

REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX



REVUE
CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

ANNÉE 1895

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE A. BELLER ET C^{ie}
16, rue Cabirol, 16.

ŒUVRE DIOCÉSAINÉ DES BONS LIVRES
11, rue Canillac, 11.

1895

BX
1532
B73
R45
1895



DU NOUVEAU SUR JOUBERT

Les éditions de Joubert se multiplient, lentement mais sans arrêt ; la neuvième est sous mes yeux. Depuis 1852, elles se suivent et se ressemblent : nulle addition ni de lettres, ni de pensées, ni de notes ; pas un pauvre petit renseignement nouveau.

Certes, tels que nous les possédons, ces deux volumes ont amplement de quoi satisfaire les plus difficiles, charmer les plus délicats. On cite Joubert, comme on cite les grands moralistes, ses devanciers. Mais tandis que les *Essais* de Montaigne et les *Réflexions* de Vauvenargues, — avec lesquels il a beaucoup de rapports, — tandis que les *Pensées* de Pascal et les *Caractères* de La Bruyère sont l'objet de recherches sans trêve et s'enrichissent d'inédits, de variantes, de notices, tandis que leurs œuvres se rajeunissent comme vivifiées d'une sève nouvelle, celles de Joubert, *Pensées* et *Correspondance*, restent, je n'ose dire figées, à propos d'œuvres immortelles, mais fixées dans une édition invariable.

Joubert a définitivement pris rang parmi les maîtres.

Penseur éminent, critique novateur, et des plus hardis comme des plus subtils, il passe à son tour, et dans le haut sens, à l'état d'ancien. Pourquoi ne pas le traiter en maître et en ancien ?

Tous ses cartons ont-ils été explorés ? Les petits cahiers ont-ils livré toutes les pensées dignes d'être publiées ? Le journal où Joubert « inscrivit, jour par jour, pendant plus de trente ans, ses réflexions, ses maximes, l'analyse de ses lectures et les événements de sa vie », n'a-t-il plus rien à nous apprendre ? Des extraits ne permettraient-ils pas d'assigner

une date aux morceaux les plus importants, à certaines pensées, et par les dates, de découvrir les types inspirateurs, l'occasion, le but moral poursuivi et peut-être atteint en telle ou tel de ses amies, de ses amis, la leçon spéciale et pratique, l'action personnelle et féconde, avant l'influence sur les lecteurs à venir?

Les dates auraient une importance capitale pour aider à reconstituer ce que Joubert lui-même appelait « *l'histoire de ses pensées* ». Cette histoire ne serait dépourvue ni de piquant, ni de charme, et peut-être conduirait-elle à certaines découvertes où la mémoire de Joubert trouverait son profit.

* * *

Car tout n'est pas dit sur Joubert, quand on a parlé de l'auteur. Reste l'homme qu'aimèrent Fontanes et Chateaubriand, avec lequel M^{mes} de Beaumont, de Vintimille, de Chateaubriand et autres furent si heureuses de commercer.

Grâce plus particulièrement à ses lettres, il exerce à distance la même séduction que dans son petit cercle d'intimes. Son nom revient souvent dans les études critiques et morales des auteurs contemporains. Je le vois toujours accompagné d'éloges, où perce une réelle sympathie. Le dernier en date, et l'un des premiers par le talent, est M. Bardoux.

Certes, son œuvre est belle, d'une beauté qui séduit par le premier sourire et retient par de fortes vertus. Bonne autant que belle. Comment n'en serait-il pas ainsi, puisqu'elle est pleine de lui. Mais, pour voir cela, une lecture superficielle ne suffit pas. Le penseur voile et cache l'homme; il l'étreint sous la concision des formules. Au lieu que dans la correspondance, l'homme se découvre et se livre à chaque instant, il s'épanche, esprit et cœur, par instinct et par habitude, avec plaisir, avec délices.

On est sous le charme. Parfois même une sorte d'illusion se produit; on se croirait l'ami, l'heureux destinataire, tant est parfaite l'ouverture de cœur et d'âme, tant le cœur est noble, tant l'âme est belle.

Ayant lu et relu cette correspondance, j'ai subi le charme et partagé l'illusion. Le charme croissait à chaque nouvelle lecture, l'illusion renaissait, mais pour s'évanouir presque aussitôt.

Comment se croire l'ami, quand on vous fait de perpétuels mystères? Comment s'imaginer qu'on est le vrai correspondant, quand les lettres vous arrivent criblées de coupures?

C'est le cas, avec les lettres de Joubert. Pourquoi des suppressions, dans une œuvre où tout est sagesse souriante, haute philosophie, distinction, esprit, amabilité, où rien de mal, rien de laid, jamais, ni ne s'étale, ni ne se cache?

Joubert est de ces immortels que l'on aime. On voudrait le plus avant possible entrer dans sa double vie intérieure et extérieure; ce qui l'intéressa à un titre quelconque nous intéresserait aussi.

Serait-ce qu'on s'est proposé d'irriter à jamais la curiosité du lecteur? Quelles convenances, désormais, peuvent bien s'opposer à la publication intégrale, et, par exemple, pourquoi ne pas donner dans son intégrité la lettre à M^{me} de Beaumont du 12 octobre 1803? Après plus de quatre-vingts ans! Or, pour deux ou trois lettres où s'avouent des suppressions, combien d'autres se présentent comme entières, où la mutilation se devine?

Je n'admets pas que la vie réelle, pratique, la vie vécue et non seulement rêvée, ait laissé si peu de traces dans la correspondance de Joubert. Puisque ce n'est pas une correspondance fabriquée en vue du public, puisque c'est un vrai commerce, un échange sincère entre amis (la chose est évidente), il faut qu'on ait taillé, retranché, sacrifié le détail familier. On n'aura voulu présenter au lecteur que le rare et l'exquis. Mauvais calcul, du moins à cette heure, et le succès étant acquis: car le détail familier aurait établi un contraste favorable avec le rare et l'exquis; il aurait créé comme un jeu d'ombre et de lumière; il aurait détendu la manière de l'auteur, et reposé notre attention.

A cette absence de toute particularité pratique, je soupçon-

mais le choix et le calcul. Le soupçon est devenu certitude à l'apparition du charmant volume, *les Correspondants de Joubert*. Il s'y rencontre là, le pratique, le réel, le vécu, comme il est naturel dans une correspondance entre amis; parfois même, tel fut l'unique motif, et tel est le fond unique de ces lettres.

Rapprochons-en les réponses de Joubert. Eh quoi! elles ne répondent pas ou presque pas; elles passent à côté ou montent aux nues. Si ce sont des réponses, on ne s'en aperçoit qu'à la date.

Avec ce système de suppressions, on a infligé à cette correspondance un caractère de subjectivisme permanent et d'idéal à outrance. Il serait bon de l'atténuer dans la mesure du vrai, c'est-à-dire en lui restituant le coin pratique et réel.

J'ai l'air de m'avancer beaucoup. Qu'on se rassure: au lieu d'avoir à reculer, j'irai plus avant, et je serai suivi.

Des preuves? Mais d'abord, si hardies qu'elles puissent paraître, les affirmations ci-dessus sont de celles qui se suffisent; elles ont un caractère d'évidence. Et toutefois, je vais apporter des preuves.

Des lettres autographes de Joubert me sont venues, comme d'elles-mêmes, grâce à *Madame de Chateaubriand*. Bon nombre sont inédites, et d'un intérêt extrême. Parmi celles qui ne sont inédites qu'en partie, se trouvent les deux plus belles lettres à Fontanes. Je vais les transcrire de l'original; après, viendront les rapprochements et les réflexions.

Au préalable, il est nécessaire de relire dans *les Correspondants de Joubert* la lettre qui les avait provoquées.

Fontanes écrivait à Joubert :

Paris, 2 octobre 1794.

Votre jeune frère est plus heureux que nous; il va vous voir dans le monde magique où vous êtes émigré pour votre bonheur; il est chargé de vous dire combien nous vous aimons tous, et quel désir j'ai en particulier de votre société et de vos conversations.

Pendant, quelque plaisir que j'eusse à vous embrasser, je n'ose

vous inviter au voyage de Paris; ceux qui n'ont pas des montagnes de papier ou de l'or en rouleau, qui ne sont pas représentants, marchands ou voleurs de grand chemin, n'y peuvent plus vivre. J'ai cru dès longtemps que le mal avait atteint son dernier période, mais il redouble de jour en jour, et nous approchons du temps où il faudra cinquante mille francs pour dîner, comme en Amérique. Le vin de Paris est détestable et fort cher. Savez-vous que j'achète la viande trois francs dix sous? Je m'imagine que tout est un peu moins cher à Villeneuve. En conséquence, j'attends de votre amitié et *je vous supplie, au nom de ma femme*, de vouloir bien m'acheter dans vos cantons quarante ou cinquante livres de beurre fondu, des œufs en quantité raisonnable, quelques pots de raisiné pour l'hiver, quelques bouteilles de liqueur d'Auxerre; de plus, ne pouvez-vous nous envoyer des petits pains comme ceux que vous mangez? Ils seraient excellents pour la soupe, parce qu'ils ont beaucoup de croûte. Je ne vous fixe pas le nombre de livres; plus il vous sera possible de m'en envoyer, et plus vous serez aimable.

Je finis en vous embrassant. Mettez-moi en famille entre M^{me} Joubert et votre enfant; la mienne vous fera, je l'espère, une petite visite incessamment; elle ira demander à déjeuner à votre petit bonhomme. Bonjour! Ma femme vous dit mille choses, ainsi que ma belle-mère. Bonjour encore!

P. S. — Et des pommes de terre! des pommes de terre! achetez-m'en quelques boisseaux *par pitié*, ou retenez-les du moins.

On le voit : la lettre de Fontanes n'était pas du poète au philosophe, mais du père de famille à l'ami dévoué; celui-ci était prié de rendre des services de ménage.

Ouvrez maintenant le premier volume de Joubert, à la page 16. Vous avez sous les yeux la réponse. Eh quoi! sauf quelques lignes relatives aux petits pains, rien qui réponde, rien qui se rapporte au vin, au beurre, aux liqueurs d'Auxerre, à la soupe, non plus qu'aux pommes de terre. On attendait tout cela de son obligeance. On lui demandait ces choses de première nécessité, en le suppliant, et *par pitié*. Et Fontanes, trop justement inquiet des chères santés que la privation avait

déjà peut-être altérées, n'aurait eu d'autre satisfaction que de lire les théories — délicieuses, il est vrai — de l'ami Joubert sur son cerveau et sur son étoile? N'est-ce pas, au premier chef, une réponse insuffisante, invraisemblable, impossible? Ce n'est pas une réponse, parce que ce n'est pas toute la réponse. On a joué du ciseau. — Et encore les petits pains n'ont-ils échappé à la mutilation que protégés par la forme toute littéraire qui les revêt et les dore. Le reste, c'était vulgarité pure, banalité de pot au feu. Fi donc! Supprimé.

Dans le vrai, Joubert avait répondu; pas assez tôt — sans qu'il y eût de sa faute — pour prévenir une lettre de deuil, pour n'avoir pas à offrir des condoléances!

Voici sa réponse :

Vous avez sans doute déjà vu mon jeune frère, et il vous aura remis les pelotons que vous me demandez. Il aura pu vous dire aussi combien nous avons été sensibles à la perte de votre pauvre enfant. Nous nous étions amusés à faire, pour la recevoir, de petits préparatifs dignes de son âge : ces soins d'un moment ont été cruellement trompés. Ils nous avaient donné avec elle une espèce de liaison et de société qui a fort augmenté nos regrets.

Votre femme et vous êtes jeunes et bien portants. *Celui qui console*, le temps, ne vous manquera pas. Employez-le promptement à réparer le vuide que cette affreuse petite vérole a sitôt fait dans votre famille. Ces êtres d'un jour ne doivent pas être pleurés longuement comme des hommes; mais les larmes qu'ils font couler sont amères. Je le sens quand je songe surtout que votre malheur peut à chaque instant devenir le mien. Je vous remercie d'y avoir songé. Je ne doute pas qu'en cas pareil, vous ne fussiez prêt à partager mes sentiments comme je partage les vôtres; les consolations sont un secours que l'on se prête et dont tôt ou tard chaque homme a besoin à son tour. Je m'adresserai à vous avec confiance quand le jour de ce besoin viendra.

Je vous écris bien rarement, et pas du tout. C'est que vos diables de lettres me fournissent toujours à traiter des matières qui excitent dans mon esprit une si grande activité que je suis las et tout recru

de la fatigue de penser quand il est temps de vous répondre. Je prends le parti de me taire et de vous oublier tout net pour reprendre un peu de vigueur.

Ma santé n'en a point du tout. J'ai le cœur, les poumons, le foye et tous les organes de la vie fort sains. Je vis avec une régularité et une sagesse dont l'inutilité m'ennuye excessivement. Je ne perds rien, et rien ne me répare. Mon esprit me maîtrise assez souvent à la vérité, et la faiblesse de mon corps le rend tout à fait intraitable; mais souvent aussi, après l'avoir désarçonné, je me couche sur ma litière, je me mets dans mon écurie et je vis des mois entiers en bête sans en être plus délassé. Vous voyez que mon existence ne ressemble pas tout à fait à la béatitude et aux ravissements où vous me supposez plongé. J'en ai quelquefois cependant; et si mes pensées s'inscrivaient toutes seules sur les arbres que je rencontre, à proportion qu'elles se forment et que je passe, vous trouveriez en venant les déchiffrer dans ce pays-ci après ma mort, que je vécus, par ci par là, plus Platon que Platon lui-même, *Platone Platonior*. Je crois que cela même prouve que je me sépare du monde et que je deviens pur esprit. En tout cas, si je tiens trop peu à la vie par ces liens gros et solides, la santé et les appétits, dont je fais un cas infini (quoique assez rigide en morale), jusques à mon dernier moment, je tiendrai à tous ceux que j'aime par le désir de leur bonheur qui ne pourra s'éteindre en moi qu'avec la pensée et le souffle. Comptez-y bien pour votre part. Tout ceci au reste est mon secret; ne m'en parlez point dans vos lettres. Je veux épargner à ceux qui m'aiment autour de moi des peurs qui seraient un grand mal : il ne faut tout dire qu'aux hommes (lorsque l'on parle de ses maux).

Je vous ai envoyé quatre douzaines de petits pains. C'est à mon grand regret tout ce que j'ai pu. Mon intention au surplus est d'empêcher, autant que mes forces et mon pouvoir peuvent s'étendre, que vous n'en fassiez de la soupe, et je vous défends à vous-même, par toute l'autorité que votre complaisance peut me donner sur vous, d'en employer plus d'un ou deux, en manière d'essai, à votre usage personnel. Avec la capacité d'estomach dont mon frère m'a assuré que vous étiez toujours doué et dont je vous félicite de tout mon cœur, vous auriez bientôt absorbé toute la pacotille, si on

vous permettait d'en faire usage à votre faim, dans les liqueurs chaudes du déjeuner où l'on dit que ces pains durs conservent un mélange de tendreur et de fermeté qui les rend exquis. Laissez-en donc au moins quarante-six pour le chocolat de vos dames. C'est à leur intention que je les ai fait faire par un boulanger allemand, le seul habitant du pays qui s'y entende et qu'il n'est possible de déterminer à allumer son four qu'une ou deux fois par an dans les circonstances où nous sommes. J'associe à vos dames M. l'abbé de Vitry, leur digne ami et mon ancien correspondant, à qui je voudrais pouvoir procurer, ainsi qu'à elles, tous les petits plaisirs possibles. Quant à vous et à vos pareils, je vous exclus absolument de toute part à ces gâteaux, que je vous fais un peu valoir pour leur donner de la valeur.

Mon frère partage avec vous tous ses beurres. J'ai dit à Hyver que je lui donnerais à votre intention tout l'argent qu'il demanderait. Je n'achète point de pommes de terre dans ce pays-ci, parce qu'il n'y en a pas même assez pour en faire goûter à tous les pauvres gens qui en voudraient bien. Il y a pour les autres légumes secs la même pénurie et le même embarras. Les liqueurs qu'on boit à Auxerre y viennent d'ailleurs quand elles sont bonnes. Quant aux filles de ces cantons, quand vous aurez des vaches à paître et de grandes cours à balayer, je vous en enverrai une ou deux ; jusques là vous n'en aurez pas même l'ombre, car il n'y en a pas une seule qui sçut verser du chocolat.

Je vous ai rendu compte, je crois, de toutes vos commissions.

Il me reste à vous dire sur les livres et sur les styles une chose que j'ai toujours oubliée. Achetez et lisez les livres faits par les vieillards qui ont sçu y mettre l'originalité de leur caractère et de leur âge. J'en connais quatre ou cinq où cela est fort remarquable. D'abord le vieil Homère, mais je ne parle pas de lui. Je ne dis rien non plus du vieil Eschyle. Vous les connaissez amplement en leur qualité de poètes. Mais procurez-vous un peu *Varron*; *Marculphi Formulæ* (ce Marculphe était un vieux moine, comme il le dit dans sa préface dont vous pourrez vous contenter); Cornaro, *De la Vie sobre*. J'en connais, je crois, encore un ou deux, mais je n'ai pas le temps de m'en souvenir. Feuillitez ceux que je vous nomme et vous me direz

si vous ne découvrez pas visiblement dans leurs mots et dans leurs pensées des esprits verts quoique ridés, des voix sonores (1) et cassées, l'autorité des cheveux blancs, enfin des têtes de vieillards. Les amateurs de tableaux en mettent toujours dans leurs cabinets ; il faut qu'un connaisseur en livres en mette dans sa bibliothèque.

J'ai froid et je vais me chauffer. Portez-vous bien, et dites bien à M^{me} de Cathelin et à votre femme que je les ai toujours honorées et aimées et que je les aimerai et honorerai toujours.

5 novembre.

La lettre qu'on vient de lire ne suffit pas à Joubert. Une autre du « 3 frimaire an III^{me} » (24 novembre 1794) la vint compléter ; lettre d'ami serviable, dévoué, pratique. Le début en est consacré aux soins de la vie matérielle. C'est déjà déclarer qu'il est inédit.

A Louis Fontanes, citoyen, rue de la Sourdière, n^o 96, à Paris.

Votre vin est parti et vous l'aurez reçu peut-être quand vous recevrez cette lettre. Il n'aurait pas été prudent de vous l'envoyer en bouteilles, parce que le verre est fragile ; c'est là, comme vous voyez, une raison prise de l'essence des choses. Il en est une autre qui tient aux circonstances et qui n'est pas d'un moindre poids : on n'aurait pas trouvé dans tout le pays cent cinquante bouteilles à acheter, et on nous les aurait certainement vendues beaucoup plus cher qu'à Paris.

Vous recevrez donc deux feuilletes en nature, bien pleines et bien conditionnées. Vous les mettrez dans une cave, et quand vous aurez laissé le vin s'épurer par un long repos, vous le mettrez dans vos propres bouteilles. On en trouve assez où vous êtes.

Il n'y a rien à payer aux conducteurs ; mon frère a satisfait à tout, frais de garde et frais de transport, etc.

Le vendeur dit ce vin bien bon. Sçavez-vous que vous avez gagné 150 ou 160 livres sur votre muid en l'achetant il y a huit mois ? Elie a pris, par commission, pour 1400 livres de vin nouveau et très

(1) Je lis *augustes*, sous la rature.

médiocre à 360 livres le muid rendu à Paris. Dans huit jours le même vin vaudra plus de 400 livres. Les demandes sont tellement multipliées que ce n'est que par grâce qu'Hyver se détermine à vendre, même au plus haut prix, à ceux dont il n'est pas le fournisseur depuis dix ans. Voyez ce que vous avez à faire dans cet état de choses, et s'il ne serait pas nécessaire de vous aprovisionner (*sic*) sans délai soit ici soit ailleurs pour l'année prochaine.

Je vous vois où vous êtes avec grand plaisir. Le temps permet aux gens de bien de vivre partout où ils veulent. La terre et le ciel sont changés. Heureux ceux qui, toujours les mêmes, sont sortis purs de tant de crimes et sains de tant d'affreux périls! — Vive à jamais la liberté!

Conseillez à votre femme d'aller à Lyon afin qu'elle vienne nous voir. Quant à vous, il vous faudra en temps et lieu hasarder (*sic*) un petit voyage ici pour passer dix jours avec moi. Il me paraît fort nécessaire que nous nous donnions le loisir de renouveler connaissance, car il me semble que nous nous sommes un peu oubliés.

Je mêlerai volontiers mes pensées avec les vôtres lorsque nous pourrons converser, mais pour vous rien écrire qui ait le sens commun, c'est à quoi vous ne devez aucunement vous attendre. J'aime le papier blanc plus que jamais, et je ne veux plus me donner la peine d'exprimer avec soin que des choses dignes d'être écrites sur de la soye ou sur l'airain. Je suis ménager de mon encre, mais je parle tant que l'on veut. Je me suis prescrit cependant deux ou trois petites rêveries dont la continuité m'épuise. Vous verrez que quelque beau jour, j'expirerai au milieu d'une belle phrase et plein d'une belle pensée. Cela est d'autant plus probable que depuis quelque temps je ne travaille à exprimer que des choses inexprimables.

Je m'occupais ces jours derniers à imaginer nettement comment était fait mon cerveau. Voici comment je le conçois. Il est sûrement composé de la substance la plus pure et a de hauts enfoncements; mais ils ne sont pas tous égaux. Il n'est point du tout propre à toutes sortes d'idées. Il ne l'est point aux longs travaux.

Si la moëlle en est exquise, l'enveloppe n'est pas forte. La quantité en est petite, et ses ligaments l'ont unie aux plus mauvais muscles du monde. Cela me rend le goût très difficile, et la fatigue

insupportable. Cela me rend en même temps opiniâtre dans le travail, car je ne puis me reposer que quand j'atteins ce qui me charme. Mon âme chasse aux papillons. Et cette chasse me tuera. Je ne puis ni rester oisif ni suffire à mes mouvements. Il en résulte (pour me juger en beau) que je ne suis propre qu'à la perfection. Du moins elle me dédommage lorsque je puis y parvenir. Et d'ailleurs elle me repose en m'interdisant une foule d'entreprises, car peu d'ouvrages et de matières sont susceptibles de l'admettre. La perfection m'est analogue, car elle exige la lenteur autant que la vivacité. Elle permet qu'on recommence et rend les pauses nécessaires. Je veux, vous dis-je, être parfait. Il n'y a que cela qui me seye et qui puisse me contenter. Je vais donc me faire une sphère un peu céleste et fort paisible, où tout me plaise et me rappelle, et de qui la capacité, ainsi que la température, se trouve exactement conforme à la nature et l'étendue de mon pauvre petit cerveau. Je prétends ne plus rien écrire que dans l'idiome de ce lieu. J'y veux donner à mes pensées plus de pureté que d'éclat, sans pourtant bannir les couleurs; car mon esprit en est ami. Quant à ce que l'on nomme force, vigueur, nerf, énergie, élan, je prétends ne plus m'en servir que pour monter dans mon étoile; c'est là que je résiderai, quand je voudrai prendre mon vol; et quand j'en redescendrai pour converser avec les hommes. pied à pied et de gré à gré, je ne prendrai jamais la peine de savoir ce que je dirai; comme je fais en ce moment, où je vous souhaite le bonjour.

3 frimaire an III.

P. S. — Posez-moi aux pieds de Madame de C. Cathelin et placez-moi dans les bras du C^{en} V. citoyen Vitry, que j'honore de tout mon cœur. Je vous remercie de ce que vous me proposez, mais je ne veux rien de tout cela à aucun titre. Ce n'est pas que ce genre de travail ne pût me plaire et peut-être ne me convînt; mais pas encore, pas encore; il me faut une longue paix. — Qui vous a dit, à propos, que j'avais pesté contre vous? Il n'en est rien, je vous assure, et vous l'avez imaginé. — J'ai pensé, depuis que je vous ai quitté, à ce petit Lachaize dont vous m'avez parlé. Si le drôle m'a cité, c'était contre sa conscience, je vous assure, mais voici d'où cela nous

vient. Il était lié à Cabanis, Cabanis à G-r-t [Garat]; ces deux-là avaient peur de vous et en parlaient comme d'un homme redoutable; ils ne se sont pas corrigés, comme je vois d'après un fait que m'a dit Laffonds (1) et dont je lui ai ordonné de vous faire part malgré lui. Ce fait, vous n'en userez pas, car vous n'êtes pas assez sage pour cela; mais aussi vous l'êtes assez pour n'en pas abuser et il faut que vous le sçachiez. C'est un rien qui peut vous servir. — Quant au Lachaize et à un sien cousin nommé Serres qui tenaient les mêmes propos sortis de la même boutique, non à moi mais au petit juge, ils reçurent de ma part une réfutation par ce dernier, il y a dix [mois ?] et depuis je ne les ai vus qu'une fois; jamais ils ne m'ont parlé de votre personne que pour m'entendre parler de votre talent. Si Chaize a jamais invoqué mon témoignage, c'est qu'il comptait assez sur celui des *deux susnommés* pour être persuadé que ma conscience vous pendait lorsque ma bouche vous louait. Il faut sçavoir d'où vient le vent et j'ai voulu vous en instruire.

Voilà qui est répondre, correspondre, commercer. En retour ses deux petites lettres, Fontanes reçut deux longues épîtres où il y a de tout, de l'esprit, de la sensibilité, de la confiance, une philosophie douce et tendre mêlée de poétiques fantaisies, de l'idéal sans exclusion du réel, le réel conduisant à l'idéal, le plus naturellement du monde.

Lorsque Joubert prenait l'envolée vers son étoile, il en avait le droit, ayant le droit d'écrire :

« Je vous ai rendu compte, je crois, de toutes vos commissions. »

Ces commissions de vin, de feuilletes, de bouteilles, ces détails de ménage pouvaient-ils intéresser l'élite que les éditeurs conviaient? Evidemment non! Aussi a-t-on supprimé toutes ces choses; il faut le regretter. Qu'on ait maintenu les spéculations de Joubert, relatives à son cerveau et à son étoile, cela se conçoit à merveille; car c'est mieux que du Joubert et du meilleur Joubert, c'est Joubert en personne,

(1) Laffond-Joubert, « le jeune frère ».

tantôt se repliant sur lui-même et s'analysant dans un demi-rêve, tantôt échappant aux terrestres entraves et se livrant à des ascensions idéales.

Mais, le dirai-je ? ainsi dégagés des réalités de la vie, ces beaux passages feraient de Joubert un égoïste au premier chef, sourd à la voix des autres, ne cessant de s'occuper et d'occuper de lui, tandis que, dans ses lettres non mutilées, il est l'homme que connaissait à fond Chateaubriand et qu'il définissait d'un trait de génie « *un égoïste... qui ne s'occupait que des autres* ». Tout Joubert est renfermé dans cette courte formule.

De plus, on s'explique désormais cette étoile et ce qu'il dit sur son cerveau. C'est la réponse extrêmement spirituelle et originale, mais réponse, aux instances de Fontanes qui le voulait mêler au journalisme et aux nouveautés d'alors par je ne sais quelle collaboration.

Les autographes mis à ma disposition furent confiés à Sainte-Beuve alors qu'il préparait son premier article sur Joubert. C'était à la fin de l'année 1838. Les passages qu'il se proposait de citer dans son étude, il les avait marqués au crayon ; quelques-uns sont marqués d'un double trait, sans doute parce qu'ils lui paraissaient avoir une importance majeure. Ces coups de crayon, je les retrouve aux marges et je compare les citations du grand critique au texte original. Elles sont d'une scrupuleuse fidélité. C'est là que Sainte-Beuve a recueilli ce mot, introuvable dans l'œuvre imprimée de Joubert : « *Pas encore* », disait-il quand on le pressait d'écrire ; « *pas encore ; il me faut une longue paix.* » Et cet autre, également introuvable ailleurs que dans les *Portraits littéraires*, et fort curieux sous la plume de Joubert — à cette date : « *Vive à jamais la liberté !* »

Sainte-Beuve ajoutait, au milieu de ses citations : « Comme ceci est inédit, je ne crains pas de transcrire : c'est un régal que de telles pages. M. Joubert continue de s'analyser lui-même avec une sorte de délices qui sent son voisin bordelais du xvi^e siècle, le discoureur des *Essais*. » Suit la citation du

cerveau, elle-même suivie de plusieurs autres. Après la dernière, où il est question des *vieillards*, le maître critique s'écrie avec admiration : « Que vous en semble? Montaigne dirait-il mieux? Vraie pensée de Socrate touchée à la Rembrandt. »

Sainte-Beuve choisissait, parce que, en pareil cas, citer, c'est forcément choisir. Et encore, il a tant emprunté à ces lettres, qu'il semble ne s'être dessaisi du reste qu'à regret. — Plusieurs de ses citations appartiennent aux passages supprimés par d'autres, et jugés indignes de venir au jour.

C'est maintenant affaire aux délicats et aux curieux de rapprocher les deux textes et d'apprécier les suppressions et substitutions que rectifie le texte intégral. Je me bornerai à quelques remarques plus importantes :

Joubert « aimait fort les parenthèses; il voulait même les remettre en honneur ». Telle est sa déclaration dans une lettre — la dernière — datée du 16 août 1823. Il est vrai : la date se rapproche de la fin; mais ce goût remontait bien au delà. Il y en avait, des parenthèses, dans les lettres de sa jeunesse. Nous venons d'en rencontrer dans les lettres de 1794. Sainte-Beuve, en transcrivant maint passage, les avait exactement reproduites. Joubert et Sainte-Beuve avaient des points d'affinité. Deux vrais causeurs : l'un, « *plus ménager de son encre, parlait tant qu'on voulait* »; l'autre, plus ami de la plume, écrivait avec une verve intarissable (1). Mais que la causerie fût écrite ou parlée, l'un et l'autre en possédaient trop le sens pour n'y pas vouloir des parenthèses, pour n'en pas regretter l'abandon presque général. Joubert surtout, épris de l'antique. Or, de la correspondance imprimée, ses chères parenthèses sont impitoyablement bannies. Leur exil ne sera pas éternel.

Vieilles formes et tournures du vieux temps, vieux mots et vieille orthographe, vieux proverbes aussi, il les aimait d'ins-

(1) « Je suis bien muet avec vous, c'est que je suis bien bavard avec le public. » Lettre du 29 février 1862.

tinct, celui qui n'ayant pas encore quarante ans, parlait si éloquemment de la vieillesse. Ce coin d'originalité, ce trait de physionomie ne lui a pas été assez maintenu dans l'imprimé. On aurait dû se rappeler sa maxime et l'appliquer à son style : « En littérature, il faut remonter aux sources, parce qu'on oppose ainsi l'antiquité à la mode, et que, d'ailleurs, en trouvant dans sa propre langue cette pointe d'étrangeté qui pique et réveille le goût, on la parle mieux et avec plus de plaisir. Quant aux inconvénients, ils sont nuls. Des défauts vieillis et abolis ont perdu tout leur maléfice : on n'a plus rien à redouter de la contagion. » Un vieux mot charmant, le seul mot propre, se rencontrait dans sa lettre du 5 novembre 1794, et vous-même en aurez été frappé, piqué, grâce à sa « pointe d'étrangeté » ; c'est le mot *tendreur*. Supprimé, ce mot, comme les parenthèses ; et, avec lui, à cause de lui, toute la phrase. En revanche on a corrigé : « Je *crois* que cela *prouve* » par ceci : « je *trouve* que cela *démontre* » sans prendre garde que le verbe trouver figure trois lignes plus haut.

Pas grand mal, sans doute, à cette répétition ; encore est-il qu'elle ne vient pas de Joubert. Je dirai plus loin pourquoi telles suppressions et substitutions des mots en apparence les plus indifférents, et qui n'altéreraient pas d'une manière sensible le style d'autres auteurs, ont une spéciale importance avec Joubert. Ne parlons ici que des changements qui atteignent la pensée — et l'éteignent. Par le fait d'une transcription fautive, certains mots sont devenus obscurs, énigmatiques, lesquels, dans leur rédaction vraie, étaient simples et rayonnants. Joubert avait écrit : « *Je ne puis me reposer que quand j'atteins ce qui me charme* : mon âme chasse aux papillons. » Quoi de plus clair — et de plus caractéristique ? « Ce qui me charme » est marqué très lisiblement au dessus d'une rature sous laquelle je déchiffre : « *ce que je cherche* », et complète, comme on le voit, fort bien la pensée. Au lieu du texte authentique, on trouve dans l'imprimé : « Je ne puis me reposer que *quand j'atteins ce qui m'échappe*. » Si cette version a du sens, elle le doit au préjugé favorable ; en soi, le mot est

quintessencié, la pensée n'est pas juste. Joubert chasse, non plus aux papillons, mais à l'insaisissable, à l'impossible, à ce qui fuit éternellement. Il y contracte un air chimérique qui, dans cette mesure, n'est pas du tout le sien.

Également, dans la première phrase du passage relatif à son cerveau, on a mis un mot à la place du mot choisi par Joubert, celui-ci absolument préférable. Voici le mot authentique : « Je m'occupais ces jours derniers à *imaginer* comment était fait mon cerveau. » Imaginer (1) traduit le « songe (2) du sage éveillé », la fantaisie curieuse et poétique, le caprice mêlé de vérité. On a corrigé : « Je m'occupais à *examiner* comment était fait mon cerveau. »

L'infériorité du second texte saute aux yeux ; il sent son étude et jure avec la pensée. Il s'agit bien d'examen, d'observation rigoureuse. — « Imagination ! » Poésie !

Puisqu'on ne voulait offrir au public rien que d'exquis, au moins fallait-il transcrire avec une exactitude absolue et ne pas gâter les morceaux de choix. Ce devoir n'a pas été rempli dans sa pleine rigueur.

Or, il était plus rigoureux avec Joubert qu'avec tout autre écrivain.

G. PAILHÈS.

(La suite au prochain numéro.)

SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite)

III

Rétablissement du Roi. — Procession du vœu de Louis XIII.

Revenons au XVII^e siècle.

Vers le milieu de l'année 1686, Louis XIV fut pris d'un mal qui dégénéra en une fistule du rectum. Cette même maladie avait

(1) « Entre l'esprit et l'âme, il y a l'imagination, faculté naïve et riante qui participe de l'un et de l'autre. » (P. 50-51.)

(2) P. 269.

emporté le cardinal de Richelieu faute d'avoir été bien traitée. La France entière s'émut du danger couru par le roi. D'un bout à l'autre du royaume, le peuple encombrait les églises, jour et nuit, demandant au ciel la guérison de l'auguste malade. Ce n'était partout que pleurs et gémissements. Les médecins consultés conclurent à une opération. Le premier chirurgien du roi se chargea de l'opérer. Il s'appelait Charles-François Tassy, fils de François-Félix Tassy. Il quitta le nom de Tassy et conserva seulement celui de Félix, ce que le roi autorisa par des lettres de commutation. *La grande opération* — on ne la nommait pas autrement par décence — réussit complètement. L'ancienne monarchie traitait libéralement les professions dites *libérales* et ne marchandait ni profits ni honneurs à ceux qui les exerçaient. La chirurgie habilement pratiquée menait à tout jusqu'à la noblesse inclusivement. Le coup de bistouri fourni au rectum de Louis XIV valut à Félix 150,000 livres de gratification qui l'aidèrent à payer la terre de Flainx 220,000 livres, et des lettres de noblesse datées de Versailles le 2 mars 1690, qui le placèrent, lui et sa descendance, au même rang que les familles de noble et ancienne race du royaume, absolument comme si l'un de ses ancêtres avait ferrailé contre le Turc sous les murs de Saint-Jean d'Acre ou dans les plaines de la Mansourah. La nouvelle de la guérison du roi souleva partout des transports d'allégresse. La Réole ne manqua pas de prendre une large part à la joie générale.

Mandés par un huissier de la Cour, les jurats se rendent au Parlement dont tous les membres étaient réunis en chambre du conseil et l'on se dirige processionnellement vers l'église des RR. PP. Cordeliers. On y pénètre par la grande porte. Le premier président Daulède, les présidents Daugeard et Montesquieu, MM. les conseillers, M. de Lavie, avocat général, prennent leurs places suivant leur rang. Les jurats s'agenouillent sur des prie-Dieu immédiatement après l'avocat général, on allume les cierges du grand autel ainsi que les gros cierges de la Cour, et la grand'messe commence, célébrée par l'un des RR. PP. Cordeliers. Il était assisté d'un diacre, d'un sous-diacre et d'un acolyte. Après l'office chanté par la communauté des religieux Cordeliers avec la solennité des jours de grande fête, les jurats se présentèrent chez M. de Lavie, avocat général, et l'invi-

tèrent au feu de joie du soir qui, en cette circonstance, devait être entouré d'un appareil exceptionnel afin de bien marquer la joie publique. Conformément au programme officiel, François Boyssonneau, trompette et *mande* (1) de la ville, successeur de Saint-Mézard, reçoit l'ordre de publier à son de trompe que chaque marchand eût à fermer sa boutique et à se trouver sur la place publique Saint-Pierre où s'allumait le feu de joie. Les jurats et le corps de ville s'étant retrouvés à l'Hôtel de Ville à l'heure de cinq heures firent dresser un bûcher remarquable par ses proportions et, revêtus de leurs insignes, se transportèrent sur la place au milieu d'un immense concours de peuple. Alors, le premier jurat et syndic, entouré des principaux bourgeois vivant noblement, des membres du Parlement et des officiers du roi, mit le feu aux quatre coins du bûcher à l'aide d'un flambeau de cire blanche et cria par trois fois : Vive le roi ! Une acclamation sortie du cœur du peuple s'éleva de la place, la voix du canon s'y mêla et résonna jusqu'à une heure avancée de la nuit alternant avec les feux de salve tirés par les soldats des compagnies bourgeoises (2).

* * *

Le roi Louis XIII qui avait déjà projeté, pour conjurer les périls de la guerre, de mettre sa couronne et son royaume sous la protection de la Très Sainte Vierge, réalisa ce projet en février 1638, — la reine Anne d'Autriche étant enceinte après vingt-deux ans d'un mariage stérile, — afin d'obtenir du ciel un héritier. C'est cette consécration qu'on a nommée le « Vœu de Louis XIII ». Le roi institua à cette occasion la procession de l'Assomption qui avait lieu chaque année le 15 août dans toutes les paroisses de France.

En l'an de grâce 1687, cette fête annuelle se célébra avec plus de solennité que d'habitude à cause de la présence à La Réole de

(1) On trouve dans Du Cange : *Mandator*, Lictor, consulum minister ; Gall. Sergent de ville... *Mandatum*, Proclamatio solennis, quæ inter Missarum celebrationem fieri solet ; Gall. Annonce, ban. — Boyssonneau, sergent de ville, était chargé de publier les annonces et ordonnances de la jurade à son de trompe. Le mot *mande* signifie qu'il remplissait ce double office.

(2) Registres de la Jurade. 22 janvier 1687.

M^{sr} de Gourgues, évêque de Bazas (1). Le 15 août, à l'heure des vêpres et aux sons des cloches des églises et chapelles de la ville sonnante à toute volée, les jurats sortirent de l'Hôtel de Ville suivis des bourgeois avec leur escorte ordinaire. Arrivés à l'église Saint-Michel, où tous les ordres séculiers et réguliers devaient se rendre, même les Pères Bénédictins, suivant le règlement établi par M^{sr} de Gourgues, ils prirent place à leurs sièges habituels. Bientôt après entrèrent le premier président Daulède (2), les présidents Grimaud-Delugeard, Montesquieu (3), de Gourgues (4), les conseillers de la Cour, M. Denis, procureur général (5), précédés et suivis des huissiers, et M. de Loustau, juge royal de la ville, qui occupa son rang ordinaire sous la galerie ou tribune de MM. les chanoines. Ces grands personnages ayant rempli le chœur de l'église dont les bas-côtés et la nef avaient été envahis de bonne heure par la foule des fidèles, les vêpres commencèrent dites par les chanoines et le curé. L'office touchait à sa fin, lorsque la grande porte du fond s'ouvrit à deux battants, et les Pères Bénédictins, leur croix en tête, firent leur entrée en chantant des hymnes qu'ils achevèrent à genoux devant le maître autel du chœur où des stalles leur étaient réservées. En ce moment

(1) Jacques-Joseph de Gourgues, fils d'un président à mortier au Parlement de Bordeaux, docteur en théologie, prieur de Saint-Caprais d'Agen, fut nommé à l'évêché de Bazas par Louis XIV, mais ne prit possession de son siège que neuf ans après, en 1693, à cause des démêlés du roi avec le Saint Siège. Il mourut le 7 septembre 1724 (*Hist. de Bazas* par l'abbé O'Reilly).

(2) Jean-Denis Daulède ou d'Aulède de Lestonnac (1675-1694). C'est pendant qu'il exerçait les fonctions de premier président du Parlement de Bordeaux que cette haute compagnie — après une sédition populaire qui troubla profondément la capitale de la Guienne — fut exilée d'abord à Condom, émigra ensuite à Marmande et en dernier lieu à La Réole. Le Parlement ne revint à Bordeaux qu'après quatorze ans d'absence (1676-1690).

(3) Jean-Baptiste de Secondat, baron de Montesquieu, seigneur de Castelnouvel, Talence et Raymond, qui mourut le 11 janvier 1716, en laissant sa charge et sa fortune à son neveu — le futur auteur de *l'Esprit des Loïs* — qu'on appelait alors « Montesquieu de La Brède » (*Deux opuscules de Montesquieu* publiés par le baron de Montesquieu. Appendice, pp. 68-69).

(4) De la même famille que l'évêque de Bazas.

(5) Il était fils d'un conseiller au Parlement. Il mourut dans les premiers jours de l'année 1698 et fut inhumé au couvent des Ursulines de Langon.

l'évêque de Bazas monta en chaire et y prononça une « très docte et pieuse prédication ».

Après le sermon de M^{gr} de Gourgues, la procession sortit dans l'ordre suivant : les RR. PP. Cordeliers et les RR. PP. Jacobins, chaque communauté précédée de sa croix ; les chanoines et les RR. PP. Bénédictins sous leur croix respective, les Bénédictins à droite et le chapitre à gauche ; M. Ducau, vicaire général, l'officiant, tenant le milieu de la rue, revêtu d'une aube et sous un pluvial soutenu des deux côtés à chaque bout par deux chanoines en aube et en dalmatique. Venaient ensuite les hauts dignitaires du Parlement suivis de la Cour au grand complet et M. Denis, procureur général du roi, escortés de leurs huissiers ; M. de Loustau, juge, précédé de deux huissiers audienciers de l'ordre de la ville et enfin les jurats devant lesquels marchaient le sieur Thor, major de la ville, les quatre sergents de bande et derrière eux deux sergents de ville. Les bourgeois et après eux la masse du peuple fermaient la marche. Les soldats des compagnies bourgeoises armés de sabres et de fusils formaient un double cordon sur le parcours de la procession. Parti de l'église Saint-Michel, l'imposant cortège passa par la rue Gensac, la Grande Rue, la rue Pey-Seguin, devant la Conciergerie, et rentra par la rue de la Craberie et la côte Saint-Michel. Des toiles tendues à la hauteur du premier étage des maisons d'un côté de la rue à l'autre, le sol jonché d'une épaisse couche de fleurs et de plantes aromatiques, des branches coupées avec leurs feuillages, plantées le long des maisons, des tentures et des tapisseries à personnages suspendues aux murailles et aux fenêtres, tel était l'aspect de notre ville ce jour du 15 août 1687 (1).

« Qu'on se représente tout cela, on ne s'étonnera plus de l'attachement du peuple pour ces cérémonies plus fréquentes, ni du vide que laisse leur absence dans sa vie morale et même matérielle, car elles lui ôtaient la fatigue du travail, lui donnaient un rôle public dont il était honoré, provoquaient en lui des ravisse-

(1) Registres de la Jurade. Séance du 15 août 1687. — Quatre ou cinq habitants n'ayant pas tendu de linge devant leur maison, le jour de la Fête-Dieu, sont admonestés et avertis qu'ils seront poursuivis en cas de récidive (Registres de la Jurade, 25 juin 1629).

» sements de foi dont il tirait bon secours. Tels sont les spectacles
 » qui peuvent intéresser le peuple et qui parlent à son cœur. Il faut
 » jeter les masses à genoux ou les mener à l'assaut... Jamais le
 » peuple n'a donné son cœur qu'à deux sortes d'hommes, les grands
 » guerriers et les grands saints (1). »

Au moment où la procession débouchait de la rue Gensac dans la Grande Rue, un certain tumulte se produisit aux derniers rangs composés du menu peuple. Des exclamations, des cris, quelques rires mal dissimulés troublèrent les chants pieux du clergé et des fidèles. Information prise, les Jurats apprirent que le scandale était causé par une femme étrangère nommée Chapelle, chassée de ville quelque temps auparavant pour cause de mauvaises mœurs de ribauderies. Rentrée clandestinement la veille au soir, elle avait commis l'imprudencé de braver l'autorité des jurats en se mêlant au groupe des habitants à la suite de la procession. Aussitôt remarquée et signalée à la malignité de ses voisines, chacun s'en était voulu et voulant se soustraire à son contact. Caquet Bon-Bec n'eût pas voulu laisser échapper si belle occasion de donner carrière à sa langue, et comme ses propos malins n'étaient pas dits en haubert, chacun comprenait, s'en gaudissait et y répondait d'autant plus religieusement qu'il était timide, à cause de la sainte religion.

— Holà! maître Brimard (2), voici la fille à qui l'on demande qu'on la marque aux armes de la Ville.

— Le chien de Jean de Nivelles s'enfuit quand on la chasse.

— Il lui sera octroyé une prébende dans l'abbaye.

De là le brouhaha qui n'avait pas échappé à l'appréhension immédiate et transmis à deux sergents de ville, devait de prendre la délinquante et de l'enfermer dans la guérite, à côté du jouteur, jusqu'au lendemain où elle

(1) *Çà et Là*, par Louis Veillot. Je me hâte d'ajouter dans nos rangs de voir encore les processions de la Fête-Dieu se dérouler au milieu d'un grand concours de fidèles, jaloux de contempler leurs ancêtres.

(2) Nom populaire du bourreau.

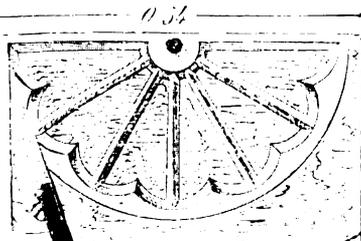
sa nouvelle infraction. Une véritable invasion de maraudeurs, de fricoteurs, d'hommes et de femmes de mauvaise vie, obligeait les jurats de veiller à la police de la ville nuit et jour, sans trêve ni merci.

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.

LIVRES BORDELAIS

I. — UZESTE ET CLÈMENT V



Capitulaire de l'église d'Uzeste.

Le vénérable cardinal Gilbert s'intéressait beaucoup à la mémoire du plus illustre de ses prédécesseurs sur le siège de Bordeaux et souhaitait très fort qu'il se trouvât dans son clergé un homme résolu à se livrer aux vastes recherches indispensables pour écrire scientifiquement son histoire. Pour

aider, avait acquis à grands frais la monumentale publication du Pape bordelais, entreprise, il y a longues années les archivistes du Saint Siège et qui n'est pas encore tout vée. Sur ses conseils, j'en commençai l'étude dont j'ai été puis par d'autres besognes historiques auxquelles je me préparé. Notre érudit confrère, M. l'abbé Lacoste, a avec un vrai succès. Il est évidemment très bien de travaux et l'ensemble de ses *Nouvelles Études* portera une contribution qu'il ne faudra pas négliger encore obscure de ce pape si diversement jugé, et les critiques compétents ont constaté la sérieuse

Société Archéologique de Bordeaux s'est occupée de vue spécial — de Clément V et des monuments — le tome XVIII deses publications (1893) s'y

rapporte à peu près uniquement. Il est rempli par trois mémoires de longueur et d'importance inégales, mais tous les trois nourris et par conséquent utiles, que leurs auteurs ont eu l'heureuse idée de faire tirer à part sous le titre qu'on a pu lire en tête de cette note.

Aussitôt après l'apparition de *Uzeste et Clément V* (1), j'ai attiré sur ce volume, comme c'était mon devoir, l'attention de nos lecteurs. M. Gustave Schlumberger, de l'Institut, l'a présenté avec éloges à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et plusieurs périodiques de la région, notamment la *Revue de Gascogne* et les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, dirigées d'une main si sûre par notre vaillant et docte ami, M. Dubarat, lui ont consacré des articles spéciaux. Il est grand temps que le nôtre en parle, à son tour, avec quelque détail.

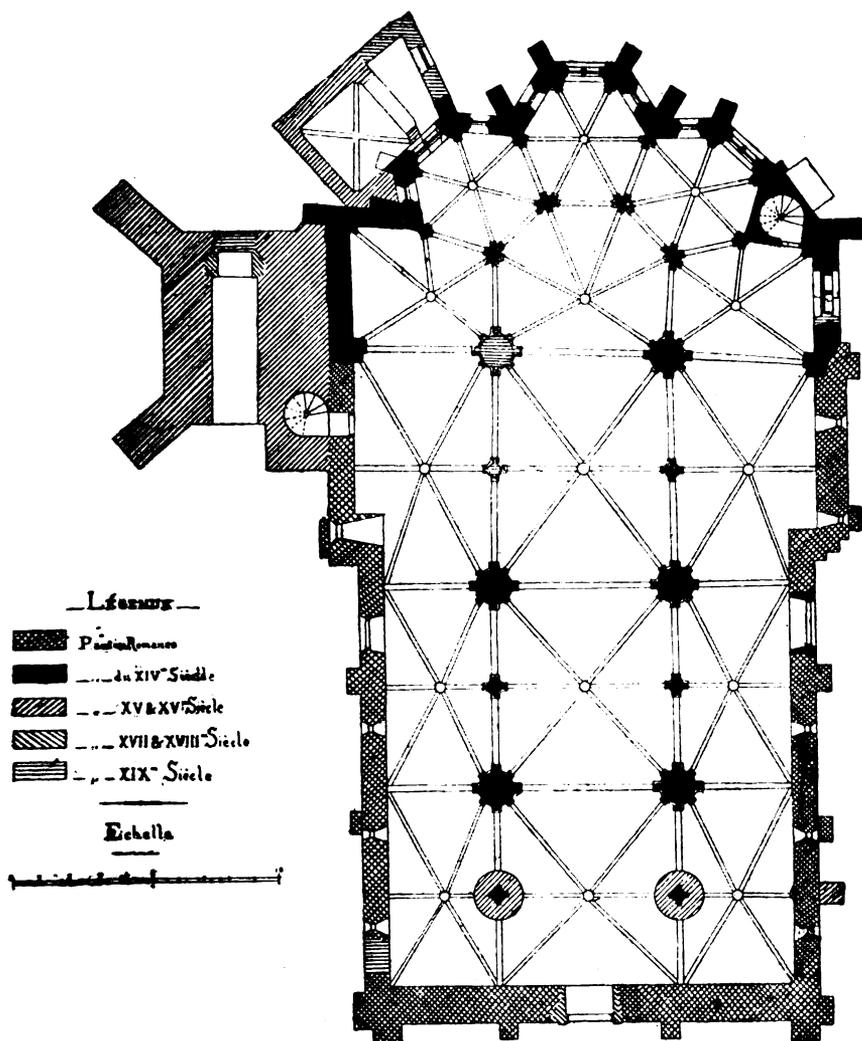
Le recueil se compose, on le sait déjà, de trois mémoires distincts :

1. Le premier est intitulé : *Uzeste, notes historiques*. C'est le *maiden article* d'un de nos jeunes confrères, M. Brun, curé d'Uzeste, et ce début lui fait honneur. Il s'est dévoué résolument à mener à bon terme la restauration complète de la vieille collégiale, si bien commencée par un homme de grand mérite, M. l'abbé S. Fauché, l'un de ses prédécesseurs qui, lui aussi, a su manier avec zèle et talent la truelle et la plume. J'ai lu — et même relu — avec grand intérêt, le mémoire de M. Brun. Ça et là, il trahit quelque inexpérience, mais il est fort instructif et rempli de faits dont bon nombre étaient restés inconnus jusqu'ici. On y apprendra beaucoup sur la famille de Clément V, sur les seigneurs successifs d'Uzeste, sur la fondation, les biens, les chanoines et les doyens du Chapitre collégial, sur les vicaires perpétuels qui ont administré la paroisse, sur la sépulture pontificale enfin. M. Brun, par l'entremise de l'administration diocésaine, et grâce aux démarches de M. Schlumberger, est parvenu à appeler efficacement l'attention du service des monuments histo-

(1) *Uzeste et Clément V*, par MM. Brun, Berchon et Brutails, membres de la Société Archéologique de Bordeaux. Bordeaux, impr. Cadoret, 1894; in-8 de vii-161 p. avec 3 dessins dans le texte et 8 planches tirées à part. Nous remercions vivement la Société pour la communication qu'elle a bien voulu nous faire des vignettes qui accompagnent cet article.

riques sur le mausolée abandonné et dévasté de Clément V et, comme nous l'annoncions récemment, il semble bien que le temps n'est pas éloigné où la main va être remise à l'œuvre pour une restauration à laquelle l'honneur national est intéressé. Notre confrère a fait des fouilles heureuses dont il nous expose les résultats. Ce qu'il ne dit point, c'est qu'il travaille lui-même incessamment à l'ameublement de sa belle et pauvre église, qu'il vient de doter d'une chaire remarquable. Il y a lieu de faire connaître tout cela au public, d'abord pour rendre justice à de si généreux efforts; ensuite pour montrer qu'on peut travailler intellectuellement sans cesser d'être un excellent curé et un homme d'action; enfin, pour proposer à nos confrères un exemple qui mérite d'être suivi.

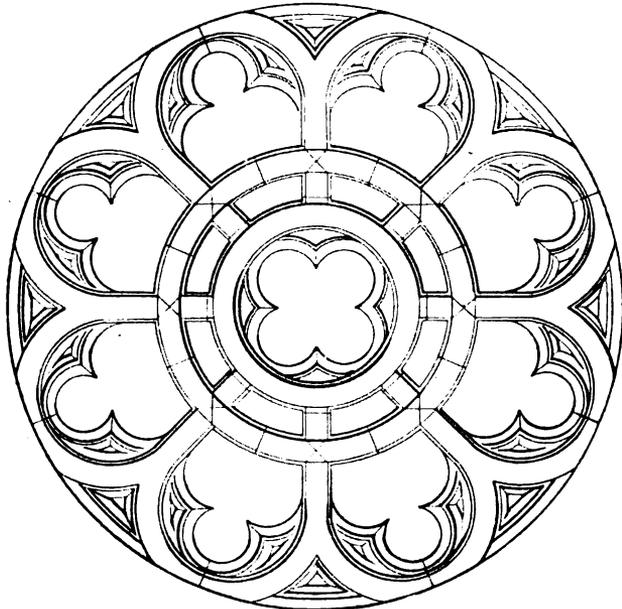
2. *Bertrand du Got et son mausolée à Uzeste* est, si je ne me trompe, le dernier mémoire étendu qu'ait publié M. Berchon dont nous avons eu à déplorer la mort récente. Notre regretté collaborateur s'était passionné, dans les dernières années de sa vie, pour les problèmes complexes soulevés par la vie et le pontificat de Clément V, et il les avait étudiés avec une ardeur d'autant plus méritoire qu'il était cloué dans son fauteuil par une cruelle maladie. M. Berchon avait une lecture immense et avait accumulé des montceaux de textes et de notes dont une bonne partie a passé dans le mémoire dont je parle maintenant. Il y a énormément à prendre dans les soixante-trois pages compactes dont il se compose, pages hérissées de citations et de renvois, qui ont donné bien du mal aux typographes, lesquels, il faut le dire, se sont assez mal tirés d'affaire, surtout pour les textes latins et italiens. Un copieux erratum y remédie dans une certaine mesure, mais on aurait pu utilement l'allonger encore. Si j'avais plus de temps et plus de place, je discuterais certains détails de l'exposition touffue de notre érudit collaborateur, détails sur lesquels je diffère d'avis avec lui; j'aime mieux répéter que son travail est fort riche en renseignements utiles, surtout en ce qui touche au mausolée d'Uzeste et à l'iconographie de Clément V. On devra prendre aussi en considération les éléments recueillis par M. Berchon sur sa famille; mais je ne crois pas qu'il y eût lieu de revenir aussi longuement qu'il l'a fait sur les historiettes de Villani, dont justice est faite depuis longtemps.



Plan de l'église d'Uzeste, dressé par M. A. BRUTAÏLS.

3. La partie de tout point remarquable de l'œuvre collective de MM. Brun, Berchon et Brutaïls est le travail de celui-ci : *Notes archéologiques sur la collégiale d'Uzeste*. Mon cher confrère des

Archives de la Gironde est un archéologue consommé auquel les hommes dont le suffrage pèse rendent unanimement justice. Trop souvent, en ce genre d'études, on se trouve en présence d'amateurs dont l'ardeur est grande et dont les intentions sont excellentes, mais qui se laissent emporter par leur imagination et n'ont point été initiés aux méthodes sévères. Ce n'est pas le cas de M. Brutails. Il a



Rose occidentale de l'église d'Uzeste.

suivi, sans en rien perdre, les savantes leçons de M. de Lasteyrie, qui maintient à l'École des chartes la tradition de Quicherat, et, pendant des années, par un travail incessant, par de pénibles mais fructueux voyages d'où il a rapporté une ample moisson de photographies, de notes, de croquis, par ces études comparées et minutieuses sans lesquelles en fait d'archéologie on est le jouet de perpétuelles illusions, il a conquis définitivement ses lettres de maîtrise. Chacun de ces mémoires — qu'ils aient cinq ou six pages

ou qu'ils en aient deux cents — est rédigé avec une clarté parfaite d'exposition, dans un ordre rigoureux, mais dans un style austère et un peu sec. J'aime mieux cela que les *excursus* variés et les effusions lyriques. En le suivant, on voit et on raisonne. Mais savez-vous ce qui arrive quand il y a lieu de rendre compte de travaux de cette sorte, substantiels et forts? Il n'y a pas moyen d'analyser, parce que pas un détail n'est négligeable, et alors on se doit contenter de dire, mais fort justement : *Pulchre, bene, recte*. Quiconque voudra visiter avec fruit l'église d'Uzeste devra se munir du mémoire de mon savant confrère et suivre sa description avec le beau plan que la Société archéologique nous permet aimablement de reproduire.

Je termine en engageant nos lecteurs à enrichir leur « librairie » de *Uzeste et Clément V*. Ils savent la valeur du texte ; les 8 planches tirées à part (dont 4 héliotypies) sont pour la plupart excellentes. Enfin en acquérant ce livre d'histoire qui est aussi un livre d'art, ils feront une bonne œuvre puisqu'ils aideront M. Brun à restaurer sa chère collégiale.

E. ALLAIN.

L'ESCLAVAGE EN AFRIQUE ET LA CROISADE NOIRE ⁽¹⁾

Le comte Imbart de la Tour, frère d'un des professeurs les plus distingués et les plus sympathiques de la Faculté des Lettres de Bordeaux, consacre un livre remarquable à une des grandes questions internationales qui occupent notre siècle : l'esclavage et la traite... « qui désolent les contrées africaines et y sèment la terreur, la ruine et la mort ». Voici comment il résume (*Préface*, p. VII-VIII) le plan de son travail : « Pour bien connaître le mal et aboutir aux moyens pratiques de le faire disparaître, il est utile et nécessaire d'étudier l'esclavage en remontant à ses origines et à ses causes, de

(1) Par Joseph Imbart de La Tour, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894, in-8° de ix-184 p. avec nombreuses illustrations parmi lesquelles on remarque un beau portrait du cardinal Lavigerie.

voir ses transformations successives et les tentatives entreprises pour le supprimer ; il est utile et nécessaire de raconter les misères et les tourments infligés aux esclaves, de démontrer qu'il y a des races opprimées qui réclament à juste titre une liberté qui leur est due, et de prouver aux sceptiques et aux indifférents que des cœurs catholiques ne peuvent tolérer plus longtemps une situation aussi douloureuse. De même que le plus long voyage a son terme, ainsi la nuit la plus sombre doit aboutir à une aurore. »

L'auteur, voulant surtout écrire un livre populaire, expose, sous la forme de simple histoire anecdotique, les faits relatifs à l'émouvante question de l'esclavage, mettant à la portée de tous les pages où il les étudie au point de vue juridique, social et économique. La parfaite clarté de son style permettrait aux enfants eux-mêmes de lire avec une égale facilité ce qui concerne le mal social, l'esclavagisme, l'histoire de l'esclavage, les scènes d'esclavage, les récits des voyageurs et des missionnaires, les mesures individuelles et collectives prises par les États pour l'abolition de l'esclavage, les congrès antérieurs à la conférence de Bruxelles, les décisions de cette conférence et ses résultats futurs, l'intervention admirable du grand pape Léon XIII, le cardinal Lavignerie, sa vie, ses fondations, ses œuvres, les Frères armés du Sahara, leur organisation et dissolution, le tableau des missions africaines, enfin les moyens de combattre l'abominable fléau de l'esclavage.

Cette énumération montre combien est grande la variété des sujets accessoires traités autour du sujet principal. Le livre de M. Imbart de la Tour ressemble à une de ces simples causeries où il est un peu question de toutes choses. Rien que dans le chapitre premier on trouve une description de Paris vu l'hiver, de la salle des Mille-Colonnes, d'une conférence donnée dans cette salle par des socialistes, de l'auditoire « plus nombreux que choisi » et où abondaient les « mines patibulaires », du bureau, où les figures devenaient plus diaboliques encore, du conférencier avec sa chevelure longue et hérissée comme la crinière d'un lion, barbe inculte, gestes désordonnés, etc. Comme contraste, l'auteur nous donne, en ce même chapitre, le récit de la belle fête qui, le 21 septembre 1890, précéda à Saint-Sulpice l'ouverture du Congrès

anti-esclavagiste, et où le si regretté cardinal Lavigerie fit entendre son ardente et généreuse parole. Constatons, à ce propos, qu'un des plus attachants des chapitres du livre est celui où l'auteur retrace la belle vie de ce prélat qui fut un apôtre et un héros. J'aurais à signaler encore bien des pages, les unes pittoresques et curieuses, les autres touchantes ou importantes, ainsi que de frappantes citations empruntées au P. Lacordaire, aux voyageurs Livingstone, Stanley (1), à M. Cochin, à M^{sr} Perraud, l'éloquent évêque d'Autun, à S. S. Léon XIII (2). Mais j'ai le ferme espoir que presque tous ceux qui jetteront un regard sur mes insuffisantes lignes voudront lire le livre même que M. Imbart a écrit avec tant de talent et tant de cœur et qui restera un titre d'honneur pour sa mémoire.

T. DE L.

LA RECONNAISSANCE

CANTATE

dite par les petites filles d'une école libre, comme souhaits de bonne année (3).

Une voix. Les anges ont chanté dans la nuit de Noël.

Deuxième voix. Ils chantaient la naissance
Du Fils de l'Éternel.

(1) Reproduisons un saisissant passage du chapitre intitulé *Bourreaux et Victimes* (p. 69) : « Une jeune fille de dix ans fut achetée la valeur d'une demi-pièce de mouchoirs, et livrée aux cannibales, qui la tuèrent et la mangèrent. Pendant ce temps, l'Anglais prenait six croquis, convertis ensuite en aquarelles. » La férocité du peintre n'égalait-elle pas celle des cannibales ?

(2) Voici les mémorables paroles adressées, en décembre 1892, par le Souverain Pontife à M^{sr} Jacobs, président de la Société antiesclavagiste de Bruxelles, paroles qu'on ne saurait trop répéter, car elles seront une semence féconde : « Dites bien haut, dites à tous que le Pape supplie ceux auxquels le Seigneur a départi les biens de cette terre, de ne pas oublier les malheureuses victimes de la traite en Afrique. Ils sont nos frères à tous, et, du plus profond de mon âme, j'appellerai les bénédictions du Ciel sur tous ceux qui aideront à délivrer de leurs chaînes et à arracher à la mort ces infortunés qui, devant Dieu, ont aussi bien que nous droit à la liberté et à la vie. »

(3) J'obéis moi-même, comme curé, à un sentiment de reconnaissance, en publiant cette poésie. Peut-être jugera-t-on qu'elle pourra être utilisée en des circonstances analogues, avec les modifications qui s'imposent. Quoi qu'il en soit, je prie ceux dont je divulgue les bienfaits de me pardonner ma pieuse indiscretion.

- Troisième voix.* Nuit radieuse et pleine d'espérance!
- Quatrième voix.* « Gloire à Dieu dans les cieux ! » chantaient les harpes d'or.
- Deuxième voix.* Elles disaient encor :
« Paix sur la terre, aux hommes
De bonne volonté ! »
- Chœur.* Gloire à Dieu dans les cieux ! Paix sur la terre, aux hommes
De bonne volonté !
- Première voix.* Or les anges brillaient d'une vive clarté ;
Et ce sont les petits, les pauvres (nous le sommes),
Les cœurs simples et purs, de bons bergers enfin,
Qui reçurent d'abord le message divin.
- Deuxième voix.* Oh ! si, comme autrefois quittant le ciel splendide,
Un bel ange daignait apparaître à nos yeux ?
- Troisième voix.* Et pourquoi pas ? Un ange invisible nous guide,
Soucieux
De nous mener aux cieux.
- Quatrième voix.* Il est là, qui me voit, qui m'entend et qui m'aime ;
S'il le veut, il peut bien se dévoiler ici,
Comme il fit aux bergers, et me parler de même,
Mon bon ange gardien !...
- Troisième voix.* S'il en était ainsi !
- Première voix.* A genoux ! Le voilà dans sa blancheur de cygne !
Voir votre ange, ô mon Dieu ! mais je n'en suis pas digne !
- Chœur.* A genoux ! Le voilà dans sa blancheur de cygne !
Voir votre ange, ô mon Dieu ! mais je n'en suis pas digne !
- L'Ange.* Ne craignez pas, je suis votre meilleur ami ;
Vous m'avez appelé, chers enfants, me voici...
Relevez-vous ! J'apporte allégresse à la terre
En ces jours de Noël
Que vous faut-il ? Parlez : c'est le temps salutaire.
Je viens à vous, les mains pleines des dons du ciel.
- Troisième voix.* Oh ! donne, donne-nous, bel ange,
Ce que tu sais nous convenir le mieux,
Il n'est rien ici-bas qui soit bon sans mélange,
Rien qui vaille les biens du royaume des cieux.
- L'Ange.* Comme cadeau de la naissance
Du Fils de Dieu venu pour sauver et guérir,
Acceptez en vos cœurs et faites-y fleurir
Une belle vertu : c'est la reconnaissance !
La reconnaissance d'abord
Envers Dieu qui vous mit sur la terre où vous êtes,
Pour l'aimer, le servir, et, quand viendra la mort,
Aller le voir au ciel en d'éternelles fêtes.

Mais la reconnaissance aussi
 Pour votre père et votre mère
 Dont vous êtes le grand souci ;
 Reconnaissance encor, mais non pas éphémère,
 Pour celles qui formant vos cœurs et votre esprit,
 Ne vivent que pour vous, anges comme moi-même.
 N'oubliez pas quelqu'un qui tendrement vous aime.
 C'est le prêtre de Jésus-Christ.
 Sa vie est, sans repos, consacrée à vos âmes.
 Le monde vous appelle et l'enfer, dans ses flammes,
 Voudrait vous engloutir. Lui vous garde au Seigneur,
 A l'éternel bonheur !
 Reconnaissance enfin à tous ceux qui vous firent
 Un peu de bien, mais surtout à celui
 Qui s'est fait votre appui,
 Et dont le cœur aimant et les soins vous offrirent
 En ce lieu
 Un nid comme jamais n'en trouva l'Enfant-Dieu (1).
Quatrième voix. O bel ange, merci ! va, la reconnaissance,
 Comme tu nous l'as dit, régnera dans nos cœurs.
L'Ange. Enfants, adieu ! pensez toujours à ma présence !
Première voix. Il disparaît, et nous, que ferons-nous, mes sœurs ?
Deuxième voix. Acquittons-nous à l'instant même
 Du doux devoir qu'il nous apprit
 Sachant bien qu'il nous voit sans cesse et nous sourit.
Chœur. Acquittons-nous à l'instant même
 Du doux devoir qu'il nous apprit,
 Sachant bien qu'il nous voit sans cesse et nous sourit.
Première voix. A Dieu donc, au Maître suprême
 De l'Univers, mon Créateur,
 Et mon aimable Rédempteur.
 Amour, honneur, louanges,
 Maintenant, à jamais, avec le chœur des anges !
Deuxième voix. Qu'il accorde dans sa bonté,
 A mes parents chéris, à mon père, à ma mère,
 Les biens du temps en cette vie amère,
 Dans le ciel triomphant ceux de l'éternité !
Troisième voix. Je n'oublierai jamais, bonnes Sœurs, cette école,
 Où mon heureuse enfance est l'objet de vos soins,
 Et j'aimerai plus tard revoir ces murs, témoins
 De votre dévouement comme de ma parole.

(1) L'école libre d'Issac, installée dans un beau domaine récemment acquis par M. Henri Cayrou, avec vastes dépendances, jardins, gare, etc.

- Comment payer ma dette envers vous ? Le bon Dieu
Heureusement est là, pour m'aider bien un peu.
- Quatrième voix.* Bon pasteur, vous aimez notre timide enfance;
Merci ! Nous connaissons vos plus ardents désirs,
C'est de nous voir, fuyant les frivoles plaisirs
Rester dans la persévérance.
C'est de nous voir partout et toujours servir Dieu
Et la Vierge Marie !
Nous vous suivrons vers la sainte patrie ;
Et celui que je vois près de vous en ce lieu,
Prêtre selon le cœur de Jésus, que dévore
Le vrai zèle, lui-même encore
Sera content de nous !
- Chœur.* O vous tous qui prenez souci de notre enfance,
Soyez bénis de Dieu ! Qu'en vous rien ne l'offense :
Être agréable au ciel est si bon et si doux !
- Première voix.* Que Dieu, sur votre tête,
Déverse toutes ses faveurs,
O le plus généreux de tous les bienfaiteurs ! (1)
- Deuxième voix.* Cette école est votre œuvre, et votre œuvre est parfaite.
- Troisième voix.* Nos parents, comme nous, toujours s'en souviendront
Et si la charité, tant minime soit-elle,
Mérite dans les cieux une palme immortelle,
Quelle gloire Jésus réserve à votre front !
- Quatrième voix.* Cette gloire, elle est le partage
De ce père chéri (2) que vous continuez
Parmi nous, grâce à Dieu ! Vous en perpétuez
Les fécondes vertus comme le doux visage.
Heureuse votre mère ! heureuse mille fois !
Le bon petit Jésus vous le dit par ma voix.
- Chœur.* Heureuse votre mère ! heureuse mille fois !
Le bon petit Jésus vous le dit par nos voix.

(Janvier 1895)

A.-J. LAFARGUE.

(1) M. Henri Cayrou.

(2) M. Maurice Cayrou, mort vers la fin de l'année 1893. Les bonnes œuvres qu'il fit durant sa vie sont incalculables ; mais il avait une prédilection pour la petite école d'Issac (Saint-Médard-en-Jalles).





PEY BERLAND A TIVOLI ⁽¹⁾

Oui, c'est Pey Berland lui-même, — le petit pâtre des landes du Médoc, lequel devient archevêque de Bordeaux, fonde une florissante Université, sauve son peuple de la famine, pacifie des royaumes; c'est cette grande figure gasconne, restée légendaire, que nous avons vue apparaître à Tivoli, et cela dans un cadre splendide.

Ce n'était point un drame selon les règles convenues, mais une suite de dialogues et de tableaux, à travers lesquels l'action se déroule, simple et sans complication d'intrigues, captivante toutefois, et provoquant, par intervalle, de chaleureux applaudissements.

Un orchestre (2) aux savants et harmonieux accords, remplissait les intermèdes et accompagnait les divers chants ou même encore soutenait le débit de l'acteur aux endroits les plus pathétiques.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter l'analyse de ce poème essentiellement local. On y reconnaît parfois sans doute la manière et l'inexpérience de la jeunesse; mais il y a de la chaleur, de beaux sentiments, noblement exprimés, et tels passages ne seraient pas indignes de nos poètes en

(1) *Séance littéraire et musicale offerte par l'Académie de littérature à S. E. le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux.* — Les travaux de la jeune Académie, préparés avec soin, sous la haute direction de maîtres habiles, méritent de temps en temps les honneurs d'une séance solennelle. C'était le cas pour *Pey Berland*, et certes le sujet était parfaitement choisi pour intéresser un public bordelais et conquérir toutes les sympathies. Son Éminence présidait, entourée d'une assemblée d'élite et ayant à sa droite le cardinal Bourret, évêque de Rodez, de passage à Bordeaux.

(2) Dirigé par M. Limonot, maître de chapelle.

renom (1). Il se divise en deux grandes parties : *l'Homme d'Eglise et l'Homme d'Etat*, avec Prologue et Épilogue.

Le Prologue est un hommage à l'Église de Bordeaux avec des compliments délicats à Son Éminence et au cardinal Bourret.

Ces vastes murs de pierres grises
Et leurs arceaux, leurs fleurs, leurs frises,
Ces tours, ces créneaux élancés,
Ces portes où sont entassés
Les saints ; ces flèches dans la nue...
Ces voûtes tombant sur piliers
Et ces cloîtres hospitaliers...

Ils dorment là ceux qui, dans le long cours des ans...
Ont fait de Saint-André la glorieuse histoire...
C'est d'abord Martial qui, de la part de Pierre,
Jadis, aux premiers jours, nous porta la lumière ;
C'est le grand Bordelais que le monde chrétien,
En des temps fort troublés, fit pape et son soutien...

C'est André d'Épinay, de Fornac, Rohan Mériadeck, de Ciccé, d'Aviau, de Cheverus, le brave « Cardinal », de la Bouillerie, Guilbert,

Tous ces prélats en qui le talent d'écrivains,
D'orateurs, s'alliait au mérite des saints.

C'est... mais ici la page n'est encore que commencée.

Il sera beau ce livre et riche cet ouvrage
Qui s'écrit chaque jour...
Tous ces pontifes saints parurent ici-bas
Les images de Dieu, tous furent ses soldats ;

(1) Il est vrai que l'œuvre a été écrite d'après les données et sous l'œil du Père Pouget, un fin littérateur et poète, et non sans que lui-même ait dicté nombre des plus beaux vers.

Mais surtout Pey Berland...
 On a tout à gagner à voir cette grande âme ;
 Il mettra dans nos cœurs, par la crainte envahis,
 Et l'amour de l'Église et l'amour du pays.
L'Église et le Pays! Ce bel et noble exergue
 De Pey Berland convient à l'ange du Rouergue...
 Honneur à vous, Seigneurs, ses frères dans la lice...
 Ici de vos travaux la pourpre fut le prix ;
 Mais pour les bien payer il faut le paradis.

* * *

I. — *L'HOMME D'ÉGLISE* (Quatre tableaux).

Premier tableau. *Le Berger d'Avensan* (1). — La scène s'ouvre non loin de la lande où notre petit berger garde les brebis. Pierre Berland, son père, cause avec maître Raymond Brugis, notaire. Naturellement on parle de l'enfant. Il aime l'étude, mais ne perd pas sa gâté.

Il est vrai, votre Pierre, en chantant sa chanson,
 A la course, le soir, vient prendre sa leçon.

Toujours, d'ailleurs, soigneux de son troupeau, qu'il défend de la dent des loups et contre lequel il sait défendre aussi les champs des voisins.

Mon fils est bon berger et son troupeau bien sage.

C'est un enfant extraordinaire, aspirant aux choses d'en haut, d'une foi vive, d'une pureté d'ange. Raymond voit bien qu'il

Se tourne au sacerdoce et marche vers l'autel,
 Qu'il sera prêtre...

(1) Pey-Berland naquit (1375) sur le territoire de la paroisse d'Avensan, au lieu nommé Saint-Raphaël, sur la route de Saint-Médard-en-Jalles à Castelnau. Il garda les troupeaux dans son enfance; il allait prendre des leçons chez un vieux notaire, Raimond de Bruges, retiré entre Saint-Raphaël et Castelnau. Il avait environ dix-sept ans lorsqu'il partit pour Bordeaux où il étudia pendant quatre ans les lettres et les sciences, avant d'aller étudier la théologie à l'Université de Toulouse.

(*Histoire de Pey Berland*, par Raimond Corbin. — Bordeaux, imprimerie E. Crugy. C'est dans cet ouvrage que je puiserai la plupart des notes historiques.)

Pierre Berland se trouble à cette pensée. Son fils est pauvre et fils de paysan! — Qu'importe! lui répond Raymond,

Sans songer à l'habit, Dieu ne voit que les cœurs,
Et souvent des bergers il a fait des Pasteurs.

S'il le veut, il prendra cet enfant pour le revêtir de pourpre et saura lui donner vertu et science. Soudain on entend au dehors une voix qui chante et se rapproche.

C'est Pierre et son troupeau qui reviennent des champs.

Bien gentille la ballade du Berger (1).

Pierre interroge son fils. Pourquoi étudie-t-il? Veut-il quitter le silence des bois? le toit natal? son père? et pour où aller? Dieu ne peut vouloir cela.

Renonce à ton projet, si tu veux être sage.

Mais l'enfant a compris que Dieu l'appelle; il ne faut pas résister à Dieu. — Son père alors :

C'est donc bien décidé, tu voudrais être prêtre...
Te refuser à Dieu! non, ce serait démence.

- | | |
|--|-------------------------------------|
| (1) Aux luites où le sang ruisselle | Pour sa mère, agneau dans la plaine |
| Conquérir un noble blason, | Quitte le thym en floraison; |
| Où faire jaillir l'étincelle | Pour elle il quitte marjolaine |
| Et, tout chargé de venaison, | Et laisse aux ronces sa toison; |
| Rentrer vainqueur à la maison, | Loin d'elle il tombe en pâmoison. |
| C'est beau, mais moi, je le méprise : | Au Seigneur j'ai ma foi promise. |
| Près de Dieu j'étais garnison : | Et voilà pour quelle raison |
| Je n'aime nuls que gens d'église. | Je n'aime nuls que gens d'église. |
| J'étais content de ma houlette, | Adieu, clocher, donjons, tourelles; |
| Car j'avais du lait à foison; | Adieu, vieux toit de ma maison, |
| Quand mes agneaux broutaient l'herbette, | Où les doux nids des hirondelles |
| En leur choisissant le gazon, | Pendent à la belle saison! |
| Je les préservais du poison. | Je vais ailleurs faire oraison; |
| Qu'ils cherchent seuls leur friandise; | Mon saint projet se réalise, |
| Pour moi, je change d'horizon : | Tout le reste n'est que prison : |
| Je n'aime nuls que gens d'église. | Je n'aime nuls que gens d'église. |

Mais si son fils se trompe? si l'appel qu'il croit entendre est mensonger? — Sous peu je serai prêtre! répond celui-ci.

Il cède donc et accorde son consentement, encouragé par Raymond Brugis aux yeux duquel se dévoile l'avenir réservé au petit pâtre; des paroles prophétiques s'échappent des lèvres du bon notaire :

Ta main, que baiseront les peuples et les princes,
Répandra ses faveurs sur toutes nos provinces...

DEUXIÈME TABLEAU. *L'Étudiant de Toulouse* (1). — Berland a abandonné sa houlette et la lande sauvage. Il est maintenant à Toulouse où il étudie le droit canon. Il commence auprès de ses camarades son apostolat. L'heureuse influence de l'ancien pâtre ramènera à la vertu un compatriote de noble lignage, Robert d'Avensan, étudiant en droit civil.

Nous sommes dans la chambre de Robert, vrai boudoir d'efféminé. Le bon *Jean-Marie* époussette, époussette : « Faut que ça brille! », et néanmoins se lamente sur la vie désœuvrée des étudiants. Il peste en particulier, et avec raison, contre certains amis de son jeune maître.

Ah! comme ils l'ont changé, mon Robert d'Avensan!
Un d'eux surtout, plus fat, le mène et le domine.
Il l'a presque gâté; chaque jour il le perd!

C'est Mareuil, étudiant en médecine. Heureusement Pey Berland, le bon ange, est venu, et son action balance déjà celle du mauvais ange. On le sent au portrait que Robert fait de lui devant Mareuil.

(1) De 1396 à 1400. — Les anciennes Universités se composaient ordinairement de quatre Facultés : la théologie, la médecine, le droit civil et les arts libéraux. A la théologie se rattachaient l'Écriture sainte et le droit canon. Pey Berland étudia le droit civil en même temps que la théologie. Il revint à Bordeaux vers Noël de l'an 1399 et reçut la prêtrise des mains de François Hugotien.

Il fut d'abord chapelain des Carmes, puis secrétaire de l'archevêque de Bordeaux fit un pèlerinage en Terre Sainte et, revenu à Bordeaux en 1413, fut nommé à la cure de Douliac, puis chanoine prébendé.

J'admire chaque jour sa foi, sa grandeur d'âme,
 Son amour du devoir, le zèle qui l'enflamme,
 Son esprit si hardi, son cœur loyal et franc ;
 Tout ce qu'il fait est beau, tout ce qu'il veut est grand.

Il voudrait surtout réprimer la licence des mœurs. Et quel savoir chez lui ! Quel triomphe le jour où il fut reçu docteur (1) !

Dames, nobles, bourgeois, assistaient à la thèse...

Mais le voici. Mareuil dont la devise est « Rions ! » et à qui cette « mine sépulcrale », comme il l'appelle, ne plaît guère, s'empresse de détalé.

Le nouveau docteur va retourner en Médoc ; avant de partir, il veut faire ses adieux à Robert d'Avensan.

— Et que dire à ton père ?

— Que mon bonheur est grand et ma santé prospère.

Non, Robert n'est pas heureux, il ne peut pas l'être, avec le remords au cœur.

Je t'ai vu si rangé

Jadis ; chambre, goûts, cœur, âme, tout a changé...

Un bronze effronté remplace l'image du Christ. C'est la mode, dira-t-on. Mais le Christ doit être, au grand soleil comme dans l'âme, l'unique maître et Seigneur. Et « ces amis dangereux acceptés au hasard », ce Mareuil surtout, il faut s'y soustraire. — Je ne puis, répond Robert :

Léger, insouciant

J'ai trop pris jusqu'ici l'existence en riant...

— Ton âme est noble encore.

— Alors dis-moi comment?...

Oui, certes, l'ardent apôtre lui dira comment il faut agir. — Fuis

(1) In pontificio et canonico jure baccalaureus, dit le *Gallia christiana*.

L'écueil où tout se brise et qu'on nomme l'orgueil,
L'orgueil te rend esclave...
Le cœur qu'on donne à Dieu te semble-t-il perdu ?

A l'Eglise, au pays, à Dieu, sache offrir

Ta jeunesse, ton temps, et, s'il le faut, ta mort.

Et Robert :

Oh! tu me fais du bien... Pierre, fais-moi la grâce
De prier Dieu souvent afin qu'il me terrasse,
Qu'il me délivre enfin de tout respect humain.

Pierre promet. Quand se reverront-ils ?

... Du moins l'on s'unit à l'autel,
Et puis un jour — bientôt — l'on se retrouve au ciel.

La séparation se fait ; l'apôtre a le dernier mot :

Ton Mareuil vient ; sois fort, sois fort et prie. Adieu !

Mareuil est le type de l'étudiant sans souci, pas mal libre penseur et viveur, qui se moque un peu de tout et ne demande qu'à rire et à jouer. Il entre en chantant sa villanelle (1).

(1) Belle chose est chevalerie,
Mais oncques je lui dis adieu :
Des belles choses je me rie.
Ainsi que fleur ou pierrerie,
Bon chevalier vient de bon lieu,
Belle chose est chevalerie.
Bon chevalier humblement prie
Et communie à Pâque-Dieu :
Des belles choses je me rie.
Plus gente que rose fleurie
Au soleil d'or sous le ciel bleu,
Belle chose est chevalerie.

Bon chevalier fuit menterie,
Ardent, mais pur comme le feu :
Des belles choses je me rie.
Sans peur, reproche ou menterie,
Bon chevalier va droit à Dieu ;
Belle chose est chevalerie.
Bon chevalier défend patrie,
Comme là-haut l'ange de Dieu :
Des belles choses je me rie.
Belle chose est chevalerie,
Mais oncques je lui dis adieu ;
Des belles choses je me rie.

Mais Robert jette le seau d'eau froide sur cette exubérante gâité.

Entre nous c'est fini; je vivrai solitaire.

Étonnement du sceptique chanteur. Robert poursuit sans se troubler et lui déclare qu'il voit enfin que le mot de la vie

N'est pas luxe, plaisir ou fol amusement,
Mais travail, sacrifice, amour et dévouement;

Les joies du monde sont fiévreuses. — Mareuil le raille :

Tu radotes vraiment. Vive la bonne chère,
Le franc rire gaulois! c'est le seul bien sur terre...
Berland, à toi rivé comme un boulet de fer,
T'aura montré béants les gouffres de l'enfer! ..

Le nouveau converti réplique. La discussion tourne à l'aigre. C'est le moment de rompre ou jamais. Robert saisit l'occasion et montre la porte à ce faux ami, à ce « corrupteur d'âmes ».

La victoire est sang'ante, elle a brisé mon cœur;
Béni, loué soit Dieu qui m'a rendu vainqueur!

s'écrie-t-il; et il laisse déborder son bonheur en des stances qui rappellent Polyeucte. Le rideau tombe sur ce dernier vers :

Déjà je goûte en moi la douce paix du ciel.

TROISIÈME TABLEAU. *Saint-Raphaël et l'Université*. — Le petit berger d'Avensan, l'étudiant de Toulouse, est archevêque de Bordeaux. Il a fondé le collège Saint-Raphaël (1).

Un enfant l'aborde; il a nom Louis. Berger, lui aussi, il vient du Médoc, d'Avensan (c'est donc un compatriote); son père garde cent moutons dans la lande; mais lui, un rouleau

(1) C'est en 1430 qu'il fut nommé archevêque de Bordeaux. Il fonda l'Université de Bordeaux en 1441-1443 et le collège de Saint-Raphaël en 1442. Voir, pour la fondation du collège Saint-Raphaël, l'important ouvrage de M. L. Bertrand, *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, t. I.

sous le bras, « cherche un maître »; il veut étudier; il veut être prêtre et se donner aux âmes du Médoc. Alors le bon Prélat :

Tu veux être prêtre? — Oui! — Sais-tu que c'est bien beau
Et bien grand!..

Un prêtre! Dans ses mains Dieu descend ici-bas...

Il combat les erreurs, le vice et l'ignorance...

Il se doit à tous, à chaque heure de la nuit et du jour; souvent ses labours hâtent sa mort. — Mais l'enfant :

... Hé! qu'importe! être prêtre est si beau!

Une question se pose: pourra-t-on l'accepter au collège Saint-Raphaël? Maître Saget, le prieur, est consulté; il répond que c'est impossible: « le nombre est atteint. »

Pourtant les parents « fort pieux » consentent à donner cet enfant au Seigneur; son esprit est pénétrant, son front calme et doux; c'est une belle âme « aux goûts simples et délicats », un ange enfin.

L'Économe résiste; c'est son droit :

... Pour la gent écolière

Il faut beaucoup d'argent, et nous n'en avons guère.

Les juifs ont tout sucé; le reste est aux pillards

Qui battent la campagne. Où quêter quelques liards?

Le cœur de l'Évêque se révolte à la pensée de refuser un enfant qui vient à lui :

... Un cœur d'évêque est grand; c'est un cœur d'or...

Ainsi, sachez-le bien, pour former de saints prêtres...

Je vendrai tout, s'il faut, jusqu'aux vases sacrés ;

Prenez donc mon Louis, et pour Dieu qu'il grandisse!

Et s'adressant à l'enfant :

Travaille et sois savant de tout savoir humain,

Aime bien tes leçons d'histoire et de grammaire,

Et sois un jour l'honneur de l'Église, ta mère.

Maitre Saget ne veut pas se rendre encore; il pose une nouvelle objection :

Et s'il ne devient prêtre?

— Est-il perdu l'argent

Que vous dépenserez pour un fils d'indigent?..

J'aime beaucoup les clercs, j'aime aussi les poètes,

Les savants, les guerriers, quiconque sert l'État.

Si Louis n'est pas prêtre, il sera bon soldat.

Et, se laissant aller, le pieux Archevêque développe, devant son Économe stupéfait, un projet dès longtemps mûri : c'est de fonder une Université à Bordeaux, car

Ceux-là sont de l'État les plus fermes soutiens,

Qui sont braves, savants, mais aussi bons chrétiens.

Maitre Saget a beau se récrier :

... Mais où trouver l'argent

En des temps si mauvais? Est-ce donc bien urgent?

Attendons. Et s'il faut vous dire ma pensée,

La science à Bordeaux est assez avancée.

Pey Berland persiste :

Je veux qu'avant longtemps des sources de foi pure,

Coulant par tous ruisseaux comme dans la nature,

Pénètrent la science et les arts libéraux

Et produisent ici des saints et des héros.

Il donnera son argent, ses livres; les maîtres se présenteront vite; ils seront fournis surtout par les quatre Ordres mendiants. Le Chancelier sera maitre Saget lui-même, et, en retour de tout cela, le grand Archevêque demande « un tombeau pour ses restes humains ».

Bientôt l'Université est fondée (*Quatrième Tableau*). Une belle jeunesse accourt dans la Florence de l'Aquitaine, pour y apprendre, avec les lettres humaines, la science de Dieu. Apparaissent, chers jeunes gens, espoir de l'avenir, et chantez-

nous avec enthousiasme, chantez à nos cœurs émus votre *Credo* (1).

II. — L'HOMME D'ÉTAT (Quatre tableaux)

PREMIER TABLEAU. *La Tour Pey Berland* (2). — La misère est grande à Bordeaux et dans le Médoc. Mais un évêque sait porter remède aux maux de ses enfants. Pey Berland a fait beaucoup déjà. Il veut faire plus encore ; il caresse un projet depuis longtemps, c'est l'heure de le réaliser ; il donnera ainsi du travail, du pain aux ouvriers. Il consulte son prieur, maître Saget et Colin Trenchant, maître en géométrie. Il voudrait, au chevet de l'église,

Sur une vaste tour dresser un campanile
D'où le regard embrasse et la plaine et la ville.

Colin Trenchant approuve. Oui, à la superbe église il manque une haute tour dont la croix

Attire tout regard, vrai doigt silencieux,
Nous élevant de terre et nous montrant les cieux.

Un guetteur, ajoute maître Saget, aura sa place dans le campanile, pour signaler l'arrivée des pillards et permettre au paysan de sauver sa récolte. — Tout le mal, réplique le bon Prélat, ne vient pas des pillards ;

Les impôts sont bien lourds...
Le fermier sans un sol ne peut payer son bail.
Dans nos murs l'ouvrier cherche en vain du travail.

Anéantir la misère, c'est impossible : elle est comme le flot qui, deux fois le jour, après être descendu, remonte ; elle

(1) Tiré de *La Rédemption* de Gounod.

(2) La première pierre de cette tour fut posée par Pey Berland le 6 des calendes d'octobre 1440 (26 septembre).

revient sans cesse, sans cesse il faut la combattre et la faire baisser. C'est le devoir de l'évêque.

Il se doit à ses fils, à ceux que la misère
Accable, à l'orphelin, à l'homme sans travail...
Au laboureur des champs, à l'ouvrier des villes...

Comptant sur la science de maître Tranchant : Allez, lui dit-il, prenez du granit et élevez-nous une tour digne de Dieu

Et digne de Bordeaux, le cœur de l'Aquitaine...
... Dès ce jour même
Nous allons commencer et sans nul embarras :
Je suis le cœur, et vous la pensée et le bras.

Le front de l'artiste soudain s'illumine ; son œuvre lui apparaît telle qu'il la réalisera.

Sur le vieux champ des morts, près de la basilique...
A la base un carré fait de pierre massive,
Aux quatre coins flanqué de puissants contreforts,
Pourra servir un jour, grande prérogative !
De palais pour d'illustres morts.
Sur lui s'élèvera la Tour à triple étage,
Ornée aux quatre coins d'élégants clochetons,
Où brillera des Saints le radieux visage,
Surmonté de joyeux festons.
Après, vois s'élancer le svelte campanile, etc.

Au *deuxième Tableau* Raymond Brugis et Jean-Marie s'entretiennent de l'ambassade de Pey Berland à Londres pour y défendre son peuple (1442). L'Anglais opprime l'Aquitaine ; il s'est abattu sur le Médoc pour s'y gorger « comme un vol de corbeaux » ; plaise à Dieu qu'à tous ces pillards on puisse dire une bonne fois, « l'épée au dos : Restez sur vos rivages ».

Un bruit de fanfares retentit, et la rumeur du peuple se mêle au bruissement des vagues du fleuve ; nacelles et gabares

abordent. C'est Pey Berland qui rentre en sa bonne ville, et le chœur des mariniers salue son heureux retour (1).

Heureux retour, en effet, car il porte de bonnes nouvelles d'Angleterre, et, de plus, à peine a-t-il eu touché la terre d'Aquitaine qu'il a délivré, par son énergie et sa vaillance, l'évêque de Périgueux que les Anglais retenaient prisonnier à Libourne.

Bordeaux, en ce temps-là, n'était pas encore la France. C'était l'Aquitaine. L'Anglais y était accepté parfois à titre d'ami, parfois il s'imposait en vainqueur. Un courant d'opinion se formait, irrésistible, pour la réunion de cette province à la grande patrie française. Le vieux Jean-Marie traduit ce sentiment.

A tenter un effort Charles VII nous invite.

Être Anglais, c'est honteux; mieux vaut être à la France...

TROISIÈME TABLEAU. *La Soumission de Bordeaux* (2). — Cette scène est des plus belles. Charles VII parle en roi et en vainqueur; mais Pey Berland, par sa noble attitude, le domine et le subjugue; et c'est sans déshonneur que l'Aquitaine, par sa voix, fait l'abandon de son indépendance et se soumet aux Français du Nord.

Le roi de France campe sous les murs de Bordeaux; le verre en main, il prend l'avis de ses bons chevaliers. Survient un ménestrel. On lui demande une chanson, car

N'est-ce pas un usage, un usage de France,
Qu'en vidant une coupe on fredonne un couplet?

(1) Quitta Berland douce Aquitaine
Sur blanche nef et beau voilier,
Emmenant féal chevalier
Loin d'Aquitaine.

Vogua Berland loin d'Aquitaine,
Sur l'océan au flot amer,
Vers le sire Anglais d'outre mer
Loin d'Aquitaine.

Plaida Berland pour l'Aquitaine,
En preux baron de Jhésus-Christ,
Moult gue.roya, pleura, souffrist
Pour l'Aquitaine.

Revient Berland vers Aquitaine,
Son grand souci jusqu'au trépas;
Point n'est, ousqu'il porte ses pas,
Loin d'Aquitaine.

(2) Bordeaux se rendit une première fois spontanément à Charles VII, le 30 juin 1451, et une seconde fois après un long siège le 19 octobre 1453.

Le ménestrel chante d'abord *Douce France!* Il dit ensuite la dernière défaite des Anglo-Gascons, puis la victoire espérée, enfin l'ère nouvelle qui va se lever sur Bordeaux (1).

Un parlementaire est annoncé. C'est Pey Berland lui-même. Le pasteur se dévoue toujours pour son troupeau : « Sire, Dieu vous protège! dit-il en entrant; la paix! la paix de Dieu!... » — Et le Roi :

Sire évêque, seigneurs, gens d'église et de guerre,
Paix à tous, au Pasteur de ce beau coin de terre...

Mais il veut la preuve que les déclarations des Bordelais sont sincères. L'Archevêque montre les présents qu'il apporte et s'offre lui-même pour otage. Il se retire alors pour qu'on puisse délibérer. Deux avis sont ouverts : ou marcher en avant sans se fier aux promesses faites, car

En tout Gascon pur sang, dit-on, se cache un traître,
ou entrer en accommodement, et ne pas tenter le jeu des batailles. D'ailleurs

Un prince doit bannir tout esprit de vengeance.
Pour mieux gagner Bordeaux, sire, usez d'indulgence.

Cet avis prévaut. L'Archevêque est rappelé. Le Roi pardonne, mais en vainqueur, et dures sont les conditions qu'il impose

(1) Mon pays est beau, mon pays de France!
Coteaux au soleil, fleuves au long cours,
Fertile en barons, hérissé de tours,
Pays de chanson, pays de romance,
Où chantent les clercs et les troubadours.
Gloire au beau pays où Dieu fit mes jours!
Sa joie est mon bien, ses maux ma souffrance.
Charles est mon prince, il a mes amours.
Qui me blâmera de ma préférence?
J'aime mon pays, l'aimerai toujours.

Comme l'ouragan, l'ennemi s'avance;
Barons casqués d'or, preux des anciens jours.
De sa folle ardeur arrêtez le cours :
Voici Charles VII qui, dans sa vaillance,
En prince avisé vous porte secours.
Aquitains légers, Anglais aux pas lourds

Marchent, rangs serrés, et pleins de jactance.
Un bruit de combat sonne aux alentours,
Aux bords de Lormont la lutte commence.
En avant, barons, en avant toujours!

L'acier retentit; chacun de sa lance
Des plus nobles preux va trancher les jours,
Fournir une proie aux cruels vautours.
Non loin des remparts la lutte balance.
Cachez-vous, Anglais, à l'abri des tours;
C'est l'heure pour vous des sanglants retours.
Devant le drapeau de ma douce France,
Reculent Anglais, aveugles et sourds;
Le carnage est grand, la déroute immense :
Fuyez donc, Anglais, fuyez pour toujours.

Bordeaux s'est soumis au doux roi de France,
Etc.

aux vaincus. La fermeté de caractère de Pey Berland éclate alors, et l'ancien pâtre des landes d'Avensan ne cède pas en grandeur d'âme à ces fiers chevaliers. Il déclare que Bordeaux n'acceptera jamais une telle ignominie.

Sur tous les bastions de la ville fermée,
On le verra debout ne formant qu'une armée.
— Je vous laisse la vie!

— Ah! laissez-nous l'honneur...

La parole épiscopale triomphe à la fin. Le roi pardonne sans restriction. Les nobles pourront sortir de la ville en payant rançon; s'ils préfèrent y rester, ils garderont leurs armes. Bordeaux devient ville de France. C'est le Christ qui a tout conduit.

Noël au Christ! Barons, c'est le cri de victoire...
Noël! car de par Dieu, Français, ce jour est grand.

Le chœur des écoliers a magnifiquement terminé la première partie; ici nous avons un chœur encore comme *quatrième tableau*. Tout le peuple entre en scène avec les guerriers, les prêtres, l'archevêque. On acclame le Roi vainqueur et pacificateur, on chante : *Ouvrez votre porte royale* (1).

* * *

ÉPILOGUE. — Après le labeur, un labeur de vingt-sept années! le repos bien mérité. Le saint évêque va quitter la terre; il s'assied dans son fauteuil, pâle mais toujours serein, brisé par les fatigues mais toujours grand. Ses familiers l'entourent; parmi eux son médecin, le notaire, le prieur de Saint-Raphaël et un jeune élève de son séminaire, sur lequel son regard mourant s'attache avec complaisance comme sur l'avenir.

Il meurt d'ingratitude, il meurt de calomnie.

(1) De Gounod.

On ne l'a pas compris, on lui a fait un crime de son amour pour le peuple ; on l'a accusé auprès du roi d'avoir « le cœur moins français que gascon ». Il a dû abandonner son siège archiépiscopal, il s'éteint dans une humble cellule (1). Il dit d'une voix calme :

Je n'ai plus qu'un amour ! la souffrance et la mort...

... Quand on la tient des mains divines,

Pourrait-on rejeter la couronne d'épines ?...

On peut mourir pour Dieu, quand il est mort pour nous...

Si Dieu permet la croix, c'est toujours pour un bien.

Et s'adressant à l'enfant :

... C'était mon rêve, ô mon clerc familier !

De te consacrer prêtre...

Ceux qui s'aiment en Dieu ne se quittent jamais.

Il va partir de ce monde bientôt ; il le sent. Il a reçu déjà le corps de son Sauveur, il sera fort pour le suprême combat et les suprêmes adieux : mais il lui reste à exprimer ses dernières volontés (2).

A son Sauveur, à la Vierge et à saint Michel il donne son âme. Il pardonne à tous ceux qui ont pu lui nuire par erreur ou mauvaise foi. Il demande à être enseveli dans la tombe de pierre qu'il s'est choisie. Il distribue ses biens, et n'oublie dans ses largesses ni les clercs de Saint-Raphaël, ni les hôpitaux, ni aucun de ses serviteurs. Il pense au fils de Raymond son ancien professeur. Il lègue

Une lampe d'argent à Dame de Soulac ;

Quatre cents écus d'or à Lormont, à Bouliac ;

(1) Pey Berland, « fatigué par le poids de quatre-vingt-un ans, des infirmités, et des vexations qui le paralysaient dans l'exercice de son ministère, envoya sa démission à Calixte III en juillet 1456 ». Il se retira au collège Saint-Raphaël, où il mourut le 17 janvier 1458.

(2) Les divers legs institués par son testament sont relatés dans l'ouvrage de Raimond Corbin, pages 227 et suivantes.

Ses livres, cahiers, ornements, à divers sanctuaires ;

A Pierre, son neveu, vingt boisseaux de millet ;
Aux pauvres de Quinsac un large barillet
De vin...

A Louis son cœur ! à tous son labeur commencé, que Dieu
pour ses péchés ne lui a pas permis de finir.

... Si j'ai fait fleurir la science,
Si devant moi le vice a reculé partout,
L'œuvre est digne de vous, menez-la jusqu'au bout...
Le ciel m'appelle ! Adieu ! je vais à mon devoir.

Je vais à mon devoir ! c'est la dernière parole du grand
archevêque comme ce fut la pensée de toute sa vie...

Le drame est terminé, mais le rideau se lève encore une
fois et tous les personnages, même le roi et ses chevaliers,
paraissent sur la scène ; ils viennent, pour rendre un suprême
hommage à la mémoire de Pey Berland, ouïr les strophes
vibrantes adressées à son glorieux tombeau.

Je t'aime bien, Bordeaux, j'aime ta vieille église
Et ses tombeaux de marbre blanc.
J'aime surtout là-bas la tombe en pierre grise
Où dort ton Pey-Berland.

.
C'est que sur cette tombe on comprend la devise

Qu'il faut à nos cœurs attiédés :

Car Pey Berland y prêche et l'amour de l'Église,
Et l'amour du pays...

Cultive avec amour, Bordeaux, cette humble pierre, etc.

*
* *

CONCLUSION. — Des séances comme celle-là sont-elles profi-
tables à la jeunesse ?

Assurément oui; et le cardinal Bourret n'a pas caché que tel était son sentiment, lorsqu'il a chaudement félicité maîtres et élèves (1). Son appréciation éloquente rendait la pensée de chacun; bref, l'Académie de Tivoli peut enregistrer dans ses annales un succès éclatant à la date du 10 janvier 1895.

A.-J. LAFARGUE.

DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(Suite)

A qui revient la responsabilité des altérations du texte? Non, certes, à M. de Raynal. Nul éditeur ne mit plus de conscience, de discernement et de conviction au service d'une gloire aimée. Nul n'était mieux indiqué pour la tâche extrêmement délicate de déchiffrer, coordonner et publier les Œuvres de Joubert. Entre l'Introduction et les Œuvres, se remarque, sous la différence des styles, une parfaite harmonie de pensées, d'enthousiasme, d'élégance imagée et de douceur sereine. Quiconque a fréquenté Joubert, joui et profité de son commerce, reste l'obligé de MM. de Raynal. Parents du moraliste par l'alliance, ils apparaissent, en vertu des dons les meilleurs de l'esprit et de l'âme, comme des fils de son génie.

Cela dit très haut et sans réserve ni sous-entendu d'aucune sorte, se pose de nouveau la question des responsabilités. Que le lecteur juge si les hypothèses suivantes lui semblent plausibles.

M^{lle} de Fontanes avait trente-huit ans au plus, lorsque furent ouvertes les caisses où gisaient les papiers de son père. Il s'agissait d'éditer les Œuvres de l'éloquent orateur, du fin critique, de l'harmonieux poète. Peu au courant des

(1) Voir au Supplément le précis de son improvisation.

pratiques littéraires, M^{lle} de Fontanes ne pouvait se passer des conseils d'un expert, rompu aux choses du métier. M. Roger, de l'Académie française, s'offrit, empressé, et fut agréé. Il devait beaucoup à la protection de M. de Fontanes. Sainte-Beuve, sur qui porta tout le soin de l'édition, eut à subir l'ingérence perpétuelle de M. Roger.

Il l'avoue à mots couverts dans une lettre datée de l'année même où furent publiées les Œuvres de Fontanes.

Voici cette lettre. Je la crois inédite :

A Monsieur A. de La Tour,

Au château des Tuileries (1839) (1).

CHER POÈTE,

Remerciez bien Monsieur votre père de son aimable attention : Voici mon explication et mon excuse. D'abord, je ne suis pas *éditeur* de Fontanes, c'est-à-dire que je n'ai pas été le *maître* d'y faire ou de n'y pas faire : l'admission, la suppression de certains morceaux a été décidée par d'autres que par moi ; seulement, sur ces premières décisions, j'ai servi l'édition et y ai aidé de mon mieux. Quant au cas particulier, nous connaissions bien la première version des Stances, mais M. de Chateaubriand, tout le premier, a pensé que les deux dernières rétrécissaient l'effet ; moi-même je l'ai cru. M. de Fontanes, à coup sûr, les eût supprimées s'il eût publié lui-même ses œuvres ; et dans les copies manuscrites qu'il a fait faire, elles ne se trouvent pas. Moi-même, je l'avoue, je pense que l'effet de la pièce est mieux sans cette fin trop appropriée ; la pièce me paraît moins tronquée par là qu'un peu indéfinie à la manière antique. Ce qui n'empêche pas que lorsqu'on a connu la pièce dans le premier état, on ne puisse la regretter.

Mais, encore une fois, pour ma décharge, je n'ai pas été le maître. Notre D^r Reuchlin, que j'ai vu hier, me disait qu'il vous avait parlé de Nords-Strand [?], et que vous y aviez pris. Oh ! faites donc cela. Il y a un roman allemand là-dessus intitulé : *Die Hellig*, par Biernatyky [?];

(1) La date n'est marquée que dans le timbre de la poste.

il vous dira comment l'avoir ; vous vous le feriez traduire, et avec les pages que lui-même a données sur Nords-Strand dans son premier volume, vous auriez tous les éléments d'une jolie monographie et d'une histoire suivie de cet *îlot*, de ce Sainte-Marie du jansénisme [?]. Tout le monde en petit est là : luttés, oppressions, persécutions, taquineries, et aussi la vertu, j'espère.

J'attends comme vous *Pâques* de notre Marinier.

A vous de tout cœur.

SAINTE-BEUVE.

Ce n'est plus dans un écrit confidentiel et avec une modération charmante que Sainte-Beuve se plaint de n'avoir pas été le maître. C'est dans une note de *Chateaubriand et son groupe* ; il nomme « les autres » qui décidaient, et il parle d'eux, surtout de celui qui fut le vrai maître, avec une vivacité pleine d'amertume :

On lisait dans les premières versions (*Le Tasse errant de ville en ville*) les deux stances finales, où il était fait allusion à l'institution des Prix décennaux que l'Empereur venait de proposer... J'aurais indiqué ces variantes dans l'édition de Fontanes que j'ai donnée en 1839, mais j'y étais gêné par les scrupules royalistes de la fille de l'auteur et par l'espèce de surveillant chicaneur qu'elle nous avait imposé, M. Roger. J'ai dû accepter ces entraves et subir ces ennuis par amour et respect pour la mémoire de Fontanes. Les procédés ultérieurs de la comtesse Christine de Fontanes à mon égard m'ayant dégage, je dis ce qui est vrai.

Quels procédés de la comtesse Christine de Fontanes ?

Le 17 avril 1854, le *Moniteur* contenait un article — presque pieux — de Sainte-Beuve, intitulé *Chateaubriand ; anniversaire du « Génie du Christianisme »*. Le sens et le but de l'article sont très bien indiqués par le critique dans les lignes suivantes ; nous y trouverons aussi les éléments d'une réponse au point d'interrogation qui précède.

La sincérité de l'émotion dans laquelle Chateaubriand conçut la première idée du *Génie du Christianisme* est démontrée par la lettre

suivante écrite à Fontanes, lettre que j'ai trouvée autrefois dans les papiers de celui-ci; dont M^{me} la comtesse Christine de Fontanes, fille du poète, possède l'original, et qui, n'étant destinée qu'à la seule amitié, en dit plus long que toutes les phrases écrites ensuite en présence et en vue du public. On me permettra de la donner ici tout entière : c'est un titre essentiel; c'est la seule réponse victorieuse qui se puisse opposer aux notes marginales qu'on invoque, et dont j'ai cité quelques-unes, du fameux exemplaire de l'*Essai*. Confidence intime contre confidence; et, à quelques mois de date, un cœur qui se retourne et qui se réfute éloquemment avec sanglots.

Si démonstrative que fût cette lettre, et ce n'est pas exagérer que de la dire « *victorieuse* », il reste que la fille de Fontanes n'avait pas été consultée sur l'opportunité de la publication : peut-être parce qu'on supposait qu'elle ne l'autoriserait pas, peut-être même parce que l'autorisation avait été refusée quand on préparait l'*édition filiale*. Or, nous l'avons vu, les papiers de Fontanes n'avaient été mis aux mains de Sainte-Beuve qu'avec des réserves formelles. D'autres que lui décidaient. Le temps écoulé depuis 1839 n'avait pu lui créer des droits en opposition avec la volonté de l'unique héritière. M^{lle} de Fontanes protesta publiquement contre l'abus de confiance. Sainte-Beuve devait des excuses à M^{lle} de Fontanes et des explications au public : il s'exécuta de bonne grâce dans une note mise après coup, au bas de l'article :

On me dit que M^{me} la comtesse de Fontanes, qui depuis plusieurs années vit hors de France, a réclamé dans un journal contre la publication de la lettre si honorable pour son père et, je dirai, si utile à la mémoire de M. de Chateaubriand. D'anciennes relations avec M^{me} de Fontanes, à l'occasion des œuvres de son père dont j'ai été l'éditeur empressé et tout volontaire, m'avaient fait compter avec trop de confiance, je le vois, sur une adhésion de sa part que je suis désolé et peiné de n'avoir pas obtenue.

Cela se lit sous la date de 1854. Sur les « procédés ultérieurs » de M^{lle} de Fontanes à l'égard de Sainte-Beuve, c'est tout ce que nous savons, et je prouverai que c'est tout. Le mot est donc exagéré, injuste. Il irait à intervertir les rôles et à fausser les situations. Que de notes de ce genre — de fausses notes — dans *Chateaubriand et son groupe*; ce livre parut en 1859. A qui voudrait se rendre compte, cette date, qui fut celle des grandes faveurs impériales départies à Sainte-Beuve, expliquerait bien des choses (1). Donc en 1839, l'arbitre suprême dans l'adoption ou le rejet des pièces, c'était M. Roger.

N'est-il pas très vraisemblable que les lettres de Joubert à Fontanes, trouvées par Sainte-Beuve dans les papiers de ce dernier, et signalées par lui comme très dignes d'entrer dans une réimpression de Joubert, que ces lettres furent transcrites alors, en vue de l'édition prochaine, et que le conseiller, l'arbitre, le maître, l'homme aux « entraves », aux coupures, aux mots supprimés, déplacés, substitués, ce fut encore M. Roger? Sainte-Beuve devait être un peu suspect à titre de romantique et de libéral. M. Roger, au contraire, était le type du royaliste ardent et le modèle du classique endurci. Détail à noter : M. de Raynal s'occupait déjà de la deuxième édition de Joubert. Elle parut en 1842, augmentée de lettres signalées par Sainte-Beuve.

Sur les conseils et d'après les indications de M. Roger, M^{lle} de Fontanes n'aura autorisé qu'une publication partielle des lettres adressées à son père, et les copies en auront été faites à la suite du premier article de Sainte-Beuve sur Joubert. L'article était daté de 1839, comme la première édition des œuvres du poète, et il y était question des lettres de Joubert à Fontanes. M^{lle} de Fontanes retenant par devers elle les originaux (elle les garda pieusement jusqu'à sa mort), M. de

(1) « ... La dignité de sénateur (puisque dignité il y a) n'est qu'un accident, accident très noble et très utile, très essentiel au moment où cela est venu (car j'étais à bout), mais enfin quelque chose qui n'atteint en rien le principe et le nerf vital. » Lettre du 6 janvier 1869.

Raynal était dans l'impossibilité de contrôler l'exactitude des copies; il n'avait rien de mieux à faire que de les imprimer telles quelles.

Et quant aux scrupules, « non royalistes » dans le cas, mais strictement personnels, qui portèrent M^{lle} de Fontanes à refuser la publication des lettres que Joubert lui avait écrites, ils se comprennent très bien et sont autrement excusables que les altérations et coupures de l'académicien Roger. « Espèce de surveillant chicaneur ! »

Plusieurs lettres de ce dernier à M^{lle} de Fontanes seront données dans la suite, avec d'autres pièces inédites concernant le groupe.

Indifférentes peut-être en d'autres œuvres, le déplacement, le remplacement ou la suppression des plus petits mots se trouvent avoir, dans le texte de Joubert, une très appréciable importance, et fort originale.

* * *

La raison que j'en vais alléguer dépasse la portée d'un simple argument; la preuve n'est que l'accessoire. Il s'agit d'éclairer d'un jour nouveau l'œuvre de Joubert, de dévoiler un des secrets de son art, et jusqu'au mécanisme de sa pensée.

On se récrie : — Du nouveau sur un auteur étudié par les critiques les plus pénétrants, à commencer par le plus pénétrant de tous, Sainte-Beuve ! — Dans un livre qui compte un demi-siècle de succès croissant ! — Après tant de lecteurs délicats et charmés ! Vous venez trop tard. Et si vous aimez Joubert, sachez l'aimer en silence. Ainsi votre admiration ne sera compromettante ni pour lui ni pour vous !

Préjugé trop naturel, et qui ne laisse pas de m'intimider à certains moments ! Si je pouvais confier mes notes à un critique de profession, qui s'en emparât, comme de sa chose, les remaniât à son gré, et leur donnât la valeur et la sanction de son art ! comme je serais heureux, dans mon petit coin, de lire son travail et de voir quel accueil lui serait fait !

Fort heureusement, Joubert lui-même se mettra de la partie. Comme il s'est beaucoup étudié, écouté, analysé, décrit, raconté, les traits qui reviennent à mon idée seront empruntés au livre des *Pensées et Maximes*. Il suffira de les disposer dans l'ordre voulu. Je prendrai la parole le moins possible, uniquement pour indiquer d'un mot les points acquis et la marche en avant, non la marche en lignes droites inflexibles, mais avec quelques courbes, détours et retours. A la ligne droite des modernes argumentateurs, Joubert préférerait certains circuits qu'il appelait *circuits platoniciens*.

(A suivre.)

G. PAILHÈS.

LE CLUB DES SANS-CULOTTES DE BOURG

ÉTUDE SUR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

(Suite.)

» Un membre a ensuite demandé la parole pour qu'on ajoutât à la série des questions à faire au candidat qui doit passer au scrutin épuratoire celles : « As-tu payé la souscription pour les frais de la Société? Si tu ne l'as pas payée dis les raisons pourquoi? » Un autre a demandé l'addition suivante : « As-tu payé tes contributions de 1790, 1791, 1792? » et que sur la négative le président inviterait le récipiendaire à payer dans le plus bref délai.

» Puis chacun des vingt candidats désignés est monté successivement au bureau, et après avoir répondu à la série des questions formulées par le Comité et confirmées par l'assemblée, leur admission a été votée.

» Ensuite un enfant est de nouveau venu tirer vingt noms de candidats à épurer dans la séance du lendemain. »

La séance du 19 pluviôse est consacrée à la continuation de l'épuration ; à noter seulement l'incident relatif au curé Duverger, dont l'admission est tout d'abord rejetée parce que il a refusé de remettre les vases sacrés à la municipalité ; mais grâce à la défense que présente pour lui un des membres présents, il est enfin admis.

Le 24 pluviôse, continuation de l'épuration, « puis lecture d'une lettre datée de Bourg 23 pluviôse l'an 2^e signée Charlery, par laquelle ce citoyen annonce à la Société avec les expressions les plus républicaines qu'il a déposé à l'administration du district ses lettres de prêtrise, et donne sa parole de sans-culotte de n'exercer jamais aucune fonction de ministre du culte catholique ; il prie le président de demander à l'assemblée de l'admettre dans la Société comme membre et de procéder à son épurement quoique absent. De nombreux applaudissements accueillent cette lecture, et tous votent son admission. Mais la Société ne voulant pas contrevenir au règlement décide que le citoyen Charlery sera épuré seulement lorsqu'il sera présent ; en attendant on lui délivre un certificat attestant le civisme et les bons principes de républicain dont il fait profession. »

Le 26 pluviôse, l'épuration continue ; la municipalité fait demander à la Société les noms des membres les plus capables pour travailler à la confection du salpêtre, de la poudre, et à la fonte des canons.

Le 29 pluviôse, continuation de l'épuration.

Le 30 pluviôse, « le citoyen Demeuran a parlé contre le peu de zèle qui régnoit dans le service de la garde nationale et en a demandé la réorganisation. Là dessus grande discussion, qui s'est terminée par les décisions suivantes : 1^o Le commandant de poste qui le laisserait avant l'heure marquée sera exclu pour toujours de la Société, et les soldats qui ne le dénonceront pas seront exclus pour six mois ; 2^o le commandant de la garde nationale sera invité à faire afficher dans un lieu apparent du corps de garde le tableau général des membres composant la garde nationale afin que chacun puisse

juger par lui-même du zèle de ses camarades, ainsi que la loi sur l'organisation de la garde nationale afin que personne ne puisse s'en écarter par ignorance. »

Le 1^{er} ventôse, épuration. — Duodi 1^{re} décade de ventôse, plaintes contre le Comité des subsistances.

Le 3 ventôse, épuration. La municipalité invite la Société à envoyer au Conseil général une liste de douze membres de son choix « pour composer provisoirement le Comité des subsistances ; ces membres sont élus. Puis un membre a dit que plusieurs habitants de la commune se plaignoient de la mauvaise qualité du pain, le meilleur moyen suivant lui, pour être sûr de manger le pain *de l'égalité* seroit de ne livrer le grain aux meuniers qu'avec des commissaires qui seroient présents lorsque le grain seroit moulu, et que la municipalité seroit invitée de faire porter à la maison commune, ou à mettre les scellés sur la blutte des boulangers, ce qui a été adopté ».

Le citoyen D*** furieux de ce que la Société ait admis un membre malgré ses observations demande à être rayé du nombre des sociétaires si on ne tient pas compte de ses observations. La discussion devient violente et pour y mettre fin le président lève la séance.

Le 4 ventôse, continuation de l'épuration.

Le 6 ventôse, continuation de l'épuration, puis un membre a demandé que le citoyen L*** fît part à l'assemblée d'une action de bravoure dont il n'avait fait qu'effleurer le récit dans ses réponses. « Ce brave républicain pendant une nuit des plus obscures croit appercevoir un bateau prêt à périr avec les individus qu'il renferme. Ne prenant conseil que de son courage, sans réfléchir au danger auquel il s'expose lui-même il affronte un élément courroucé, la foudre qui tombe ne dévore pas avec plus d'activité les obstacles qu'elle rencontre, il est plusieurs fois sur le point d'être englouti au milieu des flots, rien ne peut l'ébranler dans son dessein, il demeure acharné vers le projet qu'il a conçu ; enfin après une lutte opiniâtre il retire le bateau du danger, et par ce moyen

il rend la vie à des malheureux. On veut le féliciter sur son courage et sa sensibilité, on offre même à ce vertueux républicain de transmettre à l'Assemblée nationale (c'était en 1791) cet acte d'heroïsme, on lui promet de le faire participer au sage décret qui accorde des récompenses à des traits de ce genre. Lapierre, toujours modeste, paroît étonné qu'on veuille mettre tant d'importance à une action qui lui a été si naturelle. « Le plaisir d'avoir sauvé la vie à des malheureux, a-t-il répondu, ne surpasse-t-il pas toute récompense? » La salle a retenti d'applaudissements et sur la motion d'un membre il a été délibéré qu'on en feroit mention au procès-verbal. »

Le 8 ventôse, renouvellement du bureau; « on annonce l'adjudication pour le 9 de la salle des cy devant Recollets ou la Société tient ses séances. Des commissaires sont chargés de prier l'administration de remettre cette adjudication à plus tard. »

Le 9 ventôse, les commissaires chargés d'une démarche auprès de la municipalité au sujet de l'adjudication de l'ancienne église des Recollets font leur rapport; l'un d'eux prend à cet effet la parole: « il dit que l'administration a obtempéré à la demande de la Société avec tout le zèle auquel on devoit s'attendre d'une administration composée de vrais sans culotte et amis de la liberté et de l'égalité; par suite la mise à l'adjudication de la dite salle est renvoyée jusqu'à ce que la Société ait fait la demande aux représentants du peuple de la jouissance de ce local. Des commissaires sont chargés de faire de suite cette demande.

» La citoyenne Belhade fait déposer sur le bureau un paquet, lequel ayant été ouvert il s'est trouvé contenir une lettre adressée au président de la Société et une pétition adressée à l'administration du district. Lecture ayant été faite de l'une et de l'autre, dans sa lettre elle fait pressentir à la Société que son désir est qu'elle lui délivre une attestation qui constate ainsi quelle l'affirme dans la pétition, quelle n'a jamais contribué à l'émigration de ses enfants et notamment à celle de

son plus jeune pour lequel au contraire elle a fait les plus grands sacrifices afin de lui obtenir une place dans les armées de la république. Le président observe que la demande de la citoyenne Belhade étant des plus importantes il pensoit que la discussion sur cette affaire devoit s'ouvrir de suite et que si quelqu'un avoit quelques observations à faire il n'avoit qu'à parler. En conséquence plusieurs membres ont successivement dit leurs raisons qui ont été toutes en faveur de la conduite politique de la citoyenne Belhade, lesquelles se résumoient à ce que la citoyenne Belhade a effectivement fait des sacrifices considérables pour faire entrer son fils plus jeune au service de la nation, et quand à son fils aîné, il a toujours eu la manie de ne faire que ce qui lui venait dans la tête. » En conséquence la Société lui délivre l'attestation qu'elle demande.

« On procède à l'épuration de plusieurs citoyens, et notamment du citoyen A*** de la commune de Prignac, mais ce dernier a été à l'unanimité rejeté de la Société pour avoir éprouvé de la part de la citoyenne veuve Lespine le reproche de n'avoir pas toujours rempli les devoirs d'un honnête homme, en ce qu'il lui a nié de lui devoir dix huit livres pour divers ouvrages quelle a fait il y a dix ans pour son épouse, parce que d'un autre côté il ne lui a pas été possible de se disculper des reproches à lui faits par un membre de la Société, lequel le considère comme un contre révolutionnaire: 1° pour s'être refusé d'assister comme maire à la prise de possession par un prêtre constitutionnel de la cure de sa commune; 2° pour avoir prévariqué dans les devoirs que lui imposoit sa place de maire en ce que le dit A***, dépouillant les scrutins qui avoient été faits dans sa commune pour fournir un homme à la Vendée, portoit les voix qui étoient pour le compte du domestique de Descalte sur la tête d'un autre citoyen, pour laquelle prévarication il fut suspendu de ses fonctions par l'administration de ce district; 3° pour avoir recelé chez lui des effets d'un prêtre non assermenté; 4° pour avoir été compris dans la liste des gens suspects de sa commune

lorsque l'administration, dans l'intérêt de la république, nomma des commissaires pour faire chez eux des visites domiciliaires; enfin pour avoir entendu dire que le dit A*** avoit fait porter la cocarde blanche à son fils encore enfant. Ensuite un membre après avoir demandé la parole a fait la motion qu'attendu que la citoyenne Lespine est peu fortunée, les 18 livres par elle réclamées au dit A*** soit par la Société payée de suite en l'invitant néanmoins de poursuivre le d. A*** judiciairement pour le paiement de cette somme et que s'il y est condamné elle la remettra à la Société. Arrêté à l'unanimité. Arrêté aussi que la citoyenne Lespine sera remerciée par l'organe du président d'avoir fait connoître à la Société ce mauvais citoyen. Sur la demande de plusieurs autres membres, il est arrêté que le président invitera le Comité de surveillance de cette commune d'écrire à celui de la commune de Prignac pour qu'il ait à veiller de près la conduite de Monsieur A***, et qu'en outre l'extrait du procès verbal sera envoyé au d. Comité de Prignac afin qu'il ait à se conformer aux loix. »

Le 10 ventôse, « un membre ayant demandé la parole, a annoncé que trois membres de la Société républicaine épurée de Saint-Ciers-Lalande, demandoient d'être admis à la séance. Le président, au nom de la Société les ayant accueilli, un des membres a obtenu la parole et après avoir déposé sur le bureau les diplômes dont lui et deux de ses frères étoient munis, il nous a fait part du désir que sa Société (dont il étoit chargé de nous transmettre les vœux) auroit de fraterniser et de correspondre avec la Société de cette commune. Le président a répondu à cette invitation en priant les citoyens M***, A*** et C*** d'assister à la séance en les assurant que leurs frères de la Société des sans-culottes de Bourg se réuniront toujours de fait et de volonté avec tous les vrais républicains qui comme eux se proposent de faire chérir la république et de la faire maintenir dans son unité et indivisibilité, de respecter et d'obéir aux lois et à la Convention nationale, de détruire les tyrans et de les exterminer ainsi que tous les autres ennemis de la patrie ».

Mais des compliments on passe aux reproches ; les sans-culottes de Bourg se plaignent de ce que la municipalité de Saint-Ciers-Lalande a livré de mauvaises subsistances. Le citoyen A^{...} défend sa commune et dit que les commissaires de Bourg s'étaient mal conduits ; l'un deux aurait dit et répété aux habitants de Saint-Ciers-Lalande *qu'ils seraient très heureux s'ils avaient du foin à manger*. Là dessus, nomination de commissaires chargés de faire une enquête pour savoir quel est celui qui a tenu de tels propos.

Enfin, il est décidé que ceux qui sont chargés de maintenir l'ordre dans l'assemblée porteront désormais un ruban tricolore au bras.

A la séance du 16 ventôse, A^{...} proteste contre les accusations portées contre lui et joint à sa lettre un mémoire justificatif. La Société décide que tout cela sera communiqué au sociétaire qui a parlé contre A^{...}.

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

CORRESPONDANCE

M. le chanoine Deydou m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre suivante, au sujet de l'article que j'ai consacré à sa « Vie de Louis Beaulieu », dans notre numéro du 25 décembre 1894 :

Bordeaux (Saint-Nicolas), 29 décembre 1894.

MON CHER AMI,

Vous avez encadré entre de très aimables hommages l'analyse que vous présentiez aux lecteurs de la *Revue Catholique*, de ma *Vie du martyr Beaulieu*.

Je vous en remercie.

Pourtant je tiens à constater que les *variantes*, par vous relevées, et qui différencient, dites-vous, ma reproduction du *Journal* de la copie que vous avez en mains, sont toutes prises dans une correspondance, que je n'ai pas rapportée *in extenso*, et à laquelle je n'ai pas donné ce titre de *Journal*, parce que ce n'est plus le récit, *jour par jour*, comme dans les cahiers précédents, du voyage des missionnaires. C'est un recueil de lettres de notre cher compatriote à sa famille, lesquelles toutes ont leur pendant, en d'autres lettres, aussi nombreuses et non moins explicites, adressées à des amis.

C'est la raison qui m'a porté à les résumer plutôt qu'à les reproduire intégralement et à leur emprunter quelques détails à chacune.

Je les ai donc *utilisées*, et on ne supposera pas, je pense, que j'ai tracé d'imagination le voyage de Singapore à Shang-Haï, non plus que le séjour en Mandchourie et en Corée.

Le *Journal* proprement dit remplit les chapitres XII et XIII de mon ouvrage, et c'est la seule partie de cette relation dont il n'existe qu'*un* texte.

Au reste, j'approuve fort la publication que vous promettez de ces documents. J'en aurai moi-même d'intéressants à vous communiquer, tout n'ayant pu trouver sa place dans mon livre. Un biographe a le droit, ce me semble, de choisir ses citations, de les espacer, selon les nécessités de sa composition, en les reliant de son mieux, surtout quand il a par devers lui, et c'était mon cas, plusieurs versions légèrement différentes quoique également authentiques.

Soyez assez bon pour insérer ces explications dans votre prochain numéro. Votre note finale induirait presque à penser que j'ai sciemment négligé d'utiles sources de renseignements et pris de regrettables libertés soit avec le texte des manuscrits, soit avec la vérité

historique. Je ne crois pas être de ceux qui disent : « *Mon siège est fait.* »

A vous bien cordialement en N. S.

P.-G. DEYDOU,
Curé de Saint-Nicolas.

M. Deydou offre à la *Revue Catholique* les documents qui n'ont pu trouver place dans son volume ; il ne pouvait y mettre tout, en effet.

J'accepte avec plaisir sa gracieuse proposition.

Je répondrai au reste de la lettre par la simple reproduction des deux notes qui ont quelque peu ému mon vénéré confrère.

1^o M. Deydou suppose que ce *Journal* s'arrête à Singapore. Une copie du texte original que j'ai sous les yeux, tout entière écrite de la main de M. l'abbé Faurey, cousin germain de Louis Beaulieu, et formant trois cahiers, le continue jusqu'à Shang-Haï ; un quatrième cahier contient, avec des lettres citées par M. Deydou, d'autres lettres ou documents. Le texte du manuscrit Faurey diffère parfois, très peu d'ailleurs, de celui adopté par M. Deydou. J'indiquerai, à l'occasion, quelques-unes de ces légères variantes.

2^o La *Revue Catholique* publiera, dans les premiers mois de 1895, un certain nombre de documents concernant Louis Beaulieu, qui n'ont pas été utilisés par M. Deydou, entre autres, le *Journal de voyage* de Singapore à Shang-Haï, une longue lettre écrite de Corée au Séminaire des Missions étrangères, vrai *Journal* encore, etc. ;

Sous ce titre : *Bernard-Louis Beaulieu, documents inédits.*

A.-J L.



L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE

AVANT LA RÉVOLUTION

ÉTUDE CRITIQUE

(Fin.)

CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES BORDELAISES

Bordeaux a eu l'honneur de donner naissance à trois *congrégations* de religieuses vouées à l'enseignement : les Filles Notre-Dame ; une des branches les plus fécondes de l'ordre des Ursulines ; les Sœurs des Orphelines de Saint-Joseph. J'en vais parler brièvement surtout d'après les documents fort curieux et pour la plupart inédits que j'imprime plus loin. En comparant attentivement les données qu'ils fournissent aux livres jusqu'ici consacrés à ces pieuses sociétés, on n'aurait pas de peine à montrer les erreurs quelquefois assez graves où sont tombés leurs auteurs. Mais tel n'est pas mon dessein. J'entends donner, pour le moment, une simple synthèse des faits principaux.

L'année 1606 vit la naissance de l'*ordre de Notre-Dame*. Sa fondatrice fut la Vénérable Mère Jeanne de Lestonnac, veuve du baron de Montferrant-Landiras (1). Elle fut puissamment aidée dans l'accomplissement du dessein qu'elle avait formé de réaliser pour les filles ce que faisait si fructueusement pour les jeunes gens la Compagnie de Jésus, par les religieux mêmes de cette généreuse Société et par le cardinal de Sourdis. La Vénérable Mère et ses premières compagnes lui présentèrent la « formule » de leur Institut le 7 mars 1606 ; cette formule fut approuvée par le prélat le 25 mars

(1) Cf. ci-dessous, p. 180-197.

de la même année. Pierre Moysset, curé de Sainte-Colombe, fut envoyé à Rome pour obtenir du Saint Siège l'érection de la congrégation nouvelle, érection accordée par Paul V le 7 avril 1607. Le bref *Salvatoris et Domini nostri Jesu Christi*, signé à cette date, est extrêmement honorable pour la Vénérable et les autres promoteurs de son œuvre et formule avec précision les règles à suivre par les Filles Notre-Dame, tant pour leur vie intérieure que pour leur action extérieure, c'est-à-dire pour leurs pensionnats et leurs écoles. Le cardinal ne tarda pas à mettre à exécution le bref de Paul V. Il s'acquitta de cette commission dès le 29 janvier 1608 et agrégea les Filles Notre-Dame à l'ordre de Saint-Benoît. Quelques jours après (20 février), il leur concéda la jouissance du prieuré du Saint-Esprit, et il leur donna le voile blanc des novices, le 1^{er} mai. En octobre, les jurats leur concédèrent « deux places vuides » pour agrandir leur premier monastère. En mars 1609, elles obtinrent d'Henri IV des lettres patentes, enregistrées, le 29 août, au Parlement de Bordeaux.

La communauté ne demeura pas longtemps au même lieu. Elle put acquérir quelques maisons dans la rue du Hâ et s'y transporta le 10 septembre 1610. C'est là que la Vénérable Mère et ses associées prononcèrent leurs vœux, le 8 décembre suivant, entre les mains du cardinal; qu'elle fut élue supérieure et qu'elle mourut saintement; que ses filles continuèrent jusqu'à la Révolution, avec grande ferveur et succès, l'œuvre d'éducation qu'elles avaient entreprise. Le célèbre conseiller Pierre de Lancre leur bâtit une chapelle que François de Sourdis eut la consolation de consacrer le 21 mars 1627, moins d'un an avant sa mort.

Dieu répandit la plus manifeste bénédiction sur l'ordre de Notre-Dame. « Dès l'ouverture des classes, dit le P. Beaufile (1), elles se remplirent d'une nombreuse jeunesse qu'on instruisoit gratuitement dans la science de la religion. » Les fondations se multiplièrent avec une rapidité et un fruit prodigieux. Quand la Vénérable Mère retourna à Dieu, le 2 février 1640, pleine de jours et de mérites,

(1) *La Vie de la Vénérable Mère Jeanne de Lestonnac, fondatrice de l'ordre des Religieuses de Notre-Dame*. Toulouse, 1742. in-18, p. 145.

vingt-neuf maisons avaient déjà été établies, et étaient, pour la plupart, en pleine prospérité (1).

La fécondité de l'ordre de Notre-Dame n'est pas épuisée. Emportée en France avec l'Église elle-même par la tourmente révolutionnaire, il y a repris vigoureusement racine, en ce siècle. En 1891, il comptait dans notre pays 33 monastères. Il y faut joindre 23 maisons en Espagne, 3 en Italie, 8 en Amérique (2). Qui pourrait dire le bien immense opéré, les services insignes rendus à l'enseignement et à l'éducation des filles par les vaillantes générations religieuses issues de l'humble cloître de la rue du Hâ?

La cause de béatification de la Vénérable Jeanne de Lestonnac a fait, en ces derniers temps, des pas décisifs et le temps n'est pas éloigné où nous pourrons la vénérer sur les autels que l'Église catholique élève à Dieu, en mémoire de ses saints.

Les premières origines des Ursulines de Bordeaux doivent être rapportées au 30 novembre 1606. On lira avec intérêt le récit aimable qu'a fait Bertheau de cette fondation dans ses mémoires sur la vie et les actes du cardinal de Sourdis (3). Les épreuves ne manquèrent pas à la congrégation naissante et ces épreuves furent justement en proportion du grand succès qu'eurent, dès le principe, ses écoles ou, comme on disait alors, « son collège ». J'emprunte à un livre fort rare, les *Chroniques* de la Mère de Pommereu (4), les brèves notices qu'elle a rassemblées sur les fondations qui se succédèrent rapidement dans le diocèse de Bordeaux.

« *Bordeaux.* — Dieu donna cette année (1618) une seconde troupe de religieuses à la glorieuse Vrsule, érigeant en monastère la maison congrégée de Bordeaux et plusieurs autres qui en estoient déjà dérivées. » [L'inspiration en vint au cardinal de Sourdis à Milan au tombeau de saint Charles où il

(1) R. P. Mercier, S. J. *La Vénérable Jeanne de Lestonnac, baronne de Montfermant-Landiras, fondatrice et première supérieure de l'ordre de Notre-Dame.* Paris, 1891, in-8^o, p. 527 seq.

(2) *Ibid.*, p. 534 seq.

(3) Ci-dessous, p. 207-215.

(4) *Les Chroniques de l'ordre des Ursulines, recueillies pour l'usage des religieuses du même ordre par M. D. P. V. A Paris, chez Jean Herault, imprimeur-libraire juré, rue S. Jacques, à l'Ange Gardien.* M. DC. LXXIII, in-4^o, III^e partie, p. 149-153.

passa sept heures en oraison.] « Dieu luy fit connoistre que sa volonté estoit qu'il establîst un ordre de Vierges dans son diocèse tout conforme à celui que S. Charles avoit fondé dans Milan suivant l'institution de la B. M^{re} Angele afin que les jeunes filles feussent mieux instruites... Il choisit pour cela deux demoiselles, Françoise de Cazerès (1) et Jeanne de la Mercerie, leur donnant pour exemple la vie des Vrsulines de Milan. Françoise de Cazerès estoit la principale qui estoit entrée dans Bordeaux dans un temps où il n'y avoit pas d'autres communautés de filles que le monastère des Annonciades...

» On amenoit de toutes parts à Françoise de Cazerès des jeunes filles pour estre sous sa conduite et pour recevoir des bonnes instructions, et il y en avoit toujours si grande quantité qu'à peine elle et les autres sœurs y pouvoient suffire. Monseigneur le Cardinal visitoit souvent cette école de vertu et animoit les maîtresses de perseverer dans le travail de leur saint institut. La mère de La Croix, de sa part, leur disoit souvent qu'elle ne croyoit pas qu'il y eust un plus noble exercice que celui de former cette jeunesse aux plus solides vertus. « Mes sœurs, ajoutoit-elle, nous devons » avoir rapport à l'esprit apostolique selon notre vocation qui est aussi de » semer et d'augmenter la foy par tout le monde, instruisant les âmes et » travaillant au salut du prochain. Qu'il lui plaise nous sanctifier et nous » rendre utiles dans notre ministère par l'infusion de ce double esprit de » sainteté! »

» Les Vrsulines de Bordeaux demeurèrent en estat de simple congrégation depuis l'an 1606 jusqu'à cette année 1618 que Monseigneur le cardinal de Sourdis obtint une bulle du S. Père le Pape Paul V (2) dans le dernier voyage qu'il fit à Rome. Dans cette bulle qui est fort avantageuse, le S. Père loue les filles qui embrassent cet institut disant d'elles ces mots à peu près : qu'elles estoient des vierges qui empeschoient que les jeunes filles ne goûtassent le suc amer de l'hérésie par les lumières qu'elles versaient dans leurs esprits et par les feux dont elles embrasoient leurs cœurs ; qu'elles prevenoient les désordres ou la vanité jettée dans ce siècle par la modestie qu'elles leur faisoient observer dans les classes et que, pour attirer tout le monde à l'étude de la doctrine chrétienne, elles apprenoient à toutes les filles jusques aux pauvres et aux étrangères toutes sortes d'exercices

(1) Elle prit en religion le nom de Mère de La Croix, sous lequel la désigne ordinairement la Mère de Pommereu.

(2) J'en donne l'analyse et de longs extraits, ci-dessous, p. 215-220.

honnêtes et bien seans. La digne mere de la Croix receut cette bulle avec autant de joye qu'elle l'avoit demandée avec instance et l'executa de point en point. Elle fut la premiere superieure du monastere de Bordeaux auquel il n'y eut point de fondation pour le temporel, mais la Providence divine y a suppléé (1).

» *Libourne*. — La reputation de cet institut s'estoit deja repandue par toute la France. Plusieurs bonnes villes sollicitèrent leurs magistrats d'ecrire a Monseigneur le Cardinal Archevêque de Bordeaux et a la mere de la Croix, pour avoir des Vrsulines de sa maison qui elevassent leurs filles. La ville de Libourne en eut dès la mesme année 1606 qui donna le commencement a la congregation. La mere de la Croix y fut d'abord, puis y laissa la mere Ieanne de la Mercerie pour superieure et la mere Andrée de Vidau pour sa sousprieure (2).

» *Bourg*. — La mere de la Croix alla pour un troisieme etablissement dans la ville de Bourg près Bordeaux, en l'année 1607, le 4^e jour d'octobre. La premiere superieure de ce lieu fut la mere Françoisse de Clavet, veuve de qualité du pays de Bearn, qui, par un grand amour de l'institut des Vrsulines, abandonna le monde et ses parens dans un âge fort avancé. Elle vecut peu d'années dans notre ordre, mais très saintement. Sa sousprieure fut la mere Anne de Beauvais (3).

» *Saint-Macaire*. — La mesme année 1607, la mere de la Croix établit une maison, qui fut la quatrieme, dans la ville de Saint-Macaire. Elle y

(1) En 1739, 49 rel. dont 8 converses ; rev. net 1,162 l. — En 1760, 45 rel. ; rev. net 1,848 l. « Un des principaux points de notre institution, déclarent-elles au bureau diocésain en 1750, est d'instruire les jeunes enfans de notre sexe, ce que nous ne manquons pas de faire, et, à cause de ce, il y a toujours, d'un bout d'année à l'autre, de 3 à 4 religieuses préposées à leur apprendre à lire, escrire et instruire dans le christianisme, et cela ne produit autre chose que beaucoup de peine et de sollicitude par le soin journalier qu'on a de remplir ce point. » (Arch. Dioc., R 5.)

(2) En 1730, 18 à 20 pensionn. ; rev. net, 3,957 l. — En 1760, 43 relig. dont 9 conv. ; rev. net, 2,073 l. (*Ibid.*). — Cf. Guinodie. *Histoire de Libourne*, t. I, p. 163.

(3) En 1730, 23 relig. ; leur revenu n'était que de 850 l. et elles succombaient sous le poids de leurs charges. — En 1760, 30 relig., avec 606 l. 11 s. de rev. net. En 1755, elles déclaraient au bureau diocésain qu'elles ne sauraient vivre sans les pensions qu'elles reçoivent de leurs familles et que « les pensionnaires, qui sont ordinairement en nombre dans cette communauté, contribuent infiniment à sa subsistance » (Arch. Dioc., R 25). — Cf. Lacoste, l. c., p. 721.

nomma supérieure la mère Marie Lentilleau et pour sous-prieure la mère Marie de Iaille. Depuis, en l'an 1625, la même mère de la Croix y mena la mère Jeanne d'Aubrin pour supérieure et la mère Marie de Pomiès pour sous-prieure, après y avoir fait construire un beau monastère à l'usage duquel Monseigneur le Cardinal donna une chapelle de S. Michel, qui se rencontra proche du bâtiment. Cette maison a établi celles de Montauban et de Castelsarrasin (1).

» *Saint-Emilion*. — Le 1^{er} jour de juin 1630, un autre établissement fut fait à Saint-Emilion, ville du diocèse de Bordeaux. La mère de la Mercerie, supérieure du monastère de Libourne, donna quatre de ses religieuses, mais elle ne les y mena point que lorsque la digne mère de la Croix put y aller en personne, comme elle fit... Elle établit pour supérieure la mère Jeanne de Couturon, et y fit quelque séjour (2). »

Deux maisons d'Ursulines furent établies, au XVII^e siècle, dans le diocèse de Bazas. Voici comment la Mère de Pommereu (3) rapporte la fondation de la première :

« Le monastère de Bazas commença cette année (1632), par la permission de Monseigneur de Grillet (4), évêque de Bazas. La mère de la Croix y alla avec six professes, ayant de plus, pour compagne, la mère Elisabeth de la Roque. Elle y commit pour supérieure la mère Jeanne-Françoise de Lansac de la Roque-Taillade et pour sous-prieure la mère Jeanne d'Aubrin. Le propre jour de l'établissement de Bazas, Monseigneur l'évêque donna l'habit de novice à M^{lle} de la Roque-Taillade, nièce de la supérieure, et à deux demoiselles de la Roque, ses parentes. Leur bon exemple en attira bien d'autres. Cette communauté vit fort saintement. Elle a fait la communauté de Périgueux (5). »

(1) En 1730, 27 relig., dont 3 converses, 1 novice; rev. net 2,020 l. — En 1760, 21 relig., dont 4 conv.; rev. net 2,461 l. (*Ibid.*). — Cf. Virac. *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*. Bordeaux, 1890, in-8°, p. 473-478.

(2) En 1730, 14 relig.; rev. net 1,590 l. — En 1760, 31 relig., dont 3 conv.; rev. net 2,245 l. (Arch. Dioc., R 5).

(3) *Chroniques*, III^e part., p. 300.

(4) Nicolas de Grillet, év. de Bazas en 1631-1634.

(5) Rotgès, p. 125-126. D'après cet auteur, les Ursulines de Bazas étaient en 1790 au nombre de 12 religieuses de chœur avec 3 converses. Rev. 7,973 l. 9 s.

On ne m'en voudra pas, je l'espère, d'avoir par ces longues citations remis en lumière les noms vénérables de ces premières religieuses de la congrégation bordelaise des Ursulines. Presque toutes appartenaient aux premières familles de notre pays et ne crurent pas déroger en se dévouant infatigablement aux plus humbles devoirs de leur vocation d'éducatrices.

Le monastère de Langon ne commença qu'après la publication des *Chroniques* qui nous ont fourni des détails si précis. Je suis très peu renseigné à son endroit. Je connais seulement et j'ai déjà mentionné le nom de son fondateur, Jacques de Campo-Kierfel, qui employa 32,000 livres à cette bonne œuvre, et la date (1678) des lettres patentes qui l'autorisèrent (1).

Comme l'ordre de Notre-Dame, la congrégation des Ursulines de Bordeaux s'est multipliée au delà de toute espérance. En 1673, les *Chroniques* enregistraient déjà 71 monastères issus d'elle, dont celui de Québec; plus 21 unis à la congrégation de Liège. En 1878, elle comptait 26 maisons en France; 110 dans le reste de l'Europe; 9 outre mer; soit 145 au total (2).

Ces chiffres ont leur éloquence et suffisent à donner l'idée de ce que dut l'enseignement primaire sous l'ancien régime et ce qu'il doit en notre temps aux dignes religieuses de notre congrégation de Sainte-Ursule.

En 1638, Henri de Sourdis put asseoir définitivement, grâce au dévouement personnel et aux généreuses libéralités de Marie Delpech de l'Estang, la communauté des *Orphelines de Saint-Joseph*. L'ordonnance qu'il rendit à ce sujet (3) offre un grand intérêt en raison des détails historiques qu'elle fournit et parce qu'on y trouve précisées très nettement les règles fort sages de cette pieuse association. Sans avoir eu l'éclat et la durée des Filles Notre-Dame et des Ursulines, les Orphelines de Saint-Joseph se répandirent au XVII^e et au XVIII^e siècle en diverses villes du royaume où elles opérèrent beaucoup de bien : à Paris, par exemple, à Toulouse, Agen, Limoges,

(1) En 1790, 13 relig. de chœur, 3 conv.; rev. 7,054 l. 2 s. (Rotgès, p. 126).

(2) Postel. *Histoire de sainte Angèle Merici et de tout l'ordre des Ursulines*. Paris, 1878, t. I, p. 529; t. II, p. 543-545.

(3) Ci-dessous, p. 233-243.

La Rochelle et Rouen (1). Elles eurent des lettres patentes en 1639, et, après les avoir vues à l'œuvre durant quelques années, Henri de Sourdis les louait en ces termes dans une ordonnance de visite de 1645 : « Entre plusieurs saintes communautez, nous considerons grandement celle qui est destinée à l'instruction des filles orphelines, tant par la sainteté de son institut que pour les grands biens qu'elle a faict et est sur le point d'augmenter, tant en ceste ville qu'en celle de Paris ou elle a esté depuis establee (2). »

Plusieurs autres congrégations enseignantes ont eu des établissements chez nous avant la Révolution.

Les *Filles de la Charité* qui, dès le principe, joignirent au soin des malades et des pauvres l'instruction des filles, dirigeaient au moins cinq écoles à Bordeaux et une à Fronsac (3). — Les *Dames hospitalières de Nevers*, chargées, à Monségur, de l'hôpital depuis 1737, y faisaient en même temps la classe. — Nous trouvons à Libourne, depuis 1676, les *Sœurs de l'Union chrétienne*, assez souvent désignées sous le nom de Dames de la Foi ou de Nouvelles Catholiques. André de Marillac, doyen de Saint-Émilion, s'était fort intéressé à cette fondation et y avait largement contribué de ses deniers (4).

Les Sœurs des écoles charitables du Saint Enfant Jésus ou Dames de Saint-Maur, appelées chez nous *Dames de la Foi* avant la Révolution comme aujourd'hui, reconnaissent pour leur instituteur le P. Barré, minime, un religieux vraiment admirable, un des hommes qui ont le plus fait au XVII^e siècle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse. Ses filles, qu'il avait enflammées de l'ardeur la plus généreuse et auxquelles il avait légué tout son dévouement, vinrent à

(1) Hélyot. *Histoire des ordres monastiques*. Paris, 1719, in-4°. t. IV, p. 411 seq.

(2) Arch. Gir., G 14.

(3) Malgré de longues recherches et de nombreuses démarches, je n'ai pu me procurer de renseignements certains sur le nombre et la date de fondation des établissements des Filles de la Charité dans nos diocèses.

(4) Cf. Guinodie, t. I, p. 285. — Je ne sais si ces religieuses appartenaient à la congrégation du même nom instituée à Paris en 1661 par M. Vachet et dont le siège fut, plus tard, transféré à Fontenay-le-Comte (Hélyot, t. VIII, p. 150). — En 1730, 18 relig. dont 1 converse; revenu net, 1,953 l.; en 1760, 16 relig.; rev. net, 2,002 l. dont 1,200 l. de pension payée par le roi (Arch. Dioc., R 5).

Bordeaux en 1685. Le P. Henri de Grèzes (1) raconte en ces termes leur établissement dans notre ville, lequel fut fait par ordre du Roi :

« Ses débuts se heurtèrent à l'indifférence d'un grand nombre d'habitants et à l'antipathie de beaucoup d'autres. On faisait autour des Sœurs la conspiration du silence pour qu'elles demeuraient inconnues dans la cité commerçante. « Se voyant inoccupées, se disaient leurs adversaires, elles » s'en retourneront. »

» Pour porter remède à cette situation, les magistrats [municipaux], par une délibération du 13 décembre 1687 (2), demandèrent qu'il fût ordonné à MM. les curés de la ville d'annoncer au prône de la messe paroissiale, pendant quatre dimanches consécutifs, l'existence de l'école des Sœurs, engageant les paroissiens à y envoyer leurs enfants.

» Cette mesure réussit, paraît-il ; et, un peu après, les magistrats louaient pour les quatre Dames de la Foi une grande maison dont le loyer était de 500 l. De là, le succès se dessinant davantage, les Sœurs furent transférées dans une maison plus vaste. Outre trois classes gratuites et les catéchismes du dimanche, elles eurent de bonne heure un pensionnat. « Elles avaient de plus une classe spéciale et absolument gratuite pour les grandes filles et femmes qui voulaient se rendre capables de faire un petit commerce. On les recevait à quelque heure qu'elles se présentassent, pour leur apprendre à lire, écrire et chiffrer, etc. ; mais à la condition qu'elles assisteraient au catéchisme qui se faisait l'après-midi à une heure déterminée. On ne mettait à cette classe que des maîtresses d'un certain âge, zélées, discrètes et bien instruites, et il s'en opérait des conversions édifiantes. Quand MM. les confesseurs trouvaient des pénitentes qui avaient besoin d'être instruites ou détournées du mal et excitées au bien, ils les engageaient à aller à cette classe aux heures d'instruction, et la maîtresse, après les avoir décidées à revenir à Dieu, les disposait à une confession générale. Elle en préparait d'autres au baptême ou à faire abjuration si elles étaient de quelque autre religion, car dans Bordeaux il y en a de toutes sortes. Enfin il se faisait dans cette maison beaucoup de bien de toutes manières (Arch. des Dames de Saint-Maur à Paris). »

(1) *Vie du R. P. Barré, religieux minime, fondateur de l'Institut des Sœurs charitables du Saint Enfant Jésus ou de Saint-Maur*. Paris, [1892], in-8°, p. 366, 367.

(2) Ci-dessous, p. 269.

Nos documents nous font connaître que les Dames de la Foi de Bordeaux, fidèles à leur institution, continuèrent à travailler jusqu'à la Révolution, avec un très grand succès, à l'instruction des filles. Mais les épreuves ne leur furent pas épargnées et elles furent presque constamment dans la gêne. La dernière maison qu'elles occupèrent était située rue des Ayres, près de la maison professée des Jésuites. Elles en furent chassées en 1791.

Les Dames de la Foi instruisaient les filles à Gensac, depuis 1704; à La Réole, depuis 1726; à Sainte-Foy, depuis une époque que je ne suis pas en état de préciser; à Blaye, depuis 1760; s'acquittant partout de leur sainte mission avec un dévouement parfait, mais peu soutenues en général et quelquefois tracassées par les municipalités. C'est la condition ordinaire des œuvres de zèle et de charité. Un projet d'établissement à Cadillac, en 1759-60, fut abandonné, j'ignore pour quelle cause, au moment où l'affaire semblait conclue.

Enfin, plusieurs communautés plutôt contemplatives qu'enseignantes recevaient des pensionnaires. C'étaient à La Réole les *Annonciades* (1616) et à Bordeaux les *Bénédictines*, les *Visitandines* et les *Catherinettes* ou Dominicaines (1). On dit de celles-ci dans une note de 1730, émanée de l'archevêché : « Il n'y a point de communauté religieuse plus exacte et plus régulière que celle-ci et qui soit d'une plus grande édification pour le public. Les pensionnaires y sont élevées dans la piété et dans la vertu avec un soin merveilleux (2). »

Quant aux congrégations d'hommes, sans parler des Doctrinaires, des Barnabites et des Jésuites qui s'occupaient exclusivement d'instruction secondaire à Cadillac, Bazas, Saint-Macaire et Bordeaux, il faut rappeler que les *Récollets* de Sainte-Foy et les *Carmes* de Langon s'adonnaient à la fois à l'enseignement primaire et à l'enseignement du latin. Les *Trinitaires* de Saint-Laurent en Médoc y tenaient, en 1735, l'école des garçons.

Les *Frères* du Bienheureux J.-B. de la Salle furent appelés à Bordeaux en 1758. Je publie à leur sujet de nombreux documents

(1) Arch. Dioc., K 1.

(2) *Ibid.*

inédits qui nous renseignent très largement sur le bien qu'ils y ont fait (1). La délibération du corps municipal pour la création des écoles chrétiennes porte expressément que « Monseigneur l'Archevêque, par un principe de charité pastorale, a bien voulu solliciter Messieurs les jurats de faire un établissement aussi avantageux, et, par là même, aussi digne de leurs soins ». On eut d'abord sept Frères qui ouvrirent trois écoles. Dès l'année suivante, « ces trois classes des Chartrons, Sainte-Eulalie et Saint-Michel étant insuffisantes au concours d'enfants qui se présentoient pour y être reçus », on dut en établir une quatrième à Saint-Seurin. Des lettres patentes furent obtenues cette même année 1759. La correspondance de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, de son pieux vicaire général, M. Le Quien de la Neufville, plus tard évêque d'Acqs, et de l'Intendant, est bien honorable pour eux et pour les Frères ; et quand la municipalité bordelaise « régénérée » les expulsa indignement en 1791, elle se vit contrainte de reconnaître « qu'ils avoient pleinement justifié la confiance de la commune par leurs mœurs très régulières comme par la plus constante assiduité à leurs fonctions ».

Ce simple exposé de faits incontestables, parce qu'ils sont appuyés sur des documents qu'on ne saurait récuser, montre que dans nos diocèses, sous l'ancien régime, l'Église était restée fidèle à sa mission d'éducatrice du peuple. Elle exerçait sur l'enseignement une action efficace et usait constamment en sa faveur de la haute influence que lui donnaient les institutions du temps, aussi bien que son dévouement et ses bienfaits. Je n'ai pas besoin de développer longuement ces pensées. Le lecteur éclairé qui aura suivi ce long mémoire et qui étudiera impartialement nos textes, n'aura pas de peine à se faire, à cet égard, une conviction personnelle. C'est à quoi doivent tendre, à mon sens, les livres d'histoire. En ce genre de travaux, la plus persuasive éloquence est celle des faits démontrés.

(1) Ci-dessous, p. 151-179. — Cf. *Annales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* [par le F. Lucard]. Paris, 1883, in-8°, t. II, p. 215-217.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Les documents relatifs à l'existence des petites écoles dans nos diocèses au moyen âge sont en fort petit nombre dans mon recueil. C'est pourquoi je crois bon de publier ici les notes suivantes :

1128. « A deux lieües de Basas est l'abbaye de FONT-GUILLEN (1) possédée par des religieux reformez de l'ordre de Cisteaux. Nous y trouvâmes deux chartes qui nous apprennent que dans le temps de sa fondation, qui fut l'an 1128, on y enseignoit les petits enfans. Ce sont deux donations faites au monastère *ad docendum puerum...* » — [Martène et Durand]. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1717, in-4°. II^e part., p. 10 (2).

— 1262. « *Constitutiones D[omini] P[etri] Burdegalensis archiepiscopi, facte apud Copriniacum* (Cognac), *anno M. CC. LX* (3). — *De Bello gallorum*. Quia ex duello gallorum quod in partibus istis, *tam in scholis grammaticalibus quam in aliis*, fieri inolevit, nonnulla mala aliquotiens sunt exorta, sub interminatione anathematis prohibemus, ne amodo fiat duellum predictum, cum hoc tam mali materia quam temporis amissio existere dignoscatur. » — *Constitutiones synodales Xantonensis ecclesie...* MDXLI. *On les vend a Poitiers, a l'enseigne du Pelican*, in-12 goth. non paginé.

— 1372. D'un acte de cette année il résulte qu'à Izon les serfs questaux, dans les hommages qu'ils prêtaient à leurs seigneurs, s'engageaient à ne pas mettre à l'école sans son agrément leurs enfans mâles. Les tenanciers affranchis le pouvaient au contraire. — Leo Drouyn, *Izon, étude historique et archéologique*. Bordeaux, s. d.; in-8°, p. 147 seq. (4).

(1) L'abbaye de Fontguilhem était située dans la paroisse de Masseilles, annexe actuellement de Grignols.

(2) Cet extrait m'a été donné par M. Brutaills.

(3) Cette date est inexacte. Pierre de *Roscida-Valle*, qui présida un concile provincial à Cognac, fut pourvu par Urbain IV de l'archevêché de Bordeaux, le 23 mai 1261, et ledit concile fut célébré en 1262 (*Gallia christiana*, éd. Piolin, t. II, c. 825).

(4) Ces deux textes, pour vagues qu'ils soient, prouvent au moins que les petites écoles n'étaient pas chose inconnue dans notre province aux XIII^e et XIV^e siècles.

1686. J'ai simplement mentionné (ci-dessus, p. 18), une ordonnance des jurats de BORDEAUX sur le fait des petites écoles. Elle me semble offrir assez d'intérêt pour que je reproduise *in extenso* le passage de la *Chronique bordelaise* qui nous en a conservé le souvenir.

« Le 7 [août 1686], MM. les Jurats firent publier une Ordonnance au sujet de l'instruction des enfans des nouveaux convertis, par laquelle il est fait inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité, condition et sexe qu'elles soient, de s'ingérer dorénavant de tenir Ecoles publiques et particulières dans l'étenduë de la Ville et Fauxbourgs d'icelle et de se mêler d'enseigner et d'instruire la jeunesse pour quelque cause et prétexte que ce soit, à peine de 300 l. et de prison, pour la première contravention, et d'être procédé extraordinairement contr'eux, en cas de récidive; Et afin que les jeunes gens puissent recevoir le secours et les instructions nécessaires à leur état, il sera fait choix du nombre des Ecclésiastiques ou autres personnes de piété et d'une suffisance et capacité nécessaire pour élever la jeunesse, lesquels tiendront des Ecoles publiques dans les lieux qui seront indiqués par lesdits seigneurs Maire et Jurats et à chacun desquels il sera décerné un pouvoir et Mandement par le Clerc et Secrétaire de la Ville, de lui signé et scellé du Scel et Armes de l'Hôtel de Ville, après avoir été délibéré par lesdits seigneurs Maire et Jurats, et à la charge par les personnes élûes à cet effet de mettre un Tableau sur la porte des Maisons où elles tiendront lesdites Ecoles, avec ces mots écrits en gros caractères, Ecole publique par la permission de MM. les Maire et Jurats, et que les Ecoles destinées pour l'éducation des garçons seront désignées dans des lieux commodes et les plus éloignez que faire se pourra du collège de Guyenne, le tout néanmoins sans préjudice du droit des Maîtres Ecrivains jurez de ladite ville, auxquels il sera permis de tenir leurs Ecoles pour l'Instruction des jeunes gens dans les préceptes de leur Art, conformément aux Statuts. En exécution de cette Ordonnance, il fut donné permission à plusieurs honnêtes Ecclésiastiques et des bourgeois de bonnes vie et mœurs et d'une réputation bien établie, de tenir des Ecoles publiques pour l'Instruction de la jeunesse tant dans la présente Ville que Fauxbourgs d'icelle. » — *Chronique bordelaise*. Bordeaux, Simon Boé, 1703, in-4°, IV^e partie, p. III.

AILLAS. — 1747-1748. Il paraît y avoir eu deux maîtres d'école à Aillas ces années-là. J'ai indiqué ci-dessus (p. 2), d'après Arch. Gir., C 3089, le nommé Blanchard qui avait, des habitants, 150 l. d'appointements. Or, dans les registres baptistaires, Julien Vigneau, « régent de cette paroisse », signe douze fois comme témoin ; son écriture était belle et régulière. — Arch. Mp. d'Aillas. (Rens. communiqué par M. l'abbé Cyprien Thibaut, curé d'Aillas.)

Renseignements tirés des Registres de baptêmes, mariages et sépultures, et communiqués par M. Gaston Ducaunnès-Duval.

ANDRÉ-DE-CUBZAC(SAINT-). — 1689. Pierre Lesnier, « précepteur ». — 1737. Pierre-Denis Lacroix, « régent ». — 1744. Pierre Duvigneau, m^e d'éc. — 1749-55. Louis Gaignan, latiniste. — 1750. Jacques Abzac, m^e d'éc. — 1756. Joseph Tardieu, « rég. écriv. ». — 1757. Louis-Jean Clerc-Dumontet, « rég. latiniste ». — 1760. Dubarry, « rég. lat. ». — 1769. Joseph Tardieu, « rég. principal ». — 1772. François-Philibert-Jean-Louis des Bois-Rochefort, « écuyer, m^e ès arts et rég. lat. ». — 1784. Jacques de Lamothe, m^e d'éc.

AUBIE-ESPESAS. — 1702. Jean Dubuisson, m^e d'éc., mort en 1747.

AUDENGE. — 1733. Gabriel Carré, m^e d'éc. au village de Certes.

GAURIAGUET. — 1737. Pierre Soullignac, m^e d'éc. (1).

GERVAIS (SAINT-). — 1753. Pierre Page, m^e d'éc. — 1767. Jean Cornet, *id.* — 1782. Jean Page, *id.*

E. ALLAIN.

(1) Jusqu'ici je n'avais trouvé pour Gauriaguet que des renseignements négatifs.



SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite)

IV

Police de la ville. — Gueux et Malandrins. — Gens de guerre.

L'entretien des guerres si fréquentes sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV était réparti entre les provinces par les subsides et par les étapes, séjours et quartiers d'hiver des régiments dans les villes de l'intérieur. A l'exception de quelques années de paix qui suivirent, sous Henri IV, les guerres de religion, on peut dire, sans exagération, que La Réole ne cessa d'être occupée par les gens de guerre jusqu'après la Révolution. Durant ce laps de temps, à peu près tous les régiments de France tinrent garnison dans notre ville. Les registres de la Jurade mentionnent à chaque instant les dépenses qu'entraînait l'entretien de cette agglomération incessante d'hommes et de chevaux (1).

A leur suite entraient les gens sans aveu, gueux et malandrins, truands et truandes, ribauds et ribaudes, qui formaient, avec les traînardes et les maraudeurs, la queue ordinaire des troupes en marche. Aussi, la police intérieure de la ville était-elle une des constantes préoccupations de nos magistrats. Il était interdit aux personnes étrangères à La Réole et aux paroisses de la juridiction de s'y établir avant de s'être présentées à l'Hôtel de Ville et d'y avoir fait inscrire leurs noms, *cognoms* (2) et professions. Elles devaient, au

(1) *Histoire de La Réole*, par O. Gauban.

(2) *Cognom*, du latin *cognomen*, surnom qui, chez les Romains, comme les prénoms chez nous, était spécial à l'individu, et le distinguait des membres de sa famille, lesquels avaient toujours le même prénom et le même nom : Cicéron est le *cognom* du plus illustre des Marcus Tullius. Gloss. de Du Cange : « *Cognomen Romanis erat unius cujusque nomen proprium, quod nominibus gentilitiis subjungebatur : Francis vero nostratibus aliisque Recentioribus nomen est proprio nomini superaditum.* » Comme types de surnoms ou *cognoms*, Du Cange cite les suivants qui ne sont pas dépourvus de pittoresque : Odo Mala Musca, Rotbertus Muletus, Rainaldus Bastardus, Constantinus Joculator, Guarinus Sine Barba, Guarnerius

surplus, présenter un certificat de bonne vie et mœurs, prouver qu'elles appartenait à la religion catholique, apostolique et romaine, les contrevenants s'exposant aux peines de l'amende et de la prison sans préjudice de l'expulsion (1). Les hôteliers, les habitants qui logeaient des étrangers étaient obligés de transmettre leurs signalements et la date de leur arrivée à l'autorité communale. La surveillance des hôtels garnis n'est pas chose nouvelle. Ce moyen si pratique de mettre sous la main de la police les malfaiteurs, d'en faciliter la recherche, est connu depuis longtemps. Afin de s'assurer de la rigoureuse observation de ces ordonnances, les jurats visitaient de temps en temps les cabarets et les auberges (2) où, parmi les bons drilles amateurs de franches lampées de purée septembrale qui, sous prétexte d'accueil cordial aux soldats de la garnison, les défiaient, la pinte en main, en chantant :

Du temps du roy Guillemot
On ne parloit que de boire ;
Maintenant on n'en dit mot.
Que t'en semble, mon compère ?

se glissaient souvent d'adroits pipeurs et des gentilshommes à la courte épée (3).

Oculus Cœnis. Archembaldus Pejor Lupo, Bernardus Malaparola, Petrus Maliloquus, Hubertus Minat Bovem, etc. Nous avons eu des rois de France surnommés le Bel, le Gros, le Long, le Simple, le Chauve. La forme *connon* était également usitée : « Rolle du nom et connon des soldats de la compagnie de M. le visconte de Macaye, logée dans le lieu de Pellegrue : Grand-Pré, Belle-Maison, Passe-Partout (Louis de Laborde), L'Escalade (Vincent de Lapeyre), La Tempeste (Menant de Bonney), La Tourmente (Guilhem de Verrière), La Douceur (Louis Dupont), etc. » (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XIV, p. 522). Enfin, de *cognomen*, *cognomenans*, *cognominans*, *cognom*, on avait créé le verbe *cognomer* : « Lequel compaignon, comme l'en dit, se nommoit ou *cognomoit* Motin Famuer » (vieille chronique).

(1) Registres de la Jurade. Séance du 22 octobre 1759.

(2) Notre démocratie est possédée de la rage de tout aristocratiser. Les concierges ont remplacé les portiers, les apothicaires ne sont plus connus que sous le nom de pharmaciens, les perruquiers sont métamorphosés en coiffeurs, et les cafés et les restaurants ont succédé aux cabarets et aux auberges dont se contentaient les personnages les plus qualifiés du bon vieux temps.

(3) Les filous qui n'avaient que le couteau pour couper la bourse.

Ils se transportaient chez Antoine Semcyair, à l'enseigne des *Trois Pigeons*; chez Estienne Charpentier, tenant l'auberge des *Trois Rois*; chez Bernard Cazenave, surnommé La Fortune, hostelier de l'*Espée Royale*, dont l'enseigne portait la réclame suivante : Andouilles de Troyes — Saucissons de Boulogne — Marrons de Lyon — Figues de Marseille — Cabats d'Avignon, sont des mets pour les bons compagnons; au *Chesne Vert*, renommé pour ses *millas* et ses *tortillons* que réussissait à merveille la maîtresse du logis, Marie Lacave, veuve de Bonnécorce; chez Pierre Duverger, hôte du *Héron Couronné*; chez Raymond Peyroulet, à l'enseigne de la *Croix Blanche*; aux *Trois Oliviers*, chez Antoine Daurat; à l'enseigne de *La Table Royale* où Catherine Lallemand, femme de Bernard Dubourg, tenait sans conteste le sceptre de la gastronomie réolaise. Ils vérifiaient en même temps, *de visu*, que tous ces hôteliers, aubergistes, cabaretiers, vendeurs de vin en détail *à pot et à pinte* étaient fidèles au serment qu'ils avaient prêté : « de vendre le vin en faisant bonne mesure, de ne survendre le vin à lun plus qua lautre, de ne faire point de meslange, de nacheter point de vin apres la St-Martin quaux bourgeois de la presente ville et de ne point faire entrer de lestranger autre que du veritable vin de Cahors et de graves du bourdellois et de ne vendre point le vin en bouteilles autre que celui de graves et Cahors et que les bouteilles desquelles ils se serviront tiendront demy pot affin que le public ne soit point trompé et de bien servir le pauvre comme le riche comme aussy de faire controler tous les vins qu'ils achepteront en la presente juridiction avant le dit jour de la feste de la St-Martin » (1).

Ils s'assuraient aussi que leurs arrêtés et prescriptions concernant la semaine sainte, après avoir été lus et publiés à son de trompe sur les cantons publics de la ville à la veille du saint temps consacré à la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étaient affichés à la porte des hôtelleries et des cabarets.

(1) Registres de la Jurade. Séance du 17 octobre 1686. *Bone Deus!* Que nous sommes loin de l'heureux temps où nos édiles protégeaient si résolument leurs administrés contre les entreprises et surprises des marchands sans foi, sans conscience et sans vergogne. (Voy. l'article de M. E. Maufra de la *Revue Cath.* du 25 mars 1894 : « Fraude et Mévente des vins; Etude rétrospective. »)

« Il est fait inhibition et defences a toutes sortes de personnes de blasphemer le saint nom de Dieu aux peines portees par les ordonnances pendant la presante semaine sainte et aussi les jeux et berlans (1) et ivroignerries qui se peuvent commettre et autres debauches pendant le service divin et defence aux cabaretiers, hosteliers et vendeurs de vin au détail de donner a boire et a manger dans leurs maisons lorsque les divins offices se diront, si ce n'est aux étrangers voyageurs. Comme aussi deffence est faite a toutes sortes de personnes de souffrir dans leurs maisons aucune sorte de jeux et de fournir a ces effets cartes, des ni quelque autre chose que ce soit sous peine de vingt livres damande (*sic*) et de plus grandes si le cas l'exigeait et de prison contre les contrevenants (2). »

Ce qui touchait à l'âme primait tout dans la vie de nos aïeux. Le 2 octobre 1608, un sieur Poytevin, avocat, était arrêté pour avoir blasphémé. Aujourd'hui, à force de s'étourdir en discourant sur les prérogatives de la liberté humaine, on a fini par oublier ce que l'on doit à Dieu. La loi — il est vrai que la loi est athée en France — défend d'appeler Rollet un fripon et permet de couvrir d'injures et de blasphèmes le saint nom de la Divinité.

Malgré ces précautions, en dépit de toutes ces mesures de sûreté auxquelles s'ajoutait la vue salulaire de quelques gibiers de potence accrochés aux fourches patibulaires des *Justices* (3), les bourgeois

(1) Berlans. Gloss. Du Cange : Berleghum, Berlengs, Berland, Breleug, Brellenc, Breland. Aujourd'hui : *Brelan*, sorte de jeu de cartes, table et lieu où l'on joue au brelan.

Ribus qui portent les Berlens
Ne resont pas de jouer lens.
L'un met sur les Berlens son gage,
Et l'autre met argent encontre,
L'un dit de set, l'autre rencontre,
Cil qui gaaignent, à eux traient,
Et li perdant crient et braient.

Guillaume GUIART, ann. 1304.

(2) Registres de la Jurade. Séance du 7 avril 1688.

(3) Les arrêts criminels du Parlement recevaient leur exécution hors les murs, à deux cents mètres de la Porte-Saint-Martin, au lieu appelé *les Justices*, où l'on voyait encore en 1790 les fourches patibulaires à trois piliers. D'après Michel Dupin,

qui s'attardaient dans les rues, seuls et sans falot, entre neuf heures du soir et trois heures du matin, s'exposaient aux entreprises indiscretes des coupeurs de bourses et des tire-laine. Ils se rendaient maîtres de leurs victimes en leur introduisant dans la bouche un instrument de fer en forme de boule, connu sous le nom de *poire d'angoisse*. Cette boule s'ouvrait au moyen d'un ressort et remplissait la bouche du patient. Incapable de crier et de parler, il se trouvait à la merci des bandits qui le forçaient à payer rançon. Ces attentats nocturnes se multiplièrent à un tel point qu'il fut expressément défendu aux gens honnêtes de sortir de leur logis sans lumière, et les habitants de chaque quartier s'armèrent, organisèrent des patrouilles, établirent des postes, espérant suppléer de cette façon à l'insuffisance de la police officielle (1). Plus tard, on en vint à transformer ces gardes nocturnes en *garde journalière* et cette vigilance incessante était justifiée par les bandes de batteurs d'estrade, de vagabonds recrutés par la disette et les malheurs de la guerre, dont les entreprises allaient jusqu'à menacer la sécurité de la ville. Mendiant isolément dans le jour, rifodes, marcanriers, millards, coquillards, sabouleurs, francs-mitoux, hubins, malingreux, cagoux, tous suppôts du grand coësre, chef suprême du royaume argotique, se ralliaient à un signal convenu, sous la direction d'un gueux déterminé, aux premières ombres de la nuit. Alors les béquillards se débarrassaient de leurs béquilles, les culs-de-jatte se dressaient sur leurs ergots, et ceux que le peuple, en sa langue imagée, appelait *régiment de Pouilly*, compères du pays de *Pouille* ou chercheurs de *barbets* (2) se métamorphosaient en bandou-

l'exécuteur des hautes œuvres était logé, non loin de là, dans l'ancienne porte de ville de *Vidauco*, connue depuis sous la dénomination de *tour* ou *maison du Bourreau*. Le terrain des Justices a été transformé, il y a longtemps, en promenade publique.

(1) Registres de la Jurade, séance du 17 décembre 1688.

(2) Pauvres diables cherchant dans les crottes comme barbets. M. Charles Nisard attribue, d'après Oudin, une autre origine à cette locution. Aujourd'hui, lorsqu'un voleur fait le guet à une heure indue et dans quelque endroit isolé, il répond aux agents qui lui demandent ce qu'il fait là, *qu'il attend l'omnibus*. Autrefois, les coquins ainsi surpris s'excusaient en disant qu'ils cherchaient leur chien. On les appela naturellement *chercheurs de barbets*. (*Curiosités de l'étymologie française avec l'explication de quelques proverbes et dictons populaires*, par Charles Nisard. Paris, Hachette, 1863, p. 242.)

liers (1) menaçants prêts à tout entreprendre. En dehors de ces bandes organisées on rencontrait encore — mauvaise rencontre s'il en fut — des *drilles* et des *narquois*, soldats estropiés et infirmes, licenciés après la guerre, qui regagnaient leurs villages en mendiant le long des chemins ou dans les rues des villes, portant les débris de leur uniforme. Ils demandaient l'aumône d'une main tandis que l'autre caressait la garde de leur épée.

Une délibération de la Jurade (1773) nous apprend qu'on résolut de repousser la force par la force « afin que chacun pût conserver ce qui lui appartenait. On organisa une garde spécialement réservée à la surveillance des portes de la ville, nuit et jour. Cette troupe se trouvant formée d'artisans et autres personnes qui étaient obligées de travailler pour vivre, des habitants désirant donner des preuves de leurs sentiments *patriotiques* et marquer combien ils étoient bons *citoyens*, firent une souscription destinée à payer la journée de ceux qui en avaient besoin. Si contre toute attente, ajoutaient les souscripteurs, les habitants refusaient de souscrire pour une somme convenable, afin de concourir tant de leur argent que de leurs personnes, les soussignés leur déclarent qu'ils seront tenus pour de mauvais *citoyens*, rejetés de la société et, dans le cas où leurs personnes, leurs biens et leurs maisons viendront à être attaqués, ils ne seraient ni protégés, ni secourus par personne, mais abandonnés à leur sort et à la fureur des brigands qui menacent la ville (2) ».

Sans médire de la moralité des hommes qui avaient l'honneur de porter l'uniforme d'un régiment français et en tenant compte des nombreux étrangers incorporés dans les armées du roi, les troupes de passage ou en garnison à La Réole n'augmentaient ni la sécurité, ni la tranquillité de notre ville. Habités, le plus souvent, à vivre sur l'habitant en temps de guerre, ils conservaient des habitudes identiques en temps de paix, et le même soldat qui bravait mille fois la mort en allant chercher la canne du duc d'Enghien dans les retranchements ennemis à Fribourg, ou jetait son pain, après un

(1) De l'espagnol *bandolero*, brigand, voleur de grand chemin.

(2) La souscription produisit 935 livres (p. a. 2,868 francs). Cette curieuse délibération a été déjà publiée par M. O. Gauban dans son *Histoire de La Réole*.

long jour de jeûne forcé, pour courir au feu comme à Malplaquet, devenait un charpenter, un fricoteur, un maraudeur incorrigible dans l'énergique oisiveté de la vie de garnison. Des procès-verbaux, des réclamations partaient à chaque instant de La Réole à l'adresse du commandant de la province lui signalant les dégradations, les dommages causés en ville et dans les paroisses de la juridiction par les régiments de passage comme ceux de Navarre et de Bigorre en 1720 (1). Une autre fois, deux compagnies du régiment de Lagny oubliaient de rendre les bœufs de renfort réquisitionnés et affectés au transport des bagages, les charrettes avaient été détériorées, brisées, etc. (2). On vit même un grenadier au régiment de Soissonnais prendre part à une émeute occasionnée par le tirage au sort de la milice, sous les yeux de ses camarades et de ses chefs. Il est vrai que, comprenant la gravité de son incartade, il avait laissé son uniforme et s'était habillé en bourgeois ; grâce à ce déguisement il espérait passer inaperçu. Il fallait compter alors avec une discipline de fer. L'indiscipline était allée trop loin.

En Allemagne, en 1693, on avait vu toute l'armée partir en maraude, pillant, brûlant les villages et les petites villes. Aussi, la répression avait-elle été obligée de se mettre au diapason de cette licence effrénée, c'est-à-dire, de devenir féroce, sans pitié. Les fautes de simple discipline étaient punies de deux jours, quinze jours, un mois, deux mois et trois mois de prison. On ajoutait quelquefois à ces punitions celle des verges ; le nombre des coups à recevoir était calculé en raison de la grandeur de la faute. Quant aux peines correspondantes aux délits militaires, dont la nomenclature serait trop longue, elles se réduisaient aux galères à temps ou à perpétuité et à la peine de mort : roue, fusillade, pendaison. Aux déserteurs on coupait le nez et les oreilles avec les joues et les dos marqués, au fer rouge, de la fleur de lis. Parler haut et crier en marchant en bataille ou devant l'ennemi : la langue percée d'un fer chaud. Voie de fait envers un officier : pendu après avoir eu le poing coupé. Vol d'église avec profanation : brûlé vif. Tous les autres

(1) *Registres de la Jurade*. — Séance du 5 janvier 1720.

(2) *Ibid.*, 28 mai 1721.

genres de vol : pendu (1). Villars raconte qu'il vit jusqu'à vingt soldats subir cette peine en un jour (2).

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.



LE CLUB DES SANS-CULOTTES DE BOURG

ÉTUDE SUR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

(Suite.)

Le 17 ventôse, « un membre ayant demandé la parole, a réclamé contre un arrêté pris dans la dernière séance, par lequel il avoit été délibéré que le soi-disant mémoire justificatif adressé à la Société par le sieur A^{***}, de Preignac, seroit communiqué au sociétaire qui l'avoit inculpé lors de son épuration et d'après lesquelles inculpations il avoit été rejeté de cette Société à l'unanimité. Ce membre fait la motion expresse que cet arrêté soit rapporté et qu'il soit sur les réclamations du s^r A^{***} passé à l'ordre du jour.

» Un autre membre ayant demandé la parole, a dit qu'il venoit à l'appui du préopinant, que les sociétés populaires, n'étant point des tribunaux de discussion mais bien les juges de l'opinion publique ; que sans statuer sur le civisme ou l'incivisme du s^r A^{***} qui n'avoit pas eu la faveur, l'assentiment du peuple et qui n'avoit pu se concilier l'opinion générale ;

(1) *Code militaire* de Briquet, tome III, p. 112, édition de 1761.

(2) *Mémoires de Villars*. Collect. Michaud-Poujoulat, 2^e série, p. 50. Un peu plus loin (p. 163) il cite le fait suivant comme une preuve de l'effet produit sur les soldats et les populations par les grands exemples de sévérité : « Il arriva (1707) une chose qui paraîtra singulière si on songe qu'elle se passa dans la chaleur de la poursuite. Le marquis de Nangis, entrant dans un village avec huit cents grenadiers, trouva le curé et les habitants faisant la procession de la Fête-Dieu. Le curé s'arrêta pour donner la bénédiction. Les grenadiers se mirent à genoux ; et, la bénédiction reçue, on marcha aux ennemis sans que le curé ni la procession parussent alarmés. Il est vrai qu'on avoit établi une discipline si exacte que les paysans ne prenaient pas la fuite. »

que la Société ayant été pour ces raisons forcée de rejeter led. A^{***} de son sein, ne peut ni ne doit aujourd'hui le reconnoître pour être digne d'être compté parmi ses membres, en conséquence l'opinant demande que l'arrêté ci-devant pris le concernant soit maintenu et qu'il soit passé à l'ordre du jour. »

Cette motion mise aux voix, la Société sur la prétendue justification d'A^{***} passe à l'ordre du jour.

On poursuit ensuite les opérations de l'épuration.

Puis, « un membre ayant demandé la parole, observe que la célébration des cérémonies dites religieuses qui n'avoient d'autre but que d'entretenir les peuples dans la superstition et l'erreur, avoit été abolie, que partout l'on a substitué à ces cérémonies des fêtes civiques ; partout, disoit-il, vous voyés s'élever des temples à la raison. C'est dans ces temples où le vrai culte avec toute sa pureté réunira désormais les hommes dégagés de l'esclavage des tyrans couronnés ainsi que du despotisme sacerdotal. C'est là ou nous devons désormais adresser à l'Être suprême des vœux d'autant plus dignes de lui qu'ils seront l'expression des cœurs libres, et qui ne pourront plus être émus que par les vertus de l'homme vraiment religieux, c'est à dire l'amour de ses frères et celui de sa patrie. Autrefois, citoïens, nous nous réunissions machinalement pour des cérémonies dont toutes les énigmes soit de la langue soit des emblèmes, étoient plus tôt pour nous un voile impénétrable, qu'elle ne pouvoit nous aider à reconnoître la majesté de notre être et la grandeur infinie de celui à qui seul tout doit être soumis dans l'univers. Telle est la vrai religion, telle devra être celle des vrais républicains. Mais pour donner à ce culte toute la pompe dont il est digne, il faudra vous réunir dans l'enceinte sacrée de la raison. Les jours de décade uniquement consacrés à cette fête seront ceux ou vous vous rassemblerés pour chanter des hymnes à la raison, invités à cette fête tous les corps constitués, tous les fonctionnaires publics et tous les citoïens, que vos magistrats et les autres citoïens chargés de votre confiance y rendent

un compte sommaire de tout ce qu'ils auront fait pour le bonheur de leurs frères. Cette motion mise aux voix, il a été arrêté que ces fêtes civiques seront célébrées à chaque décade, quelles commenceront à dix heures du matin et que la fête à laquelle seront spécialement invités tous les corps constitués, tous les fonctionnaires publics, sera fixée au troisième décadi de chaque mois.

» Un membre ayant obtenu la parole a demandé que dans chacune de ces fêtes, un des membres de la Société ou quelque autre citoyen soit tenu de prononcer un discours civique; l'opinant observe qu'il seroit nécessaire de créer un comité à cet effet. Sur cette proposition il a été arrêté que ce comité seroit composé de douze membres nommés au scrutin secret qui est le mode pour toutes les élections et qu'il seroit ensuite renouvelé tous les mois en tout ou en partie. »

Le 18 ventôse, « la Société a rapporté les délibérations suivantes prise dans la séance précédente, savoir : 1° que les corps constitués et les fonctionnaires publics ne seront point tenus de venir rendre compte de leurs opérations, le 3^e decadi de chaque mois; 2° qu'il n'y auroit point de Comité de surveillance dans la Société; 3° qu'on ne nommeroit point au scrutin secret 12 membres pour former le Comité d'instruction publique.

» Le bureau a été chargé de nommer quatre sociétaires pour travailler de concert à faire des discours qui devront se prononcer chaque décadi, et décide qu'aucun discours ne sera débité à la tribune sans avoir été approuvé par ces dits quatre sociétaires.

» Sur la motion d'un membre il est décidé qu'à l'avenir on ne se servira plus de l'expression *mention honorable*, mais seulement de celle-ci : *mention civique*, quand le cas l'exigeroit. »

Le 20 ventôse an II, « une partie des frères sans culottes qui s'étaient réunis pour célébrer la décade dans un banquet civique, après en avoir préalablement demandé l'agrément au président, sont entrés dans le meilleur ordre ayant à leur tête une musique qui a exécuté divers airs républicains. Les cris

de : Vive la République ! Vive la Montagne ! lui ont succédé et toute la Société a ensuite entonné des himnes à la liberté et à la Raison. »

» Un jeune enfant de Libourne monte à la tribune et récite aux applaudissements de la Société le 1^{er} chapitre du catéchisme républicain. »

Séance du 23 ventôse. « L'agent national au nom des représentants du peuple en séance à Bordeaux demande à la Société de désigner les membres de la Société les plus capables d'occuper les places actuellement vacantes dans la municipalité de Bourg. »

Le 24 ventôse, la municipalité reçoit, des représentants du peuple en séance à Bordeaux, un arrêté nommant la municipalité et où il est dit que ces nominations ne sont faites qu'après avoir pris le vœu des sans-culottes réunis en Société populaire (t. XXVI des Délibérations).

On ne saurait donc en douter, c'est bien le règne du jacobin, du sans-culotte. Rien ne se fait dans le pays sans son assentiment. Du reste, quelques jours plus tard, Isabeau viendra à Bourg, et à l'agent national du district demandant qui devra désigner les citoyens dignes de composer les Comités de surveillance, il répondra : « Ce doit être les Sociétés populaires, centre des lumières et des vertus, sentinelles vigilantes de la République. » (Archives départementales, Registre des Délibérations du district de Bourg, séance du 11 floréal an II.)

Le 27 ventôse, les meuniers disent que s'il y a des cailloux et du sable dans le pain ainsi que tout le monde s'en plaint c'est qu'ils ne peuvent nettoyer les grains avant de les moudre, étant dans l'obligation de rendre le même poids en farine qu'ils ont reçu en grains. Deux commissaires sont nommés pour étudier la question.

Séance du 28 ventôse. Les commissaires nommés dans la séance précédente font leur rapport sur les meuniers, et disent que ceux-ci sont dans leur tort attendu qu'ils comptent de 6 à 7 livres de déchet par mesure.

Séance du 30 ventôse. On nomme des commissaires pour

orner la salle des réunions, celle-ci étant dédiée à la Raison et la fête de la Raison devant avoir tout l'éclat possible.

Le Comité des subsistances demande à la Société de lui adjoindre quatre sociétaires pour faire une opération chez les boulangers et tâcher de procurer aux habitants de la ville du meilleur pain.

Enfin il est décidé que désormais tout individu, reconnu bon républicain et qui aura obtenu la parole, pourra parler couvert si cela lui fait plaisir.

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

LE PRIEURÉ DE LA GRANGE

UNE ANTHOLOGIE COMPLÈTE DE L'ALBRET. — LA LÉGENDE DU JEUNE
ROI HENRY DE NAVARRE

Sous les pins toujours verts des landes de Durance, à quatre lieues de Nérac, au milieu des bruyères, des mousses et des fougères du pays d'Albret, se cache, comme un ermite dans sa forêt, le vieux prieuré de la Grange, enveloppé de son large manteau de lierre et de vigne sauvage. En sortant de Durance qui n'a gardé de ses fortes murailles que sa haute porté et sa tour carrée, on arrive au prieuré par une longue allée de platanes et de pins qu'on prendrait de loin pour une voûte d'église gothique. Deyant cette masse de pierres à peine-ébréchées par les années et les herbes folles, on éprouve une sorte de saisissement religieux. Dans les bois qui l'environnent, le vent souffle et résonne comme l'orgue aux cathédrales; les pommes résineuses répandent dans l'air leurs senteurs pénétrantes, et la lumière du soleil se tamise parmi les branches avec les couleurs éclatantes et douces des verrières. On songe à cette épitaphe attendrie d'un ancien Grec : « Ici repose un rêveur qui aima les sapins, le silence, les nuages, les eaux et les plaines solitaires. »

C'est là qu'habite depuis trente-six ans, plus de deux fois l'espace de temps que Tacite appelait un long espace de la vie humaine, un prêtre d'un vif esprit et d'une trempe forte et savante, qui s'est épris de la lande, de son histoire, de ses légendes, de son climat et de sa poésie, et qui a rassemblé les épis dispersés des chants et des contes populaires de ces contrées amoureuses de bruit et de plaisir, pour en lier la gerbe. Ces générations landaises noyées et oubliées dans le grand courant de notre siècle n'ont jamais perdu leurs croyances, leur gaieté originale et persistante, les souvenirs de leur passé glorieux et l'amour des joies de la vie, au travers de leur fortune ou de leur misère. Elles ont gardé, dans sa fraîcheur et sa pureté native, la langue patoise que parlaient leurs ancêtres. Si le Vert-Galant revenait en ce monde et regagnait son ancien château de Durance, il pourrait se croire encore au milieu de sa cour de Navarre et des charbonniers auxquels il demandait asile, la nuit, aux heures où il s'égarait après la chasse dans les sentiers perdus. Il comprendrait leur langue comme autrefois.

Ce pauvre vieux patois si dédaigné est, au fond, l'ancienne langue romane des provinces méridionales, l'énergique et riche héritière des dialectes de la France avant la centralisation monarchique au ^{xiv}^e siècle. Notre patois de Gascogne n'a aucune attache avec l'idiome de Provence. Qui le sait et qui l'a dit mieux que M. l'abbé Dardy, dans la fière et fine introduction de son *Anthologie populaire de l'Albret*, où il refuse le droit d'aïnesse à la langue de Mistral (1)? Sous ce titre d'Anthologie, il a groupé dans sa corbeille les plus beaux fruits de notre langue patoise, « fruits naturels et mûris d'un génie littéraire fort original et près de s'éteindre ».

Elles sont sorties de leur ombre ces chansons et ces prières du terroir : *May Mario à la gleyzeto, lou Praoubè Lazaro et lou machant Richè, la Bouno Mort, lous Roumious de sent*

(1) *Anthologie populaire de l'Albret, Sud-Ouest de l'Agenais ou Gascogne landaise*, par l'abbé Léopold Dardy. Poésies gasconnes. 2 vol. in-18; Michel et Médan, éditeurs, Agen.

Yacques, la Passioun dou boun Diou, May Mario et las Amètos, Nadaou, la Beillo de sent Yan, las Très Hillos d'un rey, las Nobis avec toutes les chansons qui accompagnent la mariée, du contrat de mariage au porte-couronne, de la maison à l'église et du repas de noces au bal du soir, *Sèguèros, la Moulinèro, las Très Brioulètos, lou Mouliè de las tous de Barbasto, las Paloumètos, Duranço, Maridatgè maou assourtit, lou Boussut et la Maynado, lou Praoubè Jan, Très Affrontayrès, lou Pastouret de la lano, las Rebirados de Marioun*. Je ne fais qu'effleurer ces deux volumes pour donner une idée de leur ensemble et pour inspirer l'envie et le goût de les lire en entier.

Écoutez la chanson qu'on chante à la mariée devant l'église :

En cèro gleyzèto oùn la nobi ba,
 En cèro gleyzèto naou frinestos y a :
 En cado frinesto un anjoulet y a,
 Qu'espio la nobi houey arriba.
 Diou et la Bierjo et Jèsus-Christ,
 Soun estats lous prumès abertits;
 La Sento Bierjo, lou pètit Jèsus
 Soun estats enbitats tout dus ;
 La Sento Bierjo et Jèsus-Christ,
 Per què lou maridatgè siè bènassit.

Et cette idylle de las Paloumètos :

Aou prat de la roso,
 Y a uo houn d'argent, dèridèto,
 Y a uo houn d'argent.
 Qu'y a naou paloumètos ;
 S'y bagron dèguèn, dèridèto.
 S'y soun tant bagnados,
 S'ant mouillat la pet, dèridèto,
 N'ant près la boulado,
 Bolont aou dous temps, dèridèto,
 Hènt la repaousado,

Sou broustet de neyt, déridèto,
Sou broustet de nèy.

Rien n'a plus de malice gauloise, de sel, de gaieté franche et piquante que *le Renard au métier*. Le renard eut un fils qui voulait un métier. Il prit d'abord le métier de terrassier ; on lui donna une bêche qu'il ne sut pas manœuvrer. Il prit ensuite le métier de bûcheron ; on lui donna une massue qu'il ne sut pas manier davantage. Puis ce furent les métiers de menuisier, de charpentier, de cordonnier, de sabotier, de tisserand, d'horloger, de perruquier, de serrurier, de boulanger : mais la varlope, la hache, l'alène, la cuillère, la navette, la pendule, la perruque, la serrure, le pétrin, tout lui tombait des pattes ; il ne savait se servir d'aucun outil.

Quin mestie bos tu, rênard ?
Laula, délayè,
— Lou mestie dè pouraillè.

On lui acheta une poularde et il sut bien la manœuvrer.
On retrouve, à la rencontre, des prières d'une adorable naïveté récitées dans les campagnes :

Diou l'a heyt et Diou l'a dit.
Diou nous boutè en Paradis !
Jou passerey sur uo palanqueto, que sera aoustant estrèto,
Coumo un peou de ma testèto,
Lous damnats poyrant pas passa : criderant, bramerant,
Din soun amo tramblerant coumo las houeillos dou tremou...
Din lou templè entri jou ; lou boun Diou saludi jou,
Et la Bierjo Mario et touto la coumpanio ;
Hèzi no crouts per terro ; aouji maou heyt, maou dit,
Sient moun cos et moun amo à Jèsus-Christ.....
Drom, drom. — Nou podi pas. — Qui t'empachio? — Jèsus-Christ.
— Aou l'as bis? — A la porto dou Paradis.
— Qué hazé? — Qué bénaziouo saoubi et laourè.
Machantos caousos tirats bous en darrè.

Les contes valent les chansons : il y en a de gais, de tristes, de doux et de rudes ; on y entend des sanglots ou des éclats de rire : *Nadaou, lou Loup et lou Grit, l'Agroulo et lou Gra-paou, lou Jan dou diablè, la Hillo dou rey et lous Pececs, lou Praoubè Misèro, lou Chibaou rougè, lou Hayan et lou Moussu, Pipèto, lou Bourdilè dou diable, Sent Roch à l'aygo, lou Sermoun dou curè de Lubboun, la Pascado, En dè la Boto, lou Broc blanc, En descounjura lou rênard*. Je n'en nomme que quelques-uns en courant. Je m'en voudrais de ne pas en citer un. Je le prends au hasard.

LOUS MAYNATJIOS ET LOU DICHATÈ

Y aoué, un cop, uo praoubo may què pèrdout un maynatjiot. N'aout tant grand chagrin que nou hazèouo pas què ploura. « Encore sé té pédéoui tourna besè, t'embrassa ! » sè dizèouo. Moussu curé l'entènout. « Serets doun bien counsoulado sou tourneouots bèsè ? », l'y digout. « Moussu curé, l'y digout èro, demandi pas arrè mey aou boun Diou, sur aquesto tèrro : bèsè lou men maynatjié. — Labèts, l'y respounet lou preste, aou sè, à l'horò doun lou bènassit augué souno l'anjièlus, troubats bous à la gleyzo. Quand sounera lous trans, beyrats uo proucession d'anjioulets ; lou bostè s'y troubèra. »

La praoubo may manquet pas. Enta serous, èro à la gleyzo. Aous prumès trans de l'anjièlus, beygout arriba la proucession dous anjioulets, blancs, esbèrits, coumo agnèts de poupo. Ero ous espièouo tous : prochè d'èro, abiset lou soun, hurouso, se pot pas disè ; lou maynatjiot arrisèouo de cats à èro. Jamais la souo may nou l'aouè bis tant hurous. Ero se l'espiet aoustant que sou lou pouscout bèsè. Nè beygout d'aoutès per darrè què poudeouon pas sègui la proucession ; parècheouont apènats : « Maynatjios, sou digout èro, praoubots, et qu'ats doun bous aouts qu'etz empachio de sègui lous aoutès et dè canta damb' ets. — Qué podon pas, l'y respounout lous maynatjios, pramo qu'aney ès dichatè et las nostos mays ant hilat ! »

C'est bien l'âme d'un peuple qu'on entend dans ces chansons et ces contes, l'âme qui se réjouit, qui se plaint et qui

s'inspire toujours de la nature environnante. Tout n'a pas été recueilli : des chansons et des contes de ces temps reculés où la pudèur des mots n'était pas farouche n'ont pas été remis au jour. Il est vrai qu'elle n'est guère plus farouche au temps où nous vivons. M. l'abbé Dardy n'en a pas moins réveillé toute une volée d'oiseaux endormis dans les arbres de la lande. En rendant à la lumière et à la vie ces souvenirs de la langue patoise qui reflète l'esprit et l'imagination de nos pères, il a servi à la fois le langage des aïeux et notre langue française qui a puisé tant d'expressions charmantes à cette source de Gascogne.

Il ne s'en est pas tenu à cette patriotique et poétique résurrection. Il a entrepris une tâche plus ingrate et plus pénible : il compose un glossaire patois qui égalera, en science curieuse et profonde, le glossaire préparé par Mistral pour la Provence. Il a déjà écrit l'histoire de son prieuré, de même que les moines écrivaient l'histoire de leur couvent ; il a retracé plus tard, pour l'église d'Agen, la persécution et l'hérésie au iv^e siècle ; il a fait un poème sur Henri IV et le charbonnier de Capchicot ; il travaille à un poème sur Notre-Dame de Lourdes ; il prépare d'autres travaux importants. J'oubliais la légende du jeune roi Henri de Navarre dans une bastide d'Albret en 1572 (1).

On n'en a point fini et de longtemps on n'en finira avec le souvenir de Henri IV. A mesure que les siècles s'écoulent, sa gloire devient plus brillante et plus populaire, et l'histoire l'a grandi autant que la légende. C'est la légende du jeune roi de Navarre que M. l'abbé Dardy a ressaisie, à la veille du mariage avec la reine Marguerite, pendant ses chasses dans les bois de Durance, son passage au prieuré de la Grange et ses aventures dans les pauvres cabanes des charbonniers. On revoit, dans cette légende, les hommes et les choses de ce xvi^e siècle, les seigneurs de la cour de Navarre, le fameux escadron volant, le siège du prieuré, la tour d'Avance, l'entrée

(1) 1 vol. in-32. Agen, Michel et Médan, éditeurs.

à Durance aux clartés d'un soleil de printemps et sous des arceaux de verdure, Jeanne d'Albret, Fleurette, et tout ce qui vivait et s'agitait autour du prince. C'est un petit livre qu'on lit d'un trait et qui a sa haute portée à de certaines pages.

Il s'est fait autour de l'abjuration et du sacre de Henri IV toute une légende : on n'a pas cessé de prétendre que le Béarnais aurait écrit à Gabrielle d'Estrées qu'il allait faire le saut périlleux. Ce mot à la volée et à la légère n'est pas dans l'esprit de ce roi si franc et si sage, qui avait écouté, dans un profond recueillement, les enseignements du cardinal du Perron, aux conférences religieuses où il discutait avec tant de pénétration les graves questions de la foi. Ceux qui ont douté de sa sincérité et de sa droiture ne l'ont pas bien connu. M. l'abbé Dardy ne s'y est pas trompé : il a montré le roi de Navarre méditant religieusement sur l'abjuration que lui imposait la politique et qui, au fond, était dans son cœur et dans ses vœux. Elle lui apparaissait tout autre qu'un ressort de gouvernement. Dans son âme encore hésitante, il y avait un combat entre les idées protestantes de sa mère Jeanne d'Albret et ses propres tendances catholiques. Vaincu par la conscience et par la foi, il se sentit attiré au catholicisme par une main invisible et divine. C'est là qu'est la vérité historique.

Les Prémontrés du prieuré de la Grange peuvent dormir leur dernier sommeil dans la paix de la tombe. Leur mémoire ne sera pas oubliée. L'esprit vaillant qui s'est cloîtré dans leur couvent en a relevé les ruines et a ranimé les souvenirs d'autrefois qui planent sur les landes du vieux prieuré. A cette tâche pleine de joies intérieures, M. l'abbé Dardy a mis le charme, la couleur et l'éclat. En mettant ainsi dans sa vie la foi chrétienne, le travail et la solitude, il a choisi la meilleure part.

DUBÉDAT.





NOUVELLES ÉTUDES SUR CLÉMENT V

(Suite.)

VIII. — RÔLE DU PAPE DANS L'AFFAIRE DES TEMPLIERS (Suite).

A ce même moment, Clément V prescrivit une enquête générale sur les personnes et l'ordre du Temple (1). Nous allons constater, sur pièces indiscutables, que son zèle n'épargna rien pour obtenir pleine lumière.

Nous sommes en présence d'un double procès. Dans chaque diocèse, l'évêque, de concert avec des assesseurs désignés par le pape, informe contre les particuliers dont le jugement est dévolu aux métropolitains (2). En même temps, dans tous les pays catholiques, des commissions pontificales ont mandat d'enquérir contre l'ordre, sur le sort duquel le pape statuera, au prochain concile général. Mais de part et d'autre, la marche de la procédure est la même. Une bulle avait déterminé d'avance l'objet et le mode des interrogatoires (3).

(1) *Reg.* n° 6378. « Inter alia que circa hoc exequenda duximus per universas christiane religionis partes, contra singulares personas dicti ordinis et contra eundem ordinem diligenter et sollicitè inquirei mandavimus. »

(2) *Bibliothèque Nationale.* Manusc. 2919, fol. 112. « Et injungetur prelati districtè quod de singularibus Templariorum personis, quilibet in sua dyocesi, associatis personis secum per nos designandis, faciant quod decebit juxta canonum sanctiones, probatione sententiæ consilio metropolitanorum in singulis provinciis reservato. »

(3) *Reg.* n° 3515. « Per universas christiane religionis partes, singulares personas ejusdem ordinis personaliter capi et detineri precepimus et deinde contra ordinem et personas easdem per diversos fidedignos viros diversarum litterarum nostrarum auctoritate super certis articulis mandavimus et mandamus certis modis diligenter inquirei, ut pro vel contra ferinde pateat essentia veritatis. »

Depuis quelque temps déjà, Clément V avait enjoint aux princes d'arrêter les Templiers (1). Mais, faute d'une gendarmerie assez nombreuse, il dut confier les captifs à la garde des rois qu'il institua, en termes peu équivoques, les simples geôliers de l'Église (2). Philippe le Bel, quoi qu'en disent nombre d'auteurs mal informés sur ce point et beaucoup d'autres, ne fit pas exception. Force lui fut de remettre les chevaliers entre les mains de l'évêque de Préneste. On peut voir à la Bibliothèque Nationale le décret pontifical décernant au cardinal Pierre de la Chapelle la garde des Templiers et la bulle faisant part au roi de cette décision, ainsi que l'acte de remise de Philippe et la lettre où le nonce attribue à la police royale la surveillance des frères, sous réserve expresse de reconnaître à l'Église romaine le droit exclusif d'en disposer (3). Le contemporain Jean, chanoine de Saint-Victor, constate ce fait lorsque, dans sa chronique, il mentionne « que le roi ne pouvait toucher aux détenus sans la permission du Saint-Siège (4) ». D'ailleurs, les Templiers avaient sous les yeux, dans la citation de l'ordre au concile, la preuve manifeste qu'ils étaient effectivement entre les mains du cardinal de la Chapelle (5), et leur attitude devant la grande commission s'en ressent.

(1) *Reg.* n° 3400. « Excrebescente infamia et imminentibus scandalis plurimis minime contemnendis, que non leviter totam scandalisabant ecclesiam, urgente conscientia per totum orbem terrarum jam dudum ipsos capi mandavimus. »

(2) *Reg.* n° 5017 et passim. « Nomine Ecclesie romane et ad ejusdem ecclesie beneplacitum. »

(3) Manusc. 10919, cot. I, K, L, M.

(4) Baluze. *Vita pap. Aven.*, t. I, p. 13. « Sed punitionem corporum rex non faceret sine Papa..., corpora eorum tamen servari faceret. »

(5) *Reg.* n° 3584. « Mandavimus quoque, presentium tenore, venerabili fratri nostro Petro episcopo Penestrino, cui custodiam omnium Templariorum in regno Francie consistentium duximus committendam per se vel per alios exercendam, quod ipse magistrum dicti ordinis, terre ultramarine, Francie, Normannie, Pictavie, Provincie magnos preceptores ad audiendam sententiam et aliàs faciendum, quod fueret faciendum de jure, in dicto concilio generali, nostro conspectui representet vel faciat presentari. » —

Non seulement le pape soumet ainsi aux enquêteurs les chevaliers du Temple, mais encore il cite péremptoirement ceux d'entre eux qui voudraient défendre l'ordre à venir d'abord devant la grande commission, au terme fixé par elle, dire la vérité sur chaque article du formulaire pontifical, et ensuite à comparaître, en la personne de syndics ou défenseurs idoines, au concile convoqué à Vienne, au mois d'octobre de l'année 1310 (1). Puis par un surcroît de précautions non inutile, il excommunia d'avance quiconque, sciemment, au grand jour ou en secret, contribuerait, par aide, conseil, faveur ou asile, à soustraire un templier à l'inquisition, et dans la même bulle il frappait d'interdit les villes, châteaux, terres ou autres lieux coupables de recevoir ou cacher les fugitifs (2). Et afin que nul n'excipât de son ignorance, les

Cf. Michelet. *Procès des Templiers*, t. I, p. 172. « Les commissaires (commission de Paris) promirent de donner des instructions pour que les Frères soient traités avec humanité, parce que c'était l'intention de l'évesque de Préneste qui les avait sous sa garde, en vertu de la délégation qu'il avait reçue du Pape. »

(1) *Reg.* n° 3584. « Volentes igitur, ut eadem inquisitio ad Dei honorem et fidei catholice firmitatem finem debitum sortiatur, citamus tenore presentium peremptorie prefatum ordinem et omnes et singulos fratres dicti ordinis, qui pro ipso voluerint respondere, quod in termino, quem inquisitores prefati ad hoc, ut premittitur, a nobis specialiter destinati per eorum publicum citationis edictum duxerint statuendum, ad dicendum coram eis de predictis omnibus veritatem, ac deinde ipse ordo per idoneos syndicos vel defensores coram nobis in generali concilio, quod Vienne in kalendis octobris ad duos annos congregari mandavimus, comparere procurerent justam, dante Domino, sententiam vel ordinationem apostolicam recepturi. »

(2) *Reg.* n° 3641. « Nos enim omnes et singulos, cujuscumque sint preeminentie, dignitatis, ordinis, conditionis aut status, etiam si pontificali prefulgeant dignitate qui supradictis Templariis vel eorum alicui scienter, publice vel occulte prestabunt auxilium, consilium vel favorem, vel alias ipsos seu aliquos receptare vel retinere aut eis, ut premittitur, favere presumpserint, auctoritate presentium excommunicationis sententia innodamus, ac civitates, castra terras et loca, que ipsos vel aliquem eorum scienter susceperint vel tenuerint, ecclesiastico supponimus interdicto, absolutionem predictorum preterquam in mortis articulo ac relaxationem ipsius interdicti nobis nostrisque successoribus reservantes. »

patriarches, archevêques, évêques et autres prélats durent faire publier, dans tous les lieux de leur juridiction, les dimanches et fêtes, en présence du clergé et du peuple, la décrétale *Ad omnium fere notitiam* (1). En outre, dans son désir de tirer le plus de lumière possible, il délégua aux membres de la grande commission le pouvoir de fulminer les censures ecclésiastiques et, le cas échéant, de recourir au bras séculier contre les témoins qui refuseraient de déposer sur les divers articles contenus dans la bulle, les fauteurs, détenteurs et défenseurs faisant défaut, au mépris de leur citation, et tous ceux qui, directement ou indirectement, d'une manière publique ou occulte, en personne ou par intermédiaires, et par tout autre moyen, tenteraient de mettre des entraves à l'exercice de leur mandat (2).

On pense bien que si le pape, pour obéir au conseil de l'Apôtre, s'associe de la sorte des hommes de savoir et d'expérience, mais pour la plupart simples clercs (3), il ne pouvait manquer de mettre l'épiscopat à contribution. Le 12 août 1308, deux jours après avoir cité maître, grands précepteurs et syndics du Temple (4), il convia les patriar-

(1) *Reg.* n° 3642.

(2) *Reg.* n° 3402. « Testes autem, si qui a vobis requisiti seu ammoniti vel citati, ut supra dictis articulis ferant veritatis testimonium coram vobis, se, prece vel pretio, gratia, timore, odio vel amore, a ferendo testimonio subtraxerint, necnon fautores, receptatores et defensores predictorum fratrum, qui a vobis citati vel vocati ut premittitur, coram vobis non comparuerint, eos insuper qui predictam vestram inquisitionem directe vel indirecte, publice vel occulte, per se vel alium seu alios aut alias quoquomodo presumpserint impedire, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescatis, invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis. »

(3) *Reg.* n° 3584. « Verum quia in universis mundi partibus per quas idem ordo diffunditur ac fratres degunt ipsius, super hiis non possumus inquirere per nos ipsos, ut nostra cum aliis, juxta doctrinam apostoli, onera partierentur, certas personas providas et discretas in jure ac in facto expertas ad inquirendum de predictis contra prefatum ordinem ad diversas mundi provincias duximus destinandas. »

(4) *Item.*

ches, métropolitains et évêques au concile de Vienne (1). Dans cette bulle, trop longue pour être ici reproduite, Clément expose la situation et indique comme remède l'assemblée d'un synode général. Le théâtre de ces solennelles assises sera en pays neutre, dans la capitale du Dauphiné. L'ouverture se fera le 1^{er} octobre 1310. Sans doute, le concile devra pourvoir à bien des intérêts, mais comme il est dit ailleurs (2), la question du Temple tiendra la première place. Tel est le principal motif de ce délai de deux ans (3). Au temps convenu, les suffragants dénommés dans la bulle accompagneront à Vienne leur métropolitain (4). Ceux, en petit nombre, que retiendra l'expédition des affaires de la province, comme aussi les évêques élus, les abbés, prieurs, doyens, prévôts, chapitres et couvents, seront représentés auprès du Saint Siège par les Pères du Synode, auxquels ils concéderont, par écrit, leurs pleins pouvoirs (5).

Si toutefois il leur répugnait de remettre pareille commission auxdits évêques, ils devront venir en personne à Vienne ou y députer à leur place des procureurs idoines avec la

(1) *Reg.* n^o 3628-30. *Regnans in celis*. Le Souverain Pontife adressa, *mutatis mutandis*, la même lettre d'invitation à l'empereur des Romains [n^o 3627] et [3626], aux rois de France, Angleterre, Sicile, Hongrie, Aragon, Castille et Léon, Majorque, Navarre, Portugal, Bohême, Chypre, Danemark, Norvège, Trinacrie et Suède.

(2) *Reg.* n^o 7524. « *Concilio super hoc (negocio Templi) faciendo potissime.* »

(3) *Reg.* n^o 3626. « *Quia vero prosecutio tanti propositi tempore indiget, ut, deductum maturius, facilius, auctore Domino, effectum debitum sortiatur, predictum tempus ad id duximus deputandum.* »

(4) *Item.* « *Mandamus ut iidem archiepiscopi et episcopi se accingant ad iter, quod in huiusmodi decreto termino quem eis et aliis peremptorie assignamus, in Viennensi civitate, iidem archiepiscopi et episcopi nominati personaliter...* »

(5) *Item.* « *Alii vero remanentes episcopi, electi, abbates, priores, decani, prelati, capitula et conventus per eosdem archiepiscopos et episcopos ad predictum concilium accessuros, quibus ad omnia, que in eodem concilio statuentur, fient et ordinabuntur et fuerint oportuna, concedant plenariam potestatem, de qua sufficienter constet per publica documenta, conspectui representent.* »

même étendue de pouvoirs (1). Des prélats convoqués, que pas un, par crainte de la note de désobéissance et des rigueurs de la répression canonique, n'allègue, pour se soustraire à un aussi saint devoir, de fallacieuses excuses ou le frivole prétexte des difficultés du voyage, mais que tous, certains de voir la puissance céleste aplanir les obstacles, accourent de grand cœur pour s'appliquer à une œuvre en si parfaite harmonie avec la volonté de Dieu, le salut des âmes et leur propre intérêt (2). Chacun apportera au concile un mémoire où, après examen subtil, il aura fidèlement noté les réformes qui s'imposent (3). De son côté, le pontife promettait un concours vigilant et efficace afin d'assurer à ces divers *desiderata* la sanction opportune (4).

A cette époque, l'épiscopat catholique se vit imposer un labeur extraordinaire. Mais le chef prêchait d'exemple. Sans se laisser distraire par cette mer toujours montante d'embaras et de sollicitudes qui, selon ses propres termes, entretenaient une agitation perpétuelle dans son cœur (5), Clément

(1) *Item.* « Quod si forsitan ipsis archiepiscopis et episcopis accessuris hujusmodi noluerint concedere potestatem, eo casu venire vel alios procuratores ydoneos cum potestate simili ad idem teneantur concilium destinare. »

(2) *Item.* « Hoc etiam in eisdem nostris litteris adjecto, ut nullus inobedientie notam et canonicè ultionis acrimoniam vitare desiderans fallacium excusationum velamento se muniat vel ex impedimentis itinerum, que, Domino prava in directa et in vias planas aspera sua omnipotentia convertente, cessabunt, frivole allegationis munimenta confingat ut a tam santi prosecutione operis se subducat. set occurrant singuli voluntarii ad id, quod et divine congruit voluntati, et salutem animarum ac utilitatem respicit singulorum. »

(3) *Item.* « Mandavimus insuper ut iidem archiepiscopi et prelati per se vel alios viros prudentes et Deum timentes et habentes pre oculis omnia, que correctionis et reformationis limam exposcunt, inquirentes subtiliter et conscribentes fideliter eadem ad ipsius concilii notitiam deferant. »

(4) *Item.* « Et nos nichilominus variis modis et viis solers studium et efficacem operam dare proponimus, ut omnia talia in examen hujusmodi deducta concilii correctionem et directionem recipiant oportunam. »

(5) « Verum quia occupationes imminere, que velut mare ad sedem predictam confluunt et indesinenter cor nostrum exagitant. »

suivit et dirigea, sur tous les points à la fois, les tribunaux chargés d'instruire contre le Temple.

Partout, en effet, où cet ordre s'était répandu, nous rencontrons les commissaires du pape. On sait que les membres de la commission de Paris furent : l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, Mende et Limoges; Mathieu de Naples, archidiacre de Rouen; Jean de Mantoue, archidiacre de Trente; Jean de Montlaur, archidiacre de Maguelonne; Guillaume Aguarni, prévôt de l'église d'Aix (1). Voici, pour les autres royaumes, quelques noms d'inquisiteurs relevés sur le *Registre*. En Angleterre, Irlande et Écosse : Frère Déodat, abbé de Latigny, et Sicard de Vaur, chanoine de Narbonne, chapelain de Sa Sainteté, de concert avec les ordinaires (*Reg.* nos 5099 et 6376); en Allemagne, l'archevêque de Mayence et ses suffragants; Robert, doyen de Saint-Servais d'Utrecht (no 6668); en Castille, Léon et Galice : les archevêques de Tolède et Compostelle, les évêques de Ségovie et d'Evora, les abbés de Saint-Papoul (diocèse de Toulouse) et d'Issoire (dioc. de Clermont); Pierre Velasquez, chantre de Compostelle; Aymeric de Navis, frère prêcheur (7493 et 6715); en Aragon et Catalogne : l'archevêque de Tarragone, l'évêque de Valence, Pierre de Saint-Georges, abbé de Castres (dioc. d'Albi); Berard de Puy-Bastone, chanoine de Rieti (7493); en Portugal : l'archevêque de Braga, l'évêque de Lisbonne, Bertrand de Milan, chapelain de Sa Sainteté; Pons de Rapis-tang, sacriste de Saint-Paul de Narbonne (7494); dans l'île de Majorque : l'ordinaire (9170); en Sicile : l'archevêque de Messine, l'évêque de Sora, Jacques de Carapelle, chanoine de Sainte-Marie Majeure (5100); en Toscane et Lombardie : les archevêques de Ravenne et de Pise, les évêques de Florence et Crémone, Pierre Judici, chanoine de Vérone (7527); en Roumanie et Achaïe; le patriarche de Constantinople, l'évêque de Nègrepont, Jehan de Caris, chanoine de Latran (7597); dans l'île de Chypre : les évêques de Famagouste et Nicosie,

(1) *Reg.* no 3402.

Dominique de Préneste, chanoine de Préneste (7595). J'ajoute que les lacunes de mes notes seront prochainement remplies par la publication de l'énorme dossier d'enquêtes en dépôt aux Archives Vaticanes (1).

En dépit de tant de mesures, l'inquisition fut partout entravée dès le début. Les Templiers jouissant, hors de France, d'une liberté provisoire ou absolue, selon les pays, refusaient de comparaître. Il fallut qu'une seconde bulle (*Callidi serpentis*) intimât aux rois d'Angleterre, Sicile, Navarre, Danemark, Suède, Norvège, Castille et Léon, Portugal, Aragon, Majorque, Trinacrie, Chypre, Hongrie, Bohême, au comte de Savoie et au dauphin de Vienne, l'ordre impérieux d'arrêter les Templiers de leur ressort, pour les remettre entre les mains des ordinaires ou des inquisiteurs (2). Dans les États de Philippe le Bel les commissaires se heurtaient sans cesse à une foule de difficultés juridiques. Pouvaient-ils, sans outrepasser leur mandat, enquêter hors de la province ? Que faire des comparants de Poitiers, lorsque la confession faite en présence du pape n'offre pas matière suffisante pour absoudre ou condamner ? Un procès commencé en cour pontificale ne lie-t-il pas les juges inférieurs (3) ? D'autre part, la clause : *Vocalis qui fuerint evocandi*, ne restreint-elle pas le droit de citation aux seuls Templiers ? Puis, quelle conduite tenir à l'égard des étrangers s'offrant à défendre l'ordre et vis-à-vis des frères refusant de répondre ou rétractant leurs aveux ? Enfin, si un chevalier a comparu devant le Saint Siège ou ses commissaires, peut-on l'examiner sur des points autres que ceux de l'interrogatoire déjà subi (4) ? Pour résoudre ces divers doutes, le pontife, déterminé à faire la lumière à tout prix, leva, sans rien réserver, les obstacles de juridiction susceptibles de gêner

(1) *Reg.*, t. IV, p. 276-77. Note.

(2) *Item*, nos 4637-52.

(3) *Item*, nos 5063, 5064, 5066, 5067.

(4) *Item*, nos 5074-75.

l'enquête (1). Quant à la procédure, comme il n'entendait pas soumettre les Templiers à des tribunaux d'exception, il exigea qu'elle fût conforme au droit commun (2).

Néanmoins les efforts de Clément n'eurent qu'un médiocre succès, sauf en Aragon. Sans attendre l'ordre du Saint Siège, Jacques II avait prescrit l'emprisonnement des Templiers de son royaume. Cet abus de pouvoir, dont le Pape ne manqua pas de le reprendre (3), souleva une insurrection. Retranchés dans leurs places fortes, les chevaliers tenaient, depuis neuf mois, l'armée royale en échec, lorsqu'ils proposèrent au Souverain Pontife de remettre à sa discrétion leurs personnes, leurs forteresses, leurs villes et tous leurs autres biens (4). Et de fait, ils se livrèrent avec leur fortune au légat Bertrand de Cassiano qui, à défaut de police ecclésiastique, leur assigna le roi pour gardien, au nom et sous le bon plaisir de l'Église (5).

(1) *Item.* « Indulget ut commodius in negotio Templariorum procedant, quod possint in provincia et in quibusvis locis Francie inquirere et quaslibet probationes recipere [5063] — extra suas provincias inquirere valeant [5064] — inquirendi contra fratres qui coram nobis et fratribus nostris deposuisse noscuntur, si per ea que coram nobis et fratribus deposuerunt, non videatur vobis ad absolutionem vel condemnationem eorum posse juste procedi [5066] — ne processus intricari, sed facilius valeant expediri, procedendi auctoritate nostra, prout de jure fuerit, contra illos dicti ordinis fratres, contra quos per nos extitit inquisitum et ferendi sententiam, pro eis vel contra eos, in vestris provincialibus conciliis [5067]. »

(2) *Reg.* n° 5074. « Cum autem per jura scripta quorum nonnullos vestrum plenam scimus habere notitiam hec dubia declarentur, et propterea nos ad presens non intendentes nova jura facere super illis, volumus quod in premissis juxta juris exigentiam procedatis. »

(3) *Memorias de D. Fernando IV, por D. Benavides*, t. II, p. 595.

(4) *Reg.* n° 5012. « Inter alia siquidem, que litterarum ex parte fratrum ordinis Templariorum per regnum tuum Aragonie et provinciam Cathalonie consistentium, noviter nostro apostolatu transmissarum series explicabat, hoc in eis specialiter vidimus contineri, quod ipsi, sicut filii ecclesie predicte fideles, nostris beneplacitis et mandatis erant in omnibus obedire parati, seque ac castra, villas et cetera ipsorum bona tradere ac reddere nobis et ecclesie supradicte, prout nostra providentia duceret ordinandum. »

(5) *Reg.* n° 5017. « Mandat Bertrando, ut cum fratres Templarios ad manus habeat, quos sue est intentionis sub fida teneri custodia, eos et

Bien différente fut l'attitude des Templiers d'Allemagne. A l'exemple de l'ordre Teutonique devenu le fléau de la province de Riga qu'il avait mission de protéger (1), ils prirent les armes et soutenus par la noblesse formèrent avec leurs proches et amis une ligue de résistance qui paralysa l'inquisition. L'archevêque de Magdebourg se vit contraint de relâcher les Templiers de son diocèse et paya cher son obéissance aux ordres du Pape (2). La commission de Trèves n'eut que trois frères à examiner. Le concile de Mayence fut envahi par une horde de chevaliers « *probe armatis* ». Sous l'empire de la peur, l'archevêque, ses suffragants et le nonce Robert, doyen de Saint-Gervais d'Utrecht, s'oublèrent jusqu'à proclamer l'innocence de l'ordre même du Temple (3). Clément, gardien sévère des droits du Saint Siège, condamna les juges, cassa leur sentence et prescrivit la publication du décret pontifical dans tous les évêchés d'Allemagne (4).

En Angleterre, l'ordre d'Édouard III prescrivant l'arrestation des frères du Temple (5) fut largement interprété. Les

terras et alia hujusmodi, ecclesie Romane nomine, Jacobo regis Aragonie qui eos et bona eorum, eodem nomine retineat ad ejusdem ecclesie beneplacitum. »

(1) *Item*, n° 5544. In vinea Domini.

(2) *Item*, n° 5888. « Archiepiscopus Magdeburgensis, juxta mandatum nostrum, Templarios capi fecit una die, ipsosque in loco tuto sub fida custodia detineri et bona... commisit servanda... Propter que prefatus archiepiscopus, ab aliis Templariis de regno Alamanie, ipsorumque consanguineis et amicis in personis et rebus gravia dampna substituit, et propter hoc multiplicia subiit onera expensarum. »

(3) *Reg.* n° 6666. « Sed iidem archiepiscopus et suffraganei formam commissionis hujusmodi excedentes quasdam sententias et processus aliquos super facto ejusdem ordinis instinctu noxie voluntatis proferre temere presumpserunt in apostolice sedis contemptum, magnum fidei christiane dispendium et grave scandalum plurimorum. Cum autem ad nos solum pertineat ordinare et judicare de ordine supradicto ac per hec sententie et processus hujusmodi nulli sint ipso jure, nos illos sive in absolvendo, sive in condemnando sint habiti, de presentium fratrum consilio, decernimus nullos esse ac nullius existere firmitatis. »

(4) *Item*, n° 6667.

(5) *Rymer. Fœdera*, I, pars IV, p. 104 et 106.

commanderies se transformèrent en prisons ouvertes où les chevaliers ne subirent d'autre contrainte que de sortir en costume religieux et de se laisser conduire, à toute réquisition, devant les commissaires du pape (1). Forts sans doute de la protection dont le roi et les grands avaient d'abord paru les couvrir, ils refusèrent de confesser la vérité. En présence de ce parti pris, l'abbé Déodat et Sicard de Vaur jugèrent opportun, de concert avec l'évêque de Londres, de soumettre les prévenus à la question. Mais certains personnages, clercs et laïques, rendirent impossible l'emploi de cette mesure inquisitoriale (2). Le Souverain Pontife connut bientôt l'obstacle qui entravait l'enquête. On ne s'attend pas, je pense, à voir Clément V proscrire la « géhenne » comme ferait un pape du XIX^e siècle. Autres temps, autres mœurs. Au moyen âge, la torture faisait partie du code d'instruction criminelle, loi rigoureuse n'admettant aucun cas d'exemption et néanmoins maintenue par le commun accord des peuples, indice qu'elle répondait à un besoin du temps. Tel est le point de vue d'où il nous faut envisager cette pratique barbare. C'est affaire de bon sens et de loyauté. Dès lors, on s'explique sans peine

(1) Londres. Record office, Close roll 3, Ed. II, memb. 15, 19, 20 et 21.

(2) *Reg.* n^o 6376. « Sane licet, prout intelleximus, dilecti filii Deodatus abbas monasterii Latiniacensis et magister Sicardus de Vauro canonicus Narboni quos ad inquisitionem hujusmodi in Anglie partibus faciendam, duximus specialiter deputandos, cepissent super articulis per nos eis in hac parte sub bulla nostra transmissis apud civitatem Londoniensem una cum venerabili fratre nostro episcopo London. contra singulares personas et fratres dicti ordinis in ipsa civitate detentos juxta formam litterarum nostrarum procedere, eisdemque fratribus super eisdem criminibus confiteri sponte nolentibus veritatem, inquisitores ipsi cum eodem episcopo vellent ab eisdem fratribus super eisdem criminibus, quibus ordo et persone Templariorum erant et sunt non levibus argumentis suspecti, per questiones et alios modos legitimos, prout de jure poterant et debebant, elicere veritatem, nonnulli tamen ex prelatiis et personis aliis dicti regni presumpserunt ipsius inquisitionis negotium taliter impedire, quod inquisitores ipsi extorquere nequiverunt super dictis criminibus ab eisdem diffidentibus veritatem, nec vos, prout tenebamini, curavistis super hiis debitum remedium adhibere. »

qu'en 1310 un pape livre au tortionnaire ecclésiastique (1) des accusés récalcitrants qui, après tout, avaient été les premiers à solliciter *nedum semel sed pluries* du Saint Siège d'être soumis à l'inquisition (2).

Clément reprocha donc à l'archevêque de Cantorbéry et à ses suffragants de n'avoir pas appliqué le remède efficace pour neutraliser les efforts de ceux qui voulaient faire obstacle à l'enquête (3). Le même jour il fit part au roi de son déplaisir et de sa ferme volonté (4). Je traduis la partie de cette lettre relative à la question. La manière dont le pape traite ce sujet nous familiarisera un peu avec les idées de l'époque. « Afin d'arracher la vérité aux frères du Temple, les commissaires pontificaux, d'accord avec l'évêque de Londres, voulurent employer la question et les autres procédés d'éclaircissement légitimes. Mais toi, mon fils, à l'instigation de ceux qui pour entraver l'enquête prétendent que tu dois t'opposer à cette pratique comme contraire aux lois et coutumes de ton royaume, tu as, nous affirme-t-on, retiré l'assistance royale auxdits inquisiteurs, tu es même allé jusqu'à interdire l'emploi de la

(1) *Reg.* n° 6716. « Cum et ipsis sacris canonibus demandetur in hujusmodi et consimilibus casibus personas hujusmodi tam perspicuis indiciis et vehementi presumptione suspectas ad eliciendum veritatem religioso fore tortori tradendas. » Ne pas confondre cet officier de l'Église avec les bourreaux de Philippe le Bel. Le procès-verbal de la grande commission publié par Michelet est fort précis sur ce point. La torture immodérée fut l'œuvre exclusive des agents du roi. Le Pape condamna cet excès de violence dans ce passage de la bulle *ad preclaras sapientie* qu'il est peut-être opportun de rappeler : « Tu vero, fili carissime, quod dolentes referimus..., manum tuam in personas Templariorum et bona, et non qualitercumque sed usque ad inclusionem carceris extendisti, quodque ad cumulum doloris accedit extentam, nedum non remisisti, sed eam, ut fertur, ad fortiora impingens, ipsis non mediocriter ex ipsa captione afflictis afflictionem addidisti, sed qualem, ob pudorem Ecclesie nec minus tuum, si bene perspexeris, ad presens subticendum arbitramur. » *Trésor des Chartes*. J 416, n° 2.

(2) Baluze, II, 73.

(3) *Reg.* n° 6376.

(4) *Item*, n° 6378.

torture, d'où résulte, paraît-il, que les Templiers se font un système de tout nier. Comme — si le fait est réel — ces empêchements et obstacles arrêtent l'instruction du procès, considère, très cher fils, et, dans un sérieux examen, apprécie si une pareille conduite sied à ton rang, au bien de ton âme, et s'accorde avec l'intérêt de tes États. Qu'ils réfléchissent de leur côté, tes instigateurs, baillis et autres qui, dit-on, se démènent afin d'enrayer la marche de l'enquête; qu'ils se remémorent les sentences de l'Église et les graves peines dont elle frappe les fauteurs et soutiens de l'hérésie. C'est pourquoi nous exhortons et prions ton Altesse royale, et néanmoins t'enjoignons pour la remise de tes péchés, — attendu que par suite de l'infamie dont souffrait et souffre encore, hélas ! l'ordre du Temple et de la grave présomption soulevée par les aveux du maître, des grands précepteurs et de nombre de frères, lesdits inquisiteurs avaient, en vertu des saints canons, le droit et le devoir d'employer contre les réfractaires la torture et tous autres moyens légaux de contrainte, nonobstant toute loi ou coutume contraire, puisqu'en pareil cas lois, coutumes et privilèges quelconques cessent tout à fait, — nous t'enjoignons donc, par le respect que tu dois à Notre Seigneur Jésus-Christ, au Siège apostolique et à nous, de garantir de tout ton pouvoir l'exercice de l'inquisition dans tout ton royaume, et comme, pour cela, il importe que nos commissaires ne soient plus gênés dans l'emploi de la torture et autres moyens légitimes de découvrir la vérité, retire — si toutefois elle existe — ton interdiction et renverse tout obstacle quel qu'il puisse être. Ainsi nos commissaires soutenus par ta faveur et assistance royales pourront en parfaite liberté accomplir leur mandat, et toi, pour prix de ton concours, tu mériteras d'obtenir dans la plus large mesure notre grâce et celle de ce Siège apostolique. » Si Édouard était, ce qui n'est pas douteux, aux ordres de Clément, il n'en fut pas de même de certains sophistes qui par de malignes et fausses interprétations continuèrent à contrarier les inquisiteurs. Le Pape chargea le roi de les débusquer, dans sa bulle *Timorem Domini*, du 23 décem-

bre 1310 (1). Dès ce moment l'instruction du procès se poursuit sans entrave. Comme partout, la géhenne ne fut employée qu'en dernière ressource et en la manière accoutumée, c'est à dire *absque mutilatione et debilitatione perpetuæ alicujus membri et sine violenta sanguinis effusione*. Le procès d'Angleterre, de fort mince volume, se trouve au Vatican (2).

Nous ne parlons que pour mémoire des États de Philippe le Bel. Tout le monde sait que le roi vit avec défiance cette commission pontificale composée d'hommes modérés et indépendants. Aussi fut-il, dans ce débat, l'auxiliaire à rebours du Saint Siège. Pour s'en convaincre, il faut lire, non par extraits, mais dans toute sa teneur, le texte du *Processus* dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale, fonds Harlay, n° 49.

Telle était, dans les petits comme dans les grands royaumes, la situation de l'enquête, au printemps de 1310. Désespérant de la voir terminée le 1^{er} octobre prochain et résolu à ne soumettre aux Pères de Vienne que des dossiers complets, le Pape, par la bulle *Alma mater*, prorogea, le 4 avril 1310, l'ouverture du concile aux calendes d'octobre de l'année suivante (3).

(A suivre.)

F. LACOSTE,
curé de Saint-Pardon.

(1) *Reg.* n° 6670.

(2) *Archiv. Vatic. Arm.* XXXV, n° 147.

(3) *Reg.* n° 6293. « Quia tamen negotium inquisitionum quas per diversas mundi partes contra ordinem militie Templi ejusque singulares personas fieri mandavimus completum non est, et quod in brevi compleri valeat non speramus, nec videmus ipsum negotium et nonnulla alia que in eodem sunt retractanda concilio posse usque ad prefatum tempus statutum terminum taliter preparari quod ad ipsius examen concilii decenter valeant introduci, eundem terminum usque ad kalendas octobris predictum primum terminum jam dudum per easdem nostras litteras assignatum immediate sequentes, ex premissis et aliis certis justis et legitimis causis, quas presentibus inseri non oportet, de fratrum eorundem concilio duximus prorogandum. »



LE CLUB DES SANS-CULOTTES DE BOURG

ÉTUDE SUR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

(Suite.)

Le 1^{er} germinal, « le président de l'administration du district fait connaître une réquisition signée des représentants du peuple en séance à Bordeaux de douze cents quintaux de grains, et que pour faire cet achat, l'administration avoit besoin d'un apoint de cinq à six mille livres et qu'il les demandoit aux habitants de cette commune dont il connoissoit les sentiments, que du reste cet argent seroit rendu avec le produit de la vente des dits grains. On a souscrit avec enthousiasme non pas six, mais douze mille trente deux livres.

» On nomme un membre pour faire partie du Comité d'organisation de la fête de la Raison.

» Puis, aux cris de vive la République! vive la Convention nationale! lecture est faite de l'arrêté des représentants du peuple confirmant dans leurs places le maire, les officiers municipaux et les notables désignés par la Société. »

Le 3 germinal, « lecture d'une lettre de la Société populaire et républicaine de Jonzac donnant connoissance des procès-verbaux de ses séances des 24 et 25 nivôse dernier, contenant les opérations du citoyen Leriget, délégué des représentants du peuple, qui constatoit que tout ce qu'on a pu dire contre cette Société et les autorités supérieures du département de la Charente-Inférieure sont autant de calomnies.

» La citoyenne Sauvage remet sur le bureau les rubans tricolores qu'elle s'étoit chargée de préparer et qui sont destinés à décorer les commissaires nommés pour maintenir l'ordre dans les séances. Au nom de la Société, le président remercie cette femme citoyenne de son zèle patriotique. »

Le 17 germinal, « lecture d'une circulaire de la Commission des armes et poudres aux sociétés populaires, les prévenant que le Comité de salut public va leur faire passer une instruc-

tion propre à faire connaître les moyens simples d'extraire les compléments nécessaires à la fabrication de la poudre.

Le 20 germinal, « le président consulte ses frères pour savoir s'ils veulent entendre un projet d'adresse à la Convention nationale, fait par le Comité de correspondance, au nom de la Société, pour exprimer à l'auguste assemblée l'indignation de la Société à la nouvelle de la dernière conjuration, et la reconnaissance qu'elle partage avec tous les bons Français, de ce que, la trame découverte, les auteurs ont été aussitôt livrés au tribunal révolutionnaire ; la réponse ayant été affirmative, un des secrétaires fait lecture de l'adresse remise sur le bureau par le citoyen L*** ; elle est universellement applaudie. »

Le 2 floréal, « le président a exprimé à l'Assemblée combien il étoit pénétré d'indignation de voir depuis quelques temps les séances presque désertes, dans un temps où la malveillance des ennemis intérieurs de la République d'accord avec ceux de l'extérieur métaient tout en usage pour la renverser, et tandis que toutes les sociétés populaires en général donnent l'exemple de la surveillance la plus active pour déjouer leurs perfides et criminelles intrigues, en conséquence invite la Société de prendre en considération cette importante observation.

» L'assemblée partageant les sentiments que vient de manifester son président et après diverses objections, arrête : 1^o que jusques à ce que les commissaires chargés de la rédaction des réglemens relatifs à la police intérieure de la Société ait remis sur le bureau ce règlement il sera fait dans toutes les séances appel nominal de tous les membres qui la compose afin de connoître les insoucians d'avec les véritables patriotes ; 2^o qu'il y aura demain séance fixée à six heures du soir à laquelle tous les sociétaires seront invités de s'y rendre avec exactitude non seulement par affiche mais même au bruit de la caisse ; 3^o que le président instruira l'assemblée des motifs qui ont déterminé la Société à cette mesure irrégulière.

» Un membre après avoir obtenu la parole a observé que

les corps constitués doivent donner l'exemple de cette exactitude, qu'il faisoit donc la motion que tout membre d'autorité constituée établie dans cette commune qui sera trouvé ailleurs qu'à la séance de la Société ou au poste que sa place ou ses devoirs lui prescrivent, soit noté au procès-verbal si il est prouvé qu'il n'y étoit que pour son pur agrément et sans motifs excusables. — Adopté. »

L'agent national demande l'établissement à Bourg d'une aciérie et fait appel pour cela au patriotisme et au zèle des sociétaires.

Lecture est donnée d'un arrêté de la municipalité invitant tous les citoyens qui ont des fils roux et tordus à en disposer en faveur de la République pour être employés au magasin d'habillement.

Le 3 floréal, « lecture d'une adresse du Club national de Bordeaux aux sociétés populaires affiliées des différentes communes de la République; le but de cette adresse est de leur faire sentir combien il est intéressant que la correspondance entre elles soit plus active que jamais, et combien il est aussi essentiel que tous les bons républicains, tous ceux enfin qui sont enflammés du saint amour de la liberté, se réunissent, se resserrent autour de la Convention nationale pour combattre avec elle tous les vices et toutes les tyrannies qui s'agissent en tous sens pour triompher des vertus et de la sagesse qu'elle a mis au grand ordre du jour. La Société manifeste par ses applaudissements que les principes que renferme la dite adresse sont les siens, et déclare qu'elle ne connoît pas d'autre point de ralliement que les vertus, et d'autres centres d'union que la Convention nationale ».

Le 8 floréal, « le président prévient l'assemblée que le citoyen Ysabeau représentant du peuple en séance à Bordeaux doit arriver en cette commune à la marée de demain matin. Un membre après avoir obtenu la parole demande quelle certitude on en a. L'agent national observe que cette certitude vient d'une lettre que l'administration du district a reçu du citoyen Chancellé commandant de la gendarmerie nationale

à Bordeaux. L'allégresse alors éclatte dans l'assemblée par des applaudissements et des cris Vive la République une et indivisible! Vive la Montagne! qui expriment d'une manière non équivoque le désir que les habitants de cette commune avoient manifesté depuis le moment où les citoyens Ysabeau et Tallien sont venus à Bordeaux de les voir dans leur sein, afin de témoigner à la Convention nationale en leur personne, que l'ambition qui les domine le plus est celle de vivre et mourir en républicains, qu'ils sont disposés à faire tous les sacrifices possibles pour le maintient de l'indivisibilité de la République, aussi par un mouvement spontané la Société arrête que le bureau auquel se joindront douze autres membres iront à l'arrivée du citoyen Ysabeau, au devant de lui, pour lui présenter en sa personne les hommages que la Société rend à la souveraineté du peuple.

» Un membre observe que jamais circonstance n'a plus mérité de cette commune de témoigner sa joie universelle par des illuminations que celle de posséder dans son sein un représentant du peuple, qu'il faisoit en conséquence la motion que les habitants fussent prévenus de ce devoir sacré. — Adopté à l'unanimité. »

« Aujourd'hui nonidi 9 floréal an 2^e de la République une et indivisible, les membres composant la Société régénérée des sans culottes de la commune de Bourg, amis de la Constitution republicaine de 1793, réunis au lieu ordinaire de leurs séances.

» Le président monté au bureau déclare la séance ouverte. Il prévient les frères que le secrétaire chargé de la rédaction du dernier procès verbal n'étant pas encore rendu on n'en peut faire lecture. Il annonce que le moment désiré avec autant d'ardeur que d'impatience est enfin venu; que le représentant du peuple Ysabeau, ce vertueux montagnard a promis de se rendre à sept heures dans la Société... Les bravo mille fois répétés, les cris de joie, les applaudissements ne lui permettent pas d'en dire davantage, et lui prouve qu'il en a dit assez pour la commune satisfaction... Le silence se rétablit

enfin. Il consulte les frères pour savoir si on lira les papiers nouvelles ? Cette lecture commence. Sept heures arrivent. Un membre l'observe au président, et fait la motion qu'il soit nommé une députation de douze membres pour aller chez le représentant attendre que ses occupations lui permettent de tenir sa promesse. Cette proposition est adoptée par acclamations. Le président nomme les douze commissaires, ils partent. On continue la lecture des nouvelles... Quelques instants après on s'écrie de la porte : le voilà ! Voilà le représentant !... Le citoyen Ysabeau paroît ; le peuple temoigne par sa joye, ses applaudissements, la satisfaction la plus vive, et les cris chéris Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Vive la Montagne ! prouvent assez qu'il aime la République et ceux qui l'affermissent par leurs constans travaux.

» Le président va avec les secrétaires recevoir au bas des marches du bureau, le digne représent du peuple, lui offre le fauteuil ; et lorsque le citoyen Ysabeau est placé, il essaye de lui peindre la satisfaction et la reconnaissance des habitants de la commune, mais trop ému lui-même par les preuves qu'il a sous les yeux de l'allégresse publique, il espère, dit-il au représentant, que la scène dont il est témoin lui en dit plus que le discours le plus énergique, et que d'ailleurs il voudra bien interpréter son silence.

» Le représentant répond avec cette bonté, cette éloquence du cœur qui lui est si naturelle, et qui portant l'enthousiasme et l'émotion dans toutes les âmes force l'auditeur de l'applaudir sans cesse au risque de l'interrompre... Malgré les applaudissements continuels, il se relève toujours plus majestueux, plus magnifique, plus intéressant, et après avoir parlé près de deux heures sur une infinité de questions d'intérêt public, entr'autres sur les subsistances et les différentes ressources de la République, soit en hommes de guerre, en numéraire, en salpêtre, etc., etc., il finit un discours qu'on ne peut ni louer, ni analyser dignement. La discussion s'engage ensuite sur la question de savoir s'il seroit intéressant pour le département de s'y occuper davantage de la culture des grains et

d'y diminuer par conséquent celle des vignes. Le citoyen représentant prouve l'affirmative, et promet d'appuyer auprès de la Convention un mémoire écrit dans cet objet... Il demeure arrêté qu'on fera le mémoire.

» Le citoyen Ysabeau prévient les habitants qu'il veut faire avec eux la fête de la décade dans la ci-devant église Saint-Giron. Il annonce qu'il s'y rendra à onze heures du matin, et comme il prouve jusqu'à l'évidence que ces fêtes pourroient tourner à l'avantage des mœurs et de l'instruction publique si elles étoient bien dirigées, on arrête qu'il sera nommé une commission de trois membres, chargée de présenter un plan de fêtes décadères à la société. Cette séance qui sera pour les habitants de cette commune une époque à jamais mémorable est terminée par des chants patriotiques. »

« Aujourd'hui décadi 10 floréal 2^e année de la République, etc... Le président étant absent, le vice-président monte au bureau, déclare la séance ouverte, et voulant charmer l'impatience des habitans de la cité et des citoyens d'un grand nombre de communes du district qui se sont rendus en foule des points les plus éloignés pour jouir du bonheur de voir la représentation nationale, il fait lire les papiers nouvelles.

» Quelques momens après des témoignages les plus éclatans de la commune allégresse annoncent l'intègre enfant de la Montagne. Isabeau entre dans la salle et tout le monde l'accueil aux accens d'une joye aussi bruyante que naïve ; preuve non équivoque de l'attachement du peuple pour ses véritables amis. Le bureau va recevoir le citoyen représentant. Il se place au fauteuil et fait lire le dernier procès verbal qui demeure adopté.

» Je ne croyais pas, dit ensuite le citoyen Isabeau, lorsque je vous donnois hier le plus grand espoir relativement aux subsistances, le voir se réaliser si promptement. La dessus avec une bonté toute paternelle il fait part à l'assemblée de l'heureux succès des soins qu'il s'est donné pour approvisionner ces contrées, et lui apprend l'arrivée prochaine d'une prodigieuse quantité de subsistances que les commissaires qu'il

a envoyés dans la ci devant Bretagne, son digne collègue Jambon-Saint-André et le Comité de salut public ont fait expédier pour ce département.

» Cette nouvelle qui porte la joye dans toutes les âmes, qui arrache à tous les spectateurs des marques éclatantes de leur gratitude, ne peut augmenter mais justifie bien l'amour du Français pour ses représentans.

» Le citoyen Isabeau lit lui même la demission que le ci devant curé de Bourg lui a envoyée de sa cure, et une lettre qu'il lui a écrite à cette occasion. L'une et l'autre lecture est couverte d'applaudissemens universels qui prouvent le progrès rapide qu'a fait la raison dans ce petit coin de la République, aussitôt que le citoyen Isabeau a pu se donner la peine d'en instruire les habitans. Le représentant du peuple dit ensuite que le ci devant curé de Bourg, puisqu'il s'est conduit en vrai républicain, aura sa vie durant avec une pension de douze cent livres, la jouissance de la maison qu'il occupe. Cet acte d'humanité et de bienfaisance est vivement applaudi.

» Un membre propose et la Société arrête que la demission du ci-devant curé sera imprimée et envoyée dans toutes les municipalités du district afin que l'exemple qu'il donne puisse accélérer la chute de tout fanatisme religieux.

» Après une mure discussion, la Société arrête la formation d'un Comité d'agriculture composé de quatre membres, qui sont autorisés à s'adjoindre toutes les personnes ayant des connoissances en cette partie.

» Arrêté aussi après de grands débats que toutes les citoyennes accoutumées à ce genre de travail seront tenues d'employer deux jours par décade au sarclage des blés dans la commune sous peine d'être privées de leur ration de pain par la municipalité, qui demeure chargée par le citoyen représentant de prononcer les exceptions. Les citoyennes à qui ce genre de travail est étranger, sont aussi invitées par le citoyen Isabeau à aller de tems à autre, encourager les sarcleuses et par leur présence, et en mettant elles mêmes la main à l'ouvrage.

» Une députation de la Société républicaine de Gauriac est introduite. Elle remet au citoyen représentant du peuple une invitation que lui fait la Société de vouloir se rendre dans son sein. Le citoyen Isabeau répond que venu à Bourg pour d'importantes affaires, tous ses moments sont comptés ; qu'il a dessein de visiter les communes, mais qu'il ne pourra le faire qu'à un autre voyage. Tout le monde entend cette réponse, tout le monde l'applaudit d'autant plus qu'elle porte dans l'âme de chacun un charme bien consolant. »

« Aujourd'hui primidi 11 floréal 2^e année, etc...

» Le président monte au bureau et à peine il a déclaré la séance ouverte, que le citoyen représentant du peuple entre dans la salle où les spectateurs, toujours en très grand nombre, l'accueillent toujours de la même manière, c'est à dire avec des transports d'une joye indicible. Le bureau va au devant de lui, et lorsque le citoyen Isabeau est placé, il fait lire le dernier procès verbal qui est adopté. Alors, le citoyen représentant fait un discours très intéressant pour expliquer et ce qu'on doit entendre par gouvernement révolutionnaire et comment les autorités constituées doivent faire exécuter les loix qui y sont relatives. Il répète qu'il laissera la commune le lendemain, qu'il a dessein d'y revenir et invite les sociétaires non seulement à être exacts à se rendre aux séances, mais encore à être toujours unis entre eux ; l'union seule pouvant opérer le bien que la République a le droit d'attendre de la surveillance des sociétés populaires. Il finit en adressant des paroles très gracieuses à la Société et promet de lui envoyer, dès qu'il sera à Bordeaux, le buste en grand de l'immortel Marat, dont il veut lui faire présent pour entretenir entre les frères et augmenter, s'il en est besoin, le feu sacré du patriotisme. Tout ce que dit le représentant est applaudi comme il le doit, mais les transports qui éclatent de toutes parts, au nom du martyr de la liberté, prouvent jusqu'à l'évidence que la Société est digne du don qu'il lui destine.

» Le citoyen Isabeau, après avoir dit qu'il fera remettre une certaine quantité de pain à la Société pour être par elle

distribuée aux habitants de la commune, déclare la séance levée. »

« Le 12 floréal, l'agent national du district fait part à la Société d'un arrêté du citoyen Isabeau, représentant du peuple, portant qu'il le charge de remettre à la Société trente sept pains pesant environ trois livres, pour être distribués aux pauvres de cette commune; il observe que l'arrêté ne l'obligeant qu'à la remise de ces pains, la Société veuille bien délibérer sur le mode le plus convenable pour en faire la distribution. La Société décide qu'attendu que beaucoup de citoyens et citoyennes de la campagne se sont rendus sur l'avis qu'ils ont eu que cette distribution devait se faire ce soir, que les dits pains seront de suite coupés par morceaux, qu'en attendant, plusieurs membres s'occuperont de prendre les noms de chaque réclamant, afin que cette distribution puisse se faire en bon ordre. Chacun s'étant prêté à établir cet ordre la distribution a eu lieu à la satisfaction de tous, aux cris de Vive la République! Vive la Convention nationale! » (Fin du registre.)

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

SENS LITURGIQUE DU KYRIE ELEISON

Quel est le sens et quelle est la portée de ces deux mots grecs de la liturgie? La réponse à cette question va projeter une nouvelle lumière sur les harmonies des prières de l'Église, surtout à une époque où l'on se livre à l'étude comparée des liturgies grecque et latine. Ce n'est rien savoir, ou c'est mal savoir que de voir dans le *Kyrie eleison* (*Domine, miserere*) un cri de détresse et des soupirs de contrition. Nous allons exposer et prouver qu'on doit y reconnaître une formule d'adoration et de louange, et une invocation pour nos divers besoins.

Observons d'abord que l'expression *Eleison* a été choisie plutôt que toute autre, parce que nous nous plaisons à considérer en Dieu sa bonté et sa miséricorde, attributs par lesquels il se manifeste particulièrement à notre égard et qui vont le plus à notre cœur.

I. — Il en fut ainsi, à l'origine, dans le culte hébraïque. Les Hébreux, en effet, adoraient et invoquaient Dieu dans sa bonté et sa miséricorde. Ils disaient ce grand refrain que David avait composé pour leurs actes d'adoration et de louange : *Car le Seigneur est bon et sa miséricorde est éternelle* (I^{er} livre des Paralip., vii). Voilà notre *Kyrie eleison*. Dans les temps apostoliques, les premiers chrétiens avaient une invocation plus affectueuse, et criaient à Dieu : *Abba, Pater*. On dut même l'accompagner de chant, ou la proférer sur le ton de l'acclamation. Saint Paul nous l'insinue quand il dit : *In quo clamamus : Abba, Pater* (Rom., viii). Voilà les hymnes d'amour dont parle saint Denys l'Aréopagite, et que les fidèles répétaient indéfiniment. Voilà leurs premières prières liturgiques. Cette appellation servait d'oraison jaculatoire aux néophytes, et était sans doute le commencement de toutes leurs prières, comme elle l'était de l'Oraison Dominicale. Mais les néophytes issus de la gentilité durent bientôt adopter le mot grec *Kyrie*, auquel ils étaient habitués, comme on peut l'inférer du texte de saint Paul : *Psallentes Domino* (Ephes., iv, 19).

Le *Kyrie eleison* était déjà d'ailleurs en usage chez les païens; et, au témoignage d'Arrien, ils *invoquaient et priaient* Dieu par cette formule. Les chrétiens des Églises grecques firent de même et mieux encore; et ils embrassèrent dans la même formule l'adoration et la louange; car, dans leurs assemblées, ils aimaient à louer et à bénir Dieu avant tout (I Cor., xvi, 3 et 16). Ils acclamaient le Seigneur Christ, l'invoquaient et le louaient comme leur Dieu. Pline le Jeune n'avait-il pas recueilli un écho de leurs acclamations, quand il écrivait : *Carmen Christo, quasi Deo, dicere secum invicem* ?

Saint Ignace porte le même témoignage, quand il dit aux Éphésiens : *Cantetis una voce per Jesum Christum Deo Patri*. Il avait même établi dans son Église d'Antioche des invocations et des chants alternatifs à la sainte Trinité, d'après l'historien Socrate (v, 8). Et le *Kyrie eleison*, devenu comme un refrain sur les lèvres des fidèles, retentissait dans le lieu saint avec le même éclat que l'*Amen*. On le répétait tantôt en invoquant le Dieu unique, tantôt en s'adressant à chacune des Personnes de la sainte Trinité. Voilà la première origine de nos Litanies, car les auteurs liturgistes déclarent qu'elles remontent à une très haute antiquité; et voilà aussi la formule du *Kyrie eleison*, avec sa variante : *te rogamus, audi nos*, etc. On récitait les litanies du temps de saint Basile; et l'Église latine les formula ensuite comme elles sont aujourd'hui. Ainsi, avant toute demande, les Grecs adoraient, louaient la majesté divine, invoquant le Père, le Fils et le Saint Esprit; mais particulièrement le Fils, car les litanies s'adressent au Fils. Or, ils répétaient très souvent cette confiante invocation, sans jamais se lasser. On la trouve plus de quarante fois dans la messe actuelle des Grecs unis. Les Constitutions apostoliques nous disent que le diacre faisait prier ainsi les catéchumènes. Après qu'il avait marqué les diverses intentions des prières, les enfants, qui composaient un chœur, acclamaient chaque fois : *Kyrie eleison*. Était-ce une formule de contrition?

On voit la même pratique dans la liturgie de Constantinople, dans celle de saint Germain et dans la Mozarabique. Enfin nous citerons, pour l'Église de Jérusalem du iv^e siècle, le témoignage de la sainte pèlerine Silvia, dont le manuscrit a été découvert il y a peu d'années. « A la dixième heure, écrit-elle, la foule se porte à l'Anastasis... Le chant des psaumes s'achève... L'évêque se lève et reste debout devant la balustrade, pendant que le diacre fait la commémoration de chacun et que les jeunes enfants, qui sont là très nombreux, à chaque nom répondent *Kyrie eleison* : leurs voix sont infinies. »

Voudra-t-on dire que ce sont là des actes d'humiliation et non d'ardentes bénédictions? Oui, il est bien vrai que par ces chants primitifs, si dignes de notre vénération, le peuple adorait, bénissait puis exposait ses besoins. (Cependant, nous entendons parler ici de l'usage du *Kyrie eleison* dans le culte public; car, il est clair que, dans l'usage privé, chacun peut donner à cette oraison jaculatoire le sens qu'il voudra.)

II. — Passons maintenant à la liturgie latine. Nous trouvons le *Kyrie eleison* introduit dans la messe, le bréviaire, le rituel, etc., depuis de longs siècles; et il y paraît à la manière et au sens des Grecs; c'est-à-dire pour la louange et l'invocation.

Dans la messe, il fait partie de l'*Introit*. Cette introduction est attribuée à saint Grégoire (fin du VI^e siècle); et cela naturellement dans le sens des Grecs. Cette prière apostolique s'harmonisait bien avec l'*Introit* qui a pour caractère la grande louange. Après le *Kyrie*, on chanta même dans les Gaules le cantique *Benedicite*. Le peuple s'affectionna à cette formule de bénédiction et on la trouve reproduite dans le *Gloria in excelsis*. Ici nous abrégeons à regret. Il est assez prouvé que, dès les temps anciens, les fidèles avaient bien compris le but de la sainte liturgie. De là le chant riche et brillant des neumes des *Kyrie*; de là, plus tard, ces explications et ces tropes sur les neumes, vraies bénédictions et glorifications pour rendre Dieu propice à nos supplications. Un reste de cet usage n'existe-t-il pas dans nos litanies: *Pater de cælis Deus, miserere nobis. Fili*, etc.? Enfin les anges n'ont-ils pas eux-mêmes, de leur bouche innocente, chanté le *Kyrie* aux oreilles de saint Dunstan? Les douces et suaves mélodies dont ils l'accompagnaient furent conservées dans le trope commençant par ces mots: *Kyrie, rex splendens* (Chron. d'Angl.).

Ce serait donc une aberration de ne voir, dans le *Kyrie eleison* de la messe, que l'invocation du repentir, comme ont osé écrire les liturgistes latins et dom Guéranger lui-même,

ne tenant plus compte des traditions et du caractère de l'*Introit*. De même au Bréviaire, les longues prières fériales, qui nous viennent des Grecs, d'après saint Isidore, doivent être considérées comme des invocations pour adorer, louer et rendre grâces. Les liturgistes les ont nommées *flebiles*, parce qu'elles s'ouvraient par le *Kyrie* mal interprété par eux. Ils auraient dû plutôt les nommer *de bénédiction*, car elles ne se prolongent que pour bénir et invoquer et non comme soupîrs de contrition et de détresse. C'est dans tous ces passages qu'il leur eût été loisible de comprendre que le *Kyrie* était vraiment une formule d'adoration et de bénédiction avant toute supplication, et servant comme de préface au *Pater* et aux supplications qui suivent.

Oui, le *Kyrie* fut chanté partout dans l'Église latine comme une louange à Dieu. Et dès le v^e siècle, le deuxième Concile de Vaison voulait que cet usage salutaire s'accomplît, avec grande affection et toute l'onction de la piété, à la messe, à matines et à vêpres, et par le clergé et par le peuple. L'Occident s'unissait à l'Orient et chantait avec lui d'un seul cœur et d'une seule lèvre.

Nous allons finir. Durant plusieurs siècles, lorsque le Pape disait la messe, on chantait *Kyrie eleison* jusqu'à ce qu'il fit signe de cesser. Et c'est encore l'usage à la messe papale, pendant tout le temps de la longue cérémonie de l'obédience. L'Église de Milan récite trois fois *Kyrie eleison* après le *Gloria in excelsis*, trois fois après l'Évangile et autant après les ablutions.

Certainement on ne peut voir, dans ces divers usages, que l'intention d'adorer Dieu, de le louer, de l'invoquer et de le glorifier sans fin. Il faut donc que les liturgistes latins en viennent à cette conclusion, et renoncent à trouver dans nos livres d'église un exemple qui fasse du *Kyrie* une formule d'acte d'humiliation pour les péchés.

P. RAMBAUD,
Aumônier des Clarisses.

L'EXPOSITION DE BORDEAUX

L'œuvre de patriotisme local à laquelle se dévoue pour la treizième fois la Société Philomathique est de celles qui ne sauraient nous laisser indifférents. Tout ce qui touche aux intérêts, même simplement matériels et commerciaux, de notre ville, nous semble digne d'attention et de sympathie et c'est pour cela que nous avons promis à nos lecteurs de leur donner souvent des chroniques et des articles sur la grande manifestation artistique et industrielle qui signalera la présente année.

Ces articles seront illustrés, grâce aux communications gracieuses qui nous ont été promises par les directeurs du *Journal officiel de l'Exposition*. Nous les prions d'agréer l'expression de notre gratitude.

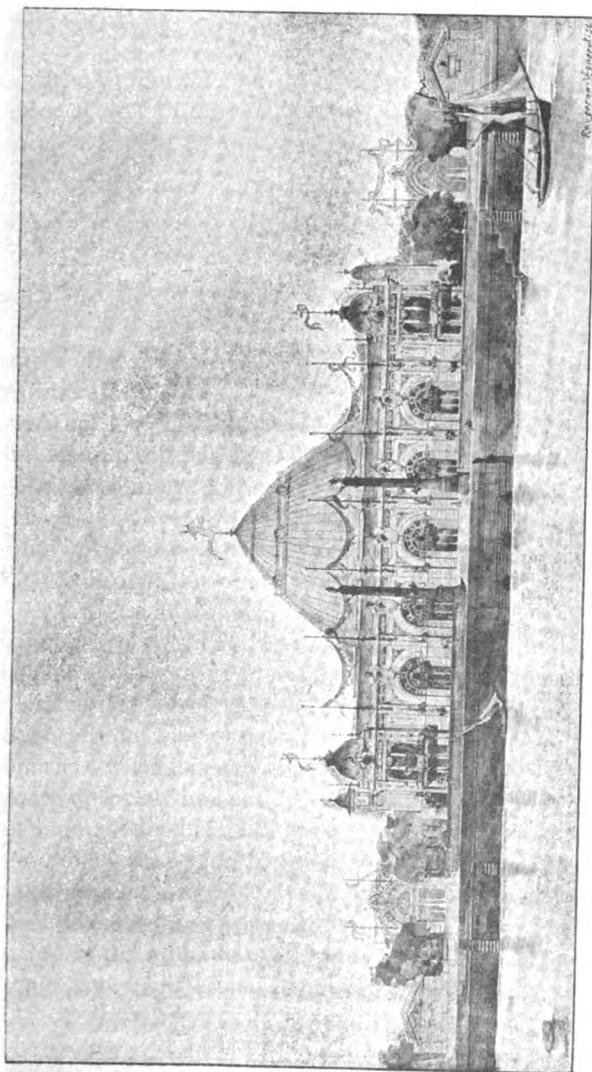
Bordeaux est la première ville de province qui ait inauguré des expositions internationales. C'est en 1827 que la Société Philomathique a pris cette initiative féconde. Les débuts furent assez modestes, comme il arrive toujours en pareil cas, mais le progrès de ces utiles entreprises a été toujours croissant.

La XIII^e Exposition s'annonce le mieux du monde. Une armée d'ouvriers a envahi les Quinconces et de toutes parts s'élèvent des constructions élégantes et grandioses dont l'exécution a été à peine ralentie par le terrible hiver que nous subissons. Il y a tout lieu d'espérer qu'on sera prêt en temps utile et que les six mois qui séparent du jour de l'inauguration celui où le premier coup de pioche a été donné, auront suffi à l'édification, à la décoration et à l'aménagement des palais principaux et de leurs nombreuses annexes.

M. Tournaire, architecte diplômé du gouvernement et ancien pensionnaire de l'École française à Rome, a conçu le projet des bâtiments et en dirige l'exécution. Son nom a été déjà très honorablement mis en lumière par d'excellents travaux.

Nous décrirons prochainement l'ensemble et les parties les plus importantes de la grande œuvre qui se prépare sur les Quinconces. Pour aujourd'hui nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une charmante vignette qui leur donnera l'idée exacte d'une des façades de l'Exposition.

**



Exposition de Bordeaux. Façade sur la Garonne (1).

(1) Vignette communiquée par le *Journal officiel de l'Exposition de Bordeaux*.

UN RECUEIL DE POÉSIES ÉPISCOPALES ⁽¹⁾

Le beau volume si gracieusement intitulé *Fleurs d'Hyères* contient une trentaine de sonnets d'un des évêques dont le talent et les vertus honorent le plus l'Église de France, sonnets précédés de quelques pages explicatives écrites au « chalet de Ramailhe-Vialolles, près Lauzès du Lot », le « 15 septembre 1894 », par M. « l'abbé Cassagnes », aussi excellent éditeur qu'excellent ami. Analysons tout d'abord cet *Avant-propos* où abondent les révélations intéressantes. On y apprend comment le premier sonnet de l'auteur fut composé à Hyères, en 1878, et comment à Hyères encore, en 1894, fut adopté le projet de publication du recueil. Aux attrayants récits de M. l'abbé Cassagnes sont mêlés les noms d'« un illustre évêque » — M^r Dupanloup —, d'« un célèbre critique » — feu Armand de Pontmartin —, d'« une dame aussi lettrée que distinguée, belle-sœur d'un de nos plus éminents évêques du Midi », Madame la comtesse de Cabrières. L'introducteur des *Fleurs d'Hyères* auprès du public nous dit quels combats il a fallu livrer à la modestie de l'auteur pour obtenir la permission d'imprimer ses sonnets. Il reproduit (p.XIV) ces paroles du poète vaincu enfin par les plus pressantes prières : « Mais alors je voudrais que ce volume fût aussi un album et qu'on y insérât, en guide d'illustrations, les chefs-d'œuvre des grands maîtres décrits dans quelques-uns de ces sonnets. De la sorte, le recueil pourrait être agréable à la vue comme à l'esprit et former pour les jeunes gens un vrai livre d'éducation par l'art, la poésie et le sentiment religieux (2). » M. l'abbé Cassagnes termine son *Avant-propos* par des éloges aussi justes que délicats donnés à des sonnets « qui se recommandent d'eux-mêmes à l'attention des amis de la belle poésie ». Il faut le remercier et le féliciter en même temps d'avoir mis en lumière des vers dont la forme est si pure et la pensée si élevée. Espérons avec lui que « ces fleurs d'Hyères, comme un bouquet exquis et odorant, pourront être très utilement placées sur la table du salon de toute bonne maison ».

(1) *Fleurs d'Hyères. Aux mères chrétiennes, par un ami de la jeunesse*, publié par les soins de M^r CASSAGNES, chanoine-prélat, ancien aumônier du lycée Louis-le-Grand. Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, sans date, mais de 1895, in-8° de xvi-124-p.

(2) Cette dernière phrase, légèrement modifiée, sert d'épigraphe au volume.

Voici l'énumération des pièces du recueil, je veux dire des perles de l'écrin : I. Sonnet-préface : *Costebelle*. — L'auteur habitait alors cette villa, appartenant au baron de Mailly, et qu'il appelle :

Un coin du paradis tombé sur cette terre.

II. *Le Soleil d'Hyères* ; III. *Sainte Cécile* ; IV. *La Foi* (c'est le premier en date des sonnets du recueil) ; V. *Encore la Foi* (avec les mêmes rimes que le précédent, par M. A. de Pontmartin) ; VI. *La Sainte Monique, d'Ary Scheffer* ; VII. *L'Étoile* ; VIII. *L'Espérance* ; IX. *L'Angelus* ; X. *La Prière* ; XI. *L'Orage* ; XII. *La Tentation du Christ au désert, par Ary Scheffer* ; XIII. *La Fleur des bords du Jourdain* ; XIV. *La Vie* ; XV. *Madeleine*, — une des plus remarquables pièces du volume, couronnée par ce vers si touchant :

Je te pardonne tout, car tu m'as bien aimé.

XVI. *Trahison* ; XVII. *Un Ami, son sourire* ; XVIII. *Gethsemani* ; XIX. *Les deux Horizons* ; XX. *La Lyre* ; XXI. *La Transfiguration, de Raphaël* ; XXII. *A une Dame veuve*, imité d'une poésie latine de Léon XIII (*In Mariam Elisam Bernezzo viduam Caroli Conestabile comitis*) (1) ; XXIII. *Pourquoi mon âme est triste* ; XXIV. *Saint Jérôme, par le Dominiquin* ; XXV. *Un Coup de Soleil dans la montagne* ; XXVI. *L'Aigle qui a eu les ailes coupées* ; XXVII. *Le Saint Michel de Raphaël* ; XXVIII. *Le Temps* ; XXIX. *Dieu* ; XXX. *La Sainte Famille, de Raphaël*.

Dans ces pièces, animées du plus vif sentiment religieux, c'est tantôt la note gracieuse qui domine, et tantôt l'accent lyrique qui résonne. Quelques versets sont d'une envolée superbe. Partout est justifiée la définition que l'auteur, causant, un jour, avec M. l'abbé Cassagnes, lui donnait ainsi du sonnet (p. VIII) : « Un sonnet est un cadre destiné à enchâsser une pensée ; il vaut ce que vaut la pensée, et aussi l'art du poète ; cet art consiste à la bien présenter, à la mettre en relief. Si la pensée est juste, ou belle, ou délicate, ou grande, et heureusement amenée, le sonnet est bon et peut être même agréable ; il se lit et se retient sans peine aucune, et la pensée reste enfoncée dans l'âme comme un trait. »

Tout en admirant beaucoup les sonnets de M^{re} X..., je suis obligé

(1) Rappelons que le comte Charles Conestabile est filleul de S. S. Léon XIII. L'élégante traduction de l'élégie latine avait déjà paru dans la *Défense*, ainsi que quelques autres sonnets du présent recueil.

d'y reconnaître un *défaut* et même, ce qu'il y a d'un peu plus grave, un défaut voulu, prémédité. L'auteur a systématiquement refusé de s'astreindre à l'antique et *rigoureuse loi* relative à la dualité des rimes pour les huit premiers vers. On me trouvera peut-être trop formaliste, trop esclave d'un préjugé classique, trop partisan du vieux jeu, trop critique à perruque, mais je ne puis m'empêcher de regretter que le vénéré poète n'ait pas obéi, comme tant de sonnettes renommés, à la règle posée par le législateur du Parnasse (ancien style). Le spirituel innovateur voit là *quelque chose d'artificiel*. Soit ! Mais doit-on démolir tout ce qui n'est pas très solide ? J'aime d'autant moins la liberté prise par l'auteur que, j'en suis sûr, il eût plus brillamment vaincu la difficulté.

Dix gravures décorent un volume dont le papier et l'impression sont dignes — et c'est tout dire — de la maison Didot (1) : *Sainte Cécile*, d'après Raphaël ; *Saint Augustin et sainte Monique*, d'après Ary Scheffer ; *l'Angelus*, d'après J.-F. Millet ; *la Tentation du Christ au Désert*, d'après Ary Scheffer ; *Jésus et sainte Madeleine chez Simon*, d'après Jouvenet ; *Jésus au Jardin des Oliviers*, d'après Paul Delaroche ; *la Transfiguration*, d'après Raphaël ; *Dernière Communion de saint Jérôme*, d'après le Dominiquin ; *Saint Michel Archange*, d'après Raphaël ; *la Sainte Famille*, d'après Raphaël. En contemplant ces gravures, choisies avec tant de bonheur, exécutées avec une si merveilleuse habileté, on se plaît à répéter cette phrase de l'*Avant-propos* (p. xiv) : « Comment mieux faire pénétrer dans l'âme des adolescents le goût du beau, du vrai et du bien, qu'en plaçant sous leurs yeux quelques chefs-d'œuvre d'art achevés qui, interprétés surtout par une fidèle et gracieuse poésie, laisseraient dans leurs tendres âmes, profondément gravée, l'empreinte spiritua-liste et chrétienne ? »

Il ne me reste plus qu'à répondre à une question que m'adressent sans nul doute avec une curiosité pleine de sympathie plusieurs lecteurs et surtout plusieurs lectrices : A qui donc devons-nous *Fleurs d'Hyères* ? Je n'ai pas le droit de nommer l'auteur, mais peut-être devinera-t-on le secret si l'on tient compte d'une des confidences de l'*Avant-propos* nous montrant à Hyères, en 1878, auprès d'un grand évêque malade, celui qui fut un de ses plus précieux collaborateurs et de ses plus chers amis.

T. DE L.

(1) M. l'abbé Cassagnes rend (p. xvi) un reconnaissant hommage à M. Maurice Firmin-Didot qui a donné des soins particuliers au livre-album et qu'il appelle « artiste éminent autant qu'éminent éditeur ».



DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(Suite)

Profond métaphysicien, sa philosophie, par une élaboration qui lui était propre, devenait peinture ou poésie. Platon à cœur de La Fontaine... CHATEAUBRIAND.

On lit dans le chapitre *du Style* : « Il est des écrits et des sortes de styles où *les mots sont placés pour être comptés*. » — « Les meilleurs temps littéraires ont toujours été ceux où les auteurs ont *pesé et compté leurs mots* (1). » — « Il faut aux phrases leur *nombre*, leur *mesure* et leur *poids*. » Joubert doit être rangé parmi ces auteurs, et sa place est au premier rang, Il comptait ses mots et les pesait ; il mesurait ses phrases. Prenez l'affirmation au pied de la lettre, dans toute la rigueur des termes.

Pourquoi ces soins extrêmes ?

C'est, d'abord, parce que Joubert aimait « le style concis », et ce style, il l'aimait « parce qu'il appartient à la réflexion ». — « On moule ce qu'on dit quand on l'a pensé fortement. » — « Quelques mots dignes de mémoire peuvent suffire pour illustrer un grand esprit. Il y a telle pensée qui contient l'essence d'un livre tout entier ; telle phrase qui a les beautés d'un vaste ouvrage ; telle unité qui équivaut à un nombre ; enfin telle simplicité si achevée et si parfaite, qu'elle égale, en mérite et en excellence, une grande et glorieuse

(1) « Le style de Tacite, quoique moins beau, moins riche en couleurs agréables et en tournures variées, est pourtant plus parfait peut-être que celui de Cicéron même ; car tous les mots en sont soignés, *et ont leur poids, leur mesure, leur nombre exact* ; or la perfection suprême réside dans un ensemble et dans des éléments parfaits. »

composition. » — « Le sage ne compose point. Entre ses idées, il en admet peu ; il choisit les plus importantes, les livre telles qu'elles sont, et ne perd point son temps aux déductions. » — « Pascal, La Bruyère, Vauvenargues et La Rochefoucauld, Boileau, Racine et La Fontaine, n'occupent que peu de place et ils font les délices des délicats. Les très bons écrivains écrivent peu, parce qu'il leur faut beaucoup de temps pour réduire en beauté leur abondance ou leur richesse. »

C'est aussi, et plus encore, parce que le genre de ses écrits le conduisait à procéder par oppositions et par symétries : « Les oppositions et les symétries doivent être extrêmement marquées dans toutes les choses solides, comme dans l'architecture, et dans les pensées très *décidées*, comme les maximes. » « Dans une œuvre de l'art, quelle qu'elle soit, la symétrie apparente ou cachée est le fondement visible ou secret du plaisir que nous éprouvons. Tout ce qui est composé a besoin de quelque répétition dans ses parties, *pour être bien compris, bien retenu par la mémoire*, et pour nous paraître un tout. Dans toute symétrie, il y a un milieu ; or tout milieu est le nœud d'une répétition, c'est-à-dire de deux extrémités semblables. »

De la symétrie au syllabisme, forme première de notre vieille poésie, il n'y a qu'un pas. Joubert le fit, après mûre réflexion. Voici quels étaient ses motifs et ses moyens, son espoir et son but. Quand il établissait ce que j'appellerais sa théorie, il ne faisait pas de la théorie abstraite, de la théorie en l'air ; il s'interrogeait, s'étudiait et s'analysait lui-même : « Comme il y a des vers qui se rapprochent de la prose, il y a une prose qui peut se rapprocher des vers. Presque tout ce qui exprime un sentiment ou une opinion *décidée a quelque chose de métrique et de mesuré. Ce genre ne tient pas à l'art, mais à l'influence, à la domination du caractère sur le talent.* » — « *Quand la pensée fait le mètre, il faut le laisser subsister*, et il y a quelquefois, dans tel écrivain, des phrases qui ne sont insupportables que parce que sa pensée faisant le mètre, sa

diction ne le fait pas. » — « Il faut que la phrase soit semblable à la pensée, c'est-à-dire qu'elle n'en excède pas les dimensions, qu'elle n'en altère point la forme, qu'enfin elle ne reste en deçà et n'aille au delà d'aucun de ses termes. *C'est la rondeur du sens, dans les mots et dans les incises, qui fait le vers de la pensée.* Cette rondeur s'acquiert quand les pensées et les mots ont longtemps roulé dans la mémoire. » — « Achever sa pensée ! cela est long, cela est rare, cela cause un plaisir extrême ; — car les pensées achevées entrent aisément dans les esprits ;... etc. »

Est-il vrai qu'il s'analysait en parlant ainsi ? Poète, qu'il s'interrogeait ; philosophe, qu'il se regardait et tirait de lui-même, de son « *caractère* », de son procédé personnel, de ses habitudes intellectuelles, cette théorie, nettement formulée et motivée, sur la formation et la forme des maximes, sur la difficulté du genre et le bonheur d'y réussir ?

Revenons aux pages préliminaires, et recueillons en passant cette maxime aimable sur l'attention : « Le soin de bien dire la vérité et d'appivoiser l'attention, est *un devoir, une fonction du sage, et une marque de sa bonté.* » Et cette autre sur l'attention et la mémoire réunies : « Il faut que les mots se détachent bien du papier, c'est-à-dire qu'ils s'attachent facilement à l'attention, à la mémoire ; qu'ils soient commodes à citer et à déplacer. »

Comment ne pas remarquer, dans « *l'auteur peint par lui-même* », cette déclaration formelle : « L'attention est soutenue, dans les vers, par l'amusement de l'oreille. La prose n'a pas ce secours ; pourrait-elle l'avoir ? J'essaye, mais je crois que non. »

Essai tenté de bonne heure, dès le temps de l'heureuse et poétique jeunesse. Au début, peut-être doutait-il, en inclinant vers la négative. Petit à petit, et la pratique des *Maximes* aidant, il s'était pris à *croire que oui*. Témoin toute son œuvre, œuvre de toute sa vie. Avant qu'il eût quarante ans, c'était habitude prise et raisonnée ; car il y trouvait des avantages pour l'expression adéquate et parfaite de ses chères

Maximes. Ces avantages, il les indique avec un incomparable bonheur d'expression : « Les plus beaux sons, les plus beaux mots, — sont absolus, et ont entre eux — des intervalles naturels — qu'il faut observer en les prononçant. — Quand on les presse et qu'on les joint, — on les rend semblables — à ces globules diaphanes — qui s'aplatissent, aussitôt qu'ils se touchent, — perdent leur transparence — en se collant les uns aux autres, — et ne forment plus qu'un corps pâteux, — quand ils sont ainsi réduits en masse. » — « Il faut se faire de l'espace — pour déployer ses ailes. — Si l'incohérence est monstrueuse, — une cohésion trop stricte — détruit toute majesté dans les beaux ouvrages. — Je voudrais que les pensées — se succédassent dans un livre, — comme les astres dans le ciel, — avec ordre, avec harmonie, — mais à l'aise et à intervalles, — sans se toucher, sans se confondre, — et non pourtant sans se suivre, — s'accorder et s'assortir. — Je voudrais enfin qu'elles roulissent — sans se ténir, — en sorte qu'elles pussent subsister — indépendantes, — comme des perles défilées. » — Ces intervalles naturels, il les voulait, pour ses pensées, beaux sons et beaux mots tout à la fois. Le rythme les lui assurait.

L'espoir caressé, le triomphe idéal, Joubert les indique, non sans une noble fierté et avec une souveraine énergie : « Je voudrais monnayer la sagesse, c'est-à-dire la frapper en maximes, en proverbes, en sentences, *faciles à retenir et à transmettre.* Que ne puis-je décrier et bannir du langage des hommes, comme une monnaie altérée, les mots dont ils abusent et qui les trompent ! » — « Si les maximes et les lois offrent une sorte de mesure, *c'est que la mémoire aime les cadences, et que le souvenir se plaît aux symétries.* » — « Ce n'est pas tant le son que le sens des mots qui tient si souvent en suspens la plume des bons écrivains. *Bien choisis, les mots sont des abrégés de phrases. L'habile écrivain s'attache à ceux qui sont amis de la mémoire,* et rejette ceux qui ne le sont pas. D'autres mettent leurs soins à écrire de telle sorte qu'on puisse les lire sans obstacle, et *qu'on ne puisse en aucune*

manière se souvenir de ce qu'ils ont dit : ils sont prudents. Les périodes de certains auteurs sont propres et commodes à ce dessein. Elles amusent la voix, l'oreille, l'attention même, et ne laissent rien après elles. Elles passent, comme le son qui sort d'un papier feuilleté. » — « Une maxime est l'expression exacte et noble d'une vérité importante et incontestable. *Les bonnes maximes sont les germes de tout bien ; fortement imprimées dans la mémoire, elles nourrissent la volonté.* » — « L'évidence a quelque chose de *poétique*, car elle descend des régions de la lumière. Son langage ne doit-il pas s'en ressentir ? »

Pourquoi, lui, moraliste et philosophe, tient-il donc en si haute estime la poésie et les poètes ? Et quelle est la poésie qu'il aime ? La poésie qu'il aime par dessus tout, c'est la poésie *immatérielle et céleste* : « La poésie à laquelle Socrate disait que les dieux l'avaient averti de s'appliquer, c'est la poésie de Platon, et non pas celle d'Homère, la poésie immatérielle et céleste, dont l'âme est ravie, et qui tient les sens assoupis. » — « Les autres écrivains placent leurs pensées devant notre attention ; les poètes gravent les leurs dans notre souvenir. Ils ont un langage souverainement ami de la mémoire, moins encore par son mécanisme que par sa spiritualité. » — « C'est surtout dans la spiritualité des idées que consiste la poésie. » — « Chaque parole du poète rend un son tellement clair et présente un sens tellement net, que l'attention qui s'y arrête avec charme peut aussi s'en détacher avec facilité pour passer aux paroles qui suivent et où l'attend un autre plaisir, la surprise de voir tout à coup des mots vulgaires devenus beaux, des mots usés rendus à leur fraîcheur première, des mots obscurs couverts de clartés. » — « Voulez-vous connaître le mécanisme de la pensée et ses effets ? Lisez les poètes. Voulez-vous connaître la morale, la politique ? Lisez les poètes. Ce qui vous plaît chez eux, approfondissez-le : c'est le vrai. Ils doivent être la grande étude du philosophe qui veut connaître l'homme. » — « Les poètes ont cent fois plus de bon sens que les philosophes. En cherchant le beau, ils rencontrent plus de vérités que les philosophes

n'en trouvent en cherchant le vrai. » — « Les mots des poètes conservent du sens, même lorsqu'ils sont détachés des autres, et plaisent isolés comme de beaux sons. On dirait des paroles lumineuses, de l'or, des perles, des diamants et des fleurs. » — « Il faut que les mots, pour être poétiques, soient chauds du souffle de l'âme ou humides de son haleine. »

Poète, ne l'est-il pas quand il parle ainsi des poètes ?

O moraliste ! O philosophe ! vous parlez encore de vous-même, et toujours avec une parfaite bonne grâce. En préférant le poète au philosophe, vous ne vous sacrifiez nullement au premier. Vous êtes l'un et l'autre, et le prouvez du même coup. Le poète en vous va de pair avec le philosophe, ou plutôt il ne se sépare pas, ne se distingue pas de lui ; il ne fait qu'un avec lui.

L'enthousiasme règne d'un bout à l'autre dans ses Maximes, l'enthousiasme qui produit les beaux ouvrages : « En poésie, en éloquence, en musique, en peinture, en sculpture, en raisonnement même, rien n'est beau que ce qui sort de l'âme ou des entrailles. Les entrailles, après l'âme, c'est ce qu'il y a en nous de plus intime. » — « Il ne suffit pas d'être clair et d'être entendu ; il faut plaire, il faut séduire, et mettre des illusions dans tous les yeux ; j'entends de ces illusions qui éclairent, et non de celles qui trompent, en dénaturant les objets. Or, pour plaire et pour charmer, ce n'est pas assez qu'il y ait de la vérité ; il faut encore qu'il y ait de l'homme ; il faut que la pensée et l'émotion propres de celui qui parle se fassent sentir. C'est l'humaine chaleur et presque l'humaine substance qui prête, à tout, cet agrément qui nous enchante. » — « L'enthousiasme est toujours calme, toujours lent, et reste intime. L'explosion n'est point l'enthousiasme, et n'est point causée par lui : elle vient d'un état plus violent. Il ne faut pas non plus confondre l'enthousiasme avec la verve ; elle remue, et il émeut ; elle est, après lui, ce qu'il y a de meilleur pour l'inspiration. » — « Il faut de l'enthousiasme dans la voix pour être une grande cantatrice ; dans la couleur, pour être un grand peintre ; dans les sons, pour être un grand musicien, et dans les mots, pour être un grand écrivain. Mais il faut que

cet enthousiasme soit caché et presque insensible : c'est lui qui fait ce qu'on appelle le charme. »

Moraliste, philosophe et poète, est-ce possible ? Et la poésie n'est-elle pas incompatible avec « l'ambition » qui possède Joubert, « de mettre tout un livre dans une page, toute une page dans une phrase, et cette phrase dans un mot ? » Oui certes, incompatible. Et Dieu merci ! Car c'est une ambition « maudite ». Le mot est de Joubert.

La symétrie, le syllabisme, le rythme ont des exigences contraires ; ils lui rendront un peu de large, et ils l'affranchiront de la concision outrée à laquelle il est trop enclin. Il a dit excellemment : « Que le mot n'étreigne pas trop la pensée ; qu'il soit pour elle un corps qui ne la serre pas. Rien de trop juste ! Grande règle pour la grâce, dans les ouvrages et dans les mœurs. » — « Il y a dans l'art d'écrire des habitudes du cerveau, comme il y a des habitudes de la main dans l'art de peindre ; l'important est d'en avoir de bonnes. Un esprit trop tendu, un doigt trop contracté, nuisent à la facilité, à la grâce, à la beauté. » — « Tout son dans la musique doit avoir un écho. Toute figure doit avoir un ciel dans la peinture. Et nous qui chantons avec des pensées, et qui peignons avec des paroles, nous devrions aussi, dans nos écrits, donner à chaque mot et à chaque parole leur horizon et leur écho. »

Écho n'est pas ici l'équivalent de rime. Joubert n'adopte du vers que la mesure et le chant. On sait pourquoi. Peut-être, et je le crois, trouverait-on également, dans les *Maximes*, d'agréables effets d'assonances : encore le chant de la poésie primitive. Mais « ce raffinement étrange et bizarre qui s'appelle la rime » et fit dévier notre poésie au XI^e siècle, Joubert repousse « ce procédé de rhéteur » (1). A la poésie, Joubert demandait du large, du jeu ; ce n'était pas pour

(1) Voyez dans le livre admirable de Léon Gautier, *les Épopées françaises* (seconde édition, Paris, Victor Palmé, 1878), les chapitres VII et VIII, t. I, pp. 281-371, *De la versification des chansons de geste, et, à ce propos, de la versification française et de ses origines*, et la très intéressante et non moins instructive *Note sur la versification rythmique en général et sur celle des chansons de geste en particulier* (t. I, pp. 281-291).

retomber sous le joug d'une pire servitude. Le rythme, oui. La rime, non. Il avait cultivé l'un et l'autre dans sa jeunesse. Gardant le rythme, il avait rejeté la rime.

Le vers qu'il emploie de préférence, sans exclusion systématique, est l'octosyllabe ; parce que ce vers, tout en flattant l'oreille, convient par sa vivacité et sa rapidité soit à la « concision ornée » du maximiste, soit à la grâce légère de l'épistolier. « Il régnait en maître dans nos chants populaires » les plus anciens. « Il est dérivé du plus ancien vers et du plus usuel de notre liturgie », « du vers le plus profondément populaire » (1), l'iambique dimètre. Que de titres à la prédilection de Joubert ! — Le reproche qu'on pourrait faire à ce mètre, ce serait de devenir à la longue monotone. Aussi Joubert en emploie-t-il d'autres. La lyre antique avait plus d'une corde. Celle d'Orphée le charmeur, et qui fut la première, n'en comptait pas plus de cinq. C'est celle de Joubert. Écoutons-le : « Ignorants qui ne connaissez — que vos clavecins et vos orgues, — et pour qui — les applaudissements sont nécessaires, — comme un accompagnement sans lequel — vos accords seraient incomplets, — je ne puis pas vous imiter. — Je joue de la lyre antique, — non de celle de Timothée, — mais de la lyre à *trois* ou *cinq* cordes, — de la lyre d'Orphée, — cette lyre qui cause autant de plaisir — à celui qui la tient qu'à ceux qui le regardent ; — car il est contenu dans son air, — il est forcé à s'écouter, — il s'entend, il se juge, — il se charme lui-même. »

Par son genre de poésie, Joubert se rapproche donc le plus possible de la simplicité antique. « Par les tournures de son style, il ressemble *aux anciens sages* plus encore qu'aux poètes anciens (2). » Ses vers sont de plusieurs mesures, mêlés et sans rime ; l'éllision n'y est pas observée. A l'exemple

(1) Léon Gautier, p. 304.

(2) On peut lui appliquer ce qu'il disait du Tasse : « Le Tasse était sur son art un penseur profond, et ce serait un service à rendre aux lettres que d'examiner ses ouvrages en prose et ses principes littéraires. *Ce caractère de penseur, au surplus, se montre même dans ses vers ; ils ont la forme qui conviendrait à des sentences. Le poète, par les tournures de son style, ne ressemble pas aux poètes anciens, mais il ressemble aux anciens sages.* »

de ses devanciers, les vieux poètes nationaux, Joubert n'en a cure, non plus que de l'hiatus, — lequel, « à cause du chant, n'avait rien de blessant pour l'oreille (1) » ; car toute poésie primitive a été chantée : — on n'a pas oublié le mot de Joubert : « nous qui *chantons nos pensées* », auquel ces autres répondent : « Les uns déclament leurs pensées, d'autres se les récitent et *d'autres se les chantent*. Quelques-uns ne font que se les raconter, se les lire ou se les parler. » — « Naturellement l'âme se chante à elle-même tout ce qu'il y a de beau ou tout ce qui lui semble tel. Elle ne se le chante pas toujours avec des vers ou des paroles mesurées, mais avec des expressions et des images où il y a un certain sens, un certain sentiment, une certaine forme et une certaine couleur qui ont une certaine harmonie l'une avec l'autre, et chacune en soi. Quand il arrive à l'âme de procéder ainsi, on sent que les fibres se montent et se mettent toutes d'accord. Elles résonnent d'elles-mêmes et malgré l'auteur, dont tout le travail consiste alors à s'écouter, à remonter la corde qu'il entend se relâcher, et à détendre celle qui prend des sons trop hauts, comme sont contraints de le faire ceux qui ont l'oreille délicate, quand ils jouent de quelque harpe. Ceux qui ont produit quelque pièce de ce genre m'entendront bien et avoueront que pour écrire ou composer ainsi, il faut faire de soi d'abord, ou devenir à chaque ouvrage, *un instrument organisé*. »

Quelles lois présidèrent à ses combinaisons syllabiques et au mélange des diverses mesures dans un seul et même morceau ? Ou même obéissait-il à des lois fixes ? Ou encore, n'a-t-il pas intercalé, au milieu de ses vers, des phrases qui ne font pas le mètre.

Il faut laisser la réponse à Léon Gautier. Mais si je n'ose formuler ces lois, je garderai moins de réserve en ce qui concerne la raison du mélange ; c'est que je la tiens de Joubert : « Au plaisir de la suspension, peut se comparer celui de l'attente trompée, mais trompée agréablement. Cette

(1) Léon Gautier.

espèce de jeu est ordinairement traduite par des symétries brisées ou des *pentes rompues*, comme on peut l'observer dans quelques airs champêtres et dans le style de Fénelon ; pratique qui donne au chant une apparence naïve, et au style de la douceur. » — « Mélez, pour bien écrire, — les métaphores trop vives — à des métaphores éteintes, — et les symétries marquées — à des symétries effacées. »

Au point de vue des règles à découvrir, la *Correspondance* ne serait pas plus à négliger que les *Pensées*. Les lettres ont même sur celles-ci l'avantage très précieux de fournir des dates. Le difficile est d'arriver à un résultat définitif, en travaillant sur des pièces syllabiquement altérées. Pièces autographes en main, je puis affirmer deux choses : l'une, que la transcription n'en a pas été faite avec une fidélité assez scrupuleuse ; l'autre, que la pensée de Joubert « faisait le mètre » dès l'année 1794.

Voici deux lettres de cette époque : je les transcris des originaux. Quant au devoir rigoureux d'une transcription mot à mot, syllabique, il n'a plus besoin d'être démontré : il ne me reste qu'à m'y conformer avec scrupule :

AU BON PARENT (1),

Citoyen, vous avez de l'âge. Vous avez vu beaucoup d'années. Vous perdités beaucoup d'amis.

Je n'oserais être le vôtre ; trop de respect me l'interdit. Mais j'aurai bientôt quarante ans, et j'ai le droit de vous chérir.

Si vous devenez mon voisin, il y aura près de vous un homme que flattera votre commerce, qu'occupera voire repos.

J'ai désiré de vous le dire. Puissiez-vous aimer à l'apprendre.

J.

3^{er} v. s. [vieux style] — 15^e jour du mois 5^e de l'an II.

P. S. — Il y a un petit presbytère, où je voudrais bien vous loger. Ce presbytère (propriété patrimoniale qu'un Parisien a achetée)... a

(1) Une main de femme, (ce n'est pas la main de M^{lle} de Fontanes) a écrit au bas de cette suscription : « M. l'abbé de Vytri (*sic*), oncle de M^{me} de Fontanes. »

une cour en terrasse sur la rivière, un jardin sur une campagne, un appartement assez clos entre bibliothèque et cuisine. Nous avons un *forte-piano*.

Je suis fort affairé à distribuer tous ces biens, et me dis souvent en rêvant dans mes oiseuses promenades : Cette campagne est pour Fontanes; le *forte-piano* pour Chantal (1); la chambre close est pour sa mère; la cour pour la petite fille; le jardin pour le bon parent.

Que tout cela n'est-il à moi et que ne veut-on nous le revendre ce soir ! Demain vous l'appelleriez vôtre.

[A Madame de Fontanes.]

Je n'ai guère dans ce bas monde, pour tous meubles et presque pour tous biens, qu'un *forte-piano* qui est à ma nièce, deux estampes qui sont à moi, et la moitié d'un pain de sucre que nous consommons en commun.

Venez jouir de ces trésors ; je puis en disposer en maître et vous les offre de bon cœur.

J'aurais bien voulu vous procurer, dans mon entourage, une cabane au pied d'un arbre, et j'ai tout tenté pour cela, jusqu'à me résoudre à en acheter une, moi qui hais la propriété ! Je n'ai pas pu y parvenir.

Je serai réduit à vous loger dans une chaumière au pied d'un mur. Cela n'est pas bien magnifique. Mais fussions-nous déjà bien sûrs de disposer de ce taudis ! c'est encore ce que ce pays a de meilleur en ce moment. On s'y bat pour le moindre trou, tant les logements y sont rares ! Fontanes n'a qu'à se presser : je lui écris par ce courrier. S'il attend nous n'aurons plus rien.

Cette chaumière au pied d'un mur est une maison de curé au pied d'un pont. Vous y auriez notre rivière sous les yeux, notre plaine devant vos pas, nos vignobles en perspective et un bon quart de notre ciel sur votre tête. Cela est assez attrayant.

Une cour, un petit jardin dont la porte ouvre la campagne, des voisins qu'on ne voit jamais, toute une ville à l'autre bord, des bateaux entre les deux rives et un isolement commode ; tout cela est

(1) M^{me} de Fontanes, fille de M^{me} de Cathelin.

d'assez grand prix. Mais aussi vous le payeriez. Le site vaut mieux que le lieu.

Le lieu n'est qu'une habitation où l'on ne se mouillerait pas, où l'on ne se gèlerait pas, où l'on pourrait même dormir, sans s'entasser dans un seul lit; mais on n'y aurait pas non plus des appartements bien complets. Votre mère aurait une alcôve, un cabinet et de la vue; vous auriez une grande chambre; le bon parent une à côté. J'ai fait les descriptions à Fontanes. Il dit que cela suffirait; moi je trouve cela trop peu; mais on ne trouve rien de mieux.

Armez-vous donc d'un grand courage, et si vous êtes résolue à ne pas vous trouver à plaindre lorsque vous serez mal logée, préparez vite le chausson où vous mettrez vos équipages, et tenez-vous prête à partir quand le signal sera donné.

Vous trouverez en débarquant un homme qui vous recevra avec un respect bien profond et une affection bien tendre. J.

Villeneuve-sur-Yonne, rue du Pont. 7 fr [1794] 19^e jour du mois 5^e de l'an II.

Ici un *P. S.* à peu près (1) comme dans les *Œuvres*.

Sainte-Beuve a cité un passage de cette lettre dans sa première étude sur Joubert. Il annonçait ainsi la citation : « Il y conviait [à Villeneuve-sur-Yonne] son ami et la famille de son ami; il voudrait avoir à leur offrir, dit-il, une cabane au pied d'un arbre et il ne trouve de disponible qu'une chaumière au pied d'un mur. Il parle là dessus avec un frais sentiment du paysage, avec un tour et une coupe dans les moindres détails, qui fait ressembler sa phrase familière à quelque billet de Cicéron. »

Sainte-Beuve, poète et critique, ne paraît pas avoir soupçonné le secret de ce *tour* et de cette *coupe* : ils lui rappelaient (ce qui est flatteur, mais je ne vois pas bien pourquoi) le grand nom tout oratoire de Cicéron (2). De sa main,

(1) A l'avant-dernière ligne de la correspondance imprimée, on lit : « Personne ne la (madame Joubert) voit ici. » Corrigez ainsi cette faute *grossière* : « Personne ne se voit ici. »

(2) « Les lettres de Cicéron sont extrêmement courtes, et il s'y trouve très peu d'agréments. Ses oraisons, au contraire, en offrent une source inépuisable; etc. » (*Pensées de Joubert*, p. 214.)

rompue aux divers mètres, lui, l'auteur du *Tableau historique et critique de la poésie française au XVI^e siècle*, il a transcrit une suite de seize à dix-sept vers libres, sans se douter qu'il avait affaire à des vers, à des octosyllabes : tant Joubert était habile à cacher son jeu, — son art ; tant sa diction reste naturelle et libre, bien que soumise à la cadence. C'est que la pensée domine et s'impose ; elle est maîtresse ; elle est reine. Couleurs, symétries, cadences ne lui sont que vêtements, parures, et moyens d'action, moyens variés et dignes d'elle.

Ami de la vieille langue et des vieux auteurs, Joubert ne pouvait ignorer *l'Illustration de la langue française*. Dans le chapitre VII, *De la rythme et des vers sans rythme*, il avait dû prêter une attention toute particulière à ce charmant conseil de Joachim du Bellay, dont ses écrits, à lui, Joubert, paraissent être aussi bien l'application que la justification :

Qui ne voudrait régler sa « rythme » comme j'ai dit, il vaudrait beaucoup mieux ne rimer point ; mais faire des vers libres, comme a fait Pétrarque en quelque endroit, et de notre temps le seigneur Loys Aleman, en sa non moins docte que plaisante Agriculture. Mais tout ainsi que les peintres et statuaires mettent plus grand industrie à faire beaux et bien proportionnés les corps qui sont nuds, que les autres : aussi faudrait-il bien que ces vers non rimés fussent bien charnus et nerveux, afin de compenser par ce moyen le défaut de la « ryme ».

Pour résumer, en employant de nouveaux textes, et pour marquer l'infinie distance qui sépare du profond moraliste Joubert tous les métromanes en prose, voici donc quels étaient ses principes, ses motifs, ses moyens et son but dans l'adoption des couleurs et des vers :

« *C'est un grand art de savoir darder sa pensée et l'enfoncer dans l'attention* » ; — « *ce n'est pas assez de faire entendre ce qu'on dit, il faut encore le faire voir ; il faut que la mémoire, l'intelligence et l'imagination s'en accommodent également.* »

— « Si l'on veut rendre apparent ce qui est très fin, il faut le colorer. Les images et les comparaisons sont nécessaires afin de rendre double l'impression des idées sur l'esprit en leur donnant à la fois *une force physique et une force intellectuelle*. » — « La figure qui résulte du style doit entrer dans l'esprit tout à coup et tout entière, dès qu'elle est achevée. Ce qui en reste dans le livre, sans s'en détacher de lui-même, pour s'appliquer au souvenir, est un défaut, quelque limé que cela soit, et quelque achevé que cela paraisse d'abord. » — « Quand l'image masque l'objet, et que l'on fait de l'ombre un corps; quand l'expression plaît tellement qu'on ne tend plus à passer outre pour pénétrer jusqu'au sens; quand la figure enfin absorbe l'attention tout entière, on est arrêté en chemin, et la route est prise pour le gîte, parce qu'un mauvais guide nous conduit. »

L'objection contre ce genre d'écrire, Joubert se l'était proposée dès le début, — on s'en souvient — et son œuvre témoigne qu'il l'avait trouvée légère; lui-même avait dû l'opposer à nombre d'auteurs qui *métromanisaient* à tort et à travers, sans but et sans génie; il l'avait lue, nettement formulée, dans les articles de l'un des quatre plus célèbres critiques de son temps. Dussault s'était élevé avec force, non moins contre *les Penseurs et les Pensées* que contre la *prose rythmique et les poèmes en prose*. D'un trait plein de vigueur, Joubert a caractérisé le talent de Dussault, et si bien que Sainte-Beuve le cite dans sa causerie sur les critiques de l'Empire : « Dussault ne va pas au fait, ni au fond... il n'entre presque jamais dans le vif. Joubert a très bien dit de lui et de son style qui affecte le nombre oratoire : « Le style de Dussault » est un agréable ramage, où l'on ne peut démêler aucun » air déterminé (1). » Ce jugement si bref et si vrai suppose une connaissance approfondie de l'écrivain. Le nom de Dussault se rencontre ailleurs sous la plume du moraliste : « Le style, dit Dussault, est une habitude de l'esprit. » Heureux

(1) *Causeries du lundi*, t. I.

ceux dans lesquels il est une habitude de l'âme. » — Et dans une lettre à Chênedollé : « Voilà enfin Dussault qui vous trouve un plus grand poète qu'Esménard. Cela est incontestable et cela est fort et est décisif pour beaucoup de gens qui le croiront depuis qu'on l'a dit hautement;... etc. » Joubert avait donc fréquenté le critique du *Journal des Débats*, du *Journal de l'Empire* (*Moniteur*). Il l'avait suivi avec une attention que Dussault méritait à beaucoup de titres. L'objection, telle que Joubert l'avait lue, on la peut voir dans le *Spectateur français au XIX^e siècle*, années 1805 et 1807, avec la lettre Y pour signature.

Tout n'est pas à rejeter dans ces critiques : le bon goût et le bon sens y trouvent également leur compte, non le grand goût ni le sens exquis. Les traits rasant le sol ; ils n'atteignent que les penseurs sans pensée et les métromanes terre à terre.

Joubert se tient dans les hauteurs, un peu au dessous de Pascal, le sublime et douloureux Voyant, sur la ligne des La Rochefoucauld, La Bruyère, Vauvenargues : nobles rivaux que souvent il dépasse. Plus attiré par le Beau, il va plus droit au Vrai, et pénètre plus avant. Il va jusqu'à l'essence des choses, des êtres, des idées. Essence, mot divin, qui lui est familier, trahit ses habitudes de pénétration — et le classe.

L'article de Dussault sur la prose rythmée est fait pour d'autres, et d'ailleurs, très bien fait. Il n'intéresse pas Joubert. Il n'entame en aucun point la *concision ornée* du maximiste. Pas un reproche qui ne soit déjà réfuté dans les extraits que j'ai donnés.

Ce qu'il faut dire, c'est que Joubert a mis du génie, pensées, couleurs et cadences, où d'autres ne mettaient que platitudes, prétentions et manies ; c'est que, d'un genre contestable, il a tiré des ressources et des secours merveilleux pour atteindre son but de moraliste. Il pique l'attention, il s'attache à la mémoire. Avec lui, on aime à se souvenir. Joubert est souvent cité.

Chateaubriand devait avoir surpris le secret de ses combi-

naisons métriques; car, de même qu'il définissait admirablement l'homme : « *un égoïste qui ne s'occupe que des autres* », il caractérisait l'écrivain et le penseur en deux traits non moins profonds et non moins heureux : « profond métaphysicien, sa philosophie, par une élaboration qui lui était propre, devenait *peinture* ou *poésie*; *Platon à cœur de La Fontaine...* »

Un seul exemple emprunté aux *Pensées* :

Une toile d'araignée — faite de soie ou de lumière — ne serait pas plus difficile — à exécuter que cet ouvrage : — qu'est-ce que la pudeur ?

J'ai à peindre un objet charmant, — mais qui se refuse sans cesse — à la couleur de tous les styles, — et souffre peu d'être nommé.

Je l'envisage ici de haut, — et on le saisit avec peine, — même quand on le considère — dans soi-même ou auprès de soi.

Mon entreprise est donc pénible; — elle est impossible peut-être. — Je demande au moins qu'on me suive — avec persévérance — dans le dédale et les détours — où mon chemin m'a engagé. — Je désire qu'on m'abandonne — à la pente qui me conduit. — Enfin je réclame pour moi — ce que j'ai moi-même donné — à mon sujet et à mon style, — une espérance patiente — et une longue attention.

A « ces symétries marquées » succèdent des « symétries effacées » et « des pentes rompues ». « Plaisir de l'attente trompée, mais trompée agréablement. »

La pudeur — est on ne sait quelle peur — attachée à notre sensibilité — qui fait que l'âme, — comme la fleur qui est son image, — se replie — et se recèle en elle-même, — tant qu'elle est délicate et tendre, — à la moindre apparence — de ce qui pourrait la blesser — par des impressions trop vives — ou des clartés prématurées. — De là cette confusion — qui, s'élevant — à la présence du désordre, — trouble et mêle nos pensées et les rend — comme insaisissables à ses atteintes. — De là le tact mis en avant — de toutes nos

perceptions, — cet instinct qui s'oppose — à tout ce qui n'est pas permis, — cette immobile fuite, — cet aveugle discernement, — et cet indicateur muet — de ce qui doit être évité — ou ne doit pas être connu. — De là cette timidité — qui rend circonspects tous nos sens, — et qui préserve la jeunesse — de hasarder son innocence, — de sortir de son ignorance, — et d'interrompre son bonheur. — De là ces effarouchements, — par lesquels l'inexpérience — aspire à demeurer intacte — et fuit ce qui peut trop nous plaire, — craignant ce qui peut la blesser.

La pudeur — abaisse notre paupière — entre nos yeux et les objets — et place un voile plus utile, — une gaze plus merveilleuse — entre notre esprit et nos yeux. — Elle est sensible à notre œil même — par un lointain inéteudu — et un magique enfoncement — qu'elle prête à toutes nos formes, — à notre voix, à notre air, à nos mouvements — et qui leur donnent tant de grâce. — Car on peut le voir aisément : — ce qu'est leur cristal aux fontaines — ce qu'est un verre à nos pastels, — et leur vapeur aux paysages, — la pudeur l'est à la beauté — et à nos moindres agréments.

— Quelle importance a la pudeur? — Pourquoi nous fut-elle donnée? — De quoi sert-elle à l'âme humaine? — Quelle est sa destination? — et quelle est sa nécessité? — Je vais tâcher de l'expliquer.

Achez la lecture dans le livre des *Pensées* : donnez-vous l'exquis plaisir de suivre le moraliste dans « ses explications », qui sont peinture et poésie.

(A suivre.)

G. PAILHÈS.

SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite.)

V

Troupes de passage.

Souvent aussi la Jurade avait maille à partir avec les officiers, ceux-ci parlant haut, la main sur la garde de leur épée, à ces bour-

geois en robe de damas noir et carmin (1), et nos jurats défendant fort et ferme, au nom du roi, les droits de la cité et les intérêts des habitants. Le 27 novembre 1654, cinq compagnies du régiment de M. de Lestrade sont logées en ville. Le plus urgent est d'enlever aux soldats le moindre prétexte aux violences et l'occasion de commettre des désordres soit en ville, soit à la campagne. On traite avec les officiers directement. On fournira les vivres aux hommes et le foin et l'avoine aux chevaux moyennant la somme de trente-cinq livres par compagnie et par jour. La caisse municipale se trouvant vide, les jurats établissent une taxe sur les bourgeois et les habitants, *calculée proportionnellement aux moyens d'existence, aux dépenses de chaque contribuable*. N'est-ce pas l'impôt progressif? Nos ancêtres étaient aussi *avancés* que nos *progressistes* modernes qui croient l'avoir inventé. Ils les ont devancés en mettant en pratique leur fameuse théorie sans bruit et sans réclame (2). M. de Séneville, commandant à Marmande, s'engage à retirer les cinq compagnies de La Réole contre le versement de cent vingt pistoles. La proposition est acceptée (3). L'année suivante l'Intendant fixe le prix des vivres en payant. Les habitants ne devront que l'ustensile, le foin et la paille et seront indemnisés des frais de logement. Les officiers mécontents deviennent si menaçants que l'on accorde, afin d'avoir la paix, dix à douze livres aux officiers de chaque compagnie, et six sous aux soldats outre l'ustensile (4).

Le 20 mai 1660, sur l'ordre du duc d'Épernon, on loge une compagnie de cavalerie de M. de Marin et on la nourrit. Dix livres par jour. Le foin fourni à seize sols le quintal. Toujours pratiques, les administrateurs de la ville trouvèrent le moyen de délivrer la masse des habitants de la lourde charge du logement en colloquant les militaires chez les reliquataires des tailles (5).

(1) Les robes des jurats, en damas noir et carmin, étaient payées par la communauté; mais ils devaient les laisser à leurs successeurs. Elles furent mises à l'encan en 1793 comme d'odieux souvenirs de la tyrannie.

(2) Registre de la Jurade. Séance du 27 novembre 1654.

(3) Reg. de la Jurade. Séance du 16 janvier 1655.

(4) *Ibid.*, 24 mars 1655.

(5) *Ibid.*, 20 mai 1660.

En 1671, le régiment du marquis de Pardaillan (1) reçoit son quartier d'hiver à La Réole. Au prix de cent pistoles d'or, le colonel entre en arrangement avec la communauté. Le régiment ne séjournera que dix jours en ville, et au lieu d'y prendre son quartier d'hiver ne fera que s'y assembler (2).

Le 10 novembre 1688, le chevalier de Bayard, capitaine au régiment de dragons de Bauffremont (3), — nom du colonel, — se présentait à la porte de l'Hôtel de Ville à la tête de sa compagnie et exhibait un ordre de M. l'intendant Bazin de Besons (4) d'avoir à loger ses hommes, un jour seulement : lui, son maréchal des logis et onze dragons devant prendre leur quartier d'hiver à La Réole et la juridiction, proportionnellement à la taille. Les jurats, se conformant à ce commandement, répartirent dans les paroisses circonvoisines un certain nombre de cavaliers et de chevaux, ne gardant à La Réole que ceux que lui attribuait la proportionnalité de l'impôt (5). Mais le capitaine refusa de laisser partir ses hommes et ceux-ci s'empresèrent de se ranger à l'avis de leur chef, plus désireux de parader dans nos rues « *se carrant comme soldats qui regardent leur capitaine* » avec leurs habits et leurs vestes rouges à parements et revers

(1) Quel est ce marquis de Pardaillan ? Ce ne peut être le fils de M. et de M^{me} de Montespan qui, né en 1665, fut marquis, puis duc d'Antin, et était sous-lieutenant dans le régiment du roi en 1683.

(2) Reg. de la Jurade. Séance du 6 octobre 1671.

(3) Pierre de Bauffremont, — fils de Charles-Louis de Bauffremont, marquis de Messimieux, grand d'Espagne, — enfant d'honneur du roi d'Espagne, colonel de dragons au service de France, recueillit le titre de marquis de Listenais à la mort de son cousin, fils du frère aîné de son père.

(4) Louis Bazin de Besons, frère d'Armand, archevêque de Bordeaux, et de Jacques, maréchal de France, intendant de Guienne, de mars 1686 au 9 septembre 1702, date de sa mort (Voy. *Revue Catholique* du 10 août 1894, p. 478, note 1 : « L'Instruction primaire dans la Gironde avant 1789 », par M. l'abbé Allain).

(5) Les vingt-six paroisses de la juridiction supportaient les quatre cinquièmes dans la répartition des frais des gens de guerre et la ville un cinquième. Au xvii^e siècle, une ordonnance royale créa, sous le nom de syndics forains, des délégués des paroisses qui devaient être convoqués aux assemblées de la Jurade toutes les fois qu'il s'agissait, dans les délibérations, des intérêts particuliers d'une paroisse.

ventre de biche, que d'aller se morfondre pendant la saison d'hiver à Hure ou à Fontet (1).

La ville qui, pendant le mois de septembre et une partie d'octobre, avait déjà eu à supporter la présence de plusieurs compagnies du comte de Soissons et de la 3^e compagnie du régiment d'Albret, entraînant une dépense de 293 livres d'une part et de 207 livres de l'autre, n'avait pas besoin de ce surcroît de charges. S'appuyant de la décision de l'Intendant, les jurats sommèrent derechef le chevalier de Bayard d'envoyer les dragons dans les paroisses qui leur étaient désignées. Alors la fureur de cet officier se donna libre cours. Il couvrit les jurats d'injures, méconnut leur autorité et, se mettant à la tête de ses dragons, parcourut la ville où l'on eut à constater bon nombre de violences et d'excès (2).

Quelques mois plus tard, un autre capitaine, M. de Brisson, du régiment de Royal-Cravate, imite l'exemple de M. de Bayard, ne veut pas se séparer de son maréchal des logis et de huit de ses cavaliers désignés par le sort pour aller loger dans les villages voisins. Il opposait — non sans quelque raison — à l'exécution de ce règlement la discipline dont il était responsable et qu'il était incapable de faire observer, séparé de ses hommes.

Une algarade plus vive se produisit le 24 mars 1693. Cent soldats

(1) Deux communes voisines de La Réole. La tradition place à Hure la station indiquée sous le nom d'Ussubium par la Table théodosienne et l'Itinéraire. La plupart des maisons sont construites sur des ruines romaines et avec des matériaux empruntés à des édifices de la même époque. L'église, le cimetière, les chemins adjacents et les maisons voisines reposent sur des mosaïques. Celles qui furent mises à découvert par des terrassiers au mois d'avril 1871 et que j'ai décrites dans un article publié par l'*Union de La Réole* (1871) — article qui eut l'honneur d'être reproduit par la *Gironde* — « décelaient l'œuvre d'une époque qui avait érigé en culte l'amour de la forme et où les productions les plus médiocres étaient animées du souffle puissant de l'art ». Les temps troublés que nous traversons alors étant peu propices aux études archéologiques, mon appel ne fut pas entendu, et la terre recouvrit bientôt après ces intéressants vestiges. — Fontet, à deux kilomètres de La Réole. L'église est du xv^e siècle; son clocher d'un aspect pittoresque est un des rares spécimens des vieux beffrois en maçonnerie remplacés partout par les *flèches* si chères à S. Em. le cardinal Donnet, de vénérable mémoire.

(2) Registres de la Jurade. Séance du 10 novembre 1684.

du régiment de la Marine, commandés par trois enseignes (1) et trois sergents, arrivèrent en ville dans la matinée de ce jour. Ils eurent bientôt attiré un grand nombre de curieux par leur mine martiale et leur brillant uniforme : habit blanc, culotte blanche, parements et collets noirs, veste rouge, boutons jaunes, trois sur le parement et un en dedans, pattes ordinaires garnies de trois boutons : chapeau bordé d'or fièrement campé sur l'oreille. Un des enseignes logé chez le sieur Dussaut, paisible et honorable tabellion, exigea de son hôte quatre livres seize sols ; un autre ayant son billet chez le sieur Tessier, bourgeois, qui était absent, se trouva en présence de sa fille. A peine eut-il franchi le seuil de la porte qu'il éleva la voix « réclamant à grand bruit la plus belle chambre de la maison, fixant pour son ordinaire, poulets, pigeonneaux, levrauts, perdrix, et deux pistoles comme argent de poche ». La demoiselle Tessier, surprise de ces manières violentes auxquelles elle n'était pas habituée, surtout de la part des officiers du roi dont elle avait eu, maintes fois, l'occasion d'apprécier la politesse et l'urbanité, lui répondit qu'il lui était impossible de satisfaire à ses exigences et lui offrit, afin d'obtenir la paix, *un escu neuf*. L'enseigne repoussa son offre avec beaucoup de hauteur et de mépris, criant, avec force menaces, qu'il ne se départirait pas de ses premières demandes. La jeune fille effrayée alla se mettre sous la protection des jurats qui délèguèrent un de leurs collègues auprès de l'officier. Invité à se soumettre aux règlements établis par le roi qui n'entendait pas que ses sujets fussent molestés par messieurs les officiers, l'irascible personnage traita le représentant de l'autorité municipale d'insolent, d'impudent, accompagnant ces paroles malsonnantes de gestes fort impertinents. Le jurat délégué lui ayant déclaré qu'il serait dressé de cette scène inqualifiable un procès-verbal dont le double serait expédié par un exprès à l'intendant de la province, l'officier prit immédiatement la poste afin de précéder auprès de ce haut magistrat la dénonciation partie de La Réole (2).

(1) Le nom d'enseigne, ainsi que celui de cornette, avait trois significations ; il signifiait à la fois : drapeau d'une compagnie, la compagnie elle-même, et enfin l'officier qui portait l'enseigne ou la cornette, suivant qu'il appartenait à l'infanterie ou à la cavalerie.

(2) Reg. de la Jurade. Séance du 24 mai 1693.

Ces altercations, je m'empresse de le constater, ne se renouvelaient pas souvent; c'était l'exception. La meilleure entente régnait entre la population et les militaires de passage ou séjournant au milieu d'elle. Les jurats, de leur côté, tout en ménageant les intérêts confiés à leurs soins, réservaient un accueil empressé aux chefs de corps et aux troupes que les besoins de la guerre leur amenaient. Ils cherchaient, autant que possible, à concilier la bonne administration des finances de la cité avec ce qu'exigeait l'entretien des gens de guerre, laissé à la charge des communes : le budget de la guerre de nos aïeux. Malgré leurs efforts constants tendant à rendre le moins lourd possible à leurs administrés ce poids terrible, dont la vieille Europe est en train de mourir, il ne leur était guère possible de se dérober au nécessaire, à l'indispensable.

Le capitaine de Prumers, du régiment de cavalerie de Condé, en résidence en quartier d'hiver (1) ne trouve pas à se loger. Il lui faut trois pièces, une chambre pour lui, une autre destinée à son valet (2), et une cuisine. Il rejette tout ce qu'on lui offre. On finit par lui allouer quatre livres dix sols par jour et il se charge de pourvoir à son logement.

A la compagnie de Prumers succèdent quatre compagnies de cavalerie légère de Raugrave (nom du mestre de camp), le régiment des bombardiers (3) et la compagnie du marquis de Ganges (4) du régiment des dragons de Chevillé. Le marquis et treize dragons (5)

(1) Le quartier d'hiver commençait en novembre et finissait le 8 avril. Quoique le séjour des troupes en quartier ne dût pas dépasser cinquante jours, on prolongeait quelquefois ce délai arbitrairement (Reg. de la Jurade. Séance du 20 janvier 1692).

(2) Aujourd'hui on dirait : *son ordonnance*.

(3) Soldats employés, autrefois, à la manœuvre des bombardes, des mortiers, des obusiers. Sous Louis XIV, le régiment royal de bombardiers se composait de quatorze compagnies. En 1720, ce régiment fut réuni à celui des fusiliers du roi et aux mineurs, et l'ensemble des trois corps reçut le nom de régiment *Royal-artillerie*.

(4) Ce n'était pas Lanède, marquis de Ganges, l'odieux mari de la *Belle Provençale*, puisque celui-ci périt à Candie avec son beau-frère le chevalier, en 1669, après l'horrible tragédie du château de Ganges.

(5) Les dragons, qu'on surnommait l'*infanterie à cheval*, parce qu'ils marchaient à cheval et combattaient à pied, existaient dans l'armée française depuis le milieu du xvii^e siècle. Leur manière de combattre alternativement avec le pistolet, la hache, la baïonnette et le mousquet avait d'abord inspiré tant de terreur, que leur nom était

restent en quartier d'hiver. Ses dépenses sont fixées à quatre livres dix sols par jour.

L'année suivante, c'est M. de Neuville, commandant une compagnie du régiment de cavalerie de Saint-Germain-Beaupré, qui veut être logé dans une maison bourgeoise. Son *ustensile* (1) personnel est réglé à soixante livres par mois.

Le 5 novembre 1689, la ville est encombrée par une compagnie de cavalerie du régiment de Châtelet, capitaine de Ribes, et par deux compagnies du régiment de Saint-Maurice, qui, au lieu de partir le même jour, reçoivent contre-ordre et continuent à séjourner conjointement avec les nouveaux arrivés.

Une autre fois (23 janvier 1723) le débordement de la Garonne et du Dropt retardera le départ de deux bataillons, l'un du régiment d'Artois, l'autre de Saillan, etc.

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.

LE CONGRÈS BIBLIOGRAPHIQUE DE MONTPELLIER

La Société bibliographique a tenu à Montpellier, les 11-14 février 1895, un congrès provincial. Le succès le plus complet a couronné les efforts des organisateurs de cette assemblée dont S. G. M^{sr} de Cabrières a été l'âme : les adhérents sont venus en grand nombre des anciennes provinces de Languedoc, de Roussillon et de Provence; il y a eu abondance de mémoires savants consacrés à l'histoire, à la bibliographie et à l'archéologie locales; aux réunions générales nous avons entendu de fort éloquents discours. Enfin, les travaux

dit-on, un souvenir de ces premiers temps où l'on disait d'eux que ce n'étaient pas des hommes mais des *dragons* indomptables comme ceux de la mythologie. En 1693, il y eut quarante régiments de dragons.

(1) Glos. Du Cange : *Ustensilia*, pro *Utensilia*; gallice : *Ustensiles* et *Utillemens*. Ancienne administration militaire : droit qu'avait un soldat logé chez l'habitant à l'usage du lit, du feu, du pot et de la chandelle.

« Lesquelz gens d'armes... prenoient chevaux, jumans et *utillemens* d'ostel, etc... » (Lettres de rémission, année 1381.) L'*ustensile* se rachetait à prix d'argent.

terminés, nous avons pris part à une excursion intelligemment préparée dont Aniane et Saint-Guilhem du Désert étaient le terme et la bonne Providence nous a donné, ce 14 février, une de ces journées qu'on n'oublie pas, parce que le cœur et l'esprit y ont également leur part.

* * *

Faut-il encore une fois expliquer ici la raison d'être ou plutôt plaider la cause des congrès scientifiques catholiques ? Je ne le pense pas, d'autant que je n'ai rien à ajouter aux arguments que j'ai présentés à nos lecteurs il y a quelques mois, à propos de la grande assemblée de Bruxelles. Mais puisque une occasion se présente tout naturellement de parler de la Société bibliographique, je me garderai bien de la laisser échapper. Voilà une des plus belles œuvres de notre temps, une œuvre que Pie IX, d'heureuse mémoire, et Léon XIII ont magnifiquement louée et encouragée ; et combien de catholiques l'ignorent parmi nous ? Combien d'autres inscrits sur ses listes y sont des unités purement passives, qui jamais, au grand jamais, n'ont pris la peine de lui recruter un adhérent, de s'intéresser à ses publications, en un mot de donner signe de vie dans une circonstance quelconque ?

Notre Société est pourtant une de celles qui répondent le mieux aux besoins de notre époque, parce qu'elle est une œuvre de *charité intellectuelle* et une œuvre de *science chrétienne*. « Fondée le 6 février 1868, elle a pour but : 1^o de réunir dans une pensée et une action communes tous les hommes d'intelligence et de cœur qui, ne séparant pas les intérêts de la religion des intérêts de la science, veulent s'opposer aux progrès de l'erreur et travailler à la diffusion des saines doctrines ; 2^o de publier et de répandre, au plus bas prix possible, tous ouvrages, brochures, recueils périodiques, etc., rentrant dans le programme de la Société ; 3^o de faciliter la connaissance des sources : a) dans le présent par la publication d'une *Revue bibliographique universelle*, tenant au courant de tout ce qui paraît en France et à l'étranger ; b) dans le passé en fournissant aux membres de la Société les indications bibliographiques qui peuvent leur être utiles. — La Société s'interdit toute publication qui serait en opposition avec les doctrines de la religion catholique. »

Les promoteurs de cette œuvre étaient eux-mêmes « des hommes d'intelligence et de cœur » qui avaient voué leur vie à la glorification de leur foi et aux intérêts de la vraie science : il suffira de nommer

MM. de Beaucourt, Anatole de Barthélemy, Henri de l'Épinois, Léon Gautier, le comte de Vogüé, bien d'autres encore que l'Institut de France a comptés et compte parmi ses membres, ou dont les œuvres ont reçu les plus hautes récompenses académiques et leur ont acquis dans le monde de la science une grande autorité. Ils auraient pu, tout comme d'autres, faire de leur fortune et de leurs loisirs un autre emploi, figurer avec éclat dans les fêtes mondaines, triompher dans tous les sports, administrer en compagnie de barons juifs des sociétés financières. Grâce à Dieu, leur idéal était plus élevé et, encore une fois, ils ont voulu *vitam impendere vero*, servir la vérité catholique par la science, mais par la vraie science, celle qui emploie exclusivement les méthodes rigoureusement critiques, et en même temps répandre dans les masses profondes de notre démocratie la féconde semence des idées saines, la défendre contre la propagande de l'erreur et de l'impiété, détruire, dans les esprits peu cultivés, les préjugés et les objections qui les rendent réfractaires à notre foi.

Le programme qu'on vient de lire et qui se trouve formulé dans les deux premiers articles du règlement de la Société transcrits plus haut a été largement réalisé. Elle a inscrit sur ses listes plus de 8,000 sociétaires; sa revue bibliographique, le *Polybiblion*, en est à son LXXV^e volume, et aucun recueil similaire en France ou à l'étranger n'est plus complet, mieux informé, plus répandu; ses écrits de propagande ont été écoulés à plusieurs centaines de mille exemplaires, ses tracts à cinq millions. Elle a patronné des œuvres historiques et bibliographiques de la plus haute valeur (1), suscité de nombreuses vocations historiques et littéraires, encouragé de jeunes érudits catholiques en imprimant leurs premiers travaux; de concert avec la Société des publications populaires, elle a créé et crée incessamment des bibliothèques circulantes. C'est à son action généreuse qu'on a dû l'avortement des manifestations projetées pour le honteux centenaire de Voltaire; c'est elle en effet qui a édité les lettres vengeresses de M^{sr} Dupanloup, et leur a donné une diffusion immense. Elle a lutté non moins courageusement et efficacement lors du centenaire de 1789.

(1) J'indiquerai seulement la monumentale *Histoire de Charles VII*, due à la vaste et profonde érudition et à la critique très sûre du président de la Société, M. le marquis de Beaucourt, à laquelle l'Académie des Inscriptions a décerné deux fois le grand prix Gobert, et cet admirable *Répertoire des Sources historiques du moyen âge* de M. le chanoine Chevalier dont M. Léopold Delisle a dit qu'il est « le livre classique auquel les historiens doivent journellement recourir ».

Voilà ce qu'a fait la Société bibliographique avec la modeste cotisation (10 francs) de ses adhérents et avec les largesses personnelles de quelques catholiques intelligents. Elle aurait voulu faire bien plus encore : *nil actum reputans si quid superesset agendum*. Malheureusement, dans ces dernières années, le zèle des catholiques a été sollicité, leurs charités ont été absorbées par d'autres œuvres présentant un caractère d'urgence impérieuse ; et puis, pourquoi ne le reconnaitrions-nous pas ? plus d'un lutteur a disparu qui n'a pas été remplacé, et parmi les survivants, n'en est-il pas à qui le combat semble bien long et qui ont laissé tomber leurs armes ? Et certes le temps n'est pas venu de les déposer. Nous sommes toujours aussi loin du triomphe et ce sont les ennemis de notre foi et de la science chrétienne qui ont gagné du terrain. Ce n'est pas l'heure de lâcher pied ; bien au contraire, il nous faut serrer les rangs et conduire à la bataille de nouvelles troupes.

* * *

C'est pour obtenir ce résultat que la Société bibliographique a inauguré, il y a quelques années, ses congrès provinciaux, d'abord à Lyon pour la région du Sud-Est ; puis au Mans pour le Maine, l'Anjou, la Basse-Normandie (1) ; enfin, le mois dernier à Montpellier pour le Midi. A quand le tour du Sud-Ouest, c'est-à-dire de Bordeaux, sa capitale ? Ceci dépend de nous.

(1) Les rapports et mémoires lus au Mans ont été réunis dans un important volume qui restera comme un instrument de travail des plus utiles et un témoignage éclatant de l'activité scientifique et du zèle pour les œuvres de nos confrères de l'Ouest (*Congrès provincial de la Société bibliographique et des publications populaires. Session tenue au Mans les 14 et 15 novembre 1893*. Le Mans, Monnoyer ; Paris, Soc. bibliogr., 5, rue Saint-Simon, gr. in-8° de 520 p.). Il est divisé en quatre parties : *Introduction* (doc. relatifs à l'organisation du Congrès, discours et allocutions) ; — *1^{re} section : la Société bibliographique* (5 rapports de MM. de Bourmont, de Bizemont, Domet de Vorges, etc.) ; — *2^e section : l'Étude* (30 mémoires dus à MM. R. Triger, F. Hucher, l'abbé Froger, de la Sicotière, G. Fleury, etc.). Il y a là une très importante contribution à l'histoire locale : mouvement scientifique, littéraire et artistique dans la région au XIX^e siècle, musées, bibliothèques, archives, collections particulières, histoire de l'imprimerie, de l'instruction publique, du théâtre au moyen âge, de la Révolution) ; *3^e section : la Propagande* (10 rapports : Comités catholiques, écoles chrétiennes, œuvres de patronage, presse, bibliothèques, Facultés libre d'Angers, etc.). — Un volume du même genre perpétuera le souvenir du Congrès de Montpellier. On y peut souscrire dès maintenant, au prix de 5 francs franco, en s'adressant à MM. Maubon, 12, rue des Carmes, et Ch. de Saint-André, rue Embouque-d'Or, à Montpellier.

Les congrès provinciaux de la Société bibliographique ont un triple objet : la faire mieux connaître elle-même à ses adhérents et au grand public, développer l'organisation de la propagande intellectuelle populaire, faire œuvre de science principalement sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie régionales. Celui auquel j'ai eu l'honneur d'assister a fort bien accompli cette tâche dans toute son étendue. Quelles ont été les causes de ce succès ? Une préparation sérieuse et une bonne organisation.

En temps utile un comité d'initiative s'était formé sous la présidence effective — très effective — de S. G. M^{sr} l'Évêque de Montpellier. Tous les catholiques français connaissent et vénèrent ce grand prélat chez qui le talent et le savoir s'unissent si heureusement à la plus aimable et la plus forte vertu, dont l'éloquence est si haute et si cordiale, et dont l'accueil est toujours empreint d'une bienveillance, d'une simplicité et d'une distinction parfaites. Autour de lui s'était groupée une élite d'hommes d'œuvres et d'hommes de science, professeurs du haut enseignement, magistrats, avocats, écrivains, qui abondent dans la vieille cité universitaire, savante et lettrée de Montpellier. Le comité d'initiative avait su prendre toutes ses mesures pour recueillir des adhésions, inspirer des travaux, assurer aux congressistes une hospitalité peu coûteuse, et n'avait pas négligé de leur obtenir des Compagnies de chemins de fer d'importantes réductions. Tout cela a son intérêt et quand on veut réussir en une œuvre de ce genre, puisque nous ne sommes pas de purs esprits, le côté matériel ne doit pas être négligé.

* * *

Au jour dit, c'est-à-dire le 11 février au soir, dans la maison d'œuvres des Frères des Écoles chrétiennes, — maison qui, par parenthèse, est fort intelligemment comprise, — le Congrès ouvrait ses travaux par une assemblée générale. Tout d'abord l'éloquent évêque de Montpellier a souhaité la bienvenue aux congressistes et défini — nettement et spirituellement — l'œuvre qu'on allait entreprendre. Le lendemain, après la messe du Saint Esprit, nous eûmes la joie et le bien de l'entendre encore, parlant de l'union féconde de la science et de la foi avec l'autorité du caractère épiscopal et celle d'un homme de grande doctrine, fort au courant du mouvement intellectuel de notre temps et qui sait *vetera novis augere*.

Sa Grandeur a présidé toutes les assemblées générales du soir

et dirigé les travaux des sections avec autant de compétence que d'affabilité.

La place me manque et encore plus le temps pour entrer dans le détail des questions abordées durant ces trois jours bien remplis. Je dirai pourtant que tout ce qui touche à l'action de la Société bibliographique a été traité d'une façon vraiment concrète et pratique et avec la sobriété élégante de parole qui convient en pareil cas, par M. le comte A. de Bourmont qui représentait le Conseil central de Paris. En outre il a lu et commenté lumineusement plusieurs rapports de ses confrères, MM. de Bizemont, Domet de Vorges et Ledos. Une indisposition, qui heureusement n'a pas eu de suites, nous a privés de la présence de M. le marquis de Beaucourt. De ce chef nous avons eu une grosse déception, car nous nous faisons tous une fête de voir, d'entendre et d'applaudir notre cher et vaillant président.

Aux séances du soir on a fort goûté les communications d'un érudit et d'un lettré de premier ordre, M. l'abbé L. Couture, doyen de la Faculté libre des lettres de Toulouse, qui a parlé comme toujours avec une compétence entière et une bonhomie spirituelle dont le charme est irrésistible; d'un des prédicateurs les plus en renom de la Compagnie de Jésus, le R. P. Van den Brule, de MM. Boyer de Bouillane, de Peyralade, etc. — Des mémoires fort sérieusement faits sur une foule de points intéressant l'histoire politique et religieuse du Midi, les anciens livres liturgiques, l'histoire de l'imprimerie, celle de l'instruction publique, les livres de raison, l'archéologie, ont été présentés à la section de *l'Étude*. Je dois mentionner spécialement, en raison de leur importance exceptionnelle, le rapport de M. le chanoine Douais sur les *Études historiques en Languedoc pendant la seconde moitié du XIX^e siècle*; un travail analogue de M. l'abbé Torrelles pour le *Roussillon*; la communication du R. P. dom Cabrol, prieur de Solesmes, sur la *Peregrinatio Silviae* dont il prépare une édition; celles de M. L. Couture sur les belles publications de la *Société historique de Gascogne* et de M. l'abbé Charpentier sur *Louis-Joseph de Grignan, évêque de Carcassonne* (1).

(1) Faut-il avouer que j'ai cru devoir reconnaître l'hospitalité du Congrès en disant aussi mon mot? Naturellement j'ai parlé de ce que je sais le mieux: l'utilité des travaux relatifs à l'histoire de l'enseignement et la méthode à suivre pour résoudre scientifiquement les questions qui s'y rattachent. Puisque j'étais le seul à représenter Bordeaux, il fallait bien que je ne restasse pas tout à fait muet.

Si je me laissais aller au charme de mes souvenirs, je raconterais longuement notre excursion du jeudi qui a été la conclusion à la fois religieuse et archéologique du Congrès. Mais j'ai déjà dépassé les bornes que je me suis assignées. Nous sommes allés — en train spécial, s'il vous plaît, et, ce qui vaut mieux, en très aimable compagnie — à Aniane où l'on fêtait le centenaire du restaurateur de la règle bénédictine dans l'empire franc, saint Benoît d'Aniane. Dans la belle église de l'ancienne abbaye, M^{gr} de Cabrières a célébré pontificalement et une messe grégorienne magistralement conduite par l'auteur même de la *Paléographie musicale*, Dom Mocquereau, a été exécutée à merveille par le grand séminaire de Montpellier. Je suis, hélas ! en la matière, d'une incompétence lamentable et notoire ; mais enfin je puis donner l'impression de la masse profane des auditeurs. Et voici cette impression : j'ai été au plus haut point intéressé, subjugué et ravi et je donnerais pour ce chant-là les trois quarts des musiques que j'ai entendues et j'en ai entendu beaucoup... à l'église. Outre la messe, nous avons ouï des motets et une prose où les strophes étaient dites alternativement par les séminaristes et un chœur de congréganistes. J'aurais voulu avoir là, près de moi, les personnes qui affirment l'impossibilité pour les jeunes filles d'exécuter comme il faut le plain-chant. Je suis sûr qu'elles se seraient rendues à cette évidente démonstration de fait.

Après la messe, le banquet, naturellement. Il a fait grand honneur aux Vatel's du lieu et nous lui avons fait grand honneur aussi. Puis nous partons dans des véhicules de toute sorte, parmi lesquels il en était d'in vraisemblables, pour Saint-Guilhem, l'ancienne abbaye où Guillaume-au-Court-Nez, le héros d'*Aliscans*, finit ses jours dans l'humilité et la pénitence. Un merveilleux paysage de pierres et d'arbrisseaux rabougris, la vallée sauvage de l'Hérault, la vieille église avec ses trésors archéologiques et son insigne relique de la vraie Croix, voilà en deux mots ce que nous avons vu et ce que nous a montré et expliqué avec une inépuisable bonne grâce M^{gr} l'évêque de Montpellier qui avait bien voulu se faire le guide de notre caravane.

Dies albo notanda lapillo, n'est-ce pas ? Mais un jour qui a fui trop vite et dont les heures nous ont paru d'autant plus rapides que la dernière d'entre elles devait nous séparer du prélat vénéré qui nous avait comblés de ses bontés, des vieux amis retrouvés au congrès, de tant d'hommes distingués que nous y avons connus.

Mais c'est la vie. Nous sommes partout et toujours des passants. Je ne vais pas infliger à nos lecteurs un long développement sur ce lieu commun. J'ai fini. Mais encore faut-il conclure. Je le ferai d'un mot : *Laboremus*. Travaillons infatigablement, à l'exemple des fondateurs de la Société bibliographique, pour l'Église, pour la vérité et aussi pour la science qui servira efficacement, si nous le voulons bien, les intérêts de notre foi. E. ALLAIN.



DEUX HYMNES DU BRÉVIAIRE DE SAINT-SEURIN

POUR LA FÊTE DE SAINT JOSEPH

Nos lecteurs auront plaisir à connaître, j'en suis convaincu, les deux hymnes suivantes, que je réimprime à l'occasion de la fête prochaine de saint Joseph. Je les tire du précieux et unique fragment de bréviaire *secundum morem et usum insignis ecclesie secularis et collegiate diui Seuerini Burdegale* auquel j'ai déjà fait des emprunts.

La première est du même rythme que le *Tantum ergo* et très richement rimée. Quelques-unes de ses strophes (notamment la troisième et la quatrième) sont fort gracieuses. M. le chanoine U. Chevalier (*Repertorium hymnologicum*, n° 3660) l'a retrouvée dans huit bréviaires des XV^e et XVI^e siècles, spécialement dans le Bréviaire romain de 1553. Elle valait bien assurément le *Te Josephi celebrent* en usage actuellement.

La seconde, rimée elle aussi, se trouve mentionnée par notre savant confrère (*Repert. hymn.*, n°s 6131, 6132), mais avec des variantes.

J'ai corrigé trois ou quatre fautes d'impression évidentes qui rendaient inintelligibles quelques strophes. Ma traduction n'est pas aussi littérale que je l'aurais voulu, mais il est à peu près impossible, en pareil cas, de donner rigoureusement le mot à mot. Je crois, du moins, avoir été fidèle au sens.

I. — *Hymne de Matines.*

- | | |
|--|---|
| <p>1. Collaudemus toto corde
 Dei sapientiam,
 Virgini qui iunxit sorte
 Ioseph diligentiam,
 qui nascentis sine sorde
 aluit infantiam.</p> <p>2. Quem inuiolate matris
 peperit integritas,
 Ipsum putatiui patris
 aluit virginitas;
 hostibus celatur atris
 hac arte diuinitas.</p> <p>3. Ioseph portat, Ioseph tractat,
 Ioseph mulcet osculis;
 dum Herodes paruos mactat</p> | <p>artubus minusculis,
 Ioseph hunc quem Virgo lactat
 subtrahit periculis.</p> <p>4. Puer, in Egyptum ductus
 Ioseph ministerio,
 ab eodem, post, eductus
 Patris est imperio :
 maturescit celi fructus
 sic crucis mysterio.</p> <p>5. Gloria summo Parenti,
 laus equalis Genito,
 ab utroque procedenti
 par decus Paraclyto,
 quī nos saluent prepotenti
 sancti Ioseph merito. Amen.</p> |
|--|---|

1. Louons de tout notre cœur la sagesse de Dieu assurant à la Vierge par un saint mariage les soins affectueux de Joseph qui a nourri l'Enfance de Celui qui naquit dans la pureté.

2. Celui qu'a enfanté l'intégrité d'une Mère sans tache, la virginité de son père putatif l'a nourri. Le secret de sa divinité est ainsi dérobé à ses cruels ennemis.

3. Joseph Le porte, Joseph Le touche, Joseph Lui prodigue les baisers; tandis qu'Hérode massacre les Innocents aux membres délicats, Joseph soustrait aux périls Celui qu'allaita la Vierge.

4. L'Enfant, conduit en Egypte par le ministère de Joseph, en est ramené par lui sur l'ordre du Père céleste. Ainsi mûrit pour la Croix le fruit divin.

5. Gloire soit au Père suprême; gloire égale au Fils et au Saint Esprit qui procède de l'un et de l'autre. Qu'ils daignent nous sauver par la vertu puissante des mérites de saint Joseph. Amen.

II. — *Hymne de Landes.*

- | | |
|--|---|
| <p>1. Festa nutritoris Iesu
colant fideles populi,
humano [qui] pavit esu
pastorem huius seculi.</p> | <p>4. Ab eterno preparatus
insignis Ioseph nomine
venerari quem dignatus
Christus natus ex Virgine.</p> |
| <p>2. Hic pariture Virgini
digne Virgo coniugatur
et sic celestis demoni
proles eius occultatur.</p> | <p>5. Natum Virginis intacte
virgo vir Ioseph aluit,
grandiusculus a lacte
quando cibari noluit.</p> |
| <p>3. Illibatus habitavit
desponsatus cum Virgine
quam divina fecundavit
gratia sine semine.</p> | <p>6. Gloria summo Parenti
laus eius Unigenito,
et ab illis procedenti
par honor sit Paraclito. Amen.</p> |

1. Que le peuple fidèle célèbre la fête du nourricier de Jésus, de Joseph qui donna les aliments matériels à Celui qui nourrit le monde.

2. Vierge il mérita d'être uni à la Vierge qui doit enfanter. Ainsi est caché au démon le mystère de la naissance de l'Enfant divin.

3. Époux très chaste, il habita avec la Vierge que la grâce divine rendit miraculeusement féconde.

4. L'illustre Joseph avait été choisi dès l'éternité, Joseph que le Christ né de la Vierge a daigné entourer de respect.

5. Époux vierge, Joseph a nourri le Fils de la Vierge très pure, quand ayant un peu grandi, il cessa d'être allaité.

6. Gloire soit au Père suprême, gloire à son Fils unique, et pareil honneur au Paraclète qui procède de l'un et de l'autre. *Amen.*

E. A.





LIVRES BORDELAIS

II. — LES « VOYAGES DE MONTESQUIEU » (1)

Montesquieu n'avait jamais eu qu'un goût médiocre pour ses fonctions judiciaires. Dès qu'il le put, il vendit sa charge de président à mortier au Parlement de Bordeaux. Le 5 janvier 1728, il entra à l'Académie française. Il songeait alors à la carrière diplomatique et jugea bon d'employer un temps assez notable à visiter les principaux États de l'Europe. Il devait réaliser ainsi le programme que, dès 1721, il avait tracé pour son imaginaire Rhédi, dans la xxxi^e des *Lettres persanes* : « Je m'instruis, lui fait-il dire, des secrets du commerce, des intérêts des princes, de la forme de leur gouvernement ; je ne néglige pas même les superstitions européennes ; je m'applique à la médecine, à la physique et à l'astronomie ; j'étudie les arts : enfin je sors des nuages qui couvraient mes yeux dans le pays de ma naissance. »

« Pour compléter, dit fort justement M. Barckhausen dans son importante préface, ce qu'on apprend dans les livres sur le droit des gens, idéal ou positif, rien ne vaut un voyage qui vous donne l'expérience des cours, des ministres et des princes étrangers. Aussi quand l'occasion d'en faire un semblable fut offerte à Montesquieu, la saisit-il avidement. »

Son ami, lord Waldegrave, venait d'être choisi pour représenter George II d'Angleterre à la cour de l'empereur Charles VI ; cet ambassadeur de grande maison devait lui être un excellent introducteur dans le monde politique et diplomatique. D'ailleurs « l'ancien

(1) *Voyages de Montesquieu*, publiés par le baron Albert de Montesquieu ; I. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1894. Pet. in-4^o carré de XLVIII-370 p. avec un fac-simile et une carte.

président au Parlement de Bordeaux était certain que sa qualité officielle de membre de l'Académie française et sa qualité officieuse d'auteur des *Lettres persanes* lui assureraient à la cour impériale une réception personnelle digne de son caractère et flatteuse pour son amour-propre ». Il ne se trompait pas,

Il partit donc, en compagnie de lord Waldegrave, au commencement d'avril 1728. Un mois après, ils étaient à Vienne. On ne connaissait pas, dans ce temps-là, l'Express-Orient.

Montesquieu parcourut d'abord, avec beaucoup de curiosité, d'attention et de profit, l'Autriche et la Hongrie. En Italie, il visita longuement Venise et l'État vénitien tout entier, la Lombardie, le Piémont, Lucques, Pise, Livourne, Provence, Rome où il demeura trois mois « sans se lasser d'admirer », Naples et surtout ses environs ; il revint passer deux mois dans la Ville Éternelle ; il voyagea ensuite dans l'Ombrie, les Marches, la Romagne, les duchés de Modène et de Parme, le Mantouan, Vérone. A la fin de juillet 1729, il entra en Allemagne par le Tyrol ; il vit la Bavière, les bords du Rhin, Hanovre, Brunswick, la Hollande, où Utrecht, Amsterdam et la Haye le retinrent une vingtaine de jours. Ce fut dans cette dernière ville qu'il s'embarqua pour l'Angleterre, le 31 octobre 1729. Cette simple énumération prouve qu'il avait beaucoup vu durant ses dix-huit mois de voyages sur le continent ; la lecture de ses notes démontre — on s'en serait bien douté *a priori* — qu'il avait bien vu et « beaucoup retenu ».

Je dis la lecture de ses « notes ». On ne trouvera pas en effet, dans ce volume, qui s'arrête au séjour de l'auteur à Naples, un récit suivi, mis en bon ordre, digéré et « écrit ». L'illustre voyageur a peut-être caressé le projet d'accomplir plus tard cette œuvre mûrie et littéraire, mais il n'a jamais eu le loisir de la composer. Au soir des journées si occupées de ses séjours en tant de villes, il a jeté sur le papier, pêle-mêle, sans s'occuper du style et sans se creuser la tête à exécuter des « morceaux » (1), ses observations, ses renseignements,

(1) Il s'en trouve pourtant quelques-uns et de très remarquables ; inutile de faire observer aussi que souvent, même dans ces notes rapides, la pensée de Montesquieu est formulée très fortement et d'une façon frappante.

ses jugements, ses prévisions. Plus tard, il les a fait transcrire par des secrétaires, assez peu intelligents, ce semble, et assez peu soigneux. Mais telles quelles ses « notes » ont un grand prix et leur intérêt est presque constamment très vif.

« Sauf les spéculations mathématiques, rien n'était étranger, dit M. Barckhausen, à cet esprit curieux. Agriculture, commerce et industrie, travaux publics et constructions navales, hygiène et finances, stratégie même, sciences physiques et naturelles, beaux-arts, tout l'intéressait. » On devine du reste qu'un esprit de cette trempe ne se contentait pas d'à peu près et ne négligeait rien pour se renseigner avec exactitude et précision. Il savait critiquer les données qui lui étaient fournies et analyser finement et profondément ses propres impressions. Il s'appliquait fort à connaître les hommes et exprimait son sentiment en quelques mots vifs et portant toujours. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il fût exempt de passion et qu'il ne se trompât jamais. Je ne puis évidemment rappeler ici tous les personnages de marque avec lesquels il fut en rapport ; il me suffira de remarquer qu'ils furent innombrables et que ses notes nous font passer sous les yeux toute une série de crayons rapides, jetés sur papier de prime saut, mais où sont fixés habilement, tels du moins qu'il les avait vus, les traits de tous les hommes marquants dans la société politique et polie d'Allemagne et d'Italie, à cette fin du premier tiers du XVIII^e siècle.

L'Europe, en ce qui concerne les relations internationales et la situation respective des États, se trouvait, en 1728-1729, à ce qu'on appelle aujourd'hui « un tournant de l'histoire ». Il n'est pas d'un mince intérêt d'avoir là dessus les observations et les pronostics d'un homme tel que Montesquieu. Mais, faute de compétence, je n'insiste pas sur ce point et je m'y résous d'autant plus aisément qu'il a été mis en pleine lumière par M. Barckhausen dans la seconde partie de sa préface.

Je m'abstiens également d'apprécier les notes de Montesquieu sur l'économie agricole et politique, sur le commerce et l'industrie des pays qu'il a visités. Mon attention s'est portée surtout sur les passages de ses *Voyages* où il est question des hommes et des choses de l'Église et sur ses impressions d'art.

Il me semble que sur le premier point ses jugements et ses observations témoignent d'un état d'esprit peu différent de celui où il se trouvait, quelques années plus tôt, au moment où il écrivit les *Lettres persanes*. Il voit surtout les petits côtés et les ridicules et ne pèche point par excès de bienveillance. Il enregistre fidèlement force historiettes plus ou moins authentiques et porte des arrêts quelquefois contradictoires (1). Son jugement sur Benoît XIII est d'une sévérité outrée. Je sais bien que ce pontife vénérable ne plaça pas toujours le mieux du monde sa confiance. Mais l'histoire nous le montre sous un jour tout autrement favorable que ne le font les notes de notre Président (2).

Il faut remarquer, du reste, que tout en cédant à son penchant satirique quand il s'agit des hommes, Montesquieu conserve au fond de son âme le respect de la religion catholique et de ses institutions. On en a la preuve dans les lignes suivantes qui viendront à leur place dans le volume suivant, mais que M. Barckhausen a citées fort à propos dans sa préface : « Je sens que je suis plus attaché à ma religion depuis que j'ai vu Rome et les chefs-d'œuvre de l'art qui sont dans ses églises. Je suis comme ces chefs de Lacédémone qui ne voulurent pas qu'Athènes pérît parce qu'elle avait produit Sophocle et Euripide et qu'elle était la mère de tant de beaux esprits. » Il est vrai que nous avons là surtout un argument esthétique, mais l'affirmation subsiste nette de l'« attachement » de l'illustre voyageur « à sa religion ». De même il y a lieu de noter cet autre passage où le raisonnement a une base d'ordre naturel encore, mais qui n'en est pas pour cela moins bon à recueillir : « Pour moi, je crois que cette politique de s'unir avec les princes protestants est une vieille politique qui n'est plus bonne dans ce temps-ci; que la France n'a et n'aura jamais de plus mortels ennemis que les protestants : témoin les guerres passées; qu'elle est en état de faire des alliances avec les princes catholiques comme avec les princes protestants toutes les fois qu'il y aura lieu d'abaisser la maison d'Autriche; qu'il ne faut pas en revenir aux vieilles maximes du cardinal de Richelieu parce

(1) Comparez, par exemple, les premiers alinéas des pp. 253 et 255.

(2) Cf. Hergenrœther, *Hist. de l'Église*, trad. Bélet, p. 268-271.

qu'elles ne sont plus admissibles; que les protestants d'Allemagne seront toujours joints avec les Anglois et les Hollandois; que c'est un lien de tous les temps que celui de la Religion; que la maison d'Autriche n'est plus comme elle l'étoit à la tête du monde catholique; que ce qui nous a pensé perdre en France, c'est l'invasion de l'Angleterre par un prince protestant. »

Quant à la critique d'art de Montesquieu, à son sentiment sur les monuments, tableaux, statues, antiques, qu'il étudiait partout avec une curiosité passionnée et avec une volonté très ferme de se faire un trésor d'idées et d'observations personnelles, il y aurait lieu, ce me semble, à bien des réserves et même à des contradictions fondées. Cet esprit si puissant était novice en la matière et peut-être son initiateur, le chevalier Jacob, n'y était-il pas très grand clerc. Et puis quel est l'homme, pour bien doué qu'il soit, qui puisse se soustraire complètement au goût régnant et aux préjugés de son temps? Or il ne fallait pas demander aux hommes du XVIII^e siècle l'intelligence de l'architecture gothique, ni celle de l'art, souvent exquis, des *quattrocentisti*; ils étaient engoués des Carrache et admiraient de bonne foi Bernin et Borromini. Montesquieu a subi et même dans une large mesure l'influence de ces erreurs esthétiques; mais, malgré tout, les pages nombreuses où il traite des beaux-arts abondent en vues originales, en observations justes et profondes. Elle compteront parmi les meilleures du volume et c'est avec un vrai plaisir que j'ai rapproché ces impressions d'art de celles que j'ai rapportées autrefois d'Italie.

Cette analyse trop sommaire suffira pourtant à donner l'idée approximative de ce qu'on trouvera dans les notes de voyage de Montesquieu. Sainte-Beuve faisait autrefois des vœux fortement exprimés pour leur publication complète. Tous les esprits éclairés sauront gré aux héritiers du philosophe de la résolution qu'ils ont prise de mettre enfin en lumière ses papiers inédits. Ils s'y sont employés eux-mêmes; ils ont su s'assurer la collaboration très effective d'érudits qui connaissent leur Montesquieu mieux qu'hommes de France: MM. Barckhausen, Dezeimeris et Céleste. Celui-ci a transcrit le manuscrit; M. Dezeimeris a collaboré à l'annotation;

mais la part principale dans cette œuvre importante revient à M. le professeur Barckhausen qui s'y est dévoué avec le désintéressement, la conscience, la vaste et sûre érudition qui donnent tant de prix et tant d'autorité à ses beaux travaux. La préface qu'il a écrite pour les *Voyages de Montesquieu* est un morceau d'une très haute valeur dont le fonds et la forme sont également remarquables; l'annotation riche et précise éclaircit toutes les allusions et résout toutes les difficultés du texte; de plus on y trouvera des renseignements innombrables et certains sur les personnages fort nombreux dont parle le célèbre voyageur. Il y a lieu de remarquer expressément le ton toujours sérieux, grave, respectueux même pour notre religion et ses représentants, des notes de mon savant ami (1). Plus d'un écrivain catholique de naissance pourrait à cet égard y trouver d'utiles leçons.

Faut-il ajouter que les conditions matérielles dans lesquelles ce volume a été exécuté sont de tout point excellentes? Pour édifier les connaisseurs sur ce point, il suffira de dire que les *Voyages de Montesquieu* font partie des publications des Bibliophiles de Guienne et que le maître imprimeur G. Gounouilhou y a mis tous ses soins.

Nous réclamons avec une véritable impatience le second volume de ce livre considérable. Espérons que notre attente ne sera pas trop longue. Tout le monde sait du reste jusqu'à quel point on peut compter sur l'énergique activité du grand travailleur qu'est M. le professeur H. Barckhausen.

E. ALLAIN.

NOUVELLES ÉTUDES SUR CLÉMENT V

(Suite.)

VIII. — RÔLE DU PAPE DANS L'AFFAIRE DES TEMPLIERS (Suite).

Un de ses grands soucis fut de garantir à l'Église le concours des hommes les plus recommandables au triple point

(1) Pour tout dire, j'aurais mieux aimé qu'elles fussent au bas des pages ou du moins qu'elles fussent annoncées par des chiffres de renvoi.

de vue de la science, du jugement et de la piété. A cette fin, il convoqua au Concile, outre les prélats déjà cités par la bulle *Regnans in celis*, les évêques élus, l'abbé de Cîteaux, les maîtres généraux des Mineurs, Prêcheurs, Carmes et Humiliés, les grands-maîtres des milices de Saint-Jacques et de Calatrava, ainsi qu'une foule d'abbés exempts et non exempts (1); et s'il dut, pour cause majeure, dispenser les archevêques de Sens et de Trèves, les évêques de Wigorn, de Mayence, de Trente, de Chartres, et les suffragants de Sens à l'exception de Nevers (2), par contre, il intima à d'autres, « *propter ardua Ecclesie Romane negotia specialiter tractanda in futuro concilio* », l'ordre de se présenter à la cour pontificale, où que fût sa résidence, dès la fête de l'Assomption (3).

Comme nous l'avons dit au cours de l'Itinéraire, le Pape se préparait aux fatigues du Concile par un labeur incessant. Durant plusieurs mois, sans négliger le reste des affaires, il se livre à un examen minutieux des enquêtes, soit contre les personnes, soit contre l'ordre du Temple. Rien n'échappe à sa vigilance. Le 18 juin 1311, il exprime, en termes secs, son étonnement aux archevêques de Sens, Lyon, Tours, Auch, Bordeaux, Narbonne, Reims et Bourges, de ce qu'ils n'ont pas encore remis les procès-verbaux d'inquisition et il leur enjoint de les adresser, tels quels, au Saint Siège, sans faute et sur-le-champ (4). Plus prompts avaient été les enquêteurs de Castille, Aragon, Portugal, Lombardie et Toscane, mais leur besogne fut jugée insuffisante. Sans doute, le texte des procédures apportait de fortes présomptions contre les frères, mais

(1) *Reg.* n° 7479.

(2) *Reg.* n° 7609-10 et 7616-18.

(3) *Reg.* n° 7518.

(4) *Reg.* n° 7517. « *Animus noster materiam admirationis sumit, quod inquisitionem tibi contra ordinem Templariorum apostolica auctoritate commissam nondum ad sedem apostolicam remisisti. Cum itaque tempus celebrandi concilii, in quo negotium Templariorum ipsorum habemus discutere, appropinquet, volumus et fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus inquisitionem hujusmodi sicut facta fore dinoscitur, celeriter omni occasione sublata ad sedem predictam studeas destinare.* »

on présentait, à de graves indices, que l'emploi judiciaire et moins négligé de la question eût abouti à un résultat autrement net et sûr. En conséquence, pour obtenir avec plus de certitude la pleine vérité, une nouvelle enquête fut prescrite. Cette fois, les commissaires devaient, selon et dans la mesure qu'ils jugeraient à propos, soumettre les inculpés à la géhenne, conformément aux saints canons qui, en pareil cas et pour des personnes si gravement suspectes, ne connaissent alors de meilleur juge d'instruction que le tortionnaire ecclésiastique. L'information close, les procès-verbaux devaient être envoyés avec diligence et exactitude au Saint Siège (1).

Les nonces apostoliques reparurent donc dans les pays qu'ils venaient à peine de quitter (2), investis, pour réprimer la rébellion, du droit absolu de porter des sentences d'excommunication, suspense et interdit sans appel comme sans remise jusqu'à complète résipiscence (3), et appuyés sur le concours du pouvoir civil (4). Cette seconde instruction dut

(1) *Reg.* n° 6716. « Et licet ea que in inquisitione vestra... et ad apostolicam sedem remissa vidimus contineri, in inscriptis eis infamia et dampnabilibus actibus et nephariis sceleribus eorundem presumptionem nobis afferant vehementem, quia tamen ex ipsius geste rei verisimilibus conjecturis et probabilibus argumentis manifeste colligitur et de jure videtur quod fratres ipsi, ut clarior et certior eliceretur ab eis veritas de predictis, per vos subjici debuerunt questionibus et tormentis, quod tam minus prudenter quam negligenter facere omisistis, volumus et discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatenus quinque, quatuor, tres, duo aut unus vestrum contra fratres ipsos ad habendam ab eis de predictis veritatis plenitudinem certiore reinquirere et eos tormentis et questionibus, quibus et prout expedire noveritis, exponere procuretis, cum et ipsis sacris canonibus demandetur in hujusmodi et consimilibus casibus personas hujusmodi tam perspicuis indiciis et vehementi presumptione suspectas ad eliciendum veritatem religioso fore tortori tradendas, confessiones ipsorum postmodum tam celeriter quam fideliter transmissuri. »

(2) *Reg.* nos 7496-98 et 7527.

(3) *Reg.* n° 6715. « Sententias excommunicationis suspensionis vel interdicti... super quo plenam ei concedimus potestatem, ratas habebimus et faciemus auctore Domino usque ad satisfactionem condignam, appellatione remota, inviolabiliter observari. »

(4) *Reg.* nos 7492-94.

être consciencieusement menée, car elle mit plus de trois mois à partir. Le 27 juin, Clément manda auxdits inquisiteurs que, vu l'approche du Concile spécialement convoqué afin de résoudre cette affaire, ils eussent à lui transmettre les interrogatoires et autres pièces du procès pour les calendes de septembre, sans surséance (1). Néanmoins, le même jour, le Pontife prescrivit l'usage de la question en Achaïe et Roumanie (2), et le 13 août, il recommandait encore cette règle de procédure aux commissaires de Chypre, non sans leur enjoindre de lui faire tenir au plus tôt les dossiers de la seconde enquête (3).

Clément V a donc mis en jeu tous les ressorts de la jurisprudence de son époque pour assurer le succès de cette vaste enquête. Voyons maintenant quel soin il apporta à l'étude des dossiers. Pour sûr, ils ne moisirent pas dans les cartons de la chancellerie romaine. Sitôt reçus, « ils étaient fouillés, au Grozeau, par le Pape et le Sacré Collège, et à Malaucène, par une multitude d'hommes, prélats et autres, très doctes, exercés, prudents, fidèles, remplis de la crainte de Dieu et de zèle pour la foi catholique ». La preuve de ce fait et de ceux qui vont suivre se trouve dans la bulle *Vox in excelso*, laquelle fut proclamée, au Concile, en présence des témoins et acteurs de cette double revision. Puis, « à Vienne, dans la cathédrale, le Pape fit lire les diverses pièces du procès de l'ordre, pendant plusieurs jours et autant que les auditeurs le voulurent ». Enfin, « une Commission élue en assemblée plénière et composée de cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, abbés, prélats et procureurs de toutes

(1) *Reg.* n^{os} 7524-26. « Unde cum tempus per nos prorogatum super concilio super hoc faciundo potissime, sicut vos latere non credimus, appropinquet, fraternitati vestre mandamus quatenus confessiones easdem, et quicquid per eas inveneritis et per vos circa id actum est, si nondum remisistis, easdem ad sedem apostolicam, receptis presentibus, transmittatis, ita quod eas in kalendis septembris proximo venturis ad tardius sine dilatione qualibet habeamus. »

(2) *Reg.* n^o 7597.

(3) *Reg.* n^o 7595.

les parties de la chrétienté, de toute langue, nation et pays, réputés les plus habiles, les plus sages et les plus capables, revisa, en toute diligence et sollicitude, non superficiellement, mais avec une mûre attention, l'ensemble des procès-verbaux, ainsi que les rapports des commissaires et les rubriques des précédents examinateurs ». Donc, sur ce point encore, la lumière est faite et s'impose à quiconque peut voir l'évidence.

Nous touchons maintenant au terme de ce solennel débat. Pour peu que la sage méthode qui préside à tous les jugements de l'Église lui soit familière, le lecteur ne sera pas surpris de constater que le Concile fut moins tranchant que la plupart de nos modernes historiens du Temple. Ceux-ci, sur la foi de témoignages isolés et incomplets, — aucun n'a eu sous les yeux le dossier du Vatican, — concluant, en conséquence, du particulier au général, se sont prononcés ferme et sans réserve, les uns pour l'innocence, les autres pour la culpabilité de l'ordre. Et même, sous ce dernier rapport, certains, faisant preuve de plus d'érudition que de critique, ont prétendu découvrir dans le Temple les doctrines et les mœurs infâmes de toutes les sectes et hérésies de l'Orient et de l'Occident. Tout autre apparaît la compétence de ces prélats de nationalité diverse qui, tous, avant de se rendre à Vienne, avaient pris part, comme présidents ou assesseurs, à l'instruction de l'enquête. Sans parler de leurs lumières et de leur clairvoyance incontestables chez le grand nombre, on conviendra, j'espère, qu'ils étaient on ne peut mieux placés pour résoudre le cas *in concreto*, c'est-à-dire en tenant compte *des faits et des circonstances* dont ils avaient été témoins dans leurs inquisitions respectives. Or, après avoir, à nouveau, examiné en commun les dessus et dessous de la procédure, l'immense majorité jugea que, telle quelle, l'enquête ne présentait pas de preuves assez péremptoires pour convaincre d'hérésie la religion du Temple. Sans doute, et personne ne saurait en disconvenir, la corruption d'un trop grand nombre de membres était notoire. Mais le Concile

n'avait à juger que l'ordre en tant qu'ordre et encore au seul point de vue de la foi.

Cependant il fallait en finir avec ce grave scandale. Plusieurs émirent l'avis d'entendre les accusés en plein Concile. Si les frères, selon le désir exprimé par le Pape dans la bulle *Faciens misericordiam* (1), avaient eu la prudence d'élire et déléguer à Vienne des défenseurs, la chose eût été facile. Mais, au risque de trahir la défiance réciproque qui, dans cet ordre évidemment sorti de sa voie, descendait des supérieurs aux inférieurs et remontait des inférieurs aux supérieurs sans rencontrer une exception, chacun prétendit être son propre et unique avocat. A ce compte, les Pères eussent été réduits à s'éterniser en Dauphiné, pour, vraisemblablement, ne recueillir en définitive que ces dépositions contradictoires qui semblent faire de l'enquête un amalgame indissoluble de vrai et de faux.

D'ailleurs les événements avaient préparé une solution plus radicale. Le jour où il avait abandonné la Terre Sainte pour devenir, au mépris de sa règle, la maison de banque de l'Europe, le Temple avait déjà appelé sur lui les fouets et la colère de l'Eglise. Ce fut bien pis lorsque, sinon partout, du moins en beaucoup d'endroits, l'oisiveté au sein d'une opulence inouïe eût corrompu un nombre considérable de ces moines soldats dont la rude nature se prêtait mieux à la vie grossière du soudard qu'aux sublimes raffinements de la piété monastique. Pour ces motifs et d'autres non moins pressants, le Souverain Pontife se résigna à retrancher, par provision apostolique, un ordre devenu inutile et scandaleux. La bulle *Vox in excelso* scella, le 22 mars 1312, la ruine du Temple. La première moitié de ce long document ne fait que reproduire mot à mot l'historique du procès déjà inséré en maints endroits du *Registre* et analysé dans la présente étude. Mais voici, avec ses considérants précis et solides, le texte de

(1) *Reg.* n° 3584. « Ac deinde ipse ordo per ydoneos syndicos vel defensores coram nobis in generali concilio, comparere procurent. »

la célèbre sentence qui fut l'œuvre indivise du Concile et de Clément V :

« Sans doute, les précédentes procédures dirigées contre cet ordre ne permettent pas de le condamner canoniquement comme hérétique par une sentence définitive; néanmoins, comme les hérésies qu'on lui impute l'ont singulièrement diffamé, comme un nombre presque infini de ses membres, entre autres le grand-maître, le visiteur de France et les principaux commandeurs, ont été convaincus desdites hérésies, erreurs et crimes par leurs aveux spontanés; comme ces confessions rendent l'ordre très suspect; comme cette infamie et ce soupçon le rendent tout à fait abominable et odieux à la sainte Église, aux prélats, aux souverains, aux princes et aux catholiques; comme, de plus, on croit vraisemblablement qu'on ne trouverait pas un homme de bien qui voulût désormais entrer dans cet ordre, toutes choses qui le rendent inutile à l'Église de Dieu et à la poursuite des affaires de Terre Sainte dont le service lui avait été confié; comme ensuite nous et nos frères avons fixé le présent Concile pour le terme définitif où la décision devait être prise et la sentence promulguée, et que le renvoi de la décision ou du règlement de cette affaire amènerait, comme on le croit probablement, la perte totale, la ruine et la dilapidation des biens du Temple, donnés, légués et concédés par les fidèles pour secourir la Terre Sainte et combattre les ennemis de la foi chrétienne : entre ceux qui disent qu'il faut, pour les crimes susdits, promulguer la sentence de condamnation contre cet ordre, et ceux qui disent que les procédures ne permettent pas, après une longue et mûre délibération, de le condamner avec justice, Nous, n'ayant que Dieu en vue et prenant en considération le bien des affaires de Terre Sainte, sans incliner ni à droite ni à gauche, nous avons jugé qu'il fallait prendre la voie de provision (1) et d'ordonnance pour supprimer les

(1) Clément V, le 8 août 1308, prévoyait cette mesure dans la bulle de citation du Temple au Concile. *Reg.* n° 3584. « Justam, dante Domino, sententiam vel *ordinationem apostolicam* recepturi. »

scandales, éviter les dangers et conserver les biens destinés au secours de la Terre Sainte.

» Considérant donc le soupçon, les insinuations bruyantes et autres choses susdites qui s'élèvent contre cet ordre; considérant la réception occulte et clandestine des frères de cet ordre; considérant que lesdits frères se sont éloignés des habitudes communes de la vie et des mœurs des autres fidèles, en ce que surtout, lorsqu'ils recevaient des frères dans leur ordre, ceux-ci étaient obligés, dans l'acte même de leur réception, de promettre qu'ils ne révéleraient à personne le mode de leur réception et qu'ils seraient fidèles à ce vœu, ce qui constitue contre eux une présomption évidente; considérant, en outre, le grave scandale que tout cela a soulevé contre l'ordre, scandale qui ne semble pas vouloir s'apaiser tant que l'ordre subsistera; considérant aussi le péril de la foi et des âmes, tant de faits horribles perpétrés par un très grand nombre de frères, et plusieurs autres motifs et causes justes qui ont dû raisonnablement nous porter à prendre les mesures subséquentes; attendu que la majeure partie desdits cardinaux et prélats élus par tout le Concile, c'est-à-dire les quatre ou cinq parties, ont trouvé plus convenable, plus expédient et plus utile à l'honneur du Très Haut, à la conservation de la foi chrétienne et aux besoins de la Terre Sainte, sans parler de plusieurs autres raisons valables, de suivre la voie de provision et d'ordonnance du Siège apostolique, en supprimant ledit ordre et en appliquant ses biens à l'usage auquel ils avaient été destinés, et quant aux membres de l'ordre encore vivants, de prendre de sages mesures plutôt que de leur accorder le droit de défense et de proroger l'affaire; considérant encore, qu'en d'autres circonstances, sans qu'il y ait eu faute de leur part, l'Église romaine a supprimé quelquefois d'autres ordres importants pour des causes incomparablement moindres que celles-ci; nous supprimons par une sanction irréfragable et valable à perpétuité, non sans amertume et affliction de cœur, l'ordre des Templiers, son état, son costume et son nom, non par une sentence définitive, mais

par manière de provision ou d'ordonnance apostolique, et nous le soumettons à une interdiction perpétuelle, avec l'approbation du Concile; défendant expressément à qui que ce soit d'entrer désormais dans cet ordre, de recevoir ou de porter son costume et de se faire passer pour Templier. Quiconque y contreviendra encourra la sentence d'excommunication *ipso facto*.

» Nous réservons à la disposition et à l'ordonnance de notre Siège apostolique les personnes et les biens de l'ordre, et avec la grâce d'en Haut, nous entendons en user pour la gloire de Dieu, l'exaltation de la foi chrétienne et la prospérité de la Terre Sainte avant la fin du présent Concile. Nous défendons expressément à quiconque, quelle que soit sa condition ou son état, de se mêler des personnes ou des biens de cet ordre, de rien faire, innover, attenter sur ces choses au préjudice de l'ordonnance ou de la disposition que nous allons prendre, déclarant dès à présent nul et sans effet tout ce qui pourrait être attenté par qui que ce soit sciemment ou par ignorance. Cependant nous n'entendons point par là déroger aux procédures qui ont été faites ou pourront être faites sur chaque personne des Templiers, par les évêques diocésains et par les Conciles provinciaux, comme nous l'avons établi ailleurs. C'est pourquoi nous défendons à qui que ce soit d'enfreindre cette page de notre ordonnance, provision, constitution et défense, et d'y contrevénir par une téméraire audace. Si quelqu'un osait le faire, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout puissant et de ses apôtres, les bienheureux Pierre et Paul. »

Sans retard, Clément mit sur le tapis l'importante question des biens du Temple qui, dès le principe, l'avait si fort préoccupé. Qu'on nous permette, à ce propos, un coup d'œil rétrospectif. A la nouvelle de l'arrestation des Templiers, leurs biens, meubles et immeubles, avaient été mis, un peu partout, au pillage (1). Le 12 août 1308, le Pape somma les

(1) *Reg.* n° 3400. « Verum quia, occasione hujusmodi subsecutorum processuum et captionum personarum ordinis prelibati. bona ipsius mobilia...

déprédateurs, sous peine d'excommunication *ipso facto*, de tout remettre, dans le délai d'un mois, entre les mains des ordinaires. Ce décret pontifical fut publié dans chaque diocèse (1). Le même jour, une autre bulle commettait aux évêques la garde et l'administration des biens du Temple et leur enjoignait de faire dresser un inventaire précis des biens non restitués, en double feuille, l'une pour la chambre apostolique, l'autre pour les administrateurs (2). La France fit quelque temps exception, mais elle dut rentrer bientôt dans la règle commune. La convoitise mal dissimulée du roi précipita ce dénouement. Clément avait eu soin de spécifier que, dans le cas d'une condamnation, les biens de l'ordre seraient exclusivement dévolus à l'œuvre de Terre Sainte (3). Cet avis eut le don de refroidir brusquement le zèle jusqu'alors excessif de quelques princes. Philippe le Bel, qui s'était flatté d'obtenir la confiscation à son profit, ne fut pas le moins mécontent. J'ai sous les yeux la preuve qu'il intrigua pour faire échoir l'héritage des Templiers à la maison de France. Baluze, en effet, a reproduit le curieux mémoire où Dubois proposait le couronnement du fils cadet de Philippe comme roi d'Accon, de Babylone, d'Égypte et d'Assyrie avec attribution plénière des revenus du Temple, afin de l'aider à soutenir son royaume et à reprendre la Terre Sainte (4). Toutefois, l'avocat royal qui connaissait mieux l'esprit de résistance du Pape que son maître et certains annalistes

nequiter a nonnullis subtracta penes aliquos malitiose, indebite et injuste absconsa et celata feruntur. »

(1) *Reg.* n° 3401.

(2) *Reg.* n° 3515. « Et de illis bonis etiam que per violentiam vel alias malitiose detinerentur, quorum vobis restitutum negaretur, conscribi et fieri procuratis particulariter, distincte, fideliter et cum diligentia debita per instrumenta publica sub sigillis autenticis inventaria, ea nostre camere, similibus penes vos retentis, quamcunq; comode poteritis transmissuri. »

(3) *Item.* « Omnia bona mobilia et immobilia ordinis prelibati pro eodem ordine, si a culpa reperiat immunitas, alias pro Sancte Terræ subsidio et contra inimicos christiane fidei perfidos Sarracenos. »

(4) *Vitæ papæ Avenion.*, t. II, p. 180, n° XXXIII.

postérieurs, n'escomptait guère l'approbation pontificale pour son plan (1). Par un reste d'espoir, le tenace Philippe, déjà déchargé, à son grand déplaisir, de la garde des biens (2), poursuivait avec lenteur l'exécution des lettres patentes prescrivant la remise des meubles et immeubles templiers aux curateurs nommés par le Saint Siège et les prélats de France. Mais, le 5 janvier 1309, le Souverain Pontife, qui n'avait pas manqué de se plaindre aux ambassadeurs du roi de la perte et dissipation de ces biens (3), enjoignit aux ordinaires des lieux où l'ordre avait des intérêts d'établir des administrateurs pour les gérer de concert avec les doyens de Chartres et du Mans, l'archidiacre de Rouen, les chantres de Bourges et de Périgueux, et Gérard de Boych, chanoine d'Agen, délégués par le Pape à cette même fin (4). Le Saint Siège avait arrêté d'avance le taux de la rétribution à prélever sur

(1) *Item*. « Quia Papa se proposuit a domino Rege elongare... »

(2) *Reg.* n° 5011. « Cum olim Pictavis, cum nostra curia maneremus, carissimus in Christo filius noster Philippus rex Francie illustris, in nostra et nostrorum fratrum presentia constitutus proposuit, quod ipse dudum volens occurrere dissipationi et periculo, que circa Templariorum bona in limine apparebant, manum extendit ad ea, pro ipsorum custodia, ne perirent, non intendens, *sicut asseruit*, Templariorum ordinem dictorum bonorum possessione vel proprietate privare; de quibus bonis postmodum, rex prefatus ad nostram requisitionem manum suam amovit. »

(3) *Revue des Questions historiques*, t. XI, p. 26. « VII. In articulo vero de administratione bonorum Templi regni vestri, addidit quod sciebat quod omnia perdebantur et dissipabantur, et quod bene previderat hoc Pictavis. » L'original est au Musée paléographique des Archives nationales.

(4) *Reg.* n° 5011. « Fraternitati vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus vos et singuli vestrum in quorum civitatibus et diocesis aliqua bona Templariorum consistunt, curatores et administratores, pro dictis bonis procurandis, administrandis et conservandis, ponatis, ordinetis et deputetis... qui curatores... et dilecti filii Carnoten. et Cenomanen. decani, Rhotomagen. archidiaconus, et magistri Rampnulphus, Bituricen. et Hugo Geraldus, Petragoricen. cantores, ac Gerardus de Boychi, canonicus Agennen., ecclesiarum quos deputamus, bona predicta sibi tradi requirant et ea sibi tradita et habita, nomine ordinis Templi administrent fideliter et conservent. »

la caisse de l'ordre par les commissaires chargés de l'enquête et de l'administration financière (1). D'autre part, comme le *Processus* de Paris en fait foi, les Templiers épars, çà et là, en plus de trente maisons particulières recevaient, pour défrayer leurs hôtes, douze deniers par jour, soit 4 fr. 50 de notre monnaie (2). Au surplus, les administrateurs furent astreints à rendre compte de leur gestion à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Poitiers et de Mende (3).

Clément pouvait donc soumettre au Concile la question des biens des Templiers, sans craindre le reproche de négligence. Il est désormais incontestable qu'il se montra non moins soucieux de sauvegarder la justice que de garantir la vérité. On pressent que lorsqu'il s'agit d'élire les héritiers du Temple, il ne dut pas se désintéresser du débat. La discussion, au témoignage de la bulle *Ad providam Christi*, fut longue et quelque peu orageuse (4). Finalement, après de mûres délibérations, le Pape, les cardinaux et les prélats tombèrent d'accord pour attribuer les dépouilles du Temple à l'ordre, maison, maître et chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (5). Considérant donc que les Hospitaliers auraient d'autant plus d'ardeur et de vaillance à venger les injures du Divin Rédempteur et pourfendre les ennemis de la foi qu'ils

(1) *Reg.* n° 3516. « Ecce tibi sex florenos auri pro singulis diebus, quibus circa negotium vacabis,... pro tuis et familie tue expensis et necessariis deputamus... Hujusmodi expensas de bonis Templariorum volumus persolvi per curatores ipsorum bonorum. » — N° 5017. « Possint cum pro Templariorum administratione bonorum sibi demandata, extra suas domos pernoctare contigerit, quadraginta solidos parisiensium percipere. »

(2) *Procès des Templiers*, vol. I, p. 151.

(3) *Reg.* n° 6816.

(4) *Reg.* n° 7885. « In dicto concilio super hiis bonis habuimus ardua, morosa et diversa consilia et tractatus. »

(5) *Item.* « Postque utique longa, premeditata, previsa et matura consilia, suadentibus plurimis justis causis, nostra et dictorum fratrum in dicto concilio tunc presentium deliberationes et consilia, in hoc finaliter resederunt, ut predicta bona ordini S. Johannis Jerosolimitani et ipsi Hospitali et dilectis filiis magistro et fratribus ipsius Hospitalis attribuerentur. »

se verraient assez de ressources pour faire face aux exigences d'une si grande entreprise, Clément, le 2 mai 1312, avec l'assentiment du Concile, de la plénitude du pouvoir apostolique, concéda, unit, incorpora, applica et annexa, à tout jamais, à l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem la maison-mère de la milice du Temple, ainsi que les autres maisons, églises, chapelles, oratoires, cités, châteaux, villas, domaines, fermes, terres, propriétés, juridictions, cens, rentes, biens meubles, immeubles et de mouvance avec leurs droits, appartenances et dépendances, en tout lieu, au delà comme en deçà de la mer, en un mot tout ce que le maître et les frères du Temple possédaient à l'époque de leur arrestation en France, c'est-à-dire au mois d'octobre de l'an du Seigneur 1308 (1). Furent néanmoins exceptés de cette dévolution les biens situés hors de France, sur les terres des rois de Castille, Aragon, Portugal et Majorque, que le Pape réservait à la disposition et ordonnance du Siège apostolique (2). Le même jour, une autre

(1) *Item.* « Considerantes quoque quod ex hoc tanto eorumdem magistri et fratrum dictorum ordinis et Hospitalis cresceret strenuitas, animorum fervor angebitur et ipsorum roborabitur fortitudo ad propulsandas nostri Redemptoris injurias et hostes ejusdem fidei conterendos quanto ipsorum potentia in opulentioribus facultatibus augmentata, onera que prosecutionis tanti negotii necessitas exigit, levius et facilius poterunt supportare et propterea non indigne vigiles redditi, studiisque sollicitis excitati, ut ad sui status augmentum, opem et operam impendamus, eodem sacro approbante concilio, ipsam domum militie Templi, ceterasque domos, ecclesias, capellas, oratoria, civitates, castra, villas, terras, grangias et loca, possessiones, jurisdictiones, redditus atque jura, omniaque alia bona immobilia et mobilia, vel se moventia, cum omnibus membris, juribus et pertinentiis, ultra et citra mare, ac in universis et quibuslibet mundi partibus consistentia, que ipse ordo et dicti magistri et fratres ipsius ordinis Militie Templi, tempore quo ipse magister et nonnulli ex eisdem fratribus Militie Templi in regno Francie communiter capti fuerunt, videlicet anno Domini 1308, mense octobris, per se et quoscumque alios habebant tenebant... eidem ordini Hospitalis S. Johannis Jerosolimitani et ipsi Hospitali donamus, concedimus, unimus, incorporamus, applicamus et annectimus in perpetuum, de apostolice plenitudine potestatis. »

(2) *Item.* « Exceptis bonis consistentibus in regnis et terris carissimorum in Christo filiorum nostrorum Castelle, Aragonie, Portugalie et Majoricarum

bulle, dont il fut distribué 72 copies, nommait des commissaires pour exécuter la décision pontificale en Allemagne, Angleterre, Irlande, Écosse, Suède, Norwège, Danemark, Italie, Sicile, Grèce et dans certaines contrées de l'Orient (1). Le 16 mai, le décret *Nuper in generali concilio* mit fin au mandat des administrateurs provisoires qui durent aussitôt remettre les biens de l'ancien ordre du Temple à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (2).

Comme toujours, le Souverain Pontife surveillait de près l'exécution de ses ordres. Le 11 décembre 1312, il informe Philippe le Bel que certains de ses sujets, rebelles aux injonctions royales, détiennent encore quelques dépouilles du Temple, et il le requiert, par l'amour de Notre Seigneur et la révérence due au Saint Siège, de presser et au besoin de contraindre les délinquants à faire aux Hospitaliers restitution entière des biens injustement retenus (3). Par le même courrier, il sollicitait, en outre, l'appui du souverain en faveur des commissaires préposés à cette transmission (4). Plus grave fut la lettre du 18 décembre. Cette fois, il s'agissait de faire rendre compte de leur gestion aux divers administrateurs des biens du Temple. Cette mesure, le Pontife l'avait *non indigne* à cœur, et il se montrait résolu à exiger des comptes clairs et précis, ainsi qu'une vérification prudente

regum extra regnum Francie, que dispositioni et ordinationi Apostolice Sedis reservamus. » Les biens de Majorque furent attribués aux Hospitaliers, le 11 juillet 1313 (*Reg.* n° 9383).

(1) *Reg.* n° 7886.

(2) *Reg.* n° 7952.

(3) *Reg.* n° 8961. « Quia tamen nonnulla de bonis ipsis adhuc per nonnullos tuos subditos, sicut accepimus, detinentur, celsitudinem regiam rogandam attente duximus et hortandam, quatenus pro nostri Redemptoris cujus in hac parte rem gerimus, ac nostra dicteque Sedis reverentia dictis subditis per litteras tuas mandes et efficaciter facias, ut bona eadem sic detenta magistro et fratribus dicti Hospitalis... tradant libere et assignent, ita quod Deo exinde placeas, et apud homines honoris et laudis titulos assequaris. »

(4) *Reg.* n° 8962.

et fidèle (1). Il en avisa bientôt Philippe, et, avec cette finesse de touche qui mettait à vif les plaies intimes du prince sans paraître l'irriter, il lui concéda de soumettre au choix des archevêques de Rouen, Sens et Bordeaux, les experts qu'il jugerait capables de collaborer, avec les délégués du Saint Siège et des ordinaires, à un apurement qu'il devait lui aussi appeler de ses vœux (2). Le monarque goûta peu l'hyperbole. Son administration, en effet, n'avait été qu'une « immense débauche de pillage ». Bien plus, non content d'avoir anéanti jusqu'aux traces de ses dettes et confondu avec son trésor le numéraire accumulé dans les coffres du Temple, il avait eu le front, bien que sans titre, de se prétendre créancier de l'ordre déchu. Aussi prit-il à tâche de reculer ce règlement de compte. Pour endormir la vigilance pontificale, il afficha un zèle extrême à assurer aux frères de l'Hôpital la restitution intégrale des immeubles du Temple. Clément lui-même lui rend cette... justice dans une lettre au roi de Sicile (3). Il est vrai que le Pontife, habitué à faire suivre d'habiles ménagements les coups que les devoirs de sa charge l'obligeaient à frapper, venait, le 19 décembre 1312, d'abandonner au roi de France, dans l'intérêt exclusif de la Terre Sainte, les six décimes consentis par les Pères de Vienne pour subvenir

(1) *Reg.* n° 8975. « Quia cordi nostro insidet non indigne, ut de administratione bonorum Templi reddatur ab ipsorum bonorum administratoribus palam exacta ratio, que prudenter et fideliter dispungatur. »

(2) *Item.* « Tibi concedimus, ut si de aliquibus personis probatis et expertis in talibus specialius confidas, pro utilitate negotii memorati, quod etiam te gerere credimus multum cordi, quas una cum deputatis vel deputandis ad hoc a nobis et locorum ordinariis. »

(3) *Reg.* n° 9380. « Nondum tamen fortalitiarum et temporalis jurisdictionis et diversorum aliorum bonorum et jurium, que prefatus ordo in certis ejusdem Provincie locis habebat, restitutionem de quo miramur non modicum, *presertim* cum carissimus in Christo filius noster Philippus Francorum rex illustris bona et jura predicti in regno et terris ipsius consistentia Hospitali prefato liberaliter cum plena integritate restitui et assignari fecerit, potuit obtinere. »

aux besoins de la prochaine croisade (1). Dans ce témoignage gratuit de confiance, la basse cupidité du prince n'aperçut qu'un moyen possible de compensation. La mort de Clément V, tout en le délivrant du fameux compte à rendre, déchaîna sa convoitise affolée par la bulle *Ad providam Christi*. Il est avéré qu'il leva à son profit le décime de 1313, ce qui porte au chiffre de 1 milliard 105 millions 500 mille francs l'impôt des subsides ecclésiastiques, sans compter les innombrables millions provenant des annates et surtout des exactions, extorsions, saisies, vols et recels, dont le clergé de France eut à gémir sous le règne et brigandage du roi faux-monnaieur et maltôtier (2). Évidemment, cette façon d'aimer l'Église excuse le nonce Bernard Saisset d'avoir douté qu'il y eût du sang de saint Louis dans les veines de Philippe IV.

(A suivre.)

F. LACOSTE,
curé de Saint-Pardon.

LE CLUB DES SANS-CULOTTES DE BOURG

ÉTUDE SUR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

(Suite.)

Après avoir fait une si belle réception à Isabeau, et lui avoir prouvé que l'on était pour le moins aussi bon patriote à Bourg qu'à Blaye, notre Société pouvait bien clore le compte

(1) *Reg.* n° 8986. « In concilio longum, maturum et diligentem habuimus tractatum super iuvando negotio Terre Sancte... et tandem de ipsius approbatione concilii, decimam omnium ecclesiasticorum reddituum et provenituum per universas mundi partes, usque ad sex annos... dictam decimam eidem [Philippo IV^o] regi in auxilium expensarum dicti negotii duximus concedendam juxta suam prudentiam in ejusdem Terre subsidium convertendam. »

(2) Voir dans la *Revue des Questions historiques*, 1^{er} juillet 1890, p. 66-77, la dissertation documentée de l'abbé L. Bourgain, professeur à la Faculté catholique d'Angers, sur « la Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française ».

rendu de ses faits et gestes. Elle n'en subsista pas moins quelque temps, poursuivant son œuvre, et en parcourant les registres des délibérations municipales, nous allons la voir encore se mêler activement aux affaires publiques, soit qu'il y ait quelque fête civique à célébrer, soit qu'il y ait un acte révolutionnaire à accomplir.

Son comité des subsistances rivalise d'activité avec celui des sans-culottes de Bordeaux; puis quand sur le rapport de Robespierre la Convention décrète l'organisation des fêtes décadaires, l'administration municipale n'a garde de se priver du concours de la Société. Du reste, celle-ci avait pris le devant, et dès le mois de ventôse avait organisé des fêtes décadaires dans son sein.

Voici le plan de ces fêtes rédigé par la municipalité :

« 16 prairial an 2°. Organisation des fêtes décadère conformément au décret du 18 floréal rendu sur le rapport de Max. Robespierre.

» Plan de la fête dédiée à l'Être suprême et à la nature, et qui doit être célébrée le 20 prairial dans cette commune conformément au décret du 18 floréal deuxième année républicaine.

» Au point du jour on tirera le canon et les tambours annonceront par une dienne que la fête commence.

» Les citoyens seront invités par la municipalité à orner leur maison de verdure et à faire des guirlandes qui traverseront d'une habitation à l'autre.

» A neuf heures du matin nouvelle salve d'artillerie et bruit du tambour, tous les citoyens se réuniront dans la cour de la citadelle.

» L'ordre de la marche sera réglé ainsi qu'il suit :

» 24 gardes nationaux ouvriront la marche sur 4 de front, ensuite viendra le bataillon carré des adolescents armé de pique au centre duquel sera porté le drapeau.

» Les mères, les épouses et les jeunes enfans succéderont. Les premières auront des bouquets à la main, les seconds des corbeilles de fleurs.

» Viendront les vieillards et les indigens, ils auront à la main des branches de vigne.

» Les autorités constituées suivront, la marche sera fermée par 24 gardes nationaux, toutes seront entourées de citoyens et citoyennes, les hommes marcheront à la droite, ils porteront à la main une branche de chêne, les femmes marcheront à la gauche, elles porteront un bouquet à la main.

» Il sera porté par les citoyens ou citoyennes et dans l'ordre de division du cortège des bannières sur lesquelles seront inscrites des devises; pour cet effet on fera faire des petits listeaux, on les cloua sur des batons ou des piques et sur les listeaux on collera les devises, on fera faire de petites couronnes de chêne que l'on attachera à la lance des piques.

» Une salve d'artillerie aura encore lieu et les tambours ayant fait le roulement, la marche commencera. Le cortège passera à la porte de Blaye et sur la Corderie pour se rendre au champ de mars, il y sera élevé des portiques décorés de guirlandes de fleurs entremêlées de rubans tricolors. Le peuple y reconnaîtra l'Être suprême, lui rendra l'ommage que tout homme lui doit après avoir été invité par le président de l'administration qui prononcera un discours sur cette maxime : « Fais à autrui tout le bien que tu voudrois qu'il te fut fait et jamais de mal. »

» La marche pour se rendre sur la montagne sera reprise dans le même ordre en observant seulement que le char qui sera sous le portique lorsque le cortège y arrivera, sera placé entre les vieillards et les autorités constituées, ce char sera traîné par quatre taureaux ornés de guirlandes de fleurs et de verdure, sur ce char seront les instrumens d'art et métiers, ils seront surmontés du bonnet de la liberté.

» Durant la marche on chantera : « On a mille goûts différens, etc... »

» Revenu à l'éperon, le peuple sera placé ainsi qu'il suit :

» Les autorités constituées sous l'arbre qui y est, lequel sera décoré de rubans tricolors et du bonnet de la liberté, à la cime les vieillards et les indigens, plus bas qu'eux les filles

après les mères et au pied de la montagne les adolescents et les autres citoyens.

» Là, la musique fera entendre ces sons, le peuple chantera : « Quand Dieu fit entendre sa voix, etc... », ensuite on prononcera des discours relatifs à la fête.

» Une salve d'artillerie se fera entendre, les tambours rouleront, le peuple sera en grand mouvement, il fera retentir l'air des cris : Vive la montagne, tous les sentimens que l'amitié inspire y seront exprimés.

» Les jeunes filles jeteront des fleurs vers le ciel, les adolescents et les citoyens se mettront en défense, ils jureront d'exterminer les ennemis de la République. Les tambours rouleront. Le silence succédera, le président de l'administration fera entendre des cris de victoire, il annoncera les nouvelles du jour. Le peuple témoignera sa joie et son allégresse, il criera de toute part vive la République. Le canon tirera. Le baiser fraternel sera donné de toute part, les tambours rouleront et la marche sera reprise pour se rendre au temple de l'Être suprême.

» Le cortège passera devant l'arbre de la liberté sur la place nationale, il y chantera le couplet : « Amour sacré de la patrie, etc... »

» Arrivé dans le temple on y lira le rapport de Robespierre pour l'institution des fêtes nationales et le décret de la convention qui ordonne la formation d'un livre de la bienfaisance nationale, la cérémonie sera terminée par le chant de l'hymne à la liberté et les citoyens et citoyennes seront invités de se rendre l'après dîné sur le terrain du champs de mars pour y danser.

» Les citoyens seront généralement invités de ne rien négliger pour l'ornement de cette fête et la propreté des rues, ainsy que l'illumination du soir.

» Signé, etc. (1). »

« Aujourd'hui vingt prairial l'an 2^e de la republique fran-

(1) Vol. XXIX des Délibérations de la Municipalité.

çaise une et indivisible; le corps municipal étant entré avec l'agent national dans la salle du conseil de la maison commune a huit heures du matin, le président lui a annoncé qu'il est réuni pour se rendre à la cidevant citadelle lieu désigné pour la réunion de toutes les autorités constituées et de tous les citoyens, pour la célébration de la fête dédiée à l'Être suprême et à l'immortalité de l'ame qui doit avoir lieu ce jour en conformité du décret de la convention nationale du 18 floréal, qu'il pensoit qu'il étoit à propos que le corps municipal se rendit à l'administration pour qu'il se joignit aux membres composant cette autorité. La proposition ayant été accueillie, le corps municipal auquel c'est joint les membres du conseil général sortant a neuf heures, décorés de leurs marques et distinctions se rendant au district et réunis aux membres qui le composent ils sont allé ensemble dans la cour de la cidevant citadelle accompagnés d'une musique bruyante, ou étoient rassemblés les gardes nationaux avec les adolescents armés de piques, les vieillards, les indigens, les mères, les épouses, les jeunes enfans; les vieillards ayant à la main une branche de vigne, les mères, les épouses un bouquet et les jeunes enfans des corbeilles de fleurs.

» Les commissaires ayant placé chacun dans l'ordre indiqué dans le plan qu'ils ont fait et transcrit sur ce registre, le cortège au centre duquel il y avoit un char traîné par quatre taureaux, a dirigé sa marche vers la porte de Blaye, a passé sur la Corderie en chantant des himnes à l'Être suprême et à la liberté au bruit des tambours et de la musique et d'une salve de deux coups de canons, s'est rendu sur la place d'armes où étoit dressé des portiques orné de guirlandes de chaîne. Là, le président du district a prononcé un discours au nom de la municipalité et du district relatif à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme, en suite le cortège a repris sa marche pour se rendre sur l'éperon; là aussy le président du comité de surveillance a prononcé un discours a peu près dans le même sens, après lequel le baiser fraternel c'est donné de toute part en répettant à plusieurs reprises :

« Vive la Montagne! Vive la Convention! » La marche se reprend, on entre dans la ville par la grande rue, le cortège se porte sur le port, de là revient sur ses pas, passe sur la place nationale, arrive devant l'arbre de la liberté en chantant encore le couplet « Amour sacré de la patrie, etc. », et ensuite se rend dans le temple de la raison dans lequel on fait lecture du rapport de Robespierre relatif à l'institution des fêtes nationales et du décret de la Convention nationale qui ordonne la formation d'un livre de bienfaisance, après laquelle on chante encore des himnes à la divinité; enfin la fête se termine par l'invitation faite à l'assemblée de se rendre l'après dîné au champ de mars pour y danser et témoigner par ce moyen sa reconnaissance à la Convention nationale, d'avoir par ses travaux constants et sa lumière, aboli entièrement la superstition, et institué à sa place le vrai et seul culte qui est du par les hommes à l'Être suprême et à la nature, ensuite les corps constitués ont chacun retourné à leur poste content et satisfait de la joie et allégresse universelle que le peuple de cette commune a manifesté dans l'exécution de cette fête.

» Fait à Bourg, etc... (1). »

Quelques mois plus tard, le 5 thermidor, la municipalité reçoit du représentant du peuple Garnier, de Saintes, alors en mission dans le département, un arrêté qui supprime toutes les sociétés autres que celles des sans-culottes. Les jacobins, jaloux du rôle qu'ils jouaient dans les événements, travaillaient constamment à la destruction de tous les clubs ou sociétés qui pouvaient leur porter ombrage, les accusaient d'être composés d'aristocrates et de résister au mouvement révolutionnaire.

Le 9 du même mois, la Société de Bourg envoie à l'administration une délégation composée de trois de ses membres, pour l'inviter de nouveau « à faire abattre quelques signes de

(1) Vol. XXIX des Délibérations municipales.

l'ancienne superstition qui avoient échappés à l'œil vigilant de la municipalité ».

Il y a peu d'années, nous avons vu les membres de cette même secte abattre partout les croix et jeter les crucifix à la voirie; c'est toujours la même chose.

« Le 16 thermidor...

» Les citoyens receveurs des douanes nationales de cette commune, et le lieutenant d'ordre des douanes nationales au dépôt de cette commune se sont présentés au conseil général comme députés de la Société des républicains régénérés des sans culottes de cette commune, qui sont venus pour faire part au conseil général que la Société qui dans sa séance de hier au soir avoit arrêté de faire une adresse à la Convention pour la féliciter de l'énergie quelle avoit déployé dans la nouvelle conspiration qui venoit d'éclater, la Société les avoit députés vers le conseil général pour lui demander au nom de la Société, s'il vouloit faire cause commune avec elle, le président a répondu que le conseil général estoit dans ce moment occupé de la rédaction d'une adresse dans le même objet, mais qu'il se faisoit un vray plaisir de se réunir à la Société et de faire cause commune avec elle (1).

Le lendemain 17, la Société veut que le nouveau culte, dont le grand Pontife étoit Robespierre, le culte de l'Être suprême, ait son temple; en conséquence, elle s'adresse au Conseil général de la commune, qui toujours docile aux ordres des maîtres du jour prend l'arrêté ci-après :

« Teneur de l'arrêté du Directoire du district de Bourg relatif à l'édification du temple de l'Être suprême.

» Séance publique du Conseil général du 17 thermidor an 2^e de la République française une et indivisible.

» La séance venoit d'être déclarée ouverte par le président lorsque une députation de la Société populaire des sans culottes de la commune de Bourg a été introduite dans le seing de l'administration, l'un d'eux portant la parole a dit

(1) Vol. XXVI des Délibérations du Conseil général.

que la Société populaire de Bourg séante au temple de l'Être suprême de cette commune les avoit députés vers l'administration pour luy demander d'être autorisé a disposer des fonds provenant de la vente qu'a fait faire la municipalité de Bourg des débris du fanatisme qui estoit dans la cidevant église pour pouvoir faire parachever les travaux déjà commencés au temple de l'Être suprême.

» Après que le président a eu répondu à la députation, que l'administration étoit portée à propager les principes républicains, le conseil général du district de Bourg, considérant que toutes les communes du district ont les yeux fixés sur celle du chef-lieu pour savoir ce quelle a fait après l'anéantissement du fanatisme,

» Considérant que la municipalité obligée par mille circonstances de faire des dépenses considérables n'a pu faire celle que nécessitoit l'établissement d'un temple de l'Être suprême faute de moyens,

» Considérant que les fonds provenant de la vente des boisages des cidevant églises de la commune de Bourg ne peuvent mieux être employés qu'à donner au temple de l'Être suprême toute la splendeur qu'il mérite,

» Considérant que dans le temple de l'Être suprême il existe encore deux cidevant chapelles qui sont garnis de tout ce que le fanatisme avoit pu inventer pour tromper le peuple,

» Considérant que ces deux chapelles dégradent entièrement ce temple, en genne l'entrée, et que leur démolition produiront des fonds qui joint à ceux de la vente des débris des cidevant églises pourront suffire aux traveaux à parfaire audit temple,

» L'agent national entendu, arrête :

» 1^o Que les sommes qui sont entre les mains des officiers municipaux de la commune de Bourg provenant de la vente des bois qui estoit dans la cidevant église, seront mis à la disposition des citoyens que l'administration nomme commissaires pour faire parachever dans le moindre delay tous les

ouvrages à faire au temple de l'Être suprême, espérant que la Société populaire applaudira au choix quelle a fait des deux citoyens.

» 2° Que lesdits commissaires demeurent autorisés à faire démolir les deux cidevant chapelles attenantes au temple de l'Être suprême, a en faire vendre les matériaux au plus offrant et dernier enchérisseur pour les fonds en provenant servir aux dépenses à faire audit temple.

» 3° Que lesdits commissaires sont aussi autorisés a faire démolir le mur de séparation de l'entrée avec le temple, lequel mur sera remplacé par une poutre suportée par des collonnes.

» 4° Qu'il sera fait un escalier pour monter à la tribune qui est au dessus de l'entrée du temple.

» 5° Que lesdits commissaires se concerteront pour cela avec la municipalité à qui le présent arrêté sera communiqué.

» 6° Enfin que l'administration defferera aux autorités supérieures les dispositions du présent arrêté (1). »

(A suivre.)

E. MAUFRAS.



ANECDOTA BURDIGALENSIA

Nous avons l'intention de publier, sous ce titre, à intervalles irréguliers, de brefs documents inédits se rapportant toujours à notre histoire bordelaise et spécialement à l'histoire diocésaine. La pratique du *Colligite fragmenta* de l'Évangile doit être particulièrement en honneur dans un recueil comme le nôtre.

Voici, pour cette fois, trois lettres, jusqu'ici inconnues, si je ne me trompe, du cardinal de Sourdis.

J'ai dit ici même toute la part qu'il avait prise à la fondation des Ursulines de Bordeaux et le dévouement qu'il leur avait constamment témoigné : j'ai retracé aussi, sommairement, les rapides progrès de cette sainte congrégation. Le monastère de Carcassonne fut la

(1) Vol. XXVI des Délibérations du Conseil général.

neuvième fondation directe de la maison de Bordeaux et la vingtième de la branche bordelaise. Ce fut la dernière à l'établissement de laquelle le cardinal de Sourdis employa son zèle. Ses lettres prouvent que ce zèle fut, en cette circonstance, prudent et éclairé autant qu'ardent.

I

A Monsieur l'Euesque de Carcassonne (1).

Monsieur, vous me faictes paroistre par vos lettres du 19 may dernier comme vostre zele est porté a auoir en vostre ville un conuent de religieuses de Sainte Ursule, institut tres necessaire pour l'instruction du sexe feminin, et qui, en peu de temps, aporte un grand fruct aux ames, ou il est estably. Je loue Dieu de ce bon dessein et croy qu'il reussira heureusement par vostre prudence. J'ay veu par celles qu'escript le pere Fournier a la mere superieure du conuent de Bordeaux, de grandes esperances de fonder bien ung conuent, mais d'assurance je n'y en en voy pas beaucoup, d'aultant qu'il n'y a encore aucune donation par toutes ces filles qui se disposent à cest institut, [ccc] qui est necessaire au prealable. Car d'enuoyer la des religieuses sans maison reduicte en façon qu'on y puisse garder la closture et quelque reuenue pour l'establissement, je ne le juge pas à propos. J'estime en cest affaire qu'il faut prendre la voye de ceux ou cest Institut s'est fondé, sçauoir qu'on ait auparauant une maison disposée comme j'ay dit et quelque fondation de reuenue assure. Je veux croire que quand vous en aurez parlé a ces bonnes filles, quelqune d'icelles fera ce qui est requis. C'est pourquoy je vous prie d'auancer cest affaire par ceste voye et, sy tost que vous m'escripuez, je vous enuoyeray tel nombre de religieuses de ce conuent qu'il sera requis auecq la Mere de la Croix (2) superieure, pour y jeter les premiers fondemens.

Et je prie Dieu, qui vous a donné ce saint mouuement, Monsieur, qu'il vous augmente en sa sainte grace.

Vostre plus humble confrere
plus affectionné a vous seruir.

A Bordeaux, ce 1 juin 1627.

Fr. Car^{al} DE SOURDIS.

Arch. Dioc., C 5, cahier 3, fo 22. Copie de la main de Bertheau.

(1) Vital de l'Estang, évêque de Carcassonne, du 11 août 1621 au 28 septembre 1652.

(2) Sur Françoise de Cazères, dite en religion la Mère de la Croix, fondatrice et première religieuse de la congrégation des Ursulines de Bordeaux, cf. ma *Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution*, p. LXXI seq., 207 seq.

II

A M. l'Euesque de Carcassonne.

Monsieur, vous m'avez escript cy deuant pour vous enuoyer quelques religieuses du conuent de S^{te} Ursule de ceste ville, pour en fonder et establir ung dans vostre ville de Carcassonne. J'ay fait response à vos lettres et comme il falloit auoir une assurance de la fondation et d'une maison propre et acomodée à la façon religieuse, premier qu'elle (*sic*) mette ces filles en chemin. Mais je viens d'aprendre que mes lettres ne vous ont point esté rendues et se sont perdues par l'incurie du porteur. En mesme temps, la Mere supérieure de ce conuent de Bordeaux me fait veoir presque tout ce que je demandois, sçauoir un contract de donation faicte par la damoyzelle Jehanne de Gaillard, de beaucoup de biens pour la fondation de ce conuent a Montpellier ou a Carcassonne, qu'on dit monter jusques a quinze cens l. de reuenus, comme aussy un contract de donation faicte par la damoyzelle de Chalmelz d'une maison dans Carcassonne valant six mil liures pour estre la maison dudit conuent. Joint qu'il y a grandes esperances de filles qui, se rendant religieuses, porteront beaucoup de deniers pour la perfection du dessein. C'est pourquoy, Monsieur, je vous prie veoir ces donations et cette maison et procurer qu'elle soit preparée pour y garder la closture et m'enuoyer de ce attestation avec personnes de la ville et moyens (1), et aussy tost, je donneray congé a la Mere de la Croix de vous conduire tel nombre de religieuses que vous jugerez estre requis pour ce nouveau establissement. Je ne vous puis dire le fruit qu'elles apporteront a la ieunesse de leur sexe, ni combien vostre zele aura de contentement de s'estre employé a establir ceste sainte plante au milieu de vostre ville, et sur cette attente je prie Dieu,

Monsieur, qu'il vous augmente ses saintes graces.

Votre plus humble, plus affectionné confrere
a vous faire seruice.

A Bordeaux, ce 28 juillet 1627. F. Car^{al} DE SOURDIS.

Arch. Dioc., C 5, cahier 4, f^o 10. — Copie de la main de Bertheau.

(1) Sans doute, des *personnes* qui se chargeraient de la conduite des religieuses, de Bordeaux à Carcassonne, et des *moyens* de transport.

III

A M. l'Euesque de Carcassonne.

Monsieur, le zele du bien des ames qui reluist en vostre [lettre] du 15 aoust dernier jointc avecq l'inclination des vostres (1) a prouigner l'ordre de Sainte Ursule m'a donné une si forte esperance d'un certain establissement d'un monastere de ces bonnes filles en vostre ville que je suis entierement satisfait et content des assurances que vous m'en donnez. Et de vray, puisque la maison est preste pour y garder la closture religieuse et que Nostre Seigneur a semé abondamment ses chastes conseils (2) ez ames de plusieurs filles et les a inspirées d'aspirer à la perfection religieuse, je ne fay plus de doubte que l'œuure ne reussisse a sa gloire, sous vostre sage conduite. C'est pourquoy, pour y paruenir, je feray partir d'icy, au premier jour, le nombre de religieuses qu'il sera requis pour donner les premiers mouemens a ce monastere desseigné, et ce, avecq bonne conduite par les moyens que la Mere de la Croix m'a fait communiquer, de sorte que, la chose estant assurée et sur le point de produire ses effects, il ne me reste que vous prier, comme je fay, Monsieur, de continuer vostre bonne affection a l'endroit de cest ordre, le fomentier et proteger et vous cognoistrez que ces jeunes plantes vous produiront des fruicts si suaves que vous serez animé a leur donner l'arrousement necessaire et prouqué d'implorer la misericorde de Nostre Seigneur pour les faire croistre. Je le prie,

Monsieur, qu'il vous augmente ses saintes graces.

A Bord., ce 17 sept. 1627.

F. Card^{al} DE SOURDIS.

Arch. Dioc., C 5, cahier 4, f^o 13, copie de la main de Bertheau.

La fondation de Carcassonne ne tarda pas beaucoup à se faire. Le 13 octobre 1627, la Mère de la Croix partait de Bordeaux avec sept professes. Elle fut reçue par l'Évêque dans une maison provisoirement « acomodée » à leur usage; et deux mois après la communauté nouvelle occupait un bâtiment plus vaste et plus convenable, acheté *ad hoc*, où les religieuses furent conduites processionnellement par le clergé et les magistrats. Outre les écoles pour les petites filles, on inaugura bientôt, les dimanches et fêtes, des instructions familières pour les servantes et autres pauvres femmes (3).

E. A.

(1) C. à. d., je crois, des habitants de Carcassonne.

(2) Allusion à l'office de sainte Cécile : *Domine Jesu Christe, seminator casti consilii...*

(3) Postel, *Histoire de sainte Angèle de Merici et de tout l'ordre des Ursulines* (Paris, 1878, 2 vol. in-8°), t. I, p. 49, 490.



LA RÉSURRECTION DE LAZARE

(Évangile selon saint Jean)

Par delà le Jourdain où l'a fait fuir la rage
Des Juifs, Jésus prêchait, oubliant leurs noirceurs,
Et beaucoup s'attachaient à lui dans ce parage.

Lui parti, Béthanie était bien sans douceurs;
Et la fièvre y couchait, alarmante, Lazare,
Au castel de Marie et de Marthe, ses sœurs.

Or Marie était celle, un jour, dont l'huile rare
Oignit les pieds du Maître et qui, de ses cheveux,
Les essuya, sans peur de la foule bizarre.

Sachant donc que tout cède au Christ s'il dit : Je veux !
Les deux sœurs à Jésus mandent en hâte : « Maître,
» Celui que vous aimez est malade. » — Leurs vœux

S'entendaient. Mais Jésus : « La mort ne doit pas être,
» Comme vous le craignez, la fin de tout cela ;
» La puissance de Dieu vous va seule apparaître,

» Et celle de son Fils, glorifié par là. »

Or Jésus aimait Marthe et Marie et Lazare ;
Il resta néanmoins deux jours en ce lieu-là.

Lors appelant les Douze (onc il ne s'en sépare),
Il leur dit : « Retournons en Judée. » Eux, troublés :
« Vous ne pensez donc plus à ce qu'on vous prépare ? »

Lui disaient-ils, « les Juifs sont toujours aveuglés,
» Et leur haine n'a pas laissé tomber sa pierre. »
Mais Jésus leur répond, tous étant rassemblés :

« N'est-il pas dans le Ciel douze heures de lumière ?
 » Si l'on marche en plein jour, l'obstacle est apparent ;
 » Et l'on peut l'éviter, en ouvrant sa paupière.
 » Si l'ombre de la nuit arrive et vous surprend,
 » Votre pied incertain trébuche dans sa voie.
 » Mais mon jour luit encore ! » Il dit, puis il reprend :
 « Lazare, notre ami, dort ; je veux qu'il me voie,
 » Et je vais l'éveiller. » Et les Douze : « S'il dort,
 » Il est sauvé, Seigneur ! » — Intempestive joie !

Jésus avait voulu leur parler de la mort ;
 Eux pensaient au sommeil, toujours grossiers apôtres.
 Il leur dit donc en mots très clairs : « Lazare est mort !

» J'étais loin ; ce fut bon : des cœurs comme les vôtres
 » Par là croiront en moi. Mais partons, l'aube a lui. »
 Et Thomas, surnommé Didyme, dit aux autres :

« Et nous aussi partons et mourons avec lui. »
 — Jésus vint donc. Le Mort, gisant dans son suaire,
 Avait, au monument, quatre jours aujourd'hui.

Jérusalem n'était qu'à quinze stades guère ;
 Partant beaucoup de Juifs se trouvaient-ils auprès
 Des deux sœurs, pour pleurer avec elles leur frère.

Marthe donc, apprenant que Jésus est tout près,
 Accourt vers lui ; sa sœur, sans la voir disparaître,
 Reste assise au milieu des funèbres apprêts.

Marthe à Jésus : « Si vous aviez été là, Maître,
 » Mon frère ne serait pas mort ; mais je vous vois,
 » Et maintenant encor, si grand que ce puisse être,
 » Non, il n'est rien que Dieu refuse à votre voix. »
 — « Ton frère, dit Jésus, reprendra souffle et vie. »
 — « Au dernier jour ! C'est vrai, dit Marthe, je le crois. »

Jésus : « A ma parole heureux qui se confie !
 » Qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra.
 » C'est moi qui ressuscite et moi qui vivifie !

» Qui vit et croit en moi, plus jamais ne mourra.
» Crois-tu cela? » — « Je crois que vous êtes, dit-elle,
» Le Christ, le Fils du Dieu vivant; je crois cela!
» Et vous portez au monde une vie immortelle. »
A ces mots, elle court vers sa sœur et tout bas
Lui dit : « Le Maître arrive, il est là qui t'appelle. »
Celle-ci, se levant, part et ne tarde pas.
Or Jésus, en dehors de la maison chérie,
Était encore où vint Marthe arrêter ses pas.
Les Juifs qui consolait la sœur endolorie,
La voyant se hâter, la suivirent, disant :
« Elle s'en va pleurer au sépulcre. » — Marie
Tombe aux pieds du Sauveur, les baise en sanglotant,
Et, mains jointes : « Si vous aviez été là, Maître,
« Mon frère ne serait pas mort. » — Jésus l'entend ;
Les soupirs de Marie ont ému tout son être ;
Chacun pleure autour d'elle en élevant la voix.
Il frémit et se trouble et le laisse connaître ;
Puis : « Où l'avez-vous mis? » — Et les Juifs : « Viens et vois! »
Disent-ils. Et Jésus pleura. Divine larme!
Les Juifs, témoins du fait, sont touchés cette fois;
Et tous de s'écrier, s'oubliant sous le charme :
« Voyez comme il l'aimait! » — Quelques-uns, obstinés,
Murmurèrent pourtant, car rien ne les désarme :
« S'il sut ouvrir les yeux à des aveugles-nés,
» Que n'a-t-il empêché que son ami succombe? »
Or Jésus, sans répondre à ces esprits bornés,
Frémissant de nouveau, s'approcha de la tombe.
C'était, dans le granit, une voûte en berceau,
Au devant de laquelle une pierre retombe.
Jésus leur dit : « Otez la pierre du caveau! »
— Marthe, la sœur du Mort, s'effraie et, suppliante :
« Il est fétide, il a quatre jours! » — De nouveau

Jésus insiste : « Sois, t'ai-je dit, confiante,

» Et la gloire de Dieu se manifestera. »

On roula donc le seuil de la tombe béante.

Jésus, levant les yeux au ciel qui s'éclaira,

Dit : « Tu m'as écouté, je te rends grâce, ô Père,

» Je savais que ton cœur toujours m'exaucera.

» Mais ce peuple a besoin qu'un miracle s'opère :

» Il n'a pas assez foi que tu m'as envoyé. »

Alors d'une voix forte où la mort obtempère :

« Lazare, viens dehors ! » cria-t-il. — Tout lié

De bandelettes, droit, sous son linceul rigide,

Le Mort sortit, chacun regardant effrayé.

Jésus : « Déliez l'homme et qu'il aille valide ! »

— Or plusieurs dont le cœur aimant vint à celui

De Marie et de Marthe en deuil, leur foyer vide,

Ayant vu ce que fit Jésus, crurent en lui.

A.-J. LAFARQUE.

DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(IV^e Article)

Si le mot de Buffon sur le style est l'expression du vrai, il fallait donc que le style de Joubert fût très original; car l'homme lui-même, au dire de Chateaubriand, était « plein d'originalités ».

Et en effet, ce style ne ressemble à aucun autre; il échappe à toute comparaison et classification (1).

(1) « Il a une manière qui fait qu'il ne dit rien, absolument rien, comme un autre. » — « Sur bien des thèmes éternels, on ne saurait dire mieux, ni plus singulièrement que lui. » — « On voit se dresser dans sa hauteur et son peu d'alignement, cette rare et originale nature. » — Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, t. I, et *Portraits littéraires*, t. II.

Très varié selon la diversité des genres, ce qu'il m'a révélé de son mécanisme n'en épuise pas les secrets.

D'autres, plus habiles, découvriront les lois qui président au mélange des vers, — si lois et vers il y a constamment.

Il me suffit d'avoir trouvé, dans les « pensées qui font le mètre » et dans la fréquence de l'octosyllabe, le critérium dont j'avais besoin pour procéder à la découverte et à la preuve intrinsèque des écrits anonymes publiés par Joubert.

LE PUBLICISTE

I

« Inspirez, n'écrivez pas » : le mot dédié par Lebrun aux femmes de son temps, Joubert le citait à l'adresse des professeurs. Conseiller de l'Université, apparemment il se l'appliquait à lui-même. Mais avant 1809, Joubert ne se contenta pas d'inspirer. Il écrivit. Il publia.

L'éditeur des Œuvres l'a nié. Une autorité si grave et si spéciale s'attache au nom de M. Paul de Raynal que je ne puis échapper à la nécessité de citer *in extenso* le texte contradictoire. « J'ai vainement cherché la trace d'articles anonymes insérés dans les journaux du temps. J'ai lieu de penser qu'il n'en a point écrit; et mon opinion se fonde, non seulement sur le témoignage d'un homme qui l'avait vu arriver à Paris, et qui n'a pas cessé jusqu'à la fin d'entretenir avec lui d'étroites relations, de M. le chevalier de Langeac, mais sur la nature même de son esprit et de son talent. « Le ciel, » disait-il, n'a mis dans mon intelligence que des rayons, et » ne m'a donné pour éloquence que de beaux mots. Je suis, » comme Montaigne, impropre au discours continu. » (Préface de 1842.) En tête d'une nouvelle édition, revue et augmentée, M. Louis de Raynal écrivait (1862) : « On sait que M. Joubert n'a rien publié de son vivant. » Ce sont les premiers mots de l'Avant-Propos.

A son tour l'éditeur des *Correspondants de Joubert* écrit en 1883 : « M. Joubert, bien qu'il y eût été souvent convié, ne publia rien de son vivant. »

Découvrir des articles anonymes qu'on fût en droit d'attribuer à Joubert, la difficulté n'était pas petite. On n'avait pas trouvé, soit. Il fallait laisser la question ouverte; il fallait la léguer aux chercheurs à venir.

Ce que je ne m'explique pas, c'est qu'on se soit permis de contredire l'affirmation absolue de Chateaubriand, dans l'*Essai sur la Littérature anglaise*, — affirmation renouvelée dans sa lettre à M^{lle} de Fontanes, au sujet des Œuvres de son père — et reproduite en partie dans la propre introduction de M. de Raynal :

Un homme fut mon ami et l'ami de M. de Fontanes : je ne sais si, au fond de sa tombe, il me saura gré de révéler la noble et pure existence qu'il a cachée. Quelques articles qu'il ne signait pas ont seulement paru dans diverses feuilles publiques : parmi ces articles se trouve un examen du *Boscobel*. Qu'il soit permis à l'amitié de citer de courts fragments de cet examen; ils feront naître des regrets chez les hommes sensibles au mérite véritable. C'est le seul vestige de ses pas qu'un talent solitaire et ignoré ait laissé sur le rivage en traversant la vie.

L'illustre écrivain ne se contentait pas d'affirmer. Il prouvait en citant le passage où Charles II s'endort dans les bras de Carless.

Après la citation, il ajoutait : « Ainsi a fait revivre ces scènes oubliées, l'ami que j'ai perdu. Il est allé rejoindre ces hommes d'autrefois. »

Longtemps avant l'*Essai sur la Littérature anglaise*, quatre jours seulement après la mort de Joubert, Chateaubriand écrivait dans le *Journal des Débats* : « Il a laissé un manuscrit à la manière de Platon, et des matériaux historiques. »

Un manuscrit à la manière de Platon, voilà pour les *Pensées*.

Et les matériaux historiques, que sont-ils devenus ?

Chateaubriand les aurait-il brûlés par mégarde avec tant d'autres papiers précieux, quand il quitta son logement de la rue d'Enfer? A la rigueur, on le pourrait supposer des matériaux inédits. Mais d'autres avaient été publiés, témoin la citation faite dans l'*Essai*; car l'examen ou article auquel le passage est emprunté relève de l'histoire.

Dans les choses d'imagination, on a très bien dit que Chateaubriand mettait à l'idéal le sceau de la réalité. Dans les récits biographiques, s'il a mis à la réalité le sceau de l'idéal, c'est que telle était la loi de son génie; mais la réalité n'a pas disparu sous le charme : elle est le fond solide, la matière résistante et de bon aloi.

Non, Chateaubriand n'a pas inventé, créé, tiré de sa riche imagination les courtes lignes qu'il a citées, pour en faire honneur à la mémoire d'un ami disparu. S'il a choisi, de préférence à tout autre, l'article sur le *Boscobel*, c'est surtout parce que l'*Essai sur la Littérature anglaise* commandait ce choix; c'est aussi parce que l'article, admirablement écrit, était le plus propre à donner une haute idée du talent de Joubert.

Au témoignage de Chateaubriand vient s'ajouter une allusion transparente, à laquelle les détenteurs des papiers du moraliste auraient dû prendre garde. Elle est contenue dans une lettre de Molé à Joubert : « Ce samedi, juin 1803. — Je vous renvoie, Monsieur, vos deux livres. Ils m'ont charmé, l'un par les anecdotes qu'il contient, l'autre par la manière dont il est écrit. *Le tableau du roi s'endormant dans les airs entre les bras de son ami m'a semblé parfait.* » Or, ce dernier trait répond tout juste au passage cité par Chateaubriand.

Joubert paraît avoir prêté les deux livres à son jeune ami sans lever, sans soulever, si peu que ce fût, le voile de l'anonyme; car si l'auteur des deux livres eût été révélé à Molé, l'éloge aurait pris une tournure moins générale, une forme plus directe, — surtout dans une lettre de première et absolue confiance, où se lisent des déclarations comme celle-ci : « Je ne rencontrerai jamais personne de qui

j'attende plus de franchise et à qui je trouve plus doux de me confier. »

D'ailleurs, il fallait que le tableau du roi endormi dans les airs fût vraiment parfait. Molé n'était pas prodigue d'éloges. A quelques mois de là, Joubert lui-même en fit la douloureuse expérience! Il soumit à son correspondant un projet de relation sur les derniers moments de M^{me} de Beaumont. Voici la suffisante et cruelle réponse de Molé : « J'ai lu avec la plus grande attention votre relation. Je l'aime mieux que celle de Chateaubriand. Mais je ne pense pas que le style dont elle est écrite fût précisément celui qui convînt. Il me semble si orné que je ne le trouve pas naturel. Je crois qu'on ne doit parler de la mort et des derniers devoirs qu'avec simplicité, et que la manière d'exprimer les regrets exclut tout soin exagéré et même toute recherche dans le style... Je ne vous aurais pas cru aussi curieux, aussi amoureux du style, car j'avais remarqué par exemple que les morceaux écrits avec le plus de soin dans mon manuscrit étaient ceux sur lesquels vous vous étiez le moins arrêté!!! »

Trop déferent aux critiques d'un tout jeune homme, que ni sa trempe d'esprit, ni son caractère calculateur ne mettaient en mesure de prononcer sur les choses de sentiment et d'idéal, Joubert détruisit la relation, pleine des meilleurs souvenirs de sa vie.

Sur la mémoire de M^{me} de Beaumont, il avait répandu, à pleines mains, les lis et les fleurs empourprées de sa riche imagination : *manibus date lilia plenis — purpureos spargam flores animamque... his saltem accumulem donis, et fungar inani munere* (1). Molé connaissait-il ces beaux vers et ceux qui précèdent? Il ne devait pas les aimer.

Toujours est-il que la relation n'a pas été retrouvée, et c'est grand dommage, en vérité.

On peut l'admettre : lorsque Molé daignait qualifier un écrit de « parfait », il fallait bien que la perfection fût là, et si sensible qu'elle s'imposât à l'admiration des plus froids.

(1) *Encide.*

Et maintenant, quels étaient ces deux livres prêtés par Joubert à son jeune ami, au début de leur liaison ? ces deux livres auxquels échet la fortune rare de charmer M. Molé ?

Le plus intéressant des deux, et précisément celui auquel l'auteur de l'*Essai sur la Littérature anglaise* emprunta quelques lignes, celui auquel Molé appliquait le mot « parfait », sans aucun doute possible le voilà retrouvé.

Au prix de quelles recherches, j'en ai touché un mot dans la préface.

Avouons-le : elles étaient des mieux prises, les précautions de Joubert pour échapper aux investigations futures, comme pour se dérober (volontairement ou non) au moindre succès présent ! Pas de nom d'auteur ; pas de nom d'imprimeur ; une orthographe étrange dans le titre principal : *Précis historique sur Crummwel* (1), et, pour l'achever de détourner et dérouter les curieux les plus intrépides, une indication fallacieuse conduisant tout droit au nom de Langeac : « Par M^{me}, de l'Académie de Marseille. »

Langeac, et non Joubert, était de cette Académie.

Pauvre petit volume ! réunissant contre lui, comme à dessein et à plaisir, toutes les chances adverses : paru en temps de révolution, 1789, imprimé sur papier mince et des plus communs, en caractères beaucoup trop serrés, en lignes bien trop longues, ramassé dans les limites trop étroites de 189 pages, alors que l'abondance des matières en aurait exigé 350.

On jurerait qu'en venant au jour, le vœu le plus cher de l'humble livret était de fuir les regards. Il semblait demander grâce plutôt que faveur.

Ce livre ainsi bâti, est-il possible que Langeac en soit l'auteur ?

M. de Langeac possédait une fortune considérable. Les

(1) Il y a dans l'*Errata* : « page première et suivantes, Crummwel, lisez Cromwel. » Le volume se compose du *Crumwel*, pp. 1-152 ; de l'extrait de l'*Eikôn Basilikè ou Portrait du Roi*, pp. 153-165 ; de l'*Extrait du livre intitulé Boscobel*, pp. 166-180, et de l'*Anecdote concernant mylord Stairs*, pp. 181-189.

dictionnaires biographiques parlent de cette fortune avec une sorte d'emphase (1). Or, dans le *Crumwel*, tout parle d'économie forcée; trahit, chez l'auteur, une extrême modicité de ressources.

Si le riche M. de Langeac avait éprouvé, à l'endroit de cette œuvre, ou d'une seule partie de cette œuvre, le moindre sentiment de paternité, est-ce bien sous ce costume d'indigence qu'il l'eût présentée au public? Ne l'aurait-il pas voulue magnifiquement parée, comme ses autres œuvres, comme le *Colomb* par exemple?

Quel contraste du *Crumwel* au *Colomb*! Ici extrême beauté des formes, et grand luxe artistique. « Encre, papier, — estampes, — caractères, tout est fort beau, — hormis les vers », couronnés par l'Académie de Marseille. On ne sera pas tenté d'en contester la paternité à M. de Langeac. Quand ce riche amateur se passait quelque fantaisie littéraire, admettait le public à la confiance, voilà comment il savait payer sa gloire, comment il voulait être imprimé.

Donc, l'auteur du *Crumwel* n'est pas M. de Langeac.

D'autre part, c'est dans le volume intitulé *Crumwel* que Chateaubriand a copié le passage, certainement émané de Joubert. Or, le morceau auquel ce passage est emprunté, examen du *Boscobel*, se relie, par le sujet, aux trois autres et la facture dénonce la même main.

Le fond est d'un historien philosophe. La forme est d'un maître styliste; les phrases sont mesurées; les mots sont comptés, pesés; la pensée fait le mètre; l'octosyllabe abonde.

(1) Cette emphase n'a pas laissé de me provoquer aux recherches. Voici ce que j'ai trouvé. M. de Langeac était chevalier de Malte et prieur commendataire du prieuré de La Réole. Une partie de sa fortune consistait en bénéfices ecclésiastiques, et, dans la perception de ces bénéfices, je puis dire — et je prouverai — qu'il n'était pas tendre. C'est dans l'étude de M^e Gauban, notaire à La Réole, qu'ont été découvertes les pièces révélatrices. Du chef de ce prieuré, les revenus de Langeac étaient « considérables ». Le *Crumwel* fut publié avant le mois d'octobre 1789. La motion de Talleyrand sur les biens ecclésiastiques est du mois d'octobre, et le vote nationalisant ces biens est de novembre 1789.

N'ai-je pas le droit de conclure : donc l'auteur du *Crumwel* n'est autre que Joubert ?

De tous les travaux de sa jeunesse, il semble que Joubert ait préféré le *Crumwel*, avec l'*Eikôn*, le *Boscobel* et « l'anecdote concernant mylord Stairs ». Bien avant de le prêter à Molé, il l'avait jugé digne d'être offert à la vive intelligence de M^{me} de Beaumont, de laquelle il a dit dans une lettre d'épanchements : « Je ne pensais rien qui, à quelque égard, ne fût dirigé de ce côté. »

Soit qu'il eût gardé le secret, comme plus tard avec Molé, ou qu'il se fût nommé, et cette supposition me paraît la plus probable, soit qu'il eût prêté seulement le volume, ou, bien plutôt certes, qu'il l'eût donné à cette amie préférée, la correspondance de celle-ci renferme un mot très rapide mais très significatif :

« 1797. *Grand merci du Charles I^{er}.* »

Pas un mot de plus. N'en doutons pas : c'était le *Crumwel*, où il est tant question de Charles I^{er}, le *Crumwel* suivi de l'*Eikôn Basilikè*, ou portrait de Charles I^{er}. On se réservait d'en causer à la première et prochaine réunion. En ce temps-là, précisément, Joubert tenait prête, pour M^{me} de Beaumont, la « chambre verte », dans sa maison de Villeneuve.

A ce même *Portrait royal*, Chateaubriand emprunta une « suite de pensées » qui se trouvent reproduites mot à mot dans l'*Essai sur la Littérature anglaise*.

C'est sur ce livre que Joubert, avec timidité, caché sous le voile de l'anonyme, acceptait d'être jugé littérairement par M^{me} de Beaumont, par les Chateaubriand, les Molé, se jugeait lui-même d'après leurs jugements plus ou moins surpris, étant comme portés sur un étranger.

Cette préférence se comprend à merveille. *Crumwel*, Charles I^{er}, Charles II, ces trois écrits se font suite et se soutiennent mutuellement. Par de certains mots, intentionnellement jetés, ils s'appellent et se répondent. Ils forment une sorte de trilogie extrêmement dramatique, après comme avant 1793. L'œuvre est d'un poète, vu l'effet produit, malgré

la rime absente : elle est surtout d'un philosophe et d'un moraliste.

Elle eût fort agréé à Montaigne, s'il est permis d'en juger d'après ce passage des *Essais* :

« *L'Histoire, c'est mon gibbier, en matière de livres, ou la poésie, que j'aime d'une particulière inclination : car, comme disoit Cleanthes, tout ainsi que la voix, contraincte dans l'estroict canal d'une trompette, sort plus aigre et plus forte ; ainsi me semble il que la sentence, pressée aux pieds nombre de la poésie, s'eslance bien plus brusquement, et me fiert d'une plus vive secousse.* »

On va lire les deux extraits de l'*Eikôn Basilikè* et du *Boscobel*, suivis, comme dans l'original, de l'anecdote concernant le Bourreau de Charles I^{er}.

Quant au *Crumwel*, je regrette de n'en pouvoir citer qu'un passage : la reproduction de tout le Précis ferait éclater le cadre que je me suis imposé. Chacun peut assigner aux tirets, marquant les mètres, telle place qui lui paraîtrait meilleure.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR CRUMWEL

Un roi sur l'échafaud, — son assassin sur le trône, — et tous deux à cette place — par des formes juridiques — et sous l'apparence des lois, — quel événement dans une monarchie, — dans un siècle voisin du nôtre, — et si loin de la liberté romaine !... — Son audace fit sa fortune — et les circonstances son génie..., etc.

Les entreprises contre sa vie — se renouvelaient sans cesse. — Loin d'en effrayer les auteurs — les supplices qu'il leur prodiguait — ne les rendaient que plus nombreux. — Chaque jour des pamphlets nouveaux — attaquaient son orgueil et dévoilaient son âme. — Le plus remarquable et celui de tous — qui le plongea dans les plus vives terreurs — avait pour titre : *Tuer sans assassiner*. — On y démontrait que celui — qui avait violé toutes les lois — ne pouvait plus en réclamer l'appui. — Crumwel qui tant de fois — avait bravé la mort dans les combats — sembla changer de caractère ; — il devint sombre et farouche ; — son trouble ajoutait à sa cruauté : — les tribunaux — ne pouvaient suffire à ses vengeances — et le

moindre soupçon — faisait à son gré — des coupables et des victimes. — Mais le sang répandu — ne rassure point les tyrans : — Crumwel en fit la triste épreuve. — La crainte qui l'assiégeait — le tenait sans relâche — dans une servitude fatigante. — Des espions gagés — et répandus de toutes parts — l'outrageaient publiquement par son ordre — pour mieux connaître les pensées — et le secret des cœurs. — Les lieux même consacrés — à d'innocents plaisirs, — les spectacles furent défendus et fermés — comme un point de réunion — pour les conspirateurs. — Trois personnes, même en plein jour — ne pouvaient dans les rues — s'entretenir ensemble — et des soldats venaient les séparer. — En vain il épuisa — toutes les précautions de sûreté — que son esprit lui suggérait. — Chaque être vivant — lui paraissait un assassin. — Effrayé de ses propres gardes — d'autres gardes veillaient sur eux. — Ses domestiques les plus affidés — ne le servaient que dans l'éloignement. — Il se rasait lui-même — et repoussait tout secours — dans les besoins journaliers de la vie ; — toujours en armes, — personne, les ambassadeurs même, — ne l'approchait que désarmé — On n'arrivait à lui — qu'à travers des baïonnettes croisées — qui s'ouvraient et se refermaient soudain — à mesure qu'on se présentait. — Si dans les jours solennels — quelques spectateurs assistaient à ses repas, — des soldats tenaient sans cesse — leurs fusils ajustés sur eux — et prêts à tirer — au moindre mouvement suspect. — Ses habits cachaient une épaisse cuirasse — qu'à peine il osait quitter — pour se livrer au repos. — Douze chambres, — distribuées dans son palais, avaient toutes — une issue secrète ; — l'unique ouvrier qui pouvait les connaître — depuis longtemps ne reparaisait plus. — Il y couchait alternativement. — Les gardes qui veillaient — à la porte de chacune — ignoraient celle qui le renfermait. — Sa femme enfin n'en était instruite — et n'y trouvait accès — qu'au moment où Crumwel l'y conduisait lui-même. — Un sommeil interrompu l'agitait sans cesse. — Des rêves effrayants — ne lui présentaient que des poignards — ou des bras levés sur sa tête. — Il se levait en poussant des cris — en demandant ses armes, — et la terreur de ces fantômes — le poursuivait encore — et l'humiliait après son réveil. — Alors il regrettait — les jours sereins et les nuits si paisibles — de sa première obscurité..., etc.

Avant de produire intégralement les deux articles sur l'*Eikôn* et sur le *Boscobel*, il me semble opportun de détacher,

de ce dernier, un passage qui ajoute aux preuves tirées du style et des témoignages. Joubert est, très certainement, l'auteur de l'article sur le *Boscobel*. Or, le passage suivant montre bien que l'un et l'autre article sont du même auteur.

... Ce n'est qu'en lisant l'*Eikôn Basilikè* qu'on peut apprécier Charles I^{er} et son caractère. On connaît mal Charles II et sa vie, si l'on n'a pas lu le *Boscobel*.

Le premier de ces deux livres contient — ce qu'il y eut de plus secret — dans les pensées du père, — et le second — ce qu'il y a de plus minutieux — dans la plus singulière aventure du fils. — Celui-là peint une âme pure — toujours calme et toujours la même; — l'autre peint le courroux du sort — qui change et se dément sans cesse. — Le premier montre la vertu, — l'autre nous montre la fortune..., etc.

Eikôn Basilikè, ou Portrait du Roi (1).

« C'est un recueil de différents Ecrits où Charles I^{er}, dans ses malheurs, se plut à déposer son âme.

(1) On lit dans l'*Essai sur la littérature anglaise*, p. 173 : « Milton soupçonnait l'*Eikôn* de n'être pas du Roi : ce qu'il avait pressenti s'est trouvé vrai; l'ouvrage est du docteur Gauden.... Pour moi, en examinant l'*Eikôn*, il m'est venu une autre espèce de doute sur cet ouvrage : je ne puis me persuader que l'*Eikôn* soit sorti tout entier de la plume du docteur Gauden. Le ministre aura vraisemblablement travaillé sur des notes laissées par Charles I^{er}. Des sentiments intimes ne trompent pas. On ne peut se mettre si bien à la place d'un homme, que l'on reproduise les mouvements d'esprit de cet homme, dans telle ou telle circonstance de sa vie. Il me semble par exemple que Charles I^{er} a pu seul écrire cette suite de pensées : » (Ici, presque tous les passages soulignés dans l'Extrait, soulignés par Joubert, sont reproduits par Chateaubriand.) — « L'ouvrage se répandit rapidement... Partout l'effet en fut prodigieux... C'est surtout à l'*Eikôn Basilikè* que Charles I^{er} a dû le nom de Roi-Martyr... Le manuscrit avait probablement été connu et approuvé, peut-être corrigé pendant son séjour dans l'île de Wight. En tout cas, c'était bien l'expression et vraiment l'image de sa situation, de son caractère et de son âme, tels que les avait faits le malheur. »

(*Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwel*, par Guizot.)

Guizot est revenu sur cette question de l'*Eikôn Basilikè*, et l'a traitée à part, dans un chapitre de ses *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre* (1851), pp. 337-360. Je n'en détache que ces deux courtes phrases : « Peut-être quelques matériaux de la main de Charles I^{er} avaient-ils été donnés pour première base de l'ouvrage... Enfin, sir Philippe Warwick, et plusieurs autres, ont reconnu, dans l'*Eikôn Basilikè*, des choses qu'ils avaient entendues de la bouche du Roi... »

» Il les composa, pour être connus de son fils (Charles II), séparé de lui presque dès l'enfance, et qui étoit alors errant et fugitif dans les Royaumes étrangers, tandis que lui-même étoit prisonnier dans ses propres États. Il n'espéroit plus le revoir.

« *Je sais trop* (se disait-il dans les liens) *que toujours la prison des Princes est voisine de leur tombeau.* »

« Sans ce livre, la postérité n'auroit pas connu Charles I^{er}. On y trouve une multitude de faits que lui seul pouvoit raconter, parce que lui seul pouvoit les savoir; je veux dire ses opinions, ses sentimens, ses intentions, son caractère enfin, qui, dans les derniers temps de sa vie, n'eut d'autre spectateur que lui-même.

» Longtemps il vécut seul, et mourut de même : car c'est l'être que de vivre et de mourir comme il le fit.

» Condamné par la fortune, il voulut se rejurer lui-même. C'est là ce qui donna naissance à ses écrits, dans lesquels il se rend un compte exact de tout ce qu'il avoit fait et de tout ce qu'il eût dû faire. Son témoignage l'absout presque toujours, et son témoignage est toujours juste.

» Il ne se reproche qu'une faute, une grande faute, c'est la mort du comte de Strafford qu'il n'osa pas sauver malgré le peuple, après sa fameuse condamnation. Il déplora toujours cette faiblesse d'un moment que des conseillers trop prudents lui firent croire nécessaire.

« *Ah!* (disoit-il sans cesse), *sous prétexte d'arrêter une bourrasque populaire, j'ai excité une tempête dans mon sein.* »

» Son remords étoit celui d'une âme pure. Strafford avoit été condamné juridiquement et par des juges qui étoient tous ennemis du Roi; lui-même ne le croyoit pas irréprochable, mais il ne le croyoit pas digne de mort; et avoir laissé périr un innocent sans tout braver pour sa défense, étoit à ses yeux une lâcheté et une oppression.

» Il disoit souvent à Dieu : « *Que ta bénédiction m'octroye d'être toujours raisonnable comme homme, religieux comme chrétien, constant et juste comme Roi.* »

» On reconnoît, dans tous les sentimens qu'il exprime, un singulier mélange de ces qualités qu'on ne désire guères qu'après les avoir obtenues. Charles premier montre par-tout une fermeté sans effort, une résignation sans abattement, et un jugement sain qui ne lui permet pas de s'exagérer ses propres souffrances. Le calme idéal d'une âme élevée au dessus de la terre, est une image qui se présente sans cesse quand on a lu l'*Eikôn Basilikè*, et que l'on songe à son auteur.

» Dans ce volume où il parle sans cesse de tous les troubles de son tems, et de tous les malheurs qu'ils lui causèrent, il ne songea jamais, ni à attendrir sur son sort, ni à indigner contre ses ennemis. Il ne nomme même aucun de ceux-ci, si ce n'est une seule fois *Hottam* qui l'avoit trahi et qui périt avec son fils aîné sur un échaffaud dressé par ses complices pendant la captivité du Roi.

« *Pauvre gentilhomme!* », s'écrie-t-il. On ne trouve pas, dans tout le livre, une seule expression où il se soit permis de se plaindre ainsi lui-même ou quelqu'un des siens. Ce n'est pas que son style ne soit souvent très pathétique, mais c'est par la force de la chose qui est montrée, et non par la passion de l'écrivain.

» On lit à la fin de l'*Eikôn Basilikè* un discours très sage que ce Prince avoit composé pour se défendre devant ses juges, quand il comparut devant eux pour la dernière fois : on ne lui permit pas de l'achever. Il le transcrivit (peut-être la veille de son exécution), et à l'endroit où il fut réduit au silence et qui étoit pour lui le plus important, il se contenta de noter à la marge : — « *Ici je fus arrêté et empêché de parler* » davantage pour ce qui étoit d'alléguer mes raisons. » — En un mot, aucun historien ne prit jamais autant de soin d'offrir à ses lecteurs la vérité pure et sans mélange d'émotion que le roi Charles I, dans cette longue et naïve histoire de tous ses sentimens et de toutes ses pensées.

» Voici quelques traits que j'en ai recueillis, et qu'on ne pourroit trouver ailleurs. Ils peignent un beau caractère.

» Lorsqu'on eut ouvertement levé contre lui l'étendard

de la révolte, et que ce Prince infortuné eut été battu par ses propres troupes, il ne fut pas tellement occupé de son danger qu'il ne trouvât quelque plaisir à se représenter la *galante disposition* (ce sont ses termes) et la *valeur* que les indépendants avoient montrée.

« *Que puissé-je (s'écria-t-il) n'avoir faute de tels hommes*
 » *pour maintenir ma personne, les Loix et mes Royaumes, en*
 » *un estat où ils puissent eux-mêmes être aussi bien et équi-*
 » *tablement partagés qu'aucun autre de mes subjects.* »

* * *

« *Les événements de toutes les guerres (disoit-il à Dieu) sont*
 » *incertains, ceux de la guerre civile inconsolables : puis donc*
 » *que, vainqueur ou vaincu, il me faut toujours souffrir, donne-*
 » *moi de ton esprit au double.* »

« *J'ai besoin d'un cœur propre à beaucoup souffrir!...* »

» Cette expression est déchirante.

* * *

» Ce Roi, accusé d'être despote par principe et intolérant par caractère, pensoit

» Que « *chacun doit avoir dans le gouvernement une part,*
 » *et en jouir proportionément à l'intérêt évident qu'il peut*
 » *y prendre.* » Aucun publiciste n'a si bien dit.

» A la vérité, il ajoutoit : « *Mes droits comme roi doivent*
 » *nécessairement être aussi bien conservés selon les Loix, que*
 » *ceux de mes moindres subjects.* » Cette doctrine est raisonnable.

» Quant à la religion, il disoit :

« *Je voudrois bien persuader à ces gens que la différence*
 » *d'opinions, en matière de religion, se peut aisément rencon-*
 » *trer ès personnes unies par les mêmes respects de devoirs,*
 » *d'hommages et de fidélité.* »

* * *

» La politique la plus populaire ne trouveroit à reprendre dans ses maximes de droit public que celle-ci : « *Je tiens de*

» *Dieu seul mon droit de succession légitime à mes royaumes.* » Et le philosophe le plus éclairé ne lui reprocheroit dans sa piété d'autre sentiment que celui-ci qui, d'ailleurs, est très chrétien : « *J'estime l'Eglise au dessus de l'Etat, la gloire de Christ au dessus de la mienne, et le salut des âmes préférable à la conservation des corps.* »

» Charles I étoit très instruit, et conforma très exactement sa conduite et son gouvernement aux meilleurs principes qui fussent connus de son temps. Son malheur fut de demeurer le même au milieu des troubles qui l'environnoient. Cette âme invariable ne voulut changer ni d'erreurs, ni de vérités; les mœurs et les opinions n'étoient plus les mêmes : une révolution s'opéroit, il ne put y prendre aucune part, ni l'arrêter : toujours semblable à ce qu'il avoit été; il ne pouvoit être dominant ni devenir assez foible : ce fut là ce qui le perdit.

» Il tomba comme un arbre dont les flots ont miné le pied, quand leurs cours changent les rivages.

« *J'écris ces choses (dit-il quelque part) plutôt en Théologien qu'en Prince, afin que la postérité puisse apprendre (si jamais ces écrits voient le jour) que je ne manquois point de légitimes fondemens pris, tant des règles de l'Ecriture, que des exemples ecclésiastiques, pour affermir mes sentimens, etc.* »

» Ses sentimens étoient, en effet, tous justifiés par sa doctrine.

» Celle de Charles I étoit très variée et très étendue. Et dans les écrits qu'il adressa à Henderson, pendant les Conférences de Neufchâtel, le Roi est bien supérieur au Ministre en style, en dialectique, en raison, en politesse et en savoir théologique; c'est cette science de la théologie qui fut la première cause de ses malheurs, parce qu'elle le rendoit

partisan plus fameux de l'ancien culte qu'on avoit en horreur.

* * *

« *Ne faites jamais peu d'etat des moindres choses qui touchent à la Religion* » (disoit-il à son fils Charles). C'est le seul mauvais conseil qu'il lui ait donné, et ce conseil avoit pour principe l'importance qu'il devoit naturellement mettre à des matières qu'il avoit si bien étudiées.

» Il faudroit tout laisser ignorer aux Princes, excepté ce qui réellement est la vérité.

* * *

» Quand ses sujets lui eurent tout ravi, ses domaines, ses biens, sa liberté, tout son pouvoir, il se sentit toujours leur Roi.

« *Je puis encore leur pardonner* », disoit-il.

» Cette grande puissance qu'il trouvoit au fonds de son âme, le consoloit au milieu de ses fers. Il y a peu de traits préférables au noble orgueil d'un mot si beau.

* * *

» Quand on eut surpris et publié les lettres qu'il écrivoit à la Reine et à ses plus intimes confidens, il fut d'abord ému de cette violation des droits du secret domestique, mais il calma bientôt cette agitation.

« *Je voudrois (dit-il en rassérénant son âme) que mes subjects pussent voir encore plus clairement jusqu'au fonds de mes pensées les plus cachées.* »

» Il excusoit les Écossois qui l'avoient livré : « *Je ne me suis jamais confié à eux que comme à des hommes.* »

» Il ne se trouvoit point dégradé par l'infortune : « *Je ne m'estimerai jamais être moins (dit-il) que moi-même.* »

« *C'est maintenant tout ce qui me reste (écrivoit-il à son fils) que ce pouvoir que j'ai de pardonner à ceux qui m'ont tout osté.* »

« *J'aurai le plaisir de mourir sans prendre celui d'aspirer
à aucune inhumaine vengeance.* »

* * *

« Il avoit une piété raisonnée et tendre. Une de ses plus vives afflictions fut de se voir privé de ses chapelains qu'on lui ôta par un raffinement de barbarie; il se plaisoit à les entendre réciter les prières d'un ton grave, élevé, affectueux et pénétré de la bonté et de la Majesté divine. Cette espèce d'harmonie étoit assortie à son âme. Il ne fut pas dédommagé par ceux qu'on voulut lui donner, et qui prioient, dit-il, *avec emportement... et avec passion.* »

* * *

« *Ils m'ont bien peu laissé de cette vie (disoit-il en songeant à la mort) et seulement l'écorce, pour ainsi dire, en me privant comme ils ont fait de toutes les consolations pour lesquelles les hommes désirent de vivre!* »

* * *

« Mon fils (écrivait-il à Charles II dans une de ses dernières méditations), s'il faut que vous ne voyiez plus ma face et que ce soit l'ordre de Dieu que je sois enterré pour jamais dans cette obscure et si barbare prison, adieu.

» Je laisse à vos soins votre mère. Souvenez-vous qu'elle a été contente de souffrir pour moi, avec moi et avec vous aussi, par une magnanimité incomparable.

» Quand ils m'auront fait mourir, je prie Dieu qu'il ne verse point les phioles de son indignation sur la généralité du peuple. Quant à ceux qui m'auront aimé, je souhaite qu'ils n'ayent point subject de me trouver à dire quand je ne serai plus, tant je vous désire de gloire et de bien. — J'aimerois mieux que vous fussiez Charles le *Bon* que Charles le *Grand*. J'espère que Dieu vous aura destiné à pouvoir être l'un et l'autre.

» Je vous admoneste et vous enjoins de considérer et d'examiner sérieusement ces premiers et effectifs abus, ou ces

-
- » prétendues fautes de gouvernement que l'on m'a objectées,
 - » et qui ont été l'occasion de mes peines, afin que vous les
 - » puissiez éviter.
 - » Corrigez vous-même avec soin ce qui méritera de l'être,
 - » et évitez qu'on puisse rien reprendre en votre administration.
 - » Car j'ai remarqué que le mauvais démon de la rébellion se
 - » transforme ordinairement en ange de réformation.
 - » Vous ferez plus paroître et exercerez plus légitimement
 - » votre autorité, en relaschant un peu de la sévérité des Loix,
 - » qu'en vous y attachant si fort ; car il n'y a rien de pire qu'un
 - » pouvoir tyrannique exercé sous les formes de la loi.
 - » Que ma mémoire et mon nom vivent en votre souvenir.
 - » C'est ce que désire un père qui vous aime et qui fut
 - » autrefois roi de trois florissans Royaumes.
 - » Adieu, jusqu'à ce que nous puissions nous rencontrer au
 - » Ciel, si nous ne le pouvons pas en la terre.
 - » J'espère qu'un siècle plus heureux vous attend. »
-

» Ainsi pensoit et s'exprimoit Charles I. Il fut digne d'un meilleur sort. Cependant sa destinée n'excite qu'une respectueuse pitié, tandis que l'attentat de ses sujets cause une grande admiration.

» Exemple mémorable que, pour vivre tranquilles et pour mourir glorieux, il faut que les Princes soient au niveau de leur siècle, à moins qu'ils ne soient supérieurs par la raison qui change tout, quand elle est forte et sublime, et sait s'accommoder à tout, quand elle manque d'énergie (1). »

(A suivre.)

G. PAILHÈS.

(1) On trouve en note à la fin de cet ouvrage où il est parlé de la mort du Roi « Celui qui parut sur l'échafaud pour faire l'exécution, étoit, ainsi que son second déguisé de fausses barbes. »



LA SEMAINE SAINTE A JÉRUSALEM AU IV^e SIÈCLE D'APRÈS LA *PEREGRINATIO SILVIAE*

I. En 1885, M. Gamurrini a découvert dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Arezzo un récit de pèlerinage aux Lieux Saints que tous les critiques autorisés ont considéré comme un document d'une extrême importance pour l'histoire de la liturgie et de la discipline ecclésiastique aux premiers temps de la paix de l'Église. L'auteur de cette relation, écrite vers 385, serait probablement une abbesse, sainte Silvia, sœur de Rufin d'Aquitaine, né à Elusa (Eauze, département du Gers), et par conséquent, elle aussi, un peu notre compatriote.

Il existe déjà toute une littérature sur la *Peregrinatio Silviae* (1), et cette littérature vient de s'enrichir d'un livre fort remarquable dû à l'érudition et à la critique très sûres du prieur de Solesmes, dom Fernand Cabrol (2). Je ne suis pas assez compétent en ces matières difficiles pour écrire à son sujet un compte rendu en forme. Je me contenterai de dire que je l'ai lu avec infiniment d'intérêt et de plaisir. Mais puisque ce numéro de la *Revue Catholique* paraît au milieu de la Semaine Sainte, j'ai pensé que nos lecteurs seraient bien aises d'y trouver une analyse des chapitres où le savant religieux nous expose, d'après Silvia, les fonctions liturgiques accomplies en ces jours de pénitence et de prière aux lieux sanctifiés par la Passion et la Résurrection de Notre-Seigneur. C'est ce que je vais faire en écartant de ces pages rapides tout appareil scientifique.

II. Il faut tout d'abord énumérer, d'après dom Cabrol qui a discuté de très près les affirmations de ses devanciers en les comparant aux données fournies par Silvia, les édifices sacrés bâtis par Constantin sur le Calvaire (3). A l'extrémité occidentale, l'église de

(1) Cf. notamment Duchesne, *Origines du culte chrétien*. Paris, 1889, in-8°.

(2) *Étude sur la Peregrinatio Silviae. Les Églises de Jérusalem, la Discipline et la Liturgie au IV^e siècle*. Paris et Poitiers, H. Oudin, 1895, in-8° de viii-203 p. et 2 planches.

(3) Je dois prévenir le lecteur que je me sers à peu près constamment des expressions mêmes de Dom Cabrol.

la Résurrection ou *Anastasia*, recouvrant le Saint Sépulcre. Elle était, croit-on, de forme ronde et la grotte où avait été enseveli le Sauveur était séparée du reste par un cancel; des lampes nombreuses brûlaient à l'intérieur. — Le *Golgotha*, lieu de la Crucifixion, avait aussi sa basilique, le *Martyrion*, qui paraît avoir été la plus remarquable de Jérusalem. Elle s'élevait à l'est de l'*Anastasia*, mais non en droite ligne, pour ne pas masquer la façade de cette dernière qui avait ses portes à l'orient. C'est une des grandes stations liturgiques de Jérusalem : on s'y réunit le dimanche pour l'office du matin et les prédications; les catéchumènes qui sont jugés digne du baptême s'y font inscrire au commencement du carême et y assistent aux instructions ou catéchèses qui s'y donnent durant ce temps de l'année; à la fête de Pâques, ils y recevront le baptême. — Dans l'angle formé par la façade orientale de l'*Anastasia* et le côté nord s'étendait une autre construction destinée à relier tous les édifices sacrés du Calvaire. Silvia lui réserve d'une façon spéciale le nom de *Basilique*. Ce bâtiment formait une sorte de grand atrium ou cour entourée de portiques. En attendant l'ouverture des portes de l'*Anastasia*, le peuple s'y rassemblait et y récitait des psaumes et des hymnes. Il n'est jamais dit dans le texte de Silvia ni ailleurs qu'on y célèbre l'oblation, c'est-à-dire le saint sacrifice. — Enfin il est question d'un quatrième monument, appelé *la Croix*, situé sans doute au dessus du puits ou citerne où l'on avait retrouvé le bois sacré. On en conservait là la précieuse relique. D'après les indications de Silvia, cet édicule se trouvait au milieu d'un espace libre et découvert (sans doute circonscrit par les portiques de l'atrium ou *basilique*) où le peuple se réunissait à certaines heures; on nous parle des cérémonies qui s'accomplissaient tantôt *devant la Croix* tantôt *derrière la Croix*.

D'autres églises étaient encore assignées pour les stations liturgiques de la Semaine Sainte. Au sud du Calvaire, sur la montagne de Sion et, dans l'enceinte de la ville, le *Cénacle*. Silvia nous apprend que l'office liturgique s'y célébrait les mercredis et vendredis toute l'année, puis le jour de Pâques et celui de la Pentecôte. Elle l'appelle toujours l'église de *Sion* ou *en Sion*. — A l'est de la ville, sur le mont des Oliviers, l'*Imbomon*, église de l'Ascension dont la voûte était ouverte dans sa partie centrale. — En descendant de

l'Imbomon à Jérusalem, dans le jardin de Gethsémani, l'église *in Eleona*. — Une troisième enfin à la grotte de l'*Agonie*, sans compter de nombreux petits sanctuaires ou chapelles. — A Béthanie, deux églises principales, l'une à l'endroit où Marie, sœur de Lazare, rencontra le Sauveur, l'autre appelée *Lazarion*, sur le lieu du tombeau du ressuscité. — Silvia nous parle aussi de l'église de *la Nativité*, à Bethléem.

III. « C'est autour des lieux sanctifiés par la passion et la mort de l'Homme-Dieu que rayonne la liturgie hiérosolymitaine : elle y a ses attaches topographiques et c'est ce caractère *local* si accentué qui lui donne son originalité. L'histoire du Seigneur y est rappelée, vécue à nouveau; c'est un drame en action, c'est presque, à certains moments, mais avec un caractère plus grave, le *Mystère*, tel que le moyen âge le mettra en œuvre quelques siècles plus tard. »

Silvia distingue nettement les diverses parties dont se composait à son époque l'office liturgique. D'abord les *vigiles*, à la seconde veille de la nuit (de minuit à trois heures du matin). Elles devaient se terminer au lever du soleil, *ante pullorum oantum*, et leur place variait par suite selon les saisons. Les moines et les vierges étaient seuls tenus d'y assister; il s'y trouvait toujours de pieux laïques assez instruits par les catéchèses pour suivre la lecture des livres saints. Les offices ne paraissent obligatoires pour tous que les dimanches et jours de fête. Les vigiles se composent de psaumes, d'hymnes ou de cantiques, d'antiennes et d'oraisons (1). — Dès le point du jour on chantait les *hymnes matutinales*, c'est-à-dire les Laudes. L'évêque y venait avec tout son clergé; il entrait dans la grotte même du Saint Sépulcre, disait une prière pour tout le peuple et prononçait le nom de ceux dont il voulait faire spécialement mémoire (à l'office du soir ou *Lucernaire*, on répétait la même cérémonie, mais c'était alors un diacre qui lisait les noms et à chaque proclamation les enfants de chœur ou *pisinni* répondaient : *Kyrie eleison*). Après cette commémoration l'évêque bénissait les catéchumènes puis les fidèles. Puis on lui baisait la main, et c'était la fin du *cursus nocturnus*, le renvoi : *Missa fit*. — A midi commençait le *cursus*

(1) Pour le sens de ces mots, voy. les pp. 59-64 du livre de Dom Cabrol.

diurnus : l'office de *sexta* à l'*Anastasie* ; puis, à trois heures, celui de *none* ; à quatre heures, le Lucernaire ou *λυχνικόν* répondant à peu près à nos vêpres ; on allumait alors toutes les lampes et les flambeaux de l'église : ce qui fait, dit Silvia, « une lumière infinie ».

L'oblation et le sacrifice n'avaient lieu, semble-t-il, que le dimanche, pour les fêtes des martyrs, le mercredi et le vendredi de chaque semaine et, en carême, le samedi.

IV. Venons maintenant à la liturgie de la Semaine sainte.

DIMANCHE DES RAMEAUX. — La messe des fidèles a été célébrée à l'ordinaire dans l'*Anastasie*. A la septième heure (une heure après midi) le peuple s'est assemblé à Gethsémani, à l'église *in Eleona*. On chante un office spécial à Jérusalem, analogue à celui des vigiles et composé d'hymnes, d'antiennes, de leçons appropriées au lieu et au temps. Puis on se rend à l'*Imbomon* pour une nouvelle fonction analogue à la précédente. A cinq heures du soir, on lit dans l'Évangile (Matth., XXI) le récit de l'entrée du Seigneur à Jérusalem. L'évêque sort alors de l'église suivi du peuple qui chante des hymnes et des antiennes accompagnées toujours comme d'un refrain de ces mots : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur* (1). Silvia ne nous dit rien de la bénédiction des Rameaux qui paraît d'une époque postérieure, mais elle nous décrit la procession. Tous les enfants, même ceux qui, ne pouvant encore marcher à cause de leur jeune âge, sont portés au cou de leurs mères, ont dans les mains des rameaux de palmier et d'olivier, et l'évêque, qui représente le Seigneur, est conduit, comme Lui, sur un âne, du sommet de la montagne à l'église de la Résurrection ; les personnes de qualité ont aussi des montures ; on va très lentement pour ne pas fatiguer le

(1) « Si l'on compare cet office à celui que nous célébrons aujourd'hui dans l'Église romaine pour la bénédiction des Rameaux, on trouvera entre les deux les plus frappantes analogies : lecture du livre de l'Exode, oraisons, lecture du même passage de saint Mathieu, chant de psaumes et d'antiennes, procession avec le chant du *Pueri Hebraeorum*..., *Benedictus qui venit in nomine Domini* ; tout cela constitue un ensemble de facture très antique, très particulière ; et si l'on veut se rappeler, d'autre part, que cette cérémonie a son origine dans l'Église de Jérusalem, il n'est pas téméraire de conclure que dans la liturgie de ce jour, aussi bien que dans le chant qui accompagne les paroles, nous avons un écho fidèle des antiennes et des répons qu'entendit Silvia, au IV^e siècle, sur le mont des Oliviers. »

peuple. On n'arrive qu'à la nuit à l'*Anastasie* où l'on célèbre l'office du *Lucernaire*.

Le texte de Silvia tranche la controverse qui a longtemps divisé les liturgistes sur l'origine et l'antiquité de la procession des Rameaux. Il est certain, du reste, que ce rit, d'abord particulier à Jérusalem, ne se répandit que peu à peu dans les autres églises ; il fut introduit en Occident seulement vers le VII^e ou le VIII^e siècle.

Le MARDI SAINT, après le *Lucernaire*, l'évêque entre dans la grotte du mont des Oliviers, où Notre Seigneur enseigna ses disciples, et lit le passage de saint Mathieu (xxv, 3-4) : « Prenez garde afin que personne ne vous séduise. »

Le MERCREDI SAINT, à la même heure, on va à l'*Anastasie* ; un prêtre y lit dans l'Évangile le récit de la trahison de Judas, qui excite les gémissements et les sanglots de la foule : *Qui locus at ubi lectus fuerit*, dit Silvia, *tantus rugitus et mugitus est totius populi ut nullus sit qui moveri non possit in lacrymis*.

Le JEUDI SAINT, on a célébré à l'ordinaire les *Vigiles*, *Sexte* et *None*. A deux heures de l'après-midi, assemblée à l'église du *Golgotha*. *Fit oblatio*, c'est-à-dire, très probablement, la messe. A quatre heures, on se réunit à la *Croix* ; après une hymne et une oraison, l'évêque célèbre encore et tous communient. « Le choix de ce moment pour le sacrifice s'explique fort bien ; car c'est à cette heure de la journée qu'eut lieu la Cène et l'institution de l'Eucharistie. Cette messe a été conservée dans notre liturgie, mais reportée au matin. » La bénédiction de l'évêque reçue à l'*Anastasie*, on se retire pour prendre un léger repas et tout le peuple est de nouveau, à sept heures du soir, à l'*Eleona*, où les prières liturgiques vont durer quatre heures. On continue, en effet, à suivre les scènes de la Passion. Après le repas où l'Eucharistie fut instituée, Notre Seigneur alla avec ses disciples au mont des Oliviers ; l'office avait donc lieu dans l'église où était la grotte dans laquelle il s'était entretenu avec ses disciples. Avec des hymnes, antiennes, leçons, oraisons, on lisait le passage correspondant de l'Évangile.

Aussitôt la fonction terminée à l'*Eleona*, on en reprenait un autre du même genre à l'*Imbomon*. Après une courte station dans un sanctuaire élevé au lieu éloigné « d'un jet de pierre » où notre

Sauveur avait prié, on revient à *Gethsemani*. « Tout le monde est à pied, même les enfants ; on s'éclaire avec des flambeaux au milieu de la nuit ; mais la procession avance lentement, car la fatigue est extrême chez tous, par suite des jeûnes, des longues stations et des veilles prolongées. » Or cette nuit-là, selon la remarque de Silvia, riches et pauvres, grands et petits, nul ne manque aux *vigiles*. A *Gethsemani*, hymnes et oraisons recommencent suivies de la lecture de l'Évangile où est racontée la capture de Notre Seigneur par les soldats. De ces prières, de ces lectures, de ces souvenirs avivés par la vue des lieux se dégage une émotion intense qui gagne tous les assistants. Ils éclatent en sanglots, et les gémissements, dit Silvia, s'entendent jusqu'à Jérusalem (1).

VENDREDI SAINT. — Quand on revient au Calvaire, il fait jour. On s'arrête devant *la Croix* pour entendre le récit de l'Évangile sur la comparution du Sauveur devant Pilate. L'évêque encourage le peuple et l'exhorte à se retrouver au même lieu, après un court repos, à la deuxième heure (huit heures du matin).

Les fidèles sont exacts à ce pieux rendez-vous. « L'évêque s'assied sur sa chaire ; devant lui on place une table recouverte d'une nappe ; les diacres sont debout à l'entour. On apporte le reliquaire d'argent doré, on l'ouvre et on dépose sur la table le bois sacré de la Croix et le Titre. L'évêque étend la main sur la sainte relique et les diacres veillent avec lui, pendant que fidèles et catéchumènes défilent un par un devant la table, s'inclinent et baisent la Croix ; ils la touchent, ainsi que le Titre, du front et des yeux, mais il y a défense d'y porter les mains. Cette surveillance minutieuse n'était pas inutile ; on racontait à Silvia qu'un jour, un fidèle trop peu scrupuleux, faisant mine de baiser la Croix y appliqua les dents et parvint à en détacher un morceau pour s'en faire une relique (2). Les diacres sont là pour empêcher ce fait de se reproduire. »

(1) « La plupart de ces rites si exclusivement locaux ne pouvaient se transporter hors de Jérusalem ; aussi n'en retrouve-t-on que les lignes générales dans nos offices des Ténèbres du jeudi et du vendredi. »

(2) « Quoniam, nescio quando, dicitur quidam fixisse morsum et furasset sancto ligno (*sic*), ideo nunc a diaconibus qui in giro sunt sic custoditur, ne quis veniens audeat denuo sic facere. »

L'adoration de la Croix a duré de huit heures à midi. On se porte alors dans l'atrium entre l'édicule de la *Croix* et l'*Anastasie* pour l'office de *Sexte* qui consiste en lectures des psaumes, des épîtres, de l'Évangile, des prophètes; tous les passages qu'on leur emprunte se rapportent à la Passion. A trois heures, on lit dans saint Jean le récit des souffrances et de la mort du Seigneur; puis on célèbre *None* au *Golgotha*, après quoi on se rend à l'*Anastasie* pour y entendre les passages de l'Évangile (Matth., XXVII, ou Joan., XIX) racontant la demande faite à Pilate du corps du Crucifié par Joseph d'Arimatee. L'évêque bénit la foule et tous se retirent. Il n'y a pas eu, ce jour-là, de synaxe eucharistique : la messe des présanctifiés est d'une époque plus récente.

SAMEDI SAINT et JOUR DE PAQUES. — Dans la nuit précède le μέγα σάββατον, on n'a pas célébré de *Vigiles* ou matines. Malgré leur foi et leur ferveur, tous, évêque, prêtres, diacres et fidèles, ont besoin de repos : les forces humaines ont leurs limites.

On fait donc seulement l'office de *Tierce* et celui de *Sexte* aux heures ordinaires, et à trois heures du soir, au lieu des prières de *None*, on commence celle des vigiles pascales. Silvia ne les décrit pas : « elles sont comme *chez nous* », dit-elle, c'est-à-dire, très vraisemblablement, comme en Gaule. D'autres documents nous apprennent qu'on y récitait les prophéties et des psaumes, qu'on y baptisait ensuite les catéchumènes, qu'enfin le peuple y entendait une homélie.

Silvia signale cette particularité que les nouveaux baptisés, sortant du baptistère, vont à l'*Anastasie*. L'évêque entre à la grotte du Saint Sépulcre afin de prier pour les nouveaux chrétiens, et, après avoir dit une hymne, il les ramène à l'église du *Golgotha* où le peuple est toujours réuni. L'oblation, c'est-à-dire la messe, se célèbre dans ce sanctuaire. Puis on revient à l'*Anastasie* pour lire l'évangile de la Résurrection, comme les autres dimanches, mais avec une plus grande solennité, puisque c'est l'anniversaire même du jour où est ressuscité le Christ. L'évêque offre le sacrifice; mais tout cela se fait rapidement pour ne pas prolonger la veille et ne pas fatiguer le peuple (1).

(1) « La plupart de ces rites, comme ceux des jours précédents, nous ont été conservés par la liturgie; mais ils ont été groupés différemment et divisés entre

La pieuse abbesse ne signale rien de particulier pour les autres offices de ce grand jour ; ils sont, remarque-t-elle, « les mêmes que chez nous », c'est-à-dire qu'on faisait probablement la procession aux fonts avec les néophytes (1).

Après le *Lucernaire* qui se célébrait dans l'*Anastasie*, la liturgie continuait à suivre la vie de Jésus ressuscité. On se dirigeait vers l'église de *Sion* au chant des hymnes. La prière liturgique continuait dans ce lieu sacré du Cénacle où Jésus, le soir de la Pâque, apparut pour la première fois à ses disciples réunis. On lisait le passage de l'Évangile dans lequel saint Luc (XXIV) raconte cette apparition. On disait une oraison ; l'évêque donnait sa bénédiction et tout était terminé vers huit heures du soir.

J'arrête ici cette analyse malheureusement froide et incolore. Ce qu'il faudrait lire c'est le texte lui-même de Silvia, si intéressant pour le fond, si curieux dans la forme, et aussi les savants commentaires par lesquels Dom Cabrol a su l'éclaircir. Mais j'espère que mon pauvre travail aura donné, en ces saints jours, quelque édification à nos chrétiens lecteurs. C'est là surtout le but que je me suis proposé.

Puissions-nous aimer toujours davantage la vénérable liturgie catholique ! « Ces vieux rites, dit excellemment l'abbé Duchesne, sont doublement sacrés : ils nous viennent de Dieu par le Christ et par l'Église ; mais ils n'auraient pas à nos yeux cette auréole qu'ils seraient encore sanctifiés par la piété de cent générations. Depuis tant de siècles on a prié ainsi ! Tant d'émotions, tant de joies, tant d'affections, tant de larmes ont passé sur ces livres, sur ces rites, sur ces formules (2) ! »

E. ALLAIN.

l'office des Ténèbres du vendredi saint, l'office du samedi saint qui n'est autre que celui de la nuit du samedi au dimanche, et enfin l'office du jour de Pâques. Tout y rappelle les cérémonies du baptême des catéchumènes. »

(1) Cette belle cérémonie, qui a disparu du rite romain, se retrouve dans un processional ms. de Saint-André (xv^e s.) et notre *Bréviaire de Saint-Seurin* (xvi^e s.). J'en reparlerai.

(2) *Origines du culte chrétien*, p. VIII.

MÉLANGES ET NOTICES

« LA GASGOGNE LITTÉRAIRE » (1).

Ce titre était plein de promesses : je crois qu'elles n'ont pas été tenues. C'est l'auteur lui-même qui l'a dit : « Lorsqu'un maître de la critique voudra exécuter une étude complète sur la littérature gasconne, dans le passé et le présent, il pourra consulter ces notes rapides. Le plumitif gascon viendra ainsi au secours du premier écrivain qui portera sur ses épaules le monde littéraire de la Gascogne. » Cette étude est encore à faire. L'œuvre de M. Bastit n'est pas une œuvre définitive; ce n'est qu'un sillon dans un champ à défricher.

Et pourtant, comme on aurait pu grouper, dans un éclatant tableau, tous ces personnages de Gascogne, prosateurs ou poètes, amoureux de gloire, épris d'aventures, ardents à tous les plaisirs et à toutes les fêtes de l'intelligence et de la vie, se laissant aller aux saillies de leur gaieté légendaire et aux envolées de leur imagination ! Cette race aimable et vaillante ne saurait s'éteindre : il y a trop de sève dans le vieil ormeau gascon pour ne pas espérer un renouveau, sentant le terroir, dans ces larges plaines qui vont de la Garonne à l'Adour et de la garenne de Nérac aux vignes de l'Armagnac et aux rivages de l'Océan. Je sais bien que M. l'abbé Couture a constaté, avant M. Bastit, qu'il y avait stérilité poétique en Gascogne; mais à tout prendre, le passé n'est pas à dédaigner, autant qu'on veut bien le dire : on a eu Salluste Du Bartas dans l'Albret, La Gessée dans l'Armagnac, Lapujade et Théophile de Viau dans l'Agenais, et de Brach en Guienne. Le vieux Monluc n'avait-il pas emprunté au soleil de notre pays l'éclat de glaive de son style, et d'Aubigné sa verve mordante et l'ampleur de ses périodes à l'air de Nérac et de Casteljaloux ? Il y aurait bien des choses à réfuter dans les sévérités à outrance de M. Bastit, mais il faudrait parcourir une trop longue route et écrire un livre tout entier.

Je ne touche qu'aux sommets. En parlant de Du Bartas et de Jasmin, M. Bastit s'est montré bien plus rigoureux que Sainte-Beuve, qui les avait jugés avec toute sa pénétration et avait mis leur renommée dans sa vraie lumière. A côté du portrait si vif et si

(1) Par M. Gaston Bastit. Chez Feret, libr., Bordeaux.

clair de Théophile de Viau par Théophile Gautier, dans *les Grotesques*, on a un singulier portrait ébauché par M. Bastit, où ce pauvre Théophile est maltraité sans merci et serait tombé, s'il faut l'en croire, dans le mépris et l'oubli. Il a été bien tranchant dans ses appréciations sur eux et sa critique me paraît avoir dépassé la mesure. Sur l'esprit littéraire de Henri IV, il a été trop dédaigneux et ne s'est pas assez arrêté devant ce roi gascon. Il ne suffisait pas d'en parler en quelques lignes pressées et de courte haleine.

On en pourrait dire autant de beaucoup d'autres. Si M. de Mazade, que M. Bastit a cité avec une sorte d'ironie, avait écrit un livre sur la Gascogne littéraire, la matière aurait été épuisée et nous aurions la saisissante histoire des hommes et des choses littéraires de cette contrée. Si M. de Mazade n'eut rien de gascon dans l'imagination et dans le style, il garda, du moins, toute sa vie, la distinction, l'élégance, la justesse de jugement et cette urbanité que les anciens appelaient une qualité maîtresse. Il n'aurait peut-être pas vanté, autant que M. Bastit, le talent de M. Laurent Tailhade, aux beaux gestes; il' aurait certainement remplacé, dans leur jour et dans des pages d'une belle ordonnance, toutes ces figures gasconnes qui se dégageaient à peine de leur nuit, dans le livre de M. Bastit.

J'oubliais *la Guirlande des Marguerites*. Il y a vingt ans, un des esprits les plus aimables, les plus fins et les plus ingénieux de Gascogne, eut l'idée de lier en gerbe les souvenirs épars d'une ville qui avait été, en son temps, « un foyer de lumières et un centre de rayonnement ». La reine Margot n'a-t-elle pas écrit, dans ses Mémoires, qu'à Nérac, la cour de Navarre n'avait rien à envier à celle de France? Anatole Faugère-Dubourg a été, dans sa génération, la vivante image de la bravoure de l'intelligence et de l'amour du climat natal. Il fallait le voir se prendre à toutes les branches de l'histoire de la Gascogne et s'efforcer de faire à son pays une renaissance, en réveillant le génie familial de l'ancien duché d'Albret. En lui tout était vif et chaud. Personne n'avait mieux aimé la terre gasconne où il venait se retremper à toutes ses heures de liberté. Pour ranimer les souvenirs d'autrefois et rendre la vie à des ombres glorieuses ou charmantes, il appela à son aide les poètes gascons qui rimèrent leurs sonnets et tressèrent ainsi *la Guirlande des Marguerites*, « une réminiscence de la célèbre *Guirlande de Julie*, visant surtout les deux reines de Navarre et jouant sur les mots des Marguerites reines et des reines-Marguerites ».

Dans ces sonnets opposant, par leurs règles métriques, une barrière infranchissable aux empiètements, on rencontrait, plus d'une fois, des obscurités et des lacunes. En quatorze vers, on ne pouvait toujours ressaisir les souvenirs ou les sentiments de l'histoire locale. En regard de chaque sonnet, des notes curieuses et savantes, sorties presque toutes de la main de Faugère-Dubourg, complétaient la pensée des poètes et l'appuyaient de documents historiques. C'était comme un type de livre d'or du passé à déposer dans les archives des villes. Celui qui avait entrepris cette tâche ne se faisait pas illusion sur la valeur de beaucoup de ces sonnets, d'origines diverses et de talents inégaux ; il les soumettait, en toute humilité, à l'opinion de ses compatriotes, avec l'espoir qu'on lui saurait gré de ce témoignage de piété filiale.

Loin de beaucoup pardonner à ces poètes de bonne volonté, parce qu'ils avaient beaucoup aimé le pays natal, M. Bastit a pris non une faucille, mais une cognée pour mettre en pièces cette pauvre *Guirlande des Marguerites*. Je n'entends pas défendre tous ces sonnets où l'ivraie s'est mêlée aux fleurs ; mais était-ce bien une raison de jeter si rudement la pierre à ces poètes du clocher et de décourager ceux qui tenteraient de faire une de ces guirlandes pour leur cité ? M. Bastit n'a-t-il pas dit durement, à propos de Jasmin, que « la stupidité de notre temps lui avait élevé une statue » ? Il a fini par rendre justice à Faugère-Dubourg. S'il l'avait connu, il lui aurait rendu plus de justice encore : ce vaillant eut plus de peine peut-être à écarter bien des sonnets de toutes les muses de la Baïse et de la Gélise, qu'à rimer les siens qu'il a signés de divers noms. La critique de M. Bastit l'aurait attristé sans trop l'étonner ; en ne se dissimulant pas les défauts de plusieurs sonnets, il les couvrait tous de sa large bienveillance. S'il avait trouvé que le livre de M. Bastit était un fruit un peu amer et n'ayant pas assez mûri au soleil, il aurait accueilli avec bonheur cette histoire de la littérature gasconne, avec le désir de voir, dans une prochaine édition et dans un cadre plus étendu et plus complet, les épines adoucies et les pointes émoussées.

J'espère aussi que M. Bastit ne m'en voudra pas de ma critique. Quand on a, comme lui, le ressort, une couronne des Jeux Floraux et le don de la poésie, on peut affronter des critiques passagères. Il est de ceux qui laisseront leur trace dans la Gascogne littéraire.

DUBÉDAT.



LES VÊPRES DE PAQUES ET LA PROCESSION AUX FONTS DANS NOS ANCIENNES LITURGIES DIOCÉSAINES

Dans le dernier numéro de la *Revue Catholique*, je présentais à nos lecteurs, grâce au beau livre de Dom F. Cabrol, le tableau des fonctions liturgiques de Jérusalem pendant la Semaine sainte, telles que les avait vues Silvia, la sainte abbesse aquitaine. Cette fois, je veux mettre sous leurs yeux les cérémonies particulières et d'origine très antique qui ravissaient l'âme religieuse de nos pères au soir du jour de la Résurrection.

Ce jour était par excellence le « Jour qu'a fait le Seigneur », le grand jour de l'année chrétienne. Il avait été chanté avec un enthousiasme qui ne se lassait jamais par les poètes chrétiens du moyen âge. Nos pères redisaient alors avec bonheur les belles strophes d'Adam de Saint-Victor :

*Salve, dies, dierum gloria,
Dies felix Christi victoria,
Dies digna iugi laetitia,
Dies prima (1)!*

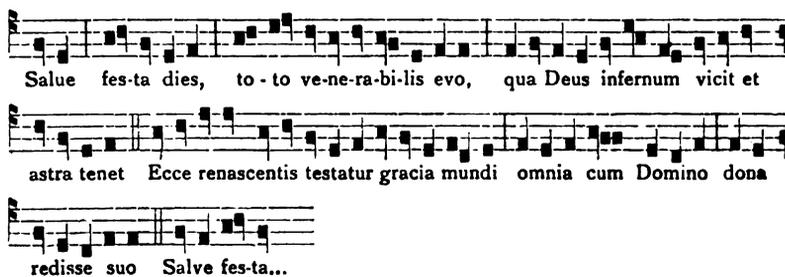
Notre office actuel des vêpres pascales est d'une simplicité extrême. C'est uniquement par la suppression des éléments introduits après les premiers siècles (capitule et hymne), qu'il se distingue des autres. En général, on peut dire que dans son état présent, le Bréviaire romain — d'ailleurs si vénérable

(1) « Salut, ô jour, la gloire des jours; jour fortuné où triomphe le Christ; jour destiné à l'allégresse éternelle; salut, le premier des jours! » (Dom Guéranger, *Année liturgique. Le Temps de Pâques*, I, 3^e éd. in-12, 1875, p. 265.)

et si beau — se distingue de ceux qui l'ont précédé par une tendance à la simplification et à l'uniformité. A Dieu ne plaise que je me permette de critiquer cette tendance ! Mais personne ne me reprochera d'éprouver des sentiments et d'avoir des paroles de regret pour de belles prières et des rites touchants, tombés maintenant en désuétude, qui donnaient un caractère bien tranché aux grandes fêtes de l'année liturgique.

N'est-ce pas une admirable chose, par exemple, que cette pièce de Venance Fortunat qu'on chantait, un peu partout, à la procession de la grand'messe ? Chez nous, on l'avait réservée pour le mardi de Pâques. Le chapitre métropolitain allait à Sainte-Croix et un processionnal manuscrit, noté, des Archives diocésaines nous a conservé les rubriques et les prières de cette fonction solennelle : *Incipiunt (sic) in choro a ij cantoribus : Salve festa dies, eundo et redeundo usque ad cimiterium Sancte Crucis ubi recipiunt nos monachi induti albis cum cruce et aqua benedicta et incenso et capellanus portet cappam sericam et diachonus indutus dalmatica et portet librum et subdiachonus indutus tunica, crucem* (1).

Voici quelques distiques du *Salve festa dies*, et le chant des deux premiers :



Salve fes-ta dies, to - to ve-ne-ra-bi-lis evo, qua Deus infernum vicit et
 astra tenet Ecce renascentis testatur gracia mundi omnia cum Domino dona
 redisse suo Salve fes-ta...

(1) Arch. Dioc., Y 4, f° 56 : « Deux chantres commencent au chœur *Salve festa dies* qu'on chante en allant au cimetière de Sainte-Croix et en revenant. Les moines nous reçoivent revêtus d'aubes avec la croix, l'eau bénite et l'encens. Le curé doit avoir une chape de soie, le diacre est en dalmatique et tient le livre ; le sous-diacre en tunique porte la croix. »

Salve, festa dies, toto venerabilis euo
qua Deus infernum vicit et astra tenet (1).

Ecce renascentis testatur gracia mundi
omnia cum Domino dona redisse suo.

Iamque triumphanti post tristia tartara Christo
undique fronde nemus, gramina flore fauent.

Legibus inferni oppressis, super astra meantem
laudent rite Deum, lux, polus, astra, fretum.

Qui crucifixus erat Deus ecce per omnia regnat
dantque Creatori cuncta creata precem.

Christe, salus rerum, bone creator atque redemptor,
unica progenies ex deitate Patris,

Qui genus humanum cernens mersisse profundo
ut hominem eriperes, es quoque factus homo...

.

Rex sacer, ecce tui radiat pars magna triumphi,
cum puras animas sacra lavacra beant.

Candidus egreditur nitidis exercitus undis
atque vetus vitium purgat in amne novo.

Fulgentes animas vestis quoque candida signat
et grege de niueo gaudia pastor habet (2).

J'emprunte à Dom Guéranger sa traduction des strophes
que je cite :

« Salut, jour solennel, vénérable dans tous les âges, jour où un
Dieu triomphe du tombeau et prend possession des cieux. — La terre

(1) On reprenait alternativement, comme un refrain, ce distique et son second
vers.

(2) Arch. Dioc., Y 4, f° 56 seq. — M. le chan. U. Chevalier a donné une édition
critique de cette pièce dans son remarquable livre, *Poésie liturgique traditionnelle
de l'Église catholique en Occident*. Tournai, Desclée, 1894, in-8°, p. 64, 65.

qui reprend son éclat et sa beauté annonce que toute créature renaît aujourd'hui avec son Auteur. — Pour applaudir au triomphe du Christ sortant du tombeau, les forêts se couvrent de feuillage, les plantes étalent leur floraison. — La lumière, les cieux, les campagnes, les mers, célèbrent de concert le Dieu qui s'élève au dessus des astres, vainqueur de la loi du trépas. — Le Dieu crucifié naguère règne maintenant sur l'univers ; la création entière adresse d'humbles vœux à son Auteur. — O Christ ! sauveur de l'univers, créateur plein de bonté, rédempteur de ton œuvre, fils unique d'un Père qui est Dieu, — Toi qui, voyant le triste naufrage du genre humain, daignas te faire homme pour sauver l'homme...

En ce jour, ô divin Roi, le triomphe que tu remportas alors renouvelle une partie de sa splendeur ; aujourd'hui que le font sacré comble la félicité des âmes qu'il a purifiées. — Une blanche armée s'élance du sein des eaux limpides et les âmes ont lavé la tache du péché dans les flots renouvelés par ta bénédiction. — Un vêtement sans souillure exprime l'éclat dont elles brillent et le pasteur se réjouit à la vue de son troupeau plus blanc que la neige (1). »

*
* * *

La bénédiction des fonts, le baptême des catéchumènes avaient été les cérémonies exceptionnelles de la vigile pascale (2). L'Église était toute à la joie de sa fécondité spirituelle et quand, dans l'après-midi de Pâques, le peuple chrétien revenait à la basilique, une place d'honneur était réservée aux nouveaux fidèles, baptisés, confirmés, nourris, le matin même, du corps et du sang de Jésus-Christ. Les robes blanches dont on les avait revêtus attiraient les regards émus du clergé et des fidèles, et la liturgie des vêpres, tout en chantant la grande joie de la résurrection du Sauveur, comprenait, comme un élément distinct et très spécial, une procession aux fonts, qui menait les néophytes, comme en pèlerinage, au lieu sacré où ils avaient trouvé la vie surnaturelle (3).

(1) *Année liturgique*, vol. cité, p. 192 seq.

(2) Cf. Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, p. 297-304.

(3) Voir dans Dom Guéranger, vol. cité, p. 216-228, l'éloquente description de cette belle cérémonie.

Cette procession est mentionnée dans les plus anciens documents liturgiques de l'Occident. N'ayant pas sous la main les livres que je souhaiterais pour une étude comparative approfondie, j'indiquerai seulement l'*Ordo* romain du ix^e siècle publié par M. Duchesne d'après un ms. de Saint-Amand-en-Puelle, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (lat. 974), où elle est clairement décrite (1).

* * *

Venons maintenant à nos documents diocésains et voyons ce qu'ils nous disent des vêpres de Pâques.

Dans un précieux ms. de l'Archevêché (Y 1) d'où j'ai tiré la *Vie inédite de saint Emilion* que les Bollandistes ont bien voulu accueillir dans leur revue (2), les derniers feuillets sont remplis par un *Ordo* extrêmement curieux que j'espère bien pouvoir, un jour ou l'autre, mettre en lumière. Voici le passage relatif au sujet que je traite en ce moment (f^o 168 v^o). Ce texte a été transcrit au xii^e siècle :

Ad vesp̄eros (sic), iij^{es} antifone super iij^{es} psalmos. Deinde R̄ cum v̄ersiculo] et Alleluya. Post, antifona ad Magnificat. Dehinc, processio fit AD FONTES p̄eeunte cereo benedicto, candelabris et turibulo cum cruce, inchoante puero : Alleluya. Psalmi Laudate pueri, In exitu ; R̄ Hec dies quam fecit..., sine pneumate et Ȳ ; denique Alleluya. Angelus autem Domini... et dicebant ad invicem. Ps. Magnificat.

Je traduis :

A vêpres, trois antiennes et trois psaumes. Ensuite un répons avec son verset et l'*Alleluia*. — Puis on fait la procession aux fonts. En tête le cierge béni (le cierge pascal), les chandeliers, l'encensoir, la croix. Un enfant commence : *Alleluia*. Psaumes *Laudate pueri et In exitu, l'Haec dies*, sans neumes, et son verset. Enfin (les antiennes)

(1) Duchesne, *Origines du Culte chrétien*, p. 455-456.

(2) *Analecta Bollandiana*, t. XIII, p. 426-439.

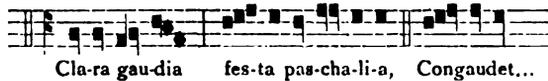
« l'Ange du Seigneur » et « [les saintes Femmes] se disaient l'une à l'autre ». *Magnificat*.

* * *

Nous savons aussi comment se faisait à Saint-André, au xv^e siècle, l'office solennel des vêpres de Pâques (1).

Elles se composaient tout d'abord des psaumes *Dixit Dominus*, *Confitebor*, *Beatus vir*, précédés chacun de son antienne qui n'était pas autre chose qu'un triple *Alleluia*. Deux clercs chantaient ensuite l'*Haec dies* et son ψ *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in saeculum misericordia eius*. *All. Pascha nostrum immolatus est Christus*. C'est-à-dire : « Louez le Seigneur, à cause de sa bonté, parce que sa miséricorde est éternelle. *All. Jésus-Christ, notre Pâque, a été immolé.* »

Suivait le chant d'une séquence dont je donne ici la première ligne notée. C'est la seule qu'ait reproduite notre ms.



J'y vais revenir tout à l'heure.

La séquence terminée, un chanoine entonnait cette antienne :

Post passionem Domini, factus est conuentus, quia non est inuentum corpus in monumento. Lapis sustinuit perpetuam vitam, monumentum reddidit celestem margaritam.

Magnificat.

Après la Passion du Seigneur les Juifs s'assemblèrent, parce que son corps ne se retrouva pas dans le tombeau. La pierre servit d'escabeau à celui qui est la vie éternelle. Le sépulcre nous a rendu la perle céleste.

(1^{er}) *Magnificat*.

L'oraison était celle que nous disons aujourd'hui : *Deus qui hodierna die...*

(1) Ms. Y 4 des Arch. Dioc., f^o XLVI v^o et seq.

On allait AUX FONTS, en chantant le *Laudate pueri* avec son antienne, qui était un triple *Alleluia*. Le verset suivant était entonné par un chanoine :

Redemptionem misit Dominus
in populo suo. Venite et videte
locum ubi positus erat Dominus.
Alleluya. Alleluya.

Le Seigneur a racheté son
peuple. — Venez et voyez le lieu
ou avait été déposé le corps du
Seigneur. All.

Oratio. Concede quesumus,
omnipotens Deus, ut qui resur-
rectionis dominice sollempnia
colimus, inuouatione tui Spiri-
tus a morte anime resurgamus.
Per eumdem...

Oraison. Accordez-nous, nous
vous en supplions, ô Dieu tout-
puissant, qu'ayant célébré la
solennité de la résurrection du
Seigneur, nous ressuscitions de
la mort de l'âme par le renou-
vellement de votre esprit. Par le
même Jésus-Christ...

Au retour, l'*In exitu* dont chaque verset était suivi alter-
nativement d'un ou de trois *alleluia*. Je reproduis la notation
du premier verset.



Deux chanoines chantaient, à la fin du psaume :

Alleluya. ̣. In die resurrec-
tionis mee, dicit Dominus, prece-
dam vos in Galileam.

All. ̣. Au jour de ma résur-
rection, dit le Seigneur, je vous
précéderai en Galilée.

Un chanoine :

Cito euntes dicite discipulis
quia surrexit Dominus. Alleluya.
Magnificat.

Hâtez-vous d'aller dire aux
disciples que le Seigneur est
ressuscité. All.

(2^e) *Magnificat.*

Oratio. Deus qui nobis paschale remedium contulisti, populum tuum celesti dono prosequere ut post in perpetuum gaudeat unde nunc temporaliter exultat. Per Dominum.

Benedicamus Domino. Alleluia.

Oraison. O Dieu qui nous avez accordé la guérison pascale, continuez à votre peuple le don céleste afin que là joie qu'il en ressent maintenant lui soit éternellement accordée.

Bénéissons le Seigneur. All.

* * *

Au xv^e siècle, les mêmes usages s'étaient substantiellement conservés dans notre liturgie romano-bordelaise. Nous en avons la preuve dans le *Breuiarium secundum morem et ritum insignis Ecclesie secularis et collegiate diui Seuerini Burdegale*, dont le grand séminaire de Bordeaux possède l'unique exemplaire connu. J'en reproduis (*Temporal*, f^{os} c^{vo} — cij^{ro}) les rubriques et les prières.

In die pasche ad vespervas.

Kyrie eleison (*ter*); Christe eleison (*ter*); Kyrie eleison (*ter*).

(Ce triple *Kyrie* remplace le *Deus in adiutorium*.)

Ant. Alleluia. Resurrexit Dominus, Alleluia, sicut dixit vobis. Alleluia, Alleluia. — *Ps.* Dixit Dominus.

Ant. All. Le Seigneur est ressuscité, All., selon sa promesse. All. — *Ps.* *Dixit Dominus*.

Ant. Alleluia. Quem queris, mulier? Alleluia. Viuentem cum mortuis? Alleluia, Alleluia. — *Ps.* Confitebor.

Ant. All. Qui cherchez-vous, femme? All. Le Vivant parmi les morts? All. — *Ps.* *Confitebor*.

Ant. Alleluia. Noli flere, Maria. Alleluia. Iam surrexit Dominus. Alleluia, Alleluia. — *Ps.* Beatus vir.

Ant. All. Ne pleure pas, Marie. All. Le Seigneur est ressuscité. All. — *Ps.* *Beatus vir*.

℞ Hec dies. — ☩ Confitemini. — ☩ Pascha nostrum immolatus est Christus.

[J'ai traduit ci-dessus ces passages.]

PROSA

Clara gaudia festa paschalia
 Congaudet coetus per omnia
 Dulce decantans : Alleluia.
 In qua Christus per crucem redemit animas inferno deditas
 A protoplasto quotquot in hoc saeculo progenitae fuerant.
 Patriarcharum omniumque prophetarum, regum, pontificum
 Detinebantur clastro tartareo, mortis cruore retrusae,
 Donec victor mortis Dominus omnium atque sanctus sanctorum
 Cum crucis trophaeo infernum penetrans abegit claustra saeva.
 « Quis es », daemones ululant, « crucifer qui nostra ut Deus solvis
 [vincula cuncta ? »
 Fugans tenebras fulgurat theatralis horror rutilans lumine perlustrata.
 Clamabant sancti : « Advenisti o iam, Domine, regum Rex, ave !
 Quem olim vates praecinere iam nos salva, Redemptor Rex Christe. »
 Tunc Iesus cum laeta sanctorum gloria processit, nostra Vita !
 Cui psallere laudes sub omni cardine non cessat omnis aetas,
 Decantans : Alleluia !

Cette prose, qu'on trouve au lundi de Pâques dans le missel de Bordeaux de 1543, est attribuée au x^e siècle par M. le chanoine U. Chevalier (*Repert. hymn.*, n° 3311). Elle nous a été conservée dans de nombreux Mss. MM. Weale et Misset l'ont réimprimée dans leurs *Analecta liturgica* (P. II, t. I, p. 392) en y corrigeant bien des fautes. C'est leur texte que je donne ci-dessus. La pièce n'est pas facile à traduire et je sollicite l'indulgence du lecteur pour mon essai. J'avoue sans fausse honte que certains passages m'ont semblé fort obscurs et presque incompréhensibles.

« C'est une grande joie que celle de la fête pascale (?); le peuple fidèle s'y associe en chantant le doux *Alleluia*. — En ce jour, le Christ a racheté par la Croix toutes les âmes vouées à l'enfer, les âmes de tous ceux qui tirent leur origine du premier homme. — Les âmes des patriarches, des prophètes, des rois, des pontifes étaient enfermées dans l'inférieure prison où la cruelle mort les avait

jetées, — jusqu'à ce que le souverain Seigneur, le saint des saints, vainqueur de la mort, entrant dans l'enfer avec le trophée de la Croix, eut renversé les barrières de ce dur cachot. — « Qui es-tu, hurlent les démons, toi qui, portant ta croix, brises comme Dieu même les chaînes de nos captifs ? » — La lumière chasse les ténèbres et son éclat pénètre leur mystérieuse horreur (?). — Et les saints criaient : « Vous êtes enfin venu, Seigneur roi des rois. Salut ! Sauvez-nous, Christ Rédempteur prédit par les prophètes ! » Alors Jésus s'avança avec le cortège glorieux et joyeux des saints ; Jésus notre roi que tous les âges, sous tous les cieux, louent en chantant *Alleluia.* »

Il me semble que cette prose, malgré son allure barbare, ne manque pas de caractère, de grandeur et de beauté, et j'espère que nos lecteurs ne me sauront pas mauvais gré de la leur avoir fait connaître.

Ant. Et dicebant ad inuicem : quis reuoluet nobis lapidem ab ostio monumenti ? Alleluia, Alleluia. — *Ps.* Magnificat.

Oratio. Concede, quesumus, omnipotens Deus, ut qui resurrectionis dominice solemniam colimus inuolutione tui Spiritus a morte anime resurgamus. Per... in unitate eiusdem...

Benedicamus Domino. Alleluia (*ter*).

— AD FONTES. *Ant.* Alleluia (*decies*). — *Ps.* Laudate pueri. — *ñ.* Hec dies quam fecit Dominus. *ÿ.* Confitemini... Alleluia. *ÿ.* Redemptionem misit Dominus populo tuo.

Ant. Et les saintes femmes se disaient l'une à l'autre : Qui soulèvera la pierre qui obstrue l'entrée du monument ? All. — (*1^{er}*) *Magnificat.* (Oraison traduite ci-dessus.) Bénissons le Seigneur. All.

— *En allant AUX FONTES.* (L'antienne se compose de dix alleluia.) — *Ps.* *Laudate pueri.* — En ce jour qu'a fait le Seigneur..., etc.

Ant. Post passionem Domini factus est conuentus, quia non inuentum est corpus in monumento. Lapis sustinuit perpetuam vitam; monumentum reddidit celestem margaritam. Alleluya. — *Ps.* Magnificat.

Oratio. Deus qui credentes in te populos fonte baptismatis innouasti, hanc renatis in Christo concede custodiam ut nullo erroris incursu gratiam tue benedictionis amittant. Per eundem... — *Benedicamus Domino.* Alleluya, Alleluya.

— ANTE ALTARE. Alleluya. *Ps.* In exitu Israel de Egypto, domus Iacob de populo barbaro. Alleluya.

ñ. Hec dies. — ÿ Confitemini... Alleluya. — ÿ In die resurrectionis mee, dicit Dominus, precedam vos in Galileam. — *Ant.* Et respicientes viderunt reuolutum lapidem; erat quippe magnus valde. Alleluya. — *Ps.* Magnificat.

Oratio. Presta, quesumus, omnipotens Deus, ut qui gratiam dominice resurrectionis agnou-

(Nous avons déjà trouvé cette antienne à Saint-André et je l'ai traduite plus haut.)

(2°) *Magnificat.*

Oraison. Seigneur, qui aux fonts du baptême avez donné une vie nouvelle aux peuples qui croient en vous, gardez ceux que vous avez fait renaître dans le Christ, de telle manière qu'aucune erreur ne leur fasse perdre le bienfait de votre grâce.

Bénéissons le Seigneur. All.

— DEVANT L'AUTEL. (*Alleluia* et le ps. *In exitu* avec l'incessante répétition de l'alleluia antiphoné.)

A la fin des versets 2 et 3, double alleluia. Au 4^e, un alleluia; deux au 5^e et au 6^e, un au 7^e et ainsi de suite. Au dernier, 3 alleluia. 1 au *Gloria* et au *Sicut erat.*)

En ce jour qu'a fait le Seigneur...

ÿ Au jour de ma résurrection..

Ant. Et les saintes femmes virent que la pierre avait été reculée; et elle était énorme. —

(3°) *Magnificat.*

Oraison. Dieu tout-puissant, nous vous en supplions, accordez-nous à nous qui avons re-

mus, ipsi per amorem spiritus a morte anime resurgamus. Per eumdem.

Benedicamus Domino. Alleluia.

connu la grâce de la résurrection du Seigneur, de ressusciter nous-mêmes par la charité de la mort de l'âme.

Bénéissons le Seigneur. All.

* * *

Un des bijoux de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux est l'exemplaire unique et merveilleusement conservé du *Bréviaire de Bazas*, imprimé, dans cette ville, en 1530, par Claude Garnier, sous l'épiscopat de Foucaud de Bonneval (1528-1532). Notre savant collaborateur M. Claudin en parlera ici au point de vue typographique. J'ai l'intention de l'étudier moi-même au point de vue liturgique. Pour aujourd'hui je me contente de réimprimer et de traduire les pages du *temporal* où se trouvent (f^{os} lxxx v^o et lxxxj r^o) les vêpres de Pâques. Je fais composer les rubriques en italiques et les prières en romain (1).

Ad vesp̄as non dicitur Deus in adiutorium, sed veniat sacerdos indutus capa, duobus scholaribus cum duobus cereis et cruce et thuribulo p̄euntibus, et cum fuerint IN CHORO IN GRADIBVS ANTE ALTARE versa facie versus chorum incipiat sacerdos cum illis duobus scholaribus cantando sic : Kyrie eleison, et totus chorus respondeat : Christe eleison, et idem cum choro : Kyrie eleison. Postea cantor incipiat : Angelus

Aux vêpres on ne dit pas *Deus in adiutorium*, mais le prêtre, revêtu de la chape, précédé de deux écoliers (enfants de chœur) portant des cierges, la croix et l'encensoir, vient AU CHŒUR, et quand il est devant les degrés de l'autel, il commence, tourné vers le chœur en chantant avec les deux écoliers : *Kyrie eleison*; tout le chœur répond : *Christe eleison*, et le prêtre avec le chœur dit : *Kyrie eleison*. Puis le chantre

(1) Beaucoup de ces cérémonies et de ces prières se retrouvent dans le *Bréviaire de Lescar de 1541*, unique, lui aussi, que mon savant et cher ami M. l'abbé Dubarat a magnifiquement réimprimé avec d'amples et très érudits commentaires (Paris, Alph. Picard ; Pau, V^{ve} L. Ribaut, 1891. In-4^o de ccxxviii-272 p. avec grav.).

autem Domini. *Ps.* Dixit Dom. —
Ant. Erat autem. *Ps.* Confitebor.
 — *Ant.* Pre timore. *Ps.* Beatus vir.

℞ Hec dies. Alleluya. — *Ant.*
 Alleluya. Pascha nostrum immo-
 latus est Christus. *Psalmus* (sic)
 Victime Paschali...

*Nota quod hodie et per totas oc-
 tavas prima antiphona ad Magni-
 ficat duplicatur, relique vero non.*

Ad Magn. *Ant.* Scio quod
 Iesum queritis Nazarenum cruci-
 fixum. Surrexit. Alleluya.

Oratio. Concede quesumus,
 omnipotens Deus, [ut] qui resur-
 rectionis dominice solemnia coli-
 mus innouatione (1) tui Spiritus
 a morte anime resurgamus. Per
 eumdem... in unitate.

ÿ Benedicamus Domino. All.

*Tunc eant AD FONTES inci-
 piendo hanc antiphonam :* Iesum
 qui crucifixus est queritis. Alle-
 luya. Non est hic; surrexit enim
 sicut dixit vobis. Alleluya. *Ps.*
 Laudate pueri. *Quo finito cantent*
 Alleluya. ÿ Redemptionem misit
 Dominus populo suo. *Ad Magni-*

entonne: *Angelus autem Domini*
 (les trois premières antiennes et
 les trois premiers psaumes de
 l'usage romain actuel).

℞. En ce jour que le Seigneur
 a fait... All. *Ant.* Jésus-Christ,
 notre Pâque, a été immolé. *Vic-
 timæ paschali* (la prose que nous
 chantons encore à la messe.)

Remarquez qu'aujourd'hui et
 durant toute l'octave, on double
 la première antienne du *Magni-
 ficat*, mais non les autres.

Ant. Je sais que vous cherchez
 Jésus de Nazareth qui a été cru-
 cifié. Il est ressuscité. Allel.

(L'oraison a été traduite ci-
 dessus.)

— Bénissons le Seigneur. All.

On va ensuite AUX FONTES en
 commençant cette antienne :
 Vous cherchez Jésus qui a été
 crucifié. Il est ressuscité comme
 il vous l'avait dit. All. *Laudate*
pueri. On chante : ÿ. All. Le
 Seigneur a racheté son peuple.
 Au (2^e) *Magnificat*, ant. Venez

(1) Le Bréviaire donne ici très nettement *in natiuitate*. Faut-il entendre « renais-
 sance dans votre Esprit », ou lire, comme dans notre Processionnal de Saint-André.
innouatione (renouvellement) ?

ficat, *antiphona* : Venite et videte locum ubi positus erat Dominus. Alleluya, alleluya.

Oratio. Presta quesumus, omnipotens Deus ut, qui resurrectionis dominice solemniam colimus ereptionis nostre leticiam suscipere mereamur. Per.

Tunc eant AD ALIAM PARTEM, dicendo Ant. Cito euntes [dicite discipulis quia surrexit Dominus. Alleluya, Alleluya]. *Ps.* In exitu, quo dicto cantatur Alleluya. † In die resurrectionis mee, dicit Dominus, precedam vos in Galileam. *Ad Magnif. Ant.* Et respicientes, viderunt reuolutum lapidem, erat quippe magnus valde. Alleluya. *Oratio*. Presta quesumus, omnipotens Deus, ut qui gratiam dominice resurrectionis agnouimus...

Deinde eant AD CRUCIFIXVM, cantando : † Christus resurgens ex mortuis iam non moritur, mors illi ultra non dominabitur. Quod enim viuit, viuit Deo. Alleluya, Alleluya. — Dicant nunc Iudei quomodo milites custodientes sepulcrum perdidierunt regem ad lapidis positionem. Quare non seruabant petram

et voyez le lieu où on avait mis le corps du Seigneur. All.

Oraison. Dieu tout puissant, faites-nous la grâce d'éprouver la joie de notre délivrance, à nous qui célébrons la solennité de la résurrection de Notre-Seigneur. Par le même Jésus-Christ...

On va alors à UNE AUTRE PARTIE DE L'ÉGLISE, en disant l'Ant. : Hâtez-vous d'aller dire aux disciples, etc. *Ps. In exitu*. All. Au jour de ma résurrection... Au (3^e) Magnificat. Les saintes femmes virent que la pierre... (Tout ceci a été traduit ci-dessus.)

On va ensuite au CRUCIFIX en chantant le répons : Jésus-Christ ressuscité des morts ne meurt plus; la mort n'aura désormais sur Lui aucun empire. Il vit pour Dieu. All. All. — Que les Juifs disent maintenant comment les soldats ont perdu le corps du Roi sur lequel ils avaient mis une pierre (1). Pourquoi ne gardaient-

(1) Je ne suis pas sûr, ici, de ma traduction.

iusticie? Aut sepultum reddant aut resurgentem adorent nobiscum, dicentes : *R.* Quod enim... — *ÿ* Dicite in nationibus. Alleluia. — *R.* Quia Dominus regnavit a ligno. Alleluia. — *Oratio.* Solita quesumus, Domine, quos saluasti, pietate custodi, ut qui tua sunt redempti passione letentur etiam tua sancta resurrectione. Qui cum Patre...

Hic ordo servabitur ad vespervas per totam octavam, exceptis antiphonis et orationibus que locis suis infra notantur.

Ubi fontes non sunt, possunt incipere vespervas per Deus in adiutorium. Postea dicantur psalmi dominicales cum antiphonis laudum et, finito ultimo psalmo cum antiphona sua, dicitur R. Hec dies et omnia alia que sequuntur usque ad finem orationis Concede quesumus, omnipotens Deus. Deinde dicitur Ant. Christus resurgens cum suo ÿ et oratione Solita.

ils pas cette pierre ? Qu'ils représentent le corps du supplicié ou qu'ils adorent avec nous Jésus ressuscité en disant : Il vit pour Dieu. — *ÿ* Dites aux nations, All., que le Seigneur a régné par le bois [de la Croix] All. — *Oraison.* Gardez, Seigneur, avec votre miséricorde accoutumée, ceux que vous avez sauvés, afin que, rachetés par votre passion, ils se réjouissent de votre sainte résurrection, vous qui vivez et réglez avec le Père...

Cet ordre se garde à vespres, pendant toute l'octave, sauf les antiennes et les oraisons qui sont marquées plus bas. Là où il n'y a pas de fonts on peut commencer les vespres par *Deus in adiutorium*. Puis on dit les psaumes du dimanche avec les antiennes de Laudes et à la fin du dernier psaume on dit le *R. Haec dies* avec tout ce qui suit jusqu'à la fin de l'oraison *Concede quesumus...* Puis l'antienne *Christus resurgens* avec son verset et l'oraison *Solita, quesumus, Domine.*

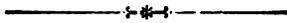


On continuait chaque jour de l'octave pascale ces belles cérémonies et ces pieuses prières. Je puis, en évoquant de bien vieux souvenirs, dire que leur charme était grand, là

même où elles avaient été quelque peu modifiées par les réformateurs sans mandat du XVIII^e siècle.

Dans la liturgie en usage jusqu'en 1860 dans mon diocèse natal, on avait pieusement conservé le rite ancien et très spécial des vêpres de Pâques. On chantait, entre les trois premiers psaumes et le *Magnificat*, le *Victimae paschali*; on allait ensuite aux fonts en faisant retentir les vieilles voûtes de l'église de notre baptême des accents inspirés du *Laudate pueri*. Puis, c'était, au retour, l'*In exitu*, avec des répons empruntés à l'Évangile et à saint Paul; enfin la station au Crucifix. C'était très beau et je revis ces heures lointaines en relisant, dans mon *Paroissien à l'usage du diocèse de Coutances*, le paroissien de ma première communion, que j'ai là sous les yeux, les prières liturgiques qui ont ravi mon enfance. Il leur manquait, je le sais bien, la sanction de l'autorité du Saint Siège. Mais cette sanction, on l'a obtenue; en plus d'un endroit, pour des usages vraiment vénérables, et leur suppression totale m'inspire, je le répète sans scrupule, de vifs regrets.

E. ALLAIN.



SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite)



VI

Troupes de passage (Suite).

De 1690 à 1775, ce fut un défilé continu de troupes de toutes armes, cavalerie, infanterie, artillerie, etc., représentant presque tous les régiments du royaume de France et de Navarre :

Régiment de Condé. Dragons. Créé en 1635. Habit gris-blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon uni,

fond cramoisi (1). Une compagnie (2). Fera les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée du Nord ; de 1794 à l'armée de l'Ouest et prendra une part brillante à la bataille de Nerwinde, le 18 mars 1793. [2^e.] (3).

Régiment de Guienne. Infanterie. Créé en 1610. Habit blanc, culotte blanche, veste, collet et parements rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or. Compagnie du capitaine de Bouillé. Fera les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée du Rhin. [21^e.]

Régiment de Bourbon. Dragons. Créé en 1659. Habit gris-blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon avec raie ventre de biche et deux raies cramoisies mouchetées blanc. Une compagnie avec son capitaine, deux lieutenants, un maréchal des logis et le colonel. Fera les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée du Nord et assistera à l'affaire de Sprimont, an II (18 septembre 1794). [3^e.]

Régiment de Bourbon. Infanterie. Créé en 1644. Habit blanc, parement, collet et veste rouges, boutons blancs, doubles poches en long garnies chacune de neuf boutons partagés en patte d'oie, cinq boutons sur les parements : chapeau bordé d'argent. C'est à ce

(1) Louis XIV fut le législateur de ses armées aussi bien que de ses peuples. Avant lui on ne connaissait point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; règlement adopté bientôt après par toutes les nations (*Siècle de Louis XIV* par Voltaire).

(2) Composition d'une compagnie : capitaine, 1 ; lieutenant, 1 ; cornette, 1 ; porte-étendard, 1 ; maréchaux des logis, 4. Total, 8.

Cavaliers : brigadiers, 2 ; carabiniers pris parmi les plus anciens cavaliers, 2 ; cavaliers ou maîtres, 34 ; maréchal ferrant, 1 ; trompette, 1 ; total, 40. L'escadron était formé de quatre compagnies ; les régiments de trois escadrons ou douze compagnies ; de deux escadrons ou huit compagnies, ou d'un seul escadron de quatre compagnies seulement.

(3) Une ordonnance du 1^{er} janvier 1791 constitua l'infanterie en 101 régiments, dont 78 français, 12 allemands et irlandais, et 11 régiments suisses. La même mesure fut appliquée aux régiments de cavalerie. Les chiffres entre crochets indiquent le rang attribué à chaque corps. Il serait superflu d'appeler l'attention de mes lecteurs sur la part prise par les soldats de la vieille France aux victoires remportées sur les envahisseurs de nos frontières durant les guerres de la République. Si la France n'a pas été démembrée alors, c'est bien à eux qu'on le doit.

corps qu'appartenait Claude Bertrand, de Stenay, sergent de grenadiers, le héros de Wissembourg. Le 1^{er} bataillon fera les guerres de 1792 à 1794 à l'armée du Nord; le 2^e celles de 1792 et 1793 à l'armée du Rhin, de 1794 à l'armée du Nord, de 1795 à l'armée de Sambre-et-Meuse. [56°.]

Régiment de Raugrave (nom du mestre de camp). Cavalerie légère. Habit bleu de roi, parements, revers et doublure jaunes, boutons et boutons blancs, épaulettes et aiguillettes plates de laine blanche, buffle ordinaire, cartouchier, bandoulière et ceinturon blancs, bonnet de peau d'ourson, manteau bleu de roi doublé de jaune, housse bleue avec un galon cramoisé et aurore. Le capitaine et neuf cavaliers restèrent en ville.

Régiment des carabiniers de Bachevillier. Le capitaine du Throte, deux lieutenants, un maréchal des logis et trente cavaliers en quartier de rafraîchissement (1).

Régiment suisse de Castella (nom du colonel). Infanterie. Créé en 1672. Habit rouge, veste et parements bleus, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons et boutons bleues; côté gauche de l'habit garni d'une patte jusqu'à la poche et orné de dix boutons; chapeau bordé d'argent. Une compagnie en quartier de rafraîchissement; licencié le 20 août 1792. [66°.]

Régiment Royal-Cravates (2). Cavalerie. Créé en 1667. Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, galon moucheté bleu, rouge et blanc, boutons blancs à poignée de canne. Fera les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée de la Moselle. Prendra part à la bataille de Valmy le 20 septembre 1792. [10°.]

Régiment de Langalerie. Cavalerie. La compagnie *colonelle* et l'état-major au grand complet. L'état-major se composait d'un mestre de camp ou d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major et d'autant d'aides-majors qu'il y avait de compagnies. Séjour prolongé.

(1) Le quartier de *rafraîchissement* commençait en avril et finissait au mois d'octobre.

(2) *Cravate*, corruption de Croate. Nom donné à des régiments de cavalerie légère et aux soldats de ces régiments composés de Croates pris à la solde de la France vers le milieu du xvii^e siècle.

Régiment de Châtillon (nom du mestre de camp). Cavalerie. Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes violettes, fond vert. En garnison six mois, du 1^{er} avril au dernier jour de septembre 1708.

Régiment de la Marche. Infanterie. Habit blanc, culotte blanche, veste, collets et parements rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de cinq boutons, trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'or. Cinq compagnies en quartier de rafraîchissement.

Régiment allemand de la Mark (nom du colonel). Infanterie. Créé en 1680. Habit, veste et doublure bleus, culotte et parements jaunes, poches en travers, boutons d'étain d'un côté; sur l'habit et la veste, boutonnières de laine blanche, manches en bottes; chapeau bordé d'argent. Le 1^{er} bataillon fera les guerres de 1792 à 1795 à l'armée de l'Ouest; le 2^e embarqué pour Saint-Domingue rentrera en France en 1793. [77°.]

Régiment de Picardie. Infanterie. Créé en 1557. Habit blanc, parements, collet et culotte de même nuance; veste rouge, doubles poches garnies de neuf boutons jaunes rangés en patte d'oie, et quatre sur la manche; chapeau bordé d'or. Se trouva à la bataille de Saint-Denis en 1567, à celles de Jarnac et de Moncontour en 1569, et racontait l'histoire de ses cinq colonels tués sous le drapeau en face de l'ennemi. Fera les campagnes de 1792 à 1793 à l'armée du Nord. [2°.]

Régiment de Piémont. Infanterie. Créé en 1558. Habit blanc, veste et culotte blanches, parements noirs, boutons jaunes, pattes en demi-écusson, garnies de cinq boutons, dont deux de chaque côté et un en bas, trois sur la manche et un en dedans; chapeau bordé d'or. Piémont avait à son actif sa belle défense de Corbie en 1636 où il résista à toute l'armée espagnole qui cherchait à passer la Somme, perdant neuf cents hommes tués ou blessés y compris treize capitaines, quatorze lieutenants, seize enseignes et trente-deux sergents. Fera les campagnes de 1792 à 1793 à l'armée du Rhin. [3°.]

Régiment de Champagne. Infanterie. Créé en 1658. Habit, collet et parements blancs, veste rouge, boutons jaunes, doubles poches, six boutons sur chacune et quatre sur les manches; chapeau bordé d'or. Se glorifiait de sa belle défense de la citadelle de Saint-

Martin, dans l'île de Ré. Le régiment le plus estimé du temps de Henri IV. Fera les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales. [7°.]

Régiment de Navarre. Infanterie. Créé en 1558. Habit, veste, culotte et collet gris-blanc; boutons jaunes, pattes carrées garnies de neuf boutons, dont quatre de chaque côté et un en bas, cinq sur la manche et un en dedans; chapeau bordé d'or. Se rappelait avec fierté sa conduite au siège d'Amiens en 1597 et sa campagne de la Valteline. Fera celles de 1792 et 1793 aux armées du Nord et de la Moselle; 1794, aux armées de Sambre-et-Meuse et de l'Ouest. Chateaubriand, l'auteur du *Génie du Christianisme*, servait dans ce régiment, en 1786, avec le grade de sous-lieutenant. [5°.]

Ces quatre derniers régiments : Picardie, Piémont, Champagne et Navarre, qu'on appelait les *vieux corps*, étaient considérés comme les meilleurs de toute l'armée et servaient de modèle aux autres pour la discipline et la bravoure. C'est là que commença à prendre naissance l'esprit de corps et cette rivalité de gloire et de dévouement qui enfanta tant de nobles actions parmi les régiments provinciaux. C'est aussi à eux qu'il faut rapporter l'origine de tous ces *dictons soldatesques*, de ces surnoms de *Gave-Bon-Temps*, *Va-de-Bon-Cœur*, *Belle-Rose*, *Beau-Soleil*, *La Tulipe* (1).

Régiment de Bigorre. Infanterie. Habit blanc, culotte blanche, veste, collet et parements bleus, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de Bourbonnais. Infanterie. Créé en 1672. Uniforme tout blanc, boutons jaunes, doubles poches garnies de six boutons de deux en deux, l'une des deux pattes plus courte que l'autre d'un pouce, quatre boutons sur la manche; chapeau bordé d'or. Une partie de ce régiment fut casernée à La Réole dans le courant de l'année 1721. Campagnes de 1792-93 et 94 à l'armée du Rhin. Prendra une part glorieuse à la bataille de Turkheim, le 30 mars 1793. [13°.]

Régiment de Lameth (nom du mestre de camp). Cavalerie. Habit gris-blanc, doublure, parements et revers rouges; boutons blancs, galon à chaînettes violettes, fond isabelle.

(1) Voyez *Histoire de l'Armée* par Adrien Pascal, le colonel d'état-major Brahaut et le capitaine Sicard.

Régiment de la Reine. Infanterie. Créé en 1661. Habit blanc, culotte blanche, collet et parements rouges, veste bleue, pattes en écusson, boutons blancs, huit boutons sur la poche, dont quatre de chaque côté, trois sur la manche; chapeau bordé d'argent. En quartier d'hiver. Sera embarqué pour les colonies en 1792. Le 1^{er} bataillon rentrera en France en 1793; le 2^e restera aux colonies. [41^e.]

Régiment Royal-Piémont. Cavalerie. Créé en 1671. Habit et doublure blancs, parements et revers rouges; galons à carreaux bleus, rouges et blancs; boutons à fleurs et gaudron. En quartier d'hiver. Fera les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée du Rhin. Ce corps fera partie de la garnison de Mayence, en 1793. [14^e.]

Régiment de la Fère. Infanterie. Créé en 1654. Habit blanc, veste et culotte blanches, parements et collet rouges, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or. Le second bataillon en quartier d'hiver. Fera les campagnes de 1792 à 1794 en Corse. [52^e.]

Régiment de Normandie. Infanterie. Habit blanc, veste et culotte blanches, parements et collet noirs, boutons blancs, trois sur la manche, pattes en travers, garnies de trois boutons; chapeau bordé d'argent. Était compté parmi les cinq régiments appelés les *petits vieux* créés sous Henri IV et Louis XIII. Normandie eut l'insigne honneur d'entamer la fameuse colonne anglaise à Fontenoy et ses grenadiers, commandés par le lieutenant de l'Espinasse, se couvrirent de gloire au siège de Berg-op-Zoom. Fera les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée des côtes de Brest. [9^e.]

Régiment de la Marine. Infanterie. (Voy. p. 153 la description du costume.) Créé par Richelieu en 1626. Il en fut le mestre de camp jusqu'à sa mort. La Marine faisait aussi partie des *petits vieux*. Campagnes de 1792, 1793 et 1794 à l'armée d'Italie. [11^e.]

Régiment Royal des Vaisseaux. Créé en 1638. Habit blanc, culotte blanche, veste rouge, collet et parements bleus, boutons jaunes, doubles poches en long, garnies de trois boutons chacune, six boutons sur la manche; chapeau bordé d'or. Fit bravement son devoir à Fontenoy, commandé par M. de Guerchi. [43^e.]

Régiment de Soissonnais. Infanterie. Créé en 1598. Habit blanc, culotte blanche, veste, collet et parements bleus, boutons jaunes,

pattes ordinaires garnies de cinq boutons, ainsi que la manche; chapeau bordé d'or. Le 1^{er} bataillon fera les compagnes de 1792-39 à l'armée du Rhin; de 1794 à 1796 à l'armée de Rhin-et-Moselle. Le 2^e bataillon figurera à l'armée du Rhin de 1792 à 1794. [40^e.]

Régiment d'Artois. Infanterie. Créé en 1615. Habit et parements blancs, culotte blanche, veste rouge, boutons jaunes, pattes en écusson garnies de neuf boutons, trois de chaque côté et trois en bas presque en triangle et six sur la manche; chapeau bordé d'or. Le 1^{er} bataillon fera les guerres de 1792 à 1794 à l'armée du Rhin; le 2^e s'embarquera pour Saint-Domingue le 28 janvier 1791. [48^e.]

Régiment italien Royal-Corse. Infanterie. Habit blanc, doublure blanche, collet et parements verts, boutons jaunes, veste rouge, boutons blanches; chapeau bordé d'or (1).

Cette énumération, quoique bien écourtée, suffit à donner une idée approximative du mouvement, de l'animation, de l'intensité de vie que cette population flottante et turbulente imprimait à noire cité. Chaque régiment, cavalerie ou infanterie, se distinguant par son uniforme (2), la variété de ces costumes devait jeter des tons d'une gaieté éclatante, d'un pittoresque inconnu de nos jours, dans les foules suivant les processions solennelles, assistant aux entrées des grands personnages, tourbillonnant avec les jupons courts de la jeunesse réolaise autour des feux de joie de nos réjouissances

(1) Reg. de la Jurade. Séances du 5 décembre 1684; 12 mai, 30 juin, 23 octobre 1685; 30 octobre 1686; 19 mai, 21 septembre, novembre 1688; 5 novembre, 27 décembre 1689; 7 septembre, décembre 1690; 18 et 20 avril, 28 mai, 15 juin, 27 août, 4 et 10 novembre 1691; 30 avril, 12 juin, 11 septembre, octobre et novembre 1692; 24 mars, 3 mai 1693; 15 décembre 1697; avril et septembre 1698; décembre 1708; 29 juillet 1714; 5 janvier 1720, 28 mars, 29 août 1721; 23 janvier 1723; 26 septembre 1725; 1^{er} décembre 1726; 19 décembre 1728; 20 janvier 1760; 13 novembre 1775.

(2) Les régiments de même arme n'avaient pas le même uniforme. La forme des poches, la disposition et le métal des boutons, mais surtout la couleur des doublures, des vestes et des culottes, servaient à les distinguer. Parmi les corps français, ceux qui appartenaient au roi avaient le bleu pour couleur distinctive principale; les régiments des princes portaient le rouge écarlate; les autres régiments de gentilshommes et régiments de provinces étaient caractérisés par la couleur: le noir, le violet, le cramoisi, le jaune et le vert. (Voy. *Hist. de l'ancienne Infanterie française* du capitaine Suzanne.)

publics aux accents de la ronde populaire importée chez nous par les soldats des pays de langue d'oïl :

Penotte s'en va au moustier ;
 Robin luy porte son psaultier,
 Et sy ne sait sa patenostre.
 M'amy Penotte, marotte ma sotte,
 Vous n'aurez point de verte cotte
 Sy vous ne savez dire yo !
 Yo, yo ! compère, commère,
 Sy vous ne savez dire yo !

Penotte s'en va au moulin
 Dessus son asne Baudoy (1),
 Et sy n'y a ne sac ne poche.
 M'amy Penotte, marotte ma sotte,
 Vous n'aurez point de verte cotte
 Sy vous ne savez dire yo !
 Yo, yo ! compère, commère,
 Sy vous ne savez dire yo !

ou pénétrant en ville, enseignes déployées, fifres, tambours, clairons et timbaliers en tête. Dès qu'ils avaient franchi la porte, les soldats qui venaient prendre leur quartier saluaient les habitants par la chanson de Jean de la Réoule qu'Henri IV aimait à fredonner :

Jean de La Réoule, moun amic, }
 A quale hore soun les mareyes ? } *bis*
 Aqueste nuyt, à mige-nuyt,
 A toute hore. (*bis*)
 Aqueste nuyt, à mige-nuyt,
 A toute hore de la nuyt.

Et plus d'un de ces rudes soldats, habitués à braver le fer et le feu, ne pouvaient s'empêcher, le jour du départ, de contempler d'un

(1) *Baudoin* est le nom populaire de l'âne aux xve et xvi^e siècles, comme *Martin* depuis. De *Baudoin* dérive le diminutif familier *baudet*.

air attristé les vieilles murailles de la cité hospitalière s'effaçant à l'horizon et de soupirer la touchante romance :

Hélas! je l'ay perdue
Celle que j'aymois tant !
J'en ai perdu la vue
Dont j'ay le cœur dollent.

Tandis que les loustics du régiment lui criaient sous le nez :

Hélas ! Guillaume,
Sur le vert, sur le gris, sur le jaune,
Hélas ! Guillaume, te laiss'ras-tu mourir ?

Les curieux disséminés sur les routes regardaient passer les fantassins, dans la cadence de leurs pas rythmés aux sons clairs des tambours qui battaient le *trantran*, marche accélérée très en vogue sous Louis XV, et chantant en chœur, afin de tromper la longueur de l'étape, le vieux refrain des soldats de Louis XIII :

Nous aurons La Rochelle, relin tin tin, relin tin tin ;
Nous aurons La Rochelle avant la Saint-Martin ;
Nous aurons La Rochelle en dépit de Calvin.

Plusieurs de ces régiments ont héroïquement coopéré au gain des batailles gagnées par les armées françaises depuis Rocroi. Citer leurs noms, c'est évoquer les plus glorieux souvenirs de l'ancienne monarchie, et nos régiments modernes, dont quelques-uns descendent directement de *Picardie*, de *Chamboran*, de *Champagne*, de *Normandie*, sont justement fiers de cette illustre filiation. Vêtus de blanc ou sous l'uniforme des gardes françaises, plus habituellement affectés aux colonies (1), les soldats de la vieille France ont promené le drapeau fleurdelisé de la zone torride de l'Inde aux glaces et aux neiges du Canada.

(1) Uniforme des gardes françaises : habit bleu, doublure, veste, parements, culotte et bas rouges, agréments blancs de trois en trois sur l'habit, boutonnères blanches et bordé blanc sur la veste, casaque bleue ; chapeau bordé d'argent ; cravate et cocarde de soie noire.

On se figure facilement l'effet produit par Jean de la Roze, Anthoine de la Violette, Hellies de la Victoire, maréchaux des logis du régiment de Clermont-Prince, avec leur habit ventre de biche, revers, collet, parements et doublure rouges, boutons d'étain plats, boutonnières blanches, manteau ventre de biche à collet rouge, veste rouge, bottes molles, casque de cuir jaune à bourrelet écarlate et aigrette blanche; ou par La Ramée, L'Escarmouche, La Bravoure, cavaliers du régiment Royal-Nassau dans leur pelisse de drap rouge à col noir, doublée de peau de mouton blanc et bordée de peau d'agneau noir, dolman de drap bleu de roi, écharpe de laine ponceau, culotte de drap bleu de roi, sabretache de drap rouge, bottes de veau noires, bandoulière de cuir de cerf blanchi, cartouchier de cuir noir, manteau blanc et bonnet de feutre noir avec aigrette de plumes, racontant leurs exploits et prouesses à la bataille de Fleurus, à Nerwinde sous Luxembourg, à Staffarde sous Catinat et à Luzara, Cassano, Calcinato sous Vendôme.

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.

LE CLUB DES SANS-CULOTTES DE BOURG

ÉTUDE SUR LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

(Fin.)

Quelques jours après, suivant l'exemple donné par la capitale, l'administration organise une grande fête civique pour l'anniversaire du 10 août; la Société des sans-culottes y prend une part active, et son président prononce un discours. Voici, du reste, le plan de cette solennité révolutionnaire, vraie mascarade ridicule et grotesque :

« Plan de la feste à célébrer à Bourg le 23 thermidor en l'honneur du triomphe de l'égalité.

» Au lever du soleil les tambours biteront la dienne, des guirlandes de chene et des banderolles tricolores traverseront les rues et places publiques, elles devront être très fournies de

feuillages et placées de manière qu'elles présentent à l'œil une espèce de portique triangulaire, on les fera assez longues pour qu'il y ait de chaque côté de la rue des bouts flottants, tous ces bouts devront être réunis pour ne former tout le long de la rue qu'une guirlande. Les citoyens qui auroit des pavillons tricolores les placeront au milieu des rues.

» Au pied de l'arbre de la liberté, sur la place nationale, il sera élevé un enphiteatre lequel sera surmonté des devises suivantes :

« Le 14 juillet 1789 les François ont brisé leurs fers ; la
» Bastille a disparu et la liberté cest élevée sur ces décom-
» bres.

» Le 10 août 1792 les Parisiens ont sauvé la liberté mena-
» cée et conquis la liberté. »

» Il sera élevé un autel à l'égalité sur le terrain nommé le champ de mars, cet autel sera de forme carrée il aura 24 pieds sur chaque face, au milieu seront élevés des instruments des arts et métiers sur un piedestal, ils seront surmontés d'un pavillon tricolore, du bonnet de la liberté et des devises suivantes :

« Touts utiles à la société, ils rappellent l'égalité des
» citoyens.

» Ceux qui les guident ont fait la révolution du 10 août. »

» Il sera élevé un pied d'estal sur chaque angle de l'autel, on peindra sur chaque une des devises ci-après :

« Peuple les hommes naissent et demeurent egaux par la
» nature.

» Peuple sois toujours bien uni et la liberté et l'égalité
» seront tes fidelles compagnes.

» Peuple n'oublie jamais que c'est le 14 juillet 1789 que
» tu as conquis la liberté.

» Peuple souviens-toi que la liberté ecrasa la tyrannie et
» que l'égalité fut le fruit de cette victoire. »

» A sept heures les tambours bateront le rapel pour annoncer le signal du départ, alors touts les citoyens se rendront à la cour de la citadelle.

» Le cortège sera formé ainsi qu'il suit : un détachement de vingt-quatre citoyens armés de piques ouvrira la marche, les adollescents également armés de piques formeront un bataillon quaré autour du drapeau.

» Les épouses et les mères conduisant leurs jeunes filles, marcheront sur la gauche et sur deux rangs.

» Touts les citoyens marcheront sur deux rangs mais à la droite et conduiront leurs petits garçons.

» Les citoyens honorés de la confiance publique marcheront aussi sur deux rangs, la moitié à droite et la moitié à gauche, au milieu des rangs des citoyens et des citoyennes.

» A huit heures le cortège se metra en marche, on chantera les chansons les plus gayes et les plus analogues aux circonstances, tous les citoyens et citoyennes qui savent chanter seront placés à la teste, au centre et à la queue, on les invitera de redoubler de zelle pour que le plus parfait accord préside à ces chants civiques.

» On se procurera autant de tambours quil est nécessaire pour qu'il en soit placé à la teste et à la queue, la musique sera placée au centre.

» La marche sera de la citadelle a la place nationale ou le maire prononcera un discours (on luy offre pour sujet les devises placées au dessus de l'amphitéatre), tous les citoyens chanteront l'himne à la liberté.

» De la place nationale on se rendra au champ de mars par la grande rue, là le président de l'administration du district prononcera un discours (on luy offre pour sujet les devises placées au dessus des instruments), plusieurs himnes à l'égalité seront chantées.

» Les tambours rouleront, les citoyens montés sur l'autel se donneront le baiser fraternel, à cet exemple tous les citoyens et citoyennes en feront de même et feront monter jusqu'au ciel les cris de la liberté, l'égalité, vive la République une et indivisible, vive la montagne, vive les parisiens.

» On reprendra l'ordre de la marche pour se rendre au temple dédié à l'Être suprême, en passant sur la Cordrie pour

se rendre dans le temple, le président de la Société prononcera un discours, il invitera le peuple à adresser son hommage à l'Éternel en témoignage de reconnaissance de tous ces bienfaits, le triomphe de la liberté qu'il nous a donné sur la tyrannie que l'enfer vomit sur la terre; le restant de la journée se passera en chants, danse et autres amusements civiques (1). »

À partir de ce moment, nos sans-culottes semblent avoir perdu de leur activité, ou tout au moins ils se montrent peu, car il est à peine fait mention d'eux dans les archives de Bourg. Quand arrive la fin de 1794, la Société est comme dissoute, impossible d'en trouver la moindre trace. Du reste, il en fut ainsi à peu près partout à la suite de la fermeture du club des Jacobins de Paris (novembre 1794).

Au surplus les sociétés populaires n'avaient-elles pas alors accompli leur œuvre et atteint le but que s'étaient proposé leurs fondateurs? Pendant quatre ans, toutes « se tenant par la main avaient formé une espèce de chaîne électrique autour de la France (2) », et lui avaient donné une telle commotion morale que cent ans après elle en devait encore cruellement souffrir.

Et puis ces chefs visibles ou invisibles qui gouvernaient alors, poursuivant le même but, et tous animés du même esprit, après avoir présidé aux séances des sociétés populaires, des clubs, allèrent présider les loges (3); quand ils ne purent

(1) Registre des Délibérations du Conseil général, t. XXVI.

(2) A. Chénier. « Causes des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté. »

(3) Il n'est pas douteux, aujourd'hui, que la franc-maçonnerie exerça la plus néfaste influence sur les événements de la fin du siècle dernier. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que dans le convent tenu à Wilhelmsbad en 1782, le plan de la Révolution fut discuté depuis la prise de la Bastille jusqu'à la mort de Louis XVI; la persécution religieuse y fut également arrêtée. Le personnel des loges de Paris, à la veille de 1789, est aussi fort intéressant à étudier; Cagliostro et Mirabeau font partie de celle dite : de la Sourdière; Pastoret, Brissot, Garat, Bailly, Camille Desmoulins, Danton, Pétion, étaient à la tête de celle des Neuf-Sœurs; celle des Amis-

plus agir en maîtres, ils procédèrent à la façon des conspirateurs, ils prirent un masque trompeur, celui de la philanthropie. Ainsi se propagèrent depuis lors dans les masses ces doctrines jacobines dont tous les éléments de notre société sont actuellement plus ou moins imbus ; à tel point qu'on pourrait facilement faire de curieux rapprochements entre le langage de bien des personnages de nos jours et celui de leurs prédécesseurs de cette époque : on y trouverait ce qu'André Chénier appelait :

« Le sot fatras du sot Barère, »

accompagné de toutes les platitudes qu'enfantent la peur et l'ambition ; or, comme une lâcheté va rarement seule, on peut avec angoisse se demander où cela s'arrêtera. Du reste, toute démocratie qui est, comme la nôtre, sans guide et sans frein est fatalement condamnée à tout rabaisser, et à mesure que les caractères s'affaiblissent, les appétits grossiers, les passions basses et dangereuses, remplacent peu à peu les nobles aspirations et les sentiments généreux.

« Avec une idée fausse on peut devenir barbare », a dit Diderot ; or, c'est pour avoir édifié toute son œuvre sur des principes faux que la Révolution, née d'un sentiment louable, a fait banqueroute à toutes ses promesses. Après un siècle d'expérience nous sommes comme au premier jour, sans boussole, sans gouvernail. La haine n'a jamais été plus grande entre les classes de la société, et ce qui est le plus affligeant, c'est que nous sommes dans l'impossibilité de satisfaire le peuple avec les doctrines révolutionnaires qui lui sont si chères. Quoi qu'on en dise, ces *fameux principes* — qui ne

Noirs comptait parmi ses membres les plus influents : Barnave, les deux Lameth, Barrère, Collot d'Herbois, Fouquier-Tinville, etc... En 1790 il y avait encore cent cinquante loges à Paris, mais en 1796 il n'y en avait plus que trois ; le nombre ne s'en accroîtra de nouveau que sous l'Empire afin de continuer dans l'ombre l'œuvre jacobine, et préparer au besoin de nouvelles tourmentes révolutionnaires.

sont que le résumé de la doctrine jacobine — ont donné tout ce qu'ils pouvaient donner, et au peuple réclamant ses droits force nous est de répondre qu'on lui a tout accordé. Malheureusement l'irritation révolutionnaire grandit toujours à mesure que la Révolution a moins de raison d'être; tout fait présager une crise violente dont nul ne peut prévoir l'issue.

Ce qui me semble certain, c'est que nous ne retrouverons la tranquillité et la paix que lorsque nous aurons complètement renoncé à ces doctrines jacobines qui sont tout aussi subversives qu'antichrétiennes. C'est pourquoi j'augure mal de cette campagne entreprise par des hommes parfaitement intentionnés dont les écrits et les discours éloquents me paraissent vouloir concilier ces doctrines avec l'Évangile.

En chimie, certains corps mis en contact produisent des mélanges explosifs qui bien souvent tuent leurs téméraires préparateurs. Non moins dangereux me paraissent ces concessions, ces emprunts, si limités qu'ils soient, faits à la doctrine révolutionnaire, parce que le parti de la Révolution est logique et seul parfaitement décidé à appliquer toutes les conséquences de ses principes. Et puis une fois que l'on s'est engagé dans l'étroit sentier qui conduit au gouffre, il est à peu près impossible de reculer, et souvent même de s'arrêter; on est poussé, acculé par ses propres concessions; ayant lâché le point d'appui, on trouve difficilement un point d'arrêt. On l'a dit avec raison, rien n'est fort, n'est puissant comme une idée générale surtout si elle est simple et s'adresse aux côtés faibles du cœur humain; or poser les droits de l'homme à la base de toutes les institutions, c'est par le fait même y mettre l'orgueil, et encourager ces désirs d'indépendance si naturels, mais presque toujours si dangereux; c'est y mettre aussi l'injustice, parce que dans l'ardeur des revendications on dépasse souvent toute mesure, et les plus grandes iniquités se commettent au nom même de la justice.

Avant d'avoir des droits à exercer, riches et pauvres, petits et grands nous avons des devoirs à remplir; on l'oublie trop

souvent en haut comme en bas de l'échelle sociale. Quoi qu'il en soit, rendant hommage à leurs intentions et à leur bonne foi, je souhaite bon succès à ces apôtres de la conciliation ; je désire surtout qu'ils n'aient pas un jour à répéter ces paroles de Guizot :

« C'est un cruel mécompte d'avoir rêvé le bonheur de l'humanité, et de se réveiller pour la voir dans le sang et les larmes. »

E. MAUFRAS.



ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

BIEUJAC

Villa gallo-romaine dont le nom est bien difficile à rétablir.

Serait-ce *Vitelliacus*, villa de *Vitellius*, non seulement nom de famille, mais nom d'une colonie dans le Latium, d'une tribu de Nucérie dans l'Apulie, de plusieurs consuls, d'un empereur ? Leurs clients étaient fort nombreux.

Serait-ce *Vetuliacus*, villa de *Vetulus*, *Vetulius* ? Ce nom serait acceptable : car *Vetulus* se traduit déjà par *vieux* ; donc *Vetuliac*, *Vieuxac*, *Bieujac*.

Serait-ce *Publiacus*, villa de *Publius*, prénom romain fort en vogue ? Il fut porté notamment par le premier vainqueur de l'Aquitaine, Publius Crassus, lieutenant de César.

Avec *Vitelliac*, et *Vetuliac*, nous arrivons à la même conclusion : car, d'un côté *vetulus* devient en français *vieil*, I pour E, et *vitellus* devient en languedocien *vedel*, veau, E pour I : donc les deux mots se valent. Et comme d'un autre côté *vieil* est le même que *vieux*, l'on peut admettre que *Vetuliac* ou *Vitelliac* a pu devenir *Vieuxac* ou *Bieujac*.

Pour la racine de *vetulus*, voir Artiguevieille.

Avec *Publiac* la dérivation est plus difficile à comprendre, et pourtant elle a des chances d'être la véritable. — On sait que

Publius est pour *Populius*, populaire, de même que *Publicola* est pour *Populicola*, l'ami du peuple, et *publicare* pour *populicare*, faire connaître au peuple. — Or, *populus*, peuple, a pour semblable un nom d'arbre, *populus*, peuplier ; les deux mots ne diffèrent l'un de l'autre que par la durée de l'O, bref dans peuple, long dans peuplier. Au fond, c'est le même mot : nous y reviendrons. — Les traductions du nom de l'arbre sont aussi nombreuses et aussi variées qu'il y a de dialectes néo-latins ; sur les bords de la Garonne le peuplier s'appelle *biule* ou *bioule* et j'oserais presque affirmer que le nom de famille *Viole* n'a pas d'autre origine. Faut-il en conclure que *Populiac*, *Publiac* signifierait la villa des peupliers ? Cela serait possible ; mais cela n'est pas nécessaire ; je demanderais seulement que l'on m'autorisât à conclure que si *biule* est l'une des formes de peuplier, ce mot peut être aussi l'une des formes du mot peuple, et que *Publiac* a pu nous donner *Bieujac*.

Trois origines possibles ; il y en aurait d'autres. — La seule objection sérieuse serait la présence du J. Cette consonne n'est qu'une transformation de l'I causée par la vocalisation de L en U : *Bieuiac*, *Bieuyac*, gascon donnerait au français *Bieujac*, comme *gouyat* a donné *goujat*.

Populus. — J'ai promis de revenir sur la double signification de ce mot. La racine est *puer*, enfant, qui a un diminutif *pupulus*, poupon, avec le premier U long : ce qui prouve qu'il ne faut pas toujours tenir compte de la durée des syllabes. Le peuplier est un arbre qui pullule, qui peuple, en poussant de nombreux rejetons. L'idée est donc la même. Or, dans le *puer* latin, on ne peut s'empêcher de voir le substantif du verbe *parere*, enfanter (notre riche racine PAR, séparer) ; donc *pupulus* est pour *puer-puer-ulus*, enfant-enfant-petit, R tombée ; et *populus* de même pour enfant-enfant, « les enfants des enfants », étymologie tout à fait conforme au langage des peuples orientaux.

H^{te} CAUDÉRAN.



UN GRAND PRÉDICATEUR PROVENÇAL ⁽¹⁾

I

Il s'appelait autrefois Albert Rieux ; il est aujourd'hui chanoine prémontré de Frigolet et s'appelle Dom Xavier de Fourvières, — un nom déjà célèbre sur la rive gauche du Rhône, et qui mériterait de l'être bien au delà. Ami intime de feu Joseph Roumanille et de Frédéric Mistral, Dom Xavier est un poète provençal de fine race, et qui porte fièrement, agrafée à sa robe de « Moine blanc », la cigale d'or des « Félibres majoraux ». Mais il est aussi, et surtout, un prédicateur provençal de très haute allure, un « conférencier » dont le fond et la forme seraient incomparables si nous n'avions le R. P. Monsabré, — le Maître incontesté, je crois, de la Chaire contemporaine. Voilà, certes, qui étonnera plus d'un lecteur, même au cœur de ce Sud-Ouest qui touche la Provence de si près : on soupçonnera que j'exagère, on dira que je « gasconne » de la plume aussi bien que des lèvres. La vérité est que l'on ne connaît pas, chez nous, l'œuvre oratoire du R. P. Xavier de Fourvières. Pour justifier le jugement que j'en ai porté, je ne demande qu'une chose : que l'on veuille me suivre jusqu'au bout. Que si, « par l'odeur alléché », on se déterminait à ouvrir l'un de ces

(1) DOM XAVIER DE FOURVIÈRES. — *La Creacioun dôu Mounde*, 2 beaux volumes in-8° écu de 700 pp. — Édition de luxe, en caractères elzéviens sur beau papier vergé, avec têtes de chapitres et lettrines. — Traduction française en regard. — Chez MM. Aubanel frères, Avignon. (Prix : 4 fr. le vol.)

Li Patriarcho, conférences bibliques en 6 vol., avec traduction française en regard. — Tome 1^{er}, un beau volume in-8° écu de 392 pp.

beaux volumes, peut-être passerais-je, tout simplement, pour un critique d'outre-Loire, pays où chacun sait que ni lèvres, ni plumes ne « gasconnent » jamais. Il m'est arrivé, trois ou quatre fois seulement, d'imposer cette lecture à ceux qui me faisaient l'amitié de me visiter, — prêtres ou laïques pieux et distingués, — et j'y ai trouvé, chaque fois, le plaisir exquis d'éveiller en eux une surprise qui peu à peu devenait du ravissement. Et notez, s'il vous plaît, que le charme de l'écrivain opérait à travers l'enveloppe toujours plus ou moins épaisse d'une traduction : il y a, dans le texte provençal, avec ses images locales, ses proverbes, ses idiotismes, une grâce familière, une saveur vigoureuse, un parfum capiteux, un je ne sais quoi enfin que le meilleur français ne saurait rendre que par des à peu près; et, sans vouloir ici jeter une pierre dans le vieux « Jardin des racines grecques » ou « latines », je me demande très sincèrement s'il ne vaudrait pas la peine d'apprendre le dialecte rhodanien, ne fût-ce que pour savourer à belles dents l'admirable prose du « Moine blanc » de Frigolet. Il est juste d'ajouter que la traduction française, œuvre du P. Xavier lui-même, est faite de main de maître, et qu'elle sonnerait haut et clair dans les plus nobles chaires de Paris, — sans en excepter celle de Notre-Dame.

Mais avant d'aller plus loin, peut-être serait-il bon de répondre, une fois de plus, à une objection faite cent fois aux félibres provençaux, cent fois résolue, et dont, comme de la calomnie, il reste toujours quelque chose : Pourquoi cet homme de talent ne parle-t-il et n'écrit-il point en français? Pourquoi? mais parce que le provençal est sa langue, à lui, comme le français est la vôtre, à vous, et que l'on est de sa petite patrie avant d'être de la grande, comme l'on est de sa famille avant d'être citoyen. Écoutez plutôt ce que disait un jour Dom Xavier à son auditoire de Saint-Remy :

Le bon Dieu a voulu vous envoyer un enfant de Saint Norbert, un Provençal qui aime le peuple de Provence et qui lui parle sa langue. Ce missionnaire vous l'a donc parlée, cette langue, non pour

faire œuvre d'artiste, mais pour accomplir l'œuvre de Dieu dans vos âmes. Or, quand il s'agit de l'œuvre de Dieu et du salut des âmes, il n'y a pas de langue officielle : la meilleure de toutes les langues est celle du peuple... Toute langue porte avec elle la bénédiction de Dieu quand elle s'applique au service de la vérité. Elle est alors l'expression d'une idée divine et mérite le respect de tous. Quand Notre-Seigneur vint annoncer ici-bas son Évangile, il s'achemina vers la mer, et, voyant des bateliers et des pêcheurs, il leur dit : « Suivez-moi, je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. » Et sur-le-champ, ils abandonnèrent barques et filets et suivirent le Christ. Ils avaient l'air méprisables, ces pêcheurs-là ; ils n'étaient ni lettrés ni savants ; ils parlaient un jargon étrange ; et pourtant, c'est avec ce jargon qu'ils convertirent le monde. Saint Augustin l'a dit : « Ils quittèrent leurs filets, ces pêcheurs, ils reçurent la grâce, ces pêcheurs, et ils devinrent de divins parleurs : *dimisit retia piscator, accepit gratiam piscator, et factus est divinus orator...* Frères et sœurs en Jésus-Christ, la langue que je vous parle, quelques-uns la méprisent ; mais qu'importe le dédain de l'ignorance et de l'orgueil ? Dieu et l'Église n'en tiennent compte, car la parole évangélique n'est pas l'esclave de telle ou telle langue, *verbum Dei non est alligatum*. Encore qu'elle diffère du français, la langue provençale a fait du bien, elle en fera longtemps encore. Et puis, voyez-vous, elle est la langue de vos ancêtres, la langue que vous parlez, votre langue familière ; elle est, comme l'on dit, la langue du berceau, la langue du foyer, *linguam nostram in qua nati sumus*. Et c'est avec cette langue que je vous apporte la bénédiction de Dieu ; et j'en suis heureux et fier, et comme le divin saint Paul, l'Apôtre des Nations, je remercie le Seigneur de vous parler « la langue qui est la vôtre ». Allons, ô langue de Provence, comme les pêcheurs de la mer galiléenne, laisse là ces filets qui te retiennent prisonnière, reçois comme eux la grâce du bon Dieu, et, escaladant la chaire chrétienne, deviens, toi aussi, une « parleuse » divine ! Il est écrit que « toute langue doit adorer et confesser le Christ » : adore-le et confesse-le : c'est ton droit et ton devoir ! (*Espigueto evangelico.*)

L'œuvre oratoire du P. Xavier de Fourvières est déjà considérable. Sans parler d'allocutions et d'homélies char-

mantes semées aux quatre coins de la Provence, à l'occasion de fiançailles, de baptêmes, d'agapes félibréennes, et dont le texte a été recueilli par la *Cigale d'or* ou l'*Aïoli* ; sans parler de panégyriques éloquents prononcés dans les grandes chaires d'Avignon, d'Aix ou de Nîmes, nous avons une suite d'instructions courtes, touchantes, exquises, prêchées à Saint-Remy-de-Provence, en 1889, et réunies en un joli écrin sous le titre d'*Espigueto évangelico*. Malheureusement pour les profanes, ce travail n'a point été traduit ; je dis malheureusement, car je ne sache pas que l'on ait raconté de plus délicates choses sur l'*Enfant prodigue*, les *Fins dernières* et la *Passion* de Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais l'œuvre capitale du grand orateur prémontré, c'est la double série de ses *Conférences bibliques* sur la *Création du Monde* et les *Patriarches*, données à Saint-Laurent de Marseille de 1891 à 1894. Les *Patriarches*, dont le tome I^{er} vient de paraître, comprendront six volumes, et je me propose de les analyser plus tard. La *Création* comprend deux volumes, — deux bijoux typographiques signés des frères Aubanel, — et ce sera l'unique objet de cette petite étude.

II

Le récit de la Création, tel que Moïse l'ébauche au seuil de la Genèse, quel abrégé d'histoire sublime ! quel sujet d'admirable poème ! On sait que les plus grands docteurs de l'Église aimaient à l'exposer dans l'assemblée des fidèles. C'est ainsi que saint Basile expliqua méthodiquement l'« Œuvre des six Jours » à son peuple de Césarée, comme le fit à son tour saint Ambroise au peuple de Milan ; Origène, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Bouche d'Or, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, pour ne citer que les sommets, y ajoutèrent des commentaires et des vues dont la pénétration devança, sur plus d'un point, les découvertes de la science expérimentale moderne. Il est évident que, pour écrire un « Hexaméron » définitif, il conviendrait d'attendre que la Physique, l'Astronomie, la Géologie surtout eût dit son dernier mot.

Nous n'en sommes point encore là, il s'en faut, et l'on peut même assurer que le dernier mot ne sera jamais dit ; mais il n'est pas douteux que l'apologiste contemporain, si peu qu'il se tienne au courant de la science actuelle, ne se trouve plus solidement documenté que les génies intuitifs du IV^e — voire du XIII^e siècle. Ceux-ci démontraient *a priori* que la Science, qui vient de Dieu, ne peut contredire la Révélation qui est la parole de Dieu ; celui-là fait voir *a posteriori*, et, pour ainsi dire, preuves en main, que la Science justifie la Révélation, en d'autres termes, que le poème de Moïse est l'Histoire même.

C'est la conclusion qui se dégage, claire, radieuse, de chacune des Conférences du R. P. de Fourvières. Il ne faudrait pas croire, pourtant, que ce livre est une œuvre de polémique. L'auteur n'ignore aucun des problèmes que tel passage de l'Écriture propose depuis des siècles à la curiosité de l'esprit humain ; on sent qu'il a le droit d'en parler savamment, il dira même pertinemment leur fait à Spinoza, à Darwin, à Taine et à beaucoup d'autres ; mais il tient à rester, avant tout, un orateur sacré, préoccupé de tirer la moralité des choses qu'il expose et commente du haut de la chaire chrétienne. Bref, c'est à des âmes qu'il s'adresse, et c'est un Carême qu'il leur prêche :

A l'heure présente, la peste de l'athéisme et la torpeur de l'indifférence ont, pour ainsi dire, tout envahi. Or, en étudiant la Création, qui est le premier article de notre *Credo*, qui nous montre dans l'univers entier la puissance suprême et l'infinie bonté de Dieu, vous sentirez se fortifier l'essor de votre foi, vous sentirez aussi s'accroître votre amour. Voyez-vous, plus vous étudierez le dogme de la Création, plus vous comprendrez que Dieu est la source, le centre, la fin de toutes choses, et plus vous vous efforcerez de le servir de votre mieux. C'est cette pensée du Dieu créateur qui alluma, jadis, le feu de l'héroïsme dans le cœur d'une simple femme, de la mère des Macchabées. Citée à comparaître devant le barbare Antiochus, l'infortunée venait de voir immoler sous ses yeux six de

ses enfants. Il ne lui en restait plus qu'un seul, le plus jeune de tous. Et voici que le tyran simule la pitié; il ose même, qui le croirait? conseiller à la mère de le faire apostasier. Mais celle-ci comprime à l'instant ses sanglots, elle essuie ses larmes, elle s'approche de son cher enfant, et, tendrement inclinée vers lui, elle lui parle dans la langue de son pays, dans cette langue du berceau si douce sur les lèvres d'une mère: « Je t'en conjure, ô mon fils, vois, regarde le ciel et la terre, et l'univers entier, et le genre humain; et sois bien persuadé que toutes ces choses Dieu les a tirées du néant. Avec cette croyance, va, tu n'auras point peur de ce bourreau, et, digne de tes frères, toi aussi, tu sauras mourir! » — Et l'enfant, sans pâlir, alla au devant de la mort, donnant la preuve manifeste que le dogme de la Création n'est pas inutile pour apprendre à bien vivre et surtout à bien mourir. — (1^{re} Conférence.)

On ne s'attend pas à rencontrer ici une étude minutieuse de ces dix Conférences. Ma seule ambition serait de vous inspirer le désir de les lire toutes d'affilée, sinon dans le texte provençal — et combien c'est dommage! — du moins dans la magistrale traduction dont l'auteur a pris soin d'habiller sa pensée. Au surplus, si peu « gascon gasconnant » que l'on soit, j'estime que l'on trouvera plaisir et profit à comparer les deux langues, et je sais telle expression du cru dont l'originale saveur embaume l'esprit et les lèvres.

Me voilà donc obligé de faire un choix parmi ces Conférences que j'aime presque d'un amour égal, et mon embarras n'est pas mince. Car, enfin, elles sont charmantes, ces premières pages sur l'*Espelido* du Monde. Et notez en passant, cher lecteur, la grâce et la justesse de ce mot. Le français dira couramment : la *Naissance* du Monde; mais *naître*, cela est banal, cela s'applique à tout être vivant qui passe du possible à la réalité de l'existence. En Provence, on dira : l'*espelido* du Monde : *espeli*, c'est la façon de naître des petits oiseaux; *espeli* est un écho à peine atténué du texte hébraïque : l'Énergie divine « planant » sur le chaos et « couvant » les germes de toutes choses; — charmantes aussi, et ne touchant le sol

que du bout des ailes, les pages consacrées à la création des Anges et de la Lumière; — charmantes, et supérieurement instructives, celles qui nous parlent du Firmament, de l'Atmosphère et de ses courants; — non moins attrayantes, certes, celles qui nous expliquent les transformations successives de l'« aride » à travers les périodes nébuleuse, solaire et aqueuse, et la germination universelle des Plantes; — radieuses et ingénieusement subtiles, celles qui déroulent à nos yeux l'armée étincelante des Planètes et des Soleils, et qui s'achèvent sur l'Hymne des Astres en marche; — curieuses et, tour à tour, vengeresses et attendries, celles qui nous racontent la formation des Animaux terrestres — domestiques ou fauves — et qui se terminent par un éclat de rire aux dépens du singe et de ses héritiers... putatifs; — fraîches, doctes, splendides par endroits, celles qui nous décrivent l'apparition de l'Homme, sa structure physiologique, son âme divine, et cette triple grandeur de Roi, de Prêtre et de Père que vient illuminer le premier sourire de la Femme.

Je n'ai rien dit — et l'omission était voulue — de la part que l'éminent conférencier a réservée à la *Mer*, aux *Poissons* et aux *Oiseaux*. On devine sans peine que cette part sera large et belle, venant d'un admirable poète qui parle au cœur de Marseille, en face de la Méditerranée, qui a vécu et rêvé au cœur de cette Provence ensoleillée où vibre toute la lyre du printemps, où s'attardent volontiers les ibis et les flamants roses de l'Orient. Dom Xavier de Fourvières n'a rien écrit, à mon sens, de plus provençal, de plus poétique, de plus simplement beau. J'avais hâte d'en arriver là, ne fût-ce que pour me donner le plaisir de la citation. Je ne citerai pas tout; mais on voudra lire le reste, et ce reste-là sera le meilleur de mon étude.

III

Or, la Terre, s'étant détachée de la masse cosmique, se trouvait toute en fusion, et elle s'agitait, dans cet état d'incandescence, au

sein des ténèbres du chaos; alors nous avons vu Dieu enfanter la lumière : ç'a été l'œuvre du premier Jour. — Peu à peu, la Terre se refroidissait, elle se condensait, elle se durcissait; elle était complètement entourée par les eaux, — les unes vaporisées et les autres liquides; — alors nous avons vu Dieu séparer les eaux d'avec les eaux, étendre entre elles, comme une écharpe diaphane, ce firmament ou atmosphère, immense couche d'air au sein de laquelle le monde se meut dans la lumière, la chaleur et l'électricité : ç'a été l'œuvre du second Jour.

Durant le troisième Jour, nous allons voir ce Dieu tout-puissant mettre la Terre à nu; car, ne l'oublions pas, elle est encore complètement enveloppée d'un vaste linceul liquide. La Terre est, à cette heure, un globe uniforme : aucune montagne, en conséquence aucune plaine; pas un gouffre, pas un ravin, pas un bassin où cette prodigieuse masse d'eau puisse se loger et *s'emmurailles*. Mais, tandis qu'à l'extérieur sa surface se refroidit, par en bas l'ardeur immense du feu intérieur, par en haut l'atmosphère, avec sa lumière, sa chaleur, son électricité, vaporisent les eaux extraordinairement et contribuent à dégager peu à peu la Terre.

Voici que Dieu va précipiter le travail. Sa parole retentit : « Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu ! » Et, par suite du refroidissement qui au dehors produit, ici des retraits et là des ruptures; sous l'action volcanique qui au dedans la secoue avec violence, aussitôt l'écorce terrestre éclate, elle se déchire, elle se crevasse en mille endroits. Des jets puissants de matière minérale s'échappent soudain par ces larges fentes avec une force et une vitesse effrayantes; ils transpercent l'enveloppe liquide, s'élançant dans les hauteurs des nues en masses colossales : ce sont les montagnes en fusion qui se soulèvent avec leurs plateaux, leurs pics, leurs rochers de toute forme, véritables vagues de pierre qui montent et descendent... En même temps, dans les profondeurs du sol, se creusent les abîmes de la mer, les lits des fleuves et des rivières : les eaux s'y écoulent précipitamment, elles se rassemblent dans le lieu « que Dieu vient de leur préparer », et la Terre apparaît.

Mais laissons la Terre, nous y reviendrons. Parlons aujourd'hui de la Mer. — (4^e Conférence.)

La Mer ! Je ne sais si je m'abuse, mais je me figure qu'à ce mot toutes les têtes se dressèrent dans les vastes nefes de Saint-Laurent, et qu'un éclair jaillit de tous les yeux. La Mer ! ce mot sonne plus ou moins vague à nos oreilles de « terriens » ; mais en plein quartier de Saint-Jean, pour ces braves Marseillais, hommes ou femmes, qui vivent de la pêche et qui connaissent à fond les choses de la mer, c'est le mot magique et souverain, celui qui éveille et ravive les grands souvenirs, joyeux ou douloureux ; et l'on voit d'ici le geste de l'orateur ajoutant d'une voix émue :

La voilà donc, cette Mer, cette vaste Mer qui remplit les trois quarts du globe. Oh ! quelle est belle !

Et là dessus, le conférencier décrit ce qu'il appelle ingénieusement le « mécanisme » de la Mer. Expression tout à la fois hardie et juste, car la Mer est soumise, en effet, à ces deux lois dans lesquelles éclate la puissance du divin Mécanicien : la loi du mouvement et la loi de l'évaporation. La Mer s'agite dans un mouvement perpétuel :

La vague y suit la vague ; ce sont des milliers d'ondulations, des flots qui se gonflent, qui se creusent en berceaux, qui tourbillonnent, des flots rieurs, pétillants d'écume, faisant entendre un murmure éternel. — *L'oundado aqui seguis l'oundado; es de moun-to-davalo à l'infni, e de flot gounfle e de brès d'aigo, e de revoue de risènt, em'un petejamen d'escumo, em'un chafaret que n'an ges de pauso.*

Sans parler des vents et des tempêtes qui la fouettent, qui la secouent de fond en comble, il est deux choses qui la bouleversent régulièrement, la marée et les courants : celle-là provenant de l'attraction du soleil et de la lune, ceux-ci formant autant de « gigantesques aortes » qui établissent et maintiennent la circulation dans l'énorme masse liquide. Et c'est un fait providentiel, car si les eaux de l'Océan demeuraient immobiles, elles deviendraient un marais immense, un foyer pestilentiel.

Mais comment se fait-il que la Mer ne déborde pas, elle qui reçoit le tribut de toutes les eaux de la Terre ? Ah ! c'est que Dieu est là :

Il a dit au Soleil et aux Vents : Allez, vous serez les *puiseurs* de la Mer. — Allons ! dit le Soleil. Allons ! disent les vents, buvons à la grande urne ! — Et les voilà qui aspirent l'eau salée, les voilà qui la changent en eau douce, bien mieux encore que les chimistes au fond de leurs alambics. — Tiens, Soleil aux rayons avides, hume-la et sois enivré ! Tiens, ô Vent, prends-la sur tes ailes, et d'un vol rapide va la répandre sur les contrées que je t'indiquerai. — *A di au Soulèu emai i Vènt : Anas ! sarès li pousadié de la Mar. — Anèn ! dis lou Soulèu ; anen ! dison li Vènt, zôu ! beguen au grand pouaire ! — Em'aco vague de poumpa l'aigo-sau e de la tremuda en aigo douço, bèn miés encaro que li chimisto au founs de si destiladou. — Zoù ! Soulèu i rai bevèire, chulo-la, embriago-te n'en ! Zôu ! vènt, cargo-la sus tis alo, e, volo que voularas, vai-t'en l'escampilha ounte iéu te dirai.*

Et c'est ainsi, en vertu de cette loi de l'évaporation, que l'abîme des eaux salées devient le réservoir des eaux douces qui s'élèvent et retombent, ici ou là, en pluie ou en neige, se transforment en glaciers qui se fondent peu à peu, et rentrent tôt ou tard dans l'éternelle circulation.

Que si le « mécanisme » des Fleuves et de la Mer est chose admirable, admirable aussi en est le mystérieux « symbolisme ». L'Immensité de Dieu, sa tranquillité, sa bonté, sa justice s'y reflètent tour à tour :

Est-ce qu'elle ne vous dit rien, cette imposante masse d'eau qui s'étend immense, à perte de vue ; qui, là-bas, bien loin, à l'horizon, se résout et se confond avec l'air bleu ? Lorsqu'on la voit, durant le jour, reflétant l'azur de la voûte des cieux, à la lumière éblouissante du soleil qui sème à la pointe des vagues des milliers d'étincelles, des milliers de paillettes d'or ; lorsqu'on la voit, durant la nuit, aux rayons argentés de la lune qui l'éclaire et s'y mire, à la lueur tremblotante des étoiles qui semblent y danser en farandole, on demeure

là, immobile; et devant une si majestueuse scène, oh ! comme on se sent petit ! En face de ces ondes sans fin, de ces abîmes sans fond, le sentiment de l'Infini vous laisse sans voix, car dans l'immensité mystérieuse de la mer vous venez d'entrevoir une image de l'Immensité de Dieu. Et pourtant, qu'est-elle, comparée à Dieu ? Pas même une gouttelette de rosée ! *Pas soulamen un degoutet d'eigagno !*

La sérénité de Dieu ! cet attribut divin qui n'est pas l'impassibilité dans le sens humain de ce mot, puisque Dieu est l'Amour même et que l'amour est aux antipodes de l'égoïsme, mais qui, par un mystère dont le nœud échappe à notre courte vue, laisse Dieu impassible au dessus de toutes les fluctuations du temps et de l'espace. Dieu voit, Dieu aime, Dieu assiste aux pires catastrophes, Dieu vit éternellement heureux : antinomie étrange qui vous saisit à la gorge, lorsque, du haut d'une falaise, vous contemplez l'Océan endormi, le lendemain d'un irréparable désastre :

Regardez !... Que lui importent le soulèvement des marées, les secousses de la tempête et les coups de l'impétueux mistral ? Abîme éternellement effrayant qui jamais ne s'effraie, la Mer soulève ses vagues sans crainte, et sans crainte elle les abaisse. Qu'un épouvantable naufrage ébranle ses sommets, tandis que gronde et mugit la tourmente, que les vergues et les mâts craquent et se brisent, que les passagers crient, pleurent à chaudes larmes, se tordent de désespoir et se cramponnent à d'affreux débris de planches : elle, comme si de rien n'était, elle ouvre lentement ses horribles abîmes pour engloutir le vaisseau, et puis, lentement, elle les referme, sans rien perdre de sa paix et de sa tranquillité. Que cent flottes guerrières s'y démènent à grand fracas, avec leurs formidables navires bardés de fer, couverts de soldats sous les armes, chargés de canons qui vomissent la mitraille et la mort : tout ce déploiement infernal lui parait, sur ses ondes, aussi insignifiant qu'une coquille de noix lancée par un enfant sur les flots riçurs. A l'accoutumée, elle s'élève, elle s'abaisse, elle étincelle au soleil et va rejaillir en perles humides sur le gravier ou le sable du littoral : image de la tranquil-

lité de Dieu, qui, au sein du tourbillon des choses de ce monde, reste serein et calme — éternellement.

La Mer rappelle trop exclusivement la majesté de l'Infini pour donner une idée de la Bonté divine; son impassibilité sereine et ses aveugles colères s'accordent mal avec l'idée d'une Justice qui choisit son heure et sa victime. La Bonté de Dieu et sa Justice, Dom Xavier de Fourvières les entrevoit dans le cours pacifique ou emporté des rivières et des fleuves. Mais de quel fleuve parler quand on est fils de la Provence ? Il faut avouer, d'ailleurs, — et ce n'est peut-être pas sans mérite pour un ami de la Garonne, — qu'il a belle et bonne mine, ce vieux Rhône dont le Prince des félibres a dit :

Le Rhône avec ses ondes fatiguées,
Dormantes, majestueusement tranquilles,
Passait; et, regrettant le palais d'Avignon,
Les farandoles et les symphonies,
Comme un grand vieillard qui agonise,
Il semblait tout mélancolique
D'aller perdre à la mer et ses eaux et son nom.

(*Mireille*, ch. x.)

Donc, c'est le Rhône qui représentera la Bonté — j'allais dire l'adorable bonhomie de Dieu :

Voyez comme il est pacifique, notre fleuve provençal ! Les aulnes, les saules, les peupliers blancs qui ombragent ses bords, il les laisse, lui, se mirer tranquillement dans le miroir tremblant de ses eaux souriantes. Les taureaux et les cavales de Camargue le traversent à la nage : lui, les laisse faire, et de bon cœur il leur ouvre passage. Le gros poisson et le menu plongent, bondissent, glissent en plein courant, ou bien, le long des rives, à travers les touffes de typha et les racines des arbres : il leur donne généreusement l'hospitalité. Débonnaire qu'il est, il porte dans toutes les directions qui veut se laisser porter, le bateau à vapeur et l'esquif du riverain. Rien ne le lasse. Voulez-vous lui prendre ses eaux ? Il

vous les donne. Voulez-vous les resserrer entre des fossés et des canaux, pour en arroser vos campagnes ? Il se plie à votre service, toujours content. Il se laisse même emprisonner, hélas ! dans des barrages et des chaussées ; il laisse bâtir au dessus de lui et des ponts en bois, et des ponts de pierre, jusqu'à des ponts de fer qui, plongeant dans son sein leurs piles colossales, l'enjambent d'une rive à l'autre rive. Quoi qu'on lui fasse, le jour, la nuit, toujours il coule, il s'avance toujours, répandant la fraîcheur autour de lui. — Ainsi Dieu, la Bonté suprême, n'est jamais las de se donner, de se prodiguer sans mesure. Qu'on le comprenne ou qu'on le méconnaisse, qu'on l'aime ou qu'on le haïsse, il va toujours son chemin, répandant avec abondance ses dons et ses bienfaits.

Oh ! mais prenez garde !...

Car le Rhône, tranquille et « bonhomme », hier, reçoit aujourd'hui l'ordre de représenter la colère de Dieu. Regardez !

Voyez comme il s'est courroucé soudain, terrible, mugissant ! Que se passe-t-il ? Ah ! la Durance folle ! ah ! la Sorgue, le Gardon, l'Ardèche, l'Isère, toutes les sources, toutes les rivières, tous les torrents se sont déchainés ! Voyez comme ils se précipitent !...

Et le Rhône monte. Voyez comme ils se précipitent ! Ils ont entendu la voix du Seigneur qui disait : « Que toutes les eaux se rassemblent en un seul lieu ! »

— Où voulez-vous que nous allions, Seigneur ? hurlent les ondes furieuses.

— A la descente ! répond le Seigneur.

Et le Rhône monte. Les rivières courent, elles courent précipitamment à la descente. Les voilà pleines ! les voilà qui regorgent ! ce sont des vagues effrayantes qui se poussent, se pressent, et dont la fureur va toujours croissant...

Et le Rhône monte, il monte toujours, il ronge ses digues, il les creuse, il les perce... Ah ! malheur ! il vient de les crever ! le voilà qui fond comme une trombe sur les foins, sur les blés !... C'est un déluge qui emporte tout, écrase tout, submerge tout. Villes, villages, plaines, îles, jardins, tout disparaît sous les flots.

Et Celui qui habite les cieus semble dire avec une ironie qui vous glace jusqu'au sang : « Qu'elles se rassemblent donc, les eaux, en un seul lieu et que l'aride paraisse ! » — Ah ! l'aride, hélas ! l'aride ! que dites-vous, Seigneur ? Ce n'est partout qu'une plaine liquide ; rivières et fleuves ne forment plus qu'un vaste abîme qui a tout envahi ; on dirait une mer qui s'écoule mugissante vers une autre mer...

Tantôt, le Rhône, c'était la bonté de Dieu qui passait ; maintenant c'est sa justice dont les flots débordent et crient vengeance !

N'ajoutons rien à cette page, n'est-ce pas ? ami lecteur. Je n'ai, pour ma part, qu'un regret : c'est de songer que tout le monde ne la relira point dans l'incomparable vigueur du texte original.

(A suivre.)

A. FERRAND,

Chan. hon., curé de Baurech.

NOUVELLES ÉTUDES SUR CLÉMENT V

(Suite.)

VIII. — RÔLE DU PAPE DANS L'AFFAIRE DES TEMPLIERS (Fin).

Le 6 mai 1312, dans la troisième et dernière session du Concile, le Pape pourvut au sort des frères du ci-devant ordre du Temple. La bulle *Considerantes dudum* se recommande à notre attention, car elle nous dévoile un des traits distinctifs du cœur de Clément : impitoyable et dur pour le mal, mais miséricordieux comme une mère à l'égard du pécheur repentant.

« Par la susdite ordonnance (1), nous ne voulons point toutefois déroger aux procédures faites ou à faire, contre les membres de l'ordre aboli, par les évêques diocésains et les

(1) J'omets le préambule parce qu'il reproduit le texte de la sentence de suppression que d'ailleurs chacun peut voir dans Rinaldi (1312, 3).

conciles provinciaux. Afin donc de pourvoir aujourd'hui, comme il convient, au sort des frères, nous avons cru devoir les abandonner, comme par le passé, au jugement des conciles provinciaux, hormis le grand maître, le visiteur de France, les grands commandeurs de Normandie, d'Aquitaine, du Poitou et de la Provence déjà spécialement réservés à notre disposition, ainsi que le frère Olivier de Penna que nous réservons par les présentes à la juridiction du Siège apostolique. Nous exigeons que les conciles procèdent envers les prévenus selon la diversité de leurs conditions. Aux frères déjà absous ou qui le seraient dans la suite par une sentence équitable, il sera accordé, sur les biens du ci-devant ordre, une pension suffisante qui leur permette de vivre selon la décence de leur état. A l'égard de ceux qui s'avoueront coupables, notre volonté formelle est que les juges, tenant compte de leur condition et de la manière dont leur confession aura été faite, tempèrent la rigueur de la justice par une abondante miséricorde. Contre les impénitents et les relaps, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il devait s'en rencontrer, on procédera selon les règles canoniques. Pour ceux qui, même soupçonnés, protesteront de leur innocence, on fera ce qui sera juste et conforme aux saints canons. Quant aux fugitifs qui se sont soustraits à l'enquête, nous les citons par la teneur des présentes et avec l'approbation du Concile à comparaître en personne par devant leurs ordinaires, dans un an à partir de ce jour, délai précis et péremptoire que nous leur assignons, pour y subir un examen selon les exigences du droit et se voir ultérieurement juger, suivant leur mérite, par les conciles provinciaux qui useront avec eux de miséricorde comme à l'égard de ceux mentionnés plus haut, à l'exception des relaps, et pourvoiront en outre à ce qu'il leur soit fourni, sur les biens du ci-devant ordre, de quoi vivre convenablement, ainsi qu'à tous ceux qui reviendront à l'obédience de l'Église et tant qu'ils y persévéreront. Ils seront répartis dans les maisons du Temple ou d'autres religieux, de façon cependant qu'il n'y en ait qu'un petit nombre dans chaque monastère.

» Nous mandons aussi et ordonnons sévèrement à quiconque détiendrait ou ferait détenir des frères du ci-devant ordre, de les rendre et renvoyer en liberté, à toute réquisition du métropolitain ou de l'ordinaire. Quant aux templiers qui, au mépris de notre citation, ne se seraient pas présentés, dans le délai d'un an, par devant leur évêque, ils encourront *ipso facto* la sentence d'excommunication, et les contumax qui seront restés une année entière sous le poids de cette censure, seront dès lors condamnés comme hérétiques.

» Cet édit de notre citation que nous avons fait de science certaine, et par lequel vous voulons que les frères soient cités comme s'ils avaient été saisis personnellement par des citeurs spéciaux, car il serait sinon impossible du moins mal aisé de découvrir des vagabonds, nous l'avons publié en présence du Sacré Collège, afin que l'on ne puisse calomnier ce mode de citation. Et pour que cette citation arrive plus sûrement à la connaissance des frères et de tous en général, nous ferons afficher aux portes de la principale église de Vienne des cartes ou parchemins indiquant le mode de notre citation et munis du sceau de notre bulle ; notre citation sera ainsi proclamée comme par une voix éclatante et par un jugement public, en sorte que les frères que cette citation concerne ne pourront point alléguer pour excuse que ladite citation ne leur est pas parvenue ou qu'ils l'ont ignorée, car il ne sera pas vraisemblable qu'ils ignorent ce qui sera connu de tous. Au surplus, afin qu'on agisse ici avec une parfaite prudence, nous commandons aux ordinaires de faire publier, dès qu'ils le pourront commodément, dans leurs cathédrales et églises des lieux insignes, cet édit de notre citation (1). »

La double question des biens et des personnes du Temple résolue, Clément se préoccupa de réaliser les promesses et les menaces de la bulle *Regnans in cœlis*. Si ce document témoigne combien il avait eu à cœur d'assurer au Concile le concours efficace de l'épiscopat, la sanction qui suivit n'est pas moins éloquente. Des évêques convoqués, beaucoup,

(1) *Reg.* n° 8734.

fidèles au capital devoir de l'obéissance, avaient pris le chemin de Vienne, sans compter avec le danger, les fatigues et la dépense (1). Le Pape, scrupuleux rémunérateur de la vertu, ne leur ménagea ni les éloges ni les récompenses. Outre les faveurs particulières en rapport avec le mérite de chacun, tous reçurent, « occasionē laborum et sumptuum quos subierunt », les pouvoirs : 1° de faire jouir trois clercs de leur entourage des revenus de leurs bénéfices sans observer la résidence ; 2° de donner à six ecclésiastiques ayant atteint leur vingtième année dispense d'âge pour prendre possession de toute église paroissiale ; 3° d'octroyer à deux personnes l'office de tabellion ; 4° de se choisir un confesseur idoine qui, par privilège valable jusqu'à Noël, put les absoudre de toutes sentences et les relever de l'irrégularité ; 5° de faire réconcilier les églises et les cimetières par un simple prêtre, avec de l'eau bénite, au préalable, par eux. Parmi ces fils d'obéissance, le *Registre* signale les archevêques d'Auch, Rouen, Reims, Lyon, Narbonne, Bordeaux et Bourges, ainsi que les évêques de Clermont, Autun, Mende, Coutances, Toulouse, Poitiers, Chartres, Nantes, Maguelonne, Langres, Agde, Carcassonne, Bazas, Comminges, Auxerre, Dax, Saintes et Angers (2). En revanche, le Pontife fut peu tendre à l'égard des prélats qui, « sectantes detestabilis inobedientie vitium et in contumacie spiritu se quasi pullos onagri liberos extimantes », avaient dédaigné de se rendre au Concile. Non content de les convaincre du péché « paganitatis », pour les punir de ce que « sacrosancte Romane ecclesie, quam revereri tenentur ut matrem et dominam, terga verterunt, non faciem », il leur interdit l'entrée de l'église, censure qui devait les étreindre

(1) *Reg.* n° 8843. « Multi tanquam obedientie custodes et filii, consultius attendentes peccatum ariolandi et ydolatrie scelus, equis cum inobedientia passibus ambulare, cunctisque prestantiorem esse obedientiam victimis, ad predictum concilium in civitate Vienne, disponente Domino celebratum, venire spontanei, personarum periculis, impedimentis itinerum et sumptuum oneribus non vitatis. Hii sunt qui bonum obedientie acceptantes, condignis sunt efferendi laudibus et apostolicis favoribus prosequendi. »

(2) *Reg.* n° 8719.

aussi longtemps qu'ils n'auraient pas mérité la grâce du Saint Siège (1).

Ce même jour, 18 juillet 1312, il prescrivit encore d'instruire le procès de ces évêques rebelles, et comme l'exécution de cette mesure suivait de soixante-douze jours l'annonce qu'il en avait faite à la clôture du Concile, pour prévenir le reproche de laisser rouiller dans ses mains le glaive de saint Pierre, il rejeta ce retard insolite sur les travaux et les soucis qui, de tous côtés, le harcelaient sans relâche (2).

Enfin, ces graves affaires dont le nombre toujours croissant ne lui laissait pas de repos contraignirent Clément à abandonner, le 22 décembre 1313, la cause de Molay et des dignitaires du Temple à une commission composée des cardinaux Arnaud de Faugiers, évêque d'Albano, Nicolas de Fréauville du titre de Saint Eusèbe et Arnaud Novelli du titre de Sainte Prisque (3). Comme toujours, le Pontife eut la précaution de préciser le mandat des commissaires. « Voici de quelle façon il vous faudra procéder : Après avoir vu et examiné avec soin les interrogatoires subis par le maître, le visiteur de France et les précepteurs de Normandie, d'Aquitaine, du Poitou et de la Provence sur les griefs consignés au procès, mais surtout l'enquête instruite en vertu de notre mandement spécial, par nos vénérables frères les cardinaux Bérenger, Etienne et Landulphe, ainsi que les décisions prises à ce sujet au Concile général de Vienne, vous absoudrez ou condamnerez lesdits maître, visiteur et précepteurs, vous

(1) *Reg.* n° 8843.

(2) *Reg.* n° 8850. « Nec mirandum si censuram nostri propositi, quod de procedendo adversus inobedientes eosdem expressimus, in concilii dissolutione prefati, citius nequivimus in effectum adducere, cum ardue sollicitudines et occupationes anxie in nostri cordis alveum undique confluentes non permiserint antea nos ad premissa vacare. »

(3) *Reg.* n° 10337. « Verum nolentes, ut circa magistrum, visitatorem Francie et preceptores eosdem iudicium ulterius differatur, et ad id propter multiplicia et ardua negotia nobis incumbentia, quorum ad presens varietate distrahimur, personaliter intendere nequeamus, discretioni vestre... mandamus. »

leur imposerez à proportion de leurs fautes une pénitence salutaire et vous leur ferez en outre administrer, sur les biens de l'ancien ordre du Temple, la nourriture, le vêtement et autres choses nécessaires, selon qu'il sera juste, et dans la mesure que votre circonspection jugera convenir (1). »

Il va sans dire que les cardinaux connaissaient trop bien l'esprit autoritaire du Pape pour ne pas suivre ses ordres à la lettre. Ils consacrèrent deux mois à reviser les pièces soumises à leur examen. De ce nombre fut vraisemblablement le procès-verbal dans lequel l'Université de Paris consigna, le 25 mai 1308, la confession du grand-maître ainsi que l'épître où il enjoignait à ses frères, en vertu de la sainte obéissance, de faire comme lui de francs et loyaux aveux (2). Du témoignage de cet acte et de tous les documents connus, il résulte que, dans leurs divers interrogatoires, les principaux dignitaires du Temple ont, d'un accord unanime, confessé leurs erreurs et leurs fautes.

(1) *Reg.* n° 10337. « Mandamus quatenus... visis et consideratis inquisitionibus contra magistrum, etc., habitis super criminibus in processu memorato expressis, et presertim inquisitione per venerabiles fratres Berengarium ep. Tusculanum, tunc tituli SS. Nerei et Achillei, ac bone memorie Stephanum tituli S. Ciriaci in Termis presbyterum, et Landulfum S. Angeli diaconum cardinales super premissis, de speciali nostro mandato facta, necnon etiam ordinatis contra ordinem Templi in dicto generali concilio Viennensi, ad absolvendum vel condemnandum ipsos magistrum, etc. et ad imponendum eis pro modo culpe penam salutarem, ac etiam faciendum ipsis ministrari victum et vestitum et alia necessaria de bonis quondam dicti ordinis Templi, prout justum fuerit, et vestre circumspectioni expedire videbitur, procedatis. »

(2) Je transcris ici cette pièce importante que je dois à mon cher maître, M. le chanoine Allain, dont l'œil vigilant ne perd aucune découverte historique, non plus que son cœur l'occasion d'obliger. « Frater Jacobus de Molay totius ordinis militie Templi magister pro se et fratribus Gerardo de Gauche, Guidone Dalphini, Gaufrido de Charnayo et Gualtero de Lienticuria, militibus dicti ordinis presentibus ibidem, confessus fuit, proposuit et asseruit quod a longevis citra temporibus, illi qui in dicto ordine fuerunt recepti, Dominum Jhesum Christum in ipsius contemptum spuerunt. Et in receptione predicta nonnulla alia enormia hactenus commiserunt, pro quorum committendorum oportunitate abusus recipiendi secreto fratres ordinis supradicti sub boni specie fuit per actorem scelerum, ut

Avec l'absolution, Molay et ses frères reçurent une pénitence qui, pour si dure qu'elle nous paraisse, n'avait rien d'excessif si on tient compte de la pratique du temps et de la qualité des coupables. Ce ne fut pourtant pas l'avis de deux d'entre eux. Le 11 mars 1313, comme on promulguait solennellement la sentence sur le parvis Notre-Dame, à ce passage du verdict qui, en expiation de leurs crimes, les condamnait au mur, c'est-à-dire à la détention perpétuelle, Jacques de Molay et Geoffroy de Charneio interrompirent brusquement la lecture et déclarèrent que tous leurs aveux n'avaient été que mensonges. A cet incident, les cardinaux levèrent la séance et remirent les détenus au prévôt de Paris avec ordre de les représenter le lendemain à la commission qui devait reprendre l'affaire. On connaît le dénouement. Philippe le Bel assembla son conseil d'où il eut soin d'exclure les ecclésiastiques (1) et quelques instants après, à l'heure de vêpres, Molay et son

dicitur introductus. Que quidem facinora mediante christianissimi principis domini Philippi rege (sic) Francie ministerio actor lucis deduxit in lucem.

» *Scribens idem magister universis et singulis fratribus dicti ordinis in regno Francie constitutis qualiter abnegationem Jhesu Christi et spuitionem super crucem receptos in novos fratres facere cogebat et quamplures ex eis alias enormitates addebant, que longevo tempore celata continuataque sunt, ut quilibet eorum ex sua receptione scire potest. Quare fratres predictos exhortatur, in virtute sancte obedientie injungendo ut non obstantibus promissionibus vel juramentis de tenendis secretis hujusmodi, puram veritatem premissorum et aliorum predictorum fidem catholicam tangentium, si que sint in eis, lucident et mente sincera confiteantur inquisitori predicto seu ejus commissariis seu ordinariis, quicquid de ipsis et aliis sciverint in premissis. Et hec per domos dicti ordinis in regno Francie mitti concessit scripta in quadam cedula per eum approbata et sigillo suo sigillata. Ipse quoque confessus est quod in receptione sua ter abnegavit Jhesum, bis spuit versus crucem et semel juxta in terra. Postea vero idem magister petiit absolutionem, veniam, gratiam et misericordiam sancte matris Ecclesie per astantes ibidem sibi et fratribus penitentibus et confessis impetrari, offerens se et dictos fratres de premissis penitentes et humiliter confitentes penitentiam recipere et complere et ecclesie stare mandatis.* » (Chartularium Universitatis Parisiensis. Paris, Delalain, 1891. Tome II, n° 666.)

(1) *Quamvis perinde clericis non vocatis. Nangis, 1314.*

compagnon furent brûlés, en face du jardin royal, dans l'île des Juifs, sur l'emplacement actuel du Pont-Neuf (1).

La responsabilité de cette double exécution retombe tout entière sur le roi dont la conduite paraîtra d'autant moins excusable qu'il avait en mains, outre la consultation des maîtres en théologie (2), nombre de bulles où la cause du

(1) *Historiens de France*, vol. XXI, p. 140-143. — *Olim*, vol. II, p. 559, xi.

(2) Ce document édité, pour la première fois, par le P. Denifle, dans le *Cartulaire de l'Université de Paris*, t. II, p. 125-127, n° 664, établit, à l'encontre des historiens, que la Faculté de théologie opposa un ferme *non licet* aux prétentions du monarque. Il me suffira de transcrire les deux premiers points de cette réponse. « Ad primum in quo queritur utrum princeps secularis possit hereticos capere, examinare vel punire, dicimus quod nobis videtur quod auctoritas iudicis secularis non se extendit ad faciendum processum aliquem in facto heresis contra aliquem non derelictum ab ecclesia, nisi ecclesia requirente vel requisita, nisi quando evidens et notorium periculum immineret, in quo casu sub spe certa ratihabitionis licet potestati seculari eos capere cum proposito reddendi ecclesie quamcito obtulerit se facultas. Nec videtur nobis quod ex aliqua auctoritate novi vel veteris Testamenti expresse possit haberi quod princeps secularis aliter se debeat intromittere de crimine supradicto. Quod autem juxta hoc queritur utrum si quod jus principes habere viderentur per vetus Testamentum in causa dicti criminis, per novum Testamentum in aliquo sit restrictum, dicimus quod si vocetur restrictio revocatio cujuscumque statuti vel juris, habentis virtutem solum ex institutione legis veteris, omne tale est in legis nove tempore sic restrictum, quod videlicet totum quod habet virtutem ex sola institutione legis veteris, est in novi Testamenti tempore revocatum.

» Ad secundum principale quod queritur, utrum Templarii, quia milites sunt, sint pro non religiosis et non exemptis habendi, dicimus quod nobis videtur quod milicia ad defensionem fidei ordinata statum religionis non impedit, et quod tales milites votum religionis institute ab ecclesia profitentes pro religiosis haberi debeant et exemptis. Si qui autem non fecerunt talem professionem, sed solum obligaverunt se ad illam heresim observandam, non sunt religiosi nec pro religiosis habendi. Si tamen sit dubium utrum sic professi fuerunt, ad ecclesiam que ipsorum religionem instituit istam causam pertinet terminare. Ratione tamen criminis, totum quod crimen tangit, pertinet ad ecclesiam in quacumque persona, donec, ut predictum est, fuerit ab ecclesia derelicta. » Paris, 25 mars 1308.

Ne pas oublier que Clément avait, le 27 octobre 1307, flétri publiquement l'abus de pouvoir du roi et suspendu les inquisiteurs de France.

Temple était déclarée, en termes très explicites, appartenir au for de l'Église. Cet abus d'autorité fut un crime.

Personne n'ignore quel revirement ce supplice produisit dans la foule. Mais on aurait tort de croire que le délire populaire ne rencontra aucune protestation. Témoin cette sorte d'épithaphe jetée par le contemporain Bertrand de Pellissier sur les ruines du Temple : « Cet ordre si illustre qui avait formé tant de braves chevaliers ; cet ordre à qui mes ancêtres étaient si redevables, que tant de mes cousins et de mes oncles, les Pellissier, les Pellipaire, ont servi, sous les auspices duquel ils ont suivi la voie de la gloire et de la vertu militaire, il fut, hélas ! et s'est évanoui. Présent me sera à jamais ce jour fatal, signe terrible de l'indignation céleste ! Je voudrais que mes fils l'eussent toujours devant les yeux, pour apprendre l'horreur de la richesse, de la mollesse, de l'ivrognerie, des séductions féminines et de tous les vices que la paresse engendre. »

Cet arrêt du bon sens reçoit une singulière confirmation d'une bulle où résumant les délibérations des Pères de Vienne — ce jury de tous points incomparable — le Pape prémunit les frères de l'Hôpital contre les écueils qui firent sombrer l'ordre du Temple. Voici l'analyse de ce document : « Article premier. Chaque maison de l'Hôpital, ancienne ou nouvelle, fera connaître son revenu annuel et le subside qu'elle peut fournir à l'œuvre de Terre Sainte. Sur cette estimation, toutes charges locales déduites, le Saint Siècle astreindra l'ordre à tenir, à perpétuité, en Palestine, un nombre fixe de frères et de soldats. Pour rendre plus efficace le travail de conquête et, si Dieu le veut, de conservation de la Terre Sainte, il ne devra rester en deçà de la mer qu'un fort petit nombre de frères, à savoir : les régisseurs nécessaires pour l'entretien des propriétés, les vieillards, les valétudinaires et les invalides. Les hommes jeunes, forts et propres au métier des armes seront expédiés et maintenus ferme outre-mer. Par ce moyen, la Terre Sainte recevra le secours qui lui est dû, l'ordre répondra, comme il convient, au but de son institution, et le péril des richesses,

de la superbe et de l'oisiveté sera d'autant moins à craindre que le nombre des frères sera fort réduit en deçà de la mer et la fortune de l'ordre grevée de charges plus lourdes. Et afin de faciliter la tâche des papes futurs, la curie romaine enregistrera la valeur annuelle de chaque maison, ainsi que le service et le nombre d'hommes qu'elle devra fournir tous les ans. Le double de ces divers états sera conservé aux archives du Saint Siège et des copies seront adressées à tous les rois chrétiens afin qu'ils veillent et, au besoin, contraignent les hospitaliers à remplir leurs obligations. — Art. II. Pour le bien de la paix, tous les privilèges de l'ordre seront soumis à l'examen et sanction du Saint Siège. A l'avenir, toutes les églises de l'Hôpital, à charge d'âmes, seront, quant au spirituel, sous la juridiction de l'évêque diocésain. En attendant, tous les privilèges, sauf l'exemption, accordés audit ordre par le Siège Apostolique, sont et demeurent suspendus. — Art. III. En vue d'une réforme, le Saint Siège examinera les règles et statuts de l'ordre ainsi que l'état et perfection de ses sujets. Le bien sera confirmé, les abus seront rigoureusement corrigés, dans l'ordre comme dans les personnes, chef et membres. La nouvelle règle ou réforme, basée sur fondements justes et raisonnables, répondra aux besoins de la Terre Sainte et aux intérêts de l'Hôpital, *ut sic ordo ipse et preservetur a casu et in statu salubri et prospero conservetur* (1). » Cette pièce et cent autres du Registre tendent le fil d'Ariane à ceux que tourmente encore le problème de la chute des Templiers.

Pour nous, notre unique fin a été de faire entrevoir sous un jour non moins nouveau qu'équitable le rôle de Clément V dans cette sombre affaire obscurcie encore par l'imagination de frivoles historiens. De cet ensemble touffu de témoignages où les moindres détails sont précieux, il sort une voix qui confirme avec l'autorité d'un jugement cette réflexion de Ferret de Vicence, peu enclin d'ordinaire à contredire même les plus étranges racontars de la foule : « Il ne faut pas croire qu'un pasteur si parfait et aussi agréable à Dieu se

(1) *Reg. n.º 9984. Dudum in generali.*

soit, par haine ou complaisance, écarté de la justice dans cette affaire, car, à moins d'avoir l'esprit malade, personne ne contestera que Clément V se soit comporté, en tout, avec équité et sagesse (1). » L'histoire de ce procès, dont nous avons suivi la marche pas à pas et documents en mains, rend un irrésistible hommage au zèle tout apostolique de ce Pape providentiel.

(A suivre.)

F. LACOSTE,
curé de Saint-Pardon.

SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite).

VII

Milice. — Tirage au sort.

Outre les troupes régulières, les habitants avaient à loger des miliciens. Ainsi, le 28 mai 1691, deux compagnies de milice de La Tourrasse et de La Roche s'arrêtèrent à La Réole (2).

L'armée française, aux XVII^e et XVIII^e siècles, se recrutait par les enrôlements volontaires ou soi-disant tels. On connaît le rôle que jouait alors le *racoleur*, qui consistait à engager, soit de gré soit par astuce, des hommes au service du roi. Les procédés des recruteurs du quai de la Ferraille, à Paris, avec leur fameuse enseigne :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

les libations dont ils abreuyaient les niais dans leurs *fours*, comme s'appelaient leurs repaires, étaient pratiqués dans toute l'étendue du royaume. « Les jours de fête, aux foires de village, un vieux sergent de quelque régiment de province arrivait avec sa moustache bien relevée, son uniforme brillant, sa tenue toute martiale ; il s'installait

(1) Apud Muratori IX. « Nec putandum est tam salubrem, tam Deo gratum pastorem, odio vel prece corruptum a justitia declinasse, nam omnia bene et sapienter ab eo gesta, nemo mentis integer ambigit. »

(2) Registres de la Jurade : séance du 28 mai 1691.

dans un cabaret, racontant aux jeunes gens du village les merveilles de la vie des camps, vie pleine d'aventures joyeuses, de conquêtes amoureuses, de villes forcées, de batailles gagnées, de bruit de fanfares, de coups de canon, etc... Puis après force libations, après force chansons de guerre, et quand l'auditoire était séduit par cette brillante perspective, enivré par les douces illusions de plaisir et de gloire, l'habile sergent profitait de cet enthousiasme pour enrôler des soldats à Sa Majesté le roi de France. Fin connaisseur, il ne racolait d'ordinaire que des hommes robustes et valides, et qui, habitués aux pénibles travaux de l'agriculture, étaient moins éprouvés par les misères de la vie militaire (1). »

Le soldat, quelle que fût son origine, devenait brave et dévoué dès qu'il était enrégimenté sous les lois de la discipline. « Je ne connais plus la nation que dans le soldat; sa valeur est infinie ! », écrivait le maréchal de Villars, en avril 1703, au ministre de la guerre Chamillard. Il était fier de porter l'uniforme en temps de paix comme en temps de guerre, *fier d'être armé comme Jacquemard et monté comme saint Georges* (2). Il avait un soin particulier de cet uniforme, que l'État renouvelait tous les six ans, et qui, par la nature de ses couleurs éclatantes, par le genre de ses détails d'ornementation, par le nombre de ses poches, de ses galons d'or et d'argent, de ses boutons de métal, exigeait les plus minutieuses recherches d'entretien et de propreté. Mais lorsque — à la fin du règne de Louis XIII et pendant les longues guerres de Louis XIV — il fallut faire face à de nombreux ennemis, on demanda des hommes à la milice. Au moyen âge toutes les communes devaient le service militaire à leurs seigneurs. Le pouvoir central ayant absorbé les petites souverainetés, chaque ville dut fournir au roi son contingent en hommes et en argent. Les milices cessèrent d'exister comme corps d'armée sous Charles VII par suite de l'organisation des armées permanentes. Elles devinrent de simples milices bourgeoises affectées au service des centres de population où elles se formaient et, par exception, employées dans l'intérieur du royaume. L'exception devint la règle pendant les guerres des XVII^e et XVIII^e siècles.

La levée qui eut lieu en 1686 par ordonnance du 29 novembre produisit vingt-cinq mille hommes que l'on partagea entre trente régiments. Chaque village fournissait un ou plusieurs hommes tout

(1) *Hist. de l'Armée*, par Adrien Pascal, le colonel Brahaut et le capitaine Sicard.

(2) Dictionnaire populaire passé en proverbe.

équipés et tout armés. Bien que, selon l'ordonnance, ils ne fussent astreints qu'à un service de deux ans seulement, on ne les congédia qu'à la paix de Riswick! Les bataillons de milice étaient beaucoup plus nationalement composés que le reste de l'infanterie dont le recrutement se faisait souvent dans la lie des grandes villes. Le milicien était réellement soldat; il s'engageait pour deux ans, il quittait ses foyers. Six ans de service l'exemptaient d'une année de taille et de trois années s'il se mariait: Il ne payait pas la capitation durant la période de service.

Avant le 1^{er} janvier 1791, on distinguait les corps — je l'ai déjà dit, je crois — en régiments *royaux*, en régiments des *princes*, en régiments de *gentilshommes* et en régiments de *provinces*. On appelait régiments royaux ceux du *Roi*, de la *Reine*, de la *Couronne*, *Royal-Roussillon*, etc... Les régiments des princes étaient ceux qui avaient pour colonels des princes du sang, tels que les régiments d'*Orléans*, de *Bourbon*, de *Condé*, de *Conti*, etc... Les régiments qui portaient les noms de leurs colonels ou mestres de camp étaient appelés régiments de gentilshommes: régiments de *Turenne*, de *Roquelaure*, de *Pardailhan*, etc... Enfin, les régiments créés aux noms des provinces: régiments de *Provence*, de *Guienne*, de *Normandie*, de *Picardie*, etc... C'était dans ces derniers régiments qu'on incorporait les *levées des milices* faites dans les généralités par ordonnance du roi.

En 1689, la ville et juridiction de La Réole donna vingt-trois miliciens tandis qu'en 1639 on lui en avait demandé trente-un, dont un tambour, parfaitement aguerris, en équipage convenable et capables de bien servir le roi, les deux tiers dans le corps des mousquetaires et l'autre tiers comme piquiers. On réclamait surtout des pionniers en aussi grand nombre que possible, recrutés moitié parmi les maçons, moitié parmi les charpentiers. Détail curieux: parmi les soldats de La Réole, il devait y avoir un chirurgien apte à servir en cette qualité dans sa compagnie. A cette fin, outre la paie d'un simple soldat on s'engageait à le munir des instruments indispensables au service qu'il était appelé à remplir (1).

Par une ordonnance en date du 17 mai 1674, le maréchal d'Albret enjoignait *aux communautés des villes capitales de la senechaussée* d'envoyer dix de leurs hommes bien armés, jeunes et capables de servir à pied; les villes murées n'étaient imposées que de cinq hom-

(1) Registres de la Jurade (1636-1639).

mes et les autres communautés de trois, tous devant se trouver réunis au lieu et au jour désignés par son sénéchal et son lieutenant général, sous peine d'être pourvu à leurs dépens au nombre d'hommes nécessaires. Conformément à cette ordonnance, le corps de ville enrôla cinq soldats que l'on habilla *de cap à pied* et auxquels on distribua baudriers, bandoulières, mousquetons et fusils, voire même de l'argent, après les avoir nourris une semaine, du lundi au dimanche (1).

Le 1^{er} juin 1690, un ordre du marquis de Sourdis à la juridiction l'oblige à lever quarante-un hommes de taille et d'âge à bien servir le roi. Sur ce nombre la part de la ville s'élevait à six hommes seulement. Leur service dura quatre mois, du 20 juin au 4 septembre.

On s'adressait parfois aux hommes de bonne volonté. Une lettre du marquis de Sourdis (2) mande aux jurats de lui trouver deux jeunes gens, gentilshommes ou bourgeois *vivant noblement* (3), qui désireraient aller servir aux gardes du corps du roi, à la condition expresse que leur position de fortune leur permît de jouir de quelques ressources provenant de leurs familles. Leur équipement seul exigeait une mise de fonds assez considérable : habit bleu, parements, doublure et veste rouges, manches en bottes et poches en pattes, agréments, bordé et galon d'argent en plein sur le tout ; culotte et bas rouges ; bandoulière de soie blanche et argent, galonnée d'argent ainsi que le ceinturon ; chapeau bordé d'argent. L'équipage du cheval, rouge, bordé d'argent (4). Dans une autre lettre, il invitait

(1) Montant de la dépense : 300 l. 14 s. 1 d. — Reg. de la Jurade, séances du 16 juin et du 24 juillet 1674.

(2) Registres de la Jurade. Séance du 1^{er} décembre 1690.

(3) Un bourgeois était réputé vivre noblement lorsqu'il vivait du produit de ses terres. Une ligne de démarcation bien tranchée existait entre cette classe et les bourgeois *vivant marchandement*, c'est-à-dire, tenant boutique ou tirant leur subsistance d'une industrie quelconque excepté celle de la *verrerie*, attendu que les *verriers* d'extraction noble pouvaient l'exercer sans déroger sous le nom de *gentilshommes verriers*.

(4) La description réglementaire de l'uniforme et de l'équipement de la première compagnie écossaise de la garde achèvera de donner une idée exacte de la magnificence des costumes de la maison du roi : habit bleu, veste, parements et doublure rouges, agréments et galons d'argent en plein, manches en bottes et poches en travers, garnies d'un double galon bordé d'argent, bandoulière à carreaux de soie blanche et argent galonnée d'argent, ceinturon garni d'argent, chapeau bordé d'argent et cocarde noire, manteau bleu, bordé d'argent, doublé de rouge ; l'équipage du cheval, de drap rouge bordé d'argent.

les jurats à lui procurer deux hommes jeunes, bien faits, destinés à entrer dans la compagnie de dragons de son beau-frère.

Le 26 janvier 1701 il fut décrété que le recrutement aurait lieu par la voie du sort (1). Celui qui ne voulait pas en courir les chances n'avait qu'à payer une somme de soixante-quinze livres par chaque homme que la paroisse devait fournir. Dès 1726, l'État demandait annuellement soixante mille hommes par des levées sur les célibataires de seize à quarante ans, ayant cinq pieds au moins. Le service durait quatre ans. L'homme non présent à l'appel s'exposait à être condamné au service militaire à perpétuité. Sept ans après, la milice se composait de quatre-vingt-treize bataillons, qu'une ordonnance rendue le 12 novembre porta à cent vingt-trois.

L'opération du tirage au sort se passait, la plupart du temps, sans encombre. A Paris, les faubourgs se rendirent aux Invalides, lieu du tirage, avec un tambour et des violons, à la façon des gens qui vont à la fête (2). Il s'en faut que les choses allassent de même à La Réole. Le 22 janvier 1747, M. Briet-Beaulieu, ancien officier, habitant de la ville et y vivant noblement, ayant reçu une lettre circulaire adressée à tous les privilégiés concernant leurs domestiques, répondit à M. Bourriot, subdélégué de l'Intendant de la province à Bazas (3), que les deux servantes qui suffisaient au

(1) « Louis XIV établit trente régiments de milice fournis et équipés par les communautés (communes). Ces milices s'exerçaient à la guerre sans abandonner la culture des campagnes. » (*Siècle de Louis XIV*, Voltaire). — Voici les réflexions philosophiques et humanitaires inspirées à Condorcet par ce jugement de Voltaire : elles sont curieuses à plus d'un titre et utiles à méditer surtout à l'heure actuelle :

« Les milices étaient tirées au sort ; ainsi on forçait des hommes à s'exposer malgré eux aux dangers de la guerre, sans leur permettre de racheter leur service personnel par de l'argent, sans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fussent écoutés, sans qu'aucune paie les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait ; car un homme qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ses travaux par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre. Les tirages forcés jetaient la désolation dans les villages, faisaient abandonner tous les travaux..... Ce fardeau tombait principalement sur les habitants des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les missent à l'abri de ce fléau. M. de Voltaire n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce spectacle, également horrible et déchirant, eût une fois frappé ses regards, il n'eût pu se résoudre à citer avec éloge cet établissement de Louis XIV. »

(2) Journal de l'avocat Barbier (27 février 1742).

(3) Le subdélégué était à l'Intendant ce que le sous-préfet d'aujourd'hui est au préfet. Un des cadeaux les plus bizarres que j'aie relevés dans les registres de la Jurade figure au nom de M. Bourriot : deux langues de bœuf, un agneau et quatre douzaines de pieds de cochon ! le tout estimé 33 livres.

service des six personnes composant sa famille ne possédaient pas les qualités exigées pour endosser l'uniforme du soldat, et ne se rendraient pas, par conséquent, à la convocation. Mais, jugeant cette déclaration insuffisante, il se présenta à l'hôtel de ville, où se passait l'opération du tirage au sort sous la surveillance des jurats présidés par le subdélégué, s'avança vers l'assemblée d'un air menaçant, tira de sa poche la lettre qui lui avait été adressée et la jeta sur la table. M. Bourriot la ramassa, la lut avec beaucoup d'attention et la lui remit en lui disant qu'on aurait soin de lui rendre justice, que si quelqu'un des domestiques attachés à son service personnel et compris dans la déclaration qu'il en avait fournie avait été indûment convoqué on se hâterait de le renvoyer. Au lieu de se déclarer satisfait, le sieur Briet répliqua qu'il n'avait été attiré à l'hôtel de ville par aucun motif personnel, qu'il dédaignait de demander justice pour lui, qu'en un mot il n'était là qu'afin d'empêcher les jurats et le subdélégué de commettre des injustices et les obliger à remplir leur devoir, se posant ainsi en défenseur de l'intérêt public contre les pouvoirs établis et l'autorité du représentant de l'Intendant. M. Bourriot, dans le but d'éviter le trouble et le scandale que le sieur Briet cherchait à provoquer, l'invita à les surveiller et à les avertir charitablement s'il leur arrivait de commettre la moindre illégalité. Loin de le calmer, cette modération à laquelle se mêlait une pointe de hauteur et d'ironie poussa jusqu'à l'exaspération l'irritation du sieur Briet. Ce furent alors des cris, des trépignements, un tapage tel que le subdélégué, se voyant dans l'impossibilité de continuer sa mission, lui déclara qu'il était nécessaire que l'un des deux se retirât, qu'il n'avait qu'à choisir.

Aussitôt le sieur Briet sortit en entraînant une partie des jeunes gens reconnus bons au service que ses excitations et ses appels à la révolte avaient soulevés et ameutés. On fut obligé de recourir à un détachement des troupes bourgeoises. Grâce à cette force armée on parvint à rétablir l'ordre et la tranquillité dans la rue où les mutins menaient grand tapage et à les ramener à l'hôtel de ville où ils avaient à répondre à l'appel de leurs noms. L'affaire du sieur de Briet avait dépassé les limites d'une simple incartade et méritait une sévère répression. On le lui fit bien voir, en dépit de sa qualité d'ancien officier, de son rang de privilégié et de sa noble existence. Après la séance, procès-verbal de la scène du 22 janvier fut dressé et envoyé par un exprès à M^{sr} l'Intendant. Sa décision ne se fit pas

attendre. Louis-Urbain-Aubert, chevalier, marquis de Tourny, baron de Solange, seigneur de Pressaigny, Nercey, La Falaise, Carcassonne, Lambroise, Le Mesnil, Pierrefitte et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, Intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux, condamna le sieur Briet-Beaulieu à trois cents livres d'amende, au paiement de laquelle il fut contraint par garnison effective d'un cavalier de maréchaussée à raison de trois livres par jour, même *après huitaine par corps* (1).

Le récit de l'incident Briet-Beaulieu, qui m'a fourni la rédaction du procès-verbal adressé au marquis de Tourny, offre une lacune que je vais essayer de combler. On ne distingue pas très nettement le véritable motif de la démarche du sieur Briet, et le point de départ d'une attitude aussi agressive, aussi cassante nous échapperait complètement si le passage suivant, emprunté au journal de l'avocat Barbier, ne nous expliquait pas d'une façon plausible l'irritation de l'ancien officier : « Entr'autres prescriptions, l'ordonnance de 1742 concernant la milice renferme celles-ci : Depuis les princes du sang jusqu'aux conseillers du Châtelet et même aux avocats, il y aura exemption pour tous leurs domestiques, sans limitation de nombre. Les fermiers généraux et gros financiers jouissent d'un privilège semblable étendu à tous leurs gens. Il n'y a que les procureurs, notaires et quelques marchands à qui on ne permet qu'un seul serviteur. Les procureurs et les notaires exemptent un premier et un second clerc. Les marchands et les riches artisans se plaignent toujours fort de ce que l'on fait tirer leurs enfants, apprentis et garçons, et de ce que l'on ne fait point tirer la livrée, qui est en grand nombre à Paris. Ce sont tous gens sortis des campagnes pour éviter la milice dans les provinces, et cela a dépeuplé les campagnes. On voit par tous ces arrangements que tous les laquais ne tirent pas, ce qui ne remplit pas l'idée que l'on semblait avoir de repeupler les campagnes par la diminution des domestiques dans Paris (2). »

D'après ce qui procède il est à peu près démontré que Briet-

(1) Parmi les noms des personnes nobles ou qualifiées nobles inscrits sur les registres du notaire de Langon, de 1664 à 1697, se trouve un Jean de Briet, écuyer de La Réole (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, tome XV). Le rôle des tailles de la ville et paroisse Saint-Michel de La Réole (année 1785) contient la mention suivante : « Noble Jean de Briet, 4 journaux, 10 lates... 12 l. 14 s. 3 d. »

(2) *Journal de Barbier*, t. II. Edition H. de la Villegile.

Beaulieu avait voulu protester contre l'appel d'un de ses domestiques que les dernières prescriptions mettaient hors d'atteinte de la convocation. Peut-être aussi s'élevait-il contre le système injustifiable qui aurait laissé son domestique en paix chez lui s'il avait habité Paris au lieu de vivre à La Réole. C'est ce que le procès-verbal ne pouvait ni ne voulait nous révéler.

(*A suivre.*)

DASPIT DE SAINT-AMAND.

MÉLANGES ET NOTICES

UN RECUEIL DE LETTRES CHOISIES (1)

Le pieux éditeur des *Lettres choisies* a eu raison de penser que son recueil « ne serait pas sans utilité et sans intérêt pour beaucoup de personnes », qu'il plairait surtout à la jeunesse chrétienne. Il dit dans sa courte préface — ah ! la bonne chose qu'une courte préface ! — que sa seule ambition est « de faire un peu de bien, et de montrer que la littérature la plus morale est aussi la plus intéressante ». Sa noble ambition sera satisfaite, car son recueil est fort attrayant et produira, non pas un peu de bien, mais beaucoup de bien. Les *Lettres choisies*, accompagnées de brèves et claires notices qui disent tout ce qu'il faut, ont été empruntées d'une façon presque toujours heureuse — j'expliquerai tout à l'heure la réserve de l'adverbe *presque* — aux meilleurs écrivains anciens et modernes : Cicéron, Pline le Jeune, saint Basile, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, sainte Paule et sainte Eustochie, saint Augustin, saint Paulin de Nole — un nom cher aux Bordelais ! — sainte Thérèse, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, la Vénérable Marie de l'Incarnation, M^{me} de la Fayette, M^{me} de Sévigné, Bossuet, Fléchier, Louis XIV (lettre au comte d'Estrades, le futur lieutenant général du roi en Guyenne, le futur maire de Bordeaux), Racine, M^{me} de Maintenon, Fénelon, J.-B. Rousseau, M^{me} de Simiane, Thomas, Marmontel, Madame Élisabeth de France, Marie-Antoinette d'Autriche, Joseph de Maistre, M^{me} Swetchine, le P. de Ravignan, Frédéric Ozanam, le P. Lacordaire, M^{lle} Eugénie de Guérin, le Vénérable Théophile Vénard, l'abbé Henri Perreyve, M^{me} Goudareau, une jeune Irlandaise (M^{me} Georgina de T...), M^{sr} Dupanloup, Louis Veuillot, et, comme bouquet de la plus suave senteur, M^{lle} Marie Jenna, ce qui

(1) *Lettres choisies des meilleurs écrivains épistolaires avec notices sur les auteurs*, par M. STANISLAS B... Ouvrage approuvé par S. G. M^{sr} Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix, Arles et Embrun (Aix-en-Provence, imprimerie Nicot, 1894, in-8° de 448 pages. Prix : 3 fr. 50. — En vente à Aix, au couvent des Ursulines, et dans les librairies catholiques).

sera particulièrement agréable aux lecteurs de la *Revue Catholique de Bordeaux*. Toutes les fleurs ainsi cueillies dans le jardin épistolaire de la France — notre pays a toujours particulièrement excellé dans les lettres et dans les mémoires — sont d'une exquise beauté, toutes, à l'exception de celles de l'académicien Thomas. Ce littérateur, aussi médiocre que prétentieux, ne méritait pas d'être admis au milieu d'aussi charmants causeurs : c'est un intrus. Je le comparerais volontiers à un vulgaire oison qui se mêlerait à un groupe de cygnes harmonieux, comme s'exprime Virgile :

... argutos inter strepere anser olores.

Thomas est pour moi un vieil ennemi. Quand j'étais au collège où l'on nous condamnait au supplice de lire sa *Pétreïde*, j'appliquais au plus ennuyeux des poèmes ce jeu de mots vengeur : l'*empétreïde*. Et nul n'a jamais plus applaudi que moi au vers célèbre du spirituel Palissot, vers qui peint si bien à la fois la nullité et l'emphase du prosateur :

Thomas pour ne rien dire ouvre une bouche immense.

J'ose supplier l'éditeur des *Lettres choisies*, quand il préparera une nouvelle édition, de prononcer une sentence de bannissement contre Thomas. Je l'ose d'autant plus, que l'éditeur lui-même reconnaît (p. 219) que le style de l'académicien est « monotone, tendu, empreint d'une émotion factice ». Qu'on jette donc l'indigne passager par dessus bord et qu'on n'en parle plus !

Je souhaite un grand succès au recueil des *Lettres choisies*, d'abord parce que c'est un excellent ouvrage, ensuite parce que le produit de la vente est destiné à une bonne œuvre. Pour assurer ce succès dans notre chère province, je vais reproduire l'éloge aussi juste que gracieux donné par un de nos plus admirables prélats au critique distingué qui a déjà publié le *Cours de Littérature* et l'*Histoire de la Littérature ancienne et moderne* et qui publiera bientôt un beau livre d'histoire, *La Révérende Mère Françoise de Bermond et l'établissement des Ursulines en France* :

« Aix, le 17 mars 1894.

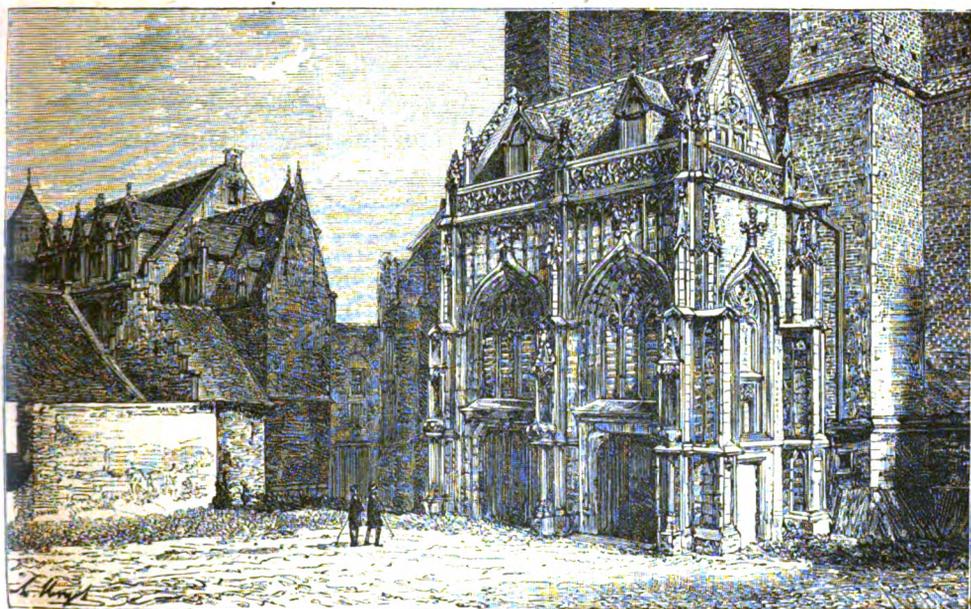
» J'ai lu d'un bout à l'autre toutes vos *Lettres choisies*, et c'est sans hésiter que je vous dis que j'y ai goûté un véritable plaisir. Le choix est fait avec goût et discrétion. Vos auteurs sont des écrivains remarquables et bien connus. Vous avez su prendre le meilleur dans le bon. Votre titre est très exact. Vos lettres sont réellement des *Lettres choisies*. Elles feront du bien à tous vos lecteurs. Elles enseignent le bon ton, la bonne diction ; elles sont des modèles du genre. Elles portent à la vertu dans un langage qui rend la vertu aimable.

» C'est de grand cœur que je bénis l'auteur et son travail, qui est une semence d'un bon grain.

» † XAVIER, archevêque d'Aix. »

Un volume ainsi recommandé sera vite épuisé.

T. de L.



BRUGES. — Le Baptistère de Notre-Dame.

AU PAYS DU RÊVE

BRUGES (1)

Vingt minutes suffisent en chemin de fer pour nous conduire d'Ostende à Bruges, que sépare pourtant un abîme.

(1) Sous ce titre : *Esquisses rapides. Belgique et Hollande*, un de nos bons amis, M. A. Petitcolin, avocat à la Cour d'appel, va publier (librairie du *Yacht*, à Paris; dépôt à Bordeaux, chez MM. Feret et Fils) un aimable volume d'impressions de voyage, dont il veut bien détacher un chapitre pour nos lecteurs. Ils lui en sauront gré autant que nous et goûteront fort ces pages élégantes et vécues. — Nous devons à MM. Hachette les clichés des six belles gravures qui « illustrent » (le mot est ici fort juste) le présent numéro. Elles sont empruntées au magnifique volume in-4°, publié par eux en 1888, *La Belgique*, par C. Lemonnier. Nous les prions d'agréer l'expression de notre vive gratitude. — N. D. L. R.

Sur notre chemin nous trouvons un peu moins de monotonie qu'en Hollande : pas de moulins à vent, quelques canaux, des champs de blé, des prairies avec des bestiaux au pâturage, des maisons éparses dans la campagne sillonnée de routes ombreuses.

Au milieu d'un amas compact de maisons, deux tours d'églises dominant : nous arrivons à Bruges.

Aussitôt, comme touché par la baguette magique d'un enchanteur, le réalisme de ce siècle s'évanouit et nous sommes transportés en plein pays du rêve.

Tout résonne ici comme un écho lointain du passé et j'ai la sensation que dut éprouver le Prince Charmant en pénétrant dans le château de la Belle au Bois dormant.

Depuis que le sommeil séculaire s'est appesanti sur la cité, tout est resté à la même place, dans le même ordre, avec le même aspect qu'au temps de la splendeur antique; pieusement le temps a veillé sur les trésors, et le grand silence s'est fait.

Bruges est engourdie, mais Bruges n'est pas morte; mal éteint, le feu couve sous les cendres; avec le souffle de l'imagination évocatrice, la flamme va jaillir réchauffante et les spectres glacés vont s'animer, les poèmes de pierre vibrer comme une harpe sonore.

Toutes les maisons sont des monuments, toutes les rues ont leur histoire, et même dans les rares quartiers récents, les constructions neuves sont, par les anciennes, éclairées d'un reflet de vétusté.

Dès la sortie de la gare, qui jure comme un anachronisme et qui pour se faire admettre affecte le style gothique, les souvenirs nous assaillent.

N'est-ce pas là qu'autrefois était le Marché du Vendredi où les bourgeois répondirent fièrement aux envoyés du roi Louis VI le Gros, qui venaient protester contre l'élection de Thierry d'Alsace au comté de Flandre : « Allez répéter à votre maître qu'il est un parjure et qu'il n'appartient pas au roi de France de s'opposer à notre choix. A nous seuls,

peuple et noblesse de Flandre, revient le droit d'élire notre souverain. »

Dans cette rue où nous allons maintenant, passa Jeanne de Navarre, si émerveillée du luxe et de la beauté des bourgeois qui se pressaient à ses côtés qu'elle s'écria : « Je me croyais seule reine, et pourtant j'en vois des centaines autour de moi. »

Sur les canaux, des navires arrivant de tous les ports du monde portaient dans leurs flancs la laine, la toile et la soie, emplissaient les magasins regorgeant de richesses, et Bruges n'était, au XIII^e siècle, qu'un vaste entrepôt de la Hanse.

Pourquoi donc ce vieux gentleman qui s'assied à la même table que moi a-t-il quitté sa cotte de futaine et son chaperon fourré ? Pourquoi l'hôtelier a-t-il revêtu un odieux habit noir ? Mais sans doute j'ai mal vu ; mieux vaut nous laisser bercer par le songe.

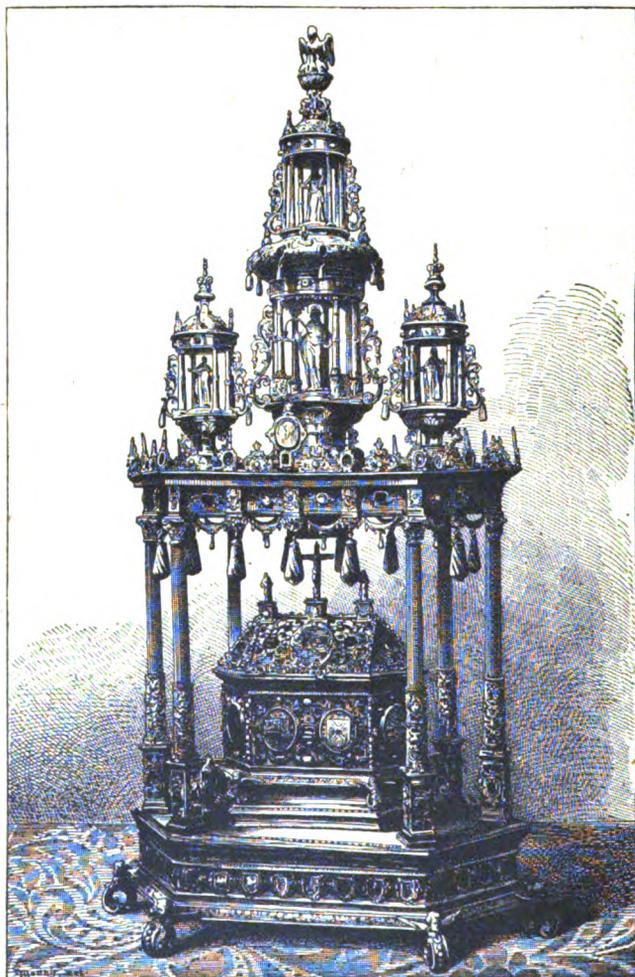
Sans doute tout à l'heure, au son des trompettes, la milice viendra s'assembler sur la Grand'Place, devant le vieux bâtiment des Halles aux briques noircies, aux fenêtres ogivales, au dessus duquel se dresse la tour crénelée du Beffroi. Sur le sommet, le guetteur paraîtra annonçant l'approche de l'ennemi ; et l'armée des tisserands et des foulons va se grouper autour de Messires Jehan Breidel et Pierre de Coninc, prête à recueillir, sous les murs de Courtrai, la moisson des sept cents éperons d'or arrachés aux chevaliers français tombés au champ d'honneur.

En face des Halles, hanté par l'ombre de Maximilien d'Autriche, est le Craenenbourg, où fut enfermé l'empereur prisonnier des bourgeois.

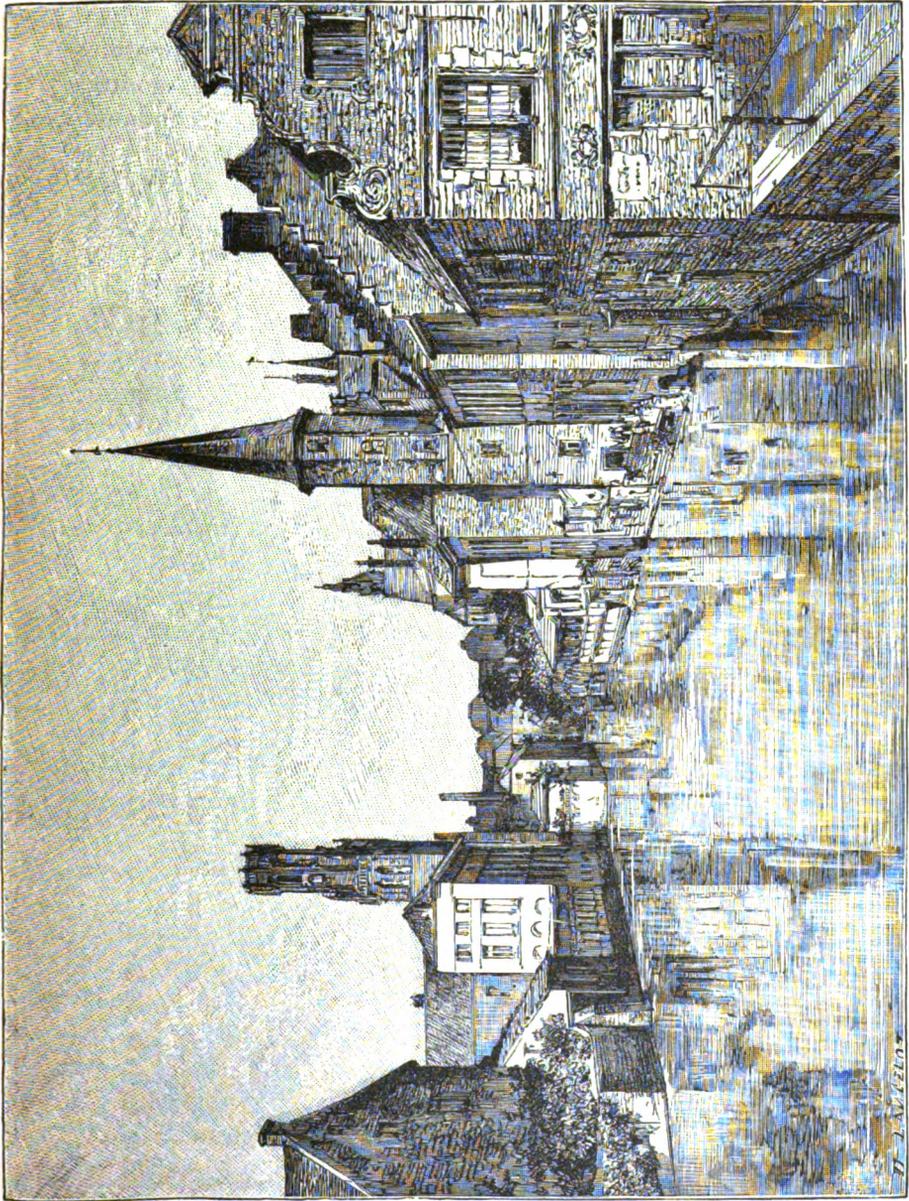
Bruges la Morte ! Non, Bruges vit avec une incroyable intensité et l'âme du passé anime encore son vieux corps robuste.

Dans un angle de la place du Bourg, la chapelle du Saint-Sang se cache dans sa parure de pierres bleues : un joyau de vitrine avec ses deux étages des XII^e et XV^e siècles, un portail et un escalier du flamboyant le plus riche et un petit clocheton

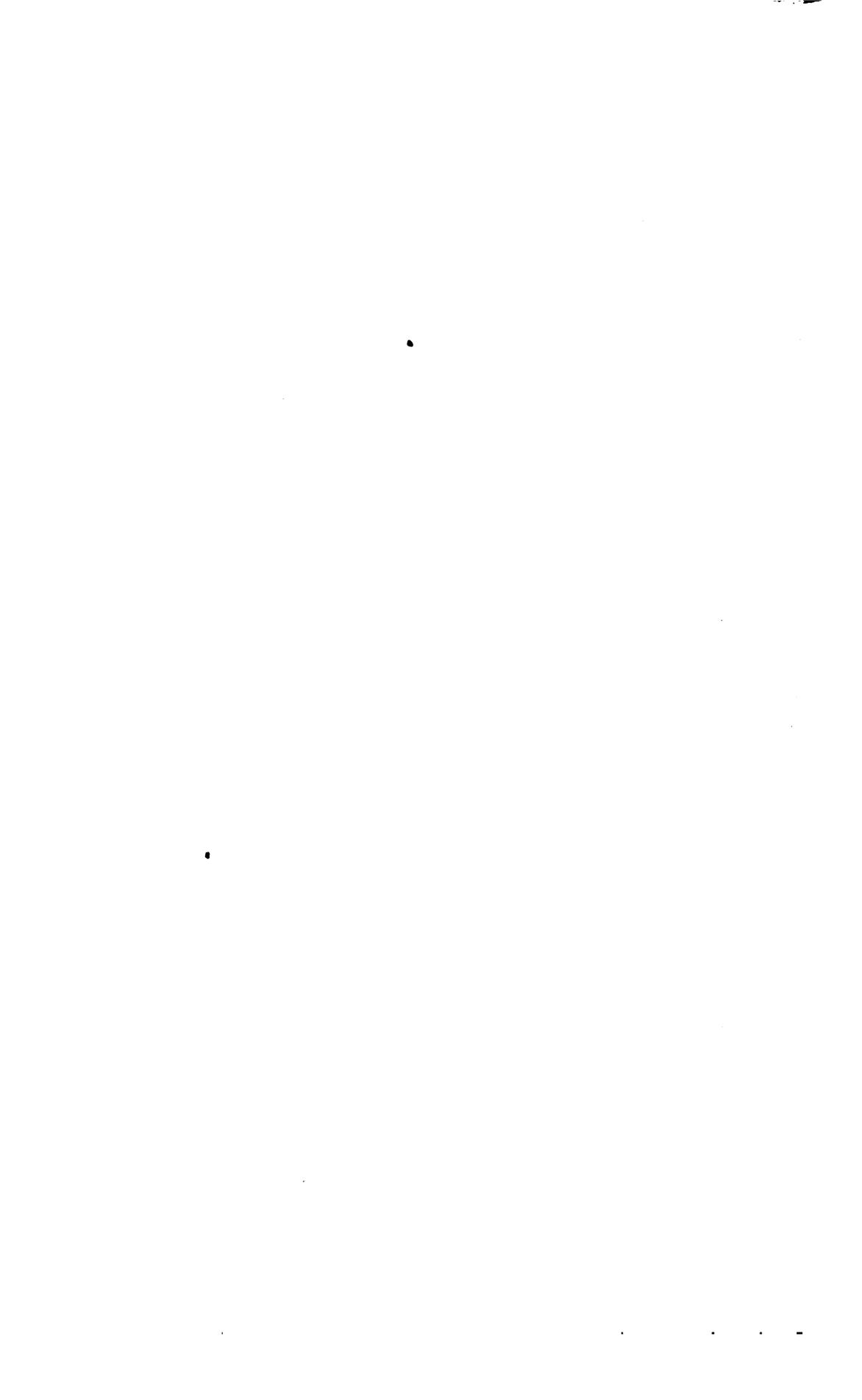
de l'époque de transition. Le reliquaire contient, rapportées de Palestine par le comte Thierry d'Alsace, quelques gouttes du sang du Sauveur, ce précieux sang qui, rosée fécondante, fit éclore une religion qui emplit le monde.



BRUGES. — La Châsse du Saint-Sang.



BRUGES. — Le Canal du Rosaire.



L'Hôtel de Ville contigu à la chapelle est l'expression la plus délicate du gothique du xiv^e siècle. Ce ne sont point les masses imposantes que déjà nous avons vues, mais il est admirable de pureté et d'élégance. Sans doute, l'architecte le fit petit pour le mieux soigner et les ciselures ont percé la pierre à jour.

L'ancien Hôtel du Magistrat, le Franc de *Brugghe* (Bruges), est devenu le Palais de Justice. Dans la chambre échevinale, où le jour adouci filtre à travers les vitraux, accrochant des rayons de lumière aux murs tendus de tapisseries, une cheminée de la Renaissance occupe le fond de la salle. Cette œuvre fouillée merveilleusement, fut exécutée par Maître Guyot de Beaugrant. Le bas est en marbre noir, et le corps du haut, en chêne sculpté, où se détachent en relief les statues de Charles Quint et de ses ancêtres.

Derrière s'étend le quai Vert; l'eau dormante du canal lèche les murailles à pic du Palais, entre les pignons les tourelles découpent sur le ciel leurs aiguilles très légères, de son ténébreux feuillage, un arbre centenaire couvre le jardin en terrasse, et profonde règne la tranquillité.

Plus loin le quai du Rosaire essème les grains d'un chapelet d'antiques demeures, aux briques enfumées qui s'émiettent. Impassibles, elles assistent depuis des siècles aux luttes de l'humanité qui passe, lui livrant leurs secrets comme un grand enseignement. Une tour, leur aïeule, les garde, et dans le fond, plus haut encore, domine le beffroi des Halles qui, comme une hantise, apparaît dans tout tableau.

Un carillon tinte, une voix chevrotante de vieillard, une voix d'un autre âge qui vient de loin, de si loin qu'on est étonné de l'entendre aussi pénétrante, chantant la gloire d'autrefois.

Bruges est la ville des couvents et des églises, la ville de la religion du divin et du culte du passé.

La cathédrale de Saint-Sauveur fut fondée par saint Éloi. A l'origine même de la nef s'élève le clocher roman; la nef et

le chœur sont gothiques, d'une simplicité imposante et sans froideur. De même style aussi Notre-Dame avec une ravissante absidiole.

En face, à l'hôpital Saint-Jean, nous frappons avec un lourd marteau en fer forgé à la porte massive toute parsemée de têtes de clous. Le frère portier nous introduit, grand, sec, au teint d'ivoire, à la peau parcheminée, une sorte de revenant que notre appel aurait fait sortir de son tombeau où il dormait depuis des temps très longs.

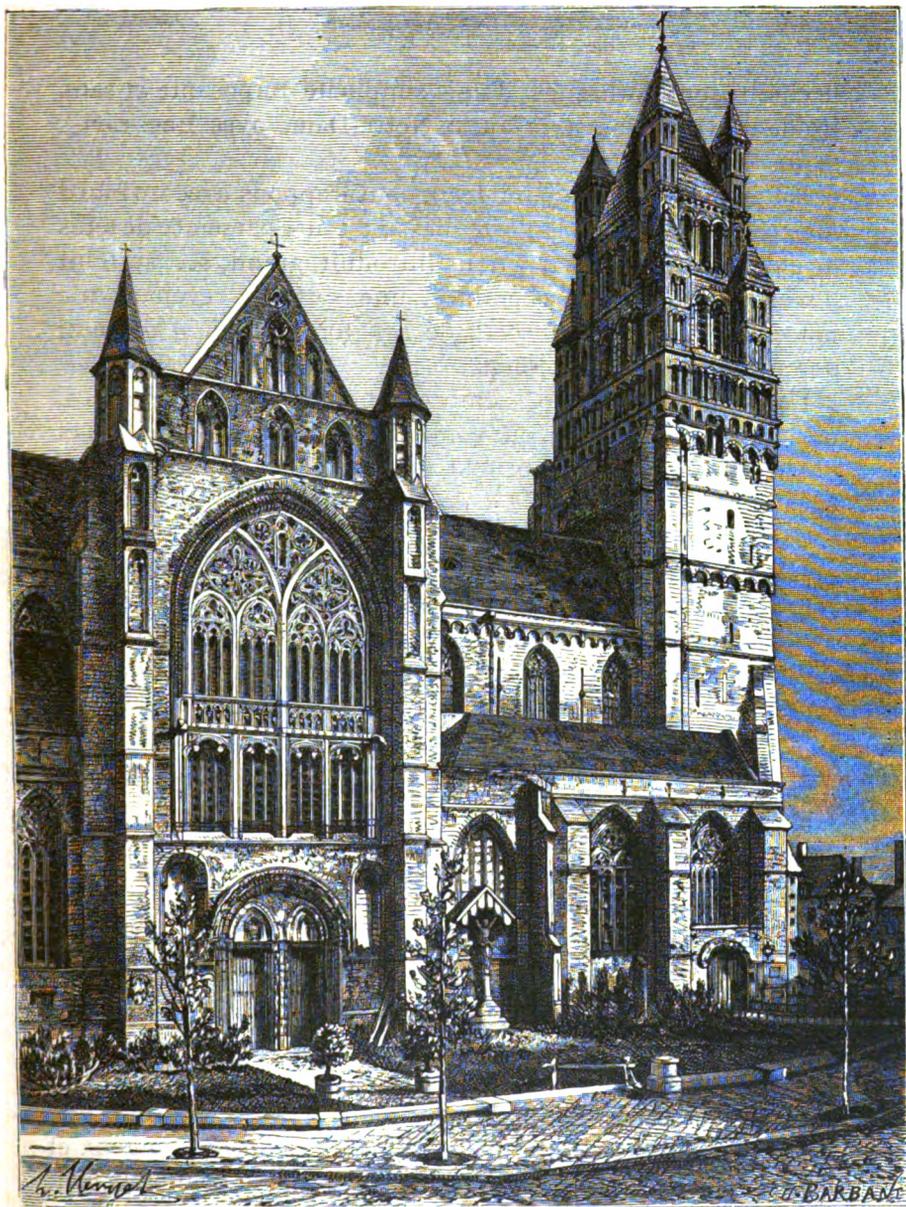
Les hauts bâtiments sombres, mélancoliques d'aspect, mais accueillants aussi, ont comme conscience des misères et des souffrances qu'ils abritent et soulagent. Dans les cours encaissées, l'ivraie respectée de la pioche croît entre les dalles usées ; et toujours le même silence séculaire nous enveloppe.

C'est là, ainsi le veut la légende, que le peintre Memling vint tomber expirant après la bataille de Nancy. Par reconnaissance pour les religieux qui le rappelèrent à la vie, il peignit des œuvres qui sont précieusement conservées. La principale est la châsse de sainte Ursule où sont reproduites les différentes phases de la vie et du martyre de la bienheureuse. C'est une peinture riche en couleur, curieuse dans sa naïveté, malgré tout puissante d'imagination ; pas de grands traits, mais une peinture à la loupe pleine de détails enfantins, avec des personnages raides et de convention : en un mot un art qui s'essaie.

Par un dédale de rues tortueuses où les toits se joignent presque dans un mutuel besoin de se soutenir et de défier la ruine, nous arrivons au Béguinage.

Un pont en dos d'âne traverse le canal qui, désert, s'enfonce dans une profondeur infinie ; des jardins le bordent et des saules trempent leurs branches dans l'eau y puisant une vigueur nouvelle ; des cygnes semblent des flocons neigeux et dans le lointain grisé la tour Notre-Dame paraît comme le trait d'une esquisse.

Sur la place Van-Eyck la statue du peintre, doyen révérencé, fait face à l'Académie des beaux-arts. Non loin, sur le Marché



BRUGES. — Cathédrale Saint-Sauveur.

Revue Catholique de Bordeaux, 1895, p. 298-99.



du Mercredi, des constructions gothiques encadrent l'austère et pensive figure de Memling, et nul ne vient interrompre sa méditation.



BRUGES. — L'entrée du Béguinage (p. 298).

Une curieuse chapelle, celle de Jérusalem, un diminutif minuscule du Saint Sépulcre. Pourquoi tenter la reproduction d'un original aussi puissant ? La copie impossible devient presque une caricature.

Une vieille femme, une illuminée aux allures mystérieuses, entrebâille la porte qu'elle se hâte de barricader dès notre entrée, craignant que la paix du sanctuaire ne soit troublée par les murmures du dehors. Avec vénération elle nous ouvre le tombeau où dort avec son épouse messire Anselme Adorness, qui deux fois, fit le voyage de Jérusalem.

Dans la grotte qui veut imiter le Saint Sépulcre et où pour pénétrer nous nous courbons en deux, est enfermé un mor-

ceau de la vraie Croix, relique sainte qu'on nous montre enchâssée et rayonnante comme un diamant limpide.



BRUGES. — La Chapelle de Jérusalem.

Du haut des remparts de Sainte-Croix, nous découvrons, par delà l'enceinte, la cité plusieurs fois centenaire que le

temps a couverte de sa poudre, fonçant les murailles, adoucissant les teintes, sans qu'aucune note discordante rompe cette gamme harmonieuse de couleur. Au dessus des toits qui dans la plaine se pressent comme une levée de boucliers, surgissent les trois tours du Beffroi, de Saint-Sauveur et de Notre-Dame : tel le triangle symbolique de la Sainte Trinité. Et pas un bruit ne monte dans l'air, pas un frisson ne trouble cette sérénité.

Une paix immense se dégage de cette solitude, nous emplissant le cœur. Nous sommes sous le charme et l'engourdissement nous prend, l'engourdissement du sommeil où la ville auréolée de gloire s'est endormie pour ne se réveiller peut-être jamais.

.

Nous nous en allons maintenant, bercés sur la mer grise, calme, avec des miroitements d'acier. Nous ne distinguons qu'une ligne très vague de maisons perdues au milieu des dunes; puis le panorama devient de plus en plus imprécis, tout se confond et bientôt la terre s'efface tout à fait.

Des horizons se rencontreront plus séduisants, avec des campagnes plus riantes, mais jamais plus grands. Nulle part ne se trouvera un plus profond attachement de l'homme à la famille et à la patrie; ce sol est son œuvre comme la mer est l'œuvre de Dieu.

Si dans un moment de défaillance, d'isolement, le découragement vous envahit, si vous vous sentez prêts à abandonner la lutte, c'est dans ce pays qu'il faut aller.

Vous en reviendrez réconfortés par le spectacle de l'énergie que déploie ce petit peuple de vaillants; comme lui *vous vous unirez* pour triompher et vous jetterez aux événements ce cri superbe : *Je maintiendrai.*

André PETITCOLIN.



DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(IV^e Article)

Voici l'article qui a fourni une quarantaine de lignes à Chateaubriand, et révélé quelque chose des publications de Joubert :

Extrait du livre intitulé « Boscobel ».

« Boscobel ou *Joli Bois*. C'est le nom que portoit un bois où se cacha Charles II, lorsqu'après la bataille de Worcester, il ne put espérer d'asyle que dans les forêts et les déserts.

» Boscobel, après le rétablissement de ce Prince, fut appelé par tous les écrivains de son temps, *un bois illustre et malheureux*.

« *C'est là, disoient-ils, qu'il trouva de la sûreté, quand il n'avoit que sa vertu pour seule garde. C'est là qu'il trouva du secret, de la discrétion et du silence, quand les humains l'auroient trahi.* »

» Ce bois avoit anciennement été planté pour servir d'ornement à une Maison de Religieuses. Le temps l'avoit rendu très beau : le hasard le rendit célèbre. Un de ses arbres, surtout, obtint longtemps de grands honneurs en Angleterre.

» C'étoit un vieux chêne. « *Il étoit, dit la Relation, si gros et si touffu de branches, que vingt hommes auroient pu tenir sur sa tête. Il servit de Palais au Roi, qui, réfugié dans ses rameaux, n'avoit point d'autre couvert que son feuillage.* »

Ce chêne fut depuis regardé comme une merveille dans le pays : on venoit de fort loin le visiter. Il eut un nom : on l'appelloit *Chêne Royal*. Pope l'a célébré dans ses vers ; Hume en parle dans son Histoire. Ainsi les lieux, les arbres, les forêts ont leurs destins comme les hommes.

» On trouveroit peut-être encore la figure de l'arbre du Roi dans l'Ecusson de quelques familles d'Angleterre. Charles II

le donna pour armes au colonel Carless, qui fut son compagnon pendant qu'il habita le chêne.

« *C'étoit, dit la Relation, un homme illustre et courageux
 » auquel Sa Majesté, en considération de ses services, donna
 » depuis des biens considérables, et voulut, en mémoire de leur
 » aventure, qu'il portât en champ d'or un chêne verd à la fasce
 » de gueules chargée de trois Couronnes Royales, et pour
 » cimier une guirlande de chêne avec l'épée passée en sautoir,
 » comme il se voit en la figure. »*

» Cette figure est, en effet, gravée avec beaucoup de soin dans la relation. L'Ecusson y paroît orné d'une devise dont le sens est à peu près celui-ci :

« *Pour sauver un grand Roi, pour sauver un État,
 » Un bon citoyen peut suffire. »*

» Ce lieu si célébré ne subsiste plus maintenant, ou du moins, il est ignoré. Les livres même qui pourroient en rappeler la mémoire sont assez rares et peu connus. La grande Histoire, en se chargeant de conserver ce qu'ils avoient de remarquable, les a fait trop tôt disparaître. Elle engloutit ainsi de siècle en siècle une multitude de récits naïfs dont il n'est rien qui dédomage.

» Ce fut le comte de Darby (un des soixante dont Charles II fut accompagné dans sa fuite, après sa défaite à Worcester) qui proposa Boscobel au Roi.

« *Chemin faisant, dit la Relation, il lui vint en mémoire
 » comment lui-même ayant été vaincu par le général Lidburn,
 » il avoit été sûrement caché en un lieu assez près de là et qui
 » s'appeloit Boscobel. »*

» Ce fut de ce ressouvenir, né du cours de la réflexion, du vague de la rêverie et des hasards de la pensée, que tout dépendit un moment. Sans lui peut-être Charles II n'eût pas régné.

» Boscobel étoit à vingt milles de Worcester. On y arriva à quatre heures du matin. « *Aussitôt, on coupa les cheveux*

» *du Roi, il noircit ses mains, on mit ses habits dans la terre,*
 » *il en prit en échange un de paysan avec toutes ses circons-*
 » *tances.* »

» On voit, par tant de précautions qu'on prenoit dans un lieu désert, à quel point Charles II étoit proscrit et Cromwell étoit respecté. Elles furent portées à un tel excès, qu'on crut important à la sûreté du Roi de brûler avec le plus grand soin jusqu'aux moindres parties de sa chevelure qu'on avoit coupée. Un seul de ses cheveux reconnu eût pu suffire pour le perdre.

» On livra cependant sa vie et tous ses destins à la foi d'un homme à peine connu. « *Ils frappèrent dans l'obscurité à la*
 » *porte d'un certain Pendrill, paysan catholique et concierge*
 » *de la Ferme appelée Wite-Ladies ou Blanchés-Dames, laquelle*
 » *autrefois étoit une Abbaye de Filles Bernardines ou de*
 » *l'Ordre de Citeaux éloignée d'un jet de pierre dans le*
 » *bois... où le comte Darby avoit été humainement reçu.* »

» Darby, Wilmot, Buckinkam et tous ceux qui avoient accompagné le Roi (de peur de rendre ce lieu suspect par leur présence) se retirèrent dès qu'ils le virent établi dans cet asyle, quand le jour fut venu. Ce Prince qui, la veille, à la même heure, étoit maître d'un grand Royaume et se voyoit environné d'une puissante armée dont il disposoit à son gré, se trouva seul... « *Il se trouva seul, en un lieu inconnu, une*
 » *serpe à la main, obligé de cacher jusqu'à son nom glorieux*
 » *sous celui de Guillaume Jones.* »

» On l'envoya couper du bois.

» Pendrill l'avoit instruit de ce qu'il devoit répondre si quelque curieux le questionnoit. Charles ne vit personne ce jour-là dans le bois désert, parce que le temps fut humide, « *... si ce n'est la belle-sœur de Pendrill qui lui porta quelque*
 » *chose dans le taillis pour le couvrir et aussi pour sa nour-*
 » *riture... Il eut à souffrir de grandes incommodités du*
 » *mauvais temps.* »

» Ce mauvais temps sauva ses jours.

« *A peine, dit la Relation, eut-il été une petite demi-heure*

» dans le bois, que des soldats du colonel Ashenhurts étant
 » venus dans la Ferme y fouillèrent partout, dans les chambres
 » haut et bas, dans tous les coins et recoins... Dieu voulut,
 » ajoute l'auteur, qu'ils ne sortirent pas de la maison, parce
 » qu'il avoit plu ce jour-là et que les feuilles des arbres
 » dégouttoient. »

» Boscobel, dans son enceinte solitaire, environnoit deux édifices remarquables, *Wite-Ladies* et *Boscobel* qui portoient le nom de ce bois. Ces deux maisons servirent alternativement d'asyle au Roi pendant la nuit : le jour il s'égaroit dans la forêt sous son déguisement de bûcheron. La rigueur des recherches qui étoient perpétuelles rendoit ces précautions indispensables.

» Quand ce Prince étoit obligé par quelque danger à ne pas sortir dans le bois, on l'enfermoit « en une cache qui ser-
 » voit quelquefois aux Prêtres catholiques pour y dire en secret
 » leurs messes ». Cette cache se trouvoit dans une espèce de mesure habitée par Richard Pendrill, un des frères de Guillaume. La Relation dit que cette mesure s'appeloit *Hobbal*.

» C'est là que Charles II, au sein de la prospérité, aimoit à se souvenir d'avoir fait un délicieux repas, « une femme nom-
 » mée *Yatee* ayant apporté des œufs, du beurre avec du sucre ». « Il mangea, dit la Relation, avec grand appétit de ce mets à la
 » paysanne. »

Il voulut changer de périls afin de changer de destin. Ennuyé de sa solitude et de son inaction, il partit un soir avec Richard dans le dessein de se rendre à Londres où il avoit promis au baron de Wilmot, avec la légèreté de son âge, de se trouver et d'aller descendre au logis du *Dragon Vert* sur le *Vinstriet*, dans la grande rue de la Tamise.

» Ce projet fut impraticable : tous les passages étoient gardés.

» Il fut obligé de revenir sur ses pas et de regagner sa retraite, après avoir inutilement erré toute la nuit hors de tous les chemins. Il eut beaucoup à souffrir pendant ce voyage imprudent; « le gravier qui étoit entré dans ses souliers lors-

» *qu'il marchoit dans un ruisseau ayant ensanglanté ses pieds,*
 » *et la nuit étant si noire, qu'à deux pas l'un de l'autre on ne*
 » *pouvoit s'apercevoir.* »

» Charles dans cette obscurité se tint inséparablement uni à son guide par un singulier point de ralliement :

« *Il le suivoit, dit la Relation, conduit par le bruit de son*
 » *haut-de-chausses qui étoit de cuir* (1). »

» Ils furent de retour à Boscobel avant le jour. « *Richard*
 » *ayant caché le Roi dans les broussailles, alla voir s'il y*
 » *auroit quelque soldat dans sa maison. Il n'y trouva qu'un*
 » *seul homme, cet homme étoit le colonel Carless.* »

» C'est ici le trait le plus mémorable de cette grande aventure de Charles II.

» Carless étoit un des plus illustres chefs de l'armée du Roi : il avoit combattu jusqu'à l'extrémité à la journée de Worcester. Quand il avoit vu tout perdu, il s'étoit intrépidement placé, avec le comte de Clive et Jacques Hamilton, à l'une des portes de la ville conquise pour arrêter le vainqueur dans sa furie, et s'opposer à la poursuite des vaincus. Il garda fidèlement ce poste qu'il s'étoit lui-même assigné, jusqu'à ce qu'il pût croire que le temps avoit permis à son maître de s'éloigner et de se mettre hors de danger. Alors seulement, il se crut permis de songer à sa propre sûreté. Il se retira, et se réservant pour des occasions plus favorables, il alloit chercher un asyle dans ses propres foyers, ignorant ce qu'étoit devenu son maître et s'il pourrait jamais le revoir, quand le sort l'offrit à sa vue.

» Le colonel, cependant, n'avoit pas été conduit par le hasard à Boscobel : ce bois étoit sur son passage; *étant du pays et des environs, il connoissoit Richard Pendrill; et,* comme dans ces temps de troubles, les mêmes misères et les

(1) « Ce détail prouve avec quel soin les faits les plus minutieux sont fidèlement racontés dans cette relation peu connue et digne de l'être. « *Toutes ces particularités* » et autres, dit l'auteur de ce livre, *ont été ici écrites, telles qu'un homme digne de foi,* » le Dr George Bateus, premier médecin de Sa Majesté, *les avoit apprises de sa propre* » bouche. » On voit par là que si l'histoire n'a rien omis, le Roi n'avoit rien oublié. »

mêmes besoins sont communs à tous les hommes, ainsi que devraient l'être, en des temps meilleurs, les mêmes plaisirs et les mêmes prospérités, *il venoit à la dérobée demander un morceau de pain à cet honnête homme.*

» Richard et son frère le conduisirent où étoit le Roi; qu'on juge de leur joie à cette rencontre inespérée. C'est alors que pour se livrer plus entièrement au plaisir de se revoir, ils se choisirent un asyle élevé au dessus de la terre, et où le soupçon ne pouvoit lui-même les atteindre. C'est alors qu'ils habitèrent ce fameux chêne, qui fut, depuis, regardé avec tant d'admiration et dont on disoit avec emphase, en le montrant au voyageur : *Ce fut là le palais du Roi.*

» Charles, accablé de fatigue, avoit besoin de repos; il n'osoit s'y livrer sur cet arbre, et le quitter étoit risquer d'être reconnu. Suspendu comme sur un abyme, et caché parmi les rameaux, un instant de sommeil l'en eût précipité. Cependant un besoin impérieux de la nature l'entraînoit dans un assoupissement funeste. Il sentoit malgré lui qu'il ne pouvoit le surmonter. Carless alors le sauva véritablement. Il étoit robuste, il se chargea de veiller. Le Roi se plaça dans ses bras, s'appuya contre son sein, et soutenu par ses mains vaillantes, s'endormit ainsi dans les airs.

» Quel spectacle touchant que celui de ce malheureux Prince dans la fleur et dans la force de la jeunesse, réduit par le sommeil à la foiblesse de l'enfance, plongé dans l'assoupissement avec l'abandon de cet âge, et tranquillement endormi, au milieu de tant de périls, entre les bras d'un homme austère, d'un guerrier, d'un héros attentif, inquiet, agité et veillant sur son Roi, âgé de vingt-un ans, avec toutes les inquiétudes d'une mère. Ce tableau devrait être peint.

» Charles quitta bientôt Boscobel. Ce fut une demoiselle Lanes qui le conduisit à Bristol. Ce Prince dut beaucoup à ce sexe qu'il aimait, et qui, malgré sa légèreté naturelle, est si fidèle aux malheureux, et garde si bien un secret s'il met sa gloire à le taire. Il passoit pour le valet de mademoiselle Lanes, et *la portoit en croupe*, suivant l'usage du temps : *mademoi-*

selle Lanes alloit à Bristol sous prétexte d'y assister aux premières couches d'une sienne sœur mariée en ce pays-là. Wilmot, qui s'étoit réuni au Roi à Morlay, les accompagnoit à l'écart, tenant un oiseau sur le poing, et faisant semblant de chasser, comme si c'eût été par hasard qu'il eût rencontré ces personnes et qu'il ne les eût jamais vues autre part. Cette partie, dit l'auteur, étoit fort bien dressée.

» Charles, pendant ce voyage où, à chaque pas, il fut exposé à quelques nouvelles craintes d'être découvert et de périr, conserva toujours sa gaieté naturelle. Véritablement, il se montra digne d'une meilleure fortune; il sut rire avec le danger et se jouer avec le sort. On peut voir que le sort sembloit de même se jouer avec lui.

» On le donnoit pour malade dans tous les lieux où l'on arrivoit, afin de le dérober plus facilement à l'œil des curieux : chaque soir, mademoiselle Lanes faisoit, en débarquant, donner un lit séparé à son auguste valet, disant qu'il avoit les fièvres tierces, et que c'étoit le fils d'un vieux fermier de son père.

» Un jour, pour donner plus de couleur à ce prétexte de maladie, on fit venir un médecin. Celui-ci étoit par hasard un royaliste déterminé, grand ennemi des parlementaires, et Charles lui parut suspect. « *Je me doute*, lui disoit-il en » grondant, tandis qu'il lui tâtoit le pouls, *que tu n'aies servi* » *ces têtes rondes : je veux savoir pour qui tu tiens.* »

» Le lendemain, le Roi étant à l'office et déjeunant, entra en discours avec un certain valet, qui lui parlait beaucoup du Roi. « *Est-ce que tu as vu le Roi, toi?* lui demanda » Charles. — Plus de vingt fois, dit celui-ci. — *Et quel* » *homme est-ce que le Roi?* — *Le Roi*, dit le valet, en le » fixant longtemps et avec une grande attention, *il est plus* » *grand que toi de trois grands doigts.* » Cette chute inattendue rassura beaucoup le Prince.

» A Charmith, un autre valet d'écurie, en prenant de ses mains les brides des chevaux qu'il lui donnoit, s'écria : « *Ho ! te voilà, toi ! Sois le bienvenu ! Je te connois bien !* —

» *Et où m'as-tu vu ?* lui demanda le Roi. — *A Exeter* », dit le valet. Charles, en effet, avoit passé un temps assez long dans cette ville, et cet homme avoit pu l'y voir. « *J'y ai* » *demeuré deux ans, moi aussi*, lui dit le Roi, avec une » *présence d'esprit admirable ; j'ai été au service du Lord* » *Peteri. Je suis bien aise de rencontrer ici mon pays. Tu* » *as bien des affaires présentement et il n'y a pas moyen de* » *boire ensemble. A mon retour de Londres, nous causerons* » *et parlerons de nos connoissances.* » Cette réponse aisée, ce sang-froid, cet air libre, et les occupations tumultueuses qu'il avoit en ce moment, achevèrent de jeter du trouble dans les souvenirs incertains de ce valet. Sa mémoire fut détournée et ne put aller plus loin.

» Quelques hasards plus sérieux amenèrent quelquefois des scènes plus nobles et des aventures plus touchantes. Un jour, étant dans la salle d'une hôtellerie, comme il levoit son chapeau à la Dame du logis qui passoit par ce lieu, le sommelier l'ayant alors attentivement regardé et considéré exactement, le reconnut ; *cet homme l'ayant pris à l'écart, le pria de descendre avec lui dans la cave, et là, tenant une coupe, la remplit de vin et but à la prospérité du Roi.* « *Je* » *sais ce que vous êtes, lui dit-il ensuite en mettant un genou* » *en terre, et vous serai fidèle jusqu'à la mort.* » Sa joie, son action et la sincérité qui éclatoit dans tous ses mouvements, émurent tellement le Roi, qu'il ne fut pas maître de sa propre sensibilité. Il avoua son secret au sommelier. Cet homme, appelé Jean Pope, rendit depuis au Roi de grands services.

» Charles ayant laissé mademoiselle Lanes à Bristol, changea mille fois de rôle et usa de mille déguisements jusqu'à ce qu'il lui fut possible de quitter les rivages d'Angleterre.

» Il fut obligé, pour obtenir un asile chez une cabaretière, de se faire annoncer comme un jeune gentilhomme amoureux qui enlevait une Demoiselle opprimée par son tuteur. Ce personnage convenoit à sa figure et à ses mœurs. L'indulgente cabaretière accorda sans peine à l'amant ce qu'elle eût refusé

au monarque. Julianne Conisbée, une servante, contrefit la Dame enlevée. Enfin Charles passa la mer avec Wilmot, et arriva sur les côtes de Normandie à Fécamp. *Il y fut reconnu parce que le baron de Wilmot, quoique plus âgé, ne mangeoit jamais qu'après lui, et qu'ils ne prenoient point le surplus quand ils payoient en pièces d'or.*

» Ce n'est qu'en lisant l'*Eikon Basiliké* qu'on peut apprécier Charles I^{er} et son caractère. On connoît mal Charles II et sa vie si l'on n'a pas lu le *Boscobel*.

» Le premier de ces deux livres contient ce qu'il y a de plus secret dans les pensées du Père, et le second, ce qu'il y a de plus minutieux dans la plus singulière aventure du Fils. Celui-là peint une âme pure, toujours calme et toujours la même; l'autre peint le courroux du sort, qui change et se dément sans cesse. Le premier montre la vertu, l'autre nous montre la fortune.

» La destinée des Stuarts fut d'avoir de fidèles amis et des sujets souvent rebelles. Le philosophe inflexible jugera ces Princes comme leurs peuples, l'homme sensible comme leurs amis. Au reste, Charles II eut le sort de tout bon Roi que ses sujets persécutèrent, et qu'ils aiment davantage quand leurs querelles ont cessé. Sa fortune intéressa le monde entier, las des malheurs de sa Maison. Il trouva dans leur souvenir la satisfaction la plus douce que puisse goûter un souverain. Aucun des services qu'il reçut ne demeura sans récompense : c'est à lui particulièrement qu'on doit appliquer ce vers heureux qu'on applaudit sur nos théâtres :

« On doit tout quelquefois au dernier des humains. »

(A suivre.)

G. PAILHÈS.



UN GRAND PRÉDICATEUR PROVENÇAL

(Fin.)

IV

De la Mer aux *Poissons* la transition est toute naturelle; elle l'est tout autant — encore qu'il y paraisse moins — de la Mer aux *Oiseaux*, puisque, au témoignage irrécusable de Moïse, oiseaux et poissons doivent leur commune origine à la même parole : « Que les eaux produisent les êtres rampants ayant une âme vivante et tout ce qui vole sur la terre. »

Faut-il entendre ici, l'eau dans sa forme liquide, telle qu'elle existe, par exemple, dans la mer, et nous représenter poétiquement, avec saint Ephrem, les oiseaux « prenant leur essor du sein des flots salés » ? — Faut-il, avec saint Augustin et saint Thomas, entendre l'eau dans sa forme vaporisée, telle qu'elle existe dans l'air, et dire que les oiseaux ont été tirés de cet élément subtil?... D'une façon ou d'une autre, — qu'on l'appelle liquide ou vaporisée, marine ou aérienne, — c'est toujours l'eau qui est la mère de toutes les espèces d'oiseaux et de poissons : « Que les eaux produisent, *producant aquae*. » — (7^e Conférence.)

Il serait, à coup sûr, très intéressant de suivre le savant Conférencier dans l'ingénieux commentaire dont il accompagne le texte mosaïque. J'aime mieux, pour le moment, m'arrêter sur ce qui me présente un intérêt linguistique et littéraire. Il y a là de très curieuses pages, des énumérations homériques, des scènes d'une couleur intense et qui démontrent la richesse étonnante, l'incomparable souplesse du dialecte rhodanien. Et remarquez, s'il vous plaît, que là-bas, en Provence, les marinières du littoral, les gardiens de la Camargue, les pâtres du Ventoux, les bouviers de la plaine d'Arles, tous ceux que l'on appelle « pieds terreux », *li pèd terrous*, sont au courant de toutes ces nuances : ils savent le nom des plantes, des

oiseaux, des bêtes; ils en connaissent les vertus, les mœurs, les légendes naïves, joyeuses, mélancoliques, piquantes. Ces braves gens, en un mot, communient journallement avec la Mer ou la Terre : ils leur parlent, ils les écoutent, ils vivent d'elles, ils les aiment d'amour. Et certes ce n'est point chose banale. Demandez à l'un de nos paysans bordelais le nom de telle fleur, ou de tel oiseau, ou de telle bestiole : neuf fois et demi sur dix, vous apprendrez que cet oiseau est un « oiseau », que cette fleur est un « bouquet », que cette bête est une « bête » : *aco's un ausèt, aco's un bouquet, aco's un aujami*. C'est tout. En dehors de la vigne et du blé, à côté du cheval, du bœuf et de quelques rares espèces plus ou moins domestiquées, on dirait que le reste n'existe pas. Et de là viennent, je crois, le prosaïsme de l'esprit local et la pauvreté du vocabulaire gascon. La Gascogne d'ailleurs n'est pas seule en cause. Y a-t-il, à l'heure actuelle, dans nos provinces de France, un « pied terreux » qui soit capable de penser et d'écrire cette admirable *Vie d'Enfant* de Baptiste Bonnet, ces mémoires exquis qu'Alphonse Daudet a traduits et présentés au public, ajoutant : « C'est simple et vrai, naïf sans enfantillage et par instants d'une douceur, d'une grandeur qui vous remuent comme un décor des saints Évangiles » ? Et, pour en revenir à Dom Xavier de Fourvières, trouverait-on, excepté aux bords du Rhône, un auditoire populaire capable de savourer ce qu'il y a de fine poésie dans une page telle que celle-ci ?

L'heure vint où toutes les espèces sorties des eaux déployèrent leur vie, leurs formes, leurs couleurs, leur beauté sous la voûte des cieux. Dieu avait parlé; et les eaux, obéissantes, enfantèrent par milliers des êtres ayant la vie et le mouvement. « La parole de Dieu est brève, remarque saint Jean Chrysostome, elle est une, mais les espèces d'êtres sont diverses et variées. » Elles ont pu, si bon vous semble, naître successivement et avec lenteur; mais à un moment donné, les voici! elles sont toutes en présence et sous les yeux de leur Créateur.

Et tous les poissons, depuis la baleine et le requin jusqu'à l'athérine et l'épinoche, — tout ce qui vit et se meut dans l'eau, la carpe, la dorade, l'anguille, l'alose, le crapaud de mer, le sarge, la torpille, la raie bouclée, le labre, — toute la multitude, poulpes, oursins, goujons, rougets, truites, maquereaux, holocentres et myres, de nager, d'agiter leurs tentacules et de glisser, et de plonger, et de bondir dans la mer, dans les fleuves, dans les lacs. *Tout ço que vièu e boulego dins l'aigo : l'escarpo, la daurado, l'anguielo, l'alauso, la rascasso, lou sarg, la dourmilhouso, la clavelado, lou roucau, — touto la peissaio, pòupre, oursin, gòbi, rouget, troucho, auriòu, sarran e fielassoun, nadon, arpatejon, fuson, sauton, boumbisson dins la mar, dins li fluvi, dins li lau.*

En même temps, tous les oiseaux, depuis l'aigle et le flamant jusqu'au pitpit si fluet, — tous les volatiles aquatiques, le héron, la mouette, la macreuse, l'alcyon, la poulette, le goéland, — tous les chanteurs ailés, l'alouette, la mésange, le chardonneret, le rossignol, la tourterelle, le rouge-gorge, — tout ce qui vole sur la terre, cigales, bourdons, moustiques, abeilles, papillons, battent de l'aile dans les airs, tourbillonnent dans les rayons du soleil, vont et viennent de fleur en fleur, bourdonnent, pépient, crient, chantent, gémissent, gazouillent, rossignent le long des ruisseaux, sur les buissons, dans les montagnes, au fond des bois. *Enterin, touti lis aucèu, desempièi l'aiglo e lou becaru, fin-qu'au cici tant mistoulin, — touto l'aucelαιο eiguèstro, lou galejoun, lou fumet, la fòuco, l'arniè, la galinastro, lou gabian. — touto l'auceliho cantarello, la calandro, lou sarraiè, la cardelino, lou roussignòu, la tourtouro, lou rigau, — tout ço que volo sur la terro. cigalo, tavan, mouissalo, abiho, par-paioun, aletejon dins l'èr, revoulunon dins li rai dòu soulèu, van e vènon de flour en flour, vounvounejon, pièuton, quilon, canton, gemisson, cascarelejon, roussignoulejon de-long di rièu, sus li roumias, dins li mountagno, au founs di bos.*

Énumérer les espèces ne suffisait pas ; ce n'était même pas assez de jeter un coup d'œil sur le microscope, pour y constater l'existence de ces êtres minuscules qui nagent dans une goutte d'eau ou qui volent dans un atome de poussière,

« tellement petits qu'une gouttelette en contient jusqu'à sept à huit mille, et que des milliers passeraient de front par le trou d'une aiguille » : il fallait encore étudier de près la structure et le coloris des Poissons et des Oiseaux. Et l'on devine aisément, d'après ce qui précède, ce qu'il y a de curieusement instructif dans les pages qui décrivent les organes de la respiration et de la vue, ce qu'il y a de délicatement nuancé dans celles qui dépeignent au vif telle robe d'écaillés ou de plumes. En vérité, ne se croirait-on pas en face d'un aquarium, devant l'étalage d'un oiselier ?

Oh ! mais, le joli navire ! Voyez comme Dieu a su le peindre. Voici la blennie avec sa robe d'un vert clair, varié de jaune et pointillé de brun. Voici le bouleureau dont la couleur est d'un brun olivâtre, coupé de bandes claires. Voici l'argentine, verdâtre en dessus, blanche en dessous, avec une belle bande argentée le long des flancs : c'est cette broderie d'argent, ressemblant à une étoile, qui lui a fait donner par les Provençaux le nom de prêtre.

Oh ! quelle variété de couleurs ! Voyez ces poissons qui passent avec des étoiles sur le dos. Voyez cette lune enveloppée de rayons : vous la prendriez en effet pour l'astre de la nuit qui se mire dans l'eau. Et celui-ci d'un rouge écarlate : il s'appelle le soleil et porte une couronne de douze rayons. Oh ! voyez glisser l'hirondelle de mer : quels brillants reflets ! Son dos est d'un beau rouge, sa tête est violette, sa queue d'un bleu céleste ; ses nageoires ont la teinte verte de l'olive, elles sont parsemées de taches rondes d'un bleu saphir, son œil est d'un rouge de sang.

Et ces harengs qui s'avancent au clair de lune, en bandes serrées, pressées, à fleur d'eau ! On dirait un tapis d'argent, tout étincelant de pierres précieuses. Parfois la mer offre des phosphorescences rouges ou laiteuses : ce sont là des myriades d'animalcules, de ces infiniment petits, dont je parlais tout à l'heure ; ce sont des vers luisants microscopiques, humbles poissons aussi parfaits de forme que les grands cétacés...

Mais admirez : voici le cygne et la colombe qui passent avec leur robe blanche comme le lys. Voici la perdrix avec son vêtement d'un

rouge sombre ! Voici le francolin avec son manteau roux, son gilet pointillé de blanc, sa collerette orangée. Quelle diversité, quelle richesse de plumage dans le martin-pêcheur, le canari, la huppe, le verdier, la mésange bleue ! Voyez ce flamant, comme il est beau avec ses ailes roses ! Voyez ce chardonneret : qu'il est gracieux avec ses petites ailes noires et jaunes et sa jolie tête rouge ! Qui décrira l'habillement du geai avec ses ailes émaillées de couleurs bleues admirablement nuancées, avec son aigrette de fines plumes noires, blanches et bleues?... Mais le roi des oiseaux pour l'élégance et la beauté, le voici qui passe ! C'est le paon. O peintres, brisez vos pinceaux ! Vous ne rendrez jamais la finesse de sa forme splendide ni le luxe de sa toilette princière. Que de grâce dans ce diadème de trois plumes qui brille sur sa tête de reflets diamantins ! Quelle délicatesse dans ce cou souple et léger ! Vous le diriez fait d'une étoffe de soie verte. En se voyant si beau, ses plumes frémissent, et le voilà qui fait la roue... Ah ! princesses, baronnes, grandes dames, cachez-vous : Dieu a vêtu le paon comme nulle d'entre vous. Déchirez-vous, dentelles et superbes tissus de la vanité féminine ! Qu'êtes-vous, comparés seulement à l'aile de la cigale, à l'aile du moustique, à l'aile du papillon ? *Estrassas-vous, dentello e supèrbi teissut de la vanita femenino ! Dequé sias, compara soulamen à l'alo de la cigalo, à l'alo dôu mouissau, à l'alo dôu parpaïoun ?*

Les Poissons qui circulent à travers les eaux douces ou salées éveillent avant tout l'idée de l'agilité et du bonheur. Dom Xavier de Fourvières ne manque pas de le remarquer :

Sans cesse en mouvement, ils bondissent, ils avancent, ils reculent, ils montent, ils descendent, ils se tournent en tous sens ; et leur agilité, leur gaité sont si grandes qu'elles ont passé en proverbe : « agile comme un poisson, gai comme un poisson. »

Les Oiseaux, eux, font songer avant tout à la prière et à l'harmonie. Le Conférencier provençal ne pouvait l'oublier, et son âme de prêtre et de poète, interprétant le chant du rossignol, y a trouvé, même après tant d'autres, des accents d'une douceur pénétrante. La Fontaine dirait : « C'est proprement un charme. »

Que serait le site le plus ravissant enveloppé d'épaisses ténèbres ? Aux sublimes féeries de la Nature, aux grands arbres, aux fleurs rares, à la beauté idéale des lacs, il faut le ciel bleu, les magiques rayons du soleil ou les clartés laiteuses de la lune. Mais que seraient ces paradis ensoleillés, s'ils devaient être éternellement enveloppés de silence ? Il y manquerait un rayon, le plus lumineux et le plus vivant : la voix qui chante sa joie ou qui pleure sa peine. Et telle était la Terre, vierge encore, au soir du quatrième Jour :

Au commencement du cinquième Jour, avouons-le, malgré sa beauté, sa grandeur, sa majesté, quelque chose manquait à la Terre. Lorsque le soleil se levait et lorsqu'il disparaissait à l'horizon, personne pour le saluer. Seule, la brise du matin ou du soir, tantôt gaie, tantôt dolente, fredonnait ses motets dans le feuillage des forêts solitaires ; seuls, les ruisseaux babillaient entre leurs bords couverts de gazon, et les fleuves faisaient entendre leurs mélancoliques mugissements que la mer sauvage accompagnait de sa voix sourde et grave. Aucune créature qui vint chanter sa joie ou pleurer sa douleur, pas même une petite fauvette qui gazouillât dans les buissons, une sauterelle qui fit vibrer sa note stridente au sein des hautes herbes, une abeille, un moucheron qui bourdonnât dans les fleurs débordantes de miel et de parfum. C'était un immense panorama de terre, de verdure et d'eau, une solitude d'un aspect grandiose, d'une beauté étrange à vous ôter la parole. *Souleto, Paureto dou matin o dou vèspre, quouro gaio, quouro doulentino, vioulounejavô si moutet dins la ramo di fourèst soulitàri ; soulet, li rièu cascaïavon entre si ribo tepouso, e li flûvi bramavon si languitudo emé l'acoumpagnamen grèu e sourd de la mar fèro. Ges de creaturo vivènto que venguesse canta sa joïo ou ploura sa douleur, pas soulamen uno bouscarleto que bresilhèsse dins li roumese, uno sautarello que crenilhèsse dins lous baucas, uno abiho, un mousquihoun que vounvounèsson dins li flour gounfle de mèu e de parfum. Ero un immense amiradou de terro, de verduro et d'aigo, un espetaclas de soulitudo d'une bèuta estranjo à vous desparaula !*

L'heure est solennelle. On croirait assister à un immense concert, et l'on dirait le silence religieux, saisissant, qui pré-

cède l'instant où l'orchestre, tout à coup, éclate. Le bâton du Maëstro divin est levé, il s'abaisse :

Et dans l'épaisseur des grandes forêts vierges, sur les plantes couvertes de fleurs, sur les arbres fruitiers luxuriants de jeunesse et de vie, le long des ruisseaux et des marais, au bord des cascades, sur les rivages de la mer, voici que le concert s'éleva, vibrant comme une action de grâces, jusqu'au Père céleste. C'étaient les premiers chanteurs qui paraissaient sur la terre. Le Père entendit leur gracieux cantique, et grande fut sa joie : « Il vit, nous dit Moïse, que cela était bon. » C'est que les gentils oisillons, avec leurs petits cris, leurs notes aiguës, leurs gémissements et tous leurs fins gazouillements, sont comme un écho de son Verbe, source de toute voix, de toute harmonie.

Belle pensée et qui me rappelle une page splendide de ce grand évêque de Tulle à qui Louis Veuillot — qui s'y connaissait — avait voué une admiration passionnée. M^{sr} Bertheaud voyait aussi, dans le Verbe incarné, la parole chantante de Dieu, l'Artiste divin qui avait rétabli l'harmonie entre le Ciel et la Terre, Celui qu'un Père de l'Eglise appelait « *Christus musicus* ».

Et l'orchestre des Oiseaux, au dire de Dom Xavier, s'en donne à cœur joie : c'est le chardonneret, avec « son gazouillis doux, léger, délicat », *soun bresihage dous, finet, delicat* ; — c'est la fauvette, et l'hirondelle, et le pinson, et l'ortolan, qui « brodent de ces joyeuses roulades », qui « lancent de ces notes subtiles, de ces cris tendres, amoureux, dans lesquels vous sentez vibrer une âme », *e la bouscarlo, e la dindouletto, e lou quinsoun, e lou chichibu, vous brodon d'aquéli redoulet galoi, vous trason d'aquéli quilet tendre, amourous, ounte sentés ferni uno amo* ; — c'est l'alouette qui s'élève dans les airs, avec « un cliquetis de perles harmonieuses qu'elle jette du ciel à l'aventure ». *Oh ! coume es clarinello sa musiqueto ! es un cascai de perlo armouniouse qu'elo jito d'amoundaut à la rapiho* ; — c'est « le bourdonnement de l'abeille, c'est la stridulation de la cigale, faisant résonner ses chanterelles

dans les champs d'oliviers, le long des coteaux brûlés de soleil », *lou vounvoun de l'abiho, e lou sègo-sègo de la cigalo, quouro fai brusi si mirau dins lis ôliveredo, à l'ardièro di ribas.*

Mais chut! silence, les choristes : voici le roi des solistes ailés, celui qui chante le jour et la nuit :

Écoutez-le. Dans le calme de la nuit claire, il prélude tout doucement : ce sont des notes timides, des motets à demi-voix, des sons légèrement flûtés, des gazouillements cristallins qui éclatent en cris de joie et qui finissent en mourant sur un ton plaintif. *Ausès-lou. Dins l'esta-siau de la niue claro, cantarelejo plan, plan, plan; es de piéu-piéu crentouset, de moutet souto-voues, de flahutado lôugeireto, de cascai cristalin que desboundon eu siéule melicous, e, pietadous, s'envan en mourimen.*

Soudain, le voilà qui se tait... Vous restez là, ébahis, attentifs. Et soudain vous l'entendez recommencer tout doux. Sa voix voluptueuse vous chatouille agréablement l'oreille, elle vous pénètre jusqu'au cœur, elle vous délecte, elle vous ravit. Il y a en elle quelque chose de suave, d'aérien, d'immatériel, d'angélique, de divin. Le vent semble retenir son haleine, et les étoiles s'arrêtent, dirait-on, pour entendre ses ravissantes roulades. *Zôu! tout-d'un-cop, se taiso... Sias aqui en uno, que fasés escouto. Em'aco, sôu! l'ausés que coumenço mai tout chincherin. Sa vouluptouso voues vous gatiho l'auriho, vous intro dins lou lèu, vous regalo, vous chalo. Es un quaucarèn de suau, d'aeren, d'inmateriau, d'angeli, de divin. Lou vènt, sèmblo que s'arresto d'alena; lis estello, dirias que fan pauso pèr ausi si roussignoulado encantarello.*

Et en avant toujours! Le voilà qui se lamente et qui soupire d'amour avec des accents naïfs, pleins de candeur. De sa gorge veloutée il tire des sons exquis, il les file artistement, mieux qu'aucun musicien; ce sont de sourds frémissements d'archet, des coups de languette subtils, des fugues mélodieuses, vibrantes, passionnées, d'une enivrante douceur, c'est un carillon argentin, ce sont des roulements de tambourin inattendus, des fusées d'harmonie qui éclatent vivés, claires, brillantes d'enthousiasme. Et, rossignolant à

pleine voix, il monte, descend avec précipitation toutes les gammes de l'amour, de la joie, de la douleur, fait vibrer tous les sentiments qui émeuvent l'âme humaine. Ah ! si le Père céleste aime tendrement les oiseaux chanteurs, à cause de leur ressemblance avec son Verbe, il doit t'aimer assurément par dessus tous les autres, ô divin Rossignol ! *E zôu toujours ! em'un biais naïve, innoucentoun, vès-lou que se descounsolo, pecaire ! e souspiro d'amour. De soun gargaïoulet de velout te vous tiro de son esquist, te vous li fielo artistamen coume pas ges de musicaire ; es de sourd brusimen d'arquet, de cop de lenguetto sutièu, de fugo meloudiouso, vibranto, apassiounado, d'uno douçour embriaganto ; es un trignoulet argentin ; es uno subito tambourinado ; es de fusado d'armounio qu'esclaton vivo, claro, beluguejanto d'estrambord. E roussignolo que roussignoularas ! vous mounto, vous davalo à la precipitado tóuti li gamo de l'amour, de la joio, de la douleur, vous fai vibra tóuti li sentimen que boulegon l'amo umano. Ah ! se lou Paire celeste afeciouno tant lis aucèu acantari, estènt que retrason soun Verbe, segur que déu t'ama entre tóuti lis autre, ô divin Roussignôu !*

V

J'aurais voulu mieux rendre que je n'ai fait mon estime profonde — et pourquoi ne pas dire : mon admiration ? — pour le très beau talent du R. P. Xavier de Fourvières. Peut-être serai-je plus heureux dans une étude que je rêve sur les *Patriarches*, et qui paraîtra ici, quelque jour, si mon rêve se réalise. Mais, quoique je n'aie pas dit tout le bien que je pense de lui, je crains fort, s'il vient à le savoir, d'en avoir encore trop dit pour l'humble « moine blanc ». Il est vrai que j'avais d'assez bonnes raisons pour le dire quand même. D'abord, celle de faire connaître et goûter une œuvre infiniment digne d'être connue et goûtée ; ensuite, celle de payer avec le cœur une hospitalité dont le souvenir m'est resté, frais et vivant, après quinze ans révolus. Quand on a passé un jour à l'abbaye de Frigolet — j'entends avant l'ère des crocheteurs — on n'oublie jamais cette blanche vision d'un jour.

C'était en 1879, la veille de Saint Augustin. Après une heure de halte à la distillerie de Graveson, — le temps de savourer un doigt d'élixir qui valait celui du trop fameux « Père Gaucher », — j'arrivai à Frigolet dans le véhicule du bon Frère Guillaume. Le R^{me} P. Edmond — un Bordelais et un maître homme — vivait encore. Dom Xavier de Fourvières était-il là ? Je ne sais. Le lendemain, dans la très belle église abbatiale de Saint-Michel, j'assistai à la cérémonie du jour. La maîtrise du couvent chanta — Dom Xavier dirait « rossignola » — une des messes de Mozart. Charmants petits oiseaux du bon Dieu, ces moinillons au blanc capuce, au teint frais, aux voix plus fraîches encore, et que la tempête brutale allait bientôt chasser du nid ! A midi, grand gala, un gala selon la Règle de Saint Augustin. Tout crossé et mitré qu'il fût, le matin, dans sa stalle, le vénérable Père Abbé, près de qui un ami et moi nous dînâmes *séculièrement*, dut se contenter, comme un simple moine, d'une douzaine de pois chiches dans une écuelle de bois. Vers le soir, j'allai me promener aux environs, sur les collines brûlées de soleil, parfumées de genévriers et de « férigoule ». Et c'était idéal, ce Monastère enveloppé d'inoffensives murailles crénelées, au dessus desquelles semblaient planer vaguement les blanches ailes de l'Archange.

Et depuis, j'ai compris ce qu'il y avait de pénétrante mélancolie et de nostalgie émue dans cette plainte que Dom Xavier exhalait, un jour, en présence de l'évêque de Marseille :

Ah ! pardonnez, Monseigneur, si, en vous parlant des « eaux supérieures », un doux et triste souvenir traverse mon esprit et vient émouvoir mon cœur. Vous vous les rappelez, ces splendides cérémonies qui, jadis, se déployaient dans la blanche abbaye de Frigolet. Là, chaque nuit, transportés de joie, nous chantions les harmonies des « eaux supérieures » dans notre grande église fermée aujourd'hui, hélas ! — aujourd'hui nue et silencieuse, mais alors toute vibrante de cantiques, toute éblouissante de lumières et de splendeurs. Le grand-chantre se levait : « Du haut des cieux, disait-il,

louez le Seigneur, *laudate Dominum de caelis!* » Et les voix graves des chanoines, mêlées aux jolies voix claires des enfants de chœur, répondaient aussitôt avec l'accompagnement des orgues triomphales : « Louez-le dans les hauteurs ! louez-le, vous tous, Anges radieux ! Louez-le, ô Soleil, ô Lune, ô Étoiles, ô Astres étincelants ! Louez-le, Cieux des cieux ! et que toutes les Eaux qui sont au dessus du firmament célèbrent le nom du Seigneur ! »

Ce beau temps est passé. Quand reviendra-t-il ? Vous, mon Dieu, vous le savez !... *Aquæu bèu tèms a passa. Quouro tournara mai? Lon sabès, vous, moun Dieu!* — (*La Création*, 3^e Conférence.)

A. FERRAND,

Chan. hon., curé de Baurech.

Avril 1895.

MÉLANGES ET NOTICES

LE GALLIA CHRISTIANA NOVISSIMA

DE M. LE CHANOINE ALBANES (1).

De très remarquables travaux ont valu, depuis longtemps, à M. le chanoine Albanès la haute estime des juges les plus autorisés, et j'entendais moi-même, il y a quelques semaines, mon illustre compatriote M. Léopold Delisle, accordant des éloges très flatteurs à la profonde érudition de ce vénérable confrère, un des trois ou quatre ecclésiastiques français que leur science a mis tout à fait hors de pair.

La grande entreprise du *Gallia Christiana novissima*, à laquelle il se dévoue depuis des années et dont le premier fascicule vient de paraître enfin, mettra le sceau à sa réputation et lui vaudra la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos églises.

Je suis d'autant plus à l'aise pour lui rendre ce témoignage que jamais jusqu'ici je n'ai eu l'honneur et la bonne fortune d'être en rapports personnels avec ce savant homme et qu'il a sur certains

(1) *Gallia Christiana novissima. Histoire des Archevêchés, Evêchés et Abbayes de France, accompagnée de Documents authentiques recueillis dans les Registres du Vatican et les Archives locales.* Tome I^{er}, première partie. Montbelliard, Hoffmann, 1895, in-4^o de 336-240 col.

points, notamment sur la question de l'apostolicité de nos églises, des idées auxquelles, jusqu'à présent, je ne me sens pas porté à donner mon adhésion. Mais ceci ne m'empêche pas d'admirer beaucoup non seulement son infatigable ardeur au travail mais encore, avec la vaste étendue et la profondeur de ses connaissances historiques, la haute valeur de la contribution qu'il a apportée jusqu'ici aux annales ecclésiastiques de notre pays.

Tout le monde sait, au moins par oui-dire, ce qu'est le *Gallia Christiana* (1). C'est une histoire en 16 volumes in-folio de tous les diocèses et de toutes les abbayes de l'ancienne Gaule, consistant essentiellement en notices plus ou moins développées et souvent assez considérables sur tous les archevêques, évêques, abbés, abbesses, doyens des chapitres cathédraux, et fournissant, sous la rubrique *Instrumenta*, de nombreux documents inédits. Cette œuvre si importante pour nos annales, après divers essais dont le meilleur est celui des PP. de Sainte-Marthe, fut reprise définitivement par les Bénédictins de Saint-Maur, qui, de 1715 à 1785, en mirent au jour treize volumes, comprenant nos anciennes provinces ecclésiastiques, par ordre alphabétique, d'Albi à Trèves. De 1856 à 1865, M. Hauréau, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a donné les tomes XIV-XVI (Tours, Besançon (*Vesuntio*) et Trèves). Il ne manque plus que la province d'Utrecht.

Quels qu'aient été le zèle et la critique des Mauristes et de leur continuateur, quels que soient les immenses services rendus chaque jour aux travailleurs par le *Gallia*, il était inévitable que beaucoup d'erreurs ne s'y fussent glissées et qu'il n'y eût lieu à revision attentive. Ce travail a été entrepris partiellement un peu partout et de nombreuses améliorations dans les listes d'évêques et d'abbés ont été réalisées. Une source infiniment précieuse, celle des archives du Saint Siège, n'a été accessible que dans ces dernières années, grâce à la munificence de Sa Sainteté Léon XIII. Personne probablement ne l'a mise à profit avec autant de persévérance et de bonheur que le P. Denifle pour son *Cartulaire de l'Université de Paris* et M. le chanoine Albanès pour son *Gallia Christiana novissima*.

Nous avons vu souvent, dans notre jeunesse, une gravure représentant Bernard Palissy, brisant ses pauvres meubles et les jetant dans le four prêt à s'éteindre où s'élaboraient ses « rustiques figulines ». La science n'a pas beaucoup plus enrichi M. le chanoine Albanès, et c'est à force de privations et de sacrifices, et au besoin, m'écrivait-on, en vendant des raretés de sa bibliothèque, qu'il a pu

(1) Sur l'histoire du *Gallia Christiana*, voy. Franklin, *les Sources de l'Histoire de France*. Paris, Didot, 1877, in-8°, p. 465-485.

subvenir aux frais des nombreux voyages et des longs séjours à Rome, à Paris et ailleurs que nécessitait la préparation de sa grande œuvre. Le temps n'est plus où le Clergé de France subventionnait les travaux d'érudition et le pouvoir civil réserve d'ordinaire, en ces matières, ses secours pécuniaires à d'autres qu'à nous. Notre savant et désintéressé confrère en a fait l'expérience ; son obstination courageuse au travail n'en est que plus méritoire et accroit singulièrement à son endroit notre respectueuse sympathie.

On voit déjà ce qu'il s'est proposé : critiquer toutes les données de l'ancien *Gallia* et en refaire sur pièces toutes les listes, publier *in extenso*, dans des conditions nouvelles exigées par les progrès de la critique, les documents servant de base à ses additions et rectifications. Il a réuni une prodigieuse quantité de matériaux et il a commencé à les mettre en œuvre dans le fascicule que j'ai sous les yeux et qui fait augurer le mieux du monde de la suite de son œuvre gigantesque. Une amitié généreuse l'a aidé très fort dans les frais énormes de la publication. Il est à souhaiter, pour notre honneur, que des souscriptions ecclésiastiques multipliées en assurent la continuation et l'achèvement.

Il s'est trouvé que dans la série alphabétique des noms français de nos anciennes métropoles Aix se trouvait le premier. M. Albanès a dû s'en féliciter, car pour le début il était tout à fait sur son terrain, personne ne connaissant mieux que lui l'histoire ecclésiastique de Provence. De plus, il existe à Marseille, à Aix, à Carpentras, de fort riches dépôts d'archives et de magnifiques collections de manuscrits. Tout cela a été méthodiquement et patiemment dépouillé par le savant chanoine et lui a fourni une masse énorme de données nouvelles, largement complétées par les documents du Vatican et du Latran. Spécialement pour le moyen âge il a pu renouveler à fond l'œuvre primitive où les omissions, les transpositions, les dédoublements de personnages ne manquaient pas.

Le fascicule que j'ai sous les yeux comprend les listes épiscopales complètes d'Aix et d'Apt et le commencement de celles de Fréjus ; de plus pour les deux premiers sièges, celles des prévôts des chapitres cathédraux qui en étaient les premiers dignitaires comme chez nous les doyens. De très bonnes études critiques de géographie historique sont consacrées à chaque diocèse. Les notices, fort simplement écrites, sont, en même temps, extrêmement intéressantes et, autant que j'en ai pu juger, vraiment impartiales. Elles sont en français. Le fascicule est terminé par les *Instrumenta*, inédits pour la plupart et publiés avec beaucoup de soin. Les renseignements bibliographiques sont abondants et correctement établis.

Comme je l'ai dit plus haut, M. Albanès est fort attaché aux

traditions relatives à l'Apostolicité; mais ce qui le distingue de plusieurs des écrivains appartenant à la même école, c'est qu'il est fort compétent et très bien armé. Il a bien la dent un peu dure. Je constate le fait, sans me donner le ridicule d'offrir des conseils à un homme de son âge et de son savoir.

Je conclus cette brève et insuffisante notice en faisant des vœux très sincères pour que d'effectives sympathies viennent encourager dans son beau travail M. le chanoine Albanès et que la Providence lui accorde les forces et le temps nécessaires pour le mener à terme.

E. ALLAIN.

ERRATUM

Voici, rectifiés par les Bénédictins de Solesmes, les passages de plain-chant publiés dans la *Revue Catholique* du 25 avril.

Sal - ue fes - ta di - es, to - to ve - ne - ra - bi - lis e - uo,
 qua De - us in - fer - num vi - cit et astra te - net. Ec - ce re -
 nas - cen - tis tes - ta - tur gra - ci - a mun - di Om - ni - a cum Do - mi - no
 do - na re - dis - se su - o.

Cla - ra gau - di - a fes - ta pascha - li - a. Con - gau - det...

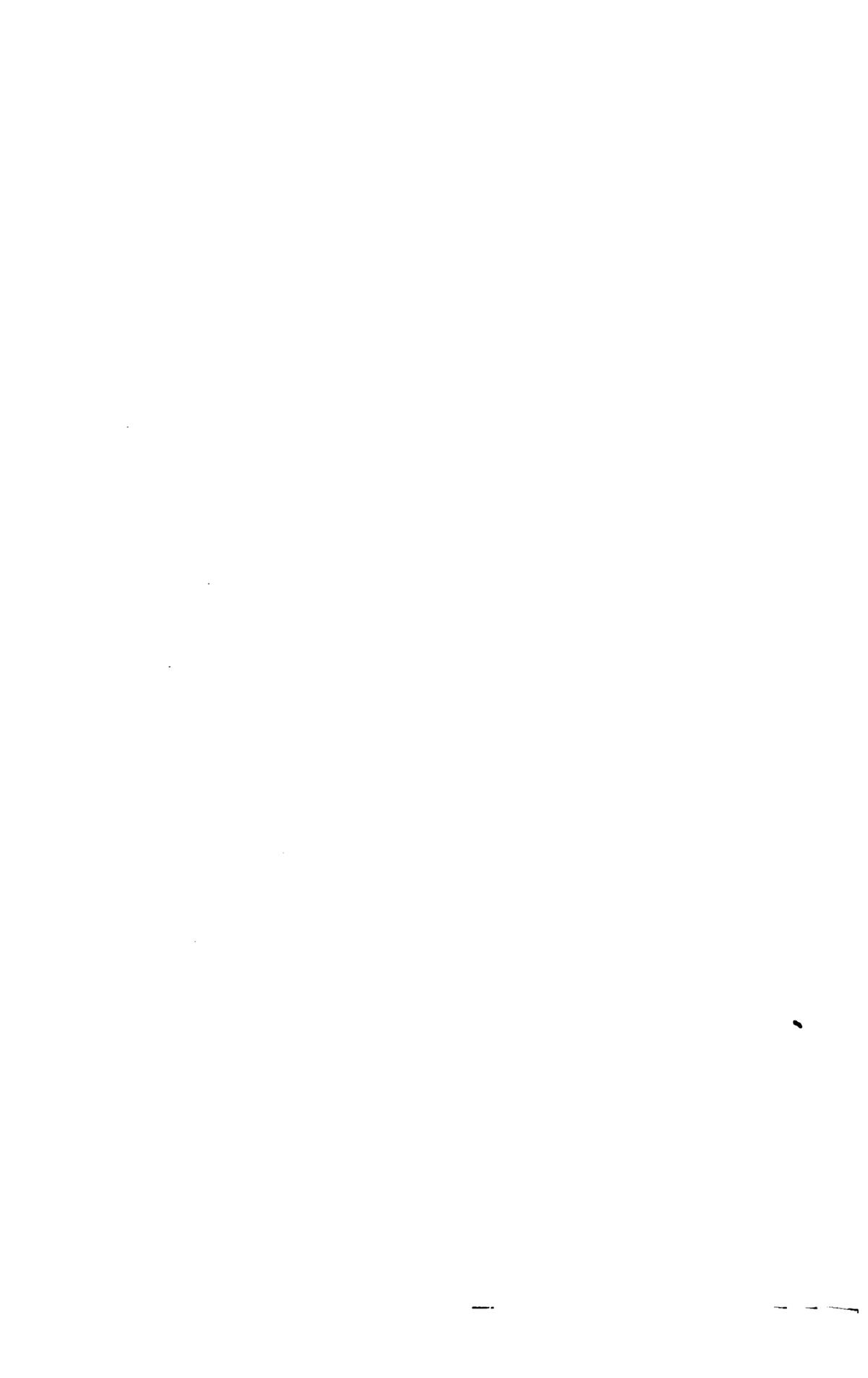
A - lle - lu - ia In ex - i - tu Is - ra - hel de E - gyp - to,
 do - mus Ia - cob de po - pu - lo bar - ba - ro. A - lle - lu - ia.



JEAN BAPTISTE GAULT, euesque de Marseille, fils de Jacob Gault, maire de Toury, nasquit [en] 1594. Apres auoir acheué ses estudes, luy et son frere Eustache Gault se vouèrent au seruice de Dieu, puis s'en alerent à Rome visiter les Saints Lieux, et à leur retour passerent par Tours, où ils receurent l'ordre de prestrise en la congregation des Peres de l'Oratoire, des mains (*sic*) du Pere de Berule, superieur, depuis cardinal, et ensuite s'adonnerent à tous les exercices de pieté. Eustache Gault estant deuenu curé de Sainte-Eulalie à Bourdeaux, fut nommé par le roy à l'euesché de Marseille, le 10^e mars 1639, laissant sa cure à son frere, mais l'euesque y mourut le 13 mars 1640; ce digne frere fut choisy par S. M. pour succeder à cet euesché le 26 autil suiuant. Il fut sacré euesque le 5 octobre 1642 et partit pour Marseille le 12 novembre, où il arriua en janvier 1643. Apres qu'il eut pris possession de cette eminente charge, il eut un tel soing de son troupeau et practiqua tant d'actions de charité et de zele vers toutes sortes de persones, particulièrement les pauures galeriens, où il s'eschaufa si fort par ses frequentes exortations, qu'incommodé du poulmon il mourut le 23 mai 1643, la croix colée sur la bouche, aagé de quarante-neuf ans, laissant un regret general de sa mort au peuple de Marseille. Son corps fut exposé en public quinze jours, Dieu ayant operé plusieurs miracles par ses prieres. Il gist à Marseille au tombeau des euesques ses predecesseurs.

Se vend à Paris, chez Daret, 1652.

Ce portrait nous a été communiqué par notre savant ami, le P. Baudrillart, de l'Oratoire, à qui nous offrons l'affectueuse expression de notre gratitude.





NOTICE INÉDITE SUR J.-B. GAULT

ÉVÊQUE DE MARSEILLE

Ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux

PAR

GASPARD DE SIMIANE

Parmi les très nombreuses notices, grandes ou petites, que l'on possède sur Jean-Baptiste Gault (1), il en est peu d'aussi intéressantes que celle qui fut écrite, quinze jours après sa mort, sous la forme d'une simple lettre, par son ami le chevalier de Malte, Gaspard de Simiane, plus souvent appelé le chevalier de la Coste (2). Personne n'était plus digne de rendre hommage aux vertus du saint prélat que le gentilhomme qui l'aïda de toutes ses forces à faire beaucoup de bien en peu de temps. J.-B. Gault, pendant la trop courte durée de son épiscopat, eut, tous les jours, en quelque sorte, les plus étroites relations avec son dévoué collaborateur. On peut dire que ces grands cœurs, où brûlait la même généreuse flamme, battaient sans cesse l'un auprès de l'autre. Qui donc a mieux connu le mérite d'un des plus vénérés prédécesseurs de Belsunce, que l'ami qui le vit de si près et qui put ainsi l'admirer à son aise ? Non seulement

(1) J'ai cherché à réunir, en appendice, avec le concours d'aimables confrères, force indications relatives à ces notices. Je prie instamment les bibliographes qui jetteront les yeux sur mon essai de daigner m'aider à le compléter.

(2) Gaspard était le second fils de Henri de Simiane, conseiller en la Chambre des Comptes de Provence, et d'Angélique de la Cépède, fille unique de Jean, seigneur des Aigalades, premier président de la Chambre des Comptes de la même province, et de Madeleine de Brancas (*Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, par Pithon-Curt, t. III, p. 330). Le généalogiste ajoute que G. de Simiane « se rendit recommandable par sa charité et son zèle envers les forçats des galères du roi, au service desquels il se consacra tout entier ».

le chevalier de la Coste fut associé à ses bonnes œuvres, mais encore à toutes ses pensées (1). Entre ces deux apôtres de la charité l'union était non moins intime qu'entre deux frères. Aussi quelle confiance doit inspirer le témoin d'une si noble fin de vie, fin qui semble avoir été encore plus belle que les années de jeunesse, comme la fin de certaines journées d'été est encore plus belle que leur aurore ! Avec quelle saisissante fidélité, ainsi que la lumière dans une onde pure, se reflète dans le récit de Gaspard de Simiane toute la sainteté du grand évêque !

Quand je lus pour la première fois, en l'inappréciable bibliothèque d'Inguibert (2) ce récit d'une si exquise et si touchante simplicité, je me persuadai qu'il n'était pas inédit, et je n'osai en prendre copie, ne voulant pas négliger des travaux importants pour un travail superflu, car, me disais-je avec un vif regret, comment croire que les premières pages qui, après la mort du prélat (23 mai 1643), furent écrites en son honneur (7 juin), et avec tant d'autorité, ont pu échapper, pendant deux siècles et demi, à tous ceux qui aiment à mettre au jour des documents curieux ? Comment croire, d'autre part, que parmi tant de fervents admirateurs du grand serviteur de Dieu, pas un seul, depuis l'an 1643 jusqu'à notre temps, n'a donné au précieux joyau l'éclat de la publicité ? Pourtant ce qui était si peu probable semble bien être vrai. Quoique connue de quelques-uns, et même parfois citée, soit au XVII^e siècle, soit en celui-ci (3), la notice

(1) Ce point est formellement attesté par les biographes contemporains, notamment par le très exact auteur de *la Vie de Monsieur le chevalier de la Coste*, Antoine de Ruffi (Aix, 1659, in-8°, p. 123) : « M. de la Coste à qui il avoit tant de confiance qu'il lui communiquoit jusqu'à ses [plus] petites pensées... »

(2) Collection Peiresc, registre VII, f° 303-307. Copie. Cette copie est parfois défectueuse et j'ai eu à y corriger quelques évidentes et malencontreuses substitutions de mots.

(3) Voir l'ouvrage déjà mentionné d'A. de Ruffi, *la Vie de Monsieur le chevalier de la Coste*, p. 126. M. le chanoine Albanès, à l'obligeance duquel je dois bien d'autres renseignements, m'a indiqué, dans le recueil imprimé à Rome, en 1892 (in-4°), pour le procès de canonisation de J.-B. Gault, cet éloge (que je traduis de l'italien) de la notice de G. de Simiane : « Ce document, écrit peu après la mort du serviteur de Dieu, et par un témoin oculaire et ancien ami du vénéré prélat, me semble très précieux. »

n'a jamais été imprimée, s'il faut en juger par le résultat négatif de recherches poursuivies un peu partout, mais particulièrement à Paris, où la maison de l'Oratoire garde du disciple et de l'ami du P. de Bérulle le plus pieux souvenir; en Touraine, sa province natale; à Bordeaux, où son rapide séjour en la paroisse Sainte-Eulalie a laissé comme un impérissable parfum (1); en Provence, où « Monsieur de Marseille » jouit d'une merveilleuse popularité. Rassuré par une telle enquête, je m'empressai, l'an dernier, en revoyant, après une longue séparation, cette chère bibliothèque d'Inguibert, où j'ai passé, à plusieurs reprises, quelques-uns des meilleurs mois de ma vie, je m'empressai, dis-je, de transcrire, momentanément infidèle à Peiresc, le document jadis abandonné et en face duquel j'éprouvai la joie que nous donne un trésor retrouvé. Je serais bien heureux si le lecteur estimait que je n'en ai pas exagéré la valeur, et si, charmé autant qu'édifié par les détails de la naïve narration, il joignait ses vœux aux miens en faveur de la très prochaine canonisation de celui qui, comme le déclara l'Assemblée générale du clergé de 1645, fut le *Modèle de l'épiscopat français* (2).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur, Monsieur de Beaumont à Aix (3).

Monsieur, satisfaisant à ce que vous demandez par l'honneur de la vostre, je vous escriptz quelque chose des vertus

(1) C'est l'occasion de répéter ces mots de M. Ant. de Lantenay (*l'Oratoire à Bordeaux*, 1886, p. 16) : « Jamais la paroisse Sainte-Eulalie ne fut gouvernée par plus saint curé. Ses paroissiens eurent en lui un père tendre et dévoué. » M. de Lantenay ajoute (p. 17) : « Dévoré de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il se faisait tout à tous. »

(2) Cette solennelle déclaration a été rappelée par M^{re} Louis Robert, évêque de Marseille, dans une lettre adressée, le 4 février 1894, à son grand-vicaire, M. l'abbé Payan d'Augery, auteur de la *Vie du Vénérable J.-B. Gault*, lettre imprimée en tête du volume (Marseille, 1894).

(3) C'est au bas du f^o 307 (registre VII de la collection Peiresc) qu'on trouve l'indication suivante donnée par le copiste : « Au dessus de la dicte lettre y a : A Monsieur, Monsieur de Beaumont à Aix. » Interrogé par moi sur ce personnage, M. le marquis de Boisgelin, que j'appellerais le premier des

eminentes que j'ay veu pratiquer à feu Monseigneur de Marseille pendant le temps que j'ay heu le bien de le cognoistre qui est despuis son arrivée en ce pais (1). Je vous dis doncques que sytost qu'il feust arrivé en ceste ville où

généalogistes de la Provence, si son excessive modestie ne devait en souffrir, m'a ainsi répondu : « Il y avait à Aix à cette époque bien des *Beaumont* de leur nom patronymique ou de leur nom de fief. Ce pouvait être André (*alias* Honoré) *Beaumont de Saint-Maurin*, auditeur aux Comptes, dont la mère, Madeleine Ballon, était fille d'un bourgeois de Marseille. » De l'indication fournie par le copiste du document, je vais rapprocher une indication toute différente fournie par l'auteur de *la Vie de Monsieur le chevalier de la Coste* (p. 126) : « Mais après avoir fait le récit de cette action par la bouche d'autrui [A. de Ruffi vient de citer « Messire Marchetty »], il semble que je sois encore plus obligé de rapporter ce qu'en a dit M^r de la Coste qui la coucha sur le papier peu après qu'elle fut arrivée et l'inséra dans une lettre qu'il écrivit alors à Maistre Mayol, docteur en médecine, qui estoit en ce temps là à Livorne et avec qui il avoit grande communication. » Il est difficile de croire, devant deux affirmations si précises, à une erreur soit du copiste, soit du biographe. J'aime mieux penser que deux lettres furent écrites, l'une à M. de Beaumont, à Aix, l'autre à Maître Mayol, à Livourne. Ayant à raconter les mêmes choses à ses deux correspondants, G. de Simiane leur adressa la même lettre à peu près (on verra plus loin que quelques passages ont subi certaines modifications). C'est, ce me semble, la meilleure explication à donner du petit problème.

(1) J.-B. Gault, venant de l'Isle-sur-Sorgues, où il avait passé un peu plus d'un mois, entra dans la ville d'Aix le 5 janvier 1643. Ce fut le jour même de son arrivée qu'il fit la connaissance de G. de Simiane. M. l'abbé Payan d'Augery, dont je citerai souvent l'ouvrage, où sont mis à profit les travaux antérieurs, dit (p. 138) que le prélat ayant accepté l'hospitalité chez ses anciens confrères, « ce fut grande joie à l'Oratoire » où « l'on avait invité les notables aixois, et dans le nombre un homme de distinction, le chevalier de la Coste, seigneur de la Garde, qui allait remplir un ministère admirable auprès du nouvel évêque ». M. l'abbé Payan d'Augery ajoute (p. 139), parlant de ce convive dont le nom reviendra si souvent dans son livre : « Auprès de ses confrères de l'Oratoire, nous dit ce précieux témoin, l'évêque obtint de servir les religieux à table, disant que Jésus-Christ que représente l'évêque est venu en ce monde pour servir et non pour être servi. » Comme cette particularité ne figure pas dans la relation du chevalier de la Coste, que l'abbé ne cite nulle part, je suppose que cet historien l'emprunte à un dossier, conservé dans les archives de l'évêché de Marseille, formé de dépositions recueillies par le tribunal chargé d'instruire à Marseille le procès canonique

j'eus l'honneur de l'accompagner (1), il monta en chere pour faire cognoistre à son peuple les intentions qu'il avoit pour son salut et l'affection paternelle que Dieu luy avoit donné pour eulx. Il tesmoigna tant de zelle du salut des ames en ceste action qu'il gaigna d'abord le cœur de tout le monde (2). Ses premieres visittes furent aux hospitaux et aux maisons de charité, parmi lesquelles il alla voir les filles penitentes et du Refuge pour lesquelles il avoit de particulieres inclinations. Lhors qu'il alla à la dicte maison des filles penitentes, il apprit comme quelqu'une d'icelles desiroit en sortir, ce qui l'obligea de faire une exhortation si pressante aux dictes filles qu'elles fondoient en larmes, et entre autres choses leur dict que leur condition estoit si heureuse que quand on en voudroit sortir quelqu'une il faudroit qu'elle se fist traisner par force. et qu'il voudroit donner sa vie pour tirer toutes leurs semblables du precipice où elles avoient esté. Il distribua quelques aumosnes à toutes les susdictes maisons, mais avec une liberalité qu'il sembloit surpasser ses forces. Je vous diray icy quelque chose des dessaingz qu'avoit ce bon prelat pour le service de Dieu, lesquelz il m'avoit faict l'honneur de me communiquer parce que j'estois sy ravy de sa doctrine et de sa bonté que je ne l'abandonnois presque

de la vie et des vertus de J.-B. Gault (août 1643). Le chevalier de la Coste, qui fut un des principaux témoins entendus (p. 322), donna sans doute dans sa déposition beaucoup plus de détails que dans sa relation épistolaire, et c'est ainsi qu'il dut rappeler de vive voix l'anecdote qu'il avait omis de raconter à ses correspondants.

(1) Le nouvel évêque arriva *incognito*, le 6 janvier, à Marseille, dans la soirée, et descendit à l'hôtellerie des *Trois Rois*, pour se rendre le lendemain à Aubagne. D'après le dernier historien de M^{gr} Gault, son héros (p. 139) « discerna du premier coup d'œil la valeur et la vertu » du chevalier de la Coste, et le conjura de l'accompagner à Marseille, « lui offrant même, dans sa voiture, une place qui fut acceptée pour le lendemain », jour de l'Épiphanie.

(2) Voir le récit plus développé que M. l'abbé Payan d'Augery (pp. 162, 163) tire des ouvrages du P. Cloyseault et du P. Marchetty. On lit (p. 162) que l'orateur fut si inspiré que « le peuple était sous une irrésistible fascination ».

jamais et sa charité estoit si grande qu'il me donnoit part à son affection, bien que j'en fusse tres indigne. Il me chargea particulièrement de m'informer des personnes de piété de Marseille, des desordres de son diocèse, par ce qu'il y vouloit remedier. Il m'avoit dict diverses fois qu'il vouloit retrancher son train et n'avoir que deux personnes avec luy afin d'avoir plus de moyens d'assister les pauvres. Il me donna charge d'aller voir dans l'hospital s'il se trouveroit une chambre ou deux pour le loger, par ce, disoit-il, que c'estoit le vray logis des Evesques et qu'il auroit plus de commodité de visiter les pauvres tous les jours, et estoit dans la resollution d'y aller faire sa demeure jusques à ce qu'aprez avoir visitté le lieu il s'assura qu'il n'y avoit aucune chambre propre pour le pouvoir loger. Il me dict une fois qu'il desiroit advertir les consulz qui estoient au cartier de Levant où il y avoit des esclaves chrestiens de lui faire tenir toutes les lettres des esclaves et qu'il se vouloit charger de les envoyer à leurs parentz et leur renvoyer les responses par ce, disoit-il, que cez gens là ne pouvant recevoir des nouvelles de leurs parantz, ilz perdrieroient le corage et l'esperance d'estre dellivrez et ainsin plus facilement fairoient banqueroute à la foi. On luy avoit ouy dire diverses fois assez publicquement que si Dieu ne luy donnoit assez de santé pour vacquer aux fonctions de sa charge, il la remettroit à un aultre qui s'en peult mieux acquiter que luy. Un jour, ayant l'honneur de l'accompagner à sa maison d'Aubagne (1),

(1) Dans le chapitre intitulé : *le Baron d'Aubagne*, l'abbé Payan d'Augery retrace la description et l'histoire de la belle maison de campagne des évêques de Marseille, résumant (p. 142-160) une partie de la savante monographie publiée par feu le docteur Louis Barthélemy (*Histoire d'Aubagne, chef-lieu de baronnie depuis son origine jusqu'en 1789*. Marseille, Barlatier et Barthelet, 1880, 2 vol. in-8°). Ce fut à Aubagne (fin de janvier 1643) que J.-B. Gault pria « le plus intime de ses confidents » de rédiger un sommaire des abus à réformer dans le diocèse, et de dresser une liste des pauvres à secourir. Ce fut encore à Aubagne et à la même date, que le chevalier de la Coste fut chargé d'aller entamer avec le gouverneur des galères de Marseille la première négociation pour l'amélioration des forçats.

il nous dict en chemin qu'il n'esperoit pas de guiere vivre et qu'il vouloit travailler le peu de temps que Dieu lui donneroit de vie. Passant à Saint Marcel (1) il accomoda une querelle qui estoit entre ses prebstres et un habitant d'udict lieu. Lhors qu'il feust arrivé à sa dicte maison d'Aubagne, quelque jeunesse luy vint reciter des vers faictz à sa louange; aprez les avoir escouttez, il les instruisit sur les principes de la foy. Allant visiter les chambres de sa dicte maison, il me dict qu'il vouloit faire mettre un oratoire à chescune avec quelque exercice de pietté imprimé pour le soir et le matin affin que les estrangers qui yroient loger chez luy s'en peussent servir. Aussy estoit ce sa coustume de faire assembler sa famille soir et matin pour les faire prier Dieu tous ensemble. Desirant travailler à l'instruction de son peuple, il fut un peu combatu s'il devoit commencer à faire faire la mission par le dict lieu d'Aubagne ou aux galleres : mais enfin jugeant plus necessaire de commencer par ceux qui estoient plus abandonnez et qui croupissoient en de plus grandz vices, il envoya querir huit prebstres de la mission du clergé lesquelz se joignirent avec cinq autres qui estoient envoyez de Paris de la part de Madame la duchesse d'Eguilhon (2) pour le mesme effect; et ne trouvant tous les dicts prebstres à mesme temps à Marseille, le dict Seigneur alla visiter Monsieur le baillif de Fourbin (3) et Mess^{rs} les

(1) Localité située dans la commune actuelle de Marseille et qui est une station du chemin de fer de Lyon.

(2) La très charitable nièce du cardinal de Richelieu tient une grande place dans toutes les biographies de J.-B. Gault, auquel elle fournit des sommes considérables pour ses bonnes œuvres. M. l'abbé Payan d'Augery a orné son livre d'une lettre du prélat (16 mars 1643) à la bienfaitrice des forçats de Marseille (p. 202-204), d'une lettre du même au P. Guillart d'Arcy, où éclate sa reconnaissance pour la duchesse d'Aiguillon (p. 206-209), enfin d'une lettre de la généreuse duchesse (29 mai 1643) adressée au fondateur de l'hôpital des galériens et qui ne lui parvint pas, car à l'arrivée du message, il était déjà dans le ciel.

(3) Le bailli de Forbin était un grand ami de Peirese et il est bien souvent mentionné dans les *Lettres* de ce dernier.

capitaines des galleres pour les prier de favoriser son entreprise et commander aux officiers des dictes galleres de faire silence aux forsatz pendant que les dictz missionnaires fairoyent leurs exercices. Ensuite le dict Seigneur donna aus dictz missionnaires les ordres qu'ilz devoient tenir pendant leur travail, les matieres sur lesquelles ilz devoient prescher, et le despartement des galleres où ilz devoient de deux à deux faire leurs exercices; si tost que la dicte mission fust commencée le dict Seigneur visittoit les galleres où elle se faisoit tous les jours, tachant d'obliger par cez douces paroles les comitez des dictes galleres de faire tenir la churme (1) dans la modestie pendant l'exortation qu'on leur faisoit. Au commencement non sullement les gens du monde, mais mesme plusieurs ecclesiastiques s'imaginoient que ce travail seroit sans fruict (2), et en effaict on treuvoit fort peu de disposition et d'apparence de profiter avec ces gens; mais enfin ce bon prelat joignant aux exhortations que faisoyent les dictz missionnaires des visites frequentes aus dictes galleres, prenant soin de catechiser lui mesmes les forsatz, tachant de ramener les plus obstinez au bon chemin, consollant les ungz, instruisant les autres et meslant parmi cez discours tant de parolles de tandresse qu'il avoit de leur misere, fist tant qu'enfin ces cœurs commancerent à se ramoullir et'on les vit presque tous sy fort touchez qu'il se fist une confession generale avec des santimentz si extraordinaires qu'on en a veu plusieurs qui vouloyent mourir en contrition aux piedz des confesseurs. Si il treuvoit quelque heretique il taschoit à lui faire cognoistre son erreur (3), souvant il cathechizoit ceulx qui avoient plus de disposition à ce convertir et faisoit dessain d'envoyer querir quelque prebstre qui peult parler en ces langues pour les faire cathe-

(1) On a reconnu le mot *chiourme* venu de l'italien *ciurma*.

(2) Le copiste avait écrit *feincte* (qui n'a aucun sens) pour *fruict* dont la lecture s'impose.

(3) Encore un lapsus ! J'ai dû remplacer le mot impossible *merite* par le mot si naturel : *erreur*.

chizer plus facilement. Il parloit quelques fois latin, spagnol, itallien, pour s'accommoder à la diversitté des personnes de differantes nations ausquelles il s'adressoit. Aussy avoit-il soin aux galleres dont la plus grande partie est composée d'Italliens d'y faire aller des predicateurs et confesseurs Italiens. Il avoit dressé des prieres pour les forsatz et avoit donné d'imprimés à chasque gallere pour le soir et le matin et les faisoit faire quelque fois en sa présence. Il ne se peult dire combien de mauvais chrestiens et hereticques ce sont convertis par les soingz de ce bon pasteur. On l'a veu entrer diverses fois à une mesme gallere pour parler à un seul forsatz obstiné; quand il ne pouvoit flechir un cœur endurcy, il ce faisoit quelques fois porter un rechaud avec du feu, luy disant de mettre la main dedans puisqu'il avoit le courage de vouloir demeurer eternellement dans les flammes d'enfer (1). Il avoit promis aux esclaves qui ce plaignoient à lui de leur detantion aprez avoir fini leur temps de s'aller jeter aux piedz du Roy, s'il venoit à Lyon, pour obtenir leur elargissement. Mais ce dont il estoit plus vivement touché, c'estoit de voir l'estat miserable où sont reduitz les pauvres forsatz mallades dans les galleres abandonnez presque sans secours spirituel et temporel, et, au contraire, accablez de toutes les incommoditez imaginables, ce qui lui faisoit souhaiter passionnement l'establissement d'un hospital pour y louer lesdictz mallades; et estant allé diverses fois visiter le lieu où il avoit esté aultre fois commancé, il donna courage à quelques personnes de le faire continuer, les assurant qu'il engaigeroit sa vaisselle d'argent et emprunterait plustost ce qu'il seroit necessaire pour l'achever. Il est à remarquer qu'estant dans les dictes galleres on ne l'a jamais veu [se] plaindre des mauvaises odeurs et des ordeures qui s'y rencontrent ordinairement, bien qu'il s'allast quelques fois assoir auprez des pauvres et chetifz forsatz qu'il vouloit convertir. Un jour, estant dans

(1) Ce trait ne me semble pas avoir été signalé par les autres biographes de l'ardent convertisseur.

une gallere, on lui vint dire qu'il y avoit dans une petite hostellerie un matelot flaman qui tesmoignoit avoir quelque disposition à ce faire catholique. Il s'en alla le trouver et ce mettant au prez de son lict il luy fist parler par un truchement jusques à ce qu'il l'eust gaigné à Dieu et donné l'absolution de son herezie. Ses occupations ordinaires dans sa maison estoient de donner audience à toutes sortes de personnes qui accouroient à luy pour quantité de bonnes œuvres. Il escoutoit avec grande douceur jusques à la plus simple famelette qui luy venoit parler (1) et taschoit de remedier aux necessitez de tous, mais ce qui lui persoit vivement le cœur s'estoit lorsqu'on luy venoit parler des esclaves qui estoient en Barbarie, car ne pouvant pas contribuer ce qui estoit necessaire pour leur ranson, il disoit qu'il consideroit que saint Paulin s'estoit vendu pour rachapter l'enfant d'une veufve et on le voyoit dans la disposition d'en faire autant. Lhors qu'il sçavoit quelques scandalles dans la ville, il envoyoit querir les personnes qui les commettoient, les admonestoit avec une douceur et une charité nompareille de quicter le peché. Dans les conversations ordinaires, on ne l'entendoit parler que de choses de Dieu et on voyoit son cœur brusler du zelle du salut des âmes. Il ne pensoit qu'à faire des missions par le terroir et par tout son dioceze, et parce qu'il avoit ouy dire qu'il y avoit une grande ignorance parmi les pescheurs il faisoit dessain de commanser la mission pour eulx en leur paroisse Saint Laurens aux festes de la Pentecoste. Il s'informa soigneusement à Pasques s'il y avoit des prisonniers à la consiergerie pour dettes afin de les desliver. Enfin voyant la mission qui s'en alloit finir sur toutes les galleres il commanda aux peres qui l'avoient faicte d'aller faire une reveue sur celles qu'ilz avoient achevées pour preparer les forsatz qui n'avoient pas esté confirmés à recepvoir ce sacre-

(1) Les historiens de l'évêque de Marseille nous apprennent qu'il recevait les visites des femmes avec une prudence extrême et toujours en présence d'une des personnes de sa maison.

mant et à les confesser de rechef pour ce subject, envoyant prier les communaultez plus reformées de la ville de fournir des prebstres pour ayder à confesser tous les forsatz qui desiroient prendre la confirmation, desirant la donner promptement sur toutes les galleres à cause de l'aprehension (1) qu'il avoit de leur despart, si bien que pour avoir tost faict il confirmoit trois ou quatre galleres dans une matinée, à quoy il s'eschauffa si fort que cella joinct à la disposition qu'il avoit de longue main d'une grand chaleur de poulmon, qu'il s'en mit au lict et mourut le unziesme jour d'aprez (2).

Comme on vit que sa malladie estoit desesperée tout le monde en fut dans des sentimentz extraordinaires. Luy au contraire tesmoigna tousjours une grande indifferance pour la vie et pour la mort. Comme on luy voulust dire que sa vie estoit precieuse (3) et que chascun prioit Dieu pour la luy conserver, il ne voulut pas souffrir ce terme de preference, et quand son medecin (4) luy disoit qu'il avoit fort peu de soin de se conserver et suivre les advis qu'il luy avoit donné, il luy replicquoit que saint Charles (5) disoit que les

(1) Par une déplorable lecture le copiste avait été amené à écrire *la predication*.

(2) Cette mort prématurée — l'évêque de Marseille n'avait que quarante huit ans — le place parmi les plus magnanimes victimes de la charité. G. de Simiane, restant son émule jusqu'au bout, mourut lui aussi au *champ d'honneur*, se sacrifiant pour soigner un pestiféré dans l'hôpital des forçats où, afin d'être plus près de ses chers malades, il avait généreusement voulu occuper une humble chambre. Saluons dans les mains des deux héroïques amis les glorieuses palmes des martyrs.

(3) Nouveau *quiproquo* du copiste qui a écrit *poussière* pour *précieuse*.

(4) Ce médecin était le docteur Ripert, auquel j'ai peine à pardonner les dix saignées consécutives qu'il ne craignit pas d'infliger à son malade (*Vie du Vénérable J.-B. Gault*, p. 163).

(5) Il s'agit de saint Charles Borromée pour lequel l'évêque de Marseille avait une dévotion particulière. Il se faisait lire à table la vie des saints évêques, et surtout celle de l'illustre archevêque de Milan. A son lit de mort il voulut qu'on lui lût encore l'admirable vie de saint Charles Borromée, qui avait presque le même âge que lui quand il succomba sous l'excès de ses fati-

evesques qui aymoient tant la santé ne faisoient jamais rien qui vailhe (1). On luy dict une fois que l'excessif travail des galleres estoit la cause de son mal. Il luy répondit que si cella en estoit la cause, qu'il en estoit bien aise et qu'un soldat n'estoit pas marri d'avoir receu quelques blesseures pour le service de son prince, ains au contraire en faisoit gloire (2).

Enfin il commança le troisieme jour avant sa mort de s'y preparer fortement. Il se faisoit lire jour et nuict et particulièrement la Passion de Nostre Seigneur, laquelle il meditoit faisant arrester de temps en temps le lecteur jusqu'à ce qu'il eust fini sa consideration. Le penultiesme jour avant sa mort il vouleust recevoir le saint Viatique lequel luy fust porté par M^r le prevost (3), le Saint Sacrement estant accompagné de tous les chanoines qui pourtoient un flambeau allumé. Aprez avoir communié il donna à tous sa benediction et quelque temps aprez se fist lire les Grandeurs de Jesus composées par M^{gr} le cardinal de Berulle (4). Le

gues et de ses austérités. Ajoutons qu'il consentit à entendre aussi, en ces suprêmes moments, la lecture des poésies religieuses d'un de ses diocésains, Balthazar de Vias. J'ai eu l'occasion de rappeler un fait si flatteur pour ce poète, dans la notice bibliographique qui précède ses *Lettres inédites (Les Correspondants de Peiresc, fasc. XI, Marseille, 1883, p. xix, note 3)*, mais je m'accuse d'avoir, en cet endroit, commis un péché d'exagération en attribuant exclusivement aux vers de Balthazar de Vias l'honneur d'avoir diminué les souffrances du mourant.

(1) Du mot de saint Charles Borromée rapprochons un autre mot piquant dit, au sujet d'un prélat qui se soignait trop, par un prélat qui ne se ménageait pas assez : « On n'escalade pas le ciel quand on est toujours assis sur un bon fauteuil. »

(2) Cette vaillante et heureuse comparaison ne se retrouve pas, ce me semble, dans les autres relations. Ce serait dommage qu'elle ne nous eût pas été conservée.

(3) Le prévôt de l'église cathédrale de Marseille était alors Pierre de Bausset, dont le nom va reparaitre dans la liste bibliographique de l'appendice.

(4) « Il réclama », dit M. l'abbé Payan d'Augery, « les *Élévations sur l'Incarnation* composées par le P. de Bérulle: cette lecture lui était double-

soir, il voulut recevoir la sainte extremontion (*sic*) qui lui fust administrée par Mons^r le theologal (1). Il la reccut avec une trez grande devotion et aprez donna sa benediction à tous ses prebstres qui estoient presentz. Ensuite comme il sembloit entrer en l'agonie les prebstres de la Mission luy vindrent demander sa benediction, laquelle il leur donna leur disant qu'il estoit venu dans le dessain d'evangelizer les pauvres et qu'il les prioit de continuer leurs travaux pour eulx puisqu'il n'avoit pas pleu à Dieu qu'il continuast plus longuement son dessain. Quelques ungs de ses amis particuliers luy vindrent demander sa benediction. Le sieur de Sainte-Collombe (2) s'estant mis à genoux devant lui pour la recevoir, il l'exhorta à perseverer dans la pratique des bonnes œuvres, lui disant pour consolation : Souvenez-vous que les honneurs et vanitez du monde damnent les âmes et qu'il n'y a que les bonnes œuvres qui les sauvent. Faictes les et dictes les aux aultres. Et aprez luy donna sa benediction. Quelque temps aprez, me voyant auprez de luy si pressé de douleur que je ne pouvois lui parler, il m'estandit (*sic*) la main et me dict : Je voue prie de continuer les œuvres de charité et en particulier je vous recommande l'hospital des pauvres forsatz et vous prie d'avoir soing de ceste œuvre. Ne perdez pas courage. Dieu qui a commancé achevera. Et me demanda s'il y avoit encore des Turcz à baptiser et si on faisoit la mission sur la Mont Realle qui estoit la derniere de toutes les galleres qui restoit encore pour la mission. Lorsqu'il se mit au lict, on lui dit de ne se

ment chère, elle lui rappelait son cher Eustache [son frère et prédécesseur sur le siège de Marseille], dont ces belles pages avaient sanctifié l'agonie, et le fondateur de l'Oratoire qui lui tenait tant au cœur; il connaissait si bien ce livre qu'il s'aperçut qu'une page y manquait. »

(1) Ce théologal était l'abbé Pachier, vicaire général, qui présida, deux mois plus tard, le tribunal devant lequel déposa le chevalier de la Coste, comme on l'a vu plus haut.

(2) Je ne puis rien dire de ce personnage ailleurs appelé le chevalier de Sainte-Colombe.

mettre pas en peine de tout cella, qu'on y donneroit ordre. Ensuite lui demandant sa benediction il me respondit : Il est bien juste et je vous la donne absolument. Puis, levant les yeux au ciel et joignant les mains, il dict : Je prie Dieu, Nostre Seigneur Jesus-Christ qui m'a faict dire par son Eglise le jour de mon sacre que tout ce que je benirois en terre seroit benict au ciel, qu'il vous benisse, vous confirme en sa grace et accomplisse les dessains qu'il a sur vous. Et, aprez, faisant le signe de la Croix sur lui par trois fois à la façon des prelatz, il dict : *Benedicat te Pater, Filius et Spiritus Sanctus, amen.* Et, aprez, il me dict : Adieu, Monsieur, priez Dieu pour moy (1). Son juge de Cassies (2) s'estant aussi approché pour recepvoir sa benediction, il la lui donna et lui dict : Je vous recommande la justice, vostre famille et la crainte de Dieu.

Le lendemain matin les consulz ses aderantz [vinrent] la lui demander [sa bénédiction] en chapperon. Il la leur

(1) Conférez la version adoptée par le dernier historien du Vénérable J.-B. Gault, laquelle débute ainsi (p. 241) : « Se dissimulant mal derrière les religieux, et se trahissant par ses sanglots, le chevalier de la Coste attira l'attention du malade : *Approchez, mon ami, je ne suis pas tant à plaindre, etc...* » Il existe de nombreuses variantes entre les paroles rapportées par M. le vicaire général de Marseille et les paroles rapportées par G. de Simiane. Tenons-nous-en au texte établi par le témoin auriculaire lui-même. On relèverait aussi quelques différences entre les adieux adressés par l'évêque à son cher auxiliaire dans les lettres à M. de Beaumont et au docteur Mayol. A. de Ruffi reproduit ainsi (p. 127) les *novissima verba* : « M^{gr} de Marseille en mourant me recommanda par deux ou trois fois cette œuvre [l'hôpital des forçats] en ces termes : Je vous recommande les bonnes œuvres [probablement il fallait lire : *nos* bonnes œuvres] et en particulier l'hospital des pauvres forçats. S'il eust plu à Dieu de pousser ma santé plus avant, j'eusse fait plus que je n'ai pas fait, mais je suis obligé de satisfaire à la justice avant qu'à la charité et à la miséricorde (ce qu'il disoit à cause qu'il devoit tout ce qu'il avoit). Je vous recommande cette œuvre. Ne perdez pas courage. Dieu qui l'a commencée, l'achevera. Ensuite il me donna sa benediction. Voilà une recommandation qui me sera toujours bien chere, s'il plaist à Dieu. »

(2) Il s'agit de Cassis, commune de l'arrondissement de Marseille, canton de la Ciotat. Le juge de la baronnie d'Aubagne résidait alors à Cassis.

donna à sa façon ordinaire et leur dit, tandis qu'ilz fondoient en larmes, que si Dieu luy faisoit misericorde comme il esperoit, qu'il le prioit de leur donner un evesque qui s'aquitast mieulx de sa charge que lui. Les superieurs des Peres Jesuites et de l'Oratoire lui allerent demander sa benediction pour leurs communaultez. Ledict superieur de l'Oratoire estant acompagné de quantité des siens, il leur donna sa benediction à tous separement. Ensuite ledict superieur de l'Oratoire en qualité de grand vicaire lui demanda sa benediction pour tout son dioceze. Il la lui donna avec des parolles et des sentiments tout particuliers bien qu'on eust peine de l'entandre à cause de la difficulté qu'il avoit de parler. Un pere de l'Oratoire luy donna quelque temps après l'absolution generale, laquelle il demanda. Ensuite son confesseur ordinaire (1) s'estant approché de lui avec tous ses domestiques qui estoient à genoux à sa presence, Monsieur, lui dict-il, voicy tous voz serviteurs qui vous prient de deux choses : la premiere ilz vous demandent pardon de ce qu'ilz ne vous ont pas servi avec les respectz qu'ilz estoient obligez ; la seconde c'est qu'ilz vous demandent vostre benediction. A qui il respondit que pour la premiere c'estoit à lui à leur demander pardon comme il faisoit de bon cœur de ne s'estre comporté à leur regard comme il devoit, qu'il n'avoit jamais regardé les services qu'ilz lui avoient randus comme faictz à sa personne, car il ne meritoit pas d'estre servi, mais qu'il pansoit qu'ilz l'avoient fait à la consideration de sa charge ; ensuite il leur donna sa benediction, leur recommandant de s'entr'aymer, s'ayder et se servir les unqz les aultres. Pendant sa malladie on ne luy a jamais veu faire un acte d'impatiance, mais au contraire son sprit estoit continuellement applicqué à Dieu. Lorsqu'il commença d'entrer à la dernière agonie, il dict ces parolles : *Veni, Domine. Jesu ; moriatur anima mea morte justorum.*

(1) C'était le P. Antoine Petit, de l'Oratoire, auquel le prélat (par son testament du 22 mai 1643) légua sa croix d'or pastorale.

Domine Jesu, suscipe spiritum meum. Comme on luy faisoit la recommandation de l'âme il fist à sa replique par trois fois ces paroles : *Suscipe, clementissime Domine, animam famuli tui*; ensuite il expira fort doucement sur les six heures du matin samedi veille de la Pentecoste.

J'avois beaucoup de choses à vous dire encores sur ses eminentes vertus dont les principales que j'ay veu relluire en lui : c'est une profonde humilité, une grande douceur et benignité et une ardente charité. Il est aussi arrivé tant de merveilles que Dieu a operées après sa mort par l'attouchement de son corps qu'il faudroit faire plustos un livre qu'une lettre pour les vous dire. Je finiray pour icy en vous suppliant de prier Nostre Seigneur qu'il nous donne la grace de profiter de l'exemple que j'ay receu ayant eu le bien d'avoir veu pratiquer tant des actes de vertu et de sainteté à ce grand serviteur de Dieu et demeure sans reserve,

Monsieur, vostre trez humble et trez obeissant serviteur.

SIMIANE.

De Marscille, ce vii juin 1643.

(1) La fin de la lettre au docteur Mayol ne ressemble pas entièrement à la fin de la présente lettre. Voici le texte fourni par le biographe du chevalier de la Coste (p. 127) : « Je pense que vous aurez ouï dire quelque chose des vertus eminentes de ce prelat et du grand nombre des miracles que Dieu a operés à son tombeau. [Ces derniers mots prouveraient que la lettre adressée à Livourne est postérieure à la lettre adressée à Aix, car les obsèques furent ajournées jusqu'au 9 juin. Comment aurait-on pu parler de tombeau deux jours avant la sépulture ?] Il faudroit vous faire un livre plustost qu'une lettre si je voulois vous deduire les actes d'humilité, de charité et de zèle que j'ai vu pratiquer à ce saint prelat. Un jour nous vous en entretiendrons, s'il plaist à Dieu, puisque par votre precedente vous nous donnez esperance de vous voir. »



SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite).

IX

Désordres et émeute à l'occasion du tirage au sort.

Le tirage au sort de la milice provoqua une autre *émotion populaire* qui aurait infailliblement tourné au tragique sans la modération des jurats. A défaut de Briet-Beaulieu, *les fauteurs de désordre* ne laissèrent pas échapper l'occasion *de souffler la discorde et de déchaîner l'émeute* (1) sous le prétexte le plus futile. Les jurats avaient *billeté* (2) avec toute l'exactitude possible les habitants de la ville que leur âge soumettait au tirage. Le 21 mars 1766, les magistrats de la commune, assistés des médecins et chirurgiens préposés à la visite de ceux qui alléguaient quelque infirmité ou à la vérification des certificats de leur médecin, attendaient dans la grande salle de l'hôtel de ville que la réunion fût complète. La machine à toiser, mesurant exactement cinq pieds, se dressait en pleine lumière afin que, fonctionnant à la vue de tous, les plaintes et les récriminations fussent évitées. On commençait l'opération en faisant passer les hommes sous la toise; ceux qui n'avaient pas cinq pieds étaient déclarés impropres au service. Les autres, par groupe de trente, tiraient, chacun à son tour, des billets placés dans un grand chapeau. Sur trente billets il y en avait cinq noirs, c'est-à-dire le *sixième*. Le possesseur d'un billet noir était inscrit, on prenait son signalement et il arborait à son chapeau une cocarde de ruban bleu et blanc, ce qui signifiait qu'il appartenait à la milice. Les billets blancs s'en allaient le cœur léger en criant : Vive le Roi!

A l'heure indiquée par les règlements, le maire procéda à l'appel nominal des jeunes gens présents. Le premier appelé refusa de se laisser toiser. Menacé d'être appréhendé par les cavaliers de la

(1) Procès-verbal de la séance du 21 mars 1766.

(2) Aujourd'hui encore : *billetter des soldats*, en style d'administration militaire, signifie : leur distribuer des billets de logement; mais cette locution est peu usitée.

maréchaussée (1), dont une escouade gardait les abords de l'hôtel de ville, ses camarades accoururent à son secours au nombre de deux cent cinquante, vociférant et criant qu'aucun d'entre eux ne consentirait à tirer au sort avant d'avoir vu à leur tête les notables bourgeois. En vain leur représenta-t-on que, conformément aux ordres de l'Intendant, on formerait une classe particulière des bourgeois séparée de la leur, ces messieurs du Tiers devant fournir un milicien sur cinq. Cette mesure avait été prise, sans doute, à la suite du mécontentement fomenté dans la bourgeoisie parisienne par certaines promiscuités blessantes dénoncées par Barbier avec assez de véhémence :

« L'ordonnance de 1742 veut que les enfants de tous les corps et communautés des marchands et artisans tireront au sort ainsi que les gens de peine et de travail, et autres habitants qui ne seront pas dans le cas d'être exemptés par leur état, leurs charges ou emplois; cela a été étendu à tous les domestiques. On se plaignait à Paris d'après cela que le fils d'un gros marchand riche, élevé dans l'aisance et avec éducation, sera compris dans une même liste avec le propre laquais de son père, les domestiques, les ouvriers, garçons de boutique, cordonniers, crocheteurs, porteurs de chaises, brouetteurs, cochers de place de son quartier et autres gens de cette espèce désignés dans l'ordonnance. Cela est humiliant et dur, et l'on peut dire même que cela l'est trop (2). » Mais vingt-deux ans s'étaient écoulés depuis les doléances formulées par Barbier; les mœurs, les idées s'étaient modifiées; la soif de l'égalité commençait

(1) Personne n'ignore que la maréchaussée composait un corps de gens à cheval remplacé en 1790 par la gendarmerie. Il existait bien une « gendarmerie de France », forte de 32 brigades, de 8 escadrons, et de 1,200 gendarmes et cheval-légers, à 75 par compagnie, non compris les officiers supérieurs. Exclusivement créée pour le roi et les princes et n'allant à la guerre qu'avec eux, elle n'offre aucune analogie avec la nôtre. Une brigade de cavaliers de la maréchaussée tenait garnison à Sauveterre. Costume : habit bleu de roi, parements et doublure écarlate; veste couleur de chamois doublée de serge blanche, surtout bleu doublé de serge rouge, boutons argentés; manches des cavaliers garnies de six ganses d'argent à queue; celles des brigadiers et sous-brigadiers avec un galon d'argent large d'un pouce; manteau de drap bleu; parements rouges; chapeau bordé d'argent.

(2) *Journal de Barbier*, t. II, p. 352.

à gagner les masses, et l'esquif qui portait les destinées de la vieille France s'en allait déjà à la dérive, entraîné par un courant irrésistible vers les écueils où il devait sombrer.

Aussi, la mutinerie du 21 mars 1766 dégénéra-t-elle bien vite en émeute d'un caractère très grave. Quelques habitants mal intentionnés, au milieu desquels s'était glissé un grenadier au régiment de Soissonnais déguisé en bourgeois, vinrent grossir la bande des émeutiers. Cette foule hurlante poussa des cris de mort contre les jurats et finit par se ruer sur les cavaliers de la maréchaussée qui essayaient de rétablir l'ordre. Un des cavaliers, frappé à la tête d'un coup de pierre, dégaina et se précipita sur son agresseur. Le sang aurait coulé sans l'intervention des jurats. Ils se jetèrent entre les combattants, au risque de leur vie, et ordonnèrent à la maréchaussée de ne pas se servir de ses armes. Les révoltés, arrivés au paroxysme de la rage, méconnurent ce dévouement, n'écoutèrent pas les voix paternelles qui les dissuadaient de se soustraire à l'obligation du tirage après avoir été inscrits, sous peine d'être assimilés aux *fuyards*, d'être rangés dans l'humiliante catégorie de ceux à qui l'on avait le droit de dire « *qu'ils se feraient plutôt bailler un coup de cuillère à la cuisine qu'un coup d'espée à la guerre* » (1), d'être traités de *pagnottes* (2), d'aller infailliblement en prison, et, se retournant contre les élus de la cité, les assiégèrent dans la chambre du conseil où ils s'étaient réfugiés et barricadés. Au bout d'une demi-heure, au moment où la porte menaçait de fléchir sous les coups répétés d'une poutre maniée en guise de béliet, les jurats, se voyant à la merci d'un peuple aveuglé par la fureur, prirent le parti de fuir par une fenêtre ouvrant sur une rue déserte et se placèrent sous la protection d'une compagnie bourgeoise en armes, commandée par ses officiers, qui, à l'appel du tocsin, accourait leur prêter main forte (3).

Ce n'était pas seulement au moment de leur départ que les miliciens mettaient le désordre dans la cité. Leur retour se signalait

(1) Dictionnaire populaire.

(2) Lâches.

(3) Reg. de la Jurade. Séance du 21 mars 1766.

aussi, parfois, par des troubles. Les ordonnances enjoignaient expressément aux officiers de la milice (1) de désarmer leurs hommes à leur retour au foyer, une fois leur temps de service accompli, et de remettre aux municipalités les épées, fusils et hallebardes qu'on leur avait prêtés. Les contrevenants s'exposaient à la prison.

Or, un jour, M. de Loustau, capitaine de milice, défendit à ses hommes de rendre leurs armes aux jurats qui, selon son avis, n'avaient aucun droit à son obéissance, et ayant appris que l'un d'eux avait eu son épée saisie par un sergent de la municipalité sur l'ordre du premier jurat, il réunit six miliciens, les fit armer, les entraîna à sa suite, parcourut la ville en menaçant de mort et mettant son épée à la gorge des jurats qu'il rencontrait. Il fallut encore l'intervention des bourgeois armés pour faire cesser ces folles provocations (2).

X

Compagnies bourgeoises.

Cette nouvelle entrée en scène de la bourgeoisie armée me conduit, par une transition naturelle, à m'occuper de l'origine, de l'organisation et de l'armement de ce que l'on appelait indifféremment *gardes bourgeoises*, habitants en armes ou *compagnies bourgeoises*. Depuis le jour — à l'origine de l'émancipation des communes — où le guetteur de la tour du beffroi sonna la cloche d'alarme appelant les habitants d'une ville à la défense de leurs privilèges menacés, et où ils se mirent en mesure de repousser la force par la force, les gardes bourgeoises sortirent tout armées de ce premier choc. Obligés d'être toujours sur le qui vive, les habitants ne désarmèrent plus, firent le dénombrement de leurs forces et les organisèrent. Plus tard, après la destruction des grands feudataires, lorsque le pouvoir royal définitivement consolidé garantit à tous la paix et la sécurité, les municipalités conservèrent une partie de cette garde civique qui figurait aux

(1) Au roi appartenait la nomination des officiers des miliciens; il les choisissait dans la noblesse et parmi les gens vivant avec luxe.

(2) Reg. de la Jurade. Séance du 4 novembre 1690.

grandes solennités, aidait à la police intérieure des villes et, le cas échéant, prêtait main-forte à l'autorité, comme nous l'avons plusieurs fois constaté. Il ne lui manquait plus que d'attirer l'attention de Louis XIV à l'apogée de sa gloire.

En 1691, M. de Sourdis s'informa auprès des jurats de l'existence des compagnies bourgeoises, du nombre d'hommes qui les composaient, des noms, qualités et professions des officiers ainsi que des capitaines de quartier. Il s'enquit aussi de la qualité et de l'état des armes que possédait La Réole (1). A peine avait-on satisfait à ces demandes qu'arrivait l'ordre du roi d'avoir à compléter l'organisation de ces compagnies, de façon à les mettre en état de défendre la ville en cas de besoin. D'après l'étendue de la *ville, faux-bourgs et taillables* (2), Sa Majesté avait jugé qu'il était possible de créer vingt compagnies, chaque compagnie composée de cinquante hommes, d'un capitaine, de deux lieutenants et quatre sergents, tous anciens catholiques, tant officiers que soldats. M. de Sourdis engageait les jurats à apporter la plus grande application à l'exécution des ordres

(1) Reg. de la Jurade. Séance du 14 mars 1691.

(2) On appelait *taillables* les personnes ou les terres sujettes à l'impôt de la taille. Ce nom venait de l'usage des collecteurs de l'impôt de marquer sur une *taille* de bois ce que les contribuables avaient donné. Il y avait plusieurs sortes de tailles : 1^o les tailles personnelles qui se décomposaient en tailles jurées, capitation par tête, et en tailles abonnées, par lesquelles on se rédimait à forfait, moyennant une somme fixe ; 2^o les tailles réelles, qui se prélevaient sur les possessions taillables, telles que les maisons et les terres ; 3^o les tailles d'exploitation qui se percevaient sur toutes les industries. M'est avis que nous sommes aussi taillables qu'il y a deux cents ans, et j'ajoute *corvéables*, puisque les *prestations* que nous payons aujourd'hui au percepteur ne sont autre chose que la *corvée*. Les noms ont changé, mais les impôts se sont perpétués, avec cette nuance, dont il est juste de tenir compte, que le mode de perception actuel est loin d'être aussi vexatoire qu'autrefois et que les charges publiques sont plus équitablement réparties, du moins en apparence. Cependant, à ceux qui mettront en avant les terres franches d'impôt, les privilèges attachés à certaines fonctions. etc., je leur opposerai les rentes françaises dont les porteurs constituent une classe de privilégiés à rendre jaloux ceux de l'ancien régime. Je passe sous silence les créances hypothécaires et les rentes viagères auxquelles la commission du budget prépare, au moment où je trace ces lignes, une petite place parmi les choses imposables. L'ancienne fiscalité se complétait par les *gabelles*, les *aides* et la *dîme*. Quel sujet intéressant à traiter que cette dîme si odieuse, si décriée, sur laquelle on a brodé tant de déclamations fausses adoptées sans examen par la foule ignorante ! J'engage les

du roi, à armer les soldats le mieux possible « *de fusils, mousquets et mousquetons, épées, volants (1), bâtons ferrés et non ferrés et généralement de toutes sortes d'armes (2)*. Au mois de juin de la même année on procéda à la nomination du colonel, des capitaines, lieutenants, enseignes, sergents, caporaux, anspessades (3) des six compagnies bourgeoises urbaines et des quatorze compagnies des paroisses de la juridiction qui furent passées en revue par M. de Lescours, pourvu d'une commission d'inspecteur par le comte de Sourdis (4). Un fait analogue s'était précédemment produit en 1666. Le sieur Mallet avait été commis par M. de Saint-Luc, lieutenant général de Sa Majesté en Guienne, « à dresser un état au vrai, avec

lecteurs désireux d'être édifiés là dessus à lire Sieyès et Sébastien Mercier, après quoi ils conviendront que

La dîme n'était pas ce qu'un vain peuple pense.

Enfin, je ne peux me résoudre à clore cette note déjà languette sans rappeler que le taux des droits correspondants au timbre et à l'enregistrement (contrôle, insinuation, centième denier, formule) était moins élevé qu'aujourd'hui; le principal, ou droit de centième denier, ne prélevait que un pour cent et seulement sur les mutations d'immeubles.

(1) Des lettres de rémission, ann. 1397, 1441 et 1451, renferment les textes suivants : *Loys Bonneau ayant ung baston ferré appelé volant... frappa du bout du manche de son dit volant, etc.* — *Ice lui Loys estoit embastonné d'un volant pour buissonner, etc.*

(2) Rég. de la Jurade. Séance du 20 avril 1691.

(3) *Enseigne* : voy. note 1, p. 153, *Revue Catholique* année 1895. — *Sergent* : soldat qui autrefois avait passé par les grades d'anspessade et de caporal. Ce titre remonte aux sergents d'armes de Philippe-Auguste. — *Caporal* : ce mot vient de l'italien. Caporal dérive lui-même de *caput*. Le caporal était le chef d'une escouade d'infanterie; primitivement il portait le nom de *cap d'escouade* qui, sous Henri II, fut remplacé par le titre de caporal. Les grades correspondants, dans la cavalerie, à ceux de sergent et de caporal étaient ceux de maréchal de logis et de brigadier. Les maréchaux de logis sont fort anciens dans nos armées, tantôt sous le nom de *maréchaux*, tantôt sous celui de *fourriers*, du mot *fodrans*, *fourrage*. — *Anspessade* : bas officier de l'ancienne infanterie française subordonné au caporal. Depuis *lancespesades* jusqu'à *anspessade*, dernière forme adoptée par l'Académie, les variations de ce mot ont été nombreuses. Étymologiquement il dérive de l'italien *lancia spessata* (lance brisée), à cause de la lance écourtée dont on armait douze soldats d'élite, appartenant tous à la noblesse, placés dans chaque compagnie d'infanterie forte de trois cents hommes.

(4) Rég. de la Jurade. Séance du 15 juin 1691.

le concours des jurats », des milices et *des hommes armés*, tant de pied que de cheval, et de ceux qui pourront les commander et conduire. Les jurats adressèrent cet état à Bordeaux, dans le délai de huit jours, au domicile de M. de Saint-Angel (1). Au mois de mars suivant, on passa ces hommes en revue, au nombre de trois cents. Le sieur Mallet trouva à propos de les diviser en six compagnies de cinquante hommes chacune. Mais comme il avait négligé d'indiquer le nombre d'hommes qui auraient à répondre à l'appel, en cas de besoin, et que, d'ailleurs, il aurait été impossible d'armer et d'équiper tous ceux présents à la revue, les jurats arrêtaient qu'on tiendrait cent hommes prêts, sauf à en fournir d'autres, le cas échéant. Ils procédèrent ensuite à l'élection des officiers, droit qui leur était dévolu, mais avait besoin d'être légalisé par l'approbation du lieutenant général (2). Les autorités municipales considéraient l'armement des citoyens comme un reste des anciens privilèges de la commune et, à ce titre, se montraient très jalouses de le conserver. En juin 1721, un sieur Saint-Germain, commandant la brigade de Sauveterre, se prétendant autorisé et dépêché par le maréchal de Berwick, commandant de la province, arriva à La Réole pour procéder au désarmement des habitants. Il se heurta à une résistance inébranlable de la part des jurats et dut finalement battre en retraite devant la protestation unanime de la population prête à se soulever. Procès-verbal fut dressé contre Saint-Germain et onques on n'entendit parler de lui, ni du désarmement (3).

(1) Reg. de la Jurade. Séance du 15 février 1666.

(2) *Ibid.*, 27 mars 1666.

(3) Reg. de la Jurade. Séance du 22 juin 1721. — La défense de leurs privilèges sans cesse menacés constituait une des constantes préoccupations de nos anciens magistrats municipaux. Sur leur plainte d'une ordonnance qui confiait à un officier du gouverneur de la province l'exécution des ordres concernant la levée, l'ordre de convocation, l'armement et le logement de la milice et le logement des gens de guerre, contrairement au privilège leur attribuant exclusivement ce droit, le maréchal d'Albret rendit l'arrêt suivant : « Vue la requette, etc., nous deffendons aux officiers » de troubler les supplians dans les fonctions militaires de la ville et juridiction » dont ils sont les directeurs a l'exclusion de tous autres sous l'autorité de nostre » charge et sans qu'a raison de la commission par nous donnee au sieur de Lapeyre, » il soit porté aucun prejudice a leurs fonctions dans lesquelles nous maintenons les » supplians. Faict à Bourdeaux, etc... » (22 janvier 1674.)

Ce qui se passait ici n'étant pas une exception et le système des habitants armés régnant sur toute la surface du royaume, on s'explique plus facilement la simultanéité du soulèvement qui se produisit d'un bout de la France à l'autre au moment de la Révolution. Arrivée à l'heure néfaste où, reniant ses traditions, sa foi, son héritage de croyances et d'idées, la bourgeoisie française se leva contre son roi, elle n'eut qu'à se rendre à la maison commune pour trouver les armes que la royauté lui avait confiées. Les plus grands événements sont souvent la conséquence de petites causes cachées, ignorées, et les destinées des empires se trouvent parfois à la merci des circonstances les plus futiles, des incidents les moins prévus (1).

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.



PRÊTRES DÉPORTÉS A BILBAO

EN 1792

Aujourd'hui que dans beaucoup de diocèses de France, des érudits, prêtres et laïques, cherchent à dresser la liste des martyrs de la foi pendant la période révolutionnaire, et à écrire la biographie de chacune de ces pauvres victimes de l'intolérance et du fanatisme des Jacobins, il me semble que le document ci-après reproduit offrira quelque intérêt à plus d'un lecteur de la *Revue* :

« Decreto Conventus Nationalis die 27^a mensis augusti, e regno Galliae expulsi sunt.

» Liste de M^{rs} les Ecclésiastiques embarqués sur le navire *la Favorite-Nanny* de Dublin, capitaine Gonderson, parti de

(1) On a comparé, à tort selon moi, les miliciens à nos gardes nationaux. Rien n'autorise cette assimilation. Il me semble, au contraire, que les anciennes compagnies bourgeoises — que l'on confondrait volontiers avec notre garde nationale — ont dû être le point de départ et la source où s'inspirèrent les créateurs de la milice citoyenne au moment de son organisation définitive, le 14 octobre 1791.

Bordeaux le 9 septembre 1792 et arrivé à Bilbao le 20 du même mois :

MM.

- Lamarre, curé de Cardan, 79 ans.
 Baron, curé de Saint-Projet de Bordeaux, 78 ans.
 Letellier, curé-archiprêtre de Saint-Magne, 64 ans.
 Dabadie, ancien curé de Pujos, 57 ans.
 Dufresne, curé de Saint-Morillon, 57 ans.
 Dumas, curé de Paillet, 56 ans.
 Goynard, curé de Lesparre en Médoc, 54 ans.
 Saint-Sevin, curé de Saint-Seurin-Descoussans, 54 ans.
 Heally, irlandois, curé de Saint-Crystoli, Médoc, 52 ans.
 Laborde, curé de Saint-Seurin de Bordeaux, 50 ans.
 Sauvêtre, curé de Sommos, 50 ans.
 Seguin, curé de Carignan, 43 ans.
 Prindergast, irlandois, curé de Lussac, 43 ans.
 Codères, curé de Cannéjan, 37 ans.
 Grand, curé de Saint-Martin d'Haux, 34 ans.
 Leris, vicaire de Sainte-Croix de Bordeaux, 52 ans.
 Subercazeau, vicaire de Saint-Remy de Bordeaux, 47 ans.
 Landart, vicaire de Saint-Michel de Bordeaux, 34 ans.
 Cramon, vicaire de Cubzac, 33 ans.
 Naudin, vicaire de Cars, 32 ans.
 Boissonot, vicaire de Saint-Paul, 32 ans.
 Vignon, vicaire de Bayon, 31 ans.
 (?) Nanins, vicaire de Rions, 28 ans.
 De Labadie, vicaire de Donnezac, 28 ans.
 Lalos, vicaire de Begey, 27 ans.
 Guiraud, vicaire de Saint-Sauveur de Blaye, 28 ans.
 Bactave, prébendier de Saint-Seurin de Bordeaux, 66 ans.
 Lavergne, bénéficié de Saint-Pierre de Bordeaux, 71 ans.
 Lasalle, curé de Saint-Projet de Bordeaux, 56 ans.
 Lalliman, ex-provincial dominiquin de Bordeaux, 60 ans.
 Bastide, bernardin, prieur de Fèse, 67 ans.
 Daney, bernardin, prieur de Fèse, 64 ans.
- En tout trente-deux ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux.*
- (?) Marcus, curé d'Angeac (Champagne), 79 ans.
 Châteauneuf, curé de Saint-Quantin, 60 ans.
 Vinçonneau, curé de Salles, 59 ans.
 Gilbert, ancien curé de Lignière, 58 ans.
 Demanes, curé de Bormenil (?), 56 ans.

- Dabescat, curé de Montandre, 55 ans.
 Chauvin, curé de Bréville, 54 ans.
 Bruneau, curé-archiprêtre de Plassat, 48 ans.
 Roy, curé de Segonzac, 45 ans.
 Cotut, curé de Sainte-Sevère, 44 ans,
 Pelletreau, curé de Coyvert, 42 ans.
 Guay, curé de Saint-Bric (Charente), 40 ans.
 Luineman, curé de Richemon, 35 ans.
 Laquemrin, curé de Lignière, 35 ans.
 Guillemeteau, }
 Guillemeteau, } frères, { vicaire de Jonzac, 42 ans.
 Guillemeteau, } { vicaire de Gemozac, 38 ans.
 { vicaire de Rioux, 37 ans.
 Viette, vicaire de Cognac, 40 ans.
 Gaudin, vicaire de Saint-George, Oleron, 37 ans.
 Marchal, chanoine de Saintes, 49 ans.
 Pineau, cordelier, 43 ans.
 Bigot, chanceladois, 28 ans.
 Collet, lazariste missionnaire, 36 ans.
En tout vingt-trois ecclésiastiques du diocèse de Saintes.
 Plaignard, vicaire d'Archigny, 30 ans.
 Ribereau, vicaire de Genouillé, 30 ans.
 Frappier, vicaire de Chamneuil, 28 ans.
 Beaupoil, vicaire d'Oyré, 26 ans.
En tout quatre ecclésiastiques du diocèse de Poitiers.
 Buisson, curé de Saint-Hyrié, du diocèse de Limoges, 61 ans.
 Mazar, curé de Saint-Prié Ligour, du diocèse de Limoges, 34 ans.
 Laforest, théologal du chapitre de Saint-Hyrié et professeur de philosophie au collège de Limoges, du diocèse de Limoges, 38 ans.
 Labrousse de Laborderie, curé d'Angoisse, du diocèse de Périgucux, 54 ans.
 Tampous, vicaire de Néronde, du diocèse de Périgueux, 28 ans.
 Gallibert, curé de Serignac, du diocèse d'Agen, 50 ans.
 Borderie, vicaire de Fumel, du diocèse d'Agen, 29 ans.
 Bosq, bénédictin de Sorèze, du diocèse de Lavaur, 62 ans.
 Paul, curé de Lalande, du diocèse de Sarlat, 52 ans.
 Tanchon, curé de Tarzac, du diocèse de Sarlat, 52 ans.
 Audea, curé du Bignon, du diocèse de Nantes, 49 ans.
 Bontout, prieur de Saint-Etienne d'Angoulême, du diocèse d'Angoulême, 34 ans.
 Baillas, curé de Loubens, du diocèse de Bazas, 37 ans.
 Bonneau, curé de Bouct, du diocèse de La Rochelle, 34 ans.
Total de tous les prestres : 73.

Cette liste de prêtres déportés a été dressée par l'un d'eux, De Labadie, vicaire de Donnezac; les pièces manuscrites, et notamment des lettres signées : « Jean de Labadie, vicaire », qui l'accompagnent dans le dossier où je l'ai relevée, ne laissent aucun doute à ce sujet. C'est bien la même main qui les a écrites toutes.

L'une de ces pièces nous permet de suivre un peu notre pauvre exilé dans sa vie errante. Elle commence ainsi :

« Noms des endroits et des églises où j'ai célébré le très saint sacrifice de la messe, soit dans le tems de paix ou dans le tems du malheureux schisme de France. J'ai été ordonné prêtre par M^{gr} l'évêque de Dax, le six juin 1789. »

Suit la nomenclature des paroisses où il a officié, soit à Bordeaux, soit à Bourg et dans les communes circonvoisines; puis il ajoute :

« J'ai dit la messe depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre dedans le cabinet de ma chambre de Bourg, dans notre maison devant la place; je l'ai dite aussi le huit septembre dans la chambre de ma chère mère devant la rivière. » C'est évidemment le temps de la persécution. Il quitte alors Bourg et se rend à Bordeaux, où il dit la messe chez des amis, rue des Trois-Conils, rue du Hâ, etc. Enfin le voilà en Espagne, d'abord à Bilbao, puis à Balmaceda, à Saint-Jean de Pando, à Saint-Jacques, d'où il a rapporté un « Mémoire des saintes reliques qui sont en grande vénération dans cette sainte apostolique métropolitaine église de Saint-Jacques Zébédée ».

En 1798 il est à Gudin en qualité de vice-curé. Bientôt il quitte cette localité et de ville en ville se rend jusqu'en Portugal, d'où il revient en France, quand la tourmente révolutionnaire est passée.

Ce Jean de Labadie appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus considérables de Bourg. A chaque page des annales de cette ville on retrouve ce nom. En 1599, par exemple, on voit Charles-Jean de Labadie escuyer et lieutenant de M. de Tilladet; un peu plus tard il est le correspon-

dant, l'ami du duc de Luxembourg ; en 1623 il devient maire de Bourg. Louis de Labadie, capitaine au régiment de Candale, est gentilhomme de la chambre du roi en 1650. Georges de Labadie est également maire en 1686. Isaac de Labadie est capitaine de cavalerie en 1712. Pendant la Révolution nous voyons un membre de cette famille à la tête de la municipalité et du mouvement révolutionnaire, pendant que l'abbé est déporté à Bilbao.

En 1797, alors qu'il est en Espagne depuis déjà cinq ans, Jean de Labadie, conjointement avec quelques autres prêtres déportés comme lui, adresse au Pape une supplique à l'effet d'obtenir certaines autorisations. Je reproduis le commencement de cette pièce parce qu'on y voit les noms de plusieurs ecclésiastiques qui ne figurent point sur la liste ci-dessus ; sans doute ils n'étaient pas du nombre des embarqués sur la *Favorite*.

« D. D. Bertrandus Lacouture canonicus ecclesiae Adurensis seu Aturensis (d'Aire), Joannes Baptista Lacouture presbyter S^ui Sulpitii, Petrus Leglise rector ecclesiae parochialis de Toujouse (?) e diocesi Adurensi, Joannes de Labadie vicarius de Donnezac, Jacobus Joulie vicarius de Vensac et S^t Vivien ; ambo ex diocesi Burdigalensi, Stephanus Bullat et Franciscus Bullat vicarii ecclesiae parochialis S^ui Petri in urbe Lemovicensi, Franciscus Reculès rector ecclesiae parochialis de Boyeres ex diocesi Lemovicensi, Joannes Petrus Lemay rector ecclesiae parochialis S^ui Martini Dubois, N. Latouche canonicus de Doué ex diocesi Andegavensi, Joannes Brujas parochus de Serignac in diocesi Uccienti (d'Uzès) qui omnes ob recusatum juramentum prohibitum, etc. »

Je ne puis clore cette note sans adresser à mon excellent ami, M. François Daleau, de Bourg, l'expression de mes sincères remerciements, pour l'obligeance avec laquelle il met à ma disposition les précieuses archives qu'il possède et conserve avec tant de soins. C'est là que j'ai puisé ce qui précède, et beaucoup d'autres choses encore.

E. MAUFRAS.

MÉLANGES ET NOTICES

ADAM DE SAINT-VICTOR ET M. LÉON GAUTIER (1)

Le grand érudit chrétien dont les travaux ont si fort enrichi et avancé l'histoire vraie de la poésie épique du moyen âge français et celle de notre vieille littérature liturgique, vient de remettre sur le métier, pour la troisième fois, son édition des séquences d'Adam de Saint-Victor. Ce beau volume, où les méthodes les plus rigoureuses de la critique historique et de la critique philologique sont appliquées avec une science profonde et une conscience entière, trouvera, auprès des esprits sérieux auxquels il s'adresse, le grand accueil qu'il mérite.

Il est extrêmement substantiel et l'auteur s'y montre aussi bien informé que peuvent le souhaiter les lecteurs les plus exigeants. Encore une fois le principe *res non verba*, qui devrait être notre devise à tous dans les études d'érudition, a été constamment appliqué par M. Léon Gautier. Il faut avoir attentivement lu ces 350 pages pour se faire l'idée du grand nombre et de la haute valeur des résultats définitivement acquis et heureusement formulés qu'on y trouvera réunis.

Dans un avertissement au lecteur, l'éminent historien reprend, brièvement mais à fond, la question de l'authenticité des œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor. On prête souvent aux riches, et l'illustre victorin, le plus grand poète liturgique du moyen âge, l'était assez pour qu'on lui prêtât beaucoup trop libéralement des pièces qui n'étaient pas de lui. L'examen de plus en plus minutieux des manuscrits, la critique interne du texte ont déterminé M. Léon Gautier à éliminer un grand nombre de séquences indûment attribuées à Adam. Les procédés mis en œuvre pour y réussir sont exposés nettement de même que la sûre méthode employée pour l'établissement du texte.

(1) *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*. Texte critique par LÉON GAUTIER, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartres 3^e éd. Paris, Alph. Picard et fils, in-12 de xxii-335 p.

Viennent ensuite, dans l'ordre liturgique (propre du temps, propre des saints, commun des saints), 45 séquences certainement adamiques (1). Chacune d'elles est précédée d'une notice bibliographique concrète et pleine, indiquant les autorités en ayant déterminé l'attribution, les mss. et imprimés où elle se trouve, le jour où on la chantait, les variantes et corrections. Beaucoup de ces pièces liturgiques sont de tout point admirables, et il n'en est aucune où ne se rencontrent des beautés susceptibles de frapper beaucoup tous les esprits cultivés et de charmer toutes les âmes chrétiennes.

Les pp. 235-276 sont remplies par l'étude critique de 72 séquences (2), attribuées d'une façon contestable ou fautive à Adam de Saint-Victor. Quelques-unes, dont l'attribution est au moins très probable, sont publiées *in extenso*.

Un appendice — dont l'importance pour l'étude de la poésie liturgique est, à mon sens, de tout premier ordre — a pour objet l'histoire « des proses avant Adam de Saint-Victor ». Je n'ai guère rencontré de travail où un lecteur avisé ait tant à prendre. Les quarante pages qui ont suffi à cette synthèse magistrale devront non seulement être lues, mais relues et méditées par quiconque voudra étudier, même incidemment et à propos des détails des liturgies locales, une question quelconque tenant au sujet traité ici par M. Léon Gautier. Cette fois encore nous lui devons une de ces œuvres achevées qui font très grand honneur à la science catholique et que nous devons présenter avec joie à nos amis, avec fierté à ceux qui n'ont pas le bonheur de partager notre foi.

E. ALLAIN.

(1) L'une d'elles, *Rex Salomon fecit templum*, pour la fête de la Dédicace, se retrouve dans le *Missale insignis ecclesie Burdigalensis* de 1543.

(2) Cinq de ces séquences étaient en usage à Bordeaux, d'après le même *Missale* : *Congaudentes exsultemus vocali concordia* (saint Nicolas); *Laetabundus exsultet* (Circconcision); *Mane prima sabbati* (sainte Marie-Magdeleine); *Laudes crucis attollamus* (Invention de la sainte Croix); *Lux est ista triumphalis* (saint Pierre et saint Paul). Ces deux dernières, dont l'attribution à Adam de Saint-Victor est probable, sont reproduites intégralement par M. Léon Gautier. — Je crois toujours fort regrettable la suppression, dans notre liturgie actuelle, de tant de pièces (le *Missale* de Bordeaux de 1543 avait 48 proses) parmi lesquelles il en était de très anciennes et de très belles.

L'EXPOSITION DE BORDEAUX

Solennellement inaugurée le 12 mai, notre Exposition n'est pas encore complètement installée dans toutes ses parties. Bon nombre de nos industriels ont eu le tort d'oublier que

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Néanmoins on travaille ferme et on s'efforce un peu partout de regagner le temps perdu. L'époque est donc prochaine où l'œuvre considérable entreprise par la Société Philomathique sera totalement achevée.

L'espace dont disposaient les organisateurs de notre XIII^e Exposition étant en somme assez restreint, il a fallu beaucoup d'études et une grande ingéniosité pour agencer les bâtiments principaux et les annexes de telle sorte que toutes choses finissent par se caser en un ordre relativement satisfaisant. Il ne fallait pas songer à une classification parfaitement rigoureuse et logique et, pour visiter fructueusement l'Exposition, on fera bien d'en avoir constamment le plan sous les yeux. Voici les lignes essentielles de ce plan.

Couvrant la plus grande partie de l'esplanade, le palais principal, édifié en fer et en staff, surmonté d'un dôme élancé, enluminé en couleurs claires, abrite d'abord, à l'est, l'Exposition vinicole qui est universelle et très bien organisée. Elle occupe un vaste hall rectangulaire comprenant une nef centrale élégamment décorée et quatre bas-côtés surmontés d'un étage réservé à l'Art moderne et à l'Art ancien. Nous aurons à y revenir. Du hall des Vins, en allant vers l'ouest on traverse le Dôme central dont la conception est heureuse et la décoration intérieure fort riche. Puis un transept, trois nefs, et enfin une galerie formant un demi-ovale, abritant dans un pêle-mêle savant et du plus agréable aspect une foule d'industries artistiques : céramique, bronzes, meubles, soieries, etc. Cette partie de notre Exposition bordelaise abonde en belles choses et mérite de retenir longtemps les visiteurs.

L'hémicycle formant la façade ouest, et terminé par deux petits dômes, est d'un charmant effet. Quand on sort de ce côté, on trouve devant soi les fontaines lumineuses dont on dit merveilles, la colonne des Girondins et les galeries semi-circulaires de l'Électricité. Tout cela est gai, pimpant, d'un galbe élégant, en un mot tout à fait bordelais.

Derrière l'Exposition électrique, deux villages, l'un annamite, l'autre africain.

A droite et à gauche du palais principal, de longues galeries rectangulaires, fort simples mais bien entendues, abritant, au sud les expositions d'Agriculture, de Métallurgie, de Viticulture, de Vinification ; au nord les machines, les industries alimentaires, celles du bâtiment et des transports, tout ce qui concerne l'enseignement et enfin l'éducation artistique.

Tout près du palais principal, au sud, les Arts religieux dont, il y a quelques jours à peine, l'état était embryonnaire et dont nous aurons sans doute à reparler.

Puis des pavillons de tout style, — même de style baroque, comme l'Exposition ouvrière, — pavillons des Colonies, de l'Algérie, du Gaz, aquarium, maison électrique, etc. Et, naturellement, un casino, des restaurants et bars de toute sorte, bref cet ensemble d'*attractions* qui sont le complément obligé et parfois fâcheux de ces exhibitions périodiques. J'allais oublier le remarquable panorama de la bataille de Nuits dû au talent du peintre Poilpot.

Quand j'aurai dit que les beaux arbres des Quinconces, et des parterres qui font le plus grand honneur au talent de nos horticulteurs, donnent de la fraîcheur et un charme délicat à notre Exposition, j'en aurai, je crois, défini sommairement l'ensemble. Nous viendrons plus tard aux détails (1). On peut dire dès à présent que la Société Philomathique tient, cette fois encore, un vrai succès.

**

(1) Dans notre prochain numéro nous donnerons une vue d'ensemble de l'Exposition. C'est une charmante gravure dont la communication nous a été gracieusement promise par les éditeurs d'un fort joli *Album de l'Exposition de Bordeaux* dont nous disons un mot au supplément d'aujourd'hui.



ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

Ces étrangers n'étaient pas les premiers venus. Hommes distingués, intelligents, instruits, leurs relations, écrites *de visu* et sous l'impression du moment, paraissent sérieuses et dignes de foi. Des extraits textuels, accompagnés de notes, feront mieux comprendre le genre d'esprit de chaque voyageur.

ANDRÉ NAVAGERO (1528).

Ce disert Vénitien fut ambassadeur de la *Sérénissime République* en Espagne, auprès de Charles-Quint. Sa mission remplie, il visita la France, en touriste observateur. Arrivé à Bordeaux, le 9 juin 1525, il en repartit, le 13, muni de notes sur ce qu'il avait remarqué de curieux. Laissons-le parler un instant (1) :

« Bordeaux, grande ville, bien peuplée; pourrait, dit-on, lever dix mille fantassins. On y voit de belles églises, notamment la cathédrale, qui est grande et bien bâtie... Dans la plus longue et la plus large de ses rues, il y a d'assez belles maisons; partout ailleurs, elles n'ont guère d'apparence et sont plus commodes qu'élégantes. Il y a un beau Palais de Justice (2). A peu de distance de la ville, on voit un *amphithéâtre* en briques, assez bien conservé pour qu'il soit

(1) *Relations des Ambassadeurs vénitiens* publiées, en 1838, dans la grande collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, 2 v. in-4°. La courte notice sur Bordeaux se trouve au tome 1^{er}, p. 19-22. Le texte italien (dialecte de Venise) est accompagné d'une traduction française en regard de l'éditeur Tomaseo.

(2) Le vieux château-fort de l'*Ombrière*, manoir des anciens ducs de Guienne.

possible d'en embrasser l'ensemble; il n'y manque guère que les marches et l'aile intérieure (1). Ce devait être un grand et beau monument...

» La Garonne est une large rivière, par où les gros navires peuvent arriver jusqu'à Bordeaux. La marée montante refoule les eaux avec fureur et rend très pénible la navigation du haut de la rivière au bas.

» La ville est abondamment approvisionnée de poisson de mer et de rivière. On pêche dans la Garonne une grande quantité de saumons et de perches : *assaissimi salmoni et perce bonissime...*

» Le 13 juin, nous nous embarquâmes et, comme la marée était basse, le courant nous porta, sans peine, jusqu'à cinq lieues au dessous de Bordeaux. Nous étions montés, avec nos chevaux, dans des barques, appelées *anguilles*, à cause de leur forme allongée. Nous rencontrâmes, à main droite, la Dordogne, qui se jette dans la Garonne, et nous crûmes alors être en pleine mer. Deux lieues plus loin, nous arrivâmes à Blaye. Nous avons fait, en trois heures, un trajet de sept lieues... »

A Blaye, les ambassadeurs et leur suite remontèrent à cheval et reprirent la route de terre, par la Saintonge et le Poitou.

JACQUES DE THOU (1582).

Outre sa grande Histoire du seizième siècle, le président de Thou a laissé des mémoires autobiographiques, où il parle à la troisième personne, comme César dans ses *Commentaires* (2). Un épisode de sa jeunesse intéresse particulièrement l'histoire de Bordeaux. En 1582, il présidait la *Chambre de Justice*, instituée pour réformer les abus dont

(1) Depuis le xvi^e siècle, les ruines du *Palais Gallien* ont subi de nouvelles mutilations.

(2) Ces mémoires ont été insérés au commencement du tome I^{er} des *Historiarum sui temporis, libri cxxxviii*, édition de Londres, 1733, in-f^o, texte latin.

la province de Guienne souffrait depuis longtemps (1). Antoine Loysel (2) et Pierre Pithou (3) étaient, l'un avocat général, l'autre procureur général, à la même cour. Ces doctes amis occupèrent agréablement les loisirs que leur laissa l'exercice d'une magistrature temporaire. De Thou va nous raconter, lui-même, une de leurs excursions récréatives (4) : « Pendant le mois de février 1582, les commissaires interrompirent leurs séances et quelques-uns prirent ce temps-là pour voir le pays du Médoc. Loysel et Pithou, toujours prêts à marcher en bonne compagnie, voulurent être de la partie (5). M^r de Foix-Candale (6), auquel ils avaient rendu de fréquentes visites, au Puy-Paulin, à Bordeaux, leur avait donné des lettres de recommandation... Quand on a quitté le pays qui est au delà du fleuve de Garonne (7), on trouve le rivage de la mer (8), bordé de pins très élevés dont se tirent la poix et la résine (9). La baie de ces côtes est faite de telle sorte que la petite ville, nommée *Teste de Buch* (10), est située à sa partie supérieure et Certes de l'autre côté. »

Vient ensuite la description, très curieuse, d'un repas en plein air, sur les bords du bassin d'Arcachon (p. 61) :

(1) P. 55 et suiv. desdits mémoires.

(2) Auteur du charmant *Dialogue des avocats*, des *Institutes coutumières* et d'autres ouvrages de droit, justement renommés.

(3) Profond jurisconsulte, connu surtout par son fameux traité des *Libertés de l'Église gallicane*. Sa grande érudition l'avait fait surnommer le *Varron* du siècle.

(4) *Mémoires*, p. 60 et suiv.

(5) Le voyage se fit à cheval ; c'était le mode de transport le plus sûr en hiver. Le mauvais état des chemins ne permettait guère l'usage des voitures en pareille saison.

(6) François de Foix, évêque d'Aire, homme distingué par son savoir et protecteur éclairé des études sérieuses. Il habitait, à Bordeaux, l'hôtel ou château de *Puy-Paulin*, manoir de sa noble famille, où lui-même était né.

(7) Les Landes bordelaises.

(8) Bassin d'Arcachon.

(9) Forêts de La Teste et d'Arcachon, bien antérieures, comme on voit, aux semis administratifs de l'ingénieur Brémontier.

(10) Capitale du pays des anciens Boïens.

« On fit dresser une table, pour dîner sur le rivage. Comme la mer était basse, on apportait aux convives des huîtres dans des paniers; ils choisissaient les meilleures et les avalaient dès qu'elles étaient ouvertes. Elles sont d'un goût si agréable et si relevé qu'on croit respirer la violette en les mangeant (1); d'ailleurs, elles sont très saines, au point qu'un de leurs valets en mangea plus d'un cent sans être incommodé...

» Dans la liberté du repas, on s'entretenait, tantôt de la beauté du lieu, tantôt de ce qu'on jugeait le plus propre au bien de l'État, tantôt du fameux *capit de Buch* (2), dont nos histoires font mention, du temps de nos guerres contre les Anglais, tantôt de ces grands hommes, dont Cicéron parle en quelque part de ses ouvrages, qui ne croyaient pas indigne d'eux d'employer un repos honnête, pour se délasser l'esprit de leurs occupations, à ramasser, à Gayette et à Laurentio (3), des coquillages et des petits cailloux. »

Ces lettrés du xvi^e siècle goûtaient, mieux que nous, le charme des souvenirs classiques.

Les savants excursionnistes visitèrent ensuite Lespârre, Soulac (4), le Verdon, la tour de Cordouan, Royan, Talmont et Blaye, d'où ils revinrent à Bordeaux. « A Talmont, ils découvrirent une grande quantité de *capillaires*, que les habitants ne connaissaient pas; ils leur apprirent même à faire du sirop avec ces plantes salutaires, leur évitant la peine et la dépense d'en faire venir de Montpellier. »

(1) Baurein a fait, lui aussi, l'éloge des huîtres d'Arcachon qu'il appelle *huîtres de gravette* (*Variétés bordelaises*, t. I, p. 50 et 326). Elles sont encore connues, à Bordeaux, sous ce nom du pays.

(2) Jean de Grailly, seigneur de la contrée de Buch et d'autres grandes terres de Guienne. *Capit* est un mot gascon, synonyme de chef (*caput*). D'autres feudataires de la même province, le seigneur de La Tresne, par exemple, prenaient ce titre.

(3) Gaëte et Laurentum.

(4) Solacum, beatæ Mariæ sacello nobilitatum (texte latin de la relation de ce voyage). L'église monumentale de Notre-Dame de la *Fin des Terres* n'avait pas encore été engloutie sous les sables d'une mer furieuse.

Les représentants de la Justice souveraine étaient envoyés en Guienne pour exercer un ministère de rigueur et le hasard, heureux cette fois, veut qu'ils rendent un véritable service aux populations.

(*A suivre.*)

A. DUPRÉ.

DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(*V^e Article*)

II

Puisque nous avons nommé le *Colomb*, il y a lieu d'ajouter quelques mots au sujet de ce livre : il mérite un examen attentif, et nous réserve, je crois, quelque surprise. Voici le titre complet : « Colomb — dans les fers — à Ferdinand et Isabelle — après la découverte de l'Amérique; — épître — qui a remporté le prix de l'Académie de Marseille — précédée d'un Précis historique sur Colomb — par M. le chevalier de Langeac. »

Ce titre, un peu long, est distribué en huit lignes (1), avec beaucoup de goût; il flatte l'œil, le retient, et l'invite au détail. Pourquoi la septième ligne, toute seule, est-elle en lettres minuscules et d'un type différent? Les autres lignes sont en lettres capitales de diverses grandeurs, mais d'un même type élégant.

Toutes ces capitales, comme aussi les gravures, se rapportent exclusivement à l'épître en vers.

Or, cette humble petite ligne rejetée en queue, « précédée d'un précis historique sur Colomb », annonce la maîtresse pièce du volume. Avec les notes, le Précis historique n'embrasse pas moins de 136 pages, — tout le volume, moins quatorze pages de vers.

(1) Le titre du *Crummel* est également réparti en huit lignes.

L'anomalie est-elle assez forte? Je sais les droits de la poésie. Elle est reine et prend le pas sur la prose. L'explication ne suffit pas. L'auteur a fait œuvre poétique infiniment plus dans le Précis que dans l'Épître. Comment Langeac ne l'a-t-il pas compris? Comment a-t-il, à ce degré, sacrifié, dans le titre et dans l'illustration, l'important à l'accessoire, l'œuvre magistrale à la blquette rimée? Quelque secret doit se cacher là dessous. Essayons de le pénétrer.

Dans le *Journal de la Ville*, précieux à consulter, parce que Fontanes, très au courant des choses qui nous occupent, était le rédacteur ordinaire de cette feuille, et sous la date « du mercredi 7 octobre, saint Serge, 1789 », je trouve un article fort intéressant à divers points de vue. Un anonyme y rend compte du *Précis historique sur Cromwell*, et, dans les dernières lignes, y rappelle le *Précis historique sur Colomb*.

Le tableau de la révolution qui a conduit l'Angleterre à la liberté ne pouvoit paroître dans des circonstances plus favorables. Le lecteur aimera peut-être à la comparer avec celle qui s'est opérée sous nos yeux. Si elles se ressemblent par quelques motifs, elles diffèrent par les moyens. Le besoin des subsides et la foiblesse du gouvernement les ont préparées l'une et l'autre, mais on ne s'est pas servi des mêmes armes pour les achever. Le fanatisme de la multitude et l'ascendant d'un grand caractère ont changé la constitution anglaise. Nous ne devons la nôtre qu'à nos lumières. La raison est partout aujourd'hui, mais le génie de Cromwell n'est nulle part.

Cet homme extraordinaire est peint à grands traits dans ce Précis. L'auteur n'a pourtant négligé aucun des détails qui pouvoient *éclairer toutes les profondeurs de cette âme forte et artificieuse*. Il montre Cromwell destiné d'abord à l'Eglise et aux obscures disputes de la théologie, montant de succès en succès aux premiers honneurs militaires, devenant l'assassin juridique de son maître, et régner à sa place sous un nom plus modeste, qui n'en couvrit que mieux tous les excès du despotisme. La lecture de cet ouvrage intéresse fortement le lecteur. Les faits principaux sont connus; mais ils sont présentés sous de nouveaux rapports. Quelques-uns plus ignorés plairont peut-être à nos lecteurs.

Quand Charles I^{er} lut le nom de Cromwell sur la liste des Rebelles, il prononça cette parole remarquable : *Je crains bien que cet homme, qui m'a toujours déplu sous l'habit de prêtre, ne me devienne funeste sous l'habit de soldat.* Rien n'est plus frappant que le discours que Bradshawd, créature de Cromwell, et président de la Commission nommée pour juger Charles I^{er}, prononça devant ce malheureux prince avant son jugement. Ce discours fut composé par Cromwell. Il est plein d'une énergie effrayante. La Liberté ne s'est jamais exprimée d'un ton plus imposant et plus sévère. Pourquoi cette instruction terrible donnée à tous les rois n'est-elle pas tombée sur un tyran ? Charles I^{er} étoit digne d'attachement et de respect, au moins par ses vertus privées. Son procès ne dura que huit jours. On épuisa contre lui tous les genres de cruautés et d'injustices. L'attentat, qui termina sa vie, soulève l'indignation contre Cromwell ; on est soulagé, quand on voit cet usurpateur agité de remords à la fin de sa carrière, errant avec crainte dans son palais où il avoit ménagé partout des issues secrètes, que lui seul connoissoit ; toujours couvert d'une cuirasse, pour échapper aux conspirateurs, et ne se laissant aborder qu'à travers de triples rangs de bayonnettes et de soldats. Ce tableau est du plus grand effet dans le Précis que nous annonçons. Nous sommes fâchés que les bornes de cette feuille ne nous permettent pas de le citer. On ne lira pas avec moins de plaisir l'intéressant extrait de l'*Eikôn Basilikè*, et du *Boscobel*, nom d'un petit bois où se réfugia Charles II après la perte de la bataille de Worcester. Ces deux ouvrages fort rares jettent un grand jour sur les plus petits détails de l'histoire de Charles I^{er} et de son fils, qu'agitèrent si longtemps tous les caprices de la destinée. Une réflexion importante s'offre de toutes parts, en lisant cet ouvrage, c'est que la liberté peut être conquise un moment par la violence, mais qu'elle se détruit aussitôt, si elle n'a pas d'autres appuis. On voit les Anglois se soulever avec fureur contre l'autorité légitime de leur roi et retomber aveuglément sous le joug arbitraire et tyrannique d'un usurpateur. Ce n'est qu'à une seconde épreuve, lorsqu'ils sont éclairés par la sagesse et l'expérience, qu'ils établissent une solide constitution. Les Peuples qui veulent devenir libres ont donc besoin de moins de force que de modération. Profitons, s'il est possible, de ce grand exemple que nous a donné un peuple voisin.

Le style de ce Précis a partout la dignité convenable à l'histoire. *Les pensées ont de l'étendue et de la précision, la narration de l'abondance et de la*

rapidité. On doit au même auteur un Précis historique sur Colomb ; il aime à tracer les grandes révolutions : le caractère de son âme et de son style le rendent digne de les écrire.

Si le *Précis historique sur Crummel* est de Joubert, le *Précis historique sur Colomb* serait donc aussi de lui. En parlant du *Colomb*, le *Mercure de France* avait dit en 1782 : « Combien cette précision vigoureuse est au dessus des longues déclamations... C'est un grand art, mais un art bien ignoré, que celui de renfermer une page dans une ligne et un volume dans une page (1). »

Appliquées au philosophe moraliste, ami de Fontanes, les deux dernières lignes de l'article du *Journal de la Ville* et celles du *Mercure* auraient presque la rigueur caractéristique d'une définition. Appliquées au poète amateur, elles sembleraient ironiques, tant y serait poussée à l'excès la flatteuse hyperbole.

A-t-on remarqué avec quel soin le journaliste, soit à propos du *Crummel*, soit à propos du *Colomb*, évite de prononcer le nom de l'auteur ? Il y a là une réticence intentionnelle. Elle ne s'expliquerait guère, l'auteur du *Précis sur Crummel* étant le même que l'auteur du *Précis sur Colomb*, si cet auteur n'était autre que M. de Langeac ; car M. de Langeac avait déjà livré son nom au public ; il l'avait imprimé en triomphantes capitales sur la première page du *Colomb*.

Pourquoi taire systématiquement ce nom, en rendant compte d'une œuvre de premier ordre, telle que le *Crummel*, et ensuite, en rappelant le *Colomb* jugé très favorablement, à son apparition, dans le *Mercure de France* ?

Le mot de l'énigme, c'est que les deux *Précis* émanent d'un écrivain qui voulait rester inconnu.

Cet écrivain, c'est Joubert ; un Joubert tout nouveau, tout jeune dans le *Colomb* (1782), plein de talent, atteint de pes-

(1) Et Joubert, dans ses *Pensées* : « S'il est un homme tourmenté par la maudite ambition de mettre tout un livre dans une page, toute une page dans une phrase, et cette phrase dans un mot, c'est moi. »

simisme, par excès de générosité, ardent, admirateur de Voltaire, de Diderot, de Marmontel et des autres *philosophes*. — Ce Joubert d'avant la conversion m'intriguait extrêmement ; je n'avais pu le saisir nulle part.

Je me doutais bien que M. de Raynal avait atténué, ou plutôt ignoré la gravité des juvéniles erreurs de son héros, quand je lisais les aveux de celui-ci dans son « *Portrait par lui-même* » et dans cette lettre à M^{me} de Beaumont :

« Montignac, 1800.

» ... Je ne vous ai pas encore parlé de ma bonne et pauvre mère. Il faudrait de trop longues lettres pour vous dire tout ce que notre réunion me fait éprouver de triste et de doux. *Elle a eu bien des chagrins, et moi-même je lui en ai donné de grands par ma vie éloignée et philosophique*. Que ne puis-je les réparer tous, en lui rendant un fils à qui aucun de ses souvenirs ne peut reprocher du moins de l'avoir trop peu aimée !

» Elle m'a nourri de son lait, et « jamais », me dit-elle souvent, « jamais je ne persistai à pleurer, sitôt que j'entendis sa voix. Un seul mot » d'elle, une chanson arrêtaient sur-le-champ mes cris et tarissaient toutes » mes larmes, même la nuit et endormi ». Je rends grâce à la nature qui m'avait fait un enfant doux ; vous jugez combien est tendre une mère qui, lorsque son fils est devenu homme, aime à entretenir sa pensée de ces minuties de son berceau.

» Mon enfance a pour elle d'autres souvenirs maternels qui semblent lui devenir plus délicieux tous les jours. Elle me cite une foule de traits de ma tendresse, dont elle ne m'avait jamais parlé et dont elle me rappelle fort bien tous les détails. A chaque moment que le temps ajoute à nos années, sa mémoire me rajeunit : ma présence aide à sa mémoire.

» Ma jeunesse fut plus pénible pour elle. Elle me trouva si grand dans mes sentiments, si éloigné des routes ordinaires de la fortune, si net de toutes les petites passions qui la font chercher, si intrépide dans mes espérances, si dédaigneux de prévoir, si négligent à me précautionner, si prompt à donner, si inhabile à acquérir, si juste, en un mot, et si peu prudent, que l'avenir l'inquiéta.

» Un jour qu'elle et mon père me reprochaient ma générosité, avant

mon départ pour Paris, je répondis fermement « que je ne voulais pas que » l'âme d'aucune espèce d'homme eût de la supériorité sur la mienne; que » c'était bien assez que les riches eussent par dessus moi les avantages de » la richesse, mais que certes ils n'auraient pas ceux de la générosité ».

» Elle me vit partir dans ces sentiments : et depuis que je l'eus quittée, je ne me livrai qu'à des occupations qui ressemblent à l'oisiveté, et dont elle ne connaissait ni le but ni la nature. Elles m'ont procuré quelquefois des témoignages d'estime, des possibilités d'élévation, des hommages même dont j'ai pu être flatté. Mais rien ne vaut, je l'éprouve, les suffrages de ma mère. »

Le jeune homme qui donna de si grands chagrins à sa mère par sa vie philosophique, comme aussi l'écrivain à qui ses œuvres procurèrent des possibilités d'élévation, des hommages même, je crois l'avoir retrouvé dans l'auteur de ces deux ouvrages : *Précis historique sur Colomb, avec notes. Précis historique sur Crummel, suivi de l'Eikôn Basilikè et du Boscobel* :

Dans le premier, talent plein de fougue et d'éclat, avec quelques tendances à l'exagération chagrine de cette époque; pensée libre de tout autre joug que celui du philosophisme, fière de son émancipation, âpre aux rois et à la religion, et comme amère d'une verdeur de jeunesse : belle pourtant et facilement pardonnée, parce qu'on sent très bien que toute cette amertume part d'un fond généreux à l'excès et ne tardera pas à se changer en une douceur savoureuse.

Dans le second, talent épuré, plus sobre, plus nerveux, pensée plus sûre, en pleine maturité, maîtresse d'elle-même, déprise de l'erreur, et sinon encore amie, du moins respectueuse et rapprochée des vérités éternelles.

Au milieu d'égarements de conduite plus marqués (1), Fontanes, dans ce grand naufrage presque universel des croyances, avait mieux gardé la vérité religieuse, à défaut de

(1) On s'en fera une idée, dans la suite, à la mort de M. de Saint-Marcellin. Quant à Joubert, voici l'un de ses aveux : « Toutes mes passions se sont promptement taries, en ne laissant rien d'elles-mêmes, quand tous mes sentiments laissaient en moi quelque racine indestructible. »

la foi chrétienne. Ne dirait-on pas qu'il s'adresse à un ami, encore incrédule, bien que fortement ébranlé, et plus d'une fois exhorté, dans cette lettre de condoléances? Joubert venait de perdre son père; c'est à lui que Fontanes écrit :

1790 — Je sens tous vos chagrins, et je me reproche de ne vous avoir point porté les très faibles consolations dont l'homme peut disposer; mais, *croyez-moi*, ce n'est qu'en Dieu qu'on se console de tout. J'éprouve de jour en jour combien cette idée est nécessaire pour marcher dans la vie...

Voici quelques passages empruntés à l'œuvre de jeunesse, incroyante et pessimiste : le talent s'y montre tout formé; la pensée y jette tout son feu de *philosophisme* : elle ne dépassera pas cet excès. La première citation est typique à un autre point de vue. Si je ne m'abuse, la fin dénonce la main et le cœur de celui que Fontanes ne cessa d'appeler son plus ancien et son meilleur ami, de celui auquel, partant pour l'Angleterre, il laissait ses vers en le priant à *genoux de ne les montrer à qui que ce soit* (1), — et pas même à Langeac; car il faisait mystère, même à Langeac, de certaines de ses poésies et des espérances qu'il y rattachait, témoin ce billet à Joubert : « J'ai le prix de l'Académie française. Je vous supplie d'aller chez le chevalier de Langeac; je le connais; il pourrait être choqué du secret que j'ai gardé avec lui. Mais dites-lui que je n'ai eu aucun confident... Adieu. »

... Le génie le plus universel, le défenseur des Calas et des Sirven, le créateur d'une philosophie amie de l'homme et d'une révolution utile à son bonheur, la gloire de sa nation, l'objet du culte de toutes les autres, l'honneur de son siècle et le rival de tous les talents de l'antiquité, Voltaire n'a reçu qu'à peine une sépulture inconnue et disputée.

Cette longue suite de tableaux effrayants, *ces preuves accumulées de l'injustice du sort et des hommes, portent dans l'âme un sentiment douloureux, un effroi, peut-être même des doutes nuisibles à la vertu*, et capables d'éloi-

(1) Lettre à Joubert, du 12 décembre 1785.

gner d'elle ce grand nombre d'êtres pusillanimes que doivent rebuter les sacrifices qu'elle exige : mais aussi, qui pourra se plaindre et ne sera pas consolé de son infortune au souvenir des noms imposants que la persécution n'a pas respectés? Quelle âme élevée ne voudrait au même prix, et par le même chemin que ces grands hommes, arriver au même terme de gloire? N'oublions pas ici ce qu'avec tant de vérité Pope a si bien dit de la vertu :

Toujours elle s'exerce et jamais ne se lasse,
Goûte mieux le succès, porte mieux la disgrâce,
Sait être heureuse encor de ses nobles douleurs;
Et les ris des méchants sont moins doux que ses pleurs.

Cette pensée si juste et si heureusement rendue par M. de Fontanes termine un fragment sublime de l'*Essai sur l'homme*, où le philosophe anglais a su prouver, en beaux vers, qu'un instant d'estime intérieure l'emporte sur des années d'acclamations populaires, et que Marcellus exilé goûtait un bonheur plus véritable que César entouré du Sénat et sur le trône du monde. *Nous aurions voulu transcrire tout ce morceau où M. de Fontanes s'est montré le rival de Pope; mais le public sera bientôt dédommagé par les quatre épîtres qui vont enfin paraître. Si cet ouvrage d'un goût sûr, et d'un talent formé, quoique d'un très jeune auteur, a pu se faire désirer longtemps, on ose assurer aussi qu'il se fera longtemps distinguer* (1).

A tour de rôle, dans les notes du *Colomb* auxquelles cette page est empruntée, les philosophes sont loués avec une chaleur d'accent qui ne paraît pas feinte. Ici, à propos de Sénèque, victime de Néron, c'est Diderot : « On a vivement attaqué la mémoire de Sénèque; mais l'injustice de ses calomniateurs n'aura peut-être pas la préférence *sur l'opinion de Tacite et de M. Diderot.* » Là, c'est Marmontel : « L'ouvrage célèbre qui porte le nom de cet infortuné [Bélisaire] a rappelé son souvenir d'une manière bien glorieuse et l'a presque autant illustré que ses victoires et ses malheurs. » Ailleurs, c'est La Harpe : « M. de La Harpe n'a

(1) Parut en 1783.

pas été moins heureux dans cet éloge [de Catinat] que dans celui de Fénelon. Nous nous bornons à cette remarque pour ne pas devenir monotone (1). » Et puis, à un autre point de vue, c'est Galilée avec l'Inquisition; c'est Alexandre VI, « ce Borgia qui, né et déshonoré en Espagne, vint acheter la tiare à Rome et s'en fit un asile contre les lois, s'unit à tous les souverains et les trompa tous, fut le chef de l'Église, l'allié des Turcs, donna retraite au frère d'un sultan et vendit ses jours, ignora les remords, osa prétendre à la gloire, en obtint malgré ses forfaits, souilla le Saint Siège par le meurtre, le poison, l'adultère et l'inceste, et fonda, par sa scélératesse même, la grandeur temporelle de la Papauté. »

Presque sans exception, ces notes roulent sur les grands hommes, victimes des peuples, des rois ou du *sort*. Elles ont un caractère anecdotique bien marqué, et, sous la réserve du choix et du ton évidemment *philosophiques*, elles sont d'un réel intérêt. L'âme de l'auteur s'y peint, enthousiaste au fond et très belle.

Lisez ces pages du *Colomb* :

« Né d'une famille honnête, mais réduit à la pauvreté par les guerres de Lombardie, Colomb prouva de bonne heure qu'avec des talents et du courage, on est toujours supérieur à la fortune. Son premier vœu fut de servir sa patrie. Les Turcs et les Vénitiens alliés lui faisaient la guerre. Il suivit avec transport un célèbre armateur de son nom, redoutable à ces deux puissances par son audace et ses succès. Témoin de plusieurs combats, il se signala dans un abordage où son vaisseau et celui de l'ennemi s'enflammèrent et sautèrent ensemble. Une rame lui servit d'asile et de soutien sur les

(1) « Joubert vint à Paris vers le commencement de 1778. Son premier soin fut d'y rechercher la société des gens de lettres; tentative heureuse, car, au bout de peu de mois, il connaissait Marmontel, La Harpe, d'Alembert. Bientôt même il était admis dans la familiarité de Diderot, qui tenait encore à Paris le sceptre de la conversation... Ses relations avec les chefs des encyclopédistes ne nous sont connues que par les récits qu'il en faisait quelquefois, et par des notes retrouvées dans ses cahiers. » *Notice des Œuvres*, par M. de Raynal.

flots. Quel spectacle que celui de Colomb au milieu des mers, luttant contre la mort et sauvé à seize ans par sa destinée pour opérer la plus étonnante révolution que le globe ait éprouvée! Il semble que, malgré trois siècles écoulés, l'imagination soit encore effrayée de son danger. Conduit en Portugal, il ne tarda pas à s'y établir...

» Il s'éloignait à jamais de l'Espagne, et portait à Londres son indignation et ses projets, quand la prise de Grenade et l'enthousiasme de son triomphe dissipèrent l'incertitude d'Isabelle. On s' alarma du départ de Colomb : un courrier l'atteignit et le ramena. Les égards, les honneurs l'accablèrent : amiral en espérance, vice-roi d'une terre inconnue, les titres les plus pompeux lui furent prodigués dans des patentes conditionnelles; et, ce qui n'est pas indigne de remarque, ce traité de Colomb avec les Rois fut signé dans le même camp de Sainte-Foi où la ruine des Maures venait de se consommer. Joindre un nouveau monde à ce nouvel empire fut presque l'ouvrage du même jour : jamais souverain n'avait, à la fois, fait d'aussi vastes conquêtes. Aussi l'impatience d'Isabelle était sans borne; dans la disette et le besoin d'argent où elle se trouvait, elle engagea ses diamants pour subvenir aux frais d'une si glorieuse entreprise. Un de ses sujets eut l'honneur ou la vanité de venir à son secours. Saint-Angel fit les avances nécessaires, et la dépense de cet armement si différé, qui procura tant de richesses à l'Espagne et tant de malheurs à Colomb, coûta quatre-vingt-dix mille livres de notre monnaie.

» Suivi de trois frères nommés Piñson, de quatre-vingt-sept matelots, il partit du port de Palos, et le 3 août 1492 fut le jour mémorable qui nous ouvrit la route inconnue d'un nouvel univers.

» A peine Colomb fut en mer, que le gouvernail d'un de ses vaisseaux rompit. La superstition qui régnait dans son équipage ne manqua pas de tirer, de cet événement, les plus sombres pronostics; et bientôt il eut moins de peine à dompter les éléments que l'esprit pusillanime de ses compagnons.

Mais quand la boussole ne fut plus un guide assuré, que l'aiguille aimantée fut moins exacte à chercher le Nord, et que sa direction s'altéra, la terreur fut universelle ; ils se croyaient entraînés par des flots qui ne permettraient plus de retour, et que l'ordre de la nature était bouleversé. L'Amiral profita de ce phénomène : il assura que la cause tenait à l'approche de la terre et présageait un terme à ses voyages. L'ignorance fut un instant docile.

» Mais Colomb essayait en vain de déguiser l'énorme distance qu'il avait parcourue ; celle du temps qui n'amenait aucune découverte ne pouvait échapper à des hommes uniquement soutenus par l'avarice et le désir des nouveautés. Colomb eut à souffrir les propos les plus injurieux : ce n'était plus qu'un aventurier présomptueux, entêté d'une chimère, et dont l'orgueil aveugle les conduisait à la mort.

» La sienne fut résolue. Le précipiter dans les flots, imputer ce crime au hasard et s'efforcer de regagner l'Espagne, fut le projet sinistre qui se formait autour de lui. Déjà l'équipage en tumulte s'était assemblé sur le pont, et redemandait l'Espagne à grands cris. La menace, les gestes violents, annoncèrent à Colomb un pressant danger. Il fallut céder, ou du moins le paraître, et faire encore ce sacrifice à sa gloire.

» Mais, à force d'instances, il obtint comme une grâce que, trois jours seulement, on suivrait encore l'entreprise. Le premier fut sans découverte ; mais le second ramena l'espérance. Des oiseaux étrangers et rassemblés en troupes, un roseau poussé par les vagues et dont la tige paraissait fraîchement coupée, des branches d'arbrisseaux que la mer agitée n'avait pas encore dépouillées de leurs fruits, des planches, des débris flottants où le travail de l'homme ne pouvait se méconnaître, l'inconstance et la variété des vents, les nuages même, différemment groupés (*sic*) et nuancés autour du soleil, persuadèrent tellement à Colomb qu'il était près de la terre, que sa crainte fut d'être brisé, pendant la nuit, contre une côte inconnue. Toutes les voiles furent pliées et la plus exacte vigilance ordonnée à l'équipage.

» Le sommeil était loin de tous les yeux et les regards avides s'attachaient au sombre horizon où la terre si désirée devait enfin se découvrir. A dix heures Colomb aperçut (*sic*) une lumière errante et la fit observer à Guttière. Salcedo fut appelé; chacun la remarqua, chacun suivit son mouvement. Enfin, du léger navire qui avançait les autres, de *la Pinta*, on entendit vers le minuit : *Terre ! Terre !* à cris redoublés. Mais ce bonheur n'avait tant de fois été qu'une vaine espérance qu'en le possédant même on ne pouvait y croire; la nuit devenait un supplice; un désir curieux, la crainte, la gloire, la cupidité, tous ces sentiments confondus augmentaient l'impatience du jour. Il parut, et bannit toute incertitude.

» L'équipage fut d'abord frappé d'une muette extase; et, par un mouvement général et rapide, mille cris s'élevèrent à la fois. Quel moment pour Colomb! la joie, le repentir arrachaient des larmes; on était à ses pieds, on l'élevait en triomphe, on s'embrassait, on osait partager sa gloire. Cet étranger, cet ennemi, qu'un instant plus tôt on voulait massacrer, était l'objet unique de l'enthousiasme, du respect et d'un culte universel. Ce n'était plus un homme, c'était un dieu qui venait d'encherir sur le courage de tous les siècles.

» Au lever du soleil, déjà les chaloupes des trois vaisseaux étaient à la mer : on se pressait d'y descendre; on se précipitait. Le tumulte de la joie, des chants guerriers, les sons bruyants d'une musique militaire, accompagnaient leur marche rapide. A peine la barque qui portait Colomb eut touché le rivage que, jaloux de fouler le premier la terre d'un nouveau monde, on le vit s'élancer avec transport, et, comme un signe de conquête, y planter, au nom d'Isabelle, l'étendard de Castille. A son exemple, chaque Espagnol embrassa la terre après laquelle il soupirait. On le salua des titres pompeux dont il n'avait emporté d'Espagne que l'espérance; et, simple pilote à Palos, Colomb, à San-Salvador, devint presque l'égal des Rois.

» Il reconnut en partie cette chaîne d'îles désignées par le

nom de Lucayes; mais la Conception, Ferdinandine et l'Île Longue furent les seules où il débarqua. Ses recherches le conduisirent bientôt à une contrée si vaste, qu'il fut tenté de la croire un continent : c'était l'île de Cuba. Il y descendit pour y faire caréner ses vaisseaux.

» Pendant son séjour, des matelots s'avancèrent à soixante milles du rivage, et revinrent bientôt enchantés de leur découverte : ils avaient reçu les plus grandes marques de respect dans un village où ils étaient parvenus. Ces malheureux Insulaires se prosternaient à leur aspect, ils leur baisaient les pieds; ils tremblaient que les Espagnols ne fussent une race divine qu'une ancienne terreur leur avait annoncée : depuis longtemps leurs prêtres, car les sauvages mêmes avaient des prêtres, les alarmaient de cette prédiction, et, dans ce moment, ils la croyaient accomplie.

» Mais ce qui frappa le plus les Espagnols, ce furent les plaques d'or que ces sauvages employaient chez eux comme une parure. Plusieurs de ces malheureux furent amenés vers Colomb : on les força de servir de guide aux Espagnols, qui s'empressaient d'aller fouiller la terre. Mais leur avidité se fatigua d'inutiles travaux; la richesse de cette contrée n'était point de l'or. Heureux d'ignorer sa valeur, les Indiens livrèrent, sans peine, ce qu'ils en possédaient, et surent indiquer, par leurs gestes, une île assez voisine où ce métal se trouvait en abondance.

» Ce premier espoir fut le signal de la perfidie. Jaloux de s'emparer seul des trésors que promettait la terre d'Hayti, un des Pinsons voulut y pénétrer le premier : il partit avec le vaisseau qu'il commandait, et malgré les signaux prodigués pour l'arrêter, on le perdit bientôt de vue.

» Colomb contrarié par les vents, n'arriva que longtemps après cette séparation. La côte où il descendait était sous la domination du cacique Guacanahari. On lui députa quelques officiers intelligents; il parut charmé de leur présence, et sur le rapport qu'on fit à l'Amiral, il résolut de se rendre à l'invitation qu'il en reçut d'aller le visiter.

» Tout était disposé pour ce voyage, quand, au milieu de la nuit, son vaisseau même, emporté par des courants, se brisa contre des rochers, et se perdit sans ressource. Témoins de ce malheur, les Indiens, animés par leur Prince, accouraient en foule sur le rivage : la douleur se peignait dans leurs cris et n'en était pas moins active. Les uns à la nage, les autres dans leurs canots, furent bientôt au secours du navire, et sauvèrent ainsi leurs oppresseurs. Les provisions, les débris même furent transportés à terre; rien ne fut enlevé : un Indien, placé par le Prince, eut l'ordre d'y veiller, et les défendit avec scrupule, même de la curiosité des Insulaires.

» Pinson ne reparaisait pas; et Colomb, alarmé de son absence, lui soupçonnait l'intention de le devancer en Europe. Cette crainte hâta son départ; mais l'unique vaisseau qui lui restait était précisément le moins considérable des trois, et ne pouvait suffire à ramener les malheureux échappés du naufrage.

» Colomb se décida donc à solliciter l'aveu du chef indien pour former un établissement dans l'île. L'imprudent cacique reçut la demande avec transport : il se dépouilla de la couronne d'or qu'il portait, et vint, en signe de joie, la déposer sur le front de l'Amiral. Le malheureux cacique était loin de sentir la vérité de cet hommage et les dangers d'un consentement funeste qui n'était vraiment qu'une abdication. Colomb ne s'occupa plus que de construire un asile à sa troupe; et dès que le fort de Navidad fut en état de la recevoir, il suivit sans retard l'attrait qui le rappelait en Espagne. Après deux jours de marche, il eut le bonheur de retrouver Pinson, et consolé par cette rencontre, feignit d'adopter les raisons que le perfide inventa de son absence.

» Pendant cinq cents lieues, Colomb avait eu les vents les plus favorables : mais il devait subir la plus terrible épreuve, et connaître le seul danger qui dût l'épouvanter; celui de voir ses travaux perdus pour l'univers, et ses succès ignorés. L'orage le plus violent qui jamais ait troublé les mers vint l'assaillir en un instant : les ressources de son art, celles de

son courage, étaient vaines pour son salut : et sa longue expérience ne servait, dans ce moment, qu'à lui montrer sa perte plus certaine. Éloigné de toute terre, le bonheur de son premier naufrage ne pouvait même s'espérer. L'infortuné se croyait déjà flétri dans l'avenir ; le nom d'aventurier lui semblait s'attacher à sa mémoire.

» L'effroi de périr inconnu, la perte de sa gloire, ne lui permettaient pas même de penser à son dernier instant ! mais ses deux fils occupaient encore son âme, et mettaient le comble à sa douleur ; il se les représentait abandonnés dans un collège de Cordoue, orphelins dès leur enfance, sans appui, dans un royaume étranger, où, loin de reconnaître les services de leur père, on l'accuserait peut-être d'avoir séduit des citoyens pour les rendre victimes de son imprudence.

» Colomb était immobile sous le poids de ces idées cruelles et de ces regrets dévorants. Mais quand elle semble abattue, une âme forte est encore loin de succomber : c'est dans les crises les plus violentes qu'elle se réveille, et trouve en elle encore plus d'énergie. Au milieu du désordre, du bruit des vents, du fracas des voiles déchirées et des mâts abattus, malgré les cris de l'équipage, le choc des vagues, et les secousses d'un vaisseau prêt à s'ouvrir, le calme est dans l'âme de Colomb. Conserver sa gloire est l'unique sentiment qui l'anime. Il s'enferme, et le récit de son voyage, la route qu'il a suivie, les pays qu'il a découverts, leur situation, les particularités du climat, le lieu qu'habite sa colonie, tout se retrace avec ordre dans un écrit qu'il adresse aux Souverains d'Espagne. Les détails, les précautions dont le sang-froid s'occupe dans la plus grande sécurité, rien ne lui échappe à l'instant d'être englouti. Sa relation est enveloppée d'une toile goudronnée : un mastic de cire la recouvre encore, et le tonneau qui la renferme est jeté à la mer sous ses yeux. L'Océan devient dépositaire d'un secret si précieux au monde, et le hasard seul doit le conserver.

» Enfin le calme reparut, et les vents respectèrent ce grand

homme. Poussé jusqu'aux Açores, il y relâcha, et fit mettre à terre quelques-uns de ses gens pour chercher du secours et se réparer. Les Portugais, persuadés que l'Amiral était du nombre des débarqués, les arrêtrèrent tous, quoique les deux nations ne fussent pas en guerre. Colomb réclama contre cette violence; et ses forces, qu'il fit connaître, ainsi que la menace d'une prompte vengeance, lui procurèrent d'abord quelques égards. Bientôt, après une mûre délibération, on lui rendit ses matelots, et il obtint même des rafraîchissements du gouverneur de Sainte-Marie.

» Mais il se vit encore séparé de Pinson, et la double crainte du naufrage de son compagnon, ou de son arrivée en Espagne, vint le tourmenter de nouveau : cette idée le pressa de suivre sa route. Il voyait presque la côte, quand une nouvelle tempête, qu'il combattit deux jours et deux nuits, l'obligea de chercher un asile dans le Tage, malgré les dangers qu'il devait y courir. A peine y fut-il arrivé, que le commandant du port lui fit ordonner de venir rendre compte de son voyage. Colomb montra la patente du Roi d'Espagne, et observa de ne point quitter son bord. Alors, loin de lui faire violence, le Roi le fit inviter de venir à sa Cour, avec promesse qu'on lui rendrait les honneurs qu'exigeait sa qualité.

» Colomb n'ignorait pas qu'à son départ de Palos Jean II avait armé trois vaisseaux pour l'arrêter : il se souvenait encore mieux des refus outrageants dont furent payées ses offres; et le plaisir d'annoncer un succès dont le Prince avait douté l'emporta sur ses craintes. Il crut devoir se fier à la parole d'un Roi. Il en reçut effectivement les traitements les plus distingués : mais le Monarque ne l'écouta qu'avec jalousie; et, sans la crainte de l'Espagne dont Colomb était protégé, peut-être eût-on suivi le projet de quelques scélérats qui proposèrent de l'assassiner secrètement, et de saisir tous ses papiers, ainsi que les Insulaires qu'il avait amenés de l'autre monde. Colomb ne resta que cinq jours à Lisbonne; et le 15 de mars, il descendit à Palos, le même port d'où, sept mois et douze jours auparavant, on l'avait vu partir, sans espérer le revoir.

» A peine eut-on reconnu son vaisseau, que la nouvelle de son retour devint à l'instant générale. Tous les habitants furent dans l'ivresse : une foule innombrable couvrait déjà le rivage, avant qu'on pût même l'apercevoir. Le son des cloches, le bruit du canon, donnèrent le signal d'un bonheur public. Ce tumulte, à la fois religieux et guerrier, se mêlait sans interruption aux acclamations de tout un peuple étonné. La mer était couverte de barques : chacun volait au devant de l'amiral, ou d'un frère, ou d'un ami, et voulait savoir le premier des nouvelles de son entreprise : mais quand la chaloupe de Colomb eut touché le rivage, que ses compagnons vantèrent ses succès, que le peuple eut contemplé des hommes nouveaux, des fruits, des animaux inconnus, et qu'il eut entendu des récits plus prodigieux encore, l'explosion du délire fut sans bornes. Comme dans les fêtes solennelles, les boutiques furent fermées, les travaux interrompus ; et Colomb obtint avec joie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance, tous les honneurs qu'on prodigue tristement à des Rois par devoir. Le soir même, l'arrivée de Pinson mit le comble à son bonheur : d'autres prétendent que ce compagnon perfide, ayant pris terre à Bayonne, fit demander audience aux Rois, et que la douleur profonde que lui causa leur refus le conduisit en peu de jours au tombeau. Quoi qu'il en soit, le premier soin de l'Amiral fut d'instruire Isabelle et Ferdinand de son retour : il reçut bientôt une réponse honorable, et l'ordre flatteur de se rendre auprès d'eux.

» Il prit donc sans délai le chemin de Barcelone. Son voyage ne fut pour lui qu'une fête continuelle. Une foule immense l'accompagna depuis Palos : les chemins retentissaient des chants, des cris, des louanges des peuples, qui s'empressaient à son approche, et quittaient tout pour se trouver à son passage. Précédé et suivi d'une si nombreuse escorte, Colomb approchait de la capitale. La ville entière, les courtisans même, allèrent fort loin à sa rencontre : un d'eux fut chargé de le complimenter au nom d'Isabelle et de Ferdinand. Devant eux marchaient, à quelque distance, les sauvages

qu'il avait amenés : on traînait à sa suite des balles de coton, des coffres pleins de racines précieuses ; à ses côtés, des lames d'or, des lingots énormes étaient portés en signe de conquête ; et des roseaux, d'une hauteur inouïe, soutenaient des oiseaux de mille couleurs. Colomb traversa la ville dans ce noble appareil, et parut en triomphe à la cour des Rois.

» Sous un dais magnifique, Isabelle et Ferdinand, revêtus de la majesté royale, le reçurent en dehors du palais : ils se levèrent à son approche, et, loin de souffrir qu'il se prosternât, suivant l'usage, pour leur baiser la main, tous deux le relevèrent ensemble, et, devant l'Espagne entière, ils montrèrent Colomb assis à leurs côtés. Le récit modeste qu'il fit de son voyage, l'étonnement qu'inspira son audace, et la joie de ses succès, calmèrent un instant l'envie et même l'orgueil espagnol. On supporta les honneurs qu'obtenait un étranger, qui, célèbre par lui-même, ne devait rien de sa gloire à l'antiquité de ses aïeux. Mais la vanité, prompte à se flatter elle-même, voulut suppléer à ce qu'elle appelait manquer à ce grand homme. On lui donna des lettres de noblesse ; et, comme si la gloire avait besoin de titres, les Rois crurent de bonne foi qu'eux seuls venaient d'anoblir un héros. »

(*A suivre.*)

G. PAILHÈS.



SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(*Documents tirés des Archives de La Réole*) (Suite).

XI

Logement chez l'habitant. — Les exemptés. — Entretien des troupes.

Cependant, l'entretien des gens de guerre, l'armement, l'équipement, la solde des miliciens et des compagnies bourgeoises pesaient lourdement sur le budget de la ville. Les registres municipaux, à peu près complets durant une période de trente années consécutives,

constatent la présence, en quartier d'hiver ou de rafraîchissement, de huit régiments complets *intra muros* ou dans la juridiction : les régiments du marquis de Roquelaure, du marquis de Pardailhan, lequel borna son séjour à dix jours seulement moyennant la somme de cent pistoles d'or versée entre ses mains par les jurats ; le régiment de cavalerie de Louvigny composé de neuf cents hommes, etc., et de quatre-vingt-trois compagnies dans La Réole seulement. Les troupes de passage logeaient chez l'habitant qui devait une place à table et au foyer à l'homme pourvu de son billet de logement. Voici, d'après les ordonnances du duc d'Épernon, pair et colonel général de France (1), gouverneur et lieutenant général du roi en Guienne, datées du 28 novembre 1636, comment fut réglé l'ordinaire du soldat et de l'officier :

Il sera fourni chaque jour à chaque soldat : deux pains blancs cuits et rassis, de douze onces chacun (2).

Deux pintes de vin du cru du pays, mesure de Paris (3).

Douze onces de viande moitié bœuf, moitié mouton ou pourceau.

Le capitaine a droit à six parts d'hommes et quatre rations de chevaux.

Le lieutenant, quatre hommes et deux chevaux.

L'enseigne (4), trois hommes et deux chevaux.

Le sergent, deux hommes et un cheval.

État-Major (5).

Le mestre de camp a droit à cinq rations d'hommes et huit de chevaux.

Le sergent-major comme le capitaine.

L'aide-major comme le lieutenant.

(1) Après la mort du duc d'Épernon il n'y eut plus de colonel général de l'infanterie.

(2) Cet ancien poids équivalant à 31 gr. 25, les deux pains pesaient 750 grammes ou une livre et demie.

(3) Ancienne mesure de capacité pour les liquides correspondant à 93 centilitres. Deux pintes représentaient 1 litre 86 centilitres.

(4) Titre de l'officier qui portait le drapeau.

(5) Cet état-major s'appelait autrefois, je crois, « état-colonel ». C'était un cadre d'officiers et de sous-officiers remplissant certaines fonctions.

Le prévôt comme l'enseigne.

Le chapelain comme le sergent.

Le maréchal des logis comme l'enseigne.

Le chirurgien comme le sergent et le chapelain.

Le commissaire comme le capitaine.

Ration quotidienne de chaque cheval : foin, vingt livres; avoine, quatre picotins, mesure du pays; paille, deux bottes.

En 1689, on attribuait toujours au capitaine ses six parts de onze sols chacune, soit trois livres six sols par jour (p. a. 6 fr. 20). Le maréchal des logis n'avait plus que deux parts au lieu de trois, de onze sols, soit vingt-deux sols (p. a. 2 fr. 07), et chaque cavalier recevait six sols de solde quotidienne (p. a. 0,80) (1). Un boisseau d'avoine, quinze livres de foin et cinq livres de paille composaient la nourriture du cheval.

Afin de soulager les habitants de cette redevance, d'autant plus lourde que beaucoup de privilégiés en étaient exemptés (2), les

(1) La livre valait 1 fr. 80 et le pouvoir actuel élève sa valeur effective à 3 fr. 60.

(2) Étaient exemptés de loger les gens de guerre : les ecclésiastiques dans les ordres ou pourvus de bénéfices qui exigeaient résidence dans le lieu; les officiers sous les drapeaux ou retirés du service après avoir obtenu la croix militaire de Saint-Louis ou une pension du roi; les officiers commensaux des maisons royales, chargés d'un service annuel dans ces maisons, à moins qu'ils n'eussent qu'un titre de charge; les conseillers secrétaires du roi; les présidents, conseillers du roi (Parlement, Chambre des comptes, Cour des aides et autres Cours et Conseils supérieurs); les présidents et trésoriers généraux de France, des généralités du royaume; les présidents, lieutenants généraux, civils, particuliers et criminels; les grands maîtres et maîtres particuliers des eaux et forêts; tous les officiers et cavaliers de la maréchaussée; les maires, mayeurs, bourguemestres, échevins, jurats, consuls ou syndics; les trésoriers et receveurs généraux et particuliers ayant le maniement des deniers du roi; les commis des fermiers des domaines, gabelles, aydes, traites foraines, douanes, etc.; les changeurs, les étapiers, les commis chargés de la fourniture des lits dans les garnisons; les veuves des gentilshommes officiers des troupes ou ayant droit d'exemption; les directeurs des bureaux des lettres, les maîtres de poste, les courriers; les lieutenants, procureurs du roi, etc.; en un mot, les gens du roi. Les exemptés qui se livraient au commerce à boutique ouverte étaient déchus. En cas de foule, le logement était dû par tous les habitants, sans exception, en commençant par les non-priviliégiés; les prêtres venant les derniers. On accordait souvent, par faveur spéciale, la dispense du logement des gens de guerre à des personnes non comprises dans la liste des privilégiés. (*Voyez l'affaire*

jurats s'entendaient directement avec les officiers et leur allouaient vingt-six livres cinq sols par jour tant pour leur nourriture que pour celle des simples cavaliers et les rations de fourrage (1). D'autres fois, ils poussaient leur sollicitude jusqu'à leur éviter le logement et, à l'occasion du passage de quatre compagnies du régiment de Meaux, traitaient de gré à gré avec l'état-major qui se chargeait de tout moyennant la somme de quarante-quatre livres huit sols par jour. En certains cas ils s'adressaient à l'*étapier*, l'entrepreneur qui, avant la Révolution, tenait du roi le monopole de la fourniture générale des vivres aux troupes en marche, à chaque étape. On traitait à forfait avec lui.

« On n'est pas en état de faire face aux dépenses nécessitées pour les corps de garde, dit le compte rendu de la séance de la Jurade du 1^{er} décembre 1726, le louage de la maison où MM. les officiers font leur ordre et des magasins que la communauté est obligée de fournir à l'entrepreneur des fourrages de cette généralité. » On se détermine, enfin, au casernement des troupes. Les habitants sont seulement tenus de fournir les lits, nappes, serviettes et les autres parties de l'*ustensile* (2). Les bancs, tables, hardes manquaient complètement. Les casernes de cavalerie étaient entièrement dépourvues d'auges et de râteliers. Il a fallu, en outre, paver les écuries (3).

Tout compte fait, le logement et la subsistance des troupes de passage, les fourrages et autres fournitures induisaient La Réole et la juridiction à une dépense annuelle de 12 à 15,000 livres (p. a. 21,600 à 27,000 francs), dont 6,000 livres (p. a. 10,800 francs),

du sieur du Nouguey, Reg. de la Jurade, séance du 19 mai 1688.) Nombreux étaient les intrus qui réussissaient, à force d'intrigues, à se glisser parmi eux, en dépit de la vigilance des intendants tenue sans cesse en éveil par leur audace et leurs ruses. Deux lettres de *Monseigneur d'Aguesseau*, Intendant de la généralité (lettres du 12 et du 14 juin 167c), prescrivent au premier jurat et syndic de se livrer à « une enquête et recherche sérieuse tendant à découvrir les usurpations de noblesse dans la ville et juridiction et de lui envoyer le plus tôt possible les mémoires et extraits des registres et actes justificatifs de la roture ou desrogence de prétendus nobles ». (*Reg. de la Jurade. Séance du 17 juin 1670.*)

(1) *Ibid.* Séance du 20 avril 1691.

(2) Voy. la note 1 de la page 155, *Revue Catholique*, année 1895.

(3) *Reg. de la Jurade. Séance du 19 décembre 1728.*

grevaient le budget de la ville. A ces dépenses il convient d'ajouter les frais afférents à la milice dont les soldats habillés (1), armés et soldés par la ville pendant quatre mois, lui étaient renvoyés lorsque, arrivés à destination, on les reconnaissait impropres au service. Il fallait immédiatement pourvoir à leur remplacement. Même obligation en cas de mort. L'officier avait droit à six places de onze sols par jour; le sous-officier à deux places seulement; le simple cavalier recevait six sols par jour. Avec les rations des chevaux de ceux qui étaient incorporés dans la cavalerie, l'entretien de la milice montait annuellement à 1,356 livres 9 sols 6 deniers (p. a. 2,442 fr. 50).

Il advenait quelquefois que le roi, « particulièrement confiant en la valeur et fidélité des gentilshommes de Guienne », adressait un appel au ban de sa noblesse et assignait La Réole aux gentilshommes de la sénéchaussée de Bazas comme l'étape où ils devaient attendre ses ordres, sous peine, en cas de retard, de la suspension de leurs privilèges. En 1674, les nobles du Bazadais répondirent en masse à l'appel du roi, affluant par toutes les routes vers la place où ils étaient tenus de s'assembler. A cette grande agglomération d'hommes et de chevaux on dut fournir les vivres, le logement et le fourrage, sous la réserve du remboursement, « par les ordres de M. l'Intendant, des avances faites par la communauté en apportant certificat de chaque gentilhomme de la part qui lui aura été fournie » (2).

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.

(1) A Paris, on fournissait aux miliciens deux chemises, un col, un havre-sac et des guêtres. Le costume consistait en une veste blanche, un habit blanc avec boutons jaunes et un chapeau bordé d'or. (*Journal de Barbier.*)

(2) La dépense s'éleva à 402 livres 13 sols. — Registre de la Jurade. Séance du 24 juillet 1674.



LE VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE GAULT ⁽¹⁾

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

ABELLY (Louis) : La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission. Paris, 1664, in-4° (2).

ALBANÈS (chanoine) : Armorial et Sigillographie des évêques de Marseille (Marseille, Marius Olive, 1884, grand in-4°) (3).

Anonyme : Cantique spirituel sur la vie et la mort de M^{sr} Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille (Marseille, 1643). Cette pièce, retrouvée par M. l'abbé Payan d'Augery, a été reproduite par lui dans l'Appendice de son livre (pp. 341-345).

— Divers articles dans l'*Écho de N.-D. de la Garde*, notamment : Invoquons M^{sr} Gault (n° du 27 juillet 1884) ; la Translation des restes de M^{sr} J.-B. Gault (n° du 24 octobre 1886) ; Mort de M^{sr} J.-B. Gault, évêque de Marseille, de bienheureuse mémoire (n° du 22 mai 1887).

— Vie du serviteur de Dieu J.-B. Gault (Marseille, Laferrière, 1856, in-12) (4).

(1) J'offre ici mes plus vifs remerciements à tous ceux qui m'ont assisté dans la préparation de cette liste, particulièrement à M. le chanoine Albanès, dont le nom doit à double titre être le premier cité, tant en raison de l'ordre alphabétique qu'en raison de l'importance des communications ; à M. l'abbé Ingold, à M. l'abbé Payan d'Augery, au R. P. Roy, de la Compagnie de Jésus, avec le profond regret de ne pouvoir les offrir à feu le R. P. Savalon, emporté par un mal foudroyant, en la fleur de son âge, à la fin du fatal hiver de cette année, et dont le talent et la vertu étaient déjà si appréciés de la Congrégation de l'Oratoire.

(2) Je n'ai pas besoin de rappeler que, soit au xviii^e siècle, soit de notre temps, l'ouvrage d'Abelly a eu plusieurs autres éditions, notamment en 1667, en 1668, en 1823, etc. Je juge inutile de citer les Vies de saint Vincent de Paul publiées par divers auteurs (notamment par Collet en 1748, par l'abbé Maynard en 1860), car tous ces auteurs ont puisé dans Abelly ce qu'ils ont raconté des relations du bienfaiteur des forçats et du bienfaiteur des enfants trouvés.

(3) La notice, qui va de la page 158 à la page 160, paraît à M. l'abbé Payan d'Augery (*Préface* de la *Vie du Vénérable J.-B. Gault*, p. v) « admirablement condensée ».

(4) Je m'abstiens prudemment de mentionner deux ouvrages anonymes sur lesquels je n'ai pu obtenir que de très vagues renseignements, dont la date n'est pas indi-

AUGERY (Gaspard), prieur de Magagnosc : Le Tableau d'un vray prelat, le Reverend Pere en Dieu M^{re} Jean Baptiste Gault evesque de Marseille. Avec le Tableau d'un vray chrestien mourant, ou Considerations pour apprendre à constamment souffrir les maladies et se preparer à la mort (Aix, Jean Roize, à la place des Prescheurs, 1643. In-32 de 5 ff. n. n., 142 pp., 1 f. n. n. et 33 pp. [cette dernière partie du volume étant occupée par « le Tableau d'un vray chrestien »]).

— La sainte vie et heureuse mort du R. P. en Dieu M^{re} J. B. Gault, evesque de Marseille (Grenoble, Verdier, 1644, in-12) (1).

BARTHÉLEMY (docteur Louis) : J.-B. Gault, évêque de Marseille. Documents inédits (Marseille, 1878, in-8° de 11 pp. Tirage à part de la *Revue de Marseille et de Provence*, livraison de décembre 1878).

BATTANDIER (M^{re} Albert), protonotaire apostolique, postulateur de la cause : Sacra Rituum congregatione. Massilian. Beatificationis et canonizationis servi Dei Joannis Baptistae Gault, episcopi Massiliensis. Positio super introductione causae. Romae, typis Guerra et Mirri, 1892, in-4°. Le recueil se décompose ainsi : Informatio, 86 pp. Summarium, 256 pp. Summarium additionale, 45 pp. Litterae postulatoriae, 47-69 pp. Novum Summarium additionale, 24 pp. Animadversiones promotoris fidei, 18 pp. Responsio ad animadversiones, 56 pp. (2).

BAUSSET (Pierre DE). Tableau de la vie et de la mort de Monsei-

quée et dont l'existence reste douteuse. Voici le titre que l'on attribue à ces suspects : 1° *Courte et fidèle relation de la vie et précieuse mort de M^{re} J. B. Gault, évêque de Marseille, avec son portrait, par LE BOULENGER*, Marseille, Garcin ; 2° *Recueil de mémoires et discours sur la vie et mort de J.-B. Gault* (avec portrait). Comme on prétendait que ce dernier volume appartenait à la riche collection de M. le chanoine Albanès, le savant bibliophile fit à ma question cette piquante réponse : « J'ai le malheur de ne pas le connaître. » D'autres excellents bibliophiles provençaux sont eux aussi persuadés que l'ouvrage du très mystérieux Le Boulenger et que le *Recueil de mémoires et discours* méritent chacun une place dans l'immense bibliothèque des livres imaginaires.

(1) Les deux éditions manquent à la Bibliothèque nationale ; elles sont, du reste, très rares comme tous les livres qui, au xvii^e siècle, ont été consacrés à la biographie de J.-B. Gault.

(2) Voir les éloges décernés à M^{re} Battandier, par M. l'abbé Payan d'Augery (*Préface*, p. ix, et *Appendice*, p. 335).

gneur Jean Baptiste Gault, evesque de Marseille. Avec le pieux dessein que ce bon prelat avoit faict pour l'instruction de tout son diocese. Par messire Pierre DE BAUSSET, docteur ez droicts et en sainte theologie, prevost de l'eglise cathedrale de Marseille (A Marseille, chez Claude Garcin, 1643, petit in-8°, 8 ff. n. ch., III pp., portrait).

— Autre édition (Paris, J. Villari, A. Aluzert et N. de Sercy, au Palais, 1643, petit in-8°, 4 ff. n. ch., 65 pp. et 3 ff.) (1).

BELSUNCE (Fr. X. DE) : Antiquité de l'église de Marseille et la succession de ses évêques par l'évêque de Marseille (Marseille, 1747-51, 3 vol. in-4°).

BÉRENGIER (Dom Théophile) : Le Vénérable M^{sr} J. B. Gault, évêque de Marseille (Paris, 1893, in-8°. Extrait de la *Revue du Monde catholique*) (2).

BOUCHE (Honoré) : La Chorographie ou description de Provence, Et l'histoire chronologique du mesme pays. Par le sieur Honoré BOUCHE, docteur en théologie. A[ncien] P[révôt] D[e] S[aint] I[acques] (A Aix, par Charles David, 1664, 2 vol. in-f°).

CHALMEIL (L.-C.) : Histoire de Touraine, depuis la conquête des Gaules jusqu'en 1790 (Paris, 1828, 4 vol. in-8°).

CLOYSEULT (le P.), de l'Oratoire : Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire publié par le P. INGOLD (Paris, 1880, in-8°, t. I, pp. 341-387).

COQUILLAT (François), avocat marseillais : De beato Joanne Baptista Gault Episcopo Massiliensi. Petite pièce de vers latins en acrostiches composée en 1643 et imprimée en 1894 dans l'Appendice de la Vie du Vénérable J.-B. Gault (p. 349).

DU FAUR (Charles) : Discours panegyrique sur la vie, mort et miracles de Monseigneur Jean Baptiste Gault prestre de l'Oratoire et depuis evesque de Marseille : prononcé à l'anniversaire de son trespas, dans l'eglise cathedrale de la mesme ville, le vingt-troisiesme de may 1651. Par le P. Charles DU FAUR, prestre de l'Oratoire (A Marseille, chez Claude Garcin, 1651, in-4°, 4 ff. n. ch., 40 pp.).

(1) La Bibliothèque nationale possède les deux éditions.

(2) On annonce que Dom Bérengier prépare sur le même sujet un travail plus considérable destiné à la *Revue des Questions historiques*.

DU TEMS (Hugues) : Le Clergé de France, ou tableau des archevêques, évêques, etc. (Paris, 1774-75, 4 vol. in 8°).

GARNIER (Gaspard) : Les Souspirs des Marseillois suivis de grande rejouïssance, sur la mort de leur Evesque Reverend Pere en Dieu M^{re} Jean Baptiste de Gault decedé dans la prevosté de l'Eglise Majour le 23 may 1643... Le tout naïvement et briefvement structuré par le gardenote du Roy à Marseille G[aspard] G[arnier] (A Aix, par Estienne David, 1643, pet. in-8°, 40 pp.) (1).

GIRY (le P.), minime : La Vie de messire J. B. Gault, à la suite de son ouvrage intitulé Les Vies des Saints dont on fait l'office dans le cours de l'année, et de plusieurs autres saints... (Paris, édition de 1719, in-f°, t. III, au 23 mai) (2).

GODEAU (Antoine), évêque de Grasse et de Vence : Eloges des evesques qui, dans tous les siecles de l'Eglise, ont fleuri en doctrine et en sainteté (Paris, 1665, in-4°) (3).

GUESNAY (le P. J. B.) : Provinciae Massiliensis ac reliquae Phoenicis Annales, sive Massilia gentilis et christiana, libri tres. Authore R. P. Joan. Bapt. GUESNAY, Aquensi (Lyon, Ant. Cellier, 1657, 11 ff. n. c., 659 pp., 27 pp. de tables).

GUINDON : Jean-Baptiste Gault, son Épiscopat et ses Funérailles (Marseille, 1837. Typographie des hoirs Feissat aîné et Demonchy, in-12, 23 pp.) (4).

(1) Le P. Lelong (*Bibliothèque historique de la France*, édition Fevret de Fontette, t. I, p. 152) avait indiqué d'une façon peu précise l'ouvrage du notaire marseillais, d'après une mention qui en a été faite par H. Bouche (p. 932 du tome II de l'ouvrage plus haut cité).

(2) J.-B. Gault n'a pas été oublié dans plusieurs des recueils de *Vies des Saints* qui ont suivi celui du P. Giry, notamment dans le recueil Butler-Godescard (1763).

(3) Godeau avait déjà, quelques années auparavant, payé de sa plume académique un beau tribut d'éloges au vénérable prélat. Le 27 juillet 1646 l'assemblée du clergé, sur la proposition de l'évêque de Marseille, Étienne du Puget, décida d'écrire au Pape pour demander la canonisation de J.-B. Gault et M. de Grasse fut chargé de rédiger la lettre (*Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé*, t. III, p. 382). M. l'abbé Payan d'Augery a reproduit (pp. 325-329) l'élégante adresse écrite par Godeau, le jour même de la délibération, et signée, le lendemain, par le président de l'assemblée, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse.

(4) La plaquette est anonyme. Voir le *Catalogue de la Bibliothèque nationale Histoire de France*, t. IX, p. 591, n° 8359. Le nom de l'écrivain marseillais nous est révélé par M. l'abbé Payan d'Augery, lequel nous apprend aussi (*Préface*, p. 1v) que l'opuscule est un simple abrégé de la relation plus haut citée de G. Garnier.

INGOLD (l'abbé A. M. P.) : Série d'articles dans les *Annales de l'Oratoire* où parut d'abord (1881-82, 2^e année, p. 16) la lettre postulatrice [de l'Oratoire] au Pape pour l'introduction de la cause du P. Gault (25 mars 1881). Voici les principales communications de l'abbé Ingold : 1885-86, 3^e année, pp. 9 et 67 : Deux notes sur l'état de la cause; p. 17 : Le P. Gault et les religieuses de la Miséricorde (avec un portrait); pp. 41, 49, 93, 101, 109, 124, 145 : Lettres du P. Gault (avec un portrait du P. Gault assistant les galériens). — 1886-87, 4^e année, p. 78 : Note sur la cause du P. Gault et la découverte de son catéchisme (1); p. 104 : Note sur le cœur du P. Gault; pp. 114-115 : Note sur le tombeau du P. Gault (avec une gravure) (2).

LANTENAY (Ant. DE) : *Mélanges de Biographie et d'Histoire* (Bordeaux, Feret, 1885, gr. in-8°, pp. 77-83).

— *L'Oratoire à Bordeaux* (Bordeaux, Feret, 1886, gr. in-8°, pp. 16-23) (3).

LOUVET (Pierre) : *Abrégé de l'Histoire de Provence*, par Pierre LOUVET, de Beauvais, D. M. (Aix, chez Léonard Tétrode, 1686, 2 vol. in-12).

MARCHETTY (François) : *La Vie de Messire Jean Baptiste Gault, evesque de Marseille*, par François MARCHETTY, prestre (Paris, Sebastien Huré, 1650, in-4°, 22 ff. n. c., 370 pp., portrait) (4).

(1) *Sommaire des principales vérités chrestiennes* (Marseille, Garcin, 1643, in-32 de 16 pp.). Ce fut M. le chanoine Albanès qui eut la bonne fortune de découvrir, en 1882, un exemplaire de ce livret que l'on croyait à jamais perdu. M. l'abbé Payan d'Augery vante à cette occasion (p. 336) le *flair* du docte bibliophile.

(2) M. l'abbé Ingold ne s'est pas occupé de J.-B. Gault dans sa précieuse *Bibliographie oratorienne* (Paris, 1880, gr. in-8°). L'excellent érudit se proposait de publier à part sur ce sujet un article très développé. Quel dommage qu'il n'ait pas réalisé son projet! Nul n'était aussi bien préparé que lui, et nul ne regrette plus que moi qu'il ait laissé une telle tâche à son trop indigne successeur.

(3) M. de Lantenay a utilisé en cet ouvrage deux articles par lui publiés sur *l'Oratoire et le Collège de Guienne* dans *l'Aquitaine* du 30 mars et du 6 avril 1878. C'est ce que le spirituel écrivain appelle reprendre son bien là où on l'a déposé. L'auteur de *l'Oratoire à Bordeaux* a inséré dans l'Appendice (pp. 69-88) seize lettres de J.-B. Gault empruntées pour la plupart aux *Annales de l'Oratoire*.

(4) On s'accorde à reconnaître que c'est la plus complète des biographies de J.-B. Gault. Voir le juste éloge qu'en fait M. l'abbé Payan d'Augery (*Préface*, p. III). A. de Ruffi (*Vie de Monsieur le chevalier de la Coste*, p. 126) avait déjà d'un seul mot beaucoup loué l'ouvrage de son contemporain : « J'ai tiré ce que je viens de dire de la belle Vie de ce grand homme qui a été publiée par Messire Marchetty. »

MORÈRI (Louis) : Le Grand Dictionnaire historique (Première édition, Lyon, 1674; vingtième et dernière, Paris, 1759) (1).

PAPON (le P. Jean-Pierre), de l'Oratoire : Histoire générale de Provence, dédiée aux États (Paris, Montard, 1777-1786, 4 vol. in-4°, t. I).

PAYAN D'AUGERY (l'abbé), vicaire général de Marseille : Vie du Vénérable J.-B. Gault, prêtre de l'Oratoire de Jésus, évêque de Marseille en 1643 (Marseille, Verdout, 1894, in-12, XII-360 pp., plus 11 pp. pour supplément aux Notes généalogiques).

PERRAUD (le P. Adolphe-Louis-Albert), depuis évêque d'Autun et supérieur général de l'Oratoire : L'Oratoire de France au XVII^e et au XIX^e siècle (Paris, 1866, in-12) (2).

PUGET DE LA SERRE (Jean) : La Vie et la Mort du bienheureux J. B. Gault, prestre de l'Oratoire de Jesus et evesque de Marseille, par Monsieur....., conseiller du Roy en ses cōseils et historiographe de France (Paris, 1644, in-8°, 10 ff., 142 pp.) (3).

(A suivre.)

(1) L'article de Moréri, tiré des notices de ses compatriotes Augery et Marchetty, est la source où ont puisé (soit directement, soit indirectement) les rédacteurs de tous les recueils biographiques et encyclopédiques imprimés en notre siècle. Parmi tant d'articles, je ne citerai que celui que l'abbé Tabaraud (de l'Oratoire) fournit à la *Biographie universelle* publiée sous la direction de Michaud.

(2) Mentionnons ici la mémorable lettre adressée (mars 1893) aux maisons de l'Oratoire par M^{sr} Perraud, où il a très éloquemment parlé de son confrère d'autrefois. Il faut en rapprocher diverses lettres pastorales de M^{sr} de Mazenod, évêque de Marseille, et de M^{sr} Robert, son successeur, où de si pieux et si remarquables hommages ont été rendus (1856, 1881, 1893) à la mémoire de J.-B. Gault.

(3) L'ouvrage, malgré qu'il ait été souvent réimprimé (comme si, en quelque sorte, le succès avait démenti l'assertion du modeste auteur : « Il ne conviendrait qu'à un ange de parler dignement de cet homme angélique », l'ouvrage, dis-je, est fort rare. La Bibliothèque nationale ne possède ni l'édition princeps, ni les éditions de 1648, 1654. On n'y trouve qu'une impression de 1649 ainsi décrite dans le *Catalogue* (t. IX, n° 8357) : *La Vie et la Mort du R. Pere en Dieu M^{re} J. B. de Gault* (par J. Puget de la Serre), s. l. 1649, in-fol. pièce.

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu le cliché de la gravure annoncée dans notre dernier numéro. Nous dédommagerons prochainement nos lecteurs de ce mécompte.



LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

La Terreur marque pour Bordeaux comme pour la France entière, la période la plus sanglante du régime révolutionnaire. Au milieu de la place Nationale (1) et durant de longs mois, notre cité vit avec épouvante l'échafaud se dresser menaçant et en permanence (2). Là montaient côte à côte, saturés d'injure, et parfois même couverts de boue, militaires

(1) Place Dauphine, aujourd'hui place Gambetta. La Révolution l'avait appelée place Nationale. « *En pareil lieu, disait à ses compagnes la sainte fondatrice de la Miséricorde, M^{lle} de Lamourous, nous devons garder le silence et prier. Nous traversons une place rougie par le sang des martyrs.* »

(2) Depuis le 23 octobre 1793 jusqu'au 14 août 1794 :

« *Au nom du Peuple français*

» LIBERTÉ — ÉGALITÉ

» Arrêté du Représentant du Peuple, délégué par la Convention nationale, dans les départements du Bec d'Ambès et de Lot-et-Garonne.

» En séance, à Bordeaux, du 27 thermidor, an second, de la République française, une et indivisible.

» Le Représentant du peuple, délégué par la Convention nationale, dans les départements du Bec d'Ambès et de Lot-et-Garonne, en séance, à Bordeaux,

» Voulant soustraire à la vue des citoyens l'instrument du supplice qui, *par sa permanence*, semble les menacer tous, tandis que sous un régime juste et humain, il n'est destiné qu'à frapper les conspirateurs, les traîtres et les concussionnaires,

» Arrête :

» Que l'instrument de supplice dressé sur la place Nationale sera, sur le champ, enlevé par l'Exécuteur et déposé par lui dans un lieu convenable, sous sa responsabilité, et qu'à l'avenir, il ne sera dressé qu'au moment où la punition de quelque coupable l'exigera, pour être soustrait aussitôt après l'exécution.

» Fait en séance, à Bordeaux, le 27 thermidor an II de la République française une et indivisible.

» Signé : C. A. YSABEAU.

» Amilié VALETTE, secrétaire de la Convention nationale. »

(Archives municipales. — Guillotine.)

et négociants, vieillards et jeunes filles, nobles et servantes, magistrats et religieuses, prêtres et ouvriers, *empeseuses* et marquises. A certains jours, les têtes tombaient en coupe réglée. On dut creuser un trou au pied du billot fatal afin d'y recueillir le sang qui jaillissait sous le couperet, à flots trop abondants. « Plus d'une fois, dit O'Reilly, on vit des chiens errants accourir le soir autour de la sinistre machine, à la faveur des ténèbres, s'approcher du trou.... et s'y abreuver de sang (1). »

Quelques écrivains ont rêvé, je le sais, d'absoudre et même de nier tant d'horreurs. Plût au ciel qu'il fût possible de justifier leur démenti ! Mais comment oublier les dénonciations, les visites domiciliaires, les arrestations, les interrogatoires, les suppliques navrantes des prisonniers, les sentences de mort ? Nos archives en gardent les preuves irrécusables. Et ces preuves, à l'heure présente, ne dorment plus entassées, pêle-mêle, sous des monceaux de poussière : il s'est levé d'inépuisable travailleurs, tels que Taine, Edmond Biré, Ludovic Sciout, l'abbé Sicard, Aurélien Vivie, etc., qui les exhument sans cesse, avec un rare bonheur et une patience qu'on ne peut trop louer.

D'ailleurs,

.... *Si parva licet... componere magnis* (2),

il m'a été donné parfois de recueillir moi-même, çà et là, quelques-unes de ces preuves.

Naguère encore, aux archives de l'Hôtel de Ville, je dépouillais la volumineuse correspondance échangée entre les Districts, le Département et la Municipalité, lorsqu'une feuille de papier verdâtre, pliée en quatre et souvent froissée, se rencontre sous ma main. C'est une note en écriture grossière (je ne parle pas de l'orthographe!!), remise à

(1) O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux*, II^e partie, t. II, p. 2.

(2) « *Si l'on peut comparer les petites choses aux grandes.* » (*Géorgiques*, liv. IV, v. 176.)

Clochar, architecte, par Figarol, marchand d'eau. Ce citoyen déclare que *l'ainspecteur* Bert l'a requis de laver la guillotine. Or, pour cette horrible besogne, trente barriques de ville suffirent à peine (1). Encore, dut-on se contenter d'un lavage superficiel, car d'après une longue lettre que j'ai copiée textuellement aux Archives départementales, « à quelques jours de là, sur l'ordre de Lacombe (2), la guillotine était montée dans la cour du fort du Hâ afin d'effrayer les aristo-

(1) « Comte de lau que je fourni par ordre du citoyen Bert, ainspecteur, que [je] fourni sur la place Nationale pour laver la *gillotine* au nombre de trente bariques de ville à 2 l. pièce. Plus avoir acheté une barique quil me coute 12 l.

60 l.

Totail fait..... $\frac{12}{72}$

Pour laquit ne sachant signé,
Pour SERIEAU :
FIGAROL, aîné.

Un bon pour la somme de soixante douze livres.

A Bordeaux, le 5 vendemiaire de la 3^e.

CLOCHAR, architecte.

Pour compte du Districq — a été ordonné par la comission militaire — un bon pour le calcul, montant à soixante douze livres.

Bordeaux, le 21 vandemière, l'an 3^e.

SAINT-MARTIN, N^{bs}.
(Archives municipales, série I.)

(2) J.-B. Lacombe naquit à Toulouse, le 14 février 1760. Ce fameux criminel dut, hélas ! comme tant d'autres, à un bon prêtre le bienfait de l'instruction. D'abord instituteur dans sa ville natale, son ambition lui fit bientôt dédaigner une telle situation. Bordeaux attira ses regards. A peine arrivé parmi nous, il débute par l'escroquerie et vit de rapine : vol de voiture et de livres, vol d'argent et de vin, vol de toile, faux en écriture, rien ne lui répugne. Ce qui ne l'empêchera pas, plus tard, en pleine audience de la Commission militaire, de vanter son parfait désintéressement et de reprocher à un accusé la légèreté de ses mœurs (dossier Feilhe).

Les *Amis de la Constitution* acclamaient « l'ère nouvelle », Lacombe les félicite et devient le membre le plus ardent de leur club. Son patriotisme le fait introduire dans la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité* ; mais bientôt il en est honteusement chassé.

Après avoir ouvert à Sainte-Foy une école restée déserte, il revient en 1793 dans notre cité et s'unit aux plus fougueux démagogues. Son caractère souple, sa faconde intarissable, son audace les séduisit. On le nomma président de la hideuse Commission militaire. Je ne dis rien de sa férocité et de son cynisme dans l'exercice de pareilles fonctions. Les détails pleins d'horreurs en sont connus.

Enfin, l'heure de la justice sonna pour cet infâme scélérat. Le 1^{er} août 1794, à deux heures du matin, Garnier de Xaintes ordonna son arrestation immédiate ; et le 14 du même mois, à six heures du soir, au milieu d'acclamations universelles et d'une joie indescriptible, sa tête roulait sur l'échafaud.

crates et les réfractaires. Tous les détenus la virent dégouttante de sang avec les morceaux de chair qu'on y avait laissés (1). »

Mais pourquoi insister ? Les modestes pages que j'offre à la bienveillance des lecteurs de la *Revue Catholique* prouveront, je l'espère, d'une manière saisissante, que loin de glorifier cette époque néfaste de notre histoire, il serait sage de la vouer au silence et à l'éternel oubli !

Ce n'est point tout. Une pensée plus haute m'a soutenu dans ce travail. Prêtre et Français, je me suis proposé, dans ma très humble sphère, de consoler l'Église et ma patrie. Ces deux mères si aimées entendront des noms trop longtemps inconnus ; mais dont toutes deux ont sujet d'être justement fières : car ces noms rappellent des âmes vraiment catholiques et vraiment françaises par leur foi, leur abnégation, leur courage et leur héroïque dévouement.

Encore un mot. Je l'adresse à mes vénérés frères dans le sacerdoce et à tous les cœurs vaillants qui sont à Dieu par les vœux de religion. Il m'a semblé (est-ce témérité ?) que ces pages les édifieront et peut-être les fortifieront, car

L'avenir ! l'avenir ! mystère !
De quoi demain sera-t-il fait ?

(*Chants du Crépuscule*. — « Napoléon II. »)

Cela dit : commençons sans plus de retard.

Il s'agit de six religieuses, — toutes Bordelaises et Ursulines au couvent de Bordeaux. — Trois : Marie Réaud, Catherine Béraud et Madeleine Lartigue, échapperont à la guillotine ; mais non aux horreurs des prisons. Les trois autres, Anne Gassiot, religieuse de chœur ; Marguerite et Marie Giraud, sœurs tourières, plus heureuses aux yeux de la foi, cueilleront la palme du martyre, en portant leur tête sur l'échafaud.

Nous pourrions suivre nos héroïnes dans les diverses phases

(1) Rapport de Jean-Mathieu Drouet, huissier au Tribunal de commerce de Bordeaux (*Archives départementales*, série L, portefeuille LXXII).

de leur existence si dramatique; car, Dieu merci, les renseignements abondent. Nous les avons puisés aux Archives départementales et municipales, dans la riche collection de M. Vivie et au greffe de la Cour d'assises (1), auprès des anciennes mères Ursulines, et enfin dans les souvenirs conservés avec soin par de vénérables octogénaires.

I. — EXPULSION DU MONASTÈRE (2)

Nous sommes en septembre 1792. La dernière heure de ce mois a été fixée comme limite extrême et irrévocable « pour l'évacuation des couvents d'hommes et de femmes ». En vain, depuis deux ans, les procureurs-syndics du département et du district : Duranthon, Péry, Roulet et Barrennes, ces ennemis acharnés des réfractaires (3) recouraient à tous les moyens pour intimider les filles de Sainte-Angèle. Tantôt on les accusait de violer les décrets de l'Assemblée Nationale, en persistant à renouveler, à certaine fête, leurs vœux de religion; tantôt, d'obéir en aveugles « au ci-devant vic. général, nommé Langoiran », et d'accepter « ses libelles infâmes contre le serment civique ».

Au mois de février de cette année 1792, Duranthon invitait

(1) Je réitère ici, à l'égard de M. Vivie, secrétaire général de l'Académie de Bordeaux, et de M. Bernard, greffier à la cour d'assises, les sentiments de vive gratitude déjà exprimés dans ma *Nouvelle Page au Martyrologe de 1793*, p. 6. Tous deux continuent à m'accueillir avec une exquise courtoisie, et me livrent fort gracieusement les trésors historiques dont ils sont les heureux possesseurs.

(2) Le monastère des Ursulines était situé rue Sainte-Eulalie, au coin de la rue de Cursol. Il fut vendu comme *bien national* pendant la Révolution. A l'heure présente, tout a disparu... *Etiam periere ruina!*

Cf. *Histoire de la Ville de Bordeaux* par Dom Devienne, t. II, p. 107; Bernadau; et spécialement les travaux si remarquables de notre savant archiviste diocésain, M. le chanoine Allain : *Paroisses et couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles*, et *Revue Catholique*, *passim*.

(3) Je tiens à signaler leur sort ultérieur : Duranthon, *guillotiné* le 29 frimaire an II (19 déc. 1793); — Péry, *guillotiné* le 16 frimaire an II (6 déc. 1793); — Roulet, *guillotiné* le 2 frimaire an II (22 novembre 1793); — Barrennes, moins acharné contre les réfractaires, languira *en prison*, mais il ne subira pas le dernier supplice. La Commission militaire le jugea suffisamment puni par une cruelle détention. Elle daigna prononcer un verdict d'acquittement (11 messidor an II, 29 juin 1794).

secrètement la municipalité à fermer « sans éclat » l'oratoire des Ursulines et même à contraindre les religieuses à *fermer elles-mêmes* l'oratoire. Cette lettre peint au vif les procureurs-syndics. Je la livre au public. Peut-être pourra-t-on faire de curieux rapprochements avec des événements de date très récente :

A Messieurs les officiers municipaux de Bordeaux.

C'est demain, messieurs, que doivent être fermés les oratoires des religieuses. C'est du moins ce que vous nous écriviez hier au soir. Cette opération peut se faire sans éclat et je suppose que telle est votre intention. Il suffiroit, je pense, que ce soir vous écrivissiez à toutes les supérieures pour leur intimer la défense de faire ouvrir demain leurs oratoires ou églises.

Je ne doute pas qu'elles ne déferent à cette défense et vous ferez sagement de leur faire sentir qu'elles se rendroient responsables des événements, si elles vous mettoient dans le cas de procéder par les voies de rigueur.

Cependant vous devez prévoir la possibilité d'une résistance de leur part : car vous ne pouvez douter qu'on n'ait cherché à les soulever contre l'arrêté du Département. Il sera donc prudent de prévenir le général. Heureusement, les gardes nationaux seront sur pieds pour l'installation du tribunal criminel, et de cette manière, vous aurez tout préparé pour le maintien de la tranquillité publique, sans qu'il paraisse que vous ayez préparé autre chose qu'une fête civique.

Dimanche prochain, sera le jour le plus critique, mais nos gardes nationales se trouveront encore rassemblées, pour la lecture de ma convocation relative au recrutement et que je vous *envoyerai (sic)* ce soir ou demain matin. Il faudra encore prier le général de tenir l'œil sur les églises et les rassemblements qui pourroient se faire.

En un mot, messieurs, je réclame, dans cette circonstance véritablement critique, le zèle et cette prudence que vous avez toujours montrés dans toutes les occasions.

Votre bon ami et frère,

DURANTHON.

(Archives municipales. Période révolutionn. Série P, Cultes.)

Plus tard, on leur signifia, en termes irrités, d'avoir à livrer les armes qu'elles cachaient dans leur monastère et de relâcher sans retard les infortunées victimes qui gémissaient sous le poids des chaînes monastiques, ou qui, pour des infractions à la règle, avaient été jetées impitoyablement dans d'obscurs souterrains (1).

Mais ni les menaces, ni les incessantes et ridicules vexations ne purent triompher de « l'obstination » des religieuses. Que faire? Recourir à la force armée? Pareille mesure répugnait et au caractère du procureur-syndic actuel et au sentiment populaire. Laisser en paix « les obstinées » dans leur monastère? Impossible : la loi s'y opposait. Vanter de nouveau aux religieuses la liberté et ses inestimables avantages? Péry ne croyait guère au succès d'un tel argument. On se souvenait trop de Duranthon affirmant au « café National » et ailleurs, en 1790, qu'il suffirait d'ouvrir les portes des monastères, pour voir aussitôt les religieuses s'enfuir et profiter de la liberté. Or, sur trente Ursulines qui composaient alors la

(1) Je me borne à insérer la protestation de Mère Begoulle contre cette dernière calomnie. Elle édifiera certainement le lecteur :

« MONSIEUR,

» La demande que vous m'avez faite dans la lettre que je reçus le 26 du courant, je la considère comme une loi à laquelle je dois me soumettre. Il ne m'en coûtera pas, je vous assure, Monsieur, et vous pouvez croire ce que j'ai l'honneur de vous avancer. Votre zèle est bien fondé; mais je vous déclare que je ne serais pas moins disposée que vous à procurer à ces victimes (dont vous parlez), ce qu'elles désirent... *Mais nous n'en avons, de pas une espèce, ni religieuses ni séculières. Elles sont toutes très libres de rester ou de sortir. Nous n'avons ni prisons ni souterrains pour renfermer ni religieuses ni séculières. Cela blesserait trop notre humanité. Nous ne reconnaissons d'autres armes que la prière pour ramener celles qui s'égarant.* Nous n'en avons pas une, par arrêt du Parlement, ni par lettre de cachet. Il vous sera facile de vous en convaincre. Vous avez le pouvoir de visiter.

» J'attends cette grâce de votre cœur bienfaisant, et vous prie de me croire avec un profond respect, Monsieur,

» Votre très humble et très obéissante servante,

» S^r E. BEGOULLE, R. U. Supérieure.

» A M. Duranthon, procureur général syndic. »

(Archives départementales, série L, n° 54.)

communauté de Bordeaux (1), une seule, *Marie Suberer*, oubliâ ses engagements sacrés, tandis qu'au témoignage du procès-verbal rédigé et signé par MM. Arnoux, Grammot et Vallenet, délégués officiels, les vingt-neuf autres déclarent « vouloir garder la vie commune » dans cette même

(1) Voici leurs noms, âges et fonctions :

Mère Élisabeth Bégouille, supérieure, quatre-vingts ans.

Rose Liraudin, religieuse, sœur de chœur, préfète, cinquante-six ans.

Thérèse Perrouilh, religieuse, sœur de chœur, quatre-vingts ans.

Jeanne Gassiot, religieuse, sœur de chœur, quatre-vingts ans.

Marie Jeautard, religieuse, sœur de chœur, soixante-dix-neuf ans.

Andrée Borne, religieuse, sœur de chœur, soixante-cinq ans.

Jeanne Macerouze, religieuse, sœur de chœur, quarante-huit ans; préfète des classes externes.

Marguerite Réaud, religieuse, sœur de chœur, cinquante ans; procureuse.

Françoise Vergnies, religieuse, sœur de chœur, quarante-six ans, première maîtresse du pensionnat.

Marie-Angèle Réaud, religieuse, sœur de chœur, quarante-sept ans.

Marie Moulinier, religieuse, sœur de chœur, trente-neuf ans.

Catherine Peychaud, religieuse, sœur de chœur, quarante-deux ans.

Catherine des Anges Gassiot, religieuse, sœur de chœur, trente-trois ans.

Jeanne Vigneaux, religieuse, sœur de chœur, trente-un ans.

Marie Suberber, religieuse, sœur de chœur, trente-cinq ans. (*Elle est absente dans ce moment, en raison de maladie, après en avoir obtenu la permission de son supérieur.*)

Catherine Béraud, religieuse, sœur de chœur, trente-quatre ans.

Marguerite Brussac, religieuse, sœur de chœur, quarante ans.

Anne-Ursule Gassiot, religieuse, sœur de chœur, vingt-huit ans.

Madeleine Lartigue, religieuse, sœur de chœur, trente-trois ans.

Marguerite Chiché, religieuse, sœur de chœur, vingt-sept ans.

Catherine Aumailley, religieuse, sœur converse, soixante-treize ans.

Rose Baruteau, religieuse, soixante-un ans.

Marie-Véronique Tenet, religieuse, cinquante-neuf ans.

Françoise Lataste, religieuse, cinquante-sept ans.

Guillemette-Victoire Beytie, religieuse, cinquante-trois ans.

Jeanne Dulac, religieuse, quarante-trois ans.

Simone-Marthe Roussille, religieuse, trente-cinq ans.

Sœurs tourières et données :

Catherine Moreau, soixante-onze ans.

Marguerite Girau, cinquante-cinq ans.

Marie Girau, cinquante-neuf ans.

(Archives départementales, série L, liasse 882^{1^{er}}.)

maison, si chère à cause de son origine et de ses glorieux souvenirs (1).

Cependant, à tout prix, le décret de l'Assemblée nationale devait s'exécuter. Comment donc prévenir la résistance? Le Directoire et la municipalité résolurent d'envoyer à la supérieure des Ursulines une missive empreinte de bienveillance.

(1) Cf. *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, recueillies pour l'usage des religieuses du même ordre, par M. D. P. U. (Mère de Pommereu, Ursuline). — *Journal des illustres Religieuses de l'Ordre de Sainte-Ursule, avec leurs Maximes et Pratiques spirituelles, tiré des Chroniques de l'Ordre et autres Mémoires de leurs vies*; composé par une religieuse du même ordre, au monastère de Bourg en Bresse (1684). — *Histoire de sainte Angèle et de tout l'Ordre des Ursulines depuis sa Fondation jusqu'au Pontificat de S. S. Léon XIII*, par l'abbé Postel.

La Congrégation de Bordeaux a donné naissance à plus de 150 maisons d'Ursulines : 26 en France, 16 en Italie, 38 en Belgique, 14 en Hollande, 1 en Angleterre, 24 en Autriche-Hongrie et Pologne, 22 en Allemagne, 3 à Batavia (Océanie), 6 en Amérique.

Parmi ces dernières, mentionnons spécialement Québec, où vécut et mourut la Vénérable Marie de l'incarnation, appelée par Bossuet « la Thérèse de la Nouvelle France ».

Nul ne doit s'étonner de cette merveilleuse fécondité : car, à son berceau comme à sa résurrection, le monastère de Bordeaux abrita des saintes de premier ordre. Les ouvrages cités plus haut en fournissent des preuves nombreuses.

Quand la tourmente révolutionnaire fut apaisée, les Mères Marguerite et Angèle Réaud, Catherine Peychaud, Françoise Vergnies, Marie Liraudin et Marie Moulinier, rétablirent leur communauté, après en avoir obtenu l'autorisation de M^{sr} d'Aviau. Elles vinrent habiter rue des Treilles (actuellement rue de Grassi), sans être encore astreintes à la clôture et au costume religieux. Un décret impérial, en date du 19 avril 1806, les approuva comme congrégation enseignante.

Leur admirable vie exhala bientôt un tel parfum, et leur système d'éducation produisit de si beaux résultats que les élèves accoururent de toutes parts. La maison de la rue des Treilles devint trop étroite. Il fallut l'abandonner.

Le ci-devant Hôtel des Monnaies, avec ses longues salles voûtées, ses cours spacieuses, ses arbres séculaires et sa splendide terrasse, parut réaliser toutes les conditions requises pour les santés les plus délicates. Une première partie fut acquise au mois de janvier 1805; et le reste, à la date du 21 novembre 1807. M. l'abbé Prairie de Terre-Noire, vicaire général, en était propriétaire.

Puissent les très dignes filles de Sainte-Angèle, nos contemporaines, revoir dans ce nouveau monastère la beauté des anciens jours! A tous égards, leur magnifique pensionnat mérite l'entière confiance des familles vraiment chrétiennes. Distinction parfaite, piété exacte, instruction solide et variée, tout y fleurit à souhait!... mais sans bruit... sans réclame : *Quod vidi, testor!* Aussi, plus que jamais, je comprends ces paroles de saint François de Sales : « Ce serait un très grand bien qu'il y eut des Ursulines à Chambéry et je voudrais bien y être pour quelque chose; c'est une religion que mon esprit aime. »

On l'y conjurait d'abandonner sans bruit son monastère, de respecter la loy et de ne point affliger des âmes sensibles en les obligeant à la violence. Le procureur-syndic terminait son épître en avertissant la supérieure que d'ailleurs, sous peu de jours, la loi du 17 août dernier lui serait transmise et qu'une délégation composée d'officiers municipaux et de notables se présenterait au monastère pour recevoir les déclarations des religieuses, leur assigner un traitement conforme aux lois des 16 et 18 avril 1792, et, enfin, déterminer le mobilier dont elles jouiraient après leur expulsion.

Ni Mère Bégoulle ni ses filles ne répondirent à ces avances. Elles attendirent les événements. L'expectative ne fut pas de longue durée. A la date du 13 septembre 1792, la supérieure recevait les deux pièces suivantes :

MADAME,

Nous avons l'honneur de vous adresser la loi du 17 août 1792 relative à l'évacuation des maisons religieuses afin que vous vous y conformiez. *Le maire et les officiers municipaux.*

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

LIBERTÉ
et
ÉGALITÉ

LOI

donnée à Paris, le 17 août 1792, l'an IV^e de la Liberté.

L'Assemblée nationale, considérant que les batimens et les terrains vastes et précieux, occupés par les religieux et religieuses, présentent de grandes ressources a la nation, dans un moment ou ses grandes depenses lui font une loi de ne negliger aucune de ses ressources ;

Qu'il importe de faire jouir les religieux et les religieuses de la liberté qui leur est assurée par les loix precedemment faites ;

Qu'il importe pas moins de dissiper les restes du fanatisme auquel les ci-devant monasteres prêtent une trop facile retraite ;

Qu'enfin, il est un moyen de concilier, par une augmentation de pensions, le bien-etre des religieuses deliées de la vie commune et les interets de la Nation, *avec l'extinction absolue de la vie monacale*, decrete qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir decreté l'urgence, decrete ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Pour le 1^{er} octobre prochain, toutes les maisons actuellement occupees par les religieuses ou par des religieux, seront evacuéés par lesdits religieux et religieuses, et seront mises en vente à la diligence des corps administratifs.

ART. II

L'Assemblée nationale renvoie a ses comités des domaines et de l'extraordinaire des finances, pour lui presenter un projet de decret sur l'augmentation de traitement qui peut etre due aux religieuses ainsi rentrées dans la société.

ART. III

Sont exceptées de l'article premier les religieuses consacrées au service des hopitaux et autres etablissements de charité, à l'égard desquelles il n'est rien innové.

ART. IV

L'Assemblée nationale deroge a la loi du 14 octobre 1790, en tout ce qui seroit contraire au present decret.

Au nom de la Nation, le conseil executif provisoire mande et ordonne a tous les corps administratifs et tribunaux, que les presentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs departemens et ressorts respectifs et executer comme loi.

En foi de quoi nous avons signé ces presentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'Etat. — A Paris, le dix-septieme jour du mois d'aout mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrieme de la Liberté. — *Signé* : Roland. — *Contresigné* : Danton. — Et scellées du sceau de l'Etat.

Certifié conforme a l'exemplaire scellé du sceau de l'Etat, reçu le 3 septembre 1792, l'an quatrieme de la Liberté. Signé : L. Journu, président; P^{al} Buhan, secretaire general provisoire.

Certifié conforme a l'exemplaire certifié par le Directoire du departement.

A BORDEAUX

De l'imprimerie de Simon Lacourt, imprimeur du Departement, rue du Cahernan, n° 42.

(Archives Départementales, série L, n° 216.)

Quinze jours après la réception de ce message, quatre personnages fort connus de nos concitoyens frappaient à la porte du couvent.

Ils invitèrent la sœur tourière à prévenir Madame la supérieure qu'ils étaient les commissaires délégués par l'Administration et qu'elle eût à convoquer immédiatement, derrière la grille du parloir, toutes les religieuses de sa maison.

Sur-le-champ, dit le procès-verbal, comparurent en présence de MM. Bertrand, Courau l'aîné, Bécheau et Basseterre, secrétaire-greffier :

Les dames :

Élisabeth Begoule, âgée de quatre-vingt-deux ans. Elle déclare appartenir au couvent de Bordeaux. Sa pension est fixée à 700 l.

Rose Liraudin, âgée de cinquante-huit ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Marguerite Réaud, âgée de cinquante-deux ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Marie Réaud, âgée de quarante-neuf ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Jeanne Gassiot, âgée de quatre-vingt-trois ans; pension 700 l.; du couvent de Bordeaux.

Marie Jautard, âgée de quatre-vingt-un ans; pension 700 l.; du couvent de Bordeaux.

Jeanne Macerouze, âgée de cinquante ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Françoise Vergnies, âgée de quarante-huit ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Marie Moulinier, âgée de quarante-deux ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Catherine Peychaud, âgée de quarante-cinq ans; pension 600 l.; du couvent de Bordeaux.

Jeanne Vignaud, âgée de trente-trois ans; pension 500 l.; du couvent de Bordeaux.

Catherine Béraud, âgée de trente-six ans; pension 500 l.; du couvent de Bordeaux.

Marguerite Brussac, âgée de quarante-deux ans; pension 500 l.; du couvent de Bordeaux.

Ursule Gassiot, âgée de trente-un ans; pension 500 l.; du couvent de Bordeaux.

Madeleine Lartigue, âgée de trente-six ans; pension 500 l.; du couvent de Bordeaux.

Marguerite Chiché, âgée de vingt-neuf ans; pension 500 l.; du couvent de Bordeaux.

Jeanne-Françoise Feuilhade, âgée de quarante-huit ans; sa pension est de 600 l. *Cette religieuse appartient au couvent de Libourne* (1).

Élisabeth Tronquoy, âgée de quarante-six ans; pension 600 l.; du couvent de Libourne.

(1) Jeanne-Françoise Feuilhade était supérieure des Ursulines de Libourne. Une émeute excitée par les *patriotes* de cette ville l'obligea, au mois de juin 1791, à se réfugier, avec six de ses compagnes à Bordeaux, dans le couvent de la rue Sainte-Eulalie. J'en ai trouvé la preuve dans les registres de la municipalité :

. *Seance du jeudi 23 juin 1791*
 jour de la Fete Dieu.

.....

Sur la requete presentée par dames Jeanne Françoise Feuilhade, Marie-Therese Champion, Elisabeth Tronquoy, Genevieve Rosalie Tronquoy, Anne Jourdain, Jeanne Ferrand, sœurs de chœur, et Jeanne Maurut, sœur converse, religieuses professes de l'ordre de Sainte-Ursule du couvent de Libourne, par laquelle elles

Geneviève Tronquoy, âgée de quarante-cinq ans; pension 600 l.; du couvent de Libourne.

Anne Jourdain, âgée de quarante-cinq ans; pension 600 l.; du couvent de Libourne.

declarent avoir été obligées d'abandonner ledit couvent et de venir chercher un asile dans celui de Sainte-Ursule de cette ville, où elles ont été accueillies et se proposent de faire leur résidence, pour y mener la vie commune;

En conséquence, elles prient la municipalité de vouloir bien leur donner acte de cette déclaration.

.....
SAIGE, maire.

BASSETERRE, secrétaire greffier.

(Archives municipales, reg. 91, f. 111.)

Ce que ne mentionne pas le Registre municipal, ce sont les périls encourus par la digne Supérieure; mais une lettre écrite de Bordeaux par une Ursuline, et interceptée à Bergerac, comble cette lacune. Elle intéressera vivement le lecteur :

« Ce samedi soir, 1791.

» Vos reproches sont fondés, ma chère sœur. Aussi, vais-je tâcher de réparer ma faute, en vous écrivant une longue lettre et vous faire quelques détails, peu intéressants pour l'humanité. Je ne sais, ma chère, quel esprit de vertige possède les têtes. On ne trouve rien d'approchant dans l'histoire de l'antiquité. Nos campagnes sont dans la persécution : les intrus sont les mobiles des horreurs qu'on y exerce. Vous avez sans doute ouï dire qu'à *Libourne* on faisait promener les honnêtes gens sur un âne. Cette invention, qui ne pouvait avoir que les Libournais pour auteurs, *sont imités* dans toutes les campagnes. Les ânes sont aussi recherchés que les gens d'esprit l'étaient du tems de Louis XIV. La comparaison est, à certains égards, disparate; mais que voulez-vous que je vous dise, on se comporte de manière qu'on peut en faire l'application.

» On ne peut se dissimuler les forfaits qui se commettent dans cette malheureuse ville. Nous avons accueilli sept religieuses qui ont été forcées de laisser leur communauté. Dans ce moment, j'apprends que toutes les autres sont sorties. On nous annonce encore quatre autres pour notre communauté; et les autres seront dispersées dans les maisons de notre Ordre. Voilà donc la ville de Libourne sans Ursulines. Ils sont au comble de leurs vœux. Ils ont cependant été contre les décrets de l'Assemblée, ils n'en seront pas moins applaudis.

» Vous connaissés le nom de la Supérieure, c'est une *dame Feuilhade* qui a couru les plus grands risques. Elle s'est déguisée pour se sauver à la faveur de la nuit. Elle était encore toute effrayée quand elle arriva. Elle a infiniment d'esprit. On n'en voulait qu'à elle particulièrement. Si elle eut été prise, c'était fait d'elle; un âne, car ils sont aujourd'hui de toutes les parties, un âne, dis-je, était disposé pour la faire promener. Je ne vous dirai pas toutes les horreurs qu'on lui préparait, elle ni eut jamais survécu. Dieu l'a préservée, aussi lui en rend elle des actions de grâces.

» Je reviens aux paroisses qui sont dans la desolation. On veut absolument forcer les femmes et les filles à aller aux églises : ce qui cause les traitements les plus

Marie-Anne Ferret, âgée de quarante-deux ans; pension 600 l.; du couvent de Libourne.

Jeanne Ferrand (1), âgée de trente-trois ans; pension 500 l.; du couvent de Libourne.

Catherine Aumailley s'est ensuite présentée; a rang de sœur converse; âgée de soixante-quatorze ans; pension 466 l. 13 s. 4 d. Elle appartient au couvent de Bordeaux.

indignes à ces pauvres personnes. Elles viennent le samedi en ville pour se dérober à la fureur de ces enragés; mais les pauvres misérables n'en sont pas quittes à aussi bon marché; on le leur fait payer dans le cours de la semaine. Il y a une dame d'un âge très avancé, qui, dit-on, mourra du mal qu'on lui a fait. On l'a fait monter sur l'âne qu'on élevait sur une éminence et on le faisait rouler ensuite; la pauvre dame était écrasée de chute. Ne croyez pas qu'elle soit la seule ni peut-être la centième, d'autres ont été obligées de se faire soigner. Voilà le fruit de cette belle *Constitution*.

» Pour nous, ma chère sœur, nous n'avons rien de bien flateur, mais pourquoi serions-nous plus heureuses que les autres? *Tous les membres de J. C. souffrent, n'y aurait-il que ses épouses qui en seraient exemptes? Non! non! ma bonne amie, le partage ne serait pas égal.* Jusqu'à présent, on ne nous a fait que des menaces, on en viendra aux effets. Je ne demande que du courage pour soutenir ces assauts. Nous allons être abandonnées. Tous nos bons prêtres s'en vont en Espagne ou en Angleterre. Il ne faut désespérer de les aller joindre. Je m'accoutume à cette idée, ne le faut-il pas, ma chère? *Autrefois, ces idées auraient annoncé un cerveau altéré; mais aujourd'hui la nécessité nous oblige d'en faire un sujet de consolation.*

» Je voulais vous envoyer ma lettre, dimanche dernier; mais il se trouve toujours des entraves dans mes projets. Il est aujourd'hui mercredi et je sors de me confesser. Il fait nuit, n'importe. Ma lettre partira avec une retractation des plus authentiques et qui, je suis sûre, vous fera grand plaisir. Elle fait ici la plus vive impression. (Il s'agit probablement de la retractation de M. Laumond. Cf. *Nouvelle Page au Martyrologe de 1793*, p. 327 et suiv.) Dieu veuille qu'elle fasse plus chez les apostats, en les ramenant au giron de l'Eglise. C'est bien là le fruit que nous en attendons. Je voudrais pouvoir en envoyer une copie à tous les prêtres assermentés.

» Adieu, ma bonne amie, mille choses tendres à toute la famille. Milady vous présente ses respects ainsi qu'à son oncle. Heloise est au Pian avec la famille de notre frère. Ne m'oubliez pas auprès de la sœur de Biran et de Mademoiselle Deschamps. Priez et faites prier pour celle qui vous aime bien tendrement.

» ***.

» A Madame Thibaud, à Bergerac.

» 26 juin 1791. »

(Archives municipales, série I, liasse Prêtres et Culte catholique.)

(1) Les Archives départementales possèdent une lettre autographe de cette religieuse. Elle fait partie des papiers trouvés au domicile de M. Brow, rue du Hâ. On y admire les délicatesses de conscience des filles de Sainte-Angèle. Les Ursulines de Libourne étaient les dignes sœurs de celles de Bordeaux.

Véronique Tenet, sœur converse, âgée de soixante-quatorze ans; pension 466 l. 13 s. 4 d.; du couvent de Bordeaux.

Rose Barutaut, sœur converse, âgée de soixante-trois ans; pension 466 l. 13 s. 4 d.; du couvent de Bordeaux.

Rose Beytie, sœur converse, âgée de cinquante-six ans; pension 400 l.; du couvent de Bordeaux.

Françoise Lataste, sœur converse, âgée de soixante ans; pension 400 l.; du couvent de Bordeaux. *Cette religieuse est du 26 décembre 1733. Elle n'a que cinquante-neuf ans.*

Jeanne Dulac, sœur converse, âgée de quarante-six ans; pension 400 l.; du couvent de Bordeaux.

Simone Roussille, sœur converse, âgée de trente-cinq ans; pension 333 l. 6 s. 8 d.; du couvent de Bordeaux.

Jeanne Mauruc, sœur converse, âgée de vingt-quatre ans; pension 333 l. 6 s. 8 d. *Cette religieuse appartient au couvent de Libourne.*

Marie Moreau, sœur tourière, âgée de soixante-quatorze ans; pension 466 l. 13 s. 4 d.; du couvent de Bordeaux.

Marie Girau, sœur tourière, âgée de soixante-un ans; pension 466 l. 13 s. 4 d.; du couvent de Bordeaux.

Marguerite Girau, sœur tourière, âgée de cinquante-sept ans; pension 466 l. 13 s. 4 d.; du couvent de Bordeaux.

A l'infirmerie :

Thérèse Perrouil, âgée de quatre-vingt-deux ans; pension 700 l.; religieuse de chœur; du couvent de Bordeaux.

Marie-Françoise Jadouin, âgée de quarante-sept ans; vient du couvent de Châtillon.

Le présent état a été certifié véritable par les maire et officiers municipaux de Bordeaux.

Bordeaux, le 28 septembre 1792, l'an premier de la République.

Bertrand, notable, commissaire; Courau l'ainé, officier municipal, commissaire; Bécheau, commissaire, notable; Basseterre, secrétaire greffier.

(Archives départementales, série L, liasse 1106.)

Quelques jours après cette visite, le monastère des Ursulines était désert.

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

(Suite)

CHAPELLE ET BACHAUMONT (vers 1655)

Ces deux littérateurs épicuriens ont écrit une œuvre de fantaisie, plutôt qu'une relation exacte de leur tour de France (1). Ils ne donnent même pas la date de leur excursion à Bordeaux et nous ne pouvons l'établir qu'approximativement, par deux *termes extrêmes*, comme disent les chronologistes. Ainsi, nous voyons (p. 47) qu'ils furent reçus, à Blois, par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et dînèrent à sa table. Ce prince, conspirateur perpétuel, fut exilé à Blois, au mois d'octobre 1652 (après les troubles de la Fronde, où il avait joué un triste rôle), et mourut dans cette résidence forcée, le 2 février 1660 (2). Le voyage de Chapelle et Bachaumont se place entre ces deux points de repère, sans qu'il nous soit possible de préciser l'année.

Même incertitude pour le mois. Les touristes disent bien qu'ils arrivèrent à Bordeaux. *peu de jours avant la foire*; mais laquelle? demanderons-nous. Était-ce la foire de mars ou celle d'octobre?...

Que ce fût au printemps ou à l'automne, ils ne virent Blaye *qu'à la clarté des étoiles*. Ils s'embarquèrent sur une

(1) *Recueil amusant de Voyages en vers et en prose*. Paris, Gay et Gide, 1786, in-12, t. I, p. 39-55). Ils venaient de Paris, en passant par Orléans, Blois, Tours, la Saintonge et Blaye.

(2) De la Saussaye, *Histoire du château de Blois*, 6^e édition, p. 345.

petite chaloupe et voguèrent, avant le jour, poussés par la marée montante. « Nous fîmes, disent-ils, le trajet *en moins de quatre heures*.

- » Et vîmes, au milieu des eaux,
- » Devant nous paraître Bordeaux
- » Dont le port en croissant resserre
- » Plus de barques et de vaisseaux
- » Qu'aucun autre port de la terre.

» La rivière en était alors si couverte, que notre felouque eut bien de la peine à trouver une place pour aborder. La foire, qui se devait tenir dans peu de jours, avait attiré cette grande quantité de navires et de marchands, quasi de toutes sortes de nations, pour charger les vins de ce pays... Après être descendus sur la grève et avoir admiré, quelque temps, la situation de cette ville, nous nous retirâmes à l'auberge du *Chapeau Rouge*, où l'Intendant vint nous prendre aussitôt qu'il sut notre arrivée. »

Cet intendant, qu'ils ne nomment pas, était Gédéon de Tallemant, maître des requêtes; il administrait la province de Guienne, depuis 1653. Son cousin Tallemant des Réaux, le malin auteur des *Historiettes*, ne l'a pas ménagé dans ce recueil de médisances..., de calomnies quelquefois. S'il faut en croire le caustique chroniqueur (1), Gédéon de Tallemant était un homme de plaisir, menait grand train à Bordeaux, avait table ouverte, hébergeait volontiers les étrangers de distinction ou les beaux esprits et, finalement, se ruina par de fastueuses prodigalités.

Quoi qu'il en soit, Chapelle et Bachaumont furent enchantés de sa réception : « Les journées, disent-ils, se passaient, le plus agréablement du monde chez M. l'Intendant; car *les plus honnêtes gens de la ville* (2) n'ont pas d'autre réduit que sa maison. »

(1) Édition Monmerqué, t. VI, p. 137 et 147.

(2) Ce que nous appellerions aujourd'hui *la bonne société*.

Dans ce cercle d'élite, une demoiselle Dupin brillait par sa conversation :

- « Dans sa manière elle est unique,
- » A l'esprit méchant et bien fin;
- » Et si jamais Gascon s'en pique,
- » Gascon fera mauvaise fin. »

Quant à *Madame l'Intendante* (1), elle n'aimait que les cartes et « toutes les femmes de la ville étaient devenues joueuses pour lui plaire ». Tel fut, en effet, le péché mignon des grandes et même des petites dames du vieux temps.

MÉHÉMET EFFENDI (1721)

Le sultan Achmeth III, voulant rendre hommage au roi de France (le jeune Louis XV), députa vers lui Méhémet Effendi, qui passa à Bordeaux, le 4 février 1721. Cet ambassadeur ne pouvait se lasser d'admirer notre port; pour mieux le contempler, et malgré la mauvaise saison, il voulut dîner *en plein air*, sur les remparts du château Trompette. On lit, dans la *Relation* de son ambassade en France (2): « La situation de Bordeaux est charmante et sa vue fort agréable. Le fleuve se trouve si large devant la ville, qu'il ressemble au port de Constantinople. Il y avait, à mon passage, cinq ou six cents bâtiments, tant navires et barques que vaisseaux de la mer Océanique. En été, il s'y rassemble *jusqu'à deux mille voiles*. »

DE SILHOUETTE (1730)

Né à Limoges en 1709, il avait à peine vingt et un ans, lorsqu'il entreprit un voyage en Italie, en Portugal et en Espagne, pour achever son éducation, comme le faisaient alors beaucoup de jeunes gentilshommes. Plus tard (1759),

(1) Née Marie Puget de Montauron.

(2) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*.

il devint contrôleur général des finances et ministre d'État (1). Son voyage fut imprimé à Paris, sans nom d'auteur (1770, 4 vol. in-12). Cette relation instructive contient, dans la dernière partie, le récit du trajet de Bayonne à Bordeaux, où Silhouette ne fit que passer (t. IV, p. 193). On était au mois de janvier 1730 et le jeune touriste, qui voyageait depuis avril de l'année précédente, avait hâte de rentrer à Paris. « Pour aller, dit-il, de Bayonne à Bordeaux, on traverse un pays de sables, que l'on appelle communément les *grandes landes de Bordeaux*; elles sont presque stériles; on n'y trouve guère que des pins dont se tire la résine. Quand on approche de Bordeaux, tout s'embellit; les environs de cette ville sont fertiles, surtout en vignobles. Sa situation sur la Garonne est admirable. Cette rivière est presque toujours couverte de vaisseaux, qui viennent charger des vins et des eaux-de-vie. Le château Trompette est sur ses bords; il a six bastions, bien revêtus; on n'a rien épargné de ce qui pouvait contribuer à la force et à la beauté de ce château (2). Du reste, la ville est mal percée; les rues sont étroites, les maisons mal bâties (3). Le *palais*, où s'assemble le Parlement, était la demeure des anciens ducs de Guienne; il n'a rien de remarquable. L'église cathédrale est grande et la nef fort large. Le palais épiscopal est la plus belle maison qu'il y ait à Bordeaux (4). »

Voilà tout ce que le jeune Silhouette eut le temps d'observer, dans une trop courte visite, et consigna sur son cahier de voyage.

(A suivre.)

A. DUPRÉ.

(1) Son administration est bien oubliée; mais on se souvient encore des portraits économiques auxquels son nom resta. C'étaient de simples profils, dessinés avec un crayon noir sur papier blanc, d'après l'ombre d'une chandelle.

(2) Les *Quinconces* occupent, comme on sait, le vaste emplacement de cette forteresse.

(3) Bientôt après, l'intendant Aubert de Tourny devait commencer la transformation de l'ancienne ville.

(4) Ce monument était situé au nord et tout près de la cathédrale; il n'en reste aucune trace. Il fut démoli, vers 1778, époque où s'achevait le nouvel archevêché, aujourd'hui l'hôtel de ville.

LE VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE GAULT

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE (fin).

RIBADENEYRA (P. Pedro) : Les Nouvelles Fleurs des Vies des Saints, avec les instructions sur les principales festes de toute l'année selon l'ordre du Calendrier et du Martyrologe romain, recueillies cy-devant par le R. P. RIBADENEYRA et augmentées de quelques Vies des Saints de France, par M. ANDRÉ DU VAL... et par d'autres auteurs, nouvellement reveües et recherchées dans leurs premières sources et mises en meilleur ordre que cy-devant, augmentées d'un grand nombre de Vies de Saints tant anciens que modernes, par le P. SIMON MARTIN (Paris, 1653, 3^e édit., in-fol.).

RICARD (l'abbé Ant.) : Vie de Monseigneur Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille (Marseille, imprimerie V^o Chauffard, 1864, in-8^o, 3 ff., 114 pp.) (1).

ROLLIN (Hugues) : Marseille sans miracles, ou véritable recit de la conférence tenue en Provence entre le sieur Hugues Rollin, pasteur de l'Eglise réformée de Vyene en Dauphiné, et le sieur Bizot, Iesuite Predicateur, le 21 et 22 aoust dernier. Touchant les prétendus miracles du feu évesque de Marseille, et les miracles en general, avec un traicté qui montre que les miracles ne sont point une marque de la vraye Eglise, et pourquoi nous rejettons ceux dont l'Eglise romaine se vante (A Die, par Ezechiel Benoît, imprimeur de l'Academie des Eglises réformées de France, 1644, petit in-8^o, 168 pp.) (2).

(1) C'est un tirage à part de la *Semaine liturgique* de Marseille.

(2) Voir *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouvelle édition par Carlos SOMMERVOGEL, S. J. *Strasbourgeois* (t. I, 1890, col. 1530-1531, article *Bisot* (mieux *Bisault*). Le savant bibliographe, dont le gigantesque travail vient d'être honoré des éloges d'un éminent critique, M. Léopold Delisle (*Journal des Savants*, de février 1895) ajoute : « Voir Rochas, II, art. *Rollin*. Après avoir rendu compte de la conférence, Hugues Rollin réfute la légende de l'arrivée de la Madeleine et de Lazare en Provence et attaque les miracles attribués à leur intercession. Le parlement de Grenoble ordonna de brûler le livre par la main du bourreau. L'ouvrage fut cependant réimprimé par Ezéchiel Benoist, Die, 1658, in-8^o. »

ROSSET (A.) : Lou Thresor douna de Diou ey Marseilhez, de feu Monseignour Jean Baptiste Gault soun Avesque, decedat lou 23 de May 1643 (A Marseille, Claude Garcin, 1643, petit in-8°, 13 pp.) (1).

ROUSSELLE (Paul) : Auteur d'un placard en l'honneur de feu J. B. Gault, publié à Marseille, le 11 août 1643, et dédié à M^{me} la Chancelière (2).

RUFFI (Antoine DE) : La Vie de Monsieur le chevalier de la Coste, par le sieur DE RUFFI, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé (Aix, Charles David, 1659, in-8°, 7 ff. n. ch., 339 pp. et 8 ff.).

— Histoire de la ville de Marseille, par feu M. Antoine DE RUFFI. Seconde edition, reveüe, corrigée, augmentée (Marseille, Henri Martel, 1696, 2 vol. in-fol.).

SAINTE-MARTHE (les frères de) : Gallia Christiana (Paris, 1715, in-fol., t. I, col. 671-674) (3).

SARDOU (Jean-Baptiste) : Vie du Serviteur de Dieu Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, mort en odeur de sainteté (Carpentras, imprimerie de L. Devillario, 1856, in-12, 58 pp.) (4).

SENAULT (le P. Jean-François), de l'Oratoire : La Vie du Reverendissime J. B. Gault, de la Congregation de l'Oratoire de Jesus-Christ Nostre Seigneur, evesque de Marseille. Par un prestre de la mesme Congregation (Paris, chez la veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, 1647, pet. in-12, 10 ff. n. ch., 143 pp. commençant par 11, et 3 pp. n. ch.).

SEVA NOSTRADAMUS (le P. César DE) : Praesul Massiliensium. Sylva Massiliae (Marseille, 1643, in-4°) (5).

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.) : Une lettre inédite de Jean-

(1) La plaquette contient 277 vers provençaux.

(2) Voir l'ouvrage de M. l'abbé Payan d'Augery (pp. 219, 236-240).

(3) Il serait trop long de signaler les Histoires de l'Église de France où brille le nom de J.-B. Gault. On retrouve même ce nom dans plusieurs Histoires universelles de l'Église, par exemple dans celle de Rohrbacher.

(4) Voir sur l'origine de cette brochure d'intéressants détails dans l'ouvrage de M. l'abbé Payan d'Augery (pp. 276-277).

(5) La plaquette, jusqu'à ce jour inconnue, m'est signalée par M. l'abbé Ingold, d'après le recueil manuscrit de Bicaïs.

Baptiste Gault (*Revue de Marseille et de Provence*, livraison de février 1874, pp. 78-80) (1).

MANUSCRITS

ANONYME : Histoire sur la vie et mort du glorieux et bienheureux J. B. Gault, évêque de Marseille, avec portrait à la plume, f° 367 du recueil portant le n° 1398 dans la Bibliothèque de Marseille (Voir le *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques de France*, t. XV) (2).

ANONYME : Mort du bienheureux J. B. Gault, cahier de 75 pp. format in-12, avec reliure en parchemin (dans la magnifique collection de M. Paul Arbaud, le généreux bibliophile d'Aix-en-Provence).

ARTAUD (Zacharie), de l'Oratoire, mort en 1758 : *Athenaeum Massiliense, seu notitia virorum illustrium, tam indigenarum quam alienigenarum, qui veteri memoria ad nostram usque aetatem, doctrina aut scriptis Massiliae floruerunt*. Autographe portant le n° 1478 dans la Bibliothèque de Marseille (Voir p. 402 du *Catalogue général des Manuscrits*, etc., t. XV déjà cité).

(1) Cette lettre, adressée de Bordeaux, le 12 octobre 1634, au cardinal de Richelieu, est un très chaleureux plaidoyer en faveur de l'archevêque de cette ville, Henri de Sourdis, que l'on avait desservi auprès du grand ministre. Ce curieux document a été reproduit dans l'*Aquitaine* du 13 avril 1878 (pp. 259-261) et, huit ans plus tard, dans l'*Oratoire à Bordeaux*, de M. de Lantenay (p. 71). M. l'abbé Payan d'Augery en a cité un fragment (p. 89). Une note assez ample de l'éditeur contient (p. 78) le germe du présent essai bibliographique. Les principaux ouvrages publiés sur J.-B. Gault y sont cités, surtout les plus anciens, ceux de Pierre de Bausset (1643), de Gaspard Augery (1644), de Puget de la Serre (1644), du P. Senault (1647), de Marchetty (1650), etc. J'aime à reproduire les lignes dont je faisais précéder, voilà plus de vingt ans, la lettre que je venais de trouver à la Bibliothèque nationale (Fonds fr., n° 9354, f° 213) : « Le diocèse de Marseille, qui a été gouverné par tant de saints évêques, n'en a pas eu de plus saint que J.-B. Gault. On ne bénira jamais assez cet épiscopat qui fut aussi court que fécond et glorieux. »

(2) Un autre portrait, mais gravé celui-là, est annexé au *Livre de raison* de Joachim d'Albert, sieur de Rochevaux, de la ville de Marseille, manuscrit enregistré sous le numéro 1443 dans le *Catalogue* susdit. M. le chanoine Albanès nous apprend (p. 396) que l'auteur du Livre de raison possédait de nombreuses reliques du vénérable prélat.

BATTEREL : Mémoires conservés aux Archives nationales (M 220) et souvent cités par l'abbé Ingold en ses divers travaux d'histoire et de bibliographie oratorienne.

BICAIS (le P.), de l'Oratoire : Notice de l'Oratoire de France, ou Recherches sur les membres célèbres de cette Congrégation qui se sont distingués par leurs talents et leurs vertus. Ouvrage en deux volumes de 864 et de 836 pp., le premier de l'année 1788, le second de l'année 1789, inscrits sous les n^{os} 331 et 332 dans la Bibliothèque d'Aix. Voir le Catalogue général plus haut cité, t. XVI. Aix, catalogue rédigé par M. le chanoine Albanès (Paris, 1894, gr. in-8^o, p. 170).

CAUX (DE) : Livre memorial (collection particulière de M^{sr} Louis Robert, évêque de Marseille).

LECOINTE (Charles), de l'Oratoire : Mémoires de la ville de Marseille et de la Provence. Autographe inscrit sous le n^o 1397 dans la Bibliothèque de Marseille. Voir p. 383 du Catalogue déjà cité. M. le chanoine Albanès constate qu'on lit au bas du titre : Ex dono Joannis Bapt. [Gault], episc. Massil. 1643.

RAMEL (Philibert DE), bénéficiaire de la cathédrale de Marseille : Remarques véritables de ce qui s'est passé durant le séjour de feu Reverendissime Jean Baptiste Gault, vivant évêque de Marseille, jusques au jour de son trespas, recueillies par messire Philibert DE RAMEL, etc., conservées sous le n^o 1174 dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Marseille, p. 327 (1).

RUFFI (Louis-Antoine DE) : Histoire des évêques de Marseille, manuscrit du XVIII^e siècle portant le n^o 1173 dans la Bibliothèque de Marseille. Voir le Catalogue de M. le chanoine Albanès, p. 327 (2).

Ph. TAMISEY DE LARROQUE.

(1) A la suite des *Remarques* de Philibert de Ramel, qui avait été le secrétaire du défunt, on voit (f^o 27) les « Mémoires treuvées après le dexcès de feu Reverendissime J. B. Gault, évêque de Marseille, parmy ses papiers, escriptes de sa propre main, où sont declairés les dessains et propositions qu'il fist à mesme temps que le Roy l'heust nommé audit evesché ».

(2) On conserve, aux Archives départementales, à Marseille, une liasse de divers actes remis au Chapitre par M. de Beausset, prévôt, concernant la béatification de J.-B. Gault, actes dont quittance fut donnée le 8 août 1682 (notaire Ponsy, à Marseille). De ce dossier nous rapprocherons un recueil de pièces concernant l'introduction de la cause de J.-B. Gault, gardé dans la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, sous la cote H 883.

MÉLANGES ET NOTICES

DOM PAUL PIOLIN, D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION (1)

Le 6 novembre 1892, la Congrégation bénédictine de France éprouvait une perte douloureuse entre toutes : dom Paul Piolin mourait, non pas dans les murs chéris de la noble abbaye que dom Prosper Guéranger avait relevée de ses ruines, et dont il avait fait reflleurir la solitude désolée, mais dans une pauvre maison du village de Solesmes. Ainsi l'avaient voulu les exécuteurs des « lois existantes ». Évidemment la cohabitation d'une centaine de moines incessamment occupés à louer Dieu par la prière liturgique et à étudier l'histoire et l'archéologie constituait pour l'État un grand danger!

A dire le vrai, l'expulsion de 1881 avait été pour le moine très pieux et très savant que pleuraient ses frères et d'innombrables amis, le commencement de la fin. Dès lors il avait été frappé au cœur et il lui avait fallu toute sa vaillance, tout son amour de la science historique et de l'Église pour que, jeté brutalement hors de son monastère, il eût le courage héroïque de continuer ses travaux. Il les continua pourtant. « Il aimait à redire et surtout il mettait en pratique cette maxime (que nous devrions, nous, méditer et faire nôtre) : *Vive quasi quotidie moriturus, stude quasi semper victurus*. Après Dieu, l'étude était son dernier refuge ; il continua toujours à lui demander la diversion à ses souffrances et à ses peines. »

Quelques jours après, un de ses successeurs dans la charge de prieur de Solesmes, un autre bénédictin, pieux, lui aussi, autant qu'érudit et sagace, lui consacrait dans *l'Univers* une étude magistrale qui mettait en pleine lumière sa belle figure de moine savant. A grands traits, dom F. Cabrol peignait dom P. Piolin tel qu'il fut, religieux exemplaire et « vivant de sa règle, c'est-à-dire vivant en Dieu », chercheur infatigable, habile et heureux, historien chez qui

(1) *Le R. P. dom Paul Piolin, ancien prieur de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine*, par M. Alex. Celier, Mamers, Fleury et Dangin, 1895, in-8° de 116 p. avec un portrait en héliogravure.

une fécondité singulière s'alliait à la solidité du fonds, à la richesse des informations, à la rare valeur des résultats démontrés. On sait ce qu'il advient ordinairement des articles de journaux. C'est à eux que s'applique autant qu'aux oracles de la Sibylle le *ludibria ventis* du poète. Le vent ne les emporte pas tous pourtant, et j'ai là, à portée de la main, l'*Univers* du 17 novembre 1892, où se trouve l'éloquente notice de dom F. Cabrol. Elle m'avait charmé autant qu'édifié, elle avait pleinement ravivé les souvenirs déjà anciens, mais toujours précieux, de mon unique rencontre avec dom P. Piolin, aux Archives diocésaines, je ne sais plus en quelle année. Je l'ai donc gardée et je vais la joindre à mon exemplaire d'une nouvelle biographie de ce grand moine, celle que M. Alexandre Celier vient d'écrire, avec beaucoup de talent et de cœur, pour la *Revue historique et archéologique du Maine*. Après l'hommage domestique de dom F. Cabrol, c'est le témoignage autorisé d'un laïque savant et chrétien, d'un ami éprouvé de Solesmes et de ses moines laborieux et fervents.

Le jour où j'ai reçu sa brochure, j'ai passé une bien bonne soirée, durant laquelle les heures se sont envolées rapides. Il faut dire que j'ai dévoré d'un seul coup ces 116 pages pleines de charme, de saveur monastique et catholique, et que je les ai trouvées trop courtes. Quelle profitable lecture spirituelle j'ai faite ce jour-là ! Quoi de meilleur, de plus encourageant que les exemples des saints !

Or, dom P. Piolin fut justement un saint homme, invariablement dédié, dès son adolescence, au service de son Dieu ; séminariste exemplaire, c'est-à-dire aussi ardent et persévérant à l'étude que fidèle aux règles du noviciat ecclésiastique ; généreux quand, à l'âge de vingt-trois ans, il se sentit appelé à l'état religieux ; fixé dès lors et pour toujours dans cette vie austère et douce du moine bénédictin qui ne connaît d'autres chemins que ceux du chœur où il offre au Père céleste la « louange parfaite », de sa pauvre cellule encombrée de livres, des bibliothèques et des archives, champ immense où les parties à défricher ne manquent jamais. Pour dom P. Piolin les années se succédèrent ainsi, remplies par un incessant labeur. Par un judicieux emploi de son temps, emploi déterminé par l'obéissance, il sut le multiplier comme indéfiniment ; chaque jour, avec méthode

et conscience, il creusa son sillon, sema et moissonna sans relâche. Aussi, parvenu au terme de ses années terrestres, il se trouva magnifiquement riche de vertus. Et en même temps on put lui rendre ce témoignage qu'il laissait derrière lui une œuvre historique très considérable qui multipliera indéfiniment son action pour le service de l'Église et de la vérité. Dom P. Piolin est un de « ces morts qui parlent encore » et qui parleront longtemps.

Tout cela a été dit excellemment par M. Alexandre Celier. En le lisant on s'aperçoit bien vite qu'on est en présence d'un homme qui joint l'intelligence des choses divines à une compétence éprouvée en histoire, en archéologie, en critique littéraire, et qui a su se tenir bien au courant du mouvement des idées et des controverses de ce temps. Aussi apprécie-t-il très justement la part qu'y a prise son vénérable ami. La vie de dom P. Piolin est presque tout entière dans ses livres et dans ses articles de revues. Son biographe nous les fait bien connaître, savamment et avec prévision. Mais il a su nous donner autre chose qu'un catalogue raisonné et critique. Il a pénétré la belle âme de son héros, il l'a fait revivre dans son milieu, avec son père et son maître, le grand dom Prosper Guéranger, avec le cardinal Pitra, dom Couturier, Louis Veuillot, bien d'autres encore. A chaque page nous trouvons des détails précieux, heureusement recueillis et fixés, des lettres inédites, à la fois érudites et cordiales. Aussi l'intérêt de son œuvre se maintient-il constamment.

J'ai dit autrefois dans notre *Revue* les encouragements et les sages conseils que ses fondateurs ont reçus de dom P. Piolin; encouragements et conseils dont nous avons conservé pieusement le souvenir. J'ai dit aussi ce que je lui devais personnellement. Quand j'ai débuté dans les études sévères auxquelles depuis vingt ans j'ai consacré tous mes loisirs, il est venu plus d'une fois en aide à mon inexpérience et je lui ai dû beaucoup d'indications utiles, fournies toujours avec une bienveillance exquise. A certaines époques, j'ai entretenu avec lui une correspondance dont tout le bénéfice était pour moi. Aussi ai-je été bien heureux de saisir, pour lui rendre hommage encore une fois, l'occasion que m'offrait la belle notice de M. Celier. Je voudrais qu'on la lût beaucoup (1), car elle loue comme

(1) La seconde édition est sous presse.

il convient les travaux et les vertus de dom P. Piolin, et elle fait grand honneur à l'érudition catholique dont il a été, dans ce siècle, un des représentants les plus autorisés.

E. ALLAIN.

ANECDOTA BURDIGALENSIA

TRANSLATION DE LA SAINTE ÉPINE DE LIBOURNE EN 1609

L'extrait suivant des Mémoires inédits de Bertheau, secrétaire du cardinal de Sourdis, sera lu avec intérêt, nous n'en doutons pas. Parmi les reliques possédées par les églises du diocèse il n'en est pas d'aussi précieuses que la Sainte Épine de Sainte-Croix de Bordeaux et celle de Saint-Jean de Libourne.

Je vais annoter sobrement mon texte en faisant usage surtout du procès-verbal relatant les mêmes faits dont l'original existe aux Archives municipales de Libourne et qui a été publié par Guinodie (1).

J'ai suppléé entre crochets quelques mots ou syllabes emportés par des mouillures qui ont gâté la partie supérieure des feuillets de notre ms.

A la fin de ceste visite de Benauges, il (2) s'en vient a S. Emilion et de la a Libourne pour acroistre la deuotion du peuple enuers l'une des espines de la couronne de N. Seigneur. En faisant sa premiere visite a Libourne il auoit veu et visité ceste sainte relique ga[rdee] en l'église ou chapelle de S. Thomas (3) de cette ville la par [les] confreres de la confrairie de S. Clair. Il l'auoit jugee telle [que] celles qui sont gardees religieusement en autres lieux de la chrestienté et des lors il auoit ordonné de sa plus gran[de] veneration (4)

(1) *Histoire de Libourne...* par R. Guinodie. Bordeaux, 1845, 3 vol. in-8°, t. II, p. 106, 107.

(2) Le cardinal de Sourdis.

(3) Sur cette église depuis longtemps désaffectée, cf. Guinodie, t. II, p. 73 seq., et Arch. Dioc., M 10.

(4) C.-à-d. avait pris des mesures pour qu'on l'honorât davantage.

mais, ne se contentant pas de cela s'il ne faisoit un esclat] parmy le peuple d'une celebre deuotion pour relever le culte qui luy est deu, ayant confirmé la confrairie de S. Clair, il ordonne que dans l'église parochiale de Libourne, au costé de l'autel qui s'apelle de l'Euangile et dans la muraille d'icelluy, seroit faicte une fenestre ou armoyre bien assuree par des grilles et serrures outre la closture et fenestre de bois et avec serrure (*sic*), qu'elle seroit bien et honnestement preparee, que d'icelle y auroient trois clefs dont l'une seroit gardee par le curé de ladicte eglise, une par le scindicq des confreres de la confrairie de S. Clair et la troysiesme par le maire de la ville, afin de transporter ceste s^{te} relique de ceste chapelle de S. Thomas en celle de S. Jean.

A cest effect, pour ce que c'estoit une des plus sanglantes marques de la passion de N. Seigneur, il choisit le jour du dimanche de la Passion de ceste annee. Il y mande toutes les paroisses circonuoysines de se rendre processionnellement et de grand matin en ce jour de Passion. Cela estant publié a Libourne et S^t Emilion et archiprestrez circonuoysins, Sa Seigneurie Ill^{me} se rend a Libourne le samedy de la Passion 4 apuril et y baille les ordres (1) et le lendemain, jour de ceste ordonnee translation, la ce[lebri]té feut grande. Le chapitre de S^t Emilion s'y r[end en] procession sur les six heures. Les paroisses circ[onuoy]sines avec [u]ng grand peuple acourent chascung sous la banniere et croix de sa paroisse (2). L'on dresse deux chaires a prescher dans la place du marché, la plus proche de l'église S^t Jean. L'on met une table en forme d'autel pour y faire une pause et reposer la sainte espine. Tout estant préparé et M. le Car^{al} reuestu pontificalement dans l'église S^t Thomas, le chapitre de S^t Emilion et ecclesiastiques des paroisses estant reuestus selon les ceremonies de la S^{te} Eglise, l'ordre est donné à la procession. Sa Seigneurie

(1) C.-à-d. y fait une ordination.

(2) Le procès-verbal dressé par les jurats dit à ce sujet : « L'assemblee fut telle en ceste ville que on faict estat qu'il y auoit en la dicte ville et procession huit a dix mille personnes. »

Ill^{me} porte la s^{te} relique (1); la musique de sa chapelle et de S^t Emilion chantent melodieusement le triomphe de la croix et passion; on chemine. Mais quand l'on feut venu en ceste grande place du marché et au lieu de cest autel dressé, la s^{te} relique feut posée sur iceluy et la musique et oraisons cessees, Monseigneur le Car^{al} assis en sa chaise et tous les ecclesiastiques placez, les louanges de la croix et de la couronne d'espines feurent preschees par ung Pere capucin predicateur, en ceste chaire proche dudit autel; et en l'autre chaire dressee a l'autre costé du marché, le semblable est fait par le curé de l'église paroquiale de Vayres (2) pour satisfaire a la deuotion du peuple qui ne pouuoit pas entendre la predication d'ung seul a cause de la foule et multitude. Cela enflamma fort la deuotion, si bien que ces deux predications finies en mesme temps, la procession est continuee jusques dans l'église de S^t Jean ou, arriuez en bon ordre et la relique placee sur l'autel, M. le Car^{al} celebre pontificalement et fait [faire] une troysiesme predication par le sieur Barbot chanoine et [aumos]nier de son eglise de S^t Emilion sur le mesme sub[iection]; apres et, le tout paracheué et un grand peuple communié (3), la s^{te} relique feut portee et rendue en son repos destiné, avec chants et motetz de musique et pleurs a la memoire du Chef poingt (4) par ceste s^{te} Espine.

Mais pour ce que le temps efface la memoire des plus belles actions il ordonne qu'a perpetuité, a mesme jour, la memoire de ceste celebre translation seroit faicte et a ceste fin que les

(1) Même procès-verbal. « La dicte Espine portee par le dict seigneur Cardinal, soubz un poyle porté par quatre jurats de la dicte ville avec leurs liurees de robes et chaperons. »

(2) *Ibid.* : « Misire [Denis] Hurault, docteur en theologie, preschant la mesme annee l'advant et le caresme en la dicte ville. » — Cf. Arch. Dioc., L 3.

(3) *Ibid.* : « A la fin de la dicte messe, monseigneur le Cardinal bailha a douze ou quinze cens personnes a communier; et apres disner, heure de deux heures, fist prescher un père feuilhan, nommé dom Jehan Jaques; et apres le dict sermon, bailha le sacrement de confirmation. »

(4) C.-à-d. blessé (*punctum*).

mesmes paroisses circonuoysines y viendroient processionnellement et que par une predication de la parole de Dieu faite sur le mesme subiect les peuples feussent incitez a la recognoissance des pointes et douleurs de leur Sauueur.

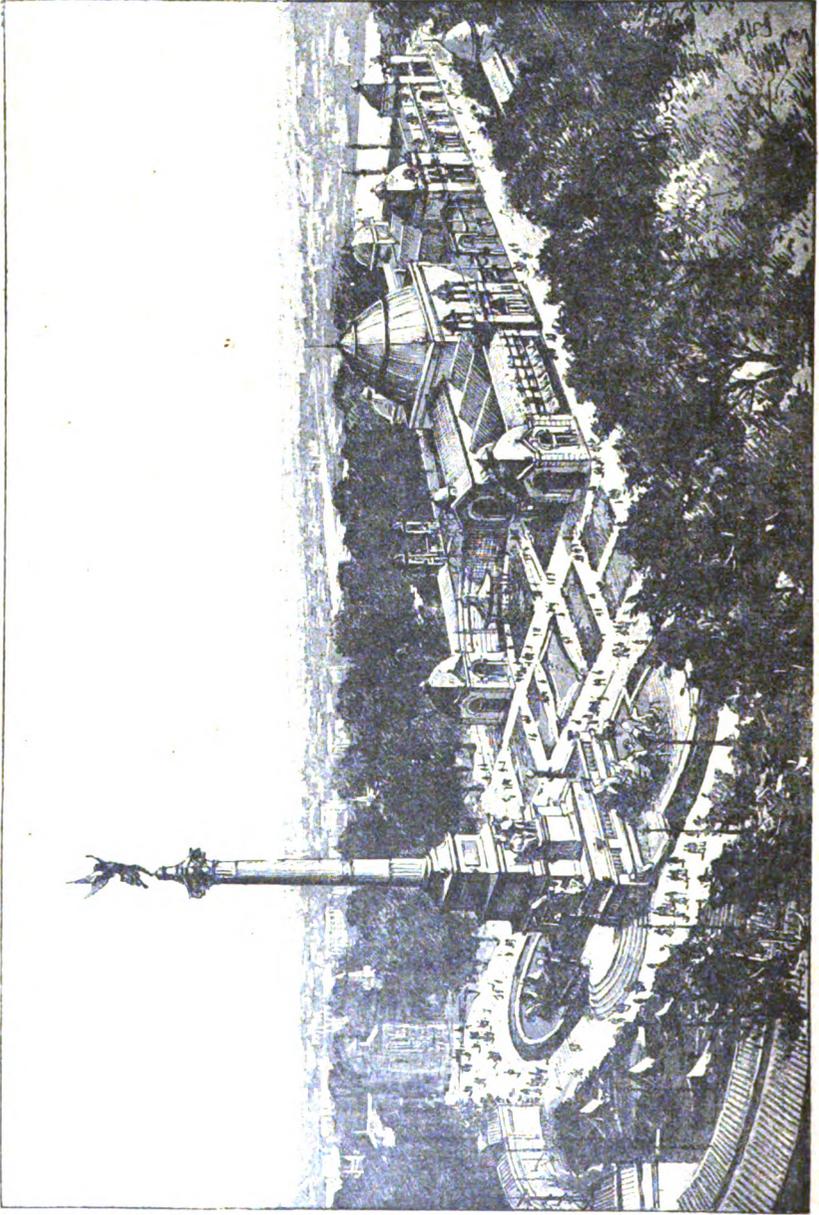
Ainsi feut ceste s^{te} relique mise au lieu destiné comme l'arche de l'alliance en son repos (1) pour y estre plus honnoree a la manifestation de la gloire de N. Seigneur. Quel contentement a tout ce peuple fidele ! Quelle joye a ces confreres de S. Clair d'auoir ung si pretieux gage de leur confrairie ! Or, a ce que l'on recogneust qu'il estoit sorty de leur confrairie, il ordonna, en ceste consideration, que la vigille de S. Clair, ceste s^{te} relique seroit prinse et portee processionnellement par le curé, avecq l'assistance de tous les confreres, de l'eglise S. Jean en celle de S. Thomas pour y estre honnoree des la vigile et tout le jour de la feste jusqu'au lendemain matin que, le service de la confrairie parachuteué, elle seroit remportee processionnellement avecq mesme assis[tance] en l'eglise S. Jean en son lieu de repos pr[eparé] et de tout ce fait deliurer aux confreres des [lett]res pour memoyre et obseruation perpetuelle de ceste deuotion. — Arch. Dioc., C 1, p. 847 seq.

La Sainte Epine resta pieusement conservée et vénérée dans l'église Saint-Jean de Libourne jusqu'à la Révolution. Elle fut sauvée de la profanation, le 4 germinal an II (24 mars 1794), par le citoyen Janeau Noël, notaire et agent national, qui la remit à la Fabrique le 5 frimaire an XII (27 novembre 1803). En avril 1804, M^{sr} d'Aviau reconnut officiellement l'insigne relique et scella la monstrance d'argent où elle était renfermée. Le saint prélat prescrivit de rétablir la procession solennelle du dimanche de la Passion (2). E. A.

(1) Allusion au Ps. cxxxI, 8 : *Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuae.*

(2) Guinodie, t. II, p. 109.





VUE D'ENSEMBLE DE L'EXPOSITION DE BORDEAUX
Cliché extrait de *Bordeaux et son Exposition* (A. Karl, édit.) et communiqué par la Société Philomathique



UNE LETTRE INÉDITE DU P. LACORDAIRE

On a déjà mis au jour un très grand nombre de lettres de Jean-Baptiste-Henri Lacordaire, soit dans des recueils spéciaux, soit dans divers recueils périodiques. Très récemment encore vient de paraître un assez gros volume rempli de *Lettres nouvelles* publiées par M^{me} V. Ledey et P. de Vyré (Paris, Delhomme et Briguet, 1895, in-8°). D'autre part, M. le comte d'Haussonville, en un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mai intitulé : *Lacordaire intime : l'Ami et le Prêtre*, a signalé et analysé une série de lettres inédites des plus intéressantes adressées à M^{me} de V... (du 18 avril 1836 au 29 octobre 1861), lettres que le spirituel académicien rapproche des lettres déjà connues, écrites à M^{me} Swetchine et à M^{me} la comtesse Eudoxie de La Tour du Pin, caractérisant ainsi ces trois femmes d'élite : M^{me} Swetchine fut pour lui une mère, M^{me} de La Tour du Pin une amie, M^{me} de V... *l'amie*. Il reste encore beaucoup de lettres à publier de l'éloquent dominicain, car non seulement sa correspondance avec ceux et celles qu'il aimait était très étendue, très active, mais encore il ne laissait jamais sans réponse, malgré ses écrasantes occupations, malgré sa déplorable santé, les lettres que lui adressaient ceux qui lui demandaient l'inappréciable secours de ses conseils. Le désir de faire du bien était irrésistible pour le moine dont l'exquise bonté égalait le beau talent. On admirera tout à la fois un acte de charité et une importante, quoique bien courte, étude philosophique, dans le document que l'on va lire, où le directeur du collège de Sorèze cherche avec le soin le plus touchant à éclairer un tout jeune homme qui marchait dans l'obscur chemin du doute (1). Moi qui ai eu l'honneur de vivre dans

(1) L'autographe m'a été communiqué par mon cher confrère et collaborateur, M. E. Boisserie de Masmontet, qui possède, dans son château de Fayolles, une riche

l'intimité de la famille Lacordaire, moi qui garderai toujours le plus doux souvenir de mes cordiales relations avec le savant professeur de l'Université de Liège, M. Théodore Lacordaire, avec sa pieuse femme et avec ses gracieuses filles, j'éprouve une vive joie à publier des pages si dignes du saint religieux dont l'âme, comme parle M. d'Haussonville, « fut une des plus nobles, une des plus ouvertes à tous les sentiments délicats, fiers, généreux, qui aient respiré dans la poitrine d'un homme ».

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur, Monsieur Léon Clauzel, élève à l'Institution Musset, rue du Lycée, à Toulouse.

Sorèze, 23 mars 1858.

MONSIEUR,

Vous avez été frappé de ce que je vous avais dit : « L'homme prévoit les actions de ses semblables, et cette prévoyance ne nuit en rien à la liberté des actions qui tombent sous sa prévision. » Vous me répliquez que l'homme ne *prévoit* pas, mais qu'il *pressent*, c'est-à-dire qu'il prévoit avec incertitude, et que *cette incertitude est précisément la cause qui conserve aux actions pressenties par lui toute leur liberté.*

Je nie cette distinction. L'homme *pressent* les choses obscures, incertaines, mais il *prévoit* aussi les actions avec certitude. Par exemple, je rencontre dans la rue un petit décrotteur et je lui dis : « Mon ami, va dans telle maison, porte cette lettre; si tu le fais, je te donnerai dix francs pour ta peine. » Je suis parfaitement certain que ce petit décrotteur fera ma commission, et parfaitement certain qu'il est libre de ne pas la faire.

Pourquoi suis-je certain? Parce que je connais la position de cet enfant, le prix dont est pour lui une pièce de dix francs

collection de documents qu'il met le plus aimablement du monde à la disposition de ses amis; il la tient de M. de Grandchamp, auquel le destinataire l'avait donnée. J'écris le nom de M. de Grandchamp avec une double sympathie, car c'est le fils d'un de mes anciens et très regrettés condisciples, lequel était marié avec une de mes parentes, M^{lle} de Daricon.

gagnée à peu de frais, et qu'à moins d'être fou, *il voudra* la gagner. Faites attention : *il voudra*, et il voudra librement. Pourquoi ? Parce que la récompense, qui le détermine moralement à agir, n'est pas de nature à le violenter. C'est une simple persuasion, et une persuasion ne détruit pas la liberté, à moins que pour être libre, il faille agir sans motifs qui nous persuadent, ce qui est absurde ; car précisément nous n'agissons jamais sans ces motifs, et notre liberté consiste à les agréer ou à les repousser. De là vient que pour prévoir, il suffit de connaître ce qui suit :

1° L'état d'intelligence et de volonté de l'être actif ;

2° Les motifs de persuasion qui lui seront présentés pour déterminer son acte.

Par exemple, je connais intimement l'état de volonté d'un de mes amis ; je sais qu'il est probe, religieux, doux, incapable de bassesse. D'une autre part, je sais qu'il est riche, content de son sort, ne désirant rien. Dès lors je prévois que si on lui offre mille francs pour commettre une infamie, par exemple, pour voler son ami, il ne le fera pas. Cela est clair comme le jour. Et il est clair aussi que ma prévoyance ne nuit en rien à sa liberté.

La seule différence qu'il y ait à cet égard entre Dieu et nous, c'est que Dieu connaît parfaitement l'état de volonté de toutes les intelligences libres et les motifs de persuasion qui leur seront présentés pour agir, tandis que cette connaissance chez nous est bornée à un très petit nombre de cas. Mais n'y en eût-il qu'un seul, cela suffit à la thèse que je soutiens.

Prévoir, c'est voir : qu'y a-t-il de contraire à la liberté des gens que de voir ce qu'ils font ? Mais, dites-vous, c'est de le voir d'avance. Oui, de le voir dans les causes morales qui déterminent les actes, causes qui laissent aux êtres leur liberté et dont la connaissance ne change pas la nature.

Il me semble, Monsieur, que cela est décisif. Je souhaite bien que vous en soyez satisfait et que de pures difficultés, mille fois résolues par les plus grands métaphysiciens du

monde, ne vous arrêtent pas sur la pente du bien et de la vérité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fr. Henri-Dominique LACORDAIRE,
des Frères Prêcheurs.

DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(VI^e Article)

III

En lisant ce *Précis* plein de traits anecdotiques, je ne pouvais ni pas me poser cette question :

Le second des deux volumes qui avaient *charmé* M. Molé, « PAR LES ANECDOTES QU'IL CONTIENT », ne serait-il pas le *Colomb* ?

Après mûre réflexion, et d'ailleurs convaincu que le *Précis* et les Notes sont l'œuvre de Joubert, quelques doutes me restèrent au sujet de l'un des livres prêtés, et je repartis à la découverte.

La dernière pièce du *Crumwel* est relative à Mylord Stairs, bourreau présumé de Charles I^{er} : je me rappelai que l'auteur la donnait comme extraite du recueil de M. de la Place : *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*. — La bonne piste doit être de ce côté, pensai-je : la reproduction de cette anecdote dans le *Crumwel*, avec plusieurs petites retouches, ainsi que la diction caractéristique et très originale, tout dénonce l'auteur des trois autres morceaux comme l'étant aussi de ce dramatique récit. Dès lors, est-il croyable que Joubert n'ait fourni rien de plus à M. de la Place ?

Le livre prêté à Molé ne serait-il pas l'un des volumes de cette collection où la part de Joubert aurait été plus large ?

Voici l'anecdote concernant mylord Stairs : je la copie dans le recueil des *Pièces Intéressantes*, et je marque, en note, les variantes du *Crumwel* :

Anecdote anglaise concernant Mylord Stairs (1)

« George II, roi d'Angleterre, de retour dans sa capitale, depuis l'affaire d'Etinghen, ne supportait qu'impatiemment la présence du Lord Stairs. Il ne pouvait lui pardonner de l'avoir inutilement averti des dangers que courait l'armée anglaise, au cas que ce monarque s'obstinât à la laisser dans le camp qu'elle occupait, et dans lequel, sans la téméraire imprudence du duc de G^{***}, elle eût été complètement défaite.

» Le Lord, aussi fier qu'éclairé, n'ayant pas tardé (2) à s'apercevoir des dispositions du Prince, et peu fait pour s'exposer aux désagrémens d'une disgrâce plus complète, se disposait à se retirer dans ses terres en Écosse, lorsqu'il reçut le billet suivant :

« Mylord,

» Vous êtes brave, on en est convaincu. Mais l'êtes-vous
 » assez pour vous rendre, seul, demain, sur le déclin du jour,
 » vers l'entrée de l'hôtel de Sommerset, où vous serez
 » attendu par un particulier qui, si vous osez le suivre, vous
 » conduira dans un quartier peu fréquenté de cette ville;
 » mais où vous trouverez quelqu'un qui brûle de vous voir et
 » de vous dévoiler des mystères qui sont de la plus extrême
 » importance que vous puissiez imaginer, et qu'on ne peut
 » confier au papier.

(1) Lieutenant général des armées anglaises, ci-devant ambassadeur de S. M. Britannique en France, sur la fin du règne de Louis XIV et pendant la régence.

N. B. — Cette anecdote se trouve dans une brochure anglaise intitulée : « Mémoires pour servir à l'histoire de Mylord Stairs », qui parut à Londres en 1743, — devenue très rare, et qu'on prétend que le lord a rendue telle.

(2) Dans le *Crumwel* : « Ne tarda pas à s'apercevoir, après la bataille d'Etinghen, que la faveur dont il jouissait auprès de George II commençait à s'affaiblir. Peu fait pour... il... »

» P. S. — Si vous craignez qu'il soit ici question de quelque
 » projet sur votre bourse, ne vous chargez de rien qui soit
 » volable. »

» Surpris, comme l'on peut penser, à la lecture de ce billet, le Lord imagina d'abord que ce ne pouvait être qu'un piège que lui tendait quelque ennemi secret ou quelque aventure galante dont l'héroïne avait probablement quelques motifs pour en user ainsi : car l'apostille suffisait pour le rassurer sur toute autre espèce de crainte.

» Sur quoi le Lord, toujours un peu paladin de sa nature, prit d'autant *plus tôt aisément* (1) son parti, que dans l'un et l'autre cas prévus, il aurait cru son honneur compromis en se refusant au rendez-vous proposé.

» Le lendemain, en conséquence, armé de son épée et de deux pistolets, il se rend à l'hôtel de Sommerset, y trouve un homme qui, sans parler, lui fait signe de le suivre, arrive après une heure de marche, à l'extrémité du faux-bourg ***, dans une rue presque déserte, où son conducteur, s'arrêtant à la porte d'une vieille et petite maison, l'ouvre, lui montre un escalier, lui dit : « Montez, Mylord », et ferme la porte sur lui.

» L'intrépide Lord, tenant son épée d'une main, un pistolet de l'autre, arrive au haut de l'escalier, voit à travers une vieille porte entr'ouverte, une chambre meublée comme au temps de Guillaume le Conquérant, et au milieu de laquelle brûlait une chétive lampe dont la lueur semblait éclairer un tombeau.

(1) Dans le *Crumwel* : « d'autant plus aisément. »

Mylord Stairs était en effet très vif, très haut, pour ne rien dire de plus, et en a fourni plus d'une preuve dans son ambassade en France.

Il se plaignait assez vivement, à la cour, des travaux que Louis XIV faisait faire au port de Mardick, et demanda à ce sujet au roi une audience particulière dans laquelle ayant parlé avec plus de véhémence que de retenue, le vieux monarque ne l'interrompit point ; mais lorsqu'il eut achevé : *Monsieur l'ambassadeur*, lui dit-il, *j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas souvenir.*

« Entrez, Milord (lui dit-on d'une voix cassée, et qui sortait
 » d'entre quatre rideaux). Approchez, vous n'avez point ici
 » d'ennemis... Commencez, je vous prie, par vous reposer
 » quelques instants dans ce fauteuil, à côté de mon lit; après
 » quoi nous parlerons d'affaires.

» — Soit, dit le Lord, mais abrégeons : et sachons enfin à
 » quoi tend tout ce qu'annonce de merveilleux une aventure
 » de cette espèce?

» — Vous êtes vif, Mylord; mais vous avez de qui tenir,
 » et je vous en convainurai... Laissez vos armes. Prenez cette
 » lampe, et venez me regarder! »

» Surpris d'un ton auquel il n'était pas accoutumé, Mylord
 se lève, prend la lampe, ouvre le rideau qui lui cachait l'im-
 périeux commandant, et demeure interdit à l'aspect d'un
 vieillard pâle et décharné comme le Temps, avec une ample
 barbe blanche, et dont les yeux (que ranimait sans doute le
 moment) se fixent avidement sur lui.

« Remettez-vous, Mylord! Regardez-moi : je respire encore
 » et je vous dois l'unique et vrai plaisir que je goûtai depuis
 » longues années!... L'âge et l'infortune auraient-ils effacé
 » jusqu'aux moindres vestiges des traits de quelqu'un qui
 » vous touche de bien près, et dont il est ravi de retrouver en
 » vous des traces qui lui sont bien chères? (1) »

» Le Lord, encore plus étonné et plus interdit que ci-devant,
 fixait à son tour le vieillard; et sans pouvoir se rendre compte
 des différents mouvements qui l'agitaient, ne pouvait arti-
 culer un mot.

« Baissez-vous, reprit l'inconnu, et prenez sous mon lit
 » une cassette, où sont renfermés des papiers capables de
 » réparer les pertes que nos guerres civiles ont causées à
 » votre maison, ainsi que les dépenses que vos ambassades,
 » vos services militaires et vos plaisirs, vous ont occasionnées
 » à vous-même. »

» Le Lord, après avoir mis la cassette sur le lit du vieillard,

(1) Dans le *Crumwel* : « qui lui sont chères. »

cédant à la plus vive émotion, se laissa, pour ainsi dire, retomber dans le fauteuil qu'il venait de quitter.

« Tenez, Mylord, lui dit le bonhomme, voici les copies
 » conformes du contrat de vente de trois des principales
 » terres de vos pères, qu'a vendues ou plutôt feint de vendre
 » votre bisaïeul, dans les temps de troubles; auxquelles sont
 » jointes les contre-lettres des prétendus acquéreurs, et au
 » moyen desquelles ces mêmes terres vous seront rendues
 » par leurs héritiers, sans qu'ils puissent s'en dispenser, à
 » votre arrivée en Écosse. On a pris et fait prendre à *cet*
 » *égard* (1), dans tous les temps, les précautions nécessaires
 » pour prévenir toute espèce de contestation : vous en trou-
 » verez les preuves attachées aux contre-lettres. »

» Quel surcroît de surprise pour le Lord, à la vue de ces trois contrats de terres qu'il n'ignorait pas avoir autrefois appartenu à sa maison.

« Eh! qui donc êtes-vous? s'écria-t-il avec transport.
 « Qui donc êtes-vous, respectable et bienfaisant vieillard,
 » à qui je vais devoir plus qu'à mon père même?... Ah!
 » parlez, de grâce! hâtez-vous de me nommer un bienfaiteur
 » qui déjà m'intéressait sensiblement, et dont le Ciel semble
 » n'avoir prolongé les jours que pour lui faire *enfin* (2) trouver
 » en moi le plus tendre, le plus respectueux des amis, et le
 » plus reconnaissant de tous les hommes!

» — Laissez-moi, mon cher Lord! (lui dit en sanglotant
 » l'inconnu); trop faible pour soutenir un plus long entretien
 » avec vous, ménagez-moi, de grâce, et croyez qu'il m'en
 » coûte plus qu'à vous-même!... Embrassez-moi, prenez cette
 » cassette, et laissez respirer un malheureux, qui se le croit
 » pourtant bien moins depuis qu'il vous a vu, qu'il vous a
 » serré dans ses bras!

» — Ah! quel que vous soyez, quelque intérêt que vous
 » puissiez avoir à vous cacher à l'objet même de votre bien-
 » faisance, pouvez-vous être assez cruel pour exiger qu'il

(1) Supprimé dans le *Crummel*.

(2) Supprimé dans le *Crummel*.

- » vous obéisse! qu'il vous abandonne (et surtout à votre âge)
- » et surtout dans l'état où je vous vois réduit, sans amis,
- » sans secours, et peut-être... sans...

» — Arrêtez, Mylord! j'aime à trouver en vous de pareils
 » sentiments : mais apprenez que votre ami (si tant est, hélas !
 » que vous le trouviez longtemps digne de ce titre!), apprenez,
 » dis-je, que quelque infortuné qu'il soit d'ailleurs, il est
 » cependant à l'abri des besoins qui semblent vous inquiéter...
 » Ainsi, pour peu que vous aimiez à m'obliger, partez,
 » Mylord, et dans l'instant!...

» Faites plus encore, et songez que j'ai droit de l'exiger :
 » jurez-moi que vous ne reviendrez point ici, et ne me ferez
 » chercher ailleurs qu'autant que je croirai pouvoir risquer
 » de vous recevoir encore, et que je vous en ferai prier! »

» Le Lord, sentant, au ton dont lui parlait le bon vieillard,
 que ses instances seraient vaines, et se promettant tout du
 lendemain, ne balança point à le satisfaire, tomba de nouveau
 dans ses bras, et le quitta les yeux baignés de larmes.

» A son arrivée chez lui, après avoir été reconduit jusqu'aux
 environs de l'hôtel de Sommerset par le même homme qui
 l'avait attendu devant la porte du vieillard, Mylord n'eut
 rien de plus pressé que d'ouvrir la cassette, dans laquelle,
 indépendamment de ce que l'inconnu lui avait annoncé, le
 Lord trouva un grand nombre de papiers de famille qui pou-
 vaient lui être très utiles.

» Le lendemain matin, à l'instant même qu'il se proposait
 (quelques promesses qu'il eût faites) de retourner, à tout
 hasard, chez le vieil et généreux inconnu, il se vit tout à coup
 arrêté par la lettre suivante, cachetée de ses propres armes,
 et saisi d'effroi en la voyant signée : *Sir George Stairs* :

« N'envoyez point, ne revenez point chez moi, mon cher
 » Lord : on ne m'y trouverait plus.

» S'il ne s'était agi que de vous avouer qui j'étais, c'est-à-
 » dire votre bisaïeul cru mort depuis si longtemps, et qui, à
 » plus d'un titre, devrait l'être, vous n'auriez point trouvé
 » tant de résistance au désir légitime que vous aviez de

» connaître votre bienfaiteur. Mais les suites que je prévoyais
 » d'une scène si intéressante pour vous et pour moi, dès là
 » trop forte pour mon âge et la faiblesse qui *la* suit (1), m'ont
 » fait trembler, je vous l'avoue, d'avoir à satisfaire votre
 » curiosité sur des détails qu'elle aurait eu lieu d'exiger, et
 » qui, loin d'offrir à vos yeux un parent aussi cher et aussi
 » respectable que vous l'eussiez d'abord imaginé, ne leur
 » eussent sans doute offert qu'un objet odieux, qu'un monstre
 » enfin, moins digne de pitié que de l'horreur que je m'ins-
 » pire à moi-même... Vous allez en juger :

» La mort de mon père précéda de quelques mois ma
 » naissance. Ma mère n'ayant presque pas tardé à le suivre,
 » une tante, une sœur de mon père, et qui vivait depuis long-
 » temps dans la retraite, se chargea d'élever mon enfance, et
 » s'en acquitta de façon que (bien qu'elle ait causé le crime
 » que j'expie encore) le sentiment de ma reconnaissance est
 » toujours vivant dans mon cœur.

» J'avais à peine dix-sept ans, lorsque indigné de voir mes
 » compatriotes armés contre leur légitime souverain, je formai
 » le dessein d'aller offrir au roi Charles I^{er}, et ma fortune et
 » mon épée... Mais quel fut mon étonnement, lorsque je vis
 » ma bonne tante, à qui tout m'engageait à faire part de mon
 » projet, l'entendre en frémissant, lever les mains au ciel, et
 » me regarder avec une espèce d'horreur !

» Aussi surpris que touché de son état, et brûlant d'en
 » savoir la cause, après les instances les plus vives et les plus
 » réitérées : « Vous le voulez ! (s'écria-t-elle en sanglotant),
 » apprenez donc que ce prince que vous voulez servir, même
 » contre votre patrie, est l'auteur de ma honte, ainsi que des
 » regrets dont vous me voyez consumée, et de la mort de votre
 » père.

» J'avais quinze ans au plus, lorsque élevée parmi les filles
 » de sa mère, le perfide, abusant de ma jeunesse, et de la
 » crédulité de cet âge, sur l'appât des serments et des

(1) Dans le *Cromwell* : « qui le suit. »

» promesses les plus sacrées, parvint à me séduire..... J'étais
» perdue enfin; car, ce traître, peu de jours après avoir su
» mon état, partit sans rien me dire pour l'Espagne, dont il
» se flattait d'épouser l'Infante !... J'étais perdue, dis-je, si le
» hasard ou le Ciel n'eût pas amené à Londres votre père,
» auquel je me vis forcée de confier et mes malheurs et les
» suites que j'en craignais.

» Ce digne frère, pénétré jusqu'aux larmes, et sans perdre
» le temps en reproches, courut à l'instant même chez la
» reine; et, sous je ne sais quel prétexte, après en avoir
» obtenu un congé pour moi, me fit partir avec lui, dès la
» nuit même, pour une de ses terres, à quelques milles
» d'Édimbourg, où il me confia aux soins d'une concierge
» aussi intelligente que discrète, jusqu'au parfait rétablis-
» sement de ma santé... Hélas ! (ajouta-t-elle), je ne devais plus
» le revoir; le chagrin qu'il avait conçu de mon malheur ne
» tarda pas à le précipiter dans le tombeau, ainsi que sa
» respectable épouse, qui, après vous avoir donné le jour,
» survécut à peine un mois à sa perte.

» Tels furent, mon cher neveu, les secrets et déplorables
» motifs de la retraite où j'ai toujours vécu depuis ce temps,
» et dont vous seul, dans l'univers, connaissez maintenant le
» mystère !... Voyez maintenant, mon ami, si après les soins
» que j'ai pris de votre enfance, et l'éducation que j'ai tâché
» de vous procurer, voyez si l'auteur de tant de maux, que
» dis-je ? si le barbare dont le crime a porté la mort dans le
» sein des auteurs de votre naissance, et dans le mien des
» regrets éternels; voyez, dis-je, si c'est à lui qu'un fils, qui
» se croit digne de ce nom, doit consacrer sa fortune et son
» bras ?

» — Non ! grand Dieu, non ! m'écriai-je, saisi d'horreur,
» le lâche est indigne de vivre... Il ne mourra que de ma
» main. »

» De vous dire aujourd'hui, Mylord, par quels moyens
» aussi recherchés que périlleux, ma fureur contre ce prince,
» à partir de ce fatal moment, toujours également la même, est

» enfin parvenue à remplir ma vengeance et mon exécration
 » serment, ainsi que les événements qu'ont produits les
 » remords dont mon crime ne tarda pas d'être suivi; tous ces
 » détails, dans l'état où vous m'avez vu, sont maintenant trop
 » douloureux pour être rappelés. Qu'il vous suffise aujourd'hui
 » d'hui de savoir, pour m'abhorrer autant que je m'abhorre
 » moi-même, que l'Exécuteur du Roi *Charles Premier*, qui
 » ne parut sur l'échafaud que sous un masque, n'était autre,
 » en effet, que... votre indigne et trop coupable bisaïeul,
 » sir George Stairs. »

OBSERVATION

« De l'année 1649 (année où Charles I^{er} fut décapité) à 1743, que se donna la bataille d'Etinghem, l'intervalle est de quatre-vingt-quatorze ans. En supposant vingt à sir George Stairs, lorsqu'il commit son crime, son âge en 1743 était de cent quatorze ans.

» Sur quoi l'on peut citer en Angleterre et surtout en Écosse, plusieurs exemples de personnes mortes beaucoup plus âgées.

» *P. S.* — L'auteur anonyme de ces mémoires ajoute que, quels que fussent les sentiments dont Mylord Stairs dut être affecté, après la lecture de cette lettre, son premier soin fut de chercher la rue et la maison où il avait retrouvé son bisaïeul; mais qu'après ses recherches, ayant trouvé cette maison vide, il avait appris des voisins qu'elle n'avait été occupée que depuis huit jours au plus, et sans qu'on pût savoir par qui; que dès la nuit précédente, les locataires l'avaient abandonnée toute meublée, sans qu'on sût même de qui ils la tenaient, le propriétaire étant depuis longtemps établi en Amérique. »

(*A suivre.*)

G. PAILHÈS.



NOUVELLES ÉTUDES SUR CLÉMENT V

(Suite.)

IX. — FAVEURS APOSTOLIQUES

Clément V sort vainqueur des accusations posthumes que nous venons de discuter à la lumière des documents contemporains.

Reste le reproche unique formulé, au cours de son pontificat, contre une tendresse de cœur que régissait trop l'axiome : *bonum est diffusivum sui*.

Coupons court à une injurieuse méprise. Il ne s'agit point de la sournoise et indécente allusion de Villani (1) si outrageusement amplifiée par des Girondins graveleux. De diverses parts, la preuve de la calomnie a été scientifiquement faite. Qu'il nous soit cependant permis de soumettre une réflexion à certains artistes qui par un singulier « respect de l'histoire » représentent, dans leurs vitraux, notre auguste compatriote immanquablement flanqué de l'anticanonique et *fabuleuse* Pelagorgo.

On peut dire de Clément V qu'il a habité une maison de verre, tant sa vie de chaque jour a eu de nombreux et perpétuels témoins. Nous réservons pour plus tard l'esquisse de la cour pontificale, d'après les *Codices rationum camerae* et les deux testaments du Grozeau et de Roquemaure. En attendant, il suffira de savoir qu'en sus des cardinaux, évêques, camériers et secrétaires (2), le Souverain Pontife était partout

(1) Tome XIII, liv. ix. « Si dicea che tenea per amica la contessa di Pelagorgo, bellissima donna, figlinola del conte di Fos. »

(2) *Reg.*, tome I, p. cxxxix. « Pro parte dilectorum filiorum scriptorum litterarum nostrarum fuit nobis expositum quod eorum numerus adeo dicitur augmentatus, quod ipsi qui ad presens *centum et decem*, vel circiter, esse noscuntur, secundum eorum decentiam, et laudabilem antiquam Romane curie consuetudinem, non possunt de officii sui obventionibus commode sustentari. »

accompagné d'une foule de parents et de serviteurs auxquels il faut adjoindre, au bas mot, une centaine d'hospitaliers et de soldats, chargés du service de la curie (1). L'introduction en un tel milieu d'un élément aussi disparate eût-elle été possible, qu'elle n'aurait certes pas échappé aux yeux non plus qu'aux langues de l'entourage, et l'écho de ces murmures nous serait revenu grossi par ces moines et clercs « *fame sue prodigi* » que le Pontife ne cessa de poursuivre avec une inexorable sévérité (2). Ce silence d'or, qui du reste cadre si bien avec une vie toute de travail et de zèle, nous est éloquemment commenté par les témoignages unanimes de ceux qui vécurent dans l'intimité de Clément V. Le procès de sa succession extrait, en 1889, des Archives Vaticanes par le P. Frank Ehrle est fort instructif à cet égard (3). Toutes les dépositions des cardinaux, camériers et clercs de la curie débutent par l'hommage *felicitis recordationis* ou *bone memorie* à l'adresse du Pape défunt. Bien plus, dans tout le cours de ces débats qui durèrent trois ans, Jean XXII, ami et collaborateur assidu de Clément qui avant de le créer cardinal-évêque de Porto l'avait associé à ses principales œuvres, ne prononce pas une fois le nom de son prédécesseur sans payer un solennel tribut à cette grande mémoire qu'il proclame digne

(1) « *Fratres hospitalium S. Antonini Viennensis, S. Spiritus de Urbe et de Altopassu comitabantur curiam, hospitalitatis officia erga pauperes curiales aliosque exercentes, confessiones eorum qui in curia erant audientes.* » (*Reg.*, t. I, p. cxxxiii.) — « *Item [voluit Clemens dari] servientibus armorum et portariis citramontanis de prima porta, cuilibet triginta florenos. Item servientibus de Vasconia peditibus, qui sunt quadraginta vel circa, cuilibet triginta florenos.* » (*Testament du Grozeau, apud Archivum Avinionense, n° 467, p. 57.*)

(2) *Reg.* n° 4693. « *Concedit episcopo Eduensi facultatem clericos sue diocesis qui detinere concubinas non verentur, ut eas a se prorsus abjiciant in posterum eas nullatenus resumpturi, compellendi per censuram ecclesiasticam, et si expediens fuerit, per privationem et amotionem beneficiorum, appellatione postposita.* » Et alibi.

(3) *Process über den Nachlass Clemens V (Archiv für Literatur- und Kirchen-Geschichte des Mittelalters. Freiburg in Breisgau, 1889.*

et sainte (1). Pour ébranler de pareils arguments, il faut autre chose que de l'esprit grivois.

Mais il est temps de reprendre notre sujet. Nous avons vu qu'à la veille des États généraux, Philippe le Bel, dans l'espoir de vaincre les résistances du Saint Siège, avait déchaîné une odieuse campagne de diffamation contre le Pape (2). Fait digne de remarque. La haine peu scrupuleuse du prince trop bien servi par le sectaire Dubois, son âme damnée, n'a pu reprendre en Clément V que son népotisme. « Or, le peuple voit bien que, par affection pour sa famille, le Pape a donné des bénéfices à ses parents, à son neveu qu'il a créé cardinal, plus que ne l'ont fait quarante papes à tout leur lignage, et plus que Boniface n'en donna jamais à ses proches. Il n'est pas un maître en décrets, un seul chevalier ès lois, qui ne soit meilleur clerc que son neveu, auquel il a fait la part la plus large aux bénéfices. Il a donné la grande cure de la province de Rouen à ce neveu, parce qu'il y a grande prise. A un autre neveu, il a donné la grande cure de Toulouse; à un troisième, celle de Poitiers; il ne leur eût pas attribué ces bénéfices s'ils n'avaient été de son lignage, car ils eussent été fort bien rentés d'une paroisse de cent livres; il en est de beaucoup plus lettrés qu'eux, qui ne peuvent pas en obtenir une qui en rapporte soixante (3). » Éliminons d'abord cet évêque de Poitiers, qui n'est autre

(1) F. Ehrle, *op cit.*, p. 5, 35, 90, 106, 115, 138. « Dudum siquidem apostolica sede vacante per obitum felicis recordationis Clementis pape quinti predecessoris nostri », etc. « Sancte recordationis Clemente quinto de presentis vite meroribus ad celestiam patriam evocato. » (Apud Ciaconium, 371.) Ajoutons le témoignage autorisé de Guillaume-Pierre de Godino, cardinal-évêque de Préneste, familier de Clément V qui l'avait honoré de la charge de maître du Sacré Palais puis de la pourpre romaine : « Item legavit dominus cardinalis prefatus (Guillelmus Petri de Godino) pro altare Virginis cathedralis Baionensis capellam suam albam quam sibi dedit sancte memorie dominus Clemens papa quintus. » (Apud Baluze, II, 673.)

(2) *Rev. Cathol. de Bordeaux*, 10 décembre 1894, p. 713.

(3) Boutaric. *Notices et Extraits*, t. XX, n° XVII. *Procès des Frères et de l'Ordre du Temple*, par M. Lavocat, p. 174.

qu'Arnaud d'Auch, familier mais non parent du Pape (1). On va voir qu'en revanche nous complétons, avec le seul souci de la vérité, ce tableau de népotisme.

Dès le 31 juillet 1305, les faveurs pleuvent sur les parents du nouveau Pontife, comme les étoiles filantes, dans les belles soirées d'août. Raymond Arnaud de Goth [fils de Gaillard, frère du Pape], trop jeune pour entrer dans les ordres, est néanmoins pourvu d'un canonicat et de la première dignité vacante dans l'église d'Angers, sans préjudice du prieuré de la Faye (diocèse de Périgueux) non plus que des canonicats et prébendes de Périgueux et de Cahors qu'il tient déjà en expectative (2). Amanieu de Fargues [fils de Marquèse, sœur de Clément V] reçoit, avec dispenses d'ordre et d'âge, canonicat et prébende dans l'église de Reims, sans préjudice des canonicats et prébendes de Bazas et Poitiers et des dîmes qu'il possède au diocèse de Comminges (3). Gaillard de Preissac [fils de Gaillarde, sœur de Clément V] est nanti d'un canonicat et d'une prébende dans l'église d'York, avec faculté de retenir ses canonicats et prébendes de Poitiers, Tours, Comminges, ainsi que le prieuré de Saint-Caprais et la cure d'Artix, au diocèse

(1) Voici le *curriculum vitæ* de ce personnage tel qu'on le trouve dans les *Prolegomena* du Registre. « Arnaldus de Auxio, Vasco ex pago Condomiensi, admissus est in familiam Bertrandi de God, tunc archiepiscopi Burdigalensis cui fuit a secretis et commentariis, anno 1306 ad sedem Pictaviensem evectus est, et defuncto Bertrando de Bordis, Clemens quintus camerarium suum instituit hunc Arnaldum. Deinde anno 1312 legationis munere fungens in Anglia absens a curia Romana factus est episcopus Albanensis. Obiit Avenione 1320. » — Quant au fameux Gauthier de Bruges, le Registre nous apprend que le 20 octobre 1305 il était « pluribus excommunicationum sententiis ligatus », et que le 14 novembre 1306 il avait abandonné son siège de Poitiers « per liberam resignationem in nostris manibus sponte factam » (*Reg.*, t. I, p. cix-cx).

(2) *Reg.* n° 143. Le testament de Clément V prouve que ce Raymond Arnaud renonça à l'état ecclésiastique pour épouser Mabile de Sedeliac. Cf. F. Ehrle, *opus jam citat.*, p. 20, 30, 149.

(3) *Reg.* n° 132.

d'Agen (1). Gaillard de La Mothe [fils d'Helitz, nièce de Clément V, par son père Arnaud Garsia de Goth], nonobstant le défaut d'âge et d'ordre, devient chanoine et prébendier de l'église de Narbonne (2). Au Consistoire du 15 décembre 1305, la pourpre est attribuée au troisième fils d'Arnaud Garsia, Raymond de Goth, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, et aux trois cousins de Clément, Arnaud de Pélagrue, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Porticu*; Arnaud de Canteloup (archevêque nommé de Bordeaux, camérier de l'Église romaine), cardinal-prêtre de Saint-Marcel, et Guillaume Ruffat de Castanet, cardinal-diacre des Saints-Cosme et Damien, transféré bientôt au titre presbytéral de Sainte-Pudentienne (3).

L'âge d'or continue en 1306. Le 22 janvier, Bertrand de Goth, oncle paternel et parrain du Souverain Pontife, est transféré à l'évêché-pairie de Langres, et Bernard de Fargues [fils de Marquèse, sœur de Clément V] le remplace sur le siège d'Agen, qu'il cédera, le 4 juin suivant, à ce même grand-oncle, pour devenir archevêque de Rouen (4).

Dans le mois de mars, le Pape donne à son frère, Arnaud Garsia, le gouvernement temporel du duché de Spolète (5); à son cousin Amanieu d'Albret, le gouvernement du patri-moine de Saint Pierre en Toscane, de Castrum-Mirande avec Campo-Rustico, les villes et diocèses de Rieti, Narni et Todi (6); à Raymond Guillaume de Budos [fils de Jeanne, sœur de Clément V], le gouvernement de la ville de Benevent (7); à Bertrand de Goth, cadet d'Arnaud Garsia, le

(1) *Reg.* n° 148. Fait épiscopable peu de jours après, il fut, cette même année 1305, promu, avec dispenses d'ordre et d'âge, à l'évêché de Toulouse. *Reg.*, t. I, p. LXXIX et XCVIII.

(2) *Reg.* n° 211.

(3) *Reg.*, t. I, p. LXXIX. — Baluze, I, 56. — F. Ehrle, *op. cit.*, p. 69.

(4) *Reg.* n° 211, note. — *Gallia christ.*, II, 921. — F. Ehrle, *op. cit.*, p. 140.

(5) *Reg.* n° 375.

(6) *Reg.* nos 364, 368, 369, 370, 371.

(7) *Reg.* n° 308. Le 22 septembre 1309, il sera nommé recteur du Comtat-Venaissin (*Reg.* nos 6335 et 8763).

gouvernement de la marche d'Ancone et des villes de Fano et Senigaglia (1); au soudan Bernard de Preissac [fils de Gaillarde, sœur de Clément V], le gouvernement de Massa-Trebaria et de Citta di Castello (2).

Dans la suite, il n'y a guère plus à relever que l'élévation au cardinalat de Raymond de Fargues (3) et de Bernard de

(1) *Reg.* n^{os} 380 et 430.

(2) *Reg.* n^{os} 384-386, 8293. Ce n'étaient point de vains titres. Qu'on en juge: « Tibi rectoriam... committimus exercendam precipiendi, ordinandi, statuendi, cognoscendi de causis et litibus etiam criminalibus, que ad merum imperium pertinere noscuntur, componendi quoque et transigendi super penis et multis et excessibus quibuslibet pro tempore preterito commissis, impositis non solutis, et definiendi sententias executionum, mandandi, petendi, exigendi ac recuperandi eadem jura, fructus, proventus et pensiones molendinorum, domorum, nemorum, bonorum, rerum, possessionum et jurium ad nos et romanam ecclesiam spectantium, perceptorum et percipiendorum et recuperandi eadem jura pro nobis et Ecclesia, romana supradicta imponendi etiam et exigendi penas et faciendi omnia, que ad statum prosperum civitatis, territorii pertinent » (N^o 308).

(3) F. Ehrle, *op. cit.*, p. 6, 20, 51, 140. Induits en erreur par de fautives généalogies, nos historiens bordelais s'obstinent à confondre en un même personnage les cardinaux Raymond de Goth et Raymond de Fargues, successivement titulaires de Sainte-Marie-la-Neuve. « Il peut se faire, dit en guise d'explication l'abbé Baurein (*Variétés bordel.*, t. III, p. 230), que le père de ce cardinal (Raymond de Fargues), qui avait épousé la sœur du pape Clément V, se qualifiât frère de ce pape, quoique, à proprement parler, il ne fût que son beau-frère. Il peut encore se faire qu'il prit le surnom de Gout, qui était celui de sa mère, et qui venait d'être illustré. » La vérité est que le cardinal Raymond de Goth, troisième fils d'Arnaud Garsia de Goth, étant mort le 26 juin 1310, sa pourpre et son titre de Sainte-Marie-la-Neuve furent attribués, au consistoire du 15 décembre 1310, à Raymond de Fargues, fils de Marquèze, sœur du Pape (Baluze, I, 24, 73; — Ehrle, p. 6-7). D'ailleurs, pour éclaircir bien des imbroglios sur les Fargues, ajoutons que ladite Marquèze de Goth, femme de Guillaume de Fargues, eut cinq fils: Raymond, cardinal de Sainte-Marie-la-Neuve; Bernard, évêque d'Agen le 25 février 1306, archevêque de Rouen le 4 juin 1306, archevêque de Narbonne de 1311 à 1341; Amanieu, évêque d'Agen, 1313-1357; Béraud, évêque d'Albi, 1314-1333; enfin Raymond, qui, par son mariage avec Mantette de Ladils, recula de quelques années l'extinction de cette famille (Cf. Ehrle, p. 149).

Garvo de Sainte-Livrade (1), les nominations de Gaillard de La Mothe au décanat de Saint-Émilion (2), de Guillaume de Bruniquel au gouvernement de Ferrare (3), et de Bertrand de Savignac comme recteur du duché de Spolète (4), et la promotion des deux frères, Béraud et Amanieu de Fargues, aux évêchés d'Albi et d'Agen (5).

Voilà les faits. Tâchons de les apprécier avec justice. Pour cela, il importe d'écarter ce rigorisme étroit qui voudrait que les ministres de la religion apparussent ici-bas, comme Melchisédech, sans aucun lien avec la famille d'où Dieu les a fait sortir. Le vrai Prêtre, Notre Seigneur Jésus-Christ, a condamné par son exemple ce préjugé aussi vide de sens que de cœur. Le mal pour un ecclésiastique serait de sacrifier à ses proches les intérêts de Dieu et des âmes. Est-ce le cas de Clément V ?

Quiconque parcourra le Registre de ce Pape « *cujus pietatem et sinceritatem miramur* », écrivent les éditeurs (6), aura la ferme conviction qu'il fut par dessus tout homme d'Église. Sans doute, « *sublimavit suos* ». Mais la question est de savoir si ces faveurs s'égarèrent sur des incapables ou des indignes. Laissons de côté, comme simples formules de protocole, les compliments insérés sur les lettres de provision. D'une part, le fait, déjà entrevu (7), de ce La Mothe, écarté de l'épiscopat pour une tache d'origine que compensait l'éclat d'une valeur personnelle, est un indice qu'il ne faut pas dédaigner. D'autre part l'histoire n'a trouvé à reprendre, et encore

(1) Ehrle, 6, et Baluze, I, 73, qui le dit « *nepos papa ex consanguinea germana* ».

(2) *Reg.* n° 7731. Jean XXII le créera cardinal du titre de Sainte-Lucie in *Silice*, le 18 décembre 1316.

(3) *Reg.* n°s 6313, 6317. Il était beau-frère de Braïde, fille de Béraud, l'aîné d'Arnaud Garsia de Goth.

(4) *Reg.* n°s 9974-9975. Époux de Congie de Goth, sœur de Clément V (*Reg.* n° 7458).

(5) F. Ehrle, p. 149.

(6) *Reg.*, t. I, p. xcix.

(7) *Revue Catholique de Bordeaux*, 25 janvier 1864, p. 50.

au seul point de vue administratif, que Gaillard de Preissac, transféré, « sous prétexte de prodigalités et de dépenses exorbitantes », à l'évêché de Riez, à l'époque de l'érection de Toulouse en métropole (1). Sans faire des autres, comme Pompeo Bellini et Garimberti (2), de saints personnages, il est permis de croire — pour quelques-uns c'est chose prouvée — qu'ils furent à la hauteur de leur mission. Pour ce qui est des parents-gouverneurs dont le Registre vante l'habileté, la sagesse et la droiture (3), il se peut que la voix du sang ait emporté la prépondérance. Toutefois, qu'on réfléchisse à la situation des terres de l'Église. Il est clair que le Pape bordelais n'avait pas à faire fond sur la noblesse italienne. En quête de dévouements à toute épreuve, il semble assez naturel que son choix se soit arrêté sur des candidats dont l'affection lui était depuis longtemps connue. Peut-être eût-il été possible à Clément de trouver mieux. Mais si on songe à la tourbe de médiocrités ambitieuses qui devait faire la roue devant son trône, il paraîtra non moins probable qu'il aurait pu tomber plus mal.

D'ailleurs il est bon de savoir que ces gages de bienveillance ne furent pas le lot exclusif de la famille. Des centaines d'étrangers reçurent autant ou plus. Le Registre abonde en témoignages de ce genre. Clément lui-même confesse que, dès son élévation, il se vit obsédé par les suppliques des rois, prélats, grands, notables de l'Église ou du siècle, et que,

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. IX, p. 367. Edition Privat, 1885. — De Catel. *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 914.

(2) *Ann. Perus.*, I, 405; *Fatti memori d'alcuni pape*, p. 52.

(3) *Reg.* 308, 364, 374, 375, 386, etc. — « Gerentes quoque de tue probate circumspectionis industria fiduciam in Domino specialem... — Ad te igitur, cujus meritum et virtutes sunt nobis per familiarem experientiam non ignote... — Aliquos ad agenda nostra et Ecclesie romane servitia juxta qualitatem agendorum assumimus, quorum laudabilia merita per operum evidentiam in conspectu Sedis apostolice sub publica notitia presentantur et quorum sollerti ministerio sperati fructus de commissis sibi laboribus valeant provenire. — Carissimus germanus, cujus prudentiam notam habemus. — Tibi, de cujus probitate confidimus... »

cédant soit à l'habituelle magnificence des pontifes romains à leur avènement, soit même à ces importunes prières qui arrachent de force des concessions que le devoir défend, il donna à une foule de clercs et de moines des patriarchats, métropoles, évêchés et abbayes en commende, ainsi que des canonicats, prébendes, dignités, personats et autres offices ecclésiastiques (1).

Évidemment, on ne saurait trop réprouver des abus qui eussent, à la longue, détruit l'Église, si elle n'était divine. D'autre part il ne faut pas oublier qu'antérieure à Clément V, cette néfaste accumulation de bénéfices, sur des enfants ou des sujets plus soucieux de tondre que de paître leurs troupeaux, lui survécut deux siècles et demi. Pour ne citer que l'exemple du réformateur qui, de Rome, dirigea les dernières et si fécondes sessions de concile de Trente, saint Charles Borromée n'était-il pas, à onze ans, abbé de Saint-Gratien; à seize ans, abbé de Romagnani; à dix-sept ans, prieur de Calvenzano; et par la grâce de son oncle, devenu le pape Pie IV, à vingt ans archevêque de Milan; à vingt-deux ans cardinal et premier ministre du Saint Siège, sans être même sous-diacre (2)?

(1) *Reg.* n° 2263. « *Ad perpetuam rei memoriam.* — Sane pridem nos licet insufficientibus meritis ad summi apostolatus apicem sicut Domino placuit evocati, ab ipso nostre promotionis exordio, antique notitie regum, prelatorum, magnatum et aliorum notabilium personarum ecclesiasticarum et secularium memores existentes, ac ipsorum aliquibus, tum quia in terris morantes eorum, gradum hujus promotionis habuimus, tum quia solite ad eos amicitie specialibus affectibus ducebamur, aliquibus vero ex assueta Romanorum liberalitate Pontificum, quam in suis exercere sunt soliti novitatibus, volentes honoris et liberalitatis affluentia complacere, ad eorum importunas tamen et multiplicatas precum instantias nonnullis clericis et personis ecclesiasticis, religiosis et secularibus diversorum ordinum, dignitatum, condicionum et statuum, patriarchales, archiepiscopales et episcopales ecclesias et monasteria propriis destituta pastoribus sub commende vel custodie, seu cure vel gardie, aut administrationis titulo, nomine vel vocabulo, duximus perpetuo, vel ad vitam, seu ad certi temporis spatium committenda. » — Cf. n° 6281.

(2) *Discours de M^{sr} Bougaud.* Paris, 1891, p. 313.

Encore une fois, tout en plaidant les circonstances atténuantes, nous blâmons. Car, si fort que l'on suppose l'empire de cet esprit d'aveuglement et d'erreur qui, depuis des siècles, désolait l'Église, l'évidence du mal défait l'illusion. Donc Clément V a eu tort de subir un entraînement qu'il avait le devoir et peut-être mieux que Benoît XII le pouvoir d'enrayer.

Du moins, le vertueux Pontife sut reconnaître et réparer publiquement sa faute. Retiré, par une maladie grave, du tourbillon des affaires, il vit, et, avec son âme droite et foncièrement apostolique, apprécia, au poids de l'éternité, les déplorables suites d'une extrême condescendance (1). En face du désordre qu'il avait inconsciemment accru, loin de se faire une excuse des errements de ses prédécesseurs même canonisés, il s'accusa, avec une touchante simplicité, dans cette immortelle bulle du 20 février 1307, qui révoquait sans merci toutes les commendes (2) et reste une des plus belles pages de son pontificat.

(1) *Reg.* n° 2263. « Super hiis autem an tales videlicet et tantas gratias per nos fieri decuisset, variorum et arduorum negotiorum multiplicitate distracti usque ad tempus quo infirmitate satis periculosa nos hiis diebus Deus visitavit omnipotens, nequivimus plenarie cogitare. Verum, in debilitate ipsius egritudinis constituti et a negotiorum utcumque discussione semoti ad hec sub diligenti examine direximus aciem nostre mentis, demumque perspeximus evidenter, quod ecclesiarum et monasteriorum eorundem cura negligitur bona et jura dissipantur ipsorum ac subjectis in personis eis populi, spiritualiter plurimum et temporaliter derogatur eisque redundant ad noxamque dicebantur cedere ad profectum, ac nedum ipsis, sed etiam Romane matri ecclesie, que disponente Domino ipsorum caput fore dinoscitur et magistra, graviore inde futura pericula formidantur. »

(2) Elle se trouve *in extenso* dans les deux notes précédentes et dans le passage qui suit : « Nolentes igitur hiis tot et tantis dispendiis ulterius, causam relinquere, sed volentes potius oportunitate et debitum in hac parte remedium adhibere, omnes et singulas commissiones hujusmodi per nos, ut premititur, factas quibuscumque cujusvis ordinis, dignitatis aut status, si etiam sancte Romane ecclesie cardinalibus quocumque modo vel tempore facte noscantur, auctoritate apostolica ex nunc et certa scientia revocamus, cassamus et annullamus ac decernimus de cetero non habere aliquam roboris firmitatem. » Rapprocher cette bulle n° 2263 du n° 6281 ci-après.

Plus tard, 26 mars 1310, il réitérera cette confession dans une lettre (1) que Tosti, d'accord avec ses collaborateurs, déclare *admiratione magis, quam reprehensione digna* (2). On y voit en outre que, fidèle à son ferme propos, Clément s'était interdit toute collation de bénéfices et avait même retenu dans sa chancellerie les bulles en retard à ladite époque. Pendant ce temps, les prélats de France, esclaves incorrigibles d'habitudes invétérées, multipliaient les demandes de grâces. Pour mettre fin à des assauts aussi fastidieux qu'inutiles, requêtes et recommandations durent être rigoureusement ajournées à deux ans (3). On le voit, ici comme toujours,

(1) *Reg.* n° 6281. « Venerabilibus archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, decanis, archidiaconis et aliis ecclesiarum tam secularium quam regularium, prelati et capitulis et conventibus infra regnum Francie constitutis. — Dudum, post nostre promotionis auspicia ad summi pontificatus honorem, nobis apostolice munificentie largitate, quam ejusdem promotionis inducebat novitas, suadente, ac multorum principum et prelatorum et aliorum ecclesiasticorum et secularium virorum magne auctoritatis et status, quorum nobis olim in minoribus constitutis, insistendo studio litterarum et alias in diversis regionibus atque locis dederat conversatio temporis diffusi notitiam, est aliarum plurium diversarum conditionum personarum instantia importuna, propter quam conceduntur interdum non concedenda, necnon et speciali quam ad personas ejusdem regni de quo traximus originem affectione devicti, personis quampluribus de canonicatibus, prebendis, dignitatibus, personalibus ac officiis ecclesiarum in quibus ad vos canonicorum receptio ac prebendarum et dignitatum collatio noscitur pertinere, tunc proxime in eisdem ecclesiis vocaturis etiam ultra voluntatis propositum, meminimus providisse, sed postmodum id benignius advertentes, a concessione similium gratiarum, ut expectantium numerus in eisdem non multiplicaretur ecclesiis, vosque personis de quibus vobis videretur expediens, cum se facultas offerret, providere possentis, ad tempus deliberavimus abstinere. »

(2) *Reg.*, tome I, p. cXLII.

(3) *Reg.* n° 6281. « Cum itaque multorum ex vobis, qui super provisionibus faciendis... nobis instanter et frequenter per speciales litteras supplicarunt, adeo importunitas infestavit, quod id quod ad remedium in hac parte per nos adinventum extiterat, tendere videtur ad noxam cum, prout asseritur occasione supplicationum hujusmodi, plures ad presens quam triennio jam elapso, quo supersedimus a collationibus antedictis, et quo quam plures litteras

l'étude critique des lettres de Clément V dévoile un intérieur d'âme mal ou peu connu. Ce résultat vaut, certes, la peine qu'il coûte.

Ce serait encore le lieu de discuter les privilèges accordés aux chefs d'État, si M. le chanoine Allain n'avait épuisé la question dans un sincère et judicieux travail sur « les Rapports de Clément V avec les Princes ». « La plupart des historiens, écrit-il, ont reproché à Clément V les faveurs dont il a comblé le roi de France. Elles sont très nombreuses en effet; et non seulement il s'agit de largesses purement spirituelles, mais de concessions considérables relativement à la nomination aux bénéfices, et de subsides accordés à plusieurs reprises sur les biens du clergé. Le Pape eut-il raison d'agir ainsi, ne dépassa-t-il pas du moins la mesure? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer. Mais on se tromperait gravement si l'on croyait que Philippe le Bel fut le seul à bénéficier des dispositions bienveillantes du Pontife. Les autres rois, les princes souverains, ne se firent pas faute d'en profiter aussi. C'était l'usage du temps, et la monnaie dont le Saint Siège payait les concessions politiques qu'il obtenait et pour lui-même et pour l'Église (1). » On ne peut que souscrire sans réserve à une appréciation où justice et justesse font si harmonieux ménage.

(A suivre.)

F. LACOSTE,
curé de Saint-Pardon.

super similibus gratiis diversis personis in eisdem ecclesiis tunc concessas in cancellaria nostra retineri voluimus et mandavimus non bullari, sint ad presens in eisdem ecclesiis expectantes; universitati vestre per apostolica scripta districte precipiendo mandamus, vobis nichilominus districtum inhibentes ne vos aut vestrum aliquis aures apostolice Sedis super hujusmodi gratiis obtinendis, usque ad biennium proxime secutorum infestare aut super hiis alicui concedere supplicatorias litteras quoquomodo presumat. »

(1) *Controverse et Contemporain*, t. XIV, 15 novembre 1888, p. 364 seq.



LE CONGRÈS DE CHANT GRÉGORIEN A BORDEAUX

Le Congrès de Chant grégorien vient de clôturer ses assises dans la magnifique salle de l'Alhambra. Les RR. PP. Augustins de l'Assomption l'avaient gracieusement mise à la disposition de Son Éminence qui a présidé toutes les séances avec une science, une habileté remarquables. C'est là que nous avons eu le bonheur d'entendre des congressistes venus un peu de tous les points de la France ; il y avait, en effet, les représentants des principaux diocèses français. Paris, Lyon, Reims, Versailles, Montpellier, Limoges, Angoulême, Périgueux, etc., avaient envoyé des hommes vraiment compétents, possédant à fond toutes les questions relatives au chant grégorien et à la musique religieuse.

Les gens à courte vue se demanderont peut-être ce qu'a fait le Congrès ; quels en seront les résultats pratiques et immédiats ; j'en ai moi-même vu plusieurs s'écrier en sortant de la séance de clôture : « J'espérais pouvoir prendre un parti à la fin du Congrès, et voilà qu'aujourd'hui, après avoir entendu ces grands savants, je suis aussi avancé qu'avant la première séance. » Parler ainsi, c'est connaître bien peu les hommes en général et les Congrès en particulier.

Il est certain, et Son Éminence l'a dit à plusieurs reprises, qu'un Congrès comme celui de Bordeaux ne peut point se flatter de prendre du premier coup une décision sur des questions si compliquées et si brûlantes ; surtout il ne peut prétendre imposer sa manière de voir aux nombreux intéressés.

C'est cependant un résultat appréciable que tous ces vœux émis par le Congrès au sujet du plain-chant et de la musique religieuse. Que les évêques dans chaque diocèse prennent en considération ces différents desiderata ; qu'ils prennent surtout des mesures conformes à ces vœux, et bientôt nous pourrons voir les heureux changements qui se seront produits dans nos églises.

Mais le grand résultat du Congrès est, à mon humble avis, d'avoir ouvert les esprits à des questions ignorées jusque là. Combien, avant le Congrès, ne voyaient dans le plain-chant qu'une suite de notes et d'intervalles plus ou moins difficiles à lire ou à chanter, qui maintenant étudieront avec intérêt les questions relatives à l'origine des mélodies grégoriennes, à leur nature, à leurs variétés, à leur

rythme, etc., et pourront par suite avoir des idées personnelles sur ces différents points.

Ce résultat, ne serait-il accompagné d'aucun autre, me paraît assez important en lui-même; car il nous donne le droit de nous féliciter d'avoir pu entendre des mémoires aussi intéressants, de remercier le vaillant organisateur du Congrès et surtout d'exprimer notre vive gratitude à notre vénéré Cardinal qui, par sa présidence si effective, a imprimé aux diverses sessions une allure si vive, si claire, et en même temps si fraternelle.

Je voudrais en cette étude forcément incomplète entretenir les lecteurs de la *Revue Catholique* des nombreux travaux du Congrès, et leur indiquer les points principaux de cette science, vraiment intéressante, du chant grégorien et de la musique religieuse.

L'origine du chant grégorien a été traitée d'une manière fort appréciée par M. l'abbé Demars, curé de Notre-Dame de Chatenet près Limoges. Ce prêtre qui, par sa simplicité et sa courtoisie, gagna dès la première séance toutes les sympathies, a heureusement ressuscité la théorie du tétracorde, soutenue dans la première moitié du siècle par plusieurs auteurs, notamment par les frères Escudier.

Le chant des premiers chrétiens ne repose point sur la gamme, pas plus que celui des Grecs et des Hébreux; la raison en est que la gamme n'existait pas alors et n'est arrivée qu'au XI^e siècle. Pour composer une mélodie, on empruntait les sons à différents instruments formés de quatre cordes allant de l'aigu au grave, comme toutes mélodies d'ailleurs qui suivent toujours une marche descendante.

Ainsi pour ne citer qu'un exemple, le mode dorien ou premier a été composé sur trois tétracordes : le supérieur donnant les quatre notes *ut si la sol*, l'inférieur donnant *fa mi ré ut* et l'intermédiaire donnant *si bémol la sol fa*. Une partie de la mélodie, le commencement, se jouait sur le tétracorde supérieur, puis venait la partie formée par le tétracorde intermédiaire, puis le tétracorde inférieur intervenait et s'arrêtait sur la dernière note qui indiquait le mode employé. Cette règle est loin d'être absolue, mais elle a été le plus souvent suivie par les compositeurs.

On peut voir, d'après ce que je viens de dire sur le mode dorien, que ses mélodies ont été formées en dehors de toute relation de triton; le *si* naturel appartenait au tétracorde supérieur, tandis que le *fa* appartenait aux deux autres. La relation de triton n'est venue que plus tard, lorsque pour composer des modes nouveaux on s'est servi

de tétracordes plus nombreux. Il semble donc que c'est par une erreur d'interprétation qu'on a voulu bannir le triton de toutes les mélodies du plain-chant; certains modes le repoussent, il est vrai, mais d'autres l'admettent. Du reste, notre oreille peut s'habituer aussi facilement à cette relation qu'à certaines cadences des 2^e, 3^e, 4^e, 7^e et 8^e modes.

Les modes autres que le dorien ont été composés dans la suite sur des tétracordes différents; et la complication qui en est survenue a rebuté les fondateurs de la musique moderne; ils ont mis de côté les tétracordes des 3^e, 4^e et autres modes pour ne prendre dans le dorien que les deux tétracordes extrêmes: le supérieur, *ut si la sol*, et l'inférieur, *fa mi ré ut*, avec lesquels le bénédictin Gui d'Arezzo a formé la gamme musicale (1009).

La musique n'a donc pris qu'une partie, un coin du plain-chant; mais cette partie a pu recevoir assez de perfectionnements pour produire la musique actuelle et toutes les ressources dont elle dispose.

Après l'origine des sons et de la mélodie, on nous a parlé de leur notation. Le bon Père Dechevrens, jésuite, a traité cette question dans un mémoire des plus instructifs: par des travaux d'une science profonde, il nous a très clairement expliqué le rapport et la ressemblance qui existent entre les mélodies de saint Grégoire et les chants anciens grecs ou hébreux. Les mélodies qui portent le nom de saint Grégoire n'ont pas été en effet inventées par le saint pape; elles lui sont bien antérieures et remontent aux origines du christianisme; quelques-unes même sont plus anciennes que les apôtres; car les premiers chrétiens ont fait d'abord pour les vieilles cantilènes ce qu'ils firent plus tard pour les temples païens, et ce qu'ont fait plus récemment les auteurs de nombreux cantiques populaires, qui se sont contentés d'adapter leurs poésies aux airs du même mètre existant déjà: *Triste raison; Femme sensible; Je l'ai planté*, etc.

Il existe une grande difficulté pour l'interprétation de ces mélodies. Elles ont commencé sans doute par être transmises oralement par tradition; mais peu à peu, leur nombre augmentant sans cesse, il fallut les confier au parchemin. Quel moyen employèrent donc les compositeurs ou collecteurs des chants sacrés des premiers siècles de l'Église? C'est sur ce point que portent les savants travaux de dom Pothier, du Père Dechevrens et de plusieurs autres chercheurs. Ils ont retrouvé dans les vieux manuscrits, et notamment

dans ceux de Saint-Gall et de Montpellier, l'ancienne notation des chants de la messe et de l'office. Notation, disons-le dès à présent, absolument différente de celle employée plus tard par Gui d'Arezzo et ses disciples. Il peut être intéressant de pénétrer dans les secrets de cette science quelque peu hiéroglyphique.

Les éléments primitifs de la notation des premiers chants chrétiens sont la *virga* et le *punctum*, correspondant à l'*oligon* et à l'apostrophe des Grecs : la *virga* n'était autre chose que l'accent aigu allongé, le *punctum* était l'accent grave raccourci et réduit à l'état de point. Ces deux éléments fondamentaux ont servi à former diverses formules de deux, trois, quatre et cinq éléments combinés entre eux.

La *virga* suivie du *punctum* formait la *clivis* désignant deux sons différents : *la, sol*. Le *punctum* suivi de la *virga* devenait le *podatus*, *sol la*. Venaient ensuite les formules ternaires : le *torculus*, *sol, la, sol*, et le *porrectus*, *sol, fa, sol* ; puis le *scandicus*, *sol, la, si*, et le *climacus*, *si, la, sol* ; et ainsi de suite. Peu à peu le nombre des formules s'est accru et est arrivé à trente ; mais les formules compliquées peuvent se décomposer en formules ternaires ou binaires, et se réduire, sauf quelques exceptions, aux principales que nous venons d'indiquer.

Ces formules ou signes neumatiques se plaçaient dans les manuscrits au dessus du texte et formaient une véritable notation ; dans la suite on a abandonné les signes neumatiques pour employer les notes et les lignes : la *virga* laissa la place à la note caudée, le *punctum* à la carrée. De plus, comme les *punctum* du *climacus* étaient écrits en losanges, cette dernière forme fut conservée. Un mot d'explication : dans le *climacus* quaternaire, *ut, si, la, sol*, la première note était une *virga*, barre oblique descendant de droite à gauche ; les trois autres étaient trois petits losanges se suivant en ligne oblique descendant de gauche à droite, comme on le voit encore dans nos livres de chant.

J'insiste sur ce point pour expliquer une erreur d'interprétation qui s'est glissée insensiblement dans la lecture des neumes ; cette explication n'a pas été donnée, je crois, dans les séances du Congrès ; la voici : théoriquement toutes les notes du plain-chant ont la même valeur de durée ; mais, pratiquement, il n'en est pas de même, et on peut dire qu'aucune note n'est égale à celles qui la suivent ou qui la précèdent, comme dans un mot aucune syllabe n'a absolument la

même durée que ses voisines ; cela parce que les règles de la parole et celles du chant grégorien reposent uniquement sur les règles de l'accentuation latine. D'autre part, comme 1^o la virga, exprimant toujours une note relativement plus élevée, exigeait un effort plus grand de prononciation, et comme 2^o l'effort amenait involontairement un son plus prolongé, on en est venu à confondre cet effort de prononciation avec une durée plus grande ; en sorte qu'au moment de l'invention de la mesure musicale, on crut que cette mesure était indiquée dans les neumes par les trois figures différentes : 1^o virga ou note caudée, 2^o carrée, 3^o losanges ou punctum du climacus ; et on trouva tout naturel de donner au punctum ou carrée la moitié de la valeur de la caudée et le double de la valeur du losange. C'est, je crois, bien à tort qu'on attribue à la queue de la virga le signe d'une plus grande durée : cette queue fait partie de la forme même de l'élément neumatique, indiquant non la durée, mais seulement l'élévation.

L'erreur que je viens de relever m'amène tout naturellement à parler du rythme. Ma pensée n'est point de faire une étude approfondie du rythme, le cadre restreint de cette étude s'y oppose ; je ne parlerai donc ni de son étymologie, ni de sa nature, ni de ses variétés ; je dirai seulement que le rythme existe dans la musique, qu'il existe dans le plain-chant ; mais je me hâte d'ajouter que le rythme d'une mélodie musicale est très différent de celui d'une mélodie grégorienne. Dans la musique, une mélodie est partagée en divisions absolument égales sous le rapport de la durée ; on les appelle mesures ; chaque mesure se divise elle-même en deux, trois ou quatre temps ; et chaque temps à son tour contient une ou plusieurs notes : noire, croches, doubles croches, etc. Dans la mélodie grégorienne, rien de tout cela. Pourquoi ? Parce que dans l'art de la musique comme dans les autres arts, chaque perfectionnement est découvert à son heure ; et la mesure n'est arrivée que relativement tard : ce n'est qu'au XVII^e siècle que la barre de mesure ou stangnette a été mise en usage.

Ainsi donc, dans la musique, le rythme s'est perfectionné, il est devenu de plus en plus rigoureux jusqu'à former la mesure actuelle ; tandis que dans le plain-chant, le rythme est resté ce qu'il avait toujours été : soumis aux lois de la parole, mais libre de toute division rigoureuse de la durée. Il suit de là qu'il n'est point facile d'exécuter parfaitement une mélodie grégorienne, je parle du chant orné (introît, graduel, offertoire, communion) ; à mon humble avis,

le chanteur doit trouver presque autant de difficultés à vaincre dans le chant d'une de ces mélodies que dans l'exécution du grand air d'un opéra. Ici la mesure est d'un grand secours, là au contraire, la liberté du rythme vient ajouter une difficulté nouvelle. Et le Père Dechevrens a pu dire au Congrès qu'il faut être un grand artiste pour exécuter le chant de saint Grégoire; mais cette parole a été mal entendue de la plupart des congressistes qui l'ont prise dans un sens trop absolu.

Du reste, plusieurs auteurs ou réformateurs se sont plu à exagérer les difficultés du rythme libre pour se croire en droit de donner cours à leur imagination en matière de mesure rythmique. Ainsi M. l'abbé Teppe croit pouvoir introduire dans le plain-chant des croches, doubles croches, noires, blanches, rondes, etc., qu'il met en mesures simples ou composées, binaires ou ternaires, peut-être un peu arbitrairement, et sans se gêner d'ailleurs pour changer plusieurs fois de mesure dans le courant d'un même morceau; cela, sous le fallacieux prétexte que la succession des temps forts dans le rythme grégorien se produit dans un ordre essentiellement variable. Je le crois bien : ce que M. Teppe appelle le temps fort est tout simplement la syllabe accentuée de chaque mot, et il est curieux de voir les efforts que l'infortuné curé est obligé de faire pour que le commencement de ses mesures corresponde à une syllabe qui porte l'accent. L'inventeur de ce système lui a donné, en plein Congrès, le nom de *Néochorisme* ou chant du XX^e siècle; fin de siècle plutôt, m'a dit tout doucement un de mes voisins.

Pourquoi, en effet, vouloir trouver dans le plain-chant des premiers siècles de l'Église une perfection qui n'a été apportée qu'au XVII^e? On dira peut-être que le sentiment de la mesure est naturellement dans notre organisation. Si l'on veut parler d'un sentiment vague, d'un rythme quelconque, je l'admets; mais je le nie, si on veut parler de la mesure et de la précision qu'elle possède aujourd'hui.

Qu'est-ce donc que le rythme libre des mélodies grégoriennes? Pour répondre à cette question, je crois qu'il est bon de diviser le plain-chant en trois branches : le chant des psaumes ou syllabique; le chant des hymnes, proses ou séquences, et le chant orné de l'introït, du graduel, de l'offertoire, de la communion, des répons de l'office et des antiennes; avec cette seule réserve que quelques antiennes et quelques communions pourraient être rangées dans le chant syllabique.

La première branche, chant des psaumes, n'a d'autre rythme que celui du langage. Si l'on veut bien chanter les psaumes, il suffit de savoir parler le latin. Le chanteur doit connaître parfaitement les règles de l'accentuation latine, pour appuyer davantage sur la syllabe accentuée et faire une pause à la médiane.

Le chant des hymnes, proses et séquences, a des règles un peu différentes; il donne moins d'importance à l'accentuation qu'à la métrique; en d'autres termes, l'accent tonique, ici, doit s'effacer devant l'accent métrique.

Je me ferai mieux comprendre par un exemple. Le vers iambique : *Nunc sancte nobis spiritus* ne doit pas se chanter de la même manière que le vers trochaïque : *Pange lingua gloriôsi*, ou : *Dies iræ, dies illa*. Dans le premier, l'accent métrique est placé sur les deuxième et sixième syllabes, tandis que dans le second, il se trouve sur la troisième et la septième.

Ces règles ont donné lieu à une légère erreur que je prends la liberté de signaler à M. l'abbé Teppe. Dans son édition du *Credo*, le curé néochoriste met, dans l'intonation, une double croche sur la première syllabe du mot *Deum*; au Congrès, tout l'auditoire s'est récrié en entendant chanter ainsi : il n'y a pas eu cependant de discussion. M. Teppe s'est contenté de dire qu'autrefois il faisait la syllabe longue et que maintenant il la fait brève. J'attribuerai tout simplement cette faute à la confusion des règles de l'accentuation et de celles de la métrique. Dans le vers iambique suivant : *Deus, tuorum militum*, le mot *Deus* porte deux accents, l'accent tonique sur la première syllabe et l'accent métrique sur la seconde; syllabe brève par nature et que sa position seule rend prosodiquement longue et capable de porter un accent métrique. L'auteur néochoriste voyant qu'il faut, en chantant l'hymne du commun d'un martyr, appuyer sur la seconde syllabe du mot *Deus*, n'a pas réfléchi que dans la phrase *Credo in unum Deum*, l'accent métrique n'existant plus, l'accent tonique reprend tous ses droits sur la syllabe *Dé*, et il a mis une double croche sur cette première syllabe du mot *Deum*.

La troisième branche comprend le chant orné des parties propres de la messe. Dans ces mélodies, certains passages sont à peu près syllabiques et d'autres, plus chargés de notes, sont appelés jubilation. Le premier mot de l'antienne de Pâques, *Hæc dies*, est une jubilation. Les passages syllabiques se chantent à la manière des psaumes, mais l'exécution d'une jubilation renferme les plus

grandes difficultés pour le chanteur. Toutefois des règles assez précises ont été données par les RR. PP. Bénédictins qui ont poussé très loin l'art de chanter les louanges du Seigneur. Il serait trop long d'énumérer toutes ces règles; je me contenterai de signaler les principales :

D'abord la plus importante, qu'on a appelée *regula aurea*, la règle d'or, et qui défend toute pause dans le cours d'un mot.

Quoi de plus disgracieux, en effet, qu'un chanteur qui respire entre deux syllabes d'un même mot! Assurément il ne se proposait point d'exciter l'hilarité des fidèles, ce célébrant qui, dans la messe de saint Louis de Gonzague, chantait la collecte d'une voix tellement forte qu'il manquait de souffle et se voyait obligé de respirer entre la deuxième et la troisième syllabe du mot *distributor* : *Cælestium donorum distributor Deus*. Si donc on rencontre des jubilatons de dix, quinze, vingt notes sur une même syllabe, il faut dans la même respiration, non seulement émettre ces vingt notes, mais encore faire entendre les dernières syllabes de ce mot. C'est dire que pour bien chanter, il faut une éducation de l'appareil respiratoire comme de l'appareil vocal.

Nous avons entendu, au Congrès, exécuter l'antienne *Hæc dies*, en respirant jusqu'à trois fois sur la seule syllabe *hæc* et une fois sur la syllabe *di*, avant de terminer le mot *dies*; cette coupure produisait un bien mauvais effet.

En second lieu, les notes d'une jubilation se divisent en plusieurs groupes binaires, ternaires ou quaternaires. Dans un groupe de deux notes, la première doit être émise avec un peu plus de force; si le groupe renferme trois, quatre notes, ou plus, la première a plus de force, la dernière en a moins que les autres, mais elle doit être un peu plus longue. Enfin, si le groupe se trouve immédiatement avant une barre qui indique un repos et une respiration, on ralentit à partir de la note pénultième.

(*A suivre.*)

J.-B. O.





LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX

PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

II. — DURANT L'EXIL

La plupart des Ursulines demeurèrent à Bordeaux, les unes dans leurs familles, les autres auprès d'amies dévouées. Cependant, plusieurs, afin de mieux garder la ferveur, le recueillement et les constitutions de l'ordre, voulurent se réunir en petites communautés, loin du monde et de leurs parents, dans quelque rue peu fréquentée ou à un étage perdu. De là divers essais, tous fort édifiants. Signalons les principaux : l'un, autour de la Mère Bégoule, hors la porte Sainte-Eulalie, n° 10; un deuxième, rue Tanesse, n° 1; un troisième, rue des Ayres, n° 42; un quatrième, rue de Gourgues, n° 3.

A peine expulsées de leur monastère, les filles de Sainte-Angèle s'aperçurent avec un affreux déchirement de cœur que l'anarchie et l'irréligion avaient envahi notre cité.

Plus de royauté : on lisait sur les murailles :

Séance de la Convention du 21 septembre 1792.

PREMIER DÉCRET

La Convention nationale déclare :

- 1° Qu'il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple;
- 2° Que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation;
- 3° Que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les lois non abrogées seront provisoirement exécutées; que les pouvoirs non

révoqués ou non suspendus sont provisoirement maintenus et que les contributions publiques existantes continueront à être perçues comme par le passé.

SECOND DÉCRET

La Convention nationale décrète que LA ROYAUTÉ EST ABOLIE EN FRANCE.

TROISIÈME DÉCRET

Le procès-verbal de la séance sera envoyé aux départements et aux armées par des courriers extraordinaires.

Le décret qui prononce l'abolition de la royauté sera proclamé solennellement dans toutes les municipalités, le lendemain de sa réception.

Quant à la haine de Dieu, elle se manifestait audacieuse et croissante. *Plus de temples* pour les chrétiens fidèles aux ordres du Pape : les églises de Saint-Maixent, des Récollets, de la Mercy et des Minimes, *louées* d'abord aux non-conformistes (1) par un arrêté du Directoire en date du 24 février 1791, avaient été tout à coup fermées sous prétexte de *paix* et de *conciliation*.

Plus de religieux et de prêtres insermentés auxquels on pût recourir librement sans les exposer et s'exposer soi-même à de périlleuses avanies. Au mois d'avril de cette année 1792, une émeute faillit éclater parce que M. Montmirel, curé de Saint-Michel, célébrait la messe dans une maison particulière, place de la Comédie. En mai, six prêtres ne durent leur salut qu'au dévouement de quelques gardes nationaux; en juillet, M. Dupuy, bénéficiaire de Saint-Michel, et M. Langoiran, vicaire général, avaient été massacrés dans la cour de l'ancien Archevêché, sur le perron de l'Hôtel de Ville actuel, par une populace en délire!

A la vérité, dix églises paroissiales s'ouvraient au culte (2);

(1) On appelait ainsi ceux qui *ne se conformaient pas* à la Constitution schismatique.

(2) Le *Moniteur* du 5 mars 1791 portait un décret ainsi conçu :

Article 1. — Il y aura 10 paroisses dans la ville et faubourgs de Bordeaux, savoir : 1° la paroisse cathédrale et métropolitaine de Saint-André; 2° Sainte-Eulalie;

mais, hélas ! impossible aux catholiques d'en jouir. Les intrus y exerçaient des fonctions sacrilèges. A Sainte-Eulalie, c'était l'ancien archiprêtre de Moulis, Timbaudy ; à la chapelle de la maison professe des Jésuites, devenue paroisse sous le vocable de Saint-Paul, c'était Dominique Lacombe, doctrinaire et principal du collège de Guienne ; à Saint-Pierre, Oré, le seul des « ci-devant curés » de la ville de Bordeaux qui ait prêté le serment schismatique ; à Saint-Michel, Lalande, doctrinaire et sous-principal au Collège national ; à Saint-Dominique, Blanche, curé de Camblanes ; à Saint-Louis (ancienne chapelle des Carmes déchaussés), Daguzan, curé de Bègles ; à Saint-Martial de Bacalan, Batcave, curé du Tourne ; à Sainte-Croix, Larrieu, bénéficiaire de Sainte-Eulalie et desservant l'annexe de Saint-Vincent ; à Saint-Seurin, Buissière ; enfin, à la *paroisse cathédrale métropolitaine*, comme *curé et évêque*, le janséniste Pacareau, âgé de quatre-vingts ans, « ci-devant chanoine de Saint-André » (1).

3° Sainte-Croix ; 4° Saint-Michel ; 5° Saint-Paul ; 6° Saint-Pierre ; 7° Saint-Dominique ; 8° Saint-Séverin ; 9° Saint-Louis ; 10° Saint-Martial de Bacalan.

Article 2...

L'article 3 fixe leurs limites.

Article 4. — Les autres paroisses de la ville et faubourgs de Bordeaux sont supprimées.

Article 5. — L'église de Saint-Nicolas des Graves sera conservée comme oratoire et chapelle de secours de la paroisse de Sainte-Eulalie. Le curé de cette paroisse enverra un de ses vicaires dans ladite chapelle, les jours de fête et dimanche, pour y célébrer la messe et faire les instructions au peuple.

(1) Cf. sur Pacareau : *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, par M. A. Vivie, tome I, p. 61 et suiv. ; *France Pontificale*, diocèse de Bordeaux, par Fisquet.

Conformément à l'article 3 titre II de la loi du 12 juillet 1790, le 3 mars, l'assemblée électorale se réunit dans l'église Saint-André. Après la messe, célébrée par le curé de la paroisse, les opérations commencèrent. Guadet fut élu président ; Duvigneau, secrétaire ; MM. Daroles, administrateur du département ; Daguzan, curé de Bègles, et Bernon, archiprêtre de Gradignan, scrutateurs.

Deux concurrents sont en présence : Pacareau, chanoine, et Constans, religieux jacobin.

Au troisième tour de scrutin, Pacareau est élu. Guadet le proclame. Les applaudissements éclatent dans la cathédrale ; on crie : Vive la Nation ! L'élu était octogénaire. Il fut sacré par Saurine, évêque des Landes, assisté de Barthe, évêque d'Auch, et Robinet, de La Rochelle. On donna son nom à un navire du port.

N. B. — *Le montant des dîners offerts aux évêques, « patriotes et constitutionnels », qui vinrent au sacre de Pacareau s'éleva à 2,016 livres.* (Arch. Dép., série L.)

Que deviennent nos Ursulines, en ces tristes circonstances? Nulle ne s'abandonne au désespoir ou à des plaintes inutiles. Adorant les voies insondables de la justice divine, et filialement soumises à ses décrets toujours équitables, elles vont travailler avec ardeur, comme jadis à l'ombre du cloître, à leur propre sanctification et à celle du prochain.

Admirons d'abord la communauté dirigée par l'ancienne supérieure, Mère Bégoulle.

Le caractère distinctif de ce pieux cénacle fut l'éloignement complet du monde et la pratique de toutes les vertus religieuses. Mère Bégoulle exigeait de ses filles une clôture rigoureuse. Personne n'osait se plaindre; car la vénérable supérieure possédait à un degré éminent l'affection et la confiance de sa communauté. On la savait tendre et dévouée jusqu'à l'oubli total de ses forces, mais, quoique octogénaire, d'une inflexible fermeté dès qu'il s'agissait de la Règle: « J'appartiens à l'école de la Mère Lascous, disait-elle, et, comme cette sainte Mère, je déclare qu'il faut chez les Ursulines l'observation exacte des moindres constitutions. Cette fidélité nous rendra capables des plus pénibles sacrifices. »

Et pour stimuler son bien-aimé troupeau, Mère Bégoulle se plaisait à évoquer les souvenirs déjà lointains de son propre noviciat... la mortification des anciennes religieuses... et mille traits des beaux jours d'antan...

Comme en des temps plus heureux, sous les frais ombrages du monastère, nos ferventes Ursulines, groupées autour d'un pauvre foyer, écoutaient avec délices ces récits pleins de charme. Souvent même elles les provoquaient; puis, au sortir de ces entretiens, les âmes se sentaient de feu pour *courir dans la voie des divins commandements*. Il est vrai qu'à la parole l'austère supérieure joignait toujours l'exemple. Les Sœurs Jeanne Gassiot, Marie Jautard, Thérèse Perrouilh, elles aussi octogénaires, en citaient maintes preuves à leurs compagnes plus jeunes. On racontait les rudes combats de Sœur Bégoulle pour s'arracher à l'hérésie où elle était née; ses luttes non moins vives pour entrer en religion; enfin, la

rare édification qu'elle fit paraître aux jours de sa vêtue et de sa profession (1).

Donc, un présent sans reproche, un glorieux passé de cinquante ans de vie religieuse, couronnaient la supérieure des Ursulines d'une majestueuse auréole. Aussi son gouvernement, quoique très ferme, n'éprouvait-il aucune contradiction.

Tout à coup, à la fin de janvier 1793, une nouvelle apportée du dehors provoque dans l'humble communauté une réelle panique. La municipalité élue le 6 décembre 1791, ne répondant plus aux aspirations des patriotes, avait dû céder sa place aux « vrais amis du peuple et de la liberté ». Sans doute, Saige gardait encore le titre et les attributions de citoyen maire; mais les électeurs lui avaient associé plusieurs collègues, peu sympathiques ou fort connus par leurs opinions démagogiques. Je ne cite parmi ces derniers que le vitrier Boulan, le cordier Delas, le parfumeur Sabrié et André Plassan. Ces noms suffisent pour expliquer les justes alarmes des âmes honnêtes. En conséquence, Mère Bégoulle prit la résolution d'interdire toute sortie. L'événement cité plus haut justifiait-il pareille mesure? Je n'ai point à me prononcer. Cependant, la solitude absolue, les échos de bruits effrayants et parfois exagérés ne tardèrent pas à échauffer l'imagination de plusieurs de nos saintes recluses. Un jour, le frère de l'une d'entre elles vint solliciter la permission d'emmener sa sœur à

(1) Le 6 avril 1737 la communauté assemblée dans le chœur, la sœur Elisabeth Bégoulle, fille légitime de sieur Jacques Bégoulle, bourgeois et marchand, et de Marie Mainard, habitans de la paroisse Saint-Christophe de la présente ville de Bordeaux, tous deux de la religion protestante, ladite Elisabeth Bégoulle, s'étant convertie, et passé tout le tems du noviciat avec édification, a fait sa profession et prononcé ses vœux en public, étant âgée de vingt-six ans.

Dans notre monastère Sainte-Ursule de Bordeaux, ce jourd'huy dixième avril 1737.

Laboubée, vicaire à Saint-Eloy, commis par M. Basterot,
vicaire général.

Rigouleau, cousin.

Sœur Elisabeth Bégoulle.

Sœur Lascous, R. U. supérieure.

(Arch. Dép., carton Ursulines.)

la campagne. La supérieure refusa. En une autre circonstance, quelques religieuses manifestèrent le désir de recourir plus souvent aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, Mère Bégouille demeura inflexible.

On en référa à M. Brow. Ce digne prêtre, sous-directeur au séminaire des Irlandais, exerçait en ces temps difficiles, au nom de M^{sr} Champion de Cicé, les périlleuses attributions de vicaire général. M. Boyer, ancien chanoine de Saint-Seurin, partageait cet honneur (1); mais à M. Brow incombaient spécialement la direction des religieuses et la solution des cas qui pouvaient les intéresser. D'ailleurs, Mère Bégouille et les ursulines n'étaient point des étrangères pour l'ancien sous-directeur du séminaire. Maintes fois, ce prêtre héroïque les visitait au péril de sa vie; et quand ses innombrables occupations ne lui permettaient pas de les confesser lui-même, il délégua tantôt le P. Panetier, grand-carme, tantôt le P. Joseph Tusseau, religieux minime, ou le P. Lasserre, cordelier, ou un ex-jésuite, costumé d'ordinaire en meunier et connu sous le pseudonyme de « Mademoiselle Julie », mais dont j'ignore le véritable nom; car les lettres *confidentielles* et de *direction* saisies chez M. Brow et déposées actuellement aux Archives départementales ne désignent ce prêtre que par les initiales F. C. C. R. G. (2).

(1) Antoine Boyé, ci-devant chanoine de Saint-Seurin, naquit à Bordeaux, le 23 janvier 1713. Durant la Terreur, il gouverna le diocèse au nom de M^{sr} Champion de Cicé. Une dénonciation le fit enfermer aux Catherinettes (30 août 1794), malgré son grand âge et ses infirmités. Il y souffrit jusqu'au 5 ventôse an III (23 fév. 1795). A cette date, le représentant du peuple Threilhard lui permit de se retirer chez des parents; mais sous la surveillance de la municipalité de Bordeaux. Quatre mois après, ce vieillard vénérable mourait, le 27 prairial an III, à six heures du soir, rue de la Surveillance (autrefois rue Cornu). J'ai longuement parlé de ce saint prêtre dans ma *Nouvelle Page au Martyrologe de 1793*, p. 191 et suiv.

(2) J'ai déjà parlé de « Mademoiselle Julie » dans *Une Religieuse annonciade du monastère de Bordeaux, etc...*, p. 17.

Ces renseignements et beaucoup d'autres, je les dois à une vénérable Ursuline, la Mère Saint-Jean, qui les tenait de témoins oculaires. Les documents inédits que j'ai parfois la bonne fortune de découvrir parmi les trois mille liasses ou registres formant, aux Archives départementales, la période révolutionnaire, me prouvent, de temps à

Le Préposé au diocèse écouta donc les requêtes... Quelle fut sa décision? La lettre suivante adressée à M. Brow par une Sœur converse, compagne inséparable de Mère Bégoulle, m'incline à croire que l'austère supérieure gagna sa cause et que la stricte clôture fut maintenue.

Écoutons :

MONSIEUR,

J'avoue que je suis bien indiscrete; mais je ne pourrais vous exprimer la grande peine que j'ai pour me décider à me confesser à un prêtre que je ne connais point. J'ai dit à ma supérieure que je voulais vous attendre. Elle a trouvé cela très mal.

J'espère que ce tems ne durera pas toujours; mais si vous trouvez bon que je me confesse, je le ferai.

Je vous prie de dire au présent porteur : oui ou non; vous obligerez celle qui est,

autre, la sûreté des souvenirs de cette religieuse, décédée le 27 décembre 1894, à l'âge de soixante-quinze ans.

Le lecteur me saura gré de lui citer comme preuve la lettre suivante :

« MONSIEUR,

» Le sieur Siméon me dit hier que vous désiriez me parler. Il y a déjà longtemps que j'aurais voulu moy-même avoir un entretien avec vous; mais depuis le 17 avril que j'ai failli être assassiné, je n'ai sorti que quelquefois le soir très tard pour rendre service. Ajoutez que je suis très connu dans votre quartier. J'avais dit à M. Boyer de vous prier de passer dans l'endroit où je loge, si toutefois la chose vous était possible. Voici mon adresse : rue Française, n° 1, entre la porte de l'église des Capucins et l'hôtel de la Monnaie, chez M^{me} veuve Fite. *Demandes à parler à Mademoiselle Julia.* J'y serai toute cette semaine et jusqu'à jedy de la semaine prochaine. Si dans vos courses apostoliques vous pouvez avancer jusque là, je me ferai un vrai plaisir de vous recevoir dans ma prison. Si la chose ne vous est pas possible, vous pouvez m'écrire ce que vous jugerez à propos par la personne qui vous remettra celle-cy. On peut se confier à elle en toute assurance.

» J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération,

» Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» F. C. C. R. G.

» Ce 3 octobre 1793. »

« A M. Brow, supérieur du séminaire des Irlandais, à Bordeaux. »

(Arch. Dép., série G, liasse 989.)

Avec le sentiment le plus respectueux,
 Monsieur,
 Votre très humble et très soumise fille,
 Sœur Marthe ROUSSILLE.
 R. U.

Ce 20 mai 1793.

(Arch. Dép., série L, liasse 1103.)

Quelques jours avant cette missive, Sœur Marthe écrivait à M. Brow :

MONSIEUR,
 Je prends la liberté de vous écrire pour vous prier de ne pas sortir du tout. On m'a dit que si on vous trouvait dans la rue, on vous prendrait. Comme c'est à [cause] de la supérieure que vous pourriez venir cette semaine, la supérieure n'est pas plus malade. Vous différerez quelques jours et vous obligerez celle qui est,
 Avec le sentiment le plus respectueux,
 Monsieur,
 Votre très humble et très soumise fille,
 Sœur Marthe ROUSSILLE.
 R. U. (1).

Ce 11 mai 1793.

(Arch. Dép., série L, liasse 1103.)

A la fin de ce même mois, la Terreur devint, selon l'expression de Billaud-Vareannes, à l'ordre du jour. Aussi la communauté de Mère Bégoulle chercha-t-elle de plus en plus le silence et l'oubli. Mais qui osera l'en blâmer? N'était-ce pas prudence et sagesse? Une cruelle appréhension étreignait les âmes chrétiennes et honnêtes. D'innombrables dénonciations pleuvaient aux *Sections* et au *Comité de surveillance*.

« *Tout bon sans-culotte doit user d'adresse pour gober l'animal noir et les femmes fanatiques*, disait Lacombe.

(1) Marthe-Simone Roussille, sœur converse, née le 11 janvier 1755, entra en religion en 1783 et mourut au couvent de Bordeaux, place de la Monnaie, le 4 janvier 1836, âgée de quatre-vingt-un ans.

Méritez souvent les cent livres promises à quiconque révélera le nom ou le domicile d'un réfractaire (1). »

De plus, à cette époque, Mère Bégoulle savait que parmi ses filles les unes empourpraient de leur sang l'échafaud de la place Dauphine, d'autres étaient détenues au *Fort du Hâ* ou aux *Orphelines*, attendant l'heure du martyre. Fallait-il par un zèle inopportun accroître le nombre des victimes?

La prudente supérieure, en raison des circonstances exceptionnelles, en vint à une mesure qu'on n'eût jamais soupçonnée de sa part. Dans l'intérêt de son cher troupeau, Mère Bégoulle lui conseilla de se disperser. Elle-même changea de domicile et ne garda qu'une seule religieuse, Marthe Roussille. La lettre suivante adressée « à M. Brow, très digne prêtre, aux Irlandais », nous révèle, en effet, au fort de la Terreur, une solitude plus amère et plus profonde qu'en 1792 :

MONSIEUR,

La privation de vous avoir dans mon exil n'a pas été la plus petite peine que je ressente. L'impossibilité m'a fait prendre mon party. Je m'en contente dans les circonstances, mais je vous prie de ne pas nous perdre de vue quand vous le pourrez et de ne pas vous exposer. Dieu me met dans le cas de lui faire souvent de nouveaux sacrifices. J'ignore bien des choses, ne voyant que très peu de personnes. Le pauvre diacre... m'a fait dire par la Sœur Marthe que vous ne lui aviés permis de me porter le bon Dieu que tous les dimanches. Vous savés que je ne sors pas pour me rien procurer; j'espère donc que vous m'accorderés de me faire ma règle deux fois la semaine et quelques fêtes extraordinaires, qui ne se trouvent pas communément, et vous ne m'exposerez pas à sortir : chose que je répugne bien. Le Saint Père ne me le refuserait pas. Je vous prie de me faire savoir vos volontés pour faire avertir le diacre. Il m'en a fait prier. J'attends cette grâce de votre zèle.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

(1) Décret du 14 février 1794.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante.

Sœur E. BÉGOULE, R. U. S^{re}.

Ce 29 juillet [1793].

La Sœur Marthe me prie de vous présenter ses respects.

A Monsieur Brow, très digne prêtre, aux Irlandais, à Bordeaux.

(Arch. Dép., série G, liasse 989.)

Cette confiance fut probablement la dernière que reçut M. Brow, car cet ecclésiastique ne tarda pas à être enfermé aux Grandes Carmélites. Depuis lors, nous perdons toute trace de Mère Bégoule. Je ne rencontre plus son nom dans les archives, sinon à la date du 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804) et c'est pour constater son décès. Mère Élisabeth Bégoule mourut âgée de quatre-vingt-douze ans, rue de l'Indivisibilité, n° 4 (rue Rohan) (1), entourée de ses filles (j'en ai la douce confiance) et munie des sacrements de la sainte Église; car, au 8 pluviôse an XII, les temples s'ouvraient au culte et nos prêtres exilés pour leur foi rentraient dans la patrie (2).

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

(1) Décès, section du Centre, 1804.

« Du 9 pluviôse an XII de la République française, à trois heures de relevée. Acte de décès d'Élisabeth Bégoule, décédée hier à deux heures et demie de relevée, âgée de quatre-vingt-douze ans, née à Bordeaux, ex-religieuse de Sainte-Ursule, demeurant rue de l'Indivisibilité, n° 4, fille de feu Jacques Bégoule et de Marie Meynard, sur la déclaration faite au préposé aux décès par les citoyens Pierre Cluzeau, âgé de soixante-six ans, portefaix, rue du Département n° 4, et Jean Martin, âgé de quarante-six ans, portefaix, rue du Silence, n° 4, qui ont déclaré ne savoir signer au procès verbal dressé par ledit préposé, et déposé aux Archives du Bureau civil.

» Contracté par moi, officier public, soussigné. » J. SACHER, adjoint. »

(Acte 502.)

Je dois ce document à M. Desbats, attaché aux Archives de l'Hôtel de Ville. Tous les chercheurs sont unanimes à rendre hommage à son obligeance.

Je n'ai garde d'oublier dans mes remerciements M. Rousselot, lui aussi d'une bienveillance parfaite.

(2) Les prières officielles prescrites par le Premier Consul en actions de grâces du Concordat furent dites le 7 messidor an XI « dans l'église provisoirement métropolitaine de Saint-Dominique », car notre cathédrale servait de magasin à fourrage.

Une simple note envoyée à M^{sr} d'Aviau par le préfet Dubois renseignera le

DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(VII^e Article)

En ce temps-là, Joubert aimait et cultivait ce genre. Il avait, sans doute, plein ses cartons d'anecdotes toutes rédigées : cela semble résulter des lettres très explicites que Fontanes lui adressait de Londres, en 1785. Ces lettres, à propos d'une Revue projetée sous le titre : *la Correspondance*, prouvent également le journaliste. Joubert ne demandait pas mieux que d'écrire dans les journaux. Il était prêt. S'il fallait à Fontanes et à Joubert une Revue à eux, c'est apparemment qu'une insertion, de temps en temps, dans les recueils périodiques, ne suffisait plus à la fécondité de leur veine. Je lus donc, avec attention, un à un, les nombreux volumes des Pièces intéressantes; et bien qu'ayant noté quelques anecdotes dont le faire et le sujet me rappelaient Joubert, finalement, je restai dans le doute. Nulle conclusion sur ce point, en sorte que l'un des livres prêtés à Molé reste à trouver.

Le doute loyal, celui qui est amour, recherche et respect de la vérité, s'il a ses déceptions, ne manque guère de rencontrer quelque dédommagement. Pareille déception m'est advenue; pareille fortune aussi; du moins je le crois.

Au fort de mes recherches, et comme à la traverse, une liste des ouvrages attribués à Langeac me tomba sous les yeux. J'y remarquai ce titre : « *Anecdotes anglaises et américaines*, 2 vol., 1813. »

lecteur sur l'état du culte en 1803. Encore ne mentionne-t-on que les édifices compris dans la zone appelée « arrondissement du Centre ».

« *Vendus* : Saint-Remy, Saint-Maixent, Puy-Paulin, Récollets, Carmélites (grandes), Saint-Christoly, Petits-Carmes, Saint-Projet, chapelle des Irlandais, chapelle Saint-Jean, Saint-Siméon, la Mercy, Minimettes, Sainte-Ursule.

» *Au culte* : Saint-Dominique, Sainte-Eulalie, Saint-Pierre, Saint-Paul.

» *Magasin militaire* : la Visitation.

» *Magasins de foins* : Saint-André, Notre-Dame de la Place, Saint-Eloy.

» *A vendre* : Minimes, chapelle du Temple, Sainte-Colombe, maison et église des Feuillants. »

La quatrième pièce du *Crummel* est une *anecdote* anglaise.

— Eh quoi ! Langeac avait donc le même goût que Joubert pour les anecdotes, et pour les anecdotes anglaises ? Ne serait-il pas, encore une fois, le prête-nom de Joubert ?

Et le souvenir me revint de l'intérêt passionné que celui-ci portait à Cook, à ses voyages, à sa personne, à sa gloire, ainsi qu'aux choses d'Amérique et d'Angleterre. Il priait et suppliait Fontanes de recueillir à Londres le plus de détails possible là dessus.

Fontanes répondait :

Londres, 10 novembre 1785. — Le général Melville et le docteur Mathy, qui sont dans ma confiance, goûtent assez notre projet, sans espérer un succès aussi prompt et aussi sûr que nous le voulons. Il ne faut pas vous figurer qu'on lise beaucoup à Londres tout ce qui n'est pas politique, commerce, industrie. *Les nouvelles purement littéraires, amusantes, les recueils d'anecdotes*, n'y ont qu'un médiocre succès. Il n'y a point ici une classe d'hommes aimables, instruits, de bonne compagnie, qui aient assez de loisir pour jeter les yeux hors de leur île... Les arts les intéressent fort peu en général. Je ne désespérerais point cependant d'établir ici *la Correspondance*, si je restais ; mais le nombre de souscripteurs, si nous réussissons, sera bien moindre que nous l'avons imaginé... Ceux des riches Anglais qui s'occupent de notre littérature, de nos événements publics et particuliers, ont tous des correspondances à Paris. *Les autres vous riraient au nez quand vous leur porteriez votre feuille...*

J'ai dîné avec le capitaine Carteret, qui a fait le tour du monde avec votre ami Cook.

La phrase soulignée permet de supposer que le projet venait surtout de Joubert.

Ces lettres de Londres révèlent les tendances diverses des deux amis. Joubert inclinait aux « nouvelles littéraires », aux « anecdotes » et aux questions d'art. Fontanes, voué par tempérament et par ambition à la politique, penchait déjà de ce côté.

Pour être à ce point partisan des « anecdotes », Joubert

avait dû réaliser quelque chose de ce qui serait sa part dans la nouvelle Revue.

Fontanes écrivait encore :

... J'ai visité souvent un cabinet d'histoire naturelle où Cook a déposé la plus grande partie des curiosités d'Otaïti... On y lit des inscriptions honorables pour lui et on y voit son portrait. C'est, jusqu'à présent, le seul hommage rendu à sa mémoire par les Anglais... Voilà des vérités dures, mais qu'y faire ? Je sais admirer ce qui le mérite dans la littérature anglaise ; mais, à présent que mes idées sont mûres, je vous avoue que votre Shakespeare me fait rarement plaisir... Il y a mille choses que je vous écrirais, si je ne craignais de vous bouleverser totalement... Je reverrai Banks samedi pour vous seul ; vous aurez d'excellents détails sur Cook... Encore un mot. La patrie de l'imagination est celle où vous êtes né. Pour Dieu, ne calomniez point la France, à qui vous pouvez faire tant d'honneur. Félicitons-nous d'être nés sous ce beau ciel, sur cette belle terre, parmi les aimables habitants du premier royaume de l'Europe... *Je suis charmé que vous travailliez...* Aimez-moi, en dépit de tous mes défauts ; car je vous aime. Vous êtes le seul homme que j'estime, chérisse et honore sans restriction ..

Londres, 12 décembre 1785. — A mesure que je vis dans ce singulier pays, mon cher ami, mes observations s'étendent et se confirment. Vous avez parfaitement jugé, de la distance où vous êtes, que les mœurs des Anglais n'étaient pas propres à notre projet. Je le vois plus que jamais. D'abord, je vous le répète, les arts d'agrément les occupent peu, quoi qu'on dise ; leur vie farouche et solitaire les rend incapables de goûter une feuille de ce genre. Maintenant que j'ai renoncé à la réussite, j'en parle plus librement aux deux personnes qui ont été mes confidentes ; elles sont l'une et l'autre stupéfaites que nous ayons pu compter sur cinq ou six cents souscripteurs. Deux cents eussent été le plus magnifique succès dans ce pays-ci... .

20 janvier 1786. — ... Quand je vous ai dit que les artistes et même les gens de lettres jouissaient d'une médiocre considération, je n'ai fait que les répéter : ils se plaignent tous de l'orgueil des nobles et des riches..... Leurs artistes de Londres sont presque tous étrangers ; ils ne restent là que parce qu'on y gagne de l'argent. Vous admirez tous les jours les gravures anglaises

qui sont sur nos quais. Apprenez que le graveur est italien et se nomme Bartholozzi; les autres étaient Flamands. Bartholozzi embellit bien, je vous jure, les peintres dont il grave les compositions. Je connais peu de tableaux plus médiocres que le tableau original de *Wolf*, par West; la gravure est très belle... (etc., etc., sur les tableaux du chevalier Reynolds, sur les portraits de Romney, sur les marines de Serres). Je vous dis franchement ce que je pense, et je suis sûr de ma bonne foi. Voilà tout ce dont je peux répondre. Il me sera difficile de vous rapporter tous les détails que vous me demandez...

Pendant que Joubert « travaille », un désir le possède : tout savoir sur Cook. Il écrivait plus tard à Madame de Beaumont : « J'apprends avec plaisir que vous lisez Cook. Ses voyages ont fait dix ans les *délices de ma pensée*. Je connaissais Otaïti beaucoup mieux que mon Périgord. »

Les deux volumes d'*Anecdotes anglaises et américaines* ne portent pas de nom d'auteur. Quelle raison Langeac avait-il de garder l'anonyme ?

Un des chapitres du deuxième volume étant intitulé : « le Capitaine Cook », j'y courus et fus édifié. Plus de doute, la main de Joubert était là. C'était son style. Lui seul avait pu ramasser, en ces traits essentiels, la vie du grand **navigateur**, peindre son noble caractère en ces courtes pages formant portrait.

Dans le premier volume, je distingue une anecdote qui fait suite au sujet traité dans le *Crummel*. La ressemblance de la forme ici et là est frappante. « La phrase fait le mètre » ; elle rappelle la manière de Joubert.

Voici les deux anecdotes, celle du premier et celle du second volume :

« *Prédiction singulière faite au prince de Galles* (1).

» Georges, prince de Galles, — ardent, jeune, impétueux, — voulut connaître l'avenir — et savoir le sort de la guerre

(1) *Anecdotes anglaises et américaines*, t. I, p. 128.

[d'Amérique]. — Ses confidents, impétueux — et jeunes comme lui, — instruits de toutes les horreurs — que renferme la ville de Londres, — le menèrent — chez une espèce de pythonisse. — Un de ces réduits obscurs où la ville — est plus horrible que les bois, — où le jour ressemble à la nuit, — est sa demeure. — Elle se cache afin qu'on la cherche; — son aspect est hideux; — sa voix est plus qu'humaine, — son grand soin est d'épouvanter; — son savoir est d'user — de grands mots vides et emphatiques, — où tout événement — puisse être introduit et s'ajuster. — Des haillons sont ses seuls atours; — des cheveux gris et hérissés — sont sa coiffure. — Deux énormes serpents qu'elle a nourris — sont ses jouets; — ils glissent le long de son corps; — ils se replient — autour de ses bras et de son cou; — ils boivent le lait dans sa bouche; — ils se réchauffent dans son sein. — Ce monstre est femme, — et, d'ailleurs, n'a rien de son sexe, — pas même le désir de plaire; — elle a celui de faire peur. — D'autres règnent par les attraits, — elle règne par l'épouvante.

« Je te connais, dit-elle au prince. — Eh bien! si tu me
» connais, lui dit-il, — fais-moi savoir ce que je viens te
» demander. — Quelle issue aura cette guerre? — Qui sera
» vainqueur — de l'Amérique ou de mon père? — En quel état
» me laissera-t-il sa couronne? — N'en aurai-je que la moitié?
» — Dois-je la porter tout entière? — Ne serai-je roi que
» d'une île? — Et perdrons-nous le continent?

» — C'est ce que le temps présent — t'enseignera (dit la
» prophétesse); — je ne vois que dans le lointain. L'es-
» pace — que cette guerre doit durer sera trop court : — son
» terme est trop voisin de nous — pour mériter le grand nom
» d'avenir — et pour être l'objet de ma science; — mais
» écoute, et je t'apprendrai — des choses bien plus éloignées. »

» Alors, ouvrant avec effort sa bouche impure, — elle dit ces mystérieuses paroles :

« Le sein qui t'a porté — sera maudit par ton père, — il
» corrompra les éléments du nom de Georges — et, pour cela,
» tu voudras t'asseoir à sa place. — Tant que vous régnerez

» tous deux, — le trône anglais sera vacant. — Ceux qui
 » t'aiment le frapperont, — afin que tu puisses régner seul.
 » — Hélas ! hélas ! — pourquoi faut-il qu'il soient semblables
 » — à ceux qui aimeront ta sœur ? (1) »

» Elle se tut. Une faiblesse — semblable à la mort, accabla le prince ; — il s'évanouit, et tomba — dans les bras de ses amis glacés d'effroi. — De vains sons, — un amas de paroles dérégées — avaient porté dans tous les esprits, — une image informe et confuse — de mille vagues malheurs et de mille crimes. »

« *Prophétie plus étrange et trop accomplie.*

» Un des malheurs attachés à l'élévation des grands personnages est que leurs démarches, même les plus obscures, ne peuvent être ignorées. On sut bientôt à Londres et la curieuse faiblesse du prince, et ses questions chez la pythonisse, et ses réponses que chacun défigurait à son gré ; on s'entretenait surtout de l'invincible effroi dont l'héritier du trône et la jeune cour avaient été frappés. Pour l'augmenter ou le détruire, il reçut, dans la même semaine, la lettre étrange qu'on va lire et dont l'auteur n'a jamais été connu.

« PRINCE,

» Je compte mon âge par mes souvenirs et mes souvenirs
 » remontent à plus de trois mille ans ; la seule chose que
 » j'ignore est l'époque où je perdrai la mémoire et la vie.
 » Quel tourment que la mémoire ! Quel supplice que la pré-
 » voyance, quand on a vu tous les crimes des hommes et
 » qu'on lit dans l'avenir tous les malheurs qu'il prépare au
 » monde ! C'est moi que le fils du grand Pompée, l'imprudent
 » Sextus, vint consulter avant les grands événements de
 » Pharsale. Curieux comme lui, tu veux connaître ceux
 » qui naîtront de la guerre d'Amérique : sois satisfait ; lis,

(1) On sait que plusieurs Anglais ont perdu la raison pour avoir aimé la princesse royale.

» et conserve mes paroles écrites, pour les confronter aux
 » temps futurs.

» C'est le 14 de mai 74 qu'un nouveau règne a commencé
 » pour des États voisins de l'Angleterre. C'est le 14 de juin
 » de la même année, que l'oppression de l'Angleterre et la
 » violence ont éclaté contre l'Amérique. Funeste époque aux
 » trois pays! L'Amérique sera libre, mais elle confirmera de
 » plus en plus cette vérité terrible *que la révolte des peuples*
 » *a coûté plus de sang à la terre que la cruauté des tyrans.*
 » Georges ton père ne régnera plus, avant peu, sur cinq
 » millions d'hommes qui, pour le bénir et demeurer fidèles,
 » ne lui demandaient que d'être juste. Sa justice eût valu
 » d'immenses trésors à l'Angleterre; l'Angleterre engloutira
 » ceux de son peuple, pour n'arriver qu'à son affaiblissement
 » et à sa honte; mais, fils de Georges, quelle joie! L'Amérique
 » sanglante et perdue pour toi, l'Angleterre appauvrie et
 » humiliée, ne seront pas les plus à plaindre! Que de sang,
 » que d'or ne donneraient-ils pas, ces ministres infâmes de
 » ton père, s'ils pouvaient prévoir, en les prodiguant aujour-
 » d'hui, quelle vengeance ils obtiendront un jour et quelle
 » semence d'infortunes la France ira recueillir chez des alliés
 » rebelles! Sa puissance hâtera des succès dangereux, que le
 » temps seul pouvait rendre infaillibles. Mais combien elle
 » s'abuse en souriant aux palmes de triomphe qu'elle doit
 » rapporter de ces climats! Elle y puisera, pour sa destruc-
 » tion prochaine, cet esprit d'indépendance qu'elle va secourir
 » au loin et qu'elle voudrait étouffer s'il venait l'épouvanter
 » au sein de ses États. C'est trop peu que l'épouvante! elle
 » succombera sous les maux réels de ces faux systèmes qu'elle
 » ne saura ni régler, ni contenir!

» Jouis, jouis, fils de Georges; le commencement et la fin
 » du dix-huitième siècle auront été marqués, pour la France,
 » par les deux plus grands fléaux de la nature, la peste et une
 » révolution.

» On voit tout ce qu'a produit l'enthousiasme américain:
 » treize constitutions différentes liées à l'unité d'un Congrès,

» les grands mots d'unité, d'égalité, de liberté, ce maximum,
 » ces comités, la contrainte des serments, cet arbre élevé,
 » ces bronzes renversés, une république enfin ! Toutes ces
 » prouesses de l'insurrection populaire ne sont que le prélude
 » et l'essai littéral de ce que répéteront, avant quinze ans,
 » les singes français dans leur patrie. Ce que les ministres
 » anglais nomment aujourd'hui les attentats de l'Amérique,
 » sera bientôt à leurs yeux le comble des vertus civiques
 » chez la nation voisine qu'ils détestent. C'est là que doit
 » s'allumer, aux frais de l'Angleterre, cette fatale effervescence
 » qu'elle va combattre si vainement, et que tous ses trésors
 » ne peuvent anéantir aujourd'hui.

» Que de flots d'or elle fera couler, pour entretenir alors,
 » et les amis du peuple, et les patriotes étrangers, et les
 » citoyens de l'univers !

» Qui pourrait le croire ? La bravoure et l'honneur guer-
 » rier seront eux-mêmes, sans le savoir, les aveugles instru-
 » ments de vos conseillers perfides ! Je les vois déjà sourire à
 » leurs calculs atroces sur le caractère bouillant, généreux,
 » mais trop léger des Français. Comme ils vont les attendre,
 » les entourer, les épier au retour de cette croisade victorieuse
 » pour la liberté ! Chefs, officiers, soldats, ce ne sera point
 » en vain que le nom de l'idole aura frappé leurs oreilles ;
 » ils reviendront d'autant plus épris de son image, qu'elle
 » sera toute idéale et qu'ils ne l'auront jamais aperçue. En
 » parlant d'elle, ils s'imagineront parler de leur gloire ; ils
 » confondront ces deux souvenirs ; et, dans leur ivresse pré-
 » somptueuse, ils croiront se distinguer encore en ne formant
 » des vœux que pour la liberté. Londres les entendra, ces
 » cris de liberté ! Elle se hâtera de leur en donner le fantôme :
 » ils n'en recevront que l'odieuse licence ; ils en feront l'objet
 » de leur culte égaré ! Malheur alors, d'un bout de l'empire
 » à l'autre, malheur à qui restera debout devant leur divi-
 » nité !

» On pourra croire un jour que l'inferral génie de l'Angle-
 » terre a tenu registre de ses crimes pour les renouveler et

» les surpasser parmi les Français. Si ton roi, Georges, doit
» regarder bientôt le dernier retour de juillet comme l'instant
» fatal qui renversera sa puissance dans le Nouveau-Monde,
» cette même époque semblera choisie pour signaler, aux yeux
» de Louis XVI, l'effrayant spectacle de son trône écroulé!
» Qu'importe pour lui que la reconnaissance étrangère lui
» décerne au loin l'hommage d'une statue! Il verra descendre
» dans la poussière celles de ses plus illustres ancêtres. Des
» hommes impies se mêleront à ses sujets pour seconder
» l'entreprise; et puisque le bronze de ton père est brisé
» dans New-York, il faudra bien que l'on venge à Paris cet
» outrage, et que l'auguste effigie des plus grands rois n'y
» subsiste plus désormais. Si le plus sacré des asiles, celui
» des tombeaux, est violé dans l'une des Carolines par la
» soldatesque effrénée de l'Angleterre, ses alliés secrets ne
» laisseront point une pareille tache à leur seule patrie. Ils
» appelleront le même reproche sur la France entière; leur
» avarice ira fouiller les marbres de la mort. Les plus vénérables
» restes y seront arrachés à la sépulture, y deviendront
» l'objet de la même insulte, et l'on verra se confondre,
» au grand jour, la cendre des héros, des rois oppresseurs et
» des souverains adorés.

» C'est trop peu de ces crimes; il en reste un, si personnel
» à ton pays, que son repentir et sa honte éternelle ne
» sauront jamais l'effacer. Il croira l'affaiblir, cette honte, en
» la rendant commune aux malheureux Français! Oui, l'arrêt
» de Louis XVI est écrit depuis plus d'un siècle dans l'arrêt
» de Charles Stuart assassiné. Encore trois lustres, et ce
» forfait nouveau sera consommé. Il le sera, mais plus
» horrible et plus cruel, pour la seconde victime de l'Angleterre.
» Son roi, du moins, a vu sa fin tragique entourée de
» quelques égards et d'une espèce d'appareil qui tenait
» encore du respect et rappelait sa dignité. Sa mort a fait
» cesser la haine. Sa tombe et son corps mutilé n'ont point
» disparu pour toujours. Des yeux remplis de larmes ont
» retrouvé la place où elles pouvaient couler, et l'époque

» même du crime a laissé quelques ressources à l'époque
 » des regrets et du repentir. Le sort enfin, en le poursuivant
 » sans relâche, daigna du moins le soustraire à la plus
 » sensible des afflictions: il ne souffrit point que ce prince
 » ait vu son propre sang se soulever contre lui! Ce doulou-
 » reux supplice précédera la révoltante ignominie du meurtre
 » royal qui s'apprête. Hélas! c'est dans la famille même de
 » l'infortuné monarque que se trouvera l'agent le plus lâche
 » et le plus acharné de la vengeance britannique! Tu vas
 » frémir! Ce monstre est l'ami de ta jeunesse et le compa-
 » gnon de tes licencieux plaisirs. Tu repousseras son amitié,
 » son souvenir et son image! Tu la fouleras à tes pieds. Ce
 » mouvement de haine et d'indignation te rendra l'estime du
 » monde, l'amour des généreux Anglais, te conservera pur
 » d'un tel crime et ne permettra pas même au soupçon de
 » t'approcher. Voilà, voilà, fils de Georges, les secrets
 » affreux que tu voulais pénétrer; voilà l'avenir tout entier
 » sous tes yeux. Tu connais maintenant le sort de l'Amé-
 » rique, et l'influence déplorable que la France en doit
 » éprouver. C'est vainement que tu voudras aujourd'hui
 » changer des événements infaillibles. Les féroces ministres
 » de ton père les auront préparés, et leurs volontés sont
 » tracées d'avance, avec un burin d'acier, sur les pages de fer
 » du grand livre des destinées. Adieu.

» LA THESSALIENNE ERICHTO. »

» Cette lettre fit assez de sensation à Londres, mais on ne voulut y voir que le rêve d'un esprit sombre et exalté.

» Il est vraisemblable que M. Cazotte en eut connaissance et qu'il y puisa les prédictions surprenantes qui sont rapportées dans les œuvres posthumes de M. de la Harpe. »

« *Le capitaine Cook* (1).

» Au milieu du tumulte des armes et des embarras de toutes les affaires, on se souvint que ce hardi et prudent navigateur,

(1) *Anecdotes anglaises et américaines*, t. II, p. 197.

parti de Plymouth en 1776, devait être sur le point de revenir, et les puissances de la terre ordonnèrent à leurs flottes armées de respecter, partout où il pourrait être rencontré, le vaisseau qui portait cet ancien conducteur d'un bateau de charbon.

» Cook ne put connaître cet honneur inouï que la France lui décerna la première. Il fut massacré à Owyhée, dans les mers de l'autre hémisphère, le 12 février 1779; et quand M. de Sartines expédiait à Versailles, le 19 du même mois, l'ordre à tous nos marins d'aplanir devant ce grand homme, s'ils le rencontraient, toutes les routes de l'Océan et de rendre, dans tous les parages, autour de lui, les mers calmes et pacifiques; dans ce moment, hélas! il y avait sept jours que l'illustre Cook avait péri : on ne le sut que plusieurs mois après.

» Tel fut le sort d'un homme qui, doué de la plus rare modestie, posséda toutes les qualités qui constituent l'homme de bien et l'homme ferme et qui, plus que tous ses pareils, méritera d'être proposé pour modèle aux navigateurs à venir.

» Il fut prudent avec les vents, calme avec les tempêtes, inflexible contre les obstacles et prévoyant comme s'il eût été timide. Il acheva trois fois avec succès la plus périlleuse de toutes les expéditions; il ne revint jamais sans avoir atteint le but de ses courses; il ramena toujours ses compagnons; il eut de leur vie un tendre soin, et respecta tous les droits du moindre sauvage.

» Il prit garde avec une infatigable surveillance qu'aucun mal ne fût commis et qu'aucune louable opération ne fût omise durant tout le cours de ses longues navigations. Il fut juste sur la mer et bon invariablement en des lieux divers et dans de lointains climats, dont les habitants isolés n'auraient pu faire entendre aux autres lieux aucune plainte.

» C'est là ce qui a rendu sa gloire universellement répandue; il est devenu cher à ceux même qui ne verront jamais les mers que du rivage (1).

(1) Ce trait convient à Joubert, et non à Langeac. Celui-ci fut secrétaire d'ambassade et voyagea beaucoup.

» Jusque dans les injustices légères qu'on peut lui reprocher, Cook mérite de servir d'exemple.

» Il fit le mal avec épargne, et nuisit avec peu de dommage quand il se crut obligé de nuire.

» En découvrant un grand nombre de ports, en désignant un grand nombre d'écueils, et surtout en faisant connaître à ses pareils un grand nombre de moyens de conservation par le régime et la propreté des équipages, il a mérité la reconnaissance de toutes les marines et le respect du monde entier.

» *Parce que Cook a vécu, dès ce moment et désormais la mort et la douleur seront plus rares.*

» On avait proposé d'élever à la gloire de son nom un tombeau vide à Westminster. Ce n'est pas là ce qui peut le mieux l'honorer.

» *Une tour avec un fanal, utile emblème de son génie conservateur,* tel est le monument que mériteraient les services rendus à toutes les marines par ce paisible et hardi navigateur ! On aimerait surtout à y retrouver cette inscription dont les Grecs honorèrent la tombe de Thémistocle, élevée sur un promontoire près du port du Pirée : « Ton sépulcre est » placé sur ce haut lieu, afin que de tous côtés il puisse être » salué par les navires, soit qu'ils entrent ou qu'ils sortent » du port. »

» Si l'on n'a rien de remarquable à rapporter de sa vie domestique et privée, c'est qu'il habita peu la terre et vécut toujours au milieu des eaux.

» L'Océan n'avait point de flots qui n'eussent porté ses navires. Il connut l'un et l'autre pôle, et Cook a rendu toutes les mers plus navigables.

» L'Académie de Marseille voulut décerner un prix à son éloge. Les bords de la Méditerranée convenaient à cette cérémonie.

» La générosité de la France envers M. Cook eut l'approbation générale et peu d'imitateurs. Franklin expédia de semblables lettres à tous les vaisseaux américains : « Traitez, » écrivait-il aux corsaires de sa nation, le capitaine Cook et

» ses compagnons comme des amis communs du genre
» humain. » Mais le Congrès n'eut pas honte de révoquer
depuis cette recommandation généreuse.

« L'Espagne ne se montra pas digne, non plus, d'adopter un
» projet aussi magnanime », dit l'auteur de la *Vie de Cook*.
M. Belluga, officier espagnol, philosophe très instruit et
membre de la Société royale de Londres, essaya d'obtenir de
M. le comte de Florida-Blanca et de M. d'Almodavar qu'ils
donnassent l'ordre aux commandants de marine de protéger
les vaisseaux *la Résolution* et *la Découverte*. Il se flattait que
ces ministres préféreraient la noble cause des sciences à celle
d'un intérêt personnel et jaloux; mais il se trompait.

» Il était réservé à la seule nation française de donner un
si grand exemple de sagesse et d'humanité. »

La plupart des anecdotes sont de ce style, bien que revêtant une extrême variété de formes. Nouvelles, discours, dialogues, petits romans, poésie, portraits, s'y succèdent sans transition apparente, et toutefois dans un ordre parfait. L'art ne s'affiche nulle part dans la composition générale. Le but n'en est que mieux atteint : inspirer contre l'Angleterre, en 1813, une haine vigoureuse et nationale. But patriotique et non politique, bien qu'il y ait, dans l'Introduction, le mot obligatoire à l'adresse de l'Empire : « la préférence qu'on doit aux gouvernements absolument monarchiques ».

Je suppose — pure hypothèse — que M. de Langeac aura pressé Joubert de lui confier un choix de ses *Anecdotes*, dans le sens indiqué, et que Joubert, très volontiers, mais à la condition formelle que son nom ne parût pas, les lui aura livrées, comme il les eût livrées, jadis, *aux eaux courantes*, aux journaux, à la *Correspondance*, telles qu'il les écrivit dans sa jeunesse, de 1776 à 1783, sous le coup des événements.

L'ordre, quelques lignes d'introduction, quelques pages vigoureuses sur la mort de Louis XVI, racontée en forme de prédiction, à cela se borna le travail de Joubert pour mettre ses *Anecdotes* en état d'affronter la publicité.

Le but étant patriotique, et servant la passion du terrible joueur, qui sait si l'impression (laquelle est fort bonne et sur beau papier) n'aura pas été payée en vertu d'un mandat régulier, sur les fonds du secrétariat général de l'Université? Fontanes était grand-maître, Langeac était chef du secrétariat et conseiller, Joubert était conseiller ordinaire et inspecteur général.

Peut-être les *Anecdotes* faisaient-elles partie du grand travail que M. de Langeac, avant la Révolution, alors qu'il était très riche, avait demandé à Joubert — et dont le *Crummel* (ce que je crois) était le début.

On lit dans la *Notice historique* :

« M. de Langeac distingua le mérite de M. Joubert et l'engagea à se charger d'un travail fort important que les événements politiques [1789] vinrent malheureusement interrompre. »

Interrompre. Il était donc commencé. Oui, commencé, en 1789, avec le *Crummel*.

On s'explique le mot de Chateaubriand, bon à répéter ici :

« M. Joubert a laissé... des *fragments historiques*.

L'auteur des *Anecdotes* présente ses récits comme des « *fragments de l'histoire* », « *des fragments historiques* ».

On ne sera pas fâché, j'imagine, d'arriver à un supplément de preuve, qui soit emprunté aux textes eux-mêmes.

Qu'on lise donc très attentivement l'extrait suivant, emprunté aux *Anecdotes*; qu'on se pénètre bien du sens général et des mots essentiels, afin de les comparer aux deux extraits qui suivront et qui sont incontestablement de Joubert.

La grande histoire a tracé des tableaux multipliés de ces événements mémorables; mais son genre élevé, trop occupé des objets en masse, laisse échapper des faits isolés qu'il est intéressant de connaître.

Ces particularités qu'elle dédaigne, sont précisément *ce qui fait mieux connaître les hommes, les nations et leurs chefs. C'est là que leurs caractères, leurs passions et leur moralité, paraissent au grand jour.* Ces détails sont un

supplément nécessaire à l'histoire ; ils en sont en quelque sorte la monnaie, et ils doivent comme elle être à la portée du plus grand nombre et circuler plus facilement ; ce sera donc à ces récits partiels et détachés que se borneront ces fragments historiques. (*Anecdotes*, t. I, p. 97.)

Rapprochons de ce passage caractéristique les lignes suivantes contenues dans le *Boscobel* :

Ce lieu si célèbre ne subsiste plus maintenant, ou du moins il est ignoré. Les livres même qui pourraient en rappeler la mémoire sont assez rares et peu connus.

La grande histoire en se chargeant de conserver ce qu'ils avaient de remarquable, les a fait trop tôt disparaître. Elle engloutit ainsi de siècle en siècle une multitude de récits naïfs dont il n'est rien qui dédommage.

Le texte qui suit est transcrit des *Pensées* :

Tout n'est pas grave et important dans l'histoire des peuples, et souvent on y rencontre avec plaisir des minuties que l'on se plaît à y regarder et qui n'y sont point inutiles, soit parce qu'elles détendent et amusent l'attention, soit parce qu'elles entrent facilement dans l'esprit, et, s'attachant à la mémoire, y fixent les faits principaux dont elles sont des dépendances. Quelques *détails*, après les *masses*, introduisent la variété. Les petits faits sont des traits excellents *pour le signalement*. Ils doivent leur existence aux *mœurs du temps*, à *l'humeur d'un personnage*, à *ses goûts*, à *ses habitudes*, à *ses manies*.

Comparez expressions et pensées, en vous souvenant que la question de paternité ne s'agite qu'entre Langeac et Joubert ; car l'œuvre est publiquement attribuée au premier. Dans le passage tiré des *Anecdotes*, les « détails » sont assimilés à une monnaie, et si cette expression ne se retrouve pas dans la *Pensée* de Joubert, il est opportun de remarquer qu'elle était familière au moraliste :

« Je voudrais *monnayer* la sagesse, c'est-à-dire la frapper en maximes, en proverbes, en sentences, faciles à retenir et à transmettre. Que ne puis-je décrier et bannir du langage des hommes, comme une *monnaie* altérée, les mots dont ils abusent et qui les trompent. »

Et encore. Nous avons lu dans l'*Eikôn Basilikè* : « Exemple mémorable que pour vivre tranquille et mourir glorieux, il faut que les princes soient *au niveau* de leur siècle, à moins qu'ils ne soient *supérieurs* par la raison, qui change tout, *quand* elle est forte et sublime, et sait s'accommoder à tout, quand elle manque d'énergie. » Or, voici que, dans les *Anecdotes anglaises et américaines*, je retrouve la même pensée, à propos des mêmes « princes » — rois d'Angleterre, — la même pensée et la même figure avec le même tour de phrase : « Tels sont les dangers continuels dont la Constitution anglaise environne le souverain pour le malheur de la nation ; telle est la position embarrassante du roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, qu'à moins de posséder un de ces caractères *élevés* et énergiques *qui dominent* les événements et les hommes, et qui leur font la loi, il doit toujours subir celle de son Parlement et de ses ministres, *quand* ils ont le talent et l'adresse de faire supporter leur empire aux deux Chambres asservies. »

Conclusion : l'auteur des *Anecdotes anglaises et américaines* serait Joubert.

Frisell lui écrivait le 19 octobre 1807 :

« En vérité, Monsieur, je suis honteux et presque fâché de tout ce que vous me dites d'honnête sur la prétendue obligation que vous m'avez, de vous avoir conduit à l'ancienne demeure de M^{me} de Sévigné (1). C'est à moi à vous remercier du plaisir de votre conversation pendant la route. *Les anecdotes que vous m'avez contées avec le charme que vous mettez à tout ce que vous dites*, m'ont fait oublier le temps et le chemin. »

Ce mot vient à propos confirmer le goût permanent de Joubert pour les anecdotes, et, sans doute, pour les anecdotes anglaises. M. Frisell était Anglais. L'interlocuteur, toujours aimable, avait dû choisir de beaux traits empruntés à l'histoire d'Angleterre.

(A suivre.)

G. PAILHÈS.

(1) Bourbilly.

ANECDOTA BURDIGALENSIA

UN SAINT CURÉ DU XVIII^e SIÈCLE

Notre aimable et pieux confrère, M. Lalande, doyen de Lussac, am dévoué de notre *Revue*, veut bien nous communiquer la pièce suivante, tirée des anciens registres de sépulture de la paroisse de Montagne. Nos lecteurs lui en sauront gré autant que nous. L'admirable prêtre dont on va lire l'éloge était l'oncle d'un ecclésiastique dont la sainte mémoire doit être en bénédiction parmi nous, puisque c'est à M^{sr} d'Aviau et à lui, après Dieu, que le diocèse de Bordeaux dut en 1804 la restauration de ses séminaires. On lira avec autant d'édification que d'intérêt ce que notre savant maître, M. l'abbé Bertrand, a dit de lui et de son œuvre au tome II de son grand ouvrage (1). *Mementote praepositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conversationis imitami fide.*

Au bourg de Montagne, dans la maison, dans la chambre haute, à la droite de l'entrée de la dite maison, le quinzième mars 1749, est décédé, en odeur de sainteté, Monsieur très vénérable Jean Drivet, prêtre et ancien curé de Montagne, et son saint corps a été déposé, le seizième du même mois et au que dessus, dans le sanctuaire de l'église de Montagne, du côté de l'Épître, dans un caveau particulier que notre profonde vénération pour lui, ainsi que celle de toute la paroisse, nous ont engagé de construire pour recevoir ce précieux dépôt.

Il était né au lieu du Lionat, sa maison paternelle, paroisse de Lussac, le 7 août 1676, et baptisé dans la même paroisse, le 26 du susdit mois. Il avait gouverné pendant quarante-cinq ans, en qualité de curé, la susdite paroisse de Montagne, à laquelle il a donné, pendant tout ce temps-là, un exemple constant de toutes les vertus chrétiennes. Il était surtout recommandable par sa grande charité envers son prochain et par son tendre et compatissant amour pour les pauvres, qui allait si loin, que, quelques soins qu'il prît pour cacher ses aumônes, on sait positivement que souvent il s'est privé du nécessaire pour les soulager dans leurs misères. Il était, quoique d'un tempérament très vif, d'une douceur angélique, ayant toujours dans le cœur et dans la bouche cette leçon de Jésus-Christ : *Discite a me qua mitis sum et humilis corde.* Il était aveuglément soumis à la volonté de Dieu, répétant

(1) *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, tome II, chap. 1-11.

souvent ces paroles de Job : *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum*, et ces autres : *Ita Pater, quia sic fuit placitum ante te; fiat voluntas tua*.

Une simplicité chrétienne et évangélique et une pureté de cœur et de corps semblable à celle des vierges étaient encore ses vertus de prédilection. Quoiqu'il ne voulût que Dieu pour témoin de ses grandes austérités et des mortifications inouïes qu'il faisait souffrir à son corps innocent, les gens de la maison en étaient, malgré lui, les témoins oculaires. Il réduisait tous les jours, à l'exemple de saint Paul, son corps en servitude, en le châtiant pour des fautes qu'il n'avait pas commises, mais pour se tenir en garde contre le démon, son ennemi. On ne le vit jamais ressentir et manifester une joie plus grande que lorsque Dieu l'affligeait de quelque douleur bien aiguë, qu'il regardait comme une marque de sa charité et de son amour envers lui. Il regardait, disait-il, une vie sans croix et sans souffrances comme une vie ennuyeuse et languissant. Il supporta les douleurs longues et aiguës de sa dernière maladie avec une joie et une soumission qui venaient de Dieu. Il prédit le temps de sa séparation de ce bas monde et de son union avec Dieu, par Jésus-Christ, qui se fit le susdit jour, à six heures après midi. Sa sépulture fut célébrée par un grand nombre d'ecclésiastiques, quoique un jour de dimanche, et par le grand concours de peuple de toutes les paroisses voisines, qui venaient lui baiser les pieds et les mains avec une profonde vénération et qui s'estimaient heureux d'emporter des fleurs qui ornaient son cercueil.

Son caveau ne fut couvert que le troisième jour après qu'il y fut déposé, sans qu'on sentît aucune mauvaise odeur, et chacun se sentait attiré à venir satisfaire l'empressement qu'il avait de prier sur son tombeau.

Furent présents à sa sépulture :

MM. les curés de Libourne, de Néac, de Parsac, de Lussac, de Saint-Georges, M. le vicaire de Lussac, M. le prieur de Faize; son compagnon; MM. les vicaires de Montagne, de Saint-Émilion; M. le curé de Saint-Christophe, et moi, curé de la susdite paroisse.

Soussignés :

LANGÉARD, vicaire de Montagne; DUPUY, curé de Saint-Christophe; LAVAICH, curé de Montagne; LAMÉGIE, vicaire de Saint-Émilion; MALMERA, curé de Saint-Georges.

(*Arch. Mp. de Montagne. Etat Civil.*)

LE CONGRÈS DE CHANT GRÉGORIEN A BORDEAUX

(Suite)

Après la question du rythme, celle du choix d'une édition a été traitée — très sommairement — par M. de Forestier, sous le double rapport de l'autorité et de l'esthétique. Ici, la discussion sera toujours stérile et ne pourra être tranchée que par un décret de la Congrégation des Rites. Jusque-là, les adversaires peuvent rompre des lances; l'entente ne se fera pas : l'oreille, en effet, s'habitue à une mélodie, à ses défauts comme à ses qualités; à tel point que, si on entend interpréter cette même mélodie d'une manière différente, selon telle autre édition, on est, pour ainsi dire, dérouté, et l'on n'hésitera pas à trouver bien supérieur le chant qui nous est familier.

Le jour où l'on voudra faire choix d'une édition définitive, il faudra demander aux arbitres ou bien de posséder deux qualités contradictoires, celle de connaître le plain-chant et celle de n'avoir jamais entendu une des éditions rivales, ou bien de se mettre en dehors de tout préjugé venant de l'éducation de l'oreille; alternatives que je crois également impossibles.

J'en ai fait moi-même l'expérience dans la salle de l'Alhambra à l'issue d'une de nos séances. Plusieurs prêtres s'étaient réunis autour de l'harmonium; l'un d'eux se mit à chanter le *Libera* de l'édition de Digne; un autre proposa bientôt de chanter la même mélodie dans les éditions de Reims, de Ratisbonne, de Solesmes. On le fit; mais qu'arriva-t-il? Simplement ceci : les Bordelais préférèrent l'édition de Digne, ceux de Périgueux l'édition de Ratisbonne en usage dans leur diocèse; d'autres furent pour l'édition de Reims, d'autres enfin pour celle de Solesmes; aucun, d'ailleurs, ne donnait de raisons. Seuls les prêtres de Périgueux s'appuyaient sur une décision de la Congrégation des Rites. Mais comme l'éditeur de Ratisbonne a été obligé, on le sait, de se désintéresser de son privilège en ce qui regarde la France, ce n'est pas là, je crois, un argument à invoquer.

Si nous nous plaçons au point de vue purement scientifique, nous pouvons dire avec tous les savants que l'édition bénédictine est de beaucoup la plus conforme aux anciens manuscrits; et si jamais on adopte une édition universelle, il me semble que celle de dom Pothier a le plus de chances d'être choisie.

Que dire de l'étude du chant grégorien et des moyens d'en propager la connaissance? Cette question essentiellement pratique a été traitée par M. l'abbé Conil, directeur de la maîtrise de la Primatiale à Lyon. L'orateur nous a fort intéressés par le récit de tout ce qu'on a fait pour répandre la connaissance du plain-chant dans cette ville et aux environs.

« Si nous voulons, a-t-il dit, que les paroisses rendent au plain-chant la place dont il est digne, apprenons-le au peuple et surtout aux enfants. Pourquoi ne pas leur enseigner d'abord les morceaux les plus simples et les plus usités : les psaumes, le *Gloria*, le *Credo*? Le reste viendra bientôt après, surtout si le prêtre fait chaque dimanche, après l'office, une classe de chant pour tous les fidèles. »

A Lyon existe une commission chargée de surveiller l'enseignement du plain-chant dans les écoles libres; chacune des trente-six paroisses a son école et toutes ces écoles reçoivent un enseignement uniforme du chant religieux. Les Lyonnais possèdent, en outre, une Société de propagation du plain-chant qui compte trente-deux ans d'existence et a maintenant M. l'abbé Conil lui-même pour directeur. C'est elle qui, dans plusieurs quartiers, organise des répétitions hebdomadaires pour propager les principes du plain-chant et former des chantres.

Je ne sais si à Lyon les séminaristes reçoivent un enseignement sérieux du chant grégorien, mais il me semble que l'orateur aurait pu insister sur la nécessité de cet enseignement dans les séminaires, à cause de la grande importance que l'étude du plain-chant a pour le prêtre. Le plus urgent serait sans doute d'enseigner avec soin, dans les grands et petits séminaires, le chant de saint Grégoire. Pourquoi ne pas instituer des examens et des encouragements pour cette matière comme pour toutes les autres? Pourquoi laisser cet enseignement entre les mains des séminaristes eux-mêmes? Que dirait le grand Pape, s'il voyait jusqu'à quel point est méprisée aujourd'hui cette branche des sciences ecclésiastiques à laquelle il a laissé son nom? N'a-t-il pas refusé l'ordination épiscopale au prêtre Jean et le sacerdoce au diacre Rustique parce qu'ils ne savaient pas chanter le psautier?

Cet enseignement ne doit pas se borner à la connaissance des notes, des intervalles et des modes. Il est beaucoup plus vaste. Pour bien chanter, il faut savoir *lire*. Je souligne le mot, car plusieurs

mauvais lecteurs ne se doutent pas des difficultés qu'il peut y avoir dans une bonne lecture ; je les renvoie aux ouvrages de M. Legouvé : ils y verront que la lecture est un art aussi difficile que les autres ; qu'il demande autant de soin et de travail. Que l'enfant trouve donc, au petit séminaire, des leçons, des cours de lecture, pour chanter convenablement un psaume ou une mélodie de l'office divin ; mais pour lire le latin, les règles de l'accentuation latine sont absolument nécessaires. Si donc les professeurs de quatrième et au dessus, après avoir appris à leurs élèves la prosodie latine, leur donnent l'habitude de prononcer et d'accentuer comme il faut le latin en classe, dans la correction des devoirs et l'explication des auteurs, ces mêmes élèves n'éprouveront aucune difficulté à bien accentuer le latin liturgique. Cette nécessité de l'accentuation a été signalée au Congrès par M. l'abbé Sabouret, aumônier des religieuses Norbertines, au Mesnil-Saint-Denys (Seine-et-Oise), et auteur d'un petit recueil des psaumes les plus usités, où toutes les syllabes qui ont l'accent tonique sont surmontées d'un accent aigu.

Mais que les lecteurs ne se laissent pas effrayer par ces mots : règles de l'accentuation latine. Ces règles sont si peu nombreuses qu'elles peuvent se résumer en deux lignes : 1^o dans les mots de deux syllabes, l'accent se trouve toujours sur la première ; 2^o dans les mots de plus de deux syllabes, l'accent se trouve sur la pénultième ou avant-dernière, si cette syllabe est prosodiquement longue, sur l'antépénultième, si la pénultième est prosodiquement brève. Les exceptions ne comptent guère ; voici les plus fréquentes : 1^o les prépositions, adverbess et conjonctions n'ont généralement pas d'accent ; 2^o les noms hébreux ont l'accent sur la dernière syllabe. Exemples : Daniél, Michaél, Jacób, etc.

De la musique religieuse je ne dirai qu'un mot. Si elle ne doit pas être bannie de l'église, elle ne doit pas, non plus, chercher à y effacer le chant grégorien par une place trop prépondérante ou par un contraste trop éclatant. C'est ce que nous a dit, je crois, M. le chanoine Geispitz, maître de chapelle à Notre-Dame de Paris.

Il est une chose cependant dont on n'a soufflé mot au Congrès, et qui a bien son importance ; je veux parler des cantiques. Que de fois on a déploré la malheureuse adaptation de paroles nouvelles à une musique existant déjà ! D'abord la musique n'est que le vêtement de la parole : c'est donc celle-ci qui doit exister la première. De plus, une des principales règles de composition est que le temps fort d'une

mesure doit toujours tomber sur une syllabe accentuée (1). On se préoccupe, en général, très peu de cela; et même quand la musique a été écrite spécialement pour la première strophe d'un cantique, on laisse les autres strophes se présenter au hasard, sans regarder à l'accentuation ni à la métrique.

Un exemple : dans les beaux cantiques du P. Hermann, la musique a été faite pour la première strophe et non pour les suivantes. Ainsi dans ces vers : *Près de l'autel du divin Maître*, la règle du temps fort n'est violée que sur la 6^e syllabe, mais dans la strophe suivante nous rencontrons les fautes les plus grossières :

Mondains que vós fêtés brillântes
Sônt loin de váloir nos plâisirs,
Trop sôuvent sôus vos rîches têntes, etc.

Si le poète avait mis une syllabe accentuée aux 1^{re}, 4^e, 6^e et 8^e syllabes pour les premier et deuxième vers et aux 2^e, 4^e, 6^e et 8^e pour le troisième, aucune de ces fautes n'eût été commise; l'accent tonique et le temps fort se seraient rencontrés sur la même syllabe. En pareil cas, le musicien, du moins, doit changer un peu le rythme de sa mélodie, selon que l'exige la poésie qui lui est présentée; ainsi ont agi Gounod dans son cantique *Le ciel a visité la terre* et M. Granier dans tout son recueil. Je crois bien que ce sont les seuls auteurs de cantiques qui se soient inquiétés de faire correspondre le temps fort de la mélodie avec une syllabe accentuée.

Je finis; j'ai dépassé les limites que je m'étais fixées en commençant, mais je ne le regretterai pas si l'analyse que j'ai faite des importants travaux du Congrès inspire à mes bienveillants lecteurs l'estime et l'amour de ces belles mélodies grégoriennes qui étaient, il y a quelques années à peine, l'objet d'une souveraine indifférence de la part des fidèles et peut-être du clergé lui-même.

J.-B. O.

(1) En français la syllabe accentuée est toujours la dernière, à moins qu'elle ne soit muette.





BERNARD-LOUIS BEAULIEU

DOCUMENTS INÉDITS

On connaît le beau livre de M. l'abbé Deydou sur Louis Beaulieu (1). Assurément il n'y a pas un seul amateur de nos gloires bordelaises qui n'ait voulu le lire et ne lui ait réservé dans sa bibliothèque une place d'honneur.

La *Revue Catholique* en a donné une longue analyse dans son numéro du 25 décembre 1894, et certes elle n'a pas ménagé les éloges à l'écrivain distingué qu'elle regarda toujours comme un ami et comme un maître.

Mais tous les documents que l'on possède n'ont pu trouver place dans l'ouvrage de M. le curé de Saint-Nicolas; un livre a forcément des limites qu'on ne saurait dépasser. Et cependant tout ce qui reste, tout ce que l'on a pu recueillir d'un frère tombé vaillamment et vainqueur dans la mort, — le moindre détail de sa vie, la ligne la plus insignifiante en apparence, tracée par lui, tout cela est précieux.

Voilà pourquoi, heureux de répondre au vœu qui nous a été souvent exprimé, nous publions les documents inédits qui sont entre nos mains ou que l'on voudra nous confier, sur notre jeune martyr langonnais : BERNARD-LOUIS BEAULIEU.

A.-J. L.

(1) *Bernard-Louis Beaulieu, prêtre de la Société des Missions Étrangères, mort pour la Foi en Corée, le 8 mars 1866, Vie et Correspondances*, deuxième édition, par l'abbé P.-G. DEYDOU, curé de Saint-Nicolas de Graves. Bordeaux, 1894.

JOURNAL DE VOYAGE DE LOUIS BEAULIEU

3^e PARTIE (1)*De Singapore à Shang-Haï (25 août-6 octobre 1864).*

Arrivée à Singapore. — Saïgon. — Départ de Saïgon. — Naufrage d'une barque annamite. — Hong-Kong. — Départ de Hong-Kong. — Arrivée à Shang-Haï. — Départ de Shang-Haï.



VIVE JÉSUS!

A bord du *Cambodge*, en vue des côtes de la moyenne Cochinchine, le 25 août 1864.

BIEN CHERS PARENTS,

Je vous ai laissés au moment où nous approchions du port de Singapore; c'était le 19 au soir. Le lendemain, jour de la fête de saint Bernard, mon patron, nous entrons de grand matin dans le port. Trois confrères nous attendaient au débarcadère : le P. Borie, missionnaire des sauvages de la presqu'île de Malacca, et frère de M^{re} Borie, évêque d'Acanthe, martyrisé en 1838 au Tong-King occidental; le P. Daguin, vicaire à Singapore, et enfin le P. Patriat, procureur de notre congrégation dans la même ville. On s'embrassa chaleureusement et on partit en voiture pour la procure qui est à environ trois quarts d'heure du port. En arrivant, je pus dire la messe de mon glorieux patron, en union avec celle que vous deviez certainement entendre à Langon, à pareil jour. Nous trouvâmes à la procure un vieux missionnaire, qui est là pour rétablir sa santé, ruinée par trente-un ans de mission : c'est le P. Tisserand, missionnaire de Malaisie. Oh! la délicieuse journée passée en compagnie de si saintes gens! Dans la soirée, nous avons visité avec le plus grand intérêt les établissements des Frères et des Sœurs, la magni-

(1) Les deux premières parties (de Paris à Alexandrie, 15-24 juillet, et d'Alexandrie à Singapore, 25 juillet-19 août) forment les chapitres XII et XIII du volume de M. Deydou.

fique église du P. Beurel, pro-vicaire de la mission, etc., etc. Nous trouvâmes chez ce dernier deux autres confrères, que nous n'avions pas encore vus : le P. Issaby, chargé depuis de longues années de la mission chinoise de Singapore, et qu'on ne nomme que le saint, et le P. Périé, missionnaire de Malaisie. Hélas ! nous ne pûmes voir ces braves gens qu'un instant.

Le navire levait l'ancre à six heures précises, et nous faisons nos adieux au cher P. Groussou, destiné à la mission de Siam. La tristesse de cette séparation était bien tempérée par une heureuse nouvelle que le P. Patriat nous avait donnée à notre arrivée. Le P. Lesserteur et le P. Huet, qui avaient reçu à Paris l'ordre de débarquer à Saïgon, devaient continuer leur voyage avec nous jusqu'à Hong-Kong ; et, de plus, nous devions prendre à Saïgon le P. Mathevon, qui vient de passer onze mois en cage pour la foi de Jésus-Christ, et le P. Dumoulin, parti l'an dernier pour le Tong-King occidental, où ils vont ainsi tâcher d'entrer quatre à la fois. Nous quittâmes donc Singapore à six heures du soir, le samedi 20.

De Singapore à Saïgon, nous n'avons eu rien de remarquable dans la traversée qui, du reste, n'a pas été longue. La mer nous a laissés assez tranquilles, et nous avons pu dire la sainte messe le dimanche et le lundi.

Mardi 23 août. — Dès le grand matin, nous étions au cap Saint-Jacques qui commande l'entrée du fleuve qui conduit à Saïgon... Il est magnifique, et malgré sa largeur et la profondeur de ses eaux, serpente comme une petite rivière à travers un pays des plus fertiles, mais peu cultivé. Il nous fallut environ cinq heures pour remonter jusqu'à Saïgon. Dès que le navire fut ancré, nous vîmes arriver sur une barque annamite quatre missionnaires vêtus à l'annamite : c'étaient le P. Galy, qui, en 1841 et 1842, a passé vingt-trois mois en prison et souvent sous le rotin pour la foi de Jésus-Christ ; le P. Péguet, secrétaire de M^{sr} Lefebvre, vicaire apostolique de la mission ; le P. Chabrier et le P. Roustand, que nous avons connus à Paris, d'où ils partaient au mois de février dernier. Au rivage, nous trouvâmes encore le P. Le Mée, le P. de Noïoberne, curé de la cathédrale, et on nous conduisit chez Monseigneur. Sa Grandeur

nous reçut avec une affabilité qui n'eut d'égale que sa simplicité. Elle aurait bien voulu garder, en attendant, ceux d'entre nous qui ne pouvaient pas encore entrer dans leur mission ; mais nous avions nos ordres de Paris, et il n'y eut rien à dire. Nous trouvâmes chez Monseigneur le P. Nibaux, pro-vicaire de la mission ; le P. Guillou, le P. Robert, le P. Baron. Après avoir déjeuné, nous allâmes faire visite au P. Croc et au P. Mathevon, et nous y fûmes bientôt rejoints par le P. Jourdain, aumônier de la Sainte-Enfance. Avec tous ces Messieurs, nous visitâmes dans tous ses détails le magnifique établissement de la Sainte-Enfance, construit sur les plans d'un simple chrétien annamite, avec une perfection qui désespérerait bien des architectes français. C'est certainement, à tous égards, le plus beau monument de la ville française de Saïgon. Nous y avons vu de véritables merveilles et des succès qui supposent de la part des sœurs qui le dirigent des efforts inouïs et une constance que l'on ne trouvera jamais que dans la religion catholique, parce que, elle seule, est la source du véritable dévouement. Nous trouvâmes à la Sainte-Enfance le P. Fontaines, qui arrivait de sa paroisse tout exprès pour nous voir. Nous allâmes de là au collège, où nous fîmes connaissance avec le P. Éveillard. Encore une petite visite au couvent des Carmélites, composé, à l'exception de deux seulement, de sœurs annamites ; et il fallut rentrer chez Monseigneur pour le dîner, auquel Sa Grandeur avait invité tous les confrères qui se trouvaient à Saïgon. Nous fûmes à table vingt-trois. A la fin du repas, auquel avait présidé la plus franche expansion entre jeunes et vieux, M^{rs} Lefebvre, qui est un vénérable vieillard à longue barbe blanche, auquel son âge et plus de vingt années de persécution et le séjour de la prison à deux reprises différentes, n'ont rien enlevé de sa gaieté ; Monseigneur, dis-je, demanda que chacun fit preuve de son talent chansonnier, et le P. Galy et le P. Mathevon (tous deux confesseurs de la foi échappés de leur cage), le P. Lesserteur et moi fîmes les frais de la soirée. Oh ! qu'il me serait difficile de vous donner seulement une idée de cette réunion ! La réunion de tous les membres d'une famille ne saurait avoir plus de charmes. A neuf heures, chacun courut chez son hôte. Pour moi, je devais aller coucher chez le P. Le Mée ; mais je fus littéralement enlevé de

force par le P. Dumoulin et le P. de Noïoberne, et j'allai prendre chez ce dernier quelques heures de repos.

Mercredi 24 août. — On dit la messe de grand matin. J'avais pour servir la mienne un tout petit Annamite, qui se tenait comme un ange. Nous prenons à la hâte un tout petit déjeuner, et après avoir reçu la bénédiction de M^{sr} Lefebvre, et embrassé tous les confrères, nous nous embarquons sur notre *Cambodge*. A sept heures, nous levons l'ancre et descendons lentement ce beau fleuve. A midi, nous doublons le cap Saint-Jacques, et commençons à côtoyer la Cochinchine que nous ne perdrons presque plus de vue. La mer est calme et unie comme la glace.

Jeudi 25 août. — A deux heures du matin, nous sommes éveillés en sursaut par un choc violent, et par des cris de personnes qui se noient. Notre *Cambodge* lancé à toute vitesse a accosté une barque annamite, qui n'avait pas de fanal, et l'a fendue à peu près par le milieu. Elle était montée par six hommes et deux enfants, qui à la vue du danger se sont jetés à la mer. Notre commandant fait immédiatement arrêter la machine, et mettre une embarcation à l'eau. Six hommes s'y jettent à la hâte et volent à force de rames à la découverte des malheureuses victimes. Il fallut une heure entière pour les retrouver tous, et aucun n'était noyé, pas même les petits enfants, qui se soutenaient au moyen des débris du gouvernail de leur barque dont la majeure partie avait coulé à fond. Lorsqu'on ramena à bord ces pauvres naufragés, le commandant leur fit demander par le P. Mathevon, qui seul connaissait bien leur langue, ce qu'ils préféraient, ou de rester sur le *Cambodge*, jusqu'à son retour à Saïgon, ou d'être transportés immédiatement sur une barque annamite qui se trouvait tout auprès. Ils répondirent qu'ils désiraient rentrer chez eux le plus tôt possible : et on les conduisit immédiatement sur cette autre barque. Le tout fut fait en deux heures; et nous continuâmes notre voyage. C'est là le seul épisode de cette traversée de Saïgon à Hong-Kong, qui a certainement été la plus belle de toutes, sur une mer d'huile.

Vendredi 26 et samedi 27. — Rien de particulier.

Dimanche 28 août. — Dès cinq heures du matin, nous entrons dans le port de Hong-Kong et, quelques instants après, nous débar-

quons entre les bras du P. Osouf (1), ou plutôt, comme on dit ici, de la maman Osouf, sous-procureur de notre congrégation à Hong-Kong. A peine sommes-nous arrivés qu'on nous déclare, à mes trois confrères et à moi, que nous ne devons pas penser à monter jusqu'à Shang-Haï, mais que nous avons à passer ici un mois entier. La nouvelle n'était pas déjà si mauvaise. Aussi fûmes-nous bientôt résignés à jouir un mois encore de l'aimable société du P. Mathevon, du P. Dumoulin et de nos deux confrères déjà destinés pour le Tong-King.

Lundi 19 septembre. — Voilà bientôt ce mois écoulé, et déjà il nous faut songer à repartir. Il faut recommencer ses malles; et pour où aller? me direz-vous. En Corée, donc. Mais sitôt? Oh! pas tout à fait directement. Écoutez bien notre itinéraire, auquel vous ne vous attendez certainement pas, et qui nous a surpris nous-mêmes. — Le 27 ou le 28, départ pour Shang-Haï: jusque là c'est bien notre programme d'autrefois; mais voici où il change. Au lieu de moisir pendant cinq ou six mois, en procure, à Shang-Haï, nous prenons le premier voilier qui se dirige vers le Leao-Tong, et nous faisons toutes nos diligences pour arriver le 10 décembre, chez M^{re} Verrolle, vicaire apostolique de la Mandchourie et du Leao-Tong. C'est Monseigneur lui-même qui a demandé que nous prissions cette voie; et sans doute, il a ses raisons. Peut-être espère-t-il ainsi nous faire entrer plus vite ou plus sûrement dans notre chère Corée dont nous allons, au moins, bien nous rapprocher. A la garde du Dieu des missionnaires: vous savez que ce qu'il garde est bien gardé. Soyez donc sans aucune inquiétude sur mon compte. Ma santé en est à un point où vous ne l'avez jamais vue à Langon. Vraiment! s'il n'était pas d'expérience qu'il y a peu de gros missionnaires, je commencerais à m'inquiéter de mon embonpoint. Je regrette de ne pouvoir vous envoyer une photographie, pour que vous puissiez faire la comparaison. Je ne sais si vous me reconnaissez sous ma longue chevelure bouclée et ma barbe de sapeur; surtout, si vous me voyiez, après dîner, fumant sérieusement ma pipe chinoise, dont le tuyau descend presque jusqu'à mes pieds. Voilà pourtant le portrait de votre original d'enfant. Et, dans quelques mois, ce sera bien pis

(1) Depuis, vicaire apostolique du Japon septentrional.

encore; quand on aura endossé le costume coréen. Plaise à Dieu que ce soit bientôt !

Notre séjour à Hong-Kong aura été des plus agréables. Nous avons visité l'île un peu dans tous les sens, et la ville dans tous ses coins et recoins. La ville chinoise est surtout à voir. Il n'y a pas moins ici de cent vingt mille Chinois, hélas ! presque tous païens, et très païens ! Il faut dire pourtant qu'il y a aussi des chrétiens, et une superbe église catholique, où on chante la messe tous les dimanches, avec plus de solennité qu'à Langon. Vous ne sauriez croire quel plaisir c'était pour moi que d'assister à la grand'messe et à la bénédiction du Très Saint Sacrement, quand je pensais qu'autour de cette église, tout était dans l'idolâtrie et l'esclavage du démon. Or, il est impossible de se figurer ce que c'est que le paganisme, à moins de le voir. Voilà pourtant ce que nous pouvions être, si le bon Dieu ne nous eût fait naître dans notre belle France. Et il ne nous le devait à aucun titre; ce n'est qu'une faveur de sa miséricorde. Voilà à quoi nous ne pensons peut-être pas assez.

Il faut que je mette fin à cette lettre que notre *Cambodge* va rapporter en retournant à Suez. Ayez la bonté de dire mille choses aimables à M. le curé et à son cher vicaire. Je voudrais pouvoir écrire un mot à chacun; mais j'ai déjà un tas d'autres lettres. Et puis, ils sont mieux placés que personne pour avoir des nouvelles de moi. J'en dis autant pour la famille Dondeau et pour Théophile. Mille amitiés à M. Grégoire et à toutes les personnes assez bonnes pour s'intéresser à moi.

Adieu, bien chers parents, priez bien pour moi. Je vous embrasse tous.

L. BEAULIEU,

m. ap. en route pour la Corée.



Shang-Hai sur le Lou-Tse-Kiang (bras du fleuve Bleu) dans la province du Kiang-Nan (Chine), le 6 octobre 1864.

BIEN CHERS PARENTS,

Ma dernière lettre était datée du moment où notre cher *Cambodge* repartait pour Suez. Quatre jours après, le 29 septembre, jour de

saint Michel, tandis que vous étiez en pleine foire, nous disions adieu à Hong-Kong et à nos quatre confrères du Tong-King, et nous partions pour le nord de la Chine, sur un paquebot des Messageries Impériales, qui a nom l'*Hydaspe*. C'était le 29 au soir. Nous avions la mousson entièrement contraire, et, par conséquent, grosse mer. Le navire, étant plus petit que le *Cambodge*, avait les mouvements beaucoup plus saccadés, et, par conséquent, beaucoup plus mauvais. Aussi, dès le soir même, mes trois confrères étaient pris du mal de mer. Pour moi, je ne fus pas pris encore, mais je ne perdis rien pour attendre. Le lendemain 30, la mer étant plus mauvaise encore, il fallut payer mon tribut. Ce fut l'affaire de quelques heures seulement, parce que nous ne tardâmes pas à entrer dans des eaux un peu moins inhospitalières.

Le dimanche 2 octobre, nous eûmes la messe, sur la proposition du commandant, et surtout la consolation d'y voir assister librement l'équipage et le petit nombre de passagers catholiques qui étaient à bord. Nous côtoyâmes pendant deux jours encore les côtes de la Chine, et, sans autre accident, et sans trop de mal de mer, nous étions, mardi 4 au matin, à l'embouchure du Lou-Tse-Kiang (ou fleuve Bleu). C'est une vraie mer couverte d'une quantité de navires, telle que les ports même de Marseille et de Bordeaux ne peuvent en donner une idée. En quelques heures, nous avons remonté le fleuve jusqu'à Shang-Haï, et, entre midi et une heure, nous étions dans les bras de notre procureur, le P. Cazenave. La journée d'hier, 5 octobre, a été consacrée à visiter les établissements des Pères Lazaristes et ceux des Pères Jésuites. La religion fait vraiment ici des merveilles. Il y a des églises qui seraient belles même en Europe : cathédrale, séminaire, collège, et tout cela entre les mains des Pères Jésuites, qui travaillent admirablement dans cette mission. Dans la seule paroisse de la cathédrale, qui n'est qu'une des trois de la ville, ils ont plus de trois mille chrétiens.

Nous avons en ce moment, à Shang-Haï, le climat d'automne de nos pays. Nous y mangeons des raisins, pas aussi bons, il est vrai, que les chasselas de Respide (1), mais pourtant bien passables. En

(1) Maison de campagne, située aux portes de Langon, sur la commune de Toulouze, et appartenant à l'oncle du missionnaire.

lisant ceci, vous me souhaitez sans doute un long séjour dans ce pays de cocagne ; mais c'est en vain.

Aujourd'hui même, à midi, nous serons à bord d'un navire suédois, nommé *l'Éclipse*, qui va nous emporter vers le Leao-Tong, encore plus au nord. C'est une traversée qui, dans cette saison, dure ordinairement de huit à quinze jours. Grâce à Dieu, nos santés sont excellentes, et nous allons dans un pays encore plus riche et plus sain que celui-ci. Je vous donnerai de là de nos nouvelles. Notre départ précipité vous expliquera facilement pourquoi je m'arrête si tôt. Nous n'avons plus que quatre heures devant nous, et bien des choses à faire.

Adieu, bien chers parents, priez le bon Dieu pour votre missionnaire qui ne vous oublie pas, et surtout aimez bien Dieu, et servez-le avec ferveur dans la pratique de ses commandements.

Mille amitiés à tous ceux que je n'ai ici ni le temps ni la place de nommer, mais que vous connaissez bien. Je vous embrasse tous.

(*A suivre*).

L. BEAULIEU,
miss. ap. en route pour la Corée.

DU NOUVEAU SUR JOUBERT

(*VIII^e Article*)

IV

Des *Pensées*, du *Boscobel* et de *l'Eikôn*, œuvres certaines de Joubert, au *Colomb*, au *Crumwel* et aux *Anecdotes*, c'est le même style nerveux, concis, métrique, avec les différences imposées par la diversité des genres. Le même style, mais moins coloré dans le *Colomb*, les *Anecdotes* et le *Crumwel*; merveilleusement imagé dans les *Pensées*, les *Maximes* et les *Essais*.

L'apparition de Chateaubriand fait le partage entre deux périodes d'égale durée. Jusqu'en 1800, Joubert resta fidèle à

la résolution qu'annonçait sa lettre du 3 novembre 1794 : « Je veux donner à mes pensées — plus de pureté que d'éclat — sans pourtant bannir les couleurs — car mon esprit en est ami. » Jusqu'à cette date, si les couleurs ne sont pas bannies, c'est tout juste : elles ne sont que tolérées.

Dès que Chateaubriand paraît, les couleurs triomphent, et la philosophie de Joubert, selon la remarque du *magicien* ami, devient « peinture » ; elle était déjà « poésie ».

Ce mot n'est dit qu'en passant, et pour prévenir une objection. J'aurai occasion d'y revenir.

Dans les morceaux historiques, le mètre varie incessamment. L'histoire se serait mal accommodée d'une mesure étroite, d'un moule uniforme : il lui faut une phrase plus souple et plus ample. Toutefois, l'extrême variété des combinaisons n'empêche pas le syllabisme, ne supprime pas le mètre. Il est disposé de telle sorte que, sans avertissement préalable, un lecteur habile établirait les pauses de détail, les plus légères comme les plus sensibles, précisément aux points marqués par le mètre.

Dans les pièces philosophiques et les pensées détachées, la forme se rapproche davantage de la poésie :

— « Souvenez-vous que la philosophie a une muse. »

« Comme la poésie est quelquefois plus philosophique que la philosophie, la métaphysique est, par sa nature, plus poétique même que la philosophie. »

« Au lieu de ce langage poétique et mathématique tout à la fois qu'on doit employer dans les matières métaphysiques et dont les anciens nous ont laissé quelques exemples, nos idéologues modernes se sont fait un style géographique et catalogique, avec lequel ils assignent à ce qui est spirituel une position et des dimensions fixes. Malheureux, qui durcissent tout, et changent l'âme elle-même en pierre. »

Le mètre ne se présente pas à l'état d'exception, à l'aventure et au hasard.

Ce n'est pas un accident de forme, une rencontre rapide, non évitée, un peu désirée, peut-être attendue et recherchée,

comme dans Vauvenargues, Paul-Louis Courier, Michelet, et autres plus anciens. C'est une habitude créée par la pensée et qui la sert à merveille sans l'asservir jamais. C'est une manière originale de piquer l'attention et de s'attacher à la mémoire. C'est un art d'autant plus parfait qu'il a su disparaître sous la riche variété des rythmes et des couleurs. Si poétiques sont les couleurs qu'elles opèrent une incessante et insensible diversion aux rythmes, tout en laissant jouir de la cadence. On oublie de compter les syllabes, tant on est absorbé par la pensée, dont la beauté sourit et rayonne. Que nul critique n'ait eu l'idée d'analyser « la goutte de lumière », la liberté d'étudier les symétries, la curiosité de démonter pièce à pièce, pour ainsi parler, le « mécanisme » de cette œuvre si savante, c'est la preuve que l'idée s'impose. Si riche que soit la forme, plus riche est le fond. Avoir su disparaître à ce point, c'est le triomphe de l'art, triomphe aussi noble que rare, et peut-être unique dans l'histoire des lettres.

La date du *Crumwel* (1789) ajoute au sens du volume. Publié à la veille des événements sinistres, on y peut voir une sorte de prophétique avertissement au roi et au peuple, une sorte d'énergique appel aux dévouements héroïques non moins qu'à l'esprit de sage liberté. Joubert se souvenait et prévoyait en philosophe. Il jetait le cri d'alarme en bon citoyen, tout passionné qu'il fût alors de liberté. Car, dès 1789, les esprits clairvoyants ne nourrissaient guère plus d'illusions sur les suites de l'effervescence générale. Mirabeau s'écriait, au mois de septembre : « Tout est perdu ; le roi et la reine y périront, » et vous le verrez, *la populace battra leurs cadavres*. » Il remarqua, ajoute M. de la Marck, l'horreur que me causait cette expression. « Oui, oui, répéta-t-il, on battra leurs » cadavres. Vous ne comprenez pas assez les dangers de leur » position ; il faudrait cependant les leur faire connaître. »

Si l'on veut bien se rappeler la date solennelle et les événements prochains, la beauté du tableau, dans le *Boscobel*, fera mieux que charmer l'esprit, elle remuera l'âme même ;

et quant au portrait du Roi Charles I^{er}, tiré de l'*Fikôn Basilikè*, il évoque invinciblement la figure de l'autre *Roi-Martyr*, du trop bon et trop faible Louis XVI. Le volume se ferme sur l'anecdote relative au bourreau masqué de Charles I^{er}. Les quatre morceaux forment un tout, écrit d'un même style, vigoureux, vivant, concis, orné avec une mâle sobriété. — « Concision ornée », disait Joubert, « beauté unique du style. »

Nonobstant l'indication de la couverture, qui conduirait au nom de Langeac, tenez donc ferme sur ce point capital :

Tout le volume est l'œuvre de Joubert.

— Mais M. de Langeac le revendiquait comme sien. Les dictionnaires lui en faisaient honneur. Et bien loin de songer à rétablir les droits de Joubert, il affirmait, à M. de Raynal, que Joubert n'avait rien publié. Or, c'était l'ami de la première heure : « il l'avait vu arriver à Paris ». Nul ne pouvait être mieux renseigné.

Étrange affirmation ! Je cherche à la concilier avec ce que je crois, ce que je sens, ce que je sais la vérité.

M. de Raynal s'est renseigné auprès de M. de Langeac. A quelle époque ? En 1839, apparemment, lorsqu'il commença de préparer une deuxième édition : la première, celle qui parut sous les auspices et par les soins de Chateaubriand, est de 1838. Or, M. de Langeac est mort en 1839. Il était âgé de près, sinon de plus, de quatre-vingt-onze ans. Sa mémoire n'avait-elle pas fléchi ? Peut-être avait-il dû promettre à Joubert, sur les publications de sa jeunesse, un éternel secret. Car Joubert avait la passion du sage, celle de cacher sa vie, comme d'autres ont la passion de paraître et de briller. « M^{me} Joubert, disait Chateaubriand dans sa préface, *aurait craint d'offenser la gloire qui a tant recherché l'obscurité.* »

Avant la Révolution, M. de Langeac « possédait une fortune considérable », et l'on ajoute « qu'il en faisait le plus noble usage *dans l'intérêt des lettres et de ceux qui les cultivent* ».

A cette époque, Joubert n'avait que des ressources très modiques pour vivre à Paris dans un loisir studieux. S'il était

trop fier pour accepter des secours qui ressemblaient à l'aumône, il se peut — ne voulant pas signer — qu'il ait accepté de voir ses travaux imprimés aux frais de Langeac. « Dans l'intérêt des lettres. » Ainsi Langeac serait, non le père, mais le patron du *Crumwel*. La curiosité m'est venue de savoir ce que disait, Joubert et Langeac vivant, la *Biographie des hommes vivants*. Rien sur Joubert : pas même nommé. En revanche, l'article consacré à Langeac (le chevalier de) est développé. Il y a des nuances, bien fuyantes, certes, mais d'autant plus curieuses à surprendre et à étudier.

A la suite des mots deux fois soulignés, vient la liste bibliographique. Je transcris, avec une scrupuleuse exactitude, chiffres et caractères : « ON A DE LUI : I. *Lettre d'un fils parvenu à son père, laboureur*, qui a remporté le prix de l'Académie française, 1768, in-8°. II. *Epître d'un fils à sa mère*, pièce qui a concouru pour le prix de l'Académie française, 1768, in-8°. III. *Éloge de Corneille*, 1768, in-8°. IV. *Traduction d'un morceau de l'Iliade* (prière de Patrocle à Achille), qui a concouru pour le prix de l'Académie française, 1778, in-8°. V. *La Servitude abolie*, pièce qui a concouru pour le prix de l'Académie française, 1780, in-8°. VI. *Poèmes séculaire d'Horace*, 1780, in-8°. VII. *Colomb dans les fers, à Ferdinand et Isabelle, après la découverte de l'Amérique*, couronné à Marseille, avec un Précis historique sur Colomb, 1782, in-18, très rare; réimprimé in-8°. VIII. *Les Bucoliques de Virgile*, traduites en vers français, 1806, in-4°, in-8°, et in-18. Cette traduction concourut, en 1810, pour le grand prix décennal de deuxième classe, décerné par l'Institut. »

Cette énumération est tellement détaillée et tellement précise qu'elle n'a pu être dressée sans le secours de l'auteur; car les écrits dont elle se compose n'avaient pas fait date, et, sauf les *Bucoliques*, n'avaient laissé aucun souvenir.

Après cette liste où ne figurent que des poésies, en voici une autre où ne figurent que des ouvrages en prose; elle s'annonce par ces mots : « ON LUI ATTRIBUE : 1° (en simple chiffre arabe) *Essai d'instruction morale*, 2 vol. in-8° et

in-12, 1812; — 2° *Précis historique sur Crummel*, suivi d'un extrait de l'*Eikôn Basilikè*, 1789, in-8°; 1801, in-8°; — 3° *Anecdotes anglaises et américaines*, années 1776 à 1783, 2 vol. in-8°, Paris, 1813. — 4° *Réponse à un cuistre*, 1814. »

Aussitôt la seconde série épuisée, abandon de la rubrique dubitative, « ON LUI ATTRIBUE », et retour à l'affirmation catégorique : « ON A AUSSI de M. de Langeac de fort jolis vers adressés au poète Delille, avec une branche de laurier que l'auteur avait cueillie sur le tombeau de Virgile, dans un voyage qu'il fit en Italie pour visiter les lieux qu'avait habités le poète de Mantoue. »

A cette particularité du laurier et des vers, adressés au traducteur des *Géorgiques* par le traducteur des *Bucoliques*, il est de toute évidence que l'auteur de l'article sur Langeac était renseigné par Langeac lui-même.

Pourquoi donc les deux formules : *on a de lui, on lui attribue*, quand il était si facile, manifestement, de faire cesser, avec l'opposition des deux termes, l'incertitude qui pèse sur le second ?

On n'avait qu'à consulter l'intéressé. En juillet 1818, date inscrite à la première page du quatrième volume de la *Biographie des Hommes vivants*, où il est question de Langeac, celui-ci était bibliothécaire de [l'Université?]. . . Quand Joubert sera mort, les dictionnaires supprimeront la rubrique dubitative, et feront honneur du tout à Langeac.

Pourquoi les deux formules ? sinon parce que Langeac n'était pas le véritable auteur des ouvrages énumérés dans la seconde série, — sinon parce que le véritable auteur voulait rester caché.

La correspondance de Joubert et de Langeac serait décisive. Mais voilà ! Elle manque, et précisément celle-là. Pas de lettres, ni de Joubert à Langeac, ni de Langeac à Joubert. Pas une. Pourquoi ? Oui, pourquoi ? M. de Raynal, qui avait consulté les souvenirs de Langeac sur la jeunesse de Joubert, n'a pas manqué de lui redemander la correspondance de ce dernier. Or, cette correspondance fait totalement défaut.

C'est, je le conjecture, qu'elle aurait livré le secret demandé, promis, secret que Langeac, homme d'honneur et ami fidèle, voulut emporter dans la tombe.

Telles seraient mes suppositions. La mémoire de Joubert, son juste renom de philosophe et de sage, s'y confirment, sans qu'il en coûte, le moins du monde, à la parfaite honorabilité de M. de Langeac.

D'autre part, l'œuvre de Joubert se complète et se varie : sa manière et son style s'élargissent avec le champ de ses observations. Dans les grands tableaux historiques et dans les anecdotes plus rapides, il dégageait les leçons de l'éternelle morale, en leur maintenant l'intérêt des choses vécues, les caractères, les portraits. Il étudiait les êtres collectifs comme les individus, l'homme de son siècle et l'homme de tous les siècles, l'homme et les hommes, les secrets ressorts des âmes et des destinées, en même temps que la marche mystérieuse et logique des événements.

A lire superficiellement les *Pensées* on serait tenté de croire qu'il n'a étudié le cœur humain que dans certains types de la société choisie, dans le cœur de ses amis, dans son propre cœur, tant ses pensées sont belles, douces, optimistes, et font de bien. Joubert a porté son regard plus loin. Ses horizons étaient plus vastes et plus variés. D'un certain pessimisme, il s'est élevé, comme par une lente croissance, à cette aimable, forte, et fortifiante sérénité qui est celle de ses pensées, celle de la véritable philosophie.

Se connaître soi-même, et, pour se connaître, s'observer de très près, s'analyser à fond, se noter jour par jour, c'est un trait d'originalité autant qu'une règle de sagesse; mais c'est aussi apprendre à connaître les autres, à les juger avec profondeur et délicatesse, à les interpréter avec une plénitude de lumière qui, pour être sans illusion, ne cesse pas d'être indulgente. — N'est-on pas indulgent pour soi? Ainsi faisait Joubert, toujours appliqué à soi, ce qui lui donnait une incomparable pénétration d'analyse pour juger les autres, voire ses amis les plus chers, témoin sa lettre à Molé sur

Chateaubriand. Certes les défauts sont mis à nu, étalés au grand jour, et comme disséqués dans les dernières fibres. Mais les qualités aussi sont révélées, relevées; et le bien domine, et l'affection triomphe: « Le voilà, je crois, tout entier. Le voilà peint et estimé en mal, à la rigueur; je ne crois pas que sa conduite et son caractère puissent mériter un reproche qui ne soit là... Il y a un point essentiel, et dont il faut préalablement convenir entre nous, c'est que nous l'aimerons toujours. »

Peut-être, si l'œuvre s'était achevée et couronnée, les traits historiques et les anecdotes auraient-ils alterné avec les maximes et les proverbes: « comme dans Montaigne », avec moins de digressions et de « bigarrures », moins de citations érudites et de flottant scepticisme.

Nous le verrons plus loin mettre en œuvre et en jeu (c'est le mot), à l'intention d'une de ses amies, un groupe souriant de pensées exquises. Des lettres annoncent l'envoi, préparent et piquent l'esprit, accompagnent et encadrent les *Pensées*. Nouveau motif de croire que l'œuvre totale, rêvée par la jeunesse active de Joubert, et dont il a désespéré, n'aurait pas subi l'uniforme entassement du recueil publié. L'attention eût été reposée et ressaisie, tantôt par l'alliance des lettres et des maximes, tantôt par l'alternance des pensées et des récits.

« Je suis la matière de mon livre », disait Montaigne dans la Préface des *Essais*: ce qui n'empêche pas « l'homme en général » d'être le permanent sujet de son livre, ce qui n'empêche pas non plus les *histoires* et *anecdotes* d'en occuper la bonne moitié.

On n'est moraliste qu'au prix de cette double étude, qu'autant qu'on s'est mis de bonne heure, résolument et assidûment, à l'école de l'histoire, prenant des notes sous sa dictée, tirant, de ses leçons augustes, la substance des leçons personnelles et des œuvres fécondes.

« Mais » — la réflexion ou plutôt la plainte, le regret, est de Joubert — « on ne trouve guère dans l'histoire que des leçons de politique et d'art militaire. »

Les historiens, disait Montaigne, sont ma droicte balle ; ils sont plaisants et aisés ; et quand et quand l'homme en général, de qui je cherche la cognoissance, y paroist plus vif et plus entier qu'en nul aultre lieu ; la variété et la vérité de ses conditions internes, en gros et en détail, la diversité des moyens de son assemblage et des accidens qui le menacent. *Or, ceulx qui escrivent les vies, d'aullant qu'ils s'amusest plus aux conseils qu'aux évènements, plus à ce qui part du dedans qu'à ce qui arrive au dehors, ceulx-là me sont plus propres.*

L'auteur du *Crumwel* est de ceux-là. Montaigne eût aimé Joubert comme un autre lui-même.

Aussi ne cognois-je guères d'hommes avec telle privauté qu'il faut pour en pouvoir juger : et ceulx auxquels ma condition me mesle plus ordinairement sont pour la plupart, gens qui ont *peu de soing de la culture de l'âme*, et auxquels on ne propose, pour toute béatitude, que l'honneur, et pour toute perfection, que vaillance... Le plus grand que j'aye cogneu au vif, je dis *des parties naturelles de l'âme*, et le mieulx nay, c'estoit Estienne de la Boëtie ; c'estoit vrayement un' âme pleine, et qui monstroit un beau visage à tout sens ; un' âme à la vieille marque, ayant beaucoup adjousté à ce riche naturel par science et étude. — Et si en l'aage que je l'ay cogneu plus avancé, il eust prins un tel desseing que le mien de mettre par escript ses fantaisies, nous verrions plusieurs choses rares, qui approcherøient bien prez de l'honneur de l'antiquité.

L'exemple de Montaigne est contagieux : voilà que j'incidente, et, pour un peu, prenant le sentier de circuit, le plus long, j'allais mettre en parallèle La Boëtie et Joubert. Double distraction. C'est à Montaigne qu'il le faut comparer, et ce n'est pas ici le lieu : cela viendra en son temps, et n'aura rien du hors-d'œuvre.

(*A suivre.*)

G. PAILHÈS.



HIPPOLYTE TAINÉ ⁽¹⁾

M. A. de Margerie, ce lettré délicat, ce penseur chrétien, dont la foi a trempé la raison, vient de consacrer, à la mémoire d'H. Taine, ou mieux, à l'analyse de ses ouvrages, un volume assez long et cependant fort intéressant, ce qui est une rareté, où la finesse et la force de la dialectique le disputent à la pureté classique de la forme et à la courtoisie de la discussion.

Nous n'oserions, pour nous, prétendre à une aussi grande charité.

M. Taine n'est pas seulement un philosophe; c'est encore un professeur d'esthétique, un historien, un critique. Mais là où il déploie le plus les richesses de son esprit, de son imagination, même de son bon goût; là même où il semble le plus, à première vue, se désintéresser des principes, pour nous charmer, son *déterminisme* le suit, comme notre ombre nous accompagne quand nous longeons, au clair de lune, la muraille où elle semble marcher avec nous. Pour M. de Margerie, personnage plus réel, et non moins tenace, il suit aussi, pas à pas, son sujet, M. Taine. Médecin parfaitement élevé, armé d'une fine lancette, il arrête telle phrase au passage, en écarte doucement les plis, et sans rien perdre de son calme imperturbable, met à nu la pensée, et sous la chair rose qu'il déchire, le venin caché de l'athéisme.

Nous voulons, à notre tour, suivre, dans les parties principales de cette œuvre, l'éminent doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille.

Dès ses débuts, dans *les Philosophes français*, il appert que M. Taine entend bien « purger l'esprit des êtres métaphysiques », et procéder, dans les sciences morales, comme on le fait dans les sciences physiques. — « Des faits, des faits,

(1) *H. Taine*, par Amédée DE MARGERIE, doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lille (Paris, librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15).

il n'y a rien d'autre. Vous me dites que l'animal digère. Rien de plus clair que cette formule. Mais ce fait est entouré et précédé d'une longue suite d'inconnues », c'est-à-dire de faits, « de circonstances ». Et désormais « tout l'effort des physiologistes est d'accroître cette quantité » de circonstances et de faits. Enfin pour échapper à Dieu, M. Taine ne voit que d'autres faits dans ce que nous nommons des causes. Il y a « des faits accessoires à d'autres faits » ; et, « par cette hiérarchie de nécessités, le monde forme un être unique, indivisible, dont tous les êtres sont les membres ». En d'autres termes, le monde est Dieu ; mais il n'y a pas de Dieu hors du monde ; car il n'y a que des faits renfermés dans l'enceinte de ce monde. Il n'y a pas de cause première, ni de créateur indépendant de l'univers. Laissons parler M. de Margerie :

« Toute cause, affirme M. Taine, est un fait comme les autres. » Or, « tout fait étant quelque chose qui commence, cela veut dire que toute cause est causée, que toute cause est un effet, en langage métaphysicien, qu'il n'y a que des causes secondes. Or, les causes secondes sont des causes emprunteuses, des causes qui n'ont une vertu causatrice que parce qu'elles la tirent d'ailleurs que d'elles-mêmes. Mais s'il n'y a que des causes secondes, elles ne la tirent pas d'ailleurs, puisqu'aucun ailleurs n'existe. Donc elles la tirent de rien, donc elles ne sont pas. Donc s'il n'y a que des causes secondes, il n'y a rien. »

Vit-on jamais toile plus fine, mieux tissée et tendue, pour y enlacer mortellement un adversaire le plus retors qu'il soit possible d'imaginer ? La raison du docteur de la vérité joue avec la fausse logique du sophiste, dans une apparente ressemblance de la même subtilité, pour la mieux atteindre. C'est une pure jouissance et un soulagement pour le lecteur, qu'auraient pu, à la longue, abuser la parole dorée et l'air convaincu du rhéteur de l'Université.

La conclusion de M. Taine, à ses débuts, comme philosophe, c'est donc que l'homme est ce qu'il est, parce qu'il est ainsi et qu'il ne pouvait être autrement.

L'homme a des tendances qui résultent fatalement de son organisation; il n'a ni fin ni liberté morale.

Nous n'avons pas la prétention d'être un philosophe, ni autre chose qu'un simple mortel instruit dans la matière par l'expérience psychologique de la vie et par des lectures plus ou moins fréquentes des philosophes chrétiens et de leurs adversaires. Aussi ne prétendons-nous pas suivre, page par page, M. de Margerie arrachant fil à fil, sans impatience et sans lassitude, surtout à propos de la Vie de l'Intelligence qui va nous occuper, les prestigieux raisonnements et la parure d'un style ensorcelant sous lesquels M. Taine cache la ténacité et l'aridité de son athéisme. Ce sont, en somme, des toiles d'araignée, les mieux ouvrées du monde, éclairées par le soleil d'une brillante imagination, mais qui se dissipent sous le souffle d'une critique nécessairement minutieuse et soucieuse des moindres détails. Il faut s'y reprendre plus d'une fois, nous confie M. de Margerie; « on tâtonne comme dans une prison magique qui a une porte de sortie, mais une porte que l'art du magicien a rendue invisible. Il faut une seconde lecture, plus lente, plus sévèrement contrôlée, pour saisir le point précis où l'interprétation des faits devient arbitraire, où le raisonnement pêche contre les lois de la logique, où l'auteur se met en contradiction avec lui-même. »

Sans entrer dans le détail de la discussion, constatons avec le doyen de l'Université catholique que M. Taine « a commencé par le mépris des choses invisibles ». Qu'il s'agisse des universaux ou idées de genre, idées générales, il n'y voit que des sensations et des images; or, ajoute M. de Margerie, « cette vue de son esprit, que la sensation est le fait générateur de toute connaissance humaine, est certainement une hypothèse »; et l'hypothèse, « une supposition de l'esprit qui cherche à deviner la cause d'un phénomène donné, n'offre aucun caractère de certitude et n'a point de valeur scientifique ». Et c'est là toute la force de ce philosophe qui a

prétendu réduire l'invisible au visible, et les lois de la métaphysique à celles de la physique expérimentale !

Maintenant si nous sommes curieux de savoir ce que pense M. Taine de la perception extérieure, c'est « une hallucination vraie ». Est-ce que nous ne sommes pas frappés de la contradiction de ces deux mots qui « hurlent de se voir accouplés » ? Car quel rapport peut-il y avoir entre la vérité et la chimère d'une hallucination ? M. Taine l'explique ainsi : « Dans cette perception extérieure nous voyons des corps, des fantômes, des acteurs, comme nous ferions s'il n'y avait pas un objet extérieur qui la provoquât » ; seulement, dans le cas de « l'hallucination vraie, il se trouve que le mouvement du centre nerveux qui la provoque est lui-même provoqué par l'ébranlement de la corde nerveuse, et celui-ci, à son tour, par l'impression de l'objet sur l'épanouissement extérieur du nerf ».

En un mot, c'est prétendre que dans l'hallucination vraie, « toutes les sensations, images concomitantes, sont d'accord avec celles dont il s'agit, tandis que dans la seconde, toutes sont en contradiction avec elles ». Mais nous ripostons : « Cet accord d'images n'est-il pas, lui-même, autre chose qu'un accord d'hallucinations ? Je ne vois pas, dit le judicieux contradicteur, que la théorie donne à cela une réponse quelconque, ni, par conséquent, qu'elle soit une défense quelconque contre le scepticisme. »

S'il est question de la mémoire, qu'en pense M. Taine ? « Le passé, dit-il, c'est ce qui n'est plus là, το αρον, comme dit Aristote. Comment ce qui n'est plus là pourrait-il être un objet de perception immédiate et actuelle ? C'est une contradiction. »

C'est donc encore une hallucination que la mémoire ? « Avoir été n'est pas rien, répond vivement le critique ; et, outre que l'enchaînement des choses fait subsister le passé dans ses suites actuelles, on peut dire que ce qui a été a reçu la marque de l'être ; qu'à ce titre il a été reconnu comme étant, et qu'il n'y a pas de raison décisive pour qu'il ne puisse pas

être comme ayant été. S'il plane un mystère sur la mémoire », faut-il « supprimer la mémoire comme source de connaissance certaine » ?

Passons à la conscience. Nous avons une conscience, c'est certain ; mais chaque fait dont la conscience est témoin se compose d'éléments inconscients, de sorte que la conscience est inconsciente. Donc, il n'y a pas de conscience ; il n'y a que des sensations et des images qui pourraient bien n'être que des chimères, ou bien encore « des cas plus compliqués du mouvement ». Tout se réduirait au mouvement ; tout naîtrait du mouvement ; et notre conscience comme nos idées serait matérielle. « Quoi qu'on fasse, en effet, ajoute M. de Margerie, pour amincir et exténuer l'idée du mouvement, il suffit qu'on y laisse quelque chose, pour que l'idée de la matière s'y joigne invinciblement. »

Comme avec la pointe acérée d'un fin acier, M. de Margerie a pénétré du regard jusqu'au fond de ce vase merveilleux et ciselé auquel je comparerais volontiers l'éloquence philosophique de M. Taine ; il en a tiré délicatement ce qui avait honte de se montrer au jour, j'entends ce venin imperceptible, cette goutte de matière qui en empoisonnait la liqueur.

Il faut croire que le goût de la vérité augmente, pour dissiper l'erreur, la puissance de nos facultés. Que dis-je ? nos facultés ? Nous n'en avons pas, affirme M. Taine. « Il y a bien en nous des espèces distinctes de phénomènes », mais non « des facultés distinctes ; il ne s'occupera d'elles que pour montrer qu'en soi elles n'existent pas ». Qui dit facultés, dit puissances, forces, c'est-à-dire causes : or, des causes, il n'y en a point, nous le savons ; il n'y a que des faits, des nécessités ; ce que nous nommons facultés, bien loin d'être « des essences créatrices », n'échappe pas à cette loi générale... « J'ai la faculté, dit-on, de comprendre un livre latin ; cela veut dire que, si je lis un livre latin, je le comprendrai... Ce sont là deux faits : celui-ci, je prends un livre ; celui-là, je le comprends, « unis par une liaison constante » ; et c'est tout.

Après avoir détruit les facultés, « ces êtres métaphysiques »,

M. Taine détruit le moi. Non, il n'y a pas de moi; il y a un tout continu que nous appelons nous-mêmes, une « trame continue d'événements successifs; les divisions, ce sont les événements particuliers, artificiellement isolés de cette trame ». Le soi-disant moi, le tout, « précède la division; il est avant chacun des événements qu'on divise et qu'on isole ».

Il est permis de plaisanter, en la réduisant à rien, sur cette plaisante théorie. Socrate raillait les sophistes. M. de Margerie ne s'en fait pas faute : « Qu'est-ce que Socrate? Socrate, c'est la série ou trame continue des événements de la vie de Socrate; les divisions, c'est sa longue campagne contre les sophistes, c'est sa vaillante conduite à Potidée, c'est son attitude fière devant les trente tyrans, c'est son procès, c'est son dernier entretien avec ses disciples, c'est sa mort sereine. La série, en sa qualité de « tout naturel », précède ces divisions, comme la planche, en sa qualité de « tout naturel », précède ses divisions à la craie; c'est-à-dire que la totalité continue des événements dont j'ai rappelé quelques-uns préexiste à chacun d'eux. D'où il suit que Socrate avait déjà bu la ciguë, quand il allait à l'école. »

Ce n'est pas de Socrate que nous sommes tentés de rire. Et c'est ainsi que, d'étape en étape, le philosophe chrétien poursuit de sa ferme raison des raisonnements subtils, établissant d'abord la vérité de chaque point essentiel de la question sur les bases de l'éternel bon sens, et, après avoir exposé la doctrine de son adversaire souvent vraie et savante dans certaines parties, crevant d'outre en outre les erreurs et les illusions, puis, pour finir, les réduisant à l'absurde, sous l'aspect saisissant de quelque flagrante contradiction... aussi peu que possible scientifique.

Donc, notre conscience n'est pas une conscience; notre vie même, c'est un mythe; nos facultés n'en sont pas, et notre moi n'est pas un moi. Singulière façon de nous enseigner le désintéressement et de nous dépouiller de *nous-mêmes*! Quand M. Taine proclamait superbement sa supériorité sur ses condisciples à l'École normale, si l'un d'eux lui eût ri au nez

et lancé au visage que son moi était vide de toute réalité, le philosophe naissant n'eût pas eu de mot assez glacial pour humilier son interlocuteur, et défendre son moi!! Et pourtant nous n'avons pas de moi!! Ce qui est certain, c'est que l'esprit de M. Taine sonne le vide!

La plus curieuse de ses contradictions concerne l'existence : il y croit, malgré tout son scepticisme. Alors, puisque l'existence est le caractère général et le plus général de tous, ne doit-on pas conclure « que, comme tout caractère général, l'existence a sa condition ou raison explicative autre qu'elle-même »? « Si le monde ne se suffit pas pour l'existence, qu'il ne s'explique pas tout seul », ne faut-il pas « chercher au delà de la nature la raison même de la nature »? Et M. Taine ne va-t-il pas, avec M. de Margerie, aboutir à Dieu?... Point du tout : car « l'existence réelle ne serait-elle pas un cas de l'existence possible? ».

Décidément, avoir tout l'esprit du monde et conclure que l'existence réelle peut se confondre avec « l'existence possible », c'est prouver qu'on veut échapper à Dieu, qu'on ne veut pas de Dieu, et que l'athéisme est un si doux oreiller pour l'athée, qu'il s'y repose, contre toutes les lois de la logique et du bon sens, dans les délices de la contradiction la plus outrageante pour notre nature. Cette idée de Dieu, humaine, universelle, M. Taine, supérieur à l'homme, daigne à peine y donner par pitié, quelques lignes distraites. Elle est plus absente encore de son œuvre que la critique et l'idée du devoir. Il semble qu'à ses yeux elle soit si irrémisiblement « submergée dans le naufrage général des entités scolastiques et des fantômes métaphysiques, qu'il soit désormais inutile de s'en occuper ».

M. Taine, qui tombe dans l'absurde pour éviter la rencontre de Dieu, ne pouvait qu'avoir des vues étranges sur la religion et la condition de l'homme. M. de Margerie, dans un chapitre intitulé : « Vues sur la vie humaine », en a recueilli, ici et là, dans divers opuscules de son adversaire, les preuves certaines

et multipliées. Et d'abord le penseur normalien n'a-t-il pas l'air de rire des preuves historiques du christianisme? « Ce sont, à l'entendre, des ouvrages avancés que la religion perd ou conserve sans grand dommage. » Et le philosophe de l'Université catholique n'a point de peine à lui prouver que cette religion ne naît point « d'une vision primitive, publiée par une prédication ardente, attestée par des sacrifices héroïques ». Les Actes des Apôtres à la main, en quelques pages vraies et documentées, il réduit à néant l'ignorance vaniteuse du philosophe.

Ce qui nous émeut davantage, ce qui nous frappe « de stupeur », avec le critique, c'est une affirmation comme celle-ci : « La sympathie pour les pauvres a été inventée par Rousseau. » Et le charitable contradicteur veut bien lui citer l'Évangile, saint Jean Chrysostôme, tous les Pères !

Maïs voici qui n'est pas moins énorme : « Au dix-septième siècle, on compatit aux malheurs des gens de sa société; quant aux autres, Fénelon seul, je crois, y pense. » Or, c'est le siècle de saint Vincent de Paul ! A ce sectaire, à M. Taine, qui nie, avec une apparente froideur scientifique, le Fils de Dieu, Jésus-Christ, comme il a nié le Père; à ce ténébreux ennemi de prétendus « illuminés », répondons avec saint Jean cité par M. de Margerie : « Nous ne pouvons pas ne pas dire que nous avons vu, entendu et touché, ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles et touché de nos mains. »

Combien peu, entre les historiens illustres auxquels M. Taine ajoute foi, sans doute, ont écrit l'histoire sur de pareils documents !

Si du ciel vide nous redescendons sur la terre où se promène « l'axiome éternel », un mot qui remplace Dieu, le philosophe ne trouve rien de mieux, pour nous consoler, que le pessimisme de Schopenhauer et de Hartmann. Pour le premier, le monde n'est qu'un « phénomène interne et subjectif n'existant que parce qu'il est pensé; l'individu n'est qu'une apparence »; il n'y a de « réel que l'espèce ». Et

cependant « l'individu est dominé par la volonté de vivre, déraisonnable chez un être qui va mourir ». De là « une source d'inépuisables douleurs » ; et « la vie n'est et ne peut être qu'un continuel souffrir ! ».

Pour Hartmann, il existe « une substance absolue, le Tout Un, l'Inconscient, qui a deux attributs essentiels : l'intelligence et la volonté ». Il a produit le monde, qui est « la série de ses objectivations », et il a eu tort ; car étant absolu, il ne devait pas changer. C'est dans un moment « d'alogisme » que sa « volonté voulante », car il en avait une autre, « la volonté en repos », « a fait bande à part et pris l'insensée et funeste résolution de produire le monde », lequel est un « ne devant pas être », dont la non-existence non seulement vaudrait mieux que son existence, mais encore « doit être logiquement réclamée ». Donc, le monde est mauvais parce qu'il est un monde « qui ne devrait pas être » ; il est « damné dès sa naissance ». « Et le monde est bien gouverné parce que son mouvement est orienté vers la suppression finale du mal qui est en lui, du mal qu'il est par essence, vers l'anéantissement. »

Un peu de pitié, Monsieur Taine ! « Rétablissez Dieu », ne fût-ce que pour ne pas désespérer votre lecteur ; et « tout change... Désormais, je sais d'où je viens et où je vais. Je suis affranchi de la nature et je la domine, comme la pensée domine la matière. J'échappe aux chaînes de fer de la loi physique, et je ne suis plus sujet que de la loi morale... Je sais que l'auteur de la nature a fait le monde des corps pour le monde des esprits, et le monde des esprits pour lui-même, pour aller à lui par la pensée et l'amour. Je sais qu'il est le père du genre humain... ; je sais que la vie est un combat, une épreuve, et que la vraie vie, définitive et immortelle, commence où celle-ci finit. Tout est bien ou tourne à bien pour ceux qui adressent leur amour à l'objet suprême de l'amour ! ».

Ainsi parle, en nous consolant, M. de Margerie. Pour M. Taine, à l'amour il a préféré la haine ; il hait Dieu et l'homme : Dieu dont il ne veut pas, l'homme auquel il jette sa

malédiction. Il a beau admirer Marc-Aurèle. Sans doute cet empereur était stoïcien et panthéiste ; mais encore pensait-il, à la différence du philosophe moderne, que « son âme rentrerait dans ce principe universel et divin dont elle avait été un moment détachée ». Lisons M. Taine, à son tour : « Certainement il y a trop de mal dans le monde ; l'homme ôte à chaque siècle une racine et une pierre dans le mauvais chemin... Mais qu'est-ce qu'une racine ou une pierre ; D'ailleurs, son bien-être grandit sa sensibilité ; il souffre autant pour de moindres maux ; son corps est mieux garanti, mais son âme est plus malade... Quand tu attraperas une ombre de jouissance, regarde-la comme un accident heureux... »

C'est lamentable. Il y a bien encore, pour nous donner quelques instants de félicité, la contemplation de la nature ! Mais qui vous dit qu'un voisin, durant l'extase de votre esprit, ne vous volera pas le pain et la viande qu'attend votre estomac ?

Pour conclure, M. Taine recommande « la froide résignation ». Hartmann est plus logique : il propose au suffrage universel de l'avenir un universel suicide qui sera l'universelle délivrance.

Tout à l'heure, en face de l'athéisme de M. Taine, le critique n'avait pas de peine à remettre Dieu sur son trône ; et, dans cet éloquent passage, perçait, malgré l'urbanité de la forme, l'indignation d'un cœur honnête.

M. de Margerie, passant à la seconde partie de son travail, *Art et Littérature*, loue vivement le style de l'artiste. « Analyser et peindre » sont d'ordinaire deux opérations tout à fait distinctes ; or, M. Taine unit ces « *res dissociabiles* ». En lui, « ces deux qualités sont liées l'une à l'autre, et comme fondues l'une dans l'autre ». Il « peint en analyste ; il analyse en peintre ».

Il nous semble cependant, sauf meilleur avis, que l'analyste nuit au peintre. Voici, sous le pinceau de M. Taine, Oxford

au lever du soleil : « La charmante ville sortait de la brume matinale aussi parée et aussi tranquille qu'un palais de fées, et sa robe de molle vapeur rose semblable à une jupe ouvragée de la Renaissance était bossuée par une broderie de clochers, de cloches et de palais, chacun encadré dans sa verdure et dans ses fleurs. »

A la rigueur, on se croirait en Orient; et cependant que nous en sommes loin ! D'ailleurs cette jupe, cette bosse et cette broderie de clochers n'ont rien de bien naturel. Est-ce Oxford qui pose devant nous ou M. Taine ?

Les anciens, et, parmi les modernes, Bernardin de St-Pierre, J.-J. Rousseau, voire même Bossuet qui a peint l'apparition de la lune dans le ciel vers le matin, étaient plus sobres et plus réels. Ils nous laissaient, dans une synthèse composée de traits essentiels, le soin de compléter le tableau, le plaisir de deviner, et quelque loisir pour nous sentir émus. Encore un peu, et les descriptions de M. Taine, comme celles de tant de romanciers vulgaires, seraient des catalogues et des nomenclatures.

C'est, du reste, ce que M. de Margerie, parfois trop généreux critique, n'a pas tardé à saisir. Aussi met-il à la fin du chapitre une délicate sourdine à sa première admiration :

« Peut-être cependant, dit-il, après une lecture un peu prolongée, soit de ces analyses psychologiques qui sont des peintures, soit de ces peintures qui sont des analyses, éprouve-t-on quelque fatigue, après une tension trop longtemps soutenue. Ne manque-t-il pas quelque chose... à ces bijoux si finement ciselés ? » — Oui...; cette chose, c'est l'âme; et sans âme, pas de génie. L'ennui est au bout.

Du reste, que M. Taine écrive bien ou mal, c'est fatal : « Il y a en nous une faculté maîtresse, dont l'action conforme se communique différemment à nos différents rouages et imprime à notre machine un système nécessaire de mouvements prévus. » Et ces mouvements prévus, la faculté maîtresse les provoque sous l'influence « de la race, du milieu, du moment ». Le moment « c'est une certaine conception

dominatrice du temps » ; le milieu, « c'est la nature qui nous enveloppe, le climat, par exemple » ; la race, « ce sont ces dispositions innées et héréditaires que l'homme apporte avec lui ». Tout cela est vrai jusqu'à un certain point, mais non fatal, comme le prétend M. Taine. On a vu des martyrs de la virginité, dans les pays les plus voluptueux du monde ; le ciel de l'Orient n'eut rien à y voir. Il aurait dû cependant y offrir un obstacle invincible. Rapprochons-nous de ce siècle : Jeanne d'Arc, au moment où elle parut, mit l'ordre dans le désordre, la chasteté dans les rangs des routiers ; elle dicta pour le roi d'Angleterre et pour Bedford des lettres où brillèrent les principes les plus nets et les plus précis du Droit des gens, où régnait, parmi le découragement universel, la confiance la plus calme et la plus grave. Et tout n'est pas miracle dans la Pucelle ; la nature avait pourvu à sa vocation, pour une bonne part. Qu'on nous parle encore du moment, du milieu et de la race !... C'était la fille d'un paysan, nourrie dans un obscur village de Lorraine, une fille illettrée des champs. Tout cela n'empêche pas M. Taine d'aller son chemin à travers les champs du ridicule, ou, du moins, de la fantaisie.

(A suivre.)

A. CHARAUX.

ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

(Suite)

SAINT-SIMON (1721 et 1722)

Le célèbre auteur des *Mémoires* que tout le monde connaît fit, à Bordeaux, deux courtes apparitions, peu remarquées dans les détails infinis d'un livre aussi touffu.

Une ambassade en Espagne fut l'occasion de ces voyages,

où l'auteur n'omet rien de ce qui pouvait flatter sa vanité colossale (1).

Le duc, diplomate et historien, voyageait dans sa lourde *berline*, traînée par des chevaux de poste. Ses enfants, l'abbé de Saint-Simon, son frère, et quelques autres personnes l'accompagnaient. Il venaient de Paris, par le Poitou et la Saintonge. Nous le verrons d'abord s'arrêter à Blaye, dont il était seigneur engagiste et, de plus, gouverneur pour le roi.

« De Ruffec, dit-il, j'allai, en deux jours, à *La Cassine*, petite maison, à quatre lieues de Blaye, que mon père avait bâtie au bord de ses marais. Je pris grand plaisir à visiter ce lieu; j'y passai la veille et le jour de la Toussaint (2), et, le lendemain, je me rendis, de très bonne heure, à Blaye, où je séjournai deux jours. J'y trouvai plusieurs personnes *de qualité*, force noblesse du pays et des provinces voisines, et Boucher, beau-frère de Le Blanc (3), qui m'y attendaient; je leur fis grande chère, soir et matin, pendant ce court séjour; je l'employai bien à visiter *la place* (4), dedans et dehors, le fort de *l'Île* (5), et celui du *Médoc*, vis-à-vis Blaye, où je passai par un très fâcheux temps; mais je les voulais voir et j'y menai mon fils, qui avait la survivance de mon gouvernement... Boucher amena, à Blaye, son brigantin, magnifiquement équipé et tout ce qu'il fallait de barques pour le passage de ma suite à Bordeaux. La vue du port et de la ville me surprit, avec plus de trois cents bâtiments de toutes nations,

(1) *Mémoires*, édition Chéruel, in-18, t. XII, pp. 39 et 384.

(2) Il avait quitté Paris le 23 octobre 1721.

(3) Boucher et Le Blanc avaient épousé les deux sœurs. Saint-Simon parle de ce dernier dans un autre passage de ses *Mémoires* (t. IX, p. 72) : « Le Blanc, dit-il, *pointait fort* auprès de M. le duc d'Orléans (le Régent); il en obtint l'intendance d'Auvergne pour son beau-frère, qui était président à la cour des Aides. » En 1720, Boucher passa de cette intendance à celle de Bordeaux, où Saint-Simon le trouva installé.

(4) La forteresse.

(5) Appelé aujourd'hui *le Pâté*.

rangés sur deux lignes sur mon passage, avec toute leur *parure* et grand bruit de leurs canons et de ceux du château Trompette. Nous trouvâmes force compliments et force carrosses, au débarquement, qui nous conduisirent chez l'intendant (1), où les jurats de Bordeaux vinrent me complimenter, en habits de cérémonie (2).

» Il n'est pas possible de faire une plus magnifique chère, ni plus délicate, que celle que l'intendant nous fit, soir et matin, ni de faire mieux les honneurs de la ville et de leur logis que nous firent l'intendant et sa femme, les trois jours que j'y séjournai... »

Au retour d'Espagne, le noble ambassadeur repassa par Bordeaux, mais ne s'arrêta guère dans nos murs, pressé qu'il était de rentrer à Paris, où l'appelait, en toute hâte, une dépêche du cardinal Dubois, premier ministre. Parti de Madrid le 24 mars 1722, il vint en poste jusqu'à Marmande, où il arriva le 10 avril : « Là, dit-il, je m'embarquai, de grand matin, et je descendis, de bonne heure, à Bordeaux, chez Boucher. Les jurats me firent aussitôt demander par Ségur, leur sous-maire, l'heure de me venir saluer (3); je les priai à souper et leur dis que *les compliments se feraient mieux le verre à la main*. Ils vinrent donc souper et me parurent fort contents de cette honnêteté de ma part. Le lendemain, la marée me porta de bonne heure à Blaye; je n'y couchai qu'une nuit et ne passai point à Ruffec, pour abréger (4). »

(1) C'était le vieil hôtel ou *château* de Puy-Paulin, dont il reste une grosse tour, encastrée dans de modernes constructions.

(2) En robes, avec chaperons.

(3) Les officiers municipaux, ceux même d'une ville comme Bordeaux, étaient alors bien peu de chose, auprès d'un personnage tel que Saint-Simon; aussi l'orgueilleux duc en parle-t-il avec dédain.

(4) *Mémoires*, t. XIII, p. 369.

CRIGNON D'OUZOUER

Ce littérateur agréable naquit à Orléans, en 1755, et mourut dans la même ville, en 1826. Il visita Bordeaux, en 1783, et fit part de ses impressions à un ami (1).

Il venait de Blaye en bateau et remarqua, dans la rade, « cette foule immense de navires, cette forêt de mâts et ce port bordé des plus beaux quais ».

L'aspect intérieur de la cité, embellie ou plutôt refaite par l'illustre intendant De Tourny, ne le ravit pas moins : « Quelle ville de France, dit-il, peut disputer à Bordeaux la prééminence pour la magnificence des édifices, des places, des rues et des quartiers nouvellement bâtis ? »

Une critique sévère des Turcarets bordelais et de leurs ruineuses courtisanes offre le revers de la médaille.

L'honnête voyageur fut d'autant plus scandalisé, qu'il vivait dans un milieu tout différent. La ville de Jeanne d'Arc était, en effet, connue pour ses habitudes de stricte économie et la rigidité de ses mœurs jansénistes ; elle aurait pu dire, comme l'Hippolyte de Racine :

J'ai poussé la vertu jusques à la rudesse.

Étrange contraste avec l'amour excessif du luxe, de l'ostentation et du plaisir, que l'on pouvait reprocher à l'heureuse capitale de l'Aquitaine, enfant gâtée de la nature et plus encore de la civilisation !

(A suivre.)

A. DUPRÉ.

(1) *Lettres écrites à mon ami, en galopant dans les provinces méridionales.* 1786, in-12, pp. 109 et 200.





UN SAINT BORDELAIS DU XI^e SIÈCLE

Saint Austinde, archevêque d'Auch, et la Gascogne au XI^e siècle, par M. l'abbé A. Breuils, de la Société historique de Gascogne et des Archives historiques de la Gironde, paraîtra dans les derniers jours de septembre, et probablement le jour même de la fête de ce saint, 25 septembre. Plusieurs de nos lecteurs ont déjà souscrit à cet ouvrage dont nous avons publié le prospectus l'année dernière. La souscription reste ouverte jusqu'au 1^{er} octobre. Après cette date, les diverses éditions de ce travail, simple (6 fr.), illustrée (10 fr.), et sur papier de Hollande (20 fr.), seront vendues 8 francs, 12 francs, et 23 francs. L'édition illustrée contiendra une véritable rareté, savoir : les portraits de saint Austinde et des autres évêques qui figurèrent avec lui au concile de Jaca en Espagne (1060 ou 1063), d'après des documents fort anciens conservés aux archives de la cathédrale de Jaca.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se procurer la Vie de saint Austinde. C'est une étude historique de première valeur, et, chose rare, aussi remarquable au point de vue de la forme littéraire et de l'exposition qu'au point de vue du fond.

En attendant que cet ouvrage paraisse, nous en publions, avec l'agrément de l'auteur, les premières pages qui ont trait à l'origine bordelaise de saint Austinde.

N. D. L. D.

Austinde (1) naquit à Bordeaux, aux environs de l'an 1000. Dans la charte où il nous a transmis le souvenir de la fonda-

(1) Dans le cartulaire de Saint-Seurin de Bordeaux, ce nom s'écrit *Ostinde*; dans celui de Saint-Mont, on trouve les formes *Ostindé* et *Austinde*. Nous avons adopté cette dernière, que les cartulaires et la liturgie d'Auch, ainsi que l'usage, ont consacrée définitivement.

tion de la ville de Nogaro (Gers), il nous apprend lui-même qu'il était originaire de la capitale de la Guienne (1). Celle-ci avait alors un aspect bien différent, on le devine, de celui qu'elle présente aujourd'hui. Restaurée vers la fin du x^e siècle, après les invasions normandes, dans les murs mêmes que les Romains avaient jadis élevés, elle affectait la forme d'un carré long traversé par des rues parallèles et perpendiculaires. Les murs d'enceinte, si nous rapprochons le passé du présent, occupaient tout ce périmètre qui, partant de la place du Palais, se dirige, parallèlement au cours d'Alsace, jusqu'à Saint-André et la place Rohan; se poursuit par la rue des Remparts jusqu'au coin de la rue de la Vieille-Tour, non loin de la place Dauphine; descend ensuite vers la Garonne, suivant une ligne qui se place entre la rue Porte-Dijéaux et l'Intendance et le Chapeau-Rouge jusque vers la Bourse; et enfin par l'église Saint-Pierre et l'hôtel des Douanes, va rejoindre la place du Palais. La Garonne, ainsi légèrement éloignée des murs, pénétrait cependant dans la cité par un large canal qui franchissait la ligne des remparts au lieu nommé par Ausone *Porta Navigera* et s'avancéait dans l'intérieur jusque vers le point où se rencontrent aujourd'hui le cours d'Alsace-Lorraine et la rue Sainte-Catherine. C'était là, proprement, en ces temps reculés, le port de Bordeaux (2).

Au dehors, sur ces terrains où s'élèvent les superbes quartiers des quais, de l'Intendance, de Tourny, du Jardin-Public, de la rue Judaïque, des cours d'Albret et Saint-Jean,

(1) *Arch. du Gers, Cartul. noir d'Auch, XIV : carta de Sancta-Monte. Ego Austindus, Burdigalensis urbis indigena.* Cette charte a été souvent imprimée, notamment dans le *Gallia christiana*, t. I; dans l'*Histoire de Béarn* par Pierre de Marca, Paris, 1640; dans les *Chroniques d'Auch* par le bénédictin dom Brugères, Toulouse, 1745; dans l'*Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Monlezun, Auch, 1856, t. VI.

(2) Cf. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par C. Jullian; Bordeaux, Gounouilhou, 1890, t. II, pl. 1x; *Bordeaux*, monographie publiée par la municipalité bordelaise, 1892, pl. 11; *Histoire de Bordeaux*, par dom Devienne, 1771, t. I, pages xii et suiv.

s'étendaient de vastes marécages, que l'eau du fleuve visitait fréquemment, ou d'épaisses et séculaires forêts. Presque isolées au milieu de ces solitudes se dressaient, au midi et au nord-ouest, imposantes et fières, l'abbaye de Sainte-Croix et l'église collégiale de Saint-Seurin. Non loin de cette dernière apparaissaient les grandioses ruines d'édifices romains tels que les piliers du temple de la déesse Tutelle et les Arènes, dont il reste encore quelques débris connus sous le nom de Palais Gallien. Des chartes de la première moitié du XI^e siècle signalent aussi, dans un voisinage très rapproché de la ville, des champs en culture; des landes dans la direction d'Eysines; des aulnaies; des sources nombreuses se cachant parmi ces ombrages, et en particulier la *fons Oldeia* qui a donné son nom à la rue Fondaudège; des terres vagues et marécageuses, qui durant l'hiver surtout, restaient longtemps ensevelies sous les flots, et, vers Caudéran, d'autres déserts, humides, où l'on n'avait pas pied facilement et qu'on traversait à l'aide d'un pont appelé le Pont-Long (1).

Quant aux forêts, elles fournissaient du bois en abondance, et les habitants de la ville y trouvaient aisément de quoi entretenir leur foyer. On y allait avec des ânes, chercher le bois coupé. Les ânes, du reste, n'étaient pas rares à Bordeaux, et, malgré leurs fidèles services, n'y jouissaient pas, non plus qu'ailleurs, d'un excellent renom. Une charte de 1041 mentionne le charnier où ils étaient enterrés et exprime le vœu que les excommuniés, après leur mort, « soient ensevelis dans le cimetière des ânes » (2), ce qui n'était pas très flatteur pour ces derniers. Nous signalerons aussi un moulin dont sans doute plus d'un de ces animaux fit retentir les échos tranquilles et qui était situé, d'après une charte de 1020, presque au pied d'une tour en ruines, en dehors des remparts (3).

72

(1) La charte, à laquelle nous nous référons ici, a été publiée dans Marca, *Hist. de Béarn*, p. 250; elle est une des premières du cartulaire de Saint-Seurin.

(2) Cartulaire de Saint-Seurin : ... *Et ponatur in sepultura asinorum.*

(3) *Ibid.* : ... *Molendinum quod juxtà turrim fractam de foris silum, etc.*

Tel était Bordeaux quand saint Austinde y vint au monde. Jusqu'à ce jour on ne possédait sur la famille auquel il appartient aucun renseignement, et son origine demeurait entourée des voiles les plus épais. Mais le cartulaire de Saint-Seurin, heureusement retrouvé depuis peu de temps, jette sur cette question de précieuses et claires lumières. Grâce à lui, parmi les personnages des plus qualifiés de Bordeaux durant la première moitié du XI^e siècle, nous trouvons des Austinde. Le duc de Gascogne, Sanche (1011-1032), ayant donné à l'église Saint-Seurin de la banlieue le moulin dont nous avons parlé, l'un des deux puissants seigneurs qui servirent de témoins et de cautions fut « Austinde-Gofran ». En cette même église existaient aussi, d'après cette même charte, deux chanoines ou clercs, dont l'un, fils probablement de cet Austinde-Gofran, s'appelait Aquelme-Austinde-Gofran, et l'autre Arnaud-Austinde (1). Si maintenant nous observons que la charte commémorant ces faits est du temps du duc Sanche, et qu'à cette époque justement notre saint vivait à Bordeaux, il paraîtra difficile de ne pas reconnaître en lui un membre de cette famille dont nous venons de voir le rang distingué dans l'Église et dans la cité. Du reste, l'honneur particulier que nous lui verrons rendre dès son arrivée à Auch, et son élection même au siège métropolitain où ne parvinrent jamais que des clercs issus des meilleures maisons du Midi, viennent parfaitement à l'appui de cette opinion.

On ignore si la famille de saint Austinde était depuis longtemps fixée à Bordeaux et d'origine bordelaise ancienne. Ce qui permet un doute sérieux à cet égard, c'est que, en dehors de Bordeaux, on ne retrouve pas dans la région gasconne, au moyen âge, un seul autre exemple de ce nom d'Austinde. Il se rencontre seulement, avec quelques légères variations de

(1) Cartulaire de Saint-Seurin :... *Post hoc, ne quis timidus irritare possit, Ostindum Gofrani et Achelmum Gocelini, utrosque milites, hujus doni testes facio et affirmatores. Quapropter nos omnes, decanus, ego Dacardus Gocelini cantor, Arnaldus ostendi, Fortis Brumelini, Achelmus Ostindi Gofrani, etc., etc., dato pacis osculo, orationem tibi et tuis concedimus perpetuo servandam.*

forme, dans le Bas-Languedoc et en quelques points du centre de la France (1). Serait-ce un indice que la famille de notre saint se rattachait par sa première origine à l'une de ces contrées? Nous aurons à observer d'ailleurs, dans la suite de cette histoire, qu'Austinde parut en certaines cérémonies solennelles du Bas-Languedoc et de la Provence. Peut-être quelque souvenir de famille l'avait-il plus particulièrement pressé de s'y rendre.

Quoi qu'il en soit, le voile qui recouvre ces commencements, à peine soulevé par le cartulaire de Saint-Seurin, retombe aussitôt et enveloppe à peu près complètement les premières années d'Austinde. Il y a même lieu de craindre qu'il ne demeure toujours impénétrable. Ainsi nous échappent ces débuts, qu'il eût été si important d'étudier. Sans aucun doute, si notre regard pouvait percer ces ténèbres, nous assisterions à l'éclosion d'une âme que nous verrons si droite et si simple, et à l'épanouissement d'un cœur où Dieu, si longtemps, toujours peut-être, régna en souverain et en père, Et ce travail, lent et secret, mais sûr, par lequel la Providence appelle et dirige vers les autels ceux qu'elle a choisis, nous le découvririons s'avançant dans sa trame incessante vers le but marqué. A travers la brume de ces lointains horizons, nous suivrions presque l'enfant et le jeune clerc. N'est-ce pas lui qui s'avance, dans les rues de l'antique cité qui se dirigent vers Saint-André, ou sur ces chemins ombreux au bout

(1) Signalons : 1^o dans le Bas-Languedoc, *Ausindus*, évêque d'Elne (Perpignan), à la fin du ix^e siècle (*Mémoires de l'Hist. du Languedoc*, par Cotel, p. 759); *Austinde*, seigneur des environs de Villefloure (Aude), en 1075 (*Cartulaire de Conques*, Paris, 1879, p. 75); *Austinde*, dans le Narbonnais, qui figure en une charte du 9 avril 1006 (*Hist. du Languedoc*, édition Molinié-Privat, t. V, col. 352); *Austinde*, qui prend le titre d'*archilevita* du diocèse d'Elne (*id.*, t. V, col. 337) en une charte du 1^{er} novembre de l'an 1000; et *Austinde*, abbé de Cuxa, dans le diocèse d'Elne, vers 1149 et 1157 (*id.*, t. VI, p. 476); 2^o pour le centre de la France, *Austrin* ou *Austin* aux environs de Rodez, vers la fin du x^e siècle (*Cartulaire de Conques*, p. 207), et plusieurs autres *Austrin* ou *Austin* cités maintes fois dans le même cartulaire aux x^e et xi^e siècles.

desquels apparaissent Sainte-Croix ou Saint-Seurin? Nous aimerions surtout à nous le représenter en cette dernière église, dans laquelle les siens semblent avoir eu une place marquée. Peut-être même, cet Arnaud-Austinde, que nous avons vu au nombre des membres du clergé de Saint-Seurin vers 1030, n'est-il pas autre que notre saint lui-même. Quoi qu'il en soit, un fait incontestable, c'est qu'il prit rang parmi les ecclésiastiques de l'illustre Église de Bordeaux. Et c'est ici qu'il va enfin sortir de l'ombre des premières années et se montrer au plein jour de l'histoire.

A. BREUILS.

NOUVELLES ÉTUDES SUR CLÉMENT V

IX. — FAVEURS APOSTOLIQUES (*fin*).

Énumérons, avant de clore ce chapitre, les grâces accordées à notre diocèse.

Les soucis du lendemain des fêtes du couronnement n'empêchèrent pas le Pontife de se souvenir de son ancien archevêché. Le 20 novembre 1305, quelques jours après la mort de Gaillard de Goth, Clément V confirma solennellement la donation du domaine de Pessac faite par le défunt à Arnaud de Canteloupet et à ses successeurs. Outre la motte ou manoir féodal, cette largesse comprenait l'usage et propriété des maisons, bois, vignes et terres adjacentes, à la réserve des droits seigneuriaux⁽¹⁾. Par cet acte, le Pape

(1) *Reg.* n° 4977. « Nobilis vir Gallardus de Guto germanus noster... cupiens terrena pro celestibus et transitoria pro eternis feliciter commutare, obtentu devotionis quam ad Ecclesiam Burdegalensem habebat, motam et domos de Pessaco ac nemus in quo dicte mota et domus sunt site, aliudque nemus dicte domus, vineam et terram que sunt inter dicta duo nemora, et aliam vineam, que est juxta nemus in quo sunt dicte mota et domus, via publica inter media prout hec omnia circumdata sunt fossatis et itincribus

assurait à ses successeurs sur le siège de Bordeaux la jouissance d'agrémens et avantages dont la générosité fraternelle l'avait mis à même de connaître et goûter le prix (1).

Six jours après, Clément confirma les privilèges des archevêques de Bordeaux, puis par la bulle *In supreme solio dignitatis* les affranchit de la primatie fort discutable et non moins discutée de Bourges. Ce différend a trop fait rompre de plumes pour qu'il ne soit pas oiseux d'en rappeler l'histoire. Lopez nous interdit même de reproduire ce document. Plus heureux que les éditeurs du *Gallia*, notre théologal a rencontré, cette fois, le bon texte. Le *Registre* fait droit à sa version (2). Le 20 novembre 1308, pour épargner à ses successeurs les ennuis que lui avait suscités Gauthier de Bruges, le Souverain Pontife lia l'évêque de Poitiers — comme d'ailleurs ses collègues de la province — à l'archevêque de Bordeaux, par un serment dont il eut soin de fixer la formule (3). Dom Devienne, tout partisan qu'il fut de la manière large, en a donné une traduction à peu près littérale (4). Ce même jour, en souvenir peut-être de certains incidents de sa visite métropolitaine en Périgord, Clément, par le bref *Magne tue devotionis*, concéda aux archevêques de Bordeaux le droit, nonobstant toute coutume contraire, d'entreprendre et poursuivre la visite de la province, avant même d'avoir visité leur propre diocèse (5).

publicis... cum aliis tantummodo que habebat inter ecclesiam dicti loci et quamdam ulmum, juxta quam est unus fons vivus et via publica per quam itur ad dictam ecclesiam de Pessaco, dicte Burdigalensi ecclesie ac dilecto filio Arnaldo Burdegalensi electo, ejusque in ipsa Burdegalensi ecclesia successoribus, coram nobis, pia et provida liberalitate donavit, atque concessit omnino, retensis sibi hominibus, molendinis, feudis, landis seu saltibus et aliis redditibus, terris, aquis, pascuis, questis, tallis seu collectis, censibus, agrariis, et aliis rebus, deveriis seu juribus universis. »

(1) *Reg.* n° 3999. « Licet omnium ecclesiarum cura. »

(2) *Reg.* n° 4601.

(3) *Reg.* n° 3897.

(4) T. I, p. 63.

(5) *Reg.* n° 3998.

L'éclat de la tiare ne fit davantage oublier au Pontife qu'il avait été chanoine de Saint-André. Le 9 novembre 1306, il accorda au chapitre cette bulle de sécularisation (1) qui, mieux que les honorifiques signalés par Lopez (2), devait le relever aux yeux des anges et des hommes. Deux ans plus tard, par un privilège fort apprécié sous Philippe le Bel, il exempta les chanoines de l'impôt des décimes (3).

A son tour, l'église Saint-André eut sa part de faveurs. Dans la bulle *In medio pectoris Apostolici* où il semble avoir mis tout son cœur, Clément accorda une indulgence de quatorze ans et quatorze quarantaines à quiconque, contrit et confessé, visiterait la métropole le jour de la fête de la Translation de Saint André, et sept ans sept quarantaines, aux mêmes conditions, dans les vingt jours qui précèdent et suivent cette solennité (4). Pareille grâce dépassait alors la mesure ordinaire. Aussi le Pape ordonna à l'archevêque et à ses suffragants de faire partout publier cette concession en langue vulgaire (5), et, dans l'espoir d'un grand concours de pèlerins, il établit à Saint-André, pour ce même laps de temps, six pénitenciers avec pouvoir d'absoudre comme les membres inférieurs de la Pénitencerie pontificale, sauf le cas d'excommunication *latæ ab homine vel a jure* (6).

A ces grâces spirituelles s'ajoutèrent des secours temporels. Le 20 novembre 1308, Clément concéda pour vingt ans à l'œuvre de Saint-André les fruits de la première année des bénéfices vacants, à l'exception des abbayes. Celles-ci, à

(1) *Reg.* n° 3759. On en trouvera le résumé, sous forme de traduction, dans D. Devienne, I, 61.

(2) Lopez-Callen, II, 482. La date des deux premières bulles concorde avec l'Itinéraire; le mois non mentionné dans la troisième ne peut être que décembre ou janvier, époque du séjour de Clément V à Villandraut.

(3) *Reg.* n° 4430. Pareille exemption fut accordée, à cause de la modicité de leurs revenus, aux chapelains de Saint-André, Saint-Michel, Sainte-Eulalie et autres paroisses de la ville (*Reg.* n° 8545).

(4) *Reg.* n° 3541.

(5) *Reg.* n° 3542.

(6) *Reg.* n° 4602.

chaque vacance, pourvu que cette coïncidence ne survînt pas deux fois la même année, devaient verser, à part : La Sauve et Sainte-Croix, 200 livres bordelaises ; Saint-Romain de Blaye, Gùtres et Saint-Émilion, 100 l. ; Saint-Sauveur de Blaye, 10 l. ; Bourg, 30 l. ; Verteuil et l'Isle, 50 l. ; le prieuré de Saint-Jacques, 100 l. ; l'abbaye de Faise, 100 l. à la mort de son abbé et 50 l. à tout autre changement (1). Ce même jour, une seconde bulle — jusqu'ici, paraît-il, objet de recherches aussi nombreuses que vaines — accordait, pour une égale période, deux ans et deux quarantaines aux âmes généreuses qui contribueraient de leurs aumônes à l'achèvement de l'église métropolitaine « que nobili structura de novo fieri dignoscitur (2) ».

On devine qu'il s'agit du monumental et gracieux chevet de Saint-André auquel il ne manque que la gloire d'abriter les cendres de son illustre fondateur. Or, — après la solution du problème du berceau, il n'y a plus d'inconvénient à le dire, — notre regret répond à un premier désir de Clément V. Contrairement à une assertion émise au début, le testament du Grozeau est muet sur le lieu de sépulture. Si le Pontife fût mort à ce moment, il y a vraisemblance qu'il eût été inhumé à Villandraut où, du reste s'ouvrit sa première tombe (3). Mais le codicille de Roquemaure combla cette lacune. On y voit, en effet, que l'auguste malade choisit pour sa sépulture la cathédrale de Bordeaux, à laquelle il léguait 20,000 florins d'or pour la fondation à perpétuité de trois chapelles et pour l'œuvre (4). Malheureusement les travaux étaient peu avancés.

(1) *Reg.* n° 3694.

(2) *Reg.* n° 3696.

(3) F. Ehrle, *op. cit.*, p. 99. « Interrogatus de pannis lanceis et cericis, dixit [nobilis vir dominus Bertrandus de Guto vicecomes Leomanie et Altivillaris] quod multi panni cerici fuerunt empti post mortem dicti domini Clementis ad ornandum corpus ejus; et credit, quod remanserunt de residuo decem panni, postquam corpus ejus fuit traditum sepulture in Vilandraaldo. » Interrogatoire du 2 août 1320, en présence de Jean XXII.

(4) F. Ehrle, p. 28. « Item donat i dem dominus noster ecclesie cathedrali Burdegalensi, in qua eligit sepulturam suam, viginti milia flor.; et vult, quod

A quelques jours de là (1), sur les observations sans doute d'Arnaud de Canteloup, le Pape moribond dut renoncer à dormir son suprême sommeil dans le chœur de son ancienne métropole, et il fixa son tombeau dans le sanctuaire récemment achevé (2) de la collégiale d'Uzeste. Ce changement modifia la répartition des 20,000 florins. La cathédrale de Bordeaux reçut 10,000 florins pour l'œuvre, 1,000 florins pour le vestiaire, 1,000 florins pour un obit ou anniversaire à perpétuité, et le reste fut affecté à la fondation de trois chapellenies dans l'église d'Uzeste (3).

La bienveillance pontificale n'était pas épuisée. Nous avons vu dans l'Itinéraire que Clément V séjourna à Bazas du 23 au 24 novembre 1308. Son passage y fut marqué par des faveurs. Des trois paroisses qui se partageaient la ville, la cathédrale, selon l'usage du temps, détenait seule le saint

fiant ibi tres capelle perpetue, ubi sint tres capellani, qui perpetuo celebrent pro anima ejus, parentum et benefactorum suorum. Residuum donat pro opere dicte ecclesie. »

(1) Les dépositions des témoins établissent que le testament de Roquemaure fut fait à plusieurs jours d'intervalle et en deux endroits (F. Ehrle, p. 35 et suiv.). Fait digne de remarque. Pour ne pas mourir dans le château de Philippe le Bel où la rigueur du mal l'a contraint de faire halte, Clément se fait transporter dans la maison du chevalier Guillaume Ricavi. Jusqu'au bout donc, nous trouvons en ce Pape « *tenacem propositi virum* ».

(2) Je base cette assertion : 1° sur la bulle du 30 juin 1313 prescrivant la consécration et la célébration solennelle de l'office, à la prochaine fête de l'Assomption; 2° sur le testament dont les dispositions relatives à l'église d'Uzeste ne donnent rien à l'œuvre. Il n'est question que de doter le chapitre et les trois chapelles ou fondations.

(3) F. Ehrle, p. 29. « *Item vult et eligit sepeliri, cum de ipso humanitus quis continget, in ecclesia beate Marie de Usesta predicta, non obstante electione sepulture, quam prius fecerat in dicta ecclesia Burdegalensi. Vult etiam, quod de viginti milibus flor. que supra donaverat eidem ecclesie Burdegalensi, eidem ecclesie denter solum decem milia flor. pro opere, mille flor. pro ornamentis ipsius ecclesie, et mille alii pro obitu sive anniversario perpetuo pro ipso domino nostro, parentibus et benefactoribus suis constituendo in ecclesia memorata. Residua octo milia de predictis viginti milibus flor. sint ecclesie de Usesta predictae pro faciendis capellaniis perpetuis in eadem. »*

chrême et l'huile des infirmes. Une bulle étendit ce privilège aux églises de Sainte-Marie et Saint-Martin (1). La cathédrale, déjà enrichie d'une indulgence de un an et une quarantaine en la fête de saint Jean-Baptiste et de cent jours durant l'octave (2), reçut, en même temps que Sainte-Marie, une grâce semblable pour les fêtes et octaves de la bienheureuse Vierge et des titulaires des autels (3). La commune obtint encore le pouvoir de faire célébrer les offices par un prêtre de son choix, malgré le chapitre et l'évêque, dans les chapelles de l'hôpital de *Carrerìa Bragesii* et du cimetière dénommé A la Crotz del Castel (4), Chemin faisant, pour seconder le zèle du fabriqueur de Saint-Jean qui, au lendemain de la ruine du cloître élevé à grands frais, s'était mis à le reconstruire et en outre à jeter les fondements du chevet de l'église, le Pape accorda, pour dix ans, une indulgence de cent jours à qui-conque, contrit et confessé, tendrait à cette œuvre une main secourable (5). Plus tard, le 6 août 1313, une dernière bulle assurera, pour cinq ans, la moitié des fruits de la première année des bénéfices vacants à l'évêque qui, piqué d'émulation, « *ecclesiam Vazatensem arctam et parvam, de novo edificare et ampliare inceperat opere plurimum sumptuoso* (6) ».

Par le moyen des indulgences, source alors très abondante d'aumônes, Clément favorisa la reconstruction des églises de Saint-Romain de Blaye, Saint-Romain de *Bursanis*, Sallebœuf, Lesparre, que les Frères mineurs se proposaient de refaire, « *opere non modicum sumptuoso* », et Saint-Pierre de La Réole « *que sumptuosa structura fieri dinoscitur* (7) ». D'ailleurs on ne peut lire le Registre sans se convaincre que notre Pape est loin d'avoir été étranger à l'élan qui, à cette

(1) *Reg.* n° 4440.

(2) *Reg.* n° 3776.

(3) *Reg.* nos 4439 et 4442.

(4) *Reg.* n° 4460.

(5) *Reg.* n° 3774.

(6) *Reg.* n° 8339.

(7) *Reg.* nos 1278, 1338, 3384, 6465, 7654.

époque, portait les populations à rebâtir des temples moins indignes de Dieu.

Toutefois Clément V ne perdait pas de vue que la piété des fidèles est la plus désirable parure des églises. Le tableau suivant des indulgences attachées à la visite de certains sanctuaires ne sera peut-être pas sans intérêt pour plusieurs : Sallebœuf, un an une quarantaine aux vigiles, fêtes et octaves de la B. Vierge et des patrons saint Cyr et saint Julitte, cent jours dans l'octave ; Uzeste, au lieu de la concession de un an une quarantaine de Nicolas IV, trois ans trois quarantaines aux vigiles, fêtes et octaves de la Nativité, Annonciation, Purification et Assomption de la B. Vierge, cent jours le reste de l'année ; Sainte-Croix, un an une quarantaine aux solennités de l'Invention et Exaltation de la Croix, de saint Benoît, patron de l'église, et de saint Mommolin, « *cujus corpus in eadem ecclesia requiescit et per quem Deus ibidem multa operatur miracula* », cent jours dans les octaves ; Saint-Macaire et Sainte-Marie de Soulac, prieurés de l'abbaye Sainte-Croix, un an une quarantaine aux quatre fêtes de la B. Vierge, de saint Michel et de saint Jean-Baptiste, cent jours dans l'octave ; Sainte-Marie de Fontguillem (abbaye cistercienne du diocèse de Bazas), un an une quarantaine aux quatre fêtes de la B. Vierge, cent jours dans l'octave ; Sainte-Marie de Langon, un an une quarantaine aux quatre fêtes de la B. Vierge, cent jours dans l'octave ; Sainte-Eulalie de Bordeaux, cent jours au lieu de quarante à Noël, Pâques, Pentecôte, Nativité, Annonciation, Purification et Assomption ; Saint-Romain de *Bursanis*, cent jours dans la fête et octave du patron ; Saint-Pierre de Lasana, dans la paroisse de Budos, un an une quarantaine aux quatre fêtes de la B. Vierge et de saint Pierre apôtre, cent jours dans l'octave ; Saint-Ferme, un an une quarantaine à Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint et aux quatre fêtes de la B. Vierge, cent jours dans l'octave (1).

(1) *Reg.* n^{os} 3384, 3775, 3921, 4150, 5485, 5706, 1358, 6933, 7284.

Avant de parler des collégiales d'Uzeste et Villandraut, glanons encore un brin à travers le Registre. A cette époque, le monastère de Saint-Émilion, au spirituel comme au temporel, laissait un peu à désirer. Le 18 décembre 1309, Clément V, en face du relâchement de la discipline et des difficultés d'une réforme, eut recours, comme l'année précédente pour le chapitre de Saint-André, au remède de la sécularisation (1), et, en 1311, il répara les désordres de la mense, non sans châtier les chanoines dilapidateurs (2). La Sauve avait aussi souffert de l'administration temporelle de son dernier abbé. Le Pape, à coups d'excommunications, réintégra l'abbaye dans ses biens (3). Puis, en considération de la ferveur du monastère et des mérites de Gaillard de la Chassaigne qu'il venait de placer à sa tête (4), il accorda audit abbé le droit de porter l'anneau en tous temps et lieux, et, lorsqu'il officierait, dimanches et fêtes, dans les églises de son ressort, de prendre mitre, gants, sandales, tunicelle et dalmatique, enfin de bénir solennellement le peuple, hors la présence d'un légat, archevêque ou évêque. En retour, il l'obligea à prêter serment, entre les mains de l'archevêque de Bordeaux, de ne faire, auprès du Saint Siège, aucune démarche pour exempter son monastère de la juridiction archiépiscopale (5). De son côté, Guillaume, abbé de Saint-Ferme, avait déjà reçu la faveur de l'autel portatif et le privilège de la mitre et de l'anneau (6). En outre, quelques abbayes arrondirent leur domaine. L'abbé de Saint-Romain de Blaye obtint pour son monastère, « ad facilius exercendam hospitalitatem », l'annexion, avec tous droits afférents, de l'église Saint-André de Campania, au diocèse de Saintes (7). Saint-Vincent

(1) *Reg.* n° 6208.

(2) *Reg.* nos 8351-50.

(3) *Reg.* n° 7691.

(4) *Reg.* n° 7677.

(5) *Reg.* n° 7690.

(6) *Reg.* nos 7258-59.

(7) *Reg.* n° 1355.

de Bourg, riche d'air, mais pauvre en froment sur sa pointe de rocher (1), se vit unir à perpétuité le prieuré de Tauriac pour suppléer « bladi et victualium defectum (2) ». De même, La Sauve, qui « presertim in bonis mense abbatis collapsum erat et etiam deformatum », s'agrandit du prieuré de Sauviac, en Bazadais (3).

Mais les paroisses de Villandraut et Uzeste furent favorisées entre toutes, pour des raisons qui ne peuvent maintenant échapper à personne.

Villandraut est le sol natal de Clément V. Ce n'est plus, comme jadis, l'opinion la plus probable, mais un fait qui s'impose. « Et ut resumere vires viribus valeamus, — écrivait notre Pontife, le 22 décembre 1306, au roi d'Angleterre, — *ad primitivum nos transtulimus aerem et locum nativitatis nostre Vignandraldum* (4). » Ce Villandraut était un manoir et un village de la paroisse de Saint-Martin de Goth. En reconnaissance de ce premier bienfait de la vie, Clément édifia au lieu de son berceau une église qui prit à Saint-Martin de Goth le titre paroissial. J'insiste sur ce point, non à raison de son importance, mais parce qu'on a, je ne sais pour quelle cause, gratuitement prétendu que Saint-Martin de Goth et Saint-Martin de Villandraut formaient alors deux paroisses distinctes (5). Cependant, les témoignages du Pape et de l'archevêque de Bordeaux, déjà cités (6), — en note, il est vrai ! — sont aussi clairs que précis. « *Parrochialis ecclesie Deugot, in cujus parrochia ecclesia memorata de Vinhandrau sita fore dinoscitur.* » — « *Parrochialis ecclesie beati Martini castri de Vinhandrau translata noviter in castro predicto ab ecclesia*

(1) Voir ma précédente étude sur l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. *Revue Catholique* 1890, nos 15, 16 et 17.

(2) *Reg.* nos 1390-91.

(3) *Reg.* n° 6844.

(4) *Nouvelles Études sur Clément V* (tirage à part sous presse), p. 82.

(5) *Uzeste et Clément V*, p. 8.

(6) *Revue Catholique de Bordeaux*, 10 juillet 1893.

que Sancti Martini Deugot solebat vulgariter appellari (1). »

Quant à Uzeste, c'était, nous l'avons dit plus haut, un lieu de pèlerinage. La nouvelle collégiale est un monument du filial amour du Pontife pour la bienheureuse Vierge, peut-être un ex-voto.

En élevant ces deux églises, le Pape avait décrété qu'elles seraient desservies par un chapitre (2). Jusqu'à la veille de sa mort, il ne cessera de pourvoir à leur dotation.

Pour commencer, il avait, en son privé nom, acquis, de Philippe le Bel, à titre d'achat, 260 livres tournois de rente sur le péage de Châteauneuf « de Arrio », 260 livres sur le péage du petit bourg d'Avignon, au diocèse de Toulouse, et 80 livres sur le port de Belleperche. Mais prévoyant que la distance de ces lieux serait préjudiciable aux intérêts des deux chapitres, il transféra la propriété des trois créances à l'évêque de Toulouse, à charge d'abandonner, tous les ans, aux collecteurs d'Uzeste et Villandraut, partie des dîmes épiscopales de Castelsarrasin jusqu'à concurrence de 600 livres tournois (3). A cette nouvelle, trois abbés offrirent au Pontife, avec empressement et force coups d'encensoir (4), des prieurés, qui, tous, par une coïncidence étrange, rapportaient à la maison-mère beaucoup de procès et peu de revenus. C'est ainsi que furent unis aux chapitres d'Uzeste et Villandraut les prieurés de Saint-Laurent près Saint-Émilion, de Saint-Étienne de Lisse, de Vernose et Lacose, dans le diocèse de Toulouse (5). En retour, Clément fit assigner 1,136 livres tournois à l'abbé de Brantôme, en Périgord, 3,200 livres bordelaises à l'abbé de

(1) *Reg.* nos 1000, 1001. Peut-être n'est-il pas oiseux de faire remarquer que seuls les textes de ce genre méritent le nom de documents.

(2) *Reg.* n° 1000. « Quas decrevit esse collegiatas. »

(3) *Reg.* n° 8874.

(4) *Reg.* n° 9995. « Omnium conditoris immensa benignitas... sacrosancte Romane ac universalis ecclesie regimini vos prefecit solem utique justitie, solem sapientie, solem vite... » Chez les autres, même encensement à tour de bras. Nos 9997 et 9999.

(5) *Reg.* nos 9995, 9997, 9999.

Saint-Martial de Limoges, et 7,000 florins à l'abbé de Saint-Michel de Clusa, au diocèse de Turin (1). Ensuite de quoi, Pierre de Labatut, chanoine d'Arras et familier du Pape, fut établi procureur pour prendre possession des susdits biens et revenus dont venait d'être formée la mense indivise des chapitres d'Uzeste et Villandraut (2).

Sur ces entrefaites, Arnaud de Canteloup, pour s'associer à une fondation qui honorait son diocèse, unit de plein droit au chapitre de Villandraut l'église Saint-Martin de Goth et les paroisses Saint-Symphorien et Saint-Martin de Balizac (3). A son exemple, Amanieu de Fargues, évêque nommé d'Agen, annexa irrévocablement au doyenné de Villandraut les cures de Caplong et de Saint-Quentin, avec leurs droits, appartenances et dépendances, à la réserve, alors imprescriptible, des visites de l'évêque, de l'archidiacre et de l'archiprêtre, ainsi que de la portion congrue du vicaire perpétuel (4). Dans ses bulles de confirmation, Clément V étendit indivisément aux deux chapitres les bénéfices de cette double concession (5). Enfin, sur son lit de mort, il ordonna à Bertrand de Goth, son neveu et légataire universel, d'acheter 500 livres de rente pour parfaire les dots encore insuffisantes des collégiales de Villandraut et Uzeste (6).

L'heure semblait venue d'introduire dans les collégiales jumelles récemment consacrées (7) les chœurs qui devaient y entretenir l'hymne de la louange sans fin (8), lorsque Dieu

(1) *Reg.* n^{os} 9906, 9908, 9909.

(2) *Reg.* n^o 10001.

(3) *Reg.* n^o 10000.

(4) *Reg.* n^o 10340.

(5) *Reg.* n^{os} 10000 et 10340.

(6) Testament de Roquemaure, cf. F. Ehrle, p. 28. « Item, vult quod emanatur redditus qui deficiunt pro dote ecclesiarum de Vinhandrando et de Usesta, quousque habeant complementum suum, quod dominus ordinavit, quod est quingentarium librarum. »

(7) *Reg.* n^o 10009.

(8) Déjà, le 28 juin 1312, Clément avait nommé les doyens d'Uzeste et Villandraut. *Reg.* n^o 8697.

appela son « ouvrier inconfusable » au séjour de l'éternel repos.

Il était réservé à la reconnaissante et fidèle affection de Jean XXII (1) de couronner (2) l'œuvre de « son saint et tant aimé prédécesseur ».

CONCLUSION

En dévoilant, dans ses *Regesta*, sa conduite et les motifs de ses actes, Clément V a confondu d'avance des calomnies que lui-même, non plus que nul de ses contemporains, ne pouvait prévoir. *Mendaces ostendit, qui maculaverunt illum* (3). Cette sentence de la Sagesse formule exactement notre conclusion.

Libre au lecteur de reprendre, à son compte, ce travail. A cette fin et pour faciliter le contrôle, nous avons toujours indiqué ou transcrit les documents. La sincérité des *Nouvelles Études* ne redoute ni examen, ni discussion. Bientôt, dans quelques jours peut-être, les archivistes du Vatican publieront une appréciation critique sur le pontificat de Clément V. Nous attendons, avec modestie et confiance, le verdict de ce jury compétent.

Est-ce à dire que nous ayons rendu pleine justice au Pape bordelais? Loin de là, certes. Il reste au *Registre* de quoi écrire de glorieuses pages sur son zèle à l'égard des universités, des ordres religieux, de la propagation de la foi en Orient et de la prospérité des peuples catholiques. Malheureusement, un sujet si vaste dépassait nos moyens. N'était-ce pas déjà téméraire de nous associer aux hommes de tête et de cœur qui, devant une des plus monstrueuses iniquités de l'histoire, ont

(1) *Regest. Vatican.*, n° 110, et *apud Ehrle*, p. 105-7. « *Premisso enim facondo preloquio de grandi benevolentia quam felicis recordationis Clemens papa V predecessor noster ad nos et nostros, dum viveret, habuit per effectum operis patenter ostensam...* »

(2) Cf. Baluze, t. II, p. 298.

(3) *Liber Sapientiae*; cap. x, vers. 14.

entrepris de détruire l'échafaudage de mensonges, derrière lequel la folle haine des *italianissimes* et des gallicans n'a que trop dérobé, pendant des siècles, la vraie et grande figure de Clément V? Néanmoins, nous avons rompu la chaîne de servitude, aussi déshonorante qu'imméritée, dans les nœuds de laquelle on aurait voulu étreindre à jamais la mémoire d'un Pape qui ne servit d'autre maître que Dieu et courba devant la Majesté pontificale tous les fronts couronnés de son temps, sans excepter Philippe le Bel.

Est-ce un mirage? Mais il nous semble qu'il sera désormais très facile de démêler l'action de la Providence sur Clément V. Manifeste dans les événements qui ont préparé son élection, elle éclate dans les œuvres qui l'ont suivie et comme sanctionnée. Nous ne portons bien que les fardeaux pour lesquels Dieu nous a faits.

F. LACOSTE.

curé de Saint-Pardon.



HIPPOLYTE TAINÉ

(Suite)

Voyons, avec M. de Margerie, comment M. Taine applique sa théorie à Tite-Live et à Lafontaine : Tite-Livè, qui prit un rhéteur pour gendre, et qui entendit, à quatorze ans, Cicéron prononcer ses Philippiques, Tite-Live, né à Padoue, ville municipale où les affaires locales se traitaient par la parole, ne pouvait être qu'un orateur ; « il fut historien pour être orateur ». « La preuve est mince », dit le critique ; c'est celle du milieu et de la race. Il n'en est pas moins vrai que M. Taine a des pages intéressantes sur l'excellence oratoire de Tite-Live. Il est même certain que cet historien, s'il a « le vol trop haut pour s'abaisser aux petits faits », « connaît le jeu

des passions humaines, dans les grands faits saillants », qu'il émeut en les décrivant. Or, connaître le jeu des passions humaines, c'est une des qualités de l'orateur. Mais pourquoi vouloir que les récits de Tite-Live soient habituellement et principalement oratoires ? « Pourquoi pousser aussi loin la préoccupation systématique, aux dépens de la vérité ? » Telle narration, M. de Margerie le prouve, pièces en mains, « n'a pas un autre ton et un autre mouvement que le ton et le mouvement historiques ».

Donc, « l'Essai sur Tite Live, riche de beaux détails, de vives peintures, d'observations fines et pénétrantes, de grandes vues sur l'Histoire et la philosophie de l'Histoire, est un livre manqué comme livre, parce que tout, y compris les faits, y est mis violemment au service d'une idée systématique et faussée. » C'est juste autant que généreux. Et Lafontaine ? Il offre, dit M. Taine, « l'image de l'esprit français », et cet esprit français se résume dans la Champagne.

Or, rien ne ressemble moins à la Champagne que la vieille Bretagne. Est-ce que l'esprit français ne serait que cet esprit gaulois, vif, léger, surtout répandu dans Paris et ses environs, jusque dans la Champagne, voire même un peu plus bas, vers le Midi ? Il y a mieux ; et la charmante peinture que nous fait le philosophe, devenu poète descriptif, des beautés du pays où naquit Lafontaine, nous amuse sans nous abuser. Et nous nous sentons plus libres que M. Taine des caprices du climat.

Mais le climat n'est pas tout : le milieu a sa part dans l'analyse du génie de Lafontaine. Le fabuliste vivait à la cour ; il a peint la cour, et nous avons, ou peu s'en faut, une clef des personnages de Versailles. Le renard, c'est le courtisan, et ainsi de suite. Il y a là du vrai, avec une exagération ingénieuse et un air de nouveauté, car il faut être neuf.

Pour finir, le commentateur reproche justement à M. Taine d'avoir oublié un trait du génie de Lafontaine et de ses peintures, c'est « la gaieté, celle du peuple ». L'écrivain, en effet, « a fait du paysan et de l'artisan un tableau triste, sombre

et presque répugnant ». Il était lui-même, avec son pessimisme, sombre, triste, je n'ose dire répugnant; et son âme passait dans sa critique, malgré notre climat si aimable en dépit de sa mobilité.

Ajoutons : la bête manque de gaieté; elle ne sait ni rire ni sourire; or, suivant M. Taine, l'âme est partout, et « depuis deux cents ans, les êtres qu'on séparait au xvii^e siècle se sont rejoints, et les choses ont repris leur parenté naturelle »... Ainsi nous serions les parents des bêtes! M. Taine serait le frère de l'âne; ce n'est pas gai.

Que dire encore de la prétention de M. Taine à vouloir que le xvii^e siècle se soit « fait un Dieu à son image et sur le modèle de sa constitution politique, un paradis peu différent de celui de Versailles, une cour céleste où l'on distribue beaucoup de cordons bleus, une monarchie divine fort semblable à la monarchie française »! « Si c'est un jeu d'esprit, observe l'éminent critique, il est déplacé; si c'est une appréciation sérieuse, il est difficile de la prendre au sérieux, tant elle manque de prétexte. »

Combien M. de Margerie, dans un petit livre qu'on voudrait voir réédité, n'a-t-il pas mieux vu et peint Lafontaine?

Mais faire sortir Dieu du milieu de la cour et n'en faire qu'un pastiche de Louis XIV, c'est le comble de l'odieux et du ridicule. Taine n'en est pas moins un ignorant dans certaine page de son *Histoire de la Littérature anglaise*, quand il définit la chevalerie, source de la poésie chevaleresque, « une sorte de cérémonial élégant pour mieux parler aux seigneurs et aux dames ». Et M. de Margerie n'a pas de peine, en quelques lignes animées et pleines de respect pour la foi généreuse de nos ancêtres, à réduire à rien cette grossière erreur et cette calomnie.

De l'ignorance M. Taine repasse au ridicule, quand il interrompt la suite de « ses tableaux puissants », par des digressions et des invectives contre la fosse noire, le radotage et le néant de la scolastique. D'autre part, et c'est pis encore, « on voudrait retrancher, dans son livre, le luxe des citations

les moins voilées, là où des indications suffisaient pour la vérité historique. C'est un tort grave ».

Un dernier tableau, et nous quittons Albion. Si Shakspeare peint la Renaissance païenne, un chaudronnier du nom de Bunvan appartient, en Angleterre, à la Renaissance chrétienne. Sur cette Renaissance, M. Taine a ses idées à lui.

Suivant M. de Margerie, « il se rencontre (parmi les hérétiques) des âmes de choix, qui s'attachant avec force aux vérités qu'elles conservent, portant tout l'effort de leur esprit et de leur cœur vers ces vérités et non pas vers les négations qui les séparent du christianisme intégral, tel qu'il subsiste et vit dans l'Église catholique ». Malgré des lacunes, « les vérités qui leur restent gardent toujours quelque chose de leur fécondité divine ».

Mais non. Ce qui a fait M. Bunyan, l'auteur des *Étapes d'un Pèlerin*, où « sous le voile d'une allégorie perpétuelle », il décrit le voyage de la vie humaine, c'est-à-dire son acheminement vers le salut éternel, à travers mille crises, celle, en particulier, de l'effroyable fatalisme calviniste, ce qui a fait, disons-nous, Bunyan, c'est la Réforme de Luther et la renaissance morale de son temps. « Grâce à elle, la toute-puissante idée de la justice déborde de l'âme, ouvre le ciel, et y introduit un Dieu nouveau, juge impeccable et rigide qui exige de l'homme un compte exact de la conduite visible et de tous les sentiments invisibles... La conscience a retrouvé l'idée du modèle parfait », avec Luther! Et ce Luther favorisa, parmi tant d'autres turpitudes, la bigamie d'un prince hérétique!

Inutile d'aller plus loin. Si M. Taine a « du véritable critique un rare don d'assimilation, l'aptitude à se mettre à la place des écrivains, la peinture vigoureuse des grands ensembles et des grandes lignes; il a du critique partial le parti pris, les préjugés, la tendance à plier les faits à son système, l'audace à formuler sur les choses qu'il ignore des jugements doublement injustes, en ce qu'ils sont incompetents et en ce qu'ils sont injurieux ».

Voilà qui est ferme et sans ambages; la postérité n'y changera pas un mot.

En négligeant le chapitre *Varia* où M. de Margerie, à propos des *Opinions* de M. Thomas Graindorge, prouve clairement à M. Taine que les idées du jour, d'où sort cette dépravation par lui analysée et classifiée, ne sont rien autre chose que l'effet de sa propre philosophie, passons à la théorie esthétique du même philosophe. Fidèle à sa méthode de tout réduire à la science, M. Taine rompt d'abord avec le passé pour nous dire : « La méthode moderne consiste à considérer les œuvres d'art comme des *faits* et des *produits* dont il faut marquer les caractères et chercher les causes... » Mais encore, « qu'est-ce que le beau ? ». Et M. de Margerie prend la peine de le définir : Il consiste dans l'harmonie et l'expression ; et ces deux caractères distincts à la surface sont *un* dans une réalité profonde. La beauté d'une chose créée, c'est la manifestation en elle d'un principe qui lui est supérieur. Ce principe *un*, c'est le Beau lui-même, c'est Dieu. »

Où est-il, ce beau, pour M. Taine ? Dans l'imitation ? Et qu'est-ce que l'on imite ? « Les rapports et les dépendances mutuelles des corps, la logique des corps, s'il s'agit des corps, la logique des caractères, s'il s'agit de l'homme moral. » C'est bien fort, dirait le bourgeois gentilhomme, car je n'y comprends rien. Nous aimons mieux ce qui suit : « Les plus grandes écoles sont celles qui altèrent le plus les rapports réels. L'artiste modifie les rapports des parties avec intention et dans un même sens, de façon à rendre sensible un certain caractère essentiel de l'objet et l'idée qu'il s'en fait. » Que les choses gagnent donc à être dites à peu près en un français à la portée du commun des mortels ! Cela en effet, est presque intelligible. Mais voici qui l'est encore davantage : « L'œuvre d'art a pour but de manifester quelque caractère essentiel et saillant, partant quelque idée importante, plus clairement et plus complètement que ne font les objets réels ! »

Courage ! Monsieur Taine, vous êtes en route pour le ciel où réside le beau dans la splendeur de la vérité, où les objets dits réels de ce monde ont leur type dans l'éternelle beauté. C'est là que vous trouverez ce « quelque chose de plus que ce que vous voyez ou palpez ». Et M. de Margerie vient à votre

secours en vous disant : « L'homme ne comprend et ne réalise le beau comme le bien moral, qu'à condition d'avoir une loi parfaite qui le règle, un type de perfection vers lequel il puisse tendre par des copies qui ressemblent, de plus en plus, au modèle. »

Ce modèle, « cette beauté plus qu'humaine », c'est Dieu dont nous avons l'idée », sans pouvoir jamais la rendre, tant elle nous dépasse et nous trouble, en même temps qu'elle nous attire. C'est là l'idéal; et M. Taine veut bien un idéal; mais il ne veut pas de Dieu. Enfermé dans le cercle magique de la nature, comme jadis l'enchanteur Merlin, cet enchanteur moderne s'arrête au seuil du beau, sans vouloir en franchir la porte d'or. Il fait d'admirables peintures des vierges, et des saints, et des anges de Fra Angelico, de Giotto, de Perugini; leurs toiles respirent le ciel; il nous en fait respirer la céleste beauté, et ne veut pas du ciel. Il y touche pourtant lorsqu'il s'écrie : « Comme il est vrai de dire que l'art n'est qu'expression, et qu'il s'agit, avant tout, d'avoir une âme ! » Et M. Taine ici, a de l'âme; on n'en peut douter : « La figure du Christ » lui paraît « belle et idéale, pâle, pensive, légèrement creusée; c'est l'ami éternel, le consolateur de l'Imitation ». Le Christ l'a donc consolé, une fois au moins, par l'entremise de l'un de ses saints, le franciscain Bonaventure; et « le philosophe positiviste, doublé d'un artiste, n'a pas réussi à se couper définitivement les ailes ».

Le généreux critique a raison. Il reste du Dieu jusque dans l'homme qui a renié et persiste à renier Dieu.

Il nous faut maintenant parler de l'historien. Examinons d'abord « l'Ancien régime », avec M. de Margerie, et admirons tout ce qu'il y a de juste et d'élevé, dans ce que dit M. Taine sur « ces trois assises superposées » de la société monarchique : « sur le clergé qui, au sortir de la barbarie, sauve ce que l'on peut encore sauver de la culture humaine », nourrit les hommes pendant plus de douze siècles, du pain du corps et du pain de l'âme; « sur la royauté qui construit

l'unité nationale, pied à pied; sur les services de défense sociale rendus par l'aristocratie militaire »... mais en vue de son propre intérêt.

Sauf cette injuste et sèche restriction; sauf l'oubli de l'institution si grande, si désintéressée, de la chevalerie; sauf ce trait principal omis, qui devait peindre le mieux l'Église, et « sa plus haute fonction sociale, le salut des âmes », trait inévitablement omis par l'historien athée, rien ne manque « aux admirables tableaux » que Taine nous trace de la vieille société qui va s'évanouir. Mais cela même qui fait défaut, c'est tout; et l'historien, avec tous ses beaux semblants d'impartialité, n'en réduit pas moins l'Église à être « la première des institutions de bienfaisance philanthropique ». M. de Margerie ne s'y trompe pas.

D'ailleurs comment cette société a-t-elle pu disparaître? C'est que « les privilèges des trois ordres avaient cessé de rendre les services publics qui justifiaient les privilèges ». Et le critique de répondre : « La thèse, presque entièrement vraie pour la noblesse, en grande partie pour la royauté, est entièrement fausse pour le clergé. »

Les nobles, en effet, les plus riches, « attirés à la cour, sont pour leurs vassaux des étrangers »; les autres, « les besogneux, » afin de vivre « noblement, exigent, avec rigueur, des paysans, tous les droits fructueux que leur donne leur situation privilégiée ». Tyrannisés et méprisés, les gens des villes et des campagnes se détachent insensiblement de leurs maîtres, en attendant qu'ils les haïssent.

Il n'en est pas ainsi du pouvoir royal, malgré des abus et les trente intendants de qui dépendent le bonheur ou le malheur des provinces, qui représentent, hélas! « la taille, la corvée et la gabelle »; non, il n'en est pas ainsi, malgré la faculté laissée au roi de donner des pensions souvent énormes, à qui il veut, d'un trait de plume, comme Louis XVI le fit lui-même, en accordant d'une signature, à un Polignac, la très lucrative baronnie de Fénétrange. Mais la royauté « n'a pas cessé de maintenir l'ordre public et la paix sociale, de pour-

voir à la sécurité des citoyens, d'accomplir de grands travaux d'utilité générale, d'entretenir dans l'armée les traditions de la discipline et de la vaillance, et de personnifier la France, en présence des nations étrangères, en un mot, d'être l'âme de ce grand corps ».

C'est vrai, et cette dernière image peint vivement ce que fut si longtemps cette royauté unique dans l'histoire et dont les traits ne sont pas près de s'effacer de la mémoire des hommes. Pourtant cette royauté elle-même se personnifiait dans le roi; et il faut bien avouer que le roi Louis XV, qui se laissait battre à Rosbach, par la Prusse, et vaincre, à Versailles, par la Dubarry, tout en se laissant dépouiller du Canada, n'était plus qu'une figure affaiblie de cette grande royauté d'un passé à jamais glorieux.

Mais « où la sentence de M. Taine devient tout à fait injuste, c'est quand il s'agit du clergé ». Il lui reproche surtout « les revenus énormes de certains évêchés et de certaines abbayes »; il accuse l'avarice des grands seigneurs de l'Église de France. Tenons-nous-en à ce point : M. Taine lui-même s'y contredit. « S'il cite des abbés commendataires et des évêques non résidents qui négligent les pauvres, il cite loyalement, en beaucoup plus grand nombre, les seigneurs ecclésiastiques et les moines qui donnent les plus beaux exemples de charité. Il aurait pu y ajouter tout l'ensemble du clergé paroissial auquel Chateaubriand a rendu un magnifique témoignage. »

Il n'en est pas moins certain, ajoute son contradicteur, que « le vieil édifice avait besoin d'être visité des fondations à la toiture par d'habiles architectes ». Il fallait des réformes; et ces réformes ont lieu. Les assemblées provinciales, entre autres, « les encouragent et les dirigent; les nouveaux intendants (ici M. de Margerie résume M. Taine) sont des saints comparés aux anciens et donnent toute leur attention aux routes, aux canaux, aux manufactures, à l'agriculture »; « la population augmente » avec la richesse; le tiers État, dans cet accroissement de la fortune publique, « a la part du

lion ». Enfin, en mai 1789, la noblesse presque tout entière renonce spontanément à ses privilèges en fait d'impôt.

M. Taine le reconnaît; il reconnaît que « le paysan, de plus en plus », devient propriétaire foncier par « la division du sol ». — Alors la situation du paysan s'améliore? Mais non; M. Taine en fait le tableau le plus sombre. Ce n'est plus qu'un classique à la manière de La Bruyère, faisant du sort de l'homme des champs la peinture la plus lugubre et la plus chimérique; ce n'est plus un historien, ce n'est pas un philosophe; car les philosophes ne se contredisent jamais.

Tant bien que mal, M. Taine s'est tenu, malgré tout, dans une certaine vérité relative. Mais s'il achève de peindre le XVIII^e siècle, en pénétrant dans les salons, il est parfait. Que d'esprit s'y dépense! Qu'il a bien décrit « l'affectation nouvelle, les effusions, les rêveries, les attendrissements » de l'homme sensible et vertueux! Or, ce papillon de salon ne sut « rien concerter, dit M. de Margerie avec raison, pour la défense quand tout était prêt pour l'assaut ». Et M. Taine prétend, avec une couleur locale peut-être exagérée, que « jamais on ne vit un gentilhomme arrêté casser la tête du jacobin qui l'arrêtait ».

Ici le critique et l'historien sont d'accord pour un instant... Mais ce n'est pas pour longtemps. La Révolution, affirme M. Taine, a deux éléments: elle est scientifique et classique. Au XVIII^e siècle, les sciences s'étendent et s'affermissent, au point de former un système du monde définitif et prouvé: celui de Newton. Dès lors « la philosophie a versé dans la science », et nous savons que « l'homme, dans la nature, n'est qu'un atome dans l'espace immense ». Ce n'est pas neuf, observe le critique: Pascal l'avait dit avec émotion. Poursuivons: « L'homme n'est pas dans la nature comme un empire dans un empire, mais comme une partie dans le tout; c'est un animal parmi les animaux. » Pour l'historien enfermé dans la science, il n'y a plus de Providence qui dirige la marche de l'humanité, mais « des causes qui produisent infailliblement leur effet... » Il y a donc des causes,

pour M. Taine, et malgré M. Taine...! M. de Margerie ajoute : Il y a même une cause première, et « M. Taine est bien hardi de la supprimer, après avoir évoqué le souvenir de Newton; car c'est le plus hardi des croyants ».

En deux mots, les sciences morales sont « désormais détachées de la théologie, et se soudent (le mot est bien trouvé pour peindre un système matérialiste) aux sciences physiques; il y a dans l'homme un fait primitif dont tous les autres ne sont que le développement, et ce fait est la sensation ». C'est la seule idée de M. Taine, c'est tout son système; « il rend avec fidélité l'esprit de l'Encyclopédie ». Le philosophe du XIX^e siècle fait songer à ces cordonniers de bas étage qui font du neuf avec du vieux.

En observant, avec M. de Margerie, que si le peintre de l'ancien régime est admirable, le philosophe n'est rien moins qu'ordinaire, et simplement un disciple de Condillac, voyons quel est le deuxième élément de l'esprit révolutionnaire. L'historien le nomme « l'esprit classique ». Cet esprit emploie surtout « les termes généraux », d'où « résulte une façon de plus en plus abstraite de concevoir et de présenter les choses et les personnes ». « Parcourez, dit M. Taine, les harangues de tribunes et de clubs, jamais de faits, rien que des abstractions, des enfilades de sentiments sur la nature, la raison, les tyrans, la liberté. »

C'est vrai. Il y a, pour l'âme, un vice dans l'abus des meilleurs principes, comme il y a un poison, pour le corps, dans l'abus des meilleurs remèdes. Ainsi des abstractions. Et c'est très justement que M. Taine, à la façon de M. de Maistre, dans le chapitre intitulé : « De la construction de la société future », « juge la folie des constitutions abstraites, faites tout d'une pièce, sur le papier, pour les hommes en général; mais il manque à sa philosophie de la Révolution française d'avoir compris le caractère dominant de cette Révolution; c'est sa passion d'irréligion, c'est son antichristianisme, aboutissant sous nos yeux à l'antithéisme; et ainsi seulement s'expliquent ses excès et les effondrements qu'elle a produits. » M. de Margerie ne pouvait pas mieux dire. C'est jugé.

Qu'un homme sans Dieu soit un ennemi de la Révolution, n'est-ce pas l'une des contradictions les plus étonnantes de notre siècle? Mais non, c'est un curieux, un analyste, un peintre savant plutôt qu'un ennemi. Aussi il constate, sans plus, contre l'agitation révolutionnaire, l'impuissance du roi et celle de l'Assemblée. Son critique, plus profond, va l'expliquer : « Le jour même où les communes se saisissaient du pouvoir suprême, en se déclarant Assemblée nationale, cette Assemblée était envahie par le peuple levant la main aux motions et prenant part aux délibérations. Et ce peuple n'était pas celui des gens bien élevés. Il avait ses meneurs, et ces meneurs avaient leur mot d'ordre, parti des ténèbres de la franc-maçonnerie. De là des votes insensés arrachés à la peur » ; ajoutons : aux préjugés du jour. Rousseau régnait; il avait dit : « La souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point. »

« Apprenez, disait à son tour un député du Tiers, que nous délibérons ici devant nos maîtres, et que nous leur devons compte de nos opinions. »

Et la lâcheté humaine appuyée sur le sophisme nous a valu toutes les invraisemblances sanglantes de la Révolution. La peur, afin de tout laisser faire, « se plaçait sous la protection de l'esprit de système ».

Pour M. Taine, il se borne à raconter, avec une surabondance et une variété de documents devant lesquelles plus d'un historien eût reculé, avec une méthode qui était, de l'avis de M. de Margerie, la meilleure à suivre pour atteindre son but et faire sa démonstration. « Il n'y a pas de lecture plus poignante », ajoutons : ni à la longue, plus fatigante, par « la surabondance ». On préférerait quelques traits choisis, à la Tacite, et saisissants. Mais l'historien a des mots heureux, et juge excellemment certaines constitutions, dont le mécanisme harmonieux, semble bon « pour un cabinet de physique »... « On a imaginé des hommes abstraits, qui ne sont d'aucun siècle et d'aucun pays, de pures entités écloses sous la baguette métaphysique... plusieurs millions d'êtres absolu-

ment semblables entre eux, tous égaux, sans passé, sans présent, sans engagements, sans traditions, sans habitudes, comme autant d'unités arithmétiques... Et ces unités réunies pour la première fois vont renouveler le monde. » Aussi l'on s'étonne que M. Taine appelle la constitution basée sur de telles chimères « le chef-d'œuvre de la raison spéculative ». Est-ce qu'il y a deux raisons ? Est-ce que la raison pratique du bon sens appliquée aux affaires ne sort pas de la plus haute raison, de la raison spéculative, si vous voulez ? Est-ce que la vérité peut produire l'erreur ? Disons donc avec M. de Margerie, de cette même constitution : « chef-d'œuvre d'incohérence ». Mais par ailleurs, avec quel art M. Taine groupe les faits sans les embrouiller ! Comme il nous montre, sous l'omnipotence de l'État, l'Église persécutée « parce que les sociétés particulières, placées dans la société générale, rompent l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces ». Quel peintre ondoyant de Danton, de Marat, de Robespierre ! Même il est trop long et devient monotone, à force de vouloir saisir les dernières nuances d'un caractère ; il perd en énergie ce qu'il gagne en subtilité. Les bourreaux de la Révolution ne méritaient pas qu'on se donnât tant de peine ; et comme ils avaient taillé la société nouvelle à coups de hache, il fallait les faire monter sur la scène de l'histoire à coups de fouet. Mais non, à l'intérêt que M. Taine leur prodigue, à la coquetterie avec laquelle il les analyse, on sent je ne sais quelle arrière-sympathie... M. Taine a du talent, il n'a pas de cœur. Il est moins attiré par les Girondins malgré une fiction dramatique où il fait figurer Roland et sa femme qui « réfléchissent, seuls, sous la lampe, en voyant l'œuvre de ces bêtes féroces qu'ils ont lancées en province comme à Paris ». L'historien, du reste, ne s'indigne point de tant de cruautés ; c'est l'espèce humaine qui est ainsi faite ; et le gorille féroce reparait à son heure : c'est l'homme irresponsable.

L'impassible analyste donne cent pages aux jacobins ; il s'y plaît ; trente pages, en particulier, à Robespierre « aux dehors spécieux, à la tenue irréprochable ». On est tenté de

sourire au portrait. Robespierre « c'est l'incarnation la plus parfaite de l'esprit jacobin. La Révolution s'est consommée dans Robespierre ».

C'est le dernier effet, sans doute, de la raison spéculative.

(*A suivre.*)

A. CHARAUX.

ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

(*Suite*)

ARTHUR YOUNG

Cet agronome anglais visita la France, en 1787. Il voyageait à cheval et, quand sa jument était fatiguée, lui laissait volontiers le temps de se reposer.

Young consigna ses observations dans un livre, publié d'abord en anglais et traduit deux fois en français. Une première traduction parut en 1794, 3 volumes in-8°. Celle de Lesage, 1860, 2 vol. in-12, est plus exacte et mieux écrite.

Cet ouvrage curieux est trop connu pour qu'il soit besoin de le remettre en lumière. D'ailleurs, un savant bordelais, M. Petit-Lafitte, a consciencieusement analysé la partie du voyage qui seule intéressait la Guienne (1).

Toutefois, il a cru devoir supprimer certains détails, peu édifiants, sur les mœurs, trop parisiennes, des gros bonnets du commerce bordelais (2).

Il ne faut pas s'étonner de pareils désordres. Le vieux maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, avait donné de si mauvais exemples à ses administrés ! Son influence de grand seigneur fut néfaste sous ce rapport.

(*A suivre.*)

A. DUPRÉ.

(1) Discours d'ouverture du cours d'agriculture, pour l'exercice 1862-63 : in-18, p. 23-42.

(2) On les trouvera, t. I, p. 81 de la traduction Lesage. La *Revue Catholique* doit se borner à cette indication bibliographique.

ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

LES BILLAUX

Ce doit être un nom d'anciens habitants, ou bien une région parsemée de maisonnettes, de villettes, *villellas*, qui conformément au génie gascon donneraient un masculin *villeaux*; comme *tuile* donne *tuileau*; *tonne*, *tonneau*; *case*, *casau*.

BIRAC

Villa gallo-romaine de la famille bazadaise *Veria*, famille connue par les poésies d'Ausone. Vers la fin du iv^e siècle, *Veria Liceria* épousa le neveu d'Ausone, *Arburius*, fils de Julia Ausonia et de Pomponius Maximus. Elle mourut de couches, en laissant un fils à son mari. Julia Dryadia leur survécut. — Ces personnages habitaient la maison paternelle des Ausones, à Bazas.

Ausone, dans son enfance, avait reçu les leçons du savant et vertueux Eusebius, bisaïeul de *Veria*. C'était donc une famille bazadaise, à laquelle on peut avec raison attribuer la villa de Birac. — Le surnom de *Verus* était aussi fort usité. — B gascon pour V, comme dans *boulà*, voler. — I pour E serait plus rare; mais si l'on suppose *Veriacus*, la liquide voyageuse I passe avant l'R, *Veirac*, *Beirac*, enfin *Birac*: même jeu que dans *Severac*, *Seurac*, *Siorac*, *Siurac*, *Sivrac*, devenu *Civrac*.

RACINE latine: *Verus*, vrai, qui doit être une des formes de *bellus*, beau.

Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.

BOILEAU.

Bellus, verus, carus. — Voir Bellebat.

O'Reilly (*Hist. de Bazas*, 336), explique ce mot par *Viraygues*, du patois *vira*, tourner, et *aygues*, eaux, à cause d'un lac artificiel maintenu jadis par une digue qui a donné son nom au village de *La Barrie* (*Labarie* sur la carte de l'État-Major). Malgré ce qu'il y a de plausible dans cette explication, elle est inacceptable, parce que très probablement *barrie* ne signifie pas « digue », et que certainement l'AC final ne signifia jamais « eau ».

BLAIGNAC, BLAIGNAN

Ancienne orthographe gasconne : *Blanhac*, *Blanhan*, conservée par les Portugais, *Acunha*.

Villas gallo-romaines, *Planiacus*, *Planianum*, de *Planus* ou *Planius*. — B pour P; — GN pour NI.

RACINE : *Planus*, nom d'homme : de *planus*, plane, dont le sens premier paraît être « bon pour la marche, bon pour le pied ». *Planus* ferait allusion au pied dont la plante plaque sur le sol ; les Grecs ont *platys*, large, et les Latins *Plotus*, *Plautus*, nom d'homme signifiant « pied-plat » au dire de Pline ; ils ont encore *platula*, une assiette, notre mot français *plat*, adjectif ou substantif. — Racine : PAL, étendre, le bruit que fait la main plate et le pied plat en frappant. Comparez *palma*, la paume de la main PAT, autre forme de la racine donne *patere*, étendre, et *pedem*, pied, en grec *podá*. — Racine primordiale : PAR, partager, d'où étendre : mais PR est le bruit de la brisure, du déchirement.

Donc, *planus*, étendu, *pal-an-us*, le être paume (de la main).

H^{le} CAUDÉRAN.





LE COMTE D'ARMAGNAC ET LE TOMBEAU DE CLÉMENT V

Dans le très intéressant travail récemment publié par MM. Brun, Berchon et Brutails sur *Uzeste et Clément V* (Bordeaux, 1894), l'un des savants auteurs, racontant les péripéties variées par où passa la construction du tombeau pontifical à Uzeste, se réclame de l'autorité de Rainaldi pour assurer que le sarcophage, déjà élevé avec beaucoup de richesse peu après la mort de Clément V, avait été porté au château de Lavardens, postérieurement à 1319, par Jean d'Armagnac, époux de Régine de Goth. On ajoute que ce dernier ne se serait pas dispensé de le piller et qu'il le rendit, en 1330, sur l'ordre formel du pape Jean XXII.

Nous ne savons au juste s'il faut ici accepter aveuglément le témoignage de Rainaldi. En tout cas, le fait de ce pillage ou violation de sépulture nous paraît difficilement conciliable avec les sentiments de respect et de vénération dont le comte d'Armagnac, Jean I^{er}, donna des preuves incontestables à l'égard de la mémoire de Clément V.

Le testament de ce prince, rédigé en la dix-septième année du pape Jean XXII et le 13 février, par conséquent en 1333 (1), porte les mentions suivantes : « *Item volo quod fiat una honorabilis sepultura in ecclesia et loco ubi finaliter iacebit corpus felicis recordationis domini Clementis pape V, patruï Regine quondam uxoris mee, et volo expendi usque ad summam*

(1) *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, par dom Brugèles, Toulouse, 1745; Preuves de la troisième partie, p. 83. La date du testament est fixée par dom Brugèles à 1373; mais le bon bénédictin n'a pas remarqué que son opinion là dessus est condamnée par le texte même qu'il publie : la dix-septième année de Jean XXII correspond en effet à 1333.

II^m librarum turonensium parvorum..... Item dono... pro uno monasterio sororum de Prulhano..... que sorores et monasterium ponantur in comitatu meo Fezenciaci..... que sorores orabunt pro animabus felicis recordationis Clementis pape V et Bertrandi vicecomitis Leomanie et Altivillaris et Regine comitisse... Item quod predicto monasterio solvantur II^c l. t. »

Notons la somme considérable de 2,000 l. t. léguée pour le tombeau de Clément V; elle peut être évaluée de 80,000 à 100,000 francs de nos jours (1). Par contre, le même prince, dans le même testament, laisse seulement 50 l. t. (2,000 francs environ) pour lui élever à lui-même un tombeau dans la cathédrale d'Auch; il n'affecte non plus que 50 l. t. à chacun des futurs tombeaux qu'il déclare vouloir être construits pour son père, à Auch; pour sa mère Cécile de Rouergue, à Rodez; pour sa femme Régine de Goth, à Auvillars. Ainsi ses libéralités pour le tombeau de Clément V dépassèrent considérablement ce qu'il s'accordait à lui-même ou à ses proches.

On dira peut-être, pour maintenir l'assertion de Rainaldi, que ce fut là une restitution de ce qu'il avait dérobé. Mais le second legs de 200 l. t., destiné à contribuer à la fondation d'un monastère où l'on prierait continuellement pour Clément V, et la donation précédente, constituant le fonds nécessaire en vue de cette fondation, ne peuvent aucunement se prêter à une interprétation de ce genre. Toutes ces dispositions accusent, en effet, une liberté et une spontanéité absolues chez celui qui les a prises. Par là, elles nous livrent très clairement l'état d'âme du comte d'Armagnac Jean I^{er} et nous font connaître avec certitude le respect affectueux qu'il avait voué à la mémoire du pape Clément V, oncle de sa femme. Il ne nous paraît donc pas possible d'admettre l'accusation portée par Rainaldi.

(1) Cette évaluation de notre savant collaborateur nous paraît exagérée.
N. D. L. D.

Les textes précédents soulèvent une seconde question non moins intéressante dans l'espèce. Jusqu'à présent, la construction du sarcophage de Clément V à Uzeste a été attribuée uniquement au cardinal Gaillard de la Mothe. Celui-ci, en effet, s'exprime ainsi dans son testament : « *Volo et ordino... ut tumulus quem ad sepeliendum corpus felicitis recordationis Clementis V Pape, avunculi mei, fabricare feci in ecclesia B. Marie Uzesta... compleatur et absolvatur stipendiis meis.* » D'autre part, nous avons vu le legs considérable fait par le comte d'Armagnac pour le tombeau d'Uzeste.

La grande question qui s'impose, dans l'étude de cette difficulté, est de savoir si le legs dont il s'agit fut en réalité payé. Malheureusement, sur ce point, on manque d'informations positives. Et l'on en est réduit à s'en tenir aux présomptions, lesquelles, dans le cas présent, sont en faveur du comte d'Armagnac et de l'acquittement de son legs. A la vérité, la somme de 2,000 l. t. ne put pas être payée en tant que legs, car le testateur vécut encore quarante ans après son testament de 1333 et ne mourut qu'en 1373, et, d'autre part, le sarcophage d'Uzeste était terminé en 1359. Le comte d'Armagnac a donc pu réaliser personnellement les intentions généreuses qu'il exprimait dans son testament de 1333.

Le texte du cardinal Gaillard de la Mothe ne nous semble pas, du reste, absolument opposé à l'opinion précédente. Car rien n'empêche d'entendre le passage précité du testament cardinalice en ce sens que le prélat fut le donateur principal, mais non unique. Ainsi se concilient les deux textes. Le cardinal a fait exécuter le sarcophage, mais il y a été aidé par le comte. Voilà bien, semble-t-il, le départ que l'histoire établit entre les deux personnages pour l'exécution du tombeau d'Uzeste.

A. BREUILS.



LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX

PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

III

ARRESTATION AVEC CONDAMNATION A MORT

Si le « petit troupeau » qui vivait dans une profonde retraite auprès de Mère Bégoulle parvint à éviter la prison et le couperet de la guillotine, d'autres Ursulines n'eurent pas le même sort.

La première victime se nomme Anne-Ursule Gassiot. Ni les archives départementales, ni celles de l'Hôtel de Ville, ni le greffe de la Cour d'assises ne possèdent le dossier de cette vaillante religieuse. Il a disparu. Est-ce le fait du hasard, du temps ou d'un acte coupable? Toutes ces hypothèses sont vraisemblables. Combien de personnages, après la Terreur ou sous l'Empire et durant la Restauration, avaient intérêt à supprimer certains documents peu glorieux pour leur mémoire et leur postérité! Que de familles bordelaises, actuellement riches et estimées, rougiraient d'une juste honte en écoutant l'origine de leur fortune et l'*histoire vraie* de leur bisaïeul!... Les archives dévoilent tant de secrets!... Mais passons... sans nous attarder sur un terrain brûlant! « *Tempus tacendi et tempus loquendi*; il y a un temps pour se taire et un temps pour parler », dit très sagement le Livre de l'Ecclésiaste (iii, v. 7).

Quoi qu'il en soit, le dossier de notre Ursuline n'existe plus. Lacune fâcheuse, mais qu'il nous sera permis de combler *en partie*, grâce à l'abondance de nos renseignements concernant la période révolutionnaire. Nous pourrions même révéler grand nombre de traits à l'éternel honneur de notre héroïne.

Disons d'abord qu'Anne Gassiot appartient par sa naissance

à notre chère cité de Bordeaux (1). A peine âgée de dix-neuf ans, elle sollicitait la faveur d'être admise parmi les filles de sainte Angèle. Ses qualités personnelles et l'intacte réputation de ses parents lui firent octroyer sans retard la grâce demandée. Bien plus, sa vocation parut aux anciennes Mères si solide et si manifeste que

L'an mil sept cent quatre-vingt-deux et le douze du mois de mai, sœur *Anne Gassiot*, âgée de vingt ans, fille légitime de sieur Jean Gassiot et de Thérèse Tournier, habitans de la présente ville de Bordeaux, paroisse Saint-Projet; ladite dame, après les épreuves ordinaires et ayant commencé son noviciat le 16 mars dernier, *revêtait l'habit de l'ordre de Sainte-Ursule*, en présence de toute la communauté du présent monastère; et recevait le voile blanc des mains de M. Pierre Tournier, son oncle, ex-curé de Saillans, député par M. Boudin, grand-vicaire du diocèse et supérieur de cette maison, en présence de M. Raymond-Pierre Lassalle, prêtre et bénéficiaire de Saint-Projet, de MM. Jean Gassiot et Léonard Robin, qui ont signé les présentes avec la R^{de} Mère Supérieure de ladite communauté.

Fait ledit jour, dans le monastère de l'Ordre de Sainte-Ursule de Bordeaux.

Signé : TOURNIER, ex-curé de Saillans ;
LASSALLE, bénéf. de Saint-Projet; Sœur
L. BERTIN, R^{se} U. ; Anne-Ursule GAS-
SIOT, novice; Rose GASSIOT, T. ROBIN,
Foucaud BERHOUET, Sup^{re}; GASSIOT
fils; GASSIOT père, Thérèse GASSIOT
mère.

(Arch. Départ., carton Ursulines.)

(1) Du mercredi 16 juin 1762.

A été baptisée *Anne*, fille légitime de Jean Gassiot, m^e tailleur, et de Catherine Tournié, paroisse Saint-Projet.

Parrain, Jan Robin; marraine, Anne Tournié.

Naquit hier soir huit heures.

GASSIOT père, S. ROBIN, TOURNIER, ROBIN.
BERGEY, vicaire.

(Paroisse Saint-André. — Baptêmes, mariages et sépultures du 1^{er} janvier 1761 au 31 décembre 1762, n^o 1781.)

(Arch. Municipales.)

Deux ans après cette émouvante cérémonie, une autre beaucoup plus solennelle réunissait, dans la même chapelle, les parents et les amis de notre pieuse novice.

L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars, sœur Anne Gassiot, dite en religion la sœur Sainte-Ursule, âgée de vingt-deux ans, fille légitime de sieur Jean Gassiot et de Thérèse Tournier, habitans de la présente ville de Bordeaux, paroisse Saint-Projet. Ladite sœur Anne Gassiot, après deux années de noviciat et après les épreuves ordinaires, ayant été reçue par les suffrages de la communauté, comme aussi après son examen fait par M^r Boudin, chanoine archidiacre de l'église de Bordeaux, vicaire général et official du diocèse et archevêché dudit Bordeaux; et en présence de la communauté assemblée dans le chœur, prononçait ses vœux de religion en qualité de religieuse sœur de chœur dans le présent monastère de Sainte-Ursule de la ville de Bordeaux et recevait le voile noir des mains de M^r Pierre Tournier, son oncle, ancien curé de Saillans dans le Fronsadais et député de mondit sieur Boudin, vicaire général et supérieur de cette maison.

Fait et passé à Bordeaux, à la grille dudit monastère, le jour et an que dessus, en présence des témoins soussignés.

TOURNIER, ex-curé de Saillans, célébrant;
sœur L. BERTIN, R^{se} supérieure; sœur
Anne-Ursule GASSIOT; T. GASSIOT;
ROBIN; C. ROBIN; GASSIOT aîné; Rose
GASSIOT; Jacques GASSIOT; MARCHAND,
clerc tonsuré.

(Arch. Départ., carton Ursulines, n^o 2.)

Donc, notre Ursuline comptait huit années de profession quand les délégués officiels de la municipalité l'invitèrent à « *jouir des bienfaits des décrets de l'Assemblée nationale et à reprendre sa liberté* ». Que répondit-elle? Écoutons le procès-verbal :

S'est présentée seule devant Nous sœur Anne-Ursule Gassiot. Interpellée de Nous déclarer si elle entend sortir de la maison ou

si elle préfère continuer la vie commune, Nous a répondu que son intention est de rester dans la présente maison et d'y suivre la règle dans l'Ordre dont elle a fait vœu, et a signé :

Sœur Anne-Ursule GASSIOT, R. U.

ARNOUX, off. m.

GRAMONT, off. m.

VALLENET, s^{re} g.

(*Arch. Municipales*; feuilles détachées et à moitié brûlées.)

Cette déclaration ne l'empêcha point, à la date du 1^{er} octobre 1792, d'être chassée de son monastère.

Une poignante tristesse, je l'ai déjà fait observer, s'empara des filles de Sainte-Angèle, à la vue des ravages de l'irréligion dans notre malheureuse cité. Résolues de s'offrir à Dieu comme victimes et d'apaiser ainsi les rigueurs de sa justice, les unes, sous la conduite de Mère Bégoulle, se vouèrent à la pénitence dans la solitude et la prière. Nous les avons admirées. D'autres choisirent la vie active, au milieu du monde, afin de porter secours tantôt aux prêtres cachés et tantôt aux fidèles en péril : trop heureuses si le martyr couronnait leur apostolat. Or, pareille perspective séduisit Anne Gassiot. Les avant-postes convenaient à cette nature énergique. Aussi vint-elle élire domicile rue des Ayres, n° 42, non loin de la maison Deyres, située au n° 49 (aujourd'hui n° 25).

J'ai raconté ailleurs (*Nouvelle Page au Martyrologe de 1793*, pp. 194 et suiv.) « les gloires de cette demeure », où s'assemblaient nuitamment M. Boyé et les prêtres qui sollicitaient ses conseils. Ce voisinage fit espérer à notre Ursuline des missions fréquentes et telles que les souhaitait son âme généreuse. En effet, le préposé du diocèse la mit promptement à contribution. Il lui confia la délicate fonction de porter sa correspondance. Le quartier Saint-Michel lui fut particulièrement assigné. Or, dans ces rues sombres et étroites, dans ces maisons à trois et quatre étages, vivait une population au cœur d'or et à la foi vive. Trois maisons, entre autres, possédaient l'estime de l'administrateur diocésain : c'étaient celles des Filles de la Charité, rue Planterose; de Michel Arnozan

et de Lionnais, rue des Menuts; de Jacques Billoy, rue Hugla. Ce dernier, à certaines époques, reçut fréquemment la visite d'Anne Gassiot. Sa réputation d'orthodoxie et de piété le signalait au clergé fidèle et aussi au clergé constitutionnel. Maintes fois, l'intrus de Saint-Michel, Gratien Lalande, l'avait dénoncé aux « Amis de la Constitution » et aux habitués du café National, comme « fanatique et ami de la superstition ».

Mais les menaces des schismatiques, curés ou simples citoyens, n'effrayaient guère Billoy et ses amis. Comme saint Polycarpe à la vue de Marcion et des hérétiques, nos vaillants chrétiens ne pouvaient, en présence des apostats, contenir leur juste indignation. Aussi, en compagnie de nombreux habitants de Saint-Michel, s'efforçaient-ils de contrebalancer la néfaste influence des intrus : caricatures, petits billets semés sur la voie publique ou remis à domicile, avis en prose ou en vers (1), supplications, chansons même, tout

(1) Les Archives départementales conservent près d'une centaine de ces billets recueillis par le Comité de surveillance. Voici l'un d'entre eux :

Voyés la différence de notre religion :
 Voyés les personnes qu'on retient en prison :
 Point protestans ni juif, des chrétiens seulement.
 Ils le voudraient bien ; Jésus-Christ le deffend :
 Il ne veut pour martyrs, pour soutiens de la foy,
 Que de vrais chrétiens, amateurs de la croi.
 Garde-les en prison, comité d'Isabeau,
 Tu pourras leur servir, si tu veux, de bourreau,
 N'aie jamais pour eux aucune humanité.
 Ce sont des chrétiens, use tes cruautés !
 Dieu nous a avertis, par son saint Evangile,
 Qu'on serait maltraité, mais d'être tranquille
 En espérant en lui. Souffrons patiemment :
 Car il est mort pour nous et pour tous ses enfans.
 Et c'est quand il voudra que nos maux cesseront.
 Il en fut de même du temps des Nerons !

Votre conduite m'a rendu chrétien.

Ce billet est plié en deux parties. Sur l'une des faces, on lit ces mots :

Si tu me déchires, tu es une bête (!!!...)
 Rejete moi par terre.

(Arch. Départ., liasse 2192, série L.)

moyen, pourvu qu'il fût honnête, leur devenait une arme en faveur de la vérité. Lalande le comprit, et voulant en finir par une action d'éclat avec les « ci-devant Filles de la Charité », « les Frères Ignorantins », Lionnais (1), Billoy, Arnozan, etc., il publia que le dimanche suivant, au prône de la messe paroissiale, lui, curé constitutionnel, s'expliquerait et écraserait à jamais le fanatisme. Aussi, à l'heure marquée, une foule inusitée envahit l'église. L'orateur monte en chaire; mais bientôt ce ne furent que menaces et récriminations véhémentes. Le discours se termina par des appels émus à la *paix* et à la *conciliation*.

Lalande crut à un triomphe complet. Hélas! l'avenir lui réservait d'amères déceptions. « Rien ne m'a été plus sensible, s'était-il écrié, que leurs chansons méchantes et irrévérencieuses. » Cet aveu suffit. Dès le lendemain, les quolibets, les quatrains, voire même d'interminables chansons, surgirent de tous côtés. Bien plus, nos arrière-grand'mères du quartier Saint-Michel, les jeunes et les anciennes, se chargèrent de faire savourer à l'intrus qu'elles détestaient cordialement, tous les couplets de ces « chansons méchantes et irrévérencieuses ». Inutile d'ajouter qu'elles s'acquittèrent de ce soin à merveille. Rien ne dut y manquer : ni le geste expressif, ni les commentaires acérés, ni les apostrophes en style *sui generis*. Ceux d'entre nous qui ont eu l'inappréciable fortune de voir à l'œuvre et d'entendre, aux halles ou dans quelque altercation, leurs si respectables petites-filles, peuvent l'affirmer avec moi, sans ombre d'hésitation.

Donc, le dimanche, à l'issue des vêpres, aux alentours du cimetière paroissial, près des portes latérales de l'église, ou bien pendant la semaine, le soir, sous les fenêtres de l'intrus, rue Leyteire, 20, il s'élevait des voix nullement timides qui chantaient tantôt en chœur et tantôt isolément :

(1) Tailleur d'habits, rue des Menuts, n° 67. « Homme reconnu pour le plus cruel ennemi de la Révolution. » (*Dénonciation des citoyennes patriotes du quartier Sainte-Eulalie*. — Archives départementales, série L, liasse 60.)

Pourquoi venir, méchant intrus, <i>Pour sept ou huit mois tout au plus</i> (1), Semer la zizanie Dans toute la patrie ?	Surtout monsieur de Saint-Michel Qui renonce plutôt au ciel Que de laisser tranquille Les prêtres dans la ville (3) !
<i>Refrain</i> : Eh bien ! Vous m'entendez bien !	Eh bien ! Vous m'entendez bien !
Les Doctrinaires ont le pas Sur tous les autres scélérats : Ils préfèrent le crime, Ils font plus de victime (2). Eh bien ! Vous m'entendez bien !	Il jure une seconde fois Qu'il ne suivra pas d'autre choix Que le club jacobite ! Partout, il le débite. Eh bien ! Vous m'entendez bien !

(1) On connaît la parole du duc de Noailles-Mouchy à l'infortunée Marie-Antoinette, le 21 juin 1792 : « J'espère, du moins, Madame, que vos enfants verront des jours plus sereins; *l'orage est trop violent pour qu'il puisse durer!* » Hélas! cet orage dura dix ans!

(2) Les Doctrinaires, en effet, donnèrent l'exemple de la plus lamentable défection; voici leurs noms :

« Je soussigné certifie que les citoyens ci-dessous nommés composent la Communauté du Collège national de Bordeaux dont je suis supérieur et principal, qu'ils ont tous été baptisés et qu'ils ont été admis dans la Congrégation :

Dominique Lacombe, baptisé le 25 juillet 1749; profession le 17 octobre 1766.

Gratien Lalande, baptisé le 11 avril 17..; profession le 29 avril 1770.

Jean Robert, baptisé le .. novembre 1747; profession le 16 octobre 1763.

Martial Alard, baptisé le .. décembre 1735; profession le 13 mars 1754.

Jean-Pierre Duparc, baptisé le .. mai 1759, profession le 30 octobre 1775.

Charles-Henri Guilhe, baptisé le 17....; profession le 16 octobre 1775.

Pierre Chalret, baptisé le 29 avril 1751; profession le 27 novembre 1767.

Raimond Ferlus, baptisé le 23 décembre 1756; profession le 19 novembre 1775.

Jean-Louis Alibert, baptisé le 2 mai 1768; profession le 27 octobre 1784

Bernard Laborde, baptisé le .. août 17..., profession le 18 novembre 1781.

Jean-Michel Cantaloup, baptisé le 30 septembre 1764; profession le 30 octobre 1782.

Pierre Lanoix, baptisé le..... 17..; profession le 11 novembre 1786.

Nicolas Adams, baptisé le 11 mars 1769; profession le 3 novembre 1787.

Jean Lacombe, baptisé le..... 17..; profession le 2 octobre 1789.

Saint-André, baptisé le..... 17..; profession le 2 octobre 1737.

Simon Pagez, baptisé le..... 17..; profession le 31 juillet 1784.

Gaspard Dutau, baptisé le..... 17..; profession le 15 mars 1766.

» Et j'atteste la vérité de l'État ci-dessus suivant l'extrait de baptême et suivant l'extrait d'admission dans la Congrégation de la Doctrine chrétienne à laquelle j'ai appartenu ainsi que mes inférieurs ci-dessus nommés. En foi de quoi, à Bordeaux, le 20 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République française.

» Signé : LACOMBE, supérieur et principal dudit Collège. »

(3) Gratien Lalande, sous-principal du collège de Guienne « taille de cinq pieds un pouce, cheveux bruns, front grand et large, sourcils châains, yeux idem, nez

Ce démon, ce monstre enragé,
 En veut à tout notre clergé;
 Mais que peut sa malice?
 On lui rendra justice.
 Eh bien!
 Vous m'entendez bien!

Il ne borne pas ses fureurs
 A prêcher de telles horreurs,
 Il fait fermer les temples!
 Quel curé! quels exemples!
 Eh bien!
 Vous m'entendez bien!

Il déclame par vanité,
 Dans la chaire de vérité
 Contre les scapulaires,
 Scandalisant ses frères!
 Eh bien!
 Vous m'entendez bien!

Tigre altéré de sang humain,
 Dieu prendra notre cause en main.
 Il punira tes crimes!
 Dans le fond des abîmes!
 Eh bien!
 Vous m'entendez bien!

Il fait voir à ses auditeurs
 Que les hommages, les honneurs
 Que l'on rend à Marie
 N'est que bigoterie.
 Eh bien!
 Vous m'entendez bien!

Saint-Paul, autre intrus forcené (1)
 Grince des dents comme un damné!
 Il crie et fait tapage,
 Il écume de rage!
 Eh bien!
 Vous m'entendez bien!

aquilin, bouche moyenne, menton fourchu, visage ovale » naquit à Bazas le 16 janvier 1752, entra chez les Doctrinaires le 29 avril 1770. En 1790, il professait la rhétorique à Bordeaux. Ses élèves ne le tenaient guère en haute estime. On chuchotait sur son compte... Tous les serments prescrits par les lois révolutionnaires, il les prêta sans hésiter. Nommé curé de Saint-Michel, il fut en horreur à toutes les âmes chrétiennes par sa conduite scandaleuse, ses discours ultra-jansénistes et son acharnement contre les prêtres insermentés. Après le Concordat, Dominique Lacombe, ci-devant évêque métropolitain, l'emmena avec lui à Angoulême en qualité d'archidiacre. Ils étaient dignes l'un de l'autre!

(1) Dominique Lacombe, principal du collège de Guienne, naquit le 25 juillet 1749 à Montréjeau (diocèse de Comminges, aujourd'hui de Toulouse). En 1766, il entra chez les Doctrinaires de Tarbes; devint, en 1788, principal du collège de Bordeaux, et adhéra l'un des premiers à la Constitution civile du clergé. Nommé curé constitutionnel de Saint-Paul, il se fit remarquer par ses diatribes contre le Pape et sa haine des réfractaires. Les électeurs l'envoyèrent en qualité de député à l'Assemblée législative, le 2 septembre 1791; mais avec beaucoup d'habileté et pour ménager l'avenir, il donna à temps sa démission (7 avril 1792). De retour à Bordeaux, il s'empara de l'esprit du vieil évêque janséniste Pacareau, gouverna en fait le diocèse et obtint d'être délégué au Concile tenu par les évêques constitutionnels à Paris, en août 1797. La mort de Pacareau (5 septembre 1797) servit ses projets ambitieux. Il se fit éléver à sa place (24 décembre 1797). Sacré à Paris dans l'église Notre-Dame par Saurine, le 14 février 1798, le nouvel évêque métropolitain rentra à Bordeaux, l'orgueil au front; et, pour affirmer son autorité, voulut convoquer un concile provincial.

Après avoir acclamé la Révolution, il cria: *Vive le premier Consul! Vive l'Empereur!* Fouché, lui aussi apostat, comprit l'utilité qu'il pourrait retirer d'un tel personnage et,

On a tout fait pour son bonheur, Il fait tout pour notre malheur, On lui croit du mérite, Ce n'est qu'un hypocrite. Eh bien ! Vous m'entendez bien !	Mais cette façon de penser N'a pas encore pu passer Chez les aristocrates ! C'est pour les démocrates. Eh bien ! Vous m'entendez bien !
---	--

Un jour, quelqu'un fut se cacher, C'était pour l'entendre prêcher. Il fit contre la bulle Un discours ridicule (1) ! Eh bien ! Vous m'entendez bien !	Il crut tout le monde content De son discours impertinent ; Mais on ne fit qu'en rire Et chacun se retire ! Eh bien ! Vous m'entendez bien !
--	---

Cet apostat dit hautement Que le Pape, dès ce moment, N'a plus de droit en France Sur toute son engeance ! Eh bien ! Vous m'entendez bien !	Il déclame en vrai comédien ; Mais sa morale ne vaut rien. Il prêche en calviniste Et pense en janséniste ! Eh bien ! Vous m'entendez bien !
--	---

malgré les efforts du cardinal Caprara, il le maintint parmi les douze évêques imposés au Pape. On lui donna pour siège épiscopal Angoulême. Ce fut un désastre pour ce diocèse. Le cœur se serre de tristesse en lisant, aux archives de l'archevêché de Bordeaux, les innombrables plaintes adressées par les prêtres et les laïques de ce diocèse à leur vénéré métropolitain, M^{sr} d'Aviau, et aussi les réponses désolées du saint prélat déclarant son impuissance à remédier à leur affreuse situation. Ce malheureux évêque se vantait de n'avoir même pas signé la simple et si courte formule imposée par le Concordat aux évêques constitutionnels. En 1804 cependant, Lacombe, sur le désir de l'Empereur, consentit à envoyer au Pape une soumission sans restriction. Le 7 avril 1823, il mourait presque subitement.

Que de choses j'aurais à écrire sur cet ambitieux ! Heureusement Dieu, dans sa sollicitude pour l'Eglise de France, semble s'appliquer, depuis le trépas de cet indigne prélat, à donner au diocèse d'Angoulême des évêques selon son cœur, admirables de foi, de zèle et de science théologique. Aussi, à l'heure actuelle, fleurit-il à l'égal des meilleurs diocèses.

(1) Ce discours fut imprimé. Les archives de l'Archevêché en possèdent un exemplaire. Lacombe a pris pour texte ces paroles de l'Épître aux Galates : *Cum autem venisset Cephas Antiochiam, in faciem ei restiti: quia reprehensibilis erat; Cêphas étant venu à Antioche, je lui résistai en face parce qu'il était répréhensible* (Epist. ad Gal., II, 11).

Il pense qu'étant parvenu
 A certain degré de vertu,
 Il peut prêcher sans crainte :
 Il nous le dit sans feinte.
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

Il n'a pas une obole,
 Il n'a que des paroles,
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

On l'a choisi pour député :
 Cela flatte sa vanité !
 Le choix est déplorable,
 Car c'est un misérable (1) !
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

Je ne veux rien dire de plus
 A ces deux infâmes intrus.
 De ces deux schismatiques
 C'est le panégyrique.
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

On s'est informé de ses fonds,
 On en a fait le compte rond :

Oré, curé de Saint-Mexant,
 Que l'on croit et dit innocent,
 A renié son Maître
 Oh ! le malheureux traître (2) !
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

(1) Les députés que notre Assemblée électorale envoie à la première Législative, écrivait Bernadau, sont : M. Barennes, procureur général du département, patriote incorruptible et grand travailleur, qui pourra succéder à MM. Bouché et Camus, dans les comités; M. Ducos, jeune négociant qui donne des espérances; M. Servières, juge de Bazas, homme de beaucoup d'esprit, mais d'un patriotisme suspect; M. Vergniaud, homme de loi, honnête et éloquent; M. Lafon, administrateur digne de ce nom; M. Jay, ministre du Saint Evangile; M. Journu-Aubert, du Directoire de ce district, négociant d'un mérite bien vulgaire et d'une ambition extraordinaire; M. Guadet, homme de loi, intrigant; M. Lacombe, curé de Saint-Paul, ambitieux, d'un petit acquis en fait d'administration et que ses sermons patriotiques ont seuls fait remarquer; M. Sers, municipal de Bordeaux, où le parti mercantile et protestant le prône le plus qu'il peut, homme fort adroit, mais accusé d'avoir fait le monopole des grains en plusieurs occasions mémorables; M. Grangeneuve, homme de loi qui portera à Paris le véritable cachet des cadedis de Gascogne; du reste, très patriote et plein d'esprit; M. Gensonné, membre du tribunal de cassation (*sic*), homme très roué et, par conséquent, dont il faut singulièrement se méfier. — Ces législateurs ont pour suppléants : MM. Mondavy, Garreau, Duplantier et Brun, *personnages assez obscurs*.

N. B. — J'ai tenu à signaler cette page des *Tablettes*, la plus bienveillante peut-être écrite par Bernadau sur ses compatriotes. Ailleurs, lui seul a de la vertu, du talent, de la loyauté et du patriotisme. Les meilleures familles de la Gironde, celles que nous estimons à juste titre, sont, de sa part, l'objet d'indignes soupçons ou de grossières injures. Il vise à l'esprit, défigure les noms ou leur accole des épithètes ridicules et obscènes. Que ne puis-je en citer des preuves! Mais je veux respecter mes lecteurs.

H. L.

(2) Jean Oré, curé de Saint-Mexant depuis le mois d'avril 1773, fut le seul des anciens curés de Bordeaux qui prêta le serment schismatique. En récompense de son apostasie,

Saint-Dominique a pour pasteur
 Un loup ravissant, un volcur;
 Mais que peut sa furie
 Contre la bergerie (11) !
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

Je désire de tout mon cœur
 Que revenant de votre erreur,
 Vous entriez au plus vite
 Dans l'Église bénite !
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

Brebis égarées enfin
 Par les discours de ces malins,
 Revenez au plus vite
 Au véritable gîte.
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

Que mon cœur aura de bonheur
 S'il arrache de votre cœur
 Ce démon satellite ! (?)
 Qu'il aura de mérite !
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

L'Église est en deuil pour vous,
 Revenez à son cher Epoux
 Et relevez vos âmes
 Des éternelles flammes !
 Eh bien !
 Vous m'entendez bien !

FIN

(Greffe de la Cour d'assises,
 dossier Biolle, n° 26.)

A l'audition de pareils couplets, accentués selon la méthode propre à de telles cantatrices, Lalande entra dans une fureur inexprimable. Il jura de se venger, et pour y parvenir sûrement il convoqua, rue Leyteire, 20, ses confrères les jureurs

les électeurs le nommèrent à la cure de Saint-Pierre. Quand vint la Terreur, Oré remit ses lettres de prêtrise, devint secrétaire de la mairie, du club et vécut en laïque. A l'époque du Concordat, M^{re} d'Aviau n'eut pas la consolation de recevoir sa prompte rétractation. Cependant bon nombre de fidèles priaient pour ce pasteur égaré. Leurs supplications émurent le cœur de Dieu. Oré se rétracta. Ce fut un jour de véritable fête pour la paroisse Saint-Pierre. Le curé, vénérable confesseur de la foi, voulut donner à la cérémonie tout l'éclat possible. Après avoir entendu les regrets de son prédécesseur, M. Toucas de Poyen voulut honorer son repentir en présence de tout le peuple. Lui-même servit la messe à l'ancien jureur, et voulut s'acquitter de cette fonction, revêtu de la mozette et de l'étole pastorale. Je n'ai point besoin d'ajouter que les assistants versaient des larmes de joie et qu'au ciel les anges tressaillaient d'allégresse. Tout cœur chrétien et sacerdotal comprendra la beauté et la consolation d'un pareil spectacle.

(1) Blanche, ancien curé de Camblanes. Personnage, hélas ! bien peu recommandable. Il eut pour successeur Trémolière, ancien curé de Pomerol. C'était un Auvergnat sans talent ; mais fort habile à amasser de l'argent. Venu dans notre pays sans un denier, il se trouvait, à l'époque du Concordat, possesseur d'une belle fortune.

de la ville. Tous applaudirent à ses accents indignés. On résolut d'en appeler aux patriotes et d'obtenir ainsi une répression prompte, universelle et qui servît d'exemple.

En effet, dès la fin de l'année 1792 et durant 1793, malheur à qui eût osé censurer, même indirectement, le culte et le clergé constitutionnels ! Il fallut se taire et vaquer à la sanctification des âmes avec une extrême prudence, dans un profond secret. D'ailleurs le préposé du diocèse en avait ainsi jugé. Lionnais, Arnozan, Billoy et tous les vaillants se soumirent.

Comme compensation, ces zélés chrétiens voulurent faire de leur foyer des centres de dévotion et des lieux de refuge pour les prêtres insermentés. Leurs désirs furent exaucés. M. Boyé, d'après un rapport que lui adressa l'ancien curé de Saillans, permit à M. Arnozan de faire célébrer régulièrement la messe chez lui et même d'y garder la réserve (1).

Quant à Billoy, sa maison, rue Hugla, moins en vuë que celle d'Arnozan, rue des Menuts, devait abriter les prêtres étrangers de passage dans notre ville (2). En 1793, deux Ursulines, les sœurs Durand et Loustallet, appartenant à

(1) Je n'ai pas besoin de faire remarquer à mes lecteurs combien pareil fait honore une famille. Au jugement du chrétien et même de tout homme impartial, il vaut les plus beaux titres de noblesse. N'est-ce pas, en effet, la preuve authentique d'un rare courage, d'une religion profonde et d'une charité héroïque ? Si Michel Arnozan eût été découvert, il encourait et la confiscation et la prison et la peine de mort.

Dès lors, faut-il s'étonner si Dieu a béni de ses plus douces bénédictions Michel Arnozan, ses enfants et sa postérité actuelle ; si le nom d'Arnozan reste encore, dans notre cité et au loin, un nom entouré de respect, d'estime et de sincère affection ; s'il signifie, pour ceux qui le connaissent de plus près, honnêteté à toute épreuve, dévouement sans borne, charité inépuisable et très discrète, *science universellement appréciée*, enfin, mieux que cela encore, des âmes vraiment catholiques, c'est-à-dire zélées pour la cause de Dieu et le salut de leurs chers clients !

(2) Quand Billoy fut arrêté à son domicile, rue Hugla, par ordre de Lacombe, on se saisit aussi du prêtre étranger qu'il cachait en ce moment. C'était Mathurin Dornal du Guy, prieur de Rauzan-Massugas-Cazaugitat, et sacriste de l'abbaye de Saint-Ferme. Ce prêtre, Billoy et les deux Ursulines, Durand et Loustallet subirent la peine de mort, place Nationale, le 8 messidor an II (26 juin 1794).

Jacques Billoy était originaire de Rudy, en Béarn. Il exerçait la profession de gantier.

l'admirable couvent de Langon (1), y reçurent *provisoirement* l'hospitalité (2). Anne Gassiot se réjouit des privilèges concédés à Arnozan et à Billoy. Désormais, quand sa piété le souhaiterait, il lui serait possible d'assister à la messe, de recourir aux prêtres fidèles et de s'édifier parfois avec des religieuses de son ordre. Cette pensée apportait à son âme une indicible consolation. Les temps étaient si mauvais ! Nous sommes, en effet, à l'heure la plus sombre de la Terreur. Le culte constitutionnel lui-même a été proscrit. Ses ministres, Pacareau à leur tête, ont livré leurs lettres de prêtrise et déclaré ne vouloir plus exercer aucune fonction sacer-

(1) J'appelle le couvent des Ursulines de Langon un couvent admirable, parce que toutes ses religieuses refusèrent le serment et déclarèrent vouloir garder la vie commune. — En voici la preuve authentique extraite des *Archives départementales* :

District de Bazas. — Traitement des religieuses ursulines de Langon, d'après les dispositions des articles 1 et 2 du titre de la loi du 14 novembre 1790, suivant le procès-verbal de la municipalité de Langon du 3 mai 1791.

Elles ont toutes, ainsi que les sœurs converses, déclaré vouloir mener la vie commune.

Le nombre des professes est de treize : Françoise Sauvage, née le 1^{er} septembre 1720 ; Paule Barbé, née le 20 octobre 1716 ; Françoise Anglade, née le 14 décembre 1736 ; Marie Vedrines, née le 4 avril 1747 ; Marguerite Pesqueur, née le 5 juillet 1750 ; Marie Dastouet, née le 19 décembre 1751 ; Suzanne Loustalet, née le 1^{er} novembre 1754, guillotinée ; Anne Dutilh, née le 17 mai 1753 ; Marguerite Durand, née le 1^{er} avril 1763, guillotinée ; Suzanne Bergé, née le 1^{er} septembre 1763 ; Thérèse Lapparre, née le 13 juin 1770 ; Marie Meyraud, née le 6 juin 1764 ; Marie Canon, née le 5 mai 1767.

Le nombre des sœurs converses est de trois : Marie Dubosq, née le 22 novembre 1721 ; Marie Tauzin, née le 5 juin 1730 ; Marguerite Massieu, née le 11 décembre 1764.

13 religieuses à 700 livres chacune.....	9.100
3 sœurs converses à 350 livres chacune	1.050
Total.....	10.150

Délibéré à Bazas, en Directoire, ouï le procureur syndic, le 27 juin 1791.

Signés au registre :

RAMUZAT, POLHE, FUMAT, DUBOURG, administrateurs.
SAUTEYRON, secrétaire.

Le couvent de Langon demeure l'une des gloires de la Congrégation de Bordeaux. L'érection en fut confirmée par Louis XIV en 1678, à la demande de l'abbé de Campo, de Clairac. Après la Révolution, la Révérende Mère, Anne Dutil, racheta le tiers de l'ancien monastère, le 10 août 1807, par acte d'adjudication consenti par M. le Préfet de la Gironde au nom de la Caisse d'amortissement.

(2) Elles prirent ensuite domicile rue Judaique (Saint-Seurin), dans une maison appartenant à M^{me} Dupin et confiée à la garde de la famille Durand.

dotale (1). Leurs églises sont fermées ou transformées en temples décadaires ou de la Raison. Voilà pourquoi, je le répète, Anne Gassiot vit avec bonheur se multiplier çà et là des oratoires où s'immolerait l'adorable Victime et où se pratiquerait la dévotion au Sacré-Cœur. Oui, publions-le ici, à la gloire de nos aïeux, la scène si touchante dont fut témoin le monastère de Paray-le-Monial, quand pour la première fois, le 20 juillet 1685, « sous l'escalier qui conduit à la tour, dans un petit réduit fort propre à contenir un autel et à être transformé en oratoire », la B. Marguerite-Marie consacra

(1) Extrait des remises des lettres de prêtrise à la municipalité de Bordeaux :

Le 28 brumaire an II : Dufau, prêtre. — Le 30, Jean-Aman Puech, vicaire de Saint-Dominique.

Le 1^{er} frimaire. Flaman, vicaire à Sainte-Croix. — Le 5, Pacareau, évêque (a annoncé par une lettre, sa démission et fait la remise de tous les titres qui l'avaient promu à cette place et n'a point remis de lettres de prêtrise); Archevêque, Olivier, Cazeneuve, J. Vaugluzan, prêtres (les lettres de ces quatre ont été remises par le citoyen Pacareau, de qui ils étaient les vicaires); Cardaillac, aumônier de l'hôpital (remis aussi par le même); Begué, aumônier du Cimetière; Tournemire, prêtre de Saint-Dominique. — Le 6, Marc Daguzan, curé de Saint-Louis; J. Blanche, curé de Saint-Dominique; G.-Ch. Lacan, vicaire de Saint-Louis; Arn^e Bellin, ci-devant chanoine; J. Bardinet, premier vicaire de Saint-Dominique; Jⁿ-F^s Sal^o Broquisse, ci-devant aumônier de l'hôpital; Arsène Agion, ci-devant vicaire; Blaigny, vicaire de Saint-Louis; Jⁿ-P^o Duparc, prêtre; Jⁿ-B^o Godineau, directeur du Séminaire. (Ne pouvant remettre ses lettres qui sont à Paris pour cause d'un procès, il a déclaré renoncer à ses fonctions ecclésiastiques.) — Le 7, Buisnière, curé de Saint-Seurin; Blanche, ci-devant prêtre (a déclaré renoncer à ses titres ne pouvant les remettre parce qu'ils lui ont été retenus par Vielle, ci-devant procureur de la commune); M^o Duranthon, prêtre. — Le 8, Del, Ant^o Cheylard, de l'Ordre des Frères prêcheurs; Dominique Lacombe, curé de Saint-Paul; Jⁿ Larrieu, curé de Sainte-Croix; F^s-Xavier Timbaudy, curé de Sainte-Eulalie; P^o Depau, vicaire de lad. — Le 9, Jⁿ Begere, vicaire de l'hôpital. — Le 11, Jⁿ-F^s Canteranne, prêtre. — Le 12, Jⁿ-F^s Larroque, prêtre vicaire desservant la succursale Saint-Michel; J^s Borelly, vicaire de Sainte-Croix (le seul titre qu'il possède est son installation par le ci-devant curé); Destrade, vicaire de Saint-Louis; Godicheau, vicaire de Saint-Louis.

Le 1^{er} nivôse : Langoiran, vicaire métropolitain.

Certifié véritable et conforme au registre du Conseil général de la commune.

Bordeaux, le 29 ventôse, l'an second de la République française, une et indivisible.

MOUTARD, S^o greffier.

Archives départementales., portef. 186.

Place du sceau de la
République.

ses novices et elle-même au divin Cœur (1) : cette scène se réitéra, cent et cent fois, dans nos murs, en maints endroits et aux moments où l'impiété régnait en maîtresse absolue. La maison de Billoy devint l'un de ces sanctuaires. Les réunions s'effectuaient d'ordinaire le vendredi. On commençait par la messe suivie d'une communion générale ; puis, le sacrifice achevé, le prêtre plaçait, entre deux cierges, sur le meuble servant d'autel, une modeste image du Cœur de Notre Seigneur. Alors, d'une voix très émue (qui s'en étonnera ?), il récitait, au nom de la France et des associés, l'acte de consécration et l'amende honorable au Divin Cœur. Si d'aventure d'épais brouillards assombrissaient encore la cité ou si l'intempérie de la saison contraignait les sans-culottes à prolonger leur sommeil et à user ainsi d'une surveillance moins active, le prêtre commentait les « dix commandements du Sacré Cœur » que voici :

- 1^{er} Aucun plaisir tu ne prendras
Que dans mon Cœur uniquement.
- 2^e A mes douleurs tu penseras
Sans y manquer aucunement.
- 3^e Ta propre chair crucifieras
Et ton esprit pareillement.
- 4^e Souvent, tu te disposeras
A paraître à mon jugement.
- 5^e Doux, humble, toujours tu seras,
Et pauvre volontairement.
- 6^e Les mépris tu désireras,
Les endurent joyeusement.
- 7^e Avec moi, toujours marcheras,
Sans t'en écarter nullement.
- 8^e De tes maux, tu ne plaindras
Qu'au Cœur de Jésus seulement.
- 9^e Mon bon plaisir souhaiteras,
Et tu t'y plairas constamment.

(1) Mgr Bougaud : *Histoire de la B. Marguerite-Marie*, p. 299 et suiv.

10° Au plus parfait, tu prétendras,
Me le demandant humblement.

Tous les vendredis du mois, le Sacré Cœur de Jésus vous invite à imiter sa mortification.

Avant de se retirer, chacun des assistants choisissait une heure d'adoration en l'honneur du divin Cœur. On lui remettait dans ce but, l'imprimé suivant qu'il devait remplir :

Billet de l'Adoration perpétuelle du Sacré Cœur de Jésus.

M... fera une heure d'adoration le... jour du mois de... depuis... heure jusqu'à... du soir ou de la nuit, pour faire amende honorable au Sacré Cœur de Jésus, en réparation des communions sacrilèges, des profanations et irrévérences commises contre N. S. Jésus-Christ dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie; et priera pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs.

(Dossier Cazeaux.)

Entin on y joignait une *Pratique* à la gloire du Cœur de Jésus. J'ai découvert au greffe de la cour d'assises une de ces *Pratiques* saisies chez Billoy au moment de son arrestation. Le lecteur la lira avec une réelle édification :

Mortifiés avec le Sacré Cœur de Jésus, vous tâcherez de vérifier en vous ces paroles de saint Paul : « *Vous êtes déjà morts* » ; et ces autres : « *Nous sommes ensevelis avec Jésus-Christ.* »

Vous ferez en sorte de pouvoir dire avec le même Apôtre : « *Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* » Vous renoncerez à toutes vos inclinations, et vous contredirez *en tout* votre volonté propre. Vous corrigerez ces goûts humains, et ces empressements d'une vivacité naturelle qui se mêlent jusque dans la recherche de la vertu et rendent vos meilleures actions imparfaites. Vous ne jugerez que par le pur mouvement de l'Esprit de Dieu et du Cœur de Jésus-Christ. Vous interdirez à votre âme tout autre repos que celui qu'on trouve sur la croix de Jésus. Vous passerez le jour dans l'exercice de la mortification intérieure à laquelle vous ajouterez quelques mortifications corporelles. Vous ferez une visite au Saint Sacrement et

vous demanderez à Jésus le don d'une mortification continuelle et parfaite.

Cœur de Jésus, que mon partage
Soit d'aimer et de souffrir !

Tous les associés, on le comprend sans peine, ne pouvaient fréquenter assidûment les réunions hebdomadaires ou mensuelles. Des raisons de prudence, de famille, de travail, motivaient de nombreuses absences. D'ailleurs, la rue Hugla, comme je l'ai déclaré plus haut, n'était point le seul oratoire où se célébraient des exercices en l'honneur du Sacré Cœur. Il en existait rue du Grand-Cancera, chez les *Dames du Bon Pasteur*; rue Sainte-Eulalie (maison de M. Devaule, avocat), chez les dames Élisabeth et Jeanne Vincent qui s'appelaient, dès 1795, les « Filles du Sacré Cœur » et observaient régulièrement l'heure sainte au milieu de la nuit (1); rue Beaurepaire (2) (rue Sainte-Thérèse), chez sept religieuses de la Visitation; rue des Ayres, n° 55, chez les sœurs Élisabeth Escot, Marie Lambert, Marie Bertin, Catherine Biez, elles aussi Visitandines...; enfin presque partout où se rencontraient quelques filles de Sainte-Angèle et de Saint-François de Sales (3). C'est pourquoi, dans le but de dédommager les absents et de maintenir l'unité parmi les associés, il était d'usage qu'on portât les avis, les pratiques,

(1) Cf. *Histoire de Mme Barat, fondatrice de la Société du Cœur de Jésus*, par M. l'abbé Baunard, t. I, p. 195 et suiv., et p. 461 et 462.

(2) Séance du Conseil général (mardi 16 octobre 1792).

Sur la demande des députés de la section n° 22 : 1° de prendre la dénomination de section *Beaurepaire* du nom de cet officier français qui, voyant la lâcheté des habitants de Verdun, s'est donné la mort pour ne pas tomber sous la puissance des ennemis et manquer au serment qu'il avait fait de *vivre libre ou de mourir* ;

2° Que la rue des Petites-Carmélites et celle de Sainte-Thérèse qui sont bout à bout sur le même alignement et ne forment qu'une seule ne portent à l'avenir que le nom de rue de Beaurepaire.

Adopté.

(Archives municipales.)

(3) Il y aurait à composer sur ce sujet un opuscule fort curieux et très édifiant, sous ce titre: *Le Culte du Sacré Cœur à Bordeaux pendant la Terreur*.

Plaise à Dieu qu'une âme zélée et suffisamment laborieuse entreprenne ce beau travail !

les comptes rendus, les billets d'adoration, aux domiciles des confrères absents. D'ordinaire on accompagnait l'envoi d'une gravure du Sacré Cœur (1).

Pareille mission exposait à un péril extrême. Anne Gassiot se hâta de la solliciter, et sa demande fut agréée. Or, un jour, notre messagère du divin Cœur partit de je ne sais quelle habitation, oubliant divers papiers. On dut l'en prévenir par un billet; et, afin de mieux dépister les limiers révolutionnaires, on le confia à un enfant de treize à quatorze ans. Malheureusement, par suite de coïncidences imprévues, ce même jour, deux fameux sans-culottes, Plenaud et Legal, rencontrèrent le jeune commissionnaire et le firent parler. Soupçonnait-on déjà « les complots de la *superstition* », ou bien l'enfant manqua-t-il de prudence? Je l'ignore : mais son billet fut confisqué; et, à la date du 20 juin 1794, nos deux terroristes s'pressèrent d'écrire au Comité de surveillance (2) :

Nous certifions et attestons avoir vu entrer dans la maison de la citoyenne Dupois n° 9 un billet porté par un jeune citoyens (*sic*) portant cest *môs* (*sic*) adressée (*sic*) : *A Madame Saint Ursule, sœur en Jesus-Christ*, il y a quelques jours.

Fait à Bordeaux ce 2 mézidor (20 juin 1794) l'an deuzième de la république francais une et indivisible.

LEGAL. J. PLENAUD.

Au verso de ce papier on a écrit :

Dénonciation faite par Legal et Plainau.

(*Greffe de la Cour d'ass.*, dossier Biolle.)

(1) Plusieurs de ces images se trouvent au greffe de la Cour d'assises dans les dossiers de diverses religieuses condamnées à mort. Giffey, le secrétaire de la Commission militaire, les a épinglées au haut de la première feuille de l'interrogatoire. Ce sont de petites peintures à la main représentant un cœur entouré d'épines et surmonté d'une croix.

J'ai lu avec émotion sur l'une de ces images ces mots écrits d'une main tremblante : *Sacré Cœur de mon Jésus, je vous aime de tout mon cœur!*

(2) Le Comité tenait ses séances rue Porte-Dijéaux.

Dix jours s'étaient écoulés depuis la dénonciation, quand une patrouille se présenta à l'improviste, vers onze heures du soir, rue des Ayres, au numéro 42. Mandat était donné de procéder à l'arrestation immédiate de la citoyenne Anne Gassiot, ci-devant religieuse.

L'intrépide fille de Sainte-Angèle ne s'en émut point et, après avoir subi un interrogatoire sommaire, elle suivit d'un pas ferme la troupe soldée (1).

On l'enferma au Palais Brutus. C'était le 12 messidor an II (30 juin 1794). Bientôt un ordre émané du Comité de surveillance la transféra aux Orphelines. C'est de cette prison qu'à la date du 19 messidor an II (7 juillet 1794) elle comparut devant Lacombe, le sanguinaire président.

Les questions et les réponses des accusés n'existent plus. Je reproduis textuellement ce que nous en a conservé le registre des procès-verbaux de la Commission Militaire.

Du dix-neuf messidor, l'an II^e de la République française, une et indivisible.

Ont été amenés à l'audience huit particuliers qui ont dit se nommer :

Jeanne Briolle, religieuse, âgée de quarante ans, née et domiciliée à Bordeaux.

(1) La troupe soldée était aussi appelée parce que les gardes qui la composaient, différents de la garde nationale, recevaient leur solde de la nation.

« Les soldats qui forment cette troupe dont le nombre est bien au dessus de celui qui serait indispensable occupent d'abord sept postes de vingt-quatre heures dans les maisons d'arrêt, de justice, de détention, de correction, de réclusion, du dépôt de mendicité et dans le magasin militaire. Ils ont ensuite à remplir journellement les postes près les administrations, les tribunaux, et ceux dont la police a momentanément besoin dans l'intérêt public. Indépendamment de ce service régulier, il en est un autre auquel ils sont assujettis *fréquemment* qui ne leur permet pas de se séparer aucun instant de nous ou des commissaires de police : c'est celui qui protège l'exécution de *nos mesures secrètes pendant la nuit* comme dans le jour, et celles encore qui tendent à maintenir la tranquillité publique.

» En un mot, nous devons au service actif de cette troupe, à ses connaissances locales et à ses anciennes habitudes, de nombreux résultats plus satisfaisants les uns que les autres. »

(Archives municipales. — Extrait d'une lettre aux ministres de la guerre et de la police générale, le 17 prairial an VI.)

Catherine Maret, religieuse, âgée de quarante-deux ans, native de Pouat, district de Sarlat, département de la Dordogne.

Jeanne Dumeau, religieuse, âgée de trente-trois ans, née et domiciliée à Bordeaux.

Anne Gassiot, religieuse, âgée de trente-trois ans, née et domiciliée à Bordeaux.

Marguerite Lebret, religieuse, âgée de trente-quatre ans, née et domiciliée à Bordeaux.

Marguerite Giraud, religieuse, âgée de vingt-sept ans, née et domiciliée à Bordeaux.

P.-J^h Lamarque, négociant, âgé de vingt-sept ans, né et domicilié à Bordeaux.

Jean Ramonet, officier de santé, âgé de soixante-quatre ans, né et domicilié à Bagnères, département des Hautes-Pyrénées.

Lecture a été faite du décret du 27 mars conçu en ces termes :

« La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux aristocrates et à tous les ennemis de la Révolution. Elle décrète qu'ils sont hors de la loi. »

Lecture a été pareillement faite de la loi du 23 ventôse ainsi conçue :

« Les prévenus de conspiration contre la République qui se seront soustraits à l'examen de la justice sont mis hors de la loi.

» Tout citoyen est tenu de découvrir les conspirateurs et les individus mis hors de la loi, lorsqu'il a connaissance du lieu où ils se trouvent.

« Quiconque les recélera chez lui ou ailleurs sera regardé et puni comme leurs complices. »

Lamarque est accusé d'avoir servi la cause du fédéralisme.

Ramonet est soupçonné d'incivisme...

Les six religieuses sont accusées de fanatisme et d'avoir recélé des prêtres réfractaires.

La Commission militaire, après avoir entendu les réponses des accusés et les différentes pièces les concernant,

Convaincue que si Lamarque, etc...

.....
 Ordonne qu'il sera mis en liberté.

Convaincue que Ramonet, etc...

Ordonne qu'il sera sur-le-champ mis en liberté.

Convaincue que les femmes Briolle, Maret, Dumeau, *Gassiot*, Lebret et Giraud ont assisté dans des maisons particulières à des cérémonies religieuses pratiquées par des prêtres réfractaires; que malgré les efforts du tribunal et les moyens de persuasion qu'il a employés, elles ont déclaré en pleine audience *qu'elles ont entendu la messe de ces prêtres, qu'elles savent où ils sont, mais qu'elles ne le diront pas;*

Convaincue que sous tous ces rapports, elles doivent être rangées dans la classe des contre-révolutionnaires et complices des prêtres perfides, les plus cruels et les plus dangereux ennemis de la patrie,

Ordonne, d'après la loi du 27 mars et celle du 23 ventôse, qu'elles subiront la peine de mort, déclare tous leurs biens confisqués au profit de la République, que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune, imprimé et affiché partout où besoin sera.

Fait et jugé en l'audience publique de la Commission militaire, les jour, mois et an susdits.

MOREL, LACROIX fils, MARGUERIE, BARREAU.

(*Greffe de la Cour d'assises. Registre du 2^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de la 2^e année de la République française. page 58.*)

L'exécution ne se fit pas attendre. Quelques instants après la sentence, Ursule Gassiot montait la rue Bouffard.

Cette voie d'ordinaire peu fréquentée ne tarda pas à se remplir d'une foule avide de voir. Les fenêtres elles-mêmes s'ouvrirent avec empressement. Pourquoi ce concours inusité et cette curiosité générale? Une pieuse tradition, fidèlement conservée dans notre cité, nous l'apprend.

Au sortir de l'audience de la Commission militaire et au moment de partir pour le lieu de l'exécution, Ursule Gassiot vit se presser autour de sa personne cinq autres religieuses condamnées à mort, elles aussi, par Lacombe. Le visage de ces six victimes reflétait une paix et une allégresse surhumaines.

C'était le magnifique spectacle inconnu de l'antiquité païenne et réservé aux siècles chrétiens : « *Ibant gaudentes a conspectu concilii quoniam digni habiti sunt pro nomine Iesu contumeliam pati* : ils sortaient du conseil, et se réjouissaient d'avoir été trouvés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ. » Que dis-je? notre sainte Ursuline et ses admirables compagnes ne purent contenir cette joie intérieure, à la pensée qu'à la fleur de l'âge et dans la plénitude de la vie, elles s'immolaient généreusement pour la cause de Jésus-Christ et de son Église. Cette joie éclata en des chants d'amour et de confiance : elles entonnèrent le *Veni Creator Spiritus*.

Arrivées à la place Nationale, nos héroïnes levèrent les yeux et aperçurent le couperet de l'échafaud qui scintillait aux rayons du soleil. Ni le cœur ni la voix ne leur défailirent. Mais au chant du *Veni Creator* succéda l'antienne, particulièrement chère aux filles de Thérèse d'Avila et d'Angèle de Merici. Cette antienne qu'elles aiment tant à redire soit aux ermitages solitaires, soit dans les processions, ou bien le soir, au chœur, à la lumière vacillante des cierges, derrière leurs grilles sacrées :

Salve, Regina! s'écria l'une des martyres; et le groupe continua ce salut filial adressé par tout exilé ici-bas à Marie, Reine du ciel, Mère de la miséricorde et notre très douce espérance! *Spes nostra, Salve!*

Bientôt les chants s'affaiblirent... on n'entendit plus que trois voix, puis deux..., puis une seule. D'une main tremblante d'émotion, le bourreau accomplissait son œuvre. Les têtes des six religieuses tombèrent l'une après l'autre sous le couteau de la guillotine. Quand l'exécuteur s'arrêta, quelques sans-culottes battirent des mains, et crièrent : Vive la Nation!

Je ne les blâme point. Ils avaient raison. Le sang si pur, si généreux de nos six victimes avait déjà obtenu vie à la Nation française. Les jours de paix vont se lever. Le 9 thermidor approche ..

Ainsi moururent Anne-Ursule Gassiot et ses compagnes, le 19 messidor an II (7 juillet 1794).

Il était cinq heures du soir. « *In tempore sacrificii vespertini* : l'heure où s'éteignent les feux des holocaustes et où les encensoirs cessent de fumer (1).

(A suivre.)

HENRI LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

HIPPOLYTE TAINÉ

(Suite)

Nous atteignons enfin le chapitre intitulé : « Napoléon et le régime moderne », où « M. Taine, rencontrant la figure unique dans l'histoire de Napoléon Bonaparte..., s'arrête devant lui comme devant un sujet psychologique hors de pair. Il entreprend d'en donner l'anatomie et la physiologie mentale, selon une méthode scientifique. De là un portrait analytique où la multiplicité des détails, comme celle des coups de pinceau qui resteraient visibles et distincts dans un tableau, nuit *un peu* à la grandeur et à l'effet esthétique de l'ensemble ».

Rien de plus juste, sauf « un peu » que nous trouvons un peu modeste. Et le critique ajoute : « Je ne puis éviter, en appréciant le portrait, de dire ce que je pense du modèle. Je voudrais le dire avec une impartialité paisible. » Fidèle à son système, M. Taine explique Napoléon, d'un côté par la race, le milieu et le moment, de l'autre, par la qualité maîtresse. « Pour la race, Napoléon est un condottière italien du xv^e siècle. » L'imagination aidant, l'historien, nous allions dire le romancier, nous trace un portrait attrayant, mais invraisemblable. M. de Margerie n'a pas de peine à le prouver : il n'a qu'à opposer à Bonaparte un véritable condottière, un certain Castruccio devenu, de rien qu'il était, prince de la grande Pise. Entre les deux hommes « il y a une immensité » ; et M. Taine a perdu son procès.

Pour la qualité maîtresse de Napoléon, c'est l'intelligence, dit M. Taine ; et M. de Margerie de répondre : « le génie », avec beaucoup d'impartialité ; du reste, l'historien ne ménage pas au grand capitaine les éloges scientifiques : « Son cerveau insatiable, inépuisable, inaltérable, fonctionne ainsi pendant vingt ans » ; il a, en outre, « une imagination *constructive* qui

(1) *Oraisons funèbres*, par l'abbé F. Laprie, tome I, p. 292.

produit, en foule, dans son esprit, les combinaisons et les plans »; s'il s'émeut jusqu'aux larmes, « c'est l'effet d'une convulsion physique ». Ne serait-on pas tenté de dire : « Quelle merveilleuse machine que cet homme-là ! » Quel en est le ressort ? « L'égoïsme », dit M. Taine. Isolé dans le monde pour le gouverner, et pour diriger tous les esprits à son gré, « il est dominateur et despote ».

Le commentateur n'est pas loin de penser ainsi. « Pourquoi, dit-il, au lendemain de Brumaire, Napoléon n'amena-t-il pas au devant l'une de l'autre la nouvelle France et la vieille royauté pour les réconcilier l'une avec l'autre dans un embrassement qui eût été son ouvrage et sa suprême gloire ? » C'est qu'« il lui manquait une seule chose, la vertu ».

Nous qui avons conservé aussi dans le cœur l'amour de la vieille royauté chrétienne, tout en nous soumettant aux conseils de Léon XIII sur le pouvoir établi, nous nous garderons bien de protester. Même nous éprouvons une réelle émotion à la pensée de ce jour qui aurait pu luire sur la France où la royauté sauvée par le génie et corrigée par l'épreuve, dégagée de ses vieilles prétentions gallicanes et des derniers restes du césarisme païen, eût fait à Paris et à Notre-Dame une nouvelle et merveilleuse apparition. Le soleil de ce jour mémorable eût bien valu et au delà, pour Napoléon, le soleil d'Austerlitz. Sans doute, le grand homme a rendu à sa patrie « d'incomparables services, reprend M. de Margerie. Il lui a donné la gloire et la paix : il a remis chez elle la vie et la prospérité ; il lui a rendu son Dieu. » Seulement a-t-il travaillé non pas pour lui-même et pour son propre intérêt viager, mais pour l'avenir, et, s'il se peut, pour les siècles !... « Voilà le rêve dont la réalité a été le contre-pied. » En un mot, la réponse est toujours « l'égoïsme ». M. Taine a raison, et le restaurateur finit sous la pourpre païenne d'un persécuteur.

Que dire du réorganisateur ? L'historien de Bonaparte reprend la parole : A peine arrivé il dut tout refaire. Le Premier Consul, qui vit tous les services publics désorganisés, anéantis et pervertis, pour y mettre l'ordre y établit, sous les plus belles apparences, un désordre véritable qui dure encore. « Prenant pour point de départ que les communes sont et doivent rester des mineures perpétuelles, il acheva d'y éteindre et empêcha de s'y rallumer toute vie propre et autonome ». « Le Contrat social avait placé, en face l'un de l'autre, l'individu isolé et l'État tout puissant ; l'État ce fut Napoléon. Chaque préfet devint un roi ; et les conseillers généraux ou municipaux jouèrent, suivant le terme expressif

de M. Taine, « le rôle du chœur de la tragédie antique, auditeurs silencieux » bientôt « suspendus », s'ils se montraient « récalcitrants ». Et le critique, après M. Taine : « Voilà de quelle façon la centralisation impériale forma l'esprit public. C'est toujours le principe du Contrat social, aliénation totale de chaque associé, avec tous ses droits, à la communauté »; et il ajoute finement : « avec cet article additionnel que la communauté a délégué par plébiscite tous ses droits à l'empereur ».

Jamais deux amis, fussent-ils les meilleurs du monde, ne se sont mieux entendus, sur ce point-là, que les deux philosophes des deux pôles opposés. Pour la question religieuse il n'en est plus de même; et le penseur chrétien, au rebours de l'autre, avec plus de profondeur, n'est pas éloigné de croire que « le grand homme d'État, en même temps que politique très personnel, a su, en signant le Concordat, mettre sa gloire dans la paix la plus belle qu'il pût conclure, et son ambition principale dans l'immense gratitude qui allait payer un tel bienfait ». Ajoutons qu'il avait la foi, et qu'elle a pu parler, en 1801, malgré les premiers enivrements de la gloire, comme elle parla en 1821, à deux pas du cercueil et de l'éternité!

Au sujet des articles organiques, M. Taine ne s'indigne point. A l'entendre, il ne s'agit pour Napoléon que « de la conquête des Églises ». L'Église vraie, l'historien l'ignore, et ne saisit pas « l'effrayante iniquité », c'est le mot de M. de Margerie, dont elle est la victime.

On sait le reste, et l'historien, sans s'émouvoir, avec le sang-froid de l'indifférence, fait le tableau fidèle de la conduite de Napoléon envers le Saint Siège. Le critique, dévoué à l'Église, le complète et précise ce à quoi tout cela lui a servi : « à ajouter un nom illustre à ceux des maîtres du monde qui tour à tour se sont brisés contre le droit désarmé de l'Église ». C'est senti.

Enfin « le troisième succès de Napoléon fut l'enseignement ». « La Révolution a éteint l'enseignement à tous ses degrés; il y est, au moins, presque nul. Partout, les rares écoles où la République a mis ses hommes restent aux trois quarts vides. » Bientôt Napoléon crée, à l'heure de sa plus grande gloire, l'Université impériale. Il ne veut pas de cette excessive liberté qui permet à chacun « de tenir une boutique d'instruction comme on lève une boutique de drap »; il a raison; mais où il a tort, c'est quand il fait, dit justement M. de Margerie, de l'enfant la chose de l'État. L'État peut-il,

d'autre part, offrir un enseignement modèle ? Nous n'irons pas jusque là ; car l'État, fût-il le meilleur du monde, peut devenir athée ; il l'est ! Et c'est toujours « une mesure » périlleuse « à prendre » que l'État modèle. Là où M. Taine est tout à fait dans le vrai, ce n'est pas en condamnant, d'une manière absolue, l'internat, mais seulement l'internat dans « l'établissement impérial. Dans cette vie claustrale, le jeune homme n'a presque jamais conversé avec ses professeurs, si ce n'est de choses personnelles et abstraites, langue, littérature et mathématiques. Avec les maîtres d'étude, il n'a guère parlé sauf pour contester une injonction ou gronder tout haut contre une réprimande. De causeries véritables, il n'en a point eu sauf avec ses camarades. » Et quelles causeries ! « Sorti de là, sans éducation aucune », il cède à l'occasion, à l'exemple ; il suit le courant ; il cède au hasard ; il se laisse aller. » Et M. de Margerie de conclure : « Cela est douloureusement vrai, en partie par les raisons que dit M. Taine, plus encore par des raisons qu'il ne peut pas dire, puisqu'il ne les sait pas. »

Il nous reste à savoir ce que pense M. Taine du présent, dans « quelle mesure, et sous l'influence de quels principes trois quarts de siècle ont modifié les institutions Napoléoniennes ». M. de Margerie nous dira ensuite, en complétant l'écrivain, ce qu'il faut espérer de l'avenir.

« Le suffrage universel, établi en 1848, écrit M. Taine, est un leurre ;... les trois quarts des conseils municipaux, en particulier, ne siègent que pour donner des signatures. C'est toujours l'État central qui gouverne la société locale. » Mais « la centralisation a cela de bon, qu'elle nous préserve encore de l'autonomie démocratique ». Et M. de Margerie de riposter : « L'idée du suffrage universel est belle et bonne. Le législateur fait bien de l'avoir devant les yeux comme un idéal et d'en rapprocher les institutions par des extensions sagement progressives, à mesure que celles-ci sont réclamées avec persévérance par le vœu public. »

Une question se pose ici, celle de la « *richesse conquise* par le travail », écrit l'éminent doyen... Qu'il y ait là le « signe d'une certaine aptitude à bien choisir les représentants des intérêts publics », c'est probable : surtout s'il s'agit des intérêts financiers... Mais jusqu'où ne va pas M. Taine ? Il voudrait que le petit contribuable, allégé d'une partie de l'impôt par le gros ou moyen contribuable, voie diminuer sa part d'influence avec le poids de ses charges : car il paie moins que sa quote-part dans les bénéfices sociaux qu'il recueille.

Il reçoit une aumône, et il est juste d'attribuer beaucoup de voix à ceux qui donnent cette aumône, et paient plus que leur quote-part dans les frais » ! Une aumône, c'est dur, et rien ne nous semble aristocrate comme un athée enrichi. D'ailleurs c'est faux; et tel qui paie moins en matière paie mille fois plus en esprit. Un Newton, fût-il le plus mince des petits bourgeois, et des moins imposés, devra disposer aux comices de plus de voix que Rothschild !

M. Taine n'a pas tout dit sur Rousseau et la centralisation. C'est à Jean-Jacques lui-même que nous devons nos préfets tels qu'ils sont. L'État s'est chargé de tout; et son satellite, le préfet, est-il content des votes d'une commune, c'est suivant l'expression de M. de Margerie, « une alliée qu'il faut récompenser ». Et M. Taine, se mettant dans la cravate d'un préfet parlant aux citoyens dociles, dira d'un ton de bienveillance autoritaire : « L'affaire de votre fontaine sera terminée sans retard. »

La conclusion de l'observateur chrétien, c'est que « l'administration, sauf les influences nouvelles qui la pervertissent, est restée, en somme, ce que Napoléon l'avait faite ». Il n'en est plus de même pour l'enseignement. « La loi de 1850 a fait une première brèche au monopole de l'État... » Mais M. Taine pense autrement : « Sous le nom, l'affiche et la proclamation théorique de la liberté, affirme-t-il, le monopole universitaire se reconstitue, sinon en droit, du moins en fait, et en faveur de l'Église. »

Or, nos évêques ne siègent même pas dans le conseil supérieur de l'instruction publique, où figure un seul clérical, un frère ! Où est le monopole ? Et l'Université a gardé « toutes les dotations sur le budget national », en nous laissant « les ressources toujours précaires des générosités privées » ! Où est donc, dans le cas présent, la rigueur scientifique dont se piquait M. Taine ? Le normalien, du reste, ne daigne accorder qu'une ligne aux Universités catholiques; et dit son contradictoire, « dans cette ligne », il y a deux inexactitudes !

Nous l'aimons mieux, quand il cingle, avec quelle énergie ! les épaules des laïciseurs de l'enseignement primaire. Ces dernières lignes sont particulièrement saisissantes : « Par cent quinze mille agents, représentants et porte-voix, hommes et femmes, la Raison laïque qui siège à Paris parle jusque dans les moindres et les plus lointains villages. » « C'est la petite-fille myope de la formidable aveugle de 1793. Ainsi s'achève l'entreprise française de l'éducation par l'État. » Et le même M. Taine, tout en refusant à la vie religieuse, dit

M. de Margerie, « une valeur de vérité et de réalité », affirme cependant, au point de vue le plus positif, que le christianisme seul « peut nous retenir sur notre pente natale », que le vieil Évangile est encore le meilleur auxiliaire de l'instinct social. Mais le philosophe de l'Université catholique de riposter : Vous prétendez que la seule vérité c'est que toutes nos croyances sont des illusions. Or, « tout homme clairvoyant comprend que la vérité, tôt ou tard, triomphera quand même... : d'où il suit que tout effort pour retarder son triomphe est vain autant qu'illégitime.... La vérité aura le dernier mot; et le dernier mot de la vérité (si nous en croyons votre athéisme) sera le règne définitif du mal ». Et c'est vous qui nous offrez l'Évangile, pour remède à tous nos maux !

En face de cet avenir que présente nous le philosophe pessimiste, essayant en vain de se relever et de nous relever aux branches du chêne dont il a coupé les racines, voyons les espérances du philosophe chrétien :

« En quoi d'abord consiste le salut ? On peut le définir : la paix sociale et la moralité individuelle; la paix sociale entre le capital et le travail; la moralité individuelle, inspirée par des sentiments, soutenue par des principes, consolidée par des habitudes qui donnent à la conduite humaine une orientation constante dans la direction du devoir. »

S'agit-il du patron et de l'ouvrier : « A quoi ont abouti la force répressive et les coups de fusil ? Voici, pour le moins, un demi-siècle que les philosophes et les politiques qui ont entrepris d'éliminer le christianisme, comme un ressort inutile, sont mis en demeure de le remplacer... J'ose dire que depuis un demi-siècle pas un remplaçant n'a paru à l'horizon... En vérité, il y a chose jugée. On ne peut pas, à moins d'être aveugle, vouloir tout de bon la paix sociale, et en chercher le texte en dehors de l'Évangile. »

S'agit-il de la moralité : Examinez « historiquement » ce que devient un jeune homme, à la ville ou à la campagne, quand le sentiment moral et le frein religieux s'en retirent. Examinez, d'autre part, ce qu'est la vie, ce qu'est la vertu dans une population vraiment chrétienne, et contestez, si vous voulez, la parole de M. Taine : « Il n'y a que le christianisme. »

Et c'est dans le christianisme que vous trouverez, « en dehors des cadres officiels, des hommes éclairés, dévoués, dont le superflu soit le patrimoine des pauvres, dont le temps libre soit à tous et, avant tout, à la patrie; enfin des hommes sachant travailler, par leur exemple, à remettre en honneur

les mœurs graves et pures, simples et laborieuses, qui font les nations fortes, saines et prospères ».

« Est-ce un rêve que je fais? ajoute M. de Margerie. Non, il devient de plus en plus visible que le christianisme résoud et résoud seul la question sociale; et c'est un heureux présage que l'Encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers ait été un événement dans le monde entier du travail. »

D'autre part, « c'est encore le christianisme qui résoud pratiquement la question sociale dans les usines chrétiennes. Entre celles-ci et les autres, il y a un monde, et vous les voyez, depuis dix ans, apparaître de plus en plus nombreuses, comme des sommets d'inégale grandeur qui, l'un après l'autre, émergent après un déluge... Est-ce une chimère d'espérer que le progrès ne s'arrêtera pas? » Ajoutons, avec le généreux écrivain, que l'idéal commence à reflourir contre le matérialisme dans le cœur de la jeunesse. Nous sommes à plus d'un siècle, moralement des *petits crevés* de 1870! Et « ces savants catholiques qui, prennent part au mouvement de la science contemporaine! Et ces chrétiens de tout rang », ces riches généreux et désintéressés, « ces ouvriers de l'adoration nocturne », y a-t-il là un rêve! Si les moissonneurs sont encore rares, Dieu est avec eux et « c'en est assez pour nous permettre l'espérance en nous imposant le travail ».

Avec le précepte, M. de Margerie nous donne l'exemple. C'est un substantiel et consciencieux travail que celui dont nous avons essayé de saisir le fond et de mettre en relief les traits essentiels. Ce n'était pas une entreprise médiocre que de mettre à nu, sous les apparences les plus brillantes d'un talent qui semble parfois toucher au génie, tout ce qu'il y a de pauvre, de stérile, de contradictoire, dans l'œuvre de M. Taine, d'autant plus périlleux à lire qu'il plaît davantage à l'imagination, même au cœur par une certaine probité historique, à l'esprit par les dehors de la nouveauté, voire même de la gravité philosophique.

M. de Margerie, toujours de sang-froid, sans s'indigner, avec une délicatesse charitable, une mesure qui évite tout emportement, une politesse de style, un bon goût qui ne se démentent jamais, a déshabillé le sophiste, réduit sa logique en poussière, enfin offert à nos yeux, dans la personne de l'un des plus fameux banqueroutiers de la science moderne, le spectacle étonnant d'un athée, qui en appelle au christianisme pour sauver la France et le monde.

A. CHARAUX.



BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

AVANT-PROPOS

Bâtie en amphithéâtre sur le flanc d'une colline que baigne la Dordogne, presque en face du point de jonction des deux rivières qui unissent leurs eaux pour former la Gironde, la petite ville de Bourg a joué un certain rôle dans l'histoire de la Guyenne. Ses remparts, dont il ne reste plus que d'informes lambeaux, ont eu l'honneur d'abriter des rois et des reines, ont soutenu des sièges et repoussé des envahisseurs. Elle n'est restée étrangère à aucun des grands événements qui intéressèrent la province ; souvent même ses maires, ses jurats, ses bourgeois, y prirent une part active. Son histoire ne saurait donc manquer d'intérêt ; malheureusement ces petites villes déchues attirent peu, car à moins d'avoir été Sparte, Athènes ou Rome, il y a beaucoup de chances pour que les savants titrés, les grands historiens, vous laissent dans l'oubli. Cependant Libourne, Blaye, La Réole, etc., ont eu, sinon des académiciens, du moins des érudits distingués pour raconter leurs hauts faits ; Bourg seule attend toujours les honneurs de l'in-octavo.

Simple chercheur de vieux papiers, « liseur de textes » assez inexpérimenté, je vais pourtant essayer de faire connaître le passé de cette petite ville, en transcrivant ce que j'ai lu et déchiffré un peu partout. Sans doute il y aura plus d'une omission dans ce travail, mais on y trouvera du moins des documents certains, dont l'ensemble permettra d'entrevoir ce qu'a été Bourg, en attendant qu'un écrivain plus habile vienne combler les lacunes et donne enfin une histoire complète de cette « filleule » de Bordeaux.

I

L'Aquitaine au iv^e siècle. — La Famille Paulina fonde Bourg. — Développement rapide de cette ville. — Les Invasions normandes. — Le ix^e siècle. — L'Abbaye Saint-Vincent, Saint-Saturnin de la Libarde, Saint-Martin.

Au iv^e siècle, la Gaule était devenue l'une des provinces les plus considérables de l'Empire romain, et l'Aquitaine passait pour en être la perle ; les écrivains du temps nous dépeignent en effet cette contrée comme une terre privilégiée. « Elle était, dit Salvien (1), tellement entrecoupée de vignobles, fleurie de prés, ombragée de bosquets, chevelue de moissons, que ses possesseurs semblaient avoir obtenu en partage une image du paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. »

Bordeaux, sa métropole, centre important de vie commerciale et intellectuelle, se plaçait par son antiquité, aussi bien que par son opulence, au nombre des principales villes.

Séduites par tant de charmes, beaucoup de riches familles romaines avaient acquis en Aquitaine maisons de ville et vastes domaines. A l'époque dont nous parlons, la famille Paulina (2) était renommée entre toutes par son origine sénatoriale et ses richesses ; l'un de ces Paulin exerça la charge de préfet du prétoire en Gaule, un autre fut consul, et le plus célèbre fut le saint évêque de Nole. Les propriétés des Paulin étaient si nombreuses et surtout si étendues que le poète Ausone (3), l'ami de saint Paulin, les appelle des royaumes (*regna Paulini*). En Italie, ils possédaient Nole et Fundi (4) ; en Espagne (5), ils étaient propriétaires de vastes domaines aux environs des plus grandes villes ; mais c'est en Aquitaine qu'ils avaient les biens les plus considérables. Le pays de Buch leur appartenait, ainsi que Langon et

(1) Salvien, *de Gubernat. Dei*, lib. VII.

(2) Dr Ad. Busé, *Saint Paulin et son siècle* ; — Grég. de Tours, *de Gloria confessor.*, cap. CVII.

(3) Ausone, *ad Paulin*.

(4) Paul., *ep.* xxxii, n^o 17.

(5) Paul., *carm.* 10.

Pauillac (1); ils possédaient une maison à Bordeaux (2), et avaient une charmante résidence à Ebromagus (3), sur les bords de la Garonne; enfin ils avaient une villa près du confluent de la Garonne et de la Dordogne, qu'ils se plaisaient à embellir et à agrandir; si bien que vers la fin du iv^e siècle ce n'était plus une simple maison de campagne, mais une place fortifiée, un *burgus*. Grâce au fleuve qui baignait ses murs, et à la grande voie stratégique (*via belli*) qui passait là, faisant communiquer Bordeaux avec Saintes, Poitiers, etc., ce *burgus* prit rapidement de l'importance et devint un véritable entrepôt de marchandises arrivant de l'étranger. Son développement fut si prompt que Sidoine Apollinaire, qui écrivait dans la seconde moitié du v^e siècle, en donne une description enthousiaste dans un de ses poèmes.

« Je vois déjà tes brillantes destinées, ô Bourg (4)! car tu seras nommée ainsi. De nouvelles maisons surgissent du sein des ondes. Au milieu de tes remparts se voient des thermes élégants; de vastes greniers couverts de toits dans toute leur longueur s'étendent au loin, et les magasins suffisent à peine à contenir la grande quantité de marchandises qu'on y dépose. »

Telle a été l'origine de Bourg, d'après une tradition fort respectable, reposant sur une lettre de saint Paulin et quelques vers d'Ausone. Presque tous les historiens l'ont acceptée et plusieurs attribuent la construction des murs d'enceinte de la ville naissante à Ponce Paulin, aïeul de saint Paulin. Nous n'y contredirons point, d'autant mieux que d'assez nombreuses découvertes archéologiques (5), faites à Bourg et dans les environs, semblent confirmer son origine gallo-romaine.

(1) O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, t. I, p. 140; — Tillemont, *Vie de saint Paulin*, p. 3.

(2) Tillemont, *loc. cit.*

(3) Scaliger : *Auson. lection.*, lib. II, cap. ix; — E. Vinet, in *Auson., epist.* 478; — Fronton du Duc, *Paul.*, not., p. 700-770.

(4) Sidoine Apollinaire, *ép.* xxii.

(5) Voici quelques-unes de ces découvertes : 1^o aux Gogues, sépultures, murailles, peintures murales, médailles, fragments de marbre, etc.; 2^o sur

Après Scaliger, O'Reilly (1) a soutenu que Bourg n'était autre qu'Ebromagus, la signification celtique de ce dernier nom se rapportant, selon lui, à la position topographique de la ville (*Abre*, décharge d'une rivière dans un fleuve, et *Mag*, ville). Depuis, un autre érudit bordelais (2) a démontré avec la même facilité qu'Ebromagus était, non pas Bourg, mais Moncrabeau près de Nérac; pour ce faire, il a ajouté un préfixe *Mons*, puis, au moyen du déplacement d'une consonne, de la substitution d'une lettre à une autre, etc., il a obtenu : Monsebromague, Montebrou, Montabroun, Moncrebou, Moncrabou, Moncrabeu et Moncrabeau.

Je ne puis croire que ces espèces de jeux de mots faits avec la langue celtique, la moins connue de toutes les langues anciennes, pas plus que ces jongleries faites avec les lettres et les syllabes, tranchent jamais une question qui paraît devoir diviser encore longtemps les savants. Aussi je me contente de tenir pour certain que la famille des Paulin possédait la villa, qui, grâce à ses soins, devint la ville appelée *Bourg* vers le v^e siècle. Quant à identifier Ebromagus avec Bourg, avec Moncrabeau, j'attendrai des preuves plus concluantes que celles données jusqu'à ce jour.

Pendant les quatre siècles et demi que le sud-ouest de la Gaule fut sous la domination des empereurs de Rome, il eut souvent à souffrir des incursions des peuples barbares, mais il resta malgré tout province romaine. Au contraire, au commencement du v^e siècle, les Visigoths, passant par les Pyrénées pour se rendre en Espagne, s'emparèrent de l'Aquitaine, y restèrent plus d'un siècle et, sans trop de difficultés, substituèrent leur puissance à celle des Romains. Or, avec eux, commença l'ère des grandes invasions, et durant quatre

la place de la Halle et dans la maison Fillatreau, béton gallo-romain et fragments de colonnes; 3^o à la citadelle, ruines de constructions gallo-romaines.

(1) O'Reilly, *Hist. de Bordeaux*, t. I, p. 655 et ss.

(2) Reinhold Dezcimeris, *Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de saint Paulin*. Bordeaux, 1874.

autres longs siècles, le sol aquitain fut foulé et ravagé successivement par les Francs mérovingiens, les Gascons, les Sarrasins, les Francs karlovingiens et les Normands. Que devint Bourg au milieu de cette grande agitation? Nul ne saurait le dire au juste; tout ce que l'on sait, c'est qu'au VIII^e siècle (1) le château de Bourg était propriété royale, et que dans son enceinte s'élevait une église dédiée à saint Vincent, à laquelle quelques clercs étaient attachés. Lorsque Charlemagne vint en Aquitaine, il fit don de cette église et de toutes ses dépendances à l'évêque de Bordeaux. En 816, Louis le Débonnaire ayant réuni un concile à Aix-la-Chapelle, pour la réforme des chanoines et du clergé, les clercs de Saint-Vincent de Bourg embrassèrent de suite la nouvelle règle (2).

Bâti sur un rocher qui domine le fleuve, ce monument dut frapper les regards des pirates; aussi est-il permis de supposer que ces barbares vinrent de temps en temps à Bourg pour assouvir leur soif de butin. Du reste, quelques historiens nous disent qu'il en fut ainsi trente-deux ans après le concile d'Aix-la-Chapelle, et tout porte à croire que ce ne fut ni pour la première ni pour la dernière fois.

Au mois de février 848 (3), une flotte normande, plus nombreuse que toutes les précédentes, fit son entrée en Gironde. Arrivé à peu près en face de Bourg, elle se divisa en deux, et tandis que le gros de la flotte continuait sa route vers Bordeaux, quelques navires, attirés par la richesse du pays, plus encore probablement que par la beauté du site, s'engagèrent dans la Dordogne pour y chercher fortune. Ils ne purent aller loin, parce que Charles le Chauve revenant lui-même d'une excursion dans le midi de la Gaule, les

(1) Dom Devienne, *Hist. de Bordeaux*, t. II, p. 8; — Lopès, *l'Église métrop. et primat. de Saint-André de Bordeaux*; — F. Lacoste, *l'Abbaye Saint-Vincent de Bourg*, in *Rev. cath.*, août et septembre 1890.

(2) Arch. de l'abbaye; collect. Dumeyniou, d'après F. Lacoste, *loc. cit.*

(3) Henry Ribadieu, *l'Église d'Aquitaine il y a mille ans*, in *Rev. cathol. de Bord.*, 1883.

rencontra au passage du fleuve, les tailla en pièces et prit neuf de leurs vaisseaux. Pendant ce temps, la grande flotte avait mis le siège devant Bordeaux. Elle avait à sa tête un de ces intrépides « Enfants des Anses », que le chroniqueur désigne dans son latin sous le nom d'Hoser. Quoique jeune encore, il était déjà célèbre par sa vaillance et l'habileté avec laquelle il dirigeait les entreprises les plus difficiles. Mais, malgré son activité et le courage de ses compagnons, le siège traînait en lenteur, car la ville était énergiquement défendue par le duc Guillaume. Il comprit bien vite qu'il ne lui suffirait pas de la force pour devenir maître de la place, il s'adressa aux juifs fort nombreux dès cette époque en Aquitaine. A la suite de négociations dont nous ne connaissons point la nature, les descendants de Judas livrèrent à Hoser une des portes de la ville : « *Dani Burdegalam, Aquitanix Iudeis proidentibus, captam depopulatamque incendunt* » (1), dit le vieux chroniqueur. Alors comme aujourd'hui, cette race aimait les trahisons lucratives et les marchés honteux.

Hoser ne laissa point ses compagnons détruire complètement Bordeaux; il en fit au contraire sa place d'armes. De là, en effet, il dominait le fleuve et le golfe de Gascogne; de là, il pouvait à son gré écumer jusqu'aux plus petits ports. Son premier soin fut d'organiser une nouvelle incursion sur la Dordogne. Un fort parti de pirates en remonta donc le cours, en dévastant les bords, s'engagea dans l'Isle et saccagea Périgueux. C'est dans cette expédition que furent ruinées les villes de Blaye, Bourg, Castillon, Bergerac, Nontron, Mussidan, Agen et bon nombre de postes fortifiés (2).

Après avoir pris Toulouse de concert avec Pépin II, roi d'Aquitaine, et fait un traité avec lui, Hoser rassembla ses vaisseaux et fit voile vers la Neustrie. Mais son absence ne fut pas de longue durée; au surplus, durant la fin du ix^e siècle bien d'autres bandes scandinaves vinrent ravager nos côtes,

(1) *Ann. de Saint-Bertin*, collect. Guizot, t. IV, p. 144.

(2) Barrère, *Hist. rel. et mon.*, t. I, p. 187; — Ducourneau, *Guienne hist. et mon.*, t. I, int., p. 71.

et le siècle suivant vit ces hommes du Nord descendre au moins six fois en Poitou, Saintonge, Limousin et Aquitaine.

Durant ces événements, le vaste empire que le génie et la main puissante de Charlemagne avaient su former et maintenir, tombait en dissolution. Cent ans à peine après la mort du grand empereur, au moment de la chute définitive de sa race, ce même royaume de France renfermait cinquante-cinq provinces sous l'autorité de gouverneurs qui tous tendaient à se rendre indépendants. Mais en même temps que s'accomplit ce démembrement, et que l'autorité royale s'affaiblit, la féodalité se constitue et à mesure qu'elle s'organise, les remparts des villes se relèvent, et dans les campagnes se dressent les châteaux-forts. Puis au milieu de ce désordre, alors que la force brutale et imprévoyante semble régner en maîtresse, une classe d'hommes mue par un admirable esprit de patience et de charité, n'ayant ni à porter les armes, ni à travailler la terre, s'occupe des choses de l'esprit, et acquiert par là une puissance morale contre laquelle viendront inutilement se briser toutes les forces matérielles et aveugles. « C'est dans le sein de cette classe, dit M. Viollet-le-Duc (1), c'est à l'abri des murs du cloître que viennent se réfugier les esprits élevés, délicats, réfléchis; et, chose singulière, ce sera bientôt parmi ces hommes en dehors du siècle que le siècle viendra chercher ses lumières. » Aussi quand les terreurs de l'an mil furent passées, une foi plus agissante s'empara des populations, et dès le début du xi^e siècle on commença presque partout, mais surtout en Italie et en Gaule, à réédifier les vieilles basiliques ruinées par les pirates. « On eût dit, rapporte Raoul le Chauve, que le monde entier, d'un commun accord, avait dépouillé ses antiques haillons, pour se couvrir d'églises neuves comme d'une blanche robe. »

Bourg, ainsi que toutes les autres villes, vit, vers cette époque, ses murs d'enceinte se préparer à soutenir de nouveaux sièges, Saint-Vincent renaître de ses ruines, et de nou-

(1) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architecture*.

velles églises s'édifier, comme Saint-Saturnin de la Libarde et Saint-Martin.

En 1124 (1), les clercs de Saint-Vincent acceptèrent la règle de Saint-Augustin et prirent dès lors le nom de chanoines réguliers. Ils faisaient des vœux « les mêmes qu'au chapitre de Pamiers », et portaient l'habit de Saint-Augustin avec le rochet, le manteau et le domino pendant l'hiver; le surplis et l'aumusse pendant l'été. Chaque jour ils chantaient l'office canonial, et vivaient en communauté, sous la direction d'un supérieur qui prenait le titre d'abbé et dont la charge était élective. Après le concordat de 1516, les abbés de Saint-Vincent cessèrent d'être réguliers et devinrent commendataires.

Le couvent se composait d'un prieur, d'un aumônier, d'un sacristain, d'un chambrier, et de huit chanoines. Quelques prieurés-cures des environs dépendaient de cette abbaye, entre autres (2) : Bayon, Montbrier, Cézac, Saint-Laurent d'Arce, Cazelle, Prignac avec son annexe de Marcamps.

Les bâtiments occupés par les chanoines ne devaient pas avoir une grande étendue, car ils étaient enclavés dans le château-fort, s'avançant jusque sur le rempart, et constituaient peut-être même un élément de défense (3). Nous verrons en effet, dans la suite, qu'ils soutinrent victorieusement les attaques d'une artillerie sérieuse; nous verrons aussi comment l'église disparut.

Saint-Saturnin de la Libarde (4) était une des vicairies perpétuelles de l'archiprêtré de Bourg et appartenait au chambrier de l'abbaye Saint-Vincent. A en juger par la crypte

(1) F. Lacoste, *loc. cit.*

(2) Arch. Dioc., Q 26.

(3) Les invasions normandes avaient beaucoup contribué au désordre général qui régnait alors, en forçant les monastères à devenir des lieux de défense, des forteresses remplies d'hommes d'armes; vu sa situation, l'abbaye Saint-Vincent ne dut pas faire exception à cette règle presque générale à cette époque.

(4) Grellet-Balguerac dans *la Guienne hist. et mon.*, t. I.

ou chapelle souterraine qui seule subsiste actuellement, cette église devait être un charmant morceau d'architecture romane. Un titre du xvii^e siècle nous apprend qu'elle était fort bien bâtie, qu'elle avait deux ailes et au milieu une grande voûte soutenue par de belles colonnes. Des fresques en décoraient l'intérieur, mais une ordonnance de l'archevêque les fit disparaître en 1669.

La crypte, en assez bon état de conservation, ornée d'un double rang de colonnes, à plein cintre, se divise en quatre parties : trois galeries voûtées ou nefs, une centrale et deux latérales, et au fond, un sanctuaire ou abside se terminant sur un plan mi-droit, mi-circulaire.

L'église fut rasée en 1823.

Saint-Martin était situé hors les murs, à peu de distance de la porte de ville dite la porte du Port. Il en reste fort peu de chose et on ne saurait se faire une idée de ce qu'était ce monument.

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX

PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

TROIS NOUVELLES ARRESTATIONS

Dix jours après la mort d'Ursule Gassiot et de ses compagnes, on entendit le soir, rue du Hâ, chez Lacombe, les éclats d'une joie bruyante et insolite. L'agent de la Commission militaire apportait au Président et à son intime, le doctrinaire Ducasse (1), une très agréable nouvelle. La nuit précédente avait été fructueuse pour les amis de la Révolution.

(1) Lacombe l'employait à rédiger les jugements de la Commission militaire et lui donnait 12 livres par feuille.

D'après une dénonciation anonyme, la garde nationale s'était transportée, vers onze heures du soir, rue Tanesse, 51, et là, d'un seul coup de filet, trois ci-devant Ursulines, coupables de fanatisme et de superstition, étaient tombées entre les mains des braves sans-culottes.

Laissons le Président et son entourage s'applaudir d'une telle capture et occupons-nous des inculpées.

L'une, religieuse de chœur, se nomme *Marie Réaud*; les deux autres, modestes tourières, s'appellent *Marguerite* et *Marie Girau*.

Marie Réaud naquit à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Pierre, le 7 juin 1743, et reçut le baptême des mains de M. Saint-Martin, curé de la Majestat (1). Son père, Jean Réaud, exerçait la profession de marchand et jouissait en ville d'une réputation de rare probité. Dieu l'en récompensa dès ici-bas. Plusieurs de ses enfants obtinrent le don de la vocation religieuse. Jean Réaud appréciait pareille faveur. Malgré les angoisses de son cœur et le vide irréparable qui désolait son foyer depuis la perte d'une épouse accomplie, jamais il n'opposa de résistance aux desseins du ciel. Quand sa fille cadette manifesta le désir de suivre l'exemple de sa sœur aînée, pas une objection ne monta aux lèvres de ce père chrétien. Marie entra sans difficulté au monastère des Ursulines. Elle avait vingt-deux ans.

Les rudes épreuves du noviciat, loin de décourager la postulante, ne firent que fortifier ses résolutions. Aussi,

L'an 1765, le 2 juin, Marie Reaud, âgée de vingt-deux ans, fille de sieur J.-B. Reaud, habitant de la ville de Bordeaux, rue Richelieu, paroisse de Saint-Pierre, et de feu Izabeau Cleon, après les épreuves ordinaires et ayant commencé le noviciat l'onze avril de la présente

(1) Le samedi 8 juin 1743, a été baptisée Marie, fille légitime de Jean Réaud, marchand, et de Isabeau Cléon, paroisse Saint-Pierre; *parrain* : Mathieu Sauzet; *marraine* : Marie Réaud; et à la place, Isabeau Robante. Naquit hiersoientre 8 et 19 heures. — RÉAUD, SAUZET, SAINT-MARTIN, curé de la Majestat.

(Paroisse Saint-André, série G G ; Hôtel de Ville.)

année, a été revestue de l'habit de l'Ordre de Sainte-Ursule, pour être religieuse sœur de chœur de la communauté du présent monastère et a reçu le voile blanc des mains de M. Boudin, chanoine et archiprêtre de l'église de Bordeaux, official et vicaire général du diocèse et archevêché de Bordeaux, en présence dudit sieur J.-B. Reaud; père de dame M^{ie} Reaud, épouse de sieur Etienne Lafitte, sœur de ladite novice et de sieur Jean Montauzié, habitant de Bordeaux, lesquels ont tous signé.

Fait à Bordeaux, au monastère de Sainte-Ursule de ladite Ville; et a pareillement signé la R^{de} Mère Jeanne Lafon, supérieure.

M. REAUD, novice; S^r Rose LAFON;
R. U. supérieure; J.-B. REAUD;
MONTAUZIÉ; REAUD; LAFITTE;
BOUDIN, vicaire général; GOURJON
fils aîné.

(Archives départementales, carton Ursulines, n^o 2.)

Je ne parle point de sa ferveur et de son exactitude à garder l'observance; car, après avoir obtenu tous les suffrages du chapitre,

L'an 1767, le vingt-sixième du mois d'avril, Marie Reaud (fille de sieur J.-B. Reaud, habitant de la ville de Bordeaux, rue Richelieu, paroisse Saint-Pierre, et de feu Izabeau Cleon), âgée de vingt-quatre ans ou environ, après deux années de noviciat a fait ses vœux de religion dans le présent monastère de l'Ordre de Sainte-Ursule de la présente ville de Bordeaux en qualité de religieuse sœur de chœur et a, ladite sœur Reaud, reçu le voile noir des mains de M. Boudin, chanoine et archidiaque de l'Église de Bordeaux, official et vicaire général du diocèse et archevêché de Bordeaux, en présence des sieurs Alexis et Pierre Reaud, frères de la susdite sœur, de sieur Jean Gourjon, beau-frère de ladite sœur, habitant dudit Bordeaux, lesquels tous ont signé avec la R. Mère supérieure, Jeanne Lafon, supérieure.

Fait le jour et an que dessus dans le couvent de l'Ordre de Sainte-Ursule de Bordeaux.

M. REAUD, religieuse ursuline;
BOUDIN, vic. gén. ; P. REAUD,
avocat ; Al. REAUD ; GOURJON ;
S^r Rose LAFON, R. U. supérieure.

Sœur Marie-Angèle goûta durant près de vingt années la paix du cloître, mais un jour, elle dut, comme ses compagnes, paraître à la grille du parloir et dire au Délégué municipal si elle voulait garder la vie commune ou jouir de la liberté.

Le secrétaire-greffier consigna sa réponse sur le registre *ad hoc*. Ce registre a péri avec d'autres précieux documents dans l'incendie des archives de l'Hôtel de Ville en 1862. Trois feuilles du registre ont échappé au désastre. J'ai pu déchiffrer sur l'une, quoique détrempee d'eau et à demi calcinée, la déclaration suivante :

S'est ensuite présentée seule devant nous sœur *Marie Réaud*, sœur plus jeune. (*Allusion à sa sœur aînée, Marguerite Réaud, du même monastère.*)

Interpellée de nous dire si elle entend sortir des maisons de son Ordre ou si elle préfère continuer la vie commune, elle nous a répondu que sa véritable intention était de rester dans la présente Maison et d'y suivre la règle de sainte Ursule, et a signé avec nous.

ARNOUX, GRAMONT, officiers municipaux.

M. RÉAUD, R. U.

Hélas ! cette manifestation si expresse de ses sentiments ne la maintint pas dans son bien-aimé monastère. Comme toutes ses compagnes, Marie Réaud s'en vit impitoyablement expulsée, le 1^{er} octobre 1792.

Elle prit domicile rue Tanesse, 51. Marie et Marguerite

Giraud, tourières de la communauté de Bordeaux, l'y suivirent (1).

S'assurer les secours spirituels fut la première préoccupation de nos exilées. Leur anxiété ne dura guère. N'avaient-elles pas, rue Mercière, n° 8, non loin de leur demeure, l'asile de la Providence (2)? Là, depuis la fermeture des églises catholiques, se rendaient assidûment plusieurs prêtres insermentés et grand nombre de fidèles appartenant aux paroisses Sainte-Eulalie, Saint-Nicolas et Saint-Michel. On y célébrait la messe et parfois la prédication de la parole sainte s'y faisait entendre. Ce n'était pas sans tribulation. Les intrus et les *citoyennes patriotes* s'efforçaient par mille moyens d'*anéantir ce nid d'aristocrates et ce repaire de prêtres incendiaires*. Longtemps la municipalité bordelaise, qui toujours répugne aux mesures violentes, ferma l'oreille à leurs récriminations (3). Mais les *Amies de la Constitution* jurèrent

(1) Marie naquit à Bordeaux, sur la paroisse Saint-Michel, le 4 octobre 1735, de J.-B. Giraud et de Marie Banos. Elle fut baptisée à Sainte-Croix, le même jour, par le P. Audisette, religieux bénédictin. — *Parrain*: sieur Bordes; *marraine*: Marie Dufour. (*Archives municipales*, paroisse Sainte-Croix, n° 1287.)

Marguerite naquit le 13 novembre 1737, de Jean-Baptiste Giraud, *bourgeois de cette ville*, et de Marguerite de Baunos. Elle fut baptisée à Sainte-Croix par M. Dubrey, vicaire. — *Parrain*: Jean Pomiroi; *marraine*: Françoise Detchegevary. Tenant leurs places: Jacques Guinlé et Marguerite Reiné, qui ont déclaré ne savoir signer.

(*Archives municipales*; paroisse Sainte-Croix, n° 403.)

(2) Cette maison, destinée à élever jusqu'à l'âge de vingt ans les jeunes filles pauvres et abandonnées, principalement les orphelines, avait été fondée et bâtie par M^{me} Catherine-Félicité Dudevant de Lalanne, au mois de juin 1785. Plus tard, cette généreuse chrétienne, âgée de soixante ans, demanda à faire partie de la Société des Dames du Sacré-Cœur établie par la vénérable Mère Barat. Son désir fut exaucé. A soixante-deux ans, elle prononça ses vœux devant la Mère Geoffroy et entre les mains de M^{sr} d'Aviau (1819). Il existe une *Vie manuscrite de M^{me} Lalanne* et plusieurs pages sont consacrées à cette sainte et noble femme dans l'*Histoire de M^{me} Barat*, par M^{sr} Baunard, t. I, pp. 402 et suiv.)

(3) Bernadau déplore cette faiblesse dans ses *Tablette*:

« Le Tambour-major des prêtres réfractaires est le curé de Saint-Michel, Montmirel, ... fils du banquier Montmirel — intrigant qui ne manque pas de mérite. — C'est véritablement un mauvais sujet dans toute la force du terme. Il a abusé de la simplicité de plusieurs ecclésiastiques sans esprit pour leur faire signer un refus

de triompher. Elles-mêmes portèrent au Club national (2) la dénonciation suivante :

MESSIEURS, FRÈRES ET AMIS,

Défenseurs des droits de l'homme, zélés surveillants pour maintenir l'ordre qui doit nous faire goûter les douceurs de la liberté et de l'égalité, c'est à vous que les *citoyennes patriotes* de la rue Mercière, paroisse Sainte-Eulalie, s'adressent pour dévoiler la conduite aristocratique des individus qui habitent et fréquentent la Maison de la Providence, même rue.

Quatre femmes, chargées d'élever un certain nombre d'enfants femelles dans cette maison fondée par M^{mes} Lalanne et Dudevant, y exercent clandestinement les pratiques religieuses, y reçoivent, fêtes et dimanches, un concours de gens des deux sexes et un rassemblement de prêtres insermentés, qui s'y rendent la plus part déguisés en femmes (!!!).

Il ne fallait rien moins, Messieurs, que l'insolence du nommé *Lionnais* (2), tailleur d'habits, demeurant rue des Menüs, n° 67, homme

formel d'accepter la Constitution. Maintenant que l'évidence a forcé plusieurs d'ouvrir les yeux, ils disent avec douleur qu'ils ne peuvent pas faire le serment.

» En effet, ils ont déjà juré de ne pas jurer. C'est chez cet enfant de... et de la discorde que se sont tenues de nuit des conférences de prêtres. C'est lui qui les révolte, qui leur promet une contre-révolution et qui fait des quêtes chez les nobles pour les besoins des pasteurs chassés.

« Ces menées auraient été déjà déjouées et punies, si nos Municipaux n'étaient pas, les premiers des hommes pusillanimes, et les autres de francs aristocrates. »

(Bibliothèque de la Ville. — Page 429.)

Ma plume signalera plusieurs fois au cours de ce travail la *Bibliothèque de la Ville*. C'est un devoir pour moi de remercier M. le bibliothécaire de l'accueil si courtois dont il m'a toujours honoré.

Depuis longtemps, je le sais, les érudits bordelais vantent l'urbanité et la haute compétence de M. Céleste. J'ai été heureux de les constater moi-même.

Je n'ai point oublié d'ailleurs avec quelle bienveillance M. Céleste et ses savants collègues de l'Académie daignèrent accorder leurs meilleurs suffrages, en 1886, à ma *Nouvelle Page au Martyrologe de 1793*.
H. L.

(1) Le Club national tenait ses séances dans l'ancienne chapelle du Tiers Ordre des Jacobins. Plus tard, en décembre 1793, ce fut au Musée.

(2) J'ai déjà parlé de cet intrépide chrétien (*Revue Catholique*, septembre 1895).

L'endant que « les femmes patriotes de Saint-Nicolas » le signalaient ainsi au Club

reconnu pour le plus cruel ennemi de la Révolution, qui, le jour de la proclamation de la Constitution du 25 septembre 1791, refusa

national, une autre dénonciation portait pour le *Président de Lasossieté des Amis de la Constitution, séante aux cy-devant Récollets*; la voici :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Il faut vous atter de purger notre cité de cette vermine aristocratique des prêtres réfractaires. Il ne faut point faire de grâce, à pas un. Il faut, pour bien réussir à les trouver, faire une désente tout à la foi dans tous ces repaires de couvants de filles. Je vous assure quil y a na. Quand à moy, cest mon opinion, et je la crois bonne. Je vous dirai que aujourd'huy, cest une petite promenade au petite Carmellite (rue Permentade) dy voir entrer ces aristocrates femmelles. Qui vont-elles chercher ? Pas autre chose que pour y voir labbé *Landar* (ancien vicaire de Saint-Michel.) Il ne parait plus, sa maison est toujours garnie et sa porte toujours ouverte. Ces servantes y sont toujours. Quand à luy, il y est dedans habillé en femme ou en religieuse et peut être ny est til pas seul, avec un autre le père *Libaros*, cy-devant cordellier, restant chez *Carteau*, rue des Allemandier.

Il faut lever toute cette inecte. Il faut investir tous ces couvant comme le 27 octobre 1791 pour ceux des moines, affin que, sil y en a, aucun néchape. — Revenons au désarmement des aristocrates. Il ne faut point de retard, le temps presse Je vais vous en citer *quil ne faut point oublier* :

Le sieur Lafon : au Maucaillou, n° 22,
 Gommin, père et fils, rue Clare, n° 1.
Lionnais, rue des Menuts, tailleur, n° 67.
 Martin, rue des Menuts, raffineur, n° 3.
 Dubedat, raffineur, rue des Allemandier.
 Laffitte-Dupont, rue du Casse, n° 11 ou 33.

Ne menageons rien à leur égard. Soyons sévères, nous faisons rien de trop. Exécutons bien le décrets pour le prêtres, et pour les gens suspects pour qu'ils soyent désarmés sur le champs, pour armer nos camarades, qui vont sur les frontières. Le temps presse.

Je suis, Monsieur le président,

Votre serviteur,

Signé : MONCANY, *porte-drapeaux du 5^e bataillon, Légion du Sud.*
 A Bordeaux le 5 septembre 1792 l'an 4^{me} de la Liberté.

A Monsieur

Monsieur le Président de Lasossieté des Amis de la Constitution séante au cy-devant Récollets, à Bordeaux.

Post-script. — Monsieur *De Rollan* et monsieur *Grochard*, homme de lois restant près Lachapelle Saint-Nicolas des Graves, il s'entretienne pour ainsy dire tous les jours a tous ceux quil voit, il disent que les amis de la Constitution et de l'Asemblée nationale, sont tous des *selerards*, et *coquins*.

Il y a une nommée madame *Alse* qui vient tous les jours dans la rûes Gris tenir les mêmes prôpoux, et des imprimée quil porte faux.

Elle a déjà gagné deux maisons en leurs faisant croire tout ces écrits; thachez quil soit, que cellui qui s'entretiendra des prôpos contre la Constitution, quil soits permis a tous bons citoyens de les déclaré.

Pour le Comitè de surveillance.

(Archives départementales, portef. LXI.)

d'illuminer, quoique sollicité par ses voisins; courut à son sabre qui lui fut arraché, puis à son fusil qui lui fut enlevé, le tout porté à la Municipalité; qui, pour avoir été appelé aristocrate par *la dame Guyot, l'une de nous*, comme il entra à la Providence, l'a fait citer par devant M. Paris, juge de paix, sous le témoignage de gens dévoués aux commenseaux de laditte maison, à laquelle le sieur juge de paix, en lui remontrant la liberté des opignons, dit « assez maladroitement » quelle ne devait point se mêler des affaires des arristocrates, quelle ne jouirait point des bienfaits préparés par la Constitution.

Depuis longtemps, Frères et Amis, les concitoyennes patriottes de ce quartier désiraient vous instruire des menées obscures, des pratiques suspectes et scandaleuses de la maison dite de la Providence, pour vous prier de fixer sur elle votre vigilance, votre œil pénétrant, pour faire dissiper les manœuvres et le scandalle, voyant que ses enfants n'ont point été à la messe paroissiale ni ailleurs depuis la Révolution, quoiqu'il y allasse tous les dimanches cy-devants. *Il n'y a jamais eu d'omônier.*

Pourquoi, nous avons lieu d'espérer que vous voudrez bien y porter vos regards, autant que sur les maisons religieuses de filles existante encore, à la honte des citoyens, puisque toutes récellent des *prêtres incendiaires*; sur ces maisons de particuliers qui en renferment aussi, au mépris des décrets et des ordres du ministre; enfin sur tous ces hommes suspects, armés au détriment de nos frères, nos parents, qui ont vollés sur les frontières pour soutenir la patrie en danger et outragée, et qui y sont sans défense et sans armes.

Et sommes, Frères et Amis, et avec toute la fraternité,

Vos concitoyennes qui *mourront* pour la deffance de la liberté et de légallité.

Signé : Jeanne GUYOT; THAON-SERGENT, voisine; Arsène MORIRON, voisine; Marguerite NAUZÉ; Jean GUIDAL, ne sachant pas signer, a fait sa croix †; Baptiste ORGEA, ne sachant pas signer, a fait sa croix †; Jeanne DALMASSEUR, ne sachant pas signer, a fait sa croix †; GUYOT; François MARIDA, ne sachant pas signer,

a fait sa croix †; MORÈLE; Marguerite MAURE; M^{me} MINVIELLE.

(Archives départementales, portef. LX.)

La peur gagna un instant nos édiles. Ils promirent aux femmes patriotes ample satisfaction. Néanmoins, l'asile de la Providence ne se ferma d'une manière définitive qu'au début de l'année 1793.

Elle sonna cependant, cette heure si redoutée de nos religieuses. Grande fut leur consternation. Dieu en eut pitié. Un soir, à la faveur des ténèbres, un prêtre, nommé Eloy, qu'elles avaient aperçu parfois à la Providence et qui s'obstinait à ne point fuir en pays étranger, vint leur offrir de les visiter aussi souvent que le permettraient les circonstances. Il les invitait même, dans l'ardeur de sa charité, à prévenir tout chrétien qui désirerait profiter de sa présence pour s'approcher des sacrements.

Nos religieuses acceptèrent la proposition avec bonheur; et, ne songeant pas aux périls qu'elles pouvaient encourir, ces saintes filles exhortèrent leurs amis et connaissances, à recourir à un prêtre fidèle. — Plusieurs, j'en ai la confiance, accoururent autour du ministre de Jésus-Christ; mais, hélas! parmi eux un Judas s'était glissé.... *Le disciple n'est pas au dessus du Maître!*

C'était le 29 messidor an II (17 juillet 1794).

Le soir même, vers onze heures, un détachement de la garde nationale, sous les ordres du fameux Olivier, parcourut divers quartiers de la ville et s'arrêta rue Tanesse, 51. Le capitaine frappe... Marie Giraud apparaît à la fenêtre. « Au nom de la loi, crie Olivier, descends et ouvre. » En un clin d'œil, l'alarme se répand dans la maison. Les religieuses se lèvent et s'habillent, puis Marie Giraud se présente. A peine a-t-elle ouvert la porte, que la troupe se précipite dans la maison. Les uns courent à la cave... et les autres se dispersent dans les appartements... Rien n'échappe aux investigations... Un quart d'heure s'est à peine écoulé que

tout à coup des bravos, des blasphèmes, des battements de mains retentissent : on vient de découvrir au deuxième étage « *les colifichets du fanatisme*, soutane, crucifix, missel, des ci-devant reliques ».

Olivier s'empresse d'apposer les scellés ; puis, après un interrogatoire sommaire, Marie Réaud et les deux tourières sont placées au milieu de l'escorte. Le capitaine crie : « En marche ! » et la troupe se dirige vers la prison des Orphelines.

Cette opération, je l'ai dit plus haut, avait mis en liesse Lacombe et ses suppôts ; car nos trois Ursulines n'étaient point les seules arrêtées. Onze particuliers, suspects d'aristocratie ou de fanatisme, avaient été, eux aussi, enlevés de leur domicile, cette même nuit, et jetés en prison. Tout joyeux de cet exploit, Olivier en remit la preuve au Comité de surveillance. Elle était ainsi conçue :

Aujourd'hui, vingt-neuf messidor, l'an 2^e de la République française une et indivisible, moi, Olivier, agent de la Commission militaire, en vertu de l'autorisation à moi donnée par elle, je me suis rendu, vers les onze heures du soir, accompagné d'un détachement de la garde nationale, dans une maison située rue Villedieu, n^o 9, où nous y avons arrêté les nommées Ferret et Jeanne Héraud, ci-devant religieuses, après avoir préalablement apposé les scellés sur différentes portes de chambre de ladite maison.

De là, nous sommes allés rue Leberton, n^o 3, où nous y avons arrêté les nommées Marguerite David et Elizabeth Montaubry, ci-devant religieuses, et apposé le scellé sur la porte de la chambre de leur logement.

Ensuite, nous nous sommes rendus rue Tanesse, n^o 51, et nous avons arrêté les nommées *Marie Réaud*, *Marguerite Girau*, *Marie Girau* et Marianne Moreau, aussi ci-devant religieuses. Nous avons apposé les scellés sur trois armoires où sont renfermés plusieurs *colifichets du fanatisme* et laissé la garde desdits scellés aux citoyens Jacques Boulet et Lépine-Lamontagne.

Nous nous sommes ensuite rendus rue des Augustins, où nous

avons aussi arrêté les nommées Rozalie Courolle et Jeanne Courolle, ci-devant religieuses, et après avoir visité dans ladite maison, nous avons apporté au secrétariat de la Commission militaire plusieurs reliques et autres *colifichets du fanatisme* que nous avons renfermés dans un petit sac, sur la ligature duquel nous avons apposé les scellés.

Nous avons pareillement arrêté les nommés V^o Dupeu, Jean-B^o Dupeu son fils et Jean-Martin Goutte, comme nous ayant été dénoncés pour être les agens des prêtres et religieuses, et avons traduit tous les dénommés ci-dessus dans la maison d'arrêt des Orphelines.

Fait à Bordeaux, ledit jour et an susdits.

OLIVIER . . . agent de la Commission militaire.

(*Greffe de la Cour d'Assises, dossier Martin Goutte.*)

Lacombe voulut citer sans retard tous les accusés à la barre de son tribunal. Quatorze prévenus dont neuf religieuses, quelle aubaine ! Si, avec ces religieuses, le sort eût amené deux ou trois prêtres, le bonheur du Président aurait été à son comble.

Donc, le 7 thermidor an II (25 juillet 1794), séance publique se tenait rue Montbazou. La foule habituelle remplissait la salle d'audience.

Le président entre radieux. Ses doigts agitent négligemment une feuille de papier qu'il dépose sur son bureau. Ce sont des notes écrites de sa main. Les voici :

Arrestation de plusieurs religieuses par Olivier.

Anne Ferret, Jeanne Hérard, Marguerite David, Élisabeth Montaubry, Marie Réaud, Marguerite Girau, Marie Girau, Marianne Moreau, Rosalie Courolle, Jeanne Courolle.

Veuve Dupeu, J.-B. Dupeu, son fils, Jean-Martin Goutte.

Toutes ces femmes sont aristocrates. Elles partagent les sentiments des prêtres contre-révolutionnaires.

Quatre d'elles, Marie Girau, Marguerite Girau, Jeanne Courolle,

Rosalie Courolle, sont convaincues..... (*deux mots illisibles*) prêtres; d'avoir reçu un prêtre insermenté nommé Eloy, et d'avoir attiré chez elles de jeunes enfants pour les former à l'aristocratie et au fanatisme.

Puis, après avoir promené un long regard de satisfaction sur l'assemblée, il s'assied au fauteuil présidentiel. Autour de lui se rangent les juges ordinaires : Marguerie, Morel, Barreau, Lacroix et Albert. Au coin de l'estrade, sur un bureau distinct, on voit Giffey, le secrétaire.

La séance commence.

« Faites entrer les prévenus! » s'écrie Lacombe.

Quatorze personnes sont introduites.

Giffey se lève et fait connaître leurs noms, prénoms, âge, profession et domicile.

Jean Martegoute, âgé de quinze ans, serrurier, rue Millière, 28.

J.-B. Dupu, imprimeur, âgé de quatorze ans, rue Citran, 4.

Jean Minvielle fils, couvreur, âgé de trente-huit ans.

Scolastique Vignes, veuve *Arrouch*, vivant de son revenu, âgée de cinquante-cinq ans.

Jeanne Arrouch, fille, âgée de vingt-six ans, née et domiciliée à Bordeaux chez sa mère, rue Saint-James, 40.

Marguerite David, ci-devant religieuse, âgée de soixante-sept ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Leberthon, 3.

Élisabeth Montaubry, ci-devant religieuse, âgée de quarante-six ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Leberthon, 3.

Marie Réaud, ci-devant religieuse, âgée de cinquante-deux ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Tanesse, 51.

Anne Feret, ci-devant religieuse, native de l'île d'Oléron, district de Marennes, département de la Charente-Inférieure, demeurant à Bordeaux, rue Villedieu, 9.

Jeanne Héraud, ci-devant religieuse, âgée de trente-quatre ans, native de Marmande, même district, département du Lot-et-Garonne, demeurant à Bordeaux, rue Villedieu, 9.

Marguerite Giraud, âgée de soixante ans, ci-devant reli-

gieuse, sœur tourière, native et domiciliée à Bordeaux, rue Tanesse, 51.

Marie Giraud, ci-devant religieuse, âgée de soixante-six ans, sœur tourière, native et domiciliée à Bordeaux, rue Tanesse, 51.

Rosalie Couraule, ci-devant religieuse, âgée de cinquante-huit ans, native de la commune de Gournac, district de Cadillac, département du Bec-d'Ambès, demeurant à Bordeaux, rue des Augustins, 31.

Jeanne Couraule, dite Rastouil, ci-devant religieuse, âgée de quarante ans, native de Gournac, district de Cadillac, département du Bec-d'Ambès, demeurant à Bordeaux, rue des Augustins, 31.

Le Président interpelle Jean Martegoute :

« Quel âge as-tu ?

— » Quinze ans.

— » Tu travailles ?

— » Oui, je suis serrurier.

— » Où demeures-tu ?

— » Chez mes parents, rue Millière, 28.

— » Tu connais ces femmes ? (Lacombe désigne les religieuses.)

— » Oui.

— » On t'a vu souvent parler avec elles ; que disais-tu ?

— » Je passais quelquefois devant la maison de Marguerite > et Marie Giraud, qui m'arrêtaient. Un jour, elles m'ont > demandé si je serais content de me confesser. Je leur ai > répondu que oui. Alors elles me dirent de venir le lende- > main et que je trouverais un très bon prêtre. Je suis venu > le lendemain et elles m'ont fait confesser.

— » Quand t'es-tu confessé pour la première fois ?

— » Il y a environ quinze mois.

— » Mais tu t'es confessé ailleurs et à d'autres prêtres ? On t'a vu parler à d'autres religieuses.

— » Une fois, c'est vrai, j'ai été arrêté par les femmes

» Courrolles (1). Elles m'ont engagé à entrer dans leur maison. J'y entrai. Alors elles m'engagèrent à me confesser, mais je n'ai pas voulu.

— » Y avait-il un prêtre chez elles ?

— » Oui.

— » Il était insermenté ?

— » Oui.

— » Tu le connais ?

— » Non.

— » Assieds-toi. Où est Dupu ? »

Un adolescent se présente, blême de peur. Sa mère, pauvre veuve, âgée de trente-huit ans, l'accompagne, tremblant elle-même de tous ses membres.

« Quel est ton âge ?

— » Quatorze ans.

— » Que fais-tu ?

— » Imprimeur.

— » Où habites-tu ?

— » Rue Citran, 14.

— » Tu fréquentais souvent les religieuses et les prêtres fanatiques ? On le sait, réponds, pourquoi ?

— » Ce n'est point ma faute. Ce sont les religieuses qui m'égarèrent. Plusieurs fois, les deux tourières Giraud ont voulu me faire entendre la messe.

— » Tu connais le prêtre qui habitait chez elles ?

— » Non.

— » Ta mère recevait des prêtres ?

— » Non.

— » Citoyenne Dupu, quels sont les prêtres que tu recevais chez toi ?

— » Aucun.

— » Asseyez-vous. »

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

(1) Ces femmes Courrolles sont deux saintes religieuses qui ont été arrêtées, rue des Augustins, 31, la même nuit que Marie Réaud et les sœurs Giraud. Elles appartè-

BERNARD-LOUIS BEAULIEU

DOCUMENTS INÉDITS

JOURNAL DE VOYAGE (*Suite*) (1)*De Shang-Haï au Leao-tong (7 octobre-26 décembre 1864).*

Tempêtes en mer. — En vue de la Corée. — L'hiver. — Débarquement à In-tzé. — Arrivée chez M. Métayer puis chez M^r Verrolles. — Séjour à Ssi-hoam-ti.



A bord de l'*Éclipse*, à l'embouchure du fleuve Liau-ho (2) dans la province du Leao-tong (Chine), le 20 octobre 1864.

BIEN CHERS PARENTS,

Il n'y a que peu de jours je vous annonçais mon départ de Shang-Haï; aujourd'hui j'ai à vous dire mon arrivée aux côtes du Leao-tong. Je dis aux côtes; car nous sommes encore à bord, à l'embouchure du fleuve, et ce n'est que dans quelques heures que nous pourrions descendre, pour aviser aux moyens de poursuivre notre voyage par terre, si du moins on peut appeler voyage deux ou trois journées de charrette qui nous séparent de la résidence du vicaire apostolique de la Mandchourie et du Leao-tong, chez lequel nous devons passer l'hiver.

Notre traversée de Shang-Haï ici a été un peu moins heureuse, sous le rapport du temps, que les précédentes. Partis de Shang-Haï le vendredi 7 octobre à sept heures du matin, nous mîmes pour descendre jusqu'à l'embouchure du fleuve Bleu deux mortelles journées et

naient à l'Ordre des Annonciades et à la communauté de Bordeaux. Toutes deux furent guillotines le 7 thermidor an II (25 juillet 1794). Jeanne avait quarante-six ans, et Rosalie cinquante-huit ans.

(1) Les lettres qui vont suivre ne sont plus écrites jour par jour comme les précédentes; elles n'en forment pas moins la continuation du « Journal de voyage » adressé par notre Missionnaire à sa famille.

(2) Le P. Launay écrit Leao-ho, dans son atlas.

nous entrions en mer le dimanche 9 octobre. Dès le soir le vent était devenu fort et la mer grosse. Pendant la journée du lundi les choses ne s'améliorèrent pas et le mardi et le mercredi nous fûmes aux prises avec une véritable tempête. Notre navire résista admirablement à tant de secousses; seulement il fut jeté un peu loin de sa route, au point de nous faire apercevoir une des nombreuses îles de notre mission de Corée.

Dans la nuit du mercredi au jeudi le bon Dieu commanda au vent d'aller souffler ailleurs, et si bien pour nous que le jeudi et le vendredi nous suffirent pour arriver à destination. Le samedi à minuit, nous n'étions plus qu'à 25 milles de l'endroit d'où je vous écris et on se préparait à jeter l'ancre en attendant le moment favorable d'aller plus avant, lorsque nous fûmes assaillis par un coup de vent plus furieux que le premier qui engendra une nouvelle tempête. Il fallut, par prudence, regagner la haute mer et renoncer au plaisir de débarquer de si tôt. La journée du dimanche fut affreuse, mais avec elle finit la bourrasque. Nous n'avions perdu que du temps et le mardi soir nous étions à l'endroit où l'on prend le pilote. Rien ne manquait plus pour aller de l'avant, mais on avait compté sans le temps. Un nouveau coup de vent vint nous enlever tout espoir d'avancer et, quoique nous fussions à l'ancre, fit exécuter à notre pauvre *Éclipse* une danse des plus violentes. Aujourd'hui jeudi le vent s'est calmé, et nous reprenons tout doucement notre route vers le port de Neu-tchang, qui est sur le fleuve, à quelques heures d'ici.

Nous avons déjà beaucoup plus froid que vous dans la Gironde. On a mis dehors les costumes du gros hiver; mais on se porte bien quand même; seulement ce grand froid va nous jouer un mauvais tour, dont il faut que je vous prévienne: c'est qu'il va nous interdire toute communication. Le froid engendre la glace et la glace empêche les navires de marcher. Or, les navires étant les seuls facteurs, et ne pouvant, à partir de ce moment, aller à Shang-Haï avant le mois de mars, plus moyen d'envoyer de lettres. Ainsi, ne soyez ni étonnés, ni inquiets, si, après celle-ci, vous n'en recevez plus, jusqu'à une époque que je ne puis déterminer, parce que je ne connais pas le moment où les missionnaires de Mandchourie expédient leurs correspondances. Cela ne doit pas toutefois vous empêcher de

m'écrire, vous ni les autres, parce que les lettres parties de France peuvent en deux mois *en tout temps* arriver jusqu'à Shang-Haï et là, au moment où l'on y pense le moins, il peut se présenter une occasion pour nous les faire passer. J'ai voulu vous prévenir afin que vous ne vous inquiétiez pas. Je remettrai cette lettre au domestique chinois qui nous accompagne, et qui reviendra à Shang-Haï après une petite visite à sa famille. C'est là la dernière occasion de cette année. Je vous souhaite donc à tous et à chacun en particulier et par anticipation une bonne et heureuse année pour 1865, une année bien chrétienne et pleine de bonnes œuvres.

A propos de bonnes œuvres, en voici une à faire. Comme le pays dans lequel je vais est généralement froid, j'accepterais volontiers une provision de gilets de flanelle, caleçons en laine, bas de laine et chaussons, tout cela le plus gros possible, aussi bien que quelques paires de grosses bottines de paysan, dans lesquelles on pût mettre des chaussons, voire même de bons sabots de noyer bien fermés. Voilà, j'espère, qui n'est pas se gêner ; c'est à vous de voir si je vais trop loin et d'agir en conséquence. Seulement soyez bien sûrs que j'accepterai de bon cœur tout ce que vous jugerez à propos de m'envoyer. Quant à l'emballage, attention ! Il faut qu'il soit très solide et à l'abri de la plus forte humidité. Adressez comme si j'étais au séminaire de Paris.

Adieu, bien chers parents. Croyez bien que, si je ne puis maintenant vous écrire aussi souvent, je ne vous oublierai pas pour cela et ne cesserai de prier pour vous. Faites-en autant pour moi s'il vous plaît. Adieu. Mille amitiés à tous nos amis. Je vous embrasse de cœur.

L. BEAULIEU,

miss. apost. en route pour la Corée.



Ssi-hoam-ti (Terre du désert d'Occident) au
Leao-tong, le 26 décembre 1864 (1).

BIEN CHERS PARENTS,

Si j'ai bonne souvenance, ma dernière lettre vous a conduits avec moi jusqu'au port de In-tzé (Argent) où nous débarquions le jour de

(1) La plus grande partie de cette lettre a été reproduite par M. Deydou, p. 383 et ss.

la fête des apôtres saints Simon et Jude (28 octobre). Depuis cette époque, que de choses se sont succédé ! Partis le 28 pour Iam-Kuan (le Soleil) où réside un de nos confrères, nommé M. Métayer, nous ne pûmes, à cause des mauvais chemins (ou plutôt à cause de l'absence de tout chemin, car ici il n'y en a pas), y arriver le jour même (1) : il nous fallut coucher à l'auberge, — auberge chinoise bien entendu.

On a beau dire que tout ce qui est nouveau est beau : on ne me fera jamais dire qu'une auberge chinoise soit quelque chose de fameux. Enfin on soupa et on dormit à la chinoise et pas trop mal, parce que les chariots chinois fatiguent plus en un jour que nos chemins de fer en quatre. Le lendemain de bon matin, nous voilà repartis, et vers les onze heures nous étions chez le bon P. Métayer, qui nous reçut, comme vous le pensez bien, à bras ouverts. C'est chez lui que nous avons célébré la fête de la Toussaint. Le lendemain, fête des Morts, après avoir chanté une belle grand'messe nous nous remettons en route pour nous rendre à Notre-Dame des Neiges (2), où réside M^{re} Verrolles, vicaire apostolique de cette mission. C'est l'affaire de deux journées de chariot. La première nous conduisit jusqu'à une petite chrétienté nommée Iam-mou-lin-zé (ou Forêt des Saules) avec laquelle vous ferez ample connaissance.

Le lendemain nous arrivions au terme de notre voyage, chez le vénérable et saint évêque du Leao-tong. Grande fut la joie et la réjouissance à son modeste évêché. Pendant les dix jours que nous y avons passés, on y fut de fête en fête. Mais enfin, la demeure épiscopale n'étant pas assez vaste, et d'ailleurs nous-mêmes étant désireux d'apprendre un peu de chinois, ce qui nous eût été à peu près impossible au palais épiscopal où on aurait parlé beaucoup plus français que chinois, il fallut se séparer. Or, voici quelles furent nos destinations respectives. M. Huin fut colloqué à la Forêt des Saules, dont je viens de parler ; M. Dorie à Sium-iao (3) (les Ours) ; M. de Bretenières au Soleil, avec M. Métayer, dont j'ai aussi parlé. Quant à moi, je fus réservé pour la résidence de Ssi-hoam-ti, d'où je vous écris. Je suis à une lieue de M. Huin, dans la même vallée,

(1) Ing-tsé est éloigné de Yang-kouan d'environ 40 kilomètres (Launay).

(2) Tcha-keou ou Tchan-keou.

(3) Launay écrit Hioang-yao.

comme qui dirait de Langon à Saint-Macaire, à une journée de Monseigneur, autant de M. Dorie et presque autant de MM. Métayer et de Bretenières.

J'arrivai dans ma cure le 17 novembre, à la grande jubilation des chrétiens, qui n'ont encore jamais eu de missionnaire à poste fixe. Je suis là à côté de mon église, où j'entre par une porte qui donne dans ma chambre même, le tout dans l'enclos d'une excellente famille, qui me nourrit, qui me chauffe, m'éclaire, me blanchit et même me gâte, tout comme vous me gâtiez, quand j'habitais ma jolie chambre à Langon. On me fait de beau et bon pain de pur froment, non pas avec toute l'habileté de Désir, mais bon et sain. Je mange force porc, chèvre, bœuf, etc., etc., avec de fameux haricots; car le Leao-Tong, c'est le pays aux haricots par excellence, en Chine.

Mes journées sont consacrées à la prière et à l'étude de la langue, qui est loin d'être facile; j'ai pour me l'enseigner, deux maîtres habiles: l'un, le fils même de la maison, et l'autre un chrétien du voisinage qui me sert de domestique. Ne croyez pas que j'aie chaque jour grand temps devant moi. Les Chinois sont très bavards et, en ce moment, désœuvrés; ils viennent donc à chaque instant causer avec moi, et, quoique je ne sache pas encore grand'chose, nous finissons toujours par nous comprendre. Pendant mes repas, j'en ai toujours une légion qui cherchent à me rendre quelque petit service, me pressent de manger et m'accablent de questions sur la France, ma famille, mon oncle, mes tantes, etc., etc.; car depuis le premier jour, ils savent tout ce qui vous regarde. Ces gens sont très simples et, en général, excellents chrétiens: tous les jours ils viennent au temple chanter leurs prières et entendre ma messe. Ils sont tout dévoués au Père (c'est ainsi qu'ils nous appellent) et toujours prêts à exécuter ses moindres volontés.

Voilà pour mes gens. — Et le pays? direz-vous. — Pays de montagnes et de rivières: montagnes de tous côtés, fleuves de tous côtés. Pour aller seulement aux Saules, chez M. Huin (une lieue), il me faut passer trois rivières. Or, point de ponts, point de chemins; ici, chacun passe comme il peut et où il veut, personne n'a rien à y voir. Il est vrai que, en cette saison, on n'a point besoin de ponts:

tout est gelé. — Il fait donc bien froid ? direz-vous. C'est le cas de dire que la réponse est facile. A cette époque, la température varie entre 20 et 30 degrés au dessous de zéro (1); si bien que, quand je vais aux Saules, je passe les trois fleuves sur la glace aussi bien en chariot qu'à cheval ou à pied, et que, quand j'arrive, ma barbe (par parenthèse, déjà assez longue) n'est plus qu'un glaçon qui remue tout d'un bloc. — Ne vous alarmez pourtant pas sur mon sort. Il n'y a pas d'hiver où je n'aie plus souffert de froid en France qu'ici. Voici comment :

1° Le froid du Leao-tong n'est pas humide comme celui de nos pays. On y a toujours un beau soleil, jamais de brouillards : aussi point de rhumes et grand appétit. — 2° Les maisons sont toutes tournées au midi, sans aucune ouverture au nord. En outre le sol est un four, dans lequel on entretient constamment du feu et qu'on appelle *kan*. C'est là dessus que les Chinois dorment. Pour moi, bien que ma chambre soit un *kan*, j'ai un bon lit à la française. — 3° Je suis vêtu de manière à braver les plus grands froids.

Comme je suis convaincu que la description de mon costume ne sera pas pour vous sans intérêt, j'entre dans les détails. Souliers chinois, avec le bec en l'air, en beau velours noir et garnis de coton à l'intérieur; bas chinois blancs item ouatés en coton. Pantalons chinois en bon drap noir tout bourrés de coton. Robe chinoise faite en peau d'agneau blanc et, à l'extérieur, couverte d'étoffe grise, descendant jusqu'aux talons, avec boutons sur le côté droit et serrée par une ceinture noire. Par dessus la robe, devant de gilet noir doublé en soie bleue, toujours avec les cinq boutons sur le côté et avec un beau collet en peau de loutre. Sur la poitrine pendent un cure-dents, un cure-oreilles et un cure-pipe, le tout en argent : cadeau que j'ai reçu il y a quelques jours. Par dessus le tout vient une espèce de gilet à larges manches, nommé *kouatze*, fait aussi en peau d'agneau et couvert à l'extérieur de belle étoffe bleue. Aux oreilles, deux beaux oreillards en poil à l'intérieur, et à l'extérieur brodés en diverses couleurs. Enfin, pour la tête, j'ai deux coiffures : l'une en fourrure ou poil de loutre noir comme ébène et l'autre qui est le

(1) Elle atteint — 45° au fort de l'hiver, et en été + 45° (Launay).

grand chapeau chinois en feutre noir, dont les bords s'élèvent en rond au dessus de la tête d'un bon demi-pied. J'espère que voilà un accoutrement qui mériterait d'être vu. Je regrette de n'avoir pas ici un photographe pour vous procurer ce plaisir. C'est ainsi vêtu que je vais et viens au milieu des païens, la grande pipe chinoise à la bouche, et tout le monde de dire, comme la chanson :

Jamais nous n'avons vu
Un homme aussi barbu ;

car, pour eux, quand ils ont vingt poils sous le nez, c'est beaucoup ; encore faut-il avoir quarante ans pour pouvoir les porter. Aussi des chrétiens m'ont déjà souvent dit que je devais avoir, au moins, cinquante-cinq ans ; — ils ne se trompaient que de trente et un : c'est peu de chose !

Le ton de ma lettre vous dira, mieux que mes paroles, que je suis gaillard comme à quinze ans et me porte comme un pont neuf.

Après le sermon vient ordinairement la quête : donc je vais encore demander. Plus ce que j'ai demandé dans ma dernière lettre, je serais heureux si mon oncle pouvait me trouver dans sa mitraille quelque vieux couvert ; car ici point de fourchettes, etc. En outre, ce serait le comble du bonheur, s'il voulait bien y joindre une montre à mouvement aussi parfait que possible et à double boîtier très simple, mais solide. Je fais cette demande parce que je tremble à chaque instant que ma montre, qui va très bien, ne vienne à s'arrêter, et, si elle me jouait ce tour-là, je ne saurais, comme on dit, à quel saint me vouer. En outre, j'avertis mes tantes que je suis *excessivement* pauvre en linge d'autel, nappes, garnitures, etc., etc., etc. Toujours adresser tout comme si j'étais à Paris, avec le titre : missionnaire en Corée.

Me voilà au bout de ma lettre. Quand vous parviendra-t-elle ? Je n'en sais rien. Je la confie à vos bons anges et les prie chaque jour de veiller sur la santé de vos corps et celle de vos âmes, qui me sont si chères. Je suis sûr de n'être pas oublié. Car, si nous sommes séparés par de grandes distances, devant Dieu nous sommes tous ensemble.

Adieu donc, vous tous qui m'aimez et que j'embrasse de tout mon cœur.

L. BEAULIEU,

miss. ap. destiné à la Corée, desservant par intérim de Ssi-hoam-ti au Leao-tong (Chine).

Mes amitiés à tout notre monde. Respects à M. le curé, M. Grégoire (1), M. Manceau (2), M. Dupuy (3), etc., etc.

(A suivre.)



ÉTYMOLOGIES GIRONDINES

BLANQUEFORT

Château-fort du moyen âge, probablement pour *Blancfort*, le fort blanc. Pourtant la vieille orthographe *Blancafort*, avec son insistance pour le féminin *blanca*, ferait supposer « le fort de Blanche ».

Blanc, même sens qu'en français; — la pierre du pays est fort blanche dans les premiers temps. — *Blanc*, en espagnol *blanco*, en italien *bianco*, est une contraction déjà fort ancienne, de la même famille qu'*albus*, blanc, que nous avons étudié plusieurs fois.

Cette concordance unanime des trois langues gallo-latines est un fait d'une haute importance. Incontestablement le mot est voisin d'*albus*, d'*albens*, d'*albicans*, blanchissant. Mais comment les trois langues se sont-elles entendues pour arriver à la même forme? Ce fait inexplicable nous reporte-t-il à une époque antérieure au latin classique ou simplement à la période romanisante? Quoi qu'il en soit, comment s'est formé

(1) Don Gregorio Martinez de Ylardüya, prêtre espagnol expulsé par les cristinos, organiste à l'église paroissiale et aumônier de l'hôpital de Langon.

(2) Vicaire de Langon.

(3) Curé de Toulenne.

blanc ? Qu'on nous permette de supposer *albanicus, albanic*; L, liquide voyageuse passe après B, *ablanic*; l'article absorbe l'A surtout au féminin, *la blanic*; l'I se perd comme dans *perica*, perche; *manica*, manche; *claudica*, cloche; donc, *la blanca*, la blanche, le blanc.

Fort, comme nom de citadelle, est devenu général au temps de la féodalité. C'est l'adjectif latin *forte* pris substantivement. *Fortis* semble dérivé de *ferre*, porter, en grec *pherein* qui donne un verbal *phortos*, fardeau. Maintenant que nous sommes habitués aux jeux linguistiques, nous proposons d'en rapprocher *virtus*, courage, vertu; c'est la qualité de l'homme fait, du *vir*, du *mâle*, capable de porter un fardeau. *Pherein* n'est qu'une forme en F, de *airein*, lever. — Racine : AR.

Mais cet article ne serait pas complet si le grec ne nous donnait une forme en K: il la possède, *kratos*, force, et *kardia*, latin *cor*, *cordis*, cœur. Dans le langage humain, le cœur n'est-il pas le principe de la force ? K-FU-AR, qui est levant.

BLAZIMONT

Blazimont, mal orthographié *Blasimon* sur le calendrier des postes, villa gallo-romaine; *Blasii Mons*, le mont de *Blasius*, de Blaise, en gascon *Blâzi*. — Le Z est de vieille orthographe gasconne.

Le nom *Blasius* est d'origine grecque, *Blasios*, et probablement chrétienne : car il signifie « semeur », de *ballein*, jeter, et fait allusion à la parabole du semeur dans l'Évangile.

D'autres préféreraient traduire « le mont du blé », *Bladi-Mont*, et considérer le Z comme le zéyagement gascon et bazadais du D. — Sans repousser cette explication, nous préférons la première à cause du grand nombre de lieux dits en Mont qui portent des noms d'hommes. — *Bladum* a d'ailleurs la même origine que *Blasius*; c'est la transcription latine du verbal grec *bleton*, neutre de *bletos*, jeté : le blé, ce

n'est pas une espèce particulière, c'est la semence, n'importe l'espèce. — Même racine *ballein*, jeter, du primitif PAL, lancer. — On donne parfois à *bladum* pour racine *blastanein*, germer, végéter, verbe de la même famille; les deux idées sont voisines, mais la filiation est facile à suivre : le grain jeté en terre, *bladum*, jette à son tour hors de terre son germe, sa première feuille, *blastanei*; le germe serait *blastéma*.

Mont : ce terme géographique sert à désigner un grand nombre de localités; mais il ne devint commun qu'à l'époque mérovingienne ou carlovingienne, lorsque les leudes indépendants se cantonnèrent sur les points élevés et s'y bâtirent des châteaux-forts. — *Mont* est le même que le latin *mons*, *montem*, l'espagnol et l'italien *monte*, le basque *mendi*; en breton le sens est restreint à celui de pierre, *man*, *men*. Ce mot ne paraît pas avoir été connu du grec, quoique on puisse le rapprocher de *menein*, demeurer, à cause de la stabilité des montagnes ou des manoirs que l'on y bâtissait. *Mont* vient-il du latin *montem*? ou bien est-il plus ancien dans la Gaule que l'invasion romaine? Si nous n'avons pas de preuve directe pour le *mendi* basque, nous en avons une pour le *man* breton : car une île de Bretagne est nommée par César *Mona*, l'île de Man, et l'un des otages qu'il reçoit des Bretons se nommait *Mandubratius*, c'est-à-dire : *mandu-braç*, pierre noire grande.

BLÉZIGNAC

Villa gallo-romaine, probablement *Blasiniacus*, de *Blasinus*, diminutif de *Blasius*, Blaise.

H¹⁰ CAUDÉRAN.





UN ANCIEN OFFICE DE SAINT-SEURIN

J'avais transcrit l'année dernière, aux feuillets 'cxxxvii-cxl du Sanctoral du *Breuiarium secundum morem et ritum insignis ecclesie secularis et collegiate diui Seuerini Burdegale*, l'office qu'on récitait dans la basilique de Saint-Seurin au jour de la fête du plus vénéré des célestes patrons de la cité bordelaise. Je le retrouve dans mes papiers et je le donne à nos lecteurs. Mon intention était de l'accompagner d'un ample commentaire; mais je n'ai plus maintenant le loisir nécessaire pour cela. Tout au plus ai-je pu mettre au dessous du texte une traduction approximative pour laquelle je sollicite l'indulgence. Cette besogne, poursuivie au milieu de cent occupations diverses, était particulièrement difficile, car le style de ces vieilles pièces liturgiques est fort embrouillé et souvent franchement mauvais. Les neuf leçons de Matines ne sont nullement concrètes; leur banalité est désespérante et presque tous les traits qu'on y rencontre pourraient s'appliquer aussi bien à n'importe quel saint évêque. Les quelques lignes consacrées au bienheureux Seurin par Grégoire de Tours, au chapitre xlv du *de Gloria confessorum*, sont autrement instructives et les rédacteurs de notre Propre diocésain ont été très heureusement inspirés en nous les remettant sous les yeux.

Ce qui est vraiment intéressant dans notre vieil office, ce sont, avec les hymnes propres, les antiennes et les répons. Ce sont de précieux restes de l'ancienne liturgie romano-gallicane. Antiennes et répons, le plus souvent rimés ou assonancés, ont beaucoup de saveur et de charme, et c'est là qu'on retrouve, sous une forme poétique et naïve, les éléments traditionnels de la légende de saint Seurin. Il est regrettable que cet ensemble de prières aimables soit tombé dans un complet oubli.

Quant aux particularités liturgiques concernant l'agencement des diverses parties de l'office, nos confrères les remarqueront d'eux-mêmes : répons après le capitule de Vêpres et de Laudes ; le *Te Deum* remplacé par un neuvième répons ; les neuf leçons de Matines exclusivement consacrées à la légende du Saint ; hymne et antiennes spéciales à Complies ; psaumes fériaux aux Vêpres. Il me faudrait pour expliquer cela un temps dont je ne dispose malheureusement pas aujourd'hui, et je n'ose plus même dire maintenant que j'espère y revenir une autre fois.

E. A.

*Sancti Seuerini episcopi et confessoris. — AD VESPERAS. An[ti-
phona].* [1] Elegisti, Domine, principem et iudicem populo tuo in ciuitate ista. — *Psalmi feriales.* — *Ant.* [2] Famulo meo ego prestiti honorem magnum, dixit Dominus, et omnes inimicos eius humiliavi et coronam vite dedi ei. — *Ant.* [3] Statuit ei testamentum sempiternum et dedit illi sacerdotium magnum. — *Ant.* [4] Migravit de mundo beatus Seuerinus, vidit Dominum Iesum Christum et gloriam sanctam Dei Patris et accesserunt angeli et susceperunt animam eius. — *Ant.* [5] O beate Seuerine, confessorum compar, martyrumque consors, in hoc pia tua condita iacent membra sepulcro ; qui celestibus coronaris triumphis in celo, te quesumus, omnes deuoti, exora pro nobis Deum.

Fête de saint Seurin, évêque et confesseur. — A VÊPRES. 1^{re} Antienne. Vous avez choisi, Seigneur, un prince et un juge à votre peuple dans cette cité. — *Psaumes de la férie.* — *2^e Ant.* J'ai accordé à mon serviteur un grand honneur, a dit le Seigneur, et j'ai humilié tous ses ennemis et je lui ai donné la couronne de vie. — *3^e Ant.* Le Seigneur a fait avec lui une alliance éternelle et lui a donné le sacerdoce suprême. — *4^e Ant.* Le bienheureux Seurin a quitté ce monde ; il a vu Notre Seigneur Jésus-Christ et la sainte gloire du Père, et les anges sont venus et ont recueilli son âme. — *5^e Ant.* O bienheureux Seurin, égal aux confesseurs et participant des mérites et de la gloire des martyrs ; tes saints ossements gisent dans ce sépulcre, ô toi qui reçois dans le Ciel la couronne et le triomphe, nous tous, tes fidèles, nous te conjurons de prier pour nous le Seigneur.

Capitulum. Ecce sacerdos magnus. — *ŕ.* Adest dies letissima. — *Hymnus.* Iste confessor. — *Versus.* Ora pro nobis, beate Seuerine confessor. — *Antiphona.* Iusticie cultor, Christi quoque semper amator, nunc olimque tua nos pietate iuua, exorans Regem pro nobis cuncta regentem ut vita celi det, Seuerine, frui. — *Ps.* Magnificat. *Oratio.* Adiuuent nos, quesumus, Domine, merita tibi placita sancti confessoris tui atque pontificis Seuerini et pro gregibus quos sincero ministerio gubernauit pietatem tuam semper exoret. Per...

AD COMPLETORIUM. *Ant.* Migravit de mundo. — *Ps.* Cum inuocarem. — *Cap.* Ecce sacerdos. — *Hymn.* Ad Sacrum cuius. — *ŕ.* Ora pro nobis. — *Ant.* O beate Seuerine. — Nunc dimittis.

Capitule. Ecce sacerdos (1). — *ŕ.* Adest dies letissima (2). — *Hymne.* Iste confessor (3). — *Verset.* Priez pour nous, bienheureux confesseur Seurin. — *Antienne.* O Seurin, toujours fidèle à pratiquer la justice, toujours ami du Christ, que votre bonté nous aide maintenant et à jamais; priez pour nous le Roi qui gouverne toutes choses, afin qu'il nous donne de jouir de la vie éternelle. — *Magnificat.* — *Oraison.* Nous vous supplions, Seigneur, de nous accorder le secours des mérites agréables à vos yeux du saint confesseur et pontife Seurin; qu'il obtienne toujours votre miséricorde au peuple qu'il a saintement gouverné. Par N. S. J. C.

A COMPLIES. *Ant.* Migravit (4). — *Ps.* Cum inuocarem. — *Capitule.* Ecce Sacerdos (5). — *Ad Sacrum cuius* (6). — *ŕ.* Priez pour nous, etc. *Ant.* O beate Severine (7). — Nunc dimittis.

(1) Conservé dans l'usage romain actuel.

(2) C'est le 3^e répons du 2^e nocturne.

(3) Conservée dans notre bréviaire.

(4) C'est la 4^e antienne des Vêpres.

(5) Conservée dans l'usage romain actuel.

(6) L'hymne de Complies se composait ici des strophes 3-5 de l'*Iste confessor*. Pour l'indiquer, on a mis les premiers mots de la troisième strophe, complètement modifiée lors de la réforme d'Urbain VIII. La voici sous son ancienne forme :

Ad sacrum cuius tumulum *frequentè*
Membra languentum modo sanitati,
Quolibet morbo fuerint grauata,
Restituuntur.

Les trois mots en italique sont les seuls qui aient trouvé grâce devant les réformateurs du xvii^e siècle, et encore le second a-t-il été déplacé.

(7) C'est la 5^e antienne des Vêpres.

AD MATUTINUM. *Inuitatorium*. Adorabilem collaudemus Dominum cuius gratia scandens astra Seuerinus decoravit ethera. — *Ps.* Venite exultemus.

HYMNUS

Dulcibus leti modulis canamus,
Hac die nobis nimium colenda,
Qua triumphato Seuerinus orbe
Astra petiuit.

Hic pius pastor gregis atque tutor
Lux fuit cecis baculusque claudis,
Signaque fecit, Domino fauente,
Plurima terris.

Quique non paruis meritis refulgens,
Membra iam lecto positus, monetur
Nuncio celi, patriam relinquens,
Burdegalam ire.

Ut pio Regi populi cateruas
Fraude seductas nocui drachonis
Iste doctrine dapibus refertas
Redderet omnes.

A MATINES. *Inuitatoire*. Louons l'adorable Seigneur dont la grâce a élevé Seurin jusqu'aux splendeurs du ciel. — *Ps.* Venite exultemus (1).

HYMNE

Chantons de mélodieux cantiques en ce grand jour de fête où Seurin, triomphant du monde, est monté au ciel.

Pieux pasteur et protecteur de son troupeau, il fut la lumière des aveugles et le bâton des boiteux. Favorisé de Dieu, il fit sur la terre de nombreux miracles.

Rempli d'éclatants mérites, il reçoit d'un messager céleste, tandis qu'il prend son repos, l'ordre de quitter sa patrie et d'aller à Bordeaux.

Afin de rendre au Roi miséricordieux, en la nourrissant du pain de la vérité, toute la foule du peuple séduite par la fraude du démon malfaisant.

(1) Tous les psaumes indiqués ici pour Matines sont encore en usage pour les saints confesseurs.

Sit Deo nostro decus atque virtus,
 Sit salus perpes et honor perennis
 Qui poli summa residens in arce
 Cuncta gubernat.
 Amen.

In primo Nocturno. Ant. Sanctus Dei Seuerinus, celesti virtute auctus, mundo fuit percelebris, virtutibus mirificis. *Ps.* Beatus vir qui non. — *Ant.* Huic, longa pace, nobilis dum vita comes extitit, ecclesie Coloniensis eximius presul fuit. *Ps.* Quare fremuerunt gentes. — *Ant.* Nocte quadam intempesta, dum sopori dedit membra, voce discit angelica : Exul fies Burdegalam. *Ps.* Domine quid multiplicati. — *Ÿ.* Amavit eum Dominus et ornauit eum. — *Ŕ.* Stolam glorie induit eum.

Lectio prima. Beatissimus igitur Seuerinus, ut legitur in gestis Coloniensium pontificum, quantum ad terrene dignitatis gradum, alto parentum germine, gentis, ut fertur, Aquitanice, est exortus. Qui mox talis voti deuotione, ab ipsis Deo dignis parentibus, caste et honeste ad educandum in ipsis primis cunabulis exponitur ut

Que la gloire et la puissance, le salut et l'honneur éternels soient à notre Dieu qui, du haut du ciel, gouverne l'univers. *Amen.*

Au I^{er} Nocturne. Ant. Seurin, le saint de Dieu, rempli de la force d'en haut, fut très célèbre dans le monde par ses miracles admirables. *Ps.* Beatus vir. — *Ant.* Glorieux dans une longue paix pendant sa vie, il fut l'excellent prélat de l'Église de Cologne. *Ps.* Quare fremuerunt. — *Ant.* Durant une nuit profonde, tandis qu'il se livre au sommeil, une voix angélique lui dit : « Tu t'exileras à Bordeaux. » *Ps.* Domine quid multiplicati... — *Ÿ.* Le Seigneur l'a aimé et glorifié. — *Ŕ.* Il l'a couvert d'un vêtement de gloire.

Leçon I^{re}. Le très bienheureux Seurin, comme il se lit dans les Annales des évêques de Cologne, en ce qui touche à la naissance temporelle, appartenait à une race illustre, originaire, dit-on, de l'Aquitaine. Dès le berceau, il dut à la dévotion de parents fidèles à Dieu, une éducation honnête et

quando ad id veniret etatis quo aliqua scintillula ex tam pura materia sapientum exercitio posset excuti et meliorum fomentis incendi, diuinis et secularibus disciplinis sancte et iuste inbuendum omnimodis satagerent tradi.

¶ Sanctus pater Seuerinus, Coloniensis episcopus, dum vita comes extitit, * mundo fuit percelebris virtutibus mirificis. — † Digne ministrans Domino in suo episcopio. — * Mundo...

L. ij. Huius tam sancte promissionis et tam pure deuotionis votum, opportunitate temporis imminente, impleuere mente promptissima, id commendantes sue in omne tempus laudande sollicitudini, ut ne tantus ac talis, ad plurimorum salutem diuina dispositione profuturus, ubique negligenter ad imbuendum traderetur, ubi adhuc positus in etate puerili, ad queque declinandum fragili, videndo vel audiendo vel per ceteros sensuum motus, quodcumque hauriret mali.

chaste. Quand il fut arrivé à l'âge où il fut permis d'espérer que d'une nature si bonne pourraient jaillir les premières étincelles d'une pure lumière, grâce aux leçons des sages, et que cette lumière s'accroîtrait ainsi, son père et sa mère s'appliquèrent à lui faire acquérir par une sainte et juste éducation toutes les sciences sacrées et profanes.

¶ Le bienheureux père Seurin, évêque de Cologne, fut très célèbre dans le monde, durant sa vie, par des miracles admirables, — † servant dignement le Seigneur dans sa fonction épiscopale.

Leçon II^e. Quand le temps fut venu, ils s'appliquèrent de tout leur cœur à accomplir ce juste vœu de leur piété; ils donnèrent constamment tous leurs soins avec une louable sollicitude, afin que cet enfant, destiné par la Providence à travailler au salut de tant d'âmes, évitât le malheur d'une éducation molle et négligente, par laquelle, dans son bas âge, sa fragilité fût exposée à des tentations de la vue et de l'ouïe et des autres sens, qui auraient pu l'engager à quelque mal.

℞ Post multos tandem labores quibus Christo digne placet, nocte quadam intempesta, dum sopori dedit membra, diuinitus admoneatur * suam relinquat patriam et adeat Burdegalam. — √. Attentus bonus vernula iussa stupet dominica, certusque sue remunerationis paret voto diuine preceptionis. — * Suam...

L. iij. Quod non sine Sancti Spiritus instinctu, secum recta via reputantes, puerum Seuerinum, ut florem boni germinis innocuum, et iam tunc coram Deo et hominibus odorem suauissimum, in sancto ac Deo digno loco et omni religione mundissimo, iustis ac Deo dilectis hominibus, ubi nichil audiret nisi sancta, nichil videret nisi honesta, exponunt ad educandum et per incrementa digne vite frugum in suo tempore virtutum semina fructificandum.

℞. Festinus iter accepit, Burdegalam expetit. — * Ab episcopo Amando suscipitur cum gaudio. — √. Clerus occurrit iubilans et populus congratulans, dantur laudes in excelsis, pro aduentu tanti patris. — * Ab episcopo...

℞) Après de nombreux travaux par lesquels il plaît dignement au Christ, au milieu d'une nuit profonde, tandis qu'il prend son repos, il reçoit de Dieu l'avis de quitter sa patrie et d'aller à Bordeaux. — √ Le bon serviteur est surpris de cet ordre de son maître, mais certain de sa récompense, il obéit à la volonté de Dieu.

Leçon III^e. Songeant à ces choses, non sans une heureuse inspiration du Saint-Esprit, ils conduisent Seurin encore enfant, comme une fleur très pure répandant déjà pour le Seigneur et pour les hommes une odeur très suave, dans un lieu saint, digne de Dieu, dans un lieu pur et religieux, à des hommes justes et chers à Dieu, pour qu'il n'entendit rien que de saint, qu'il ne vit rien que d'honnête; ils le leur confient, afin qu'avançant en âge, il puisse, en son temps, produire par le développement des germes de vertu déposés en son âme des fruits de sainte vie.

℞) Il se met promptement en route et gagne Bordeaux; il est reçu avec bonheur par l'évêque Amand. — √ Le clergé et le peuple viennent, en grande joie, à sa rencontre; on loue Dieu pour la venue d'un si bon père.

In ij^o Nocturno. Ant. Tandem peruenit ad urbem quam vocitant Burdegalam quam tunc regebat pontifex Amandus caro nomine. *Ps.* Cum inuocarem. — *Ant.* Dulcia dant famina, atque miscentur oscula; gloriam Christo Domino dat simul tota concio. *Ps.* Verba. — *Ant.* Dolet Amandus pontifex in sancti huius funere de quo gaudent celi ciues, nosque letamur supplices. *Ps.* Domine Dominus noster. — *ÿ.* Iustum deduxit Dominus.

L. iiij. Quo ita exposito, quantum in breui super omnes coetaneos proficeret et equaliter superni roris gratia irrigante, licet adhuc modicus corpore, tamen iam grandeus sana ydonee mentis ratione multo longe ante ad simile negotium appositos gradatim ut bonus athleta, certamine quarumcumque virtutum et exercitio secularium disciplinarum, omnes transcenderet et tamen in hoc se nulli opponeret, se humiliorem et cunctis abiectiorem redderet vel qualiter meliorum exempla quasi in sigillo cordis arctius impressa imitator emularetur, nequaquam dignum esse estimo ut tacita transgressionem vel negligentiam incuriositate pretermittatur.

Au II^e Noct. Ant. Enfin il arrive à la ville qu'on appelle Bordeaux; elle avait alors pour pasteur Amand, cher à son peuple. *Ps.* Cum inuocarem. — *Ant.* Ils échangent de douces paroles et d'affectueux embrassements; tout le peuple rend grâces à Dieu. *Ps.* Verba. — *Ant.* Le pontife Amand pleure aux obsèques de Seurin; les anges se réjouissent de sa mort sainte, et nous nous en réjouissons aussi, nous ses fidèles. *Ps.* Domine Dominus noster. — *ÿ.* Iustum deduxit Dominus.

Leçon IV^e. Ceci expliqué, je ne crois pas devoir omettre, par une négligence coupable, de dire jusqu'à quel point il dépassa fort vite tous ses compagnons d'étude. Inondé de la rosée bienfaisante de la grâce d'en haut, bien jeune encore, il avait la sagesse et la maturité d'un vieillard, il l'emportait sur tous ceux qui recevaient la même éducation que lui, comme un vaillant athlète, tant par la pratique courageuse de toutes les vertus que par ses progrès dans les études séculières; et cependant, il ne se mettait en comparaison avec personne; il se montrait le plus humble et voulait être le plus petit de tous. Il imprimait dans son cœur les exemples des hommes les plus vertueux et s'efforçait de les imiter.

℞ Florent altis virtutibus Amandus et Seuerinus * in urbe Burdegalensi nulli priorum secundi. — † Precibus celum penetrant et de sui gregis augmento tripudiant. — * In urbe...

L. v. Nam virtutes sanctorum que Deus ad comprobandum illorum merita apud terrenos magnifice operatur opere precium est ut in omne tempus humane memorie et laudi commendentur et nescientibus vel propter antiquitatem, vel ab inuidiam, scriptorum incuriositatem, ob ipsius auctoris reuerentiam qui talia in illis operatur, studiosius narrentur. Quia ut quidam sapiens ait : *Regis est bonum abscondere consilium, opera autem Domini narrare et manifestare est glorificum.*

℞ Deuote mentis animo, nobilis plebs Burdegale benedicat Christo Deo et beati Seuerini colletetur solemaii, * eius subnixa meritis. — †. Exultet laude condigna in sancti huius presentia. — * Eius subnixa...

℞ Amand et Seurin, qu'aucun de leurs prédécesseurs ne dépassa en vertu, fleurissent dans la ville de Bordeaux. — † Leurs prières pénètrent le ciel et ils se réjouissent de l'accroissement de leur troupeau.

Legon V^o. Il importe de confier à la mémoire et de recommander aux louanges des hommes les miracles que Dieu opère magnifiquement sur la terre par ses saints afin de faire éclater leurs mérites. Il faut qu'à l'honneur de Celui qui les produit en eux, ces œuvres merveilleuses soient soigneusement racontées à ceux qui pourraient les ignorer, soit en raison du long temps écoulé, soit en raison de l'envie des méchants, soit à cause de la négligence des écrivains contemporains. C'est pourquoi un sage a dit : « Il est bon de cacher le dessein du Roi, mais il est glorieux de raconter et de manifester les œuvres de Dieu. »

℞. Qu'avec un cœur plein de dévotion le noble peuple de Bordeaux bénisse le Christ Dieu, et confiant dans les mérites du bienheureux Seurin, se réjouisse en la solennité de sa fête. — †. Qu'il chante avec enthousiasme, en présence de ce saint, des louanges dignes de lui.

L. vj. Seuerinus igitur, bone indolis puer, ut prefati sumus, a piis parentibus ad votum diuine dispositionis appositus litteris, mox omnibus hiis postpositis in quibus illius etatis natura solet delectari, puer puerum Dominum Iesum cepit obnixe imitari, scilicet audiendo et interrogando humiliter et Spiritus Sancti gratia administrante, queque retinendo memoriter, de die in diem urgens suum propositum ad maiora, sagaci strenue mentis instantia, apud Deum proficiebat etate et sapientia.

℞. Adest dies letissima in sancti patris gloria * qua spiritum reddit Christo cum Angelorum gaudio. — ŷ. Exultat plebs Burdegale pro tanti patris gloria. — Qua spiritum...

In iij^o Nocturno. Ant. Saluatur plebs Burdegale a Gothorum graui turma quam subuertit sanctus iste tristi confusam dolore. *Ps.* Domine quis habitabit. — *Ant.* Diuina iubet pietas imbribus grauari terras : orat sanctus pro populo, datur serenitas celo. *Ps.* Domine in virtute.

Leçon VI. Donc, Seurin, enfant d'un bon naturel, appliqué, comme nous l'avons dit, à l'étude des lettres par ses pieux parents, conformément aux desseins de la Providence, s'éloignant bientôt de tout ce qui réjouit la nature à cet âge, s'appliqua de tout son cœur, enfant lui-même, à imiter Notre Seigneur Jésus enfant : comme lui, il écoutait, il interrogeait humblement, et retenant fidèlement dans sa mémoire, par la grâce du Saint-Esprit, ce qu'il apprenait chaque jour, tendant toujours à une perfection plus grande par l'effort d'une volonté énergique et éclairée, progressait devant Dieu en âge et en sagesse.

℞. Voici le jour très heureux par la sainte gloire de notre père, où Seurin rend son âme au Christ, à la joie des anges. — ŷ. Que le peuple de Bordeaux triomphe de la gloire d'un père si grand.

Au 3^o Nocturne. Ant. Le peuple de Bordeaux est sauvé de la puissante armée des Goths que Seurin met en déroute et confond. *Ps.* Dominus quis habitabit. — *Ant.* Dieu afflige la terre d'une pluie prolongée ; le saint prie pour son peuple et le ciel retrouve sa sérénité. *Ps.* Dominus in virtute. —

— *Ant.* Gloriose Christicola, astantem plebem corrobora ut Christo Deo placeat in pace degens tempora. *Ps.* Domini est terra. — *ŷ.* Iustus germinabit...

Lectio Sancti Euangelii secundum Lucam. In illo tempore, dixit Iesus discipulis suis : Sint lumbi vestri precincti et lucerne ardentes in manibus vestris. Et reliqua. — *Omelia eiusdem sancti.* Beatissimus igitur Seuerinus, inter cetera, ut manifestius comprobarentur sue bonitatis merita, diuinitatis in munere spiritum habebat talis prophetie ut quicumque veniret in presentiam aspectus sui, mox sciret omnes motus cogitationum sui animi.

R̄. Dies versantur animo in sancti huius iubilo cum Gothorum graves turme vallant muros Burdegale * quas subuertit digna prece Seuerinus, Christo duce. — *ŷ.* Offendunt hostes amari sanctum Domini seruulum, hastasque vibrant rigidas in se suas que cateruas. — * Quas subuertit digna...

L. viij. O virum ineffabilem diuini mysterii participem qui

Ant. O glorieux serviteur de Jésus, fortifiez ce peuple qui vous honore, afin qu'il plaise au Christ Dieu et qu'il passe sa vie dans la paix. *Ps.* Domini est terra. — *ŷ.* Iustus germinabit...

Leçon du Saint Évangile selon Luc. En ce temps-là Jésus dit à ses disciples : « Que vos reins soient ceints et tenez dans vos mains des lampes ardentes », etc. — *Homélie du même saint.* Entre autres grâces, le très bienheureux Seurin, afin que ses mérites fussent plus clairement manifestés, avait reçu de Dieu le don de prophétie, en sorte qu'il connaissait toutes les pensées de ceux qui se trouvaient en sa présence.

R̄. Dans la fête joyeuse de ce saint, nous nous rappelons les jours où, les puissantes armées des Goths assiégeant les murs de Bordeaux, Seurin obtient du Christ leur défaite par ses prières efficaces. — *ŷ.* Les cruels ennemis menacent le saint serviteur du Christ et brandissent leurs lances contre lui et son peuple.

Leçon VIII^e. O homme ineffable, participant du mystère divin, qui

cum solo Deo cogitationum archana promeruit nosse, quod humane nature in omni tempore denegatum fuit posse !

℞. Imbres funduntur tumidi, iudicio summi Dei : * Orat sanctus pro populo, datur serenitas celo. — †. Supplices fundit gemitus totus in unum populus ut adiuuet Seuerinus. — Orat sanctus...

L. viiiij. Sed ne id nostre fragilitati videatur incredibile, debemus scire Deo omne quod vult esse possibile et naturam ab eo sibi per omnia et in omnibus obtemperare in quodcumque contrarium eam velit mutare. Quare nulli debet esse cum incredulitate mirum si quid Deus in electis suis operatur miraculum, quia, ut legitur in psalmis : *Mirabilis Deus in sanctis suis.*

℞. Sancte pater Seuerine, nostris precibus intende * et pro nobis roga Deum qui te nobis constituit doctorem et patronum. — †. Subleua tuus nos intercessionibus ante pios Domini conspectus. — * Et pro...

IN LAUDIBUS. *Ant.* [1] Vir vite venerabilis Seuerinus Coloniensis,

partagea avec Dieu le pouvoir de pénétrer les pensées des hommes, ce qui fut toujours refusé à la nature humaine !

℞. Par un juste jugement de Dieu, la pluie tombe, torrentielle. Le saint prie pour le peuple et le ciel retrouve sa sérénité. — †. Le peuple entier supplie Seurin et demande unanimement son secours en gémissant...

Leçon IX^e. Mais pour que ceci ne semble pas incroyable à notre fragilité, nous devons savoir que tout ce que veut Dieu lui est possible, que toujours et en tout et partout la nature lui obéit quand il en veut changer l'état. C'est pourquoi personne ne doit être incrédule et s'étonner si Dieu opère en ses saints quelque miracle, car, ainsi qu'on le lit dans les psaumes : « Dieu est admirable dans ses saints. »

℞. Saint père Seurin, prêtez l'oreille à nos supplications et priez pour nous Dieu qui vous a fait notre docteur et notre patron. — †. Soutenez-nous par vos intercessions en présence du Dieu miséricordieux...

A LAUDES. 1^{re} *Ant.* L'homme vénérable et saint, Seurin de Cologne,

Deo dilectus et hominibus celi iunctus est ciuibus. — [2] Huius nobis memoria in benedictionibus fiat quem in conspectu hominum Christus Deus magnificat. — [3] Resplenduit prodigiis, verbis monstra compescuit, benedixit per omnia Dominum in vita sua. — [4] In augmento boni gregis Deo lucrum reportauit, cuius crucem baiulando gaudet coronatus lauro. — [5] Sit semper adiutor pius nec seruulos spernat suos, a Christo nobis donatus et in hac terra positus.

Capitulum. Ecce sacerdos magnus.

HYMNUS

Amandus ergo presulem
Presul recepit ac, libens,
Ius presulatus exuit,
Ut celitus iussus fuit.

Verbi medela morbidos
Curauit urbis incolas,
Breui solutos reddidit
Quos longa pestis strinxerat.

aimé de Dieu et des hommes, a été mis au nombre des citoyens du ciel. — 2^e *Ant.* Ayons en bénédiction la mémoire de celui que le Christ Dieu glorifie devant les hommes. — 3^e *Ant.* Il a resplendi de l'éclat des miracles; sa parole a rendu les monstres impuissants; en tout, il a béni Dieu pendant sa vie. — 4^e *Ant.* Par l'accroissement de son troupeau, il a augmenté le trésor de Dieu; il a porté la croix de Jésus-Christ; il se réjouit glorieusement couronné. — 5^e *Ant.* Qu'il soit toujours notre pieux protecteur, qu'il ne dédaigne pas ses serviteurs, celui que le Christ nous a donné et qu'il a fait vivre sur notre terre.

Capitule. Ecce sacerdos magnus.

HYMNE

L'évêque Amand reçoit donc l'évêque Seurin, et de bon cœur, selon l'ordre du ciel, se dépouille en sa faveur des droits de sa prélature.

Sa parole est un remède qui guérit les Bordelais malades; il les délivre en un instant d'une peste qui a sévi longtemps.

Post membra terre reddita,
Gens cuncta vastans barbara
Obsedit urbem seuiens,
Capta potiri moliens.

Sancti precatu presulis,
Diuina virtus impiis
Per queque fuis a via
Obsessa soluit agmina.

Patri perennis gloria,
Natoque sit victoria,
Sancto potestas Flamini
Utrique semper compari.

Amen.

Versus. Ora pro nobis, beate Seuerine.

Antiphona. Sancte pater Seuerine, nostris precibus intende et pro nobis roga Deum qui te nobis constituit doctorem atque patronum.

Ps. Benedictus. Oratio ut supra.

PER HORAS DIEI, *antiphone Laudum.*

Après que son corps a été rendu à la terre, un peuple barbare et dévastateur assiége furieusement la ville et ne néglige rien pour s'en emparer.

Par la prière du saint évêque, la vertu divine terrasse les impies et délivre les assiégés.

Gloire éternelle soit au Père, victoire au Fils, puissance au Saint Esprit, égal à l'un et à l'autre.

Amen.

ÿ. Priez pour nous, bienheureux Seurin.

Ant. Saint père Seurin, prêtez l'oreille à nos supplications et priez pour nous Dieu qui vous a fait notre docteur et notre patron. *Ps. Benedictus. Oraison comme ci-dessus.*

AUX HEURES DU JOUR, *antiennes des Laudes.*

AD VESPERAS, *Capitulum* Ecce sacerdos magnus. — *Responsorium*. Sancte pater Seuerine, nostris precibus intende. — *Versus*. Subleua, ut supra post nonam lectionem. — *Hymnus* Iste confessor. — *ψ*. Ora pro nobis. — *Ant.* Adsunt nobis celebria sancti Seuerini solemnia cuius iuvenur precibus quem prosequimur vocibus. — *Ps.* Magnificat. — *Oratio ut supra*.

AD COMPLETORIUM, ut supra.

AUX VÊPRES, *Capitule* : Ecce sacerdos magnus. — *Répons*. Saint père Seurin, prête l'oreille à nos supplications. — *Verset*. Soutiens-nous, comme ci-dessus après la IX^e leçon. — *Hymne* : Iste confessor. — *ψ*. Ora pro nobis. — *Ant.* Voici la fête solennelle de saint Seurin ; puissions-nous être assistés par les prières de celui qu'invoquent nos voix. — *Ps.* Magnificat. — *Oraison* comme ci-dessus.

A COMPLETES, comme ci-dessus.

LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

INTERROGATOIRE DU 7 THERMIDOR AN II

La veuve Arrouch, sa fille, et les autres prisonniers défilent devant le Président. Leurs réponses ne concernant en aucune manière nos héroïnes, nous les omettons.

Vient le tour des religieuses.

Lacombe les apostrophe d'un air courroucé :

— Vous, depuis longtemps l'opinion publique vous rangeait dans la classe des aristocrates et des fanatiques. Avez-vous prêté le serment ?

Toutes répondent d'une voix assurée :

— Non !

— Voulez-vous le prêter ?

— Jamais !

— Asseyez-vous, le Tribunal est fixé, dit Lacombe, en soulignant ces mots d'un signe de tête très significatif pour les auditeurs.

Le Président allait prononcer la sentence, lorsque tout à coup il se prend à réfléchir, et interpelle la moins âgée des tourières :

— Toi, citoyenne Marguerite, tu es particulièrement coupable; tu cachais des prêtres chez toi et tu ne peux pas le nier ?

— Oui, il en est venu.

— Et ils étaient nombreux ?

— Non, un.

— Pourquoi venait-il chez toi ?

— Pour parler à une fille.

— Quelle est cette fille ?

— Je ne la connais pas.

— Où se réunissaient-ils ?

— Dans ma chambre.

— Que faisaient-ils ?

— Ils se parlaient ?

— Tu le connais, ce prêtre ?

— Non.

— Veux-tu prêter le serment ?

— Non.

— Assieds-toi, le Tribunal est fixé.

Lacombe s'adresse à l'autre tourière :

— Toi, citoyenne Marie, veux-tu dire la vérité ?

— Oui.

— Tu as assisté à la messe des réfractaires ?

— Oui.

— Ces messes se disaient dans ta maison ?

— Non.

— Alors, dis-nous le nom et le domicile du citoyen qui recelait ces prêtres ?

— C'est le citoyen Roup, n° 31; mais il ne le savait pas insermenté.

- Il y a longtemps ?
— Un an et demi environ.
— Pourquoi as-tu entendu la messe des réfractaires ? La loi te le défendait ?
— C'est une fille qui vint nous prier d'y assister.
— Veux-tu prêter le serment ?
— Non.
— Assieds-toi, le Tribunal est fixé.
— Et maintenant, citoyen secrétaire, s'écrie le Président, donne lecture du décret du 27 mars 1793.

Giffey se lève et lit :

La Convention Nationale, sur la proposition d'un membre, déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux aristocrates et à tous les ennemis de la Révolution; elle décrète qu'ils sont hors la loi.

- Donne encore lecture du décret du 6 août 1793.

Giffey ajoute :

ARTICLE PREMIER. — Tous les actes faits par le rassemblement qui a pris à Bordeaux le titre de *Commission populaire de salut public* sont anéantis comme attentatoires à la souveraineté et à la liberté du peuple français.

ARTICLE II. — Tous les membres composant ce rassemblement, ainsi que tous ceux qui ont provoqué, concouru ou adhéré à ses actes, sont déclarés traîtres à la patrie et mis hors la loi; leurs biens sont confisqués au profit de la République.

- C'est bien, dit sèchement Lacombe; et il ajoute :

La Commission Militaire, après avoir entendu les réponses des accusés, et lu les différentes pièces les concernant;

Convaincue que *Minvielle* a partagé l'erreur commune à quelques bons citoyens de Bordeaux;

Considérant néanmoins qu'il est généralement reconnu pour patriote éprouvé depuis le commencement de la Révolution, ce qui est consacré par les certificats les plus authentiques, signés d'un grand nombre de bons citoyens; que *Minvielle* a toujours été bon

· fils, bon père, bon mari, excellent républicain, vrai sans-culotte, aimant sa patrie, désirant la République une et indivisible, et prêt à sacrifier, pour son maintien, jusqu'à la dernière goutte de son sang;

Ayant égard à la bonne foi avec laquelle il a lui-même avoué qu'il était dans l'erreur;

Considérant qu'il est rangé dans cette classe estimable qui a tout fait pour la Révolution; qu'il lui a été grandement utile et qu'il peut l'être encore,

Ordonne qu'il sera sur-le-champ mis en liberté.

Convaincue que les enfants *Martegoute* et *Dupu* ont été égarés par des femmes fanatiques et des prêtres contre-révolutionnaires;

Considérant néanmoins qu'à leur âge ils ont pu être facilement trompés par des prêtres, dont toute la science consiste dans une étude continuelle du mensonge;

Ayant égard aux renseignements utiles à la chose publique, que ces deux enfans se sont empressés de donner au Tribunal et à la promesse qu'ils ont faite de chérir la liberté;

Après leur avoir, en présence de l'Être suprême et du peuple, fait prêter le serment :

D'aimer la République, de mourir pour elle; de ne plus écouter le langage des prêtres imposteurs qui détestent la liberté; de les dénoncer, ainsi que tous les conspirateurs et les ennemis de la République; de mourir mille fois plutôt que de trahir ce serment,

Ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté.

Convaincue que la veuve *Arrouch*, mère et sœur d'émigrés, ainsi que *Jeanne Arrouch*, sa fille, ont sans doute partagé les sentimens de leur famille, connue depuis le commencement de la Révolution par une aristocratie prononcée;

Convaincue que la mère et la fille n'ont pas ignoré les desseins liberticides des *Arrouch* fils et neveu dont les têtes sont déjà tombées sous le glaive de la loi; mais n'ayant pas de preuves assez certaines,

Ordonne qu'elles seront renfermées jusques à la paix, comme suspectes.

Convaincue que les femmes *Marguerite David*, *Elisabeth Montaubri*, *Marie Réaud*, *Anne Ferret*, *Jeanne Héraud*, sont des fanatiques qui ne pourraient être que très dangereuses pour la société,

Ordonne également qu'elles seront détenues jusques à la paix, comme suspectes.

Convaincue que les femmes *Marie* et *Marguerite Girau*, Jeanne et Rosalie Couraule, ont recélé chez elles des prêtres insermentés; qu'elles ont fait tous leurs efforts pour inspirer à de jeunes enfans la haine de la patrie; qu'elles les ont engagés à venir recevoir chez elles les leçons fanatiques et contre-révolutionnaires du prêtre Eloi, qui, au mépris de la loi, a exercé chez elles des fonctions ecclésiastiques;

Convaincue que, sous tous les rapports, elles doivent être regardées comme des aristocrates et des ennemies de la Révolution;

Ordonne, d'après la loi du 27 mars et celle du 6 août, qu'elles subiront la peine de mort; déclare leurs biens confisqués au profit de la République;

Ordonne, en outre, que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette Commune, imprimé et affiché partout où besoin sera.

Immédiatement, sœurs Marie et Marguerite Giraud sont entraînées par les soldats hors de la salle d'audience et conduites dans la pièce voisine. Un coup de ciseau diminue leur chevelure, puis l'escorte habituelle amène les condamnées par la rue Bouffard à la place Nationale.

A six heures, tout était fini. Le chariot des *hautes-œuvres* se dirigeait à pas rapides et saccadés vers le cimetière ci-devant Saint-Seurin. Quatre fosses avaient été creusées par le fossoyeur Barateau sur l'ordre de B..., préposé aux inhumations. On y descendit les corps des victimes.

Ces restes vénérables reposent *peut-être* à l'heure actuelle aux alentours de la vieille basilique (1). Nul n'y songe,

(1) J'émets un doute (*peut-être*) parce qu'en 1856 la municipalité de Bordeaux fit creuser, dans l'ancien cimetière de Saint-Seurin, plusieurs tranchées pour la conduite des eaux. Les ouvriers occupés à ce travail découvrirent, à peu de profondeur, un nombre considérable d'ossements : restes vénérables des martyrs de la Terreur. Ordre fut donné de les transporter de nuit et sans cérémonie au cimetière général. *Hic requiescunt expectantes beatam resurrectionem!*

qu'importe ? Leurs âmes goûtent là-haut une indicible félicité. Puissent-elles ne point oublier ceux qui se souviennent ici-bas de leur martyr (1) !

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

(1) Marie et Marguerite Giraud méritent réellement le glorieux titre de martyres. N'ont-elles pas choisi la mort plutôt que de prêter un serment condamné par l'Église ? J'en ai découvert, récemment, au greffe de la Cour d'assises, une nouvelle preuve : c'est une lettre écrite par les neveux des victimes « Aux citoyens composant le Comité de revision des jugements rendus par la cy devant Commission militaire ». Voici ce document :

« CITOYENS,

» Les exposants, neveux de Marie et Marguerite Giraud, sœurs tourières au ci-devant monastère de Sainte-Ursule de cette Commune, n'ont pas été peu surpris que la cy devant Commission militaire eut condamné ces deux dernières à la peine de mort, par jugement du 7 thermidor dernier, *pour n'avoir pas voulu, lorsqu'elles furent traduites devant ce tribunal, prêter le serment exigé par la loi. Si elles l'eussent fait, sans doute comme beaucoup d'autres elles eussent été sauvées ; mais n'ayant voulu y consentir, elles ont péri ignominieusement sur l'échaffaud.* Si ce tribunal avait le pouvoir de les absoudre en leur faisant prêter le serment, dans le cas contraire, il n'avait pas le droit de les condamner à mort, puisque la loi prononce, contre celles qui s'y refusent, la réclusion jusqu'à la paix.

» Après leur mort, il a fallu donner quelques motifs à leur jugement. Qu'a-t-on fait ? On a mis dans les considérants, *qu'elles ont recellé chez elles des prêtres insermentés ; qu'elles ont fait tous leurs efforts pour inspirer à des jeunes enfants la haine de la Patrie et qu'elles les ont engagés à venir recevoir chés elles les leçons finatiques et contre-révolutionnaires du prêtre Eloy qui, au mépris de la loi, a exercé chés elles des fonctions ecclésiastiques...*

»... Comment est-il possible que deux filles, dont l'une âgée de soixante et l'autre de soixante-six ans environ, ne sachant ni lire ni écrire, aient pu se rendre coupables de tant de crimes ?

» C'est donc à vous, citoyens, à vérifier les faits, à peser dans votre sagesse si elles ont mérité la mort. Dans le cas contraire, les exposants vous invitent à leur accorder la mainlevée du mobilier appartenant à feues Marie et Marguerite Giraud, leurs tantes, qui est dans la maison de la rue Tanesse qu'elles habitaient.

» En conséquence, les exposants concluent à la revision de la procédure de feues Marie et Marguerite Giraud, condamnées à mort par jugement de la cy devant Commission militaire en date du 7 thermidor dernier.

» En conséquence, ordonner que toutes les pièces vous seront remises.

» GIRAUD.

» Marguerite GIRAUD. »

(Greffe de la Cour d'assises : Dossier *Marlegoute.*)

ANCIENS VOYAGEURS A BORDEAUX

(Suite)

MILLIN

Ce docte archéologue, après avoir parcouru les provinces méridionales, vint à Bordeaux à la fin du mois de septembre 1804. De retour à Paris, il conféra ses notes de voyage avec les différentes histoires ou notices locales. Ce travail de cabinet produisit un livre de valeur et souvent cité (1). Le département de la Gironde y figure avec honneur (t. IV, p. 608-663). Quelques extraits montreront la manière de l'auteur, homme attentif et sérieux.

(P. 608.) « Nous entrâmes dans la ville, par le faubourg Saint-Julien (2). C'est auprès de la porte de ce faubourg que les vendangeurs se rassemblent, pour louer leurs services. Une grande place, que nous traversâmes, portait encore le nom fatal de la *Convention* (3). L'affluence du peuple et son agitation annonçaient que nous entrions dans une des plus grandes villes de l'Empire français. Après avoir traversé quelques rues tristes et tortueuses, nous arrivâmes dans le quartier du *Chapeau Rouge*, où je voulus loger. »

(P. 615.) « L'escalier de la Bourse conduit à des corridors où les marchands de Bordeaux ont leurs boutiques pendant les foires qui se tiennent dans cette ville (4) ».

(P. 622.) « Nous visitâmes l'hôpital de Saint-André (5).

(1) *Voyage dans le Midi de la France*, par A.-L. Millin, membre de l'Institut et d'un grand nombre de Sociétés savantes. Paris, 1807, 4 vol. in-8°, avec un atlas des principaux monuments, petit in-f°. .

(2) Il venait de Pau, par Bazas et Langon.

(3) Les exécutions capitales se faisaient autrefois sur la place *Saint-Julien* ou d'*Aquitaine*. C'est là que furent guillotines les victimes, trop nombreuses, de la Révolution.

(4) Les étrangers, les *forains* proprement dits, occupaient la place de la Bourse et les quais adjacents.

(5) Situé alors vis-à-vis la cathédrale, sur l'emplacement de la Caisse d'épargne actuelle.

Nous vîmes avec peine, dans la salle des fiévreux, que chaque lit était occupé par deux malades. »

(P. 624.) « L'enceinte de l'Arène (1) est toujours parfaitement marquée; mais ce terrain a été vendu comme bien national et plusieurs petites maisons y ont déjà été bâties. Non seulement, ceux à qui l'on concède des portions de terrain y bâtissent des maisons; mais encore ils les appuient sur les restes les mieux conservés de l'édifice et même en arrachent les pierres, pour servir de matériaux à leurs constructions. »

(P. 625.) « On arrive à Saint-Seurin par un petit cours (2) dont les bancs sont formés par des sarcophages, où reposaient les restes des premiers chrétiens (3); on en trouve aussi plusieurs dans l'ancien cloître (4). »

(P. 632.) A Sainte-Croix, Millin fit plusieurs remarques intéressantes, celle-ci entre autres :

« L'épithaphe de saint Mommolin (5), suspendue à un pilier, est surtout digne d'attention. Le tombeau, où il fut inhumé, est élevé sur des colonnes de six pieds de haut (6). »

En 1824, épithaphe et tombeau avaient disparu; mais on voyait encore les crampons de fer qui fixaient la tablette de marbre noir au pilier, coupé et aplati à cette fin (7).

(1) Le *Palais Gallien*, où la main des hommes a fait encore plus de ravages que le temps.

(2) Les *Allées Damour*.

(3) Cf. Marionneau. *Description des Églises de Bordeaux*, p. 452.

(4) Qui n'existe plus. Quant aux sarcophages que l'on a pu sauver, les uns sont déposés dans la crypte de saint Fort (sous la basilique de Saint-Seurin), les autres au Musée lapidaire.

(5) Abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, mort, vers l'année 677, dans le monastère de Sainte-Croix, où il avait reçu l'hospitalité. Ce saint religieux demeura l'un des patrons de la ville de Bordeaux. Le diocèse l'honore, le 8 août, jour de sa bienheureuse mort. La paroisse de Sainte-Croix, fidèle aux anciennes traditions, célèbre, chaque année, sa fête avec une solennité particulière.

(6) C'était, probablement, un cénotaphe, dans le genre de celui de saint Fort, objet de tant d'honneurs et but d'un pèlerinage célèbre.

(7) Jouannet, *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 275.

Ainsi donc, c'est seulement depuis 1804 que, par un double acte de vandalisme, on a supprimé le tombeau et l'építaphe de saint Mommolin. Une inscription chrétienne du VII^e siècle, en caractères de l'époque, était pourtant chose rare, unique à Bordeaux.

L'inscription, il est vrai, a été reproduite, en fac-simile, par le docte abbé Venuti (1) ; mais cette copie ne saurait nous consoler de l'absence fâcheuse de l'original ; d'autant mieux que le texte a soulevé des doutes sérieux et fait naître des questions encore indécises. Les savants archéologues, qui visitaient dernièrement l'église de Sainte-Croix, à l'occasion du *Congrès pour l'avancement des sciences*, ont regretté, comme nous, la disparition d'un document, précieux pour l'histoire et pour l'épigraphe. De nouvelles recherches feront peut-être, quelque jour, découvrir la plaque commémorative, que nous voudrions croire seulement égarée ou cachée.

Avec Millin, nous quittons le domaine de l'archéologie, pour nous transporter sur le terrain des intérêts positifs.

(P. 627.) » C'est aux *Chartrons* que logent les principaux négociants ; c'est là que le commerce a le plus d'activité. La plupart des consuls des nations étrangères y demeurent... Sur le quai sont établies ces *manufactures*, connues sous le nom de chais, où les vins se coupent et se mêlent *de mille manières*, selon la durée des voyages qu'ils doivent faire, les climats qu'ils ont à parcourir et les goûts des nations chez lesquelles on les exporte (2)... »

(P. 641.) « Tout ce qui rappelle la mémoire de Montaigne est fait pour inspirer l'intérêt. Après avoir révééré sa tombe (3)

(1) *Dissertation sur les Antiquités de Bordeaux*, p. 52.

(2) L'art de *travailler* les vins de Bordeaux, destinés à l'exportation, n'est pas nouveau, comme on voit.

(3) Dans l'ancienne chapelle des Feuillants, devenue ensuite celle du Lycée. Ce monument orne, aujourd'hui, le vestibule du nouveau palais des Facultés.

j'allai m'incliner devant le lieu où était sa maison (1). La porte, cintrée en ogive, et une tourelle, sont les seuls restes de cette modeste demeure (2). Les Bordelais devraient en consacrer le souvenir par une inscription... »

Ce desideratum n'eut point de suite et l'on cherche, au milieu de constructions neuves, la place où le philosophe périgourdin, le châtelain de Montaigne, avait son habitation de ville.

Millin connut, par expérience, l'ennui de transbordements aussi lents que désagréables :

(P. 663.) « Je quittai Bordeaux, le 28 septembre; il était un peu tard; je ne débarquai sur la rive opposée, près de la Bastide, qu'à six heures et demie (3)... Quand j'arrivai au passage de la Dordogne, le bac était brisé; ma voiture faillit aussi être rompue, dans le travail que l'on fit pour l'embarquer sur un mauvais bateau, et je fus obligé de passer la nuit à Cubzac. Je voulais voir Blaye, où, suivant nos vieux romanciers, Roland fut enterré avec Durandal son épée et Olifant, son cor de chasse (4); mais le postillon prit, par inattention, la route d'Angoulême. »

Après l'excursion de Millin, viendrait, par ordre de date, celle du comte Orloff, sénateur russe (juin 1822); mais nous l'avons déjà racontée, dans la *Revue Catholique* du 25 avril 1893. Cette première communication nous a suggéré l'idée de remonter plus haut dans le passé et d'offrir à nos bienveillants lecteurs une suite de voyages semblables. Ils ont pu parcourir ainsi, à différentes époques, le vieux Bordeaux et ses alentours, sur les pas d'observateurs intelligents et parfois humoristiques. Nous craignons seulement qu'ils n'aient trouvé la promenade un peu longue.

A. DUPRÉ.

(1) Rue des Minimes, vis-à-vis la gendarmerie actuelle.

(2) Ces restes ont eux-mêmes disparu.

(3) A défaut de pont, un bac de service abordait en face de la rue de Benauges, par où passait l'ancienne route de Paris.

(4) Cf. *les Grandes Chroniques de France*, édition in-f° de Paulin Paris, t. 1, p. 277.

UNE FAMILLE DE SOLDATS ⁽¹⁾

J'ai bien des raisons pour parler avec la plus vive sympathie de la brochure à laquelle M. Maurice Campagne a donné un titre si heureux. L'auteur, qui est mon bon voisin, est le fils d'un homme que j'ai beaucoup aimé et beaucoup regretté. La famille dont il a écrit l'histoire a eu une alliance avec ma propre famille. J'ai connu soit directement, soit par les récits des miens, plusieurs des personnes qui figurent dans *Une Famille de soldats*. Enfin je suis pour quelque chose dans la naissance de la publication de mon cher confrère, car, comme il me l'a aimablement et flatteusement déclaré, c'est ma petite publication du *Livre de raison* des Chevalier d'Escage, les aïeux paternels de son père, qui lui a inspiré l'idée et le désir de consacrer une notice aux L'Église de Lalande, aïeux paternels de sa mère.

De même que j'ai donné au *préparateur* d'*Une Famille de soldats* mes plus chaleureux encouragements, je viens lui donner ici mes plus consciencieux éloges. Mais, pour que l'on ne me soupçonne pas de complaisance envers un travail que tant de considérations me rendent précieux (2), je laisserai souvent la parole à M. Campagne, voulant que, d'après mes citations, qui seront autant de pièces justificatives, les lecteurs jugent eux-mêmes en toute indépendance et en parfaite connaissance de cause.

Reproduisons d'abord les premières lignes de la *préface*.

« En ma qualité d'aîné des petits-fils et neveux des deux derniers *L'Église*, je possède la plus grande partie des archives de cette famille dont la branche fixée en Albret et en Agenais est aujourd'hui éteinte. En classant ces archives, j'ai trouvé beaucoup de documents qui m'ont semblé précieux, et je me suis demandé si ce n'était pas un devoir pour moi de les réunir, de leur donner un corps, une véritable valeur, en les groupant dans une petite notice.

(1) *Notice sur la famille de l'Église de Lalande. Branche d'Albret et d'Agenais, 552 à 1855*, par Maurice CAMPAGNE, ancien sous-préfet. Bordeaux, Feret et fils, 1895, gr. in-8° de 1x-92 p.

(2) Ce travail a, du reste, été déjà loué par l'éminent historien des *Guerres de la Révolution* et de la *Guerre de 1870-71*, M. A. Chuquet, directeur de la *Revue critique*. Voir la *chronique* du numéro du 22 juillet dernier, p. 55-56.

J'ai pensé que cela pouvait être utile et bon pour les membres de notre famille, pour nos alliés, pour nos amis et pour tous ceux qui s'intéressent au passé; pour nos enfants surtout, dont l'éducation se fortifie par les traditions et les exemples, plus encore que par les préceptes.

Voici le juste et émouvant hommage que (p. 11) M. Campagne rend à la famille dont il écrit l'histoire :

« La famille de l'Église n'a pas été ce que l'on peut appeler une famille illustre. On ne compte, parmi ses membres, aucun de ces hommes dont les actes jettent un grand éclat et consacrent pour toujours le renom brillant d'une race. En remontant à ses origines, on ne rencontre ni grands capitaines, ni grands prélats, ni hauts dignitaires d'aucun ordre; mais on y trouve, à toutes les époques, partout et toujours, au plus haut degré, l'esprit militaire, l'amour du métier des armes, cette qualité si française qui se confond avec l'amour même de la patrie. C'est une famille de soldats. Depuis Henri II (et, sans doute, bien avant si on voulait faire des recherches plus profondes) jusqu'à la Révolution, il y a toujours eu, au moins un, très souvent plusieurs, jusqu'à quatre et cinq L'Église, en même temps, dans les armées françaises. Serviteurs dévoués et modestes de leur pays et de leur roi, appartenant à cette petite noblesse, toujours à la peine et à l'honneur, rarement à la gloire, plus rarement encore aux honneurs, ils vivaient sans éclat sur leurs terres ou dans les camps, le plus souvent chargés de famille, n'obtenant rien ou presque rien des faveurs réservées à la cour. Les gentilshommes de province furent les meilleurs serviteurs du roi et de la France. Ils se donnaient généreusement, conservaient leurs traditions, cultivaient leurs domaines pendant la paix, élevaient, souvent avec peine, de nombreux enfants, vivaient simplement, mouraient de même. Ils avaient le courage, ils avaient des croyances. Les idées philosophiques passèrent sur eux, sans ébranler leur foi politique et religieuse. Ils restèrent forts malgré l'esprit délétère soufflé sur le XVIII^e siècle par les doctrines nouvelles, et, s'ils sentirent venir la tempête, ce fut sans craindre et sans faiblir (1). »

(1) M. Campagne cite ici un passage de *la Révolution* de Taine sur la grande valeur morale de la noblesse provinciale. Il empruntera d'une main heureuse bon nombre d'autres passages à l'éminent historien. C'est l'occasion de constater que l'auteur a choisi avec beaucoup de goût et d'à-propos les diverses autres citations dont la monographie est ornée et qui sont signées des grands noms de Berryer, de Chateaubriand, etc.

M. Campagne, après avoir jeté un coup d'œil sur *les tristesses de ce XIX^e siècle expirant*, après avoir lancé une vigoureuse protestation contre le *veau d'or qui est debout et rayonne, le veau d'or aujourd'hui vrai roi du monde et son seul dieu, que, prosternée devant lui, une génération entière adore, immolant sur son piédestal tout honneur, toute gloire et toute vertu*, nous fait entendre ce noble langage (p. IV-V) :

« Se détournant de ce spectacle odieux, il faut suivre nos soldats, nos marins, jusqu'aux extrémités de l'Orient. C'est là que s'est réfugié l'héroïsme, le désintéressement, avec le devoir et le sacrifice. Après Dieu, c'est en notre armée que nous devons mettre notre suprême espoir. C'est dans son sein que se trouvent, sinon les seuls, du moins les meilleurs serviteurs de la patrie. — Voilà les raisons pour lesquelles, alliant ma piété filiale à l'amour de mon pays, j'ai tenu à mettre en lumière cette famille de soldats, à faire revivre ces braves gens qui, pour prix des services rendus, du sang versé, ont trouvé leur récompense, non point dans la gloire et dans la fortune, mais dans le seul accomplissement de leur devoir, laissant à leurs descendants le plus beau des titres : un nom sans tache ; le plus beau des patrimoines, l'honneur. »

M. Campagne termine sa préface en transcrivant trois documents qui prouvent *combien les droits acquis, les titres les plus incontestables, sont peu de chose pour prétendre aux faveurs humaines*. Ce sont trois suppliques adressées par M. de l'Église de Lalande, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Champagne, en 1766, en 1770 et en 1782, au ministre de la guerre et au contrôleur général des finances, pour obtenir l'entrée d'un de ses fils à l'École militaire, l'entrée d'une de ses filles à la maison de Saint-Cyr, et une modération de ses impositions (1). Ces réclamations, formulées d'une façon touchante, ne furent pas entendues. A ce sujet, M. Campagne dit avec une douloureuse émotion (p. VIII) :

« Ainsi voilà le chef d'une famille qui, depuis plus de deux siècles, sert son pays dans les armées ; un vieux gentilhomme accablé de

(1) Dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales de la Gironde* (Paris, 1864), je trouve (p. 8, année 1770, portefeuille C 41, contenant la correspondance des intendants Fargès et Esmangart avec les ministres) cette mention : *Le sieur de Lèglise de Lalande, père de treize enfants vivants*, et (p. 19, année 1775, portefeuille C 71, contenant la correspondance de l'intendant Esmangart avec les ministres) cette autre mention : *La nombreuse famille de Lèglise de Lalande*.

charges, qui a fait toutes les campagnes de son temps, qui a élevé treize enfants, dont trois sont sous les drapeaux ; et ce fidèle serviteur demande en vain une petite compensation à tant de sacrifices, une faible récompense pour tout ce dévouement. Quel désenchantement ! Quelle amertume ! Mais telle est encore, à cette époque, dans les âmes bien trempées, dans les cœurs solides, la force des principes et des convictions, que ce vieillard crie quand même : Vive le roi ! Il ne récrimine pas, se soumet en silence, et la personne du monarque, avec laquelle se confond et s'identifie la patrie elle-même, lui apparaît tellement au dessus des intrigues et des injustices dont il est victime, qu'il persiste à croire au Roi, à croire à la France, comme il croit à Dieu. »

Dans l'*avant-propos* ont trouvé place : 1^o une note du généalogiste Saint-Allais, résumant l'histoire de la famille de l'Église, « très ancienne, originaire du Comtat Venaissin, qui a fourni plusieurs officiers distingués au service des rois et formé des alliances avec les maisons les plus considérables du royaume... » ; 2^o une énumération des membres de ladite famille qui, pendant deux siècles et demi, furent investis de fonctions municipales à Casteljaloux, à commencer par le premier consul de 1563, énumération fournie par le dépouillement complet des registres de jurade conservés aux archives de la mairie de cette ville ; 3^o le testament (1563) de Nicolas de l'Église, trésorier général de la recette du duché d'Albret, époux de Marguerite de Jausselin, et père de Pierre de l'Église, capitaine d'une compagnie de gens de pied et commandant au château de Castelneau-de-Cernes, lequel Pierre, étant fervent calviniste, eut des démêlés avec le parlement de Bordeaux, et, ne pouvant en obtenir bonne justice, reçut les lettres patentes du roi Henri IV (11 mars 1596) qui lui accordaient l'évocation de toutes ses causes au Grand Conseil, la connaissance en étant formellement interdite au parlement de Guyenne (1).

Nous ne suivons pas M. Campagne dans la généalogie si sûre et si précise qu'il donne des descendants de Nicolas I de l'Église (2).

(1) On lit dans ces lettres patentes (p. iv) : « Ledit exposant, étant de la Religion prétendue réformée et, à cause de ce, odieux à notre Cour de parlement de Bordeaux... »

(2) L'arrière-petit-fils de Nicolas I, qui fut Nicolas II, eut cinq fils dont quatre moururent au champ d'honneur. L'aîné de tous, tué à Senef, avait été chargé de faire les enrôlements à Casteljaloux. Voir (p. 9) un placard invitant tous ceux qui voudraient prendre *party pour le service du Roy* à s'adresser à M. de l'Église-Bujoux,

En se fiant à tel ou tel fantaisiste rival de d'Hozier, on risque de s'égarer sur un terrain mouvant, dangereux; en prenant pour guide M. Campagne, on marche en toute sécurité sur un terrain solide, inébranlable, car toutes ses assertions sont tirées de pièces authentiques. Parmi celles de ces pièces qu'il reproduit soit en entier, soit en grande partie, indiquons : l'acte d'achat de la seigneurie de Moirax (pp. 17-18) (1), une lettre du maréchal de Castries (1782) à Pierre de l'Église qui avait offert gratuitement au roi le choix des arbres de ses domaines qui pourraient être propres au service de la marine, lettre où il le félicite de cet *acte de patriotisme* (p. 20); la liste, dressée par un des treize enfants de ce généreux gentilhomme, portant lui aussi le prénom de Pierre, des trente officiers du régiment d'Austrasie, tués ou blessés à la bataille de Gondelour, près de Pondichéry, le 13 juin 1783, et où il fut lui-même atteint d'un coup de feu, ainsi que son camarade, le capitaine de Mautort (pp. 27-28) (2); l'acte d'abjuration, en l'église de Saint-Barthélemy de Laperche (30 juin 1779), de Pierre de l'Église de Lalande (3), avec le certificat de catholicisme délivré par le curé de la paroisse, l'abbé de Melet (pp. 62-63).

Reproduisons le beau passage où M. Campagne glorifie en quelques lignes vibrantes (pp. 21-22) la pure et noble vie de son bisaïeul

capitaine dans le régiment du Maine, qui leur donnerait quatre pistoles, les habillerait de *cap à pié*, et les nourrirait *bien* jusqu'à leur départ. Le capitaine de recrutement promettait aux pourvoyeurs la prime que voici : « Ceux qui luy amèneront un bon soldat auront un escu pour leur peine. »

(1) Aujourd'hui dans l'arrondissement de Marmande et le canton de Seyches. Ce fut à la veille de la Révolution que Pierre de l'Église de Lalande, le capitaine au régiment de Champagne déjà nommé, acheta, pour la somme de vingt mille livres, à Henry de Sacriste, marquis de Tombebeuf, la paroisse de Moirax que l'on aperçoit du haut de la terrasse où j'écris ces lignes.

(2) M. Campagne, qui ne néglige aucune source de renseignements, ni parmi les documents d'autrefois, ni parmi les *actualités*, cite sur la journée de Gondelour une importante publication toute récente, les *Mémoires du chevalier de Mautort* édités par le petit-neveu de l'auteur, le baron Tillette de Clermont-Tonnerre (Paris, 1895, in-8°).

(3) Il faut rapprocher cet acte d'abjuration de celui de Samuel de Chevalier d'Escage, postérieur de quelques années, inséré dans les notes du *Livre de raison de la famille de Chevalier d'Escage* (p. 24) et tiré des registres paroissiaux de Saint-Pierre de Nogaret. Les deux familles de l'Église et de Chevalier, si longtemps calvinistes, sont, depuis la fin du xvii^e siècle, d'un catholicisme irréprochable. On peut en dire autant de la famille de Madaillan, à laquelle appartenait M^{me} de l'Église, la sainte grand'mère de M. Maurice Campagne. Les anciens protestants *ralliés*, disait un vénérable prêtre, *c'est de l'or en barre*.

né « au moment où le grand roi s'inclinait vers la tombe, avec la majestueuse grandeur du soleil qui va disparaître (1) », mort « à l'époque précise où l'étoile de Bonaparte va devenir l'astre impérial ».

« Entre ces deux puissantes figures du Roi et de l'Empereur, un siècle a fait son œuvre de destruction et de rénovation. Cette époque si tourmentée, à la fois honteuse et héroïque, de notre histoire, ce XVIII^e siècle raffiné, sceptique et sanglant, Pierre de l'Église l'a vécu tout entier. Soldat vaillant dans sa jeunesse, époux et père accompli dans sa maturité, il a élevé treize enfants, a donné ses quatre fils à la France et à Dieu. Vieillard admirable par son courage et sa résignation, dans les dures épreuves qui ont tourmenté ses dernières années, il a quitté ce monde avec l'auréole du juste et la conscience d'avoir été un vrai et bon Français. »

A côté de ce remarquable portrait, citons une amusante anecdote (p. 25) :

« M. de Lasilvestrie, frère de M^{me} de l'Église, fut élu député en 1820. Plein de sollicitude pour la population rurale de son département, il demanda à la Chambre que le second vin, connu dans le Nord sous le nom de *revin*, dans le Midi sous celui de *piquette*, fût dispensé du droit de circulation. Ce mot *piquette* frappa la Chambre qui l'entendait pour la première fois et excita l'hilarité générale. Aussi ses collègues, tout en rendant hommage au zèle de M. de Lasilvestrie pour les intérêts des pauvres, le surnommèrent le *député-piquette*. »

Donnons encore l'éloquent début du chapitre sur le grand-père de l'auteur (p. 31) :

« Pierre de l'Église de Lalande vint au monde au moment même où commençait la Révolution. Les berceaux d'alors ne furent point entourés de sourires ni balancés avec de douces chansons. Les mères frémissantes écoutaient la tempête. Les familles menacées attendaient anxieuses l'heure où la crosse des fusils, heurtant aux portes, allait annoncer la captivité et la mort. La poitrine oppressée par cet affreux cauchemar, chacun se demandait quel serait le réveil. Une telle nuit aurait-elle une aurore ? Ces jours si noirs auraient-ils un lendemain ? On redoutait de vivre plus encore que de mourir ; on n'osait plus parler ; on n'osait plus prier. Et ce monstrueux despotisme s'exerçait au nom de la liberté. »

(1) Métaphore d'autant plus en situation que Louis XIV a été surnommé le *Roi-Soleil*.

Les trois chapitres suivants (*la Famille pendant la Révolution ; l'Émigration ; Religion*) me fourniraient beaucoup d'autres remarquables citations, mais j'ai déjà fait tant d'emprunts à la *Notice* de M. Campagne que je n'ose aller plus loin. Il ne faut dévaliser personne, pas même ceux qui sont très riches. Je me contenterai donc d'appeler l'attention de mes chers lecteurs sur ces trois chapitres, où sont présentés sous une forme saisissante de pieux souvenirs et des considérations élevées. A la suite, nous trouvons *quelques lettres* (pp. 69-86) « tracées par les braves L'Église, et qui serviront à les faire revivre et à les faire aimer (1) ». Ces lettres, qui attestent la droiture et le grand bon sens des L'Église, et aussi leur chrétienne résignation (2), contiennent d'intéressants petits détails historiques, notamment le récit de l'arrestation de Mandrin (lettre du 12 juin 1755) et le récit du retour du parlement à Bordeaux. Voici ce dernier récit tiré d'une lettre du 12 juin 1788 : « Le retour ici des présidents et conseillers du parlement fait la plus grande sensation. Le premier président n'arriva qu'avant-hier. Il y eut toute la nuit sérénade, illuminations et feux d'artifice. Hier matin plusieurs placards affichés à la porte de la Bourse, de la Comédie et ailleurs, disaient : *Avis aux bons citoyens, illumination générale cette nuit*. En effet, toute la ville a été illuminée, sans autre avis, à la réserve pourtant de l'Intendance, de l'Archevêché, de l'hôtel de la Marine et de quelques maisons particulières qui n'ont pas cru devoir le faire. On a fracassé et mis en poudre toutes les vitres de ces différentes maisons, et principalement de l'hôtel des Fermes, de l'Archevêché et de l'hôtel de la Marine. La fermentation de la population à cet égard a été à l'excès. Il y aura sans doute des punitions sévères. »

M. Campagne, à la fin de sa *Notice*, nous donne — c'est assurément pour *la bonne bouche* — une charmante historiette intitulée : *L'Orange du roi d'Espagne. Résumé d'une vieille chronique* (pp. 87-92). Pour rien au monde je ne voudrais déflorer ce récit que je recommande à la curiosité de tous ceux et de toutes celles qui me font l'honneur de me lire. Je dirai seulement que l'on y voit

(1) M. Campagne, rajeunissant une vieille définition, dit très bien (p. 67) : « Le style est un des plus fidèles reflets de l'âme humaine. Nul miroir n'en renvoie mieux les images. »

(2) Je relève ce mot au sujet des mauvaises récoltes de 1751 : « Il faut prendre patience et vouloir ce que Dieu veut. » J'ai retrouvé le même mot dans la correspondance du sage Peiresc avec son frère.

Philippe V s'arrêtant à Bazas (décembre 1700), en allant prendre possession du trône d'Espagne, et offrant galamment une orange cerclée d'argent à une jeune fille avec laquelle il avait dansé et qui était éblouissante d'esprit et de beauté, de même que le berger Pâris donna la pomme à Vénus. Cette jeune fille, Marguerite de Besse (en famille *Margouton*), devint, un peu plus tard (15 février 1705), l'épouse de Daniel de l'Église, qui avait assisté aux fêtes de Bazas et qui n'avait pas moins admiré que le jeune roi celle que l'on surnommait *la belle Agenaise*. Ici, demandant la parole pour un fait personnel, je dirai avec un amer regret que peu s'en est fallu que je ne sois l'heureux possesseur de *l'orange historique*, qui aurait été pour moi une relique de famille, car elle appartenait encore, il y a cinquante ans, à feu mon oncle, M. Besse de Belleprade, qui avait épousé M^{lle} de Montardit, sœur de ma grand'mère paternelle. Le petit-neveu de Marguerite de Besse partagea sa fortune (1845) entre M. Venès, inspecteur des contributions directes, mort à Bordeaux, et mon père. Ce fut notre cohéritier qui, favorisé par le hasard, eut dans le partage le précieux joyau. Ce qui me consolerait de ne pas posséder *l'orange d'or* (la renommée avait ainsi embelli le métal entourant le fruit), ce serait d'apprendre que le cadeau du roi d'Espagne est conservé dans une des collections publiques de cette ville de Bordeaux que j'aime presque comme ma ville natale.

Revenons à *Une Famille de soldats* pour lui souhaiter tout le succès qu'elle mérite. Ce grand succès ne me paraît pas douteux; tout me le promet, tout me le garantit : l'élégance de l'impression de la brochure (avec son titre rouge et noir, avec ses lettres ornées, avec ses armoiries étincelantes), le petit nombre d'exemplaires tirés, l'extrême intérêt du texte, la noblesse des sentiments exprimés par l'auteur en un langage toujours excellent. Comment ne ferait-on pas le meilleur accueil à une publication qui, pour tout condenser en un mot, est si digne des honnêtes et vaillants L'Église de Lalande, de ces parfaits gentilhommes dont M. Maurice Campagne a dit en sa brève et frappante conclusion : « Si on trouve dans nos annales beaucoup de familles plus brillantes, je crois qu'il serait difficile d'en trouver une plus française » ?

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.





A PROPOS D'UN VOYAGE A SOLESMES

FIN OCTOBRE 1892

(Suite)

A Monsieur le chanoine Allain, curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux, directeur de la Revue Catholique.

Santoña, Espagne, Septembre 1895.

Vous me pressez, mon cher ami, de reprendre le chemin de Solesmes, depuis si longtemps abandonné. Je le veux bien, et pour vous être agréable, je vais mettre mes loisirs à profit ainsi que la liberté et la tranquillité que j'ai trouvées ici, en Espagne, dans la maison de mon frère. Mais vos abonnés sont-ils aussi désireux que vous de me lire, et consentiront-ils à me suivre encore dans mes digressions? Je ne le sais pas, et c'est pourquoi je vous laisse toute la responsabilité de cette remise en route.

Avant d'aller plus loin, je dois une rectification à nos lecteurs. Trompés par les journaux de l'époque, mes deux interlocuteurs avaient attribué à l'illustre Gounod une lettre alertement écrite, certes, et qui appréciait le chant et les cérémonies de Solesmes d'une façon où le pittoresque le disputait à l'admiration sincère. Or, cette lettre n'est pas de Gounod, elle est de M. Boyer d'Agen, à qui nous la restituons, sans avoir, je le suppose, à lui faire d'excuses pour cette flatteuse erreur.

Cela fait, remettons-nous à la suite du R^{me} Père Abbé.

Il sortait de l'église paroissiale après le service qu'il avait célébré pour l'anniversaire de la mort de son prédécesseur, Dom Couturier.

En plein soleil, il allait à grands pas sur le chemin montant qui conduit au cimetière. Sa haute taille, la carrure de ses épaules, son allure décidée, étaient plutôt d'un officier de cavalerie, et sa tête ferme et bien dressée indiquait l'homme fait pour commander aux autres; à quelques pas devant nous, mais au dessus de nous, à cause de la déclivité du chemin, il nous paraissait plus grand encore. « C'est un fort », dis-je tout bas au P. Blot... « Oui », me répondit-il.

Nous le suivîmes avec l'espérance de le rejoindre; je voulais, sans plus tarder, lui être présenté et lui offrir mes hommages; mais il tourna brusquement à droite et entra dans le cimetière; nous y entrâmes après lui; nous le trouvâmes agenouillé auprès d'un petit carré de gazon que dominait une simple croix de bois, presque en face de la porte. « C'est la tombe de Dom Couturier », me dit le Père Thomasson.

Et Dom Delatte était, en effet, à deux genoux, dans l'herbe humide, la tête inclinée, absorbé déjà dans une prière ou dans une méditation dont notre approche ne parut pas le distraire.

Sans doute, il priait pour son prédécesseur; mais la pensée des récompenses dues à cette grande âme, mais la demande pour elle du repos après tant et de si pénibles labeurs, ne laissaient-elles pas de place à d'autres pensées, à d'autres demandes dans le cœur du religieux en prière ?

Nous autres, profanes et séculiers, admirateurs ou détracteurs, nous ne connaissons guère de la vie religieuse que les côtés extérieurs : les luttes éclatantes, les illustres controverses, les maîtresses œuvres que le monde se dispute, les antiques traditions défendues et conservées, les anciennes coutumes rétablies, les souvenirs lointains exhumés et rajeunis, la vérité vengée, l'histoire assise sur d'inébranlables documents, les peuples prêchés et convertis, parfois le martyr généreusement accepté; en un mot, tous les services rendus, toute la gloire acquise, voilà ce que le monde sait; il connaît cette force qui marche, traversant les siècles, bravant les attaques, surmontant les difficultés, et jetant sur ses ennemis comme sur ses amis les bienfaits de sa vie et de son

action. Mais ce qu'il ne connaît pas, c'est l'intimité de cette vie qui met dans la main d'un seul homme tant de vies diverses, tant d'intelligences diverses, tant d'énergies diverses. Qu'elle doit être habile, cette main, ou plutôt qu'elle doit être et forte et douce pour maintenir dans l'unité tant d'éléments disparates et faire converger leur action au même but !

On croit volontiers qu'il n'y a plus de difficultés là où la foi règne en souveraine maîtresse, là où l'obéissance absolue a été solennellement jurée. Ces religieux, pense-t-on, ont renoncé à tout ; ils n'ont aucune autre ambition que celle de *passer inconnus* et d'être *comptés pour rien*. Le même livre de l'*Imitation* leur dit qu'ils sont venus pour servir et non pour commander, qu'ils sont appelés non au repos ou aux délices des vaines conversations, mais à la souffrance et au travail ; ils savent qu'ils ne jouiront d'une longue paix que si leur effort constant les porte au rang le plus bas, au dessous de tous, et qu'à chercher autre chose que Dieu seul et le salut, on ne trouve que tribulation et douleur (*Imit.*, lib. I, cap. xvii). Esclaves volontaires, pourraient-ils réclamer autre chose que ce qui est dû à l'esclave, le pain, la discipline et le travail ? Comment alors ne seraient-ils pas les plus maniables de tous les instruments ? Et peut-il être machine plus docile sous la main du machiniste qu'une telle réunion d'hommes sous la main du Supérieur ?

Sans doute. Mais les vœux les plus sincères, les plus solennels, ne font pas qu'un homme devienne un autre homme du jour au lendemain ; ni l'habit ni la tonsure ne font le moine. Ce religieux s'est dépouillé de ses biens, il n'a pas pu, du même coup, se dépouiller entièrement de lui-même, il garde toujours en lui, même sans le vouloir, quelque chose de lui ; l'homme ancien, dans ce cœur, dans cette intelligence, dans tout ce tempérament, vivra toujours à côté de l'homme nouveau, et, quel que soit l'héroïsme déployé par celui-ci contre celui-là, dans le combat de chaque jour, la lutte sera longue, elle durera autant que la vie... Et n'est-ce pas dans cette lutte que se fait et que se développe la sainteté ?

Et songez que parfois, dans les monastères, à côté et au dessous de la tête qui dirige, il y a des têtes plus richement douées, plus naturellement supérieures, qui ont vu plus de choses, qui ont plus travaillé, qui ont plus acquis, qui ont plus longuement vécu, et peut-être plus utilement pour la communauté; peut-être ont-elles dirigé et gouverné elles aussi; puis, pour obéir aux saintes Règles, au jour dit, elles sont rentrées dans les rangs, mais non sans garder des amis de leur pouvoir et sans laisser d'ineffaçables regrets. Certes, pour ces hommes, fussent-ils des hommes de génie, le Supérieur est toujours le Supérieur, et l'obéissance matérielle ne sera jamais marchandée à l'autorité dont il est revêtu.

Mais pensez-vous que cette obéissance fera que le subordonné conformera toujours toutes ses vues à celles de son Supérieur? qu'il pensera toujours comme lui? qu'il jugera toujours comme lui des mêmes intérêts? qu'il n'aura pas d'autres solutions pour bon nombre de problèmes? qu'il sera toujours bien convaincu que, pour arriver au but, il n'y a qu'une voie, celle qu'indique le Supérieur?

Pensez-vous encore que les esprits, même les meilleurs, n'établiront pas de comparaisons, souvent fâcheuses, entre les mains qui détiennent aujourd'hui l'autorité et celles qui la détenaient hier? Ce n'est pas en effet l'autorité d'hier qui gêne la nature dans ses aspirations.

Pensez-vous enfin que, autour du Supérieur, on ne soit pas attentif aux influences qui peuvent agir sur sa volonté? Ces influences sont-elles au dedans ou au dehors? Sont-elles pour une large ou pour une rigoureuse application des Règles? S'inspirent-elles de la vraie doctrine ou de vaines imaginations? Ne tendent-elles pas à compromettre l'œuvre des grands devanciers et celle que Dieu réserve à l'avenir?

Si vous croyez que cela n'est pas, que cela ne peut pas être, vous ne connaissez pas la nature humaine, même sanctifiée par la grâce, même dégagée et relevée par une suite ininterrompue d'héroïques sacrifices. Non, l'homme naturel ne meurt jamais; il ne renonce jamais entièrement ni à ses droits, ni à

ses tendances; il se subordonne sans doute, dans le Religieux, à l'homme surnaturel pour le plus grand nombre des actes qui remplissent la vie; mais il reste constamment en éveil, et même lorsqu'il se croit dompté, même lorsqu'il l'est en effet, il se redresse inconsciemment et il oppose son *moi* à l'action de l'autorité la plus respectée.

Oh! tout d'abord ce n'est pas de l'opposition proprement dite; ce n'est qu'une autre manière de voir, d'apprécier; c'est une simple comparaison entre idées et idées, entre procédés et procédés; on obéit, mais on obéit en se disant, dans le plus secret de l'âme, que c'eût été bien mieux si c'eût été autrement; on se dit encore que du temps des anciens les choses n'allaient pas ainsi... Or, imaginez que vingt, que trente religieux dans une communauté obéissent avec cette restriction mentale; leur obéissance ne sera sans doute que plus méritoire parce que, en chacun de ses actes, l'homme surnaturel aura vaincu l'homme naturel une fois de plus, et le monastère n'aura rien perdu de sa tenue édifiante. Mais, cette contradiction persistant, et s'aggravant par sa durée même, ne se produira-t-il pas à la fin, dans ces rouages, quelque frottement un peu dur? et par suite la main dirigeante ne sentira-t-elle pas diminuer sa liberté d'action et sa facilité d'impulsion? C'est alors qu'elle devra appuyer un peu plus fortement sur tel ou tel organe de la machine, au risque de provoquer des mécontentements déclarés et des résistances ouvertes...

Ajoutez à ces difficultés intérieures celles qui viennent du dehors. Car quelle est là communauté qui ne confine pas au monde extérieur? à ce monde qui ne peut pas penser comme elle, mais qui jamais ne se désintéresse d'elle, et dont les bruits ont souvent leur écho sous les cloîtres les plus austères.

Ajoutez-y les erreurs et les fautes inévitables de tout gouvernement dirigé par les hommes; ajoutez-y les échecs où aboutissent trop souvent les mesures les plus sages, les projets les plus mûrement combinés; ajoutez-y enfin le

travail de ces mille ferments humains qui sont toujours en activité dans toute association d'hommes, même personnellement désintéressés, même déjà sanctifiés... et vous aurez une idée du fardeau qui pèse sur les épaules d'un supérieur, des liens qui retiennent ses mains, des entraves qui arrêtent sa marche, des hésitations qui fatiguent sa tête, des appréhensions qui lui serrent le cœur. La barque vogue aujourd'hui sur une mer paisible; mais qui sait quelle tempête sortira demain de ses flots ?

Il n'y avait pas longtemps que Dom Delatte avait pris le gouvernement de l'abbaye de Solesmes au moment où je le voyais le front penché sur la tombe de son prédécesseur; pensait-il à tout cela? Avait-il déjà fait l'expérience de ces difficultés? Certes, les religieux qui m'avaient parlé de lui l'avaient fait en des termes où l'affection tenait autant de place que le respect; il était pour eux tous et l'ami et le père, et, autant par le cœur que par la tête, l'homme vraiment supérieur. Jeune encore et fortement pénétré de l'esprit de saint Benoît, il semblait promettre à l'Abbaye, sous son active direction, et dans l'observance des saintes Règles, de longs jours de paix et de prospérité. Voilà ce que pensaient les religieux de Dom Delatte. Mais Dom Delatte le pensait-il ainsi? Et, malgré la décision de sa volonté, la fermeté de son esprit, les lumières de son intelligence, n'avait-il pas le sentiment inévitable et comme la peur de ses responsabilités? Pouvait-il se dérober à la pensée *des combats du dehors et des craintes du dedans*? Qui avait été plus éclairé et plus saint que Dom Guéranger? Qui fut plus humble, et plus ferme, et plus héroïque que Dom Couturier? Or, l'histoire de leur vie est-elle autre chose que l'histoire d'une lutte incessante, et de difficultés sans cesse recommençant? Celui-ci mourut à la peine, après avoir vu ses fils expulsés et sa maison fermée. Le même ennemi n'était-il pas encore là, toujours haineux, toujours armé et déclarant qu'il ne se donnerait de repos que lorsque les ruines elles-mêmes auraient péri? Et la meute des écrivains, aboyant dans les journaux et dans les romans,

et essayant de fétrir dans le même temps que d'autres avaient entrepris de démolir...

Unis en silence dans la prière, nous respectâmes la longue méditation de Dom Delatte. Il se releva, resta quelques minutes encore debout devant ce tertre d'où la pensée semblait germer comme le gazon y avait poussé; on eût dit qu'il ne pouvait mettre fin aux réflexions que lui suggérait l'humble tombe; et lorsqu'il se retourna vers nous, son visage calme, ses grands yeux bienveillants, m'avertirent, mieux que toute parole, de l'accueil qui m'était réservé. Le Père abbé fut bon de cette cordialité qui s'affirme tout entière dans quelques mots, dans un sourire, dans un regard. Sans compliments, sans phrases, il me fut dit que j'étais le bienvenu, que je serais chez moi parmi les religieux et dans ce qui restait de l'abbaye. « Avez-vous vu nos Saints de pierre? Verrez-vous Sainte Cécile? Allez partout, entrez partout; nos gendarmes ne sont à de certaines portes que pour les ouvrir à nos amis... » Et tout cela rapidement, en quelques minutes, parce que le R^me Père abbé était attendu par un évêque de passage; mais dans tout cela il me semblait entendre l'antique Patriarche : *Ingrederere, benedicte Domini, cur foris stas?*

L'abbé nous quitta en nous donnant rendez-vous au réfectoire, où la communauté se rassemble à l'heure de midi.

« Il nous reste encore une heure avant le dîner, nous dit le Père Thomasson. Allons voir notre imprimerie. » Et nous allâmes voir l'imprimerie de Saint-Pierre de Solesmes.

Trois ou quatre bénédictins y travaillaient alors. Modeste en ses débuts, elle était néanmoins pourvue d'un outillage perfectionné, et il me parut que les religieux occupés à la machine la connaissaient à fond et savaient admirablement s'en servir. J'en avais la preuve sous la main et sous les yeux. Les feuilles sortaient comme éplorées des cylindres, humides encore et palpitantes de la pression qu'elles venaient de subir.

Elles étaient destinées à un livre de chant : pas un pli

dans leur pâte, et, à l'exception des caractères imprimés, pas un *noir* dans leur blancheur; les notes se détachaient en vigoureuse netteté sur les claires portées; elles semblaient chanter déjà. Une multitude de volumes brochés, sortis de cette machine, étaient rangés par formats sur des rayons autour de la pièce. Le Père en ouvrit quelques-uns; il y avait des livres de chant, il y avait des livres de prières, il y avait des brochures de propagande et des vies de saints; il y avait aussi des livres de philosophie et de théologie, et aussi des livres d'histoire, tous d'élégance parfaite et d'irréprochable netteté d'impression. Ce qui me frappa, surtout dans les volumes d'histoire, ce fut la rareté, sinon l'absence complète, des notes au bas des pages.

« Ni vos écrivains, ni vos éditeurs, ne sont à la mode du jour, dis-je au P. Thomasson, et je les en félicite.

— De quelle mode parlez-vous? me demanda-t-il.

— Eh bien! repris-je, de cette mode qui veut qu'on n'imprime plus une page sans la documenter de notes, de renvois, de renseignements, d'explications et de justifications, de compléments à tel ou tel écrivain, qui a pensé comme l'auteur ou qui a pensé différemment, que sais-je encore? Cette mode vous coupe la page en deux: en bas, c'est un soubassement fait d'abréviations, de chiffres, de phrases inachevées, de morceaux, de raclures, de choses noires, qui montent jusqu'au premier, jusqu'au second étage, et souvent plus encore, et dans le haut vous trouvez à peine quelques lignes de texte sur lesquelles vos yeux voudraient se reposer ou se promener tout à leur aise. Mais la mode est là qui vous ôte cette tranquille jouissance. Ne s'est-elle pas avisée de hérissier de chiffres et de renvois ces pauvres lignes isolées? Le lecteur qui se hasarde à les parcourir y trébuche à chaque pas, et des hauteurs du volume, il est précipité dans ces odieux bas-fonds, où il se trouve bien empêtré, au milieu de choses qu'il ne demandait pas, que souvent il ne comprend pas, et dont il n'a que faire le plus souvent. Si cette sottise mode prévaut et se généralise, nous devons renoncer à lire

en paix une page quelconque. Eh ! mon Dieu, nos grands auteurs qu'on réédite, ne l'ont-ils pas déjà subie ? Vous connaissez la monumentale édition : pour un vers de Corneille, le pédant qui l'imprime au sommet, vous donne au dessous toute une page de ses notes, de ses observations, du produit de ses recherches : Corneille n'est plus que prétexte à Trissotin. Tel autre ne pourra vous dire que Ravailac assassina Henri IV sans vous faire absorber la fastidieuse liste de tous les écrivains qui l'ont dit avant lui.

» Messieurs les auteurs, ne nous gêtez pas les jouissances que vous nous avez préparées, par trop vouloir nous dire comment vous les avez préparées. Nous savons bien que toute salle à manger suppose une office et une cuisine. Et vous, Messieurs les éditeurs, respectez vos auteurs, contentez-vous de nous donner ce qu'ils ont écrit ; à leurs œuvres ne mêlez pas les vôtres, et croyez que vos lecteurs savent lire... »

Ici le Père m'arrêta. « La critique peut ne pas manquer de pittoresque, me dit-il ; mais elle est injuste dans presque toutes ses parties. N'est-ce pas rendre service au lecteur que de lui indiquer les sources ? que de lui justifier les jugements qu'on lui donne tout formulés ? que de lui montrer les éléments dont se compose la vérité des faits qu'on lui raconte ? que de laisser en quelque sorte sous sa main les matériaux de l'édifice que l'on a construit pour lui ? »

Je répondis au Père que tant de services et d'attentions, bien loin d'être nécessaires, me paraissaient gênants. « Quand mon cuisinier m'a fait mon dîner et que je le trouve à mon goût, je ne lui demande pas de faire passer sous mes yeux les déchets, les détritrus, les épluchures et autres inutilités qui sont restées dans ses mains. Je sais qu'il a dû manipuler toutes ces choses pour faire son œuvre, mais qu'il n'a pu les mettre ni dans ses pots, ni dans ses casseroles. Ai-je besoin qu'il les mette sur ma table, autour de mon assiette ? »

Je remarquai un petit pli sur le visage du Père, comme un dégoût qui commençait à s'exprimer : « Vous êtes délicat, mon Père, et ma comparaison ne vous plaît pas : reprenons

la vôtre. Il n'y a qu'un instant, vous compariez l'écrivain à un architecte. Eh bien, que penseriez-vous d'un architecte qui, ayant bâti sa maison et voulant expliquer et justifier son œuvre, la laisserait entourée de tout ce qui a pu lui rester de matériaux inemployés, pierres, mortiers, pièces de bois ? qui garderait debout ses échafaudages, merveilleux sans doute, mais désormais inutiles et encombrants ? « Eh ! Monsieur, lui diriez-vous, ôtez-moi tout cela, sinon je n'entre pas ! » Et vous auriez raison. Si la maison est bien faite et selon toutes les règles de l'art, vous n'avez besoin, pour en être convaincu, ni de voir ni de toucher ce qui a servi à la faire : il vous suffira d'y entrer pour avoir comme la sensation de sa solidité. Il en est de même pour le volume auquel je me confie. Si l'auteur est un honnête homme, s'il est de bonne foi, s'il me parle une langue sincère, s'il est convaincu, je n'ai besoin ni de ses notes, ni de ses justifications : après quelques pages, il aura ma confiance et ses convictions seront devenues les miennes.

» Sans doute il pourra m'arriver de faire des réserves, de ne pas juger de toutes choses comme l'a fait mon auteur, — quel est l'honnête homme qui ne se trompe pas ? — de même qu'il peut m'arriver d'assigner à une chambre de ma maison un emploi tout autre que celui qu'avait prévu mon architecte : mais l'ensemble reste, et je garde tout l'ouvrage comme je garde toute la maison.

» Puis, songez à l'abus qu'on a fait et de ces renvois et de ces notes : ce n'est souvent qu'une hypocrisie d'érudition et de bonne foi. Renan ne multipliait-il pas ses chiffres, et chacune de ses pages ne renvoyait-elle pas à l'Évangile ? Or, on a constaté que ses renvois renvoyaient à faux, et que le plus grand nombre de ses chiffres n'étaient là que pour faire illusion au crédule lecteur. Non, non, si l'honnêteté, si la sincérité de l'écrivain ne se dégagent pas elles-mêmes de son œuvre, ce n'est pas la multitude des notes qui l'établira.

— Mais songez donc, reprenait le Père, au temps et au

travail que les notes ont coûté à l'auteur consciencieux ! Faut-il que tant de peine soit perdue ?

— Père, elle n'est point perdue, cette peine, puisque l'œuvre qui en est sortie peut valoir à son auteur et gloire et fortune. Que s'il veut tirer un second profit de ses préparatifs et de ses notes, eh bien, qu'il les imprime à part, qu'il les entasse en un sous-volume, comme on met les pièces d'échafaudage dans un hangar de réserve... et les achète qui voudra ; assurément, ce ne sera pas moi (1)...

— Je vous avoue, me dit le Père, que je serais bien embarrassé si j'avais un ouvrage à écrire ou simplement à éditer.

— Nullement, cher Père, parce que vous êtes un trop bon élève de la bonne école bénédictine. Ayant un livre à écrire, vous le feriez si clair, si compréhensible en toutes ses parties, que vous n'auriez pas besoin de l'expliquer à vos lecteurs ; je ne parle pas de votre honnêteté, de votre bonne foi qui n'auraient pas à être démontrées. Quelques noms propres d'hommes ou de lieux, quelques citations d'ouvrages peu connus, peut-être quelques allusions à des faits généralement ignorés donneraient lieu à des notes rares, bien espacées, et cela suffirait. Si vous éditiez quelque auteur, célèbre ou non célèbre, vous n'entrepreriez pas d'en enseigner l'A B C à votre acheteur ni de le lui commenter par le menu. Vous supposeriez que cet acheteur est un homme intelligent, et que, de loin en loin, dans les passages obscurs, une allumette-bougie lui suffit pour se tirer d'affaire ; pour le surplus, n'avons-nous pas nos Larousse de tout genre ? »

Et dans le temps que je parlais ainsi, je tenais à la main un de ces livres de chant, qui sont la gloire de Solesmes.

(A suivre.)

J. HAZERA.

(1) Mon bon ami M. Hazera ne m'en voudra pas si je dis que je ne partage pas ici son avis, surtout en ce qui touche aux livres d'histoire, ce qui ne m'empêche pas, du reste, d'admirer la verve avec laquelle il soutient son spirituel paradoxe.

E. A.

LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX

PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

Mais revenons à la Commission militaire : tout n'est pas terminé. Lacombe exige que la sentence soit exécutée en tous points. Aussi, dès le lendemain, on pouvait lire sur les murs de notre ville :

Jugement rendu par la Commission Militaire séante à Bordeaux

Qui acquitte :

Jean Martegoute, âgé de quinze ans, serrurier, natif et domicilié à Bordeaux, rue Millière, n° 28;

Jean-B^{te} Dupu, imprimeur, âgé de quatorze ans, né et domicilié à Bordeaux, rue Citran, n° 4;

Jean Minvielle fils, couvreur, âgé de trente-huit ans, né et domicilié à Bordeaux, aux Chartrons, place Fegère, n° 41.

Ordonne :

Que Scholastique Vigne, veuve Arrouch, vivant de son revenu, âgée de cinquante-cinq ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Saint-James, n° 40;

Jeanne Arrouch fille, âgée de vingt-six ans, née et domiciliée à Bordeaux, chez sa mère;

Marguerite David, ci-devant religieuse, âgée de soixante-neuf ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Leberthon, n° 35;

Elisabeth Montaubri, ci-devant religieuse, âgée de quarante-six ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Leberthon, n° 35;

Marie Reaud, ci-devant religieuse, âgée de cinquante-deux ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Tanesse, n° 51;

Anne Ferret, ci-devant religieuse, native de l'île d'Oleron, district

de Marennès, département de la Charente-Inférieure, demeurant à Bordeaux, rue Villedieu, n° 9 ;

Jeanne Héraud, ci-devant religieuse, âgée de trente-quatre ans, native de Marmande, même district, département du Lot-et-Garonne, demeurant à Bordeaux, rue Villedieu, n° 9 ;

Seront détenues jusqu'à la paix comme suspectes.

Condamne à la peine de mort :

Marguerite Girau, âgée de soixante ans, ci-devant religieuse, sœur tourière, native et domiciliée à Bordeaux, rue Tanesse, n° 51 ;

Marie Girau, ci-devant religieuse, âgée de soixante-six ans, sœur tourière, native et domiciliée à Bordeaux, rue Tanesse, n° 51 ;

Rosalie Courolle, ci-devant religieuse, âgée de cinquante-huit ans, native de la commune de Gornac, district de Cadillac, département du Bec-d'Ambès, demeurant à Bordeaux, rue des Augustins, n° 31.

Jeanne Courolle, dite Rastouil, ci-devant religieuse, âgée de quarante ans, native de Gornac, district de Cadillac, département du Bec d'Ambès, demeurant à Bordeaux, rue des Augustins, n° 31.

La dernière prescription fut également observée avec un zèle irréprochable : je veux parler des *biens confisqués en faveur de la République*.

Le sans-culotte Vinatié, se chargeait d'ordinaire de ce soin et de la vérification des scellés. C'est lui que la Commission militaire députa chez les victimes du 7 thermidor. Voici le procès-verbal de sa visite :

Et avenant ledit jour 9 thermidor, l'an second de la République française une et indivisible, nous soussigné, membre du Conseil général de la commune, chargé d'apposer les scellés sur les meubles et effets ayant appartenu à diverses condamnées à la peine de mort par la Commission militaire séante à Bordeaux, nous nous sommes transporté chez les sœurs Courolle, rue des Augustins, n° 31..... puis, dans la maison située rue Tanesse, 51, où logeaient les nommées *Marguerite Girau* et *Marie Girau*, toutes deux condamnées à la

peine de mort, où nous avons trouvé la citoyenne Marie Moreau et l'avons invitée de nous représenter les effets desdites condamnées ; ce qu'elle a fait. Nous étant aperçu que les scellés étaient déjà apposés par Olivier, agent de la Commission Militaire, *et gardés par deux gardes, leur avons enjoint d'en faire bonne garde* et avons dressé le présent procès-verbal pour servir ainsi que de raison et avons signé.

G. VINATIÉ, *notable.*

(*Archives municipales, série I; carton : Prêtres réfractaires.*)

Pourquoi Marie Réaud ne partagea-t-elle pas le sort des tourières ? Il est difficile, après un siècle écoulé, d'en préciser la raison. Parut-elle moins compromise ou bien se servit-elle d'amis et de protecteurs influents ? Ces deux hypothèses sont acceptables, et surtout la dernière... L'austère président de la Commission militaire ne demeurerait insensible (que de fois je l'ai constaté !) ni aux pièces d'or, ni aux cadeaux en nature, ni aux fins soupers, ni même à la promesse d'orgies nocturnes que ma plume se refuse à décrire !

Quoi qu'il en soit, Marie Réaud échappa à la guillotine et se vit ramenée en prison.

L'incarcération aux Orphelines était fort pénible. Non seulement on y distribuait avec parcimonie tantôt des châtaignes à la place de pain et tantôt du pain moisi avec des viandes corrompues, mais l'exiguïté du local, la privation de linge et d'eau, la chaleur excessive, le nombre des détenus, et les infirmités particulières à quelques-uns d'entre eux, faisaient de cet ancien couvent un horrible séjour.

Plus que bien d'autres, Marie Réaud, habituée à une exquise propreté, soit à la maison paternelle, soit en son monastère, souffrait au physique et au moral d'un malaise intolérable.

On peut imaginer, dès lors, l'allégresse de nos prisonnières, quand, par un billet transmis secrètement, elles apprirent la subite arrestation de Lacombe, puis la parole de Garnier,

prononcée au Club national : « Je promets que la Terreur cessera d'être à l'ordre du jour (1). »

Sur ces entrefaites, la Convention rappela les Représentants du Peuple en mission ; et le Comité de salut public, sur la motion de Tallien, arrêta qu'Ysabeau se rendrait sans délai dans les départements du Bec-d'Ambès et du Lot-et-Garonne pour y prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté générale.

Ysabeau arriva à Bordeaux le 8 août (2).

L'habile député commença par abolir la Commission militaire. Cet acte lui valut de la part des Bordelais mille félicitations. Ysabeau, qui avait tant à se faire pardonner(3), comprit l'avantage d'une telle situation. Dès le lendemain soir, il se rendit au Club national, raconta les événements de Thermidor dont il avait été témoin oculaire, promit le châtimement des prévaricateurs et donna les plus belles espérances pour l'avenir. Sa dernière phrase fut saluée par des applaudissements enthousiastes : « Peuple de Bordeaux, s'écria-t-il, respirez enfin après tant d'orages. Je vous apporte un gouvernement fraternel.

(1) Journal du Club National, 24 thermidor an II, n° 18. (*Bibliothèque de la Ville.*)

(2) J'ai souvent l'occasion de citer, au cours de ce travail, le nom d'Ysabeau. Ce Représentant du peuple était prêtre et oratorien. A l'heure où parut la Constitution civile du clergé, il exerçait les fonctions de principal au collège de Tours. L'acte de l'Assemblée nationale fut accueilli par lui avec enthousiasme et comme l'aurore de la liberté. Son empressement à prêter le serment lui valut d'abord la cure de Saint-Mathieu ; puis sa faconde qui n'avait d'égale que son audace le fit envoyer à l'Assemblée en qualité de député. Les jacobins les plus fougueux devinrent ses amis et il se montra en toutes circonstances digne d'eux. Je ne parlerai ici ni de son impiété, ni de son orgueil, ni de sa dureté de cœur envers les prêtres ses disciples et ses confrères qu'il trouva enfermés au Pâté de Blaye : l'histoire en témoigne assez hautement. Comme tant d'autres oints de l'huile sainte, anciens et modernes, ce malheureux n'attaqua la si vénérable discipline de l'Église que pour des motifs d'abord inavouables... La vie vraiment sacerdotale lui pesait depuis longtemps. Il se hâta d'en secouer le joug *en se mariant* à une de ses nièces, religieuse, et religieuse liée par des vœux solennels.

« Alexandre Ysabeau avait pour secrétaire le nommé Amitié, « jeune fat », disent les mémoires du temps, presque un adolescent, qui se vantait d'avoir fait guillotiner cinq cents personnes dans les Hautes-Pyrénées.

(3) En réalité, c'est lui et Tallien qui organisèrent la Terreur dans notre département.

Désormais, chacun peut énoncer librement son opinion et c'est sur ses actes seuls qu'il sera jugé (1). »

Marie Réaud s'empressa de mettre à profit les premières assurances de paix. A la date du 20 thermidor, elle sollicita de la municipalité l'autorisation d'aller à son ancien domicile prendre un peu de linge et quelques vêtements.

Le District, par arrêté du 24 thermidor an II (11 août 1794), y consentit.

Le lendemain, accompagnée d'un officier municipal et du commissaire, notre Ursuline se rendait rue Tanesse, n° 51. Procès-verbal en fut rédigé en ces termes :

Aujourd'hui vingt-cinq thermidor (12 août) l'an II de la République française, une et indivisible, Nous soussignés, membres de la municipalité, commissaires nommés par elle à l'effet de faire remise des effets appartenant à la nommée *Marie Réaud*, religieuse insermentée, détenue dans la maison d'arrêt dite des Orphelines, procéder à la levée des scellés, s'il y a lieu, et les réposer, le tout en exécution d'un arrêté du District de Bordeaux, en date du jour d'hier, Nous nous sommes transportés avec la dite *Réaud* dans la maison rue Tanesse, n° 51, où étant, avons trouvé les citoyens Gilles Courrion et Léonard Mérigot, gardes-scellés, qui nous ont représenté les scellés et ainsi que quelques meubles sur lesquels les scellés n'était (*sic*) pas aposés et que la dite *Réaud* a dit lui appartenir; et, en notre présence, elle a sorti le linge suivant : « huit serviettes ou torchons, deux paires brassières, trois paires bas, trois chemises, deux jupes et deux cazaquins, une paire draps de lit, six fichus, une jupe de laine, deux béguins, un carré, deux fichus de baptiste que nous lui avons remis pour en jouir dans la dite maison de détention. »

N'ayant pas de scellé à aposer, avons dressé le présent procès-verbal pour servir ainsi que de raison, et le a signé avec nous :

DARBLADE, off. mun.

G. VINATIÉ, notable.

M. RÉAUD.

(Archives municipales, série I. — Période réolut. Prêtres et religieux.)

(1) Journal du Club National, 28 thermidor an II, n° 20. (*Bibliothèque de la Ville.*)

Ce succès encouragea Marie Réaud. Ne pourrait-elle pas obtenir davantage?... peut-être sa liberté? Pourquoi ne point espérer et tenter quelque démarche? Cette idée, on le comprend, souriait à l'infortunée recluse. Une requête fut bientôt rédigée. Des amis dévoués la remirent directement au Représentant du Peuple.

Celui-ci voulut l'avis du Comité de surveillance.

Les notes demandées lui furent expédiées le 6 brumaire an III (27 octobre 1794).

Dès le lendemain, Ysabeau écrivait de sa propre main sur la pétition même de Marie Réaud :

Vu les observations présentées par les députés du Comité de surveillance de Bordeaux, le Représentant du Peuple soussigné autorise la municipalité de Bordeaux à recevoir le serment de la citoyenne Marie Réaud, ci-devant ursuline, conformément à la loi du 9 nivôse dernier (1), et, à cet effet, elle sera mise sur le champ en

(1) DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE :

Du neuvième jour de nivôse an II^e de la République française, une et indivisible, qui assujettit au serment les filles et les femmes attachées aux ci-devant congrégations de leur sexe.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de législation et de liquidation réunis, décrète :

ARTICLE I. — Les filles ou femmes attachées aux ci-devant congrégations et ordres religieux de leur sexe sont assujetties au serment ordonné par le décret du 14 août 1792 ; et celles qui n'ont pas encore prêté ce serment seront tenues de le faire dans la décade qui suivra la publication du présent décret.

ART. II. — Seront tenues au même serment et dans le même délai toutes les personnes qui ont obtenu, depuis la promulgation de la loi du 14 août jusqu'à ce jour, des secours, pensions ou traitements de retraite, à quelque titre que ce soit ; elles ne pourront toucher aucune somme de ces pensions ou traitements, sans justifier d'un certificat de civisme, ainsi que celles dont les pensions de retraite ne seraient pas encore réglées et qui le seraient à l'avenir.

ART. III. — Les personnes ci-dessus nommées et celles qui sont maintenant employées, dans les maisons de charité, hospices et autres établissements publics, au soin des pauvres, au soulagement des malades ou à toutes autres fonctions publiques, qui ne justifieront point avoir satisfait à la présente loi dans le délai fixé par l'article I, seront, dès à présent, privées des pensions ou traitements qui auraient pu leur être

liberté, à la charge par elle de prêter le serment prescrit dans les trois jours, suivant l'offre qu'elle en a faite.

A Bordeaux, le 7 brumaire, l'an III de la République.

C. Alex. YSABEAU.

Marie Réaud promet-elle réellement de prêter le serment (1)? ou bien ses avocats, comme j'en ai rencontré maintes preuves en d'autres circonstances, avaient-ils assuré, dans l'intérêt de

accordés, même pour ce qui pourrait leur être dû jusqu'à ce jour. *Elles seront exclues des places qu'elles occupent, regardées comme suspectes et traitées comme telles.*

ART. IV. — Il sera pourvu sans délai à leur remplacement par les corps administratifs et sous leur responsabilité.

ART. V. — Le décret du 12 vendémiaire (3 octobre dernier, vieux style) est rapporté sans déroger néanmoins en aucune manière aux lois des 14 août 1792 et 23 avril 1793 en ce qui concerne les ecclésiastiques fonctionnaires publics, les bénéficiers, religieux, religieuses et autres personnes des deux sexes employées uniquement à l'instruction et à l'éducation en qualité de fonctionnaires publics, et tous pensionnaires de l'État jouissant de pensions ou traitements antérieurement au décret du 14 août 1792.

Visé par l'inspecteur.

Signé : S. E. MONNET.

Collationné à l'original par nous, président et secrétaires de la Convention Nationale, à Paris, le 14 nivôse an second de la République française une et indivisible.

Signé : COUTHON, président; PERRIN et A.-C. THIBAudeau, secrét.

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les corps administratifs et tribunaux que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher et exécuter dans leurs départements et ressorts respectifs. En foi de quoi, nous y avons apposé notre signature et le sceau de la République.

A Paris, le 14 jour de nivôse an II^e de la République française une et indivisible.

Signé : GOHIER, président du Conseil exécutif provisoire.

Contresigné : GOHIER . . .

Et scellé du sceau de la République.

Certifié conforme à l'original : GOHIER . . .

(Archives départementales, série L, liasse 164, n^o 2020.)

(1) L'esprit révolutionnaire a exigé du clergé et des religieuses cinq serments :

1^o Celui de la Constitution civile; 2^o celui de liberté-égalité; 3^o la promesse du 11 prairial an III (30 mai 1795); 4^o celle du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795); 5^o le serment du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).

De plus, sous le Consulat, avant le Concordat, les prêtres se virent astreints, par l'arrêté du 7 nivôse et la loi du 21 nivôse an VIII, à prêter serment à la Constitution de l'an VIII.

Le premier de ces serments, imposé par la Constituante le 12 juillet et sanctionné

leur cliente et à *son insu*, qu'elle souscrirait à la loi, que ses sentiments leur étaient suffisamment connus, qu'elle était bonne patriote, ennemie de la superstition et confuse d'avoir écouté jadis les perfides conseils des prêtres fanatiques, etc. ? Ici encore, impossible de préciser.

Toutefois le registre des délibérations du Comité de surveillance nous apprend que si la prisonnière, accablée par la tristesse et la souffrance, céda aux instances de ses protecteurs, cette faiblesse ne dura guère. Quand le délégué se présenta aux Orphelines et offrit à Marie Réaud sa liberté immédiate, à la seule condition de se conformer au décret du 9 nivôse, la fille de Sainte-Angèle, aidée de la grâce, n'hésita pas un instant. Sa réponse fut un refus énergique.

Acte en fut pris en ces termes sur le registre du Comité de surveillance :

Comité de surveillance, 13 brumaire an III [3 novembre 1794].

Michenot, chargé de mettre en liberté la citoyenne Marie Réaud, ci-devant religieuse ursuline, d'après un arrêté du Représentant du Peuple, dans le cas où elle serait décidée à prêter le serment civique exigé par la loi, rapporte qu'elle s'est refusée à le prêter et qu'en conséquence il l'a laissée en détention.

par Louis XVI le 27 novembre 1790, fut condamné par deux brefs de Pie VI, l'un donné le 10 mars et l'autre le 13 avril 1791,

Le deuxième serment, imposé par l'Assemblée législative le 14 août 1792, visait spécialement les religieux et les bénéficiers. Le refus entraînait la perte de la pension. Pie VI ne l'a jamais condamné.

Le troisième concède au culte catholique les églises non aliénées, mais ne permet aux prêtres d'y officier qu'après une promesse de soumission aux lois de la République sous peine d'une amende de mille livres.

Le quatrième était ainsi conçu : « Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République » (art. 5, titre III).

Le cinquième doit remplacer le précédent (celui du 7 vendémiaire). On jurera haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

Un an après, le Pape condamnait ce serment.

Quatorze jours après l'héroïque déclaration de Marie Réaud, ses compagnes de prison, la plupart religieuses, résolurent d'en appeler à la justice et à l'humanité du successeur d'Ysabeau. Ce nouveau Représentant du Peuple se nommait Bordas (1).

Les détenues lui adressèrent la supplique suivante, à laquelle notre Ursuline s'associa volontiers :

Le 27 frimaire, l'an III^e de la République française une et indivisible.

Au citoyen Bordas, Représentant du Peuple, en séance à Bordeaux.

Citoyen Représentant,

Les citoyennes détenues aux Orphelines depuis longtemps et arrêtées dans un concours de circonstances toutes plus effrayantes, y subissent, depuis six mois, une captivité que l'âge, les infirmités, la privation du nécessaire dans plusieurs (et qui le trouveraient si elles rentraient dans le sein de leur famille), la rigueur de la saison, tout cet ensemble aggrave considérablement leur détention. Elles subissent tous ces maux sans avoir eu pas un délit, aucune dénonciation.

Le Comité actuel de surveillance, pénétré de leur situation, s'était occupé de leur sort, avait travaillé à leur faire rendre la liberté. Le rapport était fait au moment où le Représentant du Peuple Ysabeau a été obligé de quitter cette cité. Il n'a pu seconder le désir qu'il avait fait paraître de mettre fin à leurs maux.

Les pétitionnaires auront à se féliciter, citoyen Représentant, de votre arrivée dans ce département. La renommée les assure que la justice va reprendre ses droits, que les opprimés seront écoutés et que les malheureux trouveront un père dans le Représentant du Peuple, et que les détenues obtiendront de sa bonté leur liberté.

Marie-Anne MOLINIÉ.

Anne FERRET.

Marie RÉAUD.

(Archives départementales, liasse 2205.)

(1) « Bordas, Limousin et ancien clerc de procureur à Bordeaux. est un homme d'un bien mince génie, écorchant le français et ne parlant que d'après son secrétaire Dumay. Il est connu par un rapport sur un mode de liquider les dettes des condamnés. » Bernadau, *Tablettes*, t. VII.)

Hélas ! l'espoir des infortunées prisonnières ne se réalisa pas de si tôt, du moins pour Marie Réaud. Elle languit jusqu'au 24 pluviôse an III (12 février 1795). A cette date, je lis au registre du Comité de surveillance un avis favorable à sa mise en liberté.

Cinq jours après, le Représentant du Peuple ratifiait la conclusion et ordonnait aux geôliers de « laisser sortir des Orphelines Marie Réaud, ci-devant religieuse ». Elle jouissait enfin d'une liberté complète et sans condition ! C'était le 29 pluviôse an III (17 février 1795).

Quand, plus tard, après le Concordat, notre saint archevêque M^{sr} d'Aviau permit aux Ursulines de reconstituer leur communauté, Marie-Angèle Réaud fut l'une des premières à profiter de cette inestimable faveur. Elle eut ainsi la consolation de mourir dans l'Ordre et avec l'habit des filles de Sainte-Angèle, le 22 février 1811.

Le nécrologe du monastère dit de sœur Marie Réaud :

Ses vertus distinctives étaient : la charité, la bonté, l'amour de son état et le zèle pour la défense de la religion dont elle a donné des preuves dans des temps malheureux où sa foi a triomphé de la séduction de l'erreur.

Elle a eu une maladie de quarante jours qu'elle a supportée avec une patience, une douceur et une soumission parfaite aux ordres de la Providence ; elle a reçu quatre fois le saint Viatique et a été munie des autres secours de l'Église (1).

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

(1) Notes dues à la bienveillance de la Révérende Mère Saint-Ambroise, la très digne et très zélée Supérieure actuelle des Ursulines de Bordeaux. Je lui en exprime toute ma respectueuse gratitude.



BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(Suite)

II

Les Croisades. — Louis VII et son divorce. — La ville de Bourg anglaise. — Différents sièges qu'elle soutient. — Déclaration de ses maire et jurats. — Faveurs du roi d'Angleterre. — Réparations des fortifications et de l'abbaye.

Le XII^e siècle vit s'accomplir de grands événements en Europe et en France. Ce sont d'abord les Croisades qui mirent en mouvement tous les peuples de l'Europe chrétienne; et quand Richard Cœur-de-Lion partit pour la Terre Sainte, Gérard de Bourg était à ses côtés (1).

En second lieu, c'est le divorce de Louis VII et le mariage avec Henri Plantagenet d'Éléonore de Guienne, la reine répudiée; union qui donna au futur Henri II la Guienne, le Poitou, le Limousin, le Périgord, la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, le rendant par là plus puissant sur le continent que le roi de France lui-même. Aussi la guerre ne tarda-t-elle pas à éclater entre les deux pays; mais pour reconquérir le riche patrimoine ainsi perdu, il faudra à la France trois siècles de luttes sanglantes qui la mettront à deux doigts de sa perte.

En passant aux mains des Anglais, Bourg devint plus que jamais une place de guerre que se disputèrent avec ardeur les deux puissances ennemies.

Les premières hostilités éclatèrent entre Philippe le Bel et Jean-sans-Terre, dernier fils d'Éléonore. Vainqueur dans le Nord, le roi de France est arrêté dans le Midi par les Aquitains qui accourent en foule se ranger sous les ordres de Jean.

1) Leo Drouyn, *Guienne militaire*.

Henri III, fils de Jean-sans-Terre, eut à son tour à lutter contre Louis VIII d'abord, qui lui enleva Niort, Saint-Jean d'Angély, La Rochelle, Périgueux, Limoges, et une partie de l'Agenais; puis contre Louis IX qui le vainquit à Taillebourg et poursuivit son armée en déroute jusqu'aux portes de Blaye. Parmi les vaincus figurait Andron de Bourg (1).

A cette époque le château de Bourg appartenait au seigneur de Fronsac qui avait des démêlés avec les seigneurs de Tontoulon et de Blanquefort (2). Attaqué par eux en 1242, il fut battu et perdit ce château qui devint la possession du seigneur de Blanquefort.

Quelques années plus tard, en 1253, le roi d'Angleterre fit don du château de Bourg à Étienne Longue-Épée (3) et ordonna aux habitants de la ville d'obéir à ce seigneur et de le reconnaître comme son gardien.

Si l'on en croit l'Adresse envoyée par les autorités de la ville à l'Assemblée Nationale, le 2 décembre 1789, Louis IX serait venu à Bourg et y aurait fait un séjour dans le courant de l'année 1262 (4).

Sur ces entrefaites, Henri III eut à se plaindre des Bordelais; pour se venger, il leur envoya comme gouverneur Simon de Montfort, comte de Leicester, homme de guerre habile mais dur et cruel. Sa tyrannie et ses exactions furent telles que les Bordelais se soulevèrent et finirent par le forcer à s'enfuir en Angleterre, mais il revint promptement avec une armée; les révoltés durent céder et, nonobstant leurs députations auprès du roi, accepter un accord avec lui. Ce ne fut qu'une trêve, car les esprits étaient exaltés et le comte, rentré à Bordeaux, accabla les habitants du poids de son autorité rigide. Une nouvelle députation partit pour l'Angleterre; Henri, afin de terminer ces troubles, promit de faire

(1) Leo Drouyn, *loc. cit.*

(2) *Idem.*

(3) *Archives hist. de la Gironde*, t. IV.

(4) Archives de Bourg, reg. XXIII des délibérations de la Jurade

un voyage en Guienne; l'accord signé par les deux parties recevrait pleine exécution jusque-là; toutefois le gouverneur devait rendre immédiatement à Arnaud de Blanquefort la ville de Bourg (1) qu'il lui avait prise. Ces palliatifs étaient insuffisants, le roi fut obligé de révoquer Montfort.

Au mois de mars 1273, le maire et les jurats de Bourg rédigèrent une déclaration solennelle qui donne de précieux renseignements sur les droits et prérogatives de la commune et ses rapports avec le roi d'Angleterre; elle était conçue à peu près en ces termes (2) :

Hommage rendu par Ayquart Forton maire, Gaucelin et Guillaume Forton jurats; requis pour la communauté de Bourg, ont dit : 1° que lorsque le roy vient la première fois en Guyenne, après avoir juré dans le temps qu'il est présent, et devant son sénéchal, ou luy pour le roy en son absence, qu'il gardera la ville et ses droits et la defendra de luy et d'autres de toute injure, et qu'il conservera ses fors et coutumes, et qu'ils doivent luy jurer et à son sénéchal la foy. 2° Ont dit que lad. ville n'a point de possessions communes, comme les villes de Lombardie et plusieurs autres et qu'ils ne peuvent pas dire qu'eux, c'est-à-dire la communauté dudit lieu de Bourg, ayent rien à fief du roy, puisque selon leur coutume il n'y a point de fief sans exorle ou investiture. 3° Ont dit qu'ils reconnoissoient tenir de luy comme de leur seigneur et prince, l'usage des rües et places, des murailles, des fossés et autres choses qui sont de droit commun aux habitants. 4° L'usage de la rivière pour pêcher, naviger et pour ce qui leur sera nécessaire et utile. 5° Ont dit qu'ils ont plusieurs franchises, tant à l'égard de leur personne que de leurs biens, qu'ils ont mairie et jurade et qu'ils doivent au roy les devoirs et conditions contenues dans le privilège que le roy leur a donné scellé de son sceau. 6° Disent que chaque bourgeois de Bourg doit pour les vins de ses vignes deux deniers de rente; à ce prix tout vin bourgeois est libre qu'on le charge en

(1) O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. I, p. 392.

(2) Archives départ. de la Gironde, série C, n° 271.

bateau, qu'on le vende en taverne. 7° Ont dit que si quelqu'un vient acheter des vins en lad. ville de Bourg pour les revendre ou pour les charger, il devra payer au roy et aux autres seigneurs de Bourg un denier pour chaque tonneau. Fait et passé à Bourg, l'an du Seigneur 1273, le jeudy avant les Rameaux, sous le règne d'Édouard roi d'Angleterre.

Peu d'années après, en 1280 (1), Édouard I^{er} prescrivit la construction des murs d'enceinte de Bourg, afin de restaurer et de compléter les travaux de défense de cette ville. Dans ce même but, par une ordonnance du 28 décembre 1283 (2), il accorda permission à Gombaut de Cantenac, en mémoire des services rendus par son oncle Gombaut de Mercat, de clore son manoir de Cantenac, situé district de Bourg, et d'y faire construire un fort dont il jouira ainsi que ses successeurs, sauf toutefois les droits du souverain. Puis il écrivit au sénéchal de Gascogne (3) pour lui recommander de respecter et de faire respecter par ses baillis les libertés et autres droits accordés depuis longtemps par les rois d'Angleterre aux maire et jurats de Bourg.

Dans l'espoir de regagner enfin le duché de Guyenne, Philippe le Bel prétextait d'une querelle entre des matelots anglais et normands pour recommencer les hostilités et saisir l'Aquitaine. L'année suivante, en 1294 (4), Edmond, un des lieutenants du roi d'Angleterre, descend dans le Bordelais à la tête d'une armée et, après avoir repris au roi de France Blaye, Bourg et Rions, va mettre le siège devant Bordeaux ; mais l'arrivée du comte d'Artois mit fin à ses succès et le força à abandonner ses conquêtes, sauf Bourg qui résista victorieusement (5) aux assiégeants.

(1) Leo Drouyn, *loc. cit.*

(2) *Archives hist. de la Gironde*, t. VII, p. 149.

(3) *Idem*, p. 154.

(4) Leo Drouyn, *loc. cit.* — *Chronique bordelaise*, p. 13. — *Guillaume de Nangis*, p. 218 et ss.

(5) Archives de Bourg, reg. XXIII des délibérations de la Jurade.

Jusqu'en 1303, le roi de France tint garnison à Bordeaux, et la Guyenne, bon gré, mal gré, fut obligée de lui obéir. Mais à ce moment Édouard I^{er}, fatigué de cette lutte, reconnut la suzeraineté du roi de France sur toutes les terres qu'il possédait au sud de la Loire, et en échange la Guyenne lui fut rendue.

En 1314 (1), les difficultés qui existaient depuis déjà longtemps entre le roi d'Angleterre et le vicomte de Fronsac, au sujet de Bourg, furent applanies; il fut convenu que le vicomte rendrait hommage pour celui qu'il recevrait d'Aymeric de Bourg, damoiseil.

Édouard II ayant besoin de troupes en 1322 (2) pour continuer la guerre d'Écosse, convoqua plusieurs seigneurs gascons, entre autres Aymeric de Bourg, et il ressort d'un mémoire de cette époque adressé à Hugues le Despenser, que Bourg ravitaillait plusieurs places importantes de la province, qu'elle renfermait un arsenal et un chantier pour la réparation des engins de guerre.

Pendant la mort successive des trois fils de Philippe le Bel, décédés sans héritiers mâles, appelait au trône de France Philippe, comte de Valois, fils de Charles et frère de Philippe le Bel. En montant sur le trône, le chef de la maison de Valois ajoutait aux fiefs réunis par ses prédécesseurs les comtés de Valois, d'Anjou, du Maine et de Chartres, et cette extension du domaine royal assurait au roi la suprématie sur tous les grands vassaux. La France était alors plus étendue et plus puissante qu'elle ne l'avait été depuis Charlemagne; aussi semblait-il permis à Philippe de Valois d'envisager l'avenir avec confiance et de mûrir de vastes projets. Malheureusement il fallut encore compter avec l'Anglais qui émit de nouvelles prétentions. Jusqu'à ce moment, malgré des efforts constants pour se soustraire à cette vassalité à laquelle il était tenu envers le monarque français, le roi d'Angleterre

(1) Leo Drouyn, *loc. cit.*

(2) *Idem.*

s'était vu dans l'obligation de fléchir moins devant les armées victorieuses que devant la coutume féodale. Mais alors opposant la loi féodale à la loi salique, il se posa devant Philippe de Valois, non plus comme un vassal insubordonné, mais comme un rival, s'intitulant roi d'Angleterre et de France, et revendiquant la couronne comme prince légitime. La lutte changeait ainsi de caractère et devenait une guerre nationale. Les hostilités commencèrent dès que la guerre d'Écosse fut achevée.

Les Français débutèrent en Aquitaine vers 1337 par la prise de Penne en Agenais ; l'année suivante, alors que les réparations entreprises aux fortifications de Bourg étaient à peine terminées, Gaston comte de Foix s'en empare, tandis que le comte de l'Ile-Jourdan se rend maître du cours de la Garonne jusqu'à Saint-Macaire et de la Dordogne jusqu'à Libourne. Ces premières expéditions en Guienne des armées françaises furent couronnées de succès. Mais la face des événements changea bientôt ; dès 1341 Bourg était de nouveau en la possession de l'Angleterre et la châteltenie, cédée tout d'abord à Bernard Daillon, passa l'année suivante aux mains d'Amanieu Belhord, seigneur de la Mote (1).

Bourg eut alors quelques années d'une tranquillité relative ; le roi d'Angleterre, pour reconnaître sa fidélité, lui accorda de nouveaux privilèges en vertu desquels les maire et jurats de la ville eurent désormais la connaissance des crimes dans toute l'étendue de la juridiction de Bourg (2). Les fortifications, fortement endommagées par les attaques que cette place avait eu à soutenir, demandaient encore de grosses réparations ; pour faire face aux dépenses qu'elles entraînaient, Édouard III imposa la noblesse de la juridiction de Bourg ; mais l'année suivante, les travaux étant achevés et payés, l'impôt nouveau cessa d'être perçu (3).

(1) Leo Drouyn, *loc. cit.* ; Archives de Bourg, reg. XIII des délibérations de la Jurade.

(2) Archives de Bourg, charte de 1357.

(3) Leo Drouyn, *loc. cit.*

D'après les ruines qui subsistent encore et les recherches faites, on peut se figurer à peu près ce qu'était alors cette petite place de guerre. Elle se composait d'une enceinte quadrilatère se rétrécissant vers l'est, et suivant du côté du fleuve les sinuosités du coteau sur lequel la ville est bâtie; sur les autres côtés les murs se prolongeaient à peu près en ligne droite; ils étaient surmontés de créneaux, et des fossés au nord et à l'est en défendaient l'accès; il y avait un chemin de ronde du côté de la rivière et des tours cylindriques engagées notamment au nord-ouest.

Plusieurs portes donnaient accès dans la place : la porte de Blaye au nord, celle de la Mer vers le sud et celle de Saint-André à l'est; elles étaient défendues par des ouvrages avancés. Chacune d'elles se composait d'une grande porte et d'un portillon (1) que l'on fermait le soir et dont les clefs étaient déposées chez un des magistrats où on allait les chercher le matin. Au xvii^e siècle il y avait un corps de garde à la porte de Blaye (2), où logeait un sergent assermenté qui était le gardien des clefs.

Dans l'intérieur des tours et constructions qui entouraient et surmontaient ces portes, on avait aménagé des salles qui servaient soit de logement comme à la porte de Blaye, soit de prison comme à celle de Saint-André. Une des salles de la porte de Blaye fut transformée, à partir de 1674, en prison spécialement réservée aux personnes qui, n'ayant pas commis de crimes, ne méritaient pas un châtement exemplaire (3).

Le château-fort était, comme au temps des invasions normandes, au lieu appelé encore de nos jours la Citadelle, et au centre duquel s'élevait l'abbaye Saint-Vincent.

Ce pieux asile, ruiné par toutes ces guerres avec les Français, se releva une fois encore en 1342, grâce aux secours qui lui furent généreusement accordés par Édouard III (4).

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

(1-2-3) Archives de Bourg, registres de la Jurade, *passim*.

(4) Archives historiques de la Gironde, t. III, p. 152.

L'HERBE A DIOU

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Au cours de la visite pascalle des vieillards infirmes de ma paroisse, une bonne chrétienne, originaire de Saint-Michel de Double en Périgord, m'a récitée une prière en gascon (1), *l'Herbe à Diou*, dont le texte pourrait offrir quelque intérêt aux lecteurs de la *Revue Catholique*. On y trouvera une grande analogie de fond et de forme avec une autre prière en gascon bordelais, *la Berbette de Diou*, déjà publiée dans ma récente étude archéologique sur Monségur (2). Je la reproduis ici pour faciliter le rapprochement. Dans l'une comme dans l'autre, est rappelée, sous une forme naïve et poétique, la terrible vérité du jugement dernier, et la menace de damnation pour tous ceux qui n'auront pas appris, dans leur enfance, ladite prière.

Je ne garantis ni l'authenticité du texte, ni la coupe des vers, ni la pureté du dialecte. En passant de bouche en bouche, ce texte a dû subir des altérations qu'une comparaison avec d'autres leçons permettrait peut-être de relever ; les dialectes ont pu se mêler. J'ai donc simplement pris à tâche d'écrire aussi exactement que possible la leçon de Saint-Michel de Double, d'après la prononciation de la bonne vieille qui me l'a récitée ; trop heureux s'il m'est donné d'apporter un modeste tribut à l'étude de la littérature romane.

(1) En vers libres, non rimés mais simplement assonancés par la dernière voyelle, comme nos poèmes nationaux du moyen âge.

(2) *Société Archéologique de Bordeaux*, t. XIX, 3^e fasc., 1894 ; p. 57, note. In-8° de 71 pages. Feret et fils, Bordeaux. Prix, 2 francs.

L'HERBE A DIOU

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

A l'herbe à Diou
 N'attendez-bous coume de Diou.
 Que n'ey si belle,
 N'en floury,
 Coume la candelle;
 Un bras en haout,
 L'aoutre en bas.
 N'en beyse benni
 La-sente boune Bierge; en sa petite croux (d'or) :
 — Benez tous,
 Mous praoues péchadou ;
 Quo n'ey ni une ni dous.
 Si bous aoutres sabia
 Ce qu'ey souffri per bous,
 L'âme d'ou cor bous tremberio
 Den lou bentre,
 Coume fay la feuille d'aou tremble,
 Qand pleou, qand bente,
 Qand fay si grande tourmente.

L'HERBE A DIEU

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

A l'herbe à Dieu — Confiez-vous comme à Dieu même. — Elle est aussi belle — Lorsqu'elle fleurit — Que la chandelle. — Une branche s'élève, — L'autre s'abaisse. — Je vois venir — La sainte bonne Vierge — Avec sa petite croix d'or : Venez tous, — Mes pauvres pécheurs; — Ce n'est ni une ni deux. — Si vous saviez — Ce que j'ai souffert pour vous, — L'âme du corps — Vous tremblerait. — Dans les entrailles, — Comme fait la feuille du tremble — Lorsqu'il pleut, lorsqu'il vente, — Lorsqu'il fait grande tour-

Là-bas en Paradis
 Y a une petite planche
 Que n'ey ni petite, ni grande.
 Ey grande
 Coume un peou de sente Anne.

Marguerite, flour de lys,
 La porta daou paradis
 Soun dubrida?
 — Oui, soun dubrida.
 — D'empuy coura?
 — D'empuy hier mati.
 — Qui l'a redrubida?
 Sen Pierre, sen Paul
 L'a redrubida
 Per lou mort,
 Per lou biou
 Per tou lou que saouran *l'Herbe à Diou*.
 La que ne la saouran pas,
 Crideran en prou tem :
 — Qu'ey jou eyt à l'ache de sept ans
 De ne pas aougué apris
 L'Herbe à Diou de moun pay,
 De ma may,
 Se Diou pla !

mente. — Là-bas, en Paradis, — Il y a une petite planche (pour passer)
 — Qui n'est ni petite, ni grande. — Elle est grande — Comme un cheveu
 de sainte Anne.

Marguerite, fleur de lys, — Les portes du paradis — Sont-elles ouvertes ?
 — Oui, elles sont ouvertes. — Depuis quand ? — Depuis hier matin. — Qui
 les a ouvertes ? — Saint Pierre, saint Paul — Les ont ouvertes — Pour le
 mort, pour le vivant, — Pour tous ceux qui sauront — *L'Herbe à Dieu*. —
 Ceux qui ne la sauront pas — Crieront à tout jamais : — Qu'ai-je fait à
 l'âge de sept ans — De n'avoir point appris — *L'Herbe à Dieu* de mon père,
 — De ma mère, — S'il plaît à Dieu !

LA BERBETTE DE DIOU

La Berbette de Diou que n'es aou ceou
 Entre l'ange sen Micheou;
 Sen Micheou lou messagey.
 Jesus, oun lou trouberey?
 Deu soun petit bergey,
 Cheytat su sa peyre plate,
 Soun petit libre à la man :
 Qu'a lugit un cop, un cop (ou, plutôt, « de cap en cap »),
 Qu'a sounat sous peccadous :
 Peccadous benets-y tous.
 Lou pu petit y es anat;
 L'âme daou cors ly a tremblat.
 Es aqui une petite palanquette
 Ni pu grosse ni pu mendre
 Que lou peou de la testette;
 Qui bien hara
 Passera.
 Qui maou hara
 Aou houn toumbra
 Et s'escridera : Jerusalem!
 Que n'ey jou heyt de tout moun tem
 De ne pas aougé appris
La Berbette de Diou!
 Bous que la sabèts apprenets-me la,
 Si bous plait.

L'AGNEAU DE DIEU

L'agneau de Dieu qui est aux cieus — A côté de l'ange saint Michel, —
 Saint Michel le messenger. — Jésus, où le trouverai-je? — Dans son petit
 verger, — Assis sur sa pierre plate, — Son petit livre à la main (le livre
 du jugement) : — Il l'a lu une et deux fois (ou « d'un bout à l'autre »). — Il
 a appelé ses pécheurs : — Pécheurs, venez-y tous. — Le plus petit y est
 allé; — L'âme du corps lui a tremblé. — Il y a là une petite planche
 (servant de pont) — Ni plus grosse ni plus fine — Qu'un cheveu de la
 tête; — Qui aura fait bien — Passera. — Qui aura fait mal — Tombera au
 fond — Et s'écriera : Jérusalem! — Qu'ai-je donc fait de tout le temps de ma
 vie, — De ne pas avoir appris — *L'Agneau de Dieu!* — Vous qui le savez,
 apprenez-le-moi — S'il vous plait.

S. LÉGLISE,
 curé de Gensac (Gironde).



SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(Documents tirés des Archives de La Réole) (Suite).

XII

Victoires sur terre et sur mer. — Réjouissances publiques, feux de joie.

Mais à ces lourdes charges (1), les mêmes soldats qui les imposaient offraient une compensation à laquelle le sentiment populaire en France n'a jamais résisté, je veux dire les lauriers qu'ils cueillaient sur les champs de bataille de l'Italie, de l'Allemagne, des deux Flandres, et l'auréole de gloire dont ils entouraient le nom français. Les vainqueurs de Fleurus, de Steinkerque, de Friedlingen, de Staffarde, de Calcinato et de Fontenoy, qui traversaient La Réole et y séjournèrent, exaltaient le patriotisme des masses en racontant leurs hauts faits et en faisant connaître comment des capitaines tels que Luxembourg et Catinat, Villars et Vendôme, savaient mener des Français à la victoire. Tous ces exploits avaient déjà eu leur écho ici. A chaque succès remporté par les armées de terre ou de mer du roi, la nouvelle en était publiée à son de trompe par le *mande* (2) de la ville et les feux de joie s'allumaient. L'énumération de ces réjouissances serait bien longue et deviendrait fastidieuse, ces fêtes patriotiques se calquant les unes sur les autres. Je me contenterai seulement de relever et de signaler celles qui offriront quelque intérêt par un incident imprévu ou l'appareil du cérémonial.

« Conquête de la Franche-Comté, en moins d'un mois (3), par le roi en personne : il avoit sous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le Prince prit Besançon en deux jours le 7 février (1668), tandis que M. de

(1) Voir le précédent chapitre de cette remarquable étude trop longtemps interrompue. (*Revue Catholique* du 25 juin 1895, page 378). N. D. L. R.

(2) Voir la note 1 de la page 22 (*Revue catholique* du 10 janvier 1895).

(3) En vingt-deux jours, d'après nos Registres.

Luxembourg prenoit Salins. Dôle se rend au roi le 14 et Gray le 19. L'Académie française eut l'honneur, pour la première fois, de complimenter le roi sur cette conquête. »

C'est en ces termes concis que le président Hénault (1) rend compte de cette *promenade militaire* à la suite de laquelle une province de plus fut acquise à la France. Le 28 mars de cette même année, « sur les deux heures d'après midy, messieurs les jurats vestus de leurs robes consulaires, assistés des bourgeois du corps de ville, sont sortis de l'hostel de ville en corps et marchant chacun suivant son rang se sont rendus à l'église du prieuré Saint-Pierre de la présente ville, et devant eux la compagnie des mousquetaires (2) a marché jusques sur la place Saint-Pierre où messieurs les jurats avoyent fait dresser le feu de joye, icelle compagnie conduite par le sieur Henry Thor, et estant les sieurs jurats et bourgeois entres dans le chœur de l'église, les reverends peres religieux benedictins y sont veneus en corps, le prieur claustral et deux autres religieux revestus de leurs chapes et de leurs plus beaux ornemens, ou estant on chanta le *Te Deum* et autres cantiques, et apres cela sont sortis avec leur grande croix d'argent en procession suivis des sieurs jurats et bourgeois et quantite de peuple, ayant commence avant de sortir à chanter l'*Exaudiat* et l'ont acheve apres avoir fait un tour de feu de joye pendant lequel M. Dubernet, premier jurat, a mis le feu et soudain la compagnie a tire et fait plusieurs descharges durant que le feu brusloit, et cela fait, les jurats se sont retires à l'hostel, accompagnés des bourgeois auxquels ils ont fait presenter la colation et ont aussy en un endroit de la ville fait faire colation et bailler pain et vin aux soldats, le tout en demonstration de joie (3) ».

Le plus souvent, le roi annonçait officiellement les victoires de ses armées aux commandants et gouverneurs de provinces. Plusieurs de ces lettres adressées au marquis de Sourdis, « *commandant en Guienne et pays circonvoisins* », et communiquées à la Jurade figurent sur ses registres. Je les reproduis intégralement à titre de documents

(1) *Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire de France*. A Paris, de l'Imprimerie de Prault, M.D.CC.LXVIII.

(2) Gardes bourgeoises portant le mousquet.

(3) Séance de la Jurade du 28 mars 1668.

historiques et textes originaux. Je ne prétends pas les servir à mes lecteurs en leur fraîcheur première ; ce serait une trop bonne fortune. Mais, malgré tout, elles composent quelques pages émouvantes et grandioses de l'histoire des siècles passés qu'il n'est pas inutile d'exposer une fois de plus aux yeux des jeunes générations afin de leur inspirer le respect de nos origines nationales et le culte des ancêtres.

Dans la séance du 23 juillet 1690, le premier jurat, Jacques Seguin, sieur de Luzancy, donna lecture d'une lettre par laquelle le marquis de Sourdis mande à M. de Majance, lieutenant général à Bazas, « que l'armée du Roy commandée par M. le maréchal de Luxembourg en Flandres a entièrement défait celle des Hollandois commandée par le prince de Valdek, en telle sorte que le seigneur de Luxembourg est resté maître du champ de bataille, qu'il y a eu plus de huit mil des ennemis morts sur la place et a été fait sept mil huit cents prisonniers, entre lesquels il y a plus de six cents officiers, qu'il leur a été pris (*pris*) quarante-neuf pièces et plus de deux cents chariots d'artillerie et cent six tant drapeaux qu'étendards (1) ». Il s'agit de la bataille de Fleurus (2), près de Charleroi, gagnée par le duc de Luxembourg (3), le 30 juin 1690, contre le prince de Waldeck, maréchal général des Provinces-Unies. Cette victoire, dit l'historien du *Siècle de Louis XIV*, était due, de l'aveu de tous les officiers, à la supériorité de génie que le général français

(1) Enseignes de cavalerie. « Huit mille prisonniers, six mille morts, deux cents drapeaux ou étendards, le canon, le bagage, la fuite des ennemis, furent les marques de la victoire. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.)

(2) Fleurus! Quel nom prédestiné! Les Français rendirent célèbre ce bourg de Belgique par deux autres victoires. Jourdan y battit le prince de Cobourg et les Autrichiens le 26 juin 1794. Blücher et les alliés y furent défaits par Napoléon le 16 juin 1815 (toujours le mois de juin); cette dernière action est également connue sous le nom de bataille de Ligny.

(3) François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg, fils posthume de ce comte de Bouteville si connu par ses duels et décapité sous Louis XIII. Le prince de Conti l'appelait le *Tapissier de Notre-Dame* à cause des nombreux drapeaux qu'il prit à l'ennemi et qu'alors on appendait dans la cathédrale de Paris. Nos ennemis, par allusion à une légère difformité dont il était affligé, l'appelaient le *Bossu*. « Ils n'en savent rien, disait-il, je ne la leur ai jamais montrée. » Élève du grand Condé, maréchal en 1675, mort en 1695.

avait sur son adversaire. D'après le président Hénault, on attribua la victoire « au mouvement hasardeux, mais décisif pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à sa cavalerie, et qui, ne pouvant être aperçu par M. de Valdec, à cause de l'inégalité du terrain, fit que l'aile droite des ennemis se trouva prise en flanc ; tandis que M. de Valdec croyoit que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupoit : c'est une des plus belles actions de M. de Luxembourg : la cavalerie hollandoise fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur ».

A la même séance, Jacques Seguin communiqua à l'assemblée une lettre du roi adressée à M. le marquis de Sourdis, lui annonçant la victoire navale de Tourville (1) sur les flottes anglo-hollandaise :

« *Monsieur le marquis de Sourdis, chevalier de mes ordres, lieutenant general de mes armées, commandant en chef pour mon service en Guienne.*

» Monsieur le marquis de Sourdis, ayant donne ordre a mon armee nauale commandee par le sieur comte de Tourville, vice-amiral de France, d'entrer dans la Manche et d'aller mesme jusqua l'entree de la Tamise pour chercher celles des Anglois et des Hollandois, ie fus informe le 4 de ce mois quelle les auoit trouuees a l'ille de Vuitz (2) et quelle se mettoit en estat de les combattre. P'appris ensuite que les ennemis estant sortis des rades de cette ille sur lauis qu'ils auoient de la proche de mon armee, profitoient pour leuiter du vent

(1) Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, du petit pays de Cotentin (compris aujourd'hui dans le département de la Manche), capitale Coutances, d'où sa famille tirait son nom, et possédant la baronnie de Tourville, qui lui donna son surnom. Quoique cette maison ne comptât pas parmi la première noblesse de Normandie, le futur vice-amiral sortait d'une souche illustre par sa mère, Lucie de la Rochefoucault. « Vrai homme de mer, le plus grand marin de son temps et qui n'a point été surpassé, brave autant que les plus braves » (Jal). Tourville se fit connaître, étant chevalier de Malte, par ses exploits contre les Turcs et les Barbaresques. Il perdit la bataille de la Hogue contre l'amiral anglais Russell, défaite qui l'a honoré autant et rendu plus célèbre que ses victoires. Vice-amiral en 1690, maréchal de France en 1693, mort en 1701.

(2) Wight, ile de la Manche, sur les côtes d'Angleterre.

qui leur estoit fauorable, ce quils continuerent de faire jusquau dix de ce mois, que se trouuant fortifies par larriuee de plusieurs vaisseaux quils attendoient, ils vinrent vent arriere sur mon armee nauale, esperant que lauantage du vent les rendroit maistres de finir le combat sans sexposer a la perte entiere de leur flotte; mais apres quil eut dure sept heures, les ennemis furent obliges de plier et de prendre la fuite en desordre. Ils perdirent en cette occasion le vaisseau le *Frisland* de 68 pieces de canon qui se rendit au vaisseau le *Souverain* commande par le marquis de Nesmond (1) et deux autres de la mesme force furent coulez bas avec deux de leurs brulots. Cependant mon armee profitant de son auantage se seruoit des marees pour poursuiure les ennemis qui auoient touiours le vent fauorable et qui se voyant presses et hors desperance de pouuoir sauuer ses vaisseaux qui auoient este dematez prinrent le party den faire sauter trois et den couler bas quatre autres.

» Le douziesme, les flottes des ennemis estant par le trauers du cap de Ferley a trente lieues de lille de Vuitz ou le combat auoit este commence et que mon armee poursuiuoit tousiours, le comte de Touruille descourrit sous le vent six vaisseaux dematez qui se rangeoient a la coste d'Angleterre, il detacha aussitost une escadre sous le commandement du marquis de Villette (2) qui brula quatre de ces vaisseaux et echoua les deux autres.

» Ceste action sest pässee sans que mon armee ayt receu aucun dommage considerable et tous mes vaisseaux sont en estat de tenir la mer sans quil y en ait aucun de dematez, en sorte que ie me trouue a present maistre de la Manche, apres auoir battu les

(1) Le marquis de Nesmond, lieutenant des armées navales du roi, s'associa avec Louis XIV pour armer une escadre formée de cinq vaisseaux de l'État, de trois frégates et de deux brulots destinés à la course contre les Anglais et les Hollandais. Le traité entre le roi et son lieutenant général fut signé le 8 juin 1695. L'entreprise fut couronnée de succès.

(2) Philippe de Valois, marquis de Villette-Mursay, cousin ou neveu de M^{me} de Maintenon, protestant converti, capitaine de vaisseau le 12 mars 1672, chef d'escadre le 1^{er} janvier 1686, lieutenant général le 1^{er} novembre 1689, commandeur de Saint-Louis le 1^{er} avril 1697, mourut au mois de décembre 1707, à l'âge de soixante-quinze ans. Il a laissé des Mémoires.

Anglois, qui se vantoient depuis plusieurs siècles de n'être les maîtres, fortifiez de tous les vaisseaux des Hollandois (1).

» Et comme il est bien juste qu'il soit rendu grâce à Dieu de cette victoire, qui est une nouvelle marque de la protection que sa divine bonté a bien voulu accorder par mer comme par terre à la justice de mes armes, j'écris aux archevêques, évêques de mon royaume de faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises de leurs diocèses.

» Et je vous fait cette lettre pour vous dire d'assister à celui qui sera célébré dans une des églises de l'étendue de votre commandement que bon vous semblera, donner ordre tant aux officiers de justice que magistrats de s'y trouver, même pour faire faire des feux de joie et tirer le canon.

» Comme aussi aux gouverneurs des villes et places de l'étendue de votre commandement, ainsi qu'il est accoutumé en pareil cas pour marque de renaissance publique, ce que me promettant que vous accomplirez, je prierai Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Sourdis, en sa sainte garde.

» Écrit à Versailles le dix-neufième juillet mil six cents quatre-vingt-dix. »

Signé : *Louis* ; et plus bas : *Phelipeaux* (2).

Le 6 septembre, nouvelle communication d'une autre lettre du roi à M. le marquis de Sourdis, datée de Versailles « le 24^e jour

(1) Le *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire* reproduit identiquement, sauf quelques variantes insignifiantes, la circulaire envoyée aux représentants du roi dans les provinces, que Jal, quoique toujours bien renseigné, ne mentionne pas. Cette version, adressée à l'archevêque de Paris, débute par ces mots : *Mon cousin*, et porte la date du 18 juillet, au lieu du 19. Le nom de l'île de Wight y est orthographié With. Le passage suivant : « Cette action s'est passée sans que mon armée ait reçu aucun dommage considérable et tous mes vaisseaux sont en état de tenir la mer sans qu'il y en ait aucun de dematé » était suivi de ce membre de phrase : « et n'y ayant que trois officiers tués et environ cinq cents officiers marins, matelots et soldats tués ou blessés », qui a été rayé par le ministre qui corrigeait la minute copiée par Jal. Sous les mots « fortifiez de tous les vaisseaux des Hollandois », on lit encore ceux-ci mal effacés : « aussi avec eux les Hollandois qui, nonobstant la supériorité prétendue des Anglois, les ont battus en tant d'occasions ». (Bibl. Imp., ms. Clairamb., 557, p. 378.)

(2) Les Phelipeaux, Phelypeaux, Phélippeaux ou des Phélypeaux ont exercé la charge de secrétaire d'État pendant cent soixante-cinq ans de père en fils, depuis

d'aoust 1690 », au sujet des victoires de Catinat. Les triomphes des armées françaises se succédaient encore à cette époque avec une rapidité foudroyante. Aussi, l'un des historiographes de Louis XIV, Boileau, a-t-il pu s'écrier sans trop forcer la note courtoisanesque :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire (1).

« Monsieur le marquis de Sourdis,

» Le duc de Sauoye ayant préféré l'exécution des traités qu'il avoit faits avec mes ennemis pour porter la guerre en Dauphine aux propositions que ie lui avois fait faire, le sieur de Catinat (2) auquel i'ay donne le commandement de l'armée que i'avois fait avancer vers Pignerol, sest trouue obligé d'agir hostilement contre luy et comme ie fus informe que mes ennemis enuyoient de tous cotez des troupes

Paul Phéliepeaux (1610), sous les noms de la Vrillière, de Saint-Florentin, de Pontchartrain, de Maurepas, jusqu'à Louis Phéliepeaux, duc de la Vrillière, retiré en 1775. Louis avait porté successivement les noms de Phéliepeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière. Mort en 1777, on lui fit cette épitaphe :

Ci-gît un petit homme, à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

(1) Épître VIII. Au Roi.

(2) Nicolas Catinat ou Cattinat : Fils d'un conseiller au Parlement, il se fit d'abord avocat. A vingt-trois ans, ayant perdu une cause qui était juste, il abandonna le barreau pour les armes. Maréchal en 1693, mort en 1712. Les soldats, dont il était le père, adoraient leur général et le chantaient sur un ton qui ne laisse aucun doute sur leur affection :

Monsieur de Catinat, fameux par ses exploits,
A vaincu l'ennemi pour la troisième fois ;
Mais quand il voit tomber tant de braves Français,
Insensible à sa gloire, il pleure ses succès.

Dalayrac a introduit ce couplet — les paroles ainsi que l'air sur lequel elles étaient chantées par les soldats du maréchal — dans son opéra-comique : *Une Matinée de Catinat*. Je tiens cette curiosité théâtrale de notre respectable professeur de déclamation à l'École de Sorèze (1849-52), M. Casaneuve, ancien acteur de la Maison de Molière, où il jouait la comédie, vers 1830, à côté de Firmin, de Michelot, de Joanny, de Ligier, de M^{lle} Mars, après avoir donné la réplique à Talma dans les rôles de confident de tragédie. C'est sous sa direction que nous jouâmes la *Matinée de Catinat* et c'est à cette occasion qu'il me cita la tradition relative aux couplets sur le maréchal.

au dit duc de Sauoye, ie fis marcher en Piedmont plusieurs regimens d'infanterie, de caualerie et de dragons pour mettre le dit sieur de Catinat en estat de conseruer la superiorite qu'il auoit sur l'armee que le gouuerneur de Milan y auoit fait passer, et ces troupes y estant arriuees dans les dix premiers iours de ce mois, i'enuoyai ordre au dit sieur de Catinat d'entreprendre ce qu'il iugeroit a propos pour faire sortir les ennemis des retranchemens ou ils setoient tenus jusques alors, et de ne pas perdre loccasion de les attaquer s'il le pouuoit faire sans desauantage, ce quil a si bien execute qu'ayant marche le 17 de ce mois sur le bord du Pô, proche d'un bourg nomme *Staffarde*, le duc de Sauoye, qui estoit dans un conuent fort auantageux pres *Villefranche*, en sortit pour se porter apparemment entre *Saluce* et *Pignerol*; de quoy le dit sieur de Catinat estant auerti, il marcha droit a luy le 18 de ce mois, et layant trouue en bataille, ayant des marais et des bois a sa gauche qui joignoient le Pô et des cassines (1) remplies d'infanterie qui appuyoient sa droite, il le fit attaquer par mes troupes avec tant de vigueur, quelles occuperent les bois qui couuroient cette gauche qui ne tint pas et fut mise en deroute; la resistance fut plus grande a la droite; mais apres un combat assez long, les cassines furent emportees lespee a la main et tout ce qui estoit dedans ayant este tue ou fait prisonnier, le reste de l'armee a pris la fuite, abandonnant son canon et son bagage, desquels mes troupes se sont saisies : et le dit sieur de Catinat qui mescrit du champ de bataille me mande qu'il y auoit deja plus de soixante officiers et plus de six cens prisonniers ensemble (2) et que les troupes qui estoient a la poursuite des fuyards en ramenoient a tous momens, et comme cette continuation des grandes victoires que mes armes ont remportees depuis le commencement du mois dernier est une suite bien visible de la protection de Dieu et des benedictions quil repand sur mon Estat et sur mon regne, ie me trouue oblige de len remercier et faire remercier par tous mes peuples. C'est pourquoy i'ecris aux archeuesques et euesques de mon royaume den faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises, etc. »

(1) Cassine, maison isolée où l'on peut s'embusquer.

(2) Les alliés eurent quatre mille morts et les Français trois cents seulement.

Après cette bataille, le général victorieux passa en Piémont, força les lignes ennemies retranchées près de Suse, qui tomba en son pouvoir, ainsi que Villefranche, Montalban, Nice réputée imprenable, Veillane, Carmagnole, et revint enfin à Montmélian, qu'il prit après un siège. On apprenait, presque en même temps, la prise de Mons par le roi en personne ayant sous lui les maréchaux de Luxembourg et de la Feuillade.

Puis, ce fut le tour de Namur (5 juin 1692) où, sous le commandement du roi, on vit Vauban assiéger le fort Cohorn, défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, mais jamais son égal*. Le fait d'armes de Steinkerque suivit de très près la reddition de Namur.

Notre ville était constamment illuminée par les feux de joie. On ne se contentait plus du bûcher officiel sur la place Saint-Pierre : chaque maison avait un feu particulier flambant devant sa porte. Vue des hauteurs qui la dominent, à l'heure crépusculaire où l'on avait l'habitude de se livrer à ces manifestations, La Réole devait présenter l'aspect d'une conflagration générale. Les compagnies bourgeoises ne déposaient plus les armes, la communauté n'était occupée qu'à leur distribuer la poudre indispensable aux éclats de la joie publique (1).

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.



LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX

PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

Le procès des sœurs Giraud et Marie Réaud s'instruisait encore quand une autre ursuline fut signalée au Comité révolutionnaire de surveillance comme réfractaire, fanatique et parente d'aristocrate. Elle avait nom Catherine Béraud et demeurait chez Sabarot, architecte, rue Porte-d'Albret, n° 1.

(1) Chaque fois, 100 livres de poudre à 26 sols la livre, soit : 130 livres.

Vraiment, selon l'appréciation du monde, cette religieuse aurait dû plaindre sa destinée. Les plus mauvais jours l'avaient épargnée, et voici qu'à la veille de la chute des Terroristes, sa maison est tout à coup cernée. On la saisit ainsi que son beau-frère, et tous deux, sous bonne escorte, sont conduits aux Orphelines. Je parle d'après les jugements humains, car, à l'exemple du grand Apôtre, Catherine Béraud estimait la mort pour Jésus-Christ la plus heureuse des fortunes : *mori lucrum*.

C'était une âme fortement trempée, vaillante et d'une rare prudence. Nous en aurons maintes preuves au cours de son procès.

Élevée par un père énergique et par une mère d'une douceur inaltérable (1), Catherine ressentit toute sa vie le bienfait de cette louable influence. S'agissait-il de l'honneur ou de la religion, aucun principe n'était sacrifié ; mais fallait-il se dépenser pour accomplir une œuvre de miséricorde, soulager une souffrance physique ou morale, Catherine ne connaissait ni fatigue ni répugnance. Aussi son attrait pour un Ordre qui doit allier la fermeté paternelle à toutes les délicatesses d'une mère ne surprit personne. Catherine entra chez les Ursulines à la fin de 1777 ; elle commençait sa vingt et unième année.

La révérende Mère Lombard qui dirigeait alors la communauté de Bordeaux se prit d'estime pour une nature si ferme et si dévouée. Aussi demanda-t-elle bientôt aux Mères anciennes d'accorder le saint habit à une postulante d'un tel mérite. La requête ne suscita aucune objection. C'est pour quoi :

(1) Le 2 novembre mil sept cent cinquante-six a été baptisée *Catherine*, née le jour précédent, fille légitime de Nicolas Béraud, tailleur de pierres, et de Marie Goudin de cette paroisse.

Parrain, Thomas Petit ; *marraine*, Catherine Dubourg, qui ont signé :

BÉRAUD père. PETIT.
DELIBÈNE, vicaire.

(Archives municipales. Saint-Seurin. Reg. 735.)

L'an mil sept cent soixante-dix-huit et le 1^{er} du mois de février, la sœur *Catherine Béraud*, âgée de vingt-un ans, fille légitime de Nicolas Béraud, natif de Sainte-Eulalie, et de Marie Goudin, native de Saint-Seurin, après les épreuves ordinaires, a été revêtue de l'habit de l'ordre de Sainte-Ursule en présence de toute la communauté du présent monastère et a reçu le voile blanc des mains de M. Vivans, chanoine de Saint-Seurin, député par M. Boudin, vicaire général et official du diocèse et archevêché de Bordeaux, en présence de Jean Broussain, étudiant en théologie, natif de Bayonne et résidant à Bordeaux, rue de Lalande, paroisse de Sainte-Eulalie, lesquels ont signé avec la Révérende Mère Lombard, supérieure audit monastère et communauté de Bordeaux.

Fait ledit jour dans le monastère de l'Ordre de Sainte-Ursule de la ville de Bordeaux.

VIVANS, chanoine de Saint-Seurin ; BOY, vicaire à Saint-Seurin ; BROUSSAIN ; S^r M. LOMBARD, R^e U^e S^{re} ; S^r Catherine BÉRAUD, novice Urs.

(Carton Ursulines, n^o 2. *Archives départementales.*)

Si Mère Lombard abrégéa les épreuves du postulat, elle voulut pour sa fille de prédilection un noviciat rude et complet. « Ni l'art, ni la nature, ni Dieu même, dit Bossuet, ne produisent pas tout à coup leurs grands ouvrages ; ils ne s'avancent que pas à pas. On crayonne avant que de peindre, on dessine avant que de bâtir, et les chefs-d'œuvre sont précédés par des coups d'essai (1). »

La sage Supérieure n'ignorait pas cette conduite de la Providence dans l'ordre moral et spirituel. Elle s'en souvenait pour la perfection des âmes que le ciel lui confiait. Donc, après deux années de noviciat et avec l'agrément de la communauté :

(1) *Premier sermon sur la Nativité de la B. V. t.* II, p. 673. Édition de Toulouse, 1862.

L'an mil sept cent soixante-dix-neuf et le 16^e du mois de décembre, *Catherine Béraud*, fille de Jean-Nicolas Béraud, maître architecte de cette ville, et de Marie Goudin, habitant du faubourg et paroisse Saint-Seurin, âgée de vingt-deux ans, fit profession dans le présent monastère de Sainte-Ursule, en la présente ville de Bordeaux, en qualité de religieuse de chœur et reçut le voile noir des mains de messire Ignace Boudin, chanoine archidiacre en l'église de Bordeaux, officiel et vicaire général du diocèse et archevêché de Bordeaux.

En présence de sieur Jean Broussain, sous-diacre du diocèse de Bayonne, habitant de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie; et de sieur J.-B. Béraud, frère de ladite Catherine Béraud professe, habitant rue d'Albret, paroisse Sainte-Eulalie, lesquels ont tous signé avec la Révérende Mère Marie Lombard, supérieure de ladite communauté, et les parents et amis.

BOUDIN, vic. gén. ; S^r Catherine BÉRAUD, religieuse ursuline; S^r M. LOMBARD, R^o U^o S^o. ; BOY, vic. de Saint-Seurin; BROUSSAIN; BÉRAUD *fils*; BÉRAUD *père*; Étienne BÉRAUD; Catherine BÉRAUD; CHARPENTIER; Étienne BÉRAUD.

Mère Lombard, en insistant ainsi sur la formation de ses novices, avait-elle un secret pressentiment des événements futurs? Apercevait-elle à l'horizon les signes avant-coureurs d'horribles tempêtes? Je ne sais; mais plus tard, toutes les religieuses formées à son école bénirent sa fermeté. Les orages auront beau éclater de toutes parts avec une fureur inouïe, la communauté de Bordeaux ne faiblira pas. Les filles de Sainte-Angèle, à l'exception d'une seule, comme jadis dans le Collège apostolique, demeureront fidèles à Jésus-Christ et à l'Église. Il est facile de le constater. Nous arrivons aux jours d'épreuve, en septembre 1792.

Arnoux, l'officier municipal, accompagné de Gramont, autre officier municipal, et Vallenet, secrétaire-greffier, se présentent au parloir.

Catherine Béraud comparait. On lui offre de *briser ses*

chaînes, de la rendre à *une existence plus heureuse*, etc., etc. Quelle est sa réponse ? Le procès-verbal nous l'a conservée, la voici :

S'est présentée ensuite devant nous, et seule, sœur Catherine Béraud.

Interpellée de nous déclarer si elle veut sortir de la Maison ou si elle préfère de continuer sa vie commune,

Elle a répondu que sa véritable intention est de vivre et de mourir dans la présente Maison et d'y suivre la règle de Sainte-Ursule.

Et a signé avec nous :

C. BÉRAUD, R. U.

ARNOUX, offic. mun.

GRAMONT, offic. mun.

VALLENET, sec. greff.

(Archives de l'Hôtel de Ville.)

Malgré cette déclaration si formelle, de vouloir vivre et mourir dans son monastère, Catherine Béraud subit le sort de toutes les religieuses fidèles. A la date du 1^{er} octobre 1792, elle était jetée hors de son couvent.

Le domicile, en ville, ne fut point l'objet de longues recherches. Son beau-frère, l'architecte Georges Sabarot, lui offrit asile chez lui, rue Porte-d'Albret, n^o 1. Catherine accepta sans empressement, plutôt avec résignation, dans la crainte de contrister sa chère sœur. L'ancienne ursuline eût préféré l'indépendance qui permet de se dévouer et même de s'immoler joyeusement pour le salut des âmes. On lui conseilla de sacrifier ses goûts d'apostolat. Elle obéit. Toutefois ne voulant ni se mêler au monde, ni compromettre sa famille *et particulièrement son beau-frère*, elle se voua à une vie de prière et de solitude absolue.

Sabarot, en effet, avait une âme ardente. Il arborait haut ses convictions royalistes et catholiques. Les tenants de la monarchie le comptaient au nombre de leurs amis les plus militants. En août 1792, il s'était signalé sur la place Royale (place de la Bourse actuelle) par ses protestations indignées,

au moment de la démolition de la statue équestre de Louis XV (1).

Déjà, dans une vive altercation qui s'éleva aux Minimes, l'une des chapelles *louées* aux non-conformistes, Sabarot s'était fait remarquer par son énergie à défendre sa religion. Le long procès-verbal de cette affaire le note comme *ayant déployé en cette circonstance une insolence particulièrement aristocratique contre de jeunes citoyens patriotes* (2). — Plus tard, quand les oratoires publics et privés furent interdits aux catholiques, Sabarot ne consentit pas à se priver des secours spirituels : *il pratiqua au deuxième étage de sa maison, rue d'Albret, une cache dans un fond de plafond dont l'entrée était par le tuyau de la cheminée* (3).

(1) Bernadau applaudissait à cet acte de vandalisme :

Jeudi XXIV août. — A l'instar de Paris, les Bordelais vont balayer de leur ville toutes les ordures royales. On a commencé ce matin à travailler à abattre le *Bien-Aimé* de bronze qui commande la place Royale. Il est fâcheux que le génie de Lemoine et de Francin se soit épuisé dans ce travail. Il est précieux; mais on déteste l'objet. *Tolle!*

Vendredi XXV. — On a jeté aujourd'hui à bas le *bronze numéro 15* (Louis XV) de la place Royale. Le peuple a suppléé au petit nombre d'ouvriers employés à cet abatis. Il s'est cassé le cou en tombant.

Septembre, 6. — On a achevé aujourd'hui la dissection de la statue du *Bien-Aimé* et de son cheval. Ils serviront à faire des canons.

(*Tablettes de Bernadau, p. 674 — Bibliothèque de la Ville.*)

(2) La chapelle des Minimes, je le rappelle ici, avait été *louée aux non-conformistes pour y exercer librement leur culte*. Pareille concession déplaisait aux intrus et aux exaltés. Ils soudoyèrent de *jeunes patriotes* et des gens sans aveu pour provoquer des troubles pendant les cérémonies. Sabarot crut leur en imposer en demeurant à la porte de la chapelle et en ne permettant l'entrée du lieu saint qu'aux vrais fideles; de là le surnom donné à Sabarot par les sans-culottes. Ils ne le désignaient que sous le titre de Maître des cérémonies. J'ajoute que la tactique des intrus et des exaltés réussit. Ils imitaient, durant les offices, divers cris d'animaux, se permettaient des apostrophes et excitaient ainsi du désordre. Quelle en fut la conséquence? Les catholiques reçurent ordre de fermer immédiatement leur chapelle et défense de s'assembler... C'était pour le bien de la paix. Salomon n'avait-il pas raison d'écrire (Eccles., 1, 10) : *Nil sub sole novum* : rien de nouveau sous le soleil? Toujours l'antique procédé :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas!

(3) Interrogatoire et réponses de Sabarot devant le Comité de Surveillance. 4 thermidor an II.

C'est là que, durant la nuit, les prêtres insermentés célébraient les saints mystères. — Longtemps rien ne transpira. Sabarot et sa belle-sœur se félicitaient de satisfaire ainsi leur piété sans péril. Néanmoins, pendant la période la plus aiguë de la Terreur, ils renoncèrent par prudence à cette consolation.

Ils se croyaient donc à l'abri de tout malheur et même au moment de voir se lever sur notre pays des jours meilleurs. Le décret de la Convention Nationale permettant aux prêtres sexagénaires de regagner leurs départements respectifs fortifia cette espérance (1). Hélas ! l'orage qui s'amoncelait insensiblement depuis plusieurs mois sur la tête de Sabarot et de sa belle-sœur éclata tout à coup et d'une manière terrible.

Les dénonciations commencèrent au mois de mai 1794. La première était conçue en ces termes :

Je certifie que le citoien Sabarot set comporté en mové républicain, à Bordeau, len 2 de la République.

Signé : CAMAU.

Le lendemain, deux autres dénonciations sont envoyées au Bureau :

Je déclare que Sabarot a fait depuis le comancement de la révolution un repère daristocratie chez luy continuellement.

Signé : FOURCADE aîné.

La maison de Sabarot est un antre de prêtres refractère et une asamblee daristocrate.

Signé : BOUTINEAU.

(1) Bernadau déplore cet acte de tardive justice. Il écrit : « Le nombre de prêtres incarcérés diminue. On vient d'élargir ceux qui n'étaient pas assujettis au serment. *On eût mieux fait de raccourcir tout cela.* Les prêtres sont assez criminels par leur seule profession d'imposteurs. C'est ce que proclamait un bataillon qui était à Bordeaux. Il devait se porter aux prisons *une belle nuit et septembriser toute cette engeance!* »

Il en fallait beaucoup moins pour décréter l'arrestation d'un homme déjà compromis.

Mais Sabarot devait compter une multitude d'amis dans toutes les classes de la société, sa religion et son naturel bienveillant lui ayant fait rendre d'innombrables services à ses concitoyens; c'était du moins l'opinion du Comité de surveillance. Il fallait donc des preuves authentiques d'incivisme et d'aristocratie pour prononcer l'incarcération. Le président du Comité révolutionnaire hésitait, il ordonna même une sérieuse enquête.

A quoi bon ce simulacre de justice? Les membres plus influents du Comité avaient juré la mort de Sabarot et de sa belle-sœur.

On rappelait sans cesse sa conduite *intolérante et fanatique* aux Minimes, ses relations avec des *aristocrates notoires*, son mépris des lois par l'hospitalité qu'il donnait aux réfractaires etc., etc. Les accusateurs offrirent même de consigner leurs dépositions par écrit; nous les avons retrouvées au greffe de la Cour d'assises; les voici :

Je déclare avoir vu Sabarau maître de sérémoni au cy-devant mimine du tant des prétendu temple des catholiques (1), en outre, je déclare l'avoir vu très souvent se promener avec les deux Piffons et Patience (2).

En foi de quoi ay signé :

Bordeau le 26 floreal, deuxième année Républicaine.

S. S. GUIGNAN.

(1) Allusion à la bagarre dont j'ai parlé plus haut.

(2) *Auguste Piffon* était cultivateur et habitait Libourne. Lacombe le condamna le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), à huit jours de prison.

François Piffon, homme de loi, lui aussi de Libourne, versa par ordre de Lacombe 10,000 livres au profit des bons sans-culottes.

Les frères Patience, catholiques militants, portèrent leur tête sur l'échafaud le 24 prairial an II (12 juin 1794). Le plus jeune (Guillaume) avait trente-six ans, l'aîné en comptait trente-huit. Lacombe, au cours du débat, les traitait de *vils aristocrates*. Tous deux exerçaient la profession de ferblantier.

Le deuxième délateur, l'un des plus farouches, se nommait Thibaut. Son ardeur à poursuivre les *suspects d'aristocratie* lui avait valu la place d'accusateur public auprès du Comité révolutionnaire de surveillance. Son rapport confirme celui de Guignan : « *Sabarot, architecte de profession, rue d'Albret, n° 1, près la porte, aristocrate de profession et lieu de rassemblement autrefois de tous les prêtres réfractaires, ne frayant alors qu'avec les aristocrates.* » Ce ne furent point les seules dénonciations. Sabarot avait pour voisin un marchand de vin, M... (1). Cette âme vile voulut contribuer à la perte de l'architecte et se hâta d'écrire au Président :

Je certifie que le nommé Sabarot architecte estait de la société du Cloub monarchique et qu'il a été un chaud partisan de l'ouverture des église non constitutionnel, et qu'il a toujours manifeste l'opinion d'un aristocrate déterminé.

Sabarot fut enfin incarcéré et avec lui Catherine Béraud, sa belle-sœur, *ci-devant religieuse, réfractaire à la loi du serment.*

Le malheureux architecte ne sortit de prison (le séminaire) que le 11 thermidor pour être jugé par la Commission Militaire, et guillotiné le même jour sur la place Nationale (29 juillet 1794).

Un pareil sort menaçait notre ursuline.

Le 5 thermidor an II (23 juillet 1794) elle subit un premier interrogatoire devant le Comité de surveillance.

Michenot préside. L'ancienne religieuse est placée entre deux gendarmes, au banc des accusés :

« Quel est ton nom ? lui demande le président.

— Je m'appelle Catherine Béraud.

— Ton âge ?

— Trente-huit ans.

— D'où es-tu ?

(1) Je ne publie pas son nom, à cause de ses petits-fils qui certainement ignorent *comme tant d'autres de nos concitoyens*, l'histoire peu honorable de leur aïeul.

- De Bordeaux; j'y suis née.
- Quelle est ta profession?
- J'étais religieuse au couvent de Sainte-Ursule.
- Ou habites-tu actuellement?
- Je demeure rue Porte-d'Albret, n° 1.
- As-tu prêté le serment civique prescrit par la loi?
- Non.
- Pourquoi?
- Parce que je ne puis le faire.
- Et quelles sont les raisons qui t'empêchent de le faire?
- Parce que je ne le crois pas utile. — D'ailleurs, citoyen, telle est ma façon de penser!
- Tu as entendu la messe depuis ta sortie de ta communauté; indique-moi le lieu où tu es allée et le nom du prêtre qui la disait.
- Je ne l'ai pas entendue en aucune part; par conséquent il me serait difficile de dire ce qui n'existe pas.
- Tu caches la vérité; car nous, nous avons la preuve certaine qu'il existe chez quelqu'un de tes connaissances des prêtres non conformistes.
- Je ne connais personne dans ce cas-là.
- Dis la vérité; nous te sommons, au nom de la loi, de nous révéler les personnes qui cachent ces prêtres.
- Je vous dis que je ne connais personne dans ce cas-là.
- Maintenant quelles sont tes opinions sur la mort du tyran?
- Je plains tous les malheureux. Mes opinions sont telles que l'opinion générale.
- As-tu connaissance de quelque conciliabule?
- Non.
- Mais il y avait des assemblées d'aristocrates chez ton beau-frère; nous le savons et tu ne peux l'ignorer, puisque tu restais chez lui?
- J'atteste n'avoir jamais vu chez mon beau-frère rien qui puisse compromettre les intérêts de la République. Pas une assemblée de quelque espèce que ce puisse être.

» Au contraire, je lui connais la qualité de bon père, de bon voisin, de bon époux. Il n'a qu'une seule chose contre lui, c'est qu'une fois ou deux il a été entraîné par curiosité au Club monarchique.

— C'est bien, en voilà assez pour aujourd'hui, interrompit Michenot.

» Greffier, lisez à la prévenue son interrogatoire et ses réponses. »

Le secrétaire se lève et donne lecture du procès-verbal.

« Approuves-tu ce verbal ? dit le président en s'adressant à Catherine.

— Oui, citoyen.

— Eh bien ! signe avec moi. »

Le secrétaire se hâta d'ajouter au procès-verbal la phrase consacrée :

« Lecture à elle faite, a dit contenir vérité et a signé avec nous. »

Puis il présenta la plume à l'accusée et au président : tous deux signent au registre et à la feuille d'audience :

Catherine BÉRAUD. — MICHENOT.

L'interrogatoire terminé, Michenot fait un signe et les gendarmes reconduisent la prévenue aux Orphelines.

Quelques jours après cette comparution de Catherine Béraud devant le Comité de surveillance, Sabarot, je l'ai dit plus haut, portait sa tête sur l'échafaud.

Pourquoi sa belle-sœur n'a-t-elle point partagé le même sort ? Il est permis de croire que Lacombe commençait à s'effrayer du nombre de ses victimes. La haine montait au cœur de tous côtés. Son esprit très perspicace le comprenait à divers symptômes. De plus, un arrêté de Garnier, de Saintes, affiché sur les murs de notre cité, le soir même de l'exécution de Sabarot, acheva de déconcerter le farouche Président de la Commission Militaire. Cet arrêté est fort long, je dois cependant en citer quelques fragments. Le lecteur s'expliquera mieux les justes alarmes de Lacombe et les

raisons qui peut-être arrachèrent Catherine Béraud au dernier supplice.

Le Représentant du peuple disait :

CITOYENS,

.....

 Au milieu des actes d'une justice terrible, il faut les formes d'une justice qui rassure.

La Commission Militaire de Bordeaux a puni, d'une manière *inexorable*, de grands coupables, et les services qu'elle a rendus à la chose publique se mesurent sur la *haine que lui vouent* tous les partisans des condamnés; *mais la forme de son organisation prête à la calomnie des malveillants.*

.....
 Au surplus, il ne faut pas laisser aux aristocrates le prétexte même de la calomnie; car il importe que la confiance du peuple entoure *pleinement* une autorité qui juge de la vie ou de la mort et que les bons citoyens soient *tous convaincus* que le tribunal qui punit est un tribunal qui protège.

La Commission Militaire, telle qu'elle existe, *est imparfaitement organisée. L'influence du Président y est trop prépondérante, c'est lui qui a le droit d'arrêter, de traduire devant lui, d'interroger, de poser les questions, de prendre les voix, de prononcer le jugement.*

.....
 Les juges délibèrent en secret et cette forme d'opiner n'est *ni satisfaisante pour le peuple*, qui cherche à fortifier sa conviction manifestée par des juges, *ni rassurante pour l'accusé*, qui ignore quelles sont les voix qui se sont élevées contre lui et les motifs qui ont déterminé sa condamnation. *Plus le président, ainsi isolé, est patriote, plus il peut quelquefois être entraîné par l'ardeur de son patriotisme.*

.....
 Pour clore la bouche à la malveillance, il faut donc, lorsque le tribunal juge l'accusé, que l'opinion du peuple puisse juger le tribunal et que le prévenu n'ait à craindre que ses crimes et *jamaï ses juges.*

En conséquence :

ARTICLE PREMIER. — La Commission Militaire, séante à Bordeaux continuera à juger au nombre de sept.

ART. 2. — Les membres qui la composent sont *provisoirement* maintenus *jusqu'à l'épuration que nous nous proposons d'en faire* aussitôt que notre jugement sera suffisamment fixé.

ART. 3. —

ART. 4. —

ART. 5. —

ART. 6. — Nul mandat d'arrêt ne peut être refusé sur son réquisitoire : *aucun ne peut être rendu s'il n'est signé au moins de trois juges et de l'accusateur public.*

ART. 7. — Nul délit ne peut être jugé que vingt-quatre heures après que l'accusateur public s'est adressé à l'agent national du district et au Comité de surveillance, pour obtenir d'eux les pièces et les renseignements pour ou contre l'accusé dont ils peuvent être nantis.

ART. 8. —

ART. 9. —

ART. 10. — *Toute fille ou femme traduite devant la Commission, et dont tout le délit sera d'être fanatisée, si elle n'a ni prêché ni écrit pour communiquer ses erreurs, ne pourra être jugée que comme atteinte de folie.*

ART. 11. —

ART. 12. — Notre présent arrêté sera imprimé, lu, publié, affiché, et la Commission Militaire sera tenue de s'y conformer, dès le 12 de ce mois.

Bordeaux, le 11 thermidor, l'an second de la République Française une et indivisible.

GARNIER DE XAINTES.

TRISTAN, secrétaire de la Commission Militaire.

Or, au même moment où se publiait à Bordeaux cet arrêt du Représentant du peuple, un courrier extraordinaire partait de Paris apportant la nouvelle de la chute de Robespierre.

Le messager arriva chez Garnier (1) pendant la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1794.

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

A PROPOS D'UN VOYAGE A SOLESMES

FIN OCTOBRE 1892

(Suite)

« Pourquoi, demandai-je au Père, pourquoi n'avez-vous pas mis des notes au bas de ces belles pages? Il me paraît qu'elles seraient ici nécessaires autant, sinon plus, qu'ailleurs. Car enfin, chacune de ces portées de plain-chant pourrait donner lieu, et l'a peut-être fait, à d'ardentes et longues controverses. N'aurait-il pas été bon, pour justifier votre choix, d'imprimer les variantes au bas du texte préféré, avec les raisons pour et contre? Ç'aurait été plus loyal pour le chanteur qui aurait pu discuter et choisir à son tour...

» — Cela peut être, mais n'est pas nécessaire. On entend chanter, et on adopte telle ou telle méthode, celle qui va le mieux à l'oreille, au goût, à l'éducation, ou même aux seuls préjugés musicaux.

» — Bien dit, mon Père. Vos savants maîtres ne nous ont donné que le fruit de leur travail, et ils ont bien fait; tout ce qu'ils nous auraient donné de plus, à nous qui sommes la foule, eût été inutile. A quoi pourrait nous amener la comparaison des textes ou la discussion des motifs? Nous chantons de confiance; nous savons que le texte choisi vaut, au moins, autant que celui qui a été mis de côté : cela nous suffit. Nous n'avons pas besoin d'une demi-page de renvois. Qu'on se querelle ailleurs sur la valeur du texte, et sur la

(1) Garnier logeait à la Douane.

manière de l'exécuter, à la bonne heure ! Mais je vous préviens que ces dissonances entre savants musiciens pourront durer éternellement. Qui pourrait en effet ramener l'accord ? Les témoins ne sont plus là pour nous dire : « On chantait alors de telle ou telle façon. » En fait de contemporains, il ne nous reste que les vieux manuscrits qui ne chantent pas, qui ne sont pas des phonographes : ils ne peuvent pas nous dire, en effet, comment on exécutait, dans les siècles passés, le texte dont ils ont le dépôt ! Que nous faut-il à cet égard ? Que le texte soit chanté de manière à donner pleine satisfaction à l'homme religieux qui est en chacun de nous. Cette satisfaction obtenue, peu nous chaut du reste. Ce reste est affaire d'écoles et de congrès, d'érudits et de paléographes, mais non affaire du peuple fidèle. Si je sais chanter, je chanterai sans tous ces renseignements, de même que si mon auteur sait écrire et si je sais lire, je saurai, sans notes ni renvois, qu'Henri IV mourut assassiné par Ravillac.

» Père, j'ai entendu chanter Solesmes : je ne me demande pas si Charlemagne chantait ainsi ou si Ratisbonne chante autrement : Solesmes m'a donné la satisfaction que réclame mon âme de catholique et de prêtre, et sans plus chercher ni discuter, je me tiens à la méthode de Solesmes. Puisse l'Église de France tout entière venir à votre école de chant, et s'y tenir, même avec des éditions sans renvois au bas des pages ! »

Le temps marchait tandis que nos propos divaguaient de la sorte : l'horloge sonna les trois quarts de onze heures : « Rapprochons-nous », nous dit le P. Thomasson ; et quelques minutes après, au coup de l'*Angelus*, nous vîmes les religieux sortir des maisons de Solesmes et se diriger, comme la veille, vers celle qui leur servait d'*hôtellerie*. Ils y entrèrent en silence ; nous y entrâmes après eux.

J'avais été prévenu que le Révérend Père abbé nous recevrait au réfectoire avec le cérémonial accoutumé : il nous attendait à la porte, en effet, la cuvette à la main, la serviette sur le bras, comme un serviteur attend son maître, prêt à le servir. Mon premier mouvement fut de me dérober à cet

accueil et de dire au Prélat le *nunquam lavabis mihi*. Mais je fis la réflexion que si l'humilité de l'éminent religieux trouvait son profit à me rendre ce service, mon amour-propre n'y pouvait rien gagner : que d'inconnus, que de petits comme moi avaient été l'objet de semblables prévenances, avaient été enveloppés de la même charité? J'acceptai donc de me rafraîchir les doigts à cette eau qui tombait de si haut, et j'allai occuper la place où le Père abbé eut la bonté de me conduire.

C'était à une table à part, celle des *hôtes*. Elle touche par une de ses extrémités à l'estrade sur laquelle est dressée celle du Révérend Père abbé, contre le mur du fond, et bien en face de la chaire qui est à l'autre bout de la salle. La table où nous étions est placée au milieu de cette salle, et parallèlement aux autres autour desquelles les religieux avaient pris place. Après le *Benedicite*, et dès que chacun fut assis, la lecture commença, dans le silence général, par une demi-page de l'Écriture Sainte, à laquelle succéda l'auteur profane.

L'ouvrage en cours de lecture, à cette époque, était l'*Histoire du gouvernement de Juillet*, de M. Thureau-Dangin. On en était au récit de la chute de Louis-Philippe. L'écrivain, on le sait, raconte avec autant d'émotion que de talent les diverses péripéties de ce drame : le roi cachant sa fuite, et partant dans une voiture de louage; la duchesse d'Orléans, allant et venant, sans obtenir autre chose qu'un peu de respect pour elle-même et pour son fils, et enfin obligée de se cacher et de fuir à son tour. Le lecteur, de sa voix claire, émue, accentuait encore le tragique de ces détails.

Quelle matière à réflexions dans cette fin d'un règne si sournoisement préparé — « Comment empêcher d'avancer un homme qui ne marche pas? » disait Louis XVIII du duc d'Orléans — et si déloyalement inauguré! Certes, ce règne ne fut pas toujours sans honneur, et la France a pu le regretter depuis; mais il trouva dans sa fin le châtement de son origine. Si Charles X commit des fautes, il les expia en descendant du trône, mais il resta roi jusqu'à la fin : il tomba sur un acte

royal, et c'est en roi qu'il sortit de France. Comment tomba Louis-Philippe et comment s'en alla-t-il ? Il y eut la campagne des banquets *du mécontentement* : il parut ne pas comprendre et ne fit rien, et pendant que de sourds grondements annonçaient l'approche de la tempête, il n'entendait pas, il ne soupçonnait même pas le péril, il n'eut aucune de ces résolutions héroïques, qui sauvent tout ou qui perdent tout, mais que l'histoire enregistre toujours avec émotion. Aucun grand acte ni ne prépara ni ne conjura cette ruine ; la chute fut aussi bourgeoise que l'avait été le règne, et le roi déchu, fuyant devant l'émeute qui l'avait fait et qui le défaisait, erra d'un port à l'autre, sous différents costumes, presque seul, à la recherche d'une barque qui consentirait à l'emporter : on aurait dit d'un contrebandier qui se déguise pour échapper aux surveillants de la frontière.

Cinquante ans ont passé depuis : que sera la France dans cinquante ans ? Plusieurs pourraient dire : *Quae sint, quae fuerint...*

C'est la tâche de l'histoire que M. Thureau-Dangin écrit si bien, mais avec plus de talent peut-être que de philosophie.

Où est le Calchas qui nous dira

Quae mox ventura trahantur ?

Tout ce qui monte et s'établit chez nous se dit établi à perpétuité : mais, hélas ! nous n'avons de perpétuel que le changement, et le caractère principal de nos changements, dans leurs brusques soubresauts, c'est que leur suite logique nous échappe ; nous ne voyons pas l'effet qui va sortir de la cause, nous ne savons pas, peut-être ne pouvons-nous pas conclure de la révolution d'aujourd'hui à celle de demain. Qui se serait cru, en février, à la veille de la République, à l'avant-veille de l'Empire ? Et qui, en mai 1870, aurait pensé que le 4 septembre fût si proche ? Demain, c'est la *bouche d'ombre*, et l'avenir n'est qu'à Dieu, qui s'en est réservé le

secret. Que d'espérances nous ont paru sérieuses et sur le point de se réaliser, qui ont pitoyablement avorté, et à tout jamais !

Pendant que régnait Louis-Philippe, un jeune prince grandissait en qui semblait revivre tout l'honneur des temps antiques, en même temps que brillait sur son front la pensée et les longs espoirs des temps nouveaux. On put dire de lui que la beauté de son visage n'était que le reflet de la beauté de son âme, et un jour, dans tous nos camps divers, on crut, on espéra qu'il allait revenir, et que de sa main royale, rétablissant l'unité de l'histoire française, il rattacherait le présent au passé, et conduirait, par les chemins de la gloire et de la prospérité, la France à ses destinées nouvelles.

Dis aliter visum !

Chambord laissa la place vacante à Paris : cette place n'était pas le trône ! Mais en France, on ne cessa ni d'espérer ni de croire, parce que, malgré le temps et les révolutions, on n'avait pas cessé d'aimer, et Dieu avait voulu que le nouveau prince fût tout aussi digne et de cette foi, et de ces espérances, et de cet amour. Issu d'une lignée qui s'était mise hors de la royauté et qui n'y était rentrée que par surprise, il s'était mis lui-même hors de sa propre lignée, pour reprendre sa juste place dans la famille des ancêtres : le petit-fils de Louis-Philippe I^{er}, du *Roi des Français*, voulait qu'on le nommât Philippe VII, et s'il eût régné, il eût été *Roi de France*. Mais il n'a pas régné ; le lys n'a pas fleuri. Les cadets du trône — et leurs fils en pâtissent — avaient trop bien pris leurs précautions contre le retour de leurs aînés !

Deux tombes se sont donc ouvertes et à tout jamais refermées : sur elles, jetons des lys à pleines mains. Le lys, cette fleur de nos vieilles gloires, le lys n'est plus que la fleur des tombes royales.

Telles ces plantes qui rayonnent de tout leur éclat pendant les longs étés. Vient un jour où elles se flétrissent : elles

n'ont plus de fleurs, elles ont donné leur fruit, leurs feuilles tombent, on dirait qu'elles sont près de mourir. Mais à l'arrière-saison, un nouveau flot de sève les ranime, et c'est avec joie qu'on les voit encore se parer de jeunes feuilles, Hélas ! l'hiver est là qui amènera bientôt la mort définitive, et les nouveaux printemps et les nouveaux étés seront pour d'autres...

Aujourd'hui, les peuples se demandent si les quelques gouttes échappées du sang de nos rois suffiront à faire une sève nouvelle à notre antique lys?.....

Mais laissons ces vieux airs qui font rêver du passé, sans nous empêcher, il faut bien le reconnaître, d'aimer tout ce que le présent a de bon ; rentrons à Solesmes.

J'espérais, les grâces dites, jouir de quelques instants de conversation avec le Révérendissime Abbé ; mais on l'attendait ailleurs, on était pressé de le voir, et de partir à temps pour ne pas manquer le train de Sablé : il s'excusa et nous quitta. « Venez, nous dit le P. Thomasson, je vous raconterai sur les lieux mêmes l'histoire de nos expulsions. »

(A suivre.)

J. HAZERA.

BERNARD-LOUIS BEAULIEU

DOCUMENTS INÉDITS

Séjour au Leao-tong (suite), janvier-avril 1865.



Si-hoam-ti, 12 janvier 1865.

MON BIEN CHER ONCLE (1),

Ma lettre de la fin de décembre 1864 est déjà partie de chez moi, et cependant j'ai un mot à ajouter. Ce sera une lettre de plus à payer, mais qu'y faire ? Voici ce dont il s'agit.

(1) Cette lettre et les deux suivantes arrivèrent à Langon, avec celle du 26 décembre, sous trois plis, le 10 juin 1865.

M^{gr} Verrolles, évêque et vicaire apostolique de cette mission, étant depuis longtemps à la recherche d'une bonne montre a été enchanté de trouver en moi le neveu d'un horloger. Donc, il voudrait une montre dans la première qualité, tout ce qu'il y a de plus parfait comme mouvement, dans un double boîtier en argent des plus solides, en un mot, une montre comme celle que je demande, qui n'ait jamais besoin de l'horloger ; car ici, d'horloger, point. Ajouter une petite provision de clefs et de verres. Quant au prix à y mettre, Monseigneur ne s'en inquiète point pourvu qu'il ait du bon. Le paiement sera fait, sur ta réquisition, par M. Tesson (directeur au séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, 128, Paris), procureur de M^{gr} Verrolles et averti par lui à cet effet. Quant à l'expédition, il serait bon de mettre cette montre avec la mienne dans une petite caisse à part et de l'adresser ainsi : *A Sa Grandeur Monseigneur Verrolles, vicaire apostolique du Leao-tong, au séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac, Paris.* De cette manière, Monseigneur recevra les deux montres, et prenant la sienne, qu'il faudra lui désigner par une petite lettre renfermée dans la caisse, il m'expédiera la mienne par une voie plus sûre que celle par laquelle nous arrivent nos autres colis.

S'il était utile de te recommander de bien servir Sa Grandeur, je dirais que nous avons trouvé dans M^{gr} Verrolles, bien qu'il ne soit pas notre évêque, un vrai père, qui nous traite comme ses enfants et même comme ses frères. Il est pour nous aux petits soins : cadeaux de vin, de café, de fourrures, c'est continuel. C'est donc le cas, ou jamais, de bien servir.

J'ai fini. Je me porte toujours comme un pont neuf. Avoue que je porte la réputation de tes montres plus loin que n'est venue celle d'aucun horloger du monde. Dans la lettre, donne ton adresse à Monseigneur, car il est probable qu'il répondra. Adieu, je vous embrasse tous.

L. BEAULIEU,

miss. apost., curé de Si-hoam-ti.

En chinois, une montre s'appelle *Piao*. C'est presque mon nom ; car je m'appelle *Pao*, qui veut dire : enveloppe ou paquet, ou encore *canon*. Horloger se dirait *Piao-tsian*.



Si-hoam-ti, 19 janvier 1865.

BIEN CHER ONCLE,

Une lettre de M^{sr} Verrolles m'oblige d'ajouter encore un mot. Sa Grandeur demande que les deux montres (dont une pour moi) soient entourées d'une ouate épaisse, bien sèche, et qu'elles soient renfermées dans une boîte de fer-blanc soudée de façon à fermer hermétiquement ; plus, de renfermer cette boîte dans une autre en bois, comme je l'ai dit, à l'adresse de Monseigneur, avec prière à M. Tesson de les expédier *par la malle à l'adresse de M. Osouf, procureur à Hong-kong, pour M^{sr} Verrolles (très pressé)*. Copier textuellement.

Ne vous étonnez pas de toutes ces précautions. Pour arriver jusqu'à cette extrémité, il faut saisir les moments. Ainsi pour que ces montres puissent nous arriver en janvier 1866, il faut qu'elles soient à Chang-haï, au plus tard en octobre, par conséquent qu'elles arrivent au séminaire de Paris avant le 15 août ; sinon, il peut y avoir un retard d'un an.

Inutile d'insister de nouveau sur la qualité, et les bontés de Monseigneur à mon égard.

Adieu à toute la famille que j'embrasse un à un.

L. BEAULIEU,
miss. ap. destiné à la Corée.



Si-hoam-ti, 14 février 1865.

BIEN CHER ONCLE,

Encore un mot au sujet de la montre de M^{sr} Verrolles. Ce serait la perfection de la chose, si sur le boîtier qui s'ouvre on gravait les armes de Sa Grandeur dont j'envoie le dessin. C'est champ d'azur et lettres d'or ; les graveurs connaissent ces termes-là. Voilà pour un côté. Sur l'autre boîtier, il faudrait mettre au milieu dans un médaillon les lettres E. V. et entourer ce médaillon d'une guirlande de fleurs de lis. Cette fleur est de rigueur. Je pense que c'est enfin fini avec les observations. C'est à toi maintenant de veiller à ce qu'elles soient exactement remplies. La chose en vaut la peine puisque

c'est pour un évêque, dont il m'est impossible de reconnaître toutes les bontés, tant il en a pour nous.

Je suis toujours dans mon petit village à étudier le chinois. Peut-être n'ai-je plus que peu de jours à y rester. Car il est à peu près décidé que Monseigneur va partir pour la capitale (Pékin), pour y traiter des affaires qui intéressent la mission, et dans ce cas, il me faudra probablement quitter mon trou, pour aller habiter la résidence épiscopale qui est une chrétienté considérable, éloignée d'environ cent vingt lys (1), c'est-à-dire une bonne journée de cheval ou de chariot. Ce sera autant de fait; car il faudra que mes trois confrères viennent me rejoindre là pour nous embarquer à la fin d'avril pour notre chère Corée.

Je n'ai encore reçu aucune lettre de France depuis mon départ.

Le dessin que j'envoie étant assez mal fait, j'y reviens un peu. Voici l'exergue avec les lettres qu'il faut y mettre :

SPES OMNIUM FINIUM TERRÆ
ET IN MARI LONGE

Faites-le lire et écrire par M. l'abbé ou M. Grégoire. Pour le reste, un homme de l'art devinera certainement et exécutera mieux que je ne saurais le lui enseigner.

Adieu, envoyez-moi, si vous le pouvez, du linge de toute nature et surtout de bonne flanelle et de bons bas de laine.

Je vous embrasse tous.

L. BEAULIEU, *mis. ap.*

Attention à tous les emballages. Pensez que nos caisses ont à faire de six à sept mille lieues.



Si-hoam-ti, 17 avril 1865.

BIEN CHERS PARENTS (2),

Après être resté plus de neuf mois entiers sans recevoir de vos nouvelles grâce aux glaces dont est environné le Leao-tong pendant

(1) Cinquante kilomètres environ, mais coupés par cinq rivières au moins et autant de chaînes de montagnes.

(2) Arrivée ainsi que la suivante à Langon le 7 juillet 1865.

l'hiver, aujourd'hui, grâce au retour du printemps, j'ai vu arriver comme par enchantement et tout d'un bloc vos quatre lettres d'octobre, novembre, décembre et janvier. Vous avez dû vous aussi éprouver cette lacune; car il nous est aussi impossible d'expédier que de recevoir pendant les cinq mois d'hiver. Tout étant enfin arrivé, je commence par remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu vous conserver tous et surtout vous donner à tous la vraie vie qui est celle de l'âme qui s'entretient par la pratique des sacrements.

Si j'ai bonne mémoire, ma dernière lettre était de la dernière quinzaine de février ou environ. Depuis cette époque, rien de nouveau dans mon petit coin, sinon le départ de M^{sr} Verrolles et de M. Métayer pour Pékin. Sa Grandeur n'est pas encore revenue : je l'attends tous les jours. Le cher P. Huin m'a quitté pour aller garder la résidence épiscopale. Donc maintenant j'ai cure et annexe avec deux églises : aussi, depuis deux mois, je suis tantôt ici, tantôt là. J'ai fait avec le plus de solennité possible tous les offices du matin des jeudi, vendredi et samedi saints. Le jour de Pâques, ma petite église était tellement pleine que j'avais des hommes jusque sur l'autel. Il aurait fallu que vous vissiez mes servants en surplus, maniant l'encensoir, et surtout que vous entendissiez les chrétiens chantant l'*O Filii*, traduit en chinois. Au moment de l'Élévation, sans que j'en fusse prévenu, une détonation terrible de pétards annonçait à tout le village la grande fête des chrétiens. Les païens, qui sont en grande majorité, sortaient de tous côtés pour s'enquérir de ce qu'il y avait d'extraordinaire, et on leur répondait : *Ie-sou fou-houo*, Jésus est ressuscité. Tout cela, de loin, vous semblera magnifique. Et quoique bien modeste, de fait, pour la Chine et pour le Léao-tong surtout, c'est passable.

Le matin et la veille, aux Saules, j'avais béni une quantité incroyable de fruits de toute espèces, semences, pains, gâteaux, œufs : rien n'y manquait. En l'honneur de la solennité, les chrétiens s'étaient cotisés pour me payer à diner. Il y avait au moins trente ou quarante livres de viande. Pendant que je prenais mon repas, les chefs de famille, ayant à leur tête les quatre catéchistes, sont venus me faire la triple prostration pour me remercier d'avoir accepté leurs *petits* cadeaux ; c'est la rubrique chinoise.

Avouez qu'avec un pareil traitement on peut se tirer d'affaire. Aussi n'ai-je rien de mauvais à vous dire de ma santé. Toujours la même, sinon pourtant qu'il faut que je sois au moins aussi dodu qu'en quittant Paris, puisque je ne puis plus tenir mes soutanes boutonnées. Malgré tout l'attrait de ce séjour, ce n'est pourtant qu'un lieu de passage pour moi, une station que je vais quitter pour aller plus loin. Lundi ou mardi prochains, 24 ou 25, le P. Dorie et le P. de Bretenières viendront me prendre et nous partirons à cheval pour Notre-Dame des Neiges et de là, le 1^{er} ou 2 mai, pour notre chère Corée, sur une jonque chinoise, qui nous conduira jusqu'à une île nommée Pé-lin-tao (1), sur la côte ouest de la Corée. Là, d'après les conventions faites avec M^{sr} Berneux, notre vicaire apostolique, nous trouverons du 5 au 20 mai une barque coréenne venue pour nous chercher. Et puis, s'il plaît à Dieu, vogue la galère !

Maintenant il faut que vous vous teniez pour avertis que, en Corée, je ne pourrai expédier de lettres qu'au mois de janvier prochain. Encore ces lettres devront-elles attendre au Leao-tong que les glaces soient fondues. Donc n'en attendez pas avant le mois de juin ou juillet 1866. Pour vous, expédiez toujours, puisque vous le pouvez. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de Léonidas Sango (2) ; je vais lui répondre.

Mille choses à toutes les personnes auxquelles je n'ai pas le temps d'écrire. J'ai reçu d'un coup vingt-quatre lettres : et il faut qu'à la fin de la semaine, je sois prêt à partir. J'offre en particulier mes respects et amitiés à M. Grégoire, M. le curé, M. l'abbé, M. Castets (3), M. Dupuy, etc., etc., à tous nos parents un souvenir bien affectueux et vous embrasse tous.

(A suivre.)

L. BEAULIEU,
m. ap., en route pour la Corée.

(1) Sans doute l'île Mé-rin-to du P. Launay.

(2) Son voisin de la rue du Port, à Langon, maintenant capitaine de vaisseau.

(3) Curé actuel de Virelade.





LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A BORDEAUX

I

Projet d'établissement d'une imprimerie à Bordeaux en 1486. — Subvention accordée par la ville. — Entreprise avortée. — Arrivée d'un nouvel imprimeur. — Les premières impressions bordelaises connues.

Les origines de l'imprimerie à Bordeaux sont assez obscures. Un contrat en langue gasconne passé le 21 juin 1486 (1) entre les prévôt et jurats de la ville et un nommé Michel Svierler, libraire à Bordeaux, établit que ce dernier sera tenu d'amener dans la présente ville et cité de Bordeaux un maître et ses compagnons pour faire des livres d'impression « et mole », suivant l'expression consacrée du temps. Ils devront rester dix ans en la ville et plus, former des apprentis et ouvriers, c'est-à-dire prendre à des prix raisonnables des enfants et compagnons de ladite ville, s'il y en a qui veulent apprendre l'art d'imprimerie. Une subvention de 200 francs bordelais (environ 4,500 francs de notre monnaie actuelle), payable par quart de six mois en six mois pendant deux années, est accordée à Michel Svierler (2) moyennant certaines garan-

(1) L'acte qui relate le fait a été découvert et publié pour la première fois par Ern. Gaullieur dans une brochure intitulée : *L'Imprimerie à Bordeaux en 1486*; Bordeaux, typogr. E. Forastié et fils, 1869, gr. in-8^o, de 44 pages. Il a été reproduit presque en même temps, en appendice, dans *les Origines de l'imprimerie en Guyenne* par Jules DELPIT; Bordeaux, Forastié et fils, 1869, in-8^o, de iv-112 et 3 pages. Dans ce dernier travail, J. Delpit combat certaines hypothèses fantaisistes de Gaullieur.

(2) Michel Svierler était originaire d'Orme (c'est-à-dire d'Ulm), en Allemagne.

ties (1), et caution est donnée par maître Nolot de Guiton pour une première avance de 50 francs bordelais faite par le trésorier de la Ville, Jean Ferron l'aîné.

Six mois après, en décembre suivant, Michel Svierler n'avait pas encore ouvert d'atelier typographique. N'étant pas en mesure de remplir son engagement vis-à-vis de la Ville, faute de fonds suffisants, il alla trouver Nolot de Guiton (2) qui avait répondu pour lui et lui exposa qu'il avait « puis naguières recuilli en sa compaignie ung maistre emprimeur nommé maistre Jehan Waltear, de Mindellon, pour le terme de deux ans, lequel a forny grant quantité de lectres d'estaing, lesquelles se doivent communiquer entre lesdits Micheau et maistre Jehan ». Comme l'avance qu'il avait reçue de la Ville pour les premières dépenses ne suffisait plus, il emprunte un supplément de trente francs bordelais à son répondant. En échange de ce service, il l'associe pendant dix ans à ses bénéfices à venir tant sur les livres qui viendront à être imprimés que sur « aucune marchandise de livres ou autres choses » qui seront achetées avec les deux cents francs fournis par la Ville. De plus « a esté appointé entre eulx que les lettres d'estaing qui escheront audit Micheau pour sa part seront communiquées ensemble audit Guiton ».

Jean Waltear, le maître imprimeur, chargé de la fourniture des caractères qu'il gravait et fondait lui-même selon toute probabilité, avait droit à la moitié du matériel ainsi créé et fabriqué. Par suite des nouvelles conventions, la part de Svierler devenait commune à Nolot de Guiton, mais après

(1) Ces garanties étaient celles-ci : Si ledit maître et lesdits compagnons veulent s'en aller avant l'expiration du temps convenu, à moins que ce ne soit en temps de peste, les jurats pourront saisir ce qui se trouvera appartenir audit Michel et auxdits maîtres et compagnons : « *Et si s'en bolen anar lod. mests et companhons sino a temps p. mortalitat, durant lod. temps. que nos pusquam saisir so que se trouvera deud. Micheu et deusd. mests et companhons.* »

(2) Nolot de Guiton était un bourgeois de Bordeaux riche et considéré, docteur *in utroque jure*, qui était intéressé dans diverses affaires commerciales.

deux années écoulées, le même Nolot de Guiton était substitué à Waltear et devenait en son lieu et place l'associé de Svierler. Au cas où « avant lesdits deux ans, ledit maître Jehan ne vouldist tenir les pactes et appointemens faitz entre luy et ledit Micheu, ledit Micheu de son bon gré recueille et assosie ledit maistre Nolot en la moitié desdits deux cens francs baillez par mesdits sieurs de la Ville, sans aucune difficulté ».

Dont acte fut dressé par M^e Pierre du Bosc (*de Bosco*), notaire royal, le 16 décembre 1486.

En homme de précaution, Nolot de Guiton fait insérer au registre des protocoles du notaire une copie certifiée *de mot à mot* du contrat passé le 21 juin précédent entre Michel Svierler et les jurats (1), et rédiger à la suite par acte séparé les clauses et conditions de son association et participation aux gains de l'entreprise. Puis Michel Svierler signe par devant le même notaire une reconnaissance de « la somme de cinquante francs bourdelois, laquelle somme ledit de Guiton est pleges envers mesdits sieurs pour ledit Micheu. Et plus la somme de trente francs bourdelois, lesquelz ledit de Guiton lez y a baillez, du sien proupre [s'engageant] à les paier et rendre audit de Guiton du premier gaing qui sera en la marchandise ».

Six nouveaux mois s'écoulèrent et l'imprimerie ne fonctionnait pas encore en 1487, soit que l'outillage ne fût pas encore complété, soit pour toute autre cause. Nolot de Guiton qui avait déjà versé dans la commandite huit vingts francs (160 francs bordelais ; c'est-à-dire 3,600 francs de notre monnaie) demanda des comptes à Svierler.

Ce dernier ne parle plus de Jean Waltear, ni de ses « lettres d'estaing », mais présente un compte par lequel il

(1) L'original du contrat passé le 21 juin 1486 n'a pas été retrouvé. Nous ne le connaissons que par l'extrait *de mot à mot* fait par le notaire Du Bosc (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, n^{os} 170-1, fol. 174 du registre intitulé : *Secuntur carte recepte per me Petrus (sic) de Bosco, notarium regium, in anno Domini M^{mo} CCCC^{mo} octagesimo sexto, regnante Karolo rege et Andrea archiepiscopo Burdegal.*).

aurait fait imprimer un bréviaire d'Auch tiré à sept cents exemplaires. Ce livre n'avait pas été imprimé à Bordeaux, mais à Poitiers. Le 7 juin 1487, « maistre Micheau Svierler, de la ville d'Orme en Allemaigne », déclare devant Pierre du Bosc, notaire royal ès pays de Guyenne, « qu'il avoit baillé et païé à maistre Etienne Sauveteau et Guillaume — (1), imprimeurs à Poitiers, la somme de cent francs tournois, ainsi qu'il appert, par cédules et quictances fêtes, à causa de ung certain marché entre eux fait entre lesdits imprimeurs et Micheau pour le nombre et quantité de sept centz bréviaires de l'ordre d'Aux, ainsi que dudit marché, entre eulx fait, appert par instrument receu par main de notaire, ainsi qu'il dit ».

Ce prix de cent francs bordelais (2,250 francs actuels) est très vraisemblable et n'a rien d'exagéré. Si l'on compare l'étendue du texte du Bréviaire d'Auch imprimé en 1530 à Auch même, on verra que le volume se compose de 54 feuilles ou cahiers. En retranchant une ou deux feuilles pour les quelques offices nouveaux ajoutés, on peut faire le calcul que le Bréviaire d'Auch imprimé à Poitiers pouvait former 52 ff. et une fraction, et que le prix de la feuille, composition et tirage, avec le papier et très probablement la reliure, tout compris, ressortissait à une cinquantaine de francs environ, à notre prix actuel. Les imprimeurs de Poitiers pouvaient d'autant mieux faire un prix avantageux que nous savons, de source certaine (2), qu'ils imprimaient en même

(1) Le nom est resté en blanc dans l'acte

(2) Cette édition du *Breviarium Pictavense* est absolument inconnue. Elle est imprimée dans le format petit in-8° en caractères gothiques à deux colonnes de 32 lignes à la page. Les types sont ceux du *Breviarium historique* de Landulfe de Coulonne, premier livre imprimé à Poitiers en 1479. Nous ne connaissons ce Bréviaire de Poitiers que par des fragments que nous avons découverts amalgamés avec des fragments également inconnus d'un Bréviaire d'Angoulême du xv^e siècle. Nous en parlerons plus amplement dans nos *Origines de l'imprimerie à Poitiers*, actuellement sous presse.

temps pour leur propre compte un Bréviaire de Poitiers et qu'ils pouvaient, moyennant quelques remaniements, faire servir une partie de la composition du Bréviaire d'Auch dans celui de Poitiers et réciproquement. Il est des parties du Bréviaire qui sont à peu près les mêmes partout et peuvent se transporter dans d'autres liturgies.

Quant au reste de la somme qui lui a été prêtée, le libraire bordelais dit l'avoir dépensée en frais divers tant pour prendre livraison desdits bréviaires que pour les faire conduire et transporter à Auch. « Et le demourant de ladite somme de huyt vings francs ledit maître Micheu a dit et confessé qu'il avoit despendu et miz à la poursuite et diligence pour avoir et recouvrer lesdits bréviaires et les mener et conduire à Aux... »

Après le 7 juin 1487, date de ce nouvel acte, on n'entend plus parler ni de Michel Svierler ni de Jean Waltear, à un titre quelconque.

Feu Ern. Gaullieur, qui avait découvert ces documents, blâme Nolot de Guiton, qu'il compare à l'usurier Fust, l'homme cupide qui avait dépouillé Gutenberg du fruit de son invention, et l'accuse d'avoir été la cause de la non-réussite de Svierler. « Svierler, dit-il, qui, à ses risques et périls, apportait les importants secrets de l'imprimerie, se voyait condamné à ne retirer aucun profit de son labeur et se trouvait lié de toutes parts dans les clauses impitoyables d'un contrat que la nécessité l'obligeait d'accepter. » Selon lui, la Ville, faisant largement les choses, achetait quelques jours après le contrat passé avec Svierler deux maisons contiguës, avec les terrains nécessaires pour élever de nouveaux bâtiments, rue Entre-deux-Murs, dans l'intention d'y loger l'imprimeur. Svierler, ajoute-t-il, a dû former des élèves. Il argue de la présence d'un nommé Pierre Aysselin (*honorabilis vir Petrus Aysselin, in legibus baccalarius*) comme témoin, dans des actes d'août et décembre 1486, pour en faire un apprenti typographe, et va jusqu'à l'identifier avec Pierre Asselin ou Asselineau, imprimeur

à Orléans, quinze ans après. Tout ceci n'existe que dans l'imagination d'E. Gaullieur.

- Feu J. Delpit, dans ses *Origines de l'imprimerie en Guyenne*, a combattu ces hypothèses par trop hasardées et les a vivement critiquées. Selon lui, Svierler n'aurait été qu'un imposteur et « les imprimeurs ou prétendus imprimeurs de Poitiers dont Michel Svierler ne peut nommer qu'un seul, quoiqu'il eût, *ainsi qu'il dit*, passé avec eux des actes par main de notaires, peuvent très bien n'avoir pas plus existé que les brévaires d'Auch et même que Jehan Waltear possédant des lettres d'étain ».

Il ne s'agit que de ramener les choses à leur véritable proportion.

Les imprimeurs de Poitiers ont bel et bien existé. Étienne Sauveteau, libraire-relieur à Poitiers, était ainsi que maître Guillaume intéressé dans l'imprimerie établie au Bourg Saint-Hilaire de Poitiers par Jean Bouyer, prêtre (1). Quant au bréviaire d'Auch de 1487, bien qu'on n'en ait pas encore retrouvé d'exemplaire, ce qui n'a rien de surprenant pour des livres de ce genre, son existence ne peut être mise en doute par suite de documents que nous avons récemment mis en lumière (2).

Les dernières conventions arrêtées entre Svierler et Nolot de Guiton le 7 juin 1487, relativement au partage des bénéfices à provenir de la vente des brévaires après prélèvement des sommes avancées, avaient leur raison d'être et le gage du prêteur n'était pas simulé. Il était d'autant plus réel et effectif, comme Guiton, en homme rompu aux affaires, avait dû s'en assurer, que le même jour où ce nouvel accord intervenait, le notaire, du consentement des parties, annulait l'acte précédent d'association du 16 décembre 1486 que celui-ci

(1) Voir *les Débuts de l'imprimerie à Poitiers*, par A. CLAUDIN. Paris, 1894, in-8°, pp. 16, 18 et 20.

(2) Voir *les Origines de l'imprimerie à Auch*, par A. CLAUDIN. Paris, 1894, in-8°, pp. 10, 13 et 14.

remplaçait, en mettant en marge du premier cette mention : « *Cancellata hec carta die vii mensis junii anno Domini M^o III^o LXXXVII^o.* »

Que conclure de tout ceci, sinon que l'association projetée pour l'établissement d'une imprimerie à Bordeaux n'a pas été suivie d'effet, soit par la faute de Jean Waltear, qui ne tint pas son engagement et laissa Svierler dans l'embarras, soit pour toute autre cause qui nous échappe (1)? Les caractères d'étain que Waltear avait fait voir au libraire bordelais ne suffisaient pas pour monter un atelier, il fallait au moins une presse, des formes, un outillage complet dont il n'est question dans aucun acte, pas plus que de provisions de papier et d'autres fournitures. Svierler, quoique réduit aux expédients, paraît avoir été de bonne foi. Il n'était que libraire et n'apportait pas à Bordeaux « les importants secrets de l'imprimerie », comme l'écrit pompeusement Gaullieur. En 1486, l'imprimerie n'était plus un art secret. Dès 1476, on l'exerçait autour de Bordeaux, en 1476 à Toulouse et en 1479 à Poitiers. Svierler, ayant reçu la commande de l'impression d'un Bréviaire d'Auch, et voyant que le maître imprimeur sur lequel il avait compté n'était pas en mesure de l'exécuter, s'est adressé au plus près et traita en conséquence avec les imprimeurs de Poitiers. L'argent avancé par la Ville et par Nolot de Guiton servit à faire imprimer le Bréviaire, mais ailleurs qu'à Bordeaux. L'opération devait être avantageuse et la vente promettre de gros bénéfices pour que Nolot de Guiton ait consenti à faire ainsi novation à sa créance. On remarquera dans ce dernier acte qu'il n'est plus question de part quelconque de propriété dans les lettres d'étain apportées par Jean

(1) Peut-être même ne vint-il pas du tout à Bordeaux. Un fait à peu près analogue s'est passé à Milan en 1469-70. Un maître imprimeur d'Allemagne devait arriver à Milan avec douze compagnons pour faire des livres d'impression. On lui avait même préparé une maison. Ce maître allemand ne parut pas à Milan, on ne sait pourquoi (Voir Léon-G. PÉLISSIER : *la Typographie à Milan, en 1469*; article inséré dans le *Bulletin du Bibliophile*, pages 408-412, livraison de septembre-octobre 1895).

Waltear, mais d'une opération commerciale, de la vente des sept cents bréviaires et des profits à en retirer.

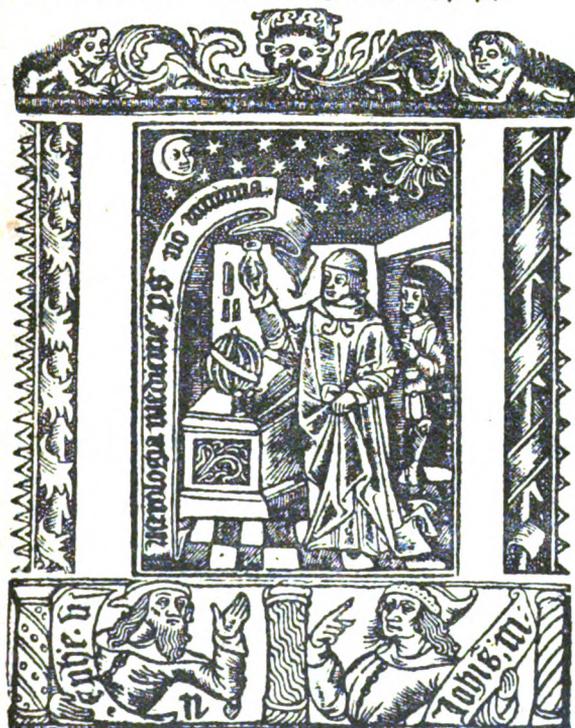
Les minutes du notaire ne mentionnent point les autres paiements que la Ville aurait eu à effectuer à partir du 24 juin 1487. Michel Svierler n'ayant pas pu remplir les clauses de son contrat pour l'établissement d'une imprimerie, la subvention cessait de fait et Nolot de Guiton ayant, comme il le savait bien, à tenir compte à la Ville de la somme avancée par elle dans ce but, prenait des arrangements avec son débiteur en acceptant en gage des marchandises de librairie. Ce n'est point là l'homme avide et impitoyable, tel que nous le dépeint Gaullieur, puisqu'il renonce à des avantages stipulés dans un acte précédent, qu'il fait annuler. De l'ensemble de ces faits ainsi précisés, nous devons conclure que l'imprimerie n'a existé qu'à l'état de projet en 1486-87 et qu'aucun livre n'a été imprimé à Bordeaux à cette époque.

Il faut nous reporter à une trentaine d'années en arrière pour trouver les traces d'une première imprimerie en Guyenne. Un professeur de grammaire, ancien correcteur d'imprimerie à Paris, sollicité par un de ses anciens élèves (1) dont nous ne connaissons pas le nom, mais qui devait avoir une position influente dans le pays, vint s'établir à La Réole. Nous avons déjà, dans la *Revue Catholique de Bordeaux* (nos 18, 20 et 22, livraisons de septembre, octobre et novembre 1894), retracé sa vie et ses travaux. Jean Le More (*Maurus*),

(1) C'est ce qui paraît résulter d'un passage de la dédicace d'un livre de Maurus récemment découvert à Avignon : *Transductio vocabulorum de partibus edium ex Grapaldo*, 1518, pet. in-8°. Dans cette dédicace adressée à l'excellent maître Simon Porcheron, professeur très distingué de philosophie, il lui rappelle qu'il a été reçu par lui dans sa maison à Périgueux et s'excuse de ne pas être repassé pour le revoir. « J'avais, dit-il, formé le projet d'aller soit en Allemagne avec Erasme, soit en Italie avec de Longueil, si un certain jeune homme que tu connais et que j'aimais beaucoup, ne m'eût rappelé, hélas ! en Gascogne. » Maurus avait été retenu à Paris par la correction des épreuves d'une édition de Pline annotée par de Longueil. Cette édition parut en 1515. Il partit aussitôt après pour la Guyenne.

de Coutances, abandonnait le métier un an après pour reprendre la toge de professeur.

Traicte cōtre la peste moult bon vtile et profitable faict et compose a la requeste de messigneurs les maire & soubzmaire et Jures de Bourdeaux. Par maître Gabriel tarague docteur en médecine. Dernierement imprime par Gaspard philippe demourant a la rue sainte Colombe. Avecques addicions faites par ledessus. Lan mil cinq cens et. xix.



La peste régnait à Bordeaux. Un imprimeur appelé ou subventionné selon toute apparence par les jurats désireux

du bien public, comme leurs aînés de 1486, mit ses presses à leur disposition. Le premier livre qu'il imprima à notre connaissance fut un traité curatif contre l'épidémie régnante afin de donner confiance aux habitants et d'engager ceux qui avaient déserté la ville à y rentrer. L'auteur, Gabriel de Tarregua, était un docteur en médecine renommé, régent de l'Université de Bordeaux. Cet imprimeur venu de Paris se nommait Gaspard Philippe. Il établit son atelier rue Sainte-Colombe, devant l'église de ce nom. Le *Tracté (sic) contre la Peste moult bon utile et profitable faict et composé a la requeste de Messigneurs les maire et sous-maire et jurez de Bourdeaulx par maistre Gabriel Tarague, docteur en médecine*, est daté de 1519; c'est un petit in-4 de 10 feuillets, en caractères gothiques, suivant fac-simile à la page précédente.

Dans la dédicace adressée à la municipalité de Bordeaux, l'auteur dit qu'il y a longtemps qu'il avait composé un traité sur la peste divisé en deux parties : « Messeigneurs, j'avoie escrit lonctemps a ung petit tracté (*sic*) de pestilence contenant deux parties, l'ungne estoit preservative et l'autre curative »; mais que cette année il a ajouté de bons remèdes : « J'ay ajousté ceste année aulcuns bons remèdes audict tracté (*sic*) moyennant lesquelz avecque l'ayde de Nostre Seigneur, chacun se pourra preserver des dictes fievres et peste. »

Le texte se termine au dixième feuillet verso, à peu près au quart de la page, et est suivi de la formule : *Laus Deo*. Au dessous on voit les armes de la ville de Bordeaux gravées sur bois et dont l'écu est retenu par deux lévriers. Au verso on trouve la marque de l'imprimeur dont nous donnerons plus loin la description. Pour remplir les blancs de la page, elle est entourée d'une bordure tirée d'un ancien livre d'heures représentant une scène de chasse. Les figures du compartiment du bas représentent les prophètes Jérémie et Ézéchiél. Cet opuscule de 10 ff. est formé par deux cahiers A et B. Le premier est par 2 (4 ff.) et le deuxième par 3 (6 ff.). L'exemplaire que nous avons vu et qui n'a été encore signalé par aucun bibliographe est unique. Il fait partie d'un recueil de la Biblio-

thèque Mazarine, n° 15,588, dont il forme la dernière pièce. Le papier n'a pas de filigrane.

Feu J. Delpit, dans ses *Origines de l'imprimerie en Guyenne*, cite comme première impression de Gaspard Philippe à Bordeaux une grammaire latine d'Antonio de Nebrissa dont il ne subsiste plus qu'un fragment que feu Marcel Dupin, de La Réole, avait découvert collé contre le carton d'un registre de notaire. Cette production de la presse bordelaise porte comme date d'achèvement la veille et le jour de Noël 1519. Nous donnons ci-dessous le fac-simile de la dernière page de cette grammaire, contenant l'indication du lieu d'impression, le nom de l'imprimeur, sa demeure et la date des jours d'achèvement.

Feu Delpit n'avait pas connu le *Traité de la Peste* de Gabriel de Tarregua qui nous paraît avoir précédé la grammaire d'Ant. de Nebrissa, en raison des circonstances qui ont provoqué sa publication. Il serait même fort possible que les mots *dernièrement imprimé... avecques adicions faictes par le dessusdict* qu'on lit sur le titre indiquassent une nouvelle édition, à laquelle l'auteur a ajouté les « aulcuns bons remèdes » dont il parle dans sa dédicace aux maire et jurats de Bordeaux. La planche des armoiries de la Ville qui se trouve à la fin porte à droite et à gauche dans les filets des traces de cassures qui indiquent qu'elle avait déjà servi à des tirages antérieurs. Gaspard Philippe étant imprimeur de l'Université stipendiée par la Ville, tout porte à croire qu'il vint à la sollicitation du régent s'établir dans la capitale de la Guyenne et qu'il commença par imprimer ses ouvrages.

(A suivre.)

A. CLAUDIN.



BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(Suite)

III

Le Prince Noir en Guyenne. — Une députation de Bourg va lui rendre hommage. — Traité d'alliance entre Bourg et Bordeaux. — La campagne du duc d'Orléans. — Le siège de Bourg.

Le fils aîné d'Édouard III, connu sous le nom de Prince de Galles ou Prince Noir, à la tête d'une armée anglaise, passa la Garonne à Port-Sainte-Marie, en 1356, entra en Languedoc et s'avança jusqu'à Narbonne, puis revint à Bordeaux pour entreprendre presque aussitôt une nouvelle campagne vers le Nord.

Après avoir dévasté l'Auvergne et le Berry, il se dirigea vers la Loire et remporta à Poitiers une éclatante victoire sur le roi de France, Jean, qui fut fait prisonnier. Le traité de Brétigny, conséquence de cette victoire, assura au roi d'Angleterre la possession du Bigorre, du Rouergue, du Quercy, du Limousin, de la Saintonge, de l'Angoumois, en plus de la Guienne, du Périgord et de l'Agenais. Il fallut à la France vingt ans d'efforts et la vaillante épée de Du Guesclin pour se relever d'un tel désastre.

Trois ans après, le Prince Noir vint à Bordeaux prendre possession du gouvernement de la Guienne, et à cette occasion un grand nombre de villes de la province envoyèrent des députés pour lui rendre hommage et affirmer leur attachement à la couronne d'Angleterre. Bourg ne fut point la dernière à aller saluer le nouveau gouverneur; ses députés furent: Arnaud Olivier, Amaubin Conge, Hélie de Laporte, Arnaut Johan et Hélie Aymeric. Peu après, cette ville fut annexée à la couronne (1).

(1) Leo Drouyn, *loc. cit.*

Durant les années 1370, 1372, 1377, le duc d'Anjou et le connétable Bertrand du Guesclin portèrent la guerre en Aquitaine et s'emparèrent d'un nombre considérable de places. Mais ces conquêtes furent éphémères, car dès qu'ils furent partis, ces villes revinrent d'elles-mêmes à la domination anglaise, que les Aquitains préféraient à toute autre. C'est alors qu'averties des périls que leur faisait courir l'éloignement de l'Angleterre et la difficulté d'avoir des secours en temps utile, les principales villes du pays bordelais contractèrent avec Bordeaux (1379) « une alliance et confédération étroite, à la charge toutefois », dit l'auteur de la *Chronique bordelaise* (1), « que Bourdeaux, comme capitale, tiendrait le premier rang, et y commanderait, ainsi que es autres villes de la province, et a esté toujours gardé jusques au jour que les Anglois furent chassés de la Guyenne, que lorsque la guerre estoit échauffée entre les François et les Anglois, et qu'il y avoit danger de surprinse que les maire et jurats de Bourdeaux envoioient aucuns de leurs bourgeois es villes de ladite province, pour y commander et prendre garde à leur sûreté. Et delà est venu que les villes de Blaye, Bourg, Libourne, Saint-Émilion, Castillon, Saint-Macaire, Cadillac et Rions sont appelées filleules de ladite ville de Bourdeaux ».

C'est ainsi que la guerre de Cent ans contribua à former cette fédération de villes libres, de même qu'elle servit, à l'intérieur de chaque commune, à assurer l'émancipation progressive de la bourgeoisie. Quant aux droits qui résultaient pour Bordeaux de cette confédération, ce n'était qu'une sorte d'hégémonie militaire assurant la sécurité de toutes ces cités, sans porter atteinte aux franchises de chacune d'elles.

Il y eut un traité spécial pour Bourg ; nous en donnerons plus loin le texte. Cette ville avait une bannière particulière sous laquelle marchaient les troupes bourgeoises et celles de ses alliés ; malgré cet usage fort ancien, un article de ce traité portait que si les troupes bordelaises étaient obligées de se

(1) *Chronique bordelaise*, p. 21.

mettre en campagne pour le service du roi, celles de Bourg devaient marcher sous la bannière de la métropole toutes les fois qu'elles en seraient requises.

Vers cette époque, les habitants de Bourg prirent de l'ombrage d'un certain nombre de maisons nobles qui avaient été transformées en petits châteaux fortifiés (1); ils firent parvenir leurs protestations jusqu'à Édouard III (1362), qui voulut bien les prendre en considération et en écrire au Prince Noir pour que ces châteaux fussent « arrazez, abatuz et oustez (2) ».

Tandis que Richard II était renversé et emprisonné par son cousin Henri de Lancastre et qu'à cette nouvelle, Bordeaux, Dax, Bayonne se soulevaient, le roi de France Charles V avait, par sa sagesse et son habileté, reconquis une partie des provinces perdues à la bataille de Poitiers, de telle sorte que vers la fin de 1399, le moment semblait venu pour la France de reconquérir la Guienne en profitant de l'instant où des discordes affaiblissaient le trône d'Angleterre. Du reste, à cette même époque, le Poitou, le Limousin, une partie de la Saintonge et du Périgord n'appartenaient plus au roi d'Angleterre; par suite, la France pouvait afficher hardiment ses prétentions sur ce qui restait de l'héritage d'Éléonore de Guyenne.

Aussitôt après la rupture des négociations entamées à Agen, le fils aîné du roi de France prit le titre de duc de Guyenne, et, vers le mois de juillet 1406, une armée fut réunie à Saint-Jean d'Angély « pour aller en la duché d'Aquitaine faire guerre aux Anglais ».

A cette nouvelle, les Bordelais s'émurent et demandèrent, mais vainement, des secours à l'Angleterre; ils eurent beau supplier et crier si fort que leur voix était « faite rauque (3) »,

(1) Catalogue des Rôles Gascons, 8 février 1331 : « Pro Mileto del Boilhe licentia construendi domum fortem in terra sua infra Castellanium, etc. » 1330 : « Pro Galtero Ranulfi licentia construendi domum fortem, etc. »

(2) J. Moisant, S. J. : *Le Prince Noir en Aquitaine*.

(3) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 89.

leur souverain, aux prises avec d'autres difficultés, les abandonna à leurs propres forces. Ce fut alors que le duc d'Orléans commença contre la Guyenne une campagne où tout semblait conspirer en sa faveur. Le sire de Pons d'un côté, et le connétable Charles d'Albret de l'autre, avaient déjà enlevé plusieurs places aux Anglais en Saintonge et en Périgord ; très encouragé par ces succès, et rêvant de devenir gouverneur de Guyenne, Louis d'Orléans voulait terminer la campagne par un coup d'éclat qui mit l'Anglais dans la nécessité de demander la paix.

Au mois de septembre, il se mit donc à la tête de son armée, forte de cinq mille hommes environ ; sa femme, Valentine Visconti, était avec lui ; le connétable d'Albret, les comtes de Foix et d'Armagnac, le sire de Pons, joignirent toutes les forces dont ils disposaient à son corps d'armée, où figuraient les plus grands et les plus vaillants seigneurs. Dans les premiers jours d'octobre, il traversa la Saintonge, se dirigeant sur Blaye. A son approche, une foule de petites villes frontières, habituées à changer souvent de maître, se prononcèrent pour le roi de France, entre autres : Mirambeau, Montlieu, Montendre, etc.

Pressentant, malgré tout, que la résistance deviendrait véritablement sérieuse dès qu'il serait sur le territoire aquitain, il essaya, par une lettre insidieuse envoyée aux villes gasconnes, de réveiller et de faire tourner au profit de la cause qu'il servait le mécontentement qu'y avaient fait naître la dépossession et la mort de Richard II. « Vous, gens d'église, nobles, bourgeois et habitants, savez et devez savoir comment monseigneur le roy de France est votre souverain seigneur, écrivait-il ; vous savez comment Henry de Lancastre vint en Angleterre et quel traitement il fit subir au roy Richard, dont il détruisit l'honneur, le corps et les biens. A Henry de Lancastre, après tel méfait, il n'est prud'homme au monde qui doive obéissance. Ces choses considérées, nous vous faisons savoir que vous ayez à vous remettre en l'obéissance de monseigneur le roy avant que

nul dommage vous ne souffriez par nous ou par nos gens... Autrement notre intention est de procéder contre vous par voie de fait, et ainsi qu'on doit faire contre rebelles et désobéissants (1). »

En même temps, il entamait des négociations avec les commandants des villes qui lui paraissaient les plus redoutables.

Arrivé devant Blaye, il employa son activité plutôt à négocier qu'à pousser les travaux du siège; du reste, l'abbé de Saint-Romain se laissa de suite tenter par ses belles promesses (2). Les autres assiégés commandés par Jeannot de Grailly, qui gardait la place au nom d'Archambaud de Grailly, devenu comte de Foix, et de Jeannot, son fils, qui chevauchait avec le duc d'Orléans, proposèrent un traité, qui fut promptement accepté, par lequel le comte de Foix s'engageait à faire épouser à un de ses fils la fille du seigneur de Mussidan enfermée dans Blaye et à ne laisser pénétrer dans la place ni Anglais, ni Français (3).

A Bourg, il en fut autrement : capitaine, maire et habitants se disposaient à résister jusqu'au bout, et s'ils recevaient des lettres du duc d'Orléans et de ses amis, s'ils donnaient des audiences à ses envoyés, c'était pour faire part immédiatement à Bordeaux du contenu de cette correspondance et des secrets des entretiens. Du reste, dès qu'on avait eu connaissance à Bordeaux des démarches du duc d'Orléans, on s'était empressé d'envoyer à Bourg (4) Johan de Tauyan, le juge, et Johan de Kale, pour parler aux seigneurs, aux gens d'armes et aux « bones gens de ladite ville », voir qu'elles étaient leurs intentions, l'état de la place, et faire rompre tous les pour-parlers.

Arnauton de Bordes, seigneur de Montlieu, et Johan Mo-

(1) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 110.

(2) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 96.

(3) *Arch. historiques de la Gironde*, t. III, p. 179.

(4) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 20.

raut (1), seigneur de Montendre, furent deux des émissaires officieux du duc d'Orléans, qui jouèrent les principaux rôles en cette circonstance.

Très chiers sires et grans amis, écrivait Johan Moraut (2) au maire de Bourg et à G. Conge, je me recommans à vous; et vous plese savoir que Monseigneur le Sénéchal m'a mandé que je parlasse de plusieurs chouses avecques vous. Mes je n'ay peu, pour ce qu'il me a convenu aller au devant de Monseigneur d'Orléans. Et ce dont je estoye chargé de parler aveque vous, si est que Monseigneur vous fesoit prier que si convenoit que vous rendissiez la ville de Bourg en l'obéissance du Roy, que vous veuillez fere le trayté pour l'ordonnance de mondit Seigneur, pour et au nom de Monseigneur d'Orléans; et en ce faisant il vous en sauret très bon gré. Et en vérité vous en seret de Monseigneur, en tout ce que vous aurez a fere et suy bien certain que Monseigneur voudroit bien garder la ville et le pays, en faisant à Monseigneur d'Orléans obéissance, et par mondit Seigneur vous povez avoir plusieurs chouses à voustre prouffit et honneur, que je vous promets qu'il a bien puissance avecques mondit Seigneur d'Orléans a présent. Si vous pri qu'il vous plese ce que vous voudrez fere, que soit par la main de mondit Seigneur, et me mandez ce qu'il vous plera sur ce. Et si chouse est que pour vous puisse fere, mandez le moy, et je le ferai volontiers. Et prie N. S. qu'il soit garde de vous.

De son côté Arnauton de Bordes écrivait (3) :

A mon tres cher et grant amy Arnaud de Peychi, mager de la bila de Borc.

(1) Cet Arnauton de Bordes était possesseur des castel et chastellerie de Montlieu par Jehanne de Garlande sa femme; il fut fait prisonnier sous les murs du château de Bouteville (*Bull. de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge*, XIV, p. 357). Quant à Johan Moraut, je ne sais si c'est le même que celui qui est qualifié de « licencié en loys » et lieutenant-général de M^{sr} le sénéchal de Xaintonge, dans une délivrance de legs du 21 octobre 1411, reproduite dans le t. XXI, p. 232, des *Arch. hist. de Saintonge*.

(2) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 96.

(3) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 97.

Tres cher et grant amy, je m'arecommans à vous ; et vous plesse savoir que si le soit voustre plaisir je auroy grand désir de parler aveques vous sus la sauvation, et garder le domage du pays, lequel se peut avenir, si Dieu et autres bones gens du pays n'y metent aucun bon remede. Pourquoy, si vous venez, et vous plesit que vous et moi puissions parler ensemble présentement, je le vourroy voulantiers, et vous pri que vous le vueillez fere enssi pour honneur de Dieu, et pour garder le prouffit du petit monde et esquiver les grans domaiges qui s'en puchent avenir. Et, si vous plect venir devers moy à Monleu, je vous pri que vous me mandez vostre voulanté et je vous envoie 1 saub-conduyt en lequel vous pourrez venir et retourner toutes et quantes fois qu'il vous plaira sauvament et sehuirement de tous Franceoys. Et si nulle autre chose vous plet que pense fere, mandez le moy et je le feroy voulantiers. Le S^t Esprit vous ayt en sa garde.

Après avoir pris connaissance de ces deux lettres, le châtelain de Bourg, Guilhotin de Lansac, le maire et les jurats, d'un commun accord, les expédièrent à Bordeaux et y joignirent une missive qu'ils adressèrent : « A très honorable et très poyssants senhors le senescout de Guiayna et senhors deu Conselh, mager et sotz mager de la bila de Bordeu (1). »

Elle était ainsi conçue :

Tres honorables et tres poyssants senhors, nos nos recommandons a bos ; et si bos plassia assaber que lo capitayne de Montandres nos a trame deas letras lasquaous nos bos trameton, et nos audes mandat totz patis et suffrensas. Et tot en certan los Frances s'en benen devant nos ; le duc d'Orléans et autres grans senhors de Franssa, et lo conestable de Franca par terra, et lo governador de la Rochella et lo senhor de Pont, et grant quantitat de gens d'armas et balester abgrant navili per mar. Per so, bos preguam et bos suppliquam que, bistas las presens bos plassi a nos secorre et adjudar de gens d'armas ; quar si aquesta fronteyra de part dessa se sauve, tot se sauvera. Et bos plassi, très honorables et tres poyssants senhors, a

(1) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 107.

nos trametre canoney, quar nos los pogueram plau, et un metre per adobar los batestas, et un armadurey, et en so bos suppliquam que no nos leyssatz falhir.

La Jurade de Bordeaux leur répondit aussitôt en leur envoyant de la poudre à canon et de l'argent, et en conseillant au maire de dire qu'il était trop occupé pour aller au rendez-vous, et que le seigneur de Montlieu devait expliquer par écrit ce qui pourrait tourner au profit de Bourg dans cette affaire.

Le seigneur de Montendre (1) renouvelle alors ses instances auprès de Guilhotin de Lansac, mais tout cela fut peine perdue, car si quelques personnes, pour échapper aux horreurs du siège, étaient disposées à accueillir les ouvertures faites par le duc d'Orléans et ses amis, les autorités et la très grande majorité des habitants refusaient énergiquement toute composition.

Bordeaux, après avoir organisé avec beaucoup d'activité et de soin sa propre défense, comprenant que du sort de Bourg dépendait le salut du pays, prit des mesures énergiques (2).

Dès le 25 octobre, elle envoya à Bourg un de ses jurats, Bernard Jaubert, avec seize arbalétriers, des hommes d'armes et une portion de son artillerie; un peu plus tard, Bertrand de Monferrand s'y rend à son tour. Puis, comme la place, une fois bloquée du côté de la terre, pouvait manquer de vivres, il fut établi entre Bourg et Bordeaux un service de galiotes, pour porter aux assiégés le pain, le vin, les munitions et les renforts en hommes qui étaient nécessaires (3).

Cependant le duc d'Orléans arriva devant la place le 5 novembre, et commença de suite les travaux d'approches. Plein de confiance, il écrivait au Conseil qu'il était assuré de

(1) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 108.

(2) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, 1406, passim. *Chronique Bourdeloise*, p. 20 et suiv.

(3) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, octobre 1406.

prendre la ville si l'argent ne lui manquait pas. Cent mille francs, tous les trois mois, lui furent aussitôt accordés (1).

Il déploya en cette occasion une grande activité : en très peu de jours ses premières lignes arrivèrent jusqu'aux fossés de la ville; puis il dirigea le principal effort de son artillerie contre les murs de l'abbaye, pensant trouver là le point faible de la défense; mais grâce aux canons, à la poudre et aux engins de guerre de toutes sortes expédiés par Bordeaux (2), la place put répondre avec avantage au tir des assiégeants.

Désespérant alors de réduire la ville par ses machines de guerre, Louis d'Orléans eut recours à la mine; mais Bordeaux prévenu envoya encore des secours, un maître mineur, et tout le matériel nécessaire pour contre-miner (3).

Pendant que le duc cherchait ainsi à entamer les murs de la ville, l'amiral Clignet de Brabant, à la tête de la flotte française, et le capitaine de Vilaines étaient entrés en Gironde et s'étaient établis entre Bourg et le Bec d'Ambès.

« Cette flotte, forte de vingt-neuf nefes », dit Monstrelet, interceptait toute communication entre la ville filleule et la ville marraine. A cette nouvelle, le peuple de Bordeaux s'assembla à Saint-Éloi, et, séance tenante, ordonna un impôt d'un franc par tonneau de vin, qu'on le voulût vendre ou qu'on l'employât à son usage; les facteurs et les valets furent taxés d'après le taux de leur salaire, et les ecclésiastiques, qui avaient le privilège de ne point payer d'impôt pour les vins, furent eux-mêmes taxés à douze deniers pour livre, selon la valeur de leurs bénéfices. En même temps, ordre fut donné d'armer tout ce qui restait de « nefes » dans le port pour aller au Bec d'Ambès et maintenir la liberté de communication entre les deux villes. Puis, comme on manquait de marins, on fit fermer les tavernes de la rue du Petit-Judas et on mit sur les navires tous ceux qui les fréquentaient sans distinction

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. I, p. 45.

(2) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, p. 126, 129, 130 et suiv.

(3) *Arch. historiques de la Gironde*, t. III, p. 180. et *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, décembre 1406.

de nationalité (1). Les autorités voulurent, en cette circonstance, donner l'exemple; le sénéchal de Guyenne, le maire de Bordeaux, le prévôt, les plus notables bourgeois de la ville prirent place sur les navires; tout le quartier de la porte Bouquière s'embarqua également, ayant à sa tête le jurat.

Des bûches de pin, de la résine et de la gemme, furent chargées sur des bateaux menés à l'aviron.

Ainsi équipée, la flotte bordelaise se dirigea vers le Bec d'Ambès et rencontra les navires français un peu au dessous de Bourg (2). Le combat s'engagea dans l'après-midi d'un jour du mois de décembre et commença par un abordage furieux. Les combattants, entraînés par la marée, dérivèrent jusqu'au delà de Blaye, et au plus chaud du combat, un navire bordelais fut pris par les Français et resta entre leurs mains toute la nuit (3).

Le lendemain, la lutte recommença, mais grâce à des renforts arrivés de Bordeaux (4), la flotte gasconne reprit l'avantage. Un des bateaux (5) chargés de résine fut lancé tout enflammé sur la flotte française, y porta le plus grand désordre et décida de la journée.

Les Bordelais reprirent le vaisseau qu'ils avaient perdu la veille et capturèrent deux nefes françaises.

Harcelés par les Bordelais et menacés d'incendie, les vaisseaux français prirent la fuite et ne s'arrêtèrent qu'à Talmont, en Saintonge, où une seconde expédition commandée par le maire de Bordeaux, Swynburn lui-même, alla les déloger peu de jours après (6).

Cette victoire sauvait la Guyenne; elle ne coûta aux Gascons que trente-deux des leurs, tandis que les Français

(1) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, pp. 139, 145, 224.

(2) *Arch. historiques de la Gironde*, t. III, p. 179 et suiv. — *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, 1406-1408.

(3) *Arch. historiques de la Gironde*, t. III, p. 179 et suiv.

(4) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, ordre du 22 décembre, t. III, p. 148.

(5) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, 1414, 1416, et t. III, p. 384.

(6) *Reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. III, pp. 138, 198, etc.

perdirent trois cent soixante-sept hommes, au nombre desquels se trouvaient vingt chevaliers.

L'armée du duc d'Orléans n'était pas plus heureuse; le temps lui était tout à fait défavorable; des pluies continuelles avaient détrempé les terres et rendaient les mouvements des troupes et de l'artillerie excessivement difficiles et lents (1). La flotte française partie, les communications avec Bordeaux se trouvaient rétablies, et la résistance des assiégés devenait chaque jour plus vigoureuse. Aussi, après plus de deux mois de blocus, le duc fut-il obligé, le 14 janvier 1407, de lever le siège et de reprendre avec ses troupes la route du Nord, « au grand déshonneur de sa personne et du royaume de France » (2), ajoute le chroniqueur.

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

A PROPOS D'UN VOYAGE A SOLESMES

FIN OCTOBRE 1892

(Suite)

La gendarmerie fut aussi complaisante que la veille, et les portes s'ouvrirent de nouveau.

« C'est par ici qu'ils entrèrent dans l'église abbatiale », nous dit le Père, en nous montrant une porte défoncée, qui, de la première travée, s'ouvre, à gauche, dans un petit jardin. Elle était telle que l'avait faite et laissée l'envahisseur. On croyait la voir encore osciller sous la main brutale; on croyait entendre encore le bruit de sa ruine...

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. III, p. 180.

(2) *Livre des Bouillons*, p. 558. — Lire également la narration du siège de Bourg, dans l'excellent ouvrage de M. H. Ribadieu : *Histoire de la Conquête de la Guyenne par les Français*, p. 95 et suiv.; je lui ai beaucoup emprunté.

« L'abbaye était prévenue du danger qui la menaçait; la prière ne cessait ni le jour ni la nuit, et cependant les religieux veillaient tour à tour, et faisaient bonne garde, les uns dans leurs cellules, les autres dans leurs stalles de l'abbatiale.

« Sentinelles, qu'avez-vous aperçu dans la nuit? — Nous » avons vu le jour s'éteindre, puis la lumière revenir : mais » l'ennemi n'a pas encore paru. »

» Et plusieurs longues nuits passèrent ainsi sur la communauté qui allait de la crainte à l'espérance, mais qui restait toujours en éveil.

» Enfin un jour, c'était en novembre, des soldats, artillerie, infanterie, gendarmerie, arrivèrent avant l'aurore; silencieusement, ils prirent position devant les murs de l'abbaye, et attendirent, honteux de la besogne qu'ils avaient ordre de protéger.

» Un peu plus tard, vint un sous-préfet, qui frappa à la porte de l'enceinte sacrée : la porte ne s'ouvrit pas. « A moi, » soldats, ouvrez-moi le passage! — Ce n'est pas notre affaire, » répondit l'officier, nous ne sommes ici que pour maintenir » l'ordre. » — Et le visage des soldats s'illumina d'un rayon de joie lorsqu'ils entendirent cette réponse de leur chef.

» Cependant le grand jour s'était fait sous un ciel brumeux et froid; les cloches du monastère sonnaient la bataille, et les populations accouraient, émues, des villages voisins.

» Protégé par les soldats, mais ne comptant pas sur eux pour l'œuvre odieuse, le sous-préfet essayait de parlementer avec le Père Abbé qui restait immuable dans sa résolution de ne céder qu'à la force, et de mourir sur place, s'il le fallait. Il se souvenait des grands ancêtres qui avaient civilisé les barbares, en mourant sous leurs coups, pour la défense du droit.

« Qui donc m'ouvrira cette porte? » Des ouvriers vinrent, on ne sait d'où. Sous leurs marteaux pesants, les planches volèrent en éclats; mais cette barrière renversée, une autre s'élevait qu'il fallut renverser à son tour. Car les Pères avaient multiplié les défenses, non pas avec l'espoir de résister invin-

ciblement, mais pour que la violence fût complète et ses traces plus nombreuses.

» Le sous-préfet, enfin vainqueur, entra, et à sa suite la bande des policiers et des démolisseurs. Quelle entrée ! et après quelles autres entrées ! Il était entré autrefois en effet, et par la même porte, qui, alors, s'était ouverte d'elle-même ; il avait été reçu par le même Abbé qui l'attendait aujourd'hui pour subir ses violences, et qui, alors, au seuil du réfectoire, avait répandu sur ses mains l'eau sacrée de l'hospitalité, et l'avait fait asseoir à la table de ses frères.

» Et parmi ces fils de Saint-Benoît qu'il allait jeter dans la rue, le sous-préfet comptait un jeune parent malade, et il le savait !

» La bande se groupa dans la cour autour de son chef et marcha droit à la porte extérieure du monastère, qu'elle enfonça, puis elle se répandit dans les longs corridors et commença la visite des cellules. Elle se contenta de passer devant les portes ouvertes, elle brisa celles qui refusaient de s'ouvrir, et les religieux qu'elles abritaient, après les inutiles sommations d'avoir à sortir, furent appréhendés par les gendarmes, et emportés au dehors, sur le chemin. Ainsi passa le jeune religieux malade sous les yeux de son parent, le sous-préfet, dont il portait le nom.

» Et tandis que les gendarmes demandaient pardon aux vénérables expulsés, le sous-préfet ricanait, et roulait des cigarettes.

» La porte d'une cellule résista plus longtemps. Quand elle tomba, un religieux apparut, debout sur ses débris, le visage tranquille, la poitrine couverte de décorations. C'était un officier supérieur de la marine française, qui s'était maintes fois signalé et dont le sang avait coulé pour la France en cent endroits divers. Ayant payé sa dette à la patrie, il avait donné à Dieu la dernière moitié de sa vie généreuse, et à l'heure de ce nouveau combat, il s'était paré de sa gloire pour montrer à cet autre ennemi que marin ou religieux, un fils de Saint-Benoît n'a jamais peur. Les gendarmes s'arrêtèrent et parurent vouloir reculer. « Allez, dit le sous-

préfet, et s'il ne marche pas, emportez-le! » Et, ses décorations pendant inertes sur sa poitrine, le glorieux bénédictin fut comme emporté l'avaient été ses frères les plus humbles.

» Et, parmi ces humbles, il y avait des savants de premier ordre, il y avait des officiers de l'armée française, il y avait des magistrats; « et ainsi, comme l'a écrit un de nos amis, » en la personne de quelques moines, les agents de la République trouvèrent le moyen de violer le domicile, la propriété, » la liberté individuelle, et d'outrager, avec la religion, la » science, la magistrature et l'armée ».

» De ce côté-là, rien ne manquait à la victoire de l'envahisseur; mais ce n'était pas fini, il fallait vaincre d'un autre côté. Les cloches sonnaient à toute volée, et sous les voûtes de l'abbatiale, une autre armée, immobile à son poste, chantait l'office divin, et attendait l'attaque.

» Les vainqueurs du monastère se groupèrent de nouveau, et, tous ensemble, se portèrent vers l'édifice sacré, dont ils firent le tour, cherchant vainement une entrée facile. Il fut constaté que toutes les portes étaient fermées et solidement barricadées. Un homme de la police en découvrit une, à la fin, qui parut offrir moins de résistance : aussitôt on s'appelle, on se réunit, et au signal du sous-préfet, on se jette d'un élan unanime; la porte est renversée, le passage est ouvert et le lieu saint envahi.

» Ils étaient tous là, les amis, les défenseurs, qui venaient non pas opposer la force à la force, mais protester au nom du droit violé, au nom de la liberté opprimée. En ce jour, ils eurent leur part de gloire, et la main de la police qui les toucha les marqua d'un signe d'honneur. Réunis dans le sanctuaire, entre l'autel et la table sainte, hommes et femmes priaient ardemment, et aucune sommation ne parut les émouvoir. Pour les mettre dehors, on dut les pousser violemment, on dut les emporter : la résistance fut longue, mais enfin les religieux restèrent seuls.

» Les orgues jouaient leurs grands airs; immobiles dans leurs stalles, les religieux chantaient leur office à pleine voix,

mais ne parvenaient pas à couvrir le bruit de l'invasion et de la violence. « Au nom de la loi, sortez d'ici ! » clamait celui-là même qui violait toutes les lois. Mais le chœur lui répondait par la prière que l'Église de France opposa jadis aux Normands qui venaient du Nord et aux Musulmans qui restaient campés au Midi :

Auferte gentem perfidam
Credientium de finibus !

» Qui aurait pensé que ce dialogue entre l'Église et les Barbares du ix^e siècle recommencerait au xix^e ? Il recommença dans notre abbatale en ce jour du 6 novembre 1880 et menaça de durer si longtemps qu'à la fin les gendarmes de l'escorte reçurent l'ordre d'empoigner les religieux et de les emporter.

» Les gendarmes obéirent, mais en pleurant. Ces religieux, jeunes hommes et vieillards, prêtres et frères lais, avaient promis à leur Abbé de ne pas sortir tandis qu'il ne sortirait pas lui-même, et ils lui gardèrent leur parole jusqu'au dernier. En vain, les larmes aux yeux, les exécuteurs les suppliaient de leur épargner un acte de violence : ils durent les prendre dans leurs bras l'un après l'autre, et les emporter hors des terres de l'abbaye, jusque sur la voie publique, où les accueillait de consolantes ovations. Et à mesure que les stalles se faisaient vides, le chant allait s'affaiblissant. Mais jusqu'à la fin la supplication ne cessa de monter au ciel :

Auferte gentem perfidam
Credientium de finibus,
Ut Christo laudes debitas
Persolvamus alacriter.

» Enfin le Père Abbé demeura seul, revêtu, dans sa chaire abbatale, de ses ornements pontificaux. On le suppliait de sortir de lui-même ; n'avait-il pas assez protesté ? Il ne répondait rien : sa voix, épuisée à chanter, ne lui fournissait plus une parole, et d'ailleurs, ce qu'on avait fait à ses religieux, il

voulait qu'on le lui fit à lui-même. Et alors, sous les yeux du sous-préfet impassible, et par ses ordres, les gendarmes, avec mille soins, mille précautions, l'enveloppèrent dans sa cappa magna, le prirent et l'emportèrent.

» Mais la veillée avait été longue, et l'épreuve était trop forte : le saint vieillard perdit connaissance dans leurs bras, ses yeux se voilèrent, sa tête retomba comme sans vie : on le déposa doucement au pied d'un arbre dans la petite cour, et de là dans la cellule et sur le lit où était mort Dom Guéranger... puis la troupe suivit son chef à d'autres besognes. »

Ici le Père s'arrêta ; un léger sourire effleura ses lèvres, comme au souvenir d'un incident un peu moins triste. La violence ne s'arrête pas toujours à la violence : Dieu, quelquefois, permet qu'elle tombe dans le grotesque.

« Les organistes, reprit le Père, ayant été emportés eux aussi, les orgues ne chantaient plus ; mais les cloches ne cessaient de sonner, et à leurs volées répondaient les volées de Sainte-Cécile. Ces voix aériennes devaient se taire à leur tour. Toutefois, il était plus facile de leur commander le silence que de le leur imposer. Le palier des sonneurs est plus élevé que la tribune des orgues : il fallut y monter par un escalier obscur, aboutissant à une porte que l'on trouva fortement barricadée ; on la défonça et on entra dans une pièce où tous les genres d'obstacles avaient été enchevêtrés et amoncelés, mais où l'on ne trouva personne. Les sonneurs étaient ailleurs : perchés à vingt pieds au dessus, ils avaient retiré les échelles en haut, et c'est du beffroi lui-même qu'ils sonnaient leurs cloches. « Descendez et sortez ! — Montez » vous-mêmes, et faites-nous descendre ! » Les sommations légales furent impuissantes : « Venez nous prendre, et » emportez-nous comme vous avez emporté nos frères ! »

» Alors les gendarmes s'engagèrent parmi les barricades branlantes, ils montèrent peu à peu, et enfin, avec la légèreté qui les caractérise, de poutre en poutre, ils atteignirent les premières pièces du beffroi, où ils essayèrent de s'établir solidement pour mieux parlementer : les sonneurs étaient

en face, à l'autre bout ; entre les deux groupes les cloches se balançaient, et au dessous l'abîme était béant.

» — Père, on va se tuer, pour sûr !

» — Eh bien, on se tuera.

» — Ce n'est pas sérieux. Croyez-vous que nous sommes ici pour notre plaisir ?

» — Serait-ce pour le nôtre que vous y êtes venus ?

» — C'est la consigne !

» — Vous avez la vôtre, nous avons la nôtre. La vôtre est de nous faire descendre, la nôtre est de ne pas descendre. Essayez, si vous voulez.

» Et les gendarmes auraient voulu essayer. Mais cette poutre si étroite ! Mais ces cloches qui ne s'arrêtaient pas ! Mais cette profondeur au dessous ! Est-ce que la consigne voulait que l'on risquât la peau pour pareille cause ? C'est une armée de chats qu'on aurait dû amener contre de tels assiégés ! Et les assiégeants se regardaient entre eux, et se trouvaient bien sots de s'être ainsi engagés.

» Enfin le chef des sonneurs eut pitié de ces braves gens : il fit taire ses cloches et imposa ses conditions : chaque religieux descendrait entre deux gendarmes, et dès qu'on serait au ras du sol, il serait pris dans leurs bras et porté dehors. Et cela se fit ainsi. Après quoi, les scellés furent apposés sur les portes. La solitude et le silence régnaient désormais dans le saint lieu.

» Mais Dieu était resté dans la colombe qui lui servait de tabernacle, au dessus du maître-autel.

» Ayant repris ses sens, le Père Abbé demanda la permission, qu'on ne lui refusa pas, de retirer les saintes espèces de l'abbatiale profanée, et à cette heure de désolation, Dieu eut son triomphe.

» On réunit quelques religieux ; un semblant de cortège s'organise à la hâte, et, porté sous le dais, Dieu sort de son temple.

» A cette vue, le peuple se calme : car son émotion avait grandi à mesure que les gendarmes lui apportaient les victimes

de la persécution : il les accueillait avec transport, leur jetait des fleurs et des couronnes et se disputait l'honneur de leur donner asile, et ces témoignages du respect et de l'amour étaient accompagnés des cris de malédiction à l'adresse des persécuteurs. Mais voici que le dernier, le plus grand des expulsés, Dieu, apparaît à son tour; le prêtre s'avance à travers les débris de la porte; il monte sur la pierre du seuil où, l'un après l'autre, avaient été déposés les religieux pendant cette longue journée, et, du haut de ce trône, il élève le Dieu qui bénit. Aussitôt les cris s'apaisent, le silence se fait, et tandis que la troupe présente les armes et que les clairons sonnent, le peuple tombe à genoux. Puis un commandement se fait entendre, et les soldats, se divisant en deux files, vont se ranger à droite et à gauche du cortège, et ces vaillants, qui avaient été envoyés pour prêter main-forte à l'outrage et à la spoliation sacrilège, ne servirent qu'à donner plus d'éclat au triomphe de Dieu s'en allant en exil. Car ce fut un triomphe; le peuple se releva, il se mêla aux prêtres et aux soldats, et pleurant et chantant, il accompagna son Dieu jusqu'à la porte de son nouveau tabernacle. »

Que ne puis-je reproduire ici l'émotion de l'excellent bénédictin lorsqu'il nous racontait les diverses péripéties de ce drame, ses gestes, son éloquence, toute sa passion enfin, où revivait l'horreur de ces scènes brutales, mais où l'on ne ressentait ni haine, ni amertume. Peut-on en vouloir à ceux qui vous procurent tant de gloire en vous provoquant à un tel héroïsme? Pendant que se déroulait ce dithyrambique récit, on avait comme la certitude que le temps était venu où l'on pouvait appliquer à tous ces souvenirs le mot de Virgile :

Et hæc olim meminisse juvabit.

C'est bien en effet quelque chose de grand que d'être sorti vivant et glorieux d'une semblable tempête : on se retrouve plus fort, les longues espérances paraissent mieux fondées, et l'avenir plus assuré.

Le Père nous raconta ensuite les scènes qui marquèrent la fin de ce jour mémorable : le départ, au milieu des huées, du sous-préfet et de ses policiers ; les acclamations qui accueillirent Dom Couturier, lorsque, ayant repris quelques forces, il voulut voir et bénir une fois encore ses enfants et ses fidèles de Solesmes ; la dernière station des expulsés à l'abbatiale de Sainte-Cécile, auprès du cœur de Dom Guéranger ; les adieux fraternels des religieux et des soldats, puis la séparation ; enfin la marche quasi triomphale du petit groupe qui se dirigea sur Sablé.

« Deux ans après, ajouta le Père, les exilés essayèrent de rentrer chez eux ; car ils crurent que leurs ennemis avaient désarmé : ils se trompaient. Il leur fallut de nouveau quitter leurs cellules et revenir habiter leurs maisons de ville, ces maisons que vous voyez », nous dit-il, en nous montrant les humbles constructions qui bordent la route. Car nous étions sortis de l'abbaye, et nous allions du côté de Sainte-Cécile, où les bénédictines devaient chanter, dans la soirée, les premières vêpres des Saintes Reliques.

Je demandai au Père Thomasson s'il pensait qu'on me donnerait la permission de voir, avant la cérémonie, la religieuse, ma compatriote, dont il m'avait déjà parlé, Mère S... Sur sa réponse affirmative, nous hâtâmes le pas ; j'envoyai ma carte et ma requête à l'Abbesse et l'on nous fit entrer au parloir.

C'est une longue pièce, un corridor plutôt, formé d'un côté par un mur et de larges fenêtres d'où vient le jour, et de l'autre, par des boiseries grillées qui séparent les visiteurs des religieuses.

Nous n'attendîmes pas longtemps. Un panneau de plein bois s'ouvrit derrière notre grille, et en même temps j'entendis mon nom prononcé avec un cri de joyeuse surprise.

« Eh ! quoi, ma Mère, vous me reconnaissez après un aussi long temps ? »

(A suivre.)

J. HAZERA.



MÉLANGES ET NOTICES

UNE ÉTUDE D'HAGIOGRAPHIE BORDELAISE ET AUSCITAINE (1)

C'est une œuvre extrêmement méritoire et vraiment remarquable que vient d'accomplir notre savant collaborateur, M. l'abbé Breuils, en écrivant sa vie de *Saint Austinde*. Quand nous songeons à l'apathie intellectuelle qui nous a tous plus ou moins envahis, c'est un vrai réconfort que de rencontrer un prêtre, un curé de campagne, sachant à force de volonté se donner à lui-même une formation historique et critique de première valeur, s'imposer à l'attention de tous les juges impartiaux, forcer la porte des recueils d'érudition les plus autorisés. Assurément notre confrère est merveilleusement doué pour les études d'histoire, mais l'aptitude native ne suffit pas à ce genre de travaux ; il la faut développer et féconder par un incessant labeur. C'est à quoi n'a pas manqué M. l'abbé Breuils, et il y a d'autant plus de mérite qu'il est confiné par ses fonctions ecclésiastiques dans une province reculée et dans une toute petite paroisse, relativement éloignée de tous les grands centres intellectuels.

Aussi convient-il que nous mettions en lumière le bel exemple qu'il nous donne. Quiconque a le souci du bon renom scientifique du clergé français doit applaudir à ses heureux efforts et devrait les encourager d'une manière efficace. Je voudrais qu'on achetât beaucoup et qu'on lût avec l'attention qu'il mérite son « Saint Austinde ».

L'existence de ce pontife illustre, un des grands champions de la liberté de l'Église à une des époques les plus tourmentées de son histoire, a été révélée à la plupart d'entre nous par l'insertion de sa légende dans notre *Propre* diocésain. Cette légende, assez substantielle et concrète pourtant, est bien courte, — et elle devait l'être ; — elle excite notre curiosité bien plus qu'elle ne la satisfait. A toutes les questions qu'elle suscite, M. Breuils répond magistralement et c'est merveille de voir comment il a su féconder un sujet stérile à première vue. C'est qu'il a recouru avec beaucoup de science et de critique aux sources originales et notamment aux

(1) *Saint Austinde, archevêque d'Auch (1000-1068), et la Gascogne au XI^e siècle*, par M. l'abbé A. BREUILS. Auch, imp. Cocharaux ; Bordeaux, Feret, 1895 ; in-8° de vi-359 pp. avec 10 héliotypies hors texte.

cartulaires de la région que d'ordinaire on salue de loin avec respect, mais qu'on n'aborde guère de près et qu'on fouille à fond plus rarement encore. La richesse et la sûreté des informations qu'ils fournissent sont incomparables et M. Breuils en a su tirer le meilleur parti non seulement pour préciser l'œuvre du Saint, mais encore pour le remettre pleinement dans son milieu et faciliter ainsi au lecteur l'intelligence de sa vie.

On remarquera le sous-titre de l'ouvrage: *La Gascogne au XI^e siècle*. Encore un sujet fort peu connu et pourtant très digne d'intérêt. Car l'histoire bien entendue n'est pas seulement le récit des grands événements qui ont transformé la face du monde, elle est surtout l'exposé large et exact des institutions qui ont régi les hommes et de leur vie quotidienne. Là-dessus, quelle n'est pas trop souvent notre ignorance et quelles ne sont pas nos erreurs de fait et nos erreurs d'appréciation!

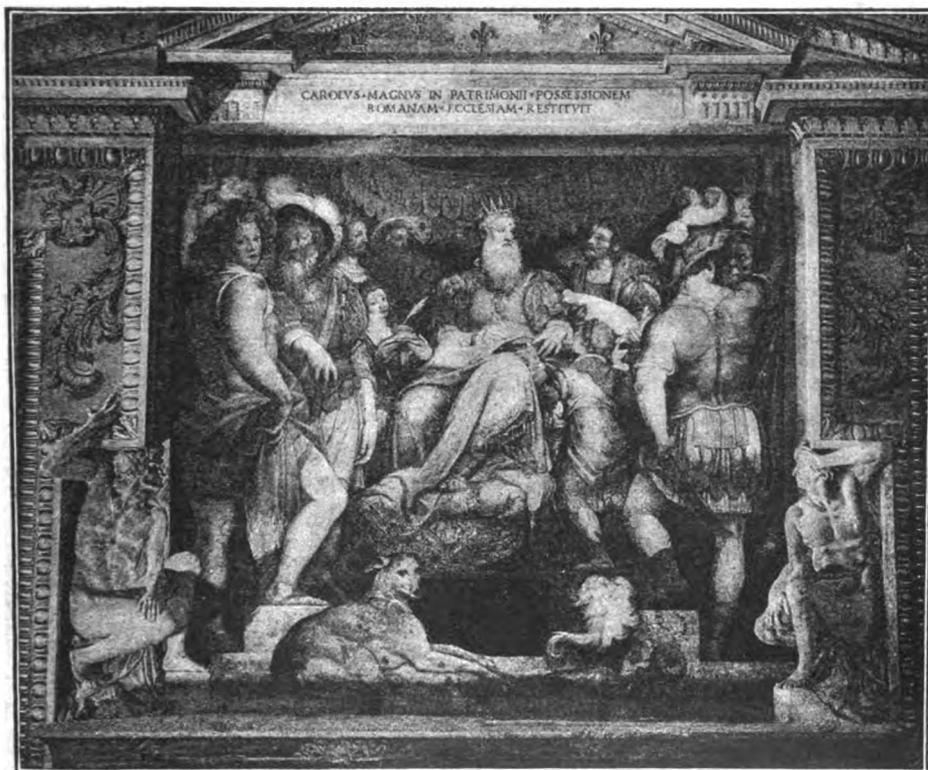
Je dis sans crainte d'être démenti et je dis en bonne compagnie — qu'on lise la lettre charmante et pleine écrite à l'auteur par un maître incontesté, M. l'abbé Léonce Couture — que le volume de M. Breuils sera toute une révélation, non seulement pour les profanes mais pour beaucoup d'érudits, en ce qui touche à la situation vraie de la province ecclésiastique d'Auch au XI^e siècle. Et n'oublions pas qu'un lambeau de cette province, le diocèse de Bazas, est nôtre maintenant.

Ajoutons que notre docte confrère n'est pas un de ces érudits hérissés et rébarbatifs qui se contentent d'accumuler des matériaux. Il possède un vrai talent d'exposition et il écrit fort bien. Des réflexions piquantes, des façons de dire spirituelles, tiennent constamment en éveil l'attention du lecteur, et l'austérité du fond est toujours tempérée dans son œuvre par le charme savoureux de la forme.

Pour ne rien omettre, je dirai que son livre est élégamment imprimé et richement illustré de planches hors texte.

Je résume ces lignes rapides et évidemment insuffisantes en émettant le vœu que nos confrères du diocèse de Bordeaux fassent à l'histoire du saint bordelais Austinde l'accueil empressé qu'elle mérite. Qui donc encouragera les ecclésiastiques travailleurs si les prêtres ne leur témoignent pas leur sympathie? Et faut-il tant d'écritures pour faire comprendre à nos amis du clergé que les lectures sérieuses sont celles qui leur conviennent essentiellement?

E. A.



La Donation de Constantin à l'Église romaine, Fresque de Vasari. — Gravure extraite du "Vatican". — Cliché communiqué par MM. Firmin-Didot.



LES PAPES ET LA CIVILISATION

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT (1)

Aux derniers jours de décembre 1894, la maison Firmin-Didot, qui a si bien mérité de l'art chrétien, a édité un très beau volume que nous avons annoncé en son temps et sur lequel la *Revue*

(1) GEORGES GOYAU, ANDRÉ PÉRATÉ, PAUL FABRE, anciens membres de l'École française de Rome : *le Vatican ; les Papes et la Civilisation ; le Gouvernement central de l'Église*. Introduction par S. É. le cardinal BOURRET, évêque de Rodez ; épilogue par M. le vicomte E. MELCHIOR DE VOGÜÉ, de l'Académie française. Paris, Firmin-Didot, 1895. 1 vol. in-4° de xi-796 pp., illustré de 2 gravures au burin, 4 chromolithographies, 7 phototypies et 475 gravures.

Catholique doit appeler de nouveau l'attention de ses lecteurs. *Le Vatican* n'a rien perdu de son actualité, et nous ne croyons pas que parmi tant de publications illustrées offertes aux amateurs à cette époque de l'année, il s'en trouve une méritant de trouver auprès de nos amis un accueil plus empressé.

Cet ouvrage dont l'exceptionnelle valeur a été proclamée par les critiques sérieux de toutes les écoles, a pour auteurs trois universitaires, jeunes encore, mais ayant déjà conquis très brillamment leurs lettres de maîtrise. Ils se sont associés pour accomplir une œuvre de justice historique à l'endroit de la Papauté, et ils ont élevé à sa gloire un monument durable. On a pu dire justement qu'il y a là un signe des temps. Tandis que les sectes anti-chrétiennes font des efforts immenses — et trop efficaces, malheureusement — pour détacher les masses de la « Pierre immuable » posée par Jésus-Christ pour être le fondement de l'édifice social, les hommes de science vraie et de conscience reviennent en grand nombre à l'Église, mère de la civilisation moderne, inspiratrice de l'art, et protectrice constante des lettres, de la philosophie, de l'histoire.

Comme je le disais tout à l'heure, MM. Goyau, Pératé et P. Fabre ont qualité pour rendre à la Papauté un témoignage digne d'être pris en considération. Ce ne sont pas des « échappés de sacristie », comme on le dit élégamment de nous. C'est l'Université d'État qui les a élevés, qui en a fait des savants autorisés, et il se trouve qu'après avoir conquis parmi leurs pairs une place des plus honorables, ils ont pu, sans renoncer à aucune des conquêtes de l'érudition moderne, et en faisant constamment usage des méthodes critiques les plus rigoureuses, demeurer franchement, loyalement, intégralement chrétiens.

Ils se sont partagé, chacun selon ses aptitudes spéciales, l'accomplissement de l'immense et difficile entreprise qu'ils avaient conçue.

A M. Goyau est échue la tâche d'écrire une forte synthèse de l'histoire de la Papauté envisagée dans ses rapports avec les peuples et les gouvernements. Ce que ces pages, dépouillées à dessein de l'appareil extérieur des ouvrages d'érudition, supposent de préparation savante, c'est ce que n'ont pas de peine à découvrir les

lecteurs habitués aux études approfondies. La substance de l'histoire vraie du monde civilisé durant dix-huit siècles est là tout entière. Et on s'y peut convaincre que nulle institution de gouvernement ne se montra jamais plus forte et plus bienfaisante que l'Église catholique romaine, conduite par les papes — et par Dieu, — au milieu des crises redoutables qui, pendant tant de centaines d'années ont bouleversé le monde. Tout a péri autour d'elle. Les idées maîtresses qui dirigent les hommes ont changé incessamment; leurs aspirations se sont radicalement modifiées, je ne sais combien de fois; leurs institutions se sont transformées, et il s'est trouvé que la Papauté, conservant substantiellement ses organes essentiels et ne subissant d'autre évolution que son développement normal, s'est trouvée pourvue d'une faculté d'adaptation merveilleuse, qui l'a mise en état de conserver toujours sa place — qui est la première, — et d'exercer, toujours aussi, son action souveraine, au plus grand profit de la justice sociale et de la civilisation.

Voilà ce qui ressort des faits exposés dans leurs grandes lignes et chronologiquement groupés par M. Goyau. Que de fois la violence des tempêtes et l'inhabileté accidentelle du pilote — qui, lui, est toujours un homme — ont semblé devoir fatalement amener le naufrage définitif de la barque de Pierre! Et comme il a été manifeste, aux heures de crise, que « la main de Dieu était là », conduisant les peuples, régissant l'Église et renouvelant de la manière la plus imprévue sa vigoureuse jeunesse! En fait, après tant de siècles écoulés, la Papauté est toujours au sommet du monde civilisé, survivant à tous ses adversaires, ayant mené les funérailles des princes et des peuples qui s'étaient flattés de lui porter des coups mortels.

— Dans une seconde série de chapitres très actuels et très vivants, M. Goyau nous initie au gouvernement présent de l'Église et décrit tous les rouages du mécanisme compliqué de ses institutions. Souhaitons que les publicistes, appelés par les exigences journalières de leur état à parler des choses religieuses, lisent attentivement cet exposé lucide et complet. Ils s'épargneront ainsi les bévues souvent très fortes et les risibles méprises auxquelles ils se laissent aller trop souvent.

— Une des gloires incontestées de l'Église romaine, c'est la

magnifique impulsion qu'elle a donnée aux beaux-arts. Avec les monographies et les ouvrages d'ensemble où leur histoire a été traitée, on ferait une immense bibliothèque. On dirait, en vérité, que M. Pératé a lu cette bibliothèque idéale et se l'est assimilée tout entière. D'une main sûre, il a conduit les annales de l'architecture, de la sculpture, de la peinture chrétiennes, depuis l'âge des catacombes jusqu'à nos jours, traçant, avec une exactitude entière, les lignes maîtresses de leur histoire séculaire; évoquant d'innombrables œuvres et d'innombrables artistes; les groupant savamment par périodes bien déterminées; ne se contentant pas de remettre encore une fois sous nos yeux les chefs-d'œuvre que tout le monde connaît, mais projetant une éclatante lumière sur une foule de monuments injustement oubliés. J'estime que les connaisseurs eux-mêmes apprendront beaucoup en la compagnie de M. Pératé, et que les indications nouvelles, qui abondent dans son étude, pourront servir de point de départ à des recherches approfondies dont l'intérêt sera fort grand.

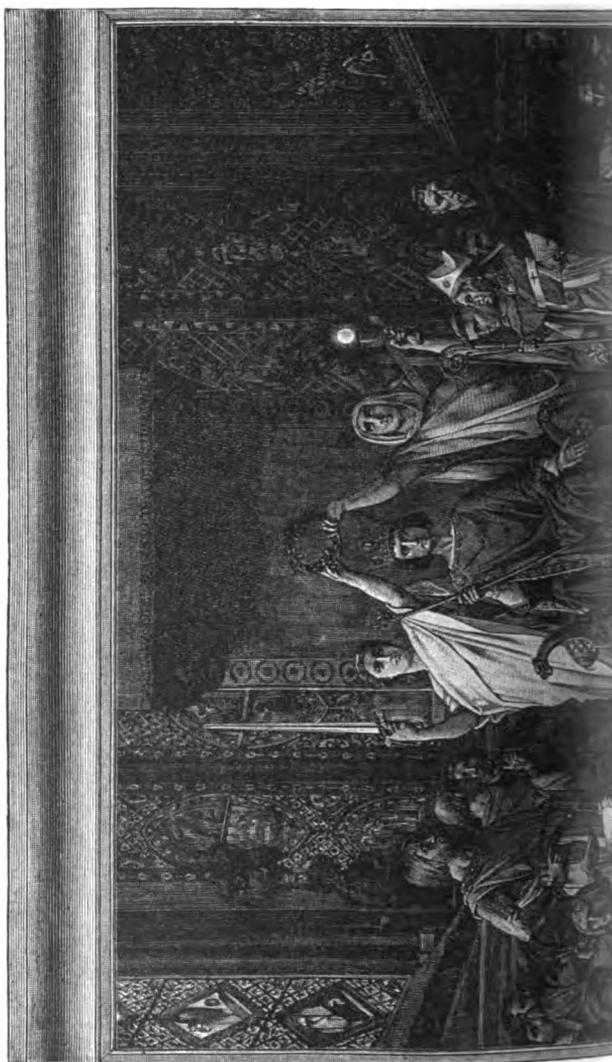
— C'est une belle histoire encore que celle de la Bibliothèque et des Archives vaticanes, si libéralement ouvertes aux recherches par l'immortel Léon XIII. En étudiant le récit de leurs vicissitudes, magistralement écrit par M. P. Fabre, on verra que les papes de tous les temps, loin de fuir la lumière historique, l'ont cherchée, et en ont pieusement conservé et entretenu le foyer. Évidemment la dissertation savante qui termine *le Vatican* est accessible à un moins grand nombre de lecteurs que les parties précédentes de l'ouvrage. Mais elle sera extrêmement appréciée par tous les hommes qui ont le goût des hautes et concluantes études, et son auteur, en l'écrivant, leur a rendu un considérable et très apprécié service.

— L'épilogue, dû à M. Melchior de Vogüé, réalise toutes les espérances qu'a pu faire naître le nom de l'éminent académicien. Ce serait une besogne pleine de charmes que de résumer — et de discuter parfois — ce beau morceau d'éloquence historique et philosophique; mais j'en ai dit assez pour exciter la noble curiosité des lecteurs sérieux qui donneront à ces pages remarquables toute l'attention grave et soutenue qu'elles méritent.

Que dire maintenant des conditions matérielles de la publication ?



Revue Catholique de Bordeaux, 1895 ; pp. 744-745.





Glorification de Saint Louis, d'après Cabanel. — Gravure extraite de "la France chrétienne dans l'histoire". — Cliché communiqué par MM. Firmin-Didot.

Elle se présente parée de tous les charmes d'une illustration artistique et documentaire, abondante et choisie, digne du sujet et digne du renom des éditeurs. Ici, rien de banal, rien qui donne l'expression du « déjà vu ». Les éditeurs du *Vatican* y ont rassemblé un magnifique ensemble de documents artistiques tout à fait inconnus ou tout à fait oubliés. Quant à ces œuvres glorieuses des artistes hors de pair, gloire immortelle de l'art chrétien, — de Raphaël et de Michel-Ange par exemple, pour ne citer que ces grands noms, — sans lesquelles un livre de ce genre serait fâcheusement incomplet, nous en avons des reproductions merveilleuses et qui les renouvellent pour ainsi dire. En un mot, *le Vatican* est un magnifique musée où des guides compétents nous conduisent pour nous instruire sagement, pour charmer nos yeux, pour élever nos âmes.

E. ALLAIN.

“ LA FRANCE CHRÉTIENNE DANS L'HISTOIRE ” (1)

Dans quelques mois nous célébrerons le quatorzième centenaire du baptême de Clovis; nous remercierons Dieu qui, parmi les peuples d'Occident, a choisi le nôtre pour être le plus généreux défenseur de

(1) *La France chrétienne dans l'histoire*. Ouvrage publié, à l'occasion du XIV^e centenaire du baptême de Clovis, sous le haut patronage de S. Em. le cardinal LANGÉNEUX et sous la direction du R. P. BAUDRILLART, de l'Oratoire. Paris, Didot, 1896. in-4° de xxiii-684 pp., illustré de xxvii pl. tirées à part et de 67 gravures dans le texte.

Voici la division de ce magnifique ouvrage. Cardinal *Langénieux*: Introduction. — *Abbé Duchesne*, de l'Institut, directeur de l'École française de Rome: La Gaule chrétienne sous l'Empire romain. — *G. Kurth*, prof. à l'Université de Liège: Le Baptême de Clovis et ses conséquences. — *Ch. de Smedt*, S. J., bollandiste, correspondant de l'Institut: La Vie monastique en Gaule au VI^e siècle. — *Imbart de la Tour*, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux: Les Francs et la défaite de l'Islamisme. — *P. Fabre*, prof. à la Faculté des lettres de Lille: Les Carolingiens et le Saint Siège, jusqu'au rétablissement de l'Empire d'Occident. — *J. Roy*, prof. à l'École des Chartes: Charlemagne. — *P. Fournier*, prof. à la Faculté de droit de Grenoble: Hincmar, archevêque de Reims. — *M. Sèpét*, de la Bibliothèque nationale: Adalbéron, l'Église

son Église et le fidèle « sergent de Jésus-Christ » ; nous Le supplions de conserver à notre terre de France l'honneur et le bienfait de la foi ; nous demanderons avec toute l'ardeur de nos âmes à Celui qui a élu notre nation de ne jamais permettre que la terrible menace de l'Esprit Saint : *movebo candelabrum tuum*, se réalise pour nous et pour nos enfants.

Le cardinal Langénieux a voulu qu'un livre à la fois savant et

de Reims et l'avènement des Capétiens. — *Chanoine U. Chevalier*, correspondant de l'Institut, prof. aux Facultés libres de Lyon : Gerbert, le premier Pape français. — *Lecoy de la Marche*, des Archives nationales : Suger. — *L. Gautier*, de l'Institut, prof. à l'École des Chartes : La Chevalerie. — *E. Chénon*, prof. à la Faculté de droit de Paris : L'Ordre de Cluny et la Réforme de l'Église. — *Abbé Vacandard*, aumônier du Lycée de Rouen : Saint Bernard. — *Marquis de Vogüé*, de l'Institut : Les Croisades. — *Abbé Klein*, prof. à l'Institut catholique de Paris : Les Chansons de geste. — *Petit de Julleville*, prof. à la Faculté des lettres de Paris : Les Mystères. — *Fr. Delaborde*, des Archives nationales : L'Église et les sources de notre histoire. — *Ed. Jordan*, prof. à la Faculté des lettres de Rennes : Les Universités. — *A. Pératé*, attaché au Musée de Versailles : L'Art chrétien au moyen âge. — *H. Wallon*, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : Saint Louis. — *N. Valois*, des Archives nationales : Le Roi très chrétien. — *Marquis de Beaucourt*, directeur de la *Revue des Questions historiques* : Jeanne d'Arc. — *A. Daudrillart*, de l'Oratoire, professeur à l'Institut catholique de Paris : La France catholique en face du protestantisme au xvi^e siècle ; La Papauté et la Conversion d'Henri IV. — *Aug. Lar- gent*, de l'Oratoire, professeur à l'Institut catholique de Paris : Les Congrégations séculières et la Réforme du clergé français au xvii^e siècle ; Bérulle, Saint Vincent de Paul, J. Olier. — *Abbé Pisani*, prof. à l'Institut catholique de Paris : La France et les Missions catholiques sous l'ancien régime. — *R. Doumic*, prof. agrégé de l'Université : L'Idée chrétienne dans l'œuvre philosophique et littéraire du xvii^e siècle. — *A. Rébelliau*, sous-bibliothécaire de l'Institut : La Chaire chrétienne du xviii^e siècle. — *Prince Emm. de Broglie* : Les Bénédictins français et les services qu'ils ont rendus à la science historique. — *Abbé Sicard*, du clergé de Paris : L'Église de France pendant la Révolution. — *Comte Boulay de la Meurthe* : Le Concordat de 1801. — *Ollé-Laprune*, maître de conférences à l'École normale supérieure : La Vie intellectuelle du Catholicisme en France au xix^e siècle ; La Défense de la foi. — *E. Beurlier*, prof. à l'Institut catholique de Paris : Les Œuvres catholiques en France au xix^e siècle. — *G. Goyau*, prof. agrégé de l'Université : Le Protectorat de la France sur les chrétiens de l'Empire ottoman. — *Cardinal Perraud* : Le Cardinal Lavigerie, son œuvre chrétienne et française en Afrique. — *Monseigneur d'Hulst*, recteur de l'Institut catholique de Paris : La Vie surnaturelle en France au xix^e siècle. — *E. Lamy*, ancien député : Le Saint Siège et la France ; Pie IX et Léon XIII : Conclusion.

accessible à tous les esprits cultivés demeurât comme un monument commémoratif du glorieux centenaire dont il est le promoteur et dont il sera l'âme. On peut résumer en un mot l'idée maîtresse de cette belle œuvre historique : elle dit ce que l'Église a fait pour la France et ce que la France a fait pour l'Église, depuis le jour où Clovis sortit chrétien du baptistère de Reims jusqu'à l'heure présente.

On peut bien l'affirmer sans être taxé de patriotisme étroit, les annales de la France chrétienne sont glorieuses entre toutes. Certes, notre pays a passé par des vicissitudes sans nombre ; il a connu toutes les extrémités des choses humaines, tantôt paraissant descendre aux abîmes, tantôt montant aux plus hauts sommets de la puissance et de la gloire. Mais toujours Dieu lui a donné des grands hommes, et, ce qui vaut mieux encore, il lui a donné des saints. Notre race a été constamment douée d'une force d'expansion incompressible et, grâces en soient rendues au « Christ qui aime les Francs », le plus souvent cette force s'est déployée au profit de la vérité, de la justice et de la charité.

Et c'est là justement ce qui constitue pour nous une espérance très vive et très forte. Dieu, juste rémunérateur des œuvres héroïques accomplies pour sa gloire par nos pères, étendra, n'en doutons pas, sa protection et sa bénédiction sur leurs fils. Et, à l'heure présente encore, derrière la France officielle qui prétend ignorer Dieu et trop souvent Le combat, n'y a-t-il pas une autre France qui L'acclame et qui Le sert, qui travaille et qui prie, qui se sacrifie aux pauvres et aux œuvres et dont les mérites souvent obscurs nous vaudront le pardon ?

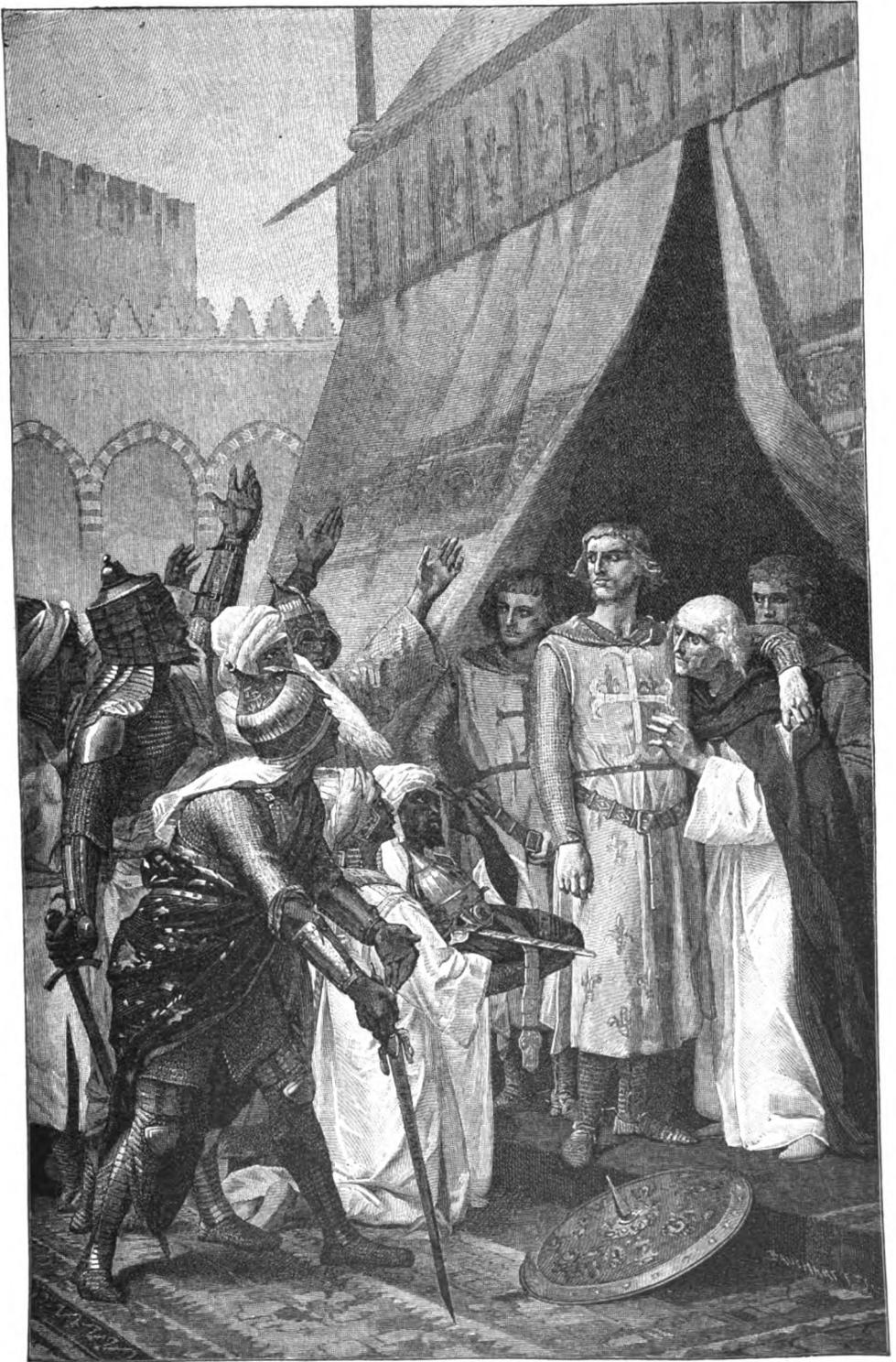
La France chrétienne dans l'histoire est une œuvre collective. J'ai dit que l'inspiration en est due à l'éminent archevêque de Reims ; la direction en a été dévolue aux mains habiles et vaillantes du R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, digne héritier d'un nom illustre. Il a su grouper une élite de collaborateurs, tous hommes de science et hommes de foi, qui ont accompli chacun une part de la tâche commune et l'ont accomplie avec une maîtrise qu'il sera bien difficile de contester. Et ici nous sommes heureux de constater une heureuse et féconde alliance du clergé et des Facultés catholiques avec l'Institut

de France et l'Université d'État. Celle-ci compte parmi ses professeurs les plus distingués bon nombre de catholiques avérés à qui leurs convictions religieuses n'ont rien fait perdre de leur esprit scientifique et qui sont souvent *primi inter pares*. Et ce nous est une joie de leur devoir tant d'admirables chapitres qui disent avec autorité les gloires catholiques de notre France et dans le passé et dans le présent.

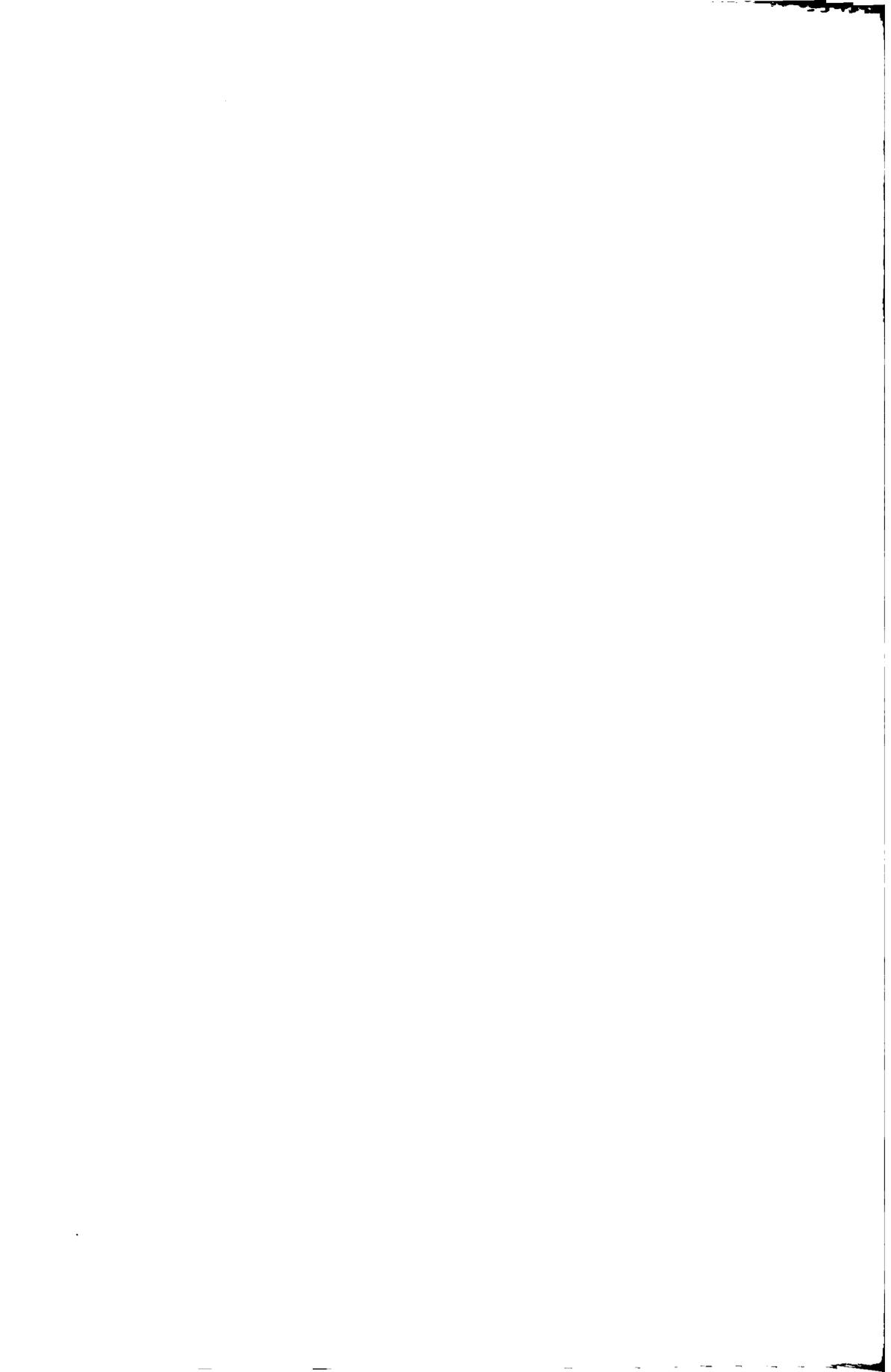
L'ouvrage que j'ai tenu à annoncer sans nul retard aux lecteurs de notre recueil a paru ces jours-ci seulement et il ne m'a pas été possible d'en prendre intégralement connaissance, encore moins de songer à lui consacrer la notice étendue à laquelle il aurait droit. Ce que j'en ai vu a donné chez moi satisfaction entière à l'ami des fortes études historiques, au Français, au prêtre. Je regrette de me voir contraint à le dire si mal et si incomplètement. Mais j'engage nos amis, s'ils veulent avoir une idée de l'importance exceptionnelle de *la France chrétienne dans l'histoire*, à examiner avec attention la note de longueur insolite où j'ai transcrit les titres des trente-six chapitres dont elle se compose et les noms de leurs auteurs. En vérité, cette nomenclature est pleine d'espérances, espérances largement réalisées, je puis l'affirmer, par l'ouvrage lui-même. Et de plus, elle prouve avec éclat que dans le domaine des études historiques, nous, catholiques, faisons assez bonne figure et qu'on aurait fort mauvaise grâce à nous taxer d'« obscurantisme ». Je n'ai pas le temps d'en dire plus long pour cette fois.

Inutile d'ajouter, n'est-ce pas? que *la France chrétienne dans l'histoire* est, au point de vue de la typographie et de l'illustration, un fort beau livre. Pour être édifiés là-dessus, il suffira aux amateurs d'apprendre que l'éditeur s'appelle Firmin-Didot et de jeter un regard sur les deux planches hors texte que sa libéralité nous permet d'offrir à nos abonnés avec la présente livraison. E. A.





Saint-Louis à Jérusalem, d'après Cabanel. — Gravure extraite de "la France chrétienne dans l'histoire". — Cliché communiqué par MM. Firmin-Didot.



LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A BORDEAUX

(Suite)

- De verborum communium constructione. ca. v.
 De duobus diversarum generum: atque sub eodem genere diversarum sonarum. cap. vi.
 De verbis impersonalibus. capi. vii.
 De infinitivo capi. viii.
 De gerundijs capi. ix.
 De supinis verbis capi. x.
 De participij constructione. capi. xi.
 De nominis constructione cum alio casu. capi. xii.
 De aliarum partium constructione. capi. xiii.
- ¶ Liber quintus de prosodia.
- De quibusdam regulis generalibus. capi. pñ.
 De crementis nominum. capi. ij.
 De crementis verborum. capi. iij.
 De primis syllabis. capi. iiii.
 De medijs syllabis. capi. v.
 De ultimis syllabis. capi. vi.
 De pedibus carminum. capi. vii.
 De metris. capi. viii.
 De accentis. capi. ix.
- ¶ Insuper adiecta sunt que sequuntur.
- De nominibus grecis.
 De relationalibus.
 De nominibus patronymicis.
 De diminutivis.
 De comparativis & superlativis.
 De adverbis localibus.
 De figuris grammaticalibus.
 De ordine partium orationis siue de constructione.
 De punctis clausularum.
 De accentu nominum hebraicorum.
 De differentijs quarundam dictionum excepti ex Lauritio et alia nomine marcello & Seruio honozato secundum ordinem alphabeti dispositarum.
 De nominibus magistratuum romanorum.
 De declinationibus et dictionibus grecarum & hebraicarum.
 De nominibus numeralibus.

¶ Finis tabule.

¶ Helii Buroni Nebrissensis grammatici introductionum latinarum brevis recognitio sinit felicitate Juniperus fuit Bourdegal. per Gasparum Philippum: coram templo die Columbe amozantē. Anno dñi. M. cccc. xii. Die. 30. et vigilia s̄tatiuitatis dñi.

La grammaire de Nebrissa, comme impression bordelaise, aurait été encore précédée, mais de bien peu, par un caté-

chisme qui a disparu entièrement et dont il ne reste plus d'autre vestige qu'une page dite « de décharge » très pâle et à peine lisible, imprimée avec les mêmes caractères en travers de la seule feuille conservée de cette même grammaire qui était elle-même une feuille de rebut collée contre le carton d'un registre de notaire. Grâce à la complaisance de M. Daspit de Saint-Amand, de La Réole, possesseur actuel de ce précieux feuillet, qui a bien voulu nous le confier, nous avons pu l'examiner à notre aise et nous sommes arrivé à déchiffrer, non sans peine, cette épreuve informe dont voici les premières lignes :

Icy sont les Commandemens de dieu qu'il conuient
sauoir & garder. Qui ueult les tormens denfer eschaper
& en paradis auoir lieu. Et pour et en lhonneur d. iesus.
Cures : vicaires : & maistres d'escole : Peres et
meres : parrains et marraines. Tous et toutes qui
auez enfans : Faictes les a tous apprendre & garder.
Affin q. vous soyez saulues. Amen iesus.

Nous n'avons pu lire le reste de la page, les caractères n'ayant pas reçu assez d'encre pour laisser une empreinte lisible. La page étant encore assez blanche, l'imprimeur, dans un but d'économie, l'a fait resservir pour tirer dessus et en travers dans un autre sens, une épreuve de la feuille de fin de la grammaire.

Le catéchisme a donc dû être tiré quelques jours avant la grammaire, sinon presque en même temps. Notons en passant qu'un collège de grammaire appartenant à la Ville, et fréquenté par de nombreux élèves, était installé rue Entre-deux-Murs (1). En imprimant une grammaire, Gaspard

(1) Les actes d'acquisition par la Ville, le 30 juin 1486, des maisons et des terrains où fut établi ce collège ont été publiés par M. Gaullieur (Voir *l'Imprimerie à Bordeaux en 1486*, pp. 38-40). Si, comme il le conjecture sans aucune apparence de fondement, la Ville avait ménagé dans ces maisons un local pour l'imprimeur qu'elle subventionnait en 1486, nul doute que ce local n'eût été concédé au nouvel imprimeur qui arrivait de Paris et que Gaspard Philippe ne fût pas allé se loger rue Sainte-Colombe.

Philippe avait, pour ce genre de livres, un débit tout aussi assuré que celui d'un catéchisme diocésain.

L'année suivante, nous trouvons Gaspard Philippe occupé par un grand *labeur*. Gabriel de Tarregua lui fait imprimer ses œuvres en un volume in-folio divisé en deux parties. Nous allons en rapporter les titres exactement selon la disposition des lignes, mettant toutefois entre crochets les abréviations que ne peut rendre la typographie moderne. Les mots imprimés en *italique* dans notre copie sont imprimés en rouge dans l'original :

Su[m]me diversarum questionum medicina-

liu[m] per ordine[m] alphabeti collectaru[m] per mag[istru] Gabrielem de Taregua doctorem regentem Burdegale.

Aggregatio eiusdem de curis quaru[m]da[m] egritudinu[m] per modum summe Textus Auice[n]ne per ordinem alphabeti in sente[n]tia per eundem reportatus cum quibusdam additionibus et co[n]cordantiis Galeni et quorundam aliorum doctorum.

Au dessous, on voit la même figure que sur le titre du *Traité contre la Peste*. Debout, dans son observatoire, un médecin tient une fiole qu'il mire de sa main gauche vers les astres de la nuit. Dans l'angle d'un corridor ouvert, qui conduit à la plateforme, un de ses élèves l'observe. Sur une banderolle qui se déroule à gauche, on lit cette inscription : *Astrologia medicine pars non minima*. Cette figure est censée représenter l'auteur. Au dessus, est imprimé en petites lettres gothiques le nom de *Gabriel de Tarregua*. Est-ce réellement le portrait du docte régent comme le pensait feu Delpit ? Nous ne saurions rien affirmer à cet égard.

Cette figure du médecin consultant les astres est suivie de la marque de Gaspard Philippe, la même que celle dont il se servait dans les derniers temps de son exercice à Paris (1) et

(1) Gaspard Philippe s'est servi à Paris de trois marques différentes qui sont reproduites dans Silvestre sous les n^{os} 110, 111 et 116.

qui figure sous le n° 111 du recueil des *Marques typographiques* de Silvestre. Elle représente un arbre aux branches duquel est suspendue par une courroie une *targe* ou écusson renfermant le chiffre ou monogramme de l'imprimeur, surmonté d'un 4 de chiffre avec croix de la résurrection. Deux dauphins couronnés sont placés à droite et à gauche de l'écusson. Dans une banderolle enroulée au pied de l'arbre au milieu d'arbustes, se lit en lettres gothiques le nom de Gaspard Philippe. Cette marque est sur fond criblé et le nom de l'imprimeur se détache en rouge dans le livre de Tarregua.

Le lieu et la date de l'impression sont indiqués par ces lignes imprimées au dessous :

*Impressuz est hoc opus et co[m]pletu[m] Burdegale
decima octaua die me[n]sis decembris anno Cristi
millesimo quinge[n]tesimo vicesimo Per Gaspardu[m]
Philippum calcographum prope Sanctam Columbam
morantem.*

*Cu[m] priuilegio Ad trie[n]niu[m]
Vt in fine sequentis tabule.*

Ce premier titre imprimé en rouge et noir est encadré de bordures rapportées, formées en partie par de petites vignettes de saints gravées sur bois ou sur métal en relief, cinq de chaque côté, provenant d'un matériel ayant déjà servi que l'imprimeur avait amené avec lui de Paris.

Au *verso*, on trouve une dédicace de l'auteur à Bertrand d'Estissac, gouverneur de la province d'Aquitaine pour le roi et aux maire, sous-maire et jurats de la ville de Bordeaux, ainsi conçue : « *Gabriel de Tarrega, domino Bertrando de Stissaco baroni equiti generoso totiusque Aquitanæ serenissimi Francorum Regis locum tenenti, Burdegalensis ciuitatis majori dignissimo, domino submajori ceterisque juratis S. P. D...*

Les pièces préliminaires, avec le privilège, occupent un cahier *quinternion* (par 5, formant 10 feuillets), avec le signe † pour signature. Le texte proprement dit des *Questiones* de Tarregua ne commence qu'au cahier suivant portant la signature A. Les cahiers se suivent jusqu'à N en *quaternions* (par 4) et le cahier O est un *ternion* (par 3). Au 5^e feuillet *verso* du cahier, 2^e colonne, après une question commençant par le mot *Queritur* (1) à la 4^e avant-dernière ligne, la fin est annoncée de cette manière : *Et sic finis hujus aggregationis per ordinem alphabeti decima Februarii anno Nativitatis Domini*

(1) Le mot *Queritur*, qui commence tous les chapitres des *Questiones*, se répète à chaque instant. Feu Delpit, qui n'était pas un professionnel et n'avait pas assez de connaissances techniques en typographie pour pouvoir expliquer certains détails de métier, dit ceci (*Origines de l'imprimerie en Guyenne*, page 23) : « Il est certain que l'imprimerie de Gaspard Philippe était munie d'un matériel typographique très considérable, car le premier des trois ouvrages que contient ce volume est divisé en chapitres excessivement nombreux, plus de mille; et comme tous ces chapitres commencent par le mot *Queritur*, formé par une grande initiale gravée, il a fallu une énorme quantité de la même lettre initiale, pour imprimer si rapidement un ouvrage aussi considérable. » — Le matériel de lettres ornées ne se reproduisait pas comme de nos jours par le clichage. L'imprimeur a employé tout au plus dix à onze lettres ornées et historiées différentes. Ces lettres étaient de différents corps et de tous styles. Il a employé aussi des lettres tourneures et d'autres lettres lesquelles retournées ressemblaient quelque peu à la lettre Q comme un D et un G, sans même s'inquiéter des figures qu'elles représentaient et qu'il a mises la tête en bas, et les a placées en les *parangonnant* dans le côté de la forme qui était sous presse. De plus, des initiales du côté de *seconde* étaient *bloquées*, c'est-à-dire que l'espace était réservé pour être rempli après le tirage de la forme précédente, aussitôt le matériel libre. Grâce à cet artifice, Gaspard Philippe a pu répéter à mesure et un nombre considérable de fois, la lettre dont il avait besoin au commencement de chaque question. Pour mieux faire comprendre cet emploi de lettres

M. CCCC. XX, in civitate Burdigalensi ad laudem Dei omnipotentis et utilitatem juvenum.

FINIS.

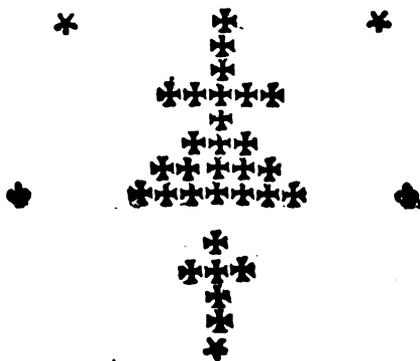
retournées figurant la lettre Q, nous reproduisons ci-dessous dans le sens où il les a imprimées toutes les variétés de lettres Q ou similaires qui se trouvent dans le volume, à l'exception toutefois des lettres tourneures qui étaient fondues comme les autres lettres du texte et dont il avait en quantité suffisante.



Au dessous une croix entre deux étoiles et deux fleurs de lis, figurée par de petites croix de Malte :

Queritur secundo utrum zucarum ro-
 satū petat i p̄cipio febrū
 putridarū nō precedente digestionē et euacua-
 tione. Dicēdū est de mēte Genilis et ceterorū
 capitulū de curatiōe se. in generali exponētūz
 q̄ vltus zucari rosati nec noui nec antiqui p̄petit
 ante digestionē in febribus: Cui⁹ rō est quoniam
 nō debemus infrigidare cū eo in quo ē siccitas
 p̄ hucenam capi. allegato. Itē zucari rosatum
 coarctat materias in pectore et addit in opp̄atio-
 nē q̄ oia vitanda sunt in febribus cum in ipsa vt
 plurimum p̄iūta sit phibita transpiratio vt de-
 claratur in littera J: questione lxxij. et littera
 P: q̄stioe xlij. Dicēdū itē secūdo q̄ zucari rosati
 p̄t petere in p̄cipio aliquarū febrū videlicet
 flegmatice morbo x̄fortatiōis stomachi aut coz-
 dis aut alterius. acciētis: et tū oia ista ad longū
 suis locis cōsidera cū reliquis que in presenti itē
 ma deficiūt: et sic finis hui⁹ aggregatiōis per or-
 dinem alphabeti decima Februarii. anno p̄as-
 urat us dñi M̄. ccccxx. in ciuitate Burdegalesi
 ad laudem dei omnipotentis et vtilitatē iuuenum.

¶ Finis.



Le 6^e et dernier feuillet du cahier est entièrement blanc. Ce premier ouvrage contient cvi ff. chiffrés à partir du cahier A.

Le titre et les préliminaires forment 10 ff. non chiffrés, comme nous l'avons indiqué plus haut.

De doloribus iuncturarum? Fo. lxxii!

facta prius embrocatione cas oleo ros. aut fiat cataplasma cum vino ru. addit. duobus vitell. ovojum et inspissat ad ignem.

¶ *Hyaterie fluens et fluxe in augmento gubernatio pro septia intentione complenda proficitur cum repercutientibus et resolventibus humul mixtis et taliter proportionat ut de appositione scribitur scdm q materia est magis in fluxu q fluxa vel contra.*

¶ Consequenter materia tam fluxa competunt ea que ipsam resolvunt et exuccant incipientes a debilitatibus et procedendo ad fortiora. qd propter indebitam resolutionem sepe numero resolutur subtile remanente grosso.

¶ Resolventia et confortantia iuncturas sunt diuersorum modorum. qdam potest complere intentione per fomentationes et balnea et per vnguenta olea cataplasmata cerota q huiusmodi ut considerari notu est de quibus etiam scriptum est in capto de paralisi. Item valet vnguentum de ranis. Item singulari iuuamento confert in declinatione ad resoluend et exuccand materiam flegmaticam spongia infusa in aceto deind expressa. Postea iterum infusa in oleo camomille aut de lilio vel alio scdm intentione operand. q consequenter facta expresside applicet loco dolenti istud est remedium sui. de cura apostemat flegmaticorum quo sepe numero ego

usus sum et inueni iuuamentu laudabile. Itet valet emplastrum partum ad mollificand et partim ad resoluend ut sequitur.

¶ *Salvia mellif. sanctus calamei vtriusq centaree herbe paralis. pue arthetice pycas an. .vij. p. floz anhos vtriusq strica camomille melioli. an. .ij. i. semis unij bachaz lauri an. .j. .ij. seis fenugrec. et lini an. .j. i. malp. emplasteri diaquilonis magni et cõis malp. emplastride melliloto. an. .j. i. p. vnguenti aragon et marciato. an. .j. .ij. olei de spica vulpini sambuc. et ter bentine. an. .j. i. pul. puld cu cera qd suff. ad incozzorand fiat massa pro emplastr. fient. Potest etiaz consumi materia i declinatione p medicinas interius sumptas ut sunt rutiaca mtridatum et similes opiate et confectiones v electuaria et huiusmodi. Item valet a proprietate ossa hominis ut in repetito dictu est. Item valet iuuamento marino plus ter bentine abie et cu vbi cum reliquis suis loc. qd remedia sunt amplissima.*

¶ Et sic imponitur finis pro nunc hac aggregationi anno domini. M. ccccc. xx. in ciuitate Burdegal. ad laudem illius qui cunctos liberat languos q inueni medicorū vtriatem.

Vient ensuite un second ouvrage avec le titre courant de :

TABULA

suivi de ce titre de départ :

Gabrielis de Taregua in medicina doctoris aggregatio perutilis de curis quaru[m]dam egritudinum p[re]misso trinitatis auxilio feliciter incipit et primo.

Cette page n'est imprimée qu'à moitié. Elle est à 2 colonnes sauf le titre ci-dessus qui est à longues lignes. Le texte de

l'ouvrage commence au *verso* et est disposé à 2 colonnes. Les cahiers avec signatures de lettres redoublées sont de AA à HH par 4 (*quaternions* de 8 ff. chaque). Le texte finit au *recto* du folio LXIII, chapitre : *De doloribus juncturarum*, vers le milieu de la page, par ce colophon : *Et sic imponitur finis pro nunc huic aggregationi anno Domini M.CCCCC.XX. in civitate Burdegalensi ad laudem illius qui cunctos sanat langores et juvenum medicorum utilitatem.*

Voir en face le fac-simile de cette dernière page.

Le verso de ce feuillet est blanc.

Voici maintenant le titre de la partie qui contient les œuvres d'Avicenne, avec les concordances de Galien et les additions faites par Tarregua.

TEXTUS PRINCIPIS AUICE[N]NE P[ER] OR-

dinem alphabeti in sententia reportatus
cum quibusdam additionibus et concordat[i]o-
nibus Galieni et quorundam aliorum docto-
rum per magistru[m] Gabrielem de Taragua
doctorem regentem burdegale.

Au dessous une gravure sur bois représente un docteur assis écrivant dans son cabinet. Cette planche avait déjà été employée par Gaspard Philippe à Paris; nous aurons occasion d'en reparler plus loin et nous en donnerons alors le fac-simile.

Ce titre d'Avicenne est entouré comme le premier d'une bordure formée de 22 petites figures de saints et autres personnages bibliques.

Le texte de cette troisième et dernière partie commence au dernier tiers de l'avant-dernière page (cotée LIX au *recto* et se continue au *verso*). Elle est disposée à 6 colonnes et se termine par le mot :

FINIS.

La date d'achèvement est précédée d'un avis de l'éditeur au lecteur par lequel il déclare qu'en faisant imprimer pour la

première fois à Bordeaux le texte d'Avicenne, il ne faudra pas se formaliser s'il n'a pas été exactement expurgé de quelques petites fautes par suite de l'insuffisance de l'imprimeur et du correcteur qui l'a assisté dans son travail. « Nous avons préféré, dit-il, laisser paraître l'ouvrage tel quel, plutôt que de faire attendre encore de longs mois et priver la jeunesse studieuse d'un aussi beau présent (1). »

La susdite troisième partie se compose de LIX feuillets chiffrés avec signatures de *a* à *g* par *quaternion* et *h* en *ternion*. Les trois parties réunies forment un volume petit in-folio de 240 feuillets, y compris le feuillet blanc à la fin de la première partie. Le corps du volume est disposé à 2 colonnes de 60 et 61 lignes par page pleine. Le texte est imprimé en caractère gothique de 8 points, de forme un peu carrée, dénommé « petite lettre de somme », le même que Gaspard Philippe a employé pour la grammaire d'Ant. de Nebrissa et dont nous avons déjà donné un spécimen. Le filigrane est une tête de bœuf ou de taureau avec cornes écartées en demi-cercle, quelquefois avec une croix au dessus de la tête. On trouve différents types de ce filigrane dans le cours du volume. Cette marque de papier sans la croix se retrouve, avec quelques variantes, dans les impressions de Périgueux. Dans quelques cahiers on trouve divers types d'une guivre ou serpent à écailles avec aigrette sur la tête, marque que l'on rencontre à partir de Limoges et d'Angoulême et qui se trouve communément dans les papiers de la région du Sud-Ouest.

Le seul exemplaire de cette édition du recueil de Tarregua se trouve à la Bibliothèque Nationale sous la cote T²1. Il provient de la bibliothèque formée au XVIII^e siècle par le médecin

(1) « Habes, charissime lector... textum Avicenne per ordinem alphabeti Burdegale primo impressum... Non igitur oro murmure livido quispiam labatur si opusculum presens non sit in prima sua impressione quibusdam mendulis expurgatum, impressoris aut assistantis correctoris defectu. Melius namque duximus quod hoc opusculum tali modo ad juvenum utilitatem maneret impressum quam quod idem longo dierum curriculo hoc munusculo carerent... »

Falconet, dans le catalogue duquel il figure au n° 4950, sous le nom mal lu de *Categua*.

(*A suivre.*)

A. CLAUDIN.

SOUVENIRS ET TRADITIONS DE LA VIEILLE FRANCE

(*Documents tirés des Archives de La Réole*) (Suite)

XIII

Revue passée par le maréchal de Montrevel. — Réception de l'Ambassadeur turc.

Dès 1702, le duc de Vendôme (1) arrive en Italie, défait Visconti à Santa Vittoria le 26 juillet, force le prince Eugène (2) à lever le siège de Mantoue et gagne la bataille de Luzara, où le roi d'Espagne se trouvait en personne. Le 16 août 1705, il se signala encore par la victoire de Cassano. L'action fut singulièrement chaude, les ennemis se retirèrent avec une grande perte, le prince Eugène fut blessé et Vendôme eut un cheval tué sous lui. A la reprise de la campagne, l'année suivante, l'heureux général bat encore l'armée des alliés à Calcinato, le 19 avril. Cette victoire fut tellement complète, que le prince Eugène ne put soutenir l'approche du vainqueur et se retira hors de son atteinte. Les mesures de M. de Vendôme étaient si bien prises, qu'il avait annoncé au roi les résultats de la campagne avant de se rendre en Italie.

(1) Louis-Joseph, duc de Vendôme, arrière-petit-fils de Henri IV, fils aîné de Louis de Vendôme, qui porta le nom de duc de Mercœur jusqu'à la mort de son père, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Vendôme fut un général plein d'entraînement et de valeur qui se mesura souvent victorieusement avec le prince Eugène et ses lieutenants.

(2) François-Eugène de Savoie, fils d'Eugène-Maurice, duc de Savoie-Carignan, et d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Louis XIV ayant repoussé sa demande de servir sous les drapeaux de la France, il alla se mettre à la solde de l'empereur Léopold I^{er} et donna plus d'une fois au roi de France l'occasion de regretter de l'avoir dédaigné.

Les manifestations auxquelles donnèrent lieu les succès remportés en Italie par l'armée de Vendôme revêtirent un caractère exceptionnel. Le procès-verbal de la séance de la Jurade du 26 mai 1706 nous en fournit un compte rendu très détaillé. La veille de ce jour, le maréchal de Montrevel (1), commandant général en Guienne, se trouvant à Tartifume (2), une députation de jurats accompagnés de plusieurs bourgeois du corps alla saluer ce grand personnage au nom de la communauté. Monseigneur le maréchal, après avoir reçu très favorablement cette visite, manifesta l'intention d'assister au *Te Deum* que l'on devait chanter pour remercier Dieu des récents succès remportés en Italie et exprima en même temps le désir de passer en revue tous les gens armés à la disposition de la ville et des paroisses de la juridiction.

En conséquence, les officiers des vingt compagnies bourgeoises avisèrent les hommes sous leurs ordres de se préparer à la solennité du lendemain. Le 26 mai, à neuf heures du matin, une barque brillamment pavoisée et richement ornée, remorquée par dix bateaux armés de quarante avirons, se détacha du quai de La Réole, se dirigeant vers Tartifume. Elle portait la même députation que la veille. Ayant reçu dans ses rangs le maréchal de Montrevel, on reprit la direction de la ville. Une foule compacte, au milieu de laquelle on distinguait les riches costumes des gardes du corps du marquis, attendait son arrivée devant la porte de la rivière. Une brigade de seize hommes, commandée par un lieutenant, était arrivée dans la nuit. A peine le maréchal eut-il débarqué, que l'air fut ébranlé par les salves de l'artillerie et le crépitement de la mousqueterie. M. de Montrevel, s'étant découvert devant les acclamations et les cris de

(1) Le marquis Nicolas-Auguste de la Baume-Montrevel, maréchal en 1703, mort en 1716. Il se distingua à Senef, 1674, à Cassel, 1678, à Fleurus, 1690, fut nommé gouverneur de Languedoc, et combattit les camisards sans pouvoir les vaincre.

(2) Tartifume, section de la commune de Fontet, avait un château avec plate-forme, pont-levis et fossés. Ce château, qui portait le titre de maison noble, appartenait depuis le xv^e siècle à la famille de Gasc. François de Gasc, sieur de Marcellus, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de la ville et du château de La Réole, en était seigneur en 1613. La maison noble de Tartifume est restée dans la famille de Marcellus (*Histoire de La Réole*, par O. Gauban).

Vive le roi ! poussés autour de lui, monta sur son cheval tenu par un de ses gardes et s'engagea sous la porte de la rivière entouré de son escorte et suivi des représentants de la commune. On avait échelonné les mille hommes des compagnies bourgeoises sous les armes depuis cette porte, qui ouvrait sur la rue Sainte-Colombe, jusqu'à l'Hôtel de Ville où le maréchal arriva en les passant en revue. Il mit pied à terre devant le perron de la maison commune. Le premier jurat, entouré des autorités, assisté des personnages marquants de La Réole, des bourgeois du corps, souhaita la bienvenue à M. de Montrevel qui, se plaçant en tête du cortège, se rendit à pied à Saint-Michel. Sous le porche l'attendaient le chapitre et le curé, qui lui offrit l'eau bénite. Le chœur et une partie de la nef étaient déjà occupés par les RR. PP. Bénédictins, les communautés religieuses des Cordeliers et des Jacobins, le reste de l'église fourmillant d'habitants de tout rang qui mêlèrent leurs voix à celles du clergé au moment du chant du *Te Deum*.

* * *

Les entrées des évêques de Bazas étaient autant d'occasions d'un grand déploiement de zèle et d'empressement respectueux de la population. Nos registres mentionnent, entre autres réceptions, celles de M^{sr} Jacques-Joseph de Gourgue (1), 4 juin 1695, et de M^{sr} Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur (2), mai 1750. Mais le passage d'un ambassadeur turc à La Réole constitue en ce genre un des événements les plus sensationnels de la première moitié du XVIII^e siècle. Ici, je cède la plume au secrétaire de la Jurade :

« En conséquence de la délibération du 31 janvier et des deux lettres

(1) Jacques-Joseph de Gourgue, fils d'un président à mortier au Parlement de Bordeaux, docteur en théologie, prieur de Saint-Caprais d'Agen. Il fut nommé à l'évêché de Bazas par Louis XIV, mais ne prit possession de son siège que neuf ans après, en 1693. Il mourut le 7 septembre 1724 (*Histoire de Bazas*, par l'abbé O'Reilly).

(2) Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, aumônier de Louis XV, abbé d'Aubepierre, sacré évêque de Bazas le 11 octobre 1746; il mourut le 16 janvier 1792, après la suppression de son évêché, dont il fut le dernier titulaire. Député aux Etats généraux (*Ibid.*).

de M^r le duc de Berwick (1) et de monseigneur l'intendant du 25 et 27 janvier portant que monsieur l'ambassadeur passeroit le jeudy sixiesme du present mois de feurier (1721) au deuant de cette ville, dans laquelle il pourroit mettre pied a terre a cauze du mauuois temps, il falloit que la bourgeoisie feut sous les armes et en haye depuis l'endroit ou il débarqueroit jusques a la maison qui luy sera preparee, que les magistrats le complimenteroient et luy feroient les presens accoutumes, que le lendemain la bourgeoisie se mettra pareillement sous les armes depuis sa maison jusques a son embarquement et comme les dits sieurs jurats auoient demande a M^r Duval, tresorier de France (2), son chasteau qui est tres eloigne du port de cette ville, ils feurent obliges de commander cinq cens soldats pour se mettre en haye depuis le débarcadère jusques au chasteau, et pour que ce nombre ne manquast pas, les jurats manderent aux collecteurs de la juridiction dy faire treuer tous ceux qui auoient fuzils et espees et de les conduire le mardy quatriesme du present mois à la Réole pour passer en reueue deuant les dits sieurs jurats avec les habitans et la troupe assemblee avec un nombre dofficiers ; les jurats leur ordonnerent a tous de se treuer le jeudy sixiesme de ce mois sur le port avec leurs armes, ce quy feust fait a six heures du matin, les officiers et soldats ayant reste en faction

(1) Jacques de Fitz-James, duc de Berwick ou Barwick, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II et d'une sœur de Marlborough. Après l'usurpation de Guillaume d'Orange, 1688, il vint s'établir en France avec son père et s'y fit naturaliser. Maréchal de France en 1706, gouverneur de la Guienne pendant la Régence, tué d'un boulet de canon au siège de Philippsbourg dans la guerre de la succession de Pologne. Il a laissé des *Mémoires*.

(2) Arnaud Duval. Les notes qui accompagnent mon article : *Visite d'un conseiller au Parlement de Bordeaux à La Réole en 1784 (Revue catholique de Bordeaux, XIV^e année, n^o 9, 10 mai 1892, pp. 267-263)* fournissent quelques renseignements sur ce personnage et sa famille. Son château était le château de La Réole, les *Quatre-Sos* (Quatre Sœurs), ainsi appelé à cause des quatre tours qui le flanquaient, dont deux encore debout aujourd'hui. L'une renferme les cuisines du château actuel et l'autre, à l'état de ruine drapée d'un luxuriant manteau de lierre, est son plus pittoresque ornement. Les autres ont disparu : *etiam perire ruina*. M^{me} la marquise de Tauriac est aujourd'hui la châtelaine de cette belle résidence, qu'elle habite une grande partie de l'année.

jusques au lendemain septiesme du mois a sept heures du soir que M^r l'ambassadeur de la Porte passa (1); il feust aussy donne ordre à nos matelots a ceux de Hure, Bourdelles, Fontet et Casseuil de se treuuer dans la presente ville le jour sixiesme du presant mois pour seruir tous a deux trainnes (2), l'une pour le basteau de M^r l'ambassadeur et l'autre pour celuy de M^r de la Bone, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy charge de la conduite de l'ambassadeur; il feut encore depute vers M^r de la Bone pour estre instruit de tout ce qui se deuoit faire et messieurs Laubertie et Christut jurats feurent pour raison de ce a Marmande ou ils ont reste les quatriesme, cinquiesme et sixiesme du presant mois, et comme monsieur l'ambassadeur narriva point le jour prescrit par les lettres de monsieur Bourriot, subdelegue, les jurats furent lattendre le septiesme de ce mois au lieu de Tartifume de la presante juridiction, distante de demy-lieu de la presante ville, dans un basteau ou se treuuoit monsieur Seguin, premier jurat et syndic, accompagne de messieurs les autres jurats ses collegues, de plusieurs bourgeois et d'une troupe de fils de bourgeois sous les armes dans un second basteau, qui firent plusieurs salues a l'arriuee de monsieur l'ambassadeur. Monsieur le premier jurat lui adressa un compliment ainsi qu'a monsieur de la Bone. Ils occupoient deux basteaux. Il leur offrit a chascun une trainne qu'ils receurent avec bien du plaisir, pas une communaute depuis Tholouze ne leur en ayant fourni aucune. Ensuite cinq pieces de canon tirerent plusieurs fois, et les compagnies qui estoient sous les armes sous le commandement de monsieur Meilhan colonel en qualite de jurat et de plusieurs autres capitaines et lieutenants de troupes bourgeoises firent aussi diuerses salues, ce qui fit un plaisir sensible tant a monsieur l'ambassadeur qua monsieur de la Bone charge de sa conduite. Pour raison de quoy il a este fait plusieurs depances soit en poudre que autre-

(1) Une faction de trente-sept heures consécutives imposée à cinq cents hommes armés de pied en cap ! Cette déférence et cette courtoisie nous sembleraient excessives, encore que cette démonstration s'adressât à un plénipotentiaire turc.

(2) Bateaux remorqueurs.

ment, lesquelles suivant les sieurs jurats montent et reuiennent a la somme de six cent cinquante-quatre liures (1). »

Si le secrétaire de la Jurade s'est appliqué à ne pas nous laisser ignorer les noms des jurats mêlés à cet incident mémorable, en revanche, il a considéré le nom de l'envoyé extraordinaire de la Sublime-Porte comme une quantité négligeable et l'a passé sous silence. Plus soucieuse de répondre à la légitime curiosité de la postérité, l'histoire a comblé cette regrettable lacune. Désireux de rapprocher la politique de la Turquie de celle de la France, afin de mettre un terme aux empiètements de l'Autriche et de la Russie et d'initier son pays aux arts de l'Occident en le faisant entrer dans le système de l'équilibre européen, Ibrahim, grand-vizir du sultan Ahmed III, dépêcha au régent Méhémet-Effendi. L'ambassadeur apportait, à titre d'avance courtoise, l'autorisation de réparer l'église du Saint-Sépulcre, tombée en ruine, autorisation sollicitée longtemps en vain par le Grand Roi. La politique anglophile, les vues basement intéressées de Dubois, firent échouer la généreuse tentative du grand-vizir. Cependant Méhémet-Effendi ne confondit pas la France avec l'odieux ministre qui la gouvernait alors. Débarqué à Marseille, il traversa la Provence, le Languedoc, la Guyenne, en passant par La Réole le 7 février 1721, d'où il se dirigea directement sur Bordeaux.

« Lorsque les jurats de Bordeaux surent que Mahomet-Effendi (c'était le nom de l'ambassadeur turc) était sur le point d'arriver, ils députèrent deux d'entre eux pour l'accueillir à la descente du bateau. Sa marche se fit, depuis les Salinières jusqu'à l'Hôtel de Ville, dans l'ordre suivant : un détachement du guet avec leurs officiers à la tête; les châtirs ou valets de pied de l'ambassadeur et ses pages; le carrosse du maréchal de Berwick, commandant de la province, dans lequel était l'ambassadeur avec son fils. Celui de l'intendant, dans lequel étaient les jurats; et plusieurs autres, dans

(1) Six cent cinquante-quatre livres de poudre et autres choses dépensées en l'honneur du représentant du chef des Osmanlis! Fort heureusement pour la bourse de nos pères, il ne passait pas trop souvent en bateau devant La Réole.

lesquels étaient les personnes de distinction, terminaient la marche. L'ambassadeur arrivant à l'Hôtel de Ville trouva cent cinquante hommes choisis dans les troupes bourgeoises, ayant à leur tête trois capitaines et un drapeau de couleur. Cette garde, qui était destinée à la garde de sa personne, formait une double haie. Les tambours battirent aux champs à son passage. Il fut reçu à la porte de la première salle par deux jurats, qui le conduisirent jusqu'à la chambre du conseil, où il fut reçu par le sous-maire à la tête des autres jurats. Les troupes bourgeoises s'étaient mises sous les armes et avaient formé une double haie depuis la porte des Salinières jusqu'à l'Hôtel de Ville. L'ambassadeur passa trois jours à Bordeaux. Pendant ce temps, les troupes bourgeoises fournirent tous les jours cent cinquante hommes pour la garde de sa personne. Le jour de son départ, il fut conduit jusqu'au port du Chapeau-Rouge, dans le même ordre que le jour de son arrivée. On le fit passer par les rues du Cahernan, de Sainte-Catherine et des fossés du Chapeau-Rouge, au milieu des troupes bourgeoises, qui étaient sans armes; les tambours battaient aux champs, et il s'embarqua pour Blaye dans le brigantin de la Ville (1). »

Méhémet-Effendi n'arriva à Paris qu'au mois de mars et rapporta dans le Levant une vive admiration de nos lumières et de nos arts. C'est à la suite de son voyage que l'imprimerie fut introduite à Constantinople, où l'on copia nos palais et notre goût contemporain sur le Bosphore (2).

(A suivre.)

DASPIT DE SAINT-AMAND.

(1) *Histoire de Bordeaux*, par Dom Devienne, 3^e partie, t. II. Bordeaux, Lacaze libr.-éditeur, 1862.

(2) Le vizir Ibrahim qui avait montré tant de sympathie à la France, fut victime de ses tentatives de réformes et périt dans une révolte des janissaires en 1730. Son maître Ahmet fut déposé (*Histoire de France*, par Henri Martin).



LES URSULINES DU COUVENT DE BORDEAUX

PENDANT LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite.)

Peindre l'étonnement, la consternation, l'effroi de Garnier et de ses confidents, est chose difficile. Ils ne pouvaient en croire le récit du *Moniteur*.

Un homme lui parut, ainsi qu'à ses conseillers, naturellement désigné pour devenir le bouc émissaire d'un passé dont la chute de Robespierre commençait à expier les horreurs.

Cet homme, c'était Lacombe.

Le Représentant du peuple n'hésita plus et ordonna sur-le-champ son arrestation.

Lacombe, éveillé vers deux heures du matin, fut directement conduit au Fort du Hâ, et, deux jours après, sa tête tombait sous le couteau vengeur (1).

Le châtiment du féroce président de la Commission militaire ne rendit pas immédiatement la liberté aux quatorze cents détenus dans les huit maisons d'arrêt; mais il fit briller dans leur âme une lueur d'espérance.

A la date du 30 frimaire an II (20 décembre 1794), Catherine Béraud, encore sous les verrous, adressait, avec trente-trois autres recluses ci-devant religieuses, la pétition suivante au citoyen Bordas, Représentant du peuple :

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Les citoyennes détenues aux Orphelines depuis plus de six mois subissent une captivité que l'âge, les infirmités, la privation du

(1) Cf. *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, par M. Vivie, t. II, p. 327 et suiv.

nécessaire (que plusieurs trouveraient dans le sein de leur famille), la rigueur de la saison, aggravent considérablement. Elles subissent tous les maux sans avoir un délit, pas une dénonciation.

Elles furent arrêtées dans un concours de circonstances toutes plus effrayantes les unes que les autres. Plusieurs ont été prises par des agents de la Commission Militaire, *pendant la nuit*; les autres dont la Terreur avait atteint les propriétaires ou les parents chez qui elles restaient, ont été se présenter elles-mêmes à la Municipalité.

Le Comité actuel de surveillance pénétré de leur situation s'est occupé de leur sort; il avait même travaillé à leur faire rendre la liberté au moment où le citoyen Représentant Ysabeau a été obligé de quitter cette cité. Il n'a pu seconder les désirs qu'il avait fait paraître de mettre fin à leur captivité.

Les pétitionnaires se féliciteront, à l'envie, de votre arrivée dans ce Département, la renommée les assurant que la justice va reprendre ses droits, que les opprimés seront écoutés et que les malheureux trouveront un père dans le Représentant du peuple et les détenues obtiendront de votre justice et de vos bontés leur liberté.

Suzanné CADOUIN; Anne JABRES; Mar^{te}-Jeanne MOLINIÉ; Marie CONSE; Cath. RUAT; Marie LAMBERT; Élisabeth ESCOT; Marie BERTIN; Cath. BIÈRE; Pauline EYRAUD; Anne DEALBYTRE; Claire FERREIRE; Anne Madeleine NOLIBOIS; Marie LOSILION; Marie DANGI-BEAUD; Jeanne VALLET; Marie-Joseph HARPY; Marie REVET; Jeanne GUÉRIN; Marie GEORGES; Jeanne FEUILHADE; Pétronille SUPERVILLE; Marguerite FUMEL; Thérèse PAVIE; Jeanne DELISSE; Jeanne FRESCARODE; Jeanne DU MERIC; Thérèse FAUX; Élisabeth GUÉRIN; Anne GERRIER; Jeanne BÉCHADE; Anne ARJO; Catherine BÉRAUD; Rose Suzanne GILLIBERT.

(Archives départementales, série L, liasse 2205.)

Bordas écrivit de sa propre main au haut de la pétition :

Renvoyé au Comité de surveillance du district de Bordeaux pour avoir leur avis.

Bordeaux, le 1^{er} nivôse l'an 3^e républicain.

Le Représentant du peuple,

BORDAS.

La réponse se fit attendre. D'autres soucis hantaient l'esprit du Comité. Depuis les événements de Thermidor, nos concitoyens manifestaient chaque jour plus ouvertement leur horreur du régime terroriste. Or la plupart des membres du Comité avaient applaudi aux actes sanguinaires de Lacombe. Il fallait donc à tout prix racheter ce passé infamant et le couvrir d'un éternel oubli. Le moyen d'atteindre ce double but les préoccupait... Tout à coup deux arrêtés de Bordas les mirent au comble de la joie. Le premier concernait la ci-devant Commission militaire. On publiait, en effet, par toute la ville, *au son de trompe* :

ÉGALITÉ.

LIBERTÉ.

MORT AUX TYRANS ! GUERRE AUX FRIPONS !
PROTECTION AUX ARTS ! PAIX A LA VERTU !

Le 14 nivôse, l'an III (3 janvier 1795) de la République française, une, indivisible et *impérissable*,

Au nom du Peuple français,

Le Représentant du peuple Bordas, en mission dans les départements de la Charente, du Bec d'Ambès et de la Dordogne,

Considérant

Que les membres de la ci-devant Commission militaire sont dénoncés par l'opinion publique comme des prévaricateurs insignes, accusés d'avoir plutôt écouté dans leurs jugements leurs passions et leurs ressentiments que l'intérêt public et la vengeance nationale ;

Que déjà leur chef a expié sur l'échafaud la peine de ses crimes;

Qu'ils sont accusés d'avoir vendu leur conscience, trafiqué de leur opinion;

Que les plus fortes présomptions de leur vénalité déposent déjà contre eux;

Que leur présence arrête les preuves qu'on pouvait se procurer et que des gens qu'on a longtemps regardés comme terribles sont encore redoutables à bien des yeux : ce qui est un obstacle à l'acquisition des preuves,

Arrête :

Morel, doreur, près le pont de la Motte,
Lacroix, de la Reolle,
Barsac, marchand de vins aux Chartrons,
Marguerier, de la Reolle, droguiste à la Reolle,
Barraus, de Libourne,
Parmentier, près la Comédie, ancien comédien à Gand,
Giffey, près Sainte-Eulalie,
Albert, de La Reolle,

Seront sur le champ mis en arrestation et les scellés posés sur leurs papiers, en observant les formes prescrites par la loi du 22 brumaire dernier.

BORDAS,

(Archives départementales, série L, liasse 2168.)

(A suivre.)

Henri LELIÈVRE,

Aumônier des Sourds-Muets et des Jeunes Aveugles.

BERNARD-LOUIS BEAULIEU

DOCUMENTS INÉDITS

Du Leao-tong (Chine), 19 avril 1865.

BIEN CHER COUSIN ET AMI (1),

Ta lettre du 1^{er} janvier, m'apportant tes vœux de bonne année, vient de m'arriver au moment où je me dispose à me mettre encore

(1) L'abbé Bernard Faurey, minoré à la Noël 1864, sous-diacre à la Noël 1865.

une fois en route pour faire enfin la dernière étape de ce voyage qui aura duré dix mois. Bien que je ne doute pas que nos parents te communiquent la lettre que je viens de leur écrire, j'ai voulu t'adresser à toi en particulier ce petit mot, d'abord pour te remercier de m'avoir écrit, et puis pour te féliciter du nouveau et grand pas que tu viens de faire dans la sainte hiérarchie. Peut-être, quand tu recevras cette lettre, seras-tu bien près du sous-diaconat; peut-être seras-tu sous-diacre, car j'ai oublié au juste ton âge.

Oh! mon bien cher ami, quelle affaire! Ne crois pas que j'aie t'effrayer. Le démon, peut-être, cherchera à t'effrayer; mais le démon est un imbécile. Non, en supposant que ton directeur te dise d'*avancer*, moi je te dirai plutôt ce qu'écrivait, il a cinq ans, l'illustre M^{sr} Faurie à son cousin Moreau alors au moment d'être sous-diacre: « Les engagements que j'ai pris au sous-diaconat ont pu être pour moi l'occasion de quelques croix; mais n'importe? Si j'avais à recommencer, je me jetterais à *corps perdu* dans le sanctuaire. » Je t'en dis autant, mon cher ami. Oui, le joug de Jésus est doux et léger pour ceux qui le portent; mais il est accablant pour ceux qui le traînent. Or il est indigne d'un prêtre, d'un sous-diacre, de traîner, d'aller au pas; il faut qu'il parte, qu'il vole dans les sentiers du saint amour, et plus il court, plus il est fort, moins il sent le besoin de se reposer. Étudie, bien cher, l'adorable volonté de Dieu sur toi et marche hardiment.

Il est bien à croire que nous ne nous reverrons plus ici-bas; mais qu'importe? pourvu que chacun, de notre côté, nous fassions aimer notre divin Sauveur. Aimons-le nous-mêmes, bien cher, de tout ce que nous avons de cœur et de forces. C'est la seule chose dont il nous demandera compte après notre mort.

Je suppose que cette lettre te trouvera en pleines vacances (1). Supplée au sein de la famille à tout ce que je n'y puis plus faire. Témoigne à nos bons parents toute l'affection qui est certainement au fond de nos cœurs, et que tes exemples soient une prédication continuelle. Adieu.

L. BEAULIEU,
miss. apost.

Adieu à Jouvenel, Viros, etc. (2).

(1) Elles commencent pour le Grand Séminaire le 1^{er} juillet. La lettre arriva le 7.

(2) Séminaristes langonnais. Le premier est maintenant professeur de belles-lettres à Bordeaux.

Le second est mort curé de Saillans, en 1882, sur le navire qui le ramenait de Terre Sainte, et a été immergé près du détroit de Bonifacio.



TABLE DES MATIÈRES

- ALLAIN (E.). — Livres bordelais : *Uzeste et Clément V*, 26; les *Voyages de Montesquieu*, 165. — L'Instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution : *Congrégations enseignantes bordelaises*, 69; *Notes complémentaires*, 80. — L'Exposition de Bordeaux, 128, 355. — Le Congrès bibliographique de Montpellier, 155. — Deux Hymnes du bréviaire de Saint-Seurin pour la fête de saint Joseph, 162. — *Anecdota burdigalensia* : Trois Lettres inédites du Cardinal de Sourdis, 106; Translation de la Sainte Épine à Libourne en 1609, 416; Un saint curé du XVIII^e siècle, 479. — La Semaine Sainte à Jérusalem, d'après la *Peregrinatio Silviae*, 218. — Les Vêpres de Pâques et la procession aux fonts dans nos anciennes liturgies diocésaines, 229, 324. — Le *Gallia christiana novissima* de M. le chanoine Albanès, 321. — Adam de Saint-Victor et M. Léon Gautier, 353. — Dom Paul Piolin, d'après une récente publication, 413. — Un Ancien office de Saint-Seurin, 613. — Une Étude d'hagiographie bordelaise et auscitaine, 739. — Les papes et la civilisation, d'après un livre récent. * — La France chrétienne dans l'histoire », 741.
- BEAULIEU (L.). — Lettres inédites, 486, 603, 703, 769.
- BREUILS (A.). — Un Saint bordelais du XI^e siècle, 517. — Le Comte d'Armagnac et le tombeau de Clément V, 549.
- CAUDÉLAN (H.). — Étymologies girondines : *Bieujac*, 259; *Les Billaux*, 547; *Birac*, 547; *Blaignac*, *Blaignan*, 548; *Blanquesfort*, 610; *Blazimont*, 611; *Blézignac*, 612.
- CHARAUX (A.). — Hippolyte Taine, 502, 534, 574.
- CLAUDIN (A.). — Les Origines de l'Imprimerie à Bordeaux, 709, 749.
- DASPIT DE SAINT-AMAND. — Souvenirs et traditions de la vieille France, Documents tirés des Archives de La Réole, 20, 83, 149, 244, 284, 341, 378, 677, 759.
- DEYDOU (P.-G.). — Correspondance, 66.
- DUBÉDAT. — Le Prieuré de La Grange, 94. — *La Gascogne littéraire*, 226.
- DUPRÉ (A.). — Anciens voyageurs à Bordeaux, 357, 405, 513, 546, 633.
- FERRAND (A.). — Un grand prédicateur provençal, 261, 311.
- HAZERA (J.). — A propos d'un voyage à Solesmes, 645, 698, 730.
- LACOSTE (F.). — Nouvelles Études sur Clément V : *Rôle du Pape dans l'affaire des Templiers*, 101, 170, 274; *Faveurs apostoliques*, 433, 522; *Conclusion*, 533.

- LAFARGUE (A.-J.). — La Reconnaissance, *poésie*, 33. — Pey Berland à Tivoli, 37. — Correspondance, 68. — La Résurrection de Lazare, *poésie*, 197. — Bernard-Louis Beaulieu (*documents inédits*), 485.
- LÉGLISE (S.). — "L'Herbe à Diou", 673.
- LELIÈVRE (H.). — Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire, 389, 453, 552, 589, 627, 656, 685, 766.
- MAUFRAS (E.). — Le Club des Sans-culottes de Bourg, Étude sur les Sociétés populaires, 60, 90, 115, 185, 253. — Prêtres déportés à Bilbao en 1792, 348. — Bourg-sur-Gironde depuis sa fondation jusqu'en 1789, 581, 666, 720.
- O. (J.-B.). — Le Congrès de Chant grégorien à Bordeaux, 445, 481.
- PAILHÈS (G.). — Du Nouveau sur Joubert, 1, 54, 133, 200, 302, 361, 424, 463, 493.
- PETITCOLIN (A.). — Au Pays du Rêve. Bruges, 293.
- RAMBAUD (P.). — Sens liturgique du *Kyrie eleison*, 123.
- TAMIZEY DE LARROQUE (P^{H.}). — "L'Esclavage en Afrique et la Croisade noire", 31. — Un Recueil de lettres choisies, 291. — Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, par Gaspard de Simiane, 325, 353, 409. — Une Lettre inédite du P. Lacordaire, 421. — "Une Famille de soldats", 637.

PLANCHES TIRÉES A PART

- I. *Bruges*. Le Canal du Rosaire. — Entre les pp. 296-297.
- II. *Bruges*. Cathédrale Saint-Sauveur. — Entre les pp. 298-299.
- III. Portrait de *J.-B. Gault*, évêque de Marseille, d'après une estampe du temps. — Entre les pp. 324-325.
- IV. *Glorification de saint Louis*, d'après Cabanel. — Entre les pp. 744-745 (1).
- V. *Saint Louis à Jérusalem*, d'après Cabanel. — Entre les pp. 748-749.

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

- Eglise d'Uzeste*. Cadran solaire, 26; plan, 29; rose occidentale, 30.
- Exposition de Bordeaux*, façade sur la Garonne, 129; vue d'ensemble, 420.
- Bruges*. Le Baptistère de Notre-Dame, 293; la Châsse du Saint-Sang, 296; l'Entrée du Béguinage, 299; la Chapelle de Jérusalem, 300.
- La Donation de Charlemagne à l'Église romaine*, fresque de Vasari au Vatican, 741.
- Cinq fac-similés des *premières impressions bordelaises*, 717, 749, 754, 755, 756.

(1) *Avis au relieur* : Cette planche doit être montée sur onglet.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

A NOS ABONNÉS

La *Revue Catholique de Bordeaux* entre dans la dix-septième année de son existence. Certes les sympathies ne lui ont pas manqué pendant ce long laps de temps. Toutefois il est bon de ne pas s'endormir sur le passé ; voilà pourquoi nous demandons instamment à nos amis de redoubler de zèle pour l'œuvre commune, et, au moment où chacun fixe son choix sur le journal ou la revue de l'année, de faire la part de notre recueil diocésain et de lui recruter de nouveaux adhérents.

Bien qu'à notre avis, l'histoire locale soit surtout la raison d'être des recueils provinciaux, pour répondre aux désirs d'une partie de nos lecteurs, nous avons l'intention de multiplier, cette année, les études littéraires.

Nous continuerons à les tenir au courant des événements diocésains et du mouvement catholique général dans notre *Supplément*. Nous donnerons les mêmes soins à la *Bibliographie*.

Nous espérons enfin pouvoir accroître, de temps en temps, l'attrait de notre recueil, par une illustration soignée.

Ajoutons que nos mesures sont prises pour donner des articles de fonds et des chroniques sur la prochaine Exposition de Bordeaux. Ce sera tout à fait de l'actualité.

En remerciant de leur précieux concours les nombreux et fidèles amis de la *Revue*, prêtres et laïques, il est juste que nous adressions plus particulièrement l'expression de notre respectueuse reconnaissance à Son Eminence et à MM. les vicaires généraux.

Les Directeurs de la *Revue Catholique de Bordeaux*,
A. J. LAFARGUE. E. ALLAIN.

Nous rappelons qu'on peut renouveler son abonnement sans frais dans tous les bureaux de poste, ou bien encore, soit à l'Œuvre des Bons Livres, soit dans nos bureaux, 16, rue Cabirol, Bordeaux. On peut aussi adresser un mandat de 8 francs à l'un des directeurs de la Revue, ou bien attendre que nous fassions opérer les recouvrements par la poste, ce qui entraîne des frais assez considérables.

La poste ayant mis à la disposition du public des mandats-carte, nous recommandons ce mode de paiement qui nous paraît le plus pratique :

Il suffit d'écrire ou de faire écrire son nom et son adresse sur le mandat-carte qui se trouve dans le présent numéro de la REVUE et de le remettre au bureau de poste, avec la somme de 8 francs, laquelle se distribue ainsi : mandat, 7 fr. 90 ; frais (à notre charge), 8 centimes ; total : 8 francs. Le talon du mandat-carte sert de reçu.

A partir du 20 Janvier nous ferons recouvrer par la poste les abonnements qui n'auront pas été payés à cette date. Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à cette quittance qui sera de 8 fr. 25 au lieu de 8 fr. 50, la *Revue Catholique* prenant à sa charge la moitié des frais.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *L'Instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution* (fin), par E. Allain ; 7° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste ; 8° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 9° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg*,

étude sur les sociétés populaires (suite), par E. Maufras; 10° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 11° *Souvenirs et traditions de la vieille France (suite)*, par A. Daspit de Saint-Amand; 12° *Etudes sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 13° *Etymologies girondines (suite)*, par H^o Caudéran; 14° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 15° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 16° *La publication des "Voyages de Montesquieu"*, par E. Allain; 17° *Le Prieuré de la Grange*, par Dubédât; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence ont été nommés :

Curé de Bieujac, M. Davant, professeur au Petit Séminaire; — curé de Cadaujac, M. Bousquet, curé de Romagne; — curé de Romagne, M. Vergès, vicaire de Saint-Estèphe; — curé de Cardan, M. Lamothe, vicaire à Sainte-Foy; — curé de Pleine-Selve, M. Baillier; — curé de Cazaugitat, M. Caze, vicaire de Lormont; — curé de Clairac, M. Constant, vicaire de Saint-Vivien; — curé de Mérignas, M. Lafon, vicaire à Bègles; — vicaire à Saint-Pierre, M. Tournier, vicaire de Saint-Augustin; — vicaire à Sainte-Marie de La Bastide, M. Lagune, professeur au Petit Séminaire de Sainte-Foy.

Les nouveaux prêtres ont été nommés :

M. Sansan, professeur au Collège de Bazas; MM. Rèche, Darsous et Girard, professeurs au Petit Séminaire de Sainte-Foy; — M. Ansonneau, vicaire à Gradignan; — M. Beaussolleil, vicaire à Lesparre; — M. Capgras, vicaire à Ambarès; — M. Dupont, vicaire de Blanquefort; — M. Dupuy, vicaire de Créon; — M. Frémont, vicaire de Saint-Vivien; — M. Jeantet, vicaire à Bègles; — M. Mercadier, vicaire de Saint-Estèphe; — M. Nonciet, vicaire de Saint-Ferdinand d'Arcachon; — M. Rochet, vicaire de La Teste; — M. Servant, vicaire du Carbon-Blanc; — M. Beyran, vicaire de Pessac; — M. Eyraud, vicaire au Bouscat; — M. de Chatouville, vicaire à Bazas; — M. Maurère, vicaire de Bourg; — M. Montheuil, vicaire à Coutras; — M. Sorin, vicaire de Vayres; — M. Rebeyrolles, vicaire de Blaye; — M. Chemineau, vicaire de Saint-Savin; — M. Chatain, vicaire de Saint-Ciers-la-Lande; — M. Lanoire, vicaire à Sainte-Foy; — M. Gas, vicaire à Lormont.

En raison de son deuil récent, Son Eminence n'a pu recevoir, à l'occasion du **Jour de l'an**, la visite des autorités judiciaires, militaires et civiles, mais Elle a bien voulu accueillir les souhaits respectueux de sa grande famille, le clergé et les congrégations religieuses. Elle leur a donné, une fois de plus, la preuve évidente des sentiments tout paternels qui remplissent son cœur. MM. les archiprêtres de Saint-André et de Saint-Seurin ont été, avec leur distinction et leur délicatesse ordinaires, nos interprètes autorisés. A l'un et à l'autre Son Eminence a répondu très cordialement, avec une simplicité éloquente qui est allée droit à tous les cœurs. Elle nous a exprimé en termes touchants son affection profonde et son entier dévouement, Elle nous a félicités de la docilité parfaite avec laquelle nous avons unanimement accepté les enseignements du Saint-Père, et les règles de conduite qu'Il nous a tracées; Elle nous a puissamment exhortés à travailler avec un zèle toujours plus ardent au salut des âmes confiées à notre sollicitude.

Le succès si pleinement justifié des prédications du **R. P. Monsabré** à l'église primatiale est allé croissant jusqu'au jour de l'Épiphanie où l'illustre Dominicain a pris congé de ses auditeurs par un admirable sermon en faveur des écoles libres. Ce sermon, où il a atteint les plus hauts sommets de l'éloquence, avait pour sujet *l'éducation des enfants*, éducation dans laquelle, quoi qu'on en ait, la religion doit avoir sa part et une part prépondérante. M^{sr} le Cardinal qui avait déjà adressé ses remerciements au R. P. Monsabré en présence du clergé rassemblé à l'Archevêché le 31 décembre, les a renouvelés, très cordiaux et très motivés, à Saint-André. Puis reprenant le beau thème du grand orateur il l'a développé à son tour avec une puissance de conviction et une chaleur communicative dont l'impression a été très profonde sur l'immense auditoire.

C'est de tout cœur que nous souhaitons la bienvenue au nouveau journal catholique, **l'Union nationale**, qu'un groupe de nos amis vient de fonder à

Bordeaux. Ils entendent se mouvoir uniquement dans le sens des directions pontificales. Rien n'est plus désirable que la fidélité de tous les croyants à cette politique et il est de leur devoir d'encourager effectivement les publicistes qui se dévouent à la faire mieux connaître et à la promouvoir. Tel est le cas de l'*Union nationale* et du *Bordeaux-Journal* auxquels toute notre sympathie est acquise.

Nécrologie. — Il n'est pas un prêtre du diocèse de Bordeaux qui n'ait profondément ressenti la perte cruelle que nous avons faite, le 27 décembre, jour de saint Jean l'Évangéliste, en la personne de M. Jean-Baptiste Bordès, directeur au Grand Séminaire. Tous nous étions remplis d'une affection filiale et d'un respect sans bornes pour ce prêtre vénérable qui, pendant quarante-quatre ans, a répandu parmi nous le parfum des plus belles vertus et nous a donné les plus admirables exemples. Il avait bien appris et il a constamment pratiqué la leçon que Notre-Seigneur nous a donnée : il fut vraiment « doux et humble de cœur. » Et quand, avec une simplicité totale et une onction pénétrante, il nous enseignait les devoirs de la vie ecclésiastique, il allait aux cœurs, parce qu'il était de ceux dont on peut dire comme du Prêtre éternel : *Coepit facere et docere*. Sa vie a été bien cachée. Il a enseigné les sciences pendant trente-trois ans, en même temps qu'il dirigeait avec force et suavité d'innombrables élèves et d'innombrables prêtres, et quand la fatigue d'un long labeur le força à quitter sa chaire de professeur, il se consacra exclusivement à la direction où il a rendu aux âmes des services dont Dieu seul a pu mesurer le prix. Tous ceux qui ont connu M. Bordès l'ont tenu pour un saint, et ce témoignage lui a été rendu d'une voix unanime par les centaines de prêtres de tout âge qui ont assisté à ses modestes obsèques dont la simplicité a été singulièrement rehaussée par la présence de Son Eminence qui a tenu à les présider, entourée de ses trois vicaires généraux et de son chapitre. Tous nous avions la confiance que le vénérable directeur, dont nous accompagnions les restes mortels, avait déjà reçu dans le sein de Dieu l'éternelle récompense et qu'il y avait retrouvé ces maîtres si chers qui ont été les pères de notre sacerdoce, M. Larrieu, M. Jallat, M. Bonnel et tant d'autres que la mort nous a pris, mais que nous n'oublierons jamais.

— Nous avons eu le vif regret d'apprendre la mort — bien prompte, mais pieuse et sainte — d'un de nos plus aimables confrères, M. Elie Martin, curé-doyen de Castelnau. Ce prêtre zélé et pacifique avait conquis tous les cœurs dans cette importante paroisse qu'il gouvernait depuis quatre ans seulement, après avoir longuement et fructueusement régi celle du Carbon-Blanc. Cher à ses paroissiens il était plus encore à ses frères dans le sacerdoce. Il était né à Queyrac en 1833 et avait été ordonné à Bordeaux en 1857.

Je reçois, au moment de mettre sous presse, une lettre de M. le chanoine Deydou, curé de Saint-Nicolas, relatif à l'article que j'ai consacré à sa « Vie du martyr Beaulieu ». Cette lettre, datée du 29 décembre, me parvient le 8 janvier à sept heures du soir. Ce n'est pas étonnant par ce temps de glace et de froidure. J'y reviendrai.

A.-J. L.

A TRAVERS LES REVUES

Analecta Bollandiana. T. XIII (1894), fasc. iv. — *Acta Andreae apostoli, cum laudatione contexta, ed.* Max Bonnet, *litterarum latinarum in Universitate Montipessulanensi professor* (p. 337-352). — *Martyrium sancti apostoli Andreae, ed.* Max Bonnet (p. 353-372). — *Passio sancti Andreae apostoli, ed.* Max Bonnet (p. 373-378). — Lettre inédite sur la mort du B. Pierre Canisius, S. J. (p. 379-382). — *Vita et Legenda B. Ioachimi Senensis ord. serv. B. M. V., auctore coaevo...*, ed. F. P.-M. Soulier, *eiusdem ord.* (p. 383-397). — Bulletin des publications hagiographiques (p. 398-416). — *Vita B. Antonii Peregrini edita ex cod. Patavino 559 Biblioth. Antonianae* (p. 417-425). — Une Vie inédite de saint Emilion, par E. Allain (p. 426-439). — S. Romanos le Mélode (p. 440-442). — *Indices* (p. 443-448). — Feuilles 22-24 du *Repertorium hymnologicum* de M. le chan. Ulysse Chevalier.

Bruxelles, 14, rue des Ursulines. — 15 francs par an. — Recueil trimestriel.

Les nos 2 et 3 de la **Revue du Clergé français** (Paris, Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, 20 francs par an) sont pleins d'articles intéressants et de haute valeur qui assurent déjà à cette nouvelle publication une place tout à fait honorable parmi les périodiques français. Nous indiquerons notamment le très

remarquable mémoire du R. P. Fontaine, S. J., sur « notre haut enseignement ecclésiastique et les intérêts religieux au XIX^e siècle »; ceux de MM. Lacroix, « les idées de M. Zola sur l'Éducation cléricale », et Battifol, « l'Étude de la Patrologie », les chroniques littéraire, religieuse et scientifique de MM. Beurlier, Urbain et Guillemet. — La partie pratique n'est pas moins bien comprise : elle renferme d'excellents matériaux pour la prédication et les conférences ecclésiastiques. — Nous sommes heureux d'apprendre que le succès de la *Revue du Clergé français* est assuré et nous voudrions que beaucoup de nos confrères y contribuassent par leur adhésion.

Études Sociales et Économiques. 2^e année. Décembre 1894.

La Rédaction, A nos lecteurs. — J. Métreau, le Socialisme; ses menaces, nos devoirs (fin). — Pierre de Pelleport-Burète, l'Initiative privée catholique au XVII^e siècle (conférence excellente et très substantielle, faite à la Société d'Émulation de Saint-Nicolas). — J. Rouvier, le Catholicisme social (2^e art.). — Ferd. Moine, la Nuit de Noël (conte).

Bordeaux, 16, rue Saint-Siméon. — 6 francs par an. — Recueil mensuel.

BIBLIOGRAPHIE

Le Concile national de 1811, d'après les papiers inédits du cardinal Fesch, conservés aux archives de l'Archevêché de Lyon, par M^{re} RICARD. 2^e édit. Paris, Dentu, s. d. (1894), in-12 de 306 p.

En appelant l'attention de nos lecteurs sur les importants articles consacrés dans l'*Université catholique* au Concile de 1811, par notre docte et infatigable confrère, M^{re} Ricard, j'émettais le vœu qu'il ne tardât pas à les réunir en volume, tant était utile et sérieuse cette nouvelle contribution à notre histoire ecclésiastique. Ce vœu, a été, Dieu merci, réalisé et voici déjà la deuxième édition de cet excellent travail.

Comme je l'ai dit dans le temps, il est solidement basé sur des documents de premier ordre, inédits ou peu connus, provenant des papiers du cardinal Fesch, président du Concile. Si jusqu'ici on connaissait dans ses grandes lignes cette très grave affaire, bien des détails — parmi lesquels il en est du plus haut intérêt — étaient totalement restés dans l'ombre.

M^{re} Ricard a fait le meilleur usage des trésors documentaires mis entre ses mains diligentes. Les textes analysés ou reproduits au cours du récit l'animent et le fortifient singulièrement. Aussi son œuvre s'impose-t-elle à l'attention de tous les esprits qui ont le goût des études historiques et la préoccupation de la question vitale des rapports de l'Église et de l'État. J'ajouterai que la noble et sainte figure de M^{re} d'Aviau mise en pleine lumière par l'historien, est, pour nous, Bordelais, dans cette histoire très neuve et très concluante du Concile de 1811, une *great attraction*.
A.

Le Bienheureux Jean d'Avila (1500-1569), par le R. P. J.-B. COUDERC, S. J. 1 vol. in-12 de 142 pages, illustré de 14 grav. Édition de luxe sur beau papier. Prix : 1 franc. Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et C^o, Lille.

Maitre Jean d'Avila, béatifié par Léon XIII il y a quelques mois à peine, fut, dans toute la force du terme, un missionnaire apostolique. Orateur populaire, chéri des foules, écouté des grands, consulté par les saints, il mérite d'être donné comme modèle à ceux qui entreprennent aujourd'hui d'aller au peuple. Leur parole sera puissante comme la sienne, s'ils lui empruntent son secret : aimer beaucoup Jésus-Christ et se détester beaucoup soi-même.

Vie de saint Pierre d'Alcantara, suivie d'une Neuvaine de méditations sur les vertus de ce saint, par l'abbé GUÉRIN, chanoine honoraire et curé-doyen de Givet. 1 vol. in-18 de 84 pages avec deux gravures. Prix : 0 fr. 50. Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et C^o, Lille.

Nous sommes heureux d'annoncer la deuxième édition de la *Vie de saint Pierre d'Alcantara*, par le vénérable curé-doyen de Givet. Cette petite brochure, d'un style noble mais simple et sans recherche, se met à la portée de tous les lecteurs. Elle respire le parfum d'une douce piété, et ne peut qu'exciter et augmenter chez les fidèles la dévotion à l'illustre Saint, dont sainte Thérèse fait un si grand éloge. L'intercession de saint Pierre d'Alcantara n'est pas moins efficace qu'autrefois : les nombreux ex-voto qui décorent son autel à Givet en sont une preuve surabondante.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

Nous rappelons qu'on peut renouveler son abonnement sans frais dans tous les bureaux de poste, ou bien encore, soit à l'Œuvre des Bons Livres, soit dans nos bureaux, 16, rue Cabirol, Bordeaux. On peut aussi adresser un mandat de 8 francs à l'un des directeurs de la Revue, ou bien attendre que nous fassions opérer les recouvrements par la poste, ce qui entraîne des frais assez considérables.

La poste ayant mis à la disposition du public des mandats-carte, nous recommandons ce mode de paiement qui nous paraît le plus pratique :

Il suffit d'écrire ou de faire écrire son nom et son adresse sur le mandat-carte, et de le remettre au bureau de poste, avec la somme de 8 francs, laquelle se distribue ainsi : mandat, 7 fr. 92; frais (à notre charge), 8 centimes; total : 8 francs. Le talon du mandat-carte sert de reçu.

Nous allons faire recouvrer par la poste les abonnements qui n'ont pas été encore payés. Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à cette quittance qui sera de 8 fr. 25 au lieu de 8 fr. 50, la Revue Catholique prenant à sa charge la moitié des frais.

La Revue Catholique publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *L'Instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution* (fin), par E. Allain ; 7° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste ; 8° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 9° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg ; étude sur les sociétés populaires* (suite), par E. Maufas ; 10° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 11° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 12° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux de Bazas*, par E. Allain ; 13° *Étymologies girondines* (suite), par H^{le} Caudéran ; 14° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 15° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 16° *La Publication des " Voyages de Montesquieu "*, par E. Allain ; 17° *Le Prieuré de la Grange*, par Dubédât ; 18° *Un recueil de poésies épiscopales*, par T. de Larroque ; 19° *Sens liturgique du Kyrie eleison*, par P. Rambaud ; 20° *Documents inédits sur Louis Beaultieu*, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Eminence, M. l'abbé Laroche, curé de Berson, a été nommé curé-doyen de Cadillac-sur-Garonne.

Son Eminence a présidé, le dimanche 13 janvier, la fête de l'illustre docteur **Saint Hilaire, à Poitiers.**

Pey Berland à Tivoli. — *Allocution du Cardinal Bourret.* — A la fin de la séance, M^{gr} Bourret a pris la parole sur l'invitation de Son Eminence et laissé s'épancher son cœur dans une improvisation pleine d'esprit et de tact :

« Félicitations, a-t-il dit en substance, à l'auteur de ces magnifiques vers ; félicitations aux parents qui ont le bon goût de mettre leurs enfants en de telles maisons ; admiration profonde pour les jeunes gens dont la parole correcte accentue si bien les nobles sentiments. Compliments à cet orchestre si habilement dirigé. Je voudrais citer Ausone pour mieux rendre ma pensée ; mais dans les montagnes on oublie un peu ses auteurs pour ne penser qu'aux merveilles de la nature. Compliments donc et félicitations à ces maîtres qui forment la jeunesse dans tous les genres et remplissent avec tant de dévouement leur mission. Parents

chrétiens, soyez fiers de ces jeunes gens! Qui garde à Dieu ses enfants, les garde à soi-même et assure les assises de sa maison et la perpétuité de son bonheur. Enfants de ce beau pays, je ne sais si la fortune vous secondera toujours: les épreuves viendront. Souvenez-vous de cette religion qui donne les espérances éternelles et assure la possession du ciel.

» Eminence, en m'excusant d'occuper cette place que vous remplissez avec tant de droiture et de majesté, je vous félicite de cette école où il y a de tels succès. Heureux les diocèses qui ont de tels centres d'études. Je vous connus simple curé. Il y avait en vous toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Le nonce m'avait dit ce que vous étiez. J'ai vérifié que ses éloges n'étaient pas à la hauteur de vos mérites... Je vous remercie, je pars édifié. Je dirai à mes jeunes gens ce que j'ai vu et entendu... »

— Tout, jusqu'au moindre détail, dans cette séance, avait été soigné avec un goût parfait. Le programme lui-même était un petit chef-d'œuvre de phototypie (Charles Chambon, Bordeaux) dessiné par un véritable artiste, M. l'abbé Dulac. On y remarquait surtout le portrait de S. Em. le cardinal Lecot, d'une ressemblance frappante.

— Nous donnons ici l'indication des personnages du drame, avec les noms des jeunes acteurs si délicatement complimentés par le cardinal de Rodez.

Prologue : MM. Robert Lalanne ; Pey Berland, archevêque de Bordeaux : Edouard Jousset ; Charles VII, roi de France : Louis de Beauvais ; Maître Saget, prieur de Saint-Raphaël : Roger Desdemaines ; Pierre Berland père : André Raymond ; Raymond Brugis, notaire : Charles Renard ; Robert d'Avensan, étudiant en droit : Robert Lalanne ; Georges de Mareuil, étudiant en médecine : Georges Dumas ; Louis, orphelin : Pierre de Joigny ; Colin Trenchant, maître en géométrie : Gérard Carenne ; Comte Dunois, Comte de Mitaine, capitaines du roi : Eugène Dubern et Guillaume Andiran ; Jean-Marie, serviteur : André Chaigneau ; Ode au tombeau de Pey Berland : Edouard Jousset.

Nous compléterons ces renseignements en disant que trois des morceaux les plus remarquables, *la Ballade du Berger*, *la Villanelle*, et *le Chant des Mariniers*, ont été écrits par M. Limonot, maître de chapelle de l'Ecole.

Il y a quinze jours, M^{sr} Augouard, vicaire apostolique du Congo, a prêché, en l'église Notre-Dame, un sermon de charité pour sa mission. Le vénérable prélat a reçu, en diverses communautés de notre ville le plus respectueux accueil et y a recueilli des offrandes qui serviront à l'évangélisation de l'immense territoire où il porte la bonne nouvelle avec un zèle admirable, au milieu de dangers incessants.

Notre distingué confrère, M. l'abbé Naudet, a reçu de précieux encouragements du Saint Père, par une lettre de S. E. le cardinal Rampolla, en date du 2 janvier.

Aumoment où paraîtront ces lignes, le R. P. Feuillette, des Frères Prêcheurs, donnera, à Notre-Dame de Bordeaux, le panégyrique de Jeanne d'Arc qui a été si goûté, l'année dernière, en l'église métropolitaine de Paris. Cet admirable discours, dont nous reparlerons, sera prêché chez nous en faveur de l'œuvre excellente des Dominicains garde-malades des ouvriers que nous avons plus d'une fois recommandée à nos lecteurs.

Nécrologie. — Nous avons assisté, lundi dernier, aux obsèques de M^{me} Leo Drouyn qu'une courte maladie a ravie à l'affection profonde des siens. Nous prions notre vénérable ami et savant collaborateur d'agréer l'hommage de nos affectueuses condoléances.

— La *Revue Catholique* tient à rendre un suprême hommage à un brillant officier, bon chrétien non moins que brave soldat, le capitaine de Lacoste, du 144^e de ligne, inopinément ravi à sa famille et à ses compagnons d'armes par une foudroyante maladie.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'église de La Tresne le 14 janvier.

Le courage et la résignation chrétienne avec lesquels il a envisagé la mort ont été une prédication éloquente dont le vénéré curé de La Tresne, le cœur débordant d'émotion, s'est fait l'écho, au milieu des larmes d'une nombreuse et sympathique assistance.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le mardi 8 janvier, en l'église cathédrale Saint-Front de Périgueux, Son Eminence a imposé le Sacré **Pallium** à S. G. M^{gr} **Dabert** à qui le Saint Siège vient d'accorder cet honneur exceptionnel, digne récompense de trente-deux années fécondes d'épiscopat. Cette fête a présenté un grand caractère de solennité et de cordialité. Le récit fort intéressant qu'en a donné la *Semaine religieuse de Périgueux* témoigne éloquemment de la paternité très tendre du vénérable évêque et de la tendresse respectueuse dont il est l'objet de la part de son clergé et de son peuple. Après l'Evangile de la messe célébrée par M^{gr} Dabert, S. Em. le cardinal Bourret a prononcé un éloquent discours. Notre éminent Archevêque a pris la parole au banquet, « avec infiniment de grâce et d'esprit ».

Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le **R. P. Ch. de Smedt**, président des Bollandistes, a été élu **correspondant de l'Institut de France**. L'octroi de cette haute distinction, si pleinement méritée, honore à la fois l'Académie et l'éminent religieux. Nous le prions d'agréer nos félicitations très cordiales.

L'Eglise de France vient d'éprouver une très grande perte en la personne de l'Eminentissime **Cardinal Desprez**, doyen de l'Episcopat français, saintement décédé, plein de jours et de mérites, en son palais archiépiscopal de Toulouse, dans la nuit du 20 au 21 janvier. Il était né à Ostricourt (Nord), le 14 avril 1807. Il fut sacré évêque de Saint-Denis (Réunion), le 5 janvier 1851; transféré à Limoges le 19 mars 1857; préconisé à l'archevêché de Toulouse le 26 septembre 1859; créé par Léon XIII cardinal-prêtre du titre des Saints Pierre et Marcellin le 12 mai 1879.

A TRAVERS LES REVUES

Revue des Questions historiques. 20^e année. Janvier 1895.

L'abbé Fl. de Moor, le Livre de Tobie et les premiers monarques Sargonides d'Assyrie. — *P. H. Delahaye, bollandiste*, les Stylites, Saint Siméon et ses imitateurs. — *A. Breuils*, la Campagne de Charles VII en Gascogne; une Conspiration du Dauphin en 1416, d'après des documents inédits. — *Marius Sepet*, Mirabeau et le comte de Provence; l'affaire Favras. — *Denis d'Aussy*, Un Politicien au xv^e siècle: Guy Chabot de Jarnac. — *P. Bliard, S. J.*, la Question de Gibraltar au temps du Régent, d'après les correspondances officielles. — *H. Cochin*, Saint François d'Assise, d'après son dernier historien. — *L. Pingaud*, le Journal d'un Constituant. — *L'abbé Vacandard*, le Cardinal de La Rochefoucauld. — *A. Spout*, Un Dîner de corps d'autrefois. — *L. G. Pélissier*, Courrier italien. — *E. Beauvois*, Courrier du Nord. — *M. Sepet* et *E. Ledos*, Chronique. — *A. Isnard*, Revue des Recueils périodiques [nous avons le plaisir de constater que plusieurs articles de la *Revue Catholique de Bordeaux* y sont honorablement mentionnés]. — Bulletin bibliographique [comptes rendus de 37 ouvrages].

Paris, 5, rue Saint-Simon. — 20 francs par an. — Trimestrielle (grand in-8^o de 336 p.).

A lire, dans les **Etudes religieuses** (15 janvier 1895), le Duel judiciaire et l'Eglise, par le *P. Ch. de Smedt*; la Version syriaque des Evangiles trouvée au Sinai, par le *P. A. Durand*; les Ecrits inédits de Suarez, par le *P. de Scoraille*. etc.

BIBLIOGRAPHIE

Nous nous empressons d'annoncer l'apparition du fascicule VII du **Dictionnaire de la Bible** (*Bigamie-Bythner*). Il achève le premier volume et il comprend les col. 1793-1994 du texte (avec de nombreuses et excellentes vignettes, et 2 planches dont une en chromolithographie) et LXXIV pages pour l'Encyclique *Providentissimus Deus* sur l'*Etude de l'Ecriture Sainte*, la Préface par S. G. M^{gr} l'évêque de Fréjus, et l'*Avertissement* par M. Vigouroux. Nous y reviendrons prochainement.

A.-M.-P. INGOLD. **Les Chartreux en Alsace**; *Prieurs de Strasbourg et de Molsheim*, in-8 de 20 p. avec une planche. — **Notice sur l'Eglise et le Couvent des Dominicains de Colmar**, in-18 de 104 p. avec 2 pl. en héliotypie. — **Lettres inédites de deux abbes d'Alspach**, in-18 de 39 p. avec une planche. — **Grégoire et l'Eglise constitutionnelle d'Alsace**, documents

inédits, in-12 de 175 p. avec 2 pl. — **Diarium de Murbaeb** (1671-1746), par BERNARD DE FERRETTE, publié par ANGEL et AUGUSTE INGOLD, in-8 de 107 p.

Colmar, Huffel; Paris, Alph. Picard, 1894.

Nosce prius patriam, telle est l'épigraphe — qui devrait être celle des revues de province, — des cinq opuscules dont je viens de donner le titre et qui témoignent à la fois de l'ardeur au travail, de l'érudition sûre et du patriotisme de notre savant ami, l'abbé Auguste Ingold. La place me manque pour en parler en détail comme il conviendrait, mais je tiens à les signaler ici à ceux de nos amis qui s'occupent d'histoire locale. C'est avec des monographies comme celle-là, basées sur l'étude directe des documents, écrites avec intérêt, aimées par un amour ardent pour le sol natal et par une piété éclairée envers les ancêtres qu'on prépare les éléments de ces histoires ecclésiastiques et civiles de nos provinces qui, malheureusement, n'ont été définitivement faites jusqu'ici qu'exceptionnellement. Je souhaite cordialement que la bonne Providence accorde à M. l'abbé Ingold la santé et les loisirs nécessaires pour mener à terme sa gigantesque entreprise de l'*Alsatia sacra*, qui complètera fort utilement la célèbre *Alsatia illustrata* de Schœpflin. A.

Lamennais, d'après sa correspondance et les travaux les plus récents, par le R. P. MERCIER, S. J. — Paris, Lecoffre, 1895, in-12 de xx-344 p.

La publication de plusieurs volumes des lettres de Lamennais et les nombreux ouvrages dont sa vie et ses œuvres ont été l'objet dans ces derniers temps, ont fourni au R. P. Mercier, un des plus féconds et des plus élégants écrivains de la Compagnie de Jésus, l'occasion de composer un nouveau livre, qui, si j'en juge par l'impression qu'il m'a faite, sera très favorablement accueilli par le public intelligent. Inébranlable en tout ce qui touche à la doctrine, il s'y montre plein de modération et de mansuétude pour le géant tombé. Il a su s'abstenir, comme il convenait, de toute récrimination et de toute parole amère. Très bien informé, il nous expose, complètement et avec une limpidité parfaite, l'évolution des pensées et des sentiments de Lamennais. Pour réussir dans cette tâche difficile et complexe, le P. Mercier a demandé surtout des informations à la vaste correspondance où le terrible polémiste s'est peint sans réticences et en mettant à découvert les derniers replis de son cœur. Ce livre « très objectif » offre par là même un puissant intérêt. Par surcroît, il est plein, hélas! de terribles mais bien utiles leçons et il faut, par suite, féliciter l'auteur de l'avoir entrepris et mené à bon terme avec tant de conscience, de modération et de talent. A.

L'Année ecclésiastique, par l'abbé P.-M. PAGÈS, ancien directeur au Séminaire Saint-Sulpice. Piété, Etudes, Prédication, Apostolat, Apologétique, Œuvres, Administration, Sujets traités *in extenso*, Textes, Plans, Indications bibliographiques, d'après les meilleurs auteurs modernes et contemporains.

Tome 1^{er}. — 1^{re} et 2^e semaine de l'Avent. — 1-15 décembre. Paris, Librairie Catholique Perisse frères, Bourguet-Calas, successeur, 38, rue Saint-Sulpice. 1 vol. petit in-8^o couronne, en feuilles 1 fr. 50; relié toile souple, couture sur rubans, 1 fr. 75. Pour M.M. les ecclésiastiques qui souscriront à l'ouvrage tout entier, le prix des 25 volumes cartonnés sera de 30 francs net, payables par quarts : 7 fr. 50 en souscrivant, 7 fr. 50 à l'apparition du 7^e volume, 7 fr. 50 à l'apparition du 14^e volume, et 7 fr. 50 à l'apparition du 20^e volume. On souscrit chez l'éditeur.

Le volume qui vient de paraître, type de ceux qui sont sous presse, débute par la prière du matin en usage à Saint-Sulpice. Il renferme pour chaque jour : 1^o une méditation; 2^o des considérations sur la sainte messe, l'Office divin; 3^o des études; 4^o un examen de conscience; 5^o une lecture spirituelle; 6^o des considérations sur le Saint Sacrement et la Sainte Vierge, etc. Chaque dimanche ou chaque fête a, en outre, une homélie et une instruction, sermon ou panégyrique, empruntés aux meilleurs orateurs anciens ou contemporains; et deux ou trois plans, avec les textes de l'Écriture Sainte, des saints Pères, etc.

Cette publication sera certainement très favorablement accueillie du clergé, à qui elle est surtout destinée.

Nous recommandons aux mères de famille, qui ont des enfants de quatre à douze ans, le **Moniteur du Jeune Âge**, dirigé par M^{me} Marie Bellier-Klecker (8 francs par an, 19, rue des Bons-Enfants, Paris).

On est souvent embarrassé pour trouver des petites comédies qui conviennent aux jeunes enfants. On aura largement à choisir dans le **THEATRE DU JEUNE ÂGE**, *Comédies enfantines et Saynètes*, par M^{me} Bellier (Marie Klecker), joli vol. de 350 pages illustré. Prix : 3 fr. 50. — Paul Ollendorff, édit., Paris.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert*, par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg; étude sur les sociétés populaires* (suite), par E. Maufras; 9° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 10° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 11° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 12° *Étymologies girondines* (suite), par H^le Caudéran; 13° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 14° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 15° *La Publication des "Voyages de Montesquieu"*, par E. Allain; 16° *Un recueil de poésies épiscopales*, par T. de Larroque; 17° *Sens liturgique du Kyrie eleison*, par P. Rambaud; 18° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Eminence, M. Carrère, curé de Reignac, a été nommé doyen de Castelnau.

Nous avons eu l'honneur d'assister, le 28 janvier, à l'assemblée annuelle de l'**Œuvre des Malades pauvres**. Comme toujours, M^{gr} le Cardinal présidait, entouré de la plupart des curés de la ville; comme toujours aussi, l'assistance était extrêmement nombreuse et très choisie. Le compte rendu lu par M^{me} Escarra-guel, vice-présidente, a été écouté avec le plus vif intérêt. Il est impossible de mieux parler d'une Œuvre admirable entre toutes, sans phrases, sans fade sensiblerie, mais avec la simplicité éloquente des faits et l'émotion vraie d'âmes chrétiennes qui ont vu de près les misères des pauvres. Nous avons l'intention de revenir sur ce rapport que nous analyserons de très près quand il aura été imprimé; il devrait être répandu à profusion; rien ne serait meilleur pour le rapide accroissement de l'Œuvre qui, disons-le, est en pleine prospérité et peut, d'année en année, multiplier davantage ses sacrifices et ses bienfaits.

Son Eminence, visiblement émue en entendant lire ce nouveau chapitre du livre d'or de la charité catholique, a remercié avec effusion les dames patronnesses, les bienfaiteurs, les bonnes Sœurs de l'Espérance qui font tant pour les pauvres. Puis Elle a présenté, avec son éloquence habituelle, à un auditoire bien fait pour les comprendre, de fortes considérations doctrinales sur l'*obligation rigoureuse de conscience* qui s'impose aux personnes à qui Dieu a départi les biens de ce monde d'assister efficacement les malheureux.

Après le salut du Très Saint Sacrement, M^{gr} le Cardinal a béni les nouvelles salles aménagées pour y déposer les lits, fauteuils, draps, couvertures, que l'Œuvre a acquis au prix d'énormes sacrifices pour les mettre à la disposition des malades qu'elle soigne à domicile. Ce progrès considérable, annoncé l'an dernier, se trouve fort heureusement réalisé.

A.

Un nouveau **Cercle catholique** avec Secrétariat du peuple et **Fourneau ouvrier** (c'est le cinquième) vient d'être établi, grâce surtout au zèle de nos dévoués confrères M. Mercier, curé du Sacré-Cœur, et M. l'abbé Orry, dans l'ancien couvent des Passionnistes, route d'Espagne. Son Eminence a béni les locaux parfaitement aménagés et a félicité chaudement les promoteurs de cette œuvre excellente qui sera un grand bienfait pour le quartier populaire où elle est établie.

S. G. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, prêchera, dimanche prochain, 10 février, en l'église primatiale, un sermon de charité en faveur de la basilique de Domremy.

Un des plus éloquents orateurs de l'Ordre de Saint-Dominique, le **B. P. Feuillette**, a prêché, le 25 janvier, à Notre-Dame, en présence de Son Eminence, d'un nombreux clergé et d'un splendide auditoire, le *Panegyrique de Jeanne d'Arc* qu'il avait donné l'an dernier dans la métropole de Paris. Cet admirable discours a été extrêmement goûté, et assurément il méritait de l'être ; c'est en effet une des plus belles œuvres oratoires de notre temps.

L'éminent et zélé religieux a été invité par le Cercle Ozanam à donner une conférence à l'Athénée; le grand amphithéâtre était comble, les applaudissements n'ont pas été ménagés à la parole doctrinale et puissante du conférencier.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Le Souverain Pontife a décidé de fonder à Constantinople une institution qui ne sera ni un séminaire ni un couvent, mais une université de toutes études pour le clergé grec-uni, et où seront expliqués la langue et le rite grecs. Il sera également construit à Constantinople une église grecque. Les sujets destinés à enseigner dans cet institut et à remplir le ministère dans cette église, seront principalement fournis par le collège grec de Rome.

L'Encyclique à l'Amérique. — Le 28 janvier, parut simultanément, à Rome et aux Etats-Unis, l'Encyclique *Longinqua Oceani spatia*, adressée à l'épiscopat américain.

Le Pape rappelle qu'il s'est associé au quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique dont l'évangélisation, qui fut le premier souci de Christophe Colomb, a été réalisée par les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites. Le premier évêque catholique en Amérique fut un grand ami de Washington. Les conciles épiscopaux ainsi que l'ampleur et l'équité des lois américaines assurent le développement des institutions catholiques. Afin d'y contribuer davantage, le Pape a fondé l'Université de Washington, car il importe que les catholiques soient au premier rang parmi ceux qui sont versés dans les sciences même modernes pourvu qu'elles soient d'accord avec l'intégrité de la foi.

La délégation apostolique fut instituée afin de resserrer les liens qui unissent les catholiques américains au Saint Siège sans rien enlever à l'autorité des évêques.

Le Saint Père recommande ensuite de dissiper les dissentiments ; d'inculquer aux fidèles l'idée de l'unité et de la perpétuité du mariage ; de prêcher aux peuples les vertus religieuses et civiles ; de détourner les associations d'ouvriers des actes contraires à la justice ; d'inculquer aux journalistes le respect de la religion, la pratique de la probité, de réprouver les journaux qui jugent les actes épiscopaux ; enfin de s'efforcer d'amener les protestants au catholicisme par la charité, par l'enseignement de la doctrine, et par l'exemple d'une vie exemplaire.

L'Encyclique termine en recommandant de répandre les missions parmi les Indiens.

Le maréchal Canrobert. — Le dernier maréchal de France est mort le lundi 28 janvier, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Bon catholique non moins que brave soldat, il n'a point oublié au moment suprême cette religion qu'il avait souvent défendue pendant sa vie. La France, malgré les protestations de quelques énergumènes, lui a fait des funérailles nationales.

Lettre d'Orient — de M. l'abbé Charles Moullet, en mission hydrogéologique au Liban, à M. l'abbé Hippolyte Gaudéran, curé de Saint-Aubin du Médoc.

Beyrouth, 7 janvier 1895.

BIEN CHER MAITRE,

... Il n'y a guère qu'un mois que j'ai pris mes quartiers d'hiver par suite des pluies abondantes et de la neige qui tombent en ce moment sur toute la montagne ; jusqu'alors j'avais tenu la campagne, campagne longue et un peu rude cette année. Trois fois j'ai dû me rendre en Palestine : la première fois pour mon compte personnel, afin de visiter les Saints Lieux à l'occasion des fêtes de Pâques ; la seconde fois pour examiner un certain nombre de localités de la haute et basse Galilée ; la troisième, pour explorer le Carmel un peu de tous les côtés et pourvoir d'eau la ville de Kaifa, une colonie allemande et une colonie israélite fondée par Rothschild.

Je me suis rendu une première fois à Damas que je connais en détail, pour m'occuper de la ligne

fermée du Hauran, ce qui m'a fait parcourir, sur une étendue de 112 kilomètres, une partie de l'ancienne Iturée, de la Trachonitide et de la vieille terre de Baçan au pays de Gog, jusqu'aux confins des monts Odjloun ou de Galaad. Quelles riches contrées à l'époque gréco-romaine ! Partout des ruines grandioses, des temples, des églises chrétiennes, des monuments de toutes sortes, attestant la prospérité et la grandeur d'un peuple qui n'a fait que passer. Pourtant l'eau manquait dans ces immenses plaines basaltiques, et ce n'est qu'à grands frais que les Romains, par de longs aqueducs dont les ruines jonchent maintenant le sol, avaient amené dans les villes principales des sources sortant du Grand Hermon ou de la Montagne noire de l'Auranitide. Les misérables populations actuelles ne boivent que des eaux de mares, croupies sous les rayons solaires pendant huit ou neuf mois de l'année. C'est pour tâcher d'obvier à ce malheureux état de choses que le gouverneur général de Damas m'a fait demander, à la suite des nombreux et beaux résultats que j'ai obtenus pour le chemin de fer, de visiter un certain nombre de villages du Hauran. J'ai fait des indications pour chacun de ces villages; mais, le mauvais temps étant survenu, j'ai dû quitter la région en promettant d'y revenir, car il y a là beaucoup de services à rendre, beaucoup de bien à faire.

J'ai aussi visité les anciennes villes de Sidon, de Tyr, de Saint-Jean d'Acre, etc., et partout j'ai été accueilli avec les plus grands égards.

C'est maintenant l'heure de semer les services le plus possible, car les preuves sont faites sur une assez grande échelle, sous les yeux des populations syriennes, naturellement très défiantes et fort peu disposées pour les sciences. Priez Dieu de me conserver les forces nécessaires, comme je le lui demande, pour mener à bout et compléter de mon mieux l'œuvre humanitaire, chrétienne et française que j'ai entreprise et que je voudrais poursuivre. C'est dans cet espoir et en vous réitérant mes souhaits de bonne et heureuse année, que je me dis, bien cher maître, votre tout dévoué et respectueux élève,
L'abbé Charles MOULIER.

NOTE. — En 1872-1873-1874, le futur explorateur du Liban était domestique au Petit Séminaire de Montlieu.
H. C.

La Chambre, grâce à l'heureuse initiative de l'abbé Lemire, « a invité le gouvernement à rapporter les mesures disciplinaires prises contre... les ministres des différents cultes reconnus par l'Etat, à l'occasion d'actes politiques ».

Le Sénat a suivi l'exemple de la Chambre; donc le traitement va être rendu à nombre de curés ou de vicaires, même à des évêques qui en étaient injustement privés.

A TRAVERS LES REVUES

Revue de l'Art chrétien. 1894, n° 6.

Jean-Baptiste de Rossi, par le baron J. de Witte. — La « Transition », par Ant. Saint-Paul. — La Vierge achéropite des SS. Dominique et Sixte à Rome, par le R. P. J.-J. Berthier, O. P. — L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XI^e et au XII^e siècle, par Jules Helbig. — Mélanges (articles de MM. Chabeuf, dom E. A. Roulin, Espérandieu, Nicole, Barbier de Montault, Léon Germain). — Travaux des Sociétés savantes. — Bibliographie (2 c.r.). — Périodiques. — Index Bibliographique. — Chronique. — Nécrologie.

2 planches tirées à part, 11 grav. dans le texte.

Lille et Paris, Soc. de Saint-Augustin. — Bimestriel. — 20 fr. par an.

Etudes sociales et économiques. — 20 janvier 1895.

Pelleport-Burète : A qui doit-on la gratuité de l'Enseignement primaire ? — F. : Catholiques, socialistes, libéraux. — F. Moine : Prêtre et Martyr. — J. R. : Note sur la méthode des Congrès. — Georges Gouget : A travers les Revues économiques et sociales. — Bordeaux, 16, rue Saint-Siméon. — Mensuel. — 6 francs par an.

La **Revue du Clergé français** continue à donner à ses lecteurs de bien intéressants travaux. Il y aurait lieu de signaler expressément presque tous les articles parus dans ses deux derniers numéros (15 janvier, 1^{er} février). Mentionnons au moins : Les *Conférences ecclésiastiques après le Concile de Trente*, par M^{sr} Péchenard ; le *Clergé et l'Enseignement agricole*, par M. de la Villerabel ; les *Ecoles historiques*, de M. Douais ; la *Faillite de la Science, réponse à MM. Brunetière et Ch. Richet*, par M^{sr} d'Hulst ; les *Origines du Canon de la messe*, par dom Plaine ; les *Chroniques littéraires et scientifiques* ; les « Variétés », L. Veuillot intime, Montalbert, par M. Bertrin ; la très intéressante et vraiment remarquable chronique sociale de M. Loutil, *Faut-il sortir de la sacristie ?* Ajoutons que la partie technique (*Prédication ; Conférences ecclésiastiques*) est très suggestive et très soignée, très différente, et fort au dessus par conséquent de ce qu'on a le plus souvent servi en ce genre au clergé jusqu'ici. — Rappelons que la *Revue du Clergé français* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois par livraisons in-8° de 60 p. (Letouzey et Ané, 16, rue du Vieux-Colombier). — Un an, 20 francs ; six mois, 11 francs.

La Société archéologique de Bordeaux vient de distribuer les fascicules 1 et III de 1894 (t. XIX; Bordeaux, Feret). Le 1^{er} (54 p. in-8°) contient les renseignements généraux publiés annuellement, les procès-verbaux du premier semestre de l'année dernière, un Mémoire de M. de Manthé sur « Quelques mesures agraires usitées en Périgord, Bordelais, etc., au moment de la Révolution » et des observations critiques de M. Brutails sur ce Mémoire. Le III^e (71 p. et IV pl.) est rempli par un très intéressant travail de notre savant confrère, M. l'abbé S. Léglise, curé de Gensac, sur « Monséjour; histoire, archéologie ».

BIBLIOGRAPHIE

Archives historiques du département de la Gironde, t. XXIX. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1894. In-4° de xxvi-523 p.

Je puis d'autant plus féliciter nos confrères des Archives historiques de leur activité et de leurs savants travaux, que je suis, hélas! parmi eux un serviteur inutile. Les volumes se succèdent rapidement sous la féconde impulsion et avec l'érudit concours de notre président, M. le conseiller Fr. Habasque dont le consulat, que nous voudrions perpétuel, fera époque dans nos annales.

Donc le XXIX^e volume suit de près le XXVIII^e. Ce genre de livres ne se prête guère à l'analyse; on peut pourtant en donner l'idée plus aisément depuis que la Société s'applique davantage à réunir des groupes de textes qui se consolident et s'éclaircissent mutuellement.

Cette fois nous avons tout d'abord 223 documents relatifs aux guerres de religion (1558-1595) tirés (surtout) des Archives municipales d'Agen. Nous devons ce précieux ensemble à M. Tholin, le docte archiviste de Lot-et-Garonne. Viennent ensuite les Comptes des consuls de Montréal-du-Gers (1411-1413), transcrits et annotés par un curé comme il en faudrait beaucoup pour l'honneur de l'érudition ecclésiastique, M. l'abbé H. Breuils, du diocèse d'Auch; puis le Testament de Clément V, publié par notre regretté collaborateur le D^r Berchon, d'après une copie malheureusement fautive des archives des Basses-Pyrénées qu'il a été impossible, malgré des démarches actives, de faire collationner au Vatican. — Le reste du volume est rempli par diverses pièces intéressantes, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer.

La Société s'occupe activement de son volume d'autographes dont je puis dire d'avance, et à bon escient, merveille, et qui sera un des événements bibliographiques de la présente année.

Les Jouis du Pensionnat, du Collège et de la Famille. Simples récréations et jeux d'esprit, colligés, purifiés, agencés, coordonnés, perfectionnés, inventés et présentés par l'auteur des *Paillettes d'Or*. — Deuxième volume in-16 Jésus de viii-552 pages. Impression de luxe. Prix : 3 fr. 75. Aubanel frères, édit. à Avignon. — Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de cet ouvrage, que de reproduire l'article qui a été consacré déjà au premier volume par les *Études Religieuses*, publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus. — « Il pleut, on s'ennuie au collège ou dans la famille : les dames, le loto, n'arrivent plus à récréer les enfants; on ne rit pas, on ne s'amuse plus. Que devenir? L'auteur des *Paillettes d'Or*, qui a de l'esprit et qui emploie son esprit à faire le bien, daigne s'intéresser à la jeunesse, et il a réuni dans ses « Jouis » des contes, des amusettes, des devinettes, un bouquet de charmantes plaisanteries. Mais comme l'auteur sait admirablement égayer et instruire, il arrive que l'on trouve là un arsenal utile et amusant à la fois. Avis à tous ceux qui dirigent une école ou un patronage. On pourra très fructueusement glaner dans ce champ d'épis. »

Paillettes d'or. — Neuvième série, recueil des années 1892-93-94. Un joli volume in-18. — Prix, broché : 60 centimes; sur papier fort : 70 centimes. Aubanel frères, édit., Avignon.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle avec des annotations par le R. P. Gabriel BOUFFIER, S. J. Un joli volume in-18 de viii-476 pages. — Prix broché : 1 fr. 75. — Reliure percaline anglaise, tranche jaspée : 2 fr. 25. Aubanel frères, édit., Avignon.

Almanach de la Santé et de l'Hygiène à l'usage des familles et des communautés religieuses pour 1895, 15^e année, par un docteur en médecine. Un vol. grand in-16, de 112 p. Prix broché : 60 centimes. Aubanel frères, édit., Avignon.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert*, par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg*; *étude sur les sociétés populaires* (suite), par E. Mauftras; 9° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 10° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 11° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 12° *Étymologies girondines* (suite), par H^e. Caudéran; 13° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 14° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 15° *La Publication des "Voyages de Montesquieu"*, par E. Allain; 16° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*; 17° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Mauftras; 18° *Le Congrès bibliographique de Montpellier*, par E. Allain, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

Curé de Berson, M. Létu, curé de Donnezac; — curé de Donnezac, M. Ladave, curé de Pessac-de-Gensac; — curé de Lugasson, M. Labrie, vicaire à Bourg; — curé d'Asques, M. Tartas, curé de Soullignac.

L'Instruction pastorale quadragésimale de M^{sr} le Cardinal-Archevêque a pour sujet : *la Famille chrétienne*. Le mandement qui la suit renouvelle les dispositions des années précédentes (N^o 26; 16 février 1895; 24 p. in-4^o).

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernière chronique diocésaine, M^{sr} l'Évêque de Saint-Dié est venu à Bordeaux pour faire mieux connaître et promouvoir parmi nous l'œuvre nationale et catholique de la basilique de Jeanne d'Arc à Domremy. Une grande assemblée de charité a eu lieu, d'abord, à Saint-André, le 10 février; puis la Société Ozanam a pris l'initiative d'une seconde réunion à l'Alhambra. L'une et l'autre ont été présidées par Son Eminence et, chaque fois, S. G. M^{sr} Foucault a pris la parole avec une haute et chaude éloquence. Le vénéré prélat a visité, dans le même dessein, diverses communautés de Bordeaux.

Très belle séance à Tivoli, jeudi dernier. Nous en reparlerons dans notre supplément du 10 mars, en même temps que nous rendrons compte de celle qui doit avoir lieu, mardi prochain, dans ce magnifique établissement d'éducation.

Le huitième centenaire de la mort de saint Gérard. — M. l'abbé Fauché, curé de La Sauve, nous écrit :

Bien cher Confrère et ami, vous avez eu l'amabilité de signaler, dans la *Revue Catholique* du 25 novembre 1894, le vœu que j'ai exprimé dans la dernière réunion des pèlerins de Terre Sainte, à savoir qu'une grande croix de Jérusalem fût solennellement plantée à La Sauve, en 1895, pour fêter le huitième centenaire de saint Gérard.

Je viens vous dire, de tout cœur, merci pour cette bienveillante attention; et je me permets en même temps de vous indiquer une légère rectification historique.

La *Revue* porte (pag. LXXXII du Supplément) : « M. Fauché rappelle que l'an prochain, le 28 octobre, ce sera le huit centième anniversaire de la mort de saint Gérard à la Grande Sauve. » Or, c'est le 5 avril 1095 que mourut saint Gérard. Le 28 octobre marque seulement le jour où, en 1079, le glorieux fondateur vint s'établir dans la Grande Forêt, avec ses sept compagnons.

J.-A. FAUCHÉ, curé de La Sauve.

Nous souhaitons de tout cœur que la fête préparée par notre ami, M. l'abbé Fauché, réussisse pleinement. Son idée ne peut manquer d'être favorablement accueillie partout : il s'agit de glorifier nos vieilles traditions locales et, tout ensemble, les pèlerinages de Terre Sainte.

Une croix de Jérusalem serait donc solennellement plantée à La Sauve en cette année 1895, huitième centenaire de la mort de saint Gérard, non point au jour anniversaire, 5 avril, mais seulement aux environs du 28 octobre, date qui rappelle l'arrivée de saint Gérard et de ses compagnons à la Grande Sauve.

La cérémonie de la remise publique de ses récompenses n'ayant pu avoir lieu cette année, en raison d'incidents dont nous n'avons pas à entretenir nos lecteurs, l'Académie de Bordeaux a fait directement parvenir à notre cher ami et collaborateur, M. l'abbé Dubarat, le prix de la fondation Lagrange, d'une valeur double cette année, pour ses ouvrages historiques et en particulier pour la *Vie de Marca* qui sert d'introduction à la nouvelle édition de l'*Histoire de Béarn*. Jamais distinction ne fut mieux méritée et ce nous est une joie très vive d'y applaudir de tout cœur.

Le dimanche 17 février, dans l'église du **Sacré-Cœur de Caudéran**, une bien touchante cérémonie a profondément ému et édifié les assistants. C'était la **première Communion** de cinq enfants appartenant à des familles de pauvres gens qui parcourent la France dans de misérables voitures et gagnent péniblement leur vie en exerçant l'état de vanniers ambulants. Depuis plusieurs mois, quelques religieuses se dévouaient à l'instruction chrétienne de ces chers catéchumènes et Dieu a manifestement béni leur zèle charitable. Ils se sont approchés de la Sainte Table avec une ferveur naïve et profonde dont le spectacle a fait couler bien des larmes; de nombreux membres de leurs familles sont venus avec eux recevoir Notre Seigneur. Dès le lendemain, ils portaient, éclairés et fortifiés par l'enseignement qui leur avait été donné et par les sacrements pieusement reçus, largement secourus aussi dans leurs nécessités matérielles; et la chaude expression de leur reconnaissance nous rappelait celle de ce lépreux samaritain de l'Évangile qui, seul entre tous les autres, avait su revenir pour remercier le bon Maître qui l'avait guéri.

Nécrologie. — Le diocèse vient de faire une perte douloureuse en la personne d'un de ses prêtres les plus vénérés et les plus aimés, M. le chanoine Jean Dubroqua, saintement décédé, le 9 février, à Lestiac, dans sa maison de famille. Tous, nous entourions d'un filial respect cet aimable et digne confrère, à qui les plus douloureuses infirmités n'avaient rien enlevé de sa bonté souriante. Sa vie entière a été remplie par la pratique des plus douces vertus; longtemps il exerça les fonctions du saint ministère avec un dévouement sans bornes et une merveilleuse charité. Aveugle depuis des années, il ne s'était pas laissé abattre par cette cruelle épreuve; plus que jamais, il s'était uni à Dieu dans une prière incessante et il avait continué à édifier ses frères dans le sacerdoce par sa patience inaltérable, l'égalité imperturbable de son humeur et une bienveillance charmante envers tous. Il est maintenant, nous en avons la confiance, dans l'éternelle lumière. Il a certes, bien gagné la récompense promise au « fidèle serviteur », par un rude labeur et de longues souffrances. Il était de ceux qui *fide et patientia hæreditabant promissiones*. — Voici son *curriculum vitæ* : Il était né à Lestiac le 20 mars 1825, et avait été ordonné prêtre à Bordeaux, le 23 décembre 1848. Vicaire à Paillet (décembre 1848 et à Saint-Nicolas de Bordeaux (1850); curé de La Tresne (1861), de Gujan (1865), de Caudéran (1871); chanoine titulaire (janvier 1880).

— Nous avons le regret d'enregistrer le décès d'un des doyens du clergé diocésain, le vénérable M. Adolphe-Xavier Hémet. Né à Paris, le 17 mai 1803, et ordonné prêtre à Toulouse, le 21 juillet 1833, il était venu chez nous en 1871 en qualité d'aumônier adjoint des Sœurs de Saint-Joseph; c'est là qu'il a passé les vingt-quatre dernières années de sa vie, remplissant ses humbles fonctions avec beaucoup de piété et de zèle.

— La florissante maison des Dames de la Foi de Bordeaux pleure sa distinguée et pieuse supérieure, la Révérende Mère Saint-Augustin, dont les obsèques ont eu lieu le 12 courant. Elle « a passé en faisant le bien » et toutes les personnes qui ont eu l'honneur de connaître cette digne fille du P. Barré, partageront les regrets de sa communauté et de ses enfants et conserveront pieusement le souvenir de ses saintes œuvres.

— Nous avons beaucoup connu et nous entourions d'une affection très vraie le bon Dr Chabrely, conseiller général du 7^e canton, dont la mort prématurée a plongé dans la consternation et la douleur le quartier de La Bastide, auquel il a, durant sa vie entière, prodigué d'innombrables bienfaits. Il y avait pris la lourde succession de son vénérable père et il l'a très dignement portée. Son dévouement a été sans mesure et chez lui la science était à la hauteur du dévouement. Il aurait pu, dans le haut enseignement médical, conquérir tous les honneurs et se faire une grande réputation. Il a mieux aimé continuer obscurément, au profit de toutes les classes de la population bastidienne, un incessant labeur. Mais si tous recourent à lui, on peut dire que toujours les pauvres eurent ses préférences. Une fin chrétienne a dignement couronné sa vie, toute d'honneur, de travail et de charité, et on peut dire, sans exagération quelconque, que ses obsèques ont été triomphales.

Anciens vicaires de La Bastide, l'un et l'autre, les directeurs de la *Revue Catholique* s'unissent de tout leur cœur au deuil de M^{me} Chabrely et de ses enfants, et les prient d'agréer leurs plus cordiales condoléances.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les progrès du catholicisme en Angleterre. — Un journal protestant de Londres se plaint des « progrès du papisme » en Angleterre. A l'appui de sa thèse il publie la statistique suivante :

	1829	1845	1851	1870	1895
Prêtres.....	477	776	958	1.727	3.000
Chapelles.....	449	622	683	1.354	1.763
Monastères.....	»	8	17	69	244
Couvents.....	16	34	53	233	491
Collèges.....	2	12	11	20	38
Membres du <i>Privy Council</i>	»	»	»	»	6
Membres de la Chambre des lords.....	»	»	»	»	34
Membres de la Chambre des communes...	»	»	»	»	74

Le centenaire de Saint Antoine de Padoue. — Un décret du Saint Siège accorde, à l'occasion de l'année centenaire de saint Antoine de Padoue, une indulgence plénière à tous ceux qui visitent un mardi une église de l'ordre de Saint-François, s'y confessent et y communient à l'intention du Saint Père Léon XIII.

Les cartes de visite avec indications imprimées ou manuscrites. — Un arrêté du ministre du commerce autorise le transport par la poste, au prix réduit de 0 fr. 05, des cartes de visite, imprimées ou manuscrites, contenant les indications ci-après :

- 1^o Nom, prénoms, qualité ou profession et adresse de l'expéditeur ;
- 2^o Jours et heures de consultation ou de réception ;
- 3^o Pour prendre congé ou P. P. C. ;
- 4^o Pour faire connaissance ou P. F. C. ;
- 5^o En congé, en disponibilité, retraité ou en retraite ;
- 6^o Vœux, souhaits, compliments de condoléance, félicitations, remerciements ou autres formules de politesse n'excédant pas cinq mots.

A TRAVERS LES REVUES

Les *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne* poursuivent avec éclat leur carrière, sous la direction habile et ferme de M. l'abbé Dubarat. Les premiers numéros de 1895, comme d'ailleurs les précédents, sont pleins d'articles remarquables et de documents de première valeur pour l'histoire religieuse du Béarn et du pays basque. Nous y reviendrons quelque jour. En attendant, nous voulons citer les dernières lignes du numéro de février. Après avoir annoncé que M^{gr} l'évêque de Chartres vient de fonder dans son diocèse un recueil analogue

àux nôtres, notre docte confrère ajoute ces réflexions auxquelles nous souscrivons pleinement :

A ce propos, il est bon de rappeler que toutes les Revues savantes sont subventionnées par le gouvernement, les conseils généraux et les villes. Pour nous, nous en sommes réduits à nos propres ressources, mais si nous ne demandons rien à personne, nous voudrions du moins que le clergé qui doit être la « lumière du monde », selon la parole du Maître, ne se laissât pas trop devancer par les autres et nous assurât son bienveillant concours.

BIBLIOGRAPHIE

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXIII. Paris. A. Picard ; Saintes, L. Mortreuil. Gr. in-8° de 508 p. avec 3 vignettes et 1 plan.

Ce nouveau recueil de la Société des Archives de la Saintonge, que dirige avec tant de savoir et de succès M. Louis Audiat, trouvera auprès de tous les hommes vraiment instruits et respectueux du passé, le même accueil que ses aînés. Son importance est grande en ce qui touche à l'organisation administrative et financière de l'ancien diocèse de Saintes. On y trouvera plusieurs centaines de pièces d'archives, bien publiées, bien classées, richement annotées, sur les abbayes, prieurés, communautés enseignantes, institutions hospitalières des élections de Saintes, de Cognac et de Saint-Jean d'Angély. D'excellentes tables, et la préface de travail dans la préparation de ce volume, achèvent de lui donner une grande valeur. Nous envoyons à nos laborieux voisins des compliments bien mérités et nous attendons impatiemment la suite de cette œuvre importante pour l'histoire vraie de l'Eglise de France sous l'ancien régime. A.

La persécution fiscale. — Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une remarquable brochure sur le droit d'accroissement, qui vient de paraître chez Victor Retaux et fils, 82, rue Bonaparte, Paris, sous ce titre : *la Persécution fiscale*.

On ne connaît pas assez l'iniquité de cet impôt, encore aggravé dans le projet de budget pour 1895. Cette question est pourtant une des plus importantes pour ceux qui ont à cœur les vrais intérêts de l'Eglise.

La clarté d'exposition, la rigueur des déductions et la science profonde des principes généraux du droit, violés ouvertement par le projet de loi, font de ce travail consciencieux une œuvre de législation de premier ordre.

Le Péché et ses Conséquences, par S. E. le cardinal MANNING, Archevêque de Westminster ; traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur par l'abbé C. MAILLET. Un très beau volume in-16 jésus, de 300 pages ; impression de luxe avec têtes de chapitres, lettrines, sur beau papier teinté. — Prix : 2 fr. 90. Aubanel frères, édit., Avignon. — Voici la table des matières de ce pieux et savant ouvrage, dont la lecture fera le plus grand bien : 1° Nature du Péché, 2° le Péché mortel ; 3° le Péché véniel ; 4° Péchés d'omission ; 5° la Grâce et les Œuvres de Pénitence ; 6° la Tentation ; 7° l'Abandon sur la Croix ; 8° le Jour de la Résurrection.

Vient de paraître :

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE AVANT LA RÉVOLUTION

PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN

1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.

Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à Bordeaux, chez MM. FERET et FILS¹ 15, cours de l'Intendance ; à Paris, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.

Prix : 7 fr. 50.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste ; 7° *À propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 8° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg ; étude sur les sociétés populaires* (suite), par E. Maufras ; 9° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 10° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 11° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 12° *Étymologies girondines* (suite), par H^{te} Caudéran ; 13° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 14° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 15° *La Publication des " Voyages de Montesquieu "*, par E. Allain ; 16° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* ; 17° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Maufras ; 18° *Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux*, par Gaspard de Simiane, par Ph. Tamizey de Larroque, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence ont été nommés :

Curé de Villenave-d'Ornon, M. Boudin, vicaire à Notre-Dame de Bordeaux ;

Curé de Reignac, M. Pommier, curé de Saint-Romain-la-Virvée ;

Curé de Saint-Romain-la-Virvée, M. Septval, vicaire à Saint-Eloi de Bordeaux.

Aumônier-adjoint au Lycée de Bordeaux, M. Roux, curé du Nizan.

Le *Compte rendu pour 1894 de l'Œuvre des Malades pauvres de Bordeaux* vient d'être imprimé et j'y ai retrouvé, avec une pieuse joie et beaucoup d'édification, le rapport lu en séance par M^{me} A. Escarraguel et l'éloquente allocution de Son Eminence. Voiti l'analyse et quelques extraits de ces documents dont, je le répète, la diffusion aussi large que possible serait un des meilleurs moyens de recruter des adhérents à une Œuvre admirable qui, selon M^{sr} le Cardinal, « doit passer au premier rang » :

La secrétaire commence par annoncer la réalisation du progrès annoncé dans le dernier compte rendu. Une lingerie et une literie ont été installées dans une maison contiguë au siège de l'Œuvre. C'est un immense bienfait : « Si le malade partage sa couche douloureuse avec d'autres personnes, au grand détriment soit de celui qui souffre, soit des proches qui ont la santé, ou bien s'il est couché sur la terre, à peine abrité par de misérables hardes contre l'humidité du sol, alors notre protégé sera étendu dans un bon lit, avec du linge bien blanc et des couvertures bien chaudes. »

Le rapport rend ensuite hommage au dévouement infatigable des Sœurs de l'Espérance et des dames associées et fait ressortir les effets moraux et religieux de leurs visites. Sans compter celles-ci, il a été passé en 1894, auprès des 1299 malades secourus, 1993 nuits et 1484 journées. 128 malades sont décédés après réception des sacrements, un seul excepté. De nouvelles cotisations sont venues combler et fort au delà les vides faits par la mort dans les rangs des associées. Le budget des recettes s'est élevé à 30,034 fr. 70 ; celui des dépenses à 27,334 fr. 70, dont 10,000 francs pour l'installation de la literie ; 11,673 fr. 30 en lait et viande ; 2,583 francs en pain, vin, sucre ; 1,109 francs en bois et charbon ; 750 fr. 30 seulement pour les gardes séculières dont l'intervention est nécessaire en certains cas exceptionnels. De plus les dons en nature ont été fort abondants : 5 barriques de vin et deux demi-barriques, une grande quantité de pruneaux, de sucre, des confitures, du rhum et des liqueurs, par différentes maisons de commerce.

N'avais-je pas raison de dire, dans ma note sur l'assemblée générale de l'Œuvre, que son compte rendu était un des plus beaux chapitres du livre d'or de la Charité ?

La place me manque aujourd'hui pour reproduire la touchante histoire racontée en manière de péroraison par M^{me} Escarraguel ; nous la donnerons intégralement

dans notre prochain numéro, bien sûrs qu'elle intéressera et touchera nos lecteurs. Je terminerai par ces belles paroles de Son Eminence :

« Que le bon Dieu donne un accroissement considérable à cette Œuvre qui a fait déjà tant de bien. Que les Dames patronnesses, que les membres actifs qui composent le bureau, en particulier, mettent toute leur générosité et leur activité à l'étendre. Que ces Dames, que les Sœurs, que MM. les curés de la ville qui leur prêtent leur concours, que les absents vivants, que les défunts qui ont pensé à l'Œuvre, reçoivent ici l'expression de ma reconnaissance la plus entière. Tous ont fait ou font l'œuvre préférée de Dieu, en jetant la semence de la foi dans les âmes des malades, en portant le flambeau de l'espérance chrétienne au chevet des mourants. Que le bon Dieu les récompense tous par des faveurs particulières; qu'il accorde à chaque foyer les bénédictions qu'il réclame! »

Nous trouvons dans le *Bordeaux-Journal* du 7 courant le récit de l'assemblée annuelle de l'**Œuvre des Sœurs Dominicaines garde-malades** qui a eu lieu, sous la présidence de M^r le Cardinal, au Cercle catholique de Saint-Seurin. Le rapport de la secrétaire, M^{me} Garres, est plein d'intérêt et extrêmement touchant aussi. Les huit Sœurs dominicaines ont accompli de vrais prodiges de dévouement, activement secondées par la charité des Dames patronnesses. 1800 journées et plusieurs nuits ont été passées près des malades. « Sur 26 morts dont les bonnes Sœurs ont reçu le dernier soupir, aucun n'a repoussé le divin Consolateur. » L'œuvre est maintenant chez elle, rue Caussan, et son budget de dépenses a pu s'élever à 13,144 fr. 50. Son Eminence a puissamment encouragé les donatrices par une forte et chaude allocution et a émis le vœu, accueilli à l'unanimité, qu'une souscription fût ouverte pour procurer une somme de 500 francs destinée à porter de 8 à 10 Sœurs le personnel du couvent.

Encore une bonne journée pour les pauvres et pour l'Eglise catholique leur mère.

Très belle réunion de l'**Œuvre des Eglises pauvres**, le mercredi 6 mars, à la Maison du Sacré-Cœur de la rue de la Trésorerie. Grâce au dévouement infatigable des Religieuses de cette généreuse Société, grâce aussi aux sacrifices et au travail de leurs Enfants de Marie, l'exposition des ornements destinés aux paroisses du diocèse a été plus splendide que jamais. Voici l'indication sommaire des objets dont elle se composait; elle donnera l'idée des efforts accomplis, mais il faut avoir vu l'exposition elle-même pour se rendre compte de la richesse et du bon goût des chapes, chasubles, etc., qui vont servir au culte dans nos églises les plus pauvres.

Chapes, 32; — chasubles, 75; — écharpes de bénédiction, 14; — aubes, 12; — surplis, 10; — nappes d'autel, 14; — garnitures d'autel, 20; — nappes de communion, 2; — costumes d'enfants de cœur, 36; — étoles pastorales, 40; — palles, 20; — corporaux, 36; — amicts, 48; — purificatoires, 72; — manuterges, 96; — ostensoirs, 2; — calices, 3; — custode porte-Dieu, 1; — ombrellinos, 3; — falots 4; — encensoir, 1; — bouquets d'autel, 12; — candélabres, 2; — thabor, 1; — missels, 5; — porte-missel, 2; — canons d'autel 3; — bannières, 2; — statues du Sacré Cœur, 2; — bénitier et goupillon, 1; — voile du T. S. Sacrement, 1; — draps mortuaires, 2; — grands chandeliers d'autel, 6; — croix d'autel, 1; — petits chandeliers, 4; — bourse porte-Dieu, 1; — pavillons de ciboire, 6; — cingula, 12.

Son Eminence présidait, entourée d'un nombreux clergé. La dévouée secrétaire de l'Œuvre a lu tout d'abord un rapport très intéressant pour le fond et d'une rare élévation et distinction de forme. Les recettes de l'Œuvre (7,501 fr. 80) ont été plus élevées que jamais durant l'exercice 1894-95, surtout en raison des dons faits par quelques personnes charitables. Naturellement, on n'a pas songé à réaliser d'économies; mais au contraire on s'est empressé d'acheter une plus grande quantité d'étoffes, vases sacrés et objets divers nécessaires au culte. Total des dépenses: 7,306 fr. 30. Multipliez ce chiffre par deux ou trois en raison du travail des pieuses ouvrières et vous aurez quelque idée des bienfaits répandus, dans ce seul exercice, par l'Œuvre sainte et bénie des Eglises pauvres.

Dans une allocution pleine de cœur et de doctrine, M^r le Cardinal a remercié très affectueusement les religieuses et les femmes du monde qui s'y dévouent, et pour exciter davantage encore, s'il se peut, leur zèle déjà si ardent, l'éloquent Pontife a défini avec une précision extrême l'objet et l'esprit de l'Œuvre et a montré aux associées ce qu'elles doivent faire pour conserver toute leur valeur aux sacrifices qu'elle leur impose.

Nous avons parlé souvent des fêtes du **collège de Tivoli**. Celle du mardi gras de cette année, présidée par Son Eminence, a été un nouveau succès et non des moins éclatants. On jouait le chef-d'œuvre de Henri de Bornier, *la Fille de Roland*.

drame religieux et patriotique, tout rempli de beaux vers et de nobles sentiments. Malgré la suppression des rôles de femmes, la pièce gardait son intérêt ; les jeunes acteurs se sont surpassés, puissamment aidés, il est vrai, par un maître émérite qui sait joindre l'action au précepte. Gérald et Charlemagne ont conquis tous les suffrages ; mais M. Dutrait a rendu sympathique le traître Ganelon lui-même, le chevalier félon que le remords torture et dont l'expiation égale enfin la faute.

A notre grand regret, nous sommes contraints de remettre au prochain *Supplément* le compte rendu des travaux de la **Conférence Ravignan** que nous venons de recevoir.

Nécrologie. — Lundi dernier, la belle et chrétienne paroisse de Saint-Laurent du Médoc pleurait son vieux curé et, comme consolation à sa douleur, lui faisait des obsèques triomphantes. Toute la population était bien là, débordant de la vaste église jusque sur la place et accompagnant à flots pressés au cimetière celui qui fut son pasteur et son père pendant quarante-cinq années.

Né en 1809 à Saint-André de Cubzac, ordonné prêtre en 1835, M. Jean-Louis-Marie Barateau fut d'abord vicaire à Saint-Nicolas de Bordeaux, puis curé de Sauternes. En 1850, il était nommé curé-doyen de la paroisse de Saint-Laurent du Médoc qu'il ne voulut jamais quitter. Il reçut le camail de chanoine honoraire en 1881.

Son désintéressement était connu ; il est mort pauvre, environné de l'amour de ses paroissiens, entouré des soins affectueux de son très dévoué vicaire qui est resté quinze ans près de lui, et, depuis plusieurs années, supportait presque seul le poids du travail et des responsabilités.

Il était très aimé de ses confrères ; plus de trente prêtres, quelques-uns venus de fort loin, assistaient à ses funérailles présidées par M. l'archiprêtre de Lesparre, lequel, dans une improvisation émue, a retracé en traits éloquentes ce que fut M. Barateau. La messe a été chantée par un ancien vicaire, non le moins aimé, du bon doyen, M. Cazenave, curé de Moulis.

Point de couronnes sur le cercueil du vénéré défunt ; ce fut son désir pendant sa vie, désir conforme à la pensée de l'Eglise. Mais la reconnaissance populaire ne perdra rien de ses droits ; une souscription a été immédiatement ouverte au presbytère pour donner à l'humble pasteur, au milieu de ses chers morts, une demeure honorable qui sera à perpétuité le tombeau du clergé paroissial. Le Conseil municipal a commencé par offrir gratuitement le terrain. A.-J. L.

— La paroisse de Blanquefort vient d'éprouver une grande perte en la personne de M^{me} G. Lacaze, pieusement décédée, après une vie pleine de jours et de mérites. Beaucoup de prêtres s'étaient rendus spontanément à ses funérailles pour honorer cette grande chrétienne digne des premiers âges de l'Eglise. Ses œuvres, heureusement, lui survivront ; car elle laisse après elle, comme la meilleure part de son héritage, cette fille admirable que les mères et les petits enfants de Blanquefort connaissent si bien sous le nom de « sœur Saint-Paul »

A TRAVERS LES REVUES

Revue de l'Art Chrétien, 38^e année, n^o 1, janvier-février 1895.

La Transition (2^e art.), par *Anthyme Saint-Paul*. — Peintures murales de l'église de Tauriac (Lot), xvi^e siècle, par *E. Rupin*. — Jean-Baptiste de Rossi (2^e art.), par le baron *J. de Witte*. — La Vierge Achéropite des SS. Dominique et Sixte à Rome (fin), par le R. P. *J.-J. Berthier*. — Mélanges (4 art. de *Dom E.-A. Roullin*, le R. P. *J.-J. Berthier* et *C.-F. Bellet*. — Travaux des Sociétés savantes. — Bibliographie (12 comptes rendus). — Périodiques. — Index bibliographique. — Chronique. — 4 planches tirées à part ; 15 grav. dans le texte.

Paris et Lille, Société de Saint-Augustin. — 20 francs par an. — Bimestrielle.

— Voici l'indication des principaux articles publiés dans les deux dernières livraisons de l'excellente **Revue du Clergé français**, que nous ne nous lassons pas de recommander à nos confrères. 15 février : *L. Lacroix*, Léon XIII et l'Eglise d'Amérique ; *Lesétre*, Animaux fantastiques de la Bible ; — 1^{er} mars : *E. Martin*, Notre devoir vis-à-vis de la « Revue » ; *Dom F. Plaine*, les Origines du Canon de la messe ; *G. Bertrin*, le P. Gratry ; *O'Benni* et *Langevin*, Problème d'exégèse ; etc.

Paris, 17, rue du Vieux-Colombier, — 20 francs par an. — Bimensuelle.

- **Études sociales et économiques**, 20 février 1895.
Comte de Nozillan, la Propriété. — *Pelleport-Burète*, Charité et Bienfaisance. —
A. Couget, Sauvons l'Agriculture. — *J. Piou*, Un Impôt sur le bien des pauvres
[très remarquable]. — *G. C...*, Congrès de la Société des Agriculteurs de France.
— *G. Couget*, A travers les Revues économiques et sociales.
Bordeaux, 16, rue Saint-Siméon. — 6 francs par an. — Mensuelles.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Manuel complet et pratique d'Instruction religieuse à l'usage des maisons d'éducation. *Cours moyen*, par M. l'abbé POEY, aumônier, ancien professeur. Paris et Lille, Société de Saint-Augustin, 1895. 4 vol. in-12 de xvi-160, 191, 227 et 222 p., avec de nombreuses gravures.

Voici un excellent *Manuel* que je crois devoir recommander très chaudement — et en connaissance de cause — à nos confrères. L'auteur, un des prêtres les plus distingués et les plus pieux du diocèse de Bayonne, a fait depuis longtemps ses preuves et son livre est le résultat d'une longue pratique et d'une expérience consommée.

Depuis quelques années, grâce surtout à l'énergique campagne de M. l'abbé Dementhon, — dont, par parenthèse, les ouvrages et notamment le précieux *Directoire de l'Enseignement chrétien dans les maisons d'éducation* (Paris, Poussielgue, in-12) devraient être lus et médités par chacun de nous, — un heureux mouvement s'est produit en faveur du développement et du perfectionnement de l'Instruction religieuse dans nos collèges libres et nos pensionnats. M. l'abbé Poey a fait excellemment son profit des observations et recommandations très judicieuses de M. Dementhon et les a réduites à une pratique fort sage dans son propre *Manuel*, lequel est complet, bien ordonné et bien divisé, plein sans être surchargé, et toutes ses parties s'équilibrent de telle sorte qu'elles peuvent fournir chacune le thème bien arrêté et bien sûr du catéchisme d'une année. Pas un point du dogme, de la morale, de la liturgie n'a été négligé et, pour chacun d'eux, avec les questions et réponses du catéchisme élémentaire, l'auteur nous donne des explications toujours nettes, fondées, suffisamment étendues, des comparaisons ingénieuses et *ad rem*, souvent aussi des histoires.

Son *Manuel*, très bien imprimé et illustré, plaira beaucoup aux enfants et par là même excitera leur zèle quand il s'agira de l'apprendre et d'en écouter l'explication orale et le développement. Quand au catéchiste, outre qu'il y trouvera toute la substance de cette explication et de ce développement, il pourra, grâce aux indications bibliographiques fournies par l'auteur, aller aisément aux sources et augmenter sa science propre.

En écrivant ce beau livre, M. l'abbé Poey a donc rendu un très grand service à l'œuvre capitale de l'enseignement catéchistique dans notre pays. A.

Vient de paraître :

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION

PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN

1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.

Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à Bordeaux, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à Paris, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.

Prix : 7 fr. 50.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg; étude sur les sociétés populaires* (fin), par E. Maufra; 9° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 10° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 11° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 12° *Étymologies girondines* (suite), par H^{ie} Caudéran; 13° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 14° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 15° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain; 16° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*; 17° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Maufra; 18° *Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, par Gaspard de Simiane*, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

- Curé de Tresses, M. Décourty, curé de Quinsac;
- Curé de Quinsac, M. Filoucheau, curé de Tresses;
- Curé de Léogeats, M. Mora, curé de Lucmau;
- Curé de Lucmau, M. Béziat, curé de Loubens.

Son Eminence a repris le cours de ses fructueuses **Visites pastorales**. Depuis notre dernière chronique, Elle a administré le sacrement de Confirmation aux fidèles des paroisses suivantes : le 10 mars, Blanquefort et Caychac; le 11, Eysines et le Taillan; le 12, Saint-Médard-en-Jalles, le Haillan et Saint-Aubin; le 13, Parem-puyre et le Pian; le 14, Ludon; le 16, Macau et La Barde; le 17, Margaux, Cantenac et Arsac; le 18, Soussans; le 19, Lamarque avec Arcins, Cussac; le 20, Listrac et Moulis; le 21, Castelnaud, Avensan et Brach; le 23, Sainte-Hélène, Saumos et le Temple; le 29, Pessac et Toctoucau.

La taxe ruineuse de 0 fr. 30 et 0 fr. 50 % sur le capital des **congrégations religieuses** vient d'être votée par la Chambre des députés dans sa séance du 19 mars. Ce résultat était prévu, hélas ! Du moins les évêques de France, et spécialement M^{gr} le Cardinal, n'ont rien négligé pour éclairer nos législateurs sur l'iniquité de cette mesure fiscale qui atteint directement et cruellement les œuvres catholiques et les congrégations admirables qui s'y dévouent. Il n'y a pas un mot à répondre à l'argumentation lumineuse, serrée et chaleureuse du mémoire de Son Eminence, intitulé : *l'Égalité devant l'Impôt*. Il se trouvait malheureusement parmi ses destinataires trop de gens dont le siège était fait. Mais cette protestation, qui n'a pas été entendue cette fois, restera, et des jours viendront, nous l'espérons, où la justice et la vérité, si éloquemment défendues par notre Archevêque et ses vénérés collègues de l'épiscopat français, reprendront leurs droits aujourd'hui méconnus. Tous les évêques de la province de Bordeaux ont adhéré à l'acte énergique de leur vénéré métropolitain. Nous résumons les conclusions irréfutables de ce mémoire.

L'honneur, la conscience et le patriotisme des représentants du pays leur font un devoir :

1° De rayer la taxe de 4 % sur le revenu, au moins pour les congrégations qui ne tirent aucun intérêt commercial de leurs immeubles; de mettre en tout cas hors de cause les maisons charitables.

2° De repousser le droit d'accroissement, sous l'ancienne forme ou sous la nouvelle.

« C'est de l'arbitraire au premier chef, dit fort justement Son Eminence; car l'impôt entame la propriété, et la propriété ne peut dépendre des caprices d'un pouvoir, quel qu'il soit. »

Nous avons assisté, le jour de Saint-Joseph, à une **séance académique** extrêmement intéressante donnée par les élèves des deux maisons de **Sainte-Marie** de Bordeaux et de Caudéran. C'est celle-ci, tout récemment fondée et déjà très florissante, qui nous a offert la plus aimable hospitalité. La grande cour intérieure, confortablement couverte et fort élégamment décorée, formait une salle de spectacle qu'a vite remplie une assistance d'élite. Après un rapport très bien tourné du Secrétaire de l'Académie d'émulation, et la lecture de quelques devoirs excellents, nous avons entendu un charmant duo, *les Pifferari* (ils étaient ravissants, les deux artistes improvisés), puis la tragédie de Casimir Delavigne, *les Enfants d'Edouard*, interprétée avec beaucoup d'art et, ce qui vaut mieux encore, beaucoup d'âme, par un groupe d'élèves qui, « pour leurs coups d'essai, veulent des coups de maître ».

Nous avons lu, comme toujours, avec autant de plaisir que de profit, le 10^e bulletin de la **Conférence Ravignan** et de la **Conférence Saint-Michel**. Ces réunions de jeunes gens si bien organisées et dirigées par notre ami, le R. P. Fabre S. J., sont vraiment fidèles à leur devise : *Deus, litterae, amicitia*. On y sert généreusement le bon Dieu, on y travaille ferme, on s'y aime bien. J'ajoute qu'on s'y dévoue bravement aux pauvres. Les clients de l'œuvre de Saint-Pierre Claver en savent quelque chose. Du 2 décembre 1894 au 17 février 1895, en treize réunions, on a secouru et *catéchisé* 4,527 pauvres; on leur a distribué 1,662 kilos de pain et 207 kilos de viande, sans compter les vêtements et les remèdes. Quel est le chrétien qui pourrait marchander sa sympathie à une telle œuvre ?

L'Union Catholique de la Gironde s'occupe activement d'organiser, pour la fin de juillet, à l'occasion de l'Exposition, un **Congrès** de nos œuvres d'enseignement et de nos œuvres sociales. Nous reviendrons sur ce sujet, et nous nous contentons, pour aujourd'hui, d'applaudir, des deux mains, à cette intelligente initiative.

L'Union Catholique de la Gironde et l'Exposition de 1895. — Nous sommes heureux de reproduire la circulaire suivante adressée par l'Union Catholique aux œuvres de la charité privée catholique de notre ville et au clergé des sous-préfectures du département de la Gironde :

L'œuvre que vous dirigez a déjà reçu de la Société Philomathique de Bordeaux une circulaire, un exemplaire du règlement et des imprimés de demandes d'admission, l'invitant à participer dans la 3^e section réservée aux sciences sociales (institutions de bienfaisance), à la XIII^e Exposition qu'elle ouvrira au printemps de cette année.

L'Union Catholique de la Gironde, fondée il y a plus de vingt ans pour protéger, défendre et vulgariser les œuvres catholiques, a décidé de prendre part à cette manifestation et de grouper dans une exposition collective les institutions charitables qui ressortent plus particulièrement de l'initiative privée catholique.

Elle a été encouragée dans ce projet par ses inspireurs naturels.

Nous estimons que les œuvres charitables catholiques doivent participer, dans la mesure de leurs forces, à cette exposition. En se groupant sous l'étiquette de notre Société, l'ensemble de leur action pourra mieux ressortir et il sera facile de montrer qu'il n'est pas une misère à laquelle la charité n'ait apporté un remède.

Nous espérons que l'œuvre dont vous avez la direction acceptera de participer au groupement dont nous avons pris l'initiative et que vous voudrez bien nous le faire connaître en nous retournant le bulletin de demande d'admission joint à la présente circulaire après y avoir mentionné, à l'article 9, que vous chargez l'Union Catholique de vous représenter.

La participation à l'Exposition est gratuite. Néanmoins, il incombera à chaque œuvre pour l'établissement de graphiques, etc., quelques frais qui devront être supportés par elle, le Comité de l'Union Catholique ne pouvant prendre à sa charge que le montant des frais d'ornementation et d'installation générale qui seront encore assez élevés.

Nous vous prions de vouloir bien nous répondre dans le plus bref délai et de recevoir l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de l'Union Catholique de la Gironde,
V^{to} Pierre DE PELLEPORT-BURÈTE.

Les demandes de renseignements devront être adressées par écrit le plus tôt possible au président, place Puy-Paulin, 5.

Nécrologie. — C'est encore un de ses prêtres les plus aimables, les plus vertueux et les plus vénérés que le diocèse a perdu, le 11 courant, dans la personne de M. Jacques Termos. Dans ses quarante-trois ans de sacerdoce, ce cher et regretté confrère avait fait infiniment de bien partout où la Providence l'avait envoyé. Né à Langon, dans cette ville qui a été une des plus fécondes pépinières de notre famille sacerdotale, le 19 juin 1827, M. Termos avait été ordonné prêtre à Bordeaux le 18 décembre 1852. D'abord vicaire à Bègles, puis à Saint-Ferdinand (2 février 1860) il régît les paroisses de Cudos (septembre 1870-juin 1873) et de Gradignan (juin 1873-mars 1895). C'est là que Dieu l'a rappelé à Lui, et qu'une mort sainte a dignement couronné sa vie pleine d'œuvres.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les journaux publient l'allocution du Pape, prononcée dans le consistoire du 18 courant.

Sa Sainteté proteste contre la loi sur le mariage civil en Hongrie, déplore le retard que les autorités italiennes ont mis à reconnaître les évêques nommés, constate que ce dernier inconvénient a disparu et qu'il ne se renouvellera pas. On ne doit pas en conclure qu'un changement se soit produit dans la situation présente, qui est indigne du Pontife Romain, funeste à l'Italie. Ni la sainteté de ses droits, ni la conscience de ses devoirs ne lui permettent d'acquiescer à cet état de choses.

« Nous ne cesserons donc pas, conclut Sa Sainteté, de revendiquer la liberté du ministère apostolique et les droits du Saint Siège. »

La Loi d'accroissement. — Nous relevons dans un nouveau travail de M. Robert, dont on connaît la compétence sur la question, quelques chiffres de comparaison qui mettent bien en évidence l'iniquité de cette loi nouvelle :

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, a réalisé un actif brut qui s'élevait, au 31 décembre 1893, à 772,961,520 fr. 62.

Voici le détail des impôts afférents aux bénéfécies ou impôts sociaux :

Taxe sur le timbre des actions (capital initial de 3,000,000 de francs), 1,800 francs ; taxe de 4 % sur le revenu (moyenne des dernières années), 144,000 francs ; droits de transmission (moyenne), 21,060 francs ; droits de succession sur les actions (moyenne), 80,880 francs. — Total général : 248,640 francs.

D'après le rapport de M. Cochery sur le budget de 1895, l'actif brut (considérablement majoré) de toutes les congrégations réunies n'atteint pas 500,000,000 de francs.

Sur ce même actif brut, ces congrégations paieront comme impôts afférents aux bénéfécies, comme impôts sociaux : Taxe de 4 % sur les biens possédés, 1,000,000 de francs ; taxe de 4 % sur les biens occupés, 500,000 francs ; taxe représentative du droit d'accroissement (à 0 fr. 30 %), 1,500,000 francs. — Total général : 3,000,000 de francs.

Deux cent cinquante mille francs sur la richissime Société présidée par M. baron de Rothschild, laquelle ne vise qu'au bénéfécie ! Trois millions sur l'actif infiniment moindre de ces congrégations qui ne cherchent qu'à soulager les misères physiques et morales !

— La discussion sur le droit d'accroissement a été close le 19 mars.

M. Clausel de Coussergues proposait de réduire la taxe d'abonnement de 0 fr. 30 % à 0 fr. 20 pour les congrégations autorisées. Cet amendement a été repoussé par 311 voix contre 206.

Par contre, malgré M. Ribot lui-même, la Chambre a porté la taxe de 0 fr. 30 % à 0 fr. 50 pour les congrégations non autorisées. Cette aggravation a été votée par 262 voix contre 235.

M. d'Hugues a proposé d'appliquer la loi d'accroissement aux fortunes acquises par les jeux de Bourse et par l'agiotage et à toutes les Sociétés secrètes.

Les francs-maçons ont expliqué qu'ils étaient couverts par des Sociétés civiles.

L'amendement a été repoussé et la loi d'accroissement votée et déclarée applicable aux dix années précédentes.

Il y a encore une espérance, bien faible d'ailleurs : le Sénat va-t-il sanctionner le vote de la Chambre ?

A TRAVERS LES REVUES

Nous trouvons dans la **Revue des Universités du Midi** (n° 1 de la nouvelle série) un article très intéressant et très instructif de M. Camille Julian sur les publications historiques faites à Bordeaux dans les années 1880-1891. Nul ne connaît mieux que le savant professeur de notre Faculté des Lettres cette littérature assez abondante. Il l'a classée sous les six rubriques suivantes : Documents ; Histoire politique ; Histoire littéraire ; Histoire religieuse ; Institutions. Arts et Coutumes ; Biographie. Non seulement il fait entrer en ligne tous les volumes consacrés à notre histoire locale dans ces derniers temps, mais il mentionne les moindres brochures et plaquettes, et il a procédé au dépouillement consciencieux de tous les périodiques bordelais, notamment la *Revue Catholique*, les *Actes de l'Académie*, les mémoires de la *Société Archéologique*. La critique de M. C. Julian est toujours compétente et toujours bienveillante. Je ne dissimulerai pas le plaisir que m'a fait son appréciation autorisée des œuvres de mon cher et savant maître, M. Bertrand, et de mes propres travaux ; j'ai été bien heureux aussi de constater que notre *Revue* n'est pas citée moins de dix-huit fois dans son article. Voilà qui est pour nous consoler un peu de l'indifférence témoignée à nos efforts en certains milieux où nous pourrions à bon droit espérer et revendiquer d'effectives sympathies. Nous avons, Dieu merci, quelque philosophie et nous savons que les choses vont souvent autrement qu'elles ne devraient aller. En tout cas il est assez piquant de trouver notre recueil loué et recommandé en pleine Faculté des Lettres, dans une soutenance de thèse, et le fait mentionné *uniquement*, à Bordeaux, dans le recueil de cette Faculté.

A.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne de Flandre et sa béatification, par M. A. DELASSUS, curé d'Anstaing. Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, 1893. Gr. in-8° de 331 p. avec 1 planche.

Notre vénéré et savant confrère, M. Delassus, vient de consacrer à la « bonne comtesse », Jeanne de Flandre, une œuvre de longue haleine, qui lui a demandé des recherches considérables et qui témoigne d'un vrai talent d'exposition et de style. Son œuvre se présente avec l'approbation motivée d'un grand nombre de prélats. Voici celle de M^{gr} le Cardinal-Archevêque. Elle sera auprès de nos lecteurs la meilleure des recommandations pour le travail de M. l'abbé Delassus.

A.
Bordeaux, 22 août 1893.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

La vie d'un évêque de nos jours est bien remplie. Mais si pleine qu'elle soit d'affaires, de soucis et de luttes, elle doit laisser place encore à certaines études qui touchent à la fois à l'honneur de l'Eglise et au bien du pays. Voilà pourquoi j'ai voulu donner quelques bonnes heures de mon temps à l'examen de la vie et des œuvres de la comtesse Jeanne de Flandre dans le beau travail que vous m'avez offert sur cette grande âme. Je n'hésite pas, cher Monsieur le Curé, à ajouter mes éloges à ceux que vous avez reçus déjà de plumes si autorisées et à me faire suppliant avec vous pour la cause de la béatification et de la canonisation de la *Bonne Comtesse* de Lille. Puisse mon faible appui vous être de quelque utilité et servir ainsi au bonheur de la France, en vous aidant à lui donner une patronne de plus dans la personne de votre sainte héroïne.

Recevez, cher Monsieur le Curé, l'expression de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

† V. L. Cardinal LECOT, Archevêque de Bordeaux.

Vient de paraître :

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DE

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION

PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN

1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.

Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à Bordeaux, chez MM. FERET et FILS,
15, cours de l'Intendance ; à Paris, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.

Prix : 7 fr. 50.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Etudes sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le Club des Sans-Culottes de Bourg; étude sur les sociétés populaires* (fin), par E. Maufra; 9° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 10° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 11° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 12° *Étymologies girondines* (suite), par H^{le} Caudéran; 13° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 14° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 15° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain; 16° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*; 17° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Maufra; 18° *Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, par Gaspard de Simiane*, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

L'événement diocésain — et plus que diocésain — de la dernière quinzaine a été la **Deuxième lettre de S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux sur le droit d'accroissement imposé aux Congrégations**. Avec une énergie admirable et une irrésistible logique, l'éloquent et courageux Pontife enlève toute illusion aux honnêtes gens qui ne se sont pas rendu compte de la portée des dispositions nouvelles où, « sous l'apparence d'une concession, se sont glissées les aggravations les plus dures ». Examinant successivement et prenant corps à corps les articles votés par la Chambre, Il en montre l'iniquité, Il en flétrit l'arbitraire, Il en dévoile les conséquences odieuses et lamentables. Toute réplique à cette argumentation écrasante est absolument impossible, du moins toute réplique rationnelle et fondée. Et voici comment conclut, dans l'indignation de son âme d'évêque. M^{gr} le Cardinal : « Que nos législateurs veuillent bien réfléchir, de grâce, aux résultats si graves de leurs décisions souveraines ! Ils sont tout puissants, les responsabilités sont tout entières pour eux. — Qu'ils fassent œuvre de paix et de justice ! Qu'ils ne cèdent ni à l'intérêt personnel mal compris ni à des pressions malsaines ! L'hommage flatteur de la conscience vaut bien les applaudissements des Loges. » Nous ignorons encore (24 mars) si cet appel suprême à l'honneur et à l'équité aura été entendu par le Sénat. Mais quoi qu'il arrive, le droit aura été affirmé et vengé dans les deux lettres vaillantes et pleinement démonstratives de Son Eminence. Comme nous le disions récemment, elles prépareront pour l'avenir la réparation des injustices commises aujourd'hui.

Tournée pastorale. — Le 25 mars, Son Eminence a donné le voile à une postulante et reçu les vœux de cinq novices au Sacré-Cœur de Caudéran et a ensuite visité la nouvelle école secondaire de Sainte-Marie récemment fondée dans la même paroisse. Puis Elle a continué ses visites et les confirmations dans l'arrondissement de Bordeaux. Le 26 mars, à Illac avec Martignas; le 30, à Cadaujac avec Léognan; le 31, à Castres; le 1^{er} avril, à La Brède avec Saint-Médard d'Eyrans; le 2, à Saucats avec Cabanac; le 3, à Saint-Selve avec Saint-Morillon; le 4 à Martillac; le 6 à Beautiran avec l'Isle Saint-Georges; le 7, Elle a béni les rameaux en son église primatiale, puis a présidé à l'hôpital Saint-André la réunion de charité traditionnelle.

Le **Rapport**, très bien fait et fort intéressant à tous égards, lu dans l'Assemblée générale des **églises pauvres** vient de paraître (Bord., imp. Coussau, 1895,

in-8° de 10 p.). Nous l'avons analysé dans un de nos derniers suppléments et nous voudrions qu'il eût beaucoup de lecteurs, car il augmenterait assurément le zèle du clergé et des fidèles pour une des œuvres diocésaines les plus dignes de provoquer chez eux une sympathie effective. En approuvant le 35^e compte rendu annuel, Son Eminence recommande de nouveau la quête prescrite, en faveur des églises pauvres, par ses prédécesseurs et par Elle-même.

En parlant à nos lecteurs, il y a un mois, du *Compte rendu de l'Œuvre des Malades pauvres*, nous leur promettons, pour une autre fois, la **touchante histoire** qui le termine. La voici :

Un pauvre enfant était atteint d'une maladie incurable, appelée mal vertébral de Pott. Plusieurs pèlerinages à Lourdes, opérés par les soins d'une de nos Dames, lui procurèrent quelque soulagement. Trois ans se passèrent en des alternatives de mieux et de plus mal.

Vint l'époque de la première communion ; il la fit dans sa chambrette, avec une piété admirable.

Mais pour la confirmation ? Il ne pouvait sortir.

On ne craignit pas d'aller vers vous, Eminence, dont la bonté est si connue. On sait que vous aimez d'un amour de prédilection ceux qui souffrent et qui sont pauvres.

Vous êtes venu apporter à notre petit martyr le sacrement qui fortifie.

La joie de l'enfant fut indicible. Il n'y a pas huit jours, il nous disait avec un accent qui tirait des larmes : « Voici quatre ans que je souffre ; je sens que je vais mourir. Je vous recommande ma pauvre mère. Au Ciel je prierai pour ceux qui m'ont fait du bien. Au milieu de mes souffrances, j'ai eu de grands bonheurs : les soins des bonnes Sœurs de l'Espérance, mes quatre pèlerinages à Lourdes et la visite de Monseigneur. »

Le bon Dieu vient de rappeler à lui ce cher petit ange. Il s'est endormi jeudi dernier, pour se réveiller au séjour du bonheur.

Avec beaucoup d'autres de nos protégés, envolés au Ciel, il tient sa promesse et prie là-haut pour Votre Eminence et pour nous tous.

N'est-elle pas exquise cette histoire vraie ? Elle nous donne quelque idée du bien opéré par une œuvre admirable que nous ne nous lasserons pas de recommander à nos lecteurs.

Nous n'avons pu jusqu'ici parler, comme nous l'aurions voulu, de l'**Exposition de Bordeaux** à laquelle nous avons l'intention de consacrer de nombreux articles à dater du mois de mai. Nous dirons seulement aujourd'hui que son complet succès est dès maintenant assuré. Nous avons pu visiter les travaux qui sont activement poussés et nous rendre compte de la grande valeur artistique et de l'intelligente disposition des palais, petits et grands, qui s'élèvent comme par enchantement sur les Quinconces. Il y aura décidément un « Palais de l'Art religieux ». Parmi les noms des membres de la sous-commission chargée de cette intéressante partie de l'œuvre commune, nous relevons ceux de MM. Tourreau, vicaire général, président ; Imbart de la Tour, vice-président ; Videau et Dagrant, secrétaires ; de M. Durieu, économiste du grand séminaire, etc.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

M. l'abbé Duchesne vient d'être nommé directeur de l'École française de Rome. On devine sans peine la joie avec laquelle nous avons accueilli cette nouvelle, non seulement en raison de l'amitié dont notre éminent confrère veut bien m'honorer, mais parce que nous sommes tous ici heureux et fiers de l'hommage rendu dans cette circonstance par l'Institut et le gouvernement à la science catholique en la personne de celui qui en est dans notre pays le maître le plus autorisé.

Un autre honneur d'un ordre plus élevé vient d'être accordé à M. l'abbé Duchesne. On sait la haute et paternelle sollicitude avec laquelle le Saint Père travaille au retour de nos frères séparés ; on connaît aussi la controverse actuelle sur les ordinations anglicanes. Notre confrère n'a pas dissimulé là dessus son sentiment (*Voy. Bulletin critique*, 15 juillet 1894), et on ne l'ignorait pas en haut lieu. Or, Sa Sainteté lui a fait demander, par voie officielle, un mémoire sur la question, spécialement au point de vue historique et liturgique. Peu après il recevait du cardinal Rampolla une lettre très élogieuse pour son mémoire et pour ses travaux en général, avec des vœux pour leur continuation « à l'avantage de l'Eglise et du Saint Siège. » L'envoi de cette lettre était accompagné de celui d'une des six médailles offertes au Saint Père par le Sacré Collège à l'occasion de son jubilé sacerdotal. C'est un cadeau, nous dit-on, « d'espèce rare et très distinguée ».

Je suis heureux de penser que ces renseignements puisés à bonne source calme-

ront les pieuses alarmes causées à quelques personnes — dont les intentions sont, je n'en doute pas, excellentes — par les tendances critiques de notre docte ami.

A.

— Au sujet de la nomination à l'École de Rome de M. Duchesne, nous empruntons à *Monde* (n° du 30 mars 1895), les intéressants renseignements que voici :

De création relativement récente puisqu'elle ne date que de 1873, l'École française de Rome était, à son origine, destinée à recevoir, pendant une année, les élèves de l'École française d'Athènes, avant leur départ pour la Grèce. Mais peu après, dès 1875, elle eut sa vie propre; et, depuis cette époque, les jeunes gens qui obtiennent par leur mérite et leur savoir, d'y être envoyés, ont pour but de puiser, dans les archives romaines, les nombreux documents qu'elles renferment.

Aux termes du décret du 20 novembre 1875, l'école française de Rome doit compter six pensionnaires nommés pour une première année, puis pour une seconde et une troisième, suivant avis de l'Institut. Ce sont d'abord un élève sortant de l'École normale supérieure ayant conquis son titre d'agrégé, un élève sortant de l'École des Chartes ayant le titre d'archiviste paléographe, un élève sortant de l'École pratique des Hautes Etudes muni du diplôme spécial que délivre la section d'histoire et de philologie de cette école. Un jeune savant signalé par ses seuls travaux, un jeune docteur reçu avec distinction peuvent aussi être désignés.

M. l'abbé Duchesne a aujourd'hui cinquante-deux ans. Dès son ordination au sacerdoce, en 1867, et après deux studieuses années passées à Rome, il fut nommé professeur à l'Institution Saint-Charles, de Saint-Brieuc. En 1872, il quitte Saint-Brieuc pour Paris où ses travaux attirent déjà sur lui l'attention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui le désigne comme membre libre de l'École française de Rome nouvellement fondée et dirigée par M. Albert Dumont.

M. l'abbé Duchesne avait une mission spéciale. Il devait mettre au service de l'Académie des Inscriptions, pour des collations de manuscrits grecs et latins, son « talent fort exercé de philologue et de paléographe ».

Durant la première et la troisième année de son séjour à Rome, M. Duchesne fut chargé de missions scientifiques en Orient avec deux des membres de l'École française d'Athènes. Cependant, il préparait ses thèses de doctorat qu'il passait brillamment (10 mars 1877).

Rentré en France, M. l'abbé Duchesne fut bientôt nommé à la chaire d'histoire à l'Institut catholique de Paris, et M^{rs} d'Hulst, l'éminent recteur, put dire de lui qu'il était « le disciple préféré, et en France, déjà presque l'émule du commandeur de Rossi ». M. Leon Gautier engageait, dans ses *Lettres d'un catholique*, la jeunesse intelligente à se jeter dans l'étude des antiquités chrétiennes, « à la suite de M. de Rossi et de M. Duchesne ». La dignité de chanoine honoraire de l'Église métropolitaine lui fut déferée après la publication de son dernier grand ouvrage (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. 1^{er}, 1894).

C'est sur la proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il est membre depuis 1888, qu'il est envoyé à Rome.

Le 8^e centenaire de la prédication de la première croisade (1095) va être célébré avec une grande pompe à Clermont en Auvergne. Une lettre pastorale de M^{sr} l'évêque de Clermont invite les fidèles à prendre part à cet événement considérable et les engage à souscrire en faveur du Monument qui perpétuera ce souvenir, et pour l'érection duquel la municipalité accordera « la place la plus favorable, près de la cathédrale, au sommet, au cœur de la cité ».

Des fêtes passagères ne peuvent suffire, en effet, à célébrer dignement ce centenaire; « il faut un triomphe qui ne passe pas, un monument qui redise à tous les siècles que nos pères se sont levés au cri de : *Dieu le veut !...*

» Que la pierre et le bronze nous montrent donc, sous l'inspiration d'en haut, Urbain II, Pierre l'Ermite, proclamant la croisade, nos évêques, nos chevaliers, nos fidèles de tout rang, prenant la croix à leur appel ! »

Députés catholiques. — L'Allemagne avec 18 millions de catholiques sur 50 millions d'habitants, envoie au Reichstag 150 députés vraiment catholiques sur un total de moins de 400; et parmi eux, de 20 à 25 prêtres. En France, où l'on compte 37 millions de catholiques sur près de 39 millions d'habitants, à combien se monte le nombre des députés catholiques? Quelle place occupent-ils dans le Parlement et les affaires du pays?

A TRAVERS LES REVUES

Études sociales et économiques. 20 mars 1895.

L. F., le Socialisme catholique. — *Alph. Couget*, l'Œuvre de l'abbé Roussel. — *Pierre Giacobbi*, De la valeur des biens. — *X.*, le Mouvement social. — *G. Couget*, A travers les Revues économiques et sociales. — *De P.-B.*, Union catholique de la Gironde.

Bordeaux, 16, rue Saint-Siméon. — Mensuel. — 6 francs par an.

BIBLIOGRAPHIE

Tous les Bordelais intelligents qui s'intéressent au passé de leur ville — et nos lecteurs sont de ceux-là — attendent avec impatience la monumentale **Histoire de Bordeaux** que termine en ce moment **M. Camille Jullian**, l'aimable et très savant professeur de notre Faculté des Lettres. C'est avec un grand plaisir que nous appelons l'attention sur cette œuvre importante, dont nous reparlerons longuement dès qu'elle aura paru, c'est-à-dire en juin prochain. Nous sommes bien renseignés à son endroit et nous savons d'ores et déjà qu'au point de vue du fonds, de la forme littéraire, de la typographie et de l'illustration, ce livre fera le plus grand honneur à son auteur et à la Ville sous les auspices de laquelle il paraît. La souscription est, depuis quelques jours, ouverte chez MM. Feret et fils, 15, cours de l'Intendance.

Un évêque. Mgr Jean-Baptiste-Amédée George Massonnals, évêque de Périgueux et de Sarlat. Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, 1894. In-8° de 396 p., avec un portrait.

Pas de nom d'auteur au frontispice de cet ouvrage vraiment remarquable et dont l'intérêt est extrême. La préface est simplement signée *Théodore, prêtre*. Complétons ces indications sommaires à l'excès en révélant le nom et la qualité du trop modeste auteur, M. l'abbé Pécout, curé-doyen de Saint-Aignan d'Hautefort.

C'est la piété filiale qui lui a mis la plume aux mains. Ces mains sont expérimentées et habiles, et, ce qui vaut mieux encore, elles ont été conduites par un vrai cœur de prêtre. Ajoutez que le héros de cette biographie est un évêque, un évêque vraiment digne de sa haute fonction par son intelligence, son dévouement sans bornes et les plus belles vertus. L'œuvre entreprise dans ces conditions devrait être excellente. Elle l'est en effet. Je le dis sans restriction quelconque, après une lecture attentive où je n'ai pas laissé passer une ligne du texte ni une note.

M^{gr} George a laissé à Bordeaux, où il avait été appelé par son oncle le saint cardinal de Cheverus, et où, entre autres fonctions importantes, il avait rempli celles d'archiprêtre de Saint-André, un souvenir impérissable. Le diocèse de Périgueux qu'il a gouverné vingt ans, est resté fidèle aussi à sa mémoire. Son œuvre est très grande et il mourut prématurément à la tâche. Il enseigna, *verbo et scriptis*, avec une infatigable ardeur, la pure doctrine de l'Eglise; il se « dressa comme un mur » contre les ennemis de la vérité; il couvrit le sol de son diocèse de fondations durables; il aima son clergé et son peuple d'une charité tendre et forte. M. l'abbé Pécout a dit tout cela dans un récit rapide et animé, sans cesse relévé par des citations heureuses empruntées surtout aux courageux, sages et suaves mandements de son cher évêque et à l'éloquente oraison funèbre que lui consacra Mgr Pic. C'est assez dire la valeur d'un livre auquel nous souhaitons cordialement et chez nous et chez nos voisins, le grand succès qu'il mérite.

Sept Méditations de sainte Thérèse sur le Pater. — Nouvelle traduction, suivie des Elévations de l'âme à Dieu, etc., par l'abbé Bernard, licencié en philosophie et en théologie, ancien professeur de littérature espagnole. In-32 de 132 pages. Prix: relié, 1 fr. 25. Téqui, éditeur, 33, rue du Cherche-Midi, Paris.

Les *Sept Méditations* qui font le sujet de ce petit livre sont un véritable trésor pour l'âme. Le *Chemin de la perfection de sainte Thérèse* n'est pas accessible à toutes les personnes, même éclairées. Ici, sous une forme plus commune et plus pratique, la sainte carmélite applique à chaque jour de la semaine une demande de l'oraison dominicale et elle nous montre Dieu avec ses différents titres de Père, de Roi, d'Époux, de Pasteur, de Rédempteur, de Médecin et de Juge.

En souscription à la librairie FERET et FILS :

HISTOIRE DE BORDEAUX DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'EN 1895

PAR CAMILLE JULLIAN
Professeur à la Faculté des Lettres.

1 vol. in-4° de 800 p. avec 230 illustrations dans le texte et 32 planches tirées à part.

Prix : 30 francs.

Réduit à 25 francs pour les premiers souscripteurs.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite) : *Le Pape et les Templiers*, par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 10° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{is} Caudéran; 12° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*; 16° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Maufras; 17° *Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, par Gaspard de Simiane*, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque; 18° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 19° *Un grand prédicateur provençal*, par A. Ferrand, etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Note officielle communiquée à l'Aquitaine. — Son Eminence a des raisons toutes particulières de rappeler à l'attention de MM. les curés la règle suivante de discipline ecclésiastique :

Aucun prêtre étranger ne doit être invité à prêcher, même en passant, dans le diocèse sans que préalablement on en ait obtenu l'autorisation de M^{gr} le Cardinal ou d'un de ses vicaires généraux.

— MM. les curés sont prévenus que le secrétariat a des pierres sacrées à leur disposition.

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence le Cardinal-archevêque, ont été nommés :

Aumônier de Sainte-Germaine et Le Vigean : M. Mazet, curé de Saint-Sulpice de Faleyrens.

Vicaire de Notre-Dame, de Bordeaux : M. Biersoux, vicaire à Saint-Nicolas.

Nécrologie. — Le lundi de Pâques, ont été célébrées les obsèques de M. l'abbé Jannet, curé de Saint-Bruno de Bordeaux, décédé dans la nuit du Jeudi au Vendredi saint. Depuis des années, comme l'a dit avec son éloquence habituelle, en prononçant l'éloge du cher défunt, M. l'archiprêtre de Saint-André, M. l'abbé Jannet n'était plus « qu'une belle ruine d'un bel édifice »; néanmoins son passage à Saint-Bruno n'a pas été infructueux; et on lui devra, pour une grande part, les embellissements dont ce quartier déshérité va être enfin doté : restauration de l'église et de ses peintures murales, reconstruction du presbytère, percement de nouvelles voies aux abords du cimetière, etc.

M. Jannet était né en 1835; ordonné prêtre en 1859, il fut d'abord vicaire de Pessac dont il devint plus tard le curé. Il reçut le camail de chanoine honoraire en 1882; il fut nommé curé de Saint-Bruno en 1890.

A TRAVERS LES REVUES

Analecta Bollandiana. — Tome XIV, fasc. I.

Pp. 5-88. *De codicibus hagiographicis Ioannis Gielmans, canonici regularis in Rubea Valle, prope Bruxellas.* — Pp. 89-107. La plus ancienne vie de saint Géraud

d'Aurillac († 909), [par le R. P. Alb. Poncelet, S. J.]. Pp. 108-114. *Miracula B. Antonii Peregrini*. — Pp. 115-128. Bulletin des publications hagiographiques.

Feuilles 25, 26 [n^{os} 15320-15835] du *Repertorium hymnologicum*, par M. le chanoine U. Chevalier,

Bruxelles, 41, rue des Ursulines. — 15 francs par an. — Trimestriel.

BIBLIOGRAPHIE

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE, 5^e édition. In-18 illustré de nombreuses vignettes. Prix : 1 franc.

Le volume sera expédié franco au prix réduit de 50 centimes, à tout abonné de la *Revue Catholique* qui s'adressera directement à l'auteur, M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, Gironde.

Notes sur l'Art religieux en Roussillon, par J.-A. BRUTAITS, archiviste de la Gironde, juge au Tribunal supérieur d'Andorre. Paris, Leroux, 1895, in-8^o de 182 p. avec 31 grav. dans le texte et 8 planches.

— **Notes archéologiques. Sainte Geneviève de Fronsac**, par le même. Bordeaux, impr. Cadoret, 1895, in-8^o de 15 p., avec 1 plan et 1 grav.

— **Etude sur la Chambre du Commerce de Guienne**, par le même. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1895, in-8^o de 102 p.

Tout en s'appliquant avec une grande ardeur et une entière conscience à ses devoirs professionnels (la collection des *Inventaires des Archives départementales* le démontre et le démontrera puisque les tomes V et VI sont sur le chantier), mon savant confrère et ami, M. Brutails, trouve le moyen de poursuivre très activement des travaux personnels. J'ai dit ici même la très grande valeur que les critiques les plus compétents reconnaissent à ses études d'archéologie. Ses *Notes sur l'Art religieux en Roussillon*, qui ont été intégralement publiées dans le recueil officiel du Comité des Travaux historiques, ajouteront encore à l'autorité qu'il a su acquérir. Elles sont, comme tout ce qu'il écrit, très substantielles, très bien ordonnées, abondantes en idées personnelles et en observations judicieuses. Je ne puis malheureusement entrer dans le détail de ce qu'on trouvera dans ce livre dont le titre trop modeste n'indique pas suffisamment la grande importance pour l'archéologie du Roussillon. Il est à souhaiter que M. Brutails profite de sa situation présente pour écrire un ouvrage analogue sur l'art du moyen âge dans notre Gironde. Sa monographie d'Uzeste, dont j'ai récemment parlé et celle de l'église oubliée et inconnue de *Sainte-Geneviève de Fronsac*, où les documents d'archives éclairent fort les vicissitudes du monument sont, espérons-le, les pierres d'attente du grand édifice qu'il élèvera plus tard.

— L'Académie de Bordeaux s'est honorée en demandant à M. Brutails de faire figurer dans ses *Actes* la magistrale **Introduction** qu'il avait mise en tête de l'excellent *Inventaire* des Archives de la Chambre de Commerce. C'est un solide morceau d'histoire vraie et impartiale où l'on s'instruira beaucoup et agréablement. Les lecteurs de la *Revue Catholique* savent déjà tout le bien que j'en pense et je me félicite de sa publication à part qui le mettra à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. A.

R. P. TILMANN PESCH, S. J., **Kant et la Science moderne**, traduit de l'allemand par M. LEQUIEN. Paris, Lethielleux, s. d. (1894), in-12 de 278 p.

On m'a prié de présenter aux lecteurs de la *Revue Catholique* l'ouvrage du R. P. Pesch, dont je viens de transcrire le titre. Comme je n'entends rien du tout aux questions philosophiques et que je n'aime pas à parler de ce que j'ignore, j'étais en quête d'un critique compétent. Je l'ai trouvé en la personne de M. le chanoine Elie Blanc, qui vient de parler, dans l'*Université Catholique* de Lyon (15 nov. 1894, p. 428, 429), avec son autorité ordinaire, du livre dont la présence en mon « étude » était pour moi un remords. Voici le compte rendu de mon distingué confrère et ami. A.

« Dans l'opuscule que nous signalons, le P. Tilmann Pesch critique avec profondeur et sans s'attarder à des questions accessoires le philosophe de Königsberg, qu'il regarde avec raison comme un des principaux ancêtres de la philosophie contemporaine. Bon nombre des erreurs, en effet, qui sévissent aujourd'hui et expliquent les faiblesses morales de la société, sont les filles du criticisme : la sécularisation de la science, la morale indépendante, le culte néo-païen

de l'humanité, etc. Toutefois, il serait injuste et le P. Pesch en convient lui-même plus ou moins, d'oublier la part d'influence et de responsabilité qui revient à tant d'autres philosophes qui ont précédé Kant et dont il s'est lui-même inspiré. En somme, sa philosophie a été moins puissante qu'on ne l'a prétendu et elle est moins originale que ne le font supposer les formules singulières dont il l'a enveloppée. Ces voiles peuvent en imposer à certains esprits; mais le P. Pesch n'a pas eu de peine à les déchirer : il met à nu les erreurs qu'ils recouvrent et qui sont encore les plaies de notre temps. Cette œuvre de critique, due à l'un des meilleurs scolastiques de l'Allemagne était donc utile; elle méritait d'être traduite en français et on lui fera bon accueil. — ELIE BLANC. »

Association de la Sainte Famille. — On s'occupe, dans plusieurs diocèses de France et notamment dans celui de Bordeaux, de l'Association de la Sainte Famille; nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur signalant (édités par la Société de Saint-Augustin) :

1^o *Diplômes d'Association en chromolithographie*, format in-folio, 35 sur 53. Edition de luxe en douze teintes. Prix : 0 fr. 60; ordinaire, en six teintes, 0 fr. 30. Format in-quarto, 25 sur 32. Edition en six teintes, prix : 0 fr. 25. Ces diplômes représentent un intérieur chrétien à l'heure de la prière du soir. Format petit in-folio, *groupe de la Sainte Famille*, 25 sur 40. Edition de luxe en douze teintes. Prix : 0 fr. 50.

2^o *Livret d'Association de la Sainte Famille*, in-32 de 12 pages sous couverture imprimée, donnant le but, les conditions de l'Association, les prières à réciter chaque jour devant l'image de la Sainte Famille, etc., etc. Prix : 0 fr. 10.

3^o *Image de la Sainte Famille*, format in-32, pour livre de prières. Le cent, prix : 5 francs.

4^o *Consécration des familles chrétiennes à la Sainte Famille*, feuillet de 4 pages. Le cent, prix : 2 francs.

En vente à la Société de Saint-Augustin, à Lille, et à l'Œuvre des Bons Livres. Bordeaux.

Le II^e fascicule du **Répertoire des Sources historiques du moyen âge** (tome II, **Topo-Bibliographie**), par M. le chanoine ULYSSE CHEVALIER, vient de paraître à Montbéliard, chez P. Hoffmann. J'ai présenté le premier à nos lecteurs (*Rev. Cath.* du 25 avril 1894), et je leur ai dit toute mon admiration pour ce prodigieux ensemble de renseignements qui constitue un des plus utiles instruments de travail qu'ait produits l'érudition contemporaine. J'en souhaite cordialement l'active continuation et le prompt achèvement. Le vœu sera certainement réalisé pourvu que la bonne Providence conserve ses forces au travailleur énergique et méthodique qu'est M. le chanoine U. Chevalier. J'apprends que parallèlement à son *Répertoire des Sources historiques* et à son *Reperitorium hymnologicum*, deux entreprises qui suffiraient à remplir une vie d'érudit, il poursuit la continuation de sa *Bibliothèque liturgique*. Quel bel exemple de vigueur intellectuelle et d'incessant labeur !
A.

Jeanne d'Arc Champenoise. *Etude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle, d'après les documents officiels de son époque et les plus récentes publications*, par E. Misset. Paris, Champion; Orléans, Herluison, 1895. In-8^o de 80 p.

Faut-il prendre à la lettre le mot de Villon qualifiant Jeanne d'Arc de « Lorraine » ? Nos compatriotes de là-bas n'y ont pas manqué; ils y manquent moins encore depuis 1870, car cette qualification attribuée à la libératrice de la France est plus que jamais douce à leur patriotisme et leur sert de thème pour d'éloquents discours.

Notre savant confrère, M. l'abbé Misset, est, lui, Champenois et il revendique pour sa province natale l'honneur d'avoir donné naissance à la Pucelle. Voici sa thèse : « La vérité est que Jeanne d'Arc ne fut sujette ni du duc de Lorraine ni du duc de Bar. Elle eut pour patrie « le saint royaume de France », pour sire le seul roi dont elle parle, son « gentil Dauphin » qu'elle devait conduire de Chinon à Reims, et pour qui elle devait combattre et mourir. Son état civil, grâce à Dieu, ne permet à personne, et dans aucun sens, de dire qu'elle n'était pas Française. Il a été dressé avec toute la précision officielle possible, et ses juges de Rouen et son roi Charles VII et le grand inquisiteur de France et son père Jacques d'Arc et elle-même enfin en sont des témoins irrécusables. Au point de vue administratif, fiscal, judiciaire, politique, géographique, Jeanne d'Arc est née au royaume, elle est Française et Champenoise. »

La question est, on le voit, nettement posée et résolue. Je dois dire que l'argumentation serrée de M. l'abbé Misset m'a pleinement convaincu. Ce qui vaut beaucoup mieux, elle a entraîné l'adhésion de savants de premier ordre, M. L. Delisle par exemple. Notre confrère qui a fait ses preuves en fait d'érudition et de critique est un redoutable polémiste. Je plains ceux qui tombent « en ses mains redoutables », et en le lisant j'étais hanté par les beaux vers de Virgile :

Nec mora, nec requies. Quam multa grandine nimbi
Culminibus crepitant, sic densis ictibus heros.
Creber utraque manu pulsat versatque Dareta.

Mettez que Darès est représenté ici par une armée de Lorrains de tout rang et de valeur diverse et vous aurez l'idée de ce dur combat. Les contradicteurs ont en effet surgi de toutes parts, mais le rude jouteur champenois a fait front partout, et je ne doute pas que le dernier mot ne lui reste. A.

La Mythologie et les Dieux dans les Argonautiques et dans l'Enéide.
— Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par H. de la Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté de Bordeaux. In-8° de 778 pages avec un index alphabétique. Prix : 10 francs. Paris, librairie Hachette; Bordeaux, librairie Feret.
— Cet ouvrage ne peut manquer d'intéresser beaucoup quiconque s'occupe des lettres anciennes. Nous ne saurions mieux en donner un aperçu qu'en citant l'introduction :

« Un des anciens éditeurs d'Apollonios de Rhodes, Hoelzlin, affirmait que si les *Argonautiques* n'avaient pas été écrites, l'*Enéide* ne serait pas ce qu'elle est. Dans le présent travail je me propose de démontrer que la mythologie de l'*Enéide* ne serait pas ce qu'elle est, si Virgile n'avait eu à sa disposition d'autres épopées grecques que l'*Iliade* et l'*Odyssee*...

» A chacun des chapitres qui concernent une divinité des *Argonautiques* succède un chapitre concernant la divinité de l'*Enéide* qui lui correspond. Il n'y a pas lieu de s'occuper des divinités purement romaines : ainsi les Pénates ne seront cités qu'incidemment. Il ne sera rien dit de Vesta : Hestia est bien une divinité grecque, mais les *Argonautiques* ne la mentionnent pas. La description des enfers de l'*Enéide* qui ne correspond à rien dans l'épopée alexandrine est réduite au strict nécessaire...

» Les chapitres *Zeus* et *Jupiter* occupent deux cents pages ; mais le *Zeus* d'Apollonios et le *Jupiter* de Virgile sont des dieux suprêmes qui absorbent tous les autres. Les Alexandrins, au temps des *Argonautiques*, les Romains, au temps de l'*Enéide*, sont presque monothéistes.

» Je n'ai pas prétendu composer une Mythologie comparée des Grecs et des Romains, mais un simple essai où la Mythologie d'Apollonios est mise en parallèle avec celle de Virgile, où le rôle des dieux dans les *Argonautiques* et dans l'*Enéide* est étudié en vue d'établir quelle influence l'œuvre du poète alexandrin a pu exercer sur l'érudition et sur l'art du poète romain. »

Vient de paraître :

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION

PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN

1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.

Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à Bordeaux, chez MM. FERET et FILS.

15, cours de l'Intendance; à Paris, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.

Prix : 7 fr. 50.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs, de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite), par F. Lacoste ; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 8° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain ; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 10° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{le} Caudéran ; 12° *Dom Dulaura*, historien de La Sauve, par Leo Drouyn ; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain ; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* ; 16° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Mauftras ; 17° *Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux*, par Gaspard de Simiane, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque ; 18° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 19° *Un grand prédicateur provençal*, par A. Ferrand (fin) ; 20° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, par H. Lelièvre ; 21° *Au Pays du rêve ; Bruges*, par A. Petitcolin ; 22° *Anciens voyageurs à Bordeaux*, par A. Dupré ; etc.

Il s'est glissé quelques erreurs dans la transcription et la composition des passages de plain-chant imprimés dans notre dernier numéro. Nous les rétablirons, le 25 mai, d'après une aimable communication de nos doctes amis les Bénédictins de Solesmes.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Eminence, M. Darquier, curé de Saint-Sauveur en Médoc, a été nommé aumônier du Dépôt de mendicité à Bordeaux.

— Le dimanche 5 mai, a été lu dans toutes les églises et chapelles du diocèse une *Lettre circulaire* (n° 27) de S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, prescrivant des prières pour l'expédition de Madagascar et des actions de grâces pour le procès de canonisation de Jeanne d'Arc (Podensac, 30 avril 1895, 5 p. in-4°).

M^{sr} le Cardinal a continué et terminé, durant la dernière quinzaine, la première série de ses **Visites pastorales** de 1894-95. Voici la nomenclature des paroisses dont les fidèles ont reçu le sacrement de Confirmation : le 24 avril, Portets ; le 25, Arbanats avec Virelade ; le 27, Cérons ; le 28, Barsac ; le 29, Illats avec Saint-Michel de Rieufret ; le 30, Landiras avec Guillos ; le 1^{er} mai, Pujols avec Budos ; le 2, Preignac.

Deux belles **séances académiques** ont été données avec un complet succès, avec les paternels encouragements et sous la présidence de M^{sr} le Cardinal, la première (6 mai) à l'École Saint-Joseph de Tivoli ; la seconde (8 mai) à l'École Sainte-Marie du Grand-Lebrun. Une assistance d'élite se pressait dans ces florissants établissements dont les élèves ont montré une fois de plus combien est sérieux l'enseignement et combien est distinguée l'éducation qu'ils y reçoivent de maîtres qui sont des pères et savent former les cœurs aussi parfaitement que les intelligences.

Le béni **sanctuaire de Talence** est incessamment visité par les catholiques bordelais; mais le mois de mai est l'époque de la reprise des pèlerinages collectifs. Les œuvres de tout genre si florissantes à Bordeaux s'y donnent rendez-vous aux pieds de la Mère des Douleurs. Il serait difficile de dire l'édification que produisent ces pieuses manifestations et l'abondance des grâces obtenues par les fidèles qui y prennent part.

XIII^e Exposition de Bordeaux. — C'est décidément le samedi 11 mai que les palais de la place des Quinconces ouvriront leurs portes. En dépit des prédictions pessimistes, tout fait présager la complète réussite de l'entreprise.

On nous informe qu'à l'occasion de l'Exposition de Bordeaux la Société française de secours aux blessés militaires, présidée par S. A. R. M. le général duc d'Aumale, réunira à Bordeaux une *Assemblée générale extraordinaire du Comité départemental girondin de la Société française de secours aux blessés.*

Dans cette assemblée (1^{er}-10 septembre), on traitera toutes les questions intéressant l'assistance de la Croix Rouge internationale.

Il se tiendra aussi à Bordeaux, du 29 juillet au 4 août, un **Congrès des Œuvres catholiques** et plusieurs conférences importantes seront faites à cette occasion.

Nécrologie. — Nos œuvres catholiques et surtout celle des Malades pauvres ont fait une perte irréparable en la personne de M^{me} H. Chauvot. Dieu seul et ses anges savent le bien immense opéré par cette admirable chrétienne dont la vie tout entière a été remplie par la pratique des plus hautes vertus et spécialement d'une charité qui ne connaissait ni bornes, ni obstacles. Son intelligence était extrêmement remarquable, sa distinction était parfaite; mais chez elle le cœur était encore plus grand que l'intelligence et les vertus surnaturelles l'emportaient de beaucoup encore sur les dons naturels. C'est avec une décision toute virile qu'elle se portait aux bonnes œuvres et elle était de ces âmes qui, une fois engagées, ne reculent jamais. Aucun effort personnel, aucune démarche pénible, aucune largesse ne lui coûtaient quand il s'agissait des membres souffrants de Jésus-Christ et assurément, dans cette phalange de catholiques généreuses qui ont créé et dilaté merveilleusement à Bordeaux l'Œuvre des Malades pauvres, la première place lui revient de droit. Aussi avons-nous la confiance que sa charité et ses vertus lui ont ouvert « les tabernacles éternels ». Elle a « visité, nourri, consolé Jésus-Christ » en la personne de ses pauvres. Quel noble emploi elle a fait de sa vie et quels exemples elle nous a laissés !

A.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

A l'heure même où la persécution se rallume contre les congrégations religieuses, un deuil cruel vient affliger une de celles qui ont le mieux mérité de l'Eglise et de la France. Avant-hier, Dieu a rappelé à lui la Très Révérende **Mère Joséphine-Marie-Augusta de Sartorius**, supérieure générale du Sacré-Cœur. Il est impossible d'exprimer la profonde douleur et les pieux regrets de ses filles auxquelles Son Eminence s'est empressée, dès qu'Elle a connu la fatale nouvelle, d'apporter ses paternelles consolations.

Il y avait neuf mois seulement qu'une élection canonique avait imposé à la Mère de Sartorius, malgré les résistances de son humilité, la lourde charge de la supériorité générale de sa congrégation. Les commencements de son gouvernement doux et fort avaient été manifestement bénis de Dieu. Elle est morte prématurément à la tâche et on peut dire qu'elle a été la première victime des lois d'exception contre lesquelles protestent si noblement la conscience catholique et l'épiscopat français.

La Mère de Sartorius était, par sa vaste intelligence et ses hautes vertus, la digne héritière de la Vénérable Mère Barat et des supérieures générales qui ont si parfaitement continué ses traditions. C'était une grande religieuse, à la fois très intérieure et très apostolique, passionnément dévouée au Saint Siège, uniquement préoccupée des intérêts de l'Eglise et des œuvres innombrables auxquelles s'emploie avec tant d'intelligence, de libéralité et de succès la Société du Sacré-Cœur. Une bonté vraiment inexprimable, une douceur que rien n'altérait, la pleine « possession de son âme dans la patience » caractérisaient cette vénérée supérieure qui fut essentiellement une Mère.

Elle avait seulement soixante-cinq ans d'âge, quarante-quatre ans de religion

et trente-deux ans de profession. Née à Aix-la-Chapelle d'une famille française d'origine, elle aimait profondément notre pays où elle a passé presque toute sa vie. C'est de tout cœur que nous nous unissons au deuil et aux prières de ses filles et que nous demandons la récompense éternelle pour cette âme si bonne et si grande qui a, sur cette triste terre, tant travaillé et tant souffert. A.

A TRAVERS LES REVUES

Revue des Questions historiques, 115^e livraison. 1^{er} avril 1895.

Godefroy Kurth, La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge. — *A. Jacquet*, Le Sentiment national au xvi^e siècle : Claude de Seyssel. — *Abbé Ph. Torrelles*, Un Bourgeois de province après la Révolution, 1800-1809. — *Commandant d'Equilly*, L'Influence française à Madagascar, 1643-1695. — *Comte de Puymaigre*, Un Prétendant au trône de France, Giannino Baglioni. — *R. P. H. Chérot, S. J.*, La Société au commencement du xvi^e siècle, d'après les Homélie de Josse Clichtoue (1472-1543). — *Baron d'Avril*, Histoire de deux enclaves ; Klek et Soutorina. — *Vicomte Rioult de Neuville*, La Correspondance de Marie-Antoinette. — *E.-G. Ledos*, Le Commandeur G.-B. de Rossi. — *D^r L. Pastor*, Courrier allemand. — *A. Delescluse*, Courrier belge. — *Fr. Pons*, Courrier espagnol. — *E. Beauvois*, Courrier du Nord. — *M. Sepet et E. Ledos*, Chronique. — *A. Isnard*, Revue des recueils périodiques. — Bulletin bibliographique (30 comptes rendus).

Trimestrielle. — 20 francs par an. — Paris, 5, rue Saint-Siméon.

Etudes sociales et économiques, 20 avril 1895. — *Abbé Naudet*, le Salaire familial ; objections et réponses. — *T. Pezard*, Pages d'études sociales (Avant-propos ; l'Ouvrière). — *A.-J. Bessières*, la Misère dans les campagnes. — X..., le Mouvement social en France et à l'étranger.

Bordeaux, 16, rue Saint-Siméon. — Mensuel. — 6 fr. par an.

BIBLIOGRAPHIE

Les Normaliens dans l'Église, par Alfred BAUDRILLART, prêtre de l'Oratoire, ancien élève de l'École Normale supérieure. La Chapelle-Montligeon, impr. de l'Œuvre expiatoire, 1895, in-8^e de 43 p.

J'ai lu avec un extrême intérêt ces pages simples et émues où mon savant ami, le P. Baudrillart, a retracé la vie et les œuvres de ses anciens et de ses camarades de l'École Normale, devenus prêtres et religieux. Il était bon qu'à l'heure du bruyant centenaire récemment célébré, une voix autorisée s'élevât pour rendre un pieux hommage à la mémoire vénérée d'un admirable groupe d'hommes de grand savoir et d'héroïque vertu qui compte plus d'un martyr. Quel beau livre il y aurait à faire en développant ces notices, un peu sommaires, il est vrai, mais pleines et vivantes. On les mettrait fort utilement sous les yeux de ces braves catholiques toujours en défiance quand on leur parle d'encourager dans le clergé les hautes études et sous les yeux des ennemis qui nous ressassent des thèses pourtant assez démodées sur la prétendue incompatibilité entre la science et la foi. Voilà une démonstration expérimentale fort concluante, et nous devons d'autant plus en remercier le P. Baudrillart qu'il s'est contenté d'en réunir et d'en ordonner les éléments, en laissant au lecteur avisé le soin de conclure. Ce procédé est, à mon sens, le meilleur et je le préfère de beaucoup à celui que mettent en œuvre les auteurs échauffés et incompetents de force beaux discours où l'éloquence est surtout verbale. A.

Dictionnaire de la Bible, contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les Saintes Ecritures, les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes, avec des renseignements bibliographiques, publié par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Prix du fascicule, 5 francs franco. Letouzey et Ané, éditeurs, Paris, 17, rue du Vieux-Colombier.

Vient de paraître : Fasc. 7, orné de 74 gravures, dont deux hors texte (Bigamie-Bythner).

Nous avons annoncé l'apparition du 7^e fascicule du « Dictionnaire de la Bible ». Ce fascicule termine le premier volume renfermant les lettres A et B, les deux plus

chargées de tout l'Alphabet. Nous tenons à y revenir, en raison de sa très haute importance exégétique et du grand honneur qu'il fait à la science catholique.

Lorsqu'on revoit ensemble les fascicules déjà publiés de ce colossal travail, on comprend sans peine l'empressement avec lequel il a été accueilli dès le début.

S. S. Léon XIII, après avoir béni plusieurs fois M. Vigouroux et ses collaborateurs, a bien voulu accepter la dédicace de l'ouvrage; les E^{EMES} Cardinaux-Archevêque de Paris et évêque de Rodez ont envoyé à l'auteur les lettres les plus flatteuses; M^{GR} l'Evêque de Fréjus a écrit lui-même une préface magistrale; la presse, enfin, a été unanime à en faire les plus grands éloges.

Catholiques et protestants, en France et à l'étranger, tous sans exception se sont plu à reconnaître la haute valeur de ce travail.

En effet, M. Vigouroux a compris sa tâche de la façon la plus large et il n'a rien négligé pour initier ses lecteurs aux recherches de la science. Le plus superficiel coup d'œil jeté sur ces pages montre qu'elles ont été écrites par des plumes compétentes. Tout ce qui de près ou de loin touche à nos Livres saints a sa place dans le « Dictionnaire de la Bible ». Tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux qui sont mentionnés dans les saintes Ecritures, ont un article; toutes les questions théologiques, archéologiques, scientifiques et critiques relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, y sont traitées. On peut donc dire sans témérité qu'il est destiné à remplacer avantageusement les dictionnaires anglais et allemands.

L'illustration a été particulièrement soignée. De nombreuses gravures prises aux meilleures sources, des cartes en couleurs, des reproductions de manuscrits, des chromolithographies exécutées avec le plus grand soin, en ornent le texte.

Un vœu en terminant. Il est bien à désirer que cet ouvrage trouve sa place dans les bibliothèques de tous les ecclésiastiques et même des catholiques. Les uns et les autres y trouveraient non seulement un arsenal pour répondre aux attaques de l'incrédulité contemporaine, mais encore un livre plein d'intérêt qui leur permettrait de mieux connaître l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament malheureusement trop oubliées. ***

Annales ecclésiastiques pour faire suite à l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* par ROHRBACHER, continuée de 1869 à 1889 par DOM CHAMARD, M. B. Paris, Gaume. — Le 3^e fascicule du tome II de ce très utile et important travail vient de paraître. Il conduit les événements d'août 1875 à septembre 1876. Nous avons plusieurs fois appelé l'attention de nos lecteurs sur cette œuvre très fortement documentée et nous tenons à la leur recommander de nouveau.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE, 5^e édition. In-18 illustré de nombreuses vignettes. Prix : 1 franc.

Le volume sera expédié franco au prix réduit de 50 centimes, à tout abonné de la *Revue Catholique* qui s'adressera directement à l'auteur, M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, Gironde.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

En souscription à la librairie FERET et FILS :

HISTOIRE DE BORDEAUX DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'EN 1895

PAR CAMILLE JULLIAN
Professeur à la Faculté des Lettres,

1 vol. in-4^o de 800 p. avec 230 illustrations dans le texte et 32 planches tirées à part.

Prix : 30 francs.

Réduit à 25 francs pour les premiers souscripteurs.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite), par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 10° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{is} Caudéran; 12° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*; 16° *Prêtres déportés à Bilbao en 1792*, par E. Maufras; 17° *Notice inédite sur J.-B. Gault, évêque de Marseille, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux*, par Gaspard de Simiane, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque; 18° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 19° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, par H. Lelièvre; 20° *Une lettre inédite du P. Lacordaire*, publiée par Ph. Tamizey de Larroque; 21° *H. Taine d'après M. Amédée de Margerie*, par A. Charaux; 22° *Anciens voyageurs à Bordeaux*, par A. Duprè; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Eminence, M. Bert, curé de Saint-Seurin de Coursac, est nommé curé de Saint-Sauveur (Médoc.)

A été lue, le 23 mai, jour de l'Ascension, dans toutes les chaires du diocèse, la **Lettre circulaire de S. E. le Cardinal-Archevêque** de Bordeaux, indiquant les prières demandées par Sa Sainteté Léon XIII pour la conversion des Églises séparées (n° 29, Bordeaux, 17 mai 1895, 8 p. in-4°). Aux pp. 6-8, la Lettre apostolique en forme de bref, datée de Rome, près Saint-Pierre, le 5 mai 1895, recommandant aux fidèles des prières spéciales à l'occasion des solennités de la Pentecôte.

Les **prières** solennelles prescrites par M^{gr} le Cardinal-Archevêque pour l'**expédition de Madagascar** et la fête annuelle de Jeanne d'Arc ont amené à Saint-André, le dimanche 12 mai, un très grand concours de pieux fidèles. Bon nombre d'administrations publiques s'étaient fait représenter. Son Eminence présidait.

Immédiatement après la cérémonie, Elle est partie pour administrer, les 13 et 14 mai, la **Confirmation** à Saint-Ciers-Lalande et à Anglade.

La **Commission des conférences ecclésiastiques** s'est réunie, le 15 mai, à l'Archevêché, sous la présidence de M^{gr} le Cardinal. Les rapports des six sous-commissions sur les travaux de 1894 ont été très discutés et approuvés. Ils sont en ce moment à l'impression.

Le pèlerinage des **Conférences de Saint-Vincent de Paul** à Verdélais a eu lieu, avec beaucoup d'édification, le dimanche 19 mai. Son Eminence y a pris part et a puissamment encouragé par son éloquente parole les dévoués bienfaiteurs des pauvres. — Elle a également présidé les offices de l'Ascension dans sa cathédrale de Bazas, et confirmé, aujourd'hui même, à l'**École Sainte-Marie**, de Caudéran.

Nombreuses et brillantes **Assemblées de charité** dans ces derniers jours : Exposition de l'Œuvre apostolique dans les sacristies de Saint-André; vente au

profit des écoles libres; fête annuelle à l'hôtel Cantegril, en faveur de l'orphelinat de Gradignan, etc.

Nous sommes heureux de féliciter d'un nouveau succès, bien mérité comme les précédents, notre distingué confrère M. **Ferd. Moine**, rédacteur en chef de l'*Union nationale*. La Société d'Encouragement au Bien vient de lui décerner une médaille d'argent pour son livre *les Œuvres sociales* que nous avons cordialement recommandé à nos lecteurs.

L'Exposition de Bordeaux a été officiellement ouverte, le 11 mai, en présence de deux ministres. Tout le monde a été frappé de l'élégante architecture des constructions si rapidement élevées sur les Quinconces et de leur heureuse disposition. L'installation intérieure se complète peu à peu et nous espérons pouvoir en parler avec quelque détail dans un prochain numéro de la *Revue Catholique*. En attendant, nous insérons volontiers la note suivante qui nous est communiquée par la Société Philomathique :

En organisant l'Exposition de Bordeaux, la Société Philomathique avait décidé d'y faire place à une *Exposition des Arts religieux*. Un Comité spécial s'était formé, sous la présidence de M. l'abbé Tourreau, vicaire général du diocèse. Dès le mois de mars, ce Comité avait fait appel aux fabricants français; aujourd'hui, le succès de cette exposition est assuré, un grand nombre d'adhésions ont été envoyées déjà à la Société Philomathique. A Bordeaux, comme à Lyon, les Arts religieux auront une place d'honneur.

Les objets d'art envoyés par les exposants (orfèvrerie, chasublerie, objets de piété, ornements vitraux, etc.) seront réunis dans un bâtiment spécial de sept cents mètres carrés de superficie. Ce bâtiment a la forme d'une chapelle. Sur la gauche, onze grandes baies sont destinées à recevoir les vitraux; sur la droite, une abside doit abriter un autel monumental. Deux grandes allées séparent les vitrines des bas côtés de la vitrine centrale, coupée elle-même, au milieu, par une rotonde. Cette disposition a permis au Comité de donner une large place aux exposants et de mettre en relief la valeur de leurs envois.

A cette exposition le Comité a cru devoir ajouter des concerts de musique religieuse; sous le patronage de S. E. le Cardinal-Archevêque, il compte préparer des auditions de plain-chant, faire venir à Bordeaux les chanteurs de Saint-Gervais. Il espère également organiser des conférences sur l'histoire de l'art et de la musique sacrés en France, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Il est inutile d'insister sur l'importance de cette exposition. Un grand nombre d'emplacements sont déjà retenus. Nous ne saurions donc trop engager les fabricants de notre région qui désirent se faire représenter à Bordeaux à envoyer leur adhésion dans le plus bref délai. Industrielle et artistique à la fois, l'exposition des Arts religieux sera digne de la grande ville du Sud-Ouest. Nous espérons ainsi qu'elle servira bien les intérêts de nos maisons françaises en faisant connaître aux étrangers le résultat de leur travail.

— Il est désormais certain qu'un *Congrès du Chant grégorien* sera tenu à Bordeaux, dans une des salles de l'Alhambra, les 9-11 juillet. Nous y reviendrons. Le Congrès sera accompagné d'auditions.

Un **pèlerinage franciscain** aux Grottes de saint Antoine de Padoue, à Brive, aura lieu le dimanche 23 juin.

Nécrologie. — Le diocèse vient de perdre un de ses prêtres les plus pieux, les plus modestes et les plus méritants, M. Jean-Baptiste-Eugène Montel, curé de Paillet, saintement décédé, le 7 mai, dans la paroisse qu'il dirigeait depuis près de vingt ans avec un zèle et un dévouement admirables. La mémoire de ce vénérable ecclésiastique restera en bénédiction dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et spécialement de ses paroissiens et de ses confrères. Voici son *cursus*: né à La Réole, le 5 février 1830; ordonné prêtre à Bordeaux, le 22 décembre 1855; vicaire à Coutras (22 décembre 1855); à Sainte-Croix de Bordeaux (19 novembre 1870); curé de Paillet (15 janvier 1876).

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La Prière pour l'Unité de l'Eglise en Angleterre. — Un grand mouvement se produit en Angleterre pour le retour à l'unité religieuse, témoin le mandement que l'archevêque anglican de Cantorbéry vient d'adresser (6 mai) au clergé et aux fidèles de son diocèse.

L'archevêque anglican de Cantorbéry, premier pair du royaume, doté d'un revenu de 480,000 francs, couronne le souverain, et confère les grades en droit, médecine et théologie. Voici le principal passage de son mandement :

« Lorsque nous considérons les terribles schismes du passé, les circonstances qui les ont amenés, les endurcissements et les manquements à la charité qui s'en sont suivis, leur multiplication, les obstacles évidents qu'ils opposent à la conver-

sion du monde aux enseignements du Seigneur, et quand nous voyons, comme à présent, tant de confessions diverses, luthériens, non-conformistes, etc., en Grande-Bretagne et à l'étranger, recherchant et désirant l'unité chrétienne, qui peut douter que ce mouvement ne soit l'œuvre du Seigneur ?

» J'espère sincèrement que dans nos églises et chapelles la prière pour l'unité de l'Eglise sera dévotement récitée, comme l'année passée, le dimanche de la Pentecôte, et que de tous les cœurs des vœux s'élèveront constamment vers le ciel. »

A TRAVERS LES REVUES

A lire dans les **Etudes religieuses** (15 mai) : *le Banquet de la Science*, par le P. H^o Martin; *le Petit-Fils du grand Condé, Louis de Bourbon*, par le P. H. Chérot (très remarquable comme tous les travaux de cet excellent érudit et de ce fin lettré); *les Religieux et le Fisc*, par le P. de Scoraille (fort important); etc.

Dans la **Revue du clergé français** qui se maintient tout à fait au rang élevé qu'elle a pris dès le commencement (1^{er} avril-15 mai) : *le Cadre historique de l'Evangile*, par E. Beurlier; *les Conférences ecclésiastiques en France au xvii^e siècle*, par M^{rs} Péchenard; *les Petits Catéchismes*, par M. Gardey; *Simplicité de langage au catéchisme*, par M. d'Albret; *Souvenirs d'un vicaire de banlieue*, par M. Loutil; *Chronique littéraire*, par M. Urbain, etc. Toujours d'excellents et pratiques renseignements pour la prédication, les conférences ecclésiastiques, les livres à acquérir comme instruments de travail.

Un des meilleurs recueils provinciaux que nous connaissons est assurément la **Revue catholique d'Alsace**. Autour d'un prêtre intelligent et courageux comme il en faudrait beaucoup, simple curé de campagne pourtant, mais bientôt sans doute député au Reichstag, notre cher ami M. l'abbé N. Delsor, se groupe une phalange serrée d'érudits et de patriotes qui rend les plus grands services à l'histoire et à la tradition locale. Leurs articles illustrent singulièrement les annales ecclésiastiques d'Alsace. Chaque *Revue du mois* de M. l'abbé Delsor est un vrai régal pour quiconque aime l'Eglise et la patrie. La *Revue catholique d'Alsace* paraît chaque mois à Rixheim, chez F. Sutter, par fascicules de 80 pages. 7 fr. 50 par an.

BIBLIOGRAPHIE

Quatre portraits de femmes. Episode des persécutions d'Angleterre, par la comtesse R. DE COURSON. Paris, Didot, 1895. In-12 de xii-425 pages. avec deux planches.

Un grand accueil a été fait à cet excellent livre par tous les esprits curieux des leçons de l'histoire, par toutes les âmes éprises de l'idéal chrétien. Les critiques compétents l'ont unanimement loué et c'est justice.

L'intérêt des quatre biographies dont il se compose est en effet des plus considérables. M^{me} la comtesse de Courson, descendante elle-même des confesseurs de la foi, était plus qu'une autre en mesure d'être bien informée sur les persécutions tour à tour cruelles et sournoises, légales et fiscales qu'ont subies si longtemps ses compatriotes; plus qu'une autre aussi, elle se trouvait dans l'état d'âme où il faut être pour bien comprendre et sentir, pour exprimer dignement l'héroïsme des glorieuses victimes dont elle nous retrace les œuvres et les souffrances.

La duchesse de Feria, Margaret Cliterow, Luisa de Carvajal, Mary Ward ont naturellement des physiologies diverses, mais toutes inspirent le même respect et la même admiration. Elles revivent dans ces pages émues, attachantes, remarquables au point de vue littéraire comme au point de vue historique, écrites d'une main ferme et d'un cœur sincère; et elles revivent dans leur milieu patiemment reconstitué avec une érudition qui pour ne point s'étaler n'en est pas moins très sûre.

C'est une belle œuvre d'histoire et d'édification que nous sommes heureux de recommander sans réserve à nos lecteurs. A.

Pierre le Vénéral ou *la Vie et l'Influence monastiques au XII^e siècle*, par M. DEMIMUID, docteur ès lettres. 2^e édition, in-8^o de 290 pages; prix : 3 francs. — Paris, Téqui, édit., 33, rue du Cherche-Midi.

La librairie Téqui publie une série de biographies qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement tous ceux qui aiment à voir de près la vie politique et religieuse de la France, dans les années de sa formation. M. de Rémusat a écrit quelque part que la meilleure peinture de l'Eglise, de la politique, de la religion et de la science en notre pays au XIII^e siècle, serait un « livre tout biographique » ayant pour titre : *les Quatre Abbés*; car, dit-il, saint Bernard représente éminemment la domination morale de l'Eglise; Suger, abbé de Saint-Denis, est un ambassadeur, un ministre, un régent; c'est l'homme d'Etat; Abélard, abbé de Saint-Gildas, représente la science; enfin Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, personnifie la vie religieuse : il est l'idéal du moine.

Abélard a eu son biographe : M. de Rémusat lui-même. M. de Carné (*Etudes sur les Fondateurs de l'Unité nationale*, t. I) a écrit la vie de Suger; M. de Montalembert nous a donné des pages éloquentes sur saint Bernard. Pierre le Vénéral ne pouvait rester dans l'oubli. Depuis 1857, on a publié trois études sur lui, une en Allemagne et les deux autres en France; mais rien de complet comme le livre de M. Demimuid, lequel met pleinement en lumière cette belle et pure figure monastique. L.

Mémoires du Père John Gérard, S. J., missionnaire catholique en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, traduits et annotés par le R. P. James FORBES, de la Compagnie de Jésus. 3^e édition. In-8^o de 276 pages. Prix : 2 fr. 50. Paris, Téqui éditeur, 33, rue du Cherche-Midi. — Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre*, et d'autres auteurs avant lui, ont cité plusieurs passages de ces Mémoires; néanmoins on peut dire que jusqu'en 1871 l'ouvrage, du moins dans son ensemble, était encore inédit. L'autographe latin appartenait à une bibliothèque de Rome. Une copie manuscrite se conservait au collège de Stonyhurst, en Angleterre, au milieu d'autres manuscrits non moins précieux. Un de ces manuscrits, dû à la plume du P. Gérard et qui contient l'*Histoire de la Conspiration des Poudres*, en latin, a été publié en anglais par le P. Moris, S. J., en 1871. L'autobiographie du P. Gérard servait d'introduction à cet ouvrage. C'est cette autobiographie que le P. Forbes publie de nouveau, mais cette fois intégralement, d'après la traduction anglaise du P. Kingdon.

Le récit du P. Gérard est un document de premier ordre concernant l'histoire de l'Eglise en Angleterre au XVI^e siècle. Rien d'ailleurs de plus dramatique. On y suit avec un vif intérêt le missionnaire dans les péripéties d'une existence aventureuse, semée de traverses et de dangers sans cesse renaissants. L.

Méditations sur Jésus-Christ, par l'abbé A. BLANC, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Valence et de Saint-Brieuc. In-18 de 452 pages, 2^e édition. Aubanel frères, éditeurs, Avignon.

La lecture de ce petit volume peut faire le plus grand bien, et certainement ne fatiguera pas. Les chapitres en sont courts et substantiels. L'ouvrage se divise en trois grandes parties : I. *Jésus-Christ considéré en lui-même* (53 chapitres); II. *Jésus-Christ considéré dans ses vertus* (58 chapitres); III. *Jésus-Christ considéré dans l'Eucharistie* (42 chapitres).

Il est précédé d'une lettre de Mgr l'évêque de Valence, de laquelle nous extrayons les lignes suivantes :

L'apôtre saint Paul réprovait comme indigne de lui la pensée de se glorifier d'autre chose que de la Croix de Jésus-Christ. C'était son étude et sa science, son élément et sa vie, le sujet constant de ses prédications...

Vos *Méditations sur Jésus-Christ*, fruit d'un travail intelligent et assidu, sont substantielles et pieuses, édifiantes et instructives; elles seront aussi, je n'en doute pas, utiles et sanctifiantes. Je les recommande au clergé et aux fidèles de mon diocèse...

† CHARLES, évêque de Valence.

Malgré eux, par M^{lles} Gabrielle D'ETHAMPES, in-18 de 275 pages. Prix : 2 francs. Téqui, éditeur, 33, rue du Cherche-Midi, Paris.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

Outre les travaux annoncés dans nos précédentes livraisons, la *Revue Catholique* donnera prochainement : *Bénédictins méridionaux*. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte. Documents inédits publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Voici l'allocution adressée le 4 juin, à **M. le Président de la République** par **Son Eminence** :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter MM. les vicaires généraux, les membres du chapitre de l'église primatiale et MM. les curés de la ville de Bordeaux.

» Le clergé du diocèse s'unit à moi, Monsieur le Président, pour vous offrir l'hommage de son respectueux dévouement. Il est heureux d'honorer à la fois la situation et l'homme et de pouvoir mettre ainsi d'accord son devoir et ses sympathies.

» Après le regretté Président, que cette cité acclamait il y a six ans, qui vécut honnête et qui mourut chrétien, nous pouvions avoir l'espérance que les traditions commencées se conserveraient honorables et dignes de la France dans notre magistrature suprême : la Providence a souri à nos vœux en vous appelant à les continuer.

» Le clergé de France, Monsieur le Président, est aujourd'hui ce qu'il fut dans tous les temps. Sa vie est tout entière en Dieu et dans son pays : en Dieu par la foi, et dans son pays par le patriotisme le plus sincère et le plus passionné qui puisse se rencontrer où que ce soit.

» Il a le sentiment de ses droits, parce qu'il aime la justice ; il a surtout le dévouement au devoir, parce qu'il aime sa patrie et son Dieu. Il suit avec les mêmes préoccupations du cœur et avec les mêmes élans de la prière ses fiers enfants chargés de l'honneur du pays dans les luttes lointaines ; les assemblées délibérantes, dans toutes les décisions qui touchent à la paix des âmes et à l'honneur du pays ; son Président très honoré, dans les démarches multipliées qui lui font recueillir les remerciements chaleureux des pauvres dans les hôpitaux et les acclamations enthousiastes des populations dans ses voyages à travers la France.

» En dehors des dispositions et des préférences qui peuvent varier à l'infini, le prêtre est ce que le veut, d'accord avec un enseignement qui n'a jamais varié, le Chef suprême de l'Eglise, *qui aime les Français* ; car, dans ce pays de foi et de bon sens, être catholique et se laisser diriger par le Père commun des catholiques, c'est tout un.

» Ses vœux, qu'il dépose avec confiance dans votre cœur loyal et bon, Monsieur le Président, n'ont rien qui puisse étonner ou seulement surprendre. Il demande à voir se graver dans les cœurs la formule que nous voyons sans déplaisir d'aucune sorte gravée sur nos murs ; et que les pouvoirs publics, dans ce temps de démocratie éprouvée, nous gardent, avec un soin jaloux, la liberté qui brise les chaînes, l'égalité qui assure la justice, et la fraternité, la douce et forte charité du Christ qui fait l'union dans l'amour. »

Le Président de la République a répondu en ces termes :

« Je suis très touché des paroles que vous avez prononcées. Je sais, Eminence, que les vertus que vous avez rappelées sont l'apanage des membres du clergé de votre diocèse ; vous les pratiquez comme des vertus chrétiennes, ce sont aussi des vertus républicaines.

» Vous pouvez être assuré que le Gouvernement de la République est pénétré des pensées de liberté, d'union et de concorde ; il s'est toujours inspiré et s'inspirera toujours de la belle devise que vous rappelez et qui est inscrite sur le fronton de nos monuments : Liberté, Egalité, Fraternité.

» Vous pouvez beaucoup pour faciliter sa tâche en contribuant à l'apaisement des esprits, à l'union de tous les Français; vous ferez ainsi œuvre de bons catholiques et de bons citoyens. Je connais trop votre patriotisme pour ne pas être assuré que vos enseignements et vos conseils seront toujours animés de l'esprit élevé qui a dicté vos paroles. J'ai confiance que vos enseignements seront conformes aux vœux du pays. »

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés : curé de Saint-Bruno de Bordeaux; M. Doreillac, curé-doyen de La Teste; — curé de Gradignan, M. Cabanne, curé-doyen de Sauveterre; — curé de Paillet, M. Lacoste-Dizaute, curé de Sendets.

Nous notons ici, *ad memoriam*, qu'en raison du grand concours résultant de la présence à Bordeaux du président de la République, Sa Sainteté avait daigné accorder aux paroisses de la ville **dispense du jeûne et de l'abstinence** du mercredi des Quatre-Temps, et ce, sans prescrire de compensation.

L'ancienne et fort belle chapelle romane des Templiers de **Magrigne**, à Saint-Laurent d'Arce, vient d'être rendue au culte. Le 21 mai, la sainte messe a été célébrée, pour la première fois, dans le sanctuaire restauré, par M. le chanoine Hazera, doyen de Sainte-Marie, spécialement délégué par Son Eminence. Notre éloquent ami a prononcé une émouvante allocution où il a développé cette parole de l'Évangile, bien choisie pour la circonstance : *Mane nobiscum, Domine*. Aux vêpres, M. le chanoine Deydou, curé de Saint-Nicolas, a donné un remarquable panegyrique de sainte Quitterie.

L'étroitesse de notre cadre nous empêche de parler en détail, comme nous l'aurions souhaité, des magnifiques fêtes célébrées en l'honneur de **Jeanne d'Arc** dans nos excellentes et très prospères maisons diocésaines de **Bazas** et de **Saint-André de Cubzac**. Chacune d'elles a érigé une statue à la Vénérable héroïne et a fait appel, pour la glorifier, à la poésie, à la musique et à l'éloquence. Les journées des 19 et 26 mai feront époque dans les annales des deux collèges. Maîtres, élèves, anciens, ont donné une fois de plus des preuves éclatantes de leur patriotisme et de leur foi.

Parmi nos pèlerinages bordelais à **Lourdes**, un des plus édifiants et des mieux organisés, est toujours celui de l'école **Saint-Joseph de Tivoli**. Ce florissant collège a dignement continué, cette année encore, ses nobles traditions. Le jour choisi pour cette pieuse manifestation était le vingt-cinquième anniversaire du martyr des Jésuites massacrés à la Roquette; aussi, les Pères de Tivoli avaient eu la touchante attention et l'heureuse idée d'offrir la présidence du pèlerinage au digne frère d'un des glorieux confesseurs de la foi, le cher et vénéré P. Xavier de Bengy, carme déchaussé, dont l'aimable présence a été, pour les pèlerins de Tivoli, une bénédiction et une joie de plus.

L'**Académie de Bordeaux** s'honore très fort en décrétant spontanément une médaille d'or, la plus haute distinction dont elle dispose, à la monumentale *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, de notre cher et savant maître M. l'abbé Bertrand. Nous l'en félicitons de tout cœur et plus encore les académiciens bordelais.

Nous parlerons prochainement en détail du beau volume élégamment illustré que notre ami, le **R. P. Monquet**, S. J., vient de consacrer à **saint Gérard**, fondateur de l'abbaye de la Sauve-Majeure, dont l'année 1895 amène le huitième centenaire. Nous tenons à l'annoncer dès aujourd'hui. (Paris, Tolra, très grand in-8°.)

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le Jubilé de saint Bertrand de Comminges. — Clément V, qui avait occupé le siège de saint Bertrand avant son élévation à l'archevêché de Bordeaux, n'oublia jamais sa première église. Il releva les reliques de son bienheureux prédécesseur, les plaça dans une chaise précieuse due à sa libéralité, et accorda un jubilé, avec toutes les indulgences qu'il comporte, aux fidèles qui visiteraient son glorieux sépulcre, chaque fois que la fête de l'Invention de la Sainte Croix coïnciderait avec un vendredi.

Le Jubilé de saint Bertrand a été signalé, cette année, par des pèlerinages et des fêtes magnifiques qui ont rassemblé des milliers de fidèles. L'orateur chargé de leur rompre le pain de la parole était notre éloquent et généreux ami,

M. Compans. Quiconque l'a entendu, ne fût-ce qu'une fois, devine avec quel zèle apostolique et quel beau talent il s'est acquitté de cette tâche. On en aura d'ailleurs l'idée par ces paroles d'un témoin; nous les empruntons à un des journaux catholiques du diocèse de Toulouse :

A ces multitudes qui se sont succédé chaque jour plus nombreuses, il fallait expliquer le sens de ces fêtes. C'est l'apôtre du Comminges, M^{sr} Compans, qui a bien voulu rendre ce service à ses compatriotes déjà habitués à apprécier sa parole ardente et ferme, sa personnalité pleine de distinction simple et de bonté, avec une allure de franchise qui ne trompe pas et séduit les plus endurcis. Soit qu'il ait chanté devant ces foules les merveilles de la miséricorde divine, soit qu'il ait rappelé les gloires commingeoises du moyen âge, soit qu'il ait fait acclamer Jésus-Christ, notre Roi, et saint Bertrand, père du peuple et protecteur de la contrée, le zèle et infatigable prélat a pu remarquer, au silence religieux de cette foule parfois trop exubérante, que sa chaude et éloquente parole avait été comprise. Aussi est bien justifié le titre de *Missionnaire apostolique* que Léon XIII, par une lettre des plus flatteuses, vient d'envoyer au sympathique ancien vicaire général de Bordeaux.

A TRAVERS LES REVUES

A lire dans la **Quinzaine**, une nouvelle revue catholique historique, littéraire, artistique et scientifique, fondée récemment et dont le succès — fort mérité — est déjà très grand (n^o du 15 janvier), *Catholiques et Romains*, par l'abbé Duchesne, de l'Institut; — (n^{os} des 1^{er} et 15 mai, 1^{er} juin), *les Schismes orientaux*, par le même; *Paul Bourget*, par Félicien Pascal; *J.-M. de Hérédia*, par A. Poizat; *Léon de la Sicotière*, par G. Le Vavasseur; les *Lettres d'un curé de canton*, par Yves Le Querdec; *la Constitution civile du clergé*, par M. Marius Sepet; les très remarquables articles de M. G. Fonsegrive, *Livres et Idées*; des poésies, des chroniques et courriers tenant très bien les lecteurs au courant du mouvement des arts et des sciences. — La *Quinzaine* donne aussi de la musique inédite.

2 n^{os} de 144 p. gr. in-8^o par mois. — 24 fr. par an (20 fr. pour le clergé). — Paris, 62, rue de Miromesnil.

Dans l'**Université catholique** (15 avril-15 mai) : *la Négociation du Concordat, d'après les dernières publications*, par A. Rivet; *M. de Hérédia*, par l'abbé Delfour; — *Revue d'Archéologie et d'Hagiographie* (J.-B. Martin); *Revue d'Ecriture sainte* (E. Jacquier), etc.

Etudes sociales et économiques, 2^e année, mai 1895.

Abbé Naudet, le Salaire familial. — *T. Pezard*, Pages d'Etudes sociales. — *A.-J. Bessières*, la Misère dans les campagnes.

Bordeaux, 16, rue Saint-Siméon. — 6 fr. par an. — Mensuelles.

BIBLIOGRAPHIE

La Mère Marie de Jésus, fondatrice de l'Ordre des Filles du Cœur de Jésus, par M. l'abbé LAPLACE, chanoine de Belley. — Un fort volume orné d'une héliogravure et de deux gravures. Prix : 3 fr. 50. (En vente chez Feret et fils, cours de l'Intendance, 15, et rue Martignac, 2, à Bordeaux.)

Nous sommes dans un temps où la liberté, cet idéal — peu réalisé, du reste —, semblerait donner carrière à toutes les passions, aux mauvaises comme aux bonnes. Malheureusement, personne n'oserait dire que celles-ci l'emportent sur les autres. La liberté est-elle donc si mal comprise que les droits ne soient plus inséparables des devoirs et que tout ce qui gêne doive être supprimé, qu'une morale facile exempte de sanction religieuse soit suffisante pour nos sociétés modernes, alors que les plus grands penseurs, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont tous soutenu que partout où il y a une société, la religion est de tout point nécessaire? N'est-ce pas Voltaire lui-même qui en jugeait ainsi? (*Traité de la Souveraineté*, chap. xx).

De grandes et terribles leçons rappellent à la justice et à la vérité pour un moment; mais on s'étourdit vite : il faut que de grands et durables exemples entretiennent dans les cœurs des émotions trop passagères.

C'est dans ce but que M. le chanoine Laplace a écrit la Vie de la Mère Marie de Jésus, assassinée, il y a quelques années, dans le jardin du monastère qu'elle venait de fonder près de Marseille. Son sang a fécondé l'Œuvre naissante, aussi fait-elle de rapides progrès.

Le but de la Société des Filles du Cœur de Jésus est d'ouvrir la vie religieuse et

contemplative aux personnes dont l'âme est généreuse mais dont le corps est trop faible pour supporter les graves austérités de règle usitées dans les autres ordres contemplatifs. Elle a pour objet la prière dans sa forme la plus auguste, l'adoration perpétuelle du T. S. Sacrement.

La charité y est sans bornes; on y prie notamment pour que la paix règne parmi les hommes et ne soit plus troublée par les tristes victimes de dangereuses utopies.

Les âmes chrétiennes comprendront que les prières des pieuses Filles du Cœur de Jésus doivent trouver grâce au ciel. Elles voudront les connaître, et le livre qui leur est offert les mettra vite en communauté de sentiments avec les religieuses du nouvel Institut béni par le Saint Père.

M. le chanoine Laplace est l'auteur bien connu de la vie de Mathilde de Nédonchel et de Marie de Courtebounne. C'est dans un style dont la simplicité s'allie à l'élégance et avec un soin exquis des choses de la piété qu'il a écrit la vie de la Mère Marie de Jésus, « cette remarquable vierge », comme la nomme le Décret de louange adressé par Rome à son Institut.

C'est un livre de l'intérêt le plus édifiant et dont la lecture ne peut manquer de porter d'heureux fruits, comme l'a dit le Saint Père en bénissant l'ouvrage et son auteur.

A. O.

Notice sur les abbés en Saint-Maurin en Agenais, par DOM DU LAURA, publiée et annotée par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Toulouse, Ed. Privat; 1895, in-8° de 49 p.

Livre de raison de la famille de Chevalier d'Escage (1746-1792), par LE MÊME. Saint-Amand, impr. Destenay; 1895, in-8° de 27 p.

Ce n'est pas une petite affaire que de tenir au courant notre bibliographie Tamizeyenne. Tout en continuant infatigablement ses grandes entreprises (la monumentale *Correspondance de Peiresc*, par exemple, dont le VI^e vol. in-4° s'imprime en ce moment), notre très cher et savant ami enrichit une foule de recueils de pièces inédites et d'études critiques fort recherchées de leurs directeurs et fort goûtées de leur public.

L'œuvre, « anecdote » jusqu'ici, de Dom Etienne du Laura mise en lumière dans la première des brochures que j'annonce en ce moment, est en soi d'une grande portée pour l'histoire monastique du premier diocèse suffragant de la métropole de Bordeaux; et l'érudit bénédictin étant un Bordelais fort authentique, tout ce qu'on publie de lui a pour nous un intérêt local tout particulier. Faut-il ajouter que l'introduction fort pleine et les notes abondantes de M. T. de Larroque enrichissent très fort le travail de Dom E. du Laura et lui apportent même plus d'une fois d'utiles et précises rectifications?

— Les livres de raison, si précieux pour l'histoire vraie de la vieille société française, sont un des objets d'études préférés de notre excellent collaborateur. Qu'ils soient brefs ou longs, strictement familiaux ou remplis de l'écho des événements contemporains, il les recueille, les catalogue ou les imprime en les complétant, les éclaircissant singulièrement par des notes précieuses. Ainsi en a-t-il usé, au grand profit des lecteurs, pour les souvenirs, très sommaires d'ailleurs, de quelques membres de la famille de Chevalier d'Escage. C'est une pierre de plus, bien taillée et bien encadrée, apportée par un maître ouvrier à l'édifice historique déjà considérable des livres de raison publiés jusqu'ici. A.

FRANCE-ALBUM ALBUM DE L'EXPOSITION DE BORDEAUX. Paris, A. Karl, 51, cité des Fleurs, in-8° oblong de 1 page et 31 planches en phototypie. — Nous donnerons prochainement à nos lecteurs une de ces planches, très bien choisies et d'une élégante exécution; tous les monuments intéressants de Bordeaux et les principaux édifices de notre Exposition s'y trouvent intelligemment rassemblés. — Prix : broché, 50 centimes; relié, 1 fr. — A Bordeaux, chez Graby et tous les libraires.

FRANCE-ALBUM A JEANNE D'ARC. Paris, A. Karl, 51, cité des Fleurs, in-8° oblong de 5 pages et 25 planches. Cet album est une œuvre patriotique et chrétienne publiée sous les auspices de S. G. M^{sr} l'évêque de Verdun et sous la direction de M. l'abbé Le Nordez, qui en a écrit la notice préliminaire. Il se vend au profit de l'œuvre nationale de Jeanne d'Arc. On y trouvera d'excellentes reproductions des œuvres d'art inspirées aux plus grands artistes et architectes français, par l'admirable figure de la Vénérable héroïne, des vues de Domremy, Chinon, Compiègne et Rouen. Nous le recommandons très spécialement à nos lecteurs. — Prix : broché, 50 centimes; relié, 1 fr. — A Bordeaux, chez Graby et tous les libraires.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, cure de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *Nouvelles Etudes sur Clément V* (suite), par F. Lacoste ; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 8° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 10° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{le} Caudéran ; 12° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain ; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* ; 16° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufras ; 17° *Le Vénérable Jean-Baptiste Gault. Notice bibliographique* (fin), par Ph. Tamizey de Larroque ; 18° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 19° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, par H. Lelièvre ; 20° *Une lettre inédite du P. Lacordaire*, publiée par Ph. Tamizey de Larroque ; 21° *H. Taine d'après M. Amédée de Margerie*, par A. Charaux ; 22° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Duprè ; 23° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Uxissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés : Curé-doyen de Sauveterre de Guienne, M. Amanieu, curé de Saint-Genès de Fours ; — curé-doyen de La Teste, M. Matignon, curé-doyen de Captieux ; — curé de Saint-Sulpice de Faleyrens, M. Fauché, curé de Saint-Martin de Sescas ; — curé de Maransin, M. Tizon, curé de Saint-Côme ; — curé de Saint-Seurin de Cursac, M. Lacombe, vicaire à Blaye ; — vicaire à Blaye, M. Lanoire, vicaire à Sainte-Foy-la-Grande.

Ordination de la Trinité. — Le 8 juin, samedi des Quatre-Temps, M^{sr} le Cardinal a conféré les saints Ordres dans la chapelle de son Séminaire. Les ordinands étaient au nombre de 43 : 8 tonsurés, 18 minorés, 10 sous-diacres, 7 diacres (dont 2 religieux, un Dominicain et un Franciscain).

M^{sr} Cazet, S. J., a fait, le 17 juin, dans la salle de la rue Minoy, une **conférence sur Madagascar** ; personne n'était plus en mesure que le vénérable évêque de renseigner complètement et exactement le public sur la grande île africaine qui est depuis longtemps le théâtre de son fécond apostolat. La réunion, qui a été fort nombreuse et choisie, avait été organisée par les zélés jeunes gens de la conférence Ravignan.

Son Eminence et NN. SS. les évêques d'Agen et d'Angoulême ont commencé hier à la cathédrale la **confirmation générale** des enfants de la ville de Bordeaux et de Bordeaux *extra muros*.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les **Missions catholiques au Japon** embrassent quatre diocèses, comprenant 49,280 catholiques.

Leur personnel se compose de : 1 archevêque, 3 évêques, 84 missionnaires européens, 20 prêtres indigènes, 17 clercs, 207 catéchistes, 22 religieux européens,

de l'ordre des Marianites, 86 religieuses européennes, appartenant aux trois congrégations de Saint-Maur, du Saint-Enfant Jésus de Chauffailles et de Saint-Paul de Chartres, 9 religieuses et 19 novices japonaises. On compte dans ces missions 75 postes ou districts, 242 chrétientés, 206 églises, chapelles ou oratoires publics, 1 séminaire situé à Nagasaki et comprenant 44 élèves, 2 collèges à Tokio et à Nagasaki, avec 154 élèves, 3 pensionnats de filles, avec 130 élèves; 17 orphelinats, avec 1,802 enfants, dont 459 garçons et 1,343 filles; 18 ouvriers ou ateliers avec 303 personnes; 13 pharmacies, 3 petits hôpitaux, 1 hôpital de lépreux avec 82 lits, 35 garde-malades dans les hôpitaux publics. Enfin, les missionnaires ont baptisé dans le courant de l'année dernière, au Japon, 2,460 adultes, dont 925 *in articulo mortis*, 1,235 païens, dont 706 *in articulo mortis*, et 1,450 enfants de chrétiens.

A TRAVERS LES REVUES

Les **Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne** se maintiennent toujours au rang distingué que notre érudit confrère et trop intermittent collaborateur, M. l'abbé V. Dubarat, a su leur assurer parmi les périodiques français. Toutes les livraisons de 1895 sont pleines de choses et on trouvera, avec le temps, dans la collection de cette précieuse revue de quoi illustrer singulièrement, et refaire à fond dans certaines de leurs parties, l'histoire des anciens diocèses de Bayonne, Lescar et Oloron, sous l'ancien régime et pendant la période révolutionnaire. M. l'abbé Dubarat y a commencé en mai une nouvelle publication de textes qui complètera encore la démonstration, surabondante déjà d'ailleurs, qu'il a menée à terme dans son irréfutable livre *le Protestantisme en Béarn et au pays basque* que j'ai eu l'honneur et la joie de présenter, il y a deux mois, aux lecteurs de *l'Univers*. Cette série d'articles du plus haut prix est intitulée: *Documents et Bibliographie sur la Réforme en Béarn et au pays basque*.

A la grande satisfaction des esprits qu'intéressent les travaux solidement documentés et rigoureusement critiques, le R. P. A. Lapôte reprend ses *Études d'Histoire pontificale*, qui sont vraiment de première valeur (**Études religieuses**, numéro de juin 1895).

Lire **Revue de Saintonge et d'Aunis** (1^{er} mai) : *Un Ecrivain saintongeais méconnu, Mathurin Alamande*, par notre savant collaborateur A. Claudin. (C'est un des personnages dont il est question dans l'excellente étude qu'il a publiée chez nous sur Maurus, le proto-typographe de La Réole.) — *La Revue de Saintonge et d'Aunis*, dirigée d'une main très sûre par notre laborieux et docte ami, M. L. Audiat, est strictement locale, mais admirablement informée en tout ce qui touche à l'histoire et au mouvement littéraire ancien et contemporain de la Saintonge.

Nous avons relevé dans deux excellentes revues parisiennes de solides travaux où sont complètement et savamment traités deux des sujets de nos conférences diocésaines de 1895 : dans la **Revue du Clergé français** (15 juin) la question liturgique d'août ; et dans le **Canoniste contemporain** celle de théologie morale d'octobre.

Dans son numéro du 15 juin, **La Quinzaine** publie : *l'Année 1835*, une admirable traduction d'un auteur polonais contemporain ; — une *Lettre à Paul Harel*, où M. Ed. Turquet, l'ancien sous-secrétaire d'Etat, raconte sa première entrevue avec Corot ; — un article de critique élevée sur *Tannhauser*, par Emile de Saint-Auban ; — une étude très documentée sur *l'Eclairage à Paris de Philippe V à nos jours*, par Roger Lambelin, conseiller général de la Seine ; — *l'Abbe Corneille*, une jolie comédie inédite, représentée le 6 juin dernier au Théâtre-Français ; — *les Mémoires du général baron Thiebault*, par Félicien Pascal ; — *la Fête-Dieu en Espagne au XVII^e siècle*, par J. Cael. — *Livres et Idées* (Gyp, Paul Hervieu, Henri Lavedan), par Georges Fonsegrive ; *Sous les Galons*, roman ; *Souvenirs du Sénégal*. *Courrier de Tunis*, *Chronique de la Quinzaine*. — 63, rue de Miromesnil, Paris. — 24 francs par an ; pour le clergé, 20 francs.

BIBLIOGRAPHIE

La Sainte Bible (texte latin et traduction française), commentée d'après la *Vulgate et les textes originaux*, par L.-Cl. FILLION, prêtre de Saint-Sulpice, professeur d'Écriture Sainte à l'Institut catholique de Paris. 8 beaux vol. in-8^o ornés d'environ 1,000 gravures. Prix : 7 fr. 50 le volume. — Paris, Letouzey et Ané.

Vient de paraître, le tome V, contenant : *la Sagesse, l'Ecclésiaste, Isaïe, Jérémie, Baruch*, 826 pages, 164 gravures.

L'importante œuvre entreprise par M. Fillion avance toujours. Le V^e volume, qui vient de paraître, contient, entre autres matières, les deux grands prophètes d'Israël, Isaïe et Jérémie, et celui-ci, comme les précédents, vaudra d'unanimes éloges au savant professeur de l'Institut catholique de Paris.

Depuis plus de deux cents ans, il n'a pas été publié en France un commentaire complet fait par un homme rompu dans l'enseignement aux difficultés innombrables du texte et, de plus, très informé des travaux si importants publiés à l'étranger. Menochius plus ou moins modernisé avait été, il faut l'avouer à notre honte, jusqu'à ce jour notre seul guide.

M. Fillion n'a pas voulu, cette fois, donner un commentaire développé des Saintes Ecritures. Son but a été plus modeste. Mettre à la portée de tous les ecclésiastiques et de tous les fidèles un commentaire succinct de la Bible, assez étendu cependant pour leur permettre de résoudre toutes les difficultés courantes, tel a été son désir.

A-t-il réussi ? On peut l'affirmer sans crainte, car de tous les côtés on fait les plus grands éloges de cet ouvrage, et le nombre des souscripteurs, qu'on nous dit très considérable, prouve qu'il a été accueilli avec faveur.

Si quelques personnes cependant semblent craindre qu'il ne soit pas achevé, qu'elles se tranquillisent. Le VI^e volume, qui certainement ne tardera pas à paraître, terminera l'Ancien Testament. Resteront les deux derniers qui contiendront le Nouveau Testament. Les publications et études antérieures de l'auteur lui permettront d'avancer plus rapidement et d'achever, dans un délai relativement court, ce travail d'une vie entière. *

A la Gloire de Jeanne d'Arc, Variétés historiques, par A. LECOY DE LA MARCHE. Paris, Letouzey et Ané, 1894. In-8° de III-243 p. — Prix : 4 francs.

Le retour des fêtes annuelles de Jeanne d'Arc donne un surcroît d'actualité à la nouvelle publication de M. Lecoy de la Marche, l'éminent historien catholique. Dans un volume plein d'érudition et d'éloquence, il a réuni les différentes études consacrées par lui, jusqu'à ce jour, à notre héroïne nationale, et il en a fait un livre homogène. Les chapitres les plus intéressants ont pour titre : *la Nationalité de la Vierge de Domremy; Inspiration ou Hystérie; les Miracles de la Pucelle; Jeanne fut-elle abandonnée par la Royauté et brûlée par l'Eglise? la Fausse Jeanne d'Arc; Résurrection de la Légende de la Dame des Armoises; la Mémoire de Jeanne du XV^e au XIX^e siècle; les Historiens de Jeanne d'Arc.*

On devine de quel attrait nouveau le savant écrivain et conférencier a su revêtir un pareil sujet, qui lui a toujours tenu au cœur, car on se rappelle que ses travaux ont contribué naguère à faire déclarer la vénérabilité de la Pucelle. Espérons qu'ils feront avancer encore la cause de sa béatification. Le public catholique et français voudra s'associer aux louables efforts tentés dans ce but par sa plume infatigable, et lire ses démonstrations multipliées de la sainteté de Jeanne. ***

L'Histoire de Bordeaux, de M. Camille Jullian, vient de paraître (Feret, in-4° de IX-804 p. avec 32 planches et 235 grav.). Nous nous hâtons de l'annoncer à nos lecteurs, en attendant le compte rendu critique étendu que nous lui consacrerons dans quelques semaines. Assurément nous sommes sur plus d'un point en désaccord avec l'érudite professeur de notre Faculté des Lettres; mais cela ne nous empêche pas de rendre hommage à son vaste savoir, à son beau talent et à son impartialité subjective.

A la Recherche d'une Religion civile, par M. l'abbé SICARD. Paris, Lecoffre, 1895. In-12 de 308 p.

Mon savant confrère et ami était parfaitement préparé par ses travaux antérieurs et notamment par son beau livre, *l'Education civique et morale avant et pendant la Révolution*, à composer l'étude très concrète et très suggestive dont on vient de lire le titre. Il connaît à merveille la rhétorique et la littérature révolutionnaires et il n'ignore aucun détail relativement aux essais divers tentés à la fin du dernier siècle pour substituer de nouveaux cultes, celui de la Raison, celui de l'Etre suprême, la Théophilanthropie, à la vieille religion nationale. Il nous remet sous les yeux, en faisant constamment usage de documents impossibles à récuser, ces entreprises heureusement avortées et grotesques. Dans tous ces rapports, ces

harangues, ou plutôt ces homélies des leaders de la Révolution, il retrouve, il dégage l'idée maîtresse : la déchristianisation de la France comme but, comme moyens des religions fabriquées de toutes pièces avec leur culte, leur liturgie, leurs fêtes. Tout cela n'a pas, hélas ! un intérêt purement rétrospectif. Ne voyons-nous pas aujourd'hui encore, en certaines villes où la pire fraction des partis avancés détient l'autorité locale, s'organiser des parades civiques aussi impies et presque aussi ridicules que celles dont nos arrière-grands-pères ont été les témoins et les acteurs parfois volontaires, plus souvent réquisitionnés ?

Le livre de M. l'abbé Sicard est fort documenté ; je l'ai dit déjà. Il est en même temps bien divisé et fort clair. Il prend les choses de plus haut que ne le font d'ordinaire les historiens : la plupart d'entre eux, en effet, nous initient seulement à la tentative de Robespierre, aux efforts du Directoire pour remplacer le dimanche par le décadi, à ceux de Larévellière-Lépeaux pour implanter la théophilanthropie. M. l'abbé Sicard nous montre en germe, dès le temps de la Constituante et de la Législative, les idées dont l'application devait être obstinément poursuivie de 1793 à 1801. Nous avons grand intérêt à savoir tout cela, et il faut remercier notre docte confrère de nous l'avoir si bien dit. A.

Paris révolutionnaire, par G. LENÔTRE. Paris, Didot, 1895. 1 vol. pet. in-8 de xv-420 p. avec 60 dessins et plans inédits.

Peu de livres m'ont aussi vivement intéressé que celui-ci. Notre curiosité est insatiable en tout ce qui touche au terrible drame qui remua en ses dernières profondeurs et ensanglanta Paris durant les années 1789-1793. M. Lenôtre s'est attaché avec une érudition abondante et sûre à reconstituer dans tous leurs détails topographiques les rues, les places, les édifices où se sont accomplis tant d'événements tragiques. Quand on a lu ses chapitres si documentés et si pleins sur les Tuileries, l'Abbaye, les maisons de Robespierre, de Danton, de Marat et de M^{me} Roland, sur les couvents où siégèrent les clubs des Jacobins et des Cordeliers, sur la Conciergerie, on comprend infiniment mieux les récits parfois confus des historiens et on est en mesure de rectifier les erreurs, souvent graves, où ils sont tombés.

Tout en restituant, avec la plume et le crayon, la scène et le décor de la terrible tragédie, M. Lenôtre en évoque, tels qu'ils furent, en les remettant dans leur milieu, les grands auteurs et les comparses. Sous le masque, il sait retrouver l'homme, que cet homme s'appelle Robespierre, Danton, Fouquier-Tinville ou simplement Duplay, Hébert, Legendre ou Roland. Il nous révèle ses antécédents, précise son rôle, et surtout il nous le montre dans son domestique, dans l'intimité de sa vie privée, entouré de sa famille et de ses amis.

M. Lenôtre écrit et raconte fort bien. Il ne déclame pas, et ne recherche pas l'effet littéraire, mais il saisit le lecteur par le caractère très précis et très vécu de ses descriptions et de ses récits. Son livre est de ceux que mettront en bonne place, pour y recourir souvent, les esprits curieux de l'histoire vraie.

L'illustration est assez abondante, d'une valeur documentaire incontestable et d'une exécution fort soignée. A.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

MONITEUR DU JEUNE AGE paraissant le 15 et le 30 de chaque mois sous la direction de M^{me} BELLIER-KLECKER. Paris, 19, rue des Bons-Enfants. Illustré. Très recommandé aux familles pour l'instruction et l'éducation des enfants de quatre à douze ans. — 8 francs par an.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *Nouvelles Études sur Clément V* (suite), par F. Lacoste ; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 8° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 10° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{te} Caudéran ; 12° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain ; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* ; 16° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufras ; 17° *Le comte d'Armagnac et le tombeau de Clément V*, par A. Breuils ; 18° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 19° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, par H. Lelièvre (suite) ; 20° *Une lettre inédite du P. Lacordaire*, publiée par Ph. Tamizey de Larroque ; 21° *H. Taine d'après M. Amédée de Margerie*, par A. Charaux ; 22° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Duprè ; 23° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon. Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

- Curé du Nizan, M. Combes ;
- Curé de Saint-Martin de Sescas, M. Chamayou ;
- Curé de Saint-Etienne de Lisse, M. Bénassy.

Les Processions. — Nous empruntons à l'*Aquitaine* du 28 juin la note suivante dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le grand intérêt pour l'histoire diocésaine :

« Dimanche (23 juin), la procession du Très Saint Sacrement s'est effectuée dans les rues de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux. Calme parfait. Satisfaction générale de tous ceux qui y ont pris part. »

Le 25 juin, M. l'abbé J.-H. Buche a célébré, dans son église de Loupiac, qu'il gouverne depuis quarante ans, ses **noces d'or sacerdotales**. La fête a été magnifique ; l'orateur — très heureusement inspiré — était notre distingué confrère, M. le chanoine Callen. La *Revue Catholique* joint ses respectueuses félicitations à celles qu'a déjà reçues le vénérable jubilaire.

Le 27 juin, au Grand Séminaire, la **Fête** traditionnelle du **Sacerdote** de Notre-Seigneur avait réuni un grand concours d'ecclésiastiques, heureux de se retrouver dans la chère maison qui leur rappelle de si doux souvenirs. L'hospitalité de nos vénérés maîtres, MM. de Saint-Sulpice, a été comme toujours parfaitement cordiale. Son Eminence présidait et nous avions la joie de posséder, avec Elle, S. G. Mgr Cœuret. Aux vêpres, M. le chanoine de Montigny a brièvement commenté, avec beaucoup de talent, ces beaux mots de l'Évangile : *Jam non dicam vos servos, vos autem dixi amicos.*

Une nouvelle **séance littéraire** — qui a obtenu comme les précédentes un éclatant et très mérité succès — a eu lieu le 29 juin, à l'École **Saint-Joseph de Tivoli**. Son Eminence présidait. L'assistance très nombreuse et choisie, on s'en

L

doute bien, a fait grand accueil à la superbe conférence, « De Tamatave à Tananarive », faite avec infiniment d'esprit et d'autorité par le R. P. Colin, S. J., fondateur de l'Observatoire de Tananarive.

Les 1^{er} et 2 juillet, le 39^e anniversaire du Couronnement de **Notre-Dame de Verdelsais** a été solennellement célébré. S. G. M^{sr} l'évêque d'Agen a officié pontificalement à la grand'messe et aux vêpres. M. le chanoine Deydou, curé de Saint-Nicolas de Bordeaux, a donné le sermon de l'après-midi avec son éloquence accoutumée.

Au moment où nous rédigeons la présente chronique, le **Congrès de chant grégorien et de musique religieuse**, dont nous avons annoncé la réunion, se tient à l'Alhambra. Nous y reviendrons prochainement.

Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur le programme du prochain **Congrès bordelais des Œuvres catholiques**. Notre public fournira à cette assemblée, nous n'en doutons pas, nombre d'adhérents.

Nécrologie. — Jeudi dernier ont été célébrées, au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple, les obsèques de M. de Froger de l'Eguille, chanoine honoraire, curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux. Il était âgé de soixante-dix ans : mais sa robuste constitution, la forte trempé de son âme ne laissaient pas prévoir que sa fin fût si proche. Il est tombé comme « un bon soldat de Jésus-Christ », victime de son zèle, les armes à la main, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, au pied de l'autel où il venait de dire sa dernière messe, au moment où après avoir parlé aux enfants de la première communion avec l'énergie qui le caractérisait, il leur distribuait le pain de vie. On l'emporta mourant, mais le soir même, quoique sans force et sans voix, tout entier à la belle fête de la journée, il voulait revoir ses chers enfants et il les faisait défiler tous devant lui dans cette chambre qui allait être bientôt sa chambre mortuaire.

M. de l'Eguille avait une âme ardente et une foi à transporter les montagnes. Je l'ai vu de près, surtout pendant notre pèlerinage en Terre Sainte en 1888. Je fus alors son compagnon inséparable, je me suis toujours félicité d'avoir eu cette bonne fortune.

Il aimait la Terre Sainte qu'il visita quatre fois. Sa pensée y revenait sans cesse. Quelques jours avant sa mort, je lui faisais une visite : c'était le 24 juin. « Je viens de bien loin, me dit-il d'une voix éteinte. J'étais ce matin à Saint-Jean du Désert, vous savez, la grotte de saint Jean, la source ! Vous me serviez la messe. Je vous l'avais servie auparavant à la Visitation ; puis nous déjeunions d'un morceau de pain et buvions l'eau de la source... »

Le lundi 1^{er} juillet, se croyant mieux (il se préparait à dire la messe le lendemain), il descendit déjeuner avec ses vicaires. Après le déjeuner, une réunion de Dames de charité de la paroisse devait avoir lieu au presbytère. Ces dames arrivaient déjà, il monta dans sa chambre chercher quelques notes concernant les pauvres. Le vomissement de sang qui l'avait tant affaibli une première fois le reprit de nouveau. On courut près de lui, il était mort !

M. le curé de Saint-Louis, chargé à la dernière heure de prononcer l'éloge funèbre du cher défunt, a rappelé heureusement que M. de l'Eguille, second curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux, fut le vicaire de confiance de M. Lafargue, fondateur et premier curé de cette belle paroisse. Il devint ensuite vicaire de la Primatiale, puis curé de Gradignan, et enfin curé-doyen de la chrétienne paroisse de Blanquefort « où toutes les œuvres vivent encore de son zèle et de son esprit ».

Voici, avec les dates exactes, le *curriculum vitae* du regretté défunt : M. Ferdinand-Raymond-Alexis de Froger de l'Eguille, né à Orléans le 23 décembre 1825 ; ordonné prêtre à Bordeaux le 23 décembre 1854 ; vicaire à Saint-Ferdinand de Bordeaux (27 décembre 1854) et à la Primatiale (25 juillet 1861) ; curé de Gradignan (13 décembre 1869) ; doyen de Blanquefort (14 mai 1873) ; chanoine honoraire (17 décembre 1890) ; curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux (1^{er} janvier 1891) ; mort à Bordeaux le 1^{er} juillet 1895.

A. J. L.

A TRAVERS LES REVUES

Analeceta Bollandiana, t. XIV, fasc. 2 (juin 1895).

Vita sancti Nicephori episcopi Milesii, saeculo X. — R. P. Peregrinus Soulier, *Legenda B. Francisci de Senis, ord. Servorum B. M. V.* — *Vita sancti Naamati, diaconi Rhutenensis, extremo saeculo VI, ut videtur, conscripta.* — Bulletin des publi-

cations hagiographiques [très important]. — *Catalogus codicum hagiographicorum qui Vindobonae asservantur in bibliotheca privata serenissimi Caesaris Austriaci.* — Feuilles 25-27 (n^{os} 15836-16614) du *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine U. Chevalier.

Bruxelles, 14, rue des Ursulines. — Recueil trimestriel. — 15 francs par an.

Revue des Questions historiques. — N^o 115, juillet 1895.

Paul Allard, le Clergé chrétien au milieu du 14^e siècle. — G. Clément-Simon, Un Chef de routiers sous Charles VII. — C. de la Roncière, Première guerre entre le protectionnisme et le libre-échange. — L. de Lanza de Laborie, la Révolution du Périgord et l'Émigration périgourdine, d'après les notes et correspondances de l'abbé Lespine. — Baron d'Avril, les Églises autonomes et autocéphales (451-1885). — Paul Fournier, Un livre récent sur l'Inquisition. — L. Audiat, Un faux en gentilhommerie: Le dernier marquis de Montandre. — M. de la Rochetterie, les Mémoires du chancelier Pasquier. — E. Beauvois, Courrier du Nord. — M. Sepet et E. Ledos, Chronique. — A. Isnard, Revue des recueils périodiques. — Bulletin bibliographique (37 comptes rendus).

Paris, 5, rue Saint-Simon. — Trimestrielle. — 20 francs par an.

Revue de l'Art chrétien. 33^e année, n^o 2, mars-avril 1895.

A. d'Avril, une peinture de P.-H. Flandrin, à Saint-Pierre de Chaillot. — Anthyme Saint-Paul, la Transition (3^e art.). — J. de Witte, Jean-Baptiste de Rossi (3^e art.). — E. Rupin, Peintures murales de l'église de Tauriac (Lot), xvi^e siècle. — L. Cloquet, la cathédrale de Reims. — Mélanges (3 articles). — Travaux des Sociétés savantes. — Bibliographie. — Chronique.

4 pl. tirées à part. — Nombreuses vignettes dans le texte.

Paris et Lille, Soc. de Saint-Augustin. — Bimestrielle. — 20 fr. par an.

On lit dans la **Quinzaine** du 1^{er} juillet : *La Quinzaine* doit à une gracieuse communication de pouvoir publier aujourd'hui quelques pages d'Ernest Hello. On verra avec quelle ampleur de style le génial écrivain y décrit les horizons terrestres, avec quelle profondeur de pensée il les prolonge sur l'au-delà. Ces pages, écrites en 1860, pourraient être datées d'hier : Hello flétrit des lâchetés que nous connaissons, il montre la misère des *réputations*, le néant de la gloire humaine quand elle est séparée de la gloire de Dieu. — A côté d'Hello figure M. Alfred Poizat, avec une œuvre superbe : *Avila des Saints*.

Puis : *la Guyane et les territoires contestés*, par Ed. Turquet, ancien sous-secrétaire d'Etat. — *L'Abbé Paul de Broglie*, par le P. Augustin Largent. — *Le Grand Bazar de la Charité*, par J. Germain-Lacour. — *Le Mouvement social*, par J. Angot des Rotours. — *Les Autos sacramentales de Calderon*, par J. Cael, etc.

62, rue de Miromesnil, Paris. — 24 francs par an; pour le clergé, 20 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Lettres choisies du XVIII^e siècle, par le R. P. CHAUVIN, de l'Oratoire. Paris, Poussielgue, 1894, in-12 de xv-436 pages.

J'ai loué sans réserve, dans notre supplément du 10 octobre 1892, les *Lettres choisies du XVII^e siècle* que l'« Alliance des Maisons d'éducation chrétienne » avait eu l'heureuse idée de demander au R. P. Chauvin; son nouveau recueil, publié il y a quelques mois, sous le même patronage, ne lui fera pas moins d'honneur et ne rendra pas moins de services.

Pour qu'il en fût ainsi, il fallait que cette tâche fût confiée à un fin lettré qui se trouvât en même temps être un éducateur expérimenté. Le R. P. Chauvin, en l'accomplissant fort à son honneur, a démontré une fois de plus qu'il est l'un et l'autre.

Les gens de lettres et les gens du monde du xviii^e siècle ont pour la plupart une très mauvaise réputation laquelle, il faut bien le dire, est amplement méritée. Mais il n'y a guère de fumier où l'on ne trouve des perles. Une preuve très convaincante de cet aphorisme est donnée par les *Lettres* que le P. Chauvin a choisies avec infiniment de tact et de goût, avec une sollicitude constante des âmes de nos écoliers, dans les œuvres de Montesquieu, de M^{lle} Aïssé, de M^{me} de Staël, de Vauvenargues, de Voltaire, de M^{me} du Deffand, de la duchesse de Choiseul, de M^{lle} de Lespinasse, de Frédéric II, de Diderot, de J.-J. Rousseau, de M^{me} d'Épinay, de l'abbé Galiani, du prince de Ligne et de Ducis. Sauf un petit nombre, voilà des noms qui sonnent mal aux oreilles des chrétiens et des honnêtes gens. L'auteur

fort habile du recueil dont je parle a su leur emprunter des pages tour à tour étincelantes de verve, abondantes en sages réflexions, vraiment touchantes parfois. C'est ce qu'on peut appeler un tour de force dont bien peu de critiques seraient capables. Le P. Chauvin s'est trouvé en mesure d'y réussir parce qu'il connaît à fond l'histoire de la littérature française et surtout cette littérature elle-même, et parce que, d'autre part, il a pour les âmes des jeunes gens auxquels son livre est destiné cette sollicitude délicate et ombrageuse qu'éprouvent seuls les éducateurs vraiment chrétiens.

J'ajouterai que les hommes faits seront vivement intéressés par les *Lettres choisies du XVIII^e siècle* et qu'ils goûteront fort avec ces lettres elles-mêmes les notices judicieuses et bien informées que le P. Chauvin y a jointes. A.

Le commandant Rivière, sa vie et ses œuvres, par François BOURNAND, professeur à l'École professionnelle catholique, etc. In-12 de 260 pages. Prix : 2 fr. Paris, Téqui, éditeur, 33, rue du Cherche-Midi. Ouvrage renfermant un appendice sur l'Annam et le Tonkin et de nombreuses notes inédites sur les mœurs, usages et coutumes de ces pays.

Henri-Laurent Rivière naquit à Paris le 12 juillet 1827. Il entra à l'école navale en 1843 et sortit aspirant deux ans après. En 1849, il devint lieutenant de vaisseau et en 1870, capitaine de frégate. Capitaine de vaisseau en 1880, il fut tué au Tonkin en mai 1883, au moment où il allait recevoir le commandement en chef de toutes les forces militaires de cette colonie. L'auteur de sa « Vie » la considère sous trois points de vue : sa vie intime, sa vie de marin et ses œuvres littéraires. L'ensemble est d'un vif intérêt, d'autant plus vif que tous les regards se tournent maintenant vers l'Orient. Ajoutons que la présence d'une tribu d'Annamites à l'Exposition de Bordeaux offre un attrait de plus à la lecture d'un ouvrage qui donne, en passant, de très curieux détails sur leurs mœurs et sur leur pays.

Maurice Maignen. Les Œuvres ouvrières, par Victor DE MAROLLES. — Grand in-8° de 236 pp. illustré de nombreuses gravures. Prix : 2 fr. 50. Lille, Société de Saint-Augustin. — Ce livre retrace les origines des grandes œuvres qui ont surgi au XIX^e siècle pour réparer les destructions révolutionnaires. L'assistance des pauvres, le patronage de la jeunesse, l'association ouvrière, telle est la gradation naturelle suivant laquelle on voit se dérouler cette vie vouée tout entière au service de Dieu et des travailleurs. La Vie de Maurice Maignen est un livre fait pour toutes les bibliothèques. Le jeune homme s'y instruira, le penseur y trouvera matière à réfléchir, l'homme du monde y verra de grands exemples, l'ouvrier y rencontrera un ami, tous y puiseront de salutaires enseignements.

Petit Guide du Pèlerin de Lourdes. Jolie plaquette in-18 de 96 pp. illustrée de 26 gravures. Sous couverture dorée. Prix : 0 fr. 50. Lille, Société de Saint-Augustin. — Ce nouveau Guide de Lourdes, d'un format pouvant facilement se mettre en poche, est spécialement écrit pour les nombreux pèlerins qui se rendent journellement dans la ville privilégiée de Marie. Il leur donne toutes les indications désirables, tant pour les fêtes religieuses, la visite des monuments, la description des églises et des chapelles, que pour les excursions dans le pays circonvoisin et le transport aux hôtels. De nombreuses gravures complètent heureusement ce petit Guide que nous recommandons aux directeurs des pèlerinages.

L'Art monumental des Egyptiens et des Assyriens. Tracts artistiques, par L. CLOQUET. 1 vol. gr. in-8° Jésus de 100 pages, illustré de nombreuses gravures. Prix : 1 franc. Lille, Société de Saint-Augustin. — M. L. Cloquet, l'éminent secrétaire de la *Revue de l'Art chrétien*, nous donne aujourd'hui le premier d'une série de tracts que les étudiants pourront suivre avec fruit et que les gens du monde liront avec intérêt. Profitant des travaux les plus récents d'écrivains compétents qui ont apporté beaucoup d'ordre et de lumière dans ces passionnantes études, il a en quelque sorte rejeuni le sujet en adoptant les théories les plus nouvelles, et en mettant à profit les toutes dernières découvertes. La genèse du pylône égyptien dérivé de la hutte en pisé, avec carcasse de boudins de roseaux, celle du grand temple, considéré comme amplification du manoir féodal, la description du trésor de Dashchour, et d'autre part, celle du palais chaldéen de Tello, toute fraîche découverte de M. de Sarzec, etc., sont des points qu'on ne trouve guère abordés dans les traités élémentaires, assez rares d'ailleurs.

Ajoutons que l'illustration est très nourrie, essentiellement démonstrative, et intimement adaptée au texte; et que l'ouvrage est très soigné au point de vue typographique.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, cure de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert*, (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *Nouvelles Etudes sur Clément V* (suite), par F. Lacoste ; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 8° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 10° *Etudes sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{is} Caudéran ; 12° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain ; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* ; 16° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufras ; 17° *Le comte d'Armagnac et le tombeau de Clément V*, par A. Breuils ; 18° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 19° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, par H. Lelièvre (suite) ; 20° *H. Taine d'après M. Amédée de Margerie*, par A. Charaux ; 21° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Duprè ; 22° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de S. Em. le Cardinal-Archevêque, ont été nommés :

Curé de Saint-Michel-la-Rivière, M. Lamartinie, curé de Blésignac.

Vicaire à Saint-Nicolas de Bordeaux, M. Blancher, vicaire à Saint-Emilion.

Vicaire à Gradignan, M. Eyraud, vicaire au Bouscat.

Vicaire à Saint-Ferdinand de Libourne, M. Raveau, vicaire à Bassens.

Un prêtre bordelais lauréat de l'Institut Catholique de Paris. —

Du *Bulletin critique*, numéro du 15 juillet 1895, à propos de la séance solennelle de fin d'année : « M^{sr} d'Hulst a fait connaître le résultat du concours relatif au prix Hugues. Ce prix d'une valeur de 2,000 francs est donné tous les deux ans. Le concours a toujours pour objet une question d'apologétique ; celui de cette année devait résoudre les difficultés que soulève la nécessité d'accorder la Providence de Dieu et sa bonté avec les difficultés apparentes des moyens de salut pour l'ensemble des hommes.

» Le prix a été partagé en deux portions inégales :

» Une somme de 1,500 francs a été attribuée au mémoire ayant pour auteur M. l'abbé Gombault, docteur en philosophie, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, curé de Montlivaut (Loir-et-Cher).

» La somme restée disponible, 500 francs, a été attribuée à M. l'abbé Gallard, curé de Béguey (Gironde), ancien élève de l'École des Carmes. »

Nous sommes heureux d'enregistrer ici ce succès de notre distingué confrère.

Union catholique de la Gironde. — Congrès de 1895, tenu du 28 juillet au 3 août, salle de l'Alhambra, rue d'Alzon, Bordeaux.

Dans sa séance du 11 juillet, la Commission générale d'organisation a nommé des commissions pour s'occuper : de l'organisation matérielle des conférences ; — de l'acceptation définitive des différents rapports ; — de la publicité des actes du Congrès ; — de l'installation matérielle des congressistes.

Cartes d'admission au Congrès. — Les personnes qui voudront assister au Congrès sont priées d'envoyer leur adhésion à M. le président de l'Union catholique, 8, place du Champ-de-Mars, à Bordeaux, qui leur fera parvenir des cartes

d'admission numérotées. Elles seront rendues valables par l'apposition du timbre d'acquit de la somme de 5 francs, destinée à couvrir les frais du Congrès. On peut faire oblitérer cette carte, soit d'avance, dans les bureaux de l'Union catholique, place Puy-Paulin, n° 5, soit à l'entrée de la salle du Congrès, à partir de son ouverture. MM. les membres du clergé et des ordres religieux sont dispensés du versement de la somme de 5 francs, mais sont priés de remplir les autres formalités.

Logement. — Des listes d'hôtels sont déposées dans les bureaux de l'Union catholique. MM. les congressistes qui voudraient retenir leurs logements par l'intermédiaire de cette Société sont priés de faire connaître leurs desiderata. MM. les membres du clergé pourront, sur leur demande, être logés au Grand Séminaire, moyennant une très faible rétribution.

Horaires du Congrès. — Dimanche 28 juillet, à huit heures du soir, séance d'ouverture. — Lundi 29 juillet, de neuf à onze heures et de deux à quatre heures, séances de travail des diverses sections; à huit heures, conférence. — Mardi 30 juillet, de neuf à onze heures et de deux à quatre heures, séances de travail; de quatre à six heures, assemblée générale, compte rendu des opérations de la Commission de Mutualité; à huit heures, soirée réservée. — Mercredi 31 juillet, de neuf à onze heures et de deux à quatre heures, séances de travail; de quatre à six heures, assemblée générale, compte rendu des opérations des Commissions des Syndicats agricoles et des Caisses rurales; à huit heures, conférence. — Jeudi 1^{er} août, de neuf à onze heures, séance de travail; à deux heures, assemblée générale, compte rendu des opérations des sections de l'Enseignement et des Œuvres; à sept heures, banquet. — Vendredi 2 août, visite de l'Exposition et des Œuvres charitables. — Samedi 3 août, visite des Œuvres charitables; excursions.

Adresser les demandes de renseignements au président de l'Union catholique de la Gironde, place du Champ-de-Mars, 8, à Bordeaux.

Les Congrès de chant grégorien et les vœux du Congrès de Bordeaux. — L'élan est donné pour la restauration de la musique religieuse. Après le Congrès de Bordeaux (9, 10 et 11 juillet), qui a eu un retentissement mérité dans le monde catholique, voici qu'un nouveau Congrès se tient à Rodez (22, 23 et 24 juillet), sous la présidence du cardinal Bourret et avec le concours éclairé de notre vénéré Cardinal, qui, au sortir du Congrès de Bordeaux, dont il a bien voulu présider toutes les séances, apporte à celui de Rodez ses propres lumières et les leçons de l'épreuve tentée dans sa ville archiépiscopale. Chemin faisant, Son Eminence toujours infatigable a présidé, dimanche dernier, les fêtes du couronnement de Notre-Dame des Buis, à Saint-Germain d'Olt, près de Rodez.

Une plume compétente publie aujourd'hui dans notre recueil une fort judicieuse étude sur les travaux du Congrès de Bordeaux et sur la musique religieuse. Nous nous bornerons, par conséquent, à relater ici, pour mémoire, les divers vœux formulés par le Congrès dans sa dernière séance.

Vœux relatifs au chant grégorien. — 1° Que le clergé se pénètre de l'obligation qui lui incombe de conserver au chant propre de l'Église sa place liturgique dans les cérémonies;

2° Que dans les journaux catholiques et les Semaines religieuses, une place discrète mais assurée soit réservée aux communications spéciales ayant pour but la vulgarisation de la théorie grégorienne;

3° Que dans les séminaires le chant liturgique soit enseigné, théorie et pratique, avec le plus grand soin. Des exercices propres à former l'oreille et la voix pourraient être imposés aux jeunes ecclésiastiques moins doués;

4° Que le préjugé inconcevable qui éloigne du lutrin même de très bons catholiques disparaisse bientôt et qu'à cet égard une invitation pressante de la part de chaque ordinaire, et par suite de la part des curés, provoque une certaine émulation parmi les fidèles plus soumis ou plus courageux;

5° Que dans les maisons d'éducation libre, surtout dans les petits séminaires, une place soit faite dans le programme à l'étude du chant sacré, avec faveurs et récompenses aux enfants méritants;

6° Que les Fabriques désormais s'imposent plus de sacrifices pour obtenir des chantres, et qu'en vue du présent et de l'avenir, il soit tiré parti des enfants qui ont des dispositions pour le chant;

7° Qu'en vue de l'avenir également, la voix de chaque enfant soit traitée avec précaution, et qu'on n'exige pas d'elle, en l'utilisant avec celle des hommes, un effort qui n'est pas de cet âge;

8° Que le concours des voix de femmes se subordonne aux nécessités de chaque église ; celui des hommes et des enfants doit être toujours préféré ;

9° Que, d'une manière générale, l'accentuation latine soit toujours respectée, là où elle doit se produire ;

10° Que le peuple soit amené en chaque église à alterner avec le lutrin les versets des psaumes, les strophes des hymnes, et à chanter les refrains des cantiques populaires ;

11° Qu'en attendant l'unité, à laquelle beaucoup travaillent, chacun s'applique à user le plus utilement et le plus correctement possible des éléments, livres ou éditions, qu'il a sous la main, consultant s'il doute, étudiant s'il ignore ;

12° Qu'on ne néglige pas de faire les répétitions nécessaires pour arriver à une exécution digne des autels ;

13° Que l'on fasse un usage discret des instruments de cuivre dans les églises ;

14° Que le chant liturgique ne soit jamais omis dans une fête solennelle et qu'une place lui soit toujours réservée dans des conditions telles que la comparaison avec la musique proprement dite ne lui soit pas défavorable ;

15° Que l'accompagnement de l'orgue, de quelque école qu'il se réclame, soit toujours de provenance établie, et que, répondant ou alternant, il demeure fidèle à la modalité et se produise avec modération.

Vœux relatifs à la musique religieuse. — Le Congrès de Bordeaux émet les vœux suivants :

1° Qu'en principe, la musique religieuse, dont les ressources sont si variées, puisse avoir sa place dans nos églises au même titre que la peinture, la sculpture et la statuaire ;

2° Qu'on ne choisisse dans ce domaine que ce qui répond le mieux au but proposé, qui est de prier et de faire prier. On écartera donc toute pièce de chant banale ou de style peu religieux ;

3° Que tout choix de morceaux puisse se réclamer d'une autorité réellement compétente et qu'il soit fait suivant les moyens dont on dispose, sans chercher à faire ni autrement qu'il faut, ni plus qu'on ne peut ;

4° Que le clergé, suivant les intentions formelles du Souverain Pontife, tienne la main à ce que rien d'anormal ni d'irrespectueux ne se commette dans les églises, à l'occasion de cérémonies religieuses soit ordinaires, soit extraordinaires. L'essentiel ne doit jamais y être sacrifié à l'accessoire ; les considérations religieuses doivent toujours l'emporter sur les considérations de personnes, et l'on ne peut y supporter des éléments profanes que dans une mesure très restreinte et bien déterminée, sans apparat ni réclame d'aucune sorte ;

5° Que le programme des grandes exécutions musicales soit soumis à l'autorité supérieure avant toute répétition et dans tous ses détails : choix des solistes, choix des morceaux, durée d'exécution, précautions d'ordre ;

6° Qu'une surveillance minutieuse soit exercée dans les occasions rares où de grandes œuvres ont obtenu la faveur de se produire dans une église, pour que rien n'y cause de scandale.

Les exécutants et le chef lui-même doivent être placés de façon que toute irrévérence même matérielle soit évitée ;

7° Que l'annonce de ces exécutions soit faite sous une forme qui prévienne toute assimilation avec les choses du théâtre ; il en est de même des comptes rendus qui sont faits dans la presse ;

8° Que MM. les organistes se conforment aux règles de la liturgie, excluant de leurs programmes la musique profane.

A TRAVERS LES REVUES

La Quinzaine. 15 juillet 1895. — *L'Enseignement de l'Histoire*, par Joseph Bouteyre ; — *Les Fêtes nationales sous la Révolution*, par J. Cael ; — *Socialisme et Athéisme*, par Victor de Marolles ; — *Sous les Galons*, par Jean Rolland ; — *Le Curé de Lourdes avant les Apparitions*, par Henri Lasserre ; — *La Taxe d'abonnement*, par A. de Boisandré ; — *Livres et Idées*, par George Fonsegrive ; — *De la Vélocipédie*, par le Dr J. Arnaud ; — *Madagascar*, poésie, par Henri de Bornier, de l'Académie française.

A ce brillant sommaire viennent s'ajouter une remarquable étude sur *l'Esprit*

de Colonisation, par G. d'Arnély, une Chronique de Quinzaine, un Bulletin bibliographique, un morceau de musique.

Paris, 62, rue de Miromesnil. — 24 francs par an; 20 francs pour le clergé.

BIBLIOGRAPHIE

Le Livre des Visions et Instructions de la Bienheureuse Angèle de Foligno, traduit par Ernest HELLO, 3^e édition. — 1 vol. in-16 de 266 pages. Broché, prix : 1 fr. 25. Lille, Société de Saint-Augustin. — Le Frère Arnaud, qui a écrit ce livre en latin sous la dictée de la Bienheureuse Angèle de Foligno, affirme « n'y avoir pas ajouté un mot qui vint de lui. Epouvanté, dit-il, de mon redoutable ministère, j'écrivais avec tremblement; je tâchais de reproduire les mots dont elle s'était servie dans la crainte d'altérer l'idée en altérant l'expression ».

Quant au traducteur, voici comment il a compris son rôle : « Sans négliger l'exactitude selon la lettre », il s'est attaché surtout à « l'exactitude selon l'esprit ». Il a essayé « de faire vivre en français le livre qui vivait en latin; de faire crier en français l'âme qui criait en latin; de traduire des larmes ».

Mais qu'y a-t-il donc dans les visions dont les deux interprètes parlent de la sorte ? Écoutons Hello :

« Un double abîme fut la demeure où Angèle passa sa vie terrestre. Quand elle interroge la profondeur, la passion de Jésus-Christ lui dit des secrets redoutables. Elle y plonge un regard effrayé et effrayant. Quand elle interroge l'abîme de la hauteur, sa parole est un cri d'impuissance... Heurtant dans son vol les mystères non révélés, elle aborde cette vie divine que le Père Faber appelle inimaginable, où fonctionnent les attributs qui n'ont pas de nom ici-bas, où Dieu vit sa vie de gloire, et son langage alors est une lutte corps à corps avec les choses qui ne peuvent se dire. »

Ce livre est pour ceux qui sont familiers avec les grands docteurs de la théologie mystique; avec S. Denys, avec S. Jean de la Croix « ils reconnaîtront dans Angèle de Foligno la pratique ardente et pure des sublimes théories qui ont illustré la haute science ».

Saint Philippe de Néri, par M^{me} la comtesse d'ESTIENNE D'ORVES, avec une lettre-préface de M^{sr} J. de la Passardière, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri évêque de Roséa. — Paris, V. Lecoffre, 1895, in-12 de xix-407 p. avec une planche.

Ce volume paraît avec des lettres approbatives de trois de nos prélats les plus distingués : M^{sr} Touchet, évêque d'Orléans, M^{sr} Lagrange, évêque de Chartres, et M^{sr} de la Passardière, évêque de Roséa; voici quelques extraits de ces lettres.

On trouve dans votre œuvre, Madame, dit M^{sr} Touchet, une science réelle de l'histoire de l'Eglise, une simplicité de style de très bon aloi, beaucoup de bon sens et de finesse dans les analyses d'âmes, enfin, une doctrine mystique, sûre et calme, nullement échauffée, nullement imprudente.

Votre livre vient bien à son heure.

Que d'utiles leçons on y peut puiser ! Pour les enfants, des leçons de pureté et de piété; pour les jeunes hommes, des leçons de retenue et de charité; pour les prêtres, des leçons de prière, de zèle, de tendre bonté, de mâle courage; pour tous, cette leçon incomparable que l'Eglise a traversé des temps aussi mauvais que les nôtres et que pourtant la sainteté y a opérés des merveilles.

— Madame, écrit M^{sr} Lagrange, fatigué comme je l'étais, quand votre volume m'est arrivé, laissez passer la fête de saint Philippe sans vous en dire ma pensée; mais on me le lit durant les longues heures de mes insomnies, et j'y retrouve cette élévation, cette plénitude, cette fermeté de pensée et de style qui caractérisent tout ce que vous écrivez. Vous m'aurez donné, si Dieu veut, bientôt me rappeler à lui, mes dernières joies d'âme.

Pardonnez-moi de ne pas vous en écrire davantage; mais je dirai tout dans un seul mot : Ce livre imprimera aux âmes qui le liront un élan vers les hauteurs...

M^{sr} J. de la Passardière, dans sa lettre-préface, rend un délicat hommage à M^{me} d'Estienne d'Orves :

Vous avez écrit ce livre, Madame, *con amore*; vous avez peint saint Philippe par ces deux traits la lumière et la flamme de la charité, et vous avez fait par là une œuvre opportune et vraiment sociale.

Nous ne voulons rien ajouter : sous le patronage de ses trois approbateurs *Saint Philippe de Néri* obtiendra, comme il le mérite, le plus éclatant succès.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

ERRATA

A l'article *Congrès du Chant grégorien*, page 484, lire :

« Mondains que vós fêtes brillantes
Sónt loin de váloir nós plaisírs
Trop sóuvent sóus vos riches téntes, etc. »

et au dessous :

« Si le poète avait mis une syllabe accentuée aux 1^{re}, 4^e et 6^e syllabes pour les 1^{er} et 2^e vers et aux 2^e et 4^e pour le 3^e, etc. »

N.-B. — On a placé un accent, dans ces trois vers, sur les syllabes qui doivent être accentuées et correspondent aux temps forts de la musique ; on a mis en italiques les syllabes où il y a des fautes.

A la 20^e ligne de la même page, lire : « M. Gravier. »

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Eminence, M. l'abbé E. Allain, chanoine honoraire, archiviste diocésain, aumônier du Sacré-Cœur, a été nommé curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux. — M. Raveau, vicaire à Bassens, a été nommé vicaire à Saint-Ferdinand de Libourne. — M. Jeantet, professeur à Sainte-Foy, a été nommé vicaire à Bègles. — M. Lowden a été nommé vicaire à Bassens.

A l'Exposition. — Nous signalons, comme ayant eu un attrait tout particulier, le concert donné par les jeunes aveugles de la rue de Marseille, le 27 juillet, dans la salle des Arts religieux. On connaît cette œuvre admirable de M. l'abbé Gaussens, placée aujourd'hui sous la direction de notre dévoué collaborateur M. l'abbé Lelièvre. Ce qu'on ne savait pas, du moins suffisamment, c'est jusqu'où peut aller le zèle sacerdotal auprès des déshérités de la nature et les prodiges qu'il opère. C'était plaisir de voir et d'entendre ces pauvres enfants, dont le regard est éteint, mais dont l'âme épanouie vibrait dans leurs notes éclatantes et joyeuses. Certes, M. Lelièvre travaille utilement pour la science et la religion, quand il fouille les archives, déchiffrant et compulsant les textes, mais son labeur de chaque jour, obscur et sans retentissement, au milieu de ses petits aveugles et de ses petits sourds-muets (car il les a tous sous sa houlette), révèle le bon prêtre de Jésus-Christ plus encore sans doute. Les applaudissements enthousiastes que les jeunes « artistes » ont recueillis à l'Exposition lui ont montré que son œuvre a bien toutes les sympathies et qu'il peut compter, pour la soutenir, sur la charité bordelaise, toujours inépuisable. L.

Congrès de Bordeaux. — L'heure est aux Congrès. Ils se multiplient dans la capitale du Sud-Ouest de la France. La *Revue Catholique* s'est longuement étendue sur celui du Chant grégorien ; c'était trop juste. Nous ne saurions passer entièrement sous silence ceux de l'Union Catholique et des « œuvres de la jeunesse ».

Le Congrès de l'Union catholique s'est tenu les 29, 30 et 31 juillet et 1^{er} août, dans la salle de l'Alhambra.

Première journée, matin : Rapports sur les orphelinats, sur l'adoption, sur les établissements d'initiative privée, destinés aux jeunes aveugles et aux sourds-muets. — Rapports sur la caisse de famille de la paroisse de Saint-Ferdinand, sur les caisses rurales de la région, sur les œuvres des soldats, etc.

— *Soir :* Rapports sur les écoles libres, sur les secours à domicile, sur les Sœurs

gardes-malades gratuites, sur l'œuvre du Pain de Saint-Antoine, sur les conférences de Saint-Vincent de Paul à Bordeaux, sur l'œuvre de Saint-François Régis, etc. — Conférence de M. Eugène Flornoy, de Nantes, sur le rôle de la classe dirigeante dans les Œuvres ouvrières.

Deuxième journée, matin : Rapports sur les Ecoles, les caisses rurales, les syndicats agricoles, le recrutement des instituteurs, les patronages, la mutualité scolaire, les œuvres des Cercles catholiques, secrétariat du peuple, etc.

— *Soir* : Discussion dans les sections sur les relations entre les écoles libres et les pouvoirs publics, la maison de famille pour les jeunes ouvrières, etc. Puis assemblée générale, ouverte par M. de Pelleport-Burète. Discours de M. Fourcassies sur l'Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, etc.

Troisième journée, matin : Discussion dans la section sur le Patronage des enfants des écoles laïques, les syndicats agricoles, caisses rurales, journaux économiques, œuvres de la conférence de Ravignan, de Saint-Michel, etc.

Soir, Assemblée générale : Historique des syndicats par M. Georges Bort; Syndicat pyrénéen, par M. l'abbé Laforgue, etc.

Quatrième journée, matin : Œuvres de la Société d'éducation et du Congrès pédagogique de 1895, Maison de la Miséricorde, Orphelinat de la Mission, Œuvres paroissiales.

Soir : A deux heures et demie, Assemblée générale de la section de l'enseignement, sous la présidence de M. de Pelleport : Allocution du R. P. Yung sur l'Œuvre antiesclavagiste. Lecture, par M. le comte de Lur-Saluces, d'un rapport complet sur les travaux de la section de l'enseignement primaire, depuis la première laïcisation, en 1879. Causerie de M. l'abbé Allain sur l'instruction donnée dans les écoles, avec nombreuses citations de M. Taine.

A quatre heures et demie, M. l'abbé Berbiguier, vicaire général, prend la présidence de l'Assemblée générale de la section des Œuvres. M. Pontal parle de la Société d'éducation. M. Lacaussade donne lecture des vœux émis par la section des Œuvres, concernant les œuvres des soldats et des marins, l'œuvre des prières et des tombes, etc. M. de Pelleport résume ensuite les travaux du Congrès. Enfin, M. le vicaire général, après quelques mots flatteurs adressés à M. de Pelleport, exprime le regret de Son Eminence de n'avoir pu assister au Congrès et invite l'Assemblée à demander au Saint-Père sa bénédiction apostolique.

Le Congrès des Œuvres de la Jeunesse s'est ouvert le 1^{er} août, sous la présidence de M. l'abbé Tourreau, vicaire général. Nous ne pouvons suivre le Congrès dans le détail de tous ses travaux. Signalons toutefois comme sujets traités (première journée) : L'organisation des cercles, œuvres catholiques belges, sociétés d'étudiants, *Bibliothèque roulante* de Montpellier, œuvres des étudiants de Nancy, conduite que devraient tenir les étudiants catholiques à l'égard de ceux qui ne le sont pas, etc. — (Deuxième journée) : Patronages catholiques pour les écoles laïques; œuvres de divers pays : Paris, Genève, Turin, etc. ; Essais de cours faits dans divers patronages, caisses d'épargne et économats, direction des patronages, vœu concernant l'enseignement social et économique. — (Troisième journée, matin) : Déclaration de M. l'abbé Allain, président, concernant les maîtres chrétiens. Ils doivent conquérir, par le dévouement et le travail, l'autorité morale sur la jeunesse. Vœu concernant le développement à donner dans nos collèges catholiques à l'enseignement religieux. (Soir) : Histoire des facultés catholiques. Enseignement supérieur pour le clergé : Enseignement religieux en Angleterre. Etudes d'économie sociale dans les grands séminaires, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur le Congrès scientifique des Catholiques à Bruxelles (septembre 1894), par le chevalier MAC SWINEY, chambellan de S. S. Léon XIII. in-8° de 220 pages, avec six portraits. Bruxelles, Société de Saint-Augustin, 12, Montagne-aux-Herbes-Potagères. Prix : 2 francs. — On sait qu'il sera publié un compte rendu officiel du dernier Congrès scientifique des Catholiques. Le volume très compact renfermera *in extenso* tous les discours ou mémoires lus ou présentés au Congrès. La « Notice » éditée par la Société de Saint-Augustin donne seulement une succincte analyse de ces discours et mémoires. Elle sera bien accueillie des lecteurs qui, curieux de suivre le mouvement catholique dans le champ de la

science, n'ont cependant pas peut-être la patience ou le loisir de feuilleter les gros in-8°. Une introduction fait connaître la genèse et le but de nos Congrès scientifiques.

Le diocèse de Bordeaux avait envoyé plusieurs adhésions au Congrès de Bruxelles. Toutefois un seul des adhérents a pris part aux séances. Nos lecteurs seront heureux, sans doute, de connaître les quelques lignes que M. Mac Swiney lui a consacrées :

« M. le chanoine Allain, archiviste diocésain à Bordeaux, a eu l'heureuse idée de faire des recherches sur l'*Organisation d'un grand diocèse français au xviii^e siècle*; en les communiquant à l'assemblée, il le fait d'une façon charmante, car à côté des questions arides de l'administration, etc., il expose une foule de menus faits, raconte d'amusantes anecdotes, relatives à la vie ecclésiastique et civile à cette époque. Un beau travail consisterait à faire les mêmes études sur les différents diocèses. Ces « fastes de l'épiscopat » fourniraient de précieuses informations historiques sur cette admirable hiérarchie qui, partout et toujours, a maintenu bien haut la bannière de la religion. Espérons qu'au prochain Congrès nous verrons d'autres travaux de ce genre et que M. le chanoine Allain présentera l'historique complet du grand diocèse dont il était l'archiviste, mais dont il est devenu bien mieux, c'est-à-dire l'historien. »

L.

Premiers principes d'Economie politique, par M. Charles PÉRIN, correspondant de l'Institut de France. — Paris, V. Lecoffre, 1895. In-12 de viii-375 p.

On discute partout aujourd'hui la question sociale, on se passionne, non sans raison, sur la question ouvrière, mais trop souvent le débat s'égare et reste sans conclusion sérieuse, parce que ceux qui l'engagent oublient trop facilement qu'en pareille matière il ne suffit pas d'aspirations vagues au bien-être général, au relèvement moral et matériel des classes ouvrières; qu'en des choses si positives, il faut des raisons positives, des arguments de principe et de fait. Ce qui manque, en bien des cas, c'est la connaissance nette et précise des premiers principes de l'économie politique. Ces premiers principes, un écrivain qui depuis longtemps a fait ses preuves sur le terrain des questions sociales, M. Charles Périn, membre correspondant de l'Institut de France, professeur émérite de l'Université de Louvain, nous les donne dans le volume que nous annonçons. On y trouvera, avec les principes fondamentaux de la science économique magistralement résumés, des solutions concises, mais toujours claires et pratiques, sur les graves problèmes qui émeuvent et captivent aujourd'hui l'opinion. La théorie des salaires et des profits a particulièrement attiré l'attention de l'économiste catholique. C'est aux enseignements de l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers* qu'il en demande les éléments, comme c'est toujours sur les enseignements et la tradition de l'Eglise, en même temps que sur les notions positives de la science économique, qu'il appuie sa doctrine. Avec l'auteur, et en reproduisant les lignes qui terminent sa préface, « nous aimons à espérer que, dans le trouble présent des esprits sur les questions sociales, ce précis de la science chrétienne de l'économie politique contribuera à fixer les idées et à préserver des utopies. »

Morceaux choisis d'auteurs latins comparés, à l'usage de la quatrième. — *Volume de l'Elève*, xxii-306 pages, 2 francs. — *Volume du Maître*, lvi-426 pages, 4 francs. Société de Saint-Augustin, Lille. — Ces *Morceaux choisis pour la quatrième* inaugurent la collection de classiques latins (chrétiens et païens) comparés, entreprise, avec le concours de quelques savants dévoués, par M. l'abbé Guillaume.

Les *Morceaux choisis* forment dans leur ensemble une sorte de *Cours pratique d'histoire littéraire païenne et chrétienne*, allant d'une part de Caton à Claudien, et d'autre part de S. Cyprien aux Renaissants du xvi^e siècle. L'auteur a eu soin de ne choisir guère, chez les écrivains des deux catégories, que des morceaux offrant entre eux quelque analogie soit morale, soit littéraire, et pour lesquels il a dressé une table comparative.

Le *Volume de l'Elève* comprend, outre les textes latins, une notice sur la vie et les œuvres de chaque écrivain, un ou plusieurs jugements de critiques autorisés, et, au bas des pages, des notes nombreuses destinées soit à éclaircir le texte, soit à signaler les différences des deux langues, des deux littératures et des deux civilisations.

Le *Volume du Maître* renferme la traduction intégrale des textes, des études générales ou particulières de style, des tableaux de l'état social ou littéraire d'une

époque et d'autres pièces, au moyen desquelles le professeur le moins expérimenté pourra facilement se mettre à même de donner un cours de littérature et de civilisation comparées, approprié à sa classe.

Les Amitiés de Jésus, par le R. P. M.-J. OLLIVIER, des Frères Prêcheurs. Magnifique volume grand in-8° cavalier, orné de gravures et d'une carte; franco, 9 francs. — Paris, A. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, 7, rue des Grands-Augustins, et P. Lethielleux, 10, rue Cassette. — On n'a pas oublié l'ouvrage de premier ordre que le R. P. Ollivier publiait, il y a deux ans, sur *la Passion*. L'éloquent Dominicain complète aujourd'hui son œuvre par un second ouvrage d'une érudition aussi solide et d'un charme aussi pénétrant que le premier sur *les Amitiés de Jésus*.

Il s'attache à reconstituer la vie humaine du Sauveur, si on peut parler ainsi, étudiant tous les personnages qui ont eu l'honneur d'être aimés de lui, ses parents, ses amis, ses apôtres. Le R. P. Ollivier a puisé à toutes les sources, a utilisé tous les travaux accumulés depuis des siècles. Il compare les textes, les rectifiant ou les complétant l'un par l'autre, mettant à profit les constatations même des adversaires et s'éclairant de toutes les investigations des sophistes, puis allant reconnaître les Lieux saints et s'inspirant sur place des ruines parlantes et des témoignages de la nature. Toutes ses assertions sont appuyées de textes irréfragables, sacrés ou profanes, grecs, latins, anglais, allemands, empruntés aux vieux historiens, aux critiques modernes et aux voyageurs. Au milieu du trouble moral où nous vivons, on ne saurait trop signaler l'opportunité d'un pareil ouvrage.

Vie de saint Alphonse-Marie de Liguori, docteur de l'Eglise, par le cardinal Alphonse CAPECELATRO, archevêque de Capoue; traduite par l'abbé M^{ie} LE MONNIER; t. I, 1 vol. in-8° de 376 pages. Prix : 5 francs. — Société de Saint-Augustin, 41, rue du Metz, Lille (Nord).

Saint Alphonse de Liguori vivait à une époque voisine de la nôtre; il s'est sanctifié en servant Dieu et les âmes au milieu de difficultés qui ne sont pas sans analogie avec celles que traverse aujourd'hui l'Eglise. Voilà pourquoi le cardinal Capececlatro le propose au clergé comme le type du prêtre et de l'évêque des temps présents. Pour le peindre, il a mis à contribution Tannoia, dont la plume exacte et minutieuse n'a rien omis de ce qui pouvait faire connaître le fondateur des Clercs réguliers du Très Saint Rédempteur. Mais plus heureux que Tannoia lui-même, il a pu s'aider, et il l'a fait largement, de la volumineuse correspondance du Saint, publiée récemment par la Société de Saint-Augustin. Ces lettres, les unes toutes spontanées, les autres plus réfléchies, sont pour ainsi dire des « instantanés » pris dans les divers états d'âme du fervent religieux; elles achèvent de le manifester tel qu'il fut, et, grâce à elles, le cardinal Capececlatro caractérise en traits définitifs cette physionomie, complexe et attachante, de missionnaire et d'ascète, de chef d'ordre et de moraliste.

Au moment où parut saint Alphonse, la religion était en butte aux attaques simultanées et parfois combinées de trois adversaires, mal d'accord entre eux mais unis pour la combattre : les philosophes, les jansénistes, les politiques. Aux premiers, la Providence oppose Alphonse apologiste et polémiste; — aux seconds, Alphonse moraliste, également éloigné du rigorisme et du laxisme où conduisait fatalement la sévérité outrée; Alphonse faisant prévaloir dans la pratique des confesseurs cet axiome de sens commun qu'une loi incertaine ne peut imposer une obligation certaine; — aux politiques, dont l'absolutisme allait provoquer une réaction terrible et précipiter l'avènement des classes populaires, Alphonse, ami du peuple, « démocrate », dirions-nous, si on avait moins abusé de cette épithète qui a trop souvent un sens équivoque et confus.

Là est l'originalité de cette Vie nouvelle de saint Alphonse de Liguori, là est son actualité.

La conclusion très opportune qu'on en pourra tirer, c'est que le prêtre doit aller au peuple comme a fait saint Alphonse, c'est-à-dire moins en tribun qu'en apôtre.

Le premier volume de cet ouvrage, qui en a deux, se ferme au moment où saint Alphonse est appelé à l'épiscopat. Le second étudie plus particulièrement l'évêque.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, 72, rue de l'École-Normale, à Caudéran, près Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *Nouvelles Etudes sur Clément V* (suite), par F. Lacoste; 7° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 8° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 9° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 10° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 11° *Étymologies girondines* (suite), par H^{is} Caudéran; 12° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 13° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 14° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain; 15° *Documents inédits sur Louis Beaulieu*; 16° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufas; 17° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 18° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre; 19° *H. Taine d'après M. Amédée de Margerie* (suite), par A. Charaux; 20° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Dupré; 21° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissette, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque, ont été nommés :

Curé-doyen de Captieux, M. Capmartin, curé de Lerm;

Curé-doyen de Saint-Laurent (Médoc), M. Duga, aumônier de Saint-Joseph.

Installation de M. le curé de Saint-Ferdinand. — Je découpe dans l'*Union nationale* les lignes suivantes, tout en remerciant du fond du cœur le très aimable rédacteur en chef de cette excellente feuille bordelaise : A.-J. L.

« Dimanche dernier, aux vêpres, a eu lieu l'installation solennelle de M. le chanoine Allain comme curé de Saint-Ferdinand de Bordeaux. M. Berbiguier, vicaire général, présidait la cérémonie.

» La jeune église de Saint-Ferdinand, tout heureuse, s'était gracieusement enguirlandée et pavoisée pour la circonstance; mais son plus bel ornement était encore la foule énorme, sympathique et pieusement recueillie, qui remplissait les vastes nefs trop étroites et débordait jusque sur la rue.

» On sait comment se pratique l'installation d'un nouveau curé. Au moment marqué, le représentant de l'autorité diocésaine l'introduit dans cette église qui devient son épouse mystique; il le présente ensuite à ce peuple qui devient son peuple, et, après avoir entendu sa profession de foi, le mène au tabernacle dont la garde lui est confiée désormais, à la stalle de préséance qu'il occupera dans le chœur, au confessionnal, aux fonts baptismaux, dans la chaire enfin d'où il rompra à sa famille paroissiale le pain de la parole évangélique.

» Tout s'est ainsi passé pour le nouveau curé de Saint-Ferdinand. Il a dit d'une voix ferme et avec un accent de conviction profonde sa profession de foi; mais lorsque, dans la chaire elle-même, M. le vicaire général lui a remis l'étole pastorale et l'a embrassé affectueusement, l'émotion a gagné tous les cœurs, chacun répétant tout bas : *ad multos annos!*

» L'allocation de M. Berbiguier, pleine de tact et d'aimable courtoisie, serait à reproduire tout entière. M. le vicaire général a parlé *tanquam potestatem habens*; mais comme on sentait que de ses lèvres ne tombait pas un éloge banal et de commande, soit lorsqu'il rappelait le souvenir des deux premiers curés de Saint-

Ferdinand, M. Lafargue et M. de l'Eguille, soit lorsqu'il esquissait les qualités et les vertus de leur successeur dont la haute réputation de savoir a franchi non seulement les limites du diocèse mais encore celles de la France, si bien que sa nomination à la cure de Saint-Ferdinand de Bordeaux a été accueillie avec satisfaction jusque sur les degrés du trône pontifical et saluée par des voix qu'on peut regarder comme l'écho de celle de Léon XIII lui-même.

» La réponse de M. Allain peut se résumer en un seul mot que j'ai entendu s'échapper de la bouche et du cœur d'un saint religieux : C'est une parole sacerdotale!

» Le nouveau curé de Saint-Ferdinand, en effet, n'a pas seulement fouillé les archives et compulsé des textes, la théologie mystique lui est familière. et pour les religieuses du Sacré-Cœur, qui le tenaient en très haute estime, c'était toujours un « fin régal » de savourer ses instructions toujours pleines de l'onction de nos saints Livres et des Pères.

» M. Allain a déclaré qu'il acceptait la charge pastorale avec une pleine et entière confiance, comptant sur la grâce de Dieu qui ne peut lui faire défaut puisqu'il est où Dieu veut qu'il soit, comptant aussi sur les prières et sacrifices qui lui ont été promis et qui ne lui manqueront pas, comptant enfin sur la foi, la piété de cette admirable paroisse dont on raconte tant de merveilles. Ici on s'attache au prêtre : ici il y a des hommes d'œuvres, des écoles chrétiennes généreusement fondées et prospères, des administrateurs éclairés et zélés, un clergé exemplaire...

» C'était bien là, en effet, une parole sacerdotale, qui a conquis immédiatement tous les cœurs. Les hommes surtout, massés entre la chaire et la sainte table paraissaient « empoignés » ; et les prêtres qui remplissaient le chœur et le sanctuaire n'étaient pas les moins émus ; car beaucoup de prêtres, soit de Bordeaux, soit de la campagne, étaient venus apporter au nouveau curé l'hommage spontané de leur affection et de leurs sympathies, entre autres, MM. les curés de Saint-Seurin, de Saint-Louis et de Sainte-Marie, M. le chanoine Klingensffer, le R. P. Xavier de Bengy, etc.

» Le soir, un banquet intime réunissait au presbytère, autour de M. le vicaire général et de M. le curé de Saint-Ferdinand, les membres du Conseil de Fabrique, les vicaires de la paroisse et quelques amis. Là n'a cessé de régner la plus cordiale expansion. M. le président de la Fabrique au nom de ses collègues et de la paroisse ; M. Fourcassies au nom des Œuvres ouvrières ; M. le curé de Saint-Seurin et M. le curé de Saint-Louis, en leur nom et au nom du clergé, ont levé leur verre en souhaitant longues et heureuses années au nouveau curé. Celui-ci a répondu à tous avec une grande facilité d'improvisation et un à-propos charmant, comme s'il n'eût jamais fait que cela dans sa vie. Enfin on s'est séparé, chacun emportant la plus heureuse impression des prémices du ministère pastoral de M. le chanoine Allain. »

Le Pèlerinage national, qui a traversé nos murs cette semaine, promet d'avoir des résultats aussi consolants que les années précédentes. On parle déjà de plusieurs guérisons obtenues pendant le voyage ou dès l'arrivée à Lourdes. Les pèlerins ont édifié notre ville, surtout dans la visite faite à Notre-Dame de la Piété (Alhambra) et à Saint-Seurin. M^{gr} l'évêque de Montpellier présidait à la première procession du Saint Sacrement faite à Lourdes par le Pèlerinage.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — A l'occasion de la fête de saint Joachim, le Saint Père a reçu dans sa bibliothèque un grand nombre de cardinaux et de prélats, les dignitaires de la cour pontificale, les représentants de l'ordre de Malte et de quelques associations catholiques.

Le Saint Père s'est entretenu de ses espérances pour le triomphe et la paix de l'Eglise. Il a dit qu'il faut espérer de la Sainte Vierge et de l'archange saint Michel ce miracle. Il a exprimé le vœu que les catholiques s'abstiennent de toute participation aux fêtes du 20 septembre et passent cette journée dans la prière.

Mort de l'archevêque d'Auch. — Mardi matin, s'est doucement éteint M^{gr} Gouzot, archevêque d'Auch. Il sentait la mort venir et s'était recommandé lui-même aux prières des fidèles en une dernière lettre pastorale. Elevé à Saint-Sulpice, prêtre en 1851, curé de la cathédrale de Saint-Front, à Périgueux, en

1870; il y fut consacré évêque de Gap, en 1883, par M^{gr} Dabert, puis devint archevêque d'Auch, en 1887. Il meurt à soixante-huit ans.

Le Congrès franciscain de Limoges a émis des vœux sur lesquels il est bon d'appeler l'attention. En voici quelques-uns qu'on ne saurait trop recommander :

Considérant que la laïcisation des écoles est un des moyens les plus pernicieux de déchristianisation, le Congrès, en conformité de doctrine avec les récentes décisions données aux évêques américains, émet le vœu que chaque Fraternité organise une œuvre de catéchisme pour les enfants des écoles laïques et continue son apostolat par la fondation de patronages.

Considérant que la prospérité du Tiers-Ordre dépend de l'estime qu'en feront les prêtres de nos diocèses et du zèle qu'ils mettront à le propager, émet le vœu : 1^o Que des fraternités sacerdotales soient établies dans tous les diocèses; 2^o qu'afin d'atteindre ce but, des démarches soient faites auprès des supérieurs des petits et grands séminaires, afin de former, parmi leurs élèves, un groupe de Tertiaires qui seraient le noyau des fraternités sacerdotales.

Considérant que le luxe toujours croissant, par les dépenses exagérées qu'il occasionne, est un obstacle à la prospérité matérielle des œuvres catholiques;

Considérant que les préoccupations de luxe et l'amour immodéré des plaisirs entrent pour une bonne part dans les causes qui produisent l'avitilissement des caractères;

Considérant que l'usage des danses se répand de plus en plus, même dans les familles chrétiennes; que les danses et matinées secondaires, dites enfantines, mettent en péril la pureté des consciences et ruinent ainsi par sa base l'esprit chrétien, émet le vœu :

1^o Que les Tertiaires, conformément à leur sainte règle, se montrent les adversaires du luxe et des plaisirs dangereux;

2^o Que les Tertiaires prennent l'initiative de créer, parmi les dames vraiment soucieuses de l'innocence des âmes, une Ligue ayant pour but d'exclure de leurs maisons ces habitudes païennes et de ramener les soirées de famille à la simplicité évangélique;

3^o Que le crucifix soit à la place d'honneur dans tous les appartements, y compris le salon, d'où sera bannie toute image ou statue blessant la décence chrétienne;

4^o Que le luxe mondain soit exclu en particulier des cérémonies funéraires; que les prescriptions liturgiques soient observées par la suppression des couronnes de fleurs, qui rappellent les mœurs païennes, et qu'on les remplace par un certain nombre de messes qu'on dira ou fera dire, de chapelets ou autres pratiques pieuses.

BIBLIOGRAPHIE

Marie-Thérèse (1717-1780), par le comte de VILLERMONT. 2 vol. in-8^o de 432 et 436 pages. Prix : 12 francs. — Société de Saint-Augustin, 41, rue du Metz. Lille (Nord).

« Ceci est mon testament littéraire », écrivait le comte de Villermont à son éditeur, lorsqu'il entreprit l'histoire de Marie-Thérèse. Et, en effet, la mort l'enleva au moment où il terminait les dernières pages de cet ouvrage où il avait mis tout son cœur, toute son âme, toutes les forces de son intelligence.

L'histoire de Marie-Thérèse n'était pas sortie du domaine littéraire allemand. M. le duc de Broglie, la commençant, s'était arrêté dès les premiers chapitres. Le terrain était donc neuf, et il convenait au vigoureux talent du comte de Villermont de venger de l'oubli des historiens français et belges cette belle et énergique figure de souveraine. Dans les nombreuses recherches que nécessitait pareil travail, le comte de Villermont s'est souvent appuyé sur l'œuvre volumineuse que le chevalier d'Arnetz a consacrée à Marie-Thérèse. Les lettres de l'impératrice elle-même à ses enfants, à Kaunitz, à ses ministres, à ses généraux, à ses amis, les comtesses d'Enzenberg, de Lerchenfeld, la marquise d'Herzelles, la très secrète correspondance avec Mercy, sont autant de sources dans lesquelles se reflètent l'état d'âme de l'impératrice, ses joies et ses peines, ses vertus viriles et ses faiblesses; grâce à leur étude, l'historien a su faire revivre cette princesse d'une impressionnabilité si vive.

Quelle fière et noble reine elle a été, cette femme qui, forte de son droit et de la justice de sa cause, lutta seule contre les perfidies d'un ennemi haineux; qui,

vaincue grâce aux rivalités et aux dissensions de ses généraux, ranima les courages, réveilla l'enthousiasme et, ralliant enfin la victoire à ses armes, fit trembler son implacable adversaire, le voleur de la Silésie, Frédéric II. L'éclectisme de Kaunitz et surtout le philosophisme voltairien de Joseph II, unis pour battre en brèche la foi et la loyauté de Marie-Thérèse, empoisonnèrent la fin de cette existence qui eût été sans tache si l'amour maternel n'eût fait fléchir la reine.

L'histoire de Marie-Thérèse couronne dignement la riche et féconde carrière littéraire du savant et élégant écrivain, mais nous fait doublement regretter la disparition de cette vaillante plume, vouée au service de l'Église et des nobles causes.

L'Église de Paris pendant la Révolution française, par l'abbé DELARC (1789-1801). — 3 volumes in-8° de 500 pages chacun. Prix pour les souscripteurs : 18 francs. — S'adresser à la Société de Saint-Augustin, 41, rue du Metz, Lille. — Un prêtre du clergé de Paris, M. l'abbé Delarc, vicaire à Saint-Roch, vient de consacrer plusieurs années à réunir les documents et à écrire l'exposé de l'histoire de l'Église de Paris pendant la Révolution française; comme érudit et comme historien, M. Delarc a fait ses preuves; l'Académie française a couronné la belle histoire de Grégoire VII qu'il a publiée en 1889, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a également couronné ses importants travaux sur les Normands d'Italie.

Pour faire son travail, M. l'abbé Delarc a mis à profit quantité de plaquettes et d'imprimés qui ne se trouvent guère qu'à la Bibliothèque nationale de Paris, et surtout les manuscrits des Archives nationales se rapportant à son sujet. Ces manuscrits forment trois catégories distinctes; ce sont d'abord les déclarations des paroisses et des communautés religieuses du diocèse de Paris au moment de la mise en œuvre de la Constitution civile du clergé, déclarations établissant la situation temporelle des bénéfices, et, en outre, pour les communautés religieuses, l'état du personnel lors de leur sécularisation. La seconde comprend les dossiers de tous les accusés et de tous les condamnés du tribunal révolutionnaire; de ces documents, fort bien classés et très complets, MM. Campardon et Wallon ont retiré des ouvrages d'un intérêt historique considérable; mais, après eux, il reste largement à glaner, surtout quand on s'occupe exclusivement des confesseurs immolés à cause de leurs convictions religieuses et en haine du nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le livre de l'abbé Guillon : *les Martyrs de la foi*, a sa valeur et son importance, mais l'abbé Guillon visait surtout à faire un ouvrage de piété et d'édification, et, dans bien des cas, les documents officiels ne sont pas d'accord avec ses assertions; du reste, quand l'abbé Guillon écrivait, ces documents n'étaient pas à la disposition du public comme ils le sont maintenant.

Les rapports de police faits sous le Directoire au ministre de l'intérieur composent la troisième catégorie de ces manuscrits; ils fournissent sur l'exercice du culte à Paris, sur l'ouverture successive des églises, sur le personnel du clergé catholique et du clergé constitutionnel, sur les dispositions du public à l'égard de la religion, de précieux renseignements.

C'est en puisant à ces sources si abondantes que l'abbé Delarc a raconté les souffrances, les épreuves et aussi la fermeté de l'Église de Paris, depuis les élections aux États généraux jusqu'à la signature du Concordat en 1801.

L'ouvrage paraît par livraisons mensuelles de 4 feuilles ou 64 pages de texte in-8° : il formera 24 livraisons, et chaque livraison contiendra en outre une gravure hors texte.

Ces gravures, faites avec tout le soin que la maison Desclée met à ses illustrations, comprendront une carte de l'ancien diocèse de Paris tel qu'il était en 1789, une carte des délimitations des paroisses de la capitale à la même date, divers portraits et surtout la reproduction de plusieurs gravures des *Antiquités nationales* de Millin.

— La troisième édition de *l'Éloge funèbre de M. l'abbé de l'Eguille*, par M. l'abbé Callen, vient de paraître. Se vend à l'Œuvre des Bons Livres, 11, rue Canillac; à la librairie Feret et fils, cours de l'Intendance, 15, et au Sacré-Cœur, place Pey-Berland. — Prix : 75 centimes l'exemplaire. Pour recevoir franco par poste, envoyer 1 franc à l'Imprimerie Nouvelle, rue Cabirol, 16, Bordeaux.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 7° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 8° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 9° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 10° *Étymologies girondines* (suite), par H^l^e Caudéran ; 11° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 12° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 13° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite) ; 14° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite) ; 15° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufas ; 16° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 17° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre ; 18° *H. Taine d'après M. Amédée de Margerie* (suite), par A. Charaux ; 19° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Dupré ; 20° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaisseté, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Comptabilité des fabriques. — *Communiqué à l'« Aquitaine ».* — « Un assez grand nombre de fabriques, troublées par la loi nouvelle, n'ont encore fait l'envoi de leurs comptes ni à l'archevêché, ni à la préfecture.

» Nous demandons aussi instamment que possible à MM. les Curés de nous faire parvenir immédiatement les comptes avec les budgets en retard.

» Les comptes doivent comprendre :

» 1° Le compte administratif ; 2° les comptes de gestion ; 3° les pièces comptables.

» Si la comptabilité n'a pas été tenue selon les nouvelles règles, il ne faut aucunement s'en préoccuper. Il suffira, pour cette année, qu'il ait été tenu un compte régulier des recettes et des dépenses, conformément au dernier budget, et que le reliquat en caisse soit justifié par les pièces comptables.

» En d'autres termes, les juges des comptes, pour cette année et transitoirement, se contenteront de trouver dans l'examen des pièces qui leur seront soumises la preuve que la gestion des fonds de la fabrique a été honorable et à l'abri de toute malversation.

» Pour l'avenir, nous avons le droit d'espérer des modifications importantes à une loi qu'il n'eût fallu faire que d'accord avec l'Eglise, et à des règlements dont plusieurs prescriptions sont reconnues absolument inapplicables. »

Parmi les lauréats de la Société d'Agriculture de la Gironde, nous remarquons M. Edouard Feret qui a obtenu une médaille d'or pour son ouvrage : **Dictionnaire-Manuel du Négociant en vins et du Maître de chai**, qui va paraître sous peu de jours.

L'Union catholique de la Gironde, Congrès de 1895, à l'issue de l'assemblée générale du 1^{er} août, ayant adressé au cardinal Rampolla un télégramme « de respectueux et filial attachement » au Saint Siège, a reçu la réponse suivante :

« L'hommage des membres du Congrès de l'Union catholique de Bordeaux a été bien agréable au Saint Père qui les bénit du fond du cœur. »

Nécrologie. — La paroisse du Haillan vient de perdre son curé, M. l'abbé Jean-Léon Caraman, par suite d'un accident épouvantable. Vendredi soir, vers les onze heures et demie, le bon curé, qui souffrait depuis quelque temps, prévoyant une nuit d'insomnie, descendit dans la cuisine du presbytère, pour préparer une petite lampe à essence, en manière de veilleuse. Tout à coup, le bidon d'essence de pétrole, d'une contenance de trois litres environ, prit feu entre ses mains et le liquide enflammé se répandit sur sa soutane et sur le carreau. A ses cris, la servante et des voisins accoururent. Mais, comme presque toujours, on perdit la tête à ce moment-là, et on crut n'avoir rien de mieux à faire que d'inonder d'eau le pauvre curé qui flambait comme un pin résineux.

C'était aggraver terriblement le mal. Le feu ne s'éteignit que lorsque tous les vêtements de l'infortunée victime se furent consumés sur les chairs, qui n'étaient plus qu'une immense plaie, affreuse à voir.

Les soins les plus prompts et les plus intelligents furent prodigués à M. l'abbé Caraman par le Dr de Vitray dès la nuit même, de une heure et demie à quatre heures, mais en vain : les ravages causés par la flamme n'étaient pas de ceux que la science, même la plus éclairée, peut réparer et guérir.

M. Caraman l'avait compris dès le commencement. Supportant avec un courage surhumain ses atroces souffrances, il ne se plaignait pas, mais résigné à la volonté de Dieu, il ne trouvait en son cœur que des élans d'amour et le cri de la foi. A quatre heures, il demandait au curé de Saint-Médard, à l'ami qui se trouvait près de lui, de le confesser, puis recevait le saint Viatique et l'Extrême-Onction, offrant ses souffrances et sa vie pour le salut éternel de ses paroissiens.

A partir de ce moment, il parut sommeiller, remuant toutefois les lèvres de temps en temps pour laisser s'échapper quelque oraison jaculatoire, un acte d'amour de Dieu et de résignation; et doucement, sans agonie, il rendait bientôt le dernier soupir (samedi matin, 7 septembre, vers sept heures et demie).

L'émotion a été grande au Haillan, où le bon curé était très estimé et aimé, et dans tous les environs. A l'heure où nous traçons ces lignes, les larmes dans les yeux, les obsèques se préparent, qui seront dignes du pasteur et du troupeau. Pour demain lundi, à neuf heures; et dès ce soir, la paroisse tout entière est venue, dans l'église en deuil, chanter l'office des morts.

M. l'abbé Caraman était curé de la paroisse du Haillan depuis onze ans. Il naquit à Castres (Tarn) le 28 novembre 1839 et fut ordonné prêtre en 1865, à Alger. De 1865 à 1868, vicaire et aumônier militaire à Mascara, à Oran et à Relizane, où il se distingua particulièrement pendant une épidémie de typhus; atteint lui-même de la terrible maladie, il résista, grâce à sa robuste constitution, mais celle-ci demeura profondément ébranlée. Curé de Ain-el-Turk, 1868; de Négrier, 1869-1873.

Le climat d'Algérie use vite. M. l'abbé Caraman dut, comme tant d'autres, rentrer en France. Il vint dans le diocèse de Bordeaux, où l'appelaient des relations de famille. Il fut d'abord curé de Baigneaux, 1873; puis curé du Haillan, décembre 1884.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le 20 septembre à Rome. — La police italienne, pour se donner des airs de protecteur, affecte de prendre de grandes précautions pour assurer la sécurité du Pape, le 20 septembre, à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée des Piémontais à Rome. Nous ne devons pas oublier que Paris, la France ayant abandonné le Pape, fut investi le jour même de la prise de Rome. Il se prépare, d'ailleurs, de ferventes réparations pour le 20 septembre, entre autres, un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes.

En Italie, l'*Italia reale* de Turin a ouvert une souscription pour offrir au Pape une somme de 25,000 francs. Ce chiffre correspond au nombre d'années écoulées depuis la définition du dogme de l'Infaillibilité. S. Em. le cardinal Parocchi a accepté la présidence de l'œuvre dont l'*Italia reale* a pris l'initiative.

L'Élection de la Supérieure générale des Dames du Sacré-Cœur a eu lieu le 25 août à la maison-mère du boulevard des Invalides, à Paris. Le cardinal Richard la présidait. C'est la Révérende Mère Digby, vicaire générale, qui a été élue, en remplacement de la Révérende Mère de Sertorius, morte il y a trois mois. L'élection a été télégraphiée aussitôt au Pape.

La nouvelle générale, âgée de soixante-cinq ans, est la fille de lord Digby

et de la marquise de Lothione et appartient à une famille anglaise et protestante. Elle a pris l'habit religieux peu après sa conversion au catholicisme, et fait son noviciat à Conflans. Elle était alors l'amie très intime de l'impératrice Eugénie.

La Mère Digby, après avoir dirigé plusieurs maisons de son Ordre en Angleterre, a été à Rome supérieure de la Trinité du Mont, où elle fut en relation avec le Saint Père. Revenue en France, elle fut supérieure à Marmoutiers. La Mère de Sertorius se l'attachait, aussitôt après son élection, il y a dix-huit mois, comme assistante générale.

La Mère Digby est la cinquième supérieure générale.

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelles Études sur Clément V, par F. LACOSTE, curé de Saint-Pardon. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que les *Nouvelles Études sur Clément V*, publiées par la *Revue Catholique*, vont être réunies en un beau volume in-8° de 210 pages et paraîtront prochainement en librairie.

Cette publication a été fort appréciée dans le monde savant ; nul doute que le volume ne s'enlève rapidement ; il sera, d'ailleurs, tiré à un nombre très restreint d'exemplaires.

Chateaubriand, sa femme et ses amis, grand in-8° de plus de 400 pages, illustré de belles gravures, par M. G. PAILHÈS. — Ce n'est pas à nos lecteurs que nous avons à recommander cet ouvrage que la maison Feret met en souscription. Ils en ont lu déjà de trop courts fragments dans la *Revue Catholique*, et certes l'ouvrage, nous ne craignons pas de l'assurer, fera époque dans la littérature contemporaine, tant par le style et la manière de l'auteur que par les pièces inédites du plus haut intérêt qui seront publiées.

Nous reviendrons sur ces études. Nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer les conditions de la souscription.

L'ouvrage édité avec luxe sera tiré seulement à 600 exemplaires dont 75 sur papier de Hollande. Le prix est fixé à 12 francs sur vélin et à 25 francs sur papier de Hollande, réduit à 10 francs et à 20 francs pour les souscripteurs dont la liste déjà longue figurera à la première page du volume.

Les demandes doivent être adressées à MM. Feret et fils, 15, cours de l'Intendance, Bordeaux.

A vingt ans. La Question du Bonheur, par M^{me} E. d'AGUILHON. In-18 de 390 pages. Prix 2 francs. Paris, Téqui, éditeur, 33, rue du Cherche-Midi. — L'auteur avoue dans sa préface qu'il a fait cet ouvrage sur les notes qui lui ont été communiquées par un saint religieux non moins que d'après sa propre expérience. Quoi qu'il en soit, M^{me} Emilie d'Aguilhon peut se rendre le témoignage qu'elle a écrit un bon livre qu'elle a su rendre captivant, en dissimulant les conseils sous la variété du récit. Le volume se divise en quatre parties : 1° *Conditions du mariage chrétien* ; 2° *Devoirs de la jeune femme* ; 3° *Devoirs de la jeune mère* ; 4° *La mère institutrice*.

Louis XVII, drame en trois tableaux en vers, par le P. V. DELAPORTE, S. J. Petit in-12, 64 pages. Prix : 0 fr. 30. Lille, Société de Saint-Augustin. — Ce drame, palpitant d'intérêt, s'offre comme une trilogie, consacrée à l'une des plus touchantes figures de nos annales.

Dans ces trois tableaux dramatiques, l'auteur reproduit, aussi fidèlement que possible, les trois circonstances les plus mémorables de cette vie si courte, si douloureuse, commencée parmi les magnificences de Versailles, le 17 mars 1785, achevée dans la prison du Temple, le 8 juin 1795. Il y rappelle : 1° le dernier jour aux Tuileries ; 2° la dernière entrevue du petit prince avec son père, à la veille du 21 janvier 1793 ; 3° la dernière heure de l'enfant-martyr.

Mémoires d'un instituteur, par Lucien THOMIN. 1 vol. in-12. Prix : 2 francs. Paris, Téqui, édit., 33, rue du Cherche-Midi.

Ces *Mémoires* constituent une histoire touchante racontée avec le talent dont M. Lucien Thomin a déjà donné tant de preuves dans ses nombreux ouvrages. M. Muller, l'instituteur en question, est un Alsacien qui, au moment de la guerre, a opté pour la France, après la perte de toute sa famille qui a péri dans la tourmente. Il remplit le poste d'instituteur dans deux petites communes de la Normandie, et il se trouve en butte, à cause de son *cléricalisme*, au mauvais

vouloir des maires, inspecteurs et autres agents du gouvernement. Le dévouement est pour ainsi dire passé dans sa nature. Il se dépense en pure perte au milieu de populations apathiques qui ne lui savent aucun gré de son bon vouloir, et il finit par périr dans un incendie en arrachant un enfant aux flammes.

La Route de la Sibérie, par Lucien THOMIN. 1 vol. in-12. Paris, Téqui, édit. 33, rue du Cherche-Midi.

C'est une terrible odyssee que celle du Français Léonce Murel, et de son compagnon d'infortunes le noble polonais Worowski. Tombés dans les griffes de ces tigres à face humaine, qu'on nomme nihilistes, enchevêtrés dans un réseau savamment ourdi d'intrigues, de complots, de conspirations, les malheureux se sont vus, bien qu'innocents, jetés dans la troupe des *nietchasti* (forçats), et ils commencent ce voyage sans nom, qui, de Moscou doit se terminer au fond de la Sibérie, dans les enfers de Nertchinsk.

La voie où s'engagent les captifs est celle que suivait, dix-huit ans plus tôt, la longue chaîne des forçats polonais coupables d'avoir défendu leur patrie et leur foi. Parmi eux, se trouvait la famille Worowski. Le vieux cosaque Vasilieff raconte les tortures infligées au chef de cette famille... Quelles scènes palpitantes d'intérêt ! Le *parlé*, ou convoi des déportés, traverse les steppes de la Russie, le fleuve Oural, et s'engage au milieu des déserts de neige du pays des Kirghiz. Olga la nihiliste, Olga l'espionne, véritable génie du mal, suit pas à pas le triste convoi. Son but mystérieux est digne d'elle. Enveloppée de fourrures au fond de sa kibitka, elle rêve à la fois au triomphe du nihilisme et à la conquête du trésor d'Ostrova. Le juif Josué lutte avec elle de fourberie et d'habileté.

Le lecteur va d'émotion en émotion. Le désert glacé l'attire. Avec ses amis les déportés, il pénètre dans les sauvages régions de la mort. Là tout est péril : le froid, les bêtes féroces, la glace du fleuve qui se brise, le *bourane* (ouragan de neige) qui enveloppe la troupe ; l'ennemi le plus inexorable est cependant encore le traitre.

Robinet de Plas, officier de la marine française, par l'abbé PROFILLET, ancien aumônier de la flotte et de l'armée. Un vol. in-18. Prix : 2 francs. Paris, Téqui, éditeur, 33, rue du Cherche-Midi. — Il nous suffira de reproduire l'avis au lecteur pour indiquer l'objet de cet ouvrage, vraiment digne d'intérêt :

« La présente notice sur Robinet de Plas est extraite de l'ouvrage du R. P. Mercier intitulé : *Marin et Jésuite*. Elle a pour but d'offrir aux jeunes chrétiens de notre armée une lecture tout à la fois instructive et édifiante, en leur montrant quels sont les merveilleux effets de la grâce divine dans une âme, et comment on peut, dans la pratique de la vie, concilier, dans un degré même éminent, les vertus chrétiennes avec les vertus militaires. »

Au milieu des loups, par Léon NOBLE, 2 vol. in-18. Prix du vol., 2 francs. Paris, Téqui, éditeur, 33, rue du Cherche-Midi. — Ce roman, qui est une véritable étude de mœurs contemporaines, mérite fort d'être recommandé. C'est l'histoire d'une famille ouvrière sans religion, un père ivrogne, une femme aimant ses enfants, mais un peu comme la brute, ne sachant pas pardonner quand le mari repentant veut revenir, car toute foi lui manque, et finalement le poussant aux derniers excès. L'homme périra sur l'échafaud, meurtrier de sa femme. Les enfants vont à l'abandon et par des péripéties palpitantes d'intérêt. A la fin, la religion reprend ses droits et un rayon de bonheur vient éclairer l'horizon jusque là plein d'ombre et de désespoir.

Grammaire hébraïque, par M^{re} CHABOT, prélat de Sa Sainteté, curé de Pithiviers (Loiret). 4^e édition, revue, corrigée et augmentée. Prix : 2 fr. 25. Fribourg-en-Brisgau, Herder ; et Paris, Victor Lecoffre, éditeurs. — Depuis vingt ans, cet ouvrage est adopté comme auteur classique dans la plupart des grands séminaires de France, de Belgique et du Canada. C'est non seulement une grammaire claire, précise et méthodique, mais encore un manuel pratique qui suffit pour apprendre, seul et sans maître, la langue de Moïse, de David et des Prophètes. La nouvelle édition a été mise au courant des signes phénétiques adoptés par les savants modernes et tout récemment par M. l'abbé Vigouroux, dans son savant Dictionnaire de la Bible. L'auteur a reçu de M^{re} Touchet, évêque d'Orléans, une lettre des plus élogieuses qu'il a publiée dans la Préface.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *À propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 7° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 8° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand ; 9° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 10° *Étymologies girondines* (suite), par H^{is} Caudéran ; 11° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 12° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 13° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite) ; 14° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite) ; 15° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufra ; 16° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 17° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre ; 18° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Dupré ; 19° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montsaucon, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Le Saint Siège et la loi d'abonnement. — Nos lecteurs seront certainement heureux d'avoir sous les yeux le texte de la lettre importante adressée à S. Em. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, relativement à la loi d'abonnement, par S. Em. le cardinal Rampolla, « de la part de Sa Sainteté ».

Éminentissime, Révérendissime et très digne Seigneur,

Les doutes qu'il a plu à Votre Éminence de m'exposer, touchant l'attitude à tenir par les congrégations religieuses relativement à la loi d'abonnement, ont été par moi soumises à la haute considération du Saint Père. Je suis actuellement en mesure de vous communiquer de la part de Sa Sainteté la réponse suivante, à savoir que Sa Sainteté a entendu et entend laisser entière liberté aux congrégations religieuses de prendre vis-à-vis de la loi du 16 avril 1895 l'attitude qu'elles estimeront convenir le mieux à la défense de leurs intérêts respectifs. L'uniformité de conduite, conseillée en termes généraux et non imposée, doit s'entendre, comme il est tout naturel, dans un sens non absolu mais relatif, c'est-à-dire autant que cette uniformité est compatible avec la situation juridique dans laquelle se trouvent ces congrégations et avec les intérêts spéciaux qu'elles ont à sauvegarder, sur lesquelles choses il appartient à ces mêmes congrégations de se prononcer.

Après une telle communication, je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de vous renouveler l'assurance de ma profonde vénération, et, vous baisant humblement les mains, je me dis de Votre Éminence le très humble et très dévoué seryiteur.

M. Card. RAMPOLLA.

Rome, le 7 septembre 1895.

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque, ont été nommés :

Curé de Nizan, M. Mora, curé de Léogéats ;
 Curé de Léogéats, M. Giacobbi, curé de Canéjan ;
 Curé de Sendets, M. Garnier ;
 Curé de Saint-Genès de Fours, M. Chambon, ancien professeur à Bazas ;
 Curé de Lerm, M. Fauquet, vicaire à Saint-Nicolas de Bordeaux ;
 Aumônier du Sacré-Cœur de Caudéran, M. Gaussens, vicaire à Notre-Dame ;
 Vicaire à Notre-Dame, M. Gallais, vicaire à Sainte-Eulalie ;
 Vicaire à Sainte-Eulalie, M. Bauzin, professeur au Petit Séminaire.

Nécrologie. — Le séminaire des Missions étrangères annonce la mort d'un missionnaire bordelais, le P. Bernon, frère de M. l'abbé Bernon, ancien curé de Cussac, et oncle du D^r Rabère, de Pauillac.

Le P. André Bernon naquit à Pauillac le 19 novembre 1810. Jusque vers l'âge de vingt-cinq ans, il chercha sa voie, ne voyant pas encore où Dieu l'appelait, mais il était déjà missionnaire dans l'âme. Engagé volontaire à vingt ans, il se fit apôtre au milieu des autres soldats et donna tous ses soins à l'œuvre catholique des militaires. Au bout de deux ou trois ans, sentant bien qu'un champ de mission, plus vaste et plus pénible, lui était réservé, il se procurait un remplaçant à l'armée. allait au Petit Séminaire de Nantes achever ses études classiques, puis, sûrement orienté cette fois, entra au séminaire des Missions étrangères.

C'est de Nantes qu'il partit pour la Chine, sur un navire à voiles, après avoir été ordonné prêtre en juin 1849, dans la chapelle de la rue du Bac, à Paris. La traversée devait durer six mois.

Les persécutions dont le missionnaire a soif pour l'amour et la gloire de Jésus-Christ ne lui manquèrent pas pendant les quarante-six années de son apostolat en Chine. Et, comme saint Paul, il aurait pu dire en parlant de lui-même : *In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in flagis supra modum, in mortibus frequenter... Virgis caesus sum.* (II Corinth., xi, 23, 25.)

C'est à la procure de Hong-Kong, où il venait d'arriver pour essayer d'y refaire ses forces, qu'il s'est éteint pieusement, le samedi 27 juillet, entouré des soins et de l'affection de ses confrères.

— Un des plus vénérables prêtres du diocèse est mort le 13 septembre dernier. C'est M. Jacques Touchard, ancien curé de Tabanac ; il était âgé de quatre-vingt-huit ans, étant né à Bordeaux, le 6 juin 1807 ; prêtre en 1834 ; vicaire à Saint-Bruno (1834) ; à Sainte-Eulalie (1840) ; curé de Saint-Romain (1842) et de Tabanac (1854) ; retiré en mars 1873 ; décédé à Bouliac le 13 septembre dernier.

— Le diocèse de Bordeaux a fait une perte bien douloureuse en la personne de M. le chanoine Pierre Guicheteau, qu'une longue et cruelle maladie vient de nous ravir. Peu de vies sacerdotales ont été aussi admirables que la sienne ; et rarement il nous a été donné d'être les témoins d'une mort aussi héroïque et aussi sainte. Partout et toujours, M. Guicheteau a été l'homme du devoir, l'homme de Dieu, un vrai pasteur et un vrai père. Sa haute et forte vertu était de celles qui ne se démentent jamais ; elle avait un caractère d'austérité, tempéré du reste par la bonté de son cœur, qui se dévouait comme instinctivement et se dévouait sans relâche. Dans toutes les paroisses qu'il a gouvernées, il a fait de grandes œuvres, et les a faites sans fracas, avec des ressources médiocres, et surtout grâce à une persévérance obstinée qui reprenait chaque jour la tâche entreprise au point même où il avait dû s'arrêter la veille. Il a bâti l'église de Castets-en-Dorthe et celle de Sainte-Marie de La Bastide ; il a restauré celle de La Réole ; il a fait plus encore pour les « temples spirituels », pour les âmes, qu'il aimait profondément et fortement, pour les œuvres, dont il avait le goût surnaturel et dont il comprenait bien toute l'importance en ce temps. Cette grande figure de prêtre ne s'effacera pas de notre souvenir, et nous lui garderons tous, nous surtout qui avons eu l'honneur d'être ses vicaires, une affection filiale, c'est-à-dire respectueuse et tendre.

Voici son *curriculum vitæ* : né à Bordeaux, le 28 octobre 1824 ; ordonné prêtre le 21 décembre 1850 ; professeur au collège de Bazas (21 décembre 1850) ; vicaire à La Bastide (15 septembre 1854) et à la Primatiale (5 novembre 1855) ; curé de Castets-en-Dorthe (6 mai 1861) ; archiprêtre de La Réole (3 mai 1867) ; doyen de Sainte-Marie de La Bastide (23 décembre 1874) ; chanoine honoraire (1^{er} juin 1881) ; doyen

de Notre-Dame (27 janvier 1891); saintement décédé dans son presbytère le 22 septembre 1895.

— Nous avons appris fort tardivement la mort de notre pieux confrère M. Joachim Combes, curé du Nizan, décédé le 8 août à l'hôpital de Bazas. Né le 24 avril 1853, à Paulin (Tarn), prêtre à Bordeaux le 17 décembre 1881, il fut successivement vicaire à Vendays (24 décembre 1881) et à Saint-Emilion (8 février 1883); puis, curé de Saint-Martin du Puy (30 décembre 1885); de Gornac (17 juin 1889); de Saint-Vivien de Monségur (21 janvier 1893); enfin, du Nizan (20 juin 1895).

La première retraite ecclésiastique de 1895 a été prêchée, au Grand Séminaire, du 16 au 20 septembre, par M. l'abbé Planus, vicaire général d'Autun. Son Eminence a présidé tous les exercices et a témoigné en termes touchants au nombreux, recueilli et édifiant clergé qui se pressait autour d'Elle ses sentiments parfaitement affectueux et paternels; dans une série de causeries familiaires, Elle a bien voulu nous donner les conseils les plus pratiques et les mieux appropriés à la situation présente. Il nous semble que plus que personne, l'éminent prédicateur de cette année s'est montré à la hauteur de sa haute et difficile mission. Nous interprétons sûrement les sentiments de tous nos confrères en disant qu'il a obtenu parmi nous le plus complet et le plus légitime succès. Rarement nous avons eu le bienfait d'entendre une parole à la fois aussi élevée et aussi simple, aussi appropriée à l'auditoire spécial auquel elle était destinée, et, pour tout dire en un mot, aussi sacerdotale et apostolique. L'étude approfondie de Notre Seigneur, le souverain Prêtre, notre idéal et notre type divin, a été le thème général de la retraite; et ce thème a été exposé par M. Planus en des discours nourris d'une théologie très solide et très affective, dont les éléments ont été constamment empruntés au saint Evangile, à saint Paul, aux Psaumes et aux témoins autorisés de la tradition, les Pères de l'Eglise. Assurément ces instructions fortes et chaudes étaient pour nous faire progresser dans la plus nécessaire et « la plus éminente des sciences », celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans ses conférences de l'après-midi, M. l'abbé Planus a su ramener à un exposé, tout à fait rationnel, solide et en même temps ingénieux, de la doctrine relative aux vertus cardinales, la série complète de nos obligations de sanctification personnelle et de nos devoirs de ministère. Aussi nous sommes-nous associés d'un cœur reconnaissant aux remerciements cordiaux que Son Eminence a éloquemment exprimés au très distingué et sympathique prédicateur au cours de la dernière réunion. Et tous nous avons exprimé le désir de revoir parmi nous le digne vicaire général et ami de l'illustre évêque d'Autun.

— Signalons la belle adoration du vendredi. Les prêtres adorateurs, en surplis et en étole, ont passé la journée devant le Saint Sacrement exposé; beaucoup d'autres prêtres les ont imités, s'édifiant ainsi tous mutuellement, priant pour le diocèse, priant pour le Saint Père et l'Eglise en cet anniversaire douloureux du 20 septembre. L'œuvre des Prêtres adorateurs est prospère à Bordeaux et certes ne fera que s'accroître encore.

La Bénédiction du nouveau clocher du Tourne a eu lieu le dimanche 15 septembre. La cérémonie était présidée par M. Berbiguier, représentant Son Eminence. A l'Evangile, M. le vicaire général est monté en chaire et, en termes délicats et élevés, a loué le zèle du dévoué curé et l'inépuisable générosité de ses paroissiens, conseil municipal et conseil de Fabrique en tête. La messe a été chantée par M. le chanoine Marquette, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, ancien curé du Tourne, qui préparait dès lors l'œuvre grandiose que M. l'abbé Pradet a si bien conduite et terminée.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le 20 septembre à Rome. — Dans le monde catholique, cet anniversaire douloureux a provoqué beaucoup de prières et de communions. A Rome, les églises n'ont pas désempilé. Le Vatican est resté ouvert, on a pu visiter le musée et les galeries comme à l'ordinaire. Le Saint Père est descendu dans la soirée à Saint-Pierre pour prier sur le tombeau des apôtres. Les portes étaient closes; et à ce moment-là, la basilique était déserte. Seuls, les prélats de la cour et un double piquet de la garde noble et de la garde suisse accompagnaient Léon XIII.

Dans la ville, l'enthousiasme est loin d'avoir été ce que rêvait la secte maçon-

nique. Tandis que les ambassades accréditées auprès du Pape se rendaient au Vatican, celles accréditées auprès du Quirinal, à l'exception de l'ambassade anglaise, n'arboraient seulement pas leur drapeau. Les Italiens, d'ailleurs, n'étaient pas eux-mêmes d'accord sur l'opportunité de la fête; et les radicaux, dont les rêves ne trouvent pas à se réaliser dans l'état de choses actuel, ne se sont pas privés de manifester leur mécontentement.

Une œuvre de **Vocations apostoliques tardives**. — Le P. Berthier, missionnaire de la Salette, ouvre une maison destinée à recueillir les jeunes gens au dessus de vingt et un ans qui ont le désir de se consacrer aux missions, et qui n'ont pu faire leurs études avant cet âge. La rentrée aura lieu à la fin de septembre. Adresser les demandes à M. l'abbé Berthier, la Salette, par Corps (Isère).

Les **Nouvelles Études sur Clément V**, par F. LACOSTE, curé de Saint-Pardon, publiées par la *Revue Catholique*, vont être réunies en un beau volume in-8° de 210 pages et paraîtront prochainement en librairie.

Chateaubriand, sa femme et ses amis, grand in-8° de plus de 400 pages, illustré de belles gravures, par M. G. PAIHÈS.

L'ouvrage édité avec luxe sera tiré seulement à 600 exemplaires dont 75 sur papier de Hollande. Le prix est fixé à 12 francs sur vélin et à 25 francs sur papier de Hollande, réduit à 10 francs et à 20 francs pour les souscripteurs dont la liste déjà longue figurera à la première page du volume.

Les demandes doivent être adressées à MM. Feret et fils, 15, cours de l'Intendance, Bordeaux.

A TRAVERS LES REVUES

La Quinzaine publie dans son numéro du 1^{er} septembre : *les Français en Belgique (1795-1814)*, par Geoffroy de Grandmaison. Cet article, très documenté, nous montre ce qu'a pu faire la foi d'un peuple contre l'esprit sectaire de la Révolution. — *L'Avenir de la Philosophie scolastique*, claire et magistrale défense d'une Ecole qui peut suivre toutes les conquêtes intellectuelles et réaliser avec elles le plus puissant accord. — *Journal de marche* du colonel Belin, curieux souvenirs de la campagne de Tunisie. — *La Confession d'un Révolutionnaire*, par Fernand Engetand (Ange Pitou, le royaliste, interviewant le montagnard Vadier). — *Lettre de Hongrie*. — *Livres et Idées* : George Fonsegrive. — *Notre droit historique à Madagascar*. — *Chronique de Quinzaine*.

Dans son numéro du 15 septembre : la première partie d'un très joli roman : *la Conquête*, par Remy Saint-Maurice. — *Mort de la Comtesse d'Alençon*, par le comte de Mas-Latrie, de l'Institut de France. Ce curieux document, d'un grand charme archaïque, nous fait assister aux derniers moments d'une belle-fille de saint Louis.

Dans la même livraison : *Psychologie des saints*, par Henri Joly, ancien professeur à la Sorbonne; *Souvenirs de Tunisie*, colonel Belin; *Monseigneur Gouzot*, Henri Lasserre; *Courrier de Lourdes*, Henry de Chennevières; *le Nouveau Parlement britannique* : Raoul Loky. — Bibliographie.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande. 24 francs par an (20 francs pour le clergé). — 62, rue de Miromesnil, Paris.

La **Revue du Clergé français** continue à garder le rang très honorable qu'elle a conquis tout d'abord parmi les publications spécialement destinées à nos confrères. Elle est toujours aussi sérieusement faite, variée, bien au courant du mouvement de la science, très intéressante par conséquent, et nous ne saurions trop la recommander. Il faudrait transcrire intégralement les sommaires de tous ses numéros. Je signalerai du moins dans les derniers parus (1^{er} et 15 août, 1^{er} septembre) : *la Prédication au moyen âge*, par A. Lepitre; *Tentative de réunion de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine au xv^e siècle*, par M. Charles; *le Canon des Saintes Ecritures*, par M. Vigouroux [très important]; *l'Evolution doctrinale dans l'Eglise catholique*, par Ph. Dunand; *l'Esprit Saint d'après l'Evangile*, par C. Dubourg; *l'Hérédité intellectuelle*, par M. Piat; les *chroniques littéraires* de Ch. Urbain; les *causeries scientifiques*; des *plans de sermons*; des notes très précises et très savantes pour les *conférences ecclésiastiques*; les *consultations et renseignements*, etc.

La *Revue du Clergé français* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois par livraisons de 96 pages in-8°. — 20 francs par an. — Letouzey et Ané, éditeurs, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain ; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès ; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera ; 6° *À propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera ; 7° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 8° *Souvenirs et traditions anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 9° *Etymologies girondines* (suite), par H^e Caudéran ; 10° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn ; 11° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin ; 12° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite) ; 13° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite) ; 14° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufra ; 15° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut ; 16° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre ; 17° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Dupré ; 18° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon ; Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

Curé de Saint-Ferdinand de Libourne : M. Jean Jollit, curé de Cérons ;

Curé de Lugon : M. Michel, curé de Saint-Aubin de la Lande ;

Curé du Haillan : M. Manizan, curé de Saint-Christophe de la Double ;

Aumônier de Saint-Joseph : M. Gaignepain, curé de Valeyrac.

La **seconde retraite ecclésiastique** vient de s'achever. On y voyait les prêtres des six dernières ordinations, les professeurs du Petit Séminaire et des collèges diocésains, un petit nombre de curés attardés, de la jeunesse, en somme, à part quelques têtes grises. Est-ce à dire que le silence et la piété ont fait défaut ? Nullement. Quand on est prêtre, on sait à tout âge se taire et obéir ; à tout âge on connaît le prix de la grâce et on mesure la portée de cette grave parole : *Time Iesum transeuntem nec amplius revertentem.*

La seconde retraite a donc été fort édifiante. Le matin, dès six heures, vicaires et professeurs, rivalisant de diligence, affluaient à la chapelle pour l'oraison, toujours présidée par Son Eminence. L'exemple parti de haut était fidèlement suivi. Trois fois encore dans la journée, les retraitants allaient à la chapelle, entendre les instructions du prédicateur.

M. l'abbé Guibert, prêtre de Saint-Sulpice et directeur au séminaire d'Issy, n'est pas un orateur empoignant. Il ne fait ni pleurer, ni trembler, car il appartient à cette vénérable école d'éducateurs du clergé en qui généralement l'urbanité naturelle fortifiée par la charité supprime la véhémence et dont le langage a des pudeurs extrêmes dans la peinture du mal comme dans les manifestations les plus légitimes de la sensibilité. Mais il est clair, méthodique, élégant ; sa voix charme l'oreille ; dans sa parole éclate une conviction forte qui s'impose à l'auditeur. Enfin il devient tout à fait intéressant dans la conférence familière, où, traitant de la formation de l'esprit, du caractère et du cœur dans le prêtre, il se montre le professeur expérimenté, l'observateur sagace, le directeur éclairé qui a écrit le bon livre de *l'Éducateur-Apôtre*.

M^{sr} l'Archevêque parlait aussi tous les jours. Sa parole forte et chaude est toujours infiniment goûtée. Il s'y mêlait, dans la circonstance, une bonne

grâce toute paternelle, dont ses prêtres ont joui avec reconnaissance et dont ils ont emporté pieusement le souvenir.

Enfin, en dehors des exercices de piété faits en commun, il y avait les stations dans la cellule quasi monastique, les visites privées au Saint Sacrement, les graves promenades le long des cloîtres ou à travers les allées, au cliquetis des chapelets qu'on égrène, au murmure de l'office qu'on récite. Ensemble on prenait ses repas dans l'ancienne chapelle, berceau de tant de fortes générations sacerdotales; ensemble aussi on prenait la récréation. C'était le moment gai du jour.

En effet, là se retrouve et se reforme « le cours », là sont constatés, avec une impitoyable franchise, les ravages ou les retouches du temps, là se content de joyeuses histoires, éclatent des rires qu'on dirait enfantins, tant la joie de se retrouver et de revivre ensemble a rajeuni tous ces hommes.

Ainsi se sont écoulés quatre jours dans la méditation des grandes vérités, la revue de la conscience, l'évocation d'aimables et austères souvenirs. Vendredi soir, on s'est réuni une dernière fois, pour redire, entre les mains de l'évêque, le *Dominus pars* de la cléricature, et puis chacun s'en est allé reprendre « le joug du Seigneur » avec des forces retrempees dans le saint amour et les joies de la vraie confraternité. A. T.

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort d'un saint missionnaire, originaire du diocèse de Bordeaux, le P. Largeteau, frère du vénérable sulpicien que nous avons perdu il y a quelques années. A sa sortie du noviciat des Missions étrangères, le P. Largeteau avait été désigné pour le Kouy-Tcheou qu'il a infatigablement évangélisé pendant près de quarante ans. Ce bon et fidèle serviteur s'est présenté les mains pleines d'œuvres au Maître adorable pour lequel il avait travaillé avec tant d'abnégation et de vaillance. Nous avons donc la douce confiance que déjà il a reçu l'infinie récompense si bien méritée par un long et fécond apostolat.

— Dieu vient de rappeler à lui un de nos chers confrères, relativement bien jeune encore, M. Pierre Ransan. N'ayant jamais été en rapports personnels avec lui, nous devons nous borner à consigner ici, avec l'expression de nos regrets, son bref *curriculum vitæ*: né à Bordeaux en 1852; prêtre en 1877; vicaire à Castelnau-de-Médoc, immédiatement après son ordination; en 1891, curé de Caudrot où il est décédé le 1^{er} octobre.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

La mort de M. Pasteur. — La presse a été unanime à louer l'illustre savant que la France vient de perdre. Il me semble qu'on n'a pas assez insisté sur les sentiments religieux qui l'animaient. Voici d'intéressants détails empruntés à la *Semaine religieuse* de Versailles:

C'est dans l'après-midi du vendredi 27 septembre que M. le curé de Garches fut mandé par la famille près de M. Pasteur, dont l'état devenait de plus en plus alarmant. Déjà, au mois d'avril dernier, époque des fêtes pascales, — et ce détail a été fourni par M^{me} Pasteur elle-même, — M. Pasteur avait rempli son devoir de chrétien, en purifiant sa conscience et en recevant le pain eucharistique. M. l'abbé Richard fut donc introduit, au milieu du respect de tout l'entourage, dans la chambre du malade, vraie cellule monastique.

Pendant qu'il traçait les onctions saintes, le malade essaya de remuer ses mains dans un geste de prière, montrant par là qu'il s'unissait aux rites du sacrement. Quelques heures après arrivait à Garches le P. P. Boulanger, de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur du savant, lequel le reconnut très bien et répondit à ses interrogations très nettement: « Oui, mon Père. »

C'est le samedi soir, vers cinq heures, que cette belle âme, munie de la force des sacrements, et qui s'était gardée sauve des exaltations malsaines et impies de l'orgueil, prit son vol vers Dieu. Détail qui a bien son éloquence: le lendemain, dimanche, M^{me} Pasteur avec toute sa famille assistait, comme de coutume, à la messe de huit heures en l'église de Garches.

Voici un trait qui nous a été donné par M. le curé de Garches: Dans une de ces dernières années, le premier jour de l'an, M. Pasteur recevait les hommages de toutes les sommités scientifiques accourues chez lui; M^{me} Pasteur apparaît, une dépêche ouverte à la main: « C'est, dit-elle, le Saint Père qui t'envoie sa bénédiction pour l'année qui commence. » Aussitôt, le savant interrompit toute conversation; son visage prit une expression d'heureux attendrissement et deux grosses larmes tombèrent sur le papier qu'il tenait entre les mains.

Les Services pour les défunts. — Nous lisons dans la *Semaine de Cambrai*: « N'est-il pas plus profitable aux défunts d'avoir cinq, six ou huit messes qu'un

service chanté ? Un théologien qui aurait à juger cette assertion lui infligerait cette note : « Proposition téméraire. » Voici comment il la justifierait :

» Le sacrifice de la messe a de lui-même une valeur infinie. Une seule messe, à ne considérer que cette valeur intrinsèque, peut suffire non seulement à délivrer du Purgatoire l'âme pour laquelle elle est célébrée, mais toutes les âmes qui y souffrent, sans que soit épuisé le mérite que présente au Souverain Juge l'adorable Victime.

» Dans quelle mesure le Seigneur applique-t-il à telle ou telle âme le fruit de la messe ou des messes offertes pour elle ? Pour quels motifs n'applique-t-il point toujours ce fruit dans la mesure du nécessaire ? Il faudrait, pour le savoir, pénétrer les secrets de la sagesse infinie.

» Mais ce que nous savons, c'est que l'Eglise a, dès les premiers siècles, et toujours depuis, recommandé à ses enfants de faire chanter la messe solennelle pour les défunts, non seulement au jour des funérailles, mais aux 3^e, 7^e, 30^e jours après la mort ou l'enterrement, et au jour anniversaire. Elle ne s'est point contentée de recommander cette pratique, mais, pour la faciliter, elle a accordé à ces messes chantées des privilèges qu'elle n'accorde point aux messes basses.

» Pourquoi en a-t-elle agi ainsi ? Sans doute parce qu'éclairée, comme elle l'est, par l'Esprit Saint, elle sait que les âmes trouvent dans ces solennités un fruit plus abondant, un moyen plus efficace de satisfaire à la justice divine. Nous n'avons point à raisonner en cela, nous n'avons qu'à nous laisser guider humblement par qui est mieux instruit que nous des pensées et des volontés divines, et à accepter avec reconnaissance les faveurs qui nous sont offertes. »

Franchise des correspondances. — Par décret de M. le président de la République en date du 3 septembre, est admise à circuler en franchise, sous bande, dans l'étendue du département, la correspondance officielle échangée :

1^o Entre les préfets et les comptables des fabriques, etc., d'une part, et les présidents des bureaux de marguilliers, etc., d'autre part ;

2^o Entre les percepteurs faisant fonctions de comptables des établissements ecclésiastiques et les présidents des bureaux de marguilliers, etc.

A TRAVERS LES REVUES

Sommaire de la **Revue des Questions historiques**, 116^e livraison, 1^{er} octobre 1895.

P. 305-366. *E. Allain*, L'Eglise de Bordeaux au dernier siècle du moyen âge. — P. 367-390. *Carra de Vaux*, Ousama ; un émir syrien au premier siècle des croisades. — P. 391-429. *A. Spont*, Les Galères royales dans la Méditerranée de 1490 à 1518. — P. 430-455. *Abbé Tauzin*, Un épisode de la guerre de Trente ans : l'attaque de la Guyenne. — P. 456-517. *R. P. Forbes, S. J.*, La Révolution religieuse en Angleterre à l'avènement d'Elisabeth et la résistance du clergé catholique. — P. 518-530. *Comte de Puymaigre*, Roland dans les traditions populaires. — P. 530-537. *L. Rioult de Neuville*, L'Histoire au point de vue de l'Economie politique, à propos d'un livre récent. — P. 537-547. *Comte de Bizemont*, le Congrès international des sciences géographiques à Londres. — P. 548-552. *Carra de Vaux*, A propos d'un livre sur le Bouddhisme. — Courrier belge ; courrier italien ; chronique (par MM. *Marius Sepet* et *Eug. Ledos*) ; Revue des recueils périodiques [la *Revue Catholique de Bordeaux* y est plus d'une fois citée avec éloges] ; Bulletin bibliographique (39 comptes rendus). — Paris, 5, rue Saint-Simon ; 20 francs par an.

Revue du Clergé français (bi-mensuelle, Paris, 17, rue du Vieux-Colombier. 20 francs par an).

15 sept. *Lejay*, Saint Césaire d'Arles. — *Gosselin*, L'Eglise du Canada (suite dans le numéro du 1^{er} oct.). — La Loi militaire et le clergé. — Congrès de musique d'église (intéressante étude sur les congrès de Bordeaux et de Rodez). — Devoirs de la prédication contemporaine. — 1^{er} octobre. *E. Allain*, L'Université de Paris aux XIII^e et XIV^e siècles. — *Gayraud*, Le Prédéterminisme de saint Thomas. — Dans chaque numéro, de remarquables chroniques sur les diverses sciences sacrées, des matériaux pour la prédication et les conférences ecclésiastiques, etc.

Dans son numéro du 1^{er} octobre **La Quinzaine** (62, rue de Miromesnil, Paris, 24 francs par an ; 20 francs pour le clergé) publie : *Le Chevalier d'Aiglun* : Colonel de Rochas. — *Psychologie des Saints* : Henry Joly, ancien professeur à

Sorbonne. — *La Jeunesse de Léon XIII*, le Chasseur et l'Écolier : BOYER D'AGEN. — *La Conquête*, roman : Remy SAINT-MAURICE. — *À propos d'erreurs judiciaires* : Fernand BUTEL. — *Au Guatemala* : P. de LANGLADE. — *La Navigation sous-marine* : Georges VITOUX. — *La Tuberculose pulmonaire* : Dr ARNAUD. — *Les Grandes Manœuvres* : ★★.

Cette remarquable livraison indique la marche ascensionnelle d'une Revue qui va entrer dans sa deuxième année avec une augmentation de texte et des collaborations brillantes. **La Quinzaine**, qui avait, dès le début, fixé l'attention du grand public, jouit et bénéficie à l'heure présente d'une réputation méritée.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Albert de Messine, de l'ordre des Carmes, par la comtesse de BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (Rouxel-Lecrais). In-18 de 290 pages. Prix, 2 francs. Paris, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon. — Une Vie de Saint bien écrite captive à l'égal des romans les mieux charpentés, et elle a sur eux cet immense avantage de rester dans le réel, et tout ensemble d'élever les âmes vers les choses éternelles. Ceci est particulièrement vrai pour la « Vie de saint Albert de Messine » que nous signalons à nos lecteurs. Les miracles abondent soit du vivant du Saint, soit après sa mort. Il délivre Messine de la famine; il lutte avec le démon; il accomplit le pèlerinage de Terre-Sainte; il meurt dans les sentiments de la plus affectueuse et de la plus ardente piété. Les prodiges se multiplient sur son tombeau. Partout où on l'invoque, on se sent exaucé. Il sauve un navire du naufrage, il guérit des enfants malades, etc., etc. En un mot, tout ici est merveilleux et palpitant d'intérêt.

L.

La Table eucharistique et ses convives, par P. SERVAIS, ancien directeur des *Annales de la Réparation*. Brochure in-8° de 90 pages. Prix, 0 fr. 50. Paris, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon. — Cet opuscule est à répandre. Il prêche éloquemment la cause de la sainte Eucharistie et de la communion fréquente. Toutefois, l'auteur va un peu trop loin assurément, lorsque, sous prétexte que « une communion de plus, c'est le ciel dans les âmes; une communion de moins, c'est parfois... de la langueur », il demande que la sainte communion soit distribuée habituellement, en dehors de la messe, à peu près à n'importe quel moment, chaque fois que quelqu'un se présente.

Les deux chapitres *la Visite des enfants au Saint Sacrement et l'Assistance des enfants à la messe* seront lus avec grand profit.

L.

La Première Jeunesse de Louis XIV (1649-1653), d'après la correspondance inédite du P. Charles PAULIN, son premier confesseur, par le P. H. CHÉROT. S. J. 1 vol. in-8° de 200 pp., illustré de nombreuses gravures. Prix : 2 francs. Société de Saint-Augustin, Lille.

« Dans Louis XIV, l'homme et le souverain ont fait tort à l'enfant : trente années de gloire et de romans ont effacé et recouvert la pure idylle de ses douze ans. » C'est cette fraîche histoire de l'enfance du grand roi que le Père Chérot révèle au public. Révéler est bien le mot car tout est neuf en ce livre. Mais ce nouveau, qui l'est pour nous, ne date pas d'hier. Le Père Chérot l'a découvert dans la correspondance d'un contemporain bien placé pour voir. Sans manquer, bien entendu, au secret professionnel, le Père Paulin, premier confesseur de Louis XIV aimait à confier à Mazarin et à d'autres son admiration pour les qualités précoces et les vertus royales de l'enfant qu'il dirigeait. Et quand on constate, dans ces lettres la foi profonde et la crainte salutaire des jugements de Dieu que l'humble jésuite avait su inspirer à celui qui devait être le Roi-Soleil, on ne s'étonne plus qu'à travers les écarts de sa vie, Louis XIV ait eu l'heureuse inconséquence de demeurer attaché à la religion dont il méconnaissait les préceptes, et qu'il soit finalement revenu à la sévérité d'une conduite vraiment chrétienne.

La Femme studieuse, par M^{re} DUPANLOUP, évêque d'Orléans. 6^e édition, in-16 carré de 316 pp., avec encadrement à chaque page. Paris, Téqui, éditeur, rue de Tournon, 29. Prix : 4 francs.

Ce volume n'est pas une nouveauté, assurément, mais gracieusement imprimé comme il l'est, il s'offre avec un air rajeuni qui ne peut manquer de plaire. D'ailleurs le fond traité est toujours actuel et la plume de M^{re} Dupanloup n'est pas de celles qui souffrent des injures des ans. On lira donc ou on relira avec plaisir ces pages toujours pleines de saveur. Cette lecture convient surtout aux jeunes filles ou aux mères de famille.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès; 4° *Glans liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *À propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 7° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain; 8° *Souvenirs et traditions anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 9° *Étymologies girondines* (suite), par H^o Caudéran; 10° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 11° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 12° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite); 13° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 14° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufra; 15° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 16° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre; 17° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Dupré; 18° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

Curé de Comps, M. Bouchaud, professeur au Petit Séminaire de Sainte-Foy-la-Grande;

Curé de Valeyrac, M. Luflade, vicaire à Saint-Seurin de Bordeaux;

Curé de Saint-Aubin (de Blaye), M. Salles, vicaire à Saint-Ferdinand de Libourne;

Curé de Soullignac, M. Giacobbi, curé de Canéjan;

Vicaire à Saint-Seurin de Bordeaux, M. Millac, professeur au collège de Saint-André de Cubzac.

M^{gr} le Cardinal a adressé, sous la date du 11 octobre 1895, aux curés du diocèse une **lettre pastorale** fort éloquente et patriotique, à l'occasion de la prise de Tananarive. Il a prescrit des prières d'actions de grâces (le *Te Deum* et le *Sub tuum*) et une messe de *Requiem* pour les soldats et marins morts en si grand nombre, hélas ! au service du pays durant l'expédition de Madagascar.

Nous avons assisté avec une joie fraternelle à l'installation, au chœur de l'église primatiale, de notre distingué et cher confrère, M. S. Cartau, à qui Son Eminence vient d'adresser des lettres de chanoine honoraire. Tous ceux qui connaissent le curé de Saint-Eloi ont applaudi très cordialement à un honneur si mérité. Partout, au Petit Séminaire, à Saint-André, à l'Assomption, à Saint-Eloi, M. le chanoine Cartau s'est montré prêtre accompli, unissant à des talents remarquables des qualités de cœur plus remarquables encore, une force de caractère bien peu commune, un zèle aussi ardent qu'éclairé. C'est ce qu'a dit le mieux du monde et avec une délicatesse exquise M. Petit, premier vicaire général, en présentant le nouveau chanoine à ses confrères, et il nous a été bien doux d'entendre louer notre ami si aimablement et si justement.

La **Messe rouge** a été célébrée en l'église primatiale, à l'occasion de la rentrée des Cours et Tribunaux. Grâce à Dieu, nos magistrats et notre barreau savent affirmer hautement leur fidélité aux vieilles et nobles traditions catholiques. Son Eminence a assisté à l'audience solennelle de rentrée.

M^{gr} le Cardinal a béni, le 6 octobre, le nouveau presbytère de Saint-

Bruno. Elle n'a pas manqué de rendre justice au zèle éclairé avec lequel l'éminent et dévoué maire de Bordeaux, M. Alfred Daney, et ses collaborateurs, s'intéressent efficacement aux édifices religieux de notre ville.

La **Messe du départ** des conscrits de 1895 a été célébrée en l'église Saint-André, le dimanche 13 octobre, par le vénérable archiprêtre de la basilique Saint-Seurin. Son Eminence assistait, au trône, à cette touchante cérémonie qui avait amené à la cathédrale un grand concours de fidèles. De beaux chants ont été exécutés sous la direction de M. l'abbé Sursol, et une allocution vibrante a été prononcée par notre éloquent confrère M. le chanoine de Montigny. A cette occasion nous remplissons un agréable devoir en recommandant instamment à nos lecteurs l'excellente œuvre militaire dirigée avec un si grand zèle par notre vénérable ami, M. le chanoine Boyer. — Après la cérémonie, le *Te Deum* prescrit pour la prise de Tananarive a été chanté, en présence d'un très grand nombre d'officiers de tout grade et de toutes armes.

L'Union catholique de la Gironde à l'Exposition de Bordeaux. — C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons relevé, dans la liste des récompenses, qu'un *diplôme de grand prix*, c'est-à-dire la plus haute récompense, avait été accordé à l'Union catholique de la Gironde pour l'exposition si remarquable qu'elle a présentée des œuvres de bienfaisance dues à l'initiative privée des catholiques bordelais...

Les œuvres catholiques de Bordeaux doivent être très particulièrement reconnaissantes à l'Union catholique d'avoir ainsi mis en relief les services considérables qu'elles rendent dans toutes les branches de l'assistance. Ceux qui leur sont naturellement sympathiques ont pu ainsi les mieux connaître, et le public, qui souvent les ignore ou prend leur réserve pour de l'impudence, s'est rendu un compte exact de l'importance de leurs services. (*Etudes Sociales et Economiques* d'octobre 1895.)

Nécrologie. — Un prêtre vraiment zélé et remarquable par sa haute piété vient d'être encore appelé à Dieu. Nous voulons parler de M. Jean-Baptiste Dutau, curé de Cursan, décédé le 9 octobre, à l'hôpital Saint-André. Né à Cours-de-Monségur en 1831, ordonné en 1855, il occupait son humble poste depuis 1889. Il y était venu de Mestrieux et avait précédemment exercé le ministère dans le diocèse d'Agen. En 1870, il avait suivi nos soldats en qualité d'aumônier militaire et avait fait preuve alors d'un tranquille courage qui lui valut l'admiration de tous. Il avait souvent pris part au pèlerinage de Lourdes en qualité de brancardier et avait visité deux fois les Saints Lieux. C'était un des membres les plus fervents de l'Œuvre des Prêtres adorateurs. Nous avons donc raison de louer plus haut son extraordinaire piété dont assurément il n'a pas tardé à recevoir la récompense.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Certains journaux, la semaine dernière, ont fait courir le bruit de la mort de Léon XIII. Cette nouvelle à sensation ne reposait heureusement sur rien de sérieux, et était, d'ailleurs, en contradiction complète avec les dépêches quotidiennes expédiées de Rome.

Ainsi le 16 octobre « profitant de la journée qui était splendide, le Pape est allé la passer au pavillon de la tour de Léon IV, dans les jardins du Vatican ». Le 18 octobre, il recevait les délégations du congrès des Tertiaires.

— Par une lettre admirable en date du 8 octobre, lettre adressée au cardinal secrétaire d'Etat, Sa Sainteté a noblement et puissamment protesté contre l'outrage fait au Saint Siège par les fêtes sacrilèges du 20 septembre.

Cette protestation a produit, non seulement dans le monde catholique mais dans les milieux politiques, une profonde et durable impression. Nos amis ayant inutilement lu dans les journaux quotidiens la lettre du Saint Père, nous jugeons inutile de l'analyser ici.

La « Savoyarde » à Montmartre. — Le gros événement parisien de ces derniers jours est l'arrivée (16 octobre) du grand bourdon offert par les diocèses de Savoie à la basilique du Sacré-Cœur. La « Savoyarde » a été fondue à Annecy-le-Vieux; elle pèse 17,500 kilos. Elle a 3 mètres de haut et 0^m,22 d'épaisseur à la base. Le métal est de cuivre rouge de Russie et d'étain de premier choix. Le son est d'une pureté et d'une puissance remarquables; il s'entendra à quarante kilomètres à la ronde.

A TRAVERS LES REVUES

Dans son numéro du 15 octobre, la *Quinzaine* publie la dernière partie d'une magistrale étude : *Psychologie des Saints*, par Henri Joly, ancien professeur à la Sorbonne; un article sensationnel : *L'Antisémitisme de saint Thomas d'Aquin*, par Hippolyte Gayraud; *le Régime du bon Plaisir*, par Jules Cauvière, professeur à l'Institut catholique de Paris; une défense de la *Politique hongroise*, par A. de Bertha; *la Magie des Templiers*, par P. Christian; *Livres et Idées*, par George Fonsegrive; *le Monde anglo-saxon*, par Jules Angot des Rotours; *la Quinzaine coloniale*, par J.-Bernard d'Attanoux; une très intéressante *Chronique de quinzaine*, par Jean de Prémery; *Bibliographie*.

BIBLIOGRAPHIE

Yankees et Canadiens. *Impressions de voyage en Amérique*, par M. l'abbé L. LACROIX, docteur ès lettres, aumônier au lycée Michelet. Paris, Lecoffre, 1895; in-12 de iv-322 p.

J'ai sous les yeux une pile de livres fort intéressants à plusieurs égards, qui me sont un reproche permanent. Il y a quatre ou cinq mois, je les avais lus; j'en avais même dévoré quelques-uns (et tout d'abord celui dont je viens de transcrire le titre) et je m'étais bien promis d'en parler à nos lecteurs. Un grand changement survint alors dans ma vie et depuis lors je n'ai plus rien écrit. Et pourtant, j'aurais été si heureux de rendre dignement hommage au talent et à l'ardeur au travail de mes confrères!

Ce que j'aurais fait passablement autrefois, je vais le faire très mal aujourd'hui, faute de loisir et encore plus faute de liberté d'esprit.

En tout cas, je puis le dire : rarement récit de voyage m'a donné autant d'agrément que les pages alertes et spirituellement enlevées de mon ami l'abbé Lacroix, le très aimable et distingué secrétaire (lisez directeur) de la *Revue du Clergé français*. Il s'y montre pourvu d'un sens d'observation très aiguë, d'une verve très personnelle et du meilleur aloi. Il se défend fort gaîment des prétentions qu'affichent volontiers nos touristes : il proclame donc qu'il n'a pas découvert l'Amérique, mais il en a très bien vu une partie et aussi la vieille France d'outre-mer, et il nous dit de très aimable façon ce qu'il a vu. Avec cela, pas d'emballage, une franchise entière, beaucoup de renseignements sûrs et de réflexions pleines de sagesse.

Je recommande à nos amis de lire *Yankees et Canadiens*; ils me remercieront du conseil parce qu'ils s'instruiront fort et très agréablement en compagnie d'un guide comme il ne s'en trouve guère. A.

Moïse et Darwin. — *L'homme de la Genèse comparé à l'homme-singe, ou l'enseignement religieux opposé à l'enseignement athée*, par le Dr Constantin JAMES, ancien collaborateur de Magendie, etc. 1 vol. in-8° de 395 pages. Prix : 4 francs. Société de Saint-Augustin, Lille.

Le Darwinisme, dont on a ri d'abord, et dont on rira plus tard, est devenu fort à la mode parmi les prétendus savants pour lesquels tout système est bon dès lors qu'ils en peuvent tirer argument contre la Bible. Des catholiques d'humeur accommodante, d'esprit large et de foi timide, ont accepté, eux aussi, dans une certaine mesure, la théorie du transformisme, que le grand évêque d'Angers n'hésita pas à réprouver absolument dans le dernier Congrès scientifique qu'il présida. Ces insanités, qui ont la vogue, donnent un puissant intérêt à l'ouvrage du docteur Constantin James que réédite la Société de Saint-Augustin. Œuvre de science et de foi, destinée à mettre en lumière l'accord de l'une et de l'autre, ce livre relève de deux autorités qui se sont prononcées catégoriquement à son sujet. La science, par la voix de M. J.-B. Dumas, Pasteur, de Quatrefages, a déclaré exactes les doctrines scientifiques exposées dans *Moïse et Darwin*. Les juges de la foi ont proclamé de leur côté la rigoureuse orthodoxie de ces doctrines, et aux témoignages explicites de la plupart des évêques de France, Pie IX a ajouté le poids de son approbation, en honorant M. Constantin James d'un bref des plus flatteurs.

Il est inutile d'ajouter que, par les matières délicates qu'il traite, ce livre n'est pas pour les enfants.

La Journée des Malades, par l'abbé PERRYVE, avec une introduction par le R. P. PÉTÉTOT, supérieur de l'Oratoire. Approuvé par M^{gr} l'Archevêque de Paris. 10^e édition. Paris, Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, in-18 de 320 pp. Prix : 3 francs.

Ce livre a été vécu avant d'être écrit. Il peut faire et il a déjà fait le plus grand bien à ceux qui sont cloués sur un lit de douleurs. « Un livre fait spécialement pour les malades, dit le P. Pététot dans l'introduction, est une œuvre excellente, une œuvre toute selon le cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ, une œuvre vraiment sacerdotale. » Ce volume se recommande donc de lui-même et sa réimpression sera favorablement accueillie.

Mois de Marie de saint Antoine de Padoue. Élégante brochure de 64 pages. Vic et Amat, éditeurs, 11, rue Cassette, Paris. Prix : 0 fr. 15; franco, 0 fr. 20. La douzaine, 1 fr. 50; franco, 1 fr. 80. Le cent, franco, 12 francs. — Un enfant de saint François, épris des amabilités de son glorieux frère saint Antoine de Padoue, a eu l'heureuse pensée d'extraire de ses Œuvres une série de trente et un bouquets de louanges à Marie. Pour chaque jour du mois, un double Pèlerinage spirituel à accomplir : l'un à un sanctuaire célèbre de Marie, l'autre à un des lieux où saint Antoine est spécialement honoré; puis un trait édifiant, tiré le plus souvent de la vie du Saint ou des *Chroniques* des Frères Mineurs, font de ce gracieux opuscule une œuvre absolument nouvelle qui ne peut manquer de plaire aux serviteurs de Marie et aux amis de saint Antoine. L.

Entretien avec Notre Seigneur Jésus-Christ pour les jours de communion, par l'auteur des *Avis spirituels*. 10^e édit. Prix : 1 fr. 50. Paris, Téqui, édit., 29, rue de Tournon. — Ce petit volume a reçu l'approbation de M^{sr} l'Archevêque de Paris et de M^{sr} l'Evêque de Nancy. Il s'adresse surtout aux associés de la communion réparatrice. Il aidera ces saintes âmes à manifester à Notre Seigneur les sentiments qu'elles éprouvent pour lui sans pouvoir toujours les exprimer. Il se divise en trente entretiens sur l'Eucharistie, la préparation à la communion, l'action de grâces, le *Pater*, les désirs de l'âme fidèle, les visites au Saint Sacrement, etc.

Vie du B. P. Xavier de Ravignan, de la Compagnie de Jésus, par le Père A. de Ponlevoy, de la même Compagnie, 14^e édition, 2 vol. in-18 de 500 pages environ. Prix, 7 fr. 50. Paris, Téqui, édit., 29, rue de Tournon. Cet ouvrage se recommande de lui-même et par le nom de l'auteur et par son titre. Le Père de Ravignan est une de ces belles figures du XIX^e siècle qu'on ne se lasse pas de contempler et qu'on ne saurait assez étudier.

Il y a en lui l'apôtre combattant en plein jour les combats du Seigneur et le religieux luttant en secret contre la nature et se sanctifiant lui-même. Le premier fut grand aux yeux du monde, le second fut plus grand encore aux yeux de Dieu et de ses frères.

Notre auteur nous fait assister aux luttes de cette âme qui ne devient puissante sur les autres qu'à la condition de s'être domptée elle-même; et, pour atteindre plus facilement son but, il laisse souvent le P. de Ravignan se peindre lui-même dans ses entretiens, dans ses correspondances et dans une foule de détails de la vie intime.

L'apôtre, toutefois, n'est pas oublié. On le suit dans la chaire de Notre-Dame, dans les luttes qu'il soutint pour l'Eglise et la Compagnie, dans ses relations avec les hommes d'Etat et les célébrités littéraires de son époque; et, au milieu des nuages de l'heure présente, sous l'appréhension des tempêtes qui vont éclater peut-être, il ne sera pas inutile de voir comment ont su agir, avec la grâce de Dieu, en des circonstances non moins critiques, des intelligences d'élite et des caractères fortement trempés. L.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

MONITEUR DU JEUNE AGE paraissant le 15 et le 30 de chaque mois sous la direction de M^{me} BELLIER-KLECKER. Paris, 19, rue des Bons-Enfants. Illustré. Très recommandé aux familles pour l'instruction et l'éducation des enfants de quatre à douze ans. — 8 francs par an.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La Revue Catholique publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 7° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 8° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 9° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 10° *Étymologies girondines* (suite), par H^{te} Caudéran; 11° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 12° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 13° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite); 14° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 15° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde*, par E. Maufra; 16° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 17° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre; 18° *Anciens Voyageurs à Bordeaux* (suite), par A. Dupré; 19° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucou, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nous notons *ad memoriam* que la fête de la Toussaint tombant, en 1895, le vendredi. Son Eminence a dispensé, ce jour-là, les fidèles de l'**abstinence**, en vertu des pouvoirs qu'Elle tient du Souverain Pontife.

M^{sr} le Cardinal a béni, le 20 octobre le nouveau **clocher de l'église de Pellegrue**, œuvre élégante due au zèle infatigable de M. le doyen et à la générosité des paroissiens; en se rendant à Pellegrue, le vénéré Pontife avait bien voulu visiter la paroisse de Sausac et son savant curé, M. l'abbé S. Léglise, notre cher collaborateur.

Le 21, Son Eminence a inauguré les constructions nouvelles qui ont singulièrement embelli et transformé l'**église de Saint-Nicolas** de Bordeaux. Cet édifice, consacré le 5 août 1823, par M^{sr} d'Aviau, de sainte mémoire, en présence de la duchesse d'Angoulême, était assurément d'une pauvre architecture et témoignait trop éloquemment de la décadence lamentable de l'art religieux dans notre pays au commencement du XIX^e siècle. Sans doute on l'avait décoré plus tard, du mieux qu'on avait pu, mais l'incessant accroissement de la population exigeait impérieusement qu'on le dilatât dans une large mesure. C'est à quoi s'est appliqué avec un rare talent et un plein succès un de nos plus éminents architectes, M. Léon Drouyn, qui porte très dignement un nom célèbre et vénéré. L'abside a été reportée à 14 mètres en arrière; une élégante coupole et des chapelles ont été édifiées. Le tout a été revêtu d'une splendide décoration : peintures murales, dues au remarquable talent de MM. Bonnet, Vettiner et Antin; vitraux où MM. Feur et Dagrant ont rivalisé de science et de goût. L'autel majeur a été magnifiquement refait, et, détail touchant, sa table de marbre a été le don des prêtres originaires de la paroisse. Son Eminence, entourée d'un nombreux clergé l'a consacré. Puis la grand-messe a été célébrée et on a exécuté en perfection la messe de Dumont harmonisée en contrepoint fleuri par Nicou-Choron. Nous voudrions publier *in extenso* le rapport de M. le chanoine Deydou. Il y a retracé, avec le beau talent qu'on lui connaît, l'histoire de sa paroisse, héritière de l'antique église des Gahets et de la chapelle de Saint-Vincent de Lodors, et a raconté les efforts incessants de ses prédécesseurs pour mener à bon terme l'œuvre qui recevait en ce jour son couronnement. Volontairement il a diminué sa part personnelle, fort considérable

assurément, et il a remercié très cordialement et chaleureusement l'administration municipale, dont le concours indispensable lui a été largement accordé, et ses généreux paroissiens. Son Eminence lui a répondu avec la forte et chaude éloquence qu'on Lui connaît.

Nous nous associons de tout cœur aux pieux hommages rendus à notre vénérable confrère, **M. le chanoine Borguelli**, doyen de Monségur, à l'occasion de ses **noces d'or sacerdotales**, par ses confrères et les fidèles de la paroisse qu'il gouverne depuis de nombreuses années avec le zèle le plus ardent et le plus éclairé. La fête du 24 octobre a été digne du saint jubilaire. C'est beaucoup dire en un seul mot et nous tenons fort à conserver ici le souvenir de cette belle journée.

Nécrologie. — Le R. P. Denjoy, de la Compagnie de Jésus, bien connu à Bordeaux, vient de mourir à Madagascar, d'une maladie contractée au chevet de nos soldats, qu'il avait sollicité l'autorisation d'accompagner en qualité d'aumônier du corps expéditionnaire.

Ce saint religieux, fils d'un ancien conseiller d'Etat, avait été six ans missionnaire dans la grande île, où sa charité et son dévouement lui avaient acquis sur les Hovas la plus sérieuse influence. Terrassé par la maladie, il dut rentrer en France, laissant à tous ceux qui le connaissaient les plus vifs regrets. M. Le Myre de Vilers, notre résident à Tananarive, rendit au dévouement du Jésuite, qui avait toute sa confiance, un précieux hommage.

Le Père fut affecté à la résidence de Bordeaux. A peine rétabli, il recommença son apostolat et entreprit avec un très grand succès les retraites d'enfants. A Carmaux, les socialistes, touchés par sa parole, lui firent le meilleur accueil!

Attaché à la colonne du général Metzinger, aux avant-postes, il entra à Tananarive avec nos troupes. C'est là qu'il a succombé, martyr de son zèle apostolique.

Une intéressante découverte d'histoire littéraire vient d'être faite par un de nos plus savants, laborieux et obligeants confrères de la Société des Archives historiques de la Gironde, M. Dast Le Vacher de Boisville. On avait beaucoup discuté la question de savoir si **Molière** était venu à **Bordeaux**: ceux qui tenaient pour l'affirmative plaçaient son passage entre les années 1644-1646. Or voici l'acte trouvé aux archives municipales (registres baptistaires de Saint-André), par l'infatigable et heureux chercheur; on verra que cette pièce, d'une authenticité indiscutable, résout absolument le problème, et pour le fait lui-même et pour la date qui n'est pas celle où s'arrêtaient jusqu'ici les moliéristes :

« Du même jour (15 août 1656) a esté baptisé Jean-Baptiste, fils du sieur Faure Martin et de Anne Régnier, paroisse Saint-Christophe (Saint-Christoly). Parrain : sieur Jean-Baptiste Porquelin, comédien de M. le prince Conty; marraine : Catherine Leclercq, damoiselle. Nasquit le sixième de ce mois à quatre heures du soir. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Un service solennel, auquel assistaient les deux ambassadeurs de France, a été célébré le 7 novembre à Saint-Louis des Français pour les soldats français morts à Madagascar. S. Em. le cardinal Richard, actuellement présent à Rome, a donné l'absoute.

— Le tremblement de terre du 1^{er} novembre a légèrement endommagé le dôme de la basilique Saint-Pierre; l'accès de la coupole a été interdit jusqu'à ce que les réparations soient faites.

Nouveaux cardinaux. — M^{sr} Boyer, archevêque de Bourges, vient de recevoir de S. S. Léon XIII le brevet cardinalice.

Les Pauvres à Montmartre. — La retraite des pauvres, l'une des plus intéressantes œuvres de Montmartre, a été ouverte le lundi 4 novembre par M. l'abbé Gayraud. Dès le premier jour, plus de douze cents pauvres se pressaient dans la crypte de la basilique. Rien n'est plus touchant que de les entendre prier et chanter, que de voir leurs élans de foi et d'enthousiasme. Après la première instruction, qui a roulé sur la noblesse de la pauvreté en Jésus-Christ, ces douze cents miséreux ont acclamé le divin Maître par des applaudissements unanimes et redoublés. Le lendemain, mardi, S. Em. le cardinal Lecot a bien voulu descendre

à la crypte à l'heure de l'exercice de la retraite, et porter à ses « chers amis » les pauvres le précieux encouragement de sa parole éloquente et de sa bénédiction. La clôture de la retraite a eu lieu le dimanche matin, à huit heures, dans la basilique. La messe de communion a été suivie d'un repas servi à plus de deux mille pauvres par les RR. PP. Oblats, les dignes gardiens de la basilique.

Services funèbres pour les soldats décédés. — Une touchante pratique existe encore en Autriche. Les âmes des soldats décédés dans l'année écoulée ne sont pas oubliées; et le mercredi dans l'octave des Morts, une messe solennelle de Requiem était célébrée dans l'église conventuelle et palatine des RR. PP. Augustins de la Hofburg de Vienne, pour les militaires de l'armée autrichienne décédés dans l'année. La messe a été dite par M^{gr} Belopotocki, évêque *castrensis* de l'armée de l'Empire, en présence de l'empereur, des archiducs et de toutes les autorités militaires.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français (bi-mensuelle; Paris, Letouzey et Ané. 20 francs par an).

15 octobre. — *H. Hertog*, M. de Beauchamp: notice bibliographique. — *E. Allain*, l'Université de Paris aux XIII^e et XIV^e siècles (*fin*). — *E. Cauille*. Une nouvelle vie de saint Bernard. — *H. Lesêtre*, les Ecoles de Chartres. — *G. Moreau*, la Trappe de Soligni. — *L. Lacroix*, Plan de sermon pour la fête de la Toussaint. — *D. B. Plaine*. O. S. B. la Piété envers les morts pendant les cinq premiers siècles de l'Église. — *M. Guesdon*, Entretiens spirituels: la sainte Messe (*suite*). — *C. Lassaux*, les Honoraires de messes. — Bibliographie.

1^{er} novembre. — Lettre du Cardinal Bourret au directeur de la *Revue*. — *La Rédaction*, A nos lecteurs. — M^{gr} Péchenard, les Conférences ecclésiastiques au XIX^e siècle. — *Un séminariste soldat*, les Séminaristes à la caserne. — *M. de Zabiello*, Chronique religieuse: choses d'Angleterre. — *Colomb*, Causeries sur les sciences: Louis Pasteur. — *Gondal*, Réflexions sur l'art de bien dire. — *Lucquin*, Cours d'instructions paroissiales; 1^o Nécessité de la religion. — *Colombel*, Plan de sermon pour la fête de la Dédicace. — L'Aumônerie des prisons. — *Boudinhon*, Actes du Saint-Siège. — Bibliographie.

On voit jusqu'à quel point la *Revue du Clergé français* est variée et intéressante. Aucun recueil similaire ne peut, à notre avis, être à nos confrères d'une plus grande utilité: c'est pourquoi nous la leur recommandons incessamment.

Dans son numéro du 1^{er} novembre, **La Quinzaine** (62, rue de Miromesnil, Paris. 24 fr. par an; 20 fr. pour le clergé) publie: *Joseph de Maistre orateur*, par François Descotes. Cette remarquable étude nous révèle un Joseph de Maistre ignoré. — *Journal inédit du duc de Montpensier*, par Clarisse Bader [le duc de Montpensier, le duc de Chartres (Louis-Philippe) et Madame de Genlis visitant la Trappe en 1788]. — *Les Victimes de Boileau, Cotin*, par E. Buisson. Excellent travail d'érudition littéraires où réapparaît curieusement la figure, trop effacée, de l'abbé Cotin. — *Le Sens de la mort*: Jean Birot. De hautes considérations sur l'homme et sa destinée. — *La Conquête*, roman. Une *Chronique scientifique* où Georges Vitoux analyse savamment tous les travaux de Pasteur. — Brillante *Chronique de Quinzaine*, par Jean de Prémery.

BIBLIOGRAPHIE

La sainte Eglise au siècle des Apôtres, par M. l'abbé H. LESÊTRE, du clergé de Paris. Paris, Lethielleux, 1895, gr. in-8^o de XII-670 p., avec une carte en couleurs.

Il y a deux ou trois ans, M. l'abbé Lesêtre, jusque-là connu surtout des exégètes et des érudits par ses beaux travaux sur l'Écriture Sainte, se révélait au grand public par son admirable volume, *Notre Seigneur Jésus-Christ dans son saint Évangile*, qui est, à mon sens, la plus remarquable Vie du Sauveur publiée, en ce siècle, dans notre pays. Je l'ai louée ici-même sans restriction quelconque et avec une entière sincérité. Je l'ai relue depuis sans jamais m'en lasser et je n'ai pas laissé passer une circonstance favorable sans la recommander à mes confrères, aux religieuses et aux personnes du monde.

M. l'abbé Lesêtre a pensé très justement qu'il y avait lieu de continuer une œuvre aussi remarquable et de faire pour les autres livres du Nouveau Testa-

ment, ce qu'il avait si heureusement accompli pour les Évangiles. Son dessein se trouve pleinement et parfaitement réalisé dans le nouvel ouvrage dont je viens de donner le titre. Il y conduit l'histoire de l'Eglise naissante depuis la Pentecôte jusqu'à la mort de saint Jean. Comme il convient, la substance même de son œuvre est empruntée au texte sacré dont les richesses au point de vue spécial de l'information documentaire, sont insoupçonnées du plus grand nombre. Rien n'est plus intéressant pour des chrétiens, après le récit même de l'adorable vie de « l'Auteur et Consommateur de leur foi », que celui des travaux, des persécutions, des victoires, achetées par le martyre, des Saints Apôtres. Ce récit, M. Lesêtre nous le donne, dégagé de tout appareil solennel d'érudition, mais nourri des plus sûrs résultats de la critique scripturaire, patristique et historique, clair, à la fois simple et animé, sans cesse traversé des grands souffles de la foi intégrale et d'une forte piété. A mesure que la série chronologique des faits amène un des écrits des Apôtres, notre éminent confrère nous en donne une analyse lumineuse et de longs extraits présentés et traduits avec une merveilleuse clarté.

Voilà encore un de ces livres de chevet qu'un prêtre doit avoir incessamment sous la main, et il servira infiniment plus aux fidèles soucieux d'être totalement éclairés et de se faire une piété vraiment solide, basée sur la parole de Dieu et les traditions de la vénérable antiquité, que tant d'ouvrages prétendus ascétiques qui nous donnent trop souvent des pensées surtout humaines. Aucune lecture spirituelle ne peut-être meilleure que celle-là et nous croyons remplir un devoir, en appelant très spécialement et instamment sur *la Sainte Eglise au temps des Apôtres* la sympathique attention de nos amis.

Du reste je suis heureux d'appuyer mon jugement sur ce livre de premier ordre par l'autorité d'un maître incontesté. Voici ce que M. Vigouroux écrivait à l'auteur, le 4 avril 1895 :

« Vous avez pensé avec raison que vous deviez compléter votre excellente vie de Notre Seigneur par l'histoire de l'établissement de l'Eglise. Jésus-Christ en effet est venu sur la terre pour fonder son Eglise et nous ne le connaissons tout entier qu'en connaissant son œuvre qui perpétue sur la terre les bienfaits de son Incarnation et de sa Rédemption. Aussi a-t-il voulu que les écrivains inspirés nous racontassent eux-mêmes, dans le Nouveau Testament, l'établissement de l'Eglise, en Judée d'abord, dans le monde païen ensuite, de sorte que, pour écrire votre beau livre, vous n'avez eu souvent qu'à traduire les pages sacrées en les faisant entrer dans votre cadre à leur place naturelle.

» Vous vous êtes acquitté de votre tâche avec un rare bonheur. Dieu vous a départi le don de la facilité et de la clarté. Votre exposition est limpide, à la portée de tous; votre plan est simple et logique; votre doctrine, saine et irréprochable. »

S. Em. le cardinal Richard vient de nommer M. l'abbé Lesêtre curé de Saint-Etienne du Mont. Tous les lecteurs de ses ouvrages applaudiront à un choix qui honore l'administration archiépiscopale de Paris autant que le nouveau titulaire d'une paroisse où les établissements de haut enseignement sont fort multipliés.

A.

Alexis Clerc, marin, jésuite et otage de la Commune. simple biographie, par le R. P. Charles DANIEL, S. J. In-18 de 494 pages. Prix: 4 francs. Paris, Tequi, édit., 33, rue du Cherche-Midi. — Une biographie écrite simplement, mais avec le cœur, *con amore*, fait toujours plaisir, elle nous fait étudier une âme et nous montre l'action que les événements ont eue sur elle ou qu'elle-même a pu avoir sur les événements; mais le récit sera d'autant plus captivant que cette âme nous sera plus sympathique ou que nous la verrons mêlée à des événements plus graves et plus dramatiques. C'est ici le cas. Le marin devenu religieux et tombant comme otage, sous les balles des communards, le 24 mai 1871, intéresse déjà par cela seul. Mais le style et la manière de l'auteur donnent en même temps à l'ouvrage une vraie valeur littéraire.

L.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *A propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 7° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 8° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 9° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 10° *Étymologies girondines* (suite), par H^{le} Caudéran; 11° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 12° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 13° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite); 14° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 15° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufra; 16° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 17° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre; 18° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissette, Dom J. Pacotte, documents inédits de la collection Wilhelm*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

Curé de Léogeats, M. Truchon, curé de Saint-Léger de Balson;
Curé de Saint-Léger de Balson, M. Romain Duffau, nouveau prêtre;
Curé de Loubens, M. Serin;
Curé de Caudrot, M. du Val, curé de Carcans;
Curé de Carcans, M. Bertruc, vicaire à Saint-Laurent.

Monseigneur le Cardinal a repris le cours de ses **visites pastorales**. Cette fois, ce sont les cantons de Cadillac et de Créon qui reçoivent le bienfait de sa présence et de sa parole apostolique. Bientôt ce sera le tour du doyenné de Libourne. Le 19 novembre, le vénéré Pontife a administré la confirmation aux paroissiens de Cadillac-sur-Garonne et d'Omet; le 20, à ceux de Sainte-Croix du Mont; le 25, il sera à Loupiac et à Monprimblanc.

Le lundi, 11 novembre, Monseigneur le Cardinal a procédé à la longue et magnifique fonction liturgique de la **consécration de l'église Saint-Louis**, ouverte au culte le 1^{er} novembre 1879. Elle n'avait pas eu jusqu'ici d'autel majeur digne d'elle. L'inoubliable et saint M. Donis, dont le fécond pastorat avait été illustré par l'édification de ce beau monument pour lequel la fabrique et les paroissiens avaient offert plus de 500,000 francs, avait dû se contenter de la doter des quatre autels des chapelles latérales, d'un orgue splendide et de quelques vitraux qui sont presque tous des œuvres d'art remarquables. La laïcisation des écoles, survenue en 1880, imposa aux fidèles de nouveaux et énormes sacrifices (près de 200,000 francs) et notre cher et vénéré pasteur se coucha dans la tombe avant d'avoir élevé le grand autel qu'il rêvait. Son digne successeur, M. le chanoine Castaing, a pu mener à bon terme, d'accord avec les éminents administrateurs de Saint-Louis, l'œuvre depuis longtemps projetée. L'autel nouveau, dessiné par un architecte fort justement apprécié, M. Mondet, est un très riche travail de style gothique rayonnant, tout en marbre de couleurs variées, et décoré de peintures et de dorures d'un grand effet. A l'évangile de la messe qui a suivi la consécration, M. le curé de Saint-Louis a présenté à Son Eminence un rapport du plus haut intérêt où il a retracé tout ce que M. Donis avait fait pour son église et exposé avec

une grande modestie ce qu'il avait accompli lui-même, aidé du concours intelligent et dévoué de la fabrique. Avec beaucoup de cordialité et de justice, il a associé, au souvenir de son prédécesseur, celui des collaborateurs qui furent pour lui des fils, et surtout de M. le chanoine Hazera qui, pendant dix-huit ans, l'aida si puissamment dans toutes ses œuvres et y prit la plus large part. Aussi convenait-il, a dit en substance M. le curé de Saint-Louis, que son confrère de Sainte-Marie, après avoir été à la peine, fût à l'honneur et célébrât le premier les saints mystères au nouvel autel. L'assistance nombreuse et recueillie qui se pressait dans l'église a eu le bonheur d'entendre ensuite une allocution de Monseigneur le Cardinal où la signification profonde de la fonction qui venait de s'accomplir, la sainteté de nos temples, les sentiments que nous leur devons, la nécessité de l'esprit paroissial, ont été exposés avec une superbe et émouvante éloquence.

Il y a quelques jours, la Confirmation a été administrée dans l'église de **Notre-Dame de Talence**, si chère à la piété des Bordelais. Le vénérable P. Ramadié, qui l'a desservi pendant vingt-deux ans avec tant de douceur et de zèle, a fait ses adieux à son peuple en cette solennelle circonstance ; l'âge et la fatigue le contraignent à se retirer ; mais il emporte dans sa retraite, comme le lui a dit Son Eminence, les regrets et le fidèle souvenir de sa paroisse et de tout le clergé diocésain. Bientôt l'image vénérée de la Vierge des Douleurs aura le suprême honneur du couronnement solennel ; mais il faudrait auparavant que l'église, évidemment insuffisante, fût agrandie. C'est la tâche difficile que M^r le Cardinal confie au nouveau curé, le P. Coubrun. Celui-ci a été installé solennellement, le dimanche 17 novembre, devant une foule de fidèles très nombreuse et très sympathique, par M. le chanoine Allain, son compatriote et son ami, délégué pour cela par l'autorité diocésaine. Les témoins de cette imposante cérémonie ont emporté la meilleure impression et les plus belles espérances après avoir entendu la parole pieuse, chaude et forte de leur nouveau pasteur. Le P. Coubrun, jeune encore et dévoré de zèle, a longtemps exercé le ministère paroissial ; il était, en dernier lieu, supérieur des Oblats de Limoges. Partout il a fait un bien immense et partout il a laissé la réputation méritée d'un « homme de Dieu ». Nous lui disons de tout cœur : *ad multos annos*.

Nous avons eu la consolation d'assister, le 21 novembre, à la cérémonie toujours très belle et très touchante de la rénovation des promesses cléricales qui nous rend si chère la fête de la **Présentation de la Très Sainte Vierge**. Son Eminence avait interrompu sa tournée pastorale pour réjouir par sa présence désirée ses « fils », les élèves du séminaire, et ses « frères » dans le sacerdoce. Elle a prononcé après la messe une allocution admirable qui a produit, sur ses auditeurs recueillis et charmés, une impression extrêmement profonde. S'inspirant de quelques paroles de saint Ambroise empruntées à l'office liturgique du jour. Elle a exposé avec infiniment de force et beaucoup d'émotion ce que doivent être, à l'imitation de la Sainte Vierge, le séminariste et le prêtre ; *virgo intra domum comes ad ministerium ; mater ad templum*. Les membres du clergé diocésain étaient venus en grand nombre, heureux de se grouper autour de leur Eminentissime Pasteur et Père, heureux de se revoir, sûrs enfin de l'aimable hospitalité de MM. de Saint-Sulpice qui leur a, comme toujours, été accordée, affectueusement et largement.

La Société Nationale d'Encouragement au Bien a tenu sa séance solennelle le mardi 12 novembre, dans la grande salle du Dôme du Palais central de l'Exposition, sous la présidence de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux.

On remarquait sur l'estrade, autour de Son Eminence, M^r Cœuret-Varia, évêque d'Agen ; MM. Daney, maire de Bordeaux ; le vicomte de Pelleport-Burète, président du Comité départemental de la Gironde ; Labat, membre du Comité ; Tourreau, vice-président ; le chanoine de Montigny ; de Loynes, secrétaire du Comité, etc.

La Société a accordé des médailles d'or : à l'*Œuvre bordelaise d'Hospitalité de nuit* et à la *Maison de la Miséricorde de Bordeaux* ;

une médaille d'argent au livre de M. Ferdinand Moine, *les Œuvres sociales* ;

Puis des médailles d'honneur à une vingtaine de personnes assurément bien méritantes et appartenant presque toutes à la classe ouvrière.

Voici les quelques lignes, éloquentes dans leur simplicité, que le rapporteur consacre à la Maison de la Miséricorde :

Fondée à Bordeaux, en juillet 1800, par M^{lle} Marie de Lamourous, pour recueillir les jeunes filles que l'oisiveté, favorisée par la tourmente révolutionnaire, avait jetées dans l'oubli des lois de la chasteté, la Maison de la Miséricorde est certainement la plus populaire de la ville de Bordeaux.

Respectant pieusement, et cela depuis quatre-vingt-quinze ans, la règle imposée par M^{lle} de Lamourous qui lui interdit de recevoir des subventions administratives, des rentes particulières, des dons provenant de fêtes, la Maison de la Miséricorde ne vit que des aumônes qu'à la grâce de Dieu la charité publique lui adresse au jour le jour.

Cette haute respectabilité d'origine, de sacrifice, d'humilité, est certainement le côté le plus intéressant de la généreuse initiative de M^{lle} de Lamourous. A l'heure actuelle, la Maison de la Miséricorde de Bordeaux qui, depuis près d'un siècle, a recueilli 10,000 jeunes filles, possède, placées sous sa règle, trois maisons auxiliaires, donnant asile à 800 pensionnaires qui y entrent librement et en sortent de même après s'être réhabilités par le travail.

Nécrologie. — Nous avons encore à déplorer la perte — vraiment prématurée et imprévue — d'un de nos excellents confrères, M. Eugène Lafon, ravi, en quelques jours, par la maladie, à l'affection de ses paroissiens et de ses amis. C'était un prêtre très pieux et zélé qui avait fait le plus grand bien dans tous les postes qui lui furent confiés. Voici son *curriculum vitae*: né à Bordeaux, le 29 septembre 1839, y ordonné le 26 mai 1866; vicaire à Macau (1866) et à Arcachon (1867); curé de Saint-Pardon (1869); d'Arveyres (1882); de Portets (1885); décédé dans cette paroisse le 21 novembre. Son Eminence l'a recommandé avec émotion aux prières de ses confrères à l'issue de la rénovation des promesses cléricales, au grand séminaire.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — *Réunion de la Commission cardinalice pour l'Union des Églises.* Cette réunion a eu lieu le dimanche 17 novembre, au Vatican. Le Saint-Père présidait. Le cardinal Langénieux était présent. On se rappelle que M^{sr} Langénieux, lors de son voyage à Jérusalem, pour le Congrès eucharistique, comme légat du Saint Siège, avait visité les églises coptes du Caire.

Dans cette réunion, on a décidé le rétablissement de la hiérarchie catholique chez les coptes d'Égypte. La direction des études, ainsi que le service du rite oriental, seront confiés aux moines basilien de l'abbaye de Grottaferrata, comme il a été déjà fait pour les instituts de Constantinople, confiés aux RR. PP. Augustins de l'Assomption.

Mort du cardinal Bonaparte. — Le cardinal Bonaparte, frappé d'une attaque d'apoplexie, est mort la semaine dernière, à Rome, au palais Gabrielli, où il était né en novembre 1828. Il était cardinal depuis le consistoire de mars 1868.

Il était le second fils de Charles-Lucien Bonaparte, prince de Canino, qui était né du second mariage de Lucien Bonaparte, frère de Napoléon I^{er}, avec M^{me} Marie-Alexandrine de Bleschamps. Le cardinal Bonaparte était un saint.

Léon XIII a pu lui envoyer sa bénédiction.

Le Baptême de la « Savoyarde » a eu lieu le 20 novembre à deux heures. L'église du Sacré-Cœur était comble; beaucoup d'ecclésiastiques et de religieux de tous ordres dans le chœur. S. Em. le cardinal Richard présidait la cérémonie, entouré de l'archevêque de Chambéry et des évêques de Roséa, de La Rochelle et de Rio de Janeiro. Le R. P. Monsabré a fait entendre son éloquente parole dans l'intérieur même de la basilique; à l'extérieur, du haut de l'estrade préparée en face du clocher provisoire, c'est M. le chanoine Brettes qui, devant une multitude innombrable, a interprété la grande voix de la « Savoyarde », invitant la France à la prière et à l'espérance.

Le Congrès général annuel des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est ouvert à Lille, le 19 novembre. L'archevêque de Cambrai et l'évêque de Mende assistaient à cette première séance où l'on a entendu une remarquable étude de M. Théry : *le Fisc et les Congrégations*, qui a soulevé d'enthousiastes applaudissements.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français. (Paris, Letouzey et Ané, 20 francs par an). Numéro du 15 novembre 1895 :

S. Em. le Cardinal Gibbons : l'Amérique et la France. — P. Lejay : Saint-Césaire d'Arles (fin). — M. de Lachal : les Cours de vacances à Oxford. — C. Douais : les Maîtres de l'Histoire ecclésiastique. — Delfour : Un Paysan du Midi. — Cloué : le

Soldat chrétien. — *Lucquin* : Cours d'instructions paroissiales ; l'Indifférence religieuse. — *Verret* : Rapports entre l'Eglise et l'Etat. — Bibliographie et livres reçus. — Tables. — Avec ce numéro, la *Revue du Clergé français* achève sa première année. Elle a donné à ses lecteurs 4 volumes in-8° compacts, de près de 600 pages chacun, et il suffit de parcourir la table générale pour se rendre compte de la valeur exceptionnelle de cette remarquable publication périodique qui certes fait le plus grand honneur au « clergé français » et mériterait d'avoir une place d'honneur dans « l'étude » de tous nos confrères.

Dans son numéro du 15 novembre, **La Quinzaine** (62, rue de Miromesnil; 24 francs par an; 20 francs pour le clergé) publie : l'éloquent discours prononcé dernièrement par M. l'abbé Frémont dans la cathédrale de Poitiers. — Un délicieux article : *Le Meilleur Ami de Lamartine*, où l'on trouvera des révélations nouvelles et très inattendues sur le grand poète. — *Martial Delpit et Augustin Thierry, Documents inédits* : P. B. des Valades. — *La Conquête*, roman. — *Les Victimes de Boileau* : E. Buisson. — *Les Premiers Missionnaires à Madagascar* : A. Lecoy de la Marche. — *Le Centenaire de la Lithographie*. — *Chronique de Quinzaine*, par Jean de Prémery. — *Chronique théâtrale*, par Emile de Saint-Auban. L'éminent avocat prend, à partir de ce numéro, la critique dramatique de la Revue.

BIBLIOGRAPHIE

L'Avent. — Lectures pour chaque jour de l'année, tirées de *l'Année chrétienne* du P. CROISER, S. J. Broché, 0 fr. 50; cartonné, 0 fr. 60. Société Saint-Augustin. Lille. — La piété des fidèles aime à s'attacher de nos jours aux différents mois de l'année en y appliquant une dévotion spéciale, un but particulier chaque mois. C'est un moyen d'entretenir la très bonne habitude d'une lecture pieuse chaque jour. Mais on peut dire que parmi toutes les dévotions, celles qui sont établies directement par l'Eglise et indiquées par elle aux fidèles doivent être avant tout préférées. Voici donc un *Mois* institué par l'Eglise même, dès ses premiers temps, proposé aux fidèles, maintenu à travers les âges et réglé par elle : c'est l'*Avent*, qui comprend quatre semaines de préparation à la Noël, la fête des fêtes, puisque l'avènement de Notre-Seigneur est la base même de notre foi et la source de notre salut !

Les Amitiés de Jésus, par le R. P. M.-J. OLLIVIER, des Frères-Prêcheurs, magnifique volume grand in-8° cavalier, orné de gravures et d'une carte; franco, 9 francs. — Paris, A. Roger et F. Chernoviz, éditeurs, 7, rue des Grands-Augustins; et P. Lethielleux, 10, rue Cassette. — On n'a pas oublié l'ouvrage de premier ordre que le R. P. Ollivier publiait il y a deux ans sur la *Passion*. L'éloquent Dominicain complète aujourd'hui son œuvre par un second ouvrage d'une érudition aussi solide et d'un charme aussi pénétrant que le premier sur les *Amitiés de Jésus*.

Il s'attache à reconstituer la vie humaine du Sauveur, si on peut parler ainsi, étudiant tous les personnages qui ont eu l'honneur d'être aimés de lui, ses parents, ses amis, ses apôtres. Le R. P. Ollivier a puisé à toutes les sources, a utilisé tous les travaux accumulés depuis des siècles. Il compare les textes, les rectifiant ou les complétant l'un par l'autre, mettant à profit les constatations même des adversaires et s'éclairant de toutes les investigations des sophistes, puis allant reconnaître les lieux saints et s'inspirant sur place des ruines parlantes et des témoignages de la nature.

Toutes ses assertions sont appuyées de textes irréfragables, sacrés ou profanes, grecs, latins, anglais, allemands, empruntés aux vieux historiens, aux critiques modernes et aux voyageurs.

Vient de paraître :

SAINT AUSTINDE

ARCHEVÊQUE D'AUCH

ET

LA GASCOGNE AU XI^e SIÈCLE

PAR L'ABBÉ A. BREUILS

Membre de la Société Historique de Gascogne

AUCH, IMPRIMERIE COCHARAUX, 1895

1 vol. gr. in-8° de vi-356 p. avec 10 planches héliotypiques hors texte

A Bordeaux, chez MM. FERET et fils

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand. 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La Revue Catholique publiera prochainement : 1° *Paroisses et Couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles* (suite) (Saint-Michel), par E. Allain; 2° *Roumanille*, par A. Ferrand; 3° *Du nouveau sur Joubert* (suite), par G. Pailhès; 4° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 5° *Études sur l'hypnotisme*, par J. Hazera; 6° *À propos d'un voyage à Solesmes* (suite), par J. Hazera; 7° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 8° *Souvenirs et traditions de la vieille France* (suite), par A. Daspit de Saint-Amand; 9° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 10° *Étymologies girondines* (suite), par H^{is} Caudéran; 11° *Dom Dulaura, historien de La Sauve*, par Leo Drouyn; 12° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas et à Bordeaux*, par A. Claudin; 13° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite); 14° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 15° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras; 16° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas*, par Cyp. Thibaut; 17° *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire* (suite), par H. Lelièvre; 18° *Bénédictins méridionaux. Dom B. de Montfaucon, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte*, documents inédits de la collection Wilhelm, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque; 19° *Un mot sur quelques livres de raisons*, par J. Beaune; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence ont été nommés :

Curé de Saint-Christophe de Double, M. Viau, curé de Soussac;

Curé de Martillac, M. Maumus, curé de la Lande-de-Cubzac.

M. l'abbé Guillaume, aumônier la Maison pénitentiaire de Cadillac, a reçu des lettres de chapelain honoraire de la Primatie.

Tournée pastorale. — Voici la nomenclature des paroisses qui ont reçu dans la dernière quinzaine le bienfait de la visite de M^{gr} le Cardinal et dont les enfants ont été confirmés : 26 novembre, Béguey avec La Roque; 27, Rions avec Paillet; 28, Lestiac avec Cardan; 30, Capian avec Villenave-de-Rions; 1^{er} décembre, Haut et Bas-Langoiran; 2, Haux avec Tabanac et Le Tourne; 3, Cambes avec Baurech et Saint-Caprais; 4, Quinsac avec Camblanes; 5, Sadirac avec Bonnetan et Lignan; 7, Camarsac avec Sallebœuf; 8, Créon avec Cursan, Saint-Genès et La Sauve; 9, La Tresne avec Cénac; 10, Carignan avec Fargues.

La Commission des **Conférences ecclésiastiques** s'est réunie, le vendredi 29 novembre, à l'Archevêché sous la présidence de Son Eminence. Le programme des travaux pour l'année 1896 a été discuté et arrêté; il paraîtra, comme à l'ordinaire, dans l'*Ordo* diocésain.

Le 6 novembre, la **Messe traditionnelle des Ecoles chrétiennes**, en l'honneur de saint Nicolas a été célébrée à Saint-André. La vaste nef était remplie à déborder par les enfants qui reçoivent l'enseignement des chers Frères. Ils ont exécuté, avec un ensemble parfait, de très beaux chants. Le R. P. Farjou, S. J., a prononcé un magnifique discours sur l'importance et la nécessité indispensable de l'enseignement catholique.

L'**Œuvre de l'Adoration nocturne** est toujours, grâce à Dieu, très florissante à Bordeaux. Les chiffres suivants que nous empruntons au rapport de 1894-95, ont une éloquence démonstrative. Ils indiquent le nombre d'hommes qui ont pris part effectivement aux expositions du Très Saint Sacrement faites pendant la nuit, du 10 novembre 1894 au 30 juin 1895 : Saint-André, 64; — Saint-Eloi, 54; — Saint-Paul, 63; — Notre-Dame, 58; — La Madeleine, 41; — Saint-Louis, 42; — Saint-

Nicolas, 37; — Saint-Bruno, 38; — Saint-Pierre, 54; — Sainte-Croix, 44; — Saint-Ferdinand, 40; — Saint-Cœur de Marie, 35; — Sainte-Eulalie, 54; — Sacré-Cœur, 45; — Visitation, 25; — Saint-Michel, 30; — Saint-Seurin, 49. — Total général : 781.

Un **Calendrier paroissial**. — Notre zélé confrère et distingué collaborateur M. l'archiprêtre de Libourne vient de publier, pour la deuxième fois, un calendrier à l'usage de ses paroissiens. C'est une charmante brochure de 67 pages (Libourne, impr. Dessiaux et Chrétien), fort intéressante, où sont rassemblés en bon ordre d'innombrables et précis renseignements sur les œuvres très multipliées et florissantes de Saint-Jean et ses offices particuliers. M. le chanoine Latour a eu l'heureuse idée de faire précéder cette partie technique et d'usage quotidien, de notices historiques fort curieuses sur les visites pastorales des archevêques de Bordeaux à Libourne, depuis celle de Pey Berland en 1431, jusqu'à la première que fit dans cette excellente paroisse le cardinal Donnet en 1837. — Il y a là un bon exemple qui, nous l'espérons, sera suivi.

Le Bureau du **Congrès des Œuvres de Jeunesse tenu à Bordeaux les 1^{er} et 3 août 1895**, vient de publier le *compte rendu analytique* de cette très intéressante assemblée (Bordeaux, impr. Ragot, in-8° de 115 p. — Prix : 1 fr. — Dépôt chez l'imprimeur et chez MM. Feret et fils). — Nous recommandons instamment à nos amis cette brochure digne au plus haut point d'attirer et de retenir leur attention. Ils y trouveront, fort intelligemment présentés, une masse considérable de renseignements d'une utilité immédiate sur l'action présente de la jeunesse catholique. Les discussions très suggestives auxquelles ont donné lieu les rapports lus au Congrès s'y trouvent également résumées avec beaucoup de clarté et les catholiques y pourront puiser force indications précieuses. A l'occasion de cette publication, M. Tourreau, vicaire général et président honoraire du Congrès, a reçu de S. Em. le cardinal Rampolla la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire :

Rome, 12 novembre 1895.

HONORÉ MONSIEUR,

L'adresse pleine de déférence que vous avez envoyée et le compte rendu du récent Congrès des Œuvres de Jeunesse qui y était joint, ont été déposés par moi entre les mains du Saint-Père.

Combien Sa Sainteté a été sensible à cet hommage, vous le comprendrez par le grand intérêt qu'Elle prend à la bonne éducation des jeunes gens. L'Auguste Pontife se réjouit avec vous de l'heureuse issue du Congrès, et afin que Dieu, par ses faveurs, continue à féconder votre zèle, il donne de tout cœur, à vous et aux signataires de l'adresse, la bénédiction apostolique.

En vous adressant le témoignage de ma haute estime, je me déclare, **Monsieur, votre très affectueusement dévoué,**

M. Cardinal RAMPOLLA.

A TRAVERS LES REVUES

Dans son numéro du 1^{er} décembre, **La Quinzaine**, (62, rue Miromesnil, Paris; 24 fr. par an; 20 fr. pour le clergé) publiée : une étude où M. Léon Ollé-Laprune, maître de Conférences à l'École normale supérieure, parle de la *Vie intellectuelle du Catholicisme au XIX^e siècle* avec une rare compétence et une véritable maîtrise. Ensuite l'éminent critique M. Edmond Biré fait une entrée brillante à *la Quinzaine* avec un article sur *Balzac et son théâtre. Le Village* de M. Alfred Poizat nous ramène aux choses rustiques, à des tableaux d'un grand charme, à des silhouettes qui ont le relief et l'imprévu d'une observation très personnelle. Viennent ensuite *Martial Delpit et Augustin Thierry* (fin); *Cinq lettres inédites de Lamartine*; une chronique sur Jules Breton, peintre et poète.

Chronique de Quinzaine, etc.

La Quinzaine, dans ses livraisons des 15 décembre et 1^{er} janvier, publiera une étude de M. Paul Viollet, de l'Institut, sur le *Moyen âge*; un article de M. Maurice Barrès sur le *Fédéralisme*; la deuxième patrie du *Balzac*, d'Edmond Biré; des *lettres inédites d'Alfred de Vigny*. — Voilà qui promet.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Revue du Clergé français. (Paris, Letouzey et Ané, 20 francs par an). — 2^e année, n^o 1, 1^{er} décembre 1895 : *Vigouroux*, la Bible et les Charmeurs de serpents; — *Goyau*, le Protectorat de la France en Orient; — *Rousseau*, Etudes ecclésiastiques [important]; — *Broussolle*, la Rocca d'Assise; — *Poulin*, Evangélisation des hommes [digne de la plus grande attention]; — *Lucquin*, Cours d'instructions paroissiales (suite); — *Dunand*, la Prophétie d'Orval; — *Boudinhon*, Actes récents du Saint-Siège. — Bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire de la Bible, contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les Saintes Ecritures, les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes, avec des renseignements bibliographiques, publiés par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Prix du fascicule, 5 francs, franco. — Letouzey et Ané, éditeurs, Paris, 17, rue du Vieux-Colombier.

Vient de paraître : fascicule VIII orné de 81 gravures, dont une hors texte. (C — Carmel).

Il est inutile de dire à nos lecteurs que ce fascicule ne le cède en rien aux précédents, nous pourrions même ajouter qu'il nous semble plus soigné et comme fond et comme forme.

Ce fascicule commence le deuxième volume. Entre autres articles remarquables, signalons : Canon, où M. Vigouroux a su résumer tout ce qui touche ce point si intéressant : Calvaire, Cantique des Cantiques, Captifs, Captivité, par M. Lesêtre; Cana, Capharnaüm, par M. Le Camus; Canath, Cariathiarim, par M. Legendre, l'auteur de la nouvelle carte de la Palestine; Camp, Capitation, par M. Beurlier; Carem, par M. Heidet, etc., etc.

Quelques personnes s'effraient bien à tort des proportions qui semblent résulter pour l'ouvrage de l'étendue des lettres A et B. Ces deux lettres sont certainement les plus chargées, soit à cause des nombreux renseignements que l'on est obligé de donner au début de tout travail important, soit parce que la langue hébraïque comporte de nombreux noms propres commençant par ces lettres. Certainement les autres lettres, sans être cependant écourtées, tiendront une place moins considérable.

Au point de vue de l'illustration, nous n'avons que des éloges à faire aux éditeurs. Les gravures sont nombreuses et fort bien réussies.

Nous annonçons seulement aujourd'hui ce fascicule sur lequel nous reviendrons dès que nous en aurons le loisir.

Les Almanachs de la Société de Saint-Augustin (Lille) sont partout connus, car il y en a de tous les genres, pour tous les âges, et pour tous les goûts.

Dans la gerbe des Almanachs pour 1896, on retrouvera avec plaisir : le *Populaire*, le *Pour tous*, le *Populaire des Enfants*; les *Almanachs des Enfants*, de la *Jeune Fille*, des *Enfants de Marie*, de la *Famille*, dont la vogue grandit avec les années, l'*Almanach catholique*, toujours sans rival et dont la collection réunit tant de richesses; enfin, on s'arrêtera aux gains de 1895 : l'*Almanach de saint Antoine* et l'*Almanach de l'Association universelle de la Sainte Famille*, créations nouvelles répondant à un double besoin des cœurs, à un double mouvement des esprits, qui s'est manifesté au cours de la présente année.

Le *Grand Almanach catholique*. Edition de grand luxe, 5 gr. chromos, 12 pp. enluminées, prix : 5 francs. Edition de luxe, 3 gr. chromos, 12 pp. enluminées, prix : 3 francs. Edition ordinaire, 12 pages ornées d'arabesques coloriées, prix : 1 franc.

Almanach de la Jeune Fille. Un beau vol. in-4°, de 64 pages texte, impression de luxe, nombreuses gravures. Edition de luxe, broché, prix : 1 franc. En cartonnage de luxe, prix : 1 fr. 25. Ordinaire, prix : 0 fr. 50.

Almanach des Enfants de Marie. Un vol. grand in-8°, de 80 pp. Edition de luxe, encadrement orné à chaque page; enrichi d'une belle chromolithographie, prix : 0 fr. 60. Un vol. grand in-8°, de 80 pp. Edition ordinaire, prix : 0 fr. 30.

Almanach des Enfants. — Un vol. grand in-32, avec filets rouges, orné de 5 vignettes en chromotypie, d'un calendrier en rouge et noir et de nombreux dessins dans le texte. Broché sous couverture tirée en couleurs. Prix : 0 fr. 40.

Almanach populaire des Enfants. — Un vol. in-32, de 64 pages, orné de nombreuses gravures. Prix : 0 fr. 15.

Almanach illustré des Familles. — Un beau vol. in-4°, de 90 pages de texte, nombreuses gravures en noir et deux chromotypies. Prix : 0 fr. 50.

Almanach pour tous. — Un vol. in-16 jésus, de 96 pages, nombreuses gravures. Prix : 0 fr. 25.

Almanach populaire. — Un vol. in-58 de 64 pages, nombreuses gravures. Prix : 0 fr. 10. Le mille, net 50 francs.

Almanach de saint Antoine de Padoue. — Un volume in-16 jésus, de 96 pages, orné de nombreuses gravures. Prix : 0 fr. 25.

Almanach de la Sainte Famille. — Un vol. in-8°, de 80 pages, orné d'un grand nombre de gravures. Edition de luxe, avec une chromolithographie, prix : 0 fr. 60. Edition ordinaire, prix : 0 fr. 30.

Almanach Parisien ou de Porte-Monnaie. — Tout petit livret de 12 pages, sous couverture chromo, comprenant, imprimés en rouge et bleu, les mois de l'année. Broché, le cent : 5 francs ; relié cuir avec millésime en or, l'exemplaire : 0 fr. 20.

Almanach de Chansons chrétiennes. — Jolie brochure in-8°, de 64 pages, avec musique, par l'abbé Bouland, curé d'Orville (Orne). Prix : 0 fr. 50.

Calendriers à effeuiller. — Deux nouveautés s'ajoutent cette année aux Calendriers à effeuiller de la Société de Saint-Augustin : le *Calendrier de saint Antoine de Padoue* et le *Calendrier des Familles chrétiennes*. Nouveaux aussi sont le *Calendrier des Maximes*, et le *Calendrier littéraire* dont tous les textes ont été changés.

Quant aux autres Calendriers, déjà si connus, si aimés du public, nous nous bornerons à les indiquer. Ce sont les *Ephémérides*, *Proverbes*, *Maximes*, le *Calendrier littéraire*, le *Calendrier Dominicain*, le *Franciscain*, le *Bénédictin*, etc.

Albums d'Enfants. — *La Légende du grand saint Nicolas.* — Album de format grand in 4°, contenant : 12 magnifiques gravures, la légende en musique, le texte de chaque scène, imprimé en quatre langues. — Lille, Société de Saint-Augustin. En vente dans toutes les librairies.

Edition en chromolithographie, sous un élégant cartonnage, tranche dorée, prix : 3 francs. Edition en grisaille, également sous cartonnage, tranche jaspeé, prix : 1 franc.

Le dessin de ces douze saynètes polychromes, serties dans des médaillons décoratifs, est distingué, expressif et se lit comme un récit. Le coloris en est légèrement idéalisé, et s'harmonise avec un cadre d'une grande richesse, dans lequel s'inscrivent les textes en français, en russe, en allemand, en flamand, si joliment décorés de filets rouges, de lettrines, de vignettes, d'interlignes, qu'ils sont eux-mêmes une œuvre artistique faisant corps avec la décoration des pages.

Une grande joie est réservée cette année à des milliers d'enfants. Avec quelle émotion ils vont feuilleter, de leurs petits doigts roses, le gracieux volume que déposera dans le panier traditionnel le héros même de l'histoire, saint Nicolas, le grand saint qu'ils prient chaque soir ! Et ceux qui ne l'auront pas reçu le 6 décembre pourront encore le demander au nouvel an ; c'est un fort joli cadeau d'étrennes.

Il était trois petits enfants

Qui s'en allaient glaner aux champs.

Agendas de la Société de Saint-Augustin. — Ici encore signalons une création nouvelle. L'élégant *Agenda trimestriel*, qui réunit dans un portefeuille, en cuir souple, deux parties mobiles, bloc-notes et agenda à remplacer chaque trimestre. — Ce qui les caractérise tous, c'est la maxime quotidienne, piquante ou suggestive, frappée toujours avec la netteté d'une médaille et qui change chaque année.

Saint Joseph protecteur de l'Eglise universelle. *Neuvaine, Triduum et prières diverses à l'occasion du premier Jubilé du Protectorat de saint Joseph.* A l'occasion de la fête du Jubilé du Protectorat de saint Joseph, qui sera célébrée dans plusieurs diocèses, notamment à Paris, le 15 décembre prochain (troisième dimanche de l'Avent), M. C. PAILLART, imprimeur-éditeur des brochures illustrées de propagande catholique, à Abbeville (Somme), vient d'éditer une brochure qui mérite d'être répandue, car elle aidera puissamment à faire connaître saint Joseph et la fête exceptionnelle qui se prépare en son honneur.

Prix : jusqu'à 150 exemplaires, 10 centimes l'exemplaire ; franco, 15 centimes. — Depuis 150 exemplaires jusqu'à 500 inclusivement, 8 centimes l'exemplaire. — A partir de 500 exemplaires, 7 centimes l'exemplaire. — Port en sus.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalles, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

A NOS ABONNÉS

Au moment où chacun songe à renouveler son abonnement au journal qui a conquis ses sympathies, la *Revue Catholique de Bordeaux* ose compter que ses amis non seulement lui resteront fidèles, mais encore s'appliqueront à lui procurer de nouveaux adhérents.

La *Revue* va entrer dans la dix-huitième année de son existence. Que de travaux précieux publiés par elle, qui, pour la plupart, n'auraient jamais vu le jour !

L'année 1896, nous ne craignons pas de l'assurer, ne sera pas moins féconde que les années précédentes, grâce au concours empressé de nos dévoués collaborateurs, et sous les favorables auspices de l'autorité diocésaine.

Les Directeurs de la *Revue Catholique de Bordeaux*,
A.-J. LAFARGUE. E. ALLAIN.

Nous rappelons qu'on peut renouveler son abonnement sans frais dans tous les bureaux de poste, ou bien encore, soit à l'OEuvre des Bons Livres, soit dans nos bureaux, 16, rue Cabriol, Bordeaux. On peut aussi adresser un mandat de 8 francs à l'un des directeurs de la Revue, ou bien attendre que nous fassions opérer les recouvrements par la poste, ce qui entraîne des frais assez considérables.

La poste ayant mis à la disposition du public des mandats-carte, nous recommandons ce mode de paiement qui nous paraît le plus pratique :

Il suffit d'écrire ou de faire écrire son nom et son adresse sur le mandat-carte délivré gratuitement dans tout bureau de poste, et de le remettre au bureau de poste avec la somme de 8 francs, laquelle se distribue ainsi : mandat, 7 fr. 98 ; frais (à notre charge), 8 centimes : total : 8 francs. Le talon du mandat-carte sert de reçu.

À partir du 20 janvier nous ferons recouvrer par la poste les abonnements qui n'auront pas été payés à cette date. Nous prions nos abonnés de faire bon accueil à cette quittance qui sera de 8 fr. 25. Les frais de recouvrement sont de 50 centimes.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Éminence, ont été nommés :

- Curé de Cérons, M. Pillot, professeur au collège de Saint-André de Cubzac ;
- Curé de Canéjan, M. Fortis Constans ;
- Curé de Lavazan, M. Rêche, professeur au collège de Sainte-Foy la Grande ;
- Curé de Saint-Germain d'Esteuil, M. Lille, curé d'Ordonnac ;
- Curé de Lugos, M. Bronde, vicaire à Vendays ;
- Vicaire à Listrac, M. Cazou, vicaire à Preignac.

L'Ordination de Noël. — Son Éminence a conféré les Saints Ordres, le 21 décembre, samedi des Quatre-Temps, dans la chapelle de son grand séminaire. Les ordinands étaient au nombre de 43 : 12 prêtres, 11 diacres, 9 sous-diacres, 1 minoré, 10 tonsurés. A l'issue de la fonction liturgique, le vénéré Pontife a adressé une éloquente allocution aux prêtres et clercs qu'il venait d'ordonner, et au nombreux clergé que cette touchante cérémonie avait réuni.

Monseigneur le Cardinal a continué durant tout le mois de décembre ses **tournées pastorales** : le 14, au Barp (bénédition d'une cloche) ; le 15, à Saint-Jean de Libourne où les PP. Rédemptoristes ont donné une mission qui a produit les fruits

les plus consolants ; les 16, 17, 18, 19, Confirmation à Pomerol, Saint-Émilion-Saint-Christophe des Bardes, Saint-Sulpice de Faleyrens, Izon ; le 23, à Libourne, (Confirmation et clôture de la mission) ; le 24, Confirmation à Vayres-Arveyres. Le 25 décembre, office pontifical à Saint-André.

La séance publique annuelle de l'**Académie de Bordeaux** a eu lieu, le jeudi 19 décembre, à l'Athénée. La grande médaille d'or a été décernée à notre cher et vénéré maître, M. l'abbé L. Bertrand, pour sa très savante *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, et nous sommes heureux de lui offrir encore une fois, à cette occasion, nos respectueuses félicitations.

C'est aussi avec un plaisir extrême que nous applaudissons aux récompenses si méritées obtenues par nos confrères M. l'abbé Durengues, curé de Mérens près Agen, pour son monumental *Pouillé du Diocèse d' Agen*, et par M. l'abbé Meyranx, curé de Cazères-sur-Adour, pour ses études hagiographiques et archéologiques.

Le beau livre de M. Pailhès dont la *Revue Catholique* a pu, grâce à la fidèle amitié de l'auteur, publier de nombreuses et remarquables pages que nos lecteurs n'ont pas oubliées, vient enfin de paraître chez MM. Feret et fils : *Etudes critiques avec Documents inédits. Chateaubriand, sa femme et ses amis*, 1896 ; gr. in-8° de xiv-583 p. avec 5 planches hors texte. Exemplaires sur papier vélin, 12 fr. 50 ; sur papier de Hollande, 25 francs.

Nous avons tout juste le temps d'annoncer cette œuvre très importante d'histoire littéraire parfaitement informée et de sagace critique. Nous y reviendrons longuement. En attendant, nous souhaitons cordialement la bienvenue au livre remarquable de notre cher et distingué collaborateur et ami. A.

Les **Nouvelles Etudes sur Clément V**, par F. Lacoste, curé de Saint-Pardon, publiées par la *Revue Catholique*, viennent d'être réunies en un beau volume in-8° de 210 pages. S'adresser à la librairie Feret, 15, cours de l'Intendance, Bordeaux. Prix, 3 fr. 50.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané, 20 francs par an). — n° du 15 décembre 1895 : *Lesêtre*, Saint Etienne devant le Sanhédrin. — *Lepître*, la Prédication au Moyen Age. — *Favé*, Rosmini. — *Boudinon*, Un Programme d'Etudes bibliques. — *De Pascal*, les Caisses agricoles. — *Cinuel*, la Science et la Foi. — *Lucquin*, Instructions paroissiales. — *Charles*, la Vie religieuse au XIII^e siècle. — *Boudinon*, Actes du Saint Siège. — *Guesdon*, la Sainte Messe. — Bibliographie.

Dans son numéro du 17 décembre, l'*Univers* cite de longs extraits d'un des derniers articles de M. le chanoine Hazera sur Solesmes. Voici comment son travail est apprécié par un bon juge, M. Tavernier, un des plus distingués collaborateurs de l'excellent journal catholique :

Comme les enfants de dom Guéranger, M. l'abbé Hazera donne, dans ses pensées, plus de place à l'espérance qu'à l'indignation.

Enveloppée de scellés, l'abbaye rappelle encore qu'elle a surgi du milieu des ruines. Elle manifeste le principe de résurrection qui remplit l'Eglise. Dépouillés des trésors que leur avaient constitués le génie de l'art et le génie de la piété, les Bénédictins n'ont pas interrompu leurs chants de foi et d'allégresse.

L'écho de ces chants nous arrive à travers une prose harmonieuse, qui vibre parce qu'elle est pleine et forte ; où chaque phrase a le tour et l'accent qui révèlent les dons de l'écrivain. Aujourd'hui nous ne pouvons citer qu'une partie de l'étude faite par M. Hazera. C'est, en quelque sorte, la préface du livre qu'on attend de lui.

BIBLIOGRAPHIE

De Bethléem au Tabernacle ou *Comment Jésus nous aime*, par l'auteur des *Avis spirituels*, 4^e édition, in-32 de 460 pages. Pierre Téqui, éditeur, 20, rue de Tournon, Paris. Ce petit volume peut faire beaucoup de bien, surtout aux âmes pieuses. Il se divise en quatre parties : 1^o l'Amour de Jésus envers nous pendant son enfance ; 2^o Jésus nous a aimés jusqu'à la mort ; 3^o l'Amour dont Jésus nous aime dans la Sainte Eucharistie ; 4^o Marie nous aime du même amour que nous aime Jésus.

Noëls anciens. *Chants de Noël*, tirés des anciens manuscrits, avec accompagnement pour piano et pour harmonium.

Impression de luxe, frontispice en chromolithographie; le numéro, prix : 50 centimes. Les 12 numéros, dans un élégant portefeuille or et couleurs, 6 francs. Edition ordinaire rouge et noir, le numéro, 25 centimes. Edition ordinaire, rouge et noir, les 12 numéros reliés, 3 francs. L'édition de luxe est un joli cadeau d'étrennes.

Noël, Histoire et Liturgie. Coutumes et Légendes, Littérature et Poésie. Un volume in-8° de 216 pages, illustré. Prix: broché, un franc. Reliures diverses. Lille, Société de Saint-Augustin.

Marie-Thérèse (1717-1780), par le comte de Villemont. 2 beaux vol. in-8° de 430 pages environ. Paris, Desclée, de Brouwer et C^{ie}. — Cette monumentale histoire de la vie d'une grande reine mériterait une étude, que l'espace dont nous disposons ici ne nous permettrait pas d'insérer. De 1717 à 1780 c'est presque tout le XVIII^e siècle qui se déroule aux yeux du lecteur. L'esprit « philosophique » bat en brèche l'esprit chrétien, les loges s'agitent et s'efforcent d'imposer leurs programmes. Les têtes couronnées se sont affiliées à la secte. Cependant l'Europe est en feu. Les guerres ne discontinuent pas. Le caractère de Marie-Thérèse s'accroît devant les obstacles qui l'irritent et qu'elle essaie en vain de briser ou de renverser.

Elle lutte contre les protestants et les juifs. Ceux-ci sont chassés de Prague et de la Bohême. En agissant ainsi la reine était guidée par le désir d'affirmer son autorité souveraine plutôt que par une pensée catholique. Somme toute, elle s'inquiétait assez peu de plaire à Rome et, pendant tout le temps de la guerre de sept ans, elle n'eut presque aucun rapport diplomatique avec le Saint Siècle. Volontiers elle eût dit en s'appliquant de certaine manière le mot de Louis XIV : L'Eglise c'est moi!

M. le comte de Villemont, à la fin de son superbe ouvrage, fait le portrait suivant de Marie-Thérèse :

« Tant que durent les orages, les tempêtes et les luttes de toute nature, Marie-Thérèse les domine de toute la hauteur de sa vaillante âme. Mais peu à peu les désillusions, en se succédant, pèsent sur son caractère, l'affaiblissent, et les affections de son cœur venant, à la suite de la mort de François de Lorraine, se concentrer sur Joseph II, avec la fougue qu'elle apportait en tout, elle cesse d'être elle-même.

» On la voit, poussée à la fois par Joseph d'un côté, par Kaunitz de l'autre, s'engager péniblement dans la voie de rapine et de spoliation que lui ouvrent la Prusse et la Russie. Elle trahit la Porte, elle prend part au partage de la Pologne, elle rêve de ressaisir sur la Bavière ce que Frédéric lui a enlevé en Silésie. Elle pleure, elle gémit, elle s'accable de reproches, elle se condamne elle-même ; mais elle n'a plus la force de résister et consent à toutes les iniquités...

» Elle aime, elle estime les jésuites et se croit généreuse de laisser le champ libre à leurs persécuteurs, livrant les chaires des universités, les âmes de la jeunesse catholique au délétère enseignement des juifs et des libres penseurs. Catholique elle-même, elle se croit au dessus des lois de l'Eglise et prétend faire courber le Pape sous ses *placet*...

» Mais voici venir l'expiation : la brutale ingratitude de Joseph la piétine... Les deux dernières années de son règne furent pour elle un long martyre. Elle supporta l'expiation avec courage et patience en s'appuyant uniquement sur la prière et sur la foi dans la miséricorde de Dieu. Elle sut mourir en chrétienne... »

Disons, en terminant, qu'on trouvera dans cette époque, si savamment fouillée et mise en lumière par le comte de Villemont, beaucoup d'analogies avec l'époque actuelle. La lutte est de toutes les heures pour l'Eglise catholique et ses plus belles victoires sont toujours de ramener à elle ses plus violents persécuteurs et de leur ouvrir les trésors infinis des miséricordes éternelles. L.

La Vie de notre vie ou *Histoire de N. S. Jésus-Christ*, par le R. P. H.-J. COLERIDGE, de la Compagnie de Jésus. Traduit de l'anglais. Seule traduction française autorisée. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Cette publication, dont l'ensemble formera 10 volumes in-8° écu, se vendant séparément au prix de 4 francs, se divise comme suit :

1. LA SAINTE ENFANCE, 3 volumes. Traduction du R. P. PETIT, S. J. — 1. *La Préparation de l'Incarnation* ; 2. *Les Neuf Mois*, ou la vie de N. S. dans le sein de sa Mère ; 3. *Les Trente Années*, ou l'Enfance et la Vie cachée.

II. LA VIE PUBLIQUE, 1^{re} section, 4 volumes. Traduction par M. l'abbé Ph. MAZOYER, du clergé de Paris. — 4. *La Prédication de saint Jean*; 5. *Le Sermon sur la Montagne*, t. I (Les Béatitudes). 6. *Le Sermon sur la Montagne*, t. II; 7. *Le Sermon sur la Montagne*, t. III. — 2^e section, 4 volumes. Traduction du R. P. PETIT, S. J.; 8. *La Formation des Apôtres*, t. I; 9. *La Formation des Apôtres*, t. II; 10. *La Formation des Apôtres*, t. III; 11. *La Formation des apôtres*, t. IV. — 3^e section, 3 volumes. Traduction de M. l'abbé Ph. MAZOYER; 12. *La Prédication de la Croix*, t. I; 13. *La Prédication de la Croix*, t. II; 14. *La Prédication de la Croix*, t. III; 15. *La Passion*, t. I; 16. *La Passion*, t. II; 17. *La Passion*, t. III.

III. VIE GLORIEUSE, I volume. — 18. *La Résurrection et l'Ascension*.

IV. TABLES GÉNÉRALES de Méditations et de Sermons.

Publications DE L'ŒUVRE DE SAINT-CHARLES, A GRAMMONT (Belgique). — *Almanach du Bonheur pour tous* (année 1896), orné de gravures : 10 centimes. — *Almanach des Bons Conseils*, couverture en trois couleurs : 4 centimes. — *Almanach du Bon Paroissien*, couverture en trois couleurs : 4 centimes. — *Livres pour récompenses* (formats divers) depuis 6 centimes, cartonné, jusqu'à 5 francs. — *Tract : la Solution du Problème social*, gratuit par unité.

Un aide dans la douleur, par l'auteur des *Avis spirituels*, 8^e édit., in-8° de 690 pages. Paris, Téqui, édit., 29, rue de Tournon. — Ce n'est point ici un traité complet sur les épreuves de la vie. Point de longues dissertations dont la lecture est trop souvent une fatigue pour les malades et les cœurs éprouvés. On s'est contenté, en envisageant beaucoup de côtés pénibles de la vie, de réunir quelques pensées consolantes, faciles à retenir, des traits adaptés au sujet, etc.

L'auteur porte d'abord un regard sur la vie présente, où il y a tant d'énigmes, tant de souffrances, mais où la peine concorde toujours avec le péché. Il suit pas à pas l'adversité, disgrâces physiques, revers de fortune, accidents, séparations forcées, etc. Il cherche à saisir le secret des souffrances physiques et démontre les avantages spirituels attachés à la souffrance, laquelle est comme un purgatoire sur la terre; il consacre des pages éloquentes aux peines intimes, aux croix de la vie; enfin il propose des maximes utiles, fait ressortir les leçons qu'on peut tirer de toutes choses, et s'attache surtout à élever l'âme aux pensées de foi et à lui faire goûter les consolations spirituelles. L.

Manuel de Dévotion au Saint-Esprit, par le R. P. Marie-Joseph FRIAQUE, des Frères-Prêcheurs, in-32 de 250 pages. Paris, Téqui, édit., 33, rue du Cherche-Midi. Prix : 2 francs. — La dévotion au Saint-Esprit, comme personne distincte de la sainte Trinité, est peu connue des chrétiens. Sans doute l'Eglise nous fait invoquer le Saint-Esprit au commencement de nos prières et nous lui demandons qu'il renouvelle la face de la terre et allume dans les cœurs la flamme de l'amour divin; mais malgré cette pratique quotidienne, beaucoup assurément seront étonnés qu'on puisse leur prêcher la « dévotion au Saint-Esprit ».

Qu'ils lisent l'opuscule du R. P. Friaque et leur étonnement cessera. Ils y verront l'opportunité de la dévotion au Saint-Esprit, et en quoi consiste cette dévotion; comment on la retrouve dans la dévotion à Notre-Seigneur et à la très sainte Vierge Marie; les rapports qui existent entre le Saint-Esprit et l'Eucharistie. L'auteur donne ensuite plusieurs exercices en l'honneur du Saint-Esprit et un certain nombre de cantiques. L.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

A VENDRE
DEUX GRANDS PANNEAUX DÉCORATIFS
SUJETS RELIGIEUX

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE BORDEAUX

S'adresser au Bureau de la Revue.

